



**HAL**  
open science

# Femmes, pratiques associatives et action sociale en Seine-Inférieure à l'épreuve de la Grande Guerre

Claire Saunier-Le Foll

► **To cite this version:**

Claire Saunier-Le Foll. Femmes, pratiques associatives et action sociale en Seine-Inférieure à l'épreuve de la Grande Guerre. Histoire. Université Lumière - Lyon II, 2022. Français. NNT : 2022LYO20015 . tel-04054078

**HAL Id: tel-04054078**

**<https://theses.hal.science/tel-04054078v1>**

Submitted on 31 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2022LYO20015

# THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 483**

**Sciences sociales**

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 25 novembre 2022, par :

**Claire LE FOLL**

---

## **Femmes, pratiques associatives et action sociale en Seine-Inférieure à l'épreuve de la Grande Guerre.**

---

Devant le jury composé de :

Nicolas BEAUPRÉ, Professeur des Universités, ENSSIB, Président

Carole CHRISTEN, Professeure des Universités, Université du Havre, Rapporteur

Marie-Emmanuelle CHESSEL, Directrice de recherche, CNRS, Rapporteur

Christophe CAPUANO, Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Examinateur

Magali DELLA SUDDA, Chargée de recherche HDR, Sciences Po Bordeaux, Examinatrice

Manuela MARTINI, Professeurs des Universités, Université Lumière Lyon 2, Directrice de thèse

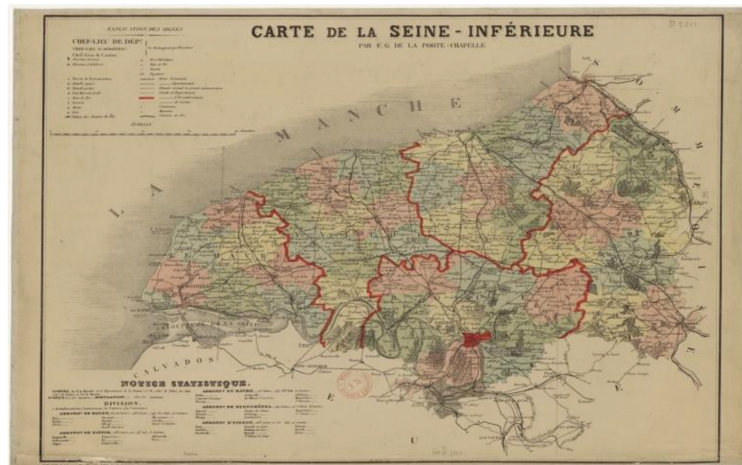
# Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

**Thèse pour l'obtention du doctorat-Université de Lyon 2  
Ecole Doctorale ED 483-Sciences sociales  
Discipline : Histoire.**

**soutenue publiquement le 25 novembre 2022 par  
Claire Saunier-Le Foll**

**Femmes, pratiques associatives et action sociale en Seine-Inférieure  
à l'épreuve de la Grande Guerre.**



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Membres du Jury :**

M. Nicolas BEAUPRÉ, Professeur des Universités, ENSSIB,  
membre du Jury.

M. Christophe CAPUANO, Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes,  
membre du Jury.

M<sup>me</sup> Marie-Emmanuelle CHESSEL, directrice de recherche au CNRS,  
rapporteuse.

M<sup>me</sup> Carole CHRISTEN, professeure des Universités, Université Le Havre-Normandie,  
rapporteuse.

M<sup>me</sup> Magali DELLA SUDDA, chargée de recherche au CNRS,  
membre du Jury.

M<sup>me</sup> Manuela MARTINI, professeure des Universités, Université Lumière-Lyon 2,  
directrice de thèse.

## REMERCIEMENTS

Ma reconnaissance la plus sincère et la plus chaleureuse va d'abord à Madame Manuela Martini pour son exigence, son expertise, sa disponibilité et son soutien sans faille, jamais démentis tout au long de ces six années. Relever le défi de suivre ce qui était une reprise d'études présentait évidemment des difficultés variées, dont certaines lui ont probablement semblé surprenantes. Le fait qu'elle les accepte m'a permis de travailler dans une relation de grande confiance.

J'associe à ces remerciements Christian Chevandier, qui m'a encouragée à entreprendre ce travail. Je suis particulièrement reconnaissante à Claire Lemercier, Anna Bellavitis et Daniela Luigia Caglioti (Università Federico II Napoli) pour les échanges constructifs que nous avons eu lors des stages disciplinaires ou transversaux de doctorants ainsi qu'à Bruno Dumons pour son éclairage sur des points chronologiques particuliers. Marianne Thivend, par son accueil chaleureux lors des séminaires de l'axe genre du LARHRA, a permis de gommer quelque peu la distance qui me séparait de Lyon. Je tiens à souligner le plaisir que j'ai eu à discuter avec Mélanie Fabre, Elsa Neuville et Aisha Bazlamit, à travailler avec Sarah Rouvière et Élodie Conti, du LARHRA, même si l'éloignement ne nous a permis que de trop rares rencontres : elles n'en ont été que plus précieuses.

Je souligne ici également les grands services rendus par le personnel des archives départementales et municipales, par leur réactivité et la grande connaissance des fonds, ainsi que Virginie Alauzet, conservatrice des archives de la Croix-Rouge, Anicette Sangnier du Centre Marc Sangnier et Rose-Marie Maillier, présidente de l'Action catholique des femmes. Les relectures et les commentaires de Claude Malon, Eric Wauters et Christine Jaroszynska ont constitué une aide précieuse et Octave Saunier, étudiant à l'université de Strasbourg, a été un recours incontournable et efficace pour la prise en main technique de l'analyse de réseau.

Je tiens également à saluer ici mes collègues Françoise Resse et Pascal Rennes qui m'ont facilité la tâche pendant ces six années, par le partage quotidien de nos charges de travail.

Enfin, je n'ignore pas la patience que ce travail a demandé à mes amis, Mireille, Benoît, Rémi (†), à ma famille et à ma sœur Anne en particulier : qu'ils sachent que leur amitié a été indispensable pour qu'il soit mené à son terme. Jacques Hébert sait ce que je lui dois.

Pour mes proches, la tâche était ardue. Arthur, Octave et Victor m'ont encouragée avec une conviction et une constance jamais démenties, au moment où il s'agissait également pour eux de trouver ou de poursuivre leur chemin. Eric semble avoir survécu à mes interminables interrogations ; c'est en soi une prouesse. Qu'ils sachent tous les quatre que je prends la mesure de l'effort demandé. Dans les moments de doute, il obligeait à ne pas se démettre.

## SOMMAIRE

Remerciements.	2
Sommaire.	3
Liste des sigles et des abréviations.	5
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>6</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. FORCES ET TENSIONS DE L’AFFILIATION FÉMININE À LA BELLE ÉPOQUE (1890-1914).</b>	<b>32</b>
Introduction de la première partie.	33
<b>Chapitre premier. L’action sociale féminine en Seine-Inférieure en 1890 : Structures anciennes, enjeux nouveaux.</b>	<b>34</b>
1. Affiliation féminine et action sociale associative : contours d’une exception.	35
2. La domination des formes traditionnelles de l’assistance féminine.	54
3. Nouveaux contextes, nouveaux enjeux.	
<b>Chapitre deux. Les femmes dans les œuvres au temps de l’hygiénisme républicain (1890-1907).</b>	<b>95</b>
1. Républicanisation et laïcisation, un chemin vers la pratique associative (1890-1894).	97
2. Les périmètres féminins de l’hygiénisme (1894-1907).	122
3. Les conséquences des mutations associatives sur la différenciation des territoires : l’exemple des sociétés de la Croix-Rouge.	147
<b>Chapitre trois. Femmes et associations en province à l’heure des débats (inter)nationaux (1896-1914).</b>	<b>159</b>
1. Le christianisme social, du Ralliement à l’irruption des ligues (1896-1905).	161
2. La recomposition du paysage catholique de l’action sociale après la Séparation des Églises et de l’État (1906-1914).	186
3. L’implantation féministe en Seine-Inférieure.	199
Conclusion de la première partie.	224
<b>DEUXIÈME PARTIE. GROUPES, AFFILIATIONS, TRANSMISSIONS : UN QUART DE SIÈCLE D’ACTION FÉMININE EN PROVINCE.</b>	<b>225</b>
Introduction de la deuxième partie.	226
<b>Chapitre quatre. Groupes et réseaux : les formes du pouvoir.</b>	<b>229</b>
1. Les années 1900 : une acculturation politique au service de la massification de l’action sociale.	230

2. La place des femmes au jeu du pouvoir collectif	244
3. Architecture des réseaux associatifs entre 1890 et 1914 : morphologie et évolution.	262
<b>Chapitre cinq. Hériter, bâtir, transmettre.</b>	279
1. Hériter du XIX <sup>e</sup> siècle.	282
2. Hériter de la République.	317
<b>Chapitre six. Être visible dans l'espace public : de la présence à l'oubli.</b>	343
1. Prendre la parole en province (1890-1908).	345
2. Participer au débat national (1890-1914).	355
3. Mémoire publique, oubli privé.	383
Conclusion de la deuxième partie.	394
<b>TROISIÈME PARTIE : GUERRE ET APRÈS-GUERRE (1914-1923).</b>	395
Introduction de la troisième partie.	396
<b>Chapitre sept. Mobilisations féminines (1914-1915).</b>	398
1. L'Union sacrée au service de la « petite patrie » (1914-1915)	399
2. Organiser les œuvres : choisir la stabilité et faire face au changement.	424
3. Pratiques en temps de guerre.	444
<b>Chapitre huit. Expériences nationales et internationales (1915-1918).</b>	457
1. La (re)construction d'un espace national et le triomphe du devoir (1915-1918).	458
2. La présence étrangère, un enjeu pour les femmes (1915-1918).	481
3. Actrices et territoires. Essai de typologie.	501
<b>Chapitre neuf. Sortir de la guerre (1918-1923).</b>	507
1. Vigueur puis marginalisation des œuvres de guerre (1919-1920).	508
3. Les actrices de l'action sociale à l'heure des choix.	527
2. La construction d'un monde nouveau ?	542
Conclusion de la troisième partie.	563
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.</b>	564
ANNEXES.	571
SOURCES.	593
BIBLIOGRAPHIE.	605
TABLE DES ILLUSTRATIONS.	617
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.	619
INDEX DES NOMS DE LIEUX.	638
TABLE DES MATIÈRES.	643

## **Liste des sigles et abréviations :**

### **1. Liste alphabétique des sigles et abréviations utilisés pour la présentation des sources.**

ACF : Action catholique féminine.  
ADSM : Archives départementales de la Seine-Maritime.  
AMB : Archives municipales de Bolbec.  
AMD : Archives municipales de Dieppe.  
AME : Archives municipales d'Elbeuf.  
AMF : Archives municipales de Fécamp.  
AMH : Archives municipales du Havre.  
AMR : Archives municipales de Rouen.  
AN : Archives nationales.  
BHVP : Bibliothèque historique de la Ville de Paris.  
BMD : Bibliothèque Marguerite Durand.  
BMR : Bibliothèque municipale de Rouen.  
BnF : Bibliothèque nationale de France.  
CAF : Centre des archives du féminisme (Angers).

### **2. Liste alphabétique des sigles et abréviations des structures associatives.**

ADF : Association des dames françaises.  
AISF : Association internationale pour le suffrage des femmes.  
CIF : Conseil international des femmes.  
CNFF : Conseil national des femmes françaises.  
FFU : Fédération féministe universitaire.  
GFU : Groupement féministe universitaire.  
LFEF : Ligue fraternelle des enfants de France.  
LFF : Ligue des femmes françaises.  
LPDF : Ligue patriotique des Françaises.  
LSA : Ligue sociale d'acheteurs.  
SSBM : Société de secours aux blessés militaires.  
UFF : Union des femmes de France.  
UFSF : Union française pour le suffrage des femmes.



## Introduction générale

Le 17 août 1914, quinze jours après l'entrée en guerre de la France, sept femmes montaient les marches de l'Hôtel de ville de Rouen et y entraient pour siéger au sein de la Commission générale de secours et d'assistance de la ville. Catholiques engagées, féministes chevronnées, elles tiraient leur légitimité de responsabilités exercées depuis des années dans les associations les plus connues de la ville, apportant leur expérience à une municipalité dont les rangs étaient éclaircis par la mobilisation<sup>1</sup>.

### Et si Alexis de Tocqueville avait raison...

Parmi les « écoles de la démocratie », Tocqueville fait figurer en bonne place l'association, qui permet de la mettre en œuvre par une indispensable pratique collective puisque

« les sentiments et les idées ne se renouvellent, le cœur ne s'agrandit, et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des hommes les uns sur les autres <sup>2</sup>».

Pour Tocqueville, l'association permet, là où la religion la moralise et le travail des légistes la tempère, d'instruire la démocratie : alliée à la liberté de la presse, le jury populaire ou la participation aux affaires de la commune, l'association a pour effet de parfaire la subtile dialectique entre égalité et liberté, dont l'équilibre représente selon lui l'avènement de la démocratie. Il se situe ainsi loin des craintes françaises n'autorisant l'association que par impossibilité de la réprimer.

---

<sup>1</sup>*Journal de Rouen*, 17 août 1914. À cette date, le maire Lucien Valin, républicain modéré fêru d'histoire et très investi dans la vie associative locale, est mobilisé comme capitaine de réserve au 43<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Il est alors remplacé par le premier adjoint. Neuf hommes responsables d'associations siégeront également au sein de cette commission qui compte vingt-huit membres.

<sup>2</sup>TOCQUEVILLE Alexis (de), *De la démocratie en Amérique*, première édition historico-critique, E. Nolla (éd.), Paris, Vrin, 1990, tome II, B, 5 p. 105, cité par ARENS Nicolas, « La démocratie tocquevillienne. Un parcours dialectique », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2015/1 (Volume 74), p. 181-202. DOI : 10.3917/riej.074.0181. Voir également, sur les écoles de la démocratie, l'ouvrage de GUELLEC Laurence, *Tocqueville. L'Apprentissage de la liberté*, Michalon, 1996, pp. 45-78.

La question de la place que Tocqueville y accorde aux femmes ne fait pas débat : elles ne participent pas selon lui de l'élaboration politique de la démocratie, et leur sujétion au sein de la cellule familiale, loin de constituer une anomalie, est légitimée et régulée par la distribution des pouvoirs justement prévue par son organisation démocratique :

« Jamais non plus les Américains n'ont imaginé que la conséquence des principes démocratiques fût de renverser la puissance maritale et d'introduire la confusion des autorités dans la famille. Ils ont pensé que toute association, pour être efficace devait avoir un chef, et que le chef naturel de l'association conjugale était l'homme. Ils ne refusent donc point à celui-ci le droit de diriger sa compagne ; et ils croient que dans la petite société du mari et de la femme, ainsi que dans la grande société politique, l'objet de la démocratie est de régler et de légitimer les pouvoirs nécessaires, et non de détruire tout pouvoir<sup>3</sup>. »

Reconnaissance de la puissance maritale au sein de la cellule conjugale, soit. Mais si donc l'association est reconnue comme partie prenante *de* et indispensable à l'élaboration d'une démocratie dont les femmes sont exclues, qu'y font-elles alors si nombreuses ? Et, surtout, qu'en faisons-nous ? Comment concevoir avec Tocqueville l'association comme une forme politique collective et, au delà d'un moyen d'initiation, un outil de démocratie, et ne pas en considérer une partie de ses membres, les rejetant dans un impensé trouant la citoyenneté, quand celle-ci participe pourtant des qualités inhérentes à la démocratie<sup>4</sup> ? Il faut bien choisir : ou bien la notion de citoyenneté constitutive de la démocratie se limite au droit de suffrage et les femmes en sont exclues ou bien la notion de citoyenneté revêt une acception plus large à laquelle comme le soutient Tocqueville la vie associative contribue, et celle -ci en est bien une forme d'accès et de pratique pour les femmes.

La question, s'il fallait encore s'en justifier ainsi pour la rendre intéressante, ne porte évidemment pas que sur une éventuelle citoyenneté féminine. Elle porte sur l'objet associatif lui-même, selon l'idée énoncée par Émile Durkheim en 1894 qu'une société n'est pas réductible à la somme de ses membres, mais est un objet doté d'une réalité propre<sup>5</sup> : l'amputer d'une partie de ses protagonistes, par le regard de l'observateur, c'est changer la nature de l'ensemble observé. Intégrer les femmes dans l'étude politique des collectifs que constituent les associations et observer spécifiquement ce que la carence du seul droit de suffrage dit du processus démocratique

---

<sup>3</sup> cité par RIOT-SARCEY Michèle, « Démocratie », in ACHIN Catherine (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2013, pp. 142-153. DOI : 10.3917/scpo.achi.2013.01.0142. [28]. La valeur numérique entre crochets correspond au numéro du paragraphe dans l'article en ligne.

<sup>4</sup> Pour Michèle Riot-Sarcey, la citoyenneté appartient avec la liberté, l'égalité et la citoyenneté à la « constellation des mots » qui forment la démocratie. RIOT-SARCEY Michèle, « Démocratie », *art. cit.*, [10].

<sup>5</sup> « La société n'est pas une simple somme d'individus, mais le système formé par leur association représente une réalité spécifique qui a ses caractères propres ». DURKHEIM Émile, « Règles de la méthode sociologique », *Revue philosophique*, janvier 1894, p. 24.

est indispensable pour qualifier ou décrire l'objet politique que constitue le fait associatif lui-même, comme c'est la seule voie acceptable pour y parvenir.

## Une historiographie renouvelée

La longue tradition assimilant exercice d'un pouvoir politique au droit de suffrage, corollaire, longtemps, de la qualification d'universel pour un suffrage qui n'était que masculin<sup>6</sup> et donc la place complexe qu'il faut y reconnaître aux femmes est-elle la raison pour laquelle les associations ont été un tardif objet de recherche ? Il est probable que le malentendu y a contribué. Pourtant, le solidarisme que théorise Léon Bourgeois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> en faisant de l'association le lieu où peut se résoudre la contradiction entre un ordre politique dans lequel les citoyens sont rendus égaux par le droit de suffrage et un ordre économique qui leur est inégal fait bien de l'association un espace politique. Ce contrat d'association, d'après Léon Bourgeois, permet à « l'homme qui naît débiteur de l'association humaine<sup>8</sup> » de payer sa dette morale auprès des générations qui l'ont précédé comme auprès de ses contemporains<sup>9</sup>. Le pacte républicain, en définissant l'association comme un espace politique qui permet d'inventer une nouvelle voie entre l'individualisme du capitalisme et le collectivisme<sup>10</sup> organise la société civile dans laquelle les associations se situent<sup>11</sup> comme une sphère d'interaction entre l'économie et l'État : elles sont bien au cœur de l'enjeu démocratique. Il s'agit donc d'y favoriser « le renforcement des engagements et des solidarités volontaires et [de constituer] cette société civile comme vecteur d'une démocratisation des institutions politiques<sup>12</sup> ».

Limiter l'exercice du pouvoir politique à la simple acception du droit de suffrage, s'il permet en tout état de cause de lisser les concepts, et place les partis politiques, outils nobles pour l'exercice, au centre de l'arène, risque d'amputer la réalité et de fausser le débat. Les contours

---

<sup>6</sup>Rappelons que c'est en 1997 lors du colloque qui se tenait à Rouen sur le thème *Une histoire sans les femmes est-elle possible ?*, que Maurice Agulhon adouba l'expression de « suffrage universel masculin » pour décrire la situation que connut la France entre 1848 et 1944.

<sup>7</sup>BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, Colin, 1896.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p. 116.

<sup>9</sup>*Ibid.*, p. 124.

<sup>10</sup>La notion de collectivisme n'exclut cependant pas l'association, mais le collectivisme socialiste de Jaurès y ajoute la socialisation des pouvoirs. Voir CHANIAL Philippe. « La République, la question sociale et l'association. Associationnisme, solidarisme et socialisme au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, N°89, 2001, pp. 6-14, p.11.

<sup>11</sup>CHANIAL Philippe, « 4. Société civile, société civique ? Associationnisme, libéralisme et républicanisme », in LAVILLE Jean-Louis (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 141-161. DOI : 10.3917/dec.lavil.2001.02.0141.

<sup>12</sup>*Ibid.*, [4].

d'une citoyenneté sociale ont été étudiés de longue date par Madeleine Rébérioux qui a montré qu'elle est indissociable des combats qui l'ont fait émerger<sup>13</sup> ; ils sont donc à distinguer des formes de la citoyenneté politique et du suffrage<sup>14</sup>. Très récemment Pascale Barthélémy et Violaine Sebillotte Cuchet en ont travaillé les variations, à travers les périodes et les espaces et qui renvoie selon elles à

« l'acquisition de droits sociaux, mais aussi à des engagements, des mobilisations, des formes de résistance, des « arts de faire » qui se retrouvent à toutes les époques. La citoyenneté sociale ne peut par conséquent être réduite à sa dimension juridique <sup>15</sup>».

Cette citoyenneté sociale qui s'exprime dans l'affiliation associative appartient donc pleinement à l'espace parapolitique, pour les hommes donc, comme pour les femmes<sup>16</sup>.

À ces bords flous de l'association quant à sa place dans les rangs du politique, qui contribueraient à expliquer une place tardive dans les travaux de recherche, devons-nous en ajouter d'autres, comme la variabilité de l'objet associatif ; Maurice Agulhon avait dressé les contours de cette quête en 1978, en appelant à un état des lieux du « grand fait social qu'est l'association<sup>17</sup> » qu'il proposait à la recherche<sup>18</sup>.

Si toutefois le projet agulhonien d'une histoire *de* l'association ne pouvait à ce stade être mené à son terme, l'ouverture de la recherche à une histoire *des* associations ne pouvait pas ne pas en constituer des jalons<sup>19</sup>. De nombreux travaux ont alors pu porter sur des concepts, comme celui cher à Maurice Agulhon en effet, de sociabilité, objet d'un profond renouvellement sur certaines formes précises des associations, comme les sociétés savantes ou encore certains objets associatifs comme l'éducation populaire<sup>20</sup>. L'action sociale, investissement féminin majeur de la fin du XIX<sup>e</sup>

---

<sup>13</sup>RÉBÉRIOUX Madeleine, *Parcours engagés dans la France contemporaine*, Paris, Belin, 1999 ; voir également l'avant-propos présentant ses écrits: CANDAR Gilles, DUCLERT Vincent, FONTAINE Marion, « Avant-propos », in RÉBÉRIOUX Madeleine, *Pour que vive l'histoire. Écrits*, Paris, Belin, 2017, pp. 7-21.

<sup>14</sup>VERJUS Anne, *Le Cens de la famille, les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.

<sup>15</sup>BARTHÉLÉMY Pascale, SEBILLOTTE CUCHET Violaine, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43 | 2016, mis en ligne le 07 septembre 2016, DOI : <https://doi-org.ezproxy.normandie-univ.fr/10.4000/clio.12912>, [6].

<sup>16</sup>DOWNS Laura Lee, in FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2013.

<sup>17</sup>AGULHON Maurice, *Le Cercle dans la France bourgeoise*, Paris, Armand Colin, 1977, p. 12.

<sup>18</sup>AGULHON Maurice, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, n° 6, 1978, pp. 13-18.

<sup>19</sup>Nous suivons ici le distinguo entre histoire *de* l'association et histoire *des* associations fait par Chloé Gaboriaux, « Introuvable mais foisonnante, l'histoire des associations en France », *Le Mouvement Social*, 2021/2 (N° 275), pp. 3-11. DOI : 10.3917/lms1.275.0003. [3].

<sup>20</sup>Voir en particulier CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995 ; CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion 2017.

siècle par un transfert du *care* domestique à une compétence sociale a justement occupé une place de choix parmi ces objets.

En parallèle se poursuivait une recherche plus globale sur les formes qui sont celles de l'association, ses contacts, ses rivalités ou ses convergences avec d'autres collectifs, en particulier dans les travaux rassemblés par Danielle Tartakowsky et Françoise Tétard, *Syndicats et associations, concurrence ou complémentarité* <sup>21</sup> Parue dans la continuité de la commémoration du centenaire de la loi de juillet 1901, cette vaste somme a établi les enjeux de représentativité, les facteurs de permanence et d'évolution en lien avec leur statut juridique, permettant en particulier l'élaboration de typologie des structures militantes pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. En janvier 2019, la naissance à Lyon de l'Institut Français du monde associatif, puis l'année suivante du groupe de travail de recherche historique en son sein soulignait encore l'intérêt pour ce champ de recherches<sup>23</sup>.

Dans ce domaine pourtant, c'est le champ de l'action sociale de type associatif qui a le plus bénéficié d'apport nouveaux, par exemple par l'analyse des influences croisées à l'origine de groupes associatifs comme la Ligue sociale d'acheteurs étudiée par Marie-Emmanuelle Chessel<sup>24</sup> ou encore par le travail sur les contours de la pratique politique des ligues de femmes catholiques<sup>25</sup>.

Pour ce qui concerne la place des femmes dans l'action sociale associative, c'est en marge de cette historiographie qu'est apparu notre questionnement. Le « renversement spectaculaire » qu'a constitué la réhabilitation de la biographie depuis les années 1990<sup>26</sup>, venant au moment d'un intérêt renouvelé pour l'histoire des femmes annonçait déjà la publication de dictionnaires

---

<sup>21</sup> TARTAKOWSKY Danielle, TETARD Françoise (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, PUR, 2015 ; ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles, TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

<sup>22</sup> OFFERLÉ Michel, « Associations, groupes d'intérêts, mouvements sociaux : mêmes concepts, même combat ? », in ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles, TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Associations...*, *op. cit.*, pp. 459-468, p. 465.

<sup>23</sup> Groupe de travail du Monde associatif, *Histoire du monde associatif*, [En ligne], <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2020/10/CR-GT-IFMA-Histoire-du-monde-associatif.pdf>

<sup>24</sup> CHESSEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

<sup>25</sup> DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie : socio histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, thèse dirigée par Laura Lee DOWNS et Lucetta SCARAFFIA, Sciences de l'Homme et Société, EHESS, 2007 ; DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, éditions du Cerf, 2006.

<sup>26</sup> L'expression est de Christian Delacroix. DELACROIX Christian, « Biographie, prosopographie », in DELACROIX Christian *et al.*, *Historiographies. Concepts et Débats*, Paris, Gallimard, 2011, t. 1, pp. 79-85.

biographiques spécifiques<sup>27</sup>. Mettant en avant des parcours associatifs féminins riches, continus et d'une variété tout à fait considérable, alliés à la nouvelle attention portée par les outils de la prosopographie, des travaux biographiques ont également mis en avant des carrières associatives individuelles, comme celle de Marie-Louise Bérot-Berger dans l'Aisne ou Jeanne Lumière à Lyon<sup>28</sup>. Ces monographies qui mettent en avant la multiplicité des engagements posent en creux la question de leur caractère d'exception.

Était-il alors possible d'imaginer une étude qui rende compte à la fois de la somme de ces engagements individuels et de leur intensité, qui prenne la mesure de la participation globale de femmes connues ou inconnues au tissu associatif d'un « terrain », que nous pourrions caractériser par une unité de temps et de lieu ?

### **Détermination du champ, du terrain, du moment.**

L'absolue domination du champ de l'action sociale dans la pratique associative féminine avait été confirmée dans le cas du Havre par la rédaction d'un mémoire de master 2 intitulé *Les Femmes dans l'espace public au Havre : les associations (1880-1914)* et dirigé par Christian Chevandier en 2015<sup>29</sup>. Pour les Havraises, il correspond à une multiplication par six de leur présence dans des associations (mixtes ou non) de la « réforme sociale », de l'hygiénisme à l'éducation populaire entre le moment de la pleine et entière acceptation du pouvoir républicain lors des élections de 1881 et le début du premier conflit mondial. Soulignons qu'à ce moment d'ailleurs, elles ne figurent toujours dans aucune société savante de la ville.

Tentons de cerner les contours de champ associatif désigné comme « action sociale ». Le champ de l'action sociale peut être défini intuitivement comme celui dans lequel s'exerce la volonté pour des actrices et des acteurs de résoudre ou d'améliorer les difficultés que connaissent des individus ou des groupes sociaux, en fonction des besoins supposés être les leurs. Il est organisé par des objets, selon des « causes », qui en variant font varier les liens des œuvres entre elles<sup>30</sup>, ce

---

<sup>27</sup>En particulier DIELBOT Évelyne (dir.), *Dictionnaire biographique. Militer au XX<sup>e</sup> siècle. Femmes, féminismes, Églises et société*. Paris, Michel Houdiard éditeur, 2009 ; BARD Christine, CHAPERON Sylvie (dir.), *Dictionnaire des féministes, France XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2017.

<sup>28</sup>BATTAGLIOLA Françoise. « Philanthrope et féministe. Itinéraire d'une bourgeoise picarde et vision de la famille ouvrière », *Sociétés contemporaines*, vol. n<sup>o</sup> 52, no. 4, 2003, pp. 123-140 ; ANGLERAUD Bernadette, « Du caritatif au politique, l'itinéraire de Jeanne Koehler-Lumière », *Clio. Histoire, Femmes et sociétés*, 2006/2, pp. 195-210.

<sup>29</sup>SAUNIER-LE FOLL Claire, *Les Femmes dans l'espace public au Havre : les associations (1880-1914)*, Master2 CESUP, Université du Havre, 2015.

<sup>30</sup>TOPALOV Christian *et al.*, *Philanthropes en 1900, Londres, New York, Paris, Genève, Grâne, Créaphis*, 2019, p. 115 à 154.

qui implique d'ailleurs qu'il se modifie avec le temps. Il s'agit donc d'un regard sur la société qui génère une action collective. Ce champ inclut l'éducation populaire, même si, comme l'a montré Geneviève Poujol, celle-ci a souvent été vue *a posteriori* et étudiée comme un mouvement spécifique en raison de la particularité française de la Séparation des Églises et de l'État et de ses enjeux pour et dans le monde scolaire<sup>31</sup>. Il inclut également l'action sociale des Églises, sans en considérer les associations exclusivement culturelles et sans en ignorer la dimension prosélyte. Il n'inclut pas en soi l'ensemble des structures syndicales, non parce qu'elles relèvent d'une autre législation, mais parce que ses acteurs et ses actrices définissent leur activité comme une intervention visant avant tout à l'amélioration de leur condition propre. Le positionnement relatif des associations féministes et des syndicats est à cet égard une question qu'il ne faut pas évacuer, puisqu'il interroge les raisons du combat féministe, engagé à la fois pour soi-même et pour les autres<sup>32</sup>. Il inclut donc bien entendu la question des contacts, des convergences ou non et des appartenances conjointes entre ces structures. Enfin, le relevé des structures collectives de l'action sociale dans ce travail ne préjuge pas, nous le verrons, de leur existence officiellement autorisée ou même déclarée.

L'historiographie de l'action sociale féminine est particulièrement abondante. Si elle a été enrichie par des approches nouvelles, l'heure est souvent aux synthèses nationales ou internationales<sup>33</sup>. Elle a été explorée d'abord à l'occasion des questionnements et des remises en cause de ses effets induits sur les relations entre « bienfaiteurs/trices » et « assistés » dès la fin des années 1970<sup>34</sup>, puis dans son rattachement aux Églises<sup>35</sup> et dans la signification pour les femmes de son rapport au politique et pouvoir de l'État<sup>36</sup> et dans ses enjeux idéologiques<sup>37</sup>. Elle a

---

<sup>31</sup>POUJOL Geneviève, « Éducation populaire : une histoire française », *Hermès, La Revue*, vol. 42, n° 2, 2005, pp. 126-130.

<sup>32</sup>La question ne se limite pas à l'accueil fait par le mouvement syndical. Nous renvoyons sur ce point à la contribution de Michelle Zancarini-Fournel, « Les féminismes, des mouvements autonomes ? », in GUBIN Éliane *et al.*, (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, les éditions de l'Atelier, 2004, pp. 227-238. Dans leur genèse et dans leurs statuts, certaines associations féministes modérées comme le CNFF ont dans un premier temps souvent légitimé leur action par une posture philanthropique dont le bénéfice était extérieur à ses actrices.

<sup>33</sup>La synthèse d'Éliane Gubin (GUBIN Éliane *et al.*, *Le Siècle des féminismes...*, *op. cit.*), en explore les dimensions militantes, politiques et idéologiques, sans négliger les situations en dehors de l'Occident ; THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007, p. 210 et suivantes.

<sup>34</sup>Voir en particulier à ce propos le premier chapitre de l'ouvrage d'Henri Pascal « La naissance du travail social (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1913) », in PASCAL Henri, *Histoire du travail social en France. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Presses de l'EHESS, 2014, pp. 11-62.

<sup>35</sup>FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions de l'Atelier, 1990, POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises (1810-1960)*, Paris, Les Éditions de Paris-Max Chaleil, 2003.

<sup>36</sup>ACCAMPO Elinor A., FUCHS Rachel G., STEWART Mary Lynn, *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 1995.

<sup>37</sup>COVA Anna, *Maternité et droits des femmes en France, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Anthropos Economica, 1997.

également été enrichie par l'étude de la professionnalisation progressive du *care* par les travaux d'Yvonne Knibiehler, de Christian Chevandier pour le cas des infirmières, ou de Sylvie Schweitzer pour celui des inspectrices du travail<sup>38</sup> et bien entendu par des travaux qui ne se cantonnent pas au cas français<sup>39</sup>. Elle n'a de ce fait pas été envisagée comme s'exerçant en même temps dans des formes plurielles d'engagement sur un terrain unique.

La question du terrain pose d'abord celle du périmètre auquel il est possible d'envisager l'étude. Le niveau départemental semble pertinent, d'une part parce qu'il correspond au niveau décisionnel de l'autorisation préfectorale avant juillet 1901 et d'enregistrement de la déclaration associative après la loi de juillet 1901, bien que les déclarations puissent être effectuées en sous-préfecture ; d'autre part il s'agit de l'échelle d'intervention de l'État de plus en plus fréquente dans le domaine social. Elle est actée en particulier par la loi du 15 juillet 1893, symbole de la législation d'assistance sociale d'une Troisième République inspirée par la doctrine solidariste, qui pose le principe de la gratuité des soins pour les personnes privées de ressources et en confie l'organisation *in fine* au préfet au sein du département<sup>40</sup>.

Cependant, ce choix d'échelle pose plusieurs questions. Elle pose au moins celle de la démarche inductive telle qu'elle a été formulée dans les travaux dirigés par Jacques Revel, dans l'ouvrage *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*<sup>41</sup>. Il ne s'agit pas de trouver dans le terrain « la représentativité de chaque échantillon par rapport à l'ensemble dans lequel il (a) vocation à s'intégrer comme une pièce doit trouver sa place dans un puzzle<sup>42</sup> », mais de réfléchir à ce que le travail à cette échelle permet de voir, qui n'est pas toujours visible à une échelle plus petite, ni à une échelle plus grande. C'est bien au niveau « méso » que se trouve le groupe associatif, que se joue le réseau<sup>43</sup>, qui se place entre l'individu et la société toute entière. Il ne s'agit donc pas d'écrire à rebours, dans une sorte de projet finaliste ou un mouvement descendant, une paléo-

---

<sup>38</sup> KNIBIEHLER Yvonne *Histoire des infirmières en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette littérature, 2008 ; CHEVANDIER Christian, *Infirmières parisiennes : 1900-1950. Émergence d'une profession*. Paris, Publications de la Sorbonne, 2011 ; SCHWEITZER Sylvie, *Les Inspectrices du travail, 1878-1974. Le genre de la fonction publique*, Rennes, PUR, 2016.

<sup>39</sup> Pour la Belgique, MASUY-STROOBANT Godelieve, HUMBLET Perrine, *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Éditions Labor, 2004 ; TOPALOV Christian, *Philanthropes...*, *op. cit.*

<sup>40</sup> Il s'agit de l'article 4 de la loi du 15 juillet 1893, qui prévoit cependant le maintien possible de l'échelon communal pour la mise en œuvre de l'assistance.

<sup>41</sup> REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris, Gallimard, 1996. Ces travaux déterminent bien qu'aucune échelle ne jouit d'un privilège méthodologique et que la question de sa validité ne peut être posée que dans le champ de la pratique.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>43</sup> C'est ce qu'établit en son temps le philosophe allemand Georg Simmel (1858-1918). Voir MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> éd., 2016, p. 14.



histoire de quelques grandes associations nationales par le récit de leur implantation dans un département<sup>44</sup>. Il s'agit d'autre chose : envisager sur le terrain la richesse d'un tissu associatif multiforme et des effets de cette richesse qu'il peut produire sur les carrières.

De plus, davantage que le choix de l'échelle, c'est sa variation qui est intéressante<sup>45</sup>. Ici, cette variation n'est pas seulement un jeu de regard – voire d'opposition – entre Paris et la province. En rappelant les conditions historiques de l'émergence de cette dualité, Olivier Grenouilleau a montré que la période à laquelle s'intéresse ce travail correspond à l'apogée d'un régionalisme permettant aux Républicains, par l'attachement à la « petite patrie » de nourrir l'amour de la « Grande Nation » qui incarne la France depuis la Révolution Française, sans toutefois renoncer à une ferme centralisation politique<sup>46</sup>. Mais cette analyse concerne la structure politique et administrative de l'État, et non l'ensemble du secteur associatif. Certaines structures nationales naissent en province<sup>47</sup>, lorsque d'autres nées à Paris ne se sentent à l'origine que ... parisiennes et non nationales<sup>48</sup>. Au delà de cette échelle hexagonale se profile déjà le niveau international qui est celui d'associations ou de fédérations, auxquelles les structures locales adhèrent ou dont elles se réclament ; cette échelle internationale est, nous le savons, celle des rencontres et des congrès qui nourrissent les idées et structurent ou infléchissent l'action de la réforme sociale jusqu'à la Première Guerre Mondiale<sup>49</sup>. C'est aussi l'échelle à laquelle se déploie le réseau familial et amical de la plupart des familles du négoce des grandes villes du département.

Au delà de la variation des échelles, c'est la question des frontières du terrain choisi qui reste techniquement posée : le territoire d'un département, nonobstant les efforts des révolutionnaires de 1791, ne se confond pas nécessairement avec l'espace vécu des personnes qui y résident ni dans l'instant, ni dans le temps long. Il est possible que certaines affiliées adhèrent à des structures multiples, situées pour certaines d'entre elles à l'extérieur du département, en particulier lorsque

---

<sup>44</sup>Remarquons que c'est souvent le biais pris par les fresques historiques produites par la presse associative elle-même, notamment au moment des commémorations.

<sup>45</sup>BERGÈRE Marc, « Du local à l'international : plaidoyer pour les emboîtements d'échelles » in *L'Engagement et l'émancipation : ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier* [en ligne], Rennes, PUR, 2015, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.90642>. 1. (« Seule la variation d'échelle se rév[èle] féconde pour rendre possible la construction d'objets historiques toujours complexes. » )

<sup>46</sup>GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries. Identités régionales et État central en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019, p. 147 à 149.

<sup>47</sup>C'est le cas des Groupes féministes universitaires créés à l'initiative de l'institutrice Marie Guérin de Laxou-lès-Nancy, en Meurthe-et-Moselle, à partir de 1903.

<sup>48</sup>Elles sont nombreuses, du comité des Dames de la SSBM à Paris, branche aînée de la Croix-Rouge avant le conflit franco-prussien, au Conseil national des femmes françaises qui aménage ses statuts en 1909 pour prendre en compte les comités non-parisiens.

<sup>49</sup>RASMUSSEN, Anne, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 19, n°1, 2001, pp. 27-41.

ces membres ont double résidence : nous pourrions ici citer le cas des stations balnéaires estivales ou celui bien précis, des Waddington, écartelés entre l'entreprise sise en Eure-et-loir et leur résidence dans la banlieue sud-est de Rouen. Pour ce qui est du temps long, il est parfois difficile de reconstituer la carrière complète d'une personne venant d'un autre département, ou bien y poursuivant sa carrière associative quelques années plus tard. Dans tous ces cas, une approche la plus précise possible semble acceptable et les résultats statistiques toujours établis avec la règle du « moins disant », c'est-à-dire en ne prenant en compte que les cas confirmés.

L'échelle est également celle du temps<sup>50</sup> et la période de trente-trois ans qui court de 1890 à 1923 est d'abord de la continuité : passé le temps d'installation de la République et de la consolidation de l'ossature du régime par les lois constitutionnelles de 1875 et la victoire aux élections des républicains à la Chambre en 1876 et au Sénat en 1879, le temps est venu de « donner de la chair à une République qui n'est encore qu'une charpente politique<sup>51</sup> ». Ce temps est celui des libertés collectives nouvelles, de la liberté syndicale du 21 mars 1884 à la loi de liberté associative du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui encadrent le début de notre période. La doctrine solidariste de Léon Bourgeois n'est pas qu'une philosophie ; elle est aussi une pratique, et l'application libérale de l'autorisation administrative des associations, dès 1880, a montré la volonté des hommes politiques de la mettre au service de la République dans le domaine du sport<sup>52</sup> puis quelques années plus tard dans celui de l'éducation populaire<sup>53</sup>. Cette période est aussi celle des ruptures : ruptures législatives introduites par des lois nouvelles, qui en prenant en charge la « question sociale », modifie les attributions du tissu associatif qui tentait de la résoudre<sup>54</sup> ; ruptures politiques et religieuses provoquées par les encycliques *Rerum Novarum* (1891) et *Au milieu des sollicitudes* (1892) qui incitent les catholiques à se rallier à la République, avant que l'affaire Dreyfus, ou plutôt l'Affaire<sup>55</sup> ne déchire la France en deux camps, toutes ruptures qui fondent une « expérience de la politique<sup>56</sup> » pour les Républicains ; rupture juridique également, introduite justement par la loi associative de juillet 1901 qui, par sa stricte application, met fin à l'activité des congrégations,

---

<sup>50</sup> DELACROIX Christian, « Échelle », in DELACROIX *et al.*, *Historiographies, Concepts et Débats*, Paris, Gallimard, 2011, t. 2, pp. 725-730.

<sup>51</sup> DEMIER Francis, *La France du XIX<sup>e</sup> siècle. 1814-1914*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 12. ; voir aussi : APRIL Sylvie, *1815-1870. La Révolution inachevée*, Paris, Gallimard, 2020.

<sup>52</sup> RAUSCH André, « Le défi sportif et l'expérience de la virilité », in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO, Georges, *Histoire de la virilité*, t. 2, *Le Triomphe de la virilité. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2011.

<sup>53</sup> CONDETTE Jean-François, « "De l'école au régiment". "Le réveil de l'éducation populaire" républicaine (1894-1897) », in CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire...*, *op. cit.*, pp.221-236.

<sup>54</sup> La loi du 15 juillet 1893 pose le principe de la gratuité des soins, à l'hôpital comme à domicile, pour les malades privés de ressources.

<sup>55</sup> DUCLERT Vincent, *L'affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 2012.

<sup>56</sup> DUCLERT Vincent, *La République imaginée (1870-1914)*, Paris, Belin, 2014, p. 411.

entraîne quelques années plus tard la loi de Séparation des Églises et de l'État et redistribue les positionnements à l'intérieur des communautés ; béance plus que rupture enfin qu'ouvre le premier conflit mondial dans un pays qui en est un des théâtres principaux et celui dans lequel se joue le sort de la guerre en 1918<sup>57</sup>, avant qu'elle ne s'achève par une longue sortie de guerre<sup>58</sup>. En allant à l'encontre des césures longtemps en usage<sup>59</sup>, il s'agit bien d'essayer de saisir ce qui est permanence, ce qui est changement, ce qui est inflexion.

Encore faut-il, ayant déterminé l'échelle et la période, convenir d'un terrain. Celui de la Seine-Inférieure s'est rapidement imposé ; le dynamisme que nous avons pu constater, au moins pour la période antérieure à 1914 pour le cas du Havre ne pouvait être complètement fortuit. L'historiographie enrichie dans le domaine culturel par les travaux de Loïc Vadelorge<sup>60</sup>, dans l'étude des groupes sociaux par ceux de Jean-Pierre Chaline ou de John Barzman<sup>61</sup> et bien sûr dans celui de l'action sociale en deçà et au delà de la période par ceux de Yannick Marec<sup>62</sup> était de la même façon encourageante. Elle souligne cependant le déficit des travaux de recherche pour ce qui concerne les femmes et la remarque de la récente *Histoire du Havre* peut s'appliquer à l'ensemble du département :

« La friche la plus importante est celle de la connaissance du rôle et des mentalités de la moitié de ses habitants. L'histoire du Havre reste largement aujourd'hui une histoire sans les femmes. »<sup>63</sup>

Le périmètre géographique proposé – le département de la Seine-Inférieure – est-il exceptionnel ? Il n'est certes pas le terrain d'enjeux identitaires<sup>64</sup>. Le caractère normand de la Seine-Inférieure est de ce point de vue indéniable, qui faisait déjà écrire à Jean de la Fontaine en son temps : « Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire, ni fade adulateur ni parleur trop sincère. Et tâchez quelquefois de répondre en Normand<sup>65</sup> ». Le cliché flaubertien d'un immobilisme

---

<sup>57</sup>BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945. Les Grandes Guerres*, Paris, Belin, 2014, p. 46.

<sup>58</sup>CABANES Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Points Seuil, 2014.

<sup>59</sup>Marie-Hélène Zylberberg-Hocquart affirmait dans *Féminisme et syndicalisme en France*, Paris, Anthropos, 1978, p. 12, à propos des bornes chronologiques de son étude : « il faut en fixer la date de départ, étant bien entendu qu'elle se termine en 1914, la guerre étant une coupure absolue ».

<sup>60</sup>VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République. Politiques et pratiques culturelles*, Rennes, PUR, 2005.

<sup>61</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982 ; BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et cultures militantes au Havre (1912-1923)*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 1997.

<sup>62</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale, (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, La Documentation française/Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002, 2 tomes.

<sup>63</sup>SAUNIER Éric, BARZMAN John, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017, p. 22.

<sup>64</sup>BERGÈRE Marc, *art. cit.*, [16].

<sup>65</sup>DE LA FONTAINE Jean, *La Cour du Lion*, Livre VII, 6.

provincial qui masque son indécision légendaire par un attachement définitif au terroir, moqué par l'auteur de *Madame Bovary* dans le portrait d'une bourgeoisie rouennaise somme toute médiocre est un motif de tout temps exhumé<sup>66</sup>. Mais Rouen n'est pas la Seine-Inférieure et encore moins Le Havre, dont « l'identité collective issue des circonstances<sup>67</sup> » est modelée par les apports constants de populations nouvelles. Le terrain ne vaut-il pas, d'ailleurs, par sa pertinence au regard de l'objet de recherche choisi ? Ici, parce qu'il se démarque des autres départements et présente justement des territoires variés sur lesquels les transformations socio-économiques ont agi de façon contrastée depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, parce qu'il occupe une position originale entre le grand large et Paris, le département de la Seine-Inférieure est un terrain de choix.

La Seine-Inférieure correspond à un vaste espace peuplé de 829 876 habitants en 1891 et de 877 383 en 1911 ; ces chiffres le situent parmi le tiers des départements qui sont en croissance dans cette France en déprise démographique pendant cette période. Il est surtout le seul des cinq départements normands à être dans ce cas puisque, depuis le point démographiquement haut du milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, l'exode des ruraux de l'Orne, de la Manche, du Calvados et de l'Eure vers la Seine-inférieure ou vers la région parisienne<sup>68</sup> a mené à une lente décrue de la population de l'Ouest normand. Cette redistribution liée au transfert de bras de l'agriculture vers l'industrie affecte également, à l'interne, la Seine-Inférieure. Entre 1851 et 1901, les arrondissements du Havre et de Rouen gagnent respectivement 27,6 % et 60,4% de population, quand ceux de Neufchâtel et d'Yvetot en perdent 12,8 % et 31,3 %. Il n'empêche : cette originalité de la Seine-Inférieure par rapport aux autres départements normands perdue, lui octroyant le 8<sup>e</sup> rang des départements français en 1911, quand la Manche et le Calvados atteignent difficilement les 20<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> rangs, l'Eure et l'Orne les 51<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> rangs<sup>69</sup>.

C'est également le seul des cinq départements normands à compter deux agglomérations, Rouen et Le Havre, proches par leur poids démographique mais différentes par leurs activités portuaires et industrielles comme par leur rang administratif. Elles diffèrent également par la composition sociologique et les appartenances religieuses de leurs populations. Le poids de la bourgeoisie protestante impliquée dans l'action caritative ne se dément pas au Havre, grand port historique du négoce français qui a orienté une partie de son activité vers l'industrie depuis le

---

<sup>66</sup>Voir à ce propos l'introduction de VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République...*, op. cit., p. 12-13.

<sup>67</sup>BARZMAN John, SAUNIER Éric, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017.

<sup>68</sup>LEMENOREL Alain (dir.), *Nouvelle histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, 2004, p. 221-222.

<sup>69</sup> Recensement de population par communes et arrondissements, source : INSEE, [en ligne] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2653233?sommaire=2591397>, CAUCHOIS André, « Histoire de l'Habitat en Seine-Inférieure et en Normandie depuis 1850 - Première partie : maisons et population », *Études Normandes*, n°11, 3<sup>e</sup> trimestre 1952, pp. 145-172, p. 148.

milieu du siècle, écartelé entre une bourgeoisie dirigeante et une classe laborieuse souvent décrite<sup>70</sup>, alors que Rouen a vu l'émergence d'une bourgeoisie moyenne plus étoffée, prérogative de préfecture<sup>71</sup>. Mais le reste du département n'est pas qu'un interstice entre deux villes volontiers rivales. Les espaces ruraux actifs et peuplés du plateau de Caux et de ses vallées, organisés autour de gros bourgs agricoles ayant parfois le rang de sous-préfecture comme Yvetot qui s'opposent à la « boutonnière » argileuse du Bray ; le centre textile du coton de Bolbec, celui de la laine d'Elbeuf, enrichi par l'arrivée d'une importante communauté mulhousienne après le traité de Francfort de 1871 ; le port morutier de Fécamp et les stations balnéaires de Dieppe ou d'Étretat fréquentées tant par les Anglais que les Parisiens : tous ces contrastes sont un palimpseste de l'évolution de la Normandie littorale du nord-ouest du XIX<sup>e</sup> siècle, réunis dans la double réalité de l'axe de la Seine: à l'ouverture vers le large par le port du Havre répond en amont la proximité de Paris. Si le rapport au monde a été façonné par la façade maritime, l'enjeu que présente la proximité de la capitale n'est pas à négliger, et ce n'est donc pas un hasard si certaines des grandes figures de l'action féminine dont la carrière associative avait débuté dans le département ont conservé avec lui des liens importants pendant et après cette période, liens qui ne sont pas uniquement de nature amicale : Julie Siegfried (1848-1922) présidente du Conseil national des femmes françaises à partir de 1912, Lucie Félix-Faure (1866-1913), fondatrice de la Ligue fraternelle des enfants de France en 1898, ou encore Cécile Brunschvicg (1877-1946), secrétaire générale de l'Union française pour le suffrage des femmes en 1910 ont fait de la Seine-Inférieure une base arrière et parfois un terrain d'expérimentation de projets nationaux.

Cette caractéristique ne se dément pas avec la guerre : La Seine-Inférieure, au Nord-Ouest de la France est un des départements non envahis les plus proches des combats et un lieu d'accueil des réfugiés français des départements du Nord comme des populations civiles belges. Elles retrouvent leur gouvernement en exil à Sainte-Adresse- petite station balnéaire qui jouxte la commune du Havre- à partir d'octobre 1914. La situation littorale du département situées à proximité du front en fait de plus un emplacement de choix pour les Alliés, qui installent à Rouen et au Havre leurs premières bases dès août 1914 et à Dieppe la logistique nécessaire au ravitaillement de leurs troupes à la fin de la même année.

La variété géographique des territoires, leur inscription si particulière dans une période chronologique qui inclut le premier conflit mondial permet d'espérer travailler de nombreuses hypothèses qui se regroupent en trois axes :

---

<sup>70</sup> BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, *op. cit.*

<sup>71</sup> CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*

Au niveau des territoires, il s'agit de montrer comment se décline une histoire souvent écrite à l'échelle nationale, mais dont nous ne pouvons poser *a priori* qu'elle est l'unique résultat d'injonctions descendantes d'un centre parisien vers une province qui en serait le réceptacle inerte ; à une échelle plus petite, la question se pose des forces et les tensions engendrées par la diversité des territoires pourtant proches, entre zones urbaines et zones rurales, centre et périphéries de l'espace départemental et de savoir comment elles évoluent dans le temps. Il s'agit également d'observer les modes de transmission et d'information ; de savoir ce qui est dit, ce qui est audible et ce qui est tu.

Au niveau des collectifs, il s'agit avant tout d'une histoire politique entre des groupes féminins, masculins ou mixtes, dont le genre n'est qu'une variable parmi d'autres rendant caduque, une fois de plus, l'idée d'une frontière intangible entre des espaces public et privé strictement assignés au genre; en reconnaître la porosité permet d'observer le « nuancier » des relations entre femmes et hommes, pour reprendre l'expression de Françoise Thébaud<sup>72</sup>. Si nous pouvons établir que l'action sociale est le principal vecteur de l'expression politique féminine, la question se pose de la transformation de ces groupes dans trois grands moments : celui du christianisme social y compris lorsqu'il est confronté à la politique de laïcisation et à la Séparation de l'Église et de l'État au début du siècle, qui fait se lever les troupes du catholicisme intransigeant ; celui du féminisme qualifié de première vague, qui prend racine dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui comme mouvement collectif et organisé voit le jour entre 1890 et 1900<sup>73</sup>; celui de la période de la guerre et de la longue sortie de guerre, qui pose la question des formes et les limites de l'Union sacrée par des groupes préexistants, de leur adaptation au conflit et de leur investissement dans la reconstruction lorsqu'il se termine<sup>74</sup>. Il s'agit tout autant de comprendre comment se sont transformées ou non les formes de pratiques féminines et si l'appartenance à l'un de ces courants préjuge de la forme associative, mono-générée ou mixte ; laquelle de ces formes permet d'ailleurs de se faire entendre ? Pour chacun de ces groupes, est-il possible de percevoir une évolution dans le temps ?

C'est au niveau des individus enfin que les questions émergent : appartient-on à la fois à des groupes tolérés et organisés, mono-générés et mixtes ? Utilise-t-on un de ces liens d'appartenance pour activer l'autre ? Appartient-on à la fois à un groupe politique, d'action sociale et à un groupe

---

<sup>72</sup>THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007.

<sup>73</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Éd. des Femmes Antoinette Fouque, 1989.

<sup>74</sup>CABANES Bruno, *La Victoire endeuillée. ... op. cit.*; BARAKAT, Sultan, *After the Conflict. Reconstruction and Development in the Aftermath of War*. London, I.B.Tauris , 2005.

confessionnel et plus précisément qui est dans ce cas ? Pouvons-nous dans ce cas parler de réseau, et s'il évolue dans le temps, que dit-il du pouvoir des uns et des autres ? C'est justement ce prisme qui devrait nous permettre de retracer des itinéraires qui s'inscrivent au long de ce tiers de siècle et de qualifier le type d'affiliation. Certaines d'entre-elles sont-elles incontournables, et si oui, pour quelle(s) période ?

Il s'agit donc de déterminer quelles sources nous peuvent nous permettre de répondre à ces interrogations.

### **Choisir des sources pertinentes.**

Comme l'ont fait remarquer dès 1991 Sylvie Fayet-Scribe et Évelyne Dielbot, les archives privées des associations ont longtemps souffert d'un déficit de conservation<sup>75</sup>. Le champ de l'action sociale, tout particulièrement, n'a pas bénéficié d'un effort de classement et de conservation comparable à celui effectué par l'Institut Français d'Histoire Sociale pour l'histoire du mouvement ouvrier. Cependant, le centenaire de la loi associative de juillet 1901 a entraîné un regain d'intérêt pour la recherche heuristique et a été réactivé en 2004, par celui de l'association professionnelle des archivistes de France. Le colloque intitulé « Cent ans d'histoire au service des archives » organisé en septembre 2001 à Nantes pointait déjà d'ailleurs la singularité des sources de l'histoire associative, écartelées entre archives publiques et privées et insistait sur la nécessité d'un effort d'information en vue de préserver ces dernières, dont le classement et la conservation sont laissées à l'initiative des structures<sup>76</sup>.

#### *Des sources primaires disparates, mais abondantes.*

Les sources primaires des associations sont celles qui sont produites par elles-mêmes (donc d'origine privée) et celles qui émanent des services de l'État qui les enregistre ou les contrôle (et donc d'origine publique dans ce cas). Elles sont nombreuses, bien que d'une qualité inégale. Dans une étude départementale, la difficulté est de prendre en compte les associations d'échelle nationale ou internationale qui forment des comités locaux, puisque ceux-ci n'ont pas l'obligation de demander une autorisation et ne procèdent que très rarement à une déclaration séparée<sup>77</sup>. La

---

<sup>75</sup>FAYET-SCRIBE Sylvie, DIELBOT Évelyne, « L'Histoire aux prises avec les œuvres et les associations, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s. », *Sources, travaux historiques*, n° 25, 1991, pp. 3-10.

<sup>76</sup>LACOUSSE Magali *et al.* « Un "nouveau" champ de collecte : les archives d'associations », *La Gazette des archives*, n° 204, 2006-4, pp. 189-210.

<sup>77</sup>Une des branches de la Croix-Rouge, l'ADF (Association des dames françaises), sollicite pourtant des autorisations pour plusieurs de ses comités.

mouvance féministe par exemple est représentée en Seine-Inférieure par le Conseil national des femmes françaises (CNFF), né en 1901 et l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), née en 1909. Il s'est donc agi de mettre à profit la Bibliothèque Marguerite Durand et les archives féministes du Centre d'Angers pour consulter la correspondance manuscrite entre la direction parisienne de l'UFSF (et en particulier celle de Cécile Brunschvicg secrétaire générale du mouvement et chargée des relations avec les groupes de province) et le groupe de Rouen de 1911 à l'après-guerre. Cette correspondance s'est avérée précieuse pour comprendre le degré d'intégration des groupes rouennais et havrais, comprendre la diffusion des modèles de pratiques en province et percevoir d'éventuelles tensions avec les instances nationales. Les archives des deux loges du Droit Humain sur lesquelles ces groupes s'appuient en partie, conservées par les affiliées actuelles, ont pu être consultées.

Les grandes associations catholiques du département sont la Ligue des femmes françaises (LFF) née à Lyon en 1901 et la Ligue patriotique des Françaises (LPDF), dont la naissance procède pour des raisons politiques d'une scission du comité parisien de la LFF avec sa direction nationale installée à Lyon en mai 1902. Les archives de l'ACF de la rue Saint-Guillaume à Paris conservent la liste des responsables de comités de Seine-Inférieure de la LPDF avant 1914 ; d'autres quêtes ont été déçues : les archives diocésaines au siège de l'évêché de Rouen n'ont conservé que des documents postérieurs à 1926 et d'ailleurs assez riches, pour ce mouvement.

Pour la Croix-Rouge enfin, la disparition de la plus grande partie des archives des sociétés a fait de quelques annuaires et de la presse des mouvements une source essentielle pour l'étude des comités locaux des trois branches de la Société de secours aux blessés militaires (SSBM), de l'Association des dames françaises (ADF) et de l'Union des femmes de France (UFF) ainsi que les déclarations de quelques comités comme celui de Blangy, ou celui d'Eu-Le Tréport-Mers-les-Bains pour l'ADF en 1901<sup>78</sup>. Pour d'autres associations plus réduites comme la Ligue sociale d'acheteurs, quelques fonds privés ont été également un recours<sup>79</sup>. Quant aux mouvements internationaux comme l'Union internationale des amies de la jeune fille (UIAJF), protestante, il faut reconnaître qu'ils ont laissé localement peu de traces. Si l'implantation de l'UIAJF au Havre et à Rouen est antérieure à 1890, elle ne sort de l'ombre que lors de son affiliation au CNFF et à l'occasion de la concurrence qui se joue avec son homologue catholique, l'Œuvre de protection de la jeune fille, qui prend pied au Havre en 1910.

---

<sup>78</sup>Un certain nombre de documents ont été depuis numérisés et mis en ligne sur Gallica.

<sup>79</sup>Il s'agit du fonds Jean Bruhnes aux Archives Nationales. AN 615 AP : Fonds Jean Brunhes ; 615AP/67 et 615AP/86 : Ligue sociale d'acheteurs (1894-1991).



Les associations d'échelle locale, y compris lorsqu'elles se fédèrent, ont parfois conservé des archives privées au siège de l'association<sup>80</sup> ou encore les ont versées au moment de la cessation de leurs activités dans les services départementaux ou municipaux<sup>81</sup>. Surtout, elles ont été l'objet d'un enregistrement par les services de l'État. D'un point de vue chronologique, elles s'organisent sous le régime de l'autorisation avant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 « relative au contrat d'association », puis sous le régime déclaratif, dont il faut cependant rappeler qu'il n'a pas de caractère obligatoire<sup>82</sup>.

Les récépissés de déclaration sont d'autant plus riches qu'ils permettent à de nombreuses associations, dans les premières années qui suivent la promulgation de la loi de juillet 1901, d'affirmer leur force par l'inscription de très nombreux membres du conseil d'administration au moment de la déclaration officielle, en précisant adresse et souvent profession ; cette profusion de renseignements est également fréquente quand l'association procède d'une union de plusieurs tendances en son sein. La Société protestante havraise de bienfaisance (SPB) qui remplace le diaconat réunit les forces de deux tendances culturelles : celle de l'Alliance évangélique du Havre et du protestantisme libéral havrais ; elle fournit dans sa déclaration initiale du 11 juin 1906 à la sous-préfecture du Havre la liste de vingt-quatre membres et de six membres du bureau alors que seule l'identité des président(e) et secrétaire sont requis. Le cas se rencontre également dans les structures créées pour la défense de l'enseignement privé et des patronages catholiques dans les années 1905-1907. D'une façon générale, le foisonnement associatif de la période, dans son élaboration et ses enjeux, s'exprime matériellement par des déclarations riches et détaillées.

Surtout, ces documents témoignent de l'intérêt que l'État leur porte par des dossiers constitués au niveau de l'arrondissement ou du département. Ces dossiers, composites et d'une richesse inégale, comportent, outre les statuts de l'association<sup>83</sup>, au moins le compte-rendu de l'assemblée générale fondatrice et, au delà, de nombreux éléments comme la trace de leurs

---

<sup>80</sup>C'est le cas des archives du Diaconat puis de la Société protestante de bienfaisance conservées au Temple du Havre. Le cas est caractéristique du flou qui entoure la conservation des archives privées, puisque celles du Consistoire sont conservées en ADSM 56 J 3 et 56 J 4.

<sup>81</sup>Les archives de la Société maternelle de Rouen qui sont versées Archives départementales de Seine-Maritime par M. et M<sup>me</sup> Stackler en 1972, après que la société a cessé ses activités en 1968 (ADSM 20 J : Société de charité maternelle de Rouen). Les archives des Dames de charité de Fécamp, qui forment le comité des dames du bureau de bienfaisance de la ville ont été versées au service des archives municipales (AMF 1Q 1 : Bureau de bienfaisance- Secours et activités diverses- Dames de charité . 1813-1932).

<sup>82</sup>La déclaration, qui permet comme l'autorisation d'espérer l'obtention par décret de la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'État ne pouvait être imposée en dans le texte de 1901, car cette obligation aurait créé un vide juridique pour les association déjà autorisées qui auraient refusé de se déclarer.

<sup>83</sup>Toutefois, seuls les statuts les plus récents sont parfois conservés aux dépens des plus anciens, sauf dans quelques exceptions comme l'Œuvre maternelle du Havre. (ADSM 4 M 530).

relations avec les autorités et la liste des membres des conseils d'administration successifs ; ils conservent souvent des brouillons de correspondance ou des budgets versés au sein de dossiers au moment de la cessation d'activité de la structure.

Si le classement par champ associatif n'est pas toujours rigoureux et témoigne parfois d'une méconnaissance *a posteriori* de l'objet associatif<sup>84</sup>, scorie d'une perception des différents champs du social qui a varié avec le temps, il souligne toutefois l'intérêt de l'État pour l'architecture du milieu associatif, qu'il cherche parfois à encourager, à défaut de pouvoir tout à fait le contrôler<sup>85</sup>. Plusieurs recueils effectuent, en effet, un suivi détaillé et rigoureux des associations à certains moments-clés de la période : à la veille de l'entrée en vigueur de la loi de liberté associative de 1901 pour l'arrondissement de Dieppe et après la forte crue associative des années 1905-1908 pour l'arrondissement du Havre ; en 1922, enfin, après la saignée de la guerre, pour plusieurs des cinq arrondissements du département. Ils tentent de dresser un panorama exhaustif des associations en balayant l'ensemble des champs, détaillent de plus en plus celui de l'action sociale en ayant le souci de prendre en compte les œuvres non déclarées, souvent restées dans l'ombre. Élaboré à la fin de l'année 1909 ou au début de l'année 1910, le registre de l'arrondissement du Havre<sup>86</sup> dresse non seulement des listes exhaustives des associations et de leurs membres, mais commente également leur positionnement sur l'échiquier politique par une légende manuscrite. Pour la Crèche havraise, fondation protestante de 1877 déclarée d'utilité publique le 25 décembre 1902, nous lisons ainsi : « comprend toutes les religions et diverses opinions politiques » ; pour la Crèche Sainte-Marie, fondée le 1<sup>er</sup> mai 1893, déclarée le 29 décembre 1904 : « le comité de patronage ne comprend que des personnes appartenant au parti réactionnaire et clérical, mais ne fait pas œuvre politique ». Ce document est précieux, à la fois pour le jugement porté et pour ce qu'il nous dit de celui qui le porte : les autorités départementales sont manifestement extrêmement attentives à l'évolution du tissu associatif, dix ans après la loi accordant la liberté associative et surtout au lendemain de la loi de Séparation entre les Églises et l'État.

L'exhaustivité de ces sources est variable à l'échelle du département, car la refonte administrative de septembre 1926 a ramené de cinq à trois le nombre d'arrondissements en Seine-Inférieure par la disparition de l'arrondissement d'Yvetot (dix cantons) et de celui de Neufchâtel

---

<sup>84</sup>Les associations de défense des établissements de l'enseignement privé nées entre 1904 et 1907 qui agissent pour la défense du patrimoine immobilier et la gestion des écoles sont par exemple assimilées à des patronages scolaires. (ADSM 4 M 557-558).

<sup>85</sup>Il faut souligner en particulier le rôle de contrôle et d'encadrement exercé par la déclaration d'utilité publique après la loi de liberté associative du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Voir à ce propos MERLET Jean-Pierre, *Une grande loi de la Troisième République : La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris, L.G.D.J., 2001, p. 45.

<sup>86</sup>ADSM 4 M 582.

(8 cantons, dont la délimitation correspondait au pays de Bray et à la haute vallée de la Bresle, à la limite est du département). Les fonds versés dans les arrondissements nouvellement formés sont souvent lacunaires, mais en dépit de ces exceptions, la couverture est acceptable<sup>87</sup>.

C'est cependant autant par la presse de mouvement que par ces sources archivistiques que la connaissance des mouvements peut se faire. Elle permet de cerner la place des comités dans la trame nationale. Il s'agit, en autres publications, des *Bulletins*, dont la naissance est presque contemporaine des branches de la Croix-Rouge ; de *La Femme*, publication bi-mensuelle de l'Union nationale des amies de la jeune fille à partir de 1894, de plus en plus à l'écoute des comités de province, qui la lisent et s'y abonnent<sup>88</sup> ; de *l'Écho des Françaises* pour la LPDF à partir de 1904 ou encore de *l'Action féminine*, bulletin officiel du CNFF à partir de 1909. Les publications sont ici aussi foisonnantes que les mouvements eux-mêmes. La Seine-Inférieure a produit également quelques feuilles régionale ou locale pour ces mouvements<sup>89</sup> sans connaître la floraison de certaines régions<sup>90</sup>. Bien que sans autre périodicité régulière qu'annuelle, les comptes-rendus d'activité des associations locales sont également extrêmement nombreux, publiant le plus souvent la liste des affilié(e) et des souscripteurs. Ces fascicules sont d'autant plus précis sur l'activité des structures et sur leurs membres que ces derniers sont sensibles à la publicité donnée dans ces encarts à leur investissement. Au total, et sans étonnement, il faut constater qu'en ce qui concerne la période courant jusqu'à 1914, la couverture archivistique est plutôt meilleure quant aux membres des associations locales mais plus satisfaisante quant aux activités et aux prises de positions des associations de rang national.

La période du conflit et de la sortie de guerre fait appel à des sources pour partie différentes. Les questions générales à leur propos sont documentées par l'ouvrage collectif *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*<sup>91</sup>, et plus particulièrement par la contribution de Philippe Nivet et Jérémie Halais sur « les politiques et dispositifs publics d'assistance » et celle d'Axelle Brodiez-Dolino, Frank Gilson et Benoît Charenton sur les « œuvres de guerre » ; le travail de recension en est donc facilité. En plus des états de sources spécifiques produits par les

---

<sup>87</sup>L'annexe 1 présente un tableau de la validité des sources par arrondissement.

<sup>88</sup>C'est le cas de la loge n° 3 du Droit Humain de Rouen par exemple. Loge n°3 de Rouen : Procès-verbaux de la 3<sup>ème</sup> section de la Gr.: L.: Symb.: Ecos.: Mixte à l'Or :. de Rouen, registre de 226 feuillets.

<sup>89</sup>Le comité de l'UFF de Rouen produit un bulletin mensuel ; la section de dames du Havre de l'Union française antialcoolique lance une publication, *Le Foyer Normand*, en 1902 et la Société féministe du Havre publie le mensuel *Le Féminisme havrais* à partir de juillet 1909, qui remplace des feuillets déjà réguliers.

<sup>90</sup>Elle ne publie pas de suppléments au *Petit Écho des Françaises* (comme Versailles en 1903, Bretagne et Deux-Sèvres en 1905) ou à *l'Écho des françaises* (comme Toulouse en 1904), par exemple.

<sup>91</sup>NIVET Philippe, COUTANT-DAYDE Coraline, STOLL Mathieu (dir.), *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, PUR et Archives de France, 2014.

services des Archives départementales de la Seine-Maritime ou des Archives Municipales du Havre<sup>92</sup>, l'accès aux grandes collectes instituées au niveau national et départemental à l'occasion du centenaire du conflit éclaire également la recherche et les dispositions législatives permettent d'ordonner l'ensemble.

En effet, si les réseaux de la charité privée se mettent en ordre de bataille dès le début du conflit pour seconder les pouvoirs publics dans l'organisation des secours destinés aux civils et aux soldats, les nouvelles œuvres créées le sont d'abord sous le simple régime déclaratif de la loi de juillet 1901. Il faut attendre la loi de mai 1916 pour que soit créé le statut d'« œuvres de guerre », qui les soumet à des contrôles visant à éviter les abus. Sauf exception<sup>93</sup>, l'ensemble des œuvres nouvelles créées avant et après la loi de mai 1916 sont répertoriées aux ADSM dans les séries RP, X, N et dans les deux sous-séries 2 OP et 4 OP, hormis dans le cas des arrondissements havrais et dieppois, pour lesquels elles figurent dans les sous-séries 1 Z et 2 Z. Les services des archives municipales du Havre, de Dieppe, d'Elbeuf et de Bolbec disposent également de ressources importantes. Si ces sources sont dispersées, elles sont rigoureuses et systématiques et ont conservé les formulaires administratifs de contrôle à partir de la fin de l'année 1916. Par contre, l'urgence du travail à accomplir comme les difficultés d'impression liées la raréfaction du papier expliquent que les parutions détaillées produites par les œuvres de guerre elles-mêmes soient souvent publiées à la toute fin du conflit ou dans les années immédiatement postérieures<sup>94</sup>.

D'une façon plus générale, pour toutes les structures, les annuaires de commerce du Havre et les almanachs départementaux pallient en partie les carences des autres sources, au moins jusqu'en 1910, en publiant *in extenso* la liste des membres des bureaux et ceux des conseils d'administration. Après cette date, la croissance associative a parfois eu raison de la patience de l'imprimeur (ou des finances de l'éditeur) et les annuaires de commerce sont plus sobres, se limitant en général aux bureaux. Ils cessent de paraître entre 1915 et 1918, et reprennent leur publication en 1919<sup>95</sup>.

Il est rapidement apparu que la richesse des sources permettait de rassembler des matériaux au-delà d'une histoire politique des groupes, ou de l'exemplarité des individus : il devenait

---

<sup>92</sup> [http://www.archivesdepartementales76.net/wpcontent/uploads/2014/06/Grande\\_Guerre\\_14\\_18\\_etat\\_des\\_sourc](http://www.archivesdepartementales76.net/wpcontent/uploads/2014/06/Grande_Guerre_14_18_etat_des_sources.pdf)

<sup>93</sup> ADSM 4 M 529, Œuvres de guerre.

<sup>94</sup> BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise des prisonniers de guerre. Compte-rendu général 1914-1919*, Rouen, Lainé, 1919.

<sup>95</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre*, Le Havre, imprimerie commerciale Eugène Costay, 1890 à 1923, *Almanach de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure*, Rouen, imprimerie du *Journal de Rouen*, 1890 à 1923, [lacunes].

possible d'envisager, une étude de type prosopographique, et à certaines conditions, une étude de réseau.

#### *Des sources secondaires incontournables.*

L'utilisation de sources secondaires a pour objectif de produire des matériaux permettant de compléter la base de données. Elles sont indispensables pour scander des carrières, situer un entourage ou même vérifier des identités et parfois des affiliations. Ici, c'est affaire de femmes : point de liste électorale ou de registre-matricule de l'autorité militaire. Pas non plus de trace de scolarité, bien sûr, pour l'immense majorité des affiliées. Tout juste la fin de notre période met-elle en avant les premières agrégées de l'Université qui sont nommées dans les lycées de province. Les enfances, les adolescences sont englouties. Nous sommes-là sur l'héritage d'un XIX<sup>e</sup> siècle qui a posé « un regard d'hommes sur les hommes »<sup>96</sup>. Même l'établissement ou bien la confirmation de l'identité pose parfois problème au sein du recensement, lorsqu'un recenseur peu au fait du sens de « patronyme », attribue à une épouse le nom ... de son mari. Précieux cependant pour situer un voisinage et la proximité d'autres affiliées, pour préciser un cadre ou un niveau de vie par le nombre de domestiques du ménage « servi », les recensements ont été complétés par l'utilisation de quelques généalogies particulièrement documentées, notamment celle d'Olivier Payenneville sur le site Geneanet<sup>97</sup>.

Cette recherche réservait également quelques bonnes surprises : celle de retrouver dans le fonds ancien des archives de Dieppe une correspondance de Berthe Pochet de Tinan, épouse de négociant havrais qui avait fondé la branche de l'ADF au Havre en 1882 après s'être investie dans les œuvres sanitaires lors du siège franco-prussien et première femme nommée dans la commission de surveillance des enfants du premier âge lors de l'application de la loi Roussel<sup>98</sup>. Adressée à Camille Saint-Saëns qui fut son maître de piano, cette correspondance de plusieurs dizaines de lettres qui s'égrène pendant autant d'années représente un apport biographique majeur, bien au delà d'une vie associative<sup>99</sup>.

---

<sup>96</sup>PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, p. 13.

<sup>97</sup>Les travaux généalogiques d'Olivier Payenneville, descendant d'un médecin rouennais, comptent plus de 93000 individus et sont entièrement sourcés.

<sup>98</sup>Loi 23 décembre 1874, elle prévoit la participation de femmes mères de famille ou membres d'associations à des commissions locales de surveillance des nourrissons.

<sup>99</sup>Cette correspondance, signalée dans le *Catalogue du musée de Dieppe de 1904* était tombée dans l'oubli. MILET Ambroise, *Catalogue du musée de Dieppe. Archéologie, histoire locale, beaux-arts, musée Camille Saint-Saëns, histoire naturelle*, Dieppe, 1904, p. 241. Elle complète de ce point de vue la correspondance des familles Duménil, Mertzdorff et Froissart, mise en ligne par Danielle Pouban et Cécile Dauphin, *S'écrire au XIX<sup>e</sup> siècle. Une correspondance familiale*, <http://correspondancefamiliale.ehess.fr/>, qui concerne plusieurs havraises de la famille Delaroche.

Enfin, ce moment de « presse absolue » que constitue la période, pour reprendre l'expression de Vincent Duclert<sup>100</sup> a fait de la presse locale un recours obligé, du *Journal de Fécamp* catholique et conservateur au *Journal de Rouen* républicain, la *Vigie de Dieppe*, bi-hebdomadaire, le *Courrier du Havre* ou encore le *Journal du Havre*. Ils ont été dépouillés au moins ponctuellement pour les événements qui concernaient au plus près les associations. Le *Journal de Fécamp*, *Le Petit Havre* et le *Journal de Rouen* ont été dépouillés systématiquement pour les quatre années de la guerre.

### **Vers la constitution d'une base de données servant l'étude d'un réseau.**

La terminologie adoptée, enfin, devait répondre à la multiplicité des situations rencontrées. Le choix a été fait d'utiliser le plus souvent le terme de *structures*, pour désigner la multitude des comités, ligues, cercles, œuvres, patronages, sociétés, unions et bien sûr, associations. Le terme d'*affiliée*, et donc d'*affiliation*, plus engagé que celui de membre, mais moins déterminant que militante, présente le triple intérêt de situer une adhésion (entrée, admission), un investissement (le dictionnaire électronique des synonymes du CRISCO admet dans la même clique « enrôlement » et « mobilisation ») et une logique de transformation (initiation, et rattachement) dont la transmission devient possible, nous renvoyant ici au terme de filiation.

L'ensemble de ces données antérieures à la guerre ou non ont contribué à la construction de la base de données CARACTIF dans un objectif prosopographique, mais aussi dans le but de collecter les données susceptibles de permettre une étude de réseau<sup>101</sup>. Nous n'ignorons pas les difficultés épistémologiques de l'étude prosopographique, dont Claire Lemercier et Emmanuelle Picard ont souligné la variété des usages et le manque de codification théorique minimale qui permettrait d'en faire une méthode normalisée<sup>102</sup>. Cependant, il semblait important, tout en avançant prudemment, d'aller au bout d'une démarche qui permettrait peut-être une approche quantitative quand de nombreuses analyses de réseau devaient se résoudre à conserver un point de vue qualitatif<sup>103</sup>.

---

<sup>100</sup>DUCLERT Vincent, *La République imaginée ...*, *op. cit.*, p. 718.

<sup>101</sup>Nous avons eu la chance de pouvoir échanger avec Claire Lemercier et Laurent Beauguitte au moment de la construction de la base de données, lors de l'école d'été de Nice organisée en juillet 2017 par le groupement de recherche en Analyse de réseaux en SHS et le groupe Res-Hist. Qu'ils en soient vivement remerciés.

<sup>102</sup>LEMERCIER Claire, PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in ROLLET Laurent NABONNAUD Philippe, *Les Uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Presses Universitaires de Nancy; Editions Universitaires de Lorraine, 2012, pp. 605-630.

<sup>103</sup>L'article portant sur Marie Boucher (BACH Benjamin *et al.*, « L'analyse des réseaux, une aide à penser : réflexions sur les stratégies économique et sociale de Marie Boucher, marchande à Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle », in PICCO Dominique *et al.*, *Réseaux de femmes, femmes en réseaux (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2017, pp. 109-137) est un des rares à proposer une analyse statistique de réseau au sein de cet ouvrage qui leur est consacré. L'acceptation de la notion de réseau dédouanée de sa dimension quantitative et donc

Nous ne décrivons ici que les grands axes de cette base de données<sup>104</sup>. La base CARACTIF a été construite au début du travail de recherche et conçue d’abord comme un outil de travail puis comme un outil d’analyse. Elle est organisée en trois tables qui sont la table des affiliations, celle des structures et enfin celle des affiliées, reliées entre elles et consultables par formulaire. La prudence a prévalu en cas de doute sur l’identité de l’affiliée ou d’une date d’affiliation, même si de nombreuses interrogations ont pu être levées au cours du travail : il s’agit donc d’une base du « moins disant » et les indications qu’elle donne sont toujours à considérer comme des *minima*. Elle a pour vocation d’être transformée, enrichie, élargie.

Construire la base de données n’avait guère de sens sans tenter de l’engager dans une étude de réseau. Le choix technique s’est porté sur le logiciel Gephi, d’un maniement aisé pour le nombre de données dont nous disposions et dont les possibilités de traitement statistiques et graphiques semblaient suffisantes pour des données simples.

Cependant, les lacunes des communes rurales ou des bourgs de certains arrondissements, si elles posaient assez peu de problème pour mener une analyse qualitative et politique, demandaient davantage de précaution pour une analyse de type quantitatif. Le manque de données continues en dehors de Rouen et du Havre a mené principalement à l’étude des réseaux de ces deux agglomérations.

Enfin, s’est posée dès le début de l’écriture du texte la question de la désignation de nos affiliées, qui reste un enjeu pour tout travail ayant trait aux femmes<sup>105</sup>. Les documents officiels que nous avons eu à connaître désignent le plus souvent les femmes mariées sous les noms et prénoms de leur époux, ce que les féministes dénoncent déjà à l’époque comme une habitude profondément inégalitaire<sup>106</sup>. Le fait est d’autant moins anecdotique que cet usage est encore source d’erreur aujourd’hui ; une lettre adressée à Jules Siegfried à propos du futur lycée de jeunes filles du Havre en novembre 1881 est attribuée par Philippe Manneville au *directeur* de l’école normale d’institutrices de Perpignan<sup>107</sup> ; il s’agit pourtant bien d’une directrice, en la personne

---

d’un travail informatique parfois chronophage permet d’ailleurs parfois de porter un regard qualitatif nouveau, notamment sur la capacité émancipatrice ou au contraire aliénatrice du réseau féminin, en tant qu’atout ou frein à l’action et au pouvoir.

<sup>104</sup>Les aspects techniques de la construction et de l’exploitation de la base de données sont exposés dans l’annexe 2.

<sup>105</sup>Voir à ce propos le dossier de *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 45 | 2017.

<sup>106</sup> ROCHEFORT Florence, « Politiques féministes du nom (France, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 45 | 2017, mis en ligne le 01 mai 2020, DOI : <https://doi.org/10.4000/cli.13523>.

<sup>107</sup>MANNEVILLE Philippe, « Jules Siegfried et la création du lycée de jeunes filles du Havre », *Études Normandes*, 45<sup>e</sup> année, n°3, 1996, pp. 55-63, p. 56.

d'Eugénie Hippeau (1820-), nommée à ce poste en 1880<sup>108</sup>, écrivaine par ailleurs<sup>109</sup> et qui signe ses missives « M<sup>me</sup> C. Hippeau » ; son mari Célestin Hippeau (1803-1883) est à cette date professeur honoraire à la Faculté de Caen et s'il est connu comme pédagogue, il n'est pour rien dans cet échange épistolaire. Les femmes elles-mêmes, par l'usage qu'elles en font, prennent part au débat, même dans notre coin de province et nous verrons qu'il n'est pas indifférent qu'elles se désignent par leur nom de mariage, qu'elles le fassent précéder de celui de leur époux, ou plus volontiers, dans une correspondance interne à l'association, de leur prénom.

Les choix d'écriture de l'histoire quant à eux, ne correspondent pas tout à fait aux mêmes enjeux, même s'ils portent clairement également la marque de leur temps. Au sein des dictionnaires, ces choix varient. Le *Dictionnaire biographique des militants*, déjà ancien (et mixte), de Geneviève Pujol et Madeleine Romer<sup>110</sup>, utilise uniquement des noms d'épouse ; le patronyme, inséré dans le fil de la biographie ne figure ni dans l'index, ni même dans le titre de l'entrée. Le *Dictionnaire biographique des femmes belges* d'Éliane Gubin<sup>111</sup>, particulièrement utile pour la période de la guerre, fait au contraire clairement le choix de les classer par patronymes, renvoyant pour accéder à l'entrée recherchée à un double index des noms patronymiques/noms d'épouse, ce qui est conforme au droit belge. Le *Dictionnaire des féministes* de Christine Bard et de Sylvie Chaperon qui court du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>112</sup> fait le choix du nom d'usage, qui est souvent, mais pas toujours, le nom d'épouse et le fait suivre du patronyme dès le titre de l'entrée. Nous nous sommes rangés pour l'écriture à ce principe d'utilisation du nom d'usage en conservant toutefois le prénom de l'affiliée et ce, pour deux raisons. D'une part, notre périmètre provincial inclut, reconnaissons-le, des femmes peu connues. Ne les désigner que par leur patronyme n'aurait que davantage perdu le lecteur. D'autre part, et c'est un argument décisif, dans un certain nombre de cas, ni le patronyme, ni le prénom n'ont pu être retrouvés, et le nom d'épouse n'est plus un choix. Nous écrivons donc « Julie Siegfried » pour « Julie Puaux, épouse Jules Siegfried » ; « Émilie Siegfried » pour « Émilie Schlumberger, épouse Ernest Siegfried », qui est sa belle-sœur<sup>113</sup>. Le

---

<sup>108</sup> *Bulletin administratif de l'instruction publique, novembre 1880*, n° 460, p. 1462-1463.

<sup>109</sup> Elle écrit en particulier *Mères et nourrices. Organisation des sociétés de protection de l'enfance*, Paris, Journal des jeunes mères, 1875.

<sup>110</sup> POUJOL Geneviève, ROMER Madeleine (dir.), *Dictionnaire biographique des militants. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. De l'éducation populaire à l'action culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1996.

<sup>111</sup> GUBIN Éliane, *Dictionnaire des femmes belges. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Racine, 2006.

<sup>112</sup> BARD Christine et CHAPERON Sylvie [dir.], *Dictionnaire des féministes. France, XVIII<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2017.

<sup>113</sup> Affiliées n° 3001 et n° 3002.



fait d'écrire « M<sup>me</sup> Jacques Hubert<sup>114</sup> » signifie donc que le prénom de l'affiliée reste – pour le moment – inconnu.

Il était exclu, au vu des objectifs de la recherche, de procéder selon un plan rigoureusement chrono-thématique. Le triple questionnement que nous avons évoqué plus haut et qui porte sur les territoires, les groupes et les individus tout au long d'une chronologie bipartite de part et d'autre de la guerre incitait à respecter cette césure majeure tout travaillant plus particulièrement la question de l'évolution des formes dans le temps long. Si le discours est politique, les formes le sont également, modifiant les relations, permettant ou empêchant parfois les participations ou bien les prises de parole. Il fallait donc les exposer au moment de leur mise en place pour en décrire les transformations pendant la période de la guerre.

Nous montrerons donc dans une première partie en quoi, à l'échelle du département, l'action sociale de type associatif est au cœur de l'expression féminine. Les grands débats de la période 1890-1914 la façonnent dans un mouvement de républicanisation et au sein des associations locales de la mouvance hygiéniste qui l'éloignent de l'action caritative traditionnelle dans un premier temps ; l'implantation des grandes associations nationales du christianisme social, du féminisme ou du christianisme intransigeant des ligues la transforme alors que les contours de ces mouvements évoluent entre le premier Ralliement des années 1890 et les conflits qui surgissent entre les Églises et l'État au début du siècle, au moment où les débats du féminisme traversent également l'ensemble de la société. Nous essaierons également de montrer comment au sein d'un espace associatif territorialisé, les adaptations, les alliances, les résistances en font un espace spécifique.

Nous décrirons dans une deuxième partie au delà du discours politique, comment ces vingt-cinq années de vie associative ont élaboré des formes associatives, des réseaux et des itinéraires qui se déclinent au fil du temps selon les groupes et les générations. Est-il possible de décrire des carrières associatives ? Comment se construisent-elles dans leurs choix d'objets, de postes, de compétences ? Il s'agit pour en juger de distinguer des cohortes, d'observer les flux d'arrivées et de départs en leur sein, l'intensité et la composition des itinéraires des pluri-affiliées et le regard que porte cette vie associative sur elle-même, la mémoire qu'elle en conserve et qui sous-tend la question de la transmission.

Nous montrerons enfin dans une troisième partie en quoi l'action sociale féminine, essentielle pendant le premier conflit mondial, reste aussi pendant cette période un positionnement

---

<sup>114</sup>Affiliée n°3593.

éminemment politique. En tant que tel, elle est bien un héritage des savoir-faire sous-tendus par les positions idéologiques antérieures locales ou nationales, autant que par une mobilisation rendue nécessaire par l'irruption de la guerre. Si l'espace proche est un recours pendant toute la période et le cadre de pratiques symboliques dont il faut bien juger de l'efficacité, cette action sociale féminine locale est traversée par des problématiques nouvelles : il s'agit des enjeux du pacifisme à l'échelle des mouvements nationaux par exemple et, ce qui est spécifique à la Seine-Inférieure, des enjeux générés par les contacts avec les forces alliées anglo-américaines et le gouvernement belge. Elle pose dans ce cadre la question des relations, des accords ou des tensions entre les comités locaux et les structures nationales dont les choix sont différents voire antagonistes. Elle invite à en voir le bilan dans cette longue sortie de guerre, sur la reconnaissance qui en est faite et sur la transformation des mouvements.

Il s'agit bien par le choix de la prise en charge de l'ensemble des organisations sur un même territoire, pour reprendre le propos de Michel Offerlé, de

« penser ensemble des formes d'engagement qui peuvent être ou non vécues et conçues par les intéressés eux-mêmes [...] comme complémentaires ou contradictoires, comme impensés ou impensables ensemble <sup>115</sup>. »

La modeste ambition de cette recherche est qu'elle puisse, par une relecture des catégories établies, participer à l'écriture d'une histoire mixte.

---

<sup>115</sup>TARTAKOWSKY Danielle, TETARD Françoise, (dir.), *Syndicats et associations...*, op. cit., p. 461.

**PREMIÈRE PARTIE.**  
**FORCES ET TENSIONS DE L’AFFILIATION FÉMININE**  
**À LA BELLE ÉPOQUE (1890-1914).**

« Je ne sais pas si un comité d'hommes réussirait mieux  
que nous n'avons pu le faire, [...] mais j'en doute. »

Stéphanie Broström, présidente de la Crèche havraise, 1886<sup>116</sup>.

---

<sup>116</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre du 23 juillet 1886 au maire du Havre.

## **Introduction de la première partie.**

La première partie de ce travail cherche à établir les permanences et les variations de la pratique associative féminine de part et d'autre du franchissement du siècle marqué par l'adoption de la grande loi de liberté associative de 1901. Permanences, car en dépit de l'intense vie politique de la « société des citoyens<sup>117</sup> » de cette Troisième République désormais bien établie, la condition juridique de femmes évolue peu et leur expression politique reste singulièrement limitée par l'absence de droit de suffrage. Variations, car le bouleversement des connaissances produit par la révolution pastoriennne, la question sociale exacerbée par la crise économique de la seconde moitié du siècle, la relecture permanente enfin du lien que les croyants opèrent avec la République au gré des décisions qui laïcisent l'espace social touchent le cœur de l'action féminine ; dans le domaine considéré comme le sien : l'action sociale et éducative.

Le chapitre premier tentera donc de mesurer la place prise par les femmes dans ce paysage associatif en plein essor, dans ses formes héritées et ses particularismes de genre. Le chapitre deux cherchera à comprendre comment les transformations de la vie politique, les exigences de la question sociale et les progrès scientifiques suscitent des formes d'action locales nombreuses, nouvelles et dynamiques. Le chapitre trois montrera comment les débats majeurs autour du christianisme social, autour de la place de l'État dans la question religieuse, des revendications féministes, qui se situent à l'échelle nationale et internationale, transforment ou non les œuvres locales, interlocutrices et viviers des grandes associations.

---

<sup>117</sup>DUCLERT Vincent, 1870-1914, *La République imaginée...*, op .cit., p. 619.

## Chapitre premier.

### L'action sociale associative en Seine-Inférieure en 1890 : Structures anciennes, enjeux nouveaux.

#### Introduction.

La Troisième République, une fois acquise la consolidation de son régime politique accorde une priorité absolue à l'œuvre scolaire qui permettra de contrer une restauration monarchique. C'est donc seulement après les grandes lois scolaires du début de la décennie 1880<sup>118</sup>, qui en rendant possible l'enracinement de la République légitiment l'octroi des grandes libertés publiques<sup>119</sup> qu'est envisagée une politique d'assistance « pensée comme son corollaire dans la lutte contre les inégalités de fortune et de naissance<sup>120</sup> ». Seconde, mais non secondaire dans l'ordre des priorités, la volonté républicaine s'applique ici de façon moins centralisée et l'action sociale y est davantage un terrain de négociation entre pouvoir local et pouvoir central. Il s'agit d'une part de prendre en compte une histoire multiséculaire qui s'est construite localement et dont la mosaïque serait aussi difficile à harmoniser que coûteuse à prendre en charge. Il s'agit d'autre part de s'appuyer sur le terrain local afin d'impliquer ses notables et, ce faisant, exercer un certain contrôle sur ceux qui sont souvent héritiers d'un ordre politique et social antérieur, comme le remarque Colette Bec<sup>121</sup>. Cet équilibre voulu entre gouvernance centrale et initiative locale marque pour longtemps la répartition des rôles : en 1893 encore, la loi prévoit que le pouvoir départemental (associant le conseil général et le préfet, représentant de l'État) fixe le budget d'assistance quand le pouvoir municipal arrête les listes de bénéficiaires proposées par le bureau d'assistance de la commune, « partition classique, entre gouverner de loin et gérer de près<sup>122</sup> ».

---

<sup>118</sup>Il s'agit de la gratuité absolue dans les écoles primaires publiques (loi du 16 juin 1881) et de l'obligation scolaire dans le cadre d'un enseignement laïc (loi du 28 mars 1882).

<sup>119</sup>Ce sont essentiellement les libertés de réunion (loi du 30 juin 1880), de la presse (loi du 29 juillet 1881) et de liberté syndicale (dite loi « Waldeck-Rousseau » de 1884).

<sup>120</sup>BEC Colette, « Fin des concurrences philanthropiques, 1880-1914 », in PETIT Jacques-Guy, MAREC Yannick (dir.), *Le Social dans la ville en France et en Europe, 1750-1914*, Éditions de l'Atelier, 1996, p. 219-227, p. 220. Cette politique d'assistance n'empêche pas la mise en œuvre d'un volet répressif ; voir à ce propos PETIT Jacques-Guy et al., *Intégration et exclusion sociale d'hier à aujourd'hui*, Paris, Anthropos historiques, 1999, p. 10-11.

<sup>121</sup>BEC Colette, *art. cit.*, p. 222.

<sup>122</sup>*Ibid.*

Cette double particularité dans l'ordre des priorités et dans la réponse faite aux contraintes de terrain pendant les premiers temps de la République explique que, comme pendant le premier XIX<sup>e</sup> siècle éclairé par les travaux de Catherine Duprat sur la philanthropie parisienne<sup>123</sup>, le prisme monographique soit nécessaire à une compréhension fine des situations et à l'analyse de forces en action, parfois pionnières. C'est souvent le choix fait par les études rassemblées dans les ouvrages collectifs dirigés par André Gueslin, Jacques-Guy Petit, Yannick Marec, Pierre Guillaume et Dominique Kalifa, qu'elles portent sur l'histoire de la protection sociale en général, ou bien soient consacrées à un espace spécifique ou encore à une catégorie sociale<sup>124</sup>. Pour ce qui concerne tout particulièrement le cas de Rouen en Seine-Inférieure, c'est la vaste somme de Yannick Marec qui balaie ces champs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit donc dans ce premier chapitre de montrer la place singulière qui est celle de l'action sociale féminine dans un paysage associatif en plein essor, paysage qui représente de surcroît pour l'élite républicaine « le réseau organisationnel et culturel qui lui a permis de naître et qui lui donné sa force <sup>125</sup>», selon l'expression de Philip Nord. Nous montrerons ensuite, au delà des formes traditionnelles qui marquent son organisation, les nouveaux enjeux des années 1890 qui en sont des leviers de transformation.

### **1. Affiliation féminine et action sociale associative : contours d'une exception.**

Le cadre juridique de notre objet d'étude est particulier. S'il existe effectivement un cadre juridique à l'association, s'applique-t-il aux femmes ? La question qui est posée est celle de leur participation possible ou non à la République en tant qu'elle s'est affirmée comme institution sinon totalement démocratique, du moins capable d'établir le socle lui permettant de fonctionner comme telle<sup>126</sup>. L'enjeu est donc celui de la reconnaissance de leur capacité à être l'individu social bâtissant l'œuvre alternative entre l'individualisme libéral et le collectivisme, que Léon Bourgeois théoriserait comme « solidarisme » en 1896 dans son ouvrage *Solidarité*<sup>127</sup>. Ce pacte républicain que constitue l'association ne se limite pas à des liens qui naîtraient de rapports humains

---

<sup>123</sup>DUPRAT Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, volume 1, 1996, volume 2, 1997.

<sup>124</sup>GUESLIN André, GUILLAUME Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1992 ; PETIT Jacques-Guy, MAREC Yannick (dir.), *Le Social dans la ville en France et en Europe...*, *op. cit.* ; GUESLIN André et KALIFA Dominique (dir.) *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1999.

<sup>125</sup>NORD Philip, *Le Moment républicain. Combats pour la démocratie dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 30.

<sup>126</sup>DUCLERT, *La République imaginée...*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>127</sup>BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1896.

spontanés<sup>128</sup>. Il s'organise selon des règles et ancre ainsi ses membres dans une société. Est-il donc accessible aux femmes, que le XIX<sup>e</sup> siècle a assigné à la nature plus qu'à la raison<sup>129</sup> ?

La question n'est pas uniquement théorique. Elle se pose comme une question pratique, puisqu'elle résulte de la confrontation entre un droit associatif qui varie de part et d'autre de la loi de juillet 1901 et une condition juridique féminine singulière et intangible entre la mise en place du Code civil de 1804 et le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Pour autant, c'est la réalité de cette condition qu'il nous faut éprouver et juger du passage de la norme à la pratique, suivant ainsi l'expérience menée par Anne-Marie Sohn dans d'autres champs de la vie quotidienne<sup>130</sup>: les limites imposées par le droit à la condition civile des femmes sont-elles effectives dans l'exercice de la pratique associative ?

### **a. Les conditions juridiques de l'affiliation féminine.**

La position des femmes par rapport au droit d'association varie avec le temps, puisque le droit d'association tout d'abord accordé par la puissance publique représentée par le préfet devient un contrat de droit privé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ce sont ces deux formes du droit associatif qu'il nous faut tour à tour examiner.

#### *Le droit associatif à l'aube de la Troisième République.*

Maurice Agulhon affirme que c'est « à l'expérience des années 1870, [que] l'idée française de République a fini par s'identifier à la tradition de 1789<sup>131</sup> » ; c'est bien dans cette filiation que l'évolution du droit associatif jusqu'à la Troisième République peut être replacée.

L'encadrement juridique et la surveillance administrative dont font l'objet les associations est un marqueur à travers le long XIX<sup>e</sup> siècle de l'octroi des libertés individuelles et collectives : si la Révolution Française à ses débuts accorde aux citoyens « le droit de s'assembler paisiblement entre eux et de former des sociétés libres<sup>132</sup>», l'Assemblée constituante interdit dès 1791 par la loi

---

<sup>128</sup>*Ibid*, p. 33 à 35. Voir à ce propos et sur l'association dans le solidarisme de Léon Bourgeois, CHANIAL Philippe, « La République, la question sociale et l'association. Associationnisme, solidarisme et socialisme au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 89, 2001, pp. 6-14.

<sup>129</sup>FRAISSE Geneviève, *La Raison des femmes*, Paris, Plon, 1992, en particulier le chapitre « Raison et nature au regard de la démocratie », p. 63-73.

<sup>130</sup>SOHN Anne-Marie, *Chrysalides, Femmes dans la vie privée, (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, volume II. p. 635. Dans son chapitre 9, « Le Code civil et les femmes à l'épreuve de la vie quotidienne », Anne-Marie Sohn éprouve la réalité de l'application du Code tour à tour pour le choix du domicile, le contrôle des revenus familiaux et la gestion du patrimoine.

<sup>131</sup>AGULHON Maurice, *La République, l'élan fondateur et la grande blessure, 1880-1932*, Paris, Hachette, 1990, rééd. Fayard, 2010, p. 27.

<sup>132</sup>Loi du 21 août 1790, intégrée à la Constitution du 3 septembre 1791.

Le Chapelier « tout rassemblement, corporation ou association d'ouvriers et d'artisans de même état et profession<sup>133</sup> », consacrant pour longtemps la disparition des corps intermédiaires qui caractérisaient aux yeux des révolutionnaires la société d'Ancien Régime et qu'ils considéraient comme un danger pour les libertés individuelles. Cette déconstruction des liens sociaux organise une société faite d'individus régulant par le droit leurs relations avec l'État. Même si l'historiographie nous invite à ne pas sous-estimer l'écart entre la lettre de la loi et les pratiques informelles collectives, considérant ce processus d'individualisation comme un « chemin de politisation<sup>134</sup> », l'expression des libertés, dont le périmètre varie avec la relation que chacun des régimes entretient avec l'autorité, s'entend comme un droit dont l'exercice est avant tout individuel pendant toute une partie du siècle.

Le régime napoléonien, par l'article 291 du Code pénal<sup>135</sup>, soumet la constitution des sociétés comptant plus de vingt membres à une autorisation préfectorale préalable ; cette disposition est encore durcie par la loi de 1834 qui, au contraire des promesses libérales de la Monarchie de Juillet, abaisse la limite au delà de laquelle il est possible de qualifier le délit d'association et en renforce la sanction<sup>136</sup>. L'activité législative du gouvernement provisoire, qui proclame la Seconde République le 25 février 1848, donne satisfaction aux revendications sur la liberté de la presse, permanentes depuis 1789, et devant la multiplication des réunions des clubs politiques, les autorise finalement par décret<sup>137</sup>, même si selon l'expression de Karl Marx, les journées de juin sonnent pour les démocrates l'heure « dans laquelle s'évanoui[t] leur République imaginaire<sup>138</sup> ». Enfin le Second Empire, régime autoritaire dans sa mise en place et dans son fonctionnement entend strictement limiter un droit d'association, qui est soumis à une autorisation préfectorale préalable par le décret du 25 mars 1852<sup>139</sup>, même si cette autorisation est octroyée de façon plus libérale lors des dernières années du régime. Alors que le droit de coalition des ouvriers est reconnu en 1864<sup>140</sup>, les réunions publiques, sans que la loi de 1834 soit abolie, sont autorisées

---

<sup>133</sup>Loi Le Chapelier des 14-17 juin 1791.

<sup>134</sup>FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La Modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, p. 244.

<sup>135</sup>Code pénal de 1810. Les responsables des associations non autorisées encourent des peines allant de trois mois à deux ans de prison ; les personnes chez lesquelles ont lieu les réunions illicites se voient infliger des amendes de 16 à 200 francs.

<sup>136</sup>Loi du 10 avril 1834 ; désormais, même les membres d'associations divisées en sections de moins de vingt personnes encourent des peines d'amende et de prison.

<sup>137</sup>Décret du 28 juillet 1848.

<sup>138</sup>MARX Karl, *Les Luites des classes en France*, cité par ADOUMIÉ Vincent, *De la République à la monarchie, 1815-1879*, Paris, Hachette, 2013, p. 66.

<sup>139</sup>Décret du 25 mars 1852.

<sup>140</sup>Loi du 25 mai 1864.



sur déclaration préalable et signature d'au moins sept personnes responsables<sup>141</sup>. Le pouvoir central, partagé entre sa volonté d'encadrer les activités publiques et la nécessité qu'il a d'en faire un appui dans la gestion de la question sociale, assortit l'autorisation préfectorale de la possibilité de recevoir une légitimité particulière par la reconnaissance d'utilité publique. Bien loin d'une restauration du corps social d'Ancien Régime, cette évolution accordant des « libertés sociales », composées de libertés individuelles qui ne peuvent se réaliser que de manière collective, (soit essentiellement droit de réunion et droit d'association), constitue comme l'a justement souligné François Saint-Bonnet, « à la fois un canal utile pour dériver l'impétueux flot démocratique et une école de l'altérité sociale, restaurant des 'corps intermédiaires' choisis, et non subis<sup>142</sup>. »

La Troisième République, passée la période d'affermissement du régime de la première décennie, met en place à partir de 1881 les lois qui sanctuarisent les libertés individuelles, au premier rang desquelles la loi sur la liberté de la presse<sup>143</sup>, qui supprime l'autorisation préalable et le droit de timbre et lui ouvre les portes d'un véritable âge d'or. Plus anecdotique peut-être, mais remarquable dans son symbole, la liberté d'ouverture des débits de boisson<sup>144</sup> marque la volonté de reconnaître dans ces lieux une sociabilité populaire et montre qu'elle « apprécie aussi tout ce qui se fai[t] de politique, de lecture de presse, de causeries informelles dans les cabarets<sup>145</sup> ». Mais c'est également le droit à l'exercice des libertés sociales qui est affirmé par la République par la loi sur la liberté de réunion de 1881<sup>146</sup>, qui requiert désormais une simple déclaration, poursuivant ainsi l'élaboration d'exceptions notables à l'application de l'article 291 du Code pénal. Cependant, le droit des associations, dans le souci de ne pas favoriser la création des congrégations, reste la pierre d'achoppement de l'édifice. Tout au plus le législateur cherche-t-il à circonscrire le problème en autorisant les syndicats professionnels par la loi de 1884<sup>147</sup>. Le droit associatif, et ce malgré trente-quatre propositions de loi et rapports<sup>148</sup>, reste soumis jusqu'en juillet 1901 à la nécessité de l'autorisation administrative pour les associations de plus de vingt personnes. Est également maintenue la reconnaissance d'utilité publique, précieux sésame qui non seulement facilite l'accès à des subventions quasi-systématiques de l'État, des autorités départementales ou municipales,

---

<sup>141</sup>Loi du 6 juin 1868.

<sup>142</sup>SAINT-BONNET François, « Le combat pour les libertés publiques à la fin du Second Empire ou les libertés sociales comme dépassement de l'alternative entre libertés individuelles et libertés politiques », *Jus Politicum*, n°5, décembre 2010.

<sup>143</sup>Loi du 29 juillet 1881.

<sup>144</sup>Loi du 17 juillet 1880.

<sup>145</sup>AGULHON Maurice, *La République, l'élan fondateur et la grande blessure...*, op. cit., p. 37.

<sup>146</sup>Loi du 30 juin 1881.

<sup>147</sup>Loi du 25 mars 1884.

<sup>148</sup>BARDOUT Jean-Claude, *L'Histoire étonnante de la loi 1901. Le droit des associations avant et après Pierre Waldeck-Rousseau*, Paris, Éditions Juris, 2000, p. 152.

mais encore permet à l'association de recevoir des legs importants en lui apportant le crédit nécessaire pour être entendue par d'éventuels donateurs.

Une historiographie abondante ainsi que des travaux entrepris au moment du centenaire de la loi du 2 juillet 1901 en particulier ceux de Gilles Le Béguec<sup>149</sup> ont pu établir que cette loi était le fruit d'une nécessité depuis longtemps entendue par le courant républicain et d'une longue maturation des associations elles-mêmes, mouvement de fond accéléré et soutenu par l'élan citoyen qui s'est fait jour à l'occasion de l'Affaire Dreyfus, notamment par la création des universités populaires<sup>150</sup> et de la Ligue des droits de l'Homme<sup>151</sup>. L'essor associatif précède donc la loi qui l'entérine plutôt qu'elle ne le suscite, et les années correspondant aux trois législatures de la période 1893-1906, sont les plus riches en créations. Au terme d'un long débat porté devant la Chambre par le président du Conseil et homme de loi Pierre Waldeck-Rousseau<sup>152</sup> est promulguée, le 1<sup>er</sup> juillet 1901, la loi relative au contrat d'association. Afin de résoudre le problème sur lequel butait le législateur depuis vingt ans, et pour ne pas leur permettre un développement incontrôlé, les congrégations sont soumises à des dispositions particulières, puisqu'une loi devient nécessaire pour en créer de nouvelles<sup>153</sup>, et maintient les dispositions selon lesquelles un membre d'une congrégation non autorisée ne peut dispenser d'enseignement<sup>154</sup>.

Cette loi apporte de grands changements, puisque les associations peuvent se constituer librement, sans autorisation ni déclaration préalable (article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901). cependant, seule la déclaration en préfecture leur accorde la capacité juridique<sup>155</sup>. Cette législation facilite, par le principe de la simple déclaration, les créations locales, sans les faire dépendre nécessairement d'instances nationales. Elle dispense en contrepoint les sections locales ou départementales des associations nationales déjà déclarées d'une nouvelle déclaration à la préfecture du département de la section concernée. Cette disposition nous prive d'ailleurs parfois d'une précieuse ressource puisque les bureaux et conseils d'administration locaux de l'association restent dans ce cas inconnus. Si la loi de juillet 1901 paraît couronner le sommet de l'édifice des

---

<sup>149</sup>LE BÉGUEC Gilles, « Le moment 1901 », in ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle, *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 67-74, p. 68.

<sup>150</sup>La Coopération des idées de Georges Deherme, à l'origine des Universités populaires naît rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris en 1898.

<sup>151</sup>La fondation de la Ligue est annoncée dans le Journal *L'Aurore* le 10 avril 1898 et la première assemblée générale a lieu le 4 juin de la même année.

<sup>152</sup>Sur la teneur et les enjeux du débat, BARDOUT Jean-Claude, *L'Histoire étonnante...*, *op. cit.*, p. 170 à 181.

<sup>153</sup>Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, articles 13 et 16.

<sup>154</sup>Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, article 14. C'était le cas depuis la loi du 29 mars 1880.

<sup>155</sup>Article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

libertés républicaines, il importe cependant de faire le point sur ce que la législation change quant à la situation des femmes et en particulier des femmes mariées ou mineures en associations.

*Ce que le droit associatif est aux femmes.*

Une première remarque s'impose : en dehors même d'une législation générale contraignante, le droit fait un sort différent aux hommes et aux femmes quant à leur participation au débat public et ce au moins à deux reprises lors des périodes révolutionnaires. En premier lieu, le 30 octobre 1793, la Convention montagnarde dissout et interdit les clubs féminins<sup>156</sup> parmi lesquels le plus actif d'entre eux, le Club des citoyennes républicaines révolutionnaires de Pauline Léon et Claire Lacombe<sup>157</sup>. Un certain nombre de femmes continueront cependant à participer aux réunions des clubs mixtes à Paris comme en province. Lors de l'épisode révolutionnaire de 1848, de la même façon, le décret du 28 juillet 1848 sur la liberté de réunion ne s'applique ni aux mineurs ni aux femmes, qui ne peuvent « être membres d'un club, ni assister aux séances<sup>158</sup> » ; il suit d'ailleurs de quelques semaines le décret instaurant un suffrage universel uniquement masculin<sup>159</sup>.

Par ailleurs, le cadre légal précédant la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 soumettait, depuis le décret du 25 mars 1852, la création d'une société à l'approbation des autorités préfectorales. L'enquête effectuée préalablement à l'autorisation, le plus souvent diligentée par les services de police, portait autant sur l'objet de l'affiliation que sur la qualité du dirigeant ou de l'affilé(e). L'autorisation préfectorale se révèle être dans ce cas un cadre plutôt favorable à la situation des femmes mariées en ne les soumettant pas de façon supplémentaire à l'autorité du mari. Certes, le Code civil de 1804 fait de la femme mariée une mineure civile qui doit obéissance à son époux<sup>160</sup> et dépend de lui pour le choix de la résidence et ses déplacements à l'étranger<sup>161</sup>, pour signer un contrat<sup>162</sup>, ester en justice<sup>163</sup>, même si la justice peut entendre un recours<sup>164</sup>. Elle ne peut donc ni gérer ses biens ni accepter un travail sans l'autorisation de son époux qui exerce un contrôle, par l'article 213, sur sa correspondance comme sur ses relations. Mais il semble bien que la possibilité de l'adhésion à une association ne demande pas de démarche particulière même pour une femme

---

<sup>156</sup>Décret du 30 octobre 1793 (9 brumaire an II).

<sup>157</sup>GODINEAU Dominique, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution Française*, Paris, Perrin, 2004, première édition Alinéa, 1988.

<sup>158</sup>Article 3 du décret du 28 juillet 1848.

<sup>159</sup>Décret du 5 mars 1848.

<sup>160</sup>Article 213 du Code civil.

<sup>161</sup>Article 214 du Code civil.

<sup>162</sup>Article 217 du Code civil.

<sup>163</sup>Article 215 du Code civil.

<sup>164</sup>Article 219 du Code civil.

mariée, lorsque l'association est autorisée par les autorités préfectorales. En tout état de cause, les exemples dont nous disposons ne permettent pas de tirer de conclusion contraire. En juin 1898, la présentation au sous-préfet du Havre de la liste de femmes désireuses de s'affilier au Comité de défense des enfants traduits en justice, qui est faite par l'avocat Frank Basset, secrétaire de l'association, en est un bon exemple<sup>165</sup> :

« Grâce au concours que vous nous prêtez aimablement pour le fonctionnement de notre comité de défense, l'autorisation pour un sous-comité de dames de voir à la prison les détenues, les prévenues et les mineurs de seize ans nous est donc en principe accordée ; ce point était capital pour le succès de notre œuvre. Je me suis aussitôt préoccupé de rassembler les noms d'un certain nombre de dames qui consentiraient à se charger de ces visites, et si je n'ai pas répondu à votre lettre du 13 courant [...] c'est que plusieurs des dames que j'avais en vue se trouvant absentes, il m'a fallu quelques jours pour m'assurer de leur adhésion. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui soumettre à votre agrément la liste suivante - [suit la liste de six personnes déjà connues dans les milieux caritatifs havrais-]<sup>166</sup>.

Ces dames se conformeront [...] pour leurs visites à la prison aux conditions que vous jugerez convenables de leur faire<sup>167</sup>. »

Est-ce à dire que l'autorisation préfectorale avant 1901 pouvait l'emporter sur l'opposition du mari ? La bonne société havraise est sans doute trop avare de conflits conjugaux publics pour que nous puissions l'affirmer. Cependant, il est un fait qu'en ce qui concerne l'ensemble des documents consultés pour la période 1890-1901, il ne reste de trace ni d'une demande d'autorisation maritale, ni de son obtention, ni de procédure dédiée.

Paradoxalement, le lien juridique créé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est plus restrictif qu'il n'y paraît, au moins pour ce qui concerne les femmes mariées. En effet les principes qui ont présidé à l'élaboration de la loi relative au contrat d'association expliquent sans peine le biais introduit dans l'affiliation féminine. Partisan d'une conception nouvelle du droit associatif, remplaçant une prohibition préventive<sup>168</sup> par une autorisation de principe, sauf à exercer des pratiques contraires au droit commun, Pierre Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur du premier gouvernement Gambetta défendait déjà devant les députés en 1882 les grands principes sur lesquels s'appuiera la loi de juillet 1901 : la liberté du citoyen, exercée par un acte contractuel, d'appartenir librement à un groupe. Cette conception de la nature de l'engagement individuel, librement consenti et possiblement limité dans le temps s'opposait volontairement à la nature de l'engagement congréganiste, considéré comme un engagement total et illimité de l'individu. Il appuyait alors sa démonstration sur les prérogatives du citoyen dans les termes suivants :

---

<sup>165</sup>ADSM 4 M 531, Comité de défense des enfants traduits en justice, lettre du 20 juin 1898 au sous-préfet du Havre.

<sup>166</sup>Il s'agit de Julie Delaroché, affiliée n° 814, Léonie Larue n° 1834, Marguerite Sigaudy n° 3012, Marie-Elisa Briand n° 400 ainsi que Louise Gascuel n° 1312 et M<sup>lle</sup> Mohler n° 2450.

<sup>167</sup>ADSM 4 M 530. Association n° 107, fondée en juillet 1898, déclarée le 17 octobre 1901.

<sup>168</sup>BARDOU Jean-Claude, *L'Histoire étonnante...*, op. cit., p. 165.

« Notre droit public proscrit tout ce qui constituerait une abdication des droits de l'individu, une renonciation à l'exercice des facultés naturelles à tous les citoyens : [...] d'acheter, de vendre, de faire commerce, d'exercer une position quelconque, de posséder, en un mot, tout ce qui ressemblerait à une servitude personnelle<sup>169</sup>. »

Dès lors, son explicitation du projet de loi met en avant de façon non intentionnelle le problème théorique qui est posé à l'affiliation féminine, puisque les facultés qu'il décrit sont inconnues de la femme mariée. Les termes de la loi qui est votée en 1901 sont clairs :

« L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et aux obligations<sup>170</sup>. »

Afin de permettre à la fois le développement du mouvement associationniste et de fermer la porte à la reconstitution de corps sociaux fantômes du passé, le législateur crée un régime dans lequel l'association ne relève pas du droit public, mais exclusivement du droit privé, du droit contractuel. Ce point majeur place l'adhésion féminine dans une situation ambiguë et plurivoque, liant sa liberté d'affiliation à son statut marital. Soulignons que la personnalité juridique exacte des individus constituant l'association n'est pas précisée dans l'article premier :

« De même que la loi de 1901 a pu être perçue comme la traduction d'une certaine philosophie démocratique, l'identification entre la qualité de citoyen et la qualité de sociétaire a pu être faite<sup>171</sup>. »

Au delà du silence de la loi qui n'explique pas la qualité de la personnalité juridique attendue des sociétaires, c'est la nature de la convention passée entre l'individu et l'association qui ferme la porte de l'affiliation aux personnes frappées d'incapacité civile, non seulement de la femme mariée, mais également du mineur non émancipé et de l'incapable majeur à moins qu'ils ne soient dûment autorisés par leur responsable légal. La question de la nationalité française, qualité intrinsèque de la citoyenneté, se pose en termes identiques pour l'affilié<sup>172</sup>.

---

<sup>169</sup>WALDECK-ROUSSEAU Pierre, « Exposé des motifs du projet de loi relatif à la liberté d'association ; discours prononcé à la Chambre en 1882 », in BARDOUT Jean-Claude, *L'Histoire étonnante...*, op. cit., p. 157. Pierre Waldeck-Rousseau sera deux ans plus tard à l'origine de la loi de liberté syndicale de 1884.

<sup>170</sup>Article premier de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

<sup>171</sup>MERLET Jean-François, *Une grande loi de la Troisième République : la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris, L.G.D.J., 2001, p. 101.

<sup>172</sup>*Ibid*, p. 98.

## **b. Un essor associatif sans précédent.**

La période comprise en 1880 et 1901 qui sépare le moment de « République aux républicains » de la loi de liberté associative est celle du « temps du refus<sup>173</sup> » législatif, comme le montre Jean-Pierre Machelon et les Chambres refuseront pendant cette période trente-trois textes sur la liberté d'association. Il s'agit bien de contrôler associations politiques, ouvrières et congrégations religieuses<sup>174</sup>. Cependant cette position théorique rigide s'accompagne d'une libéralité souple dans l'exécution d'une loi qui est donc restée figée et il est clairement établi que la décennie 1880 est celle du foisonnement associatif à l'échelon local<sup>175</sup>.

La Seine-Inférieure n'échappe pas à la règle. Preuve que l'essor du phénomène n'a pas échappé aux autorités administratives, celles-ci procèdent à un recensement général des associations qui ont été autorisées sur l'ensemble du département pendant les trente années qui précèdent l'année 1901<sup>176</sup>. Conservés sous la cote 4 M 582 aux archives départementales de la Seine-Maritime, ces registres permettent de dresser un bilan thématique, chronologique et géographique du paysage associatif du département, précieux car antérieur à la première statistique globale de 1900 produite par l'Office du travail et publiée Charles Gide<sup>177</sup> et à rebours du constat souvent dressé de la difficulté à en saisir la globalité à l'intérieur d'un espace défini durant le dernier quart de XIX<sup>e</sup> siècle<sup>178</sup>.

### *Paysage associatif et République.*

Ces deux premiers registres dressent un état des lieux des autorisations accordées par les préfets successifs en Seine-Inférieure du milieu du Second Empire au vote de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. La date d'autorisation la plus ancienne portée dans ces registres est celle du Cercle de la plage de Fécamp, autorisé le 13 mai 1862 ; la date ultime est celle du 2 juillet 1901<sup>179</sup> qui correspond à la création de l'Amicale des anciens élèves de l'école Simon à Dieppe. Au total, 920

---

<sup>173</sup>MACHELON Jean-Pierre, « La liberté d'association sous la Troisième République : le temps du refus (1870-1901) », in ANDRIEU Claire *et al.*, *Associations et champ politique...*, *op. cit.*, pp. 141-155, p. 141 à 144.

<sup>174</sup>*Ibid.*, p. 142.

<sup>175</sup>LE BÉGUEC Gilles, « Le moment 1901 », in ANDRIEU Claire *et al.*, *Associations et champ politique...*, *chap. cit.*, p. 68.

<sup>176</sup>ADSM 4 M 582 ; sous la même cote se trouvent également trois registres qui recensent les associations de l'arrondissement du Havre en 1910.

<sup>177</sup>Il souligne d'ailleurs les difficultés d'un dénombrement efficace, en estimant que celui de 1900 est inférieur de moitié à la réalité. *Économie sociale, les institutions du progrès social au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larose et Tenin, 1905, p. 48-50.

<sup>178</sup>GABORIAUX Chloé, « Introuvable mais foisonnante, l'histoire des associations en France »..., *art. cit.*, p. 5.

<sup>179</sup>Adoptée le 22 juin 1901 puis le 28 juin par la Chambre des Députés, la loi est promulguée par le Président de la République Émile Loubet le 1<sup>er</sup> juillet. Elle paraît au *Journal Officiel* le 2 juillet 1901.

associations sont dénombrées selon un classement alphabétique des communes de chacun des cinq arrondissements. Ce recensement est exhaustif pour les créations, mais omet parfois les associations dont la fondation est antérieure à l'année 1862. Il indique « sans arrêté » (lisons « sans arrêté d'autorisation ») en lieu et place de la date de création dans 123 cas – c'est-à-dire 13,4% de l'effectif, ce qui est assez faible – soit que l'association existe de fait sans autorisation, ou bien qu'elle relève des lois organiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Une classification thématique est parfois ébauchée pour les communes les plus importantes qui possèdent des associations nombreuses ; elle distingue alors les sociétés sportives et les associations relevant de la sociabilité territoriale (cercles, groupements amicaux de ressortissants d'autres départements par exemple) ainsi que les sociétés musicales. Les associations qui ont un objet politique, caritatif ou se proposent d'encadrer de la jeunesse et qui concernent notre travail sont regroupées dans une vaste catégorie intitulée « sociétés diverses » laissant à penser qu'elles forment une catégorie incertaine aux yeux de l'administration<sup>180</sup>. Un simple sondage effectué dans les annuaires<sup>181</sup> et dans les dossiers des associations<sup>182</sup> confirme la validité des registres qui esquissent les contours de la chronologie et de la répartition spatiale du paysage associatif départemental et nous permettent d'y cerner la place prise par les femmes.

Cette scansion porte la marque concrète d'une certaine libéralisation de l'autorisation associative pendant la seconde partie de l'Empire puis au début du régime républicain, bien que la législation répressive existe encore en son entier. Le graphique ci-après<sup>183</sup> montre bien l'importance de l'essor associatif :

---

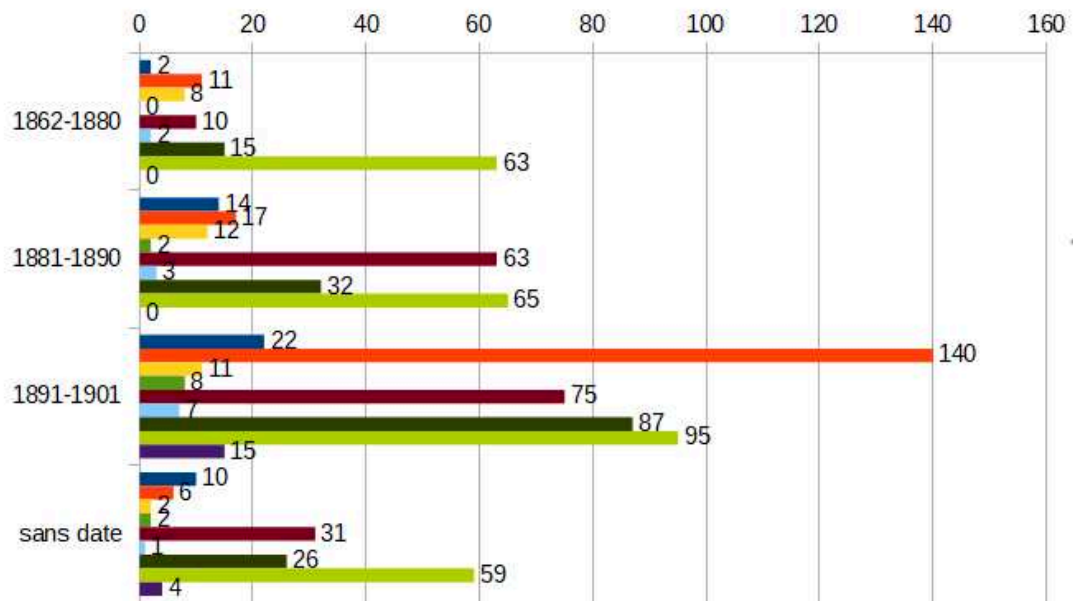
<sup>180</sup>Ce n'est plus le cas en 1910, année de production de trois autres registres du carton 4 M 582, qui ne concernent que l'arrondissement du Havre. Ils tiennent compte des associations créées avant et après la loi de juillet 1901 lorsqu'elle sont en activité, et précisent si les associations se sont déclarées ou non selon le régime de la nouvelle loi. Cette fois, l'avènement du secteur d'action sociale est entériné par le classement : le premier registre est entièrement consacré aux œuvres caritatives et d'éducation populaire, et inclut les œuvres congréganistes en précisant les démarches de régularisation entamées le cas échéant. Cette nouvelle classification très précise et l'identification du secteur caritatif est bien le signe de sa maturation entre les deux dates.

<sup>181</sup>*Almanach de Rouen... op. cit.*, 1890 ; *Annuaire de commerce de la ville du Havre, op. cit.*, , 1898.

<sup>182</sup>ADSM 4M 336 à 582.

<sup>183</sup>Voir chiffres détaillés en annexe 3

**Graphique n°1. Les créations associatives en Seine-Inférieure  
(mai 1862 - juillet 1901).**



Légende :

<span style="color: blue;">■</span>	Activité caritative
<span style="color: red;">■</span>	Éducation populaire
<span style="color: yellow;">■</span>	Sociabilité politique
<span style="color: green;">■</span>	Sociétés savantes
<span style="color: brown;">■</span>	Sociétés sportives
<span style="color: cyan;">■</span>	Sociétés artistiques
<span style="color: darkgreen;">■</span>	Sociabilité territoriale
<span style="color: lightgreen;">■</span>	Sociétés musicales
<span style="color: purple;">■</span>	Autres

Source : registres ADSM 4 M 582

Ce bilan total de 920 associations pour le département confirme l'analyse de Gilles Le Béguec : les débuts de l'élan associatif sont antérieurs à la loi de juillet 1901 et les Républicains ont largement appliqué les dispositions législatives du Second Empire en accordant facilement des autorisations préfectorales.

En 1890, une première vague de fondations est achevée. Les sociétés de sociabilité territoriale, nombreuses et parfois de création très ancienne<sup>184</sup> se sont multipliées d'abord sous forme de cercles masculins et bourgeois autorisés tant par l'administration impériale que par le

<sup>184</sup>Le plus ancien cercle de Rouen est le cercle Saint-André, actif depuis 1726. CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, op. cit., p. 211.



régime républicain à ses débuts ainsi que l'a souligné Maurice Agulhon<sup>185</sup>. Ici, ce sont ceux des stations balnéaires des rivages de la Manche (Cercle de la plage de Fécamp en 1862, ou Cercle du Casino d'Étretat en 1883) ou bien des élites des grandes villes : Rouen compte le Comité de la Comédie, né en 1860, le Petit Cercle, fondé en 1869 et Le Havre, le prestigieux Cercle Frascati, fondé en 1888, parmi d'autres. L'opportunité d'autres distractions explique leur déclin relatif sous la Troisième République<sup>186</sup>. Une sociabilité plus populaire regroupant les natifs de départements qui ont nourri l'immigration des grands centres urbains de Rouen et du Havre<sup>187</sup> et qui s'ancre souvent dans les quartiers excentrés ou les communes limitrophes s'y ajoute dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle (Les Enfants de la Manche au Havre en 1895 par exemple). C'est également dans la décennie 1880 que les sociétés sportives prennent leur envol, essentiellement sous forme de sociétés de gymnastique associées au tir, puis de sociétés vélocipédiques affirmant clairement leur orientation militaire. En 1901, l'arrondissement du Havre compte à lui seul onze sociétés vélocipédiques et neuf sociétés colombophiles. Là se situe aussi l'embryon d'une vie associative qui irrigue le tissu social, qui joue un rôle et est un enjeu dans la consolidation de la République ; les femmes ne peuvent y apparaître que comme un contre-modèle<sup>188</sup>.

Les sociétés savantes et artistiques, hors sociétés musicales dont la création s'échelonne de la Société de comédie de Rouen (1860) à la Société des amis des arts du Havre (1901) ne représentent qu'un peu plus de 2,7% du total et ne sont présentes que dans les cinq communes les plus urbanisées du département<sup>189</sup>. Enfin la création des très nombreuses sociétés de musique (30,6% des associations) oppose milieu urbain et rural le long d'une ligne de faite de part et d'autre de l'année 1890 : dans l'arrondissement de Rouen, vingt-trois communes ont au moins une société de musique créée avant 1890 et seulement neuf après cette date. Dans l'arrondissement de Neufchâtel marqué par la ruralité, les créations sont de six contre huit en-deçà et au delà de cette césure.

Il est un fait que la géographie n'est pas indifférente aux variations de la trame associative. La carte ci-dessous, qui en dresse un portrait par arrondissement est significative à ce propos<sup>190</sup> :

---

<sup>185</sup>AGULHON Maurice, *La République. L'élan fondateur et la grande blessure ...*, op. cit., p. 37.

<sup>186</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, op. cit., p. 212.

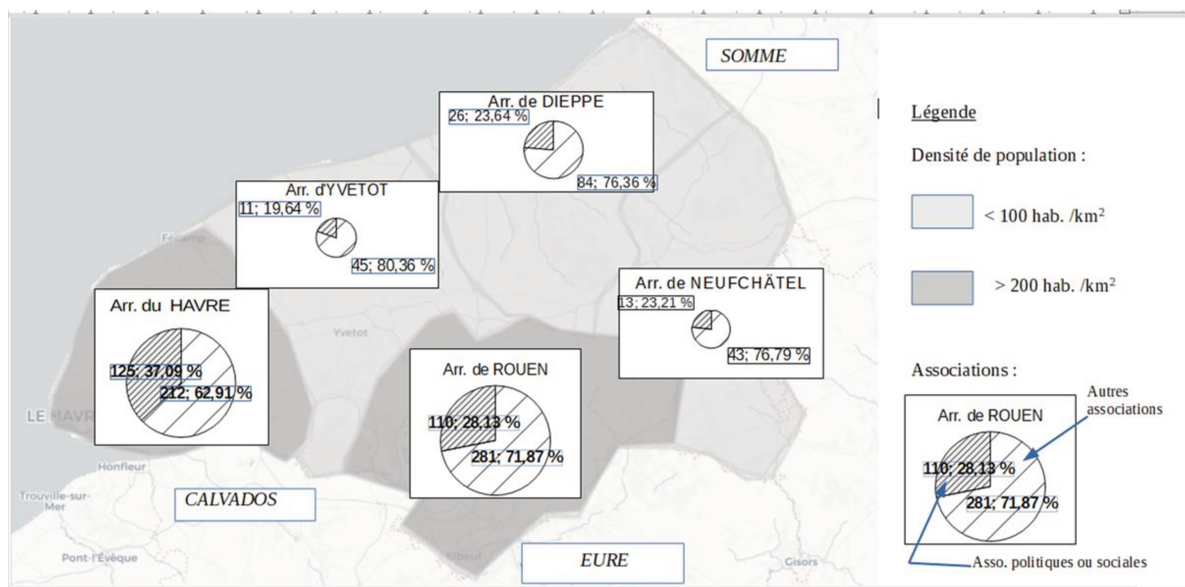
<sup>187</sup>SAUNIER Éric, BARZMAN John, *Histoire du Havre...*, op. cit., p. 209-210.

<sup>188</sup>BERTAUD Jean-Paul « La virilité militaire », in CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité, t. 2, Le triomphe de la virilité, le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2011, pp. 157-202, p. 196.

<sup>189</sup>Les autorités préfectorales ne tiennent pas compte ici des sociétés dont la fondation remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont fait du paysage savant rouennais l'héritier des régimes successifs monarchiques et impériaux : l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, fondée en 1744 ou bien la Société des amis des arts, fondée en 1836. VADELORGE Loïc, *Rouen sous la Troisième République...*, op. cit., p. 122.

<sup>190</sup>Voir détails des chiffres en annexe 4

**Carte n° 1. Tissu associatif et densité de population par arrondissement en Seine-Inférieure (1901).**



Sources : INSEE, ADSM 4 M 882

Il apparaît dans cette représentation graphique que les arrondissements les plus densément peuplés et les plus urbanisés de Rouen et du Havre ont une vie associative globalement plus dense. Quel que soit son objet (politique et social ou non), l'association s'accommode mal d'une ruralité qui connaît ici les densités de population assez faibles (moins de 50 hab./Km<sup>2</sup> dans le cas de l'arrondissement de Neufchâtel, à l'est du département) et la baisse démographique la plus forte depuis le milieu du siècle (-31,3 % pour l'arrondissement d'Yvetot).

Bien plus, la ruralité affecte davantage encore les associations politiques et sociales, puisque le pourcentage de communes qui en sont dotées est divisé par plus de quatre entre les territoires les plus urbanisés et ceux qui le sont moins (dans l'arrondissement de Rouen 26,8 % des communes possèdent une association politique ou sociale contre 4,2 % dans celui d'Yvetot) ; ce pourcentage n'est divisé que par un peu plus de deux dans les cas des associations qui ne sont pas d'ordre politique ou social (il passe de 38,2 % dans l'arrondissement de Rouen à 16,2 % dans l'arrondissement de Neufchâtel).

Il faut donc en convenir : l'association de type politique et sociale est d'une manière générale moins fréquente et ce constat est encore plus vrai en milieu rural. C'est donc, dans cette première approche du tissu associatif, l'occurrence de l'affiliation féminine qui est à décrire.

### *Affiliations féminines.*

Qu'en est-il de l'affiliation féminine pour l'ensemble de ces associations ? Quelques sondages, dans les associations havraises, si nombreuses, montrent qu'elle est rare : interdites d'adhésion par les statuts de la plupart des cercles, comme ceux du Marie-Christine club, qui précisent en 1894 que ses activités sont « rigoureusement interdites aux femmes et aux faillis », marquant ainsi un espace de sociabilité strictement masculin. Elles ne sont pas plus tolérées dans les sociétés sportives, dont le développement est un outil de rassemblement des virilités symbolisant l'égalité entre individus qui partagent le même droit de suffrage et un même devoir au combat<sup>191</sup>. Les sociétés de cyclisme<sup>192</sup> dont l'objectif est de former des jeunes gens souhaitant entrer dans les « bataillons vélocipédiques de l'armée » emploient à l'envi le terme de « capitaine de route » ou de « capitaine d'entraînement <sup>193</sup> » et deux sociétés de cyclisme parmi les quatorze dont nous disposons des statuts excluent absolument les femmes. La situation évolue après 1900, lorsque le cyclisme quitte les rangs des sports militaires pour s'ouvrir davantage aux loisirs, élargissant son public à la faveur des progrès techniques des cycles et de la diminution du temps de travail<sup>194</sup>. Les sociétés de tir et de gymnastique qui poursuivent les mêmes objectifs de préparation militaire, désignent sans surprise leurs adhérents comme des « jeunes gens<sup>195</sup> ». Ces sports, éloges de la virilité que la conscription révolutionnaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a fait basculer dans les attributs indispensables à tout citoyen pour assurer la défense de la nation ont tout lieu de refuser les adhésions féminines. Fait notable cependant, la société de gymnastique Les Enfants du Havre<sup>196</sup> fondée en 1881 par Émile Podesta ouvre en 1900 à l'initiative de son épouse Marie-Henriette Podesta, née Loubet, une section destinée aux fillettes.

Les sociétés artistiques et musicales optent en général pour des statuts non genrés, mais dans le cas havrais elles comportent peu de femmes, à l'exception de la Société Sainte-Cécile dans

---

<sup>191</sup>Le duel même n'est pas seulement une survivance d'un idéal aristocratique, mais aussi une liberté partagée dans une société fondée sur l'égalité des citoyens. Voir RAUCH André « Le défi sportif et l'expérience de la virilité », in CORBIN Alain *et al.* (dir.), *Histoire de la virilité, t. 2...*, *op. cit.*, pp. 255-303, p. 257.

<sup>192</sup>ADSM 4 M 478.

<sup>193</sup>Dans la droite ligne de cet objectif militaire, elles excluent souvent les sujets de nationalité étrangère : les sociétés du Vélo-sport havrais et du Vélo-touriste havrais, autorisées en 1892 n'acceptent que les sociétaires qui ont la nationalité française. ADSM 4 M 478.

<sup>194</sup>La Renaissance cycliste havraise fondée en mars 1914 prévoit que « les dames sont également admises dans le sein de la société ; mais elles ne peuvent être élues au bureau ni participer à aucun scrutin » (article 4), ADSM 478.

<sup>195</sup>ADSM 4 M 497, Phalange Saint-Michel, 1912.

<sup>196</sup>ADSM 4 M 497.

laquelle elles s'organisent en comité<sup>197</sup>. Elles sont également présentes dans la Société des amis des arts du Havre, où elles représentent 5 à 10 % des sociétaires entre 1882 et 1901<sup>198</sup>.

Faute de listes exhaustives, il est difficile de faire un bilan plus précis des adhésions féminines dans l'ensemble de ces associations ; elles restent en tout état de cause très minoritaires.

Qu'en est-il dans le champ resserré de l'action sociale et politique ?

### **c. Action politique et action sociale associatives : une présence féminine ténue.**

C'est donc sous le terme de sociétés diverses que sont regroupées les premières associations politiques et sociales. Le regain d'intérêt de la Troisième République pour une nouvelle approche de l'action sociale est d'abord plus visible dans les groupements politiques : si l'heure est alors davantage à l'élaboration des projets qu'à leur réalisation<sup>199</sup>, elle est rarement celle de l'affiliation féminine.

*La précocité des groupes politiques et d'éducation populaire, souvent masculins.*

Ce développement précoce des associations politiques est l'héritage d'un siècle au cours duquel l'association est un « mode incantatoire » des forces politiques, selon la formule de Lucien Jaume<sup>200</sup>. Reconnaissons tout d'abord leur faible poids global : face aux bataillons des sociétés musicales et sportives, elles ne représenteront que 33 associations parmi 920 en 1901, soit à peine 3,6 % du secteur associatif, ce qui ne surprend guère pour des associations proposant un regard sur la société avant d'être au service des affiliés eux-mêmes. Initiée dès la fin de l'Empire libéral, la création de sociétés politiques se poursuit pendant toute la période et ce faible poids relatif ne doit pas cacher leur dynamisme.

C'est le cas des onze cercles de la Ligue de l'enseignement que compte la Seine-Inférieure en 1901. Nés tôt après 1866<sup>201</sup>, les cercles de Dieppe, Rouen, Le Havre et Lillebonne font de l'ouest de la Normandie le second foyer de développement de la Ligue après le berceau mulhousien – si nous leur associons les cercles du Calvados et de l'Eure – et essaient rapidement après

---

<sup>197</sup>ADSM 4 M 462, ADSM 4 M 465.

<sup>198</sup>AMH ACS 126 à 136.

<sup>199</sup>Voir à ce propos MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, op. cit., tome 1, p. 226-254.

<sup>200</sup>JAUME Lucien, « Une liberté en souffrance, l'association au XIX<sup>e</sup> siècle », in ANDRIEU Claire et al., *Associations et champ politique...*, op. cit., pp. 75-100, p. 76.

<sup>201</sup>MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'Enseignement, une histoire politique, (1866-2016)*, Rennes, PUR, 2016, p.43 et 50. Dieppe, Le Havre, Rouen et Lillebonne sont tous autorisés pendant l'année 1868, à la suite du déplacement de Jean Macé lui-même.

1871<sup>202</sup>. L'heure de « la République aux républicains » leur permet d'étendre leurs activités avec la création de quatre autres cercles entre 1878 et 1884<sup>203</sup>. Ces groupes investis par la bourgeoisie du négoce et de l'industrie comptent dans leurs rangs des personnalités de premier plan, comme Jules Siegfried au Havre ou encore le philanthrope et industriel Charles Besselièvre (1830-1894) à Rouen. Ils recrutent peu de représentants de l'enseignement<sup>204</sup> et encore moins du monde ouvrier, alors que les groupes des communes plus modestes possèdent des membres d'une origine sociale plus variée. Il faut leur adjoindre d'autres groupes adhérents à la Ligue : deux sociétés dites « d'instruction républicaine » implantées dans l'arrondissement de Neufchâtel au milieu des années 1880<sup>205</sup> et par la suite dix autres groupes sis dans des localités petites et moyennes du département <sup>206</sup> ou encore la Société d'initiative pour la propagation de l'Enseignement par l'Aspect, créée à l'initiative de l'instituteur Gustave Serrurier au Havre<sup>207</sup>. Au total, ce réseau de 45 sociétés affiliées fait apparaître une attention marquée des Républicains à la question de l'instruction sur l'ensemble du département, à l'exception du très catholique arrondissement d'Yvetot.

Peu de femmes cependant sont affiliées à ces associations à leur création. Le cercle rouennais de la Ligue compte six adhésions féminines, qui pour quatre d'entre elles sont celles de membres de la famille de Charles Besselièvre, président du cercle en 1874<sup>208</sup>. Le cercle de Dieppe en compte quatre parmi 75 membres à sa fondation en 1868, quand le cercle du Havre n'en compte aucune la même année<sup>209</sup>. La situation est d'ailleurs comparable dans les autres sociétés d'éducation

---

<sup>202</sup>Ce sont les cercles de Fécamp et Luneray puis Saint-Nicolas d'Aliermont en 1872 et 1873. Ils voient cependant leurs activités interdites et les cercles dissous par le préfet Lizot en août 1877. FERRIÈRE Hervé, *La Ligue de l'Enseignement en Seine-Inférieure, XIX<sup>e</sup> siècle-début du XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Haute-Normandie, 1983, p. 57. Fécamp ne semble pas avoir une activité importante à ce moment.

<sup>203</sup>Bolbec, Offranville, Duclair et Montville. Ce cercle, appelé également cercle du canton de Clères, avait commencé ses travaux dès avant l'interdiction du gouvernement d'Ordre moral, mais n'étant pas encore autorisé, il n'avait pas été touché par l'arrêté préfectoral ; voir FERRIÈRE Hervé, *ibid.*

<sup>204</sup>MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'Enseignement...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>205</sup> Il s'agit de celles de Guerville en 1885 et de Londinières en 1886.

<sup>206</sup>FERRIÈRE Hervé, *La Ligue de l'Enseignement...*, *mémoire cité*, p. 64. Il s'agit des communes de Grandes Ventes, Grandcourt, Mesnières-en-Bray, Darnétal, Aumale, Étretat, Doudeville, Forges-les-Eaux, Foucarmont et Saint-Ouen-du-Breuil. Une petite commune de l'arrondissement du Havre, Goderville, et trois loges maçonniques (*l'Aménité* au Havre, *la Constance éprouvée* et *la Vérité*, à Rouen) se déclarent également adhérentes de la Ligue.

<sup>207</sup>Elle se propose de diffuser un savoir après d'un public composé d'adultes et d'enfants des écoles par des projections lumineuses ; AMH FC R2 C31 L20 et SERRURIER Gustave, *Société d'initiative pour la propagation de l'enseignement scientifique par l'aspect, fondée au Havre en 1880. Monographie de 1880 à 1889*, Le Havre, imprimerie du journal *Le Havre*, 1889.

<sup>208</sup> FERRIÈRE Hervé, *La Ligue de l'Enseignement ...*, *mémoire cité*, Annexe XXI.

<sup>209</sup>2<sup>ème</sup> bulletin de la section havraise de la Ligue de l'enseignement, 1868, AMH FC R2 C31 L20.

populaire. La Société d'initiative pour la propagation de l'Enseignement par l'aspect de Gustave Serrurier compte une femme parmi 400 adhérents en 1889<sup>210</sup>.

Le sort fait aux affiliations féminines n'est guère différent dans les groupes de la Libre-pensée. Leur implantation correspond à une répartition spatiale bien connue au niveau national<sup>211</sup> et la lecture départementale conforte l'hypothèse formulée par Jacqueline Lalouette, cherchant à éprouver au niveau local les analyses proposées tour à tour par André Siegfried et René Rémond quant aux origines de la libre-pensée<sup>212</sup> : le premier foyer de libre-pensée en Seine-Inférieure corrobore le lien ferme établi par André Siegfried entre anti-cléricalisme et irrégion puisqu'une partie au moins des sociétés est implantée dans des zones géographiques connues pour leur faible pourcentage de pascalisans<sup>213</sup>. C'est bien cette hypothèse qu'accrédite également la création en 1887 des trois sociétés libre-penseuses du Havre, de Rouen, et de Darnétal, commune ouvrière de l'est de Rouen, dont les populations les plus modestes sont souvent coupées d'une pratique religieuse assidue. Cependant, la géographie valide également l'hypothèse formulée par René Rémond, qui fait davantage de la libre-pensée un symptôme non de désaffection pour le religieux, mais celui de l'interdépendance entre cléricalisme et anticléricalisme, le second étant exacerbé par le premier<sup>214</sup>; les villes côtières de Fécamp et de Dieppe, qui fondent des sociétés respectivement en 1884 et 1892 sont connues pour leurs élites d'un catholicisme que nous pouvons qualifier de militant<sup>215</sup>. Mais il semble que ces cercles ne possèdent pas d'adhérentes, bien nos sources fragiles ne permettent des certitudes que pour quelques groupes : pas de femmes dans la liste des premiers adhérents de Fécamp en 1884, de Lillebonne en 1885, du Havre en 1887, de Dieppe en 1892.<sup>216</sup>

---

<sup>210</sup> Il s'agit d'Anne Vigneron, directrice de l'école d'apprentissage des filles. SERRURIER Gustave, *Société d'initiative pour la propagation...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>211</sup> La Seine-Inférieure se situe dans le second pôle géographique de la France libre-penseuse (après l'arc méridional), repérable le long d'un axe nord-nord-ouest, du Pas-de-Calais à l'Aisne ; MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'Enseignement*, ... *op. cit.*, p. 54.

<sup>212</sup> LALOUILLE Jacqueline, *La Libre-pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel Histoire, 1997, p. 45.

<sup>213</sup> Ce taux est de 20 % au cœur de l'arrondissement de Neufchâtel qui comprend trois sociétés de libre-pensée et une loge maçonnique, alors qu'il s'élève à 40 % pour l'ensemble du département. Il marque l'opposition ancienne entre le Bray à l'est et le Caux à l'ouest, déjà visible dans les pourcentages de prêtres réfractaires en 1791 : 15 % seulement des prêtres refusent de prêter serment dans le canton brayon de Forges-les-eaux, mais 76 % dans les cantons cachois de Fauville ou d'Yvetot. CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands sous la Troisième République, crises, combats, renouveaux*, Roanne, éditions Horvath, 1985, p. 14. Cette opposition transparait d'ailleurs toujours dans la carte que dressera le Chanoine Boulard en 1947, voir CHOLVY Gérard, *La Religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1<sup>ère</sup> édition 1991, rééd. 1998, p. 142.

<sup>214</sup> LALOUILLE Jacqueline, *La Libre-pensée en France...*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>215</sup> Les positions catholiques sont relayées par exemple par *La Vigie de Dieppe* (bi-hebdomadaire) et le *Journal de Fécamp* (quotidien).

<sup>216</sup> ADSM 4 M 546.

Enfin, les femmes sont absentes à cette date d'une franc-maçonnerie uniquement masculine, solidement ancrée dans le paysage des sociabilités urbaines en Seine-Inférieure comme ailleurs dans le quart nord-ouest de la France et caractérisée par une grande diversité<sup>217</sup>. La maçonnerie havraise est marquée par une présence importante des négociants et des professions maritimes mais ne peut rivaliser avec Rouen qui compte parmi les villes les plus maçonnisées de France. Le personnel politique républicain en est parfois issu, comme le docteur Amédée Le Plé conseiller d'arrondissement à partir de 1871<sup>218</sup>. L'hégémonie du Grand Orient dans les grandes villes ne doit d'ailleurs pas faire oublier les loges des villes moyennes d'Elbeuf, Dieppe et Forges-les-Eaux.

Par ailleurs, la fondation du Cercle Franklin au Havre par le maire Jules Siegfried en 1875, est un exemple de promotion de l'éducation populaire par les milieux républicains et protestants havrais, même s'il peine à trouver son public<sup>219</sup>. À cet essor précoce du creuset républicain<sup>220</sup> dans ses instances de réflexion politique s'oppose un développement plus tardif de l'action caritative laïque qui affilie les femmes.

#### *Une action sociale associative locale embryonnaire et peu féminisée.*

C'est en définitive le faible nombre d'associations caritatives placées sous le régime de l'autorisation dans la première décennie de la Troisième République qui attire l'attention puisqu'elles ne sont qu'une trentaine. Les plus anciennes concernent la maternité et l'enfance : ce sont les quatre sociétés de charité maternelle de Rouen<sup>221</sup>, Yvetot<sup>222</sup>, Elbeuf<sup>223</sup> auxquelles nous pouvons associer celle de Blangy<sup>224</sup>, nées du modèle créé par la Société de charité maternelle de Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les autres structures, qui témoignent du souci philanthropique des débuts de la Troisième République sont encore peu nombreuses : la Crèche Saint-Jean à Rouen, d'émanation maçonnique<sup>225</sup>, la Crèche havraise, fondée en 1877 par Caroline Tscharner, épouse

---

<sup>217</sup> Les deux principaux orientes, Le Havre et Rouen comptent l'un et l'autre des loges de la Grand Loge de France et du Grand Orient ; MOLLIER Pierre, SAUNIER Éric, *Le Havre, Les Francs-Maçons et la mer, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Oissel, éditions Octopus, 2019.

<sup>218</sup> MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, *op. cit.*, p. 227. GROSDIDIER Hubert, *La Franc-maçonnerie à Rouen, 1803-1918*, Rouen Éditions des Falaises, 2017, p. 46-48.

<sup>219</sup> ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre au XIX<sup>e</sup> siècle, (1815-1889)*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 1999, p. 371 à 375. Le but du Cercle Franklin est d'offrir aux ouvriers une alternative au café lors des moments de loisirs.

<sup>220</sup> La période de l'Ordre Moral est cependant celle de la création de cercles catholiques ouvriers et masculins dans les grandes villes. À Rouen, le Cercle catholique Saint-Nicaise (1874) par exemple ou au Havre, le Cercle catholique Saint-François (1877). Dans des villes de taille plus modeste ou en milieu rural, ils existent également (Cercle catholique d'ouvriers à Bolbec en 1880 ou Cercle catholique de Bréauté en 1876).

<sup>221</sup> ADSM 20 J Société de charité maternelle de Rouen, (1810-1968).

<sup>222</sup> *Almanach de Rouen ...*, *op. cit.*, à partir de 1846.

<sup>223</sup> ADSM 4 M 530.

<sup>224</sup> ADSM 4 M 530. La société de Blangy, qui existe depuis 1862, ne demande son autorisation qu'en 1897.

<sup>225</sup> ADSM 4 M 530. Elle est née en 1847. La Crèche Marcel-Buquet est fondée en 1879.

d'un négociant havrais d'origine suisse, ainsi que trois sociétés venant en aide à l'enfance indigente ou abandonnée, la Société protectrice de l'enfance du Havre, née en 1869 à l'initiative du docteur Lecadre (1803-1883), franc-maçon et philanthrope havrais reconnu<sup>226</sup>, celle du même nom fondée à Rouen en 1872<sup>227</sup> ou la Ligue protectrice des enfants abandonnés et orphelins du Havre, née en 1882 et qui possède déjà cinquante membres en 1885<sup>228</sup>. Or, si les deux premières ont vu apparaître un comité féminin en leur sein, la troisième est uniquement masculine.

Dans le domaine économique, trois associations travaillent à la promotion d'un habitat social : la Société havraise des cités ouvrières, créée en 1870 par Jules Siegfried, alors maire du Havre, celle de Bolbec née en 1877 qui fonctionne sur le même modèle, ainsi que la Société rouennaise des habitations à bon marché, fondée en 1887<sup>229</sup>. Les femmes n'y figurent pas non plus. Enfin, un ensemble d'associations autorisées, encore peu développé, s'attache à la résolution de problèmes moraux, comme la Société de patronage des prisonniers libérés de Rouen, née en 1870.

Au total, donc, l'action sociale autorisée est peu développée et peu féminisée, et ce sont donc plutôt les modèles associatifs exogènes qui peuvent marquer les esprits.

#### *Les modèles nationaux et internationaux, un exemple pour les femmes ?*

En 1890, les premières grandes associations nationales ou internationales ont commencé de poser des jalons dans le département depuis plusieurs années déjà : l'Union internationale des amies de la jeune fille, d'obédience protestante, est présente à Rouen et au Havre dès avant 1880<sup>230</sup>. Mais elle apparaît plus comme un réseau de familles protestantes proposant un accueil aux jeunes filles et femmes voyageuses que comme une société dont les membres travailleraient en commun.

Surtout, les sociétés de secours militaires, que nous nommerons Croix-Rouge pour plus de commodité<sup>231</sup> comptent déjà à elles trois une dizaine de comités locaux. Le prestige de la Société française de secours aux blessés militaires (SSBM), née le 25 mai 1864 après les sociétés homologues allemande, belge et espagnole, qui est l'unique société nationale fondée par Henri Dunant lui-même est important à cette date et elle possède des comités bien implantés à Rouen,

---

<sup>226</sup>Sur le docteur Adolphe Aimé Lecadre, voir RIAND Emmanuelle, « La Franc-maçonnerie dans la cité entre assistance, philanthropie et éducation populaire », in *Le Havre, les Francs-Maçons et la mer, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 62-72.

<sup>227</sup>La première est reconnue d'utilité publique en 1875, la seconde en 1879, ADSM 4 M 530.

<sup>228</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>229</sup>ADSM 4 M 582.

<sup>230</sup>Il est difficile d'indiquer avec précision sa date d'implantation. *La France charitable et prévoyante. Tableau des œuvres et institutions du département de Seine-Inférieure n° 74, publié par les soins de l'Office central des œuvres de bienfaisance*, Paris, Plon et Nourrit, 1896, p. 16.

<sup>231</sup>Les trois branches voient leurs prérogatives et leurs obligations unifiées par les décrets du 3 juillet 1884.



Dieppe, Le Havre et Elbeuf. La scission de 1877 alors qu'elle n'envisageait pas de former les femmes au soin a entraîné la création de l'ADF (Association des dames françaises) par le docteur Auguste Duchaussoy (1827-1918), qui fonde la première école d'ambulancières en 1879 avec Emma Koechlin-Schwartz (1838-1911). Cette deuxième branche de la Croix-Rouge française, qui ouvre aux femmes une carrière hospitalière, élargit son champ d'action en prévoyant une intervention auprès des victimes des « calamités publiques » et développe bientôt dans le département trois comités, au Havre, à Blangy et à Neufchâtel. Enfin, l'Union des femmes de France (UFF), troisième branche de la Croix-Rouge fondée en 1881 par Emma Koechlin-Schwartz pour promouvoir un enseignement plus dynamique et efficace, est la seule branche dont la direction est strictement féminine<sup>232</sup>. Elle est au début d'une grande ascension et possède déjà des comités locaux à Rouen, Elbeuf, Dieppe et Fécamp<sup>233</sup>.

Au total, dans le département, l'intérêt républicain pour la question sociale s'exprime plus, à l'aube des années 1890, dans des structures politiques nées précocement, que dans des associations caritatives, qui apparaissent comme un champ plus tardif de l'engagement et encore très peu féminisées. C'est ce phénomène marqué par la persistance des formes traditionnelles de l'assistance qu'il s'agit d'expliquer.

## **2. La domination des formes traditionnelles de l'assistance féminine.**

En 1890, alors que le pouvoir républicain, central ou local, entend bien laisser jouer à de nouvelles structures un rôle dans la question sociale en inventant un « mode de délégation qui permet(te) à l'État de mener à bien une politique qu'il ne veut ni ne peut assumer tout seul<sup>234</sup> », ce sont des formes de charité traditionnelle, majoritairement féminines et qui ne relèvent pas de la structure associative, qui perdurent.

### **a. L'action caritative féminine, héritage d'un siècle.**

Au début des années 1890, une grande partie du monde caritatif et en particulier celui de l'action féminine n'est donc pas organisé selon le régime restrictif de l'association et échappe de ce fait à l'autorisation préfectorale. Son organisation repose avant tout sur les structures héritées

---

<sup>232</sup>PINEAU Frédéric, *La Croix-Rouge française, 150 ans d'histoire*, Paris, Éditions Autrement, 2014, p. 35-37.

<sup>233</sup>Archives de la Croix-Rouge, *Annuaire de l'Union des femmes de France, 1903-1904*.

<sup>234</sup>BEC Colette, « La fin des concurrences philanthropiques : 1880-1914 », in PETIT Jacques-Guy et MAREC Yannick (dir.), *Le Social en France et en Europe 1750-1914...*, op. cit., p.222.

de la période post-révolutionnaire marquée par l'essor des congrégations féminines, des œuvres confessionnelles organisées par les laïcs et par la multiplication des fondations privées.

*La domination des formes religieuses.*

Les années 1890 se situent au delà de « l'irrésistible croissance » des congrégations féminines décrite par Claude Langlois dans leur mission (avant celle d'enseignantes), leur géographie (la France de l'Ouest devenant un bastion congréganiste à partir du milieu du siècle) et leur périodicité (l'apogée se situant entre 1820 et 1860<sup>235</sup>). La fondation des 400 congrégations qui ont vu le jour depuis la fin de l'Empire déplie pleinement ses effets dans le dernier quart du siècle. Dans ce cadre, la Normandie fait partie sinon des grandes régions de recrutement et volontiers exportatrices, au moins des régions dont le taux « d'autochtonie », à savoir le recrutement de la congrégation au sein de sa propre région est supérieur à 85 % en 1878<sup>236</sup> et la féminisation du personnel congréganiste est très marquée dans le diocèse de Rouen comme ailleurs : en 1877, les hommes n'y représentent que 7 % des membres de communautés religieuses<sup>237</sup>. Ici également, les contemplatives bénédictines, ursulines ou carmélites, reconstituées à partir de 1802 parfois clandestinement<sup>238</sup> ont cédé le pas aux enseignantes et aux hospitalières. Trois fondations nouvelles naissent dans le diocèse entre 1818 et 1844 bientôt suivies l'implantation de plusieurs communautés exogènes<sup>239</sup> qui recrutent un personnel abondant et souvent jeune : Nadine-Josette Chaline dénombre 2734 religieuses dans l'archidiocèse en 1877<sup>240</sup>.

Les œuvres confessionnelles organisées par les laïcs sont majeures dans ce paysage disposant selon l'expression de Gérard Cholvy d'un « quasi-monopole de fait <sup>241</sup> » de l'action caritative de l'enfance à la vieillesse. Les articles organiques régissant les cultes réformé et luthérien publiés le 8 avril 1802 (18 germinal an X), au moment même où est organisé le culte catholique permettent à l'Église protestante d'affirmer son existence face à une Église catholique qui retrouve puissance et influence après l'épisode révolutionnaire.

---

<sup>235</sup> LANGLOIS Claude, *Le Catholicisme au féminin, les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1984, p. 307.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 427.

<sup>237</sup> Valeur retenue en tenant compte de la présence des Frères des écoles chrétiennes ; voir CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>238</sup> EUDES Robert, « Histoire religieuse du diocèse de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Études normandes* n° 71, 1956, pp.345-365, p. 351.

<sup>239</sup> Il s'agit des Petites sœurs des pauvres (Bretagne, 1850) ; des Franciscaines servantes de Marie (Blois, 1877) ; des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve et de Saint-Joseph de Cluny, des sœurs du Bonsecours de Troyes et de celles de Saint-Vincent-de-Paul. CHALINE Nadine-Josette., *Des catholiques sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p.51.

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> Cité par CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques sous la Troisième République...*, *op. cit.*, p. 67.

Chez les catholiques, les conférences Saint-Vincent de Paul, créées à Paris en 1834 par Frédéric Ozanam et un groupe de jeunes gens parmi lesquels figure le Rouennais Auguste Le Taillandier<sup>242</sup>, sont présentes à Rouen dès 1841<sup>243</sup> sous forme de huit conférences masculines, auxquelles correspondent trois conférences de la Société des dames de Saint-Vincent de Paul à partir de 1847, (Saint-Ouen, Saint-Sever et La Madeleine) ; elles sont dédiées aux secours aux indigents. Les villes du Havre, de Dieppe, d'Elbeuf et de Mesnières en Bray possèdent également des conférences qui ont été fondées avant 1850, mais nous n'en connaissons pas les membres. L'Association féminine Saint-Joseph, fondée en 1843 à Rouen, poursuit le même but de secours. Trois groupes de la société de Saint-François Régis, fondés en 1835 également à Rouen, en 1839 au Havre et en 1842 à Dieppe, régularisent mariages et naissances illégitimes. Par ailleurs, sept sociétés de dames de charité ont été fondées à Rouen entre 1827 et 1890, et distribuent des secours à l'aide d'un personnel congréganiste. Les Églises protestantes ne sont pas en reste : le diaconat protestant du Havre, qui a remplacé en 1860 la Société des amis des pauvres qui exerçait ses activités depuis 1842<sup>244</sup> prend en charge les pauvres des églises protestantes comme le fait la Société des dames protestantes de Rouen, fondée en 1860<sup>245</sup>, qui est le pendant féminin de la Société des amis des pauvres. À ces groupements s'ajoutent un certain nombre de sociétés érigées en salle paroissiales qui sont en fonctionnement, mais qui ne peuvent prétendre à la gestion d'un budget autonome<sup>246</sup>.

Il est possible de dresser un tableau exhaustif des modes de prise en charge de l'action caritative en Seine-inférieure en croisant les données des annuaires de commerce de Rouen ou du Havre, celles des registres 4 M 582 qui dénombrent les structures autorisées entre 1862 et juillet 1901 et enfin celles d'une des rares publications qui recense les œuvres caritatives à l'échelle départementale à cette date, *La France charitable et prévoyante*. Comprenant 91 fascicules in 8<sup>e</sup>, dont un pour le département de la Seine-Inférieure, l'ouvrage est publié en 1896 par l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance<sup>247</sup> au moment où fleurissent les annuaires de charité dans les grandes villes d'Europe et du monde anglo-saxon<sup>248</sup>. Elle apparaît comme une publication

---

<sup>242</sup>CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Seuil, 2001, p.58.

<sup>243</sup>La première est fondée par Auguste Le Taillandier lui-même, *La France charitable et prévoyante...*, *op. cit.*, p.16.

<sup>244</sup>ADSM 4 M 527 « Société protestante havraise de bienfaisance, statuts de 1907 ».

<sup>245</sup>ADSM 4 M 527, et *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1132.

<sup>246</sup>DUPRAT Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 1132.

<sup>247</sup>L'Office central des œuvres de bienfaisance, créé en 1892 est reconnu d'utilité publique le 3 juin 1896. (Source : *Journal Officiel*).

<sup>248</sup>BACIOCCHI Stéphane *et al.*, « Les mondes de la charité se décrivent eux-mêmes. Une étude des répertoires charitables au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 61-3, n° 3, 2014, pp. 28-66, p. 35.

concurrente de celle du *Manuel des œuvres* du vicomte Armand de Melun constituait un « outil de la résistance catholique<sup>249</sup> ».

L'ensemble de ces données permettent de dresser un bilan pour l'année 1890 et les dates des créations y sont précisées. Le classement procède par établissement et non par raison sociale, en distinguant les associations, les établissements fondés par les congrégations, les fondations privées et les structures municipales. Il précise à chaque fois si le personnel de l'établissement est ou non congréganiste.

**Tableau n°1 : Répartition juridique des structures d'action sociale en 1890 en Seine-Inférieure.**

	1. Structures associatives confessionnelles	2. Congrégations et fondations religieuses	3. Fondations privées	4. Structures associatives laïques	5. Structures municipales	6. Total des établissements
Maternité	0	0	0	7(0)*	1(0)	8 (0)
Crèches	0	4 (4)	0	3 (0)	0	7 ( 4)
Sourds-muets	0	1 (1)	1(0)	0	0	2 (1)
Orphelinats	0	26 (26)	7 (4)	1 (0)	0	34 (30)
Œuvres de préservation	1 (0)	9 (9)	1 ( 1)	3 (0)	1(0)	18 (10)
Logement économique	0	0	1 (0)	3	0	5 (0)
Indigents	34 (?)	19 (?)	2(0)	0	1 (0)	59 (?)
Santé et convalescence	0	3 (3)	1(0)	1	1(1)	5 (4)
Malades à domicile	0	23 (23)	0	0	0	23 (23)
Incurables	0	2 (2)	0	1(0)	1 (0)	4(2)
Soins aux blessés et aux militaires	0	0	0	11 (0)	0	11 (0)
Vieillesse	0	19 (19)	1(1)	0	3 (2 )	23 (22)
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>106</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>193</b>

Sources : *La France charitable et prévoyante ... op.cit.*,  
*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1890 ;  
*Almanach de Rouen ...*, op . cit. 1890.

\* les chiffres donnés entre parenthèses précisent le nombre des structures qui font appel à un personnel congréganiste.

Les colonnes 3 et 6 du tableau établissent bien que l'action sociale est majoritairement congrégative (106 parmi les 193 structures) ; le personnel congréganiste intervient de plus dans au moins neuf établissements qui sont des œuvres privées fondées par des legs ou bien des œuvres

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 34.

municipales. À Rouen, les sœurs de saint-Vincent-de-Paul sont présentes dans les structures créées par des prêtres comme la crèche de l'abbé Forbras dans le quartier populaire Saint-Vivien à en 1851, ou bien à l'Institut des sourds-muets fondé par un prêtre de l'église Sainte-Madeleine, sise dans le quartier ouest bien plus favorisé et en plein développement en 1835<sup>250</sup>. Les religieuses congréganistes sont donc présentes dans au moins 60 % des structures.

La première vague de laïcisation entraînée par les décrets du 29 mars 1880 a donc laissé intactes les congrégations féminines du secteur caritatif, alors qu'elle a entraîné dans l'archidiocèse de Rouen comme ailleurs le départ des congrégations masculines d'enseignement<sup>251</sup>. Ce sont essentiellement des congrégations féminines qui subsistent, avec une surreprésentation en Seine-Inférieure comme au plan national des sœurs Saint-Vincent de Paul. Elle est la seule congrégation à prendre en charge les orphelinats et omniprésente dans l'aide aux vieillards, sauf dans quelques établissements tenus par les Franciscaines. La distribution des champs d'action entre associations féminines et congrégations obéit à une certaine logique supposée des compétences, mais aussi de moyens d'hébergement et de disponibilité des personnels : aux associations de femmes, l'aide à la maternité ; aux congrégations, la prise en charge des séjours permanents des individus, comme les orphelinats ou les asiles de vieillards.

Peu d'éléments sont connus de ces groupes confessionnels qui organisent une charité d'Église au niveau des paroisses, pour les raisons soulignées par Catherine Duprat dans son étude des associations charitables féminines à Paris dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>252</sup> : précoces, actives, nombreuses, manifestant une continuité remarquable et présentes dans tous les domaines du secteur caritatif, les œuvres féminines ne tiennent pas d'assemblées générales publiques, publient peu de comptes-rendus d'activité, qu'il s'agisse-là de la qualité intrinsèque de discrétion du geste caritatif, ou bien de la réserve attendue d'un comportement féminin bienséant pendant notre période.

Si les trente structures associatives non confessionnelles qui ont sollicité une autorisation ministérielle ou préfectorale représentent une forme marginale de l'action sociale alors que le reste du paysage associatif a

---

<sup>250</sup>Il est tenu compte ici des établissements dont nous ne connaissons pas la date de fondation, mais pour lesquels il y a tout lieu de penser qu'elle est antérieure à 1890.

<sup>251</sup>À Rouen, les jésuites quittent la rue Saint-Patrice le 30 juillet 1880 et les frères des écoles chrétiennes quittent l'école normale d'instituteurs au même moment. Au Havre, les dominicains sont expulsés début novembre, CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands...*, *op. cit.*, p. 76. Notons cependant que la municipalité du Havre, sous l'égide de Jules Siegfried avait voté dès le 2 février 1879 la laïcisation des écoles communales, qui fut progressivement mise en œuvre jusqu'en 1882. ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains...*, *op. cit.*, p.355-357.

<sup>252</sup>DUPRAT Catherine, « Le silence des femmes. Associations féminines du premier XIX<sup>e</sup> siècle », in CORBIN Alain, LALOUETTE Jacqueline, RIOT-SARCEY Michèle, (dir.), *Femmes dans la cité, 1815-1871*, CREAPHIS 1997, pp. 79-100, p. 84.

commencé de prendre forme, c'est que les femmes sont investies dans des formes antérieures tolérées : celles des comités féminins.

*Une si discrète présence, le comité féminin.*

Échappant à la fois à la logique confessionnelle et à l'autorisation préfectorale, des groupes organisés, actifs et stables apparaissent dans les archives de la bienfaisance. Non recensés par les annuaires, ils sont pourtant connus du public.

Il s'agit d'abord des comités de femmes adossés aux bureaux de bienfaisance. Organisés par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796)<sup>253</sup> pour remplacer les bureaux de charité catholiques et organiser les secours aux nécessiteux de la commune<sup>254</sup>, ces bureaux de bienfaisance sont présidés à partir de 1831 par le maire, mais le principe du bénévolat des membres qui le composent instaure bien souvent dans les faits une situation de conflit entre les notables qui y siègent et la municipalité<sup>255</sup>. Catherine Duprat souligne pour Paris qu'il est difficile de cerner le personnel chargé de la distribution de ces secours<sup>256</sup> mais que les listes de ces bénévoles, lorsqu'elles existent, montrent que les démissions sont nombreuses et probablement liées à l'importance de la charge que représente cette tâche. Les textes qui réforment la bienfaisance en 1813 et 1816 en prévoyant d'y associer expressément les dames de charité voient là une des solutions au problème de manque de personnel de distribution<sup>257</sup>. En tout état de cause, il semble bien qu'à Paris, pendant la Monarchie de Juillet, ce personnel soit composé à part égale d'hommes et de femmes, à l'exception d'un seul bureau parisien uniquement masculin. C'est à ce moment que le terme de « dames de charité » est utilisé pour désigner les femmes qui participent aux distributions<sup>258</sup>. André Gueslin évalue à 13 367 le nombre de bureaux de bienfaisance en 1871, soit une commune sur trois<sup>259</sup> et souligne qu'à cette date, les tâches de distribution des secours sont souvent confiées au personnel congréganiste, quand une commission administrative diligente les enquêtes préalables qui permettent d'établir la liste des bénéficiaires.

---

<sup>253</sup>Pour une mise au point sur l'histoire des bureaux de bienfaisance, GUESLIN André, « L'évolution du Bureau de Bienfaisance en France jusqu'en 1914 », in PETIT Jacques-Guy et MAREC Yannick, *Le Social dans la ville...*, *op. cit.*, pp. 239-249.

<sup>254</sup>La loi du 7 frimaire an V prévoit dans son article 11 que les « mendiants valides qui n'ont pas de domicile acquis hors la commune où ils sont nés doivent y retourner. »

<sup>255</sup>GUESLIN André, « L'évolution du Bureau de Bienfaisance... », *art. cit.*, p. 246.

<sup>256</sup>DUPRAT Catherine, *Usage et pratiques de la Philanthropie...*, *op. cit.*, t. 1 p. 106.

<sup>257</sup>*Ibid.*, p. 107.

<sup>258</sup>*Ibid.*, p. 259.

<sup>259</sup>GUESLIN André, « L'évolution du Bureau de bienfaisance ... », *art. cit.*, p. 248.

En Seine-Inférieure, la situation des bureaux de bienfaisance est connue par les résultats de l'enquête du 3 germinal an XII (24 mars 1804) qui dresse pour chacun des bureaux existants un « tableau supplémentaire des dames qu'il convient d'adjoindre »<sup>260</sup> et qui est conservée pour les arrondissements ouest (Le Havre) et est (Neufchâtel) du département. Les femmes sont nombreuses dans ces listes : la totalité des bureaux de l'arrondissement du Havre et soixante-neuf bureaux parmi les quatre-vingt-un décrits de l'arrondissement de Neufchâtel comportent entre une et trois femmes, adjointes à cinq à six hommes. Soulignons que ces « dames adjointes » n'y figurent qu'à titre individuel, sans constituer de groupe séparé et semblent partager les attributions de leurs homologues masculins. Dans le dernier quart du siècle, la situation a évolué. La participation féminine prend une autre forme, celle d'un comité, qui est repérable au moins lorsque la distribution n'est plus assurée par les hommes, mais par un groupe de religieuses en charge de la distribution des secours et auquel le groupe de laïques vient en appui, voire exerce un contrôle. Les situations locales sont variables. Nous avons la certitude que la ville de Fécamp, qui se situe à une quarantaine de kilomètres au nord du Havre possède un comité déjà constitué en 1856, puisque, dans son règlement du 11 avril de cette année-là, le bureau de bienfaisance prévoit le mode de recrutement des dames de charité :

« Les dames de charité sont nommées par la commission administrative en nombre suffisant et ont pour mission de visiter les pauvres dans la circonscription de leur section conjointement avec les sœurs Saint-Vincent de Paul, de renseigner la commission sur les besoins des pauvres, de faire des quêtes dans les églises ; enfin d'aider à la distribution des secours<sup>261</sup>. »

À cette date, la ville est divisée en quartiers, eux-mêmes divisés en sections : chaque quartier est pris en charge par un membre masculin du bureau de bienfaisance et chaque dame de charité dans ce quartier est chargée de la surveillance d'une section. Les indigents sont admis aux secours, et ce, quelle que soit leur religion « sur proposition des dames de charité et des sœurs Saint-Vincent de Paul » (article 14). Dans l'article 36, il est précisé que pour la distribution des secours, les sœurs doivent se faire accompagner d'une dame de charité « si faire se peut » ; cependant, une dame de charité peut effectuer seule cette distribution. Elle n'est pas habilitée par contre, à l'inverse des congrégatives, à faire des pansements ou encore préparer des médicaments. Les articles 39 et 41 organisent la rigueur dont doivent faire preuve les dames de charité, tant dans les renseignements pris « sur l'emploi des secours, sur les salaires, sur la conduite des parents et des enfants », que

---

<sup>260</sup>ADSM 2 X4, Bureaux de bienfaisance, fonctionnement.

<sup>261</sup>AMF 1Q1, règlement du bureau de bienfaisance du 11 avril 1856, article 8.

sur la note exacte rédigée et transmise au bureau de bienfaisance sur les secours donnés. Enfin, et cette disposition montre bien qu'il s'agit d'une structure fonctionnant collectivement, le comité des dames, par l'article 44, peut suggérer « dans une réunion générale » un changement au règlement intérieur, lequel est adopté ou non par la commission administrative.

Il semble cependant que le fonctionnement de ce comité n'ait pas été continu, puisqu'une lettre du maire, Alexandre Legros, prévoit des dispositions identiques présentées comme des innovations en novembre 1870, alors que l'occupation prussienne menace la ville<sup>262</sup>. Il prévoit la division de la ville en cinq sections présidées par un membre du bureau de bienfaisance,

« auquel on adjoindrait un nombre plus ou moins grand de membres et de dames de charité [...] chargés de visiter les familles nécessiteuses [...] et de fournir des renseignements sur la moralité des familles secourues ou à secourir. [...]. Je crois qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que le mari et la femme puissent l'un et l'autre faire partie du comité <sup>263</sup> ».

Réuni le même jour, le bureau de bienfaisance décide de nommer un comité de vingt-quatre dames. Il est repéré ensuite régulièrement sous la même forme et perdure au moins jusqu'en 1903<sup>264</sup> en se réunissant mensuellement.

Le bureau de bienfaisance du Havre possède également un comité de cent-vingt dames en 1883, composé à la fois de catholiques et de protestantes qui supervisent la distribution des secours effectuées par le sœurs Saint-Vincent de Paul dans les quatre cantons (Sud, Nord, Graville et Eure)<sup>265</sup>. Quand à celui de Dieppe, il affirme avoir voulu, sans succès, instituer un tel comité en lieu et place des religieuses : dans un courrier adressé à la préfecture peu après l'enquête de mars 1906, qui porte sur le recours au personnel congréganiste dans la distribution des secours alloués par le bureau de bienfaisance<sup>266</sup>, le maire de Dieppe, Camille Coche affirme qu'un comité de dames patronnesses est embryonnaire et que devant la difficulté qu'il éprouve à le constituer, il se

---

<sup>262</sup>À partir du mois de novembre 1870, la situation de Fécamp qui se situe entre la ligne de front et la ville du Havre qui s'est retranchée dans ses fortifications est difficile car elle subit des incursions des troupes ennemies et des corps francs levés à l'automne. La situation se dégrade encore avec le blocus du port décidé par le gouvernement de défense nationale le 13 décembre.

<sup>263</sup>AMF 1Q1, Bureau de bienfaisance, extinction de la mendicité, lettre d'Alexandre Legros, maire de la ville aux membres de la municipalité, le 21 novembre 1870.

<sup>264</sup>AMF 1Q1, Bureau de bienfaisance, Dames de charité.

<sup>265</sup>AMH FC Q1 C5 L7.

<sup>266</sup>ADSM 2 X 4. Les bureaux sollicités par le questionnaire sont au nombre de douze : Rouen, Dieppe, Le Havre, Neufchâtel et Yvetot, respectivement préfecture et sous-préfecture, mais aussi Elbeuf, Caudebec-en-Caux et Doudeville, dans l'arrondissement de Rouen, Forges-les-eaux et Gournay-en-Bray dans l'arrondissement de Neufchâtel et Le Tréport, dans l'arrondissement de Dieppe.



résigne à compléter l'action de la commission administrative par le recours aux services des sœurs<sup>267</sup>.

À Rouen également, comme l'ont montré les travaux de Yannick Marec<sup>268</sup>, la question de l'aide que pourraient apporter des laïques bénévoles revient régulièrement, en particulier quand la mauvaise organisation du bureau de bienfaisance ne lui permet plus de faire face aux demandes de secours : en 1852, un rapport des services de la préfecture suggérait d'adjoindre, à chaque bureau de distribution, des dames religieuses et des dames de charité laïques volontaires<sup>269</sup>.

Ces cas rencontrés ne sont sans doute pas les seuls, même nous sommes ici confrontés à la carence des sources. Si ces associations ne sont pas régulièrement autorisées, et n'entrent pas non plus dans le cadre des associations prévues par les articles organiques, il s'agit bien là d'une pratique associative : le comité des dames de Fécamp ne prend-il pas des décisions collectives, portées par la voix de sa présidente ?

Un deuxième type de comité féminin doit être pris en compte. Adossé à la direction masculine qui administre une association, il prend en charge les aspects concrets et matériels de son œuvre. L'exemple le plus fréquemment rencontré est celui des crèches.

Apparues tardivement dans le département de Seine-Inférieure comme ailleurs<sup>270</sup>, les crèches cherchent à répondre à la question des mères éloignées du foyer, situation nouvelle liée à l'emploi féminin dans la grande industrie<sup>271</sup>. Des solutions diverses ont été trouvées au problème de la garde d'enfants<sup>272</sup> allant jusqu'au portage des nourrissons aux portes de l'entreprise par leurs gardiennes. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, la crèche, encore parfois assimilée aux formes de garde des enfants abandonnés, est peu répandue et constitue rarement un choix.

Nées quatre ans après la création de la crèche de J-B. Barbeau à Paris en 1844<sup>273</sup>, les crèches de la Seine-Inférieure ont adopté des formes juridiques variées. Les premières sont deux fondations religieuses sises dans les quartiers est, les plus peuplés et les plus pauvres de la ville et dont le

---

<sup>267</sup>ADSM 2 X 4. Lettre du maire de Dieppe Camille Coche au sous-préfet, le 11 mars 1907.

<sup>268</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002, 2 tomes.

<sup>269</sup>*Ibid.*, p. 146

<sup>270</sup>MAREC Yannick, « De la dame patronnesse à l'institutrice. La petite enfance entre la charité et l'instruction à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Normandie*, mai 1985, pp. 121-150, p. 125.

<sup>271</sup>Le cas du Havre a été étudié par John Barzman et Jean Legoy qui ont montré le caractère composite et variable dans le temps des carrières féminines ; BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères, ... op. cit.*, p. 31 ; LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire, ... op. cit.*, tome 2, p. 259.

<sup>272</sup>LEVERT Florence, « L' 'élevage' des bébés à Fécamp (1894-1928) », *Ethnologie française*, vol. 39, n° 1, 2009, pp. 141-149. L'Œuvre de la goutte de lait s'adresse aussi plus largement aux mères qui ne peuvent nourrir leurs enfants.

<sup>273</sup>MAREC Yannick, « De la dame patronnesse à l'institutrice... », *art. cit.*, p. 125.

personnel est congréganiste : la crèche Saint-Maclou, créée en 1847 par quelques personnalités catholiques et un vicaire de la paroisse puis la crèche Forbras, créée en 1851 par l'abbé du même nom, curé de la paroisse Saint-Vivien. Le personnel y est congréganiste, puisque la première est gérée par les sœurs d'Ernemont, la seconde par les sœurs Saint-Vincent de Paul. Les crèches de Dieppe et d'Elbeuf (crèche Saint-Henri) sont fondées sur le même modèle. La riposte maçonnique ne se fait pas attendre et la crèche Saint-Jean, fondation maçonnique de la Persévérance Couronnée est inaugurée le 30 mai 1847 sur la rive gauche de la Seine, dans le faubourg Saint-Sever alors en pleine industrialisation. Elle adopte une forme associative<sup>274</sup>.

Dans ces établissements, un comité de femmes est adjoint à la direction masculine<sup>275</sup>. Dénommé « comité des dames inspectrices » ou encore « comité des dames patronnesses », il prend en charge la surveillance régulière de l'établissement. La crèche Saint-Henri à Elbeuf, œuvre congréganiste, s'attache également un comité de visiteuses<sup>276</sup>. Les crèches Saint-Maclou et Forbras, dont le personnel est congréganiste se contentent de s'appuyer sur deux femmes membres de la Société de charité maternelle.<sup>277</sup> Seule la Crèche havraise fondée par une protestante est une formation de type associatif dont la direction féminine cumule administration et œuvre.

Ailleurs existent d'autres groupes féminins constitués et non reconnus officiellement. La Société maternelle de Blangy ne sollicite l'autorisation des services préfectoraux qu'en 1897 alors qu'elle affirme exister depuis trente-cinq ans<sup>278</sup>, ce que corrobore le fascicule de *La France charitable et prévoyante*<sup>279</sup>, qui la cite parmi les cinq sociétés de charité maternelle du département en précisant qu'elle a été fondée en 1862. Elle n'a à aucun moment, au cours de ces trente-cinq années d'existence, reçu d'autorisation des services de l'État.

S'agit-il dans tous ces cas de pratiques associatives ? Les réunions régulières lors desquelles le mandat de « présidente du comité des dames de charité » est attribué ; le compte-rendu d'activité des Dames de Fécamp, les cotisations de cinq francs par année exigées par le comité des dames de la Goutte de lait municipale d'Elbeuf, les interventions à qualité auprès des institutions locales : tout confirme l'association de fait. La cooptation ou encore l'adoubement par la présidente tient

---

<sup>274</sup>ADSM BHR 345/48, « Crèche Saint-Jean ». Voir également GROSDIDIER Hubert, *La Franc-maçonnerie à Rouen, 1803-1918*, Rouen, Éditions des Falaises, 2017, p. 113.

<sup>275</sup>La seule exception connue est celle de la crèche rouennaise Élisabeth et Marguerite Brière, établissement géré directement par la municipalité après le décès de son fondateur, qui ne dispose que de la surveillance médicale habituelle de deux médecins. *Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1890.

<sup>276</sup>*Ibid*, 1892.

<sup>277</sup>Jeanne Carré, épouse d'un notaire et Marie Decorde, épouse d'un avoué ; affiliées n°499 et 754.

<sup>278</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>279</sup>*La France charitable et prévoyante ...*, op. cit., p. 2.

probablement lieu de mode d'affiliation, mais il s'agit-là de pratiques fréquentes pour la période dans tous les champs associatifs.

Au total, ce bilan est double. Il est important pour la donnée qu'il établit : qu'il s'agisse de sociétés autorisées, confessionnelles ou de groupes non déclarés, l'action sociale, plus particulièrement dans sa forme caritative, est bien le mode d'entrée essentiel des femmes dans une vie associative, même informelle. C'est bien cette action caritative, philanthropique ou de bienfaisance qui est l'objet majeur de l'association des femmes entre elles dans département en 1890. Il est important pour l'enjeu qu'il montre, puisque dans son discours prononcé au XVI<sup>e</sup> congrès de la Ligue de l'enseignement tenu à Rouen le 9 août 1896, Léon Bourgeois considère le fait associatif comme la possibilité pour ses membres de réaliser « sur un petit espace, dans un petit domaine, l'image réduite [...] de ce que doit être la grande société humaine dans laquelle le but essentiel sera de penser aux autres au lieu de penser à soi<sup>280</sup>. »

Dans le cas de ces groupements féminins, ils sont inscrits dans une zone grise informelle, sans être des œuvres confessionnelles ni associations autorisées. Leurs affiliées indispensables agissantes sont au cœur d'un enjeu ; ce n'est pas seulement celui de la citoyenneté sociale des femmes, mais celui de la responsabilité de l'action sociale au sein de la République.

Il est donc important de décrire ce modèle établi bien avant la naissance de la Troisième République, qui se partagent entre sociétés officielles et zone grise et d'essayer d'en soupeser la part de la tradition et celle de la modernité.

## **b. Les sociétés de charité maternelle : un modèle et ses variations.**

Parce qu'elles sont reconnues par le pouvoir en place, qu'elles se sont développées au XIX<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble du territoire et que leurs archives sont souvent mieux conservées que celles de sociétés plus informelles<sup>281</sup>, les Sociétés de charité maternelle officielles représentent les œuvres féminines étudiées par excellence. Elles fournissant une sorte de modèle aux sociétés féminines de la première moitié du siècle<sup>282</sup> et de gabarit opératif national, là où la mosaïque des particularismes locaux résiste parfois à l'analyse globale. C'est la raison pour laquelle elles ont

---

<sup>280</sup>BOURGEOIS Léon, *L'Éducation de la démocratie française, discours prononcés de 1890 à 1896*, Paris, Éditions Cornély, 1904, p. 231.

<sup>281</sup>La Société de charité maternelle de Rouen, qui a cessé ses activités en 1968, a versé ses archives en 1972 aux archives départementales de la Seine-Maritime. ADSM 20 J : 1-27.

<sup>282</sup>DUPRAT Catherine, « Le silence des femmes, associations féminines du premier XIX<sup>e</sup> siècle », *art. cit.*, p. 85.

suscité une historiographie abondante, qui cependant traite davantage de leurs similitudes que de leurs différences<sup>283</sup>.

L'intérêt que présente l'analyse départementale réside dans la comparaison entre le modèle officiel développé dans les villes les plus importantes et sa mise à l'épreuve dans des localités plus modestes. Dans le cas de la Seine-Inférieure, le matériau est de choix, puisque ce développement est précoce, la création de la Société de charité maternelle de Rouen précédant même de quatre années le modèle initié par M<sup>me</sup> Fougeret à Paris à la veille de la Révolution Française<sup>284</sup>. Créée en 1784, la société rouennaise est réorganisée comme les autres sociétés du même type par le décret impérial du 5 mai 1810 ; par ailleurs, ce matériau est également abondant, puisque au moins cinq sociétés de charité maternelle sont en activité en 1890. À celle de Rouen doivent être ajoutées celles d'Elbeuf, née en 1836 et celle d'Yvetot, dont la date de création nous est inconnue, mais qui est déjà référencée dans l'annuaire départemental de 1846<sup>285</sup> et enfin de celle de Blangy-sur-Bresle, chef-lieu de canton au nord-est du département, dont l'existence comme l'activité sont attestées en 1862, même si nous avons vu que les démarches permettant son autorisation ne sont effectuées que trente-cinq années plus tard<sup>286</sup>. Rapportées aux soixante-dix sociétés réparties sur le territoire national en 1866 et même sans tenir compte de celle de Blangy située dans la « zone grise », ces quatre premières créations montrent un département richement doté en comparaison de départements proches<sup>287</sup>, alors que Bassin Parisien et Centre-Ouest en sont plutôt bien pourvus<sup>288</sup>.

Les objectifs de ces cinq sociétés sont conformes à la fois à l'esprit philanthropique de la Société de charité maternelle de Paris, dont les règlements du 13 février 1789 ont pu servir de modèle aux groupes naissants, et à l'esprit du décret de 1810, qui incitait à leur création en les plaçant sous la protection de la figure féminine du pouvoir central, l'impératrice Marie-Louise, qui succédait d'ailleurs dans ce rôle à la reine Marie-Antoinette et annonçait la tutelle des souveraines suivantes, la reine Marie-Amélie et l'impératrice Eugénie. Il s'agit bien dans cette première moitié

---

<sup>283</sup>BERTHIAUD Emmanuelle, « Les sociétés de charité maternelle : de la charité à l'assistance médicale », in DINET Marie-Claude, BEAUVALET Scarlett (dir.), *Lieux et pratiques de santé*, Amiens, Encrage, 2013, pp. 185-203, p.186. Y figure une riche mise au point bibliographique sur l'ensemble des sociétés de charité maternelle, p.167.

<sup>284</sup>La Société de charité maternelle de Paris est créée en mai 1788, sur le modèle de la Société philanthropique, voir BERTHIAUD Emmanuelle, « Les sociétés de charité maternelle ... », *chap. cit.*, p.186, note 5.

<sup>285</sup> *Almanach de Rouen ...*, *op. cit.*, 1846.

<sup>286</sup> ADSM 4 M 530, Société de charité maternelle de Blangy.

<sup>287</sup>*La France Prévoyante...*, *op. cit.* en dénombre en 1896 quatre dans le Pas-de-Calais, deux dans la Somme, une dans la Manche. L'Orne n'en compte aucune.

<sup>288</sup> BERTHIAUD Emmanuelle, « Les sociétés de charité maternelle ... », *chap. cit.*, p. 190.

du XIX<sup>e</sup> siècle de faire œuvre de prophylaxie comme de rapprocher les élites du peuple dans un souci de patronage, voire de surveillance<sup>289</sup>.

*La Société de charité maternelle de Rouen, un modèle de conformité.*

Parfois étudiée parce que sa date de création devance de quatre ans celle de son modèle parisien, la Société de charité maternelle de Rouen reconnue d'utilité publique le 26 février 1849 précise dans ses règlements successifs<sup>290</sup> le type de public secouru et la nature du secours proposé, son mode d'accès et de distribution et le recrutement de ses membres. Elle aide les parturientes lors de leur quatrième grossesse, ou par dérogation, lors d'une grossesse de rang inférieur en cas d'aînés très jeunes ou de décès du mari. Il s'agit ainsi de contribuer à enrayer l'effroyable mortalité infantile<sup>291</sup> de la ville de Rouen. Les secours, qui sont accordés en argent ou en bons d'alimentation et de chauffage, sont attribués aux femmes après « informations prises sur leur position et leur moralité<sup>292</sup> », c'est-à-dire mariées civilement et religieusement<sup>293</sup> et ceci quel que soit le culte professé, mais également à condition qu'elles s'engagent à allaiter leur enfant. Ces critères sont dûment contrôlés par le bureau de bienfaisance de Rouen, qui permet alors à la bénéficiaire de se présenter auprès de la dame patronnesse gérant une des vingt-trois circonscriptions, qui la reçoit personnellement et attribue les secours. Cette réglementation a pour avantage de permettre à la société caritative d'établir collectivement et en amont les critères de sélection tout en étant déchargée du choix des bénéficiaires et de la tâche d'éviction des potentielles demandes indues.

L'organisation rouennaise promeut le travail accompli par ses membres en publiant dans l'annuaire de commerce de la ville le nom des cinquante dames élues annuellement par l'assemblée générale depuis 1858<sup>294</sup> et qui forment le comité – leur assurant ainsi une certaine publicité, juste retour d'une cotisation élevée – ainsi que la liste des dames les plus investies, qui assurent plus particulièrement la prise en charge de chacun des vingt-trois secteurs de la ville.

Le recrutement des membres est conforme aux préconisations du registre impérial de 1810 qui suggérait par ses rubriques les qualités nécessaires à la dame patronnesse : fortune,

---

<sup>289</sup>CHALINE Jean-Pierre, « Sociabilité féminine et 'maternalisme' », in CORBIN Alain, LALOUETTE Jacqueline, RIOT-SARCEY Michèle, (dir.), *Femmes dans la cité...*, op. cit., pp. 69-78, p.70.

<sup>290</sup>DES ALLEURS Charles, *Histoire de la Société de charité maternelle de Rouen*, Rouen, imprimerie A. Péron, 1854. Les annuaires de Rouen publient tous les ans un expurgé des statuts. *Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1890-1900.

<sup>291</sup>CHALINE Jean-Pierre, « Sociabilité féminine et maternalisme », *chap. cit.*, et MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen ...*, op. cit., t. 1, p. 215.

<sup>292</sup>*Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1890.

<sup>293</sup>Par ailleurs, la Société Saint François-Régis se donne pour but de favoriser les régularisations d'unions chez les catholiques.

<sup>294</sup>Elles passent de douze en 1810 à cinquante en 1858, devenant alors aussi nombreuses que les dames de la Société de charité maternelle de Paris, CHALINE Jean-Pierre, « Sociabilité féminine et 'maternalisme' », *chap. cit.*, p.73.

respectabilité, notoriété, les deux premières permettant une pratique efficace et irréprochable de l'activité, alors que la troisième en assure une publicité facilitant l'afflux de nouveaux donateurs<sup>295</sup>. Les quatre-vingt-sept affiliées à la Société de charité maternelle de Rouen dont nous avons recensé la présence entre 1890 et 1914 sont toutes issues de l'élite sociale de la ville, même si nous n'y observons pas le découplage qu'opère la Société de charité parisienne entre dames protectrices, les plus fortunées, et dames administratrices, d'une aisance moins affirmée<sup>296</sup>.

Par ailleurs, la longévité des carrières caritatives tend à faire de la Société de charité maternelle un palimpseste des élites dirigeantes des décennies précédentes, recomposant, comme l'a souligné Jean-Pierre Chaline, un paysage social et politique décalé, témoin de la succession des régimes politiques du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>297</sup>, même si, en 1890, les représentantes de l'ancienne noblesse se font plus rares : le comité ne compte que trois détentrices de titres nobiliaires, la marquise de Boury, la baronne de Rothiacob et la comtesse de Germiny<sup>298</sup>. C'est bien l'élite économique et politique de la ville qui est présente : parmi les soixante-dix-sept affiliées dont les professions des époux sont identifiées entre 1890 et 1914 figurent dix-neuf épouses d'industriels et huit épouses de négociants, sept épouses de représentants de la haute administration et de la haute magistrature, dix femmes de propriétaires et rentiers. Les adresses ne trompent pas : douze affiliées parmi les quatre-vingt-sept ont un logement rue Jeanne d'Arc, artère rouennaise centrale prisée par la grande bourgeoisie ; plus largement, une grande partie d'entre elles réside dans les quartiers du Nord-Ouest, autour de la rue Thiers rénovée ou encore dans les faubourgs nouvellement créés au delà du boulevard Cauchoise, autour des rues Lenôtre ou Stanislas-Girardin, désertant ainsi le Rouen intra-muros où vivait encore dans un bâti ancien la bourgeoisie négociante du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>299</sup>.

La conformité est également celle de la condition civile. Entre 1890 et 1914, les quatre-vingt-sept sociétaires sont toutes des femmes mariées, même si treize d'entre elles sont déjà veuves au moment de l'affiliation. Parmi les cinquante-deux dont nous avons pu reconstituer la descendance par la généalogie ou par les recensements, deux seulement n'ont pas d'enfant, mais elle se sont affiliées à un âge auquel elles pouvaient espérer en avoir<sup>300</sup>. En 1890, les seules subventions que reçoit la Société de charité maternelle sont celles de l'État pour un montant de 3300 francs soit 2500 francs du gouvernement et 800 francs de la Banque de France et le reste des

---

<sup>295</sup>*Ibid.*, p. 72.

<sup>296</sup>*Ibid.*, p. 74.

<sup>297</sup>*Ibid.*, p. 72

<sup>298</sup>Affiliées n° 1780, 1728, 1750.

<sup>299</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen ...*, op. cit., p. 168.

<sup>300</sup>Affiliées n° 348 et 2664.

37605,82 francs de recettes (cotisations, des dons et des legs, produits de placements) lui assure une indépendance réelle par rapport au bureau de bienfaisance donc au pouvoir local<sup>301</sup>.

La Société de charité maternelle de Rouen souhaite donc incarner par cette organisation le modèle d'une élite sociale mettant au service des plus pauvres son aisance matérielle et son expérience de la maternité, resserrer un lien social distendu par l'écart des richesses en invitant le pauvre « à considérer la prospérité des favoris de la fortune comme un bienfait pour lui-même, puisqu'il en recueille directement le fruit<sup>302</sup> ». Elle allie une indépendance certaine dans l'établissement de ses critères de choix lui permettant d'assurer un contrôle moral des bénéficiaires, et une limitation de ses responsabilités dans leur application.

### *Un modèle obsolète.*

Limitant ses secours aux couples mariés, la Société de charité maternelle de Rouen ignore donc les populations nouvelles qui pourraient dépendre de ses secours, et qui ne correspondent plus aux familles pauvres de journaliers qu'il s'agissait d'aider lors de crises frumentaires du siècle précédent. Issues par un fort exode rural des campagnes de l'Orne, de la Manche et du Calvados, comme de l'est de la Seine-Inférieure<sup>303</sup>, ces migrations sont celles d'anciens paysans issus d'une campagne qui perd ses bras, de fileuses chassées de la proto-industrie par la mécanisation croissante et qui deviennent alors les ouvrières peu qualifiées de l'industrie textile, ou se placent comme domestiques dans les familles bourgeoises. Dans les deux cas, il leur faut affronter la ville sans s'appuyer sur les solidarités familiales.

L'obsolescence ne guette pas seulement le choix qui est fait des bénéficiaires mais également le modèle de la bienfaitrice, qui reste jusqu'en 1914 une femme mariée. Ce personnel issu d'une élite passée connaît peu de renouvellement et n'incarne pas le changement des élites rouennaises pourtant perceptible dans la seconde moitié du siècle : déclin relatif des négociants et des industriels qui vivent davantage de la rente et augmentation du nombre des médecins dont la compétence est davantage reconnue ainsi que celle des fonctionnaires, qui représentent parfois une carrière sûre pour les enfants même de cette bourgeoisie qui fut active quelques années plus tôt<sup>304</sup>. Il faut attendre 1905 pour y voir l'entrée de Louise Belleville, épouse d'un ingénieur des Ponts et

---

<sup>301</sup>La première subvention du bureau de bienfaisance de Rouen à la Société de charité maternelle apparaît en 1908. ADSM 20 J 7, Société de charité maternelle.

<sup>302</sup>DES ALLEURS Charles, *Histoire de la société de charité maternelle de Rouen...*, *op. cit.*, p. 30-31.

<sup>303</sup>LEMENOREL Alain (dir.), *Nouvelle Histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, p. 224.

<sup>304</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 91 à 93.

chaussées et 1914 pour celle de Marie Lafond, épouse du directeur du *Journal de Rouen*<sup>305</sup>. La Société de charité maternelle ne représente plus le modèle de structure convoitée pour mener une carrière charitable.

*Du centre à la périphérie du département, variations et adaptation.*

Pour autant, l'identité des termes n'entraîne pas l'identité des structures. Les autres sociétés de charité maternelle présentes dans les autres villes du département, en particulier Elbeuf, Blangy et Yvetot, si elles poursuivent les mêmes buts que la Société de Rouen sont régies par une organisation moins stricte. Il s'agit bien d'assister les femmes en couches, en général à partir de leur troisième enfant dans le cas d'Yvetot<sup>306</sup> et de Blangy<sup>307</sup>, en leur procurant des aliments réconfortants, en leur prêtant du linge, en leur donnant de la layette<sup>308</sup> et si besoin un berceau et des bons de chauffage, ainsi que les remèdes prescrits par la sage-femme<sup>309</sup>. Mais, ville ouvrière marquée par des unions moins stables, Elbeuf module ses conditions d'accès, suivant ainsi le règlement de la Société de charité maternelle de Paris et les élargit aux femmes ayant un enfant vivant et dont le mari est décédé ou bien affecté d'infirmités ou encore d'une maladie chronique<sup>310</sup>; surtout, elle tient compte des enfants nés des différentes unions de la parturiente. Le contrôle de la moralité attendue des bénéficiaires s'exerce par contre de façon assez uniforme : Blangy et Elbeuf réservent leurs secours aux femmes mariées<sup>311</sup>. La société d'Yvetot ne pose aucune exigence quant à la régularité de l'union, mais il est vrai que sa zone d'intervention se situe sur les terres les plus pratiquantes du diocèse<sup>312</sup> et le silence à cet endroit témoigne plutôt de la moindre fréquence des naissances illégitimes ou bien du refus de les prendre en compte. À Elbeuf, où les communautés protestante et juive sont importantes, les secours sont distribués sans distinction de culte. En général, dans les villes plus petites, les ressources des demandeurs sont dûment contrôlées et ce, à la différence de Rouen, par la société elle-même.

Dans ces communes, de plus, le modèle d'affiliation des bienfaitrices développé par Rouen et Paris est modifié pour autant que les sources permettent d'identifier avec précision les femmes qui les administrent. Dans le cas de Blangy, les mineures non mariées sont acceptées avec le

---

<sup>305</sup>Affiliées n° 213 et n° 1757.

<sup>306</sup>ADSM 4 M 530, Yvetot, statuts de 1906, article premier. Deux courriers manuscrits de 1906 et 1907 adressés au Préfet par la présidente emploient le terme d'« Œuvre maternelle d'Yvetot » pour désigner la société.

<sup>307</sup>ADSM 4 M 530, Blangy, statuts de 1897, article premier.

<sup>308</sup>ADSM 4 M 530, Yvetot, statuts de 1906, article premier.

<sup>309</sup>ADSM 4 M 530, Blangy, statuts de 1897, article 3.

<sup>310</sup>ADSM 4 M 530, Elbeuf, statuts de 1904, article 7.

<sup>311</sup>ADSM 4 M 530, Elbeuf, statuts de 1904, article 8 et Blangy, statuts de 1897, article premier.

<sup>312</sup>CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands sous la Troisième République...*, op. cit., p. 14.



consentement de leurs parents<sup>313</sup>. À Yvetot, deux des femmes qui siègent au conseil d'administration de 1901 à 1912 ne sont pas mariées<sup>314</sup>. Le vivier plus restreint du personnel de charité explique probablement des exigences plus limitées.

Le recrutement social de ces sociétés est moins prestigieux que celui de la société rouennaise, et son renouvellement plus fréquent fait la part belle épouses et des filles des membres de la municipalité en exercice<sup>315</sup>. Aucun titre nobiliaire ne peut être relevé parmi les administratrices et les descendants de l'ancienne noblesse qui sont encore présents dans les espaces ruraux soit au titre de leur résidence principale, soit en sus de leur résidence urbaine ne font pas le choix de s'affilier à ces sociétés plus modestes<sup>316</sup>. La cotisation n'est d'ailleurs que de trois francs par an à Blangy. À Yvetot, le personnel, à l'image de la municipalité, est fermement républicain en 1901. Les administratrices comptent dans leurs rangs Suzanne Behr, née Lechevallier<sup>317</sup>, fille<sup>318</sup> du député-maire Ferdinand Lechevallier (1850-1905), manufacturier et membre de la chambre de commerce de Rouen, qui siège dans les rangs des républicains progressistes au palais Bourbon depuis 1881<sup>319</sup>. La secrétaire de la Société maternelle est Blanche Malathiré<sup>320</sup>, épouse d'Henry Boutry, percepteur du chef-lieu de canton de Goderville. Elle est surtout la fille de Léon Malathiré, président du tribunal de commerce de Rouen, et sœur de Jules Malathiré, industriel rouennais propriétaire d'une usine de tissage, conseiller municipal de Rouen de 1892 à 1898 et conseiller général élu dans le 5<sup>ème</sup> canton de 1896 à 1898<sup>321</sup>. Signe du lien entre la carrière caritative des unes et la carrière politique des autres au sein de ces villes moyennes, Suzanne Behr cesse d'ailleurs son activité après le décès de son père en 1905.

Nous voyons bien qu'au-delà de la similitude des services rendus autour de la maternité et malgré l'utilisation d'un terme générique, les sociétés de ces villes de second rang déclinent des

---

<sup>313</sup>ADSM 4 M 530, Blangy, statuts de 1897, article 2.

<sup>314</sup>Affiliées n° 1042, M<sup>lle</sup> Duhamel et n° 2602, M<sup>lle</sup> Pelletier.

<sup>315</sup>En 1851, quatre des six femmes affiliées portent les noms de conseillers municipaux de la ville. *Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1851.

<sup>316</sup>Marie Adélaïde Heuzey, née Lemaingent, qui réside au château d'Oissel, fait le choix de la Société de charité maternelle de Rouen plutôt que de celle d'Elbeuf, pourtant bien plus proche. Affiliée n° 1582.

<sup>317</sup>Affiliée n° 203. Elle a épousé un médecin lorrain exerçant dans la ville.

<sup>318</sup>L'épouse de Ferdinand Lechevallier est déjà décédée à cette date.

<sup>319</sup>*Dictionnaire biographique de Seine-Inférieure*, Henri Jouve, 1892 ; CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie, (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2000, p.188-189.

<sup>320</sup>Affiliée n° 376.

<sup>321</sup>Le nom Malathiré, avec l'insertion d'un « H » est une signature commerciale utilisée ; source Geneanet, arbre d'Olivier Payenneville et *Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*, Paris, Béauber et Compagnie éditeurs, s.d. p. 738.

profils variés, tant par les publics auxquels elles s'adaptent que par les objectifs poursuivis par leur personnel, loin du conservatoire que représente la Société de charité maternelle de Rouen.

Le deuxième exemple dont le modèle sera progressivement remis en cause est celui des premières sociétés de secours aux blessés militaires. Ces sociétés de la Croix-Rouge doivent d'autant plus être décrites que 87,5 % des femmes entrées en association avant 1896 et figurant dans notre base de données y sont affiliées, et qu'elles totalisent 2300 affiliations en Seine-Inférieure dans la première décennie du siècle.

### c. La première Croix-Rouge<sup>322</sup>, héritage du conflit franco-prussien.

La rapidité de l'implantation et du maillage territorial réalisé par les trois sociétés françaises de secours dans le dernier tiers du siècle en France est exceptionnelle au regard des autres associations. Cet ancrage local, qui est apparu comme une nécessité aux instances nationales de la SSBM dès février 1868<sup>323</sup> a été en revanche peu étudié du fait de la conservation très partielle des archives au siège de l'association parisienne et non au sein des archives communales ou départementales<sup>324</sup>. De plus, les deux conflits mondiaux ont porté davantage l'attention de la recherche sur les périodes de guerre que sur les périodes de paix et sur l'histoire des comités nationaux ou encore du Comité international<sup>325</sup>, que sur l'histoire des comités locaux. Pourtant, celle-ci peut s'appuyer sur les revues éditées par chacune des trois sociétés<sup>326</sup> et sur les journaux locaux<sup>327</sup> qui publient les comptes-rendus des comités et leur bilan financier et, progressivement,

---

<sup>322</sup>Nous utilisons ici le terme de Croix-Rouge dans un souci de clarté, même si ce n'est qu'en 1907 qu'un Comité central du même nom coordonne les trois sociétés de secours françaises. L'expression « première Croix-Rouge » désigne ici plus particulièrement la première vague de comités qui sont nés jusqu'au milieu des années 1880.

<sup>323</sup>*Bulletin de la Société de secours aux blessés militaires*, février 1868, p. 1.

<sup>324</sup>Sur la disparition des archives de la Croix-Rouge, voir l'article en ligne de l'association des archivistes français, « Service des archives de la Croix-Rouge française », <https://www.archivistes.org/Service-des-archives-de-la-Croix>. Les bulletins ont été mis en ligne après leur consultation pour ce travail, qui s'est donc faite sur place, au Service des archives de la Croix-Rouge de la rue d'Alésia, à Paris. Nos remerciements les plus vifs vont à Virginie Alauzet, conservatrice, qui a pris le temps d'échanger à propos des pistes de recherche particulières à la Croix-Rouge en province.

<sup>325</sup>BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, 2<sup>e</sup> édition, 2000.

<sup>326</sup>Il s'agit du *Bulletin de la Société ["puis" Société française] de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*, abrégé ici en *Bulletin* de la SSBM publié à partir de 1865, du *Bulletin de l'Association des dames françaises (Paris)* puis *Croix-rouge française*, abrégé ici en *Bulletin* de l'ADF, publié à partir de 1886 et du *Bulletin officiel (Union des femmes de France)*, abrégé ici en *Bulletin* de l'UFF, publié à partir de 1890. Des annuaires, répertoriant les membres affiliés, sont disponibles pour l'UFF de 1883 à 1913 avec quelques lacunes, et les compte-rendus de l'Assemblée générale du Comité de Rouen sont conservés à la BNF, pour les années 1887-1892. L'*Annuaire de 1903-1904* de l'UFF est conservé aux Archives de la Croix-Rouge.

<sup>327</sup>Le *Messenger eudois* publie in extenso les rapports du comité de Blangy et de celui des trois villes sœurs, Eu, Le Tréport, Mers-les-Bains et de l'Association des dames françaises entre 1900 et 1914.

la composition des bureaux et la liste des membres. Ils explicitent également les circonstances des fondations et en éclairent postérieurement la dimension mémorielle.

Pour le cas de la Seine-Inférieure cette dimension n'est pas à négliger, puisque la Société de secours aux blessés militaires connaît son premier essor lors de la guerre de 1870 ; le conflit reste pour les deux branches aînées des sociétés de la Croix-Rouge, la SSBM et l'ADF née quelques années plus tard, une référence mémorielle au moins jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Pour l'UFF, née plus de dix années après le conflit, c'est au contraire la part prise dans l'enracinement local de la République qui est essentielle<sup>328</sup>.

#### *Un réseau à peine ébauché au début du conflit.*

La Société de secours aux blessés militaires, née en 1863 après la bataille de Solferino par l'action conjointe d'Henri Dunant et de Gustave Moynier avait dû, à ses débuts, à la fois construire une organisation de rang national, participer à l'élaboration d'un mouvement international et expliciter son projet pour asseoir son audience auprès d'un large public<sup>329</sup>. L'armature locale est donc à peine perceptible dans les statuts de 1866 qui ne précisent ni les règles qui régiront les comités locaux, ni comment la présence des femmes pourrait y être entendue. Les premiers soutiens féminins à l'initiative d'Henri Dunant, comme celui, remarqué, de George Sand, se font jour en 1865<sup>330</sup>, mais il faut attendre mars 1867 pour que le *Bulletin* de la SSBM évoque pour la première fois la participation féminine, par une allusion aux femmes de la haute société allemande qui ont prêté main forte aux services de santé lors de la guerre entre la Prusse et l'Autriche<sup>331</sup>. Parmi les comités qui voient le jour au début de l'année 1867, seul le comité de Laon évoque la participation possible des femmes sous forme d'un soutien financier<sup>332</sup>. La question qui se joue à ce moment est celle de la mise en place d'un corps d'infirmiers volontaires. Le rapporteur de la question auprès du comité central, le lieutenant-colonel F. de Breda se prononce pour un personnel congréganiste :

---

<sup>328</sup>L'implantation de l'UFF est étudiée dans le chapitre deux.

<sup>329</sup>C'est le sens que l'œuvre donne à sa participation à l'Exposition Universelle de 1867, *Bulletin de la SSBM*, septembre 1865, p. 6.

<sup>330</sup>*Bulletin* de la SSBM, octobre 1865.

<sup>331</sup>*Bulletin* de la SSBM, mars 1867. Sur le développement de la Croix-Rouge allemande, voir SCHMANN Stefan, *Im Zeichen der Menschlichkeit, Geschichte und Gegenwart des Deutschen Rotes Kreuz*, DVA, 2013, pp. 57-62, qui montre que la société naissante de la Croix-rouge absorbe un certain nombre des sociétés caritatives féminines préexistantes, en particulier dans les royaumes de Wurtemberg et Prusse.

<sup>332</sup>En mai 1867 est fixée une cotisation annuelle de 30 francs (membres fondateurs) ou de 6 francs (membres souscripteurs). Il est précisé à ce moment que « les dames peuvent faire partie de la société à ce double titre ».

« Dans tout pays chrétien, il y a toujours un certain chiffre d'hommes et de femmes naturellement portés vers la charité et prêts à tous les sacrifices pour secourir leurs semblables. Dans les pays protestants, ces chrétiens inspirés de l'amour du prochain restent dispersés parmi les différentes classes de la société ; mais dans les pays catholiques, ceux qui se sentent pressés par cet admirable sentiment se font religieux ou prêtres quand ce sont des hommes, et sœurs de charité quand ce sont des femmes<sup>333</sup>. »

Il engage donc la société à s'appuyer sur les frères de Saint-Jean de Dieu, réfutant à la fois les craintes de propagande religieuse excessive de leur part et les sentiments d'hostilité que pourrait faire naître auprès des soldats la présence de l'habit dans l'armée.

C'est en février 1868 que le comité central incite à développer des sections locales par le biais de conférences publiques et le règlement du 15 avril précise dans son article 3 les relations entre les comités sectionnaires et le comité central, tout en évoquant la place des femmes, dont la représentation est minorée :

« Le comité central de la société [...] provoque en France et dans toutes les possessions françaises la formation de comités sectionnaires en nombre illimité. Il s'efforce également de former des comités de dames. [...] Douze places sont réservées dans le conseil d'administration pour les représentants des comités sectionnaires et six pour les dames déléguées par les comités dont elles font partie. Au commencement de chaque année, les comités sectionnaires et les comités de dames envoient au comité central un compte-rendu de leurs travaux et un exposé de leur situation financière<sup>334</sup>. »

Si un maillage territorial commence à s'élaborer, il est encore bien faible au début du conflit franco-prussien : quinze comités seulement existent en France à la fin de l'année 1869 et pour la Seine-Inférieure, seul celui du Havre est constitué<sup>335</sup>, qui justifie sa fondation par « sa position par rapport à la mer et à la marine<sup>336</sup> ». Dirigé par le président de la chambre de commerce, Théodore Ferrère, le comité havrais compte dans ses rangs, hormis le maire Édouard Larue et le sous-préfet Louis Joret des Closières, parmi les plus grands noms de la vie économique locale<sup>337</sup>.

Le réseau local de la Société de secours aux blessés militaires est donc grandement inachevé quand intervient la déclaration de guerre de l'Empire français au Royaume de Prusse le 19 juillet 1870, puis la défaite de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870, qui entraîne la chute du régime deux jours plus tard. L'état embryonnaire de la Société, la rapidité de la défaite comme le bouleversement administratif lié au changement de régime expliquent que de très nombreux

---

<sup>333</sup>« Rapport au comité central français de la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer sur la question du personnel des infirmiers volontaires », *Bulletin* de la SSBM, mai 1867, p. 27.

<sup>334</sup>*Bulletin* de la SSBM, avril 1868.

<sup>335</sup>Il s'agit des villes de Beauvais, Bordeaux, Compiègne, Laon, Le Havre, Libourne, Lille, Mâcon, Montpellier, Nîmes, Pau, Reims, Thiers, Toulouse et Tours. Pour le reste, « dans la précipitation de la guerre qui commence au mois d'août 1870, tout est donc à faire », PINEAU Frédéric, *La Croix-Rouge française ... op. cit.*, p. 20.

<sup>336</sup>*Le Courrier du Havre*, 4 novembre 1868.

<sup>337</sup>Une liste de quarante-quatre noms est publiée, parmi lesquels nous pouvons relever les noms des négociants Félix Faure et Jules Ancel, de l'armateur Frédéric de Coninck, ou encore du pasteur Fontanès.

comités locaux, puisque les sources en relèvent 328<sup>338</sup>, soient créés dans l'urgence au gré des combats et des initiatives individuelles. Nombre d'entre eux n'ont laissé que des traces ténues. En Seine-Inférieure en particulier, l'émergence des comités s'explique par la situation militaire difficile à l'est du département, considéré par l'ennemi comme une zone d'appui et de ravitaillement pour les troupes encerclant Paris. Les troupes prussiennes qui progressent rapidement<sup>339</sup> sont à Gournay-en-Bray dès le 10 octobre. Surtout, Rouen tombe le 5 décembre sans avoir résisté, après le retrait des troupes du général Briand<sup>340</sup>, suscitant-et pour longtemps- l'ire du Havre, qui se retrouve en position isolée et vulnérable à l'extrémité Ouest du département.

Les comités de la SSBM qui s'organisent à ce moment dans la partie isolée comme dans la partie occupée de la Seine-Inférieure le font sans aucune capacité de communication avec le comité central parisien qui a suivi le gouvernement à Tours<sup>341</sup>. Sept nouveaux comités, en plus de celui du Havre, voient alors le jour en Seine-Inférieure<sup>342</sup>.

Au Havre, dans les premiers jours qui ont suivi la déclaration de guerre, à l'incrédulité des milieux d'affaires occupés par les activités économiques du port avait succédé un pacifisme d'autant plus explicable que des maisons allemandes nombreuses contribuaient au développement de la ville, et un républicanisme renforcé par l'annonce des premières défaites. Le Havre avait rapidement dû faire face à l'arrivée de l'armée qui avait déserté Rouen et à une épidémie de variole qui touchait tant les civils que les blessés militaires entassés dans des casernements aux installations sanitaires déficientes. Transformant la ville en camp retranché sous la direction de l'Amiral Mouchez, les autorités civiles s'attachèrent à montrer qu'elles incarnaient mieux que quiconque le patriotisme républicain, allant jusqu'à réclamer l'accession de l'arrondissement du Havre au rang de département<sup>343</sup>. Singulièrement, le comité sectionnaire de la SSBM du Havre dont nous avons vu la fondation en novembre 1868 ne semblant pas faire face à cette situation de

---

<sup>338</sup>Archives de la Croix-Rouge, Tableau des présidents de la SSBM (1864-1940).

<sup>339</sup>FURON Gérard-A., *La Guerre de 1870-1871 en Normandie*, Athis Val de Rouvre, Charles Corlet, 2007.

<sup>340</sup>Marcel Boivin fait une mise au point sur la situation rouennaise dans « Le problème de la défense de Rouen » in MERLIER Georges (dir), *La Guerre de 1870-1871 en Haute-Normandie*, Rouen, CRDP, 1972, p. 69 à 86.

<sup>341</sup>*Bulletin* de la SSBM, décembre 1870, p. 192.

<sup>342</sup>À Bolbec, qui a connu des combats importants, c'est le maire qui en prend l'initiative, tout comme à Forges-les-Eaux et à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, petite commune de l'agglomération elbeuvienne. À Elbeuf même, c'est Rougeot, intendant du Cercle des commerçants qui crée le comité et à Darnétal, Dieppe, Gruchet-le-Valasse, des notables locaux.

<sup>343</sup>Cette demande s'était déjà faite jour à la fin du Second Empire, selon Pierre Ardaillou, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 171.

crise<sup>344</sup>, c'est un comité de cinquante-huit dames patronnesses<sup>345</sup>, présidé par M<sup>me</sup> de Bassoncourt, épouse du sous-préfet du Havre<sup>346</sup> à qui succède Émilie Masquelier<sup>347</sup>, qui se charge de recueillir les dons en nature destinés à l'aménagement de l'ancienne caserne Napoléon transformée en ambulance du fait de la saturation du vieil hôpital civil d'Ingouville. Les difficultés financières sont nombreuses, puisque les premières sommes récoltées auprès de la population ont été pour l'essentiel envoyées à Paris, alors que la tournure prise par la guerre les rendrait indispensables au secours du Havre lui-même<sup>348</sup>. Prenant l'initiative de contacter le comité des dames de Paris, c'est ce comité de dames havraises qui devient le comité sectionnaire officiel de la SSBM ; certaines d'entre elles sont médaillées à l'issue du conflit<sup>349</sup>.

Un autre comité est également créé à Rouen pendant le conflit à l'initiative d'Augustin Pouyer-Quertier (1820-1891), riche filateur, député de la Seine-Inférieure de 1857 à 1869, membre du conseil général et « élu le plus célèbre de la Seine Inférieure sinon de toute la Normandie au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>350</sup> », alors que la présidence du comité des dames est attribuée à son épouse née Blanche Delamare (1826-1901). Cette création est à rapprocher de celle des comités d'Argueil et

---

<sup>344</sup>Louis Brindeau ne signale pas son existence dans son récit des événements. BRINDEAU Louis, *les Événements de 1870-1871 au Havre*, Le Havre, Journal du Havre, 1909, 2 vol. Ce comité est qualifié d'« ancien » dans le *Bulletin* de la SSBM de novembre 1870.

<sup>345</sup>BRINDEAU Louis, *Les Événements de 1870-1871 au Havre...*, *op. cit.*, t. 1, p. 174.

<sup>346</sup>Née Rose Duperré (1827-1897), fille de l'Amiral Duperré, ministre de la Marine sous la Monarchie de Juillet. Elle quitte la présidence lorsque son mari, Victor de Bassoncourt (1823-1892), sous-préfet d'Empire, quitte Le Havre le 12 septembre.

<sup>347</sup>Émilie Masquelier (1830-1906), née Kolb-Bernard est la fille de Charles Kolb-Bernard, élu au corps législatif entre 1859 et 1870 où il siège dans les rangs conservateurs catholiques, puis sénateur de 1875 à 1888, dirigeant d'une grande fabrique de sucre et fondateur de la Société Saint Vincent de Paul à Lille et de Sophie Bernard, grande sucrière également. Elle a épousé en 1851 Émile Masquelier (1825-1899) conservateur élu à la chambre de commerce du Havre. Affiliée n°2354.

<sup>348</sup>Louis Brindeau évalue à 33 000 francs les sommes envoyées au Comité central à Paris et à 3 800 francs celles restant à la disposition du comité du Havre. BRINDEAU Louis, *Les Événements de 1870-1871 au Havre...op. cit.*, t.1, p. 177.

<sup>349</sup>Voir chapitre deux.

<sup>350</sup>CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie, (dir), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie...*, *op. cit.* p. 281 et suivantes.

de Rosay<sup>351</sup> attribuée à Apollonie de la Rochelembert (1825-1904)<sup>352</sup>, dont les liens avec Augustin Pouyer-Quertier sont notoires<sup>353</sup>.

Les époux Pouyer-Quertier conservent la présidence effective des comités rouennais de la SSBM jusqu'en 1891, année de la mort d'Augustin date à laquelle son épouse accède à la présidence d'honneur. Chacun des comptes-rendus du comité de la SSBM de Rouen précise jusqu'en 1901 que Blanche Pouyer-Quertier fut « présidente du comité des dames pendant la guerre de 1870 ».

Si la persistance de ce souvenir n'a rien d'exceptionnel jusqu'en 1914, il entre dans le jeu du pouvoir et sert parfois à le conserver.

### *Un souvenir qui perdure au début de la Troisième République.*

Si la naissance de l'Association des dames françaises (ADF) est postérieure au conflit, celui-ci reste un élément fondateur dans l'histoire de l'association, puisqu'il a été vécu par de nombreuses femmes affiliées avant la scission. En 1880, le bulletin d'adhésion mis à la disposition des futures membres précise dans ses premières lignes : « La guerre de 1870 a surabondamment démontré que la générosité et de dévouement des dames envers nos chers blessés ne suffisent pas à seconder les médecins et les chirurgiens<sup>354</sup> ». Cette situation est d'autant plus marquée en Seine-Inférieure que le département connaît l'afflux de nombreux alsaciens et mosellans ayant fait le choix de la nationalité française au traité de Francfort<sup>355</sup>. Le comité de l'ADF de Blangy, à l'est du

---

<sup>351</sup>Le tableau établi par la société en novembre 1870 place par erreur les deux communes en Seine-Inférieure à la suite d'une confusion entre la commune de Rosay (arrondissement de Neufchâtel-en-Bray) et celle de Rosay-sur-Lieure, (arrondissement des Andelys, dans l'Eure) dont il s'agit ici.

<sup>352</sup>Née à Berlin en 1825, fille d'une dame d'honneur de la reine de Prusse et d'un gentilhomme de la Chambre du roi Charles X, elle fréquente durant sa jeunesse la cour des Hohenzollern avec lesquels elle conservera des liens forts. Épouse de Léon de Valon, ancien secrétaire d'ambassade à Vienne, elle tient un salon à Paris, recevant sous le Second Empire le monde politique, artistique ou littéraire légitimiste. Fixés au château de Rosay en Normandie, les époux de Valon entretiennent des relations régulières avec les familles Lecouteulx de Canteleu, de Pommereu au Héron ou encore l'industriel Pouyer-Quertier. Selon son biographe, au déclenchement de la guerre, M<sup>me</sup> de Valon aurait pris contact avec la société internationale de la Croix-Rouge à Genève, serait devenue présidente du comité des Andelys puis d'Argueil. Elle est exemplaire des milieux monarchistes de la SSBM. Sa fille, Apollonie-Valonette de Castelbajac crée la section de Rosay. GUSTAVE Clément-Simon Gustave, *La Comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert, souvenirs de sa vie, sa famille, ses correspondants*, Paris, Plon-Nourrit, 1909, p. 212.

<sup>353</sup>Augustin Pouyer-Quertier, maire de Fleury-sur-Andelle depuis 1854, faisait partie des familiers du château de Rosay avant la chute du régime impérial. Ministre de l'économie après l'armistice dans le premier gouvernement Jules Dufaure sous la présidence d'Adolphe Thiers, il se serait appuyé sur les contacts diplomatiques d'Apollonie de Rochelembert lors des négociations du traité de Francfort, dans lesquelles il jouera un rôle controversé. CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie, *Dictionnaire des parlementaires...*, op. cit., p. 281 et suivantes.

<sup>354</sup>ADSM 4 M 529, liasse « Association des dames françaises ».

<sup>355</sup>C'est le cas à Elbeuf en particulier, où s'implantent les manufacturiers du drap de laine venant de Bischwiller.

département par exemple, est fondé par Valérie Ehrmann, née Lauth<sup>356</sup>, originaire de Bischwiller. L'enquête menée par les services du sous-préfet renseigne les circonstances de sa demande et souligne ses liens avec le conflit :

« La famille Ehrmann est alsacienne. Après la guerre, elle a opté pour la nationalité française. Mr Ehrmann-père devait jouir d'une certaine considération dans l'arrondissement de Strasbourg, puisqu'il était conseiller général. Il a fait pour son fils aîné l'acquisition du château de Rieux et est venu s'y installer avec sa famille il y a quelques années. Il y est mort en 1879, laissant une fortune estimée à deux millions. M<sup>me</sup> Ehrmann continue à habiter à Rieux avec son fils aîné (le second est sous-lieutenant au régiment de chasseurs à cheval en garnison à Rouen). Elle s'intéresse vivement à l'association des dames françaises, et il y a lieu de supposer qu'avec son concours actif et persévérant, l'association trouvera dans la contrée de nombreux adhérents<sup>357</sup>. »

Edmond Ehrmann était connu à Strasbourg pour son implication dans l'Église protestante, puisqu'il y organisait des conférences animées par la réunion des pasteurs libéraux d'Alsace<sup>358</sup>. Valérie Ehrmann elle-même avait déjà organisé un comité de secours à Strasbourg en 1870<sup>359</sup>. Elle crée le comité de Blangy qu'elle présidera jusqu'en 1905, date à laquelle elle quitte la ville pour Cholet. Le *Bulletin de l'Association des dames françaises*, même s'il ne paraît régulièrement qu'à partir de 1886, permet de dresser un état des lieux prometteur pour le comité de Blangy qui dispose de ressources financières importantes et fait de constantes références à l'activité puis à la mémoire de sa fondatrice<sup>360</sup>.

Au Havre, le souvenir du conflit sert plutôt de prétexte au contrôle du pouvoir. Fondé en 1882 par une partie des membres de la SSBM, suivant la dynamique suscitée par le Docteur Duchossoy qui souhaite ouvrir l'apprentissage du soin aux femmes<sup>361</sup>, ce comité de l'ADF est présidé à sa naissance par Berthe Pochet, qui est une personne remarquable dans la société havraise<sup>362</sup>.

---

<sup>356</sup>Affiliée n° 1140.

<sup>357</sup>ADSM 4 M 529 liasse « Association des dames françaises », lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâtel au préfet de Seine-Inférieure du 8 janvier 1881.

<sup>358</sup>*Le Progrès religieux, journal des églises protestantes de l'Est*, 20 avril 1870, p. 126.

<sup>359</sup>*Ibid*, 30 juillet 1870, p. 246.

<sup>360</sup>Elle décède à Cholet le 25 novembre 1914. *Bulletin de l'ADF*, 1914.

<sup>361</sup>ADSM 4 M 529. Un billet sans date intitulé « liste des fondateurs du Comité du Havre » fournit une liste de quelque dix noms. Il s'agit de personnalités catholiques et protestantes : M. Meurdra, l'abbé Duval, curé de la paroisse Notre-Dame, M<sup>mes</sup> Grenier, Pochet, Heuzey, Ernest Siegfried, Senn, Ferdinand Koechlin, Hurel, Frédéric de Coninck. Cette liste est corroborée par l'annuaire de commerce du Havre de 1883.

<sup>362</sup>Le décret du 26 janvier 1895 l'autorise à accoler son nom de jeune fille à celui de son époux et à le transmettre à ses 5 enfants les plus jeunes. Elle est la seule femme faisant l'objet d'un portrait dans *La Lanterne magique*, ouvrage pamphlétaire qui croque les personnalités havraises les plus en vue en 1875. L'article qui lui est consacré est plus ironique qu'élogieux : « Louer dans madame Pochet la beauté de la femme, le courage de l'homme et l'âme de l'artiste, ce serait en quelque sorte offenser celle qui est avant tout et par-dessus tout une sainte. Devant cet ensemble parfait il faut s'incliner et se taire. » L'ouvrage est surtout l'occasion de dénigrer son époux, puisqu'au nom POCHET, on peut lire : « Ils sont trois ; l'un, républicain (Émile), l'autre, réactionnaire (Alfred). Le troisième



Née le 17 juin 1839 à Paris, elle est la fille cadette d' Amélie Exelmans, née du maréchal et noble d'Empire du même nom, héros des Cent Jours et de Charles Aldebert Le Barbier de Tinan (1803-1876), baron et capitaine de vaisseau qui s'illustre pendant la guerre de Crimée, ce qui lui vaut le grade de vice-amiral en 1855 et celui de Grand-croix de la légion d'honneur dix ans plus tard<sup>363</sup>. Élevée rue de Tournon à Paris avec sa sœur aînée Georgina, Berthe le Barbier de Tinan épouse en 1860 le Havrais Georges Pochet (1834-1901) qui, après un début de carrière dans la banque, s'associe à son beau-frère Camille Clerc afin de se tourner vers le négoce du coton<sup>364</sup>. Par sa mère, Georges Pochet est descendant de la branche aînée Delaroche<sup>365</sup> ; ce n'est pas tant parce qu'il représente l'union entre une origine nobiliaire et le négoce le plus emblématique de la ville que le couple est singulier, mais davantage parce qu'il allie une grande famille catholique et un grand nom du protestantisme local, alliance assez rare au Havre à cette date<sup>366</sup>. Il est décidé que les enfants – et le couple en aura sept – seront élevés dans la foi de leur mère<sup>367</sup>. Berthe Pochet retrouve au Havre sa sœur Georgina, mélomane comme elle, qui l'a précédée dans cette ville en épousant en 1856 Camille Clerc, un ingénieur des Ponts et Chaussées avec lequel Georges Pochet s'associe bientôt<sup>368</sup>. Catholique pratiquante et active au sein des paroisses havraises, elle habite « la Côte », ligne de crête sur les hauteurs de la ville prisée des grandes familles protestantes, qui y résident dans un entre-soi certain. Berthe Pochet est par ailleurs membre de plusieurs œuvres de charité, comme celle des Œuvres de la mer qu'elle préside, et, nous le verrons, la première femme havraise nommée à la Commission locale pour la protection des enfants du premier âge et au Comité de patronage des enfants assistés, en conformité avec la loi Théophile Roussel du 23 décembre 1874<sup>369</sup>. Si sa présence à la tête du comité havrais apparaît comme un gage donné aux communautés protestante et catholique de la ville, constante qui se vérifie souvent dans le cas havrais, elle est bien plus justifiée par son rôle pendant le conflit franco-prussien que par son expérience déjà acquise dans les œuvres charitables.

---

n'est rien du tout, ou plutôt il est le mieux loti des trois, il est le mari de M<sup>me</sup> Pochet de Tinan. » *La Lanterne magique havraise, photographies instantanées et sans retouches exécutées par un amateur*, Le Havre, imp. Santallier, 1875.

<sup>363</sup> TAILLEMITE Étienne, *Dictionnaire des marins français*, Paris, Tallandier, 2002.

<sup>364</sup> RUFENACHT Charles, *Michel de la Roche (1775-1852). Ses aïeux et ses descendants*, Le Havre, 1963, p. 47 ; DIZ Anabel, *Les Gens de la Côte : splendeur et déclin (1850-1950)*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 2002, p. 114.

<sup>365</sup> Michel Delaroche, négociant, est maire du Havre en 1830 et député à deux reprises.

<sup>366</sup> La mixité religieuse des couples n'apparaît guère avant 1900.

<sup>367</sup> RUFENACHT Charles, *Michel de la Roche...*, *op. cit.*, p. 48.

<sup>368</sup> *Ibid.*, p. 47 ; BARJOT Dominique (dir.), *Les Patrons du Second Empire...*, *op. cit.*, p. 82. Ces retrouvailles sont de courte durée, car Georgina Clerc décède en décembre 1862.

<sup>369</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1887.

Berthe Pochet de Tinan fait un surprenant récit de son action lors du siège du Havre durant l'hiver 1870-1871 près de vingt années après le conflit. La fondatrice du comité havrais livre ses réflexions dans le texte d'une conférence intitulée *Le Havre pendant la guerre de 1870*, est prononcée à Paris devant l'assemblée générale de l'Association des dames françaises le 9 mai 1890, à l'invitation de sa présidente, M<sup>me</sup> Foucher de Careil<sup>370</sup>. Cette conférence suit et fait de nombreuses allusions à celle de Coralie Cahen, connue pour avoir tenu l'ambulance de Metz d'août à octobre 1870, et surtout pour s'être éloignée de la SSBM, faute de reconnaissance du travail qu'elle avait accompli<sup>371</sup>. Le texte de Berthe Pochet est inséré la même année dans le *Bulletin de l'Association des dames françaises*<sup>372</sup> et fait l'objet de deux publications<sup>373</sup> cinq années plus tard, signe de l'importance qu'on a pu lui trouver.

L'allocutrice affirme s'appuyer sur les notes transmises par l'Amiral Mouchez, décrivant les conditions extrêmement difficiles du retrait vers Le Havre des soldats précédemment attribués à la défense de Rouen et à celles du docteur Gibert, présent au Havre pendant toute la durée du siège. Elle souligne le caractère indispensable de la mobilisation féminine à l'hôpital organisé à la caserne de Strasbourg (ancienne caserne Napoléon) au service duquel ne se trouvaient que deux religieuses congréganistes<sup>374</sup>. Elle précise le travail effectué par ces femmes de négociants : lavage des malades et des blessés, évacuation des morts à l'aide des soldats encore valides, attribution des lits disponibles. L'âpreté de la tâche est à la hauteur du bilan chiffré des victimes : sur 5360 malades entrés dans le service sanitaire de la caserne entre le 25 octobre 1870 et le 1<sup>er</sup> février 1871, 1654 décès dus à la variole, à la typhoïde ou plus rarement à la scarlatine, soit plus de 30% des hospitalisés ont été enregistrés. Ces chiffres semblent cependant largement surestimés<sup>375</sup>.

Ce récit, fonctionnant comme une preuve historique<sup>376</sup>, qui met en avant les progrès accomplis depuis cette période sous l'effet de la révolution pasteurienne permet surtout de

---

<sup>370</sup> La comtesse Foucher de Careil préside la société pendant une trentaine d'années avant sa mort en 1911. Voir *Bulletin International des sociétés de la Croix-Rouge*, 1911, volume 42, p. 101.

<sup>371</sup> Coralie Cahen, née Lévy (1832-1899) a visité soixante-six prisons dans lesquelles étaient détenus des prisonniers français en Allemagne. Reçue « à titre exceptionnel » par les instances de la SSBM, elle est la première femme de la Croix-Rouge à être décorée de la Légion d'honneur. Voir son portrait publié le 8 mars 2017 : <https://www.croix-rouge.fr/Actualite/Journee-internationale-de-la-femme/Portrait-Coralie-Cahen-1282> et sa conférence : *Souvenirs de la guerre de 1870-1871, conférence faite le 25 mai 1888 au siège de l'ADF*, Paris, 27 p.

<sup>372</sup> *Bulletin de l'Association des dames françaises*, 1889-1890, p. 182 à 197.

<sup>373</sup> Il est publié à deux reprises en 1895. La seconde conférence est publiée dans la brochure *Navires-hôpitaux des œuvres de mer, fondation du comité des dames de la ville du Havre. Quelques mots de M<sup>me</sup> Pochet de Tinan*, 4 décembre 1896, éditeur inconnu, 1897.

<sup>374</sup> *Bulletin de l'Association des dames françaises*, 1889-1890, p. 189.

<sup>375</sup> MANNEVILLE Philippe, « Les ambulances au Havre pendant la guerre de 1870-1871 », *Bulletin de la Société d'histoire des hôpitaux*, 1977, pp. 82-99.

<sup>376</sup> Il est corroboré par celui de Louis Brindeau, *Les Événements de 1870-1871 au Havre... op. cit.*, p.187.

légitimer la fondation de l'Association des dames françaises quelques années plus tard, qui à la différence de la SSBM, offre une véritable formation aux femmes engagées dans ses rangs. Elle s'exclame notamment :

« Ce qu'on faisait alors semble si peu de choses quand je le compare dans mon esprit à ce que vous faites aujourd'hui, que j'en ai presque envie de rire, Mesdames. Enfin, il faut dire les choses telles qu'elles sont [...] on faisait force charpie, force compresses [...]. Personne ne se doutait que les tables plus ou moins propres sur lesquelles on travaillait et les linges plus ou moins lessivés dont on se servait étaient autant de foyers d'infection que l'on préparait amoureusement pour nos pauvres blessés<sup>377</sup> ! »

Ce texte témoigne de son soutien à l'ADF dans son projet de formation hospitalière des femmes, lequel est le marqueur de sa différence avec la SSBM, formation indispensable en cas de guerre et qui sera, conclut-elle dans une certaine naïveté, « toujours utile pour secourir [les] enfants et ceux [des] voisins <sup>378</sup> ».

Mais ce n'est pas la seule motivation de la conférencière, qui prononce son discours au moment où elle perd la présidence du comité au profit d'Émilie Siegfried<sup>379</sup>. L'accession d'Émilie Siegfried est certes légitimée par son origine mulhousienne. Mais si les frères Siegfried (Ernest, son mari et Jules son beau-frère nés en 1843 et 1837) sont également nés dans cette ville, c'est bien avant le conflit franco-prussien que l'aîné a établi des liens de commerce avec le Havre, puisqu'il y a fondé sa maison de commerce en 1862, précédé en 1848 par son père Jacques, associé à Jules Roederer. Émilie est bien en 1890 une Mulhousienne qui a passé la moitié de sa vie au Havre.

C'est d'ailleurs un fait que la continuité entre les comités créés en 1870 et ceux qui sont présents au début du siècle suivant n'est pas réelle, loin s'en faut, et cette situation est celle de l'ensemble du territoire national : sur les 328 comités fondés, nous l'avons vu, pendant le conflit, 165, soit plus de 50 %, ne perdurent pas au-delà de quelques mois après la fin des hostilités et 103 soit 31,4% sont refondés après une période de latence qui dure parfois plusieurs années. Seuls 60 d'entre eux, soit 18,3 % poursuivent leur activité en continu<sup>380</sup>. Le cas de la Seine-Inférieure est à peine meilleur : Sur les neuf comités présents en 1870, quatre disparaissent totalement (Forges-les-Eaux, Gruchet-le-Valasse, Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng et Darnétal) alors que deux cessent

---

<sup>377</sup> *Bulletin* de l'ADF, année 1889-1890, p. 183.

<sup>378</sup> *Ibid.*, p.197.

<sup>379</sup> Les bulletins de l'ADF croisés avec les annuaires de commerce du Havre permettent de situer ce changement de présidence entre la fin de l'année 1889 et le début de l'année 1891.

<sup>380</sup> Archives de la Croix-Rouge, tableau des présidents de la SSBM (1864-1940).

leur activité pendant plusieurs années (Elbeuf et Bolbec)<sup>381</sup>. Seuls ceux de Rouen, de Dieppe et du Havre, celui-ci étant antérieurs au conflit, perdurent avec une continuité au moins relative.

Au total, ce mythe fondateur du rôle des femmes dans le conflit franco-prussien est mis en avant par la SSBM comme par l'ADF, permettant de créer une mémoire collective par une héroïsation des premiers comités et particulièrement de leurs fondatrices.

Bientôt, ces modes de charité traditionnels établis et inchangés au cours du siècle, cette mobilisation des secours sur fonds de patriotisme qui avait présidé à la constitution des premiers comités de la Croix-Rouge, s'ils sont majoritaires et dominants ne suffisent plus à résoudre les problèmes posés par un long siècle d'industrialisation et renchéris par la crise de la fin du siècle. Les nouveaux enjeux vont requérir de nouveaux modes d'intervention d'action sociale.

### **3. Nouveaux contextes, nouveaux enjeux.**

Alertés selon l'expression de Stéphane Frioux par « l'internationale savante du génie sanitaire<sup>382</sup> », formée de professionnels ou de philanthropes, encouragés par une réflexion issue des nombreux congrès internationaux qui multiplient les préconisations auprès des municipalités républicaines nouvelles prêtes à les entendre, les cercles de la bienfaisance prennent la mesure de l'urgence démographique et de la crise sociale et de l'inadéquation des réponses des contemporains.

#### **a. Du souci hygiéniste à la crise sociale, les enjeux de la fin du siècle.**

« La dépopulation [...] prend depuis quelques années, des proportions si inquiétantes qu'elle constitue actuellement un véritable péril pour l'indépendance et l'avenir de notre patrie<sup>383</sup>. »

C'est par ces mots que le docteur de Welling<sup>384</sup> ouvre en 1892 la conférence prononcée à l'occasion des vingt ans de la Société protectrice de l'enfance de Rouen et dont il intitule la première partie « de la mortalité en France ». Pourtant, ce rappel du dernier rang français parmi treize pays d'Europe pour ce qui concerne la croissance démographique ne correspond pas tout à fait au cas qui est celui de la Seine-Inférieure.

---

<sup>381</sup>*Bulletins SSBM*, 1880-1912.

<sup>382</sup>FRIOUX Stéphane, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, PUF, 2013, p. 67.

<sup>383</sup>Société protectrice de l'Enfance de Rouen 1872-1892, *Compte-rendu prononcé dans la séance générale annuelle le 28 février 1892 par le docteur Louis de Welling*, Rouen, Imprimerie Desays et Compagnie, 1892, p.5-7.

<sup>384</sup>Le docteur Louis de Welling (1843-1927) est également le médecin attaché à la SSBM en 1893.

### *La hantise du dépeuplement.*

Certes, c'est bien la peur de la baisse démographique qui torture une France qui passée en 1871 de 89 à 86 départements<sup>385</sup>, amputation occasionnant la perte de 1,6 million d'habitants. Encore faut-il lui ajouter les pertes de la guerre de 1870-71 et de la Commune (respectivement 200 000 et de 10 000 à 20 000 morts)<sup>386</sup>. La situation semble alors d'autant plus inquiétante que l'accroissement naturel s'était déjà érodé sous l'Empire libéral, inaugurant un ralentissement et même une stagnation qui est le marqueur de la situation française jusqu'en 1914.

Pourtant, la Seine-Inférieure fait partie des départements dont la population augmente. En effet, elle draine encore l'exode rural des départements de l'ouest en général et plus précisément des autres départements normands. Il s'agit ici d'une redistribution interne, puisqu'en un siècle, la densité de la Normandie, qui se situe aux alentours de 100 hab/km<sup>2</sup>, a peu varié : quand la Manche, le Calvados, l'Eure et l'Orne perdaient près de 10 points de densité, la Seine-Inférieure en gagnait 30<sup>387</sup>. Un changement d'échelle montre qu'une redistribution comparable s'observe alors entre les arrondissements du département eux-mêmes. Entre 1851 et 1901, les arrondissements du Havre et de Rouen gagnent 27,6 % et 60,4% de population, quand ceux de Neufchâtel et d'Yvetot en perdent respectivement en 12,8 % et 31,3 %<sup>388</sup>. Mais ce succès relatif dû à des mouvements migratoires qui rééquilibrent le solde naturel est masqué dans les esprits par la comparaison nationale avec l'Allemagne, exacerbée par l'esprit de revanche et par le constat de l'effroyable mortalité dans les grandes villes du département tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle : 31,5 % en 1879 au Havre<sup>389</sup> expliquant que les départements urbanisés ont une espérance de vie moyenne inférieure aux départements ruraux<sup>390</sup> et dont Jacques Dupâquier et Denis Kessler ont de longue date souligné les conséquences sur les équilibres des sociétés urbaine<sup>391</sup> et rurale

En 1901 encore, le docteur Raoul Brunon, médecin attaché à la Goutte de lait de Rouen<sup>392</sup> commence son rapport annuel par le rappel de la mortalité infantile à Rouen pendant l'année 1891-

---

<sup>385</sup>Il faut ajouter aux 86 départements le petit territoire de Belfort.

<sup>386</sup>BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ André, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1814-1914*, Paris, PUF, 1995, p. 332.

<sup>387</sup>LEMENOREL Alain, *Nouvelle histoire de la Normandie...*, *op. cit.*, p. 221-222.

<sup>388</sup>Recensement de population par communes et arrondissement, source : INSEE.

<sup>389</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1986, p. 257.

<sup>390</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République...*, *op. cit.*, p. 354.

<sup>391</sup>DUPÂQUIER Jacques, KESSLER Denis (dir.), *La Société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992.

<sup>392</sup>À cette date, la Seine-Inférieure dans son ensemble avec une mortalité infantile de 25,6 % est positionnée juste après le département du Nord. La commune dont la mortalité infantile est la plus élevée entre 1892 et 1897 est Graville, dans la banlieue industrielle du Havre avec 376 décès pour mille, la moins élevée Yvetot, au centre du département avec 187 pour mille.

1892, qu'il évalue à 33 % et dont il souligne la corrélation avec l'urbanisation du département mais aussi les conséquences pour l'avenir :

« Les horreurs de la guerre ne sont rien face à un tel spectacle. [...] Nous laissons mourir tous les ans 36000 enfants [...] soit 15000 soldats. Et si le reste de la population donne le même déchet, c'est un corps d'armée que nous coûtent tous les ans l'ignorance, l'incurie et l'alcool ! C'est la fin de la France <sup>393</sup>».

Soulignant le caractère majeur de la mortalité infantile dans le cas des naissances illégitimes, il la rapproche du manque de savoir des mères de la classe ouvrière, qui n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre les soins à apporter aux enfants<sup>394</sup>.

La crise sociale de la fin du siècle ne peut qu'aggraver ce constat, puisque dans ces grandes villes, la cartographie des pathologies urbaines établit une correspondance marquée entre le faible niveau des loyers et une surmortalité due par exemple à la tuberculose<sup>395</sup>.

### *Le spectre de la crise sociale.*

Sur la toile de fond démographiquement défavorable du dernier tiers du siècle se découpe le paysage de la crise économique. Qu'il soit analysé comme une grande dépression ou une « longue stagnation<sup>396</sup> », le ralentissement de l'économie française est une réalité, non seulement par rapport au boom économique du Second Empire, mais encore par rapport à la tendance séculaire. Plus marqué à partir de 1880 et touchant plus l'industrie que l'agriculture sans toutefois épargner aucun secteur<sup>397</sup>, ce ralentissement concerne toutes les régions<sup>398</sup>, alors que la perte de l'Alsace-Moselle a privé l'industrie française de 7 % de sa capacité industrielle<sup>399</sup>. Si la période 1881-1896 enregistre une croissance de +0.5 % contre +2,1 % entre 1851 et 1866, les deux tiers de cette croissance ne sont dus qu'aux gains de productivité<sup>400</sup>.

Cette situation nationale, qui touche toutes les régions, est ressentie de façon variable à l'échelle du département. À Rouen, les observateurs locaux soulignent que dans l'industrie du

---

<sup>393</sup> Œuvre de la Goutte de Lait, *Rapport annuel 1901 par le docteur Raoul Brunon, secrétaire général de l'œuvre*, Rouen, Imprimerie Girieud, 1902, p. 3-5.

<sup>394</sup> « Comment auraient-elles appris leur devoir de mère ? Dès l'âge de 12 ou 13 ans, elles travaillent dans les filatures », *Ibid.*, p. 2.

<sup>395</sup> *Bulletin de la Société libre d'émulation de Seine-Inférieure*, exercice 1890-1891, pp. 236-238.

<sup>396</sup> BARJOT Dominique, *Histoire économique de la France*, Paris, Nathan, 1995 ; BRETON Yves, BRODER Albert, LUTFALLA Michel, *La longue stagnation de la France, l'autre grande dépression, 1873-1897*, Paris, Verley, nouvelle histoire économique de la France, 1999.

<sup>397</sup> BRETON Yves, BRODER Albert, LUTFALLA Michel, *La longue stagnation de la France...*, *op. cit.*, p. 129-131.

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>399</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>400</sup> VERLEY Patrick, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine. 2. L'industrialisation. 1830-1914*, Paris, La Découverte, 1989, p. 8.

textile, depuis 1879, la baisse du nombre de métiers à main (moins 46%) n'a pas été compensée par une hausse des métiers mécaniques, qui ont aussi baissé de 17 %<sup>401</sup>. De plus, les travaux d'embellissement de Rouen qui avaient dynamisé l'emploi dans le bâtiment dans la seconde partie de l'Empire ont ralenti, entraînant la crise du bâtiment ; Yannick Marec estime que 40 % des Rouennais sont sans ressources régulières à la fin du siècle.

À Elbeuf, l'activité de l'industrie drapière a été dynamisée après 1871 par l'arrivée des drapiers des provinces perdues. Ces sociétés dirigées par les Alsaciens, très mécanisées, ont concurrencé les entreprises elbeuviennes et échappé dans un premier temps aux crises : elles les subissent plus gravement à partir de 1890 et l'industrie elbeuvienne qui ne sera plus que « l'ombre d'elle-même<sup>402</sup> » à la veille de la Première Guerre mondiale maintient une prospérité de plus en plus illusoire à partir de 1890.

Au Havre, grâce aux nouveaux aménagements portuaires et la construction d'infrastructures nouvelles comme le canal de Tancarville (1887), le trafic du port continue de croître après 1877, mais ne soutient pas la concurrence des autres ports du nord de l'Europe, qui peu à peu développent leurs réseaux sur l'espace qui était celui de l'hinterland havrais au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>403</sup>. La crise qui provoque le regroupement de nombreuses entreprises et une hausse du chômage à la hauteur de 6 à 7000 demandeurs d'emplois de 1886 et 1889 touche en priorité les nouveaux citoyens, ce qui entraîne sans surprise un repli de la syndicalisation.<sup>404</sup> Même si l'indice des salaires des femmes, des ouvriers du bâtiment et des métallurgistes progresse, il diminue pour les ouvriers charbonniers et ceux des chantiers navals des Forges et chantiers de la Méditerranée en 1886 ou de la filature Courant en 1888 ; les engagements au Mont de Piété s'envolent<sup>405</sup>.

Cette crise économique suscite des tensions politiques. Au Havre, malgré la loi du 21 mai 1884 autorisant les syndicats, le taux de syndicalisation est en recul et les grèves, spontanées, sont mal organisées. Celle des cigarières de la manufacture de tabacs qui débute le 13 septembre 1883 se solde par un échec<sup>406</sup>. La décennie est marquée dans la cité portuaire par une forte agitation

---

<sup>401</sup>C'est le cas de Louis Deschamps, cité par MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, t. 1, p. 204, note 56, p. 205.

<sup>402</sup>DAUMAS Jean-Claude, « Elbeuf, 1870-1914 : transformations et déclin de la draperie », in *La Draperie en Normandie du XIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2003, pp. 379-405, p. 379.

<sup>403</sup>SAUNIER Eric, BARZMAN John, *Histoire du Havre...*, *op. cit.*, p. 228-232.

<sup>404</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre ...*, *op. cit.*, t. 2, *La vie politique et sociale*, p. 190.

<sup>405</sup>*Ibid.*, p. 199.

<sup>406</sup>*Ibid.*, p. 191-192.

anarchiste, qui culmine avec la visite de Louise Michel du 22 janvier 1888<sup>407</sup>, puis par l'agitation boulangiste au moment des élections législatives de septembre 1889. Elle conduit à un sursaut des républicains autour des députés Jules Siegfried et Félix Faure et d'une élite négociante bien décidée à poursuivre une gestion de la ville en accord avec les classes moyennes républicaines<sup>408</sup>.

### **b. L'initiative locale, principe du bien-être collectif et clé du secours individuel.**

La sensibilité à la question sociale, y compris dans sa dimension hygiéniste est aussi un moyen pour les républicains d'affirmer leur intérêt pour leurs électeurs : la missive adressée par Richard Waddington en 1872 aux électeurs du canton de Darnétal, à l'est de Rouen, lors de sa candidature au renouvellement de mandant de conseiller général le prouve, qui lie d'ailleurs politique d'assistance et instruction :

« Les grandes questions de l'assistance et de l'instruction m'ont toujours vivement préoccupé : organiser celle-là de manière à la rendre plus efficace, de manière à arrêter le fléau du paupérisme [...], répandre celle-ci par tous les moyens possibles, voilà les buts que j'ai poursuivis jusqu'à présent et que j'entends poursuivre dans l'avenir<sup>409</sup>. »

L'échelon local prend toute sa place dans leurs projets politiques.

#### *L'importance réaffirmée de l'échelle locale par la République.*

Au tournant de la décennie 1890 les deux plus grandes localités du département sont profondément républicaines. Dans le cas du Havre, la République est apparue dès le conflit franco-prussien comme le régime capable d'assurer une paix favorable aux affaires ; elle est réaffirmée par la municipalité de Jules Siegfried de 1878 à 1886, de Paul Marion de 1886 à 1890 puis de Louis Brindeau jusqu'en 1896. À Rouen, les municipalités des avocats Louis Ricard de 1881 à 1886 et Maurice Lebon de 1886 à 1888 puis de Charles Dieutre de 1888 à 1890 consacrent plus tardivement mais aussi nettement la victoire républicaine. Les électeurs ruraux du département se rallient également à une république modérée, dans cette période qui n'est pas encore agitée par le débat sur la séparation des Églises et de l'État<sup>410</sup>.

---

<sup>407</sup>C'est à l'occasion de cette visite et lors de sa deuxième conférence de la journée qu'elle est victime d'un attentat par balles, à la salle de l'Élysée dans un quartier populaire du Havre. L'attentat vaudra un procès aux assises à l'agresseur, qui est finalement acquitté, comme le demandait Louise Michel.

<sup>408</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains ... op. cit.*, p. 285 à 297.

<sup>409</sup>Cité par Yannick MAREC, *Bienfaisance communale ..., op. cit.*, tome 1 p. 239.

<sup>410</sup>LEMENOREL Alain (dir.), *Nouvelle histoire de la Normandie..., op. cit.*, p. 250.



La prise d'initiative de l'action sociale est bien le fait de la « ville plus grande que l'État<sup>411</sup> » pour reprendre l'expression de Lion Murard et Patrick Zylberman et ce sont les politiques municipales qui tentent de donner un point d'arrêt à la dégradation des conditions d'hygiène d'un milieu urbain qui ploie sous l'afflux de l'exode rural<sup>412</sup>. Cette politique s'exerce essentiellement par le biais des bureaux de bienfaisance, dans un cadre législatif inchangé depuis la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1798)<sup>413</sup>. Leur nombre est cependant en forte diminution : seul un tiers des communes (253 parmi 759) en Seine-Inférieure forment un budget en 1872, selon le bilan dressé par le rapport Waddington auprès du conseil général sur l'assistance publique en 1872<sup>414</sup>, alors que deux tiers d'entre elles en disposaient à leur création ; l'arrondissement du Havre ne dispose plus que de 50 bureaux parmi les 66 créés à l'origine pour 123 communes ; l'arrondissement de Neufchâtel, 34 pour 142 communes contre 81 en 1804<sup>415</sup>. Durant les années 1880 cependant, la législation républicaine en a modifié le fonctionnement : la loi du 5 août 1879 interdit la présence des ministres des cultes dans la commission des hospices et des bureaux de bienfaisance ce qui renforce le poids accordé au conseil municipal dans la nomination des membres de la commission administrative des bureaux<sup>416</sup>. La loi du 5 avril 1884 prévoit non seulement l'élection du maire par le conseil municipal<sup>417</sup>, mais encore la publicité des séances des conseils municipaux<sup>418</sup> : elle en multiplie les effets.

Les Républicains soucieux de politique sociale plaident donc pour une solution aux difficultés locales fondée sur les bureaux de bienfaisance. En 1872 au conseil général, en 1876 devant la chambre, Richard Waddington plaide pour un développement des bureaux afin que l'organisation des secours dans les campagnes parvienne à freiner l'exode rural, et par là le paupérisme urbain. Il en appelle cependant à une nécessaire coopération entre assistance publique et charité privée<sup>419</sup>, tout comme Jules Siegfried d'ailleurs, qui, alors maire du Havre, affirme devant le conseil général le 20 août 1880, que « si la charité publique ne doit jamais être un droit

---

<sup>411</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène de la République ...*, *op. cit.*, p. 245.

<sup>412</sup>*Ibid.*, p. 355.

<sup>413</sup>GUESLIN André, « L'évolution du Bureau de Bienfaisance en France jusqu'en 1914 », in PETIT Jacques-Guy et MAREC Yannick (dir.), *Le Social dans la ville en France et en Europe...*, *op. cit.*, p. 239.

<sup>414</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, tome 1, p. 241.

<sup>415</sup>Le rapport Waddington indique qu'il y en avait 70 en 1796 dans l'arrondissement de Neufchâtel. L'évolution entre 1796 et 1804 avait donc été positive.

<sup>416</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, tome 1, p. 252

<sup>417</sup>Ce n'est pas le cas cependant à Paris. BARJOT Dominique, *Histoire économique de la France...*, *op. cit.*, p. 480.

<sup>418</sup>*Ibid.*

<sup>419</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, tome 1, p. 241-248

pour l'indigent, elle n'en est pas moins un devoir pour toute société civilisée<sup>420</sup>». C'est bien Le Havre qui est exemplaire de cette initiative locale.

*Au Havre, l'alliance de Jules Siegfried et du docteur Gibert.*

L'initiative au Havre, est celle de personnalités de premier plan, puisque c'est par le travail commun de Jules Siegfried (1837-1922) et du docteur Joseph Gibert (1829-1899) qu'est créé le premier bureau d'hygiène de France en 1879, (il faudra attendre 1883 pour la création de celui de Rouen<sup>421</sup>). Jules Siegfried dont la carrière locale puis nationale est bien connue<sup>422</sup> pour qui les premiers contacts avec la ville datent de la fondation de sa société de coton en 1862, est membre de la chambre de commerce en 1869, actif membre du conseil municipal en 1871, période pendant laquelle il supplée le maire vieillissant, Ulysse Guillemard. Révoqué après le 16 mai, Jules Siegfried est nommé maire de la ville en 1878. Élu député en 1885, il conserve son mandat de maire jusqu'en 1889. Joseph Gibert, médecin d'origine genevoise formé à la faculté de Paris, commence sa carrière au Havre en 1860 et se lie aux milieux mulhousiens du coton par son mariage avec Fanny Dollfus. Il a en commun avec le premier édile de la ville un protestantisme rigoureux. Le volontarisme de Jules Siegfried en matière d'hygiénisme, en particulier après qu'il a contracté la typhoïde<sup>423</sup> rencontre l'intérêt scientifique de Joseph Gibert<sup>424</sup>. Celui-ci, fort impressionné au congrès d'hygiène de Paris en 1878, où l'infériorité de la France au point de vue de ses institutions sanitaires s'était laissée voir, avait été convaincu par le modèle de Turin, premier bureau d'hygiène du continent<sup>425</sup>. Sa description dans le journal *Le Havre* d'un bureau d'hygiène en montrait l'ambition, puisqu'il doit servir

« à tout savoir, à tout voir, à tout inspecter. Rien n'échappe à sa sollicitude, rien à sa surveillance : hôpitaux, maisons de santé, écoles communales, écoles congréganistes, rues, impasses égouts... en un mot, la vie sociale toute entière, en ce qui concerne l'hygiène et par conséquent la santé publique, est placée sous la tutelle du bureau<sup>426</sup>. »

---

<sup>420</sup>*Ibid.*, p. 253.

<sup>421</sup>MAREC Yannick, « Le Bureau d'hygiène de Rouen. La difficile définition du risque sanitaire (1880-1940) » in NIGET David, PETITCLERC Martin, *Pour une histoire du risque. Québec, France, Belgique*, Rennes, PUR, 2012, pp. 153-170 ; sur le bureau d'hygiène du Havre, MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914) », *Genèses*, 10, 1993, pp. 53-73.

<sup>422</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains...*, *op. cit.*, en particulier p. 165-168 et 234-239 et CHALINE Jean Pierre, SOHN Anne-Marie, *Parlementaires de Haute-Normandie...*, *op. cit.*

<sup>423</sup>MERLIN Roger, *Jules Siegfried, sa vie, son œuvre*, Paris, Musée social, 1923, p. 14.

<sup>424</sup>Sur la personnalité, la carrière et l'influence du Docteur Gibert au Havre, BOBICHON Emmanuelle, *L'Action du docteur Gibert au Havre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Yannick Marec, Université de Rouen, 1995.

<sup>425</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patick, *L'Hygiène dans la République...*, *op. cit.*, p. 250

<sup>426</sup>Journal *Le Havre*, 7 juin 1878, cité par MURARD et ZYLBERMAN, *ibid.*, p. 252.

Parce qu'il a la volonté de prendre en charge les problèmes sanitaires à l'échelle des individus (réception et centralisation des déclarations des maladies transmissibles), du bâti (étude des causes d'insalubrité) et de la commune (travaux d'assainissement et adduction d'eau potable), le modèle mis en place par le bureau d'hygiène du Havre sera entériné par la loi Jules Siegfried de 1902. Toutefois, c'est à Rouen que l'organisation en dispensaires prônée par le docteur Gibert rencontre une adhésion effective.

*À Rouen, la mise en place du système rouennais d'assistance.*

Articulant secours à domicile, soins en dispensaires de quartier et hospitalisation<sup>427</sup>, le système prôné par le docteur Gibert avait été mis en œuvre au Havre dans son dispensaire pour enfants à partir de 1875, avec l'objectif de préserver les liens entre l'enfant et sa famille, tout en limitant les dépenses<sup>428</sup>. Cependant, limité par l'hostilité du milieu médical havrais, c'est au chef-lieu de département que la mise en place des dispensaires trouve son organisation la plus aboutie sous les mandatures de Louis Ricard et de Maurice Lebon, justifiant ainsi le qualificatif du « système rouennais ». La priorité accordée aux dispensaires et aux secours à domicile invitait déjà au moment de sa mise en place à une réflexion sur le rôle que devait jouer la bienfaisance privée dans cette organisation et donc à s'appuyer sur des associations partenaires.

Si donc l'initiative locale prend effectivement corps dans le cadre d'une législation républicaine qui laïcise les bureaux de bienfaisance tout en renforçant le rôle du conseil municipal à son endroit, c'est bien cette législation des débuts de la Troisième République qui en offrant un nouveau cadre professionnel aux femmes, en fait de nouvelles interlocutrices.

### **c. De nouvelles interlocutrices : enseignantes et inspectrices du travail.**

Les nouvelles dispositions législatives prises par le régime républicain pendant ses dix premières années sont fondamentales. En créant, même timidement, de nouveaux corps de métiers, enseignantes et inspectrices du travail, elles créent un vivier de professionnelles instruites, capables de se saisir de la question et dont la présence au moins en milieu urbain n'est pas négligeable.

---

<sup>427</sup>Voir à ce propos MAREC Yannick, *Bienfaisance communale... op. cit.*, p.461-483.

<sup>428</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire... op. cit.*, tome II, volume 2, p. 235-241.

### *Le vivier des enseignantes.*

L'apport du monde enseignant féminin à cette société décide de prendre en charge ces maux est déterminant<sup>429</sup>, s'il a été tardivement pris en compte dans sa diversité par une historiographie empreinte d'universalisme républicain comme l'a souligné Rebecca Rogers<sup>430</sup>. Il procède d'abord de l'augmentation numérique du corps des enseignantes publiques, liée aux lois de laïcisation des années 1880, en particulier par le vote de la loi Paul Bert qui crée l'obligation en 1879 pour chaque département de disposer d'une école normale d'institutrices. Cette laïcisation à l'œuvre, qui est plus lente chez les filles, est toutefois clairement visible au moins dans les grandes villes du département<sup>431</sup>. Au Havre même, la politique de scolarisation et de laïcisation de la municipalité Jules Siegfried est rapide et exemplaire. Dès février 1871, Jules Siegfried alors adjoint au maire présente un plan favorisant la scolarisation des garçons dans les écoles laïques<sup>432</sup>. La décennie 1880-1890 est celle pendant laquelle les écoles de filles comblent leur retard, par la construction d'écoles primaires laïques de filles du quartier ouvrier de la rue de Zurich et celle de la rue des Gobelins (1880) qui permettent de devancer la loi du 28 mars 1882 sur la scolarisation obligatoire. Puis les quatre écoles encore dirigées par des religieuses en 1880 (Mailleraye, Percanville, Saint-Thibault et rue de Normandie), anciennes « salles d'asile » se laïcisent et deviennent des écoles municipales de filles prévues par les décrets du 2 août 1881 et du 28 juillet 1882<sup>433</sup>. Une partie des institutrices suivent l'enseignement de l'École normale d'institutrices de Rouen qui forme des promotions de 35 enseignantes à partir de 1883 : elles ont dans ce cas le brevet supérieur ; les autres enseignantes n'ont en général que le brevet élémentaire. C'est encore à l'initiative de Jules Siegfried que sont développées l'école primaire supérieure des filles (1877) devenue municipale

---

<sup>429</sup>CLARK Linda L. « Les femmes dans les professions qualifiées et le féminisme, des années 1880 aux années 1930 », in BARD Christine (dir.) *Les Féministes de la première vague*, PUR, 2015, pp. 119-129.

<sup>430</sup>Rebecca Rogers a tôt pointé et travaillé la question de l'éducation (ROGERS Rebecca, « Enseignement de l'histoire des femmes et et rapports sociaux de sexe, France-États-Unis », in SOHN Anne-Marie, THÉLAMON Françoise (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?* Paris, Perrin, 1998, pp. 325-334; ROGERS Rebecca, THEBAUD Françoise, *L'Éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Paris, éditions textuel, 2010). Elle rappelle à propos des carences des études sur les enseignantes l'expression de « scandale historiographique » utilisé à ce propos par François Jacquet-Francillon en 1979. ROGERS Rebecca, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 115-116 | 2007, DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.1422>.

<sup>431</sup>Cette lenteur est liée au fait que le personnel religieux n'est remplacé qu'au fur et à mesure de la formation du personnel laïc. Jean-Claude Marquis estime que que toutes les écoles congréganistes de garçons sans exception sont laïcises en 1891, celles des filles seulement à la rentrée 1905. MARQUIS Jean-Claude, *L'École primaire en Seine-Inférieure, 1814-1914*, s.l., FOL de Seine-Maritime, 1982, p. 172.

<sup>432</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains...*, op. cit., p.353-354.

<sup>433</sup>*Annuaire de commerce du Havre...*, op. cit. 1880, 1882.

en 1880 et l'école d'apprentissage des filles (1876), qui prendra le nom d'école pratique de commerce et d'industrie en 1891<sup>434</sup>.

La création du lycée de jeunes filles, autorisée par la loi Camille Sée du 21 décembre 1880 qui ouvre les portes de l'enseignement secondaire aux jeunes filles, est cependant retardée par l'hostilité des milieux havrais qui voient là une dépense inutile au service de la grande bourgeoisie. Il n'ouvre ses portes que le 6 octobre 1885, soit après la création du lycée de Rouen, inauguré le 2 octobre 1882. Ces deux lycées n'en sont pas moins parmi les premiers de France, forgeant un corps enseignant nombreux et attaché à la République où la marque protestante est bien présente<sup>435</sup>. Rouen, chef-lieu du département, dispose alors non seulement d'une école primaire supérieure, de deux écoles d'apprentissage féminines et d'un lycée de jeunes filles, mais aussi d'une école normale d'institutrices : elle emménage dans des locaux dédiés en 1887, après avoir été subordonnée quelque temps à la location d'une pension en ville<sup>436</sup>.

La présence de femmes professeurs et d'institutrices à tous les niveaux de l'enseignement féminin, mais aussi dans les petites classes du lycée de garçons comme dans certaines écoles primaires communales de garçons et dans l'ensemble des classes de maternelles de la ville explique que les femmes soient nombreuses au sein du corps enseignant. Elles deviendront rapidement majoritaires comme le montre le graphique ci-dessous, établi à l'aide des annuaires de commerce havrais :

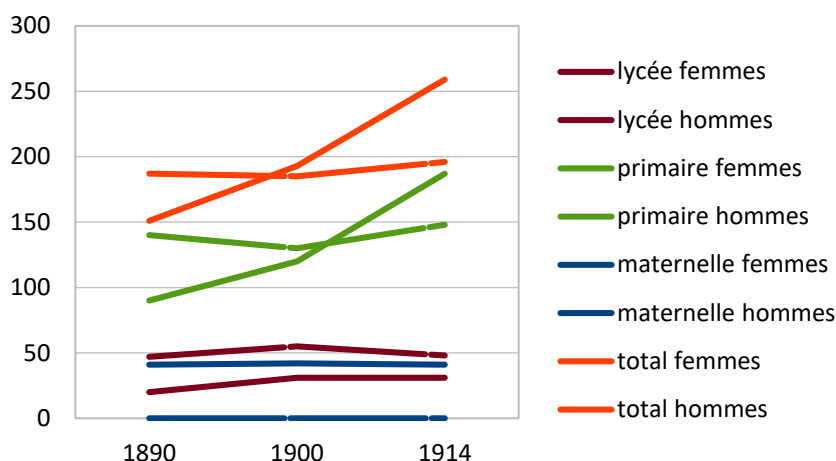
---

<sup>434</sup>Voir ROUGIER-PINTIAUX Pascale, « L'École d'apprentissage du Havre : une tentative d'éducation populaire », *Revue française de sociologie*, 1983, 24-4, pp. 653-678 ; BOUHIER Claude, « Enseignement technique et enseignement des techniques au Havre avant 1939 », *Études Normandes*, 44<sup>e</sup> année, n°2, 1995, pp. 73-86.

<sup>435</sup>Louise Belugou, lauréate de l'agrégation de lettres en 1885, dirige le lycée de jeunes filles du Havre de 1891 à 1906 et sa sœur Sophie y enseigne également (ADSM 1 T 222 à 227) . Louise Belugou est protestante, comme plusieurs directrices de lycées féminins. Elle avait été une des premières élèves de l'École normale supérieure de Sèvres créée par la loi du 28 juillet 1881. Roger Merlin la désigne comme « l'élève préférée de M<sup>me</sup> Jules Favre ». Voir MAYEUR (Françoise), *L'Éducation des filles en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979, p.150 ; MERLIN Roger, *Jules Siegfried...*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>436</sup>MARQUIS Jean-Claude, *L'École primaire en Seine-Inférieure...*, *op. cit.*, p. 191.

**Graphique n° 2. Enseignantes et enseignants au Havre (1890-1914)**



Source : *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1890 à 1914.

Dès avant 1900, le « hussard noir » de la République est une hussarde. C'est au sein de ce corps que se recrutent les rares femmes à figurer dans les associations républicaines promouvant une éducation populaire et la féminisation du corps enseignant est visible lors des premiers congrès de la décennie.

En septembre 1885, le premier congrès international des instituteurs qui est organisé à l'initiative de Jules Siegfried rassemble 2156 délégués durant cinq jours sous la présidence du ministre de l'instruction publique, René Goblet. La présence des enseignantes est importante : elles représentent 20,6 % des délégués au niveau national, 28,3 % au niveau du département et de 56,7 % au niveau de la ville avec 90 femmes pour 68 hommes ; toutes les écoles maternelles, primaires ainsi que les écoles d'apprentissage féminines havraises y ont envoyé des déléguées<sup>437</sup>. Lieu d'échanges pédagogiques mais aussi de revendications professionnelles en particulier sur l'égalité salariale, le congrès, qui a lieu un an après la promulgation de la loi qui affirme le droit syndical, mais en exclut les fonctionnaires<sup>438</sup>, fait date dans l'histoire de la politisation du milieu enseignant et l'installe dans un entre-deux collectif et revendicatif<sup>439</sup>. Il exprime le vœu qu'un nouveau

<sup>437</sup> *Congrès international d'instituteurs au Havre*, 6-10 septembre 1885, Paris, Imprimerie nationale, 1885.

<sup>438</sup> Le droit syndical est reconnu par la loi du 21 mars 1884 ; l'arrêt de la Cour de Cassation du 27 juin 1885 réserve ce droit aux salariés de l'industrie de l'agriculture et du commerce.

<sup>439</sup> Sur la situation du monde enseignant avant l'autorisation syndicale de 1919, voir SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « Les fonctionnaires entre association et syndicat », in TARTAKOWSKY Danielle, TETARD Françoise, (dir.) *Syndicats et associations, concurrence ou complémentarité?* Rennes, PUR, 2015, pp. 67-86 ; voir également l'article « Congrès d'instituteurs et congrès pédagogiques », BUISSON Ferdinand, *Nouveau dictionnaire de pédagogie, 1911*, Institut Français de l'Éducation [en ligne].

congrès se réunisse à Paris en 1887. La présence des Havraises au congrès de 1885 signe le début de leur investissement dans l'éducation populaire.

*Des inspectrices investies dans la philanthropie.*

La législation prévoit en 1874 de confier la surveillance du travail des enfants et des mineures à un corps d'inspecteurs du travail ; déjà présentes dans les commissions locales censées les appuyer, les femmes sont recrutées comme inspectrices à partir de 1878 dans le département de la Seine<sup>440</sup>. Le recrutement devient national en 1893<sup>441</sup> et dès cette année-là, une inspectrice est nommée comme stagiaire la section de Rouen : Aldona Sochaczewska (1850-1945), admise au concours d'inspectrice du travail, est nommée stagiaire à Rouen<sup>442</sup> ; elle est la fille du comte Sochaczewski, officier de l'armée polonaise et exilé politique. Son périmètre d'exercice s'étend sur Rouen, Elbeuf, Le Havre, Dieppe et elle réside à Rouen jusqu'en 1902<sup>443</sup>. Elle s'insère dès son arrivée à Rouen dans l'action sociale associative, puisqu'elle est membre et secrétaire de l'UFF de Rouen, branche cadette de la Croix-Rouge, dès 1893<sup>444</sup>. Son affiliation au sein d'une UFF démocratique et déjà soucieuse de la formation de ses affiliées est conforme au constat fait par Sylvie Schweitzer dans son étude prosopographique sur les inspectrices recrutées entre 1878 et 1940<sup>445</sup>, qui souligne à la fois leur engagement philanthropique et la mobilité familiale qui affecte leurs carrières<sup>446</sup>. Par ailleurs, une des premières inspectrices du travail recrutée en 1887 et nommée à Paris, Louise Costadau née Brière de l'Isle, est liée au milieu rouennais et fait de fréquents séjours dans la ville, puisqu'elle y est née et qu'une partie de sa famille y réside<sup>447</sup>.

---

<sup>440</sup>SCHWEITZER Sylvie, *Les Inspectrices du travail, 1878-1974. Le genre de la fonction publique*, Rennes, PUR, 2016, p. 17 à 21.

<sup>441</sup>Il n'est alors plus paritaire, et un cinquième seulement du corps des inspecteurs est composé de femmes. *Ibid.*, p.22.

<sup>442</sup>*Journal Officiel* du 30 juillet 1893.

<sup>443</sup>*Ibid.* Pour la biographie d'Aldona Sochaczewska (1860-1945), voir les « portraits » de l'Association pour l'étude de l'histoire de l'inspection du travail ; [en ligne], <https://aehit.fr>.

<sup>444</sup>*Union des femmes de France, secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre, secours aux victimes des désastres publics. Annuaire*, Paris, 1896. Aldona Sochaczewska intervient entre 1898 et 1901 auprès de la Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures en proposant des récompenses pour les apprenties ou leurs encadrantes. La Société, sise rue de Rennes à Paris, a pour président le ministre du commerce et pour vice-présidents Émile Cheysson et Richard Waddington. Elle est composée pour l'essentiel d'industriels et de quelques membres de l'administration. Fondée en 1868, elle se donne pour but « d'améliorer la condition des apprentis et des enfants employés dans les manufactures [en] respectant la liberté de l'industriel et l'autorité du père de famille » (article 1<sup>er</sup> des statuts). Source : *Bulletin de la Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures*, 1901, p. 137 et p. 3-5.

<sup>445</sup>SCHWEITZER Sylvie, *Les Inspectrices du travail...*, *op. cit.*

<sup>446</sup>Aldona Sochaczewska quitte Rouen en 1903 pour se marier avec Paul Juillerat, directeur du service des eaux à la préfecture de la Seine. Elle intervient alors à différents congrès sous le nom de M<sup>me</sup> Paul Juillerat, et s'investit dans la Ligue sociale d'acheteurs (*Bulletins de la LSA*, 1910-1913); elle publie « L'Activité féminine en France au XX<sup>e</sup> siècle » dans la *Revue économique internationale* en 1911.

<sup>447</sup>Elle est la cousine de Léon Brière, directeur du *Journal de Rouen*.

D'autres femmes entament une carrière à la faveur de développement de l'enseignement et de la féminisation croissante du corps de l'inspection des salles d'asile accueillant les jeunes enfants. Marguerite Marc-Guernet (1854-1944) est inspectrice des écoles maternelles du département en 1892. Elle est la fille de Prosper Guernet, directeur d'une pension réputée sise à côté du Lycée de garçons de Rouen, premier adjoint dans la municipalité Charles Dieutre entre mai 1888 et mai 1890 puis président de la délégation cantonale du troisième canton de Rouen. Veuve en 1885 d'Albert Marc également chef d'institution et avec quatre enfants à charge, elle reprend la pension jusqu'à ce qu'un acquéreur la remplace<sup>448</sup>. Elle exerce donc une profession bien ancrée dans une famille qui a fait le choix d'une République modérée tout en restant attachée à une forte pratique religieuse.

Si ces professions posent la question de l'alibi que constitue la carrière de ces pionnières au regard de leur faible nombre<sup>449</sup>, elles jouent un rôle important de lien avec le milieu associatif. Comme Aldona Sochaczewska, Marguerite Marc-Guernet entame rapidement une carrière associative, en rejoignant les rangs de la nouvelle Union des femmes de France peu de temps après sa création à Rouen en 1886<sup>450</sup>.

## **Conclusion.**

En 1890, en Seine-Inférieure, l'action sociale est le domaine presque exclusif du fait associatif féminin et ce au moment même où l'association devient une forme majeure d'expression et d'action collective. Dans le cadre d'une éducation populaire encore embryonnaire et de l'invisibilité féminine au sein des structures à caractère politique, cette action sociale est déjà une forme d'expression politique spécifique des femmes.

Les structures de l'action caritative féminine à l'aube des années 1890 sont bien les héritières de celles du XIX<sup>e</sup> siècle, marquées par la domination des associations confessionnelles qui côtoient quelques associations laïques autorisées et surtout les congrégations indispensables à la prise en charge des bénéficiaires lorsqu'elle nécessite du personnel en nombre. Ignorant l'échelon national à l'exception notable des sociétés de la Croix-Rouge, elles sont rarement liées aux sociétés d'autres villes.

---

<sup>448</sup>PIVAIN A, « Nécrologie de M. Prosper Guernet », *Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1912, pp. 456-466.

<sup>449</sup>SCHWEITZER Sylvie, « Quand des femmes représentent l'État », *Travail, genre et sociétés*, 1999/2 (N° 2), pp.139-152. DOI : 10.3917/tgs.002.0139, [7]

<sup>450</sup> *Union des femmes de France...*, *Annuaire*, année 1886.



Mais c'est l'existence de nombreux comités informels, reconnus par les institutions locales et parfois mis en place par elles ou par les associations dirigées par des hommes, se situant en dehors des règles prévues par l'État qui fait la spécificité de la présence féminine. Ces comités symbolisent par leur existence semi-clandestine une utilité sociale sans reconnaissance officielle, alors même que le groupe est constitué et agit. Peu connues dans leur fonctionnement, mais manifestement régies par cooptation et soustraites au principe d'un renouvellement régulier de leur membres, ces sociétés sont le reflet des élites locales passées ou celles présentes et s'adaptent aux réalités du terrain local, en particulier à l'extérieur des grandes villes. La cartographie fait bien apparaître qu'en 1890 les centres urbains et de nombreux chefs-lieux de moyenne importance ont une société féminine caritative, qu'il s'agisse d'une forme déclarée, confessionnelle, de la Croix-Rouge ou d'un comité non déclaré. La rareté des sources laisse supposer que ces cas ne sont pas les seuls.

Paradoxalement, alors que le pouvoir central de cette République opportuniste ne prend guère en charge l'organisation de l'action sociale qui reste pour l'essentiel du ressort des acteurs locaux, l'instauration au niveau national de nouvelles lois scolaires et d'une nouvelle législation du travail promet déjà un personnel féminin attentif à l'action sociale, anticipant sur la vague de fond qui transformera les associations locales dans la décennie suivante. Les années qui suivent vont donc être celles de l'expansion de ce mouvement associatif, mais aussi de sa structuration et de sa transformation face aux institutions au moment où elles sont confrontées à des questions nouvelles.

## **Chapitre deux.**

### **Les femmes dans les œuvres au temps de l'hygiénisme républicain (1890-1907).**

#### **Introduction.**

L'action sociale féminine en Seine-Inférieure dont nous avons vu l'héritage ancien se transforme profondément au tournant du siècle dans ses structures, ses rôles et ses pratiques.

La victoire des Républicains, précoce au Havre et plus tardive à Rouen mais confirmée dans les deux grandes villes lors des mandatures successives<sup>451</sup>, y entraîne un développement de l'action sociale indispensable dans une période marquée par les maux sociaux qui accompagnent la seconde révolution industrielle<sup>452</sup>. L'intensité ou l'aspect tardif de l'engagement social républicain a pu faire débat<sup>453</sup> et de fait, c'est surtout entre 1890 et 1907 que cette action sociale connaît un renouveau<sup>454</sup>. Cette concrétisation de l'affermissement communal de la République dans son rôle social pose la question de la forme de la participation féminine à ces combats, si présente, nous l'avons vu dans les formes traditionnelles de la charité. Comment les femmes approchent-elles les nouvelles formes institutionnelles, politiques ou associatives de l'action sociale ? La question est d'autant plus importante que son développement est contemporain d'un bouleversement majeur : les encycliques *Rerum novarum* (15 mai 1891) qui prête une attention nouvelle à la question sociale et *Au milieu des sollicitudes* (16 février 1892) qui enjoint aux catholiques d'accepter la forme républicaine du gouvernement permettent aux catholiques de participer plus facilement à l'action sociale autorisée puis déclarée et Magali Della Sudda a montré les enjeux que représentent ces débats pour les milieux catholiques féminins<sup>455</sup>. Au moment où la forte influence protestante qui avait marqué la première décennie du régime semble marquer le pas<sup>456</sup>, les associations

---

<sup>451</sup>Au Havre, il s'agit de la mandature de Jules Siegfried entre 1878 et 1886, poursuivie avec Paul Marion de 1886 à 1890 puis Louis Brindeau jusqu'en 1896. À Rouen, les municipalités des avocats Louis Ricard de 1881 à 1886 et Maurice Lebon de 1886 à 1888 puis de Charles Dieutre de 1888 à 1890 consacrent plus tardivement mais aussi nettement la victoire républicaine.

<sup>452</sup>MAREC Yannick, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien - Culture politique, patrimoine et protection sociale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2009, p. 332.

<sup>453</sup>*Ibid.*, p.481 à 490.

<sup>454</sup>*Ibid.*, p.331.

<sup>455</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage...*, thèse citée.

<sup>456</sup>Patrick Cabanel analyse les années 1870-1880 comme un « âge religieux de la République », plutôt que comme une « République protestante ». CABANEL Patrick, *Les Protestants et la République de 1870 à nos jours*, Paris, éditions Complexe, 2000, p. 71.

protestantes et catholiques peuvent trouver au niveau local des marques communes que seul un regard décloisonné peut repérer, comme le rappelle Bruno Dumons<sup>457</sup>.

De plus, la réflexion menée au fil des cinq premiers congrès d'assistance qui s'égrènent entre 1889 et 1900 redéfinit les périmètres respectifs de la bienfaisance privée et de l'assistance publique. Ces débats, bien connus aujourd'hui par les travaux de Christian Topalov<sup>458</sup> et inspirés du modèle anglo-saxon réservent à la première, organisée autour d'œuvres privées capables de pratiquer avec rigueur une philanthropie efficace, la charge des indigents valides ; à la seconde, la possibilité de se centrer sur ceux qui doivent bénéficier des soins que justifie leur état : les malades, enfants, vieillards, infirmes<sup>459</sup>. Cette réflexion trouve un fort écho en Seine-Inférieure, à la fois parce que le deuxième de ces congrès est organisé à Rouen et au Havre en 1897<sup>460</sup>, mais aussi parce qu'elle recouvre en partie le débat entre opposants et partisans des propositions du docteur Gibert et dont nous avons vu la mise en place dans le « système rouennais ». Les femmes, quasiment absentes des institutions élues et officielles de la bienfaisance ont l'opportunité de rejoindre ou de développer ces œuvres privées.

Enfin l'influence croissante du courant hygiéniste, au-delà de l'échec des politiques nationales dont Lion Murard et Patrick Zylberman<sup>461</sup> ont dressé le constat, transforment les objectifs de l'action caritative locale.

Il s'agit donc dans ce chapitre de comprendre quelles forces féminines sont mobilisées dans cette présence croissante et diversifiée, quelles pratiques nouvelles et quels enjeux de pouvoirs se font jour, pour la situer par rapport au « maternalisme » et aux débats que le concept a engendrés<sup>462</sup>.

---

<sup>457</sup>DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, 2006, p.15-16.

<sup>458</sup>TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p.14-17.

<sup>459</sup>Christian Topalov y voit également une raison pour rationaliser la bienfaisance privée, et souligne que cette partition n'empêche nullement une coopération ou encore un financement en partie public des œuvres privées.

<sup>460</sup>*Deuxième Congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre*, Rouen, imprimerie Deshays, 2 vol., 1898.

<sup>461</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République. La santé en France, ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996.

<sup>462</sup>Nous suivons ici en particulier la mise au point historiographique de Yolande Cohen, « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n° 1, 2008, pp. 95-111. L'autrice souligne dans cet article que l'historiographie anglo-saxonne s'est tôt emparée du débat, puisque Seth KOVEN et Sonya MICHEL (*Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, New York and London, Routledge, 1993) proposent le terme de « maternalisme » pour désigner les qualités ou dispositions féminines comme la maternité traditionnellement développées dans la sphère privée et utilisées pour se frayer un chemin vers la sphère publique, quand Karen OFFEN (*Les Féminismes en Europe, 1700-1950*, Rennes, PUR, 2012, p. 297-314) propose plutôt la notion de « féminisme familial », par opposition à un féminisme individualiste. Quoiqu'il en soit, et si le terme n'est pas plébiscité par la recherche française (Christine BARD et Sylvie CHAPERON n'en font par exemple pas une entrée du *Dictionnaire des féminismes*,

En premier lieu, nous détaillerons les conséquences de la républicanisation et de la laïcisation sur le paysage associatif, qui amènent les structures à se développer hors du cadre confessionnel. Nous analyserons ensuite en quoi l'importante participation féminine au mouvement hygiéniste permet d'éclairer et de préciser en Seine-Inférieure le concept de maternalisme, par les affiliées qui le portent, par l'objet des associations et par le rapport des associations et des affiliées au pouvoir, interne comme externe. Ensuite, à travers le cas précis des comités de la Croix-Rouge, nous tenterons de saisir les transformations territoriales entraînées à l'échelle du département par cette action sociale nouvelle dont le cadre reste avant tout local.

## **1. Républicanisation et laïcisation, un chemin vers la pratique associative.**

Pendant dix années, le jeu de pouvoir entre les institutions et l'action sociale féminine va dépendre de la position politique des femmes qui ne souhaitent pas toutes le triomphe de la République, du souhait des institutions républicaines locales elles-mêmes et de la volonté féminine d'indépendance : si les féministes sont souvent dans le camp républicain, tout républicain n'est pas féministe et les épisodes de 1793 et 1848 ont appris la prudence aux partisans des droits des femmes<sup>463</sup>.

### **a. Quelle place pour les femmes en République ?**

Au niveau national, l'objectif du pouvoir républicain est davantage de limiter la main-mise de l'Église sur les femmes, comme le proclame Jules Ferry dans son célèbre discours de la salle Molière<sup>464</sup> que de promouvoir leur émancipation. La loi Camille Sée du 21 décembre 1880 qui permet aux jeunes filles d'accéder à un enseignement secondaire laïque sans toutefois leur

---

*France XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., 2017), les interprétations qu'il est possible d'en faire de progressisme ou de conservatisme sont divergentes. Yolande COHEN et Anne COVA (« La maternité, un enjeu dans le premier XX<sup>e</sup> siècle », in GUBIN Éliane et al., (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, les Éditions de l'Atelier, 2004) y voient pour leur part comme S. Koven et S. Michel « un potentiel émancipateur », une possibilité de « passage d'un régime de citoyenneté basé sur les droits politiques à un régime de citoyenneté établi sur des droits sociaux ». Il nous semble bien que l'éclairage qu'il s'agit d'apporter dans le cadre de notre recherche est bien celui des enjeux du pouvoir (demandé ou obtenu), de l'objet précis de l'association et de sa mise en œuvre et du rapport ou de l'apport, des premières professionnelles à l'affiliation.

<sup>463</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche ...*, op. cit., p. 59.

<sup>464</sup>« Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout [...] ; il faut choisir Citoyens, il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à L'Église ». FERRY Jules, « De l'égalité d'éducation : conférence populaire faite à la Salle Molière le 10 avril 1870 », in *Discours et Opinions de Jules Ferry*, I, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1893.

proposer le même programme qu'aux jeunes hommes, leur interdisant de fait de présenter le baccalauréat montre bien les bornes de cette émancipation<sup>465</sup> et le discours du ministre de l'instruction publique Jules Duvaux, lors de l'inauguration du Lycée de jeunes filles de Rouen le 2 octobre 1882 confirme la place qui leur est attribuée dans la Cité en donnant comme objectif à cette instruction d'

« instruire la femme, développer son intelligence, l'habituer à penser, la faire l'égale de l'homme, tout en lui laissant [...] ce qui fait d'elle [...] le trésor de la maison, les vertus domestiques [...] les qualités de bonne ménagère. » ajoutant « confiez-nous vos filles ; nous ne vous les rendrons pas savantes, nous vous les rendrons instruites<sup>466</sup>».

Ce cadre idéologique rappelé, la question est bien de comprendre quelles ouvertures s'étaient jouées ou non au sein des institutions locales, et dans quel périmètre politique une présence féminine pouvait néanmoins trouver sa place dans le contrat républicain.

#### *Au Havre, une voie politique coupée pour les femmes.*

Le soutien à la République acquis depuis les élections du Corps Législatif en 1863<sup>467</sup> était apparu plein et entier au Havre lors du conflit franco-prussien et les « dames du Havre » avaient offert un drapeau à la garde nationale chargée de protéger la ville. Elles avaient formé pour cinquante-huit d'entre elles le comité féminin chargé de récolter des subsides en nature et en argent pour venir en aide aux blessés militaires, bientôt affilié à la SSBM par la direction parisienne avec laquelle elles avaient pris contact<sup>468</sup> ; leur aide dans les ambulances avait été conséquente, justifiant la remise de la médaille de la Croix-Rouge à plusieurs d'entre elles à l'issue du conflit<sup>469</sup>. Le soutien à la ville et à la patrie menacées n'avait pas été l'apanage des femmes de négociants, puisque la presse havraise avait reçu plusieurs courriers de femmes affirmant vouloir prendre les armes, en dépit du fait qu'elles ne disposaient pas du droit de suffrage<sup>470</sup>.

---

<sup>465</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>466</sup>Discours du ministre de l'Instruction Publique à l'inauguration du lycée de jeunes filles de Rouen, le 2 octobre 1882, *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 7 octobre 1882, pp. 57-62, p. 61.

<sup>467</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 133 à 160 ; les élections de 1869 confirmèrent cette tendance et permirent de prendre la mesure de son extension dans les cantons ruraux de l'arrondissement, p. 156-157.

<sup>468</sup>Voir chapitre premier.

<sup>469</sup>BRINDEAU Louis, *Les Événements de 1870-1871 au Havre...*, *op. cit.*, tome premier, p. 174 et 187-188. Les femmes médaillées sont M<sup>mes</sup> Alfred Quesnel, Gustave Brindeau, Georges Pochet, Lamotte, F. Mallet, Senn, Delaroche, Gallois, de Vaudichon, Lecadre, Dollfus, Marande, Trotteux, W. de Coninck, Fontanès, Amphoux et Malefilâtre.

<sup>470</sup>BRINDEAU L., *Ibid.*, tome 2, p. 74-76.

Pour autant, les voix qui s'élèvent après le conflit pour réclamer une place pour les femmes dans le contrat républicain, reprenant ainsi les revendications du mouvement né à la fin de l'Empire autour Maria Deraismes pour l'obtention de droits civils<sup>471</sup> sont-elles entendues en Seine-Inférieure ? Une fois terminée la période de l'Ordre Moral (1873-1876), c'est en quête d'alliances que le mouvement féministe se tourne vers le mouvement socialiste et Hubertine Auclert était parvenue au congrès ouvrier de Marseille en octobre 1879 à faire voter le principe de l'égalité des sexes<sup>472</sup>. Ces voix peuvent-elles s'intégrer au discours républicain local ?

Plusieurs conférences données au Havre et à Elbeuf témoignent de la volonté de mobiliser la province sur la question féminine : en février 1877, Joséphine André<sup>473</sup>, accompagnée de quelques militants ouvriers dont César Risetto<sup>474</sup>, avait donné une conférence sur le travail des femmes et l'enseignement professionnel au Havre<sup>475</sup>. Le 30 août 1879, Jenny Sabatier-Herbelot, appartenant à la « Ruche féminine<sup>476</sup> » était acclamée à Elbeuf pour sa conférence sur *La Réhabilitation et la moralisation (de la femme) par une vie active et des fonctions appropriées à ses aptitudes intellectuelles et physiques*. Maria Deraismes elle-même, présidente de la Société pour l'amélioration du sort des femmes s'était exprimée le 10 juin 1880 au théâtre d'Elbeuf à propos de *La Politique du Suffrage universel*<sup>477</sup>.

Les divisions apparues au moment du congrès ouvrier du Havre en 1880<sup>478</sup> avaient cependant circonscrit la parole féminine. L'affrontement entre collectivistes et réformistes dès les premiers jours du congrès s'était conclu par la séparation des délégués en deux assemblées de

---

<sup>471</sup>Le journal *Le Droit des Femmes* publie en avril 1869 un manifeste signé par trente-huit femmes dont Maria Deraismes et Louise Michel pour l'obtention des droits civils pour les femmes.

<sup>472</sup>Sur la question des alliances féministes au début de la Troisième République voir KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche...*, op. cit., p. 61-65.

<sup>473</sup>Joséphine André, ouvrière brodeuse parisienne, avait participé au congrès ouvrier de 1876, où elle était intervenue le 3 octobre pour dénoncer le travail féminin encadré par les couvents ; dictionnaire Maïtron, <https://maitron.fr/spip.php?article76961>, notice ANDRÉ Joséphine, sans nom d'auteur, version mise en ligne le 30 mars 2010, dernière modification le 17 juin 2021.

<sup>474</sup>Délégué au congrès ouvrier de Paris en 1876, César Risetto (1841-?) ajusteur-mécanicien au Havre était membre du conseil d'administration de la bibliothèque populaire fondée au Havre en 1870 ; dictionnaire Maïtron, <https://maitron.fr/spip.php?article85018>, notice Risetto César, Hippolyte, sans nom d'auteur, version mise en ligne le 30 mars 2010.

<sup>475</sup>ADSM 4 M 366.

<sup>476</sup>Fondée à la fin de l'année 1878, la « Ruche féminine, œuvre de travail féminin » a pour objet de « procurer du travail aux femmes et de fonder de grands magasins où tous les travaux des femmes seront mise en vente et où il sera employé que des femmes ». Une des fondatrices est M<sup>me</sup> Courier-Bertélémy, directrice d'une institution de jeunes filles à Paris. *La France politique, scientifique et littéraire*, 25 septembre 1878, p. 3.

<sup>477</sup> ADSM 4 M 366.

<sup>478</sup>Sur l'évolution du mouvement ouvrier des débuts de la Troisième République jusqu'au congrès du Havre, voir BOIVIN Marcel, « Le mouvement syndical en Seine-Inférieure au début de la III<sup>e</sup> République », *Études Normandes*, 28<sup>e</sup> année, n°1, 1979, pp. 189-217.

travail<sup>479</sup>, les « collectivistes » se rassemblant rue de Fécamp, les « réformistes » salle Franklin. Léonie Rouzade, déjà connue dans la région en particulier pour sa conférence donnée à Elbeuf le 30 mai de la même année<sup>480</sup> et bien décidée à porter une parole émancipatrice pour les femmes s'était jointe avec Paule Minck aux cinquante-et-un délégués collectivistes, minoritaires, alors que les neuf délégués havrais et la plupart des autres délégués normands avaient rejoint les délégués réformistes sous la houlette d'André Lyonnais<sup>481</sup>, et représenté la tendance majoritaire du congrès.

Cette scission marquait la victoire des modérés au sein du mouvement ouvrier et ouvrait le temps de l'alliance entre des militants issus de milieux modestes ou populaires avec la bourgeoisie au sein de la municipalité républicaine, dans laquelle entrent par exemple Henri Jardin et Charles Cherfils<sup>482</sup>. Elle rendait cependant inaudible la voix féminine et féministe qui avait choisi le camp collectiviste et qui n'était donc pas représentée dans cette nouvelle architecture politique. Restait peut-être à se tourner vers la Libre pensée ; mais le mouvement, en Seine-Inférieure, restait trop peu féminin pour devenir une issue possible<sup>483</sup>. Cette impasse politique contribue à expliquer que c'est essentiellement dans l'action sociale, au moins jusqu'aux grands mouvements de grève de 1900, que les voix féminines et féministes de la classe moyenne se font entendre.

#### *L'application de la loi Roussel, une main tendue des Républicains ?*

Au niveau des villes du Havre et de Rouen, les municipalités républicaines ne sont pas hostiles à une action féminine intégrée à l'action municipale et vont la développer à travers l'application de la loi Roussel.

Témoignant d'une forme nouvelle de sensibilité à l'égard de l'enfance en danger<sup>484</sup>, la loi proposée par Théophile Roussel (1816- 1903) votée le 23 décembre 1874, dite de « surveillance des enfants du premier âge » permet une intervention de la puissance publique dans les choix

---

<sup>479</sup>Sur la préparation du congrès et du déroulement des séances, LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire, ... op. cit.*, tome 2, p. 171-177.

<sup>480</sup>ADSM 4 M 366. Sa conférence sur les « nouvelles couches sociales » avait été suivie d'une quête au bénéfice des amnésies de la Commune.

<sup>481</sup>André Lyonnais (1842-1914), ancien ouvrier devenu comptable, est élu conseiller municipal au Havre en 1877 puis député de la Seine-Maritime (1885-1889). Il avait créé depuis 1878 plusieurs syndicats réformistes au Havre et, se prononçant pour un syndicalisme modéré, joue un rôle important dans la préparation du congrès ouvrier de 1880, lors duquel il prend la tête du congrès anti-collectiviste de la salle Franklin. Il est connu pour ses positions anti-cléricales. Voir ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 298-302.

<sup>482</sup>*Ibid.*, p. 297.

<sup>483</sup>Voir chapitre premier.

<sup>484</sup>Elle trouvera un aboutissement dans la loi du 24 juillet 1889 sur l'enfance maltraitée, voir VIGARELLO Georges, « L'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France », in BOURDELAIS Patrice, FASSIN Eric (dir.), *Les Constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 111-127, p. 111-112.

familiaux, au delà de la surveillance effectuée auprès des enfants assistés depuis 1838. Ce changement du rapport de l'État aux enfants<sup>485</sup> est également à comprendre comme une volonté de lutter contre la « dépopulation » de la France, d'autant plus que le malthusianisme des familles bourgeoises et paysannes transforme de facto les classes laborieuses en catégories les plus fécondes alors qu'elles produisent des adultes en mauvaise santé. Il s'agit donc pour l'État de maintenir en vie et en bonne santé les enfants déjà nés, futurs soldats nécessaires à la défense de la patrie<sup>486</sup>.

La loi Roussel prévoit dans son article 2 que la surveillance échoie (dans les départements autres que celui de la Seine) au préfet aidé

« d'une commission formée de deux membres du conseil général et de six autres membres nommés, dont [...] trois pris parmi les administrateurs de sociétés légalement reconnues qui s'occupent de l'enfance, des sociétés de charité maternelle ou des sociétés de crèche ou de crèches, ou, à leur défaut [...] des bureaux de bienfaisance ».

Elle stipule également que

« des commissions locales sont instituées par le Préfet [...] pour concourir à la surveillance des nourrices et gardeuses d'enfants [et que] deux mères de famille font partie de [ces] commissions <sup>487</sup>».

Cependant, le règlement d'administration publique organisant cette surveillance et les obligations imposées aux nourrices n'étant publié que le 27 février 1877<sup>488</sup>, ce n'est que très progressivement que le service commencera à fonctionner dans l'ensemble des départements<sup>489</sup>.

Dans le cas havrais, une commission locale est mise en place, et sa composition est publiée à partir de 1890<sup>490</sup>. Quatre femmes en font partie : Berthe Pochet de Tinan, M<sup>mes</sup> Jules Meyer, Labasque et Thierry. Il est intéressant de noter que si la première y figure au titre de mère de famille, les deux suivantes y sont présentes comme secrétaire et directrice de la Crèche havraise<sup>491</sup>. Cependant, s'il est prévu que les commissions locales se réunissent une fois par mois, nous n'avons aucune trace de l'activité de la commission havraise, qui n'est plus signalée à partir de 1897.

---

<sup>485</sup>SEGALIN Martine, *À qui appartiennent les enfants ?* Paris, Tallandier, 2010, p. 47-48.

<sup>486</sup>Cette loi a été interprétée dans les années 1970 comme l'ingérence d'un État normalisateur tenté d'imposer des normes bourgeoises. PINELL Patrice, *La Bonne Société et la cause de la petite enfance. Sociogenèse de la première loi française de protection de l'enfance (1874)*. Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2019.

<sup>487</sup>*Journal Officiel* du 8 janvier 1875.

<sup>488</sup>GROS Damien, *Naissance de la Troisième République*, Paris, PUF, « Léviathan », 2014, p. 259.

<sup>489</sup>DREYER-DUFER Bertrand, *De la protection des enfants du premier âge*, thèse de droit, Paris, Université de Paris, 1900, p. 90. L'auteur affirme que la loi n'a été appliquée dans la majorité des départements qu'à partir de 1885, date à laquelle cinq départements sont encore dépourvus de commission.

<sup>490</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1890.

<sup>491</sup>Affiliées n° 2685, 2419 pour les deux premières. M<sup>me</sup> Labasque est salariée ; elle et M<sup>me</sup> Thierry sont inconnues de notre base de données. Berthe Pochet de Tinan est de surcroît membre du Comité des dames du Bureau de bienfaisance et fondatrice du comité de l'ADF ; l'identité de M<sup>me</sup> Jules Meyer, secrétaire de la Crèche havraise, est par contre incertaine.



À Rouen, la municipalité républicaine de Louis Ricard se saisit de la loi Roussel d'une façon plus vigoureuse pour renforcer sa présence auprès de la population la plus démunie. Une commission est mise en place à partir du 20 mars 1882 et la surveillance des nourrices attribuée à des dames visiteuses ; leur nombre est doublé en décembre 1884<sup>492</sup>. Ces quatorze dames visiteuses sont pour la plupart d'entre elles les femmes des élus républicains, municipaux ou non, et le choix est fait d'attribuer les quartiers ouvriers de l'est de la ville (Martainville et Saint-Hilaire) aux épouses des personnalités les plus en vue<sup>493</sup>. Ce comité républicain évolue donc encore dans la « zone grise » des collectifs qui ne relèvent pas du régime de l'association. Certaines d'entre elles vont être cependant plus étroitement associées à la gestion municipale.

#### *À Rouen, la gestion d'une crèche communale.*

En effet, la municipalité rouennaise ouvre la gestion d'un établissement communal aux femmes : la crèche Marcel-Buquet, ancienne fondation privée créée par un industriel dont la ville a hérité au décès de son créateur en 1876, est un établissement communal dont le personnel est congréganiste jusqu'à sa laïcisation complète en 1887<sup>494</sup>. Elle est alors dirigée par un « conseil d'administration et de surveillance » mixte de vingt-et-une femmes et de quatre hommes. Ces femmes, qui ne sont cependant pas présentes au bureau, sont les épouses des Républicains les plus actifs de Rouen. Émilie Delabost et Meton-Lepouzé, femmes de médecins<sup>495</sup> Berthe Cartier, épouse du maire de Rouen élu en 1898 et réélu en 1900, Berthe Deshayes épouse d'un membre du conseil municipal<sup>496</sup> ou encore Jeanne-Zélie Besselièvre, Léontine Fauquet, Louise Givon protestantes ou épouses de franc-maçon<sup>497</sup>. Désirée Leteurtre cumule les rôles de dame-inspectrice à la crèche Marcel-Buquet et à la crèche Saint-Jean<sup>498</sup>.

Nous sommes encore là dans le cas de comités adjoints à la municipalité et nommés par elle, et non dans le cadre d'une création associative. Rapidement cependant, vont naître à Rouen et dans sa banlieue deux associations qui tirent leurs racines tout à la fois de la philanthropie développée

---

<sup>492</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale ...*, *op. cit.*, tome premier, p. 260-261.

<sup>493</sup>Le quartier Martainville-Saint-Paul échoit en particulier à mesdames Ricard (épouse du maire), Waddington (épouse du député de Rouen). AMR, « Protection des enfants du premier âge », registre des commissions locales, séance du 27 décembre 1884.

<sup>494</sup>MAREC Yannick, « De la dame patronnesse... », *art. cit.*, p. 138.

<sup>495</sup>Une incertitude subsiste à cet égard puisqu'il s'agit soit de M<sup>mes</sup> Delabost-mère, dont l'époux Émile Delabost est chirurgien en chef des hôpitaux à Rouen, et directeur honoraire de l'école de médecine de Rouen soit de sa belle-fille, épouse de François Delabost, médecin du bureau de bienfaisance et domicilié rue Ganterie. Affiliée n° 778 ou 779 de la base de données, voir JOUVE Henri, *Dictionnaire biographique illustré...*, *op. cit.* p.309-310.

<sup>496</sup>Affiliées n° 502 et 900.

<sup>497</sup>Affiliées n° 264, 1177, 1375.

<sup>498</sup>Affiliée n° 2147.

dans le milieu républicain de l'industrie et de ce comité qui avait forgé son expérience dans le cadre municipal, représentant ainsi une autonomisation de l'action sociale féminine non confessionnelle.

### **b. Vers l'indépendance associative : les Républicaines philanthropes de la région rouennaise.**

La revue *La Jeune mère ou l'éducation du premier âge*, reprenant un article du *Nouvelliste de Rouen* soulignait en février 1875 que seize communes de la Seine-Inférieure affichaient une mortalité infantile dépassant 240 pour mille<sup>499</sup>. Parmi elles, la commune de Darnétal dans la banlieue rouennaise figurait en bonne place, puisqu'elle dépassait 250 pour mille ; c'est ici que s'effectue quelques années plus tard le passage d'une philanthropie entrepreneuriale à une activité sociale autonome gérée par des femmes.

#### *Sortir de l'entreprise : les femmes de la famille Waddington à Darnétal.*

Dans cette commune industrielle de l'est de Rouen qui s'étire le long de la vallée du Robec, la Société de charité maternelle, qui obtient la reconnaissance d'utilité publique le 12 mars 1883<sup>500</sup> est administrée par Louise Mary-Ann Waddington, née Collison-Miles, femme du député Richard Waddington et par Catherine Rehm, née Herrenschmidt<sup>501</sup>, dont le mari Frédéric, chimiste, est maire de 1886 à 1891<sup>502</sup>. D'origine anglaise pour la première, issue de la communauté mulhousienne installée à Darnétal pour la seconde, elles appartiennent à l'élite politique et économique protestante de la ville.

Il est particulièrement intéressant de resituer le travail effectué par ces deux femmes dans le paysage philanthropique construit par la famille Waddington. Le parcours de Richard Waddington est connu<sup>503</sup>. Brillant chef d'entreprise installé en Eure-et-Loir, il double sa fortune grâce à ses

---

<sup>499</sup>*La Jeune mère ou l'éducation du premier âge*, février 1875, p. 62. Il cite seize communes de Seine-Inférieure, toutes situées dans les bassins industriels du textile.

<sup>500</sup>ADSM 3X 212-213, Société de charité maternelle de Darnétal, ADSM 14 J 39-42, Société des dames protestantes.

<sup>501</sup>Affiliées n° 3277 et 2814.

<sup>502</sup>Frédéric Rehm, né à Mulhouse en 1829, vit à Déville-les-Rouen au moins jusqu'en 1863. Il opte pour la nationalité française le 20 avril 1872, (*Bulletin des lois*, 1872, p. 6108-6109). En 1873, il est installé à Darnétal. Il est délégué cantonal en 1906 (*Journal Officiel*, 29 janvier 1906).

<sup>503</sup>Richard Waddington (1838-1913), est le frère de William Henry Waddington (1826-1894), ministre à plusieurs reprises et chef du gouvernement républicain en 1879. Industriel du coton, il hérite en 1869 de l'entreprise familiale de filature. Son patriotisme et ses opinions avancées lui ouvrent une carrière politique brillante, puisqu'il est successivement conseil d'arrondissement, conseil général du canton de Darnétal, puis élu député de Rouen dans la 3<sup>ème</sup> circonscription face au candidat monarchiste en février 1876 et est réélu au Palais-Bourbon où il siège au centre-gauche sans interruption jusqu'en 1889. Sa carrière se prolonge au Palais du Luxembourg, puisqu'il siège comme sénateur de 1891 à sa mort en 1913, tout en étant un membre actif de la chambre de commerce de Rouen à partir de 1896. CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie, (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de*

usines textile de Saint-Rémy-sur-Avre. Il y développe une philanthropie d'abord engagée dans la voie du patronage au sens leplaysien du terme et Geneviève Dufresne-Seurre a montré qu'elle était plus cohérente et efficace après 1870<sup>504</sup>. Richard Waddington finance au sein de ses usines en 1872 une crèche pour les enfants âgés de moins de trois ans, une salle d'asile pour les enfants de trois à sept ans en 1874, puis des écoles primaires<sup>505</sup> et fonde enfin pensions de retraite, caisse de prévoyance et assurance contre les accidents du travail entre 1875 et 1885<sup>506</sup>. Sa carrière politique – il est conseiller d'arrondissement en octobre 1871, puis député de 1876 à 1891 et enfin sénateur jusqu'à sa mort – lui permet de diffuser des idées philanthropiques audacieuses sur le rôle de la puissance publique dans la protection sociale, qu'il juge essentielle. Mary Lynn Stewart a montré en quoi son expérience de chef d'entreprise, dans une région à l'emploi féminin développé et à la main-d'oeuvre abondante a pu fonder sa position à l'égard de la limitation du temps de travail des femmes, dont il rapporte la loi en juin 1888<sup>507</sup>.

La création de la Société de charité maternelle de Darnétal (bourg attenant à Saint-Léger du Bourg-Denis, lieu de résidence de la famille Waddington), s'appuie sur l'expérience acquise par les femmes de la famille Waddington, puisqu'elles patronnaient déjà la crèche d'entreprise et nous ne pouvons y négliger le rôle personnel de Louise Waddington née Collison Miles, attachée à la France et à la philanthropie par ses racines familiales<sup>508</sup>. Elle est aussi l'occasion de concevoir

---

*Haute-Normandie...*, *op. cit.*, pp. 344-346 ; MAREC Yannick, « Richard Waddington (1838-1913), un républicain social, député, sénateur, Président de la chambre de commerce de Rouen », in *Vers une République sociale ?...*, *op.cit.*, pp. 311-326 ; LENOIR Daniel, « Notice nécrologique de Richard Waddington », *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et d'industrie de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1913, pp.547-573, DELECLUSE Jacques, « Richard Waddington (1838-1913), chef d'entreprise précurseur, républicain de conviction, animateur régional et citoyen français d'excellence », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 2007, pp. 195-219.

<sup>504</sup>DUFRESNE-SEURRE Geneviève, *Les Waddington, une dynastie de cotonniers en Eure-et-Loir : 1792-1961*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, SAEL, 1990, p. 264-272.

<sup>505</sup>Elles sont cependant un échec, et Richard Waddington prend ensuite le parti de financer les fournitures des enfants de ses ouvriers qui fréquentent l'école communale.

<sup>506</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale ...*, *op. cit.*, tome premier, p. 322.

<sup>507</sup>STEWART Mary Lynn, « Setting the Standards : Labor and Family Reformers », in ACCAMPO Elinor A., FUCHS Rachel G., STEWART Mary Lynn, (dir.), *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1995, pp. 106-127. Mary Lynn Stewart montre que les représentants des départements dans lesquelles la main-d'oeuvre féminine est importante et abondante sont les plus favorables à la limitation des horaires du travail féminin. Richard Waddington porte cependant un jugement différent sur la durée du temps de travail des femmes mariées et des jeunes filles : « n'est-ce pas la femme mariée qu'il faut protéger pour qu'elle puisse surveiller sa famille et entretenir le bon ordre dans son intérêt? [s'il y a] une catégorie à protéger plus particulièrement qu'une autre, ce doit être [...] bien plus la femme mariée que la fille mineure qui est plus indépendante et dont le travail affecte beaucoup moins le bien-être de la famille ». Rapport sur la loi sur le travail des femmes juin 1888 ; cité par DUFRESNE-SEURRE Geneviève, *Les Waddington...*, *op. cit.*, p. 246.

<sup>508</sup>Elle est la fille du révérend Charles Popham ; son grand-père Augustus Miles correspondant de William Pitt pendant la Révolution Française était un ami personnel de Lafayette. DUFRESNE-SEURRE Geneviève, *Les Waddington...*, *op. cit.*, p. 213.

une action philanthropique au-delà l'entreprise familiale et de prouver l'efficacité d'une action s'exerçant sur l'ensemble du territoire communal sur la base du partenariat entre philanthropie privée et pouvoirs publics. Le bureau de bienfaisance dont Richard Waddington appelait en 1872 puis en 1876 à généraliser le principe<sup>509</sup> abonde le budget de la Société de charité maternelle à hauteur de 400 francs en 1885<sup>510</sup>.

La portée de cette société de charité reste modeste cependant : en 1893, après dix années d'exercice, elle ne prend en charge que quarante-neuf parturientes, soit trois fois moins que la société elbeuvienne (152 femmes) et presque dix fois moins que sa voisine rouennaise (456 femmes), très loin derrière Lille ou Bordeaux<sup>511</sup>. Elle n'en représente pas moins un exemple des liens tissés par les femmes des milieux républicains entre la philanthropie d'entreprise et l'espace public.

#### *Contribuer à l'action municipale. L'Œuvre du refuge de nuit de Rouen.*

La fondation quelques mois plus tard en novembre 1883 de l'Œuvre du refuge de nuit<sup>512</sup> par les épouses de notables républicains est une étape dans l'autonomisation associative au sens où elle ne tire pas son origine, comme dans le cas de la Société de charité maternelle de Darnétal, d'une philanthropie d'entreprise. L'œuvre a été étudiée avec précision par Yannick Marec<sup>513</sup>. Installée rue de Bourg l'Abbé dans un des quartiers populaires de l'est la ville, l'Œuvre du refuge de nuit permet aux indigents rouennais, hommes ou femmes, de bénéficier de trois nuits d'hébergement éventuellement prolongeables et renouvelables tous les deux mois. Le champ de l'action choisie, qui inclut l'indigence féminine est rare à cette date même si le nombre de femmes accueillies est inférieur à celui des hommes<sup>514</sup>. Exemple du réseau d'associations « amies<sup>515</sup> » de la municipalité Louis Ricard, elle est connue pour la polémique qu'elle suscite avec le camp catholique, pour lequel elle apparaît à juste titre comme une œuvre concurrente de celle de l'abbé Bazire, qui avait créé un refuge de nuit l'année précédente. Elle s'intègre au « système rouennais » des dispensaires qui s'organisent autour du bureau de bienfaisance en fournissant à trois d'entre

---

<sup>509</sup>Voir chapitre premier.

<sup>510</sup>*Rapports et délibérations du conseil général de la Seine-inférieure*, Rouen, imprimerie Lapiere, 1885, p. 78.

<sup>511</sup>Leurs sociétés affichent chacune le chiffre de plus de 1000 femmes secourues. MARTIN André-Justin, NAPIAS Henri, *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, tome cinquième, Paris, L. Bataille, 1893, p. 224-225.

<sup>512</sup>Elle est autorisée le 29 novembre 1883.

<sup>513</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, p. 693 et suivantes.

<sup>514</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, p. 695.

<sup>515</sup>*Ibid.*, p. 711.

eux des flacons de lait<sup>516</sup>. Mais il s'agit bien là d'une structure féminine autonome et sa forme associative montre vite son utilité, puisqu'elle lui permet de rassembler 110 affiliées en 1891<sup>517</sup>.

Cette structure appartient clairement au camp républicain qui est aux affaires, puisque la présidente est la femme du préfet Hendlé et les deux vice-présidentes sont les épouses respectives du maire et du député de la circonscription, Annette Ricard et Louise Waddington<sup>518</sup> et que parmi les organisatrices de la kermesse de soutien de l'œuvre qui signe sa naissance publique les 15 et 16 décembre 1883 figurent au moins huit épouses d'élus municipaux<sup>519</sup>. La question du lien de ces femmes à la philanthropie mérite cependant d'être posée dans d'autres termes que celui imprécis et standardisé du lien conjugal. Mary-Ann Waddington est issue, comme nous venons de le voir, d'une famille impliquée par sa confession dans la philanthropie. Betty Hendlé, présidente de l'œuvre, n'est pas seulement l'épouse du préfet Ernest Hendlé connu pour un engagement républicain indéfectible<sup>520</sup> ; elle est également la fille d'Albert Cohn, orientaliste responsable d'œuvres philanthropiques reconnues dont il partage la charge avec son épouse<sup>521</sup>. Enfin dans le cas du couple Hébert-Visinet, actif dès cette date à Rouen dans les milieux de la philanthropie républicaine, il est plus facile de repérer l'itinéraire de l'épouse que celui du mari : elle est la fille de Théodore Visinet (1797-1857), directeur de l'éclairage au gaz, rédacteur au *Journal de Rouen*<sup>522</sup> et franc-maçon actif<sup>523</sup>. Elles apparaissent donc rien moins que les exécutantes des idées de leur conjoint.

Un an après la création de l'Œuvre du refuge de nuit est fondé le comité rouennais de l'Union des femmes de France, benjamine des sociétés de la Croix-Rouge. Il s'appuie sur ce premier cercle de philanthropes et en renforce la composition plurielle tout en l'ouvrant à des affiliées nombreuses. Cette fois, l'autonomisation est actée : il s'agit d'adhérer à une association autonome, essentiellement gérée par des femmes et dont les orientations sont nationales.

---

<sup>516</sup>Elle prend alors le titre d'Œuvre du refuge de nuit et du lait ; elle cesse ses distributions de lait, qui représentaient 20 % de la totalité du lait distribué à partir de l'été 1900, ce qui correspond à la mise en place de la Goutte de lait, dont nous verrons qu'une partie du personnel est commun.

<sup>517</sup>ADSM 4 M 484, Déclaration des œuvres par la mairie de Rouen.

<sup>518</sup>*Journal de Rouen*, 1<sup>er</sup> novembre 1883, p. 2 ; affiliées n° 2816 et 3277.

<sup>519</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, op. cit., tome 2, p. 696.

<sup>520</sup>Voir BIRNBAUM Pierre, *Histoire politique des Juifs de France. Entre universalisme et particularisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, chapitre trois.

<sup>521</sup>GRAETZ Michael, *Les Juifs en France au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, le Seuil, 1989, p. 85-86. Son épouse y est associée lors d'un voyage au Maroc et en Espagne, *L'Univers israélite*, septembre 1860, p. 17. À propos de la famille Hendlé, BIRNBAUM Pierre, *Histoire politique des Juifs de France...*, op.cit., p. 58 à 73.

<sup>522</sup>C'est Thomas Desiles Brière, imprimeur et père de Léon Brière, grand philanthrope, qui le recrute pour le *Journal de Rouen*. Voir Généalogie Payenneville.

<sup>523</sup>Loge des Arts Réunis, GROSDIDIER Hubert, *La Franc-Maçonnerie à Rouen 1803-1918...*, op. cit., p. 205 ; elle est l'affiliée n°1537. Son époux, Charles Hébert (1831-1896), ancien marchand de porcelaines et ancien conseiller municipal républicain, est administrateur des hospices civils de 1878 à sa mort.

*L'UFF, premier visage de l'autonomie féminine.*

L'Association des dames françaises (ADF) avait ouvert en 1879 la voie à une activité féminine autre que financière au sein des sociétés de secours aux militaires et promu l'idée de consacrer une partie de son action aux civils en cas de calamité publique. On sait que quelques comités de l'ADF s'étaient formés en Seine-Inférieure, notamment au Havre et à Blangy<sup>524</sup>. Deux ans plus tard, en 1881, l'Union des femmes de France (UFF) va plus loin, en réservant la direction de son mouvement à des femmes. La proximité avec l'ADF dont elle est issue – les divergences portent au moment de la scission sur la question de la direction et de l'enseignement<sup>525</sup> – explique son implantation territoriale contrainte : les comités de l'UFF voient volontiers le jour dans les villes conquises par la SSBM mais n'empiètent pas sur les terres de l'ADF. Le comité de Rouen, né en 1884, est un des premiers comités fondés en France et représente en quelques années la première force féminine des sociétés de secours du département.

Le premier annuaire publié en 1883<sup>526</sup> fait état pour la France de six comités de province auquel il faut ajouter le comité d'Alger et de soixante-huit localités déclarant déjà un ou plusieurs membres<sup>527</sup> dont quatorze seulement en région parisienne, preuve d'une diffusion rapide vers la province. La Seine-Inférieure est déjà représentée à cette date avec une affiliée à Elbeuf et dix à Rouen.

Le comité rouennais voit le jour en 1884 et la première liste publiée l'année suivante compte déjà 74 membres<sup>528</sup>. Il est déjà bien structuré à ce moment, puisqu'il dispose d'une commission de la propagande et d'une commission de l'enseignement<sup>529</sup>. Ce comité de 1885 est formé de fidèles aux liens resserrés : fidèles, car il comporte neuf des dix noms des affiliées de 1883<sup>530</sup>. Quatre d'entre elles ont accepté des responsabilités au sein du conseil d'administration, dont Sophie Chouillou<sup>531</sup>, qui devient la première présidente ; liens resserrés et parfois familiaux, puisque trois adhérentes sont présentes avec leur fille non mariée. Si peu de femmes sont connues,

---

<sup>524</sup>Voir chapitre premier.

<sup>525</sup>PINEAU Frédéric, *La Croix-Rouge française, 150 ans d'histoire...*, op. cit. p. 37.

<sup>526</sup>L'antériorité des sociétés-sœurs et l'expérience de la fondatrice de l'UFF, Emma Koechlin-Schwartz (1838-1911) au sein de l'ADF, la nécessité également de pouvoir dénombrer les affiliées et de leur assurer une certaine publicité justifient la publication rapide des premières listes d'affiliées.

<sup>527</sup>Union des femmes de France, *Annuaire*, Paris, 1883, p. 57 à 59. Les six comités sont ceux de Besançon, Chartres, Épinal, Lunéville, Niort, Reims.

<sup>528</sup>Parmi eux figurent six hommes adhérents, ce que les statuts ultérieurs de l'UFF interdiront, leur réservant le rang d'associés.

<sup>529</sup>*Union des femmes de France, secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre, secours aux victimes des désastres publics. Annuaire*, Paris, 1885, p. 125.

<sup>530</sup>M<sup>mes</sup> Brunon, Édouard Chouillou, Henri Duchesne, Henry, Lecapelain, Lerebours, Mac-Leod, C. Pris et Rossotte.

<sup>531</sup>Elle est également née Chouillou ; affiliée n°588.

les maris le sont bien davantage et souvent issus du milieu industriel protestant de l'agglomération rouennaise. Édouard Chouillou (1826-1922) est un manufacturier en produits chimiques qui a épousé sa cousine Sophie, fille de Jean Victor Chouillou également manufacturier rouennais<sup>532</sup> en 1852. Il est l'un des fondateurs de la Société industrielle de Rouen<sup>533</sup>. Le trésorier Émile Duchemin, commissionnaire en transports et vice-président de la chambre de commerce de Rouen, est le beau-frère de Sophie Chouillou. D'autres épouses de manufacturiers sont présentes dans le groupe des soixante-quatorze, parmi lesquelles Sophie Benner, née à Illzach (Haut-Rhin). Mariée à Mulhouse le 30 octobre 1858 avec un indienneur, elle habite Darnétal en octobre 1859 au moment de la naissance de son fils aîné. En cette année 1885, elle est adhérente en même temps que sa fille Lucie mariée à un armateur de Fécamp, où elle réside<sup>534</sup>. D'autres membres du comité sont issus du monde de la manufacture et du travail de l'indienne en particulier, à l'instar des deux filles du plus célèbre d'entre eux, Charles Besselièvre (1830-1894). Personnage connu pour sa réussite industrielle comme pour son attachement sans faille à la République et ses œuvres philanthropiques<sup>535</sup> il est le premier maire élu de la Troisième République à Maromme en 1871 puis conseiller général et préside le cercle rouennais de la Ligue de l'enseignement. Les deux filles de Charles Besselièvre qui sont adhérentes du comité de l'UFF sont Marie qui a épousé en 1880 le secrétaire général de la préfecture et avocat à la cour d'appel de Paris Maurice Lebon et Jeanne<sup>536</sup> mariée en 1874 avec le manufacturier Albert Fauquet. Les milieux mobilisés pour la création de l'UFF à Rouen comptent donc parmi les grands noms des industriels de l'agglomération rouennaise, souvent protestants<sup>537</sup> et la liste compte deux femmes de pasteurs<sup>538</sup>. D'autres profils sont proches du milieu de l'enseignement comme Marie Lecaplain, épouse d'un agrégé de

---

<sup>532</sup>BOST Charles, *Familles protestantes du Pays de Caux*, Lillebonne, chez l'auteur, 1984, 2 tomes, t. II p. 232.

<sup>533</sup>LECOUTEUX Pierre, *La Société industrielle de Rouen (1872-1939) : une sociabilité spécifique ?*, thèse de doctorat d'histoire dirigée par Serge Chassagne et soutenue à l'Université de Lyon 2 en 1996, 3 vol+ annexes, p. 257 et 876. Fondée en 1872 sur le modèle de la Société industrielle de Mulhouse, société savante reconnue d'utilité publique, la Société Industrielle de Rouen a pour objet la recherche des applications techniques de la science et leur vulgarisation. Dominée à l'origine par les chefs d'entreprise de l'agglomération rouennaise, elle s'ouvre dans les années 1880 aux ingénieurs et aux professions libérales. Elle est marquée par un républicanisme affirmé et une philanthropie paternaliste.

<sup>534</sup>Affiliées n°229 et 1508.

<sup>535</sup>Il reprend en 1857 l'entreprise paternelle installée à Maromme et connue pour le « genre besselièvre », dessins à petits motifs sur toile de Rouen, qui fait sa fortune. Charles Besselièvre avait fondé en 1869 deux caisses de secours, l'une destinée aux accidentés du travail et l'autre au profit des femmes en couches. BOST Charles, *Familles protestantes...*, *op. cit.*, t.1, p. 154.

<sup>536</sup>Jeanne Besselièvre a retrouvé son patronyme comme nom d'usage en raison de son veuvage précoce en 1882.

<sup>537</sup>Il s'agit d'Édouard Chouillou, Jules Lesouef, Albert Fauquet, Charles Benner. Charles Besselièvre, son gendre Maurice Lebon converti au moment de son mariage. CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires...*, *op. cit.*, p. 178.

<sup>538</sup>Philipine Pellet, veuve du pasteur Jean Bianquis décédé en 1880 et sa belle-fille Lucy Dugas épouse Jean Bianquis, qui a pris la suite de son père.

physique<sup>539</sup>. Les maris sont clairement acquis au républicanisme, comme en témoignent les adhésions à la Ligue de l'enseignement d'Edmond Daliphard, Édouard Chouillou, Maurice Lebon, Paul Miray, par ailleurs délégué cantonal de 1881 à 1892, et Nicolas Duvivier ; ils ont approché de près la politique locale ou nationale puisque Charles Benner est maire de Darnétal, et Maurice Lebon, docteur en droit, est élu de la municipalité Louis Ricard<sup>540</sup>. Nicolas Duvivier<sup>541</sup> ainsi que Jules Lesouef, beau-frère de Charles Besselièvre<sup>542</sup> sont députés. Vingt parmi les cinquante et une femmes mariées de la liste sont les épouses de membres de la Société industrielle de Rouen présidée par Édouard Chouillou en 1882<sup>543</sup>.

Resserré dans sa composition tant par les liens de parenté que par une forte appartenance aux milieux protestants ancrés dans la République, ce comité se développe et essaime rapidement dans l'arrondissement de Rouen.

Un groupe éphémère voit le jour à Fécamp entre 1885 et 1886, probablement à l'initiative de Lucie Benner ; il disparaît cependant ensuite et une partie des membres rejoint le comité de Rouen. L'UFF compte rapidement dans le département deux groupes supplémentaires, celui de Dieppe et celui d'Elbeuf qui sont érigés en comités dès 1892<sup>544</sup>, puis un sous-comité à Caudebec-en-Caux. Au total, L'UFF compte jusqu'à 889 titulaires et 158 auxiliaires<sup>545</sup> répartis en huit groupes pour les années 1896/1897<sup>546</sup>. Il s'agit-là d'une structuration assez exceptionnelle, puisque dans la III<sup>e</sup> région militaire, l'Orne, le Calvados et la Manche ne comptent à cette date, en dehors des comités de Caen et de Bayeux, que des groupes informels et peu nombreux : Avranches, Coutances, Falaise, Saint-Lô totalisent moins de 30 membres.

Ce développement, alors que le comité de Rouen poursuit un recrutement massif (il affine 570 femmes en 1892, ce qui en fait le plus important après Paris<sup>547</sup> témoigne du succès rencontré

---

<sup>539</sup>Notice biographique d'Arthur Lecaplain, *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie*, Rouen, 1916, p. 42 à 54.

<sup>540</sup>Maurice Lebon devient maire en 1886, lorsque Louis Ricard accède à la députation. CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie (dir.) *Dictionnaire des parlementaires ...*, op. cit., p. 179.

<sup>541</sup>Libre-penseur et franc-maçon, affilié à la loge *L'Aménité*, il figure sur une liste républicaine dès la campagne électorale de février 1871 pour les élections législatives. Nicolas Duvivier est élu dans la première circonscription de Rouen à la faveur d'une élection partielle en 1881 puis réélu en 1885 ; il siège avec la « gauche radicale » CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie (dir.) *Dictionnaire des parlementaires ...*, op. cit., p. 129.

<sup>542</sup>Issu d'une famille protestante havraise aisée, Jules Lesouëf, médecin, est conseiller général du canton de Yerville dès 1871 ; après un échec à la députation en 1881 dans la circonscription d'Yvetot, il est élu en 1885 sur la liste opportuniste du département.

<sup>543</sup>*Bulletin* de la Société Industrielle de Rouen, 1903, p. 67.

<sup>544</sup>Il est nécessaire pour cela de présenter un bureau complet et des commissions distinctes chargées du matériel, de la propagande et de l'enseignement.

<sup>545</sup>Les titulaires sont des affiliées payant une cotisation ; les auxiliaires en sont dispensées et s'engagent à assurer un service dans les hôpitaux.

<sup>546</sup>Voir annexe 7.

<sup>547</sup>Elles sont 170 à Dieppe.



par l'UFF, pourtant benjamine des branches de la Croix-Rouge) entérine une certaine marginalisation des comités des branches aînées, comme Oissel pour la SSBM ou Blangy pour l'ADF, nés à la faveur du conflit franco-prussien ou bien dans les années qui suivirent. Depuis plusieurs années déjà, la rivalité entre l'UFF et la SSBM était notoire, comme le rapporte la présidente du comité de Rouen en 1888 :

« En décembre dernier, une grande joie nous avait déjà été donnée : celle de concourir à l'extension de l'Union des femmes de France dans notre 3<sup>ème</sup> région, à Courseulles-sur-Mer et à Elbeuf. A cette occasion, notre Commission de la propagande n'a pas hésité, malgré la rigueur de la saison et la fatigue de déplacements réitérés, à se rendre auprès des dames d'Elbeuf, afin d'assurer leur présence à [la] conférence de fondation. Nous ne saurions assez nous féliciter de l'occasion qui nous a ainsi permis de nouer de personnelles relations avec les membres du Comité d'Elbeuf et sa digne présidente, M<sup>me</sup> Bruyant-Desplanques<sup>548</sup>.

Notre sympathie s'est encore accrue en présence de la vaillance de ces Dames, vis-à-vis de manœuvres bien peu dignes par lesquelles on s'est efforcé de renverser ce groupe naissant. [...] Elles sont prêtes à la lutte aussi bien qu'au travail dans notre bienfaisante Union<sup>549</sup>. »

L'alerte est entendue par la SSBM : le docteur de Welling, secrétaire du comité de Rouen qui avait le projet de redynamiser le comité elbeuvien dès 1886 n'est soutenu dans cette tâche par les instances nationales qu'en 1888, au moment de la création du comité rival<sup>550</sup>.

De la philanthropie d'entreprise, des associations proches de la municipalité jusqu'à l'implantation de l'UFF : dans la région rouennaise, les philanthropes républicaines ont bien fait de l'action sociale une œuvre de plus en plus autonome, quand les associations dédiées comme la Ligue de l'Enseignement leur restent presque totalement fermées.

*A contrario*, au Havre, cette autonomisation s'effectue sous la contrainte : c'est la laïcisation du bureau de bienfaisance par la municipalité qui incite une partie des catholiques et des protestantes à recomposer le paysage caritatif pour y poursuivre une activité qu'elles jugent menacée.

### **c. Entre laïcisation et Ralliement, la recomposition de la bienfaisance havraise.**

Au Havre, le début des années 1880 avait été marqué par une vague de laïcisation portée par le pouvoir républicain dans le domaine de l'enseignement<sup>551</sup> ; la laïcisation du bureau de

---

<sup>548</sup>La conférence de fondation est donnée le 13 décembre 1887 par le docteur Pierre Boulomié (1845-1929) de Paris ; Émilie Zéphirine Bruyant-Desplanques (1829-1894) est la veuve d'un fabricant de draps, Pierre Desplanques (1822-1868). Elle ne figure pas dans la base de données, n'étant plus en activité en 1890.

<sup>549</sup>Rapport de la présidente à l'assemblée générale du comité de Rouen de l'UFF, *Union des femmes de France, Comité de Rouen, 4<sup>ème</sup> exercice 1887-1888*, Rouen, Imprimerie Deshayes, 1888, p. 63. Le rapport du commissaire d'Elbeuf du 14 décembre 1887 confirme l'allusion qui est faite à des calomnies pendant la réunion. ADSM 4 M 367.

<sup>550</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1888, p. 234.

<sup>551</sup>Voir chapitre premier.

bienfaisance, elle, ne s'achève qu'en 1891. Conflictuelle, cette transformation rencontre le calendrier des déclarations pontificales qui par ses deux encycliques *Rerum novarum* (15 mai 1891) et *Au milieu des sollicitudes* (16 février 1892) incitent les catholiques à rallier ouvertement l'action sociale autorisée. Laïcisation du personnel du bureau de bienfaisance et affirmation de la doctrine sociale de l'Église se conjuguent pour former des associations féminines nouvelles.

*La laïcisation du Bureau de bienfaisance du Havre.*<sup>552</sup>

Le périmètre caritatif havrais avait été réformé dès la fin du Second Empire, puisqu'en 1868 déjà, l'Œuvre des fourneaux économiques avait vu son personnel congréganiste remplacé par du personnel municipal, décision motivée par le fait que les sœurs congréganistes qui avaient l'oeuvre en charge refusaient certains jours la distribution d'aliments gras aux pauvres<sup>553</sup> ; en 1880, donc dès avant le décret du 12 août 1886 qui imposait cette transformation au niveau national, la municipalité Siegfried avait placé à la tête du bureau de bienfaisance des administrateurs laïcs, et cette réforme s'était concrétisée aux yeux du public par le fait que des galoches étaient désormais distribuées aux enfants des écoles en lieu et place d'aubes de première communion<sup>554</sup>. Cependant, les bureaux de distribution eux-mêmes n'avaient pas été modifiés, et restaient organisés autour des sœurs de Saint-Vincent de Paul dans ce qu'il était convenu de nommer quatre « bureaux de distribution ».

À Jules Siegfried qui avait donc marqué de son empreinte les premières années du régime républicain et après la mandature tronquée de Paul Marion, succède la municipalité Louis Brindeau le 9 novembre 1890. Si certains membres de la famille Brindeau sont à ce moment connus pour s'être éloignés de la religion catholique – Gustave, père de Louis Brindeau, conseiller municipal de 1871 à 1884 et fondateur du comité havrais de la Ligue de l'enseignement avait été enterré sans prêtre<sup>555</sup> – Louis Brindeau lui-même est proche des milieux catholiques et n'est pas partisan d'une laïcisation forcée. C'est d'une nouvelle génération de républicains, qui pour certains d'entre eux n'ont pas connu le changement de régime du 4 septembre 1870 et qui se positionnent de façon plus radicale que leurs prédécesseurs, que vient l'initiative de laïcisation dès le début de sa mandature.

---

<sup>552</sup>Sur le déroulement de la laïcisation du bureau, KITTTS Anthony, « Le bureau de bienfaisance du Havre sous la Troisième République : entre laïcisation et adaptations (1890-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 6, no. 1, 2013, pp. 83-102. Nous cherchons ici à en analyser les conséquences sur le tissu associatif local.

<sup>553</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, op. cit., tome II, volume 2, p. 286.

<sup>554</sup>*Ibid.*, p. 285.

<sup>555</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, op. cit., p. 260.

À la séance du conseil municipal du 3 mars 1891, le rapporteur de la commission des finances et de l'assistance, Denis Guillot, propose la laïcisation du personnel dit « de distribution » du bureau de bienfaisance. L'orateur est connu : né en 1869, avocat inscrit au barreau du Havre et élu au conseil général en 1888, Denis Guillot a collaboré à quelques feuilles de la presse parisienne<sup>556</sup>, mais il s'est surtout fait remarquer par la part active qu'il a pris au Havre à la lutte contre le boulangisme au printemps 1889, à l'occasion des élections législatives. Les républicains les plus avancés, dont il fait partie, ont porté l'estocade dans les réunions publiques, avec d'ailleurs un courage certain dont la presse s'est fait l'écho<sup>557</sup> et contribué ainsi à la victoire de Jules Siegfried et de Félix Faure dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> circonscriptions de la Seine-Inférieure. En ce printemps 1891, le moment est bien choisi : les affaires reprennent au Havre après la sévère crise économique de 1886, et la sortie de l'hiver représente un moment de répit qui permet d'envisager sans risque excessif une modification de l'organisation des bureaux de distribution. Le rapporteur<sup>558</sup> reprend en cela une proposition du docteur Bertel, déjà conseiller municipal de la mandature précédente, et qui avait soumis sa proposition de laïcisation en novembre 1888, puis en février 1890 au motif que ce n'était pas

« pousser trop loin la hardiesse que d'oser, cent ans après la Révolution, dire qu'il y a[vait] peut-être mieux à faire que d'employer des religieuses à répartir équitablement les secours entre les citoyens [dont] les revers de fortune, la maladie, ont trahi les efforts dans la lutte pour la vie, et qui ont droit à l'existence<sup>559</sup> ».

## Il motive sa proposition

« par une certaine quantité de faits prouvant trop clairement l'influence fâcheuse des idées religieuses dans la juste répartition des secours accordés aux malheureux<sup>560</sup> ».

Les exemples cités à l'appui de sa démonstration soulignent la discrimination dont feraient preuve les religieuses, comme le refus de secours à des familles protestantes ou encore à des familles scolarisant leurs enfants dans les écoles communales laïques. Ils mettent en avant leur prosélytisme dans les distributions de soupe qui seraient conditionnées à la récitation du *benedicite* à genoux par les indigents, ainsi que la concurrence déloyale faite aux ouvrières de la couture par les ouvriers tenus par les religieuses. Denis Guillot rappelle ainsi que « la République a pour devoir d'établir la neutralité religieuse dans tous les services publics<sup>561</sup> » et cite à l'appui de sa proposition

---

<sup>556</sup>Il écrit en particulier dans *Le Rappel, La Loi, La Vérité*. JOUVE Henri, *Dictionnaire biographique illustré...*, *op. cit.*, notice Denis Guillot.

<sup>557</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, *op. cit.*, tome II, volume 2, p. 212.

<sup>558</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Rapport de Denis Guillot, compte-rendu du conseil municipal de la ville du 3 mars 1891.

Toutes les citations qui suivent sont tirées de cette séance publique.

<sup>559</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Rapport du docteur Bertel, février 1890.

<sup>560</sup>*Ibid.*

<sup>561</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Rapport de Denis Guillot, compte-rendu du conseil municipal de la ville du 3 mars 1891.

tant le programme établi dès 1888 par la municipalité désormais élue que l'ouvrage d'Ernest Hendlé, préfet de Seine-Inférieure, qui avait fait paraître en 1869 *La Séparation de l'Église et de l'État*<sup>562</sup>, pour qui « le pauvre qui va chercher des secours au bureau de bienfaisance ne doit pas [...] s'y voir imposé le salut de son âme ».

Les adversaires de la laïcisation ont beau jeu de présenter leurs arguments : coût de la réforme, qui ne peut s'envisager qu'avec le recrutement d'un personnel municipal supplémentaire rémunéré, dévouement légendaire des sœurs en regard duquel « le personnel laïque ne soutient pas la comparaison du point de vue de la discipline et de l'esprit d'union<sup>563</sup> ». L'enquête menée par ailleurs par les services de la municipalité apporte des arguments aux uns comme aux autres et fait état de la situation disparate des grandes villes : Orléans, Versailles, Nancy, Saint-Étienne, Reims, Lyon et Amiens font assurer leur distribution par du personnel laïque, alors que Nantes, Toulouse, Nice, Caen, Rennes, Brest ou encore Roubaix ont conservé un personnel congréganiste ; Angers, Bordeaux, Lille et Rouen présentent une situation composite.

L'élément qui transforme le débat déjà vif en conflit ouvert au sein du conseil municipal est l'annonce de la position adoptée par les « dames de charité » adjointes au bureau de bienfaisance, qui prennent en charge la distribution des secours conjointement avec les religieuses de Saint-Vincent de Paul en ajoutant fréquemment des dons personnels aux 15 francs mensuels octroyés par le bureau. Le chiffre de 120 dames de charité avancé par le conseiller municipal correspond à la seule liste complète dont nous disposons, qui est celle de 1883<sup>564</sup>, et qui rassemble pour cette année-là leur nom, adresse et numéro d'inscription. Fait notable, cette liste contient de nombreux noms de familles protestantes, en particulier dans le secteur de distribution couvrant le quartier de « la Côte », lieu résidentiel privilégié des bourgeois du négoce. Certains sont ceux de protestants installés au Havre depuis de longues années et présents dans le recensement de 1855<sup>565</sup> : Wesphalen, Jung, Iselin, Roederer, Mallet. D'autres sont arrivés plus récemment et parmi eux Julie Siegfried et sa belle-sœur, Émilie Siegfried, née Schlumberger, domiciliées l'une et l'autre rue de la Côte au nord-ouest de la ville, mais œuvrant aux distributions dans le canton sud, sous les

---

<sup>562</sup>HENDLÉ Ernest, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, A. Le Chevalier, 1869.

<sup>563</sup>AMH FC Q1 C5 L3, compte-rendu du conseil municipal de la ville du 3 mars 1891.

<sup>564</sup> AMH FC Q1 C5 L7, Bureau de bienfaisance. Voir annexe 5.

<sup>565</sup>ADSM 56 J 4, Recensement protestant de 1855.

numéros 51 et 57<sup>566</sup>. Elles ne semblent pas être présentes dans le même temps dans le diaconat protestant<sup>567</sup>.

Louis Brindeau fait état lors de cette séance du conseil municipal de deux pétitions signées par 111 dames de charité (et parmi elles, la totalité des treize protestantes du comité) qui menacent de démissionner en cas d'éviction des religieuses. Les partisans d'une laïcisation rapide hésitent sur la stratégie à suivre et connaissent manifestement assez mal les femmes concernées. Leurs arguments sont disparates : ils mettent en avant tout d'abord le manque d'intégrité des dames patronnesses, « corps auxiliaire, généralement recruté sur les indications des religieuses », « appartenant pour la plupart [...] au parti de la réaction » qui pour certaines d'entre elles « recherchent avidement le titre de dames de charité dans le but exclusif d'acquérir une certaine importance qui les mettent en relief et leur procure l'occasion d'obtenir pour leurs parents, amis ou protégés des faveurs et des avantages<sup>568</sup> » ; dans le même temps, ils soulignent l'attachement aux valeurs morales dont la majorité des dames de charité, veulent-ils croire, font preuve : « il n'est pas douteux, avancement-ils, que quelques-unes de ces dames, en cas de laïcisation donneraient leur démission ; mais il est certain que la plupart sauraient placer au-dessus de la forme religieuse leur devoir pur et simple d'Humanité. En douter serait une injure<sup>569</sup> ». Plus encore, le comité rallierait des femmes opposées au personnel congréganiste et exercerait ainsi un certain contrôle sur leur activité. Ils évoquent cependant la possibilité « dans le cas où des dames inféodées à l'élément religieux se croiraient obligées de désertir leur poste [...] d'organiser des comités de visiteurs dans chaque quartier de [la] ville [en faisant appel à] des veuves, mères et filles d'employés et serviteurs de la ville et de l'État<sup>570</sup> » pour tenir leur rôle. Le rapporteur Denis Guillot croit pouvoir emporter le tout en utilisant un argument faisant référence au siège prussien de l'automne et de l'hiver 1870 au Havre :

« Lorsque nous avons dû subir l'invasion allemande, est-ce qu'on n'a pas trouvé, dans notre ville des femmes [...] qui ont considéré comme un devoir de prêter concours aux membres du gouvernement et de la défense nationale ? »

---

<sup>566</sup>Cela s'explique probablement par une présence assez récente dans le quartier protestant de « la Côte », puisque Jules Siegfried y fait bâtir sa villa surnommée « le Bosphore » à la fin des années 1870, ce qui est la marque de sa réussite économique et de son installation au milieu des élites protestantes du négoce. La famille logeait auparavant en ville basse, et Julie Siegfried y est encore dame de charité en 1883.

<sup>567</sup>Il n'y a en 1883 qu'une seule femme qui, à notre connaissance, est affiliée à la fois aux dames de charité du Bureau de bienfaisance et au diaconat, qui poursuit à partir de 1860 les activités de la Société des amis des pauvres : il s'agit de Laurence Letellier-Férard, née Leroy. Édouard Letellier-Férard (1809-1883) est un des rares boutiquiers qui accède véritablement à la fortune après son installation au Havre en 1830, en ouvrant un commerce dans une des principales artères de la ville. Notable entré dans les cercles républicains, il siège au conseil municipal de la ville de 1870 à 1883. Laurence Letellier-Férard est présente dans les listes du diaconat jusqu'en 1898.

<sup>568</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Minutes du compte-rendu du conseil municipal de la ville du 3 mars 1891.

<sup>569</sup>*Ibid.*

<sup>570</sup>*Ibid.*

Le conseiller municipal Henry Génestal<sup>571</sup> a beau jeu de lui répondre que leurs noms sont les mêmes que ceux des dames visiteuses. Enfin, le conseiller municipal Acher propose, afin de soustraire le bureau de bienfaisance à toutes les influences, y compris celle de la franc-maçonnerie,

« que la direction des bureaux soit confiée à des femmes ; les femmes ne sont pas des électeurs, et n'ayant pas à prendre part aux luttes politiques, elles offrent de plus grandes garanties d'impartialité » .

C'est dans la conclusion du débat que les deux camps explicitent leur position face à la laïcité. Denis Guillot souligne que si « les catholiques sont d'accord avec certains protestants sur cette question de laïcisation du bureau de bienfaisance, cela n'a rien d'étonnant, puisqu'ils représentent deux subdivisions de la doctrine chrétienne » ; le maire Louis Brindeau lui oppose qu'il « rester[a] partisan de la tolérance religieuse, tant que les principes républicains ne seront pas bafoués ».

Une campagne quotidienne de protestation contre la laïcisation est lancée pendant l'été 1891 dans *Le Journal du Havre* dont Alphée Brindeau, oncle du maire du Havre est le gérant<sup>572</sup> et dont l'épouse fait partie des dames de charité.

La laïcisation des bureaux de distribution est finalement votée le 25 novembre 1891 par dix-sept voix pour<sup>573</sup>, treize contre<sup>574</sup> et une abstention. Parmi les élus du conseil opposés à la laïcisation, cinq ont un lien de famille avec une ou plusieurs dames de charité de la liste de 1883 : il s'agit de Louis Brindeau, de Frédéric de Coninck, Dourt, Rispal, Roederer. Parmi les patronymes des élus qui votent pour la laïcisation, un seul, Laboureix, se retrouve dans cette même liste.

La *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*<sup>575</sup> rend compte de la réaction des dames de charité. Il est intéressant de noter qu'il s'agit d'une réaction collective. Réunies en assemblée générale le 28 novembre, elles se prononcent à bulletin secret sur la réaction à adopter face à la décision du conseil municipal. Le bulletin diocésain affirme que la décision d'une démission collective est alors prise à l'unanimité et publie la liste des 103 dames démissionnaires. Les protestantes ne figurent pas sur cette liste, ce qui peut laisser supposer ou bien qu'elles n'étaient pas conviées à cette réunion, ou plutôt que le bulletin catholique omet volontairement leur présence. Il est certain cependant qu'entre le 27 novembre et la mi-décembre 1891, toutes les dames de

---

<sup>571</sup>Henri Génestal est entré au conseil municipal en 1881, il devient premier adjoint en 1890.

<sup>572</sup>Alphée Brindeau, frère de Gustave Brindeau entre comme rédacteur au *Journal du Havre* à 17 ans. Louis Brindeau en reprendra la direction à sa mort en 1900. ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, op. cit., p. 260.

<sup>573</sup>Ce sont les adjoints et conseillers Bertel, Boell, Cherfils, Fauvel, Fourmentin, Guillot, Guillouf, Heu, Hue, Laboureix, Lefebvre, Le Roy, Marais, Nicolle, Pillieux et Vautier.

<sup>574</sup>Il s'agit du maire Louis Brindeau, des adjoints et conseillers Brindeau, De Conninck, Dourt, Duplat, Gardye, Génestal, Gurrand, Lecanu, Marical, Rident, Rispal, Roederer, Thierry.

<sup>575</sup>*Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 5 décembre 1891.

charité, catholiques comme protestantes, cessent leurs activités. Louis Brindeau se tourne alors vers la supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul afin d'envisager une solution à ce qui constitue une double disparition du personnel de distribution, puisqu'elle concerne les laïques et les religieuses. Il est décidé que les deux premiers bureaux laïcisés seront ceux de la rue Kléber et de l'Eure, qui semblaient poser le plus de problèmes de déontologie, et que les sœurs de Saint-Vincent de Paul poursuivront la distribution dans les autres bureaux de la ville en attendant de trouver une solution pérenne au manque de personnel<sup>576</sup>.

La laïcisation du Bureau de bienfaisance havrais fait grand bruit, en particulier à Rouen où une partie de la presse conservatrice utilise l'épisode havrais dès le 5 mars 1891 pour fournir un argumentaire contre la laïcisation des hôpitaux<sup>577</sup>. Elle apparaît également comme la dénonciation d'un lien supposé entre les dames de charité et les religieuses, la démission des premières étant le prix à payer pour obtenir l'éviction des secondes.

Au-delà de la signification de cet épisode quant aux césures du camp républicain à propos de la laïcité, cette réforme, par la démission de plus de cent femmes actives dans l'action caritative qu'elle entraîne, induit dans les mois qui suivent une transformation radicale du paysage associatif havrais. Elle provoque en effet la création de plusieurs associations féminines qui, prenant leur autonomie, réalisent l'apostrophe prémonitoire qu'avait lancé l'adjoint au maire Henry Génestal aux partisans d'une laïcité complète lors du conseil municipal du 3 mars 1891 : « à côté du bureau de bienfaisance municipal, vous aurez un bureau de bienfaisance catholique<sup>578</sup> ! »

### *Ralliement, autonomisation et polarisation des forces féminines.*

Une nouvelle association, les Dames de charité<sup>579</sup>, est attestée à partir de 1893, même si aucune date d'autorisation par les services de l'État ne nous est connue<sup>580</sup>. Adoptant comme nom propre l'organisation fondée par Vincent de Paul au XVII<sup>e</sup> siècle, elle désigne par l'appellation religieuse de « comités paroissiaux » les quatre secteurs qui étaient ceux du bureau de bienfaisance avant la réforme du début de l'année 1892 : le comité Notre-Dame et Saint-François qui s'installe

---

<sup>576</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Lettre du 19 décembre 1891.

<sup>577</sup>*Le Nouvelliste de Rouen*, 5 mars 1891, cité par MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, tome premier, p. 651.

<sup>578</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Minutes du compte-rendu du conseil municipal de la ville du 3 mars 1891.

<sup>579</sup>Elle reprend donc le nom du comité féminin du Bureau de bienfaisance, transformé en Société des Œuvres de la rue Jeanne d'Arc en 1907.

<sup>580</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1893. Dans certains cas, les dossiers des associations qui existaient avant juillet 1901 et qui se déclarent selon le régime de la nouvelle loi n'ont pas conservé l'arrêté d'autorisation préfectorale initial.

sur le quai d'Orléans correspond à l'ancien bureau de la Mailleraye ; le comité Saint-Michel et Saint-Vincent sis rue d'Ingouville, à l'ancien bureau des Pénitents ; le comité Sainte-Marie au bureau de distribution Kléber et siège rue Ventenat; le comité Saint-Nicolas est légèrement décalé vers le sud, rue de l'Église, prenant acte du développement récent des quartiers portuaires de la ville. Paradoxe de la réforme : dans le même temps, le bureau de bienfaisance devenu laïc supprime une de ses quatre sections de distribution<sup>581</sup>, pour pallier le manque de personnel dont le recrutement est non seulement onéreux mais également difficile<sup>582</sup>.

Chacun des comités paroissiaux de la nouvelle société des Dames de charité, dirigé par un bureau complet (présidente, une ou deux vice-présidente(s), trésorière et secrétaire) envoie deux déléguées au « comité central » installé en 1894 rue Jeanne d'Arc, au cœur du quartier ancien affectionné par la bourgeoisie catholique<sup>583</sup>. À cette empreinte catholique adoptée à l'endroit du découpage territorial correspond une attribution confessionnelle des postes à responsabilité, puisque la trésorière de l'association est la supérieure des sœurs Saint-Vincent de Paul. Les femmes protestantes de la liste de 1883 ont disparu<sup>584</sup>. Même si dix années séparent cette liste de la réorganisation de 1893 pour laquelle nous ne disposons que de 28 noms, la continuité s'établit sans difficulté : 24 femmes parmi les 28 en responsabilité dans la nouvelle société des Dames de charité figuraient dans le comité de dames du bureau de bienfaisance. Certains grands noms catholiques de la ville manquent à l'appel : les Ancel belle-mère et belle-fille pourtant présentes en 1883 n'apparaissent pas aux responsabilités dans la nouvelle société, pas plus que les Begouën ou les Clouet<sup>585</sup> laissant supposer que leur action caritative ne peut désormais s'exercer qu'au strict sein de l'Église, ou aux côtés de ses alliés les plus sûrs : dans le cas de Ancel ou de Begouën, les femmes restent affiliées à la SSBM, qui représente bien le soutien du trône et de l'autel. Indéniablement, le double mouvement de laïcisation par la municipalité locale et de reconnaissance de la République par les autorités pontificales a rebattu les cartes au sein du camp

---

<sup>581</sup>Il s'agit de celle du bureau de la rue des Pénitents, sis dans un quartier dans lequel la population défavorisée est assez peu nombreuse.

<sup>582</sup>AMH FC Q1 C5 L7, Bureau de bienfaisance.

<sup>583</sup>Un cinquième comité paroissial apparaît en 1899. S'y ajoutent bientôt d'autres œuvres : en 1899, apparaissent des cours de coupe et de couture, un atelier permettant de fournir un « vestiaire des pauvres », ainsi que l'ouverture d'une bibliothèque dite des « dames chrétiennes ». L'offre s'étoffera jusqu'en 1910 avec l'ouverture d'un ouvroir de jeunes filles et de cours d'enseignement ménager. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1899.

<sup>584</sup>La question se pose du devenir associatif des treize femmes protestantes dont le Conseil municipal avait souligné la présence. Les affiliations au diaconat havrais de la période ne sont pas suffisamment détaillées pour éclairer la question car elles ne font apparaître que les responsables de chacune des dix sections de la ville, dont le nombre varie de un à quatre selon la population concernée. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1892 et suivants.

<sup>585</sup>Marie-Caroline Clouet, née Delacrétaz, est l'épouse de Jules Clouet, adjoint au maire du Havre sous l'Empire entre 1858 et 1865.



catholique, détachant un petit groupe de fidèles qui refuse le Ralliement. Mais le choix de la République avait été fait dès le milieu des années 1885 par les autorités diocésaines<sup>586</sup>, et ce groupe que nous pouvons appeler intransigeant reste limité. La *Vigie de Dieppe*, connue pour ses positions conservatrices, explicite ainsi la position de nombreux Normands :

« En nous ralliant à la République, nous avons répondu au désir du pape. Mais il nous plaît de constater que nous avons répondu également au vœu de nos populations. Car on ne peut le nier, soit par lassitude, soit par conviction, nos populations sont désormais républicaines quoique conservatrices<sup>587</sup> ».

Laïcisation et ralliement entraînent une multiplication des œuvres catholiques : la Crèche Sainte-Marie, structure catholique fondée le 28 mai 1893 s'installe dans le quartier est de la ville à côté du comité paroissial des dames de charité Sainte-Marie. Ouverte de 6 heures du matin à 7 heures du soir, elle a recours au personnel congréganiste des soeurs de Saint-Vincent de Paul, « sous la direction de dames patronnesses du quartier de Graille <sup>588</sup> » : il s'agit de Laure Grosos et Thérèse Bonnet, femmes d'entrepreneurs, présidente et vice-présidente et de Berthe Lockhart, secrétaire, qui occupent toutes les trois les mêmes postes au comité paroissial<sup>589</sup>.

Quelques années plus tard est fondée l'Association catholique des sœurs dominicaines<sup>590</sup> qui organise la garde à domicile des malades ; elle est le pendant de l'association protestante des Diaconesses garde-malades autorisée en août 1899<sup>591</sup> : il est manifeste que cette polarisation religieuse n'est pas sans entraîner une concurrence entre les deux communautés comme le montre « l'affaire » de la Crèche havraise.

#### *Un enjeu politique autour d'une association féminine : l'« affaire » de la Crèche havraise.*

L'exemple le plus probant de l'enjeu politique que constituent les structures féminines est celui de la concurrence qui se fait jour entre deux crèches. La Crèche Sainte-Marie, catholique, émanation des Dames de charité en conflit larvé avec une partie de la municipalité havraise est, dès sa création en 1893, un défi pour la Crèche havraise. Celle-ci est une création protestante, fondée en 1877 par Caroline Tscherner, fille de l'armateur de pêche à la baleine Jérémie Winslow installé au Havre et actif philanthrope<sup>592</sup>, et épouse d'un négociant havrais d'origine suisse, Albert

---

<sup>586</sup>Le ralliement de l'archevêque Léon Thomas (1826-1894), qui succède à Henri de Bonnechose en 1883, est effectif dès 1885. CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands ...*, op. cit., p. 84-86.

<sup>587</sup>*Ibid.*, p. 86.

<sup>588</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1895.

<sup>589</sup>Affiliées n°1427 et 327. Laure Grosos est la femme d'Eugène Grosos (1833-1908), fondateur de la Compagnie havraise péninsulaire. Thérèse Bonnet l'épouse du directeur havrais de la Société des Glacières de Paris.

<sup>590</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1901.

<sup>591</sup>ADSM 4 M 527.

<sup>592</sup>Voir biographie au chapitre 3.

Tscharner. C'est d'ailleurs à cette date la seule crèche du département dont la direction est entièrement féminine. Ayant pour vocation de garder les enfants de un mois à trois ans elle rencontre un grand succès bien qu'elle ne soit pas sise dans un quartier de grande industrie. Déménageant en 1883 dans de plus vastes locaux, elle est installée dans le sixième canton<sup>593</sup>, qui, encore modeste dans les premières pentes, est un des plus aisés de la ville lorsqu'il atteint le sommet de la « Côte » havraise.

Dès 1884, elle est confrontée à deux types de difficultés. D'une part, les déficits financiers s'accumulent. La présidente, Stéphanie Broström<sup>594</sup>, épouse d'un vétéran des luttes républicaines, se plaint le 20 décembre de cette année-là dans un courrier adressé au maire Jules Siegfried, de ne pas recevoir de subsides du département : elle ignorait devoir en faire la demande<sup>595</sup>. L'idée d'organiser une loterie est vite abandonnée, les subsides espérés étant négligeables<sup>596</sup>. Surtout, les courriers conservés laissent entrevoir que la direction de la crèche manque de rigueur et peine à satisfaire aux exigences pressantes de l'administration, qu'anime une volonté de contrôle et un souci hygiéniste grandissants en ces débuts de Troisième République. En juillet 1886, l'inspecteur départemental des services d'hygiène signale que la crèche inscrit trop d'enfants pour leur offrir les 8 m<sup>3</sup> d'espace réglementaires<sup>597</sup>. Les réponses de la présidente argumentent du fait que le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de présents afin d'anticiper les défections causées par « le manque de travail des mères [...] ou les jours de congés des frères et des sœurs aînés<sup>598</sup> » qui se chargent des plus jeunes. Quelques mois plus tard, afin de permettre à la crèche de recevoir une subvention, le maire du Havre, Paul Marion, doit lui-même fournir aux autorités départementales un certificat médical indiquant que les biberons à tubes (source connue de dangereuses gastro-entérites) n'ont pas été utilisés, la secrétaire ayant omis de le faire. L'inspecteur départemental Rémézy avait livré son point de vue dans un rapport dès le 18 juillet 1886. Soulignant son étonnement de voir que la ville du Havre, connue pour ses œuvres charitables, ne possédât que cette modeste crèche, il affirmait alors :

---

<sup>593</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1883.

<sup>594</sup>Stéphanie Ernestine Laiter a 68 ans lors du recensement de 1881 et est donc née vers 1813. Auguste Broström (1803-1891), fils d'un diplomate suédois est l'associé d'Édouard Corbière puis le directeur de la ligne des Paquebots du Finistère, essentielle pour les liens que Le Havre entretient avec la Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle. A. Broström est une des rares personnalités protestantes du Havre qui se prononce pour un régime républicain dès 1830 ; il est élu conseiller municipal en 1865 et adjoint dans la municipalité provisoire de 1870 ; réélu aux municipales de 1881, il se retire du conseil en 1884. ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>595</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre de Stéphanie Broström au maire du Havre, 20 décembre 1884.

<sup>596</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre de Stéphanie Broström au maire du Havre, 30 décembre 1884.

<sup>597</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre du sous-préfet au maire du Havre, 23 juillet 1886

<sup>598</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre de la secrétaire-trésorière L. Meyer au maire du Havre le 22 juin 1887.

« Je crois qu'une des raisons de cette situation regrettable réside dans l'organisation même du Comité exclusivement composé de dames. Sans doute, toutes se dévouent à l'œuvre et font le nécessaire pour la développer, mais je suis convaincu qu'avec un comité d'hommes s'occupant de la direction générale et de la partie financière auquel s'adjoindraient beaucoup de dames comme patronnesses avec la mission spéciale de rechercher les enfants et de s'occuper de leur bien-être, je suis convaincu, dis-je, que la crèche havraise ne tarderait pas à prendre un grand développement [...] et obtiendrait de meilleurs résultats<sup>599</sup>. »

La désorganisation – voire l'incompétence – qui, au regard des lois nouvelles de l'hygiénisme et de l'administration est ici manifeste, n'apparaît pas comme étant un problème de personnes : elle est traduite dans une caractéristique de genre.

Le sous-préfet Pabot-Chatelard qui souhaite manifestement édulcorer les termes du rapport suggère à la municipalité dans son courrier du 23 juillet 1886 que

« l'une des mesures à prendre pour arriver à ce résultat serait la constitution d'un comité d'administration composé d'hommes et de dames s'occupant de la direction générale et financière, et laissant aux dames patronnesses l'administration intérieure<sup>600</sup> ».

Stéphanie Broström répond point par point au maire, soulignant en particulier son action menée auprès de M<sup>me</sup> Dollfus, philanthrope havraise connue<sup>601</sup>, pour récolter des fonds ou trouver une solution à l'étroitesse des locaux ; elle accepte l'aide proposée, même si elle doute de son efficacité :

« Je ne sais pas si un comité d'hommes réussirait mieux que nous n'avons pu le faire à prouver à la population havraise à quel point les crèches sont utiles et bienfaites, mais j'en doute ; l'appui de nos souscripteurs nous est souvent accordé sans conviction et par pur entraînement généreux. [...] Nous accepterions avec reconnaissance le comité d'hommes qui voudrait prendre en main la direction de l'œuvre, la faire apprécier et l'étendre [...] en lui donnant tout notre concours pour la direction et la surveillance intérieure sur les enfants ».

Si la date exacte de la transformation n'est pas connue, celle-ci est actée au début de l'année 1896, puisque l'annuaire de commerce fait désormais apparaître un conseil d'administration renouvelé et présidé par le protestant libéral Jules Roederer, négociant havrais et président du tribunal de commerce. Après ce qui apparaît comme un court intérim, les statuts de 1897 entérinent la mutation qui avait été fermement suggérée par l'administration. La Crèche havraise est devenue à cette date une structure dirigée par un conseil d'administration uniquement masculin de douze membres auquel est adjoind un comité de quarante-neuf dames patronnesses. Faut-il y voir une

---

<sup>599</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Rapport de l'inspecteur Rémézy, chef du 2<sup>e</sup> bureau des services départementaux de l'enfance, 18 juillet 1886.

<sup>600</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Lettre du 23 juillet 1886.

<sup>601</sup>Il s'agit probablement de M<sup>me</sup> Dollfus-mère, née Ursule Koechlin (1819-?) veuve d'Auguste Dollfus (1789-1881), négociant, plutôt que de sa belle-fille, née Fanny Gros (1846-1895), veuve à 23 ans d'Auguste Dollfus (1840-1869) ingénieur des mines, qu'elle avait épousé en 1867.

précaution supplémentaire ? Ce comité des dames est présidé par M<sup>me</sup> Lerch, épouse du président du conseil d'administration, la vice-présidente Léonie Génestal est l'épouse d'un membre du bureau, et la trésorière ... celle du trésorier<sup>602</sup>. Les dames patronnesses sont au nombre de 95 en 1900, et la structure est renforcée par la Société de la Crèche havraise dont la liste des membres fait état de 144 femmes, 79 hommes et 20 entreprises qualifiés de membres bienfaiteurs, honoraires ou titulaires selon le niveau des dons effectués et dans laquelle nous retrouvons les principaux noms de la philanthropie havraise<sup>603</sup>. La Crèche havraise, création protestante et première institution de ce type au Havre, avait une place trop symbolique au sein des œuvres havraises pour que la communauté protestante puisse prendre le risque d'abandonner ce secteur de la philanthropie aux cercles catholiques de la ville.

À partir de 1890, donc, les changements qui affectent la vie politique locale créent des conditions nouvelles pour la vie associative féminine et provoquent une autonomisation plus complète dans sa mise en œuvre et plus large dans ses champs d'action. La question du devenir des comités de femmes adossés aux bureaux de bienfaisance qui ne sont pas officiellement autorisés à cette date qui existent néanmoins à Fécamp ou à Dieppe reste cependant inchangée. À Fécamp, le comité de dames patronnesses poursuit ses activités de distribution à l'identique au moins jusqu'en 1903<sup>604</sup>. Ce sont d'ailleurs ces femmes qui prennent en charge l'association de la Goutte de lait du docteur Dufour créée en 1894 et autorisée en 1898. À Dieppe, le comité existe encore en mars 1906 et le maire proteste vigoureusement devant les menaces de suppression lors de l'enquête diligentée par les services de la préfecture<sup>605</sup>, arguant que la trop grande pauvreté de la ville rend insupportable le coût financier de la laïcisation. Ces cas deviennent minoritaires eu égard à la croissance des associations autorisées ou déclarées.

Nous le voyons, la régularisation des comités clandestins dont nous avons souligné la présence est l'expression des tensions politiques au sein des municipalités : ici, le débat idéologique vient buter sur ce qui apparaît soudain comme une contradiction entre l'attachement des édiles à une République qui se laïcise au niveau local et l'implication de leurs épouses dans des formes de charité teintée de confessionnalisme, forme longtemps acceptée de leur engagement social. Parce qu'elles représentent un personnel disponible déjà rompu à une action caritative collective, leur entrée en association sous d'autres formes, dès lors, se présente à ces femmes

---

<sup>602</sup>ADSM 4 M 530. Affiliées n° 2088 et 3566 . La crèche prend le nom de « Crèche Lerch » pendant la Première Guerre mondiale. Léonie Génestal est l'épouse d'Henry Génestal, premier adjoint au maire du Havre.

<sup>603</sup>AMH FC Q2 C20 L1.

<sup>604</sup>AMF 1 Q1, « Dames de charité ».

<sup>605</sup>ADSM 2X4, bureau de bienfaisance de Dieppe.

comme une évidence, et ces comités doivent être considérés comme des viviers non négligeables de l'activité ultérieure.

## 2. Les périmètres féminins de l'hygiénisme (1894-1907).

La répartition des tâches qui s'instaure entre secours publics et charité privée prend donc place dans cet « espace social intermédiaire », fruit d'une construction politique au début des années 1890. S'il est clairement investi par les femmes, comment leur action s'y décline-t-elle ?

Interroger le genre de cette vie associative recoupe les débats historiographiques sur les mouvements maternalistes, qui prennent appui sur les qualités du *care* traditionnellement reconnues aux femmes dans la sphère privée pour revendiquer, pour ces dernières, une voix et une place dans la sphère publique et amener à renégocier les frontières entre les sphères publique et privée, comme l'ont montré Seth Koven et Sonya Michel<sup>606</sup>. L'historiographie a insisté sur les débats engagés par les féministes à ce propos comme sur les résultats qu'elles espéraient en obtenir en terme de reconnaissance<sup>607</sup>.

Cependant la nature de l'action sociale féminine ne va pas de soi, et en détailler le panorama, surtout lorsque les associations sont nombreuses, invite justement à observer comment le *care*, défini par Seth Koven et Sonya Michel comme « les valeurs de soin, d'affection et de moralité<sup>608</sup> » est compris ou pris en charge par les groupes féminins. Pouvons-nous et comment pouvons-nous expliciter ce qui les différencie d'une société de charité, d'un comité de bienfaisance, dont nous avons bien repéré l'obsolescence ? Au-delà de l'assignation au genre qui est à questionner il semble bien que l'action féminine varie même lorsqu'elle recouvre le même champ ou bien qu'elle avoue les mêmes objectifs. Deux critères, nouveaux pour les associations que nous avons eu à connaître peuvent ici tenir lieu de grille de lecture : la technicité et le nombre des philanthropes sollicitées.

---

<sup>606</sup>« Les idéologies qui exaltaient la capacité des femmes d'être mères et étendaient à la société toute entière les valeurs de soin, d'affection et de moralité. Le maternalisme a toujours opéré à deux niveaux : tout en défendant les vertus de domesticité dans la sphère privée, il permettait simultanément de légitimer la mise en relation des femmes avec le monde politique et l'État, la collectivité, le lieu de travail et le marché. » KOVEN Seth, MICHEL Sonya, *Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, New York and London, Routledge, p. 179, cité par COHEN Yolande, « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n° 1, 2008, pp. 95-111.

<sup>607</sup>La mise au point de Ute GERHARD, « Concepts et controverses », in GUBIN Éliane (dir), *Un siècle de féminisme...*, *op. cit.*, détaille les différences et les relations entre un féminisme « maternaliste » et un féminisme « égalitaire » ou « universaliste » ; Karen OFFEN, *Les Féminismes en Europe, 1700-1950*, PUR, 2012, p. 250-280, détaille les liens et oppositions entre féministes et catholiques, féministes et socialistes. Plus récemment, Michelle PERROT a rappelé ces débats dans son article « Féminisme pluriel », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*. Les Nouveaux féminismes., n° 173, 2020, pp. 5-13.

<sup>608</sup>Voir note 152.

### a. Le périmètre d'action et ses variations.

Une certitude : la possibilité même du passage d'une activité de charité essentiellement financière ou matérielle, qui était bien l'objectif du comité féminin du bureau de bienfaisance du Havre ou de la Société de charité maternelle de Rouen, à une activité du *care* n'est pas une évidence ; c'est parfois dans le regard de ceux qui l'observent qu'elle est inconcevable. En 1875, le docteur Lecadre, fondateur de la Société de protection de l'enfance du Havre en 1869, philanthrope averti<sup>609</sup>, déplorait l'entrée des femmes dans la dite société, qui la transformait selon lui en une simple société de charité et lui ôtait son caractère de « protection de l'enfance ». Il entamait à ce propos une controverse épistolaire avec l'autrice Eugénie Hippeau, qui considérait au contraire la présence féminine indispensable à la lutte contre la mortalité infantile<sup>610</sup>. Le Docteur Dufour, créateur de la première Goutte de lait à Fécamp propose encore en 1902 le plan-type d'un bâtiment destiné à accueillir une goutte de lait : il n'y prévoit aucune place pour les dames patronnesses, puisqu'il leur assigne comme unique tâche de récolter des fonds<sup>611</sup>.

La marque du Code civil est également présente dans ces choix et l'éducation morale des jeunes abandonnés est avant tout affaire paternelle pour la Ligue des Orphelins et des enfants abandonnés du Havre, qui ne conçoit de direction que masculine<sup>612</sup>. Nous le voyons, sur le terrain, les exemples sont nombreux qui ne font pas d'une prise en charge du *care* par les femmes une évidence, ou le cantonne à des tâches limitrophes, sans adéquation avec de supposées compétences féminines.

---

<sup>609</sup>Voir chapitre premier. Fondateur de la Société protectrice de l'enfance, Adolphe Aimé Lecadre, affilié à la loge havraise l'Aménité commence sa carrière sous l'égide du docteur Suriray. Tout en conservant une clientèle privée, il est médecin au bureau de bienfaisance et il lutte énergiquement contre l'épidémie de choléra en 1832. Il apparaît parmi les fondateurs de la Société protectrice de l'enfance tout en étant actif au sein du Comité de bienfaisance laïque, émanation de la franc-maçonnerie havraise à partir de 1880. Voir BERTHIAUD Emmanuelle, *art. cit.*, p. 64-65.

<sup>610</sup>Cette position est rapportée par Eugénie Hippeau, écrivaine et pédagogue, née Delcour en 1820 et deuxième épouse de l'historien Célestin Hippeau. Elle écrit des *Cours d'économie domestique* (Paris, Hetzel en 1869) et dirige en 1880 l'école normale d'institutrices de Perpignan. L'autrice attribue à ces femmes la mission d'être un modèle à suivre, ce qui permettrait par mimétisme de faire comprendre aux bénéficiaires les vertus des soins et d'une éducation bien conduits dès le plus jeune âge de l'enfant. Elle affirme ainsi : « Si j'attache une importance extrême au rôle du docteur, je place sur le même rang celui des Dames ». HIPPEAU M<sup>me</sup> Eugénie, *Mères et nourrices, organisation des sociétés protectrices de l'enfance*, Paris, Librairie du Journal des jeunes mères, 1875, p. 50 et p. 99 et suivantes.

<sup>611</sup> DUFOUR Léon, *Comment on crée une goutte de lait...*, *op. cit.*, 1902, p. 17.

<sup>612</sup>ADSM 4 M 531.

*Un département richement doté : typologie.*

Entre 1893 et 1908, vingt-neuf associations sont créées en Seine-Inférieure qui cherchent à prendre en charge la difficulté sociale. Il s'agit-là d'un état des lieux qui correspond bien au département le plus urbanisé et le plus industrialisé de Normandie. L'analyse de cette situation locale est importante car comme d'autres, elle est une base essentielle à la réflexion nationale ; c'est le cas notamment, lors du deuxième congrès national d'assistance qui se tient à Rouen et au Havre en 1897<sup>613</sup>. Gouttes de lait, assistance pour le travail, anti-alcoolisme : ces créations portent la marque de difficultés sociales bien présentes après un siècle d'industrialisation, comme le montre l'ébauche de comparaison avec l'ensemble de la France dans le tableau ci-après.

**Tableau n° 2. Associations d'action sociale en Seine-Inférieure et en France vers 1900.**

	<b>Seine-Inférieure</b> <i>entre parenthèses, nombre d'associations comportant des femmes</i>	<b>France</b>
<b>Assistance économique (a) 1900</b>	4 (0)	?
<b>Assistance aux chômeurs (b) 1900</b>	2 (0)	34
<b>Assistance aux sans-abri (c) 1900</b>	3 (1)	?
<b>Gouttes de lait (d) 1912</b>	8 (8)	97 sur 40 départements
<b>Consultations de nourrissons (e) 1900</b>	1 (1)	87
<b>Ligue contre la tuberculose dont colonies des vacances pour enfants chétifs (f) 1905</b>	5 (5)	?
<b>Sections de l'Union française antialcoolique (g) 1903</b>	24 (4 sections féminines)	808 sections (22 sections féminines)
<b>Mineurs en justice (h) 1904</b>	2 (2)	11

*Sources : a, c : France charitable..., op.cit., almanachs de Rouen et de la Seine-Inférieure ; b : Recueil des travaux du congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, 1900, tome VI ; d, e : Revue philanthropique, 1912 ; f : la Réforme sociale, juillet 1905 ; g : l'Alcool, 1903 ; h : Bulletin de l'Union des patronages de France, 1904.*

Pas moins de vingt-et-une de ces associations et dont les affilié(e)s sont connu(e)s entre 1893 et 1908 en Seine-Inférieure, soit la grande majorité, comptent des femmes dans leurs rangs, qu'elles soient simples affiliées ou bien membres de la direction.

La distribution de leur présence montre bien que c'est le genre attendu du bénéficiaire qui détermine le genre de l'acteur ou de l'actrice du champ social. Or, dans l'esprit des philanthropes

<sup>613</sup>Deuxième Congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre... op. cit..

républicains, les femmes trop peu souvent considérées comme des actrices économiques autonomes, ne peuvent souffrir tout à fait de la faiblesse de leur salaire<sup>614</sup>. Cette direction donnée aux associations du champ économique est une distorsion de la réalité que Janet Horne a développé en prenant l'exemple de l'Exposition d'économie sociale lors de l'Exposition Universelle de 1889<sup>615</sup>. Cet accommodement avec les faits répond à deux enjeux : il s'agit de permettre d'ignorer la réalité socio-économique d'une pauvreté absolue vécue par les femmes seules tout en consolidant une République placée sous l'égide du suffrage universel masculin, qui fait de l'amélioration du sort des citoyens les plus pauvres une condition de sa cohérence. L'organisation des secours des indigents obéit à la même logique. Au Havre, l'Œuvre de l'hospitalité de nuit, fondée en 1886 par Jacques Louer et le quotidien *Le Petit Havre*, destinée « offrir un abri gratuit et temporaire aux personnes sans asile, sans distinction d'âge, de nationalité ou de religion » dispose de 70 lits pour les hommes contre 10 pour les femmes<sup>616</sup>. L'impossibilité d'imaginer l'indigence féminine est là. À Rouen, l'Œuvre du refuge de nuit et du lait fondé par les républicaines en 1883 est d'ailleurs l'un des rares à accepter des femmes qui ont besoin d'un hébergement.

Le modèle proposé est donc bien connu des acteurs du champ social, issus dans leur grande majorité de la bourgeoisie. C'est celui d'une reproduction de la famille bourgeoise, dans lequel les femmes mariées n'ont pas d'activité professionnelle.

Nous allons voir que l'absence ou la présence d'administratrices est significative du genre que l'on imagine être celui des destinataires de l'œuvre dans le cas des sociétés d'assistance par le travail.

---

<sup>614</sup>Il est frappant de constater que les exemples pris à fin de statistiques par les économistes ne concernent jamais les femmes ; c'est le cas notamment de l'étude menée par Gaston Cadoux sur les salaires dans le port du Havre. CADOUX Gaston, « Contribution à l'étude des salaires réels et du coût de la vie des ouvriers des grandes villes », *Journal de la statistique de Paris*, Paris, 1907, tome 48, pp. 409-416. Ce texte s'inscrit dans les travaux de l'auteur sur les milieux urbains. Il en tire la conclusion que l'ouvrier peut vivre des fruits de son travail, sans commenter la situation bien plus difficile des ouvrières.

<sup>615</sup>HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'État Providence*, Paris, Belin, 2004, p. 91-93. Janet Horne fait le même constat à propos des loisirs ouvriers, dans lesquels seuls les hommes sont considérés.

<sup>616</sup>ADSM 4 M 582. Elle ne compte aucune femme dans ses administrateurs, comme l'Asile de nuit libre fondé en 1902 par Charles Humbert et soutenu par le *Journal du Havre* et le *Havre Éclair*, ou l'Œuvre de la bouchée de pain, fondée par le docteur Gascuel, philanthrope protestant et dont les bénéficiaires sont surtout des hommes sans travail.



*L'assistance par le travail, exemplaire d'une administration de genre.*

Le cas des œuvres d'assistance par le travail éclaire l'identité supposée de genre entre bénéficiaires et actrices ; il explique en retour la faible présence des femmes de l'action sociale en leur sein au moins jusqu'en 1900.

Initiées sur le modèle des sociétés parisiennes du même nom<sup>617</sup>, des sociétés d'assistance par le travail voient le jour dans les années 1890 dans les deux plus grandes villes de la Seine-Inférieure. La première d'entre elles est la société havraise, fondée par l'adjoint au maire Duplat, qui en est le président<sup>618</sup>. Cette société constitue à ses débuts une simple section d'une association plus importante, la Société havraise de secours, autorisée par le préfet Ernest Hendlé le 28 juillet 1891<sup>619</sup>, qui comporte également un asile de nuit et un fourneau économique. Aucune femme ne figure dans les premiers conseils d'administration de chacune de ces trois branches, même si les statuts de la société d'assistance prévoient dans leur article 11 qu'« un comité de dames visiteuses pourra être adjoint au bureau<sup>620</sup> ». La Société havraise de secours qui fait face à des problèmes d'efficacité est réorganisée en 1897 et la section d'assistance par le travail devient une association autonome<sup>621</sup>.

À Rouen, c'est le *Journal de Rouen*, auquel l'ancien maire Barrabé, apporte une première souscription, qui en est l'initiateur pendant l'hiver 1891-1892<sup>622</sup> et l'œuvre reçoit ses premiers assistés à la fin du mois de janvier 1892 dans un hangar situé sur les quais de Seine. Elle se fait connaître par l'*Appel* du pasteur Bianquis, le 22 janvier 1893<sup>623</sup> auquel est jointe la liste des premiers adhérents, qui sont autant de philanthropes connus du public rouennais. Il s'agit des catholiques Maurice et Antoine Keitinger, l'abbé Loth, curé de la paroisse Saint-Maclou qui est une des plus pauvres de la ville, mais aussi des protestants comme l'industriel Édouard Chouillou, ou l'ancien commerçant Charles Hébert. Aucune femme ne compte parmi les sept fondateurs, deux seulement parmi les vingt-six donateurs qui ont fourni plus de 100 francs et seize seulement parmi

---

<sup>617</sup> Paris en compte vingt au tournant du siècle. JUNG Benjamin, « Le placement public à Paris : de la bienfaisance à la lutte contre le chômage, (1880-1910) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 7, janvier 2014, pp. 81-101.

<sup>618</sup> Il faut lui ajouter quelques membres de la municipalité (en particulier James de Coninck et Charles Cherfils)

<sup>619</sup> AMH FC Q2 C3 L11 « Société d'assistance par le travail ». Les documents, égarés dans le fonds « Ingouville » ont été reclassés en 2006.

<sup>620</sup> AMH FC Q2 C3 L11, Société d'assistance par le travail, statuts du 28 mai 1891.

<sup>621</sup> Cela explique pourquoi le rapport du congrès en fait une création postérieure.

<sup>622</sup> La chronologie de la fondation, datée du 2 décembre 1892 est rapportée par l'avocat Henri Hie, secrétaire de l'association dans les *Deuxième Congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre...*, *op. cit.*, p. 313 à 329.

<sup>623</sup> BIANQUIS Jean, *Appel à nos concitoyens rouennais pour l'assistance par le travail*, Rouen, Imprimerie Cagniard, 1893. Il est le secrétaire de la structure.

les quatre-vingt-treize membres actifs cette année-là, soit une participation à la fondation de moins de 14 % de femmes dont nous savons pourtant qu'elles sont attentives à la question sociale.

Les associations havraise et rouennaise ont en commun le souci d'une assistance accordée en échange d'un travail effectif qui, comme le souligne le pasteur Bianquis dans son appel, permet d'éviter « le vice de l'aumône [...] qui contribue à entretenir l'intempérance [et a] pour conséquence d'avilir le nécessaire et de cultiver la misère<sup>624</sup> » problématique connue des milieux philanthropes érigeant le mérite en vertu<sup>625</sup>.

Au Havre, les femmes, après avoir été admises comme bénéficiaires dans les premières années de la Société d'assistance par le travail en sont presque totalement exclues en 1895. Un historique de la société écrit par son président, le docteur Lausiès, explicite les conditions de cette éviction<sup>626</sup>: l'installation d'un « grand atelier de couture », encadré par deux maîtresses coupeuses rémunérées, qui préparaient le travail des femmes assistées au premier étage d'un ancien commerce de la rue de Metz, au cœur de la ville, avait permis de verser un salaire non négligeable à femmes « méritantes [...] mais [...] très nombreuses », lors de l'exercice 1891/1892<sup>627</sup>, ce qui nous confirme la réalité de cette pauvreté. Selon le docteur Lausiès, cette organisation rencontre deux problèmes. Le premier est d'ordre économique : la production des objets de couture est rapidement surabondante, ce qui rend leur vente auprès des personnes charitables difficile et expose l'atelier aux plaintes de l'industrie locale de la couture pour concurrence déloyale<sup>628</sup>. Le second est lié à la cohabitation de l'atelier des femmes avec l'atelier masculin du bois<sup>629</sup>, situé au rez-de-chaussée du même bâtiment, qui provoque « des rencontres qui ne p[euvent] être évitées » le rapporteur estimant que « la discipline et le bon ordre y perd[ent] trop<sup>630</sup> ». Surtout, l'enthousiasme des donateurs qui avait présidé à la naissance de la société s'effondre, passant d'un peu plus de 22 000 à tout juste 6000 francs en 1895. L'on se résout alors à la suppression de l'atelier de couture, « peut-être plus à cause de l'opinion publique que par suite de considérations

---

<sup>624</sup>*Ibid.*, p. 3 et 4.

<sup>625</sup>Sur l'évolution de la perception des causes du chômage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ZOBBERMAN Yves, *Une histoire du chômage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2011, pp. 184-206 ; TOPALOV Christian, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

<sup>626</sup>Docteur LAUSIÈS, *Histoire de l'Assistance par le travail au Havre*, préface de Gaston Richard, Le Havre, Imprimerie F. Le Roy éditeur, 1897.

<sup>627</sup>*Ibid.*, p. 22. La campagne annuelle commence au 1<sup>er</sup> septembre de l'année civile. Lors de l'exercice 1891/92 en effet, 5604 francs sont versés aux ouvriers, 2100 francs aux ouvrières.

<sup>628</sup>*Ibid.*, p. 20.

<sup>629</sup>Les hommes fabriquent de « margotins » ou cotrets, petits fagots de bois d'allumage qui sont ensuite vendus à des particuliers pour générer des salaires. La société havraise organise également le ramassage des déchets de coton sur le port, et le tri de café déclassé. *Ibid.*, p. 21.

<sup>630</sup>*Ibid.*, p. 21

budgetaires<sup>631</sup> ». Seules une douzaine de femmes, que notre rapporteur peine à qualifier d'ouvrières<sup>632</sup> mais qui sont parmi « les plus méritantes » poursuivent l'activité de couture, désormais exercée à domicile. L'asile de nuit leur est fermé la même année, l'hébergement d'individus des deux sexes dans le même bâtiment étant jugé « peu convenable<sup>633</sup>. » Dans le même temps, les ouvriers extérieurs à la ville (dits « étrangers ») ne sont plus éligibles aux secours. Les administrateurs désignent ainsi un deuxième cercle de bénéficiaires – femmes et non-résidents –, qui ne sont pris en charge que lorsque l'aide au premier cercle, celui des hommes de la localité, est réalisée. À Rouen, c'est dès la mise en place de l'association que l'assistance aux femmes est envisagée uniquement comme un projet futur, figurant parmi les améliorations de l'œuvre et conditionnée à l'abondement des subsides volontaires :

« Si le public répond favorablement à notre appel, comme nous en avons l'espoir, nous nous sentirons encouragés à poursuivre tous les perfectionnements dont nous sentons plus que personne la nécessité : établissement d'un chantier définitif [...]; assistance des femmes; agence de renseignements sur les indigents de la ville [...] etc...<sup>634</sup>. »

La société d'assistance accepte finalement des femmes parmi ses bénéficiaires en 1900<sup>635</sup>. Au Havre, elles avaient été réinsérées très progressivement à partir d'octobre 1897, mais l'atelier n'était plus alors qu'un point de distribution et de retour du travail, celui-ci étant effectué à domicile.

Le relevé des salaires annuels servis par l'assistance au travail du Havre confirme le fait qu'il s'agit pour les administrateurs de l'œuvre d'une aide marginale et occasionnelle (voir annexe 6). Si pour les hommes, la modestie des gains doit les inciter à trouver du travail sans profiter d'une aide qui serait trop confortable, dans le cas des ouvrières, ces gains sont tellement misérables (3,07 francs en 1897-1898 ou 4,59 francs en 1900-1901) qu'ils en deviennent anecdotiques. Le fait que les administrateurs soient incapables d'évaluer le nombre de journées de travail distribuées aux femmes confirme qu'il s'agit à leurs yeux d'un public secondaire. L'indigence féminine, d'un point de vue pratique n'est pas plus reconnue que ne l'est d'un point de vue théorique la nécessité dans laquelle sont les femmes de travailler. Remarquons que le fait que les femmes soient de longue date secourues par les sociétés de charité maternelle n'entre pas dans le débat, puisque c'est

---

<sup>631</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>632</sup> « Elles sont ainsi une douzaine d'ouvrières qui sont occupées presque toute l'année. Faut-il les appeler ainsi ? Vieilles femmes aux yeux fatigués, aux mains malhabiles, [...] veuves avec de jeunes enfants, qui entre les soins du ménage peuvent ainsi gagner quelque chose ». *Ibid.*, p. 25.

<sup>633</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 42

<sup>635</sup> Elle est classée dans les sociétés qui acceptent un public mixte en 1900 et ne semble pas avoir de femme à sa direction.

comme génitrices et non comme travailleuses qu'elles en bénéficient. Aucune des sociétés de charité maternelle que nous avons étudiées ne prête attention dans ses statuts à la situation des femmes face à l'emploi, mais plutôt au nombre d'enfants dont elles ont la charge, ou encore à l'emploi du père<sup>636</sup>.

L'organisation qui est celle des œuvres locales n'est pas à négliger, car elle est le creuset de la réflexion menée au niveau national : les arguments développés par les philanthropes havrais et rouennais sont repris point par point lors des débats du deuxième congrès national d'assistance en 1897<sup>637</sup>. L'impossibilité d'imaginer les enjeux (et les remèdes) de la pauvreté féminine est formulée de façon abrupte par l'auteur havrais du rapport au deuxième congrès d'assistance sous forme de la question suivante : « il n'est pas bon, d'ailleurs que la femme soit enlevée à son foyer, si elle en a un. Si elle n'en a pas, à quelle catégorie sociale appartient-elle<sup>638</sup> ? »

Il faut attendre le congrès de 1900 pour que le rapport de la baronne de Montenach émette clairement le vœu de l'ouverture des œuvres du travail aux femmes<sup>639</sup>. À cette date, parmi les trente-quatre œuvres d'assistance pour le travail recensées en France, quatorze sont à destination de bénéficiaires masculins, treize sont mixtes et sept sont réservées aux femmes<sup>640</sup>. La Société d'assistance par le travail du Havre, à partir de 1903, embauche quelques ouvrières à l'atelier des hommes, ce qui leur permet d'obtenir un salaire un peu moins misérable.

La prise en charge a une conséquence immédiate : le président de l'œuvre du Havre affirme la nécessité de la présence d'un comité de dames au sein de la direction de l'association dès cette

---

<sup>636</sup> ADSM 4 M 530.

<sup>637</sup>Le congrès national d'assistance qui se tient à Rouen et au Havre en 1897 reprend exactement les arguments des philanthropes havrais et rouennais. Pour le rapporteur, O. Marais, l'assistance au travail des femmes est considérée comme « un complément de [l']œuvre » ; il souligne des obstacles majeurs à cette assistance, ces objections étant uniquement publiées sous la forme de notes en bas de page. Le premier, d'ordre moral est constitué par le fait que « l'absence d'enquête préalable sur la moralité de l'assistée expose les femmes ou les jeunes filles honnêtes à se trouver en contact avec des compagnes peu recommandables ». Le recours pour régler cette question au travail à domicile renvoie au second problème, d'ordre économique : les salaires pratiqués par le système d'assistance (75 centimes de franc par jour), feraient concurrence au travail de l'industrie libre et attireraient donc un nombre illimité de femmes. O. Marais utilise donc la faiblesse des salaires féminins pratiqués par les industriels pour justifier l'impossibilité de secourir les femmes indigentes. *Deuxième Congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre...*, op. cit., p. 321-328.

<sup>638</sup>*Ibid.*, p. 328

<sup>639</sup>Encore le fait-elle à la suite d'un long rappel des tâches agricoles traditionnelles en Suisse et ne peut parvenir à une lecture des activités contemporaines, proposant que « les autorités et les œuvres travaillent de concert à la résurrection de certaines industries abandonnées par l'introduction de fabrications nouvelles, pouvant se faire à domicile ». *Recueil des travaux du congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, du 30 juillet au 5 août 1900*, tome VI, quatrième section, œuvres d'assistance par le travail, Paris, 1900, p. 194.

<sup>640</sup>*Ibid.*, p. 84

année-là<sup>641</sup>, même si ce n'est qu'en 1907 qu'il est constitué<sup>642</sup>. Ce constat appelle deux remarques. D'une part ici, c'est bien le genre du bénéficiaire qui commande la présence des actrices. D'autre part, cette instauration du comité de dames visiteuses est à corréluer au développement – pourtant lent – de l'inspection féminine du travail : on sait que la féminisation du corps est liée à l'impossibilité morale de faire effectuer les inspections des ateliers féminins par des hommes<sup>643</sup>. À Rouen, Aldona Sochaczewska commence sa mission en 1893, influençant probablement l'activité dévolue aux femmes visiteuses de l'assistance par le travail.

De plus en plus investies et dans des champs de plus en plus variés, les actrices du social de la dernière décennie du siècle entreprennent des projets multiples. Deux autres critères peuvent tenir lieu de grille d'analyse dans leur action : leur positionnement au sein de l'association et le projet de prise en charge des bénéficiaires.

### **b. Dames d'œuvres, actrices du social ou cheffes d'entreprise ?**

Le critère de positionnement rejoint celui du pouvoir. La section des dames de l'Union française antialcoolique du Havre est typique d'une action sociale organisée par une élite qui prend en charge un problème qu'elle estime général, et non féminin, et qui défère la réalisation des tâches concrètes à une main d'œuvre salariée.

*Les dames de l'UFA, des cheffes d'entreprise avisées.*

Les mouvements anti-alcooliques s'ils ont pu donner des significations différentes à leur combat<sup>644</sup> dans un des départements les plus exposés de France à ce risque sanitaire sont précoces<sup>645</sup> et investis en particulier par les groupes confessionnels mixtes chez les protestants. La section havraise de la Croix Bleue comporte des femmes ; la secrétaire, qui est la femme du pasteur évangélique Huchet, anime les réunions d'abstinents en l'absence de son mari à partir de 1900<sup>646</sup>. Mais ce mouvement, marqué du double sceau du confessionnalisme et de l'abstinence

---

<sup>641</sup>Docteur LAUSIÈS, *Assistance par le travail du Havre, exercice du premier septembre 1903 au 31 août 1904*, Imprimerie F. Le Roy, Le Havre, p. 8.

<sup>642</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1907.

<sup>643</sup>SCHWEITZER Sylvie, *Les Inspectrices du travail...* op. cit., p.18.

<sup>644</sup>BERLIVET Luc, « Les démographes et l'alcoolisme. Du « fléau social » au « risque de santé » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2007/3 (n° 95), pp. 93-113.

<sup>645</sup> NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et anti-alcoolisme en France sous la Troisième République...*, op. cit. ; « L'école face à l'alcool. Un siècle d'antialcoolisme scolaire : 1870-1970 ». Colloque de l'IREB, décembre 2006, à Fécamp. Actes publiés en 2007 dans le Bulletin IREB.

<sup>646</sup>AMH FC F2 C16 L15.

totale, peine à rassembler<sup>647</sup>. Au contraire, l'UFA ou Union française antialcoolique fondée en 1894 sous le nom de Société contre l'usage des boissons spiritueuses et dont la croissance est « foudroyante<sup>648</sup> » fait rapidement des émules dans les milieux du négoce havrais, inquiets des ravages provoqués par l'alcool. À l'inverse de la Croix-Bleue, elle tolère l'usage des boissons alcoolisées non distillées, comme le vin et le cidre et trouve ainsi plus rapidement son public. La section du Havre, première du département et quinzisième de France est fondée en 1896 par un agrégé de philosophie du lycée du Havre, Gaston Richard, sur le modèle de la société du docteur Legrain<sup>649</sup>. Elle compte 83 membres en juin 1896<sup>650</sup>. Au mois d'août de cette même année, la revue *L'Alcool* souligne la présence des femmes en son sein<sup>651</sup>.

C'est pendant l'été 1897 qu'est organisée une section féminine forte de dix-huit membres, création d'autant plus remarquable au niveau national qu'elle restera, avec une section brestoise, la seule section uniquement féminine de France jusqu'en 1902<sup>652</sup>, dans une fédération qui compte pourtant de nombreuses femmes<sup>653</sup>. Cependant, l'activité de la section féminine havraise, régulièrement soulignée par l'organe national de la fédération<sup>654</sup>, n'est pas à proprement parler de type maternaliste. Il est singulier de remarquer à quel point les personnes à qui l'association s'adresse, ouvriers, militaires et marins, écarte toute adéquation de genre entre actrices et bénéficiaires ; d'ailleurs, pas une seule fois le numéro du *Foyer normand*, éphémère journal créé par la section en 1902 ou le compte-rendu détaillé pour l'année 1900 n'emploie les mots de femme ou enfants, qu'il ne considère pas comme un public, au moins direct, non plus qu'il ne légitime ses actrices par leur genre. La section féminine de l'UFA affirme d'ailleurs prendre en exemple trois associations qui ne sont pas à proprement parler des œuvres féminines : l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, la Ligue pour le repos le dimanche, la Société protectrice de l'enfance<sup>655</sup>.

---

<sup>647</sup>Selon Didier NOURRISSON, *Alcoolisme et anti-alcoolisme en France...*, *op. cit.*, p. 338, les abstinents totaux représentent 5,9 % des membres des mouvements antialcooliques et sont pour la très grande majorité d'entre eux adhérents de la Croix Bleue.

<sup>648</sup>*Ibid.*, p. 341.

<sup>649</sup>*Ibid.*, p. 339.

<sup>650</sup>*L'Alcool*, organe des sociétés fédérées contre l'usage des boissons spiritueuses, publié par l'Union française antialcoolique, 20 juin 1896.

<sup>651</sup>*L'Alcool*, septembre 1897.

<sup>652</sup>Abstraction doit être faite des sections scolaires dont le développement est souvent impulsé par l'institution. *L'Alcool*, 1903 p. 12 à 49.

<sup>653</sup>NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et anti-alcoolisme en France...*, *op. cit.*, p.366.

<sup>654</sup>*L'Alcool*, juillet, août, septembre 1897 ; février et octobre 1898 ; décembre 1900.

<sup>655</sup>Union française antialcoolique, *Compte-rendu de la section des dames du Havre*, Imprimerie Lachèvre, Le Havre, 1900 et Union française antialcoolique, *Maison des Marins, compte-rendu depuis l'ouverture*, imprimerie Lachèvre, Le Havre, 1901.

Le profil des fondatrices de l'association est singulier, puisque se trouvent parmi elles Francine et Émilie Normand, filles du constructeur des chantiers navals<sup>656</sup>. Catholiques pratiquantes investies pendant toute leur existence dans la vie de leur paroisse, cas exceptionnels par la réussite de leur parcours professionnel, seules filles parmi les cinq enfants vivants nés du mariage Vardon-Normand, elles travaillent à l'entreprise de chantier naval de leur père Augustin Normand, qu'elles tiennent informé quotidiennement de l'état de l'entreprise lors de ses déplacements parisiens, comme l'avait fait avant elles leur mère Vardon<sup>657</sup>. Décrites comme de « rudes jouteuses » et des travailleuses infatigables, cultivées puisqu'elles maîtrisent le latin, appris dans leur jeunesse<sup>658</sup>, elles possèdent le bagage nécessaire pour seconder leur père : Francine tient les livres de compte quand Émilie établit les devis<sup>659</sup>. Au décès de leur père, elles suppléent leur frère Jacques-Augustin puis leur neveu Marie-Augustin à partir de 1906; elles auront au total épaulé les hommes de trois générations à la direction de l'entreprise. Leur place y est reconnue, puisque Francine Normand est présente aux côtés de son frère dans les ateliers pour recevoir le voyage présidentiel de Félix Faure en avril 1895<sup>660</sup>. Logées dans la maison familiale de la rue du Viviers en ville basse, et restées célibataires, elles mènent une vie indépendante à proximité des chantiers. En 1901, le recensement les trouve boulevard François 1<sup>er</sup>, vivant avec leur nièce Blanche Rousselon<sup>661</sup>, née Normand, jeune veuve en 1893 après 3 mois de mariage, qui rejoint l'UFA dès 1900<sup>662</sup>.

Une autre figure importante de l'association est Georgina Latham, née Iselin<sup>663</sup> d'origine suisse par son père William Iselin naturalisé en 1887. Elle est par sa mère, et cette filiation est déterminante, la petite-fille de Jeremiah Winslow (1781-1858), capitaine au long cours né à Falmouth (aujourd'hui Portland) sur la côte est du continent américain, installé comme armateur au Havre à partir de 1817 à la faveur des facilités accordées par le gouvernement français à la

---

<sup>656</sup>Le nom Augustin-Normand est porté par la famille après le décret de 1911. DE LA VARENDE Jean, *Les Augustin-Normand, sept générations de constructeurs de navires*, Mayenne, Imp. Floch, 1960, p. 9.

<sup>657</sup>*Ibid.*, p. 120.

<sup>658</sup>*Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen*, 29 novembre 1913.

<sup>659</sup>« Dans la marine et dans les professions qui y touchaient, on les avait toujours considérées comme des mathématiciennes de grande classe, et comme des dessinatrices incomparables ; on assurait que la perfection de leur tire-ligne avait mis la maison au sommet des réalisations graphiques ; que les épures des cabinets normands leur devaient leur qualité hors de pair. Leur rôle fut de 1<sup>er</sup> ordre. Émilie faisait les prix d'estimation ou devis ; on conserve un marché de torpilleur signé par elle [...]. Francine tenait le livre des prix de revient d'exécution. » DE LA VARENDE Jean, *Les Augustin-Normand...*, *op. cit.*, p. 126-127.

<sup>660</sup>VALOYS H., *Les Voyages présidentiels de M. Félix Faure*, Paris, Charles Mendel, 1895, p. 108.

<sup>661</sup>Affiliée n° 2901.

<sup>662</sup>Union française antialcoolique, *Compte-rendu de la section des dames...*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>663</sup>Affiliée n° 1842.

pêche à la baleine, qu'il souhaite relancer dans le port normand<sup>664</sup>. Ministre quaker, fils de ministre quaker et marié à une anglaise, Sarah Norris, Jeremiah Winslow représente au Havre et gère au mieux les intérêts des quakers américains<sup>665</sup>. Installé sur la « Côte » dans le quartier protestant, il s'intègre à la société havraise en devenant membre du Consistoire de l'Église réformée en 1849<sup>666</sup> et en mariant ses enfants dans le milieu suisse et protestant installé au Havre. Caroline Winslow, fondatrice de la Crèche havraise épouse Albert Tscharner, un négociant, et Maria Winslow, mère de la future Georgina épouse donc William Iselin, un négociant bâlois devenu agent général de la Compagnie transatlantique au Havre. Fille aînée du couple, Georgina a cinq ans au décès de son grand-père Winslow, qui habite la maison voisine de la famille<sup>667</sup>, sept ans au décès de sa mère en 1860, et onze ans quand son père épouse en secondes noces Augusta Vince. Elle n'a pas encore 18 ans en avril 1871 lorsqu'elle épouse Edmond Latham, fils d'un négociant anglais et d'Élise Delaroche, et onze enfants naîtront de cette union. Elle a grandi dans un milieu tourné vers des valeurs familiales, austère voire puritain<sup>668</sup>, héritage de son grand-père Winslow, connu pour un prosélytisme antialcoolique dont le patrimoine musical havrais a conservé la trace<sup>669</sup> et pour son attachement à la religion quaker, qui avait tenu à son arrivée en France à garder ses distances avec « un peuple, qui, dans l'ensemble, est dépourvu de tous principes religieux et moraux »<sup>670</sup>. Marguerite Alloignet-dit-Sauquet<sup>671</sup>, autre petite-fille de Jeremiah Winslow, est également présente à l'UFA, qui procède bien d'un travail entre catholiques et protestantes au sein d'une ambition commune.

L'action de l'UFA est rapide. Elle met en place dès 1897 neuf roulottes et cantines puis un restaurant qui proposent aux ouvriers du port des boissons sans spiritueux. Elle inaugure en février 1898 une salle ouverte aux militaires de la garnison, suivie d'une deuxième en août 1900. Le 13 décembre 1898 avait été ouverte une Maison des Marins mettant restauration et hébergement à la disposition des équipages en escale. Plus qu'hygiéniste, la démarche est également moralisatrice : le but est ici tout autant de limiter la consommation d'alcool que de soustraire les marins de passage à la tentation d'une vie dissolue et dépensière. Bon sang ne saurait mentir : les dames de la section

---

<sup>664</sup>BARJOT Dominique, *Les Patrons du Second Empire : Anjou, Normandie, Maine*, Paris, Éditions A&J Picard, 2000, p. 78.

<sup>665</sup>Centre havrais de recherche historique-Amis du Vieux Havre, *Bulletin de liaison* n° 6, juin 1983, p. 8.

<sup>666</sup>BARJOT Dominique, *Les Patrons du Second Empire...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>667</sup>Les Tscharner, oncle et tante de Georgina, habitent la villa suivante. Le train de vie des Iselin est déjà important à cette date, puisqu'ils ont six domestiques logés.

<sup>668</sup>BARJOT Dominique, *Les Patrons du Second Empire...*, *op. cit.*, p.78.

<sup>669</sup>La chanson du « père Winslow » reste une chanson de marins connue.

<sup>670</sup>Lettre du 12 avril 1818 à Thomas et Charity Rotch, citée par DU PASQUIER Thierry, *Les Baleiniers français au XIX<sup>e</sup> siècle*, (1814-1868), éditions terre et mer, Grenoble, 1982, p. 125.

<sup>671</sup>Affiliée n° 2954.



havraise réclament contre les grèves de 1900<sup>672</sup> qui ont changé les conditions de travail et provoqué le déficit des restaurants, puisque « avec la journée de huit heures, l'ouvrier n'a plus les pauses qui autrefois lui permettaient de venir se rafraîchir<sup>673</sup> . »

L'exercice 1900, qui présente les comptes mensuels de chacune des activités<sup>674</sup> fait apparaître que les dirigeantes de l'œuvre ne se rendent pas, ou se rendent peu sur le terrain. Il est vrai que les sœurs Normand ont un emploi du temps professionnel contraint et que l'on imagine difficilement ces femmes déambuler au milieu des ouvriers et des marins. Il n'empêche : cette gestion inverse les codes habituels des œuvres, puisqu'elles s'occupent de la direction et de l'administration financière et non de son exécution technique, qu'elles délèguent non à des femmes, d'ailleurs, mais à des couples de gérants salariés, qui sont remplacés dès que des économies deviennent nécessaires<sup>675</sup>. Ces embauches sont celles de cheffes d'entreprise. Rien n'a été laissé au hasard puisque « des calculs [...] basés sur une expérience approfondie de cette question [et] un sûr garant de l'efficacité et du résultats financier de cette exploitation<sup>676</sup> ».

Les donateurs qui soutiennent la section havraise de l'UFA ne se recrutent pas essentiellement parmi les femmes : en 1900 280 hommes, 68 femmes et 23 entreprises ont financé l'œuvre par souscription.

Ce sont bien les représentantes des élites de la ville qui œuvrent ici, dans un souhait de moralisation des ouvriers et des marins et qui gèrent l'œuvre selon un strict respect de l'esprit entrepreneurial.

### *Variations et évolution.*

Il apparaît bien que technicité et responsabilité des femmes au sein des œuvres varient au sein d'un même champ, dont elles ne dépendent pas tout à fait. Deux exemples sont significatifs à la fois de la variation et de l'évolution de cette responsabilité : celui de la prévention contre la tuberculose et de la protection des mineurs en justice.

---

<sup>672</sup> La grande grève des ouvriers terrassiers du Havre de mai à juillet 1900, déclenchée pour des raisons salariales et très soutenue par les femmes lors de « défilés-promenades » est suivie de vingt-trois mouvements de grève qui touchent toutes les activités du port et de l'industrie. Voir l'étude d'Hélène RANNOU, « De la vase aux pavés, la grève des terrassiers havrais en 1900 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 125 | 2014, pp.21-32.

<sup>673</sup> Union française antialcoolique, *Compte-rendu de la section des dames...*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>674</sup> Il fait état de 9 795 francs de recettes pour 8 235 de dépenses, *ibid.*, p. 12.

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 10 et p. 19.

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 6 et 7.

En l'absence de vraie solution curative, c'est un combat de nature sociale auprès des populations urbaines que tentent de mener les hygiénistes, qui peinent à convaincre<sup>677</sup>. C'est donc avec cet objectif que les médecins rouennais qui dispensaient des conférences érudites s'attachent davantage à se faire comprendre de l'opinion<sup>678</sup> et la naissance des associations s'inscrit dans cette prise de conscience.

Fondée en 1902 à l'initiative du docteur Sorel, membre du conseil municipal et du docteur Frottier, membre de la commission administrative des hôpitaux, la Ligue havraise contre la tuberculose<sup>679</sup> installe au Havre le dispensaire de consultation du docteur Brouardel dans l'objectif de détecter les malades et les personnes susceptibles de le devenir. Un comité de sept dames y est présent dès sa création, même si nous n'en identifions les membres qu'à partir de 1907<sup>680</sup>. L'aspect le plus original de l'œuvre havraise réside dans la Section de préservation de l'enfance, fondée le 13 juin 1906<sup>681</sup> sur le modèle de l'œuvre parisienne du docteur Grancher. La section se déclare comme association autonome auprès des services de l'État afin de pouvoir recevoir des dons et legs, mais reste adossée dans ses statuts à la société-mère, qui peut en compléter les ressources. Mixte, elle est composée d'un président et de trois femmes titulaires des postes de vice-présidente, trésorière et secrétaire, ainsi que de trois autres femmes membres du bureau. La Ligue havraise contre la tuberculose attribue aux femmes des tâches que décrit le docteur Frottier, directeur du dispensaire Brouardel en 1912<sup>682</sup> : elles tiennent un vestiaire important qui doit permettre de renouveler chaque semaine le linge des malades et procèdent à la distribution des secours financiers (aide alimentaire ou au loyer) dans les familles pour un budget fixé par le conseil d'administration de 2000 francs en 1911. Mais les femmes de la Section de préservation de l'enfance ont un rôle décisionnel bien plus important, puisqu'il s'agit de convaincre les familles touchées par la tuberculose d'accepter un placement de leurs enfants au sein de familles nourricières rémunérées par l'association. Ces familles sont situées dans des bourgs ruraux à une vingtaine de kilomètres du Havre : Angerville-l'Orcher, Saint-Martin-du-Bec, Hermeville ou encore Turretot.

---

<sup>677</sup>BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes, enjeux, modèles et pratiques (XVIII-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2001, p. 294 ; HENRY Stéphane, *Vaincre la tuberculose (1879-1939). La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2013, pp. 25-57.

<sup>678</sup>C'est le cas de plusieurs conférences du docteur Halipré : HALIPRÉ André, *Le Rôle de la société dans la lutte antituberculeuse*, Rouen, imprimerie Lecercf, 1912.

<sup>679</sup>ADSM 4 M 528.

<sup>680</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1907.

<sup>681</sup>Elle se déclare le 28 juillet 1906. Ligue havraise contre la tuberculose, *Compte-rendu du sixième exercice*, Le Havre, imp. journal *Le Havre*, 1912, p. 22 à 26.

<sup>682</sup>*Ibid.*

Hélène Du Pasquier, trésorière, est la fille du docteur Gibert et l'épouse d'Hermann Du Pasquier, secrétaire de la Ligue et par ailleurs membre actif de la Chambre de commerce; M<sup>lle</sup>Déronde, secrétaire, est la fille d'un des médecins du dispensaire Brouardel. Valentine Raoul-Duval, née Johnston<sup>683</sup>, présente au bureau, est membre de l'Œuvre maternelle du Havre depuis sa création en 1898, membre du Diaconat au moins depuis 1905, élue au conseil d'administration de la Société protestante de bienfaisance sans discontinuer à partir du 29 mai 1906. Elle est habituée aux enquêtes que pratique systématiquement la société protestante auprès de ses bénéficiaires<sup>684</sup>. Georgina Latham que nous avons présentée comme l'une des fondatrices de l'UFA<sup>685</sup>, est également membre de la Société protestante de bienfaisance lorsqu'elle devient vice-présidente de la Section de préservation de l'enfance de 1906 à 1911.

Chargées du choix des enfants placés, les femmes de la section de préservation de l'enfance font également des visites régulières aux familles nourricières et leur surveillance concerne trente-deux enfants répartis dans onze familles en 1911, décidant parfois seules de leur avenir grâce à leur entregent<sup>686</sup>. Le contrôle social opéré est particulièrement important, car il engage de longues périodes de séparation et éventuellement des stratégies familiales pour éviter ce placement, au risque de nier l'existence de la maladie et de la diffuser davantage.

La situation que présente la société rouennaise est radicalement différente. Les statuts de l'Association rouennaise pour la lutte contre la tuberculose, prévoient explicitement la présence de membres des deux sexes<sup>687</sup>; cependant une seule femme, Marie Ménat<sup>688</sup> qui est la directrice de l'école normale de jeunes filles de Rouen, fait partie du conseil d'administration en 1904. Elles sont deux en 1911. Les choix faits par la société rouennaise, à l'inverse du cas havrais, ne leur attribuent aucun rôle précis : en 1904<sup>689</sup>, parce que le placement en famille présente un risque du fait des ravages de l'alcool en Normandie (cet argument est repris par la *Réforme sociale* dès l'année suivante<sup>690</sup>), le parti est pris d'ouvrir une colonie de santé dans un bourg proche de Rouen

---

<sup>683</sup> Affiliées n° 1067, 877, 2770.

<sup>684</sup> La Société protestante de bienfaisance, a produit un registre (sans cote) référençant le nom des enquêteurs et des enquêtrées ainsi que les familles secourues. Il est conservé dans les archives de l'Église réformée du Havre.

<sup>685</sup> Affiliée n° 1842.

<sup>686</sup> En 1911, Marguerite Caroline Couvert (affiliée n° 669), qui a remplacé Georgina Latham à la vice-présidence, négocie avec un entrepreneur local afin d'obtenir l'entrée en apprentissage d'un enfant placé.

<sup>687</sup> *Bulletin de l'Association rouennaise pour la prévention de la tuberculose*, n° 15, décembre 1911, Rouen, Imprimerie Lecercf, Article 3 des statuts, p. 41.

<sup>688</sup> Affiliée n°2391.

<sup>689</sup> *Rapport sur l'exercice 1904 de la colonie de santé de Mesnil-Esnard, lu à la séance du conseil d'administration du 15 octobre 1904*, Rouen, imprimerie Lecercf, sd,

<sup>690</sup> *La Réforme sociale*, publiée par un groupe d'économistes avec le concours de la Société d'économie sociale, de la Société bibliographique, des Unions de la paix sociale, juillet 1905, p. 156.

pendant l'été<sup>691</sup>. Il s'agit bien là des premiers séjours qui s'apparentent à des « colonies de vacances », pour lesquelles Laura Lee Downs a bien montré que l'objectif hygiéniste précède l'objectif pédagogique avant la Grande Guerre<sup>692</sup>. L'association y consacre alors l'essentiel de ses ressources financières et y héberge neuf garçons et douze filles dès le mois de juillet. En 1911, le nombre d'enfants concerné sera de soixante-quatre à la colonie, alors que le placement familial ne concerne plus à cette date que six enfants. L'association consacre cette année-là 4/7<sup>e</sup> de ses dépenses pour la colonie contre 1/7<sup>e</sup> pour le placement familial<sup>693</sup>. Or, ces séjours sont organisés par une commission nommée en conseil d'administration, qui ne comporte aucune femme et le choix des enfants est effectué par les deux médecins chargés du bilan médical des pensionnaires, les docteurs Legros et Quentin fils<sup>694</sup>.

Peu réclamées dans l'œuvre de prévention, les Rouennaises créent deux associations dont le but est comparable, externalisant en quelque sorte une partie de la tâche à laquelle elles ne sont pas conviées. La première est l'Œuvre des enfants à la campagne, fondée en 1903 et présidée à partir de 1905 par Emma de Vismes, une des femmes les plus actives à la Solidarité de Wilfred Monod. Dite également « maison du bon air » elle est installée au Hamel, près du village de Tourville-la-rivière dans le département de l'Eure tout proche et compte quarante-deux colons en 1904<sup>695</sup>. Elle est rapidement suivie par la création le 7 décembre 1904 de l'Œuvre rouennaise des enfants à la mer, présidée par Frédéric Hérubel à sa création puis par Marie Maillard<sup>696</sup>, qui crée l'établissement de La Volière à Varengville-sur-mer près de Dieppe afin d'« envoyer pendant les mois d'été à sa colonie [...] les enfants débiles et anémiques de la région rouennaise<sup>697</sup> ». Ces œuvres ne peuvent être ignorées des deux médecins qui rédigent le rapport initiant la colonie du Mesnil-Esnard et qui précisent avoir visité dès avril 1904 à titre d'information plusieurs des colonies de grand air parisiennes installées en Normandie<sup>698</sup>. L'Œuvre rouennaise des enfants à la mer dont Marie Maillard est la cheville ouvrière (et ce fait est indiqué dans le compte-rendu d'une autre association, fait rarissime)<sup>699</sup> permet le séjour de dix fillettes lors de sa première année de

---

<sup>691</sup> *Bulletin de l'Association rouennaise pour la prévention de la tuberculose*, n° 15, décembre 1911, Rouen, Imprimerie Lecerf, p. 8.

<sup>692</sup> DOWNS Laura Lee, *Histoire des colonies de vacances de 1860 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009.

<sup>693</sup> *Ibid.* p.10-12.

<sup>694</sup> *Rapport sur l'exercice 1904 de la colonie de santé de Mesnil-Esnard...*, *op. cit.*, p.10.

<sup>695</sup> *La Réforme sociale*, 1<sup>er</sup> juillet 1905 p. 156.

<sup>696</sup> Affiliée n° 2252 ; son arrivée à la présidence est effective en 1908 ; *Almanach de Rouen ...*, *op. cit.*, 1908.

<sup>697</sup> *Ibid.*

<sup>698</sup> *Rapport sur l'exercice 1904 de la colonie de santé de Mesnil-Esnard...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>699</sup> *Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen*, année 1913, Rouen, Imprimerie Girieud, 1914.

fonctionnement<sup>700</sup> et accueille soixante enfants de 7 à 13 ans dès 1905 ; elle doit rapidement agrandir ses locaux<sup>701</sup>. Forte d'un conseil d'administration de dix femmes et huit hommes<sup>702</sup>, elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 14 décembre 1907 et référencée parmi les moyens de prophylaxie que présente le docteur Giraud en 1909 au même titre que la colonie du Mesnil-Esnard<sup>703</sup>.

Il s'agit bien ici de dupliquer l'œuvre d'origine, dans laquelle les femmes ne sont pas insérées.

Les deux principaux comités de protection des mineurs traduits en justice de Seine-Inférieure<sup>704</sup> montrent des situations similaires à l'origine et des évolutions différentes : comme dans le cas de la lutte contre la tuberculose, les femmes sont présentes à l'origine de l'œuvre au Havre et absentes à Rouen. Mais, cette fois c'est à l'intérieur de l'œuvre que l'évolution se fait.

Conformément aux dispositions prévues par les lois de 1889 et 1898 de protection des mineurs en danger<sup>705</sup>, ces comités cherchent des alternatives à l'enfermement institutionnel des jeunes délinquants, ou acceptent d'assurer leur suivi à l'issue de leur peine. Au Havre, des femmes sont recrutées au moment même de la formation du comité autorisé le 22 juillet 1898 et la liste des femmes pressenties est d'ailleurs soumise au sous-préfet par le secrétaire général, Frank Basset, avocat impliqué dans la vie philanthropique havraise<sup>706</sup>. Deux sous-comités sont organisés : l'un, sous-comité de défense, est exclusivement formé d'avocats<sup>707</sup> chargés d'étudier le dossier et d'organiser la défense des prévenus ; l'autre est un sous-comité de protection dont la mission est de « suivre et de relever les mineurs ayant commis une faute à la suite de laquelle ils sont remis à leurs famille ou confiés à l'Assistance publique<sup>708</sup> ».

L'association s'étoffe rapidement, puisque l'annuaire qu'elle fait paraître en 1902 comporte un sous-comité de défense de quinze noms, dont le futur président René Coty, alors jeune avocat inscrit au barreau du Havre et un sous-comité de protection, mixte, de vingt-huit femmes et sept

---

<sup>700</sup>*La Réforme sociale*, juillet 1905 p. 153 et p. 156.

<sup>701</sup>*Le Rappel*, 8 juin 1905.

<sup>702</sup>Il s'agit de M<sup>mes</sup> Maillard présidente, Ernest Fauquet, vice-présidente, M<sup>lle</sup> Delort, secrétaire adjointe, M<sup>mes</sup> Jules Hermann, Frédéric Hérubel, Georges Lacour, Charles Lacoste, Marc-Guernet ; M. René Leblond, vice-président, Frédéric Hérubel, secrétaire, L. Vérilhac, trésorier Gascard, Hérubel père, Émile Huard, Georges Leverdier, Jean Soulier.

<sup>703</sup>Docteur GIRAUD Albert, *La Lutte contre la tuberculose, le sanatorium de la forêt du Rouvray*, s.l., 1909, p. 2.

<sup>704</sup>Un troisième comité a existé à Yvetot, chef-lieu d'arrondissement en 1909, mais n'a pas laissé de trace de son activité.

<sup>705</sup>PIERRE Éric, « La loi du 19 avril 1898 et les institutions », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Numéro 2 | 1999, 113-127.

<sup>706</sup>ADSM 4 M 533. L'association se déclare le 17 octobre 1901.

<sup>707</sup>ADSM 4 M 533 ; article 6 des statuts du comité.

<sup>708</sup>ADSM 4 M 533 ; article 7 des statuts du comité.

hommes<sup>709</sup>. L'assemblée générale du 13 janvier 1903 souligne l'importance du travail accompli par le sous-comité de protection, à qui le Parquet a signalé 206 enfants (183 garçons et 23 filles) et qui suit 130 enfants des deux sexes<sup>710</sup>. Le travail consiste à rendre visite aux pupilles ou à correspondre régulièrement avec eux, et ceci à une fréquence minimale d'une fois tous les deux mois. En 1903 les dames du sous-comité, Georgina Latham et M<sup>me</sup> Capelle qui sont chargées de superviser les liens avec l'ensemble des établissements où sont envoyés les mineurs en éprouvent une « tâche quotidienne souvent très lourde » à ce point qu'il est décidé que chacune des dames patronnesses pourra s'adresser directement aux établissements en question sans leur intermédiaire.

Le comité de Rouen connaît de son côté une évolution majeure. Autorisé depuis le 14 août 1899<sup>711</sup>, il ne compte pas de femme dans son comité de protection, bien que leur adhésion soit prévue à l'article 7 des statuts<sup>712</sup>. Par contre, il est fait mention d'un « vestiaire », tenu par des femmes et chargé de fournir des vêtements aux mineurs des deux sexes. La responsable de ce vestiaire, Marie Maillard<sup>713</sup>, forme une première « commission de surveillance des jeunes filles » en 1903<sup>714</sup> laquelle prend en 1907 le nom de « comité de surveillance des jeunes filles », et fusionne avec le comité de protection masculin en 1913, date à laquelle il compte vingt-trois femmes et seize hommes<sup>715</sup>.

Ici, contrairement au cas de la Ligue de prévention contre la tuberculose, c'est à l'intérieur de l'œuvre que l'évolution se joue et que les femmes développent davantage d'activité, signant une action sociale nouvelle.

Il faut souligner que ces évolutions, qui donne une place nouvelle et croissante aux femmes ne sont pas uniformes. Subsistent dans le même temps des gestes qui s'apparentent à un mode de charité traditionnel qui perdure. En janvier 1904, le comité des dames de la Goutte de lait d'Elbeuf qui n'a d'autre charge que d'abonder le budget de la structure procède à une remise de vêtements

---

<sup>709</sup>Comité de défense des enfants traduits en justice, *annuaire de 1902, le Havre*, imprimerie du journal Le Havre, 1903. Du comité havrais dépend également un sous-comité créé à Fécamp autour de l'épouse du maire Charles Le Borgne, et M<sup>me</sup> Taurin, épouse d'un courtier en assurances.

<sup>710</sup>*Comité de défense des enfants traduits en justice, annuaire de 1902... op. cit.*, p. 18.

<sup>711</sup>ADSM 4 M 533, Une première autorisation est accordée le 10 novembre 1898, mais l'association décide de remplacer « enfants » dans l'intitulé initial, par « mineurs ». Une deuxième autorisation est délivrée par le préfet Ernest Hendlé le 14 août 1899 ; cependant, les deux titres sont mentionnés de façon aléatoire, comme le montre l'annuaire de 1902.

<sup>712</sup>*Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen*, année 1901-1902, Rouen, Imprimerie Girieud, 1903, p. 8.

<sup>713</sup>*Ibid.*, année 1903-1904, p. 28

<sup>714</sup>Affiliée n° 2252. M<sup>mes</sup> Hérubel, Herrmann et Vérilhac en font également partie.

<sup>715</sup>*Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen*, année 1913-1914, Rouen, Imprimerie Girieud, 1915, p. 5 et 6.

et de jouets aux bénéficiaires de l'œuvre<sup>716</sup>; à la fin la même année, la Goutte de lait bolbécaise se définit maladroitement comme une « société de charité maternelle<sup>717</sup> ».

Cependant, à partir de 1900 les responsabilités prises au sein des œuvres se conjuguent avec un phénomène nouveau, celui de l'implication d'un vaste public – largement féminin – qui la soutient. Cette évolution, visible dans l'exemple qui suit de la Goutte de lait de Rouen, témoigne d'un tournant conceptuel et organisationnel de la place des femmes dans l'action sociale. Il s'accompagne d'une démonstration de force remarquable pour un mouvement de masse dont la base est locale.

### **c. Un engagement de masse au service d'une cause féminine, la Goutte de lait de Rouen.**

Au delà de son principe hygiéniste, qui la distingue très certainement des sociétés de charité maternelles plus traditionnelles, c'est la mobilisation sociale rapide et massive qu'elle suscite qui fait de la Goutte de lait de Rouen une association novatrice : elle annonce déjà les mobilisations féminines, en particulier féministes, de la décennie qui précède immédiatement le premier conflit mondial.

#### *Naissance d'une Goutte de lait.*

Les « gouttes de lait », souvent étudiées pour leurs principes novateurs et techniques<sup>718</sup>, sont fondées sur le modèle créé à Fécamp par le docteur Léon Dufour (1856-1928) en 1894<sup>719</sup>, dans une ville « où le travail en pêcheurie tient les mères éloignées du foyer, parfois de 5 heures du matin à minuit »<sup>720</sup> et où la mortalité infantile est supérieure à la moyenne nationale<sup>721</sup>. Elles entendent se situer comme un recours lorsque l'allaitement maternel s'avère impossible pour des raisons physiologiques ou liées au travail salarié des mères. La création de six autres gouttes de lait en Seine-inférieure est bien entendu facilitée par l'activisme de Léon Dufour qui popularise sa méthode par la tenue de conférences, dont la première se tient au Havre en présence du docteur

---

<sup>716</sup> *L'Elbeuvien*, 2 janvier 1904, cité par LARGESSE Pierre, « La Goutte de lait d'Elbeuf. Étude sur son efficacité », *Annales de démographie historique*, 1900, pp. 43-52, p. 45.

<sup>717</sup> ADSM 4 M 530, lettre du comité de Bolbec au sous-préfet du 31 décembre 1904.

<sup>718</sup> SAUTEREAU Manuelle, « Aux origines de la pédiatrie moderne : le docteur Léon Dufour et l'œuvre de la "Goutte de lait" (1894-1928) », *Annales de Normandie*, 41/3, juillet 1991, pp. 217-233 ; LEVERT Florence, « L'"élevage" des bébés à Fécamp (1894-1928) », *Ethnologie française*, 2009/1 (Vol. 39), pp. 141-149 ; LARGESSE Pierre, « La 'goutte de lait' d'Elbeuf. Étude sur son efficacité », *art. cit.*

<sup>719</sup> ADSM 4 M 582 ; si elle est fondée en 1894, elle n'est autorisée qu'en mars 1898. ADSM 4 M 530.

<sup>720</sup> *Actes du congrès national des gouttes de lait tenu à Fécamp les 26, 27, 28 mai 1912*, p. 46, cité par SAUTEREAU Manuelle, *art. cit.*, p. 222.

<sup>721</sup> SAUTEREAU Manuelle, *art. cit.*, p. 219.

Gibert le 18 juin 1894<sup>722</sup>. Cet effort n'est pas vain : deux gouttes de lait naissent au Havre, (Goutte de lait dite « du docteur Caron <sup>723</sup>») et à Rouen, l'une et l'autre en 1900<sup>724</sup>, puis à Bolbec, où la société rédige ses statuts en mai 1901<sup>725</sup> et enfin à Lillebonne en 1904<sup>726</sup>. La goutte de lait d'Elbeuf, structure municipale créée en janvier 1898, qui distribue ses premiers biberons stérilisés au mois de juin de la même année, s'assure dès 1902 les services d'un Comité auxiliaire de dames dont nous avons décrit l'action plus haut. Enfin, la goutte de lait du quartier de l'Eure du Havre, est une création plus tardive, en 1909<sup>727</sup>. Ces sept gouttes de lait, qui se réclament souvent de l'exemple fécampois<sup>728</sup> représentent donc une importance non négligeable, comparée aux quatre-vingt-dix-sept gouttes de lait réparties sur les quarante départements que recense la *Revue Philanthropique* en 1912. Seuls le Nord et le Pas-de-Calais avec respectivement sept et dix-sept gouttes de lait peuvent rivaliser avec la Seine-Inférieure à cette date<sup>729</sup>. Il faut leur associer la Consultation des nourrissons au sein du Docteur Abramovitch, fondée en 1906 au Havre, dont nous possédons les comptes-rendus d'assemblée générale jusqu'en 1914<sup>730</sup>. Fondée sur le modèle déjà ancien de celle du docteur Budin à Paris dès 1892, elle se donne pour but de favoriser l'allaitement au sein, et de suivre la croissance des nourrissons.

À Rouen, fondée à la suite d'une conférence donnée par le docteur Dufour en avril 1900<sup>731</sup>, la Goutte de lait s'installe rue Adrien Pasquier, près de la place Saint-Marc, au coeur des quartiers populaires de Rouen. Le service rendu en lait prêt à consommer par les nourrissons correspond d'ailleurs à la baisse significative de la distribution de l'Œuvre du refuge de nuit et du lait repérée à la même période<sup>732</sup>. La nature et l'organisation du service rendu, le montage financier de la Goutte de lait, le nombre de femmes qui s'y investissent : tout montre que c'est un nouveau type d'association dont il s'agit.

---

<sup>722</sup> DUFOUR Léon (Docteur), *Comment on crée une goutte de lait, ... op. cit.*, p. IV.

<sup>723</sup>ADSM 4 M 582, Goutte de lait dite du « docteur Caron ».

<sup>724</sup>BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901*, Rouen, imp. Girieud, 1902.

<sup>725</sup>ADSM 4 M 530, statuts de l'Œuvre de la goutte de lait bolbécaise, 1<sup>er</sup> mai 1901, chapitre 1, p. 3. Elle ne se déclare qu'à la fin de l'année 1904 ; ADSM 4 M 582.

<sup>726</sup>ADSM 4 M 530 et 4 M 582.

<sup>727</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>728</sup>Celle de Bolbec se réclame explicitement de l'exemple fécampois puisqu'elle affirme dès la première phrase de ses statuts créer une œuvre « sur le modèle » de celle du docteur Dufour.

<sup>729</sup>*Revue Philanthropique*, novembre 1912, pp. 603-622.

<sup>730</sup>Docteur ABRAMOVITCH, *Consultation de nourrissons au sein*, Le Havre, Imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1907 à 1914.

<sup>731</sup>Conférence du 30 avril 1900. *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901...*, *op. cit.*

<sup>732</sup>Voir chapitre premier et MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, *op. cit.*, tome 2, p.703.



### *Travail technique et travail social.*

Le système mis en place à la Goutte de lait de Rouen n'est pas si éloigné du modèle dont rêvait Eugénie Hippeau dans sa controverse avec le docteur Lecadre, à ceci près qu'il s'inspire de la logique du dispensaire. Selon le compte-rendu de la première année de fonctionnement les femmes bénévoles (appelées dames patronnesses) remplissent un double rôle : il s'agit d'un rôle technique, puisqu'il faut superviser le conditionnement du lait en flacons. La mise en route de cette tâche lors du premier été est particulièrement laborieuse, puisque le décès brutal de la présidente désorganise l'organisation mise en place, alors que la machine servant à la pasteurisation est en panne et que les responsables doivent faire face à la défiance des premières bénéficiaires<sup>733</sup>. La volonté collective emporte manifestement le tout. L'été suivant, les fortes chaleurs du mois d'août obligent M<sup>me</sup> Zierer, qui supervise la fabrication des 2000 biberons quotidiens à trouver de la glace de manière impromptue et en grande quantité pour préserver le lait<sup>734</sup>. La complexité de ces tâches est à la mesure du service élaboré que rend l'association.

De plus, ces bénévoles fournissent un travail d'ordre relationnel. Présentes dans les locaux de l'association au moment de la consultation des nourrissons qui bénéficient du lait, elles semblent jouer un rôle de médiatrices. Comme souvent, nous n'avons de témoignage direct ni des dames patronnesses, ni des femmes bénéficiaires de l'œuvre. Le docteur Raoul Brunon, médecin attaché à l'œuvre, qui rend compte de ses activités y voit l'avantage d'une identité de genre entre bénéficiaires et dames patronnesses, qui rend possible la persuasion des premières par les secondes, dans une sorte d'équilibre des échanges :

« La consultation établit des liens entre les mères de famille et les dames patronnesses ou les membres de la goutte de lait. Les premières reçoivent des secours, les secondes reçoivent des confidences [...] à côté du cabinet des médecins où l'enfant est examiné, il y a la petite salle des dames patronnesses où la femme est écoutée, consolée, encouragée. Je sais plus d'une situation irrégulière qui a été été « régularisée », grâce à l'aide généreuse, intelligente et discrète, grâce au large esprit de tolérance des dames de notre comité<sup>735</sup>.

Dans un autre passage de son rapport cette année-là, le médecin semble cependant souligner la contrainte avec laquelle s'exerce ce conseil.

---

<sup>733</sup>La Goutte de lait compte sur ses dames patronnesses pour faire connaître l'œuvre et faire taire les rumeurs qui colportent en particulier l'idée que le lait est empoisonné. Le docteur Brunon affirme ainsi : « Plus la Goutte de lait sera connue, plus petit sera le nombre de ses détracteurs ». BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, rapport annuel 1901...*, op. cit., p. 7.

<sup>734</sup>*Ibid.*, p. 10.

<sup>735</sup>*Ibid.*, p. 20.

« À la consultation est annexée, sous la direction si dévouée de M<sup>me</sup> Segonne, un service de distribution de vêtements pour les petits enfants. Là encore, nous avons un moyen puissant de maintenir les femmes sous une discipline assez sévère. Les cadeaux de vêtements ne vont qu'à celles qui sont propres et dont l'enfant est propre<sup>736</sup> ».

S'agit-il d'une pression réellement exercée, ou bien le médecin veut-il insister sur la crédibilité et l'efficacité des bénévoles, en leur faisant crédit d'une sévérité qui les apparenterait à sa propre rigueur scientifique ? Les deux hypothèses ne s'opposent pas. Il s'agit en tous cas d'une vision réformatrice du travail social, puisque la prise en charge de l'allaitement se fait dans la durée et qu'elle permet un soutien de la famille toute entière, la mère de famille étant censée veiller sur le foyer<sup>737</sup>. La portée éducative est associée à la résolution des problèmes immédiats, qui lui servent de prétexte. C'est également une vision maternaliste de la prise en charge, puisque c'est à partir de leur expérience de femmes que les bénévoles agissent.

#### *La construction d'un mouvement de masse.*

La seconde rupture introduite par ce type d'association par rapport aux sociétés de charité maternelle traditionnelles est son mode de financement. Si nous comparons les recettes de la Société de charité maternelle de Rouen et celles de la Goutte de lait, nous obtenons les bilans suivants :

**Tableau n°3. Société de charité maternelle et Goutte de lait à Rouen : origine des recettes (1890-1901).**

	En caisse	Sub- ventions	Produits de placements	Ventes loteries	Quêtes , dons	Cotisations* des membres	Participation des usagers	Divers	Total
<b>Soc. charité maternelle 1890</b>	2721 7.3 %	3300 8.9 %	1931 5.2 %	15540 41.9 %	2575 6.9 %	7500 20.1 %	0	612 9.7 %	37179 100 %
<b>Goutte de lait de Rouen 1901</b>	4211 11.5 %	6000 16.4 %	0	1718 4.7 %	4129 11.3 %	3340 9.1 %	17298 47.1 % (vente de lait)	0	36676 100 %

Sources : ADSM J 20/7, *Société de charité maternelle de Rouen, 1890* et BRUNON Raoul (Docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901, op. cit.*

\*appelées souscriptions dans le cas de la Goutte de lait de Rouen.

<sup>736</sup>*Ibid.*

<sup>737</sup>LE TABLIER Marie-Thérèse, « Régimes d'état-providence et conventions de genre en Europe », *Informations sociales*, 2009/1 (n° 151), pp. 102-109, p. 102.

Les différences qui apparaissent entre les modes de financement sont significatives : Association à peine fondée en 1901, la Goutte de lait de Rouen ne possède pas à cette date de produits de placements. Si le niveau des subventions (commune et département) est plus élevé que dans la Société de charité maternelle de Rouen, il reste toutefois limité malgré le contexte économique plus favorable au début du XX<sup>e</sup> siècle que dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle ; il le restera du fait de la mise en œuvre des lois de 1905 et 1913 sur l'assistance aux vieillards infirmes et incurables qui réoriente les flux financiers du département en dépenses contraintes<sup>738</sup>.

L'intérêt du tableau est qu'il traduit un phénomène nouveau : dans le cas de la Goutte de lait les ventes et loteries ponctuelles, caractéristiques d'une charité traditionnelle, ne représentent que 4,7 % des recettes, contre plus de 40 % pour la Société de charité maternelle dix ans auparavant. L'abondement des ressources repose plutôt sur l'ouverture de l'association à une participation large et régulière de la population. Même si la terminologie utilisée par les associations quant aux financements n'est jamais simple, ce qui est une difficulté récurrente des travaux sur le don, dans ce cas précis, elle est évocatrice du système mise en place. Ici, les statuts s'appuient en partie sur les recommandations régulièrement publiées par le Conseil d'État depuis 1887<sup>739</sup> et la terminologie employée exprime la proximité plus ou moins forte des membres avec le centre de l'association. Si nous excluons les membres du conseil d'administration (appelé ici comité d'initiative), la Goutte de lait distingue les membres fondateurs (titre récompensant le versement d'une forte somme en une seule fois, et qui a pu effectivement s'avérer déterminante dans les premières années d'exercice de l'association), des membres actifs et membres associés, qui versent une souscription, et enfin des donateurs. L'usage préférentiel du mot souscription n'étonne guère et la force s'en perçoit aisément : le mot engage la volonté du souscripteur, témoigne de son assentiment – voire de son contrôle – pour l'entreprise à laquelle il donne finalement sa caution comme à l'acte au bas duquel il signe, alors que le don implique un abandon par le donateur du présent qu'il fait. Si nous ne prenons pas en compte la participation versée par les bénéficiaires pour l'achat du lait, les sommes versées par les cotisants (affiliés membres de la Goutte de lait) et par le public des sympathisants qui réalise des dons en 1901 représentent 21,3 % et 21 % des ressources. Il s'agit d'une somme comparable aux 42,3 % des loteries et ventes de charité traditionnelles de la Société de charité maternelle. Mais le sens, lui est différent. Alors que les ventes de charité n'engagent pas véritablement les donateurs, il s'agit pour les affiliés à la goutte de lait d'une fidélisation, d'un soutien au moins annuel à une œuvre ; pour les sympathisants

---

<sup>738</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, *op. cit.*, tome 2, p. 986.

<sup>739</sup>MERLET Jean-Pierre, *Une grande loi de la Troisième République...*, *op. cit.*, annexe X, p. 626 et suivantes.

ponctuels (donateurs), il s'agit d'un soutien officialisé par la publication de leur identité, ce que ne faisait pas la Société de charité maternelle lors des ventes ou loteries.

Par ce mouvement de masse qu'elle a réussi à créer, puisqu'elle rassemble 563 membres à la fin de sa première année d'existence, la force de la Goutte de lait ne réside pas dans un système de cooptation pour un nombre limité de places, qui tirerait donc son prestige de la *distinction* (le fait d'être choisi pour devenir membre de la société de charité maternelle) mais de la participation qui est ouverte au plus grand nombre.

La Goutte de lait de Rouen rompt avec la territorialisation et donc l'individualisation d'une charité qui était en quelque sorte nominative, liant la dame patronnesse à « ses » pauvres, dont elle vérifiait éventuellement la recevabilité de la demande. C'est la fin du patronage leplaysien, puisque le donateur (ou souscripteur) donne au groupe, et non à des individus<sup>740</sup>. La souscription rompt l'obligation de l'assisté, qui ne peut connaître un donateur dont l'individualité n'est plus perceptible à l'intérieur du collectif ; en réalité, c'est bien, l'association elle-même qui est bénéficiaire, et non directement l'obligé.

Par ailleurs, la participation financière des bénéficiaires bouleverse le lien traditionnellement identifié par Marcel Mauss dans la théorie du don, en rompant le traditionnel « donner-recevoir-rendre <sup>741</sup> ». Elle met fin à la relation d'individualité qui s'installe entre le donateur et le bénéficiaire du don, contraint de rester débiteur du donateur dans l'attente du contre-don. Enfin, en établissant un continuum entre les dons les plus faibles des souscripteurs et la participation des bénéficiaires, elle inaugure dans la métropole rouennaise un système solidaire fondé sur la volonté d'une amélioration collective et individuelle de la maternité, et, partant, de la société.

L'organisation financière de l'association nouvelle ne s'appuie pas sur la fortune de ses membres mais sur leur nombre et suppose cependant de multiplier les contacts susceptibles de recueillir les souscriptions. Un œuvre d'initiation, sous forme d'un comité de jeunes filles, également doté d'un bureau déclinant des postes de responsabilité est également mis en place, permettant de fidéliser un pré-recrutement de l'œuvre<sup>742</sup>. L'ouverture s'appuie sur l'audience

---

<sup>740</sup> La pensée leplaysienne du patronage ne peut reposer que sur l'individualisation des liens, qui refuse donc l'intervention de l'état : « Le vrai principe sera toujours de substituer à la charité administrative exercée par des fonctionnaires envers des inconnus, la charité privée exercée à titre individuel envers des collaborateurs », LE PLAY Frédéric, *La Réforme sociale en France*, Tours, A. Mame et fils, 1874, Livre 5, chap. 46, p. 307, cité par SILHOL Bruno. « La théorie du patronage de Le Play : Une illustration », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 25, n° 1, 2007, pp. 109-124.

<sup>741</sup> MAUSS Marcel, *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, première édition 1924, PUF, 4<sup>e</sup> édition 1968, p. 98. Voir également OLIVIER Nicolas, « Marcel Mauss, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Lectures*, 2008.

<sup>742</sup> BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901...*, op. cit., p. 31.

grandissante de l'œuvre : elle est un succès. En 1901, 1,8 % des souscripteurs et souscriptrices sont extérieurs à la ville ; ils sont 2,7 % en 1904. Cet investissement dans l'avenir de l'association est significatif de l'enjeu, puisqu'assurer le devenir de l'association nécessite, ici comme ailleurs, de recruter des femmes.

*Un enjeu : recruter des femmes.*

Cette structuration de l'activité féminine dans des mouvements de masse en fait-elle une donnée incontournable de l'action sociale ? L'argument moral s'entend ; l'argument pécuniaire ne doit pas être négligé pour autant et il existe une corrélation certaine entre le nombre de femmes aux postes de responsabilité et le genre des donateurs : quand la Goutte de lait de Rouen dont le bureau est féminin enregistre 62 % de souscriptrices en 1901, elles ne sont que 13,5 % parmi les donateurs de la Ligue protectrice des Orphelins et des enfants abandonnés en 1902, ou 8,8 % parmi ceux de la Consultation des nourrissons au sein du docteur Abramovitch au en 1907, deux associations havraises exclusivement masculines. L'absence des femmes du Comité de défense des enfants en justice de Rouen en 1902 est sanctionnée par la faiblesse des dons féminins qui ne représentent que 4 % du total, alors qu'il est dans le même temps de 16 % au Havre, où elles sont présentes dans le Comité dès sa fondation. La création du comité féminin propulse d'ailleurs leur participation à 8,9 % en 1909 et la fusion des deux comités à 17,7 % trois ans plus tard<sup>743</sup>. Il ne faut donc pas s'étonner des regrets exprimés en 1908 par le docteur Abramovitch, fondateur de la Consultation des nourrissons au sein, qui ne parvient pas à mobiliser les femmes au sein de son association :

« Notre œuvre s'occupe des enfants et des femmes. Or, actuellement, nous n'avons comme collaborateurs que des hommes. Il serait désirable et éminemment utile à notre œuvre que des dames de bonne volonté, ayant le temps disponible, veuillent bien nous accorder leur gracieux concours. »<sup>744</sup>

Quelques années plus tard, leur entrée au bureau confirme notre hypothèse, en portant le nombre de femmes à 13,6 % des donateurs<sup>745</sup>.

Dans la première décennie du siècle, si la variété des pratiques est importante, la nouveauté est celle des mouvements de masse majoritairement féminins qui promeuvent un travail social

---

<sup>743</sup>Cette corrélation confirme d'ailleurs le caractère d'exception du comité des dames de l'UFA du Havre, qui se distingue de la Goutte de lait par ses bénéficiaires et ses soutiens.

<sup>744</sup>Docteur ABRAMOVITCH, *Consultation de nourrissons au sein...*, *op. cit.*, 1908, p. 16.

<sup>745</sup>*Ibid*, 1913.

construit et ambitieux. L'augmentation de la technicité du geste (et la Goutte de lait de Rouen en est un bon exemple) dans des associations qui assurent un suivi est actée.

Comment cette mutation se décline-t-elle territorialement, lorsque l'on quitte les grandes agglomérations ? Les sociétés de la Croix-Rouge, parce qu'elles sont de dimension nationale et déclinent un même objectif mais ont réparti leurs comités dans de nombreuses localités dans l'ensemble du département permettent une étude précise de la dimension territoriale des mutations que nous avons pu entrevoir.

### **3. Les conséquences des mutations associatives sur la différenciation des territoires : l'exemple des sociétés de la Croix-Rouge.**

Au tournant du siècle, l'heure n'est plus à la mise en place des trois sociétés, mais à leur développement et à l'inflexion de leurs attributions.

#### **a. Un maillage territorial soutenu.**

La couverture territoriale des comités des trois branches de la Croix-Rouge est rapidement et particulièrement homogène. Cet état de fait est lié à une législation d'échelle nationale puisque chacune des sociétés relève du service de santé des armées de terre et de mer et que les décrets de 1884 ont uniformisé leurs missions<sup>746</sup>. Elle s'explique également par l'aura qui est celle d'une activité née lors du conflit franco-prussien, même si la filiation de ceux qui s'en réclament est sur ce point parfois plus mythique que réelle. Elle signe plus généralement l'intérêt qui est celui des femmes pour une démarche collective dans laquelle elles veulent s'inscrire. Au contraire des associations caritatives dont nous avons pu décrire l'implantation dans les plus grands centres urbains, c'est donc sur une grande partie du département que rayonnent les sociétés de la Croix-Rouge.

---

<sup>746</sup>Les décrets du 3 juillet 1884 les place sous l'autorité du gouvernement militaire et des directeurs du service de santé auprès desquels elles sont représentées par un délégué régional choisi par la direction centrale de la société. Les tâches que doivent accomplir chacune des trois sociétés sont uniformisées : par l'article 2 en temps de guerre, elles doivent créer des hôpitaux auxiliaires destinées à recevoir les blessés des armées et concourir au service de l'arrière en ce qui concerne les trains d'évacuation, les infirmeries de gare et les hôpitaux auxiliaires du théâtre de guerre, à l'exclusion du service de première ligne et des hôpitaux d'évacuation directement situés sur le front. La SSBM avait jusqu'alors gardé la prérogative de l'intervention dans les actions d'évacuation, les deux autres sociétés réservant leur action uniquement dans les hôpitaux de l'arrière et cette évolution de la législation induit une concurrence nouvelle entre les comités. Prenant acte de cette concurrence, la SSBM n'a d'autre choix que de féminiser les rangs de ses acteurs pour conserver une audience auprès des femmes soucieuses d'agir.

Le tableau et la carte ci-dessous détaillent l'évolution des effectifs des trois sociétés et dressent un bilan géographique des créations et des disparitions des comités depuis le début du mouvement<sup>747</sup>.

**Tableau n°4. Effectifs des comités de la Croix-Rouge en Seine-Inférieure (1905-1909).**

	<b>SSBM (chiffres 1905)</b>						
<b>Comités</b>	Rouen	Le Havre	Oissel	Dieppe	Elbeuf	Gournay	Total
<b>Effectif total des comités</b>	500	555	50	81	136	113	1430
<b>Nombre d'affiliées</b>	env. 280	env. 250	?	55	103	?	au moins 688
<b>Communes rattachées ou disposant d'un correspondant</b>	74	13	0	0	0	0	87

	<b>ADF (chiffres 1908)</b>					
<b>Comités</b>	<b>Eu-Le Tréport-Mers</b>	<b>Blangy</b>	<b>Aumale</b>	<b>Le Havre</b>	<b>Neufchâtel</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre d'affiliées</b>	229	104	43	170	90	636

\* 1906 pour le comité d'Eu-LeTréport-Mers-les Bains

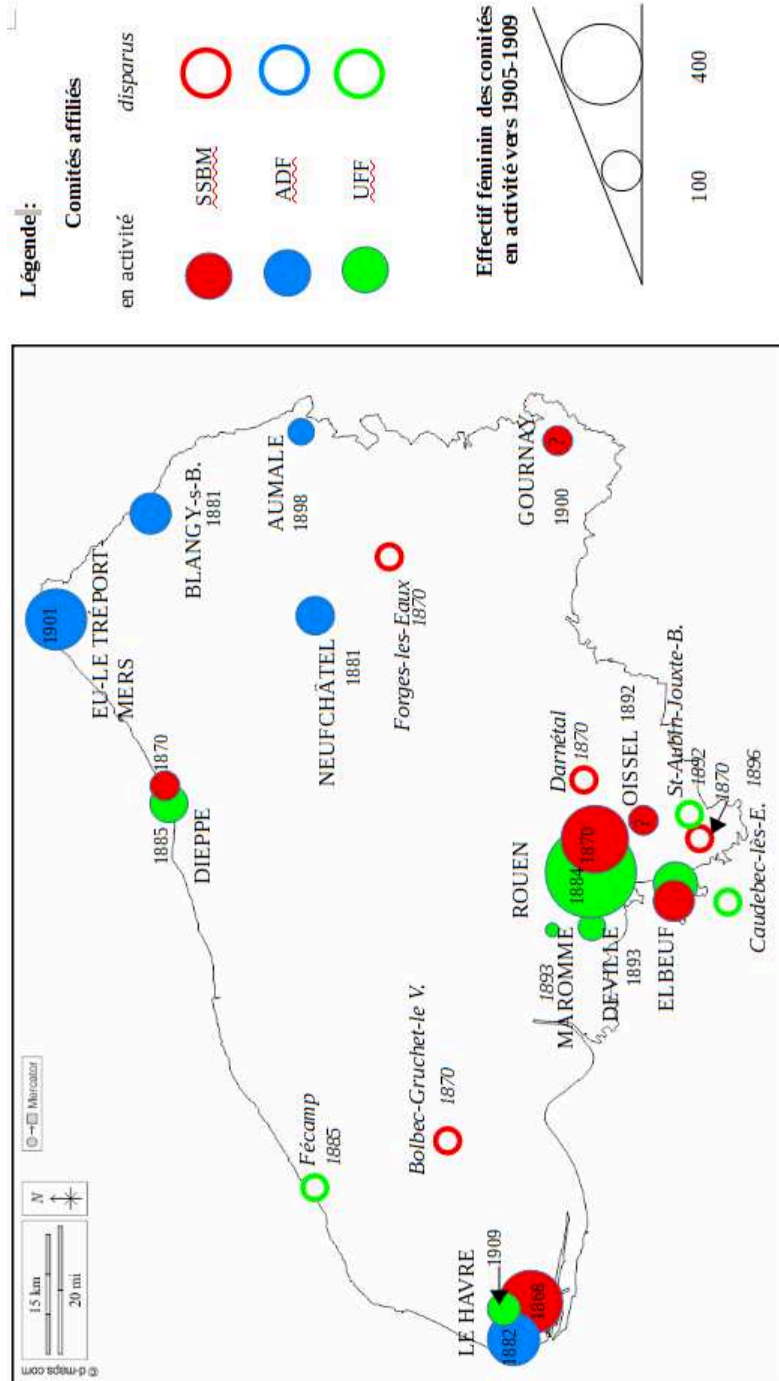
	<b>UFF (chiffres 1908*)</b>				
	Rouen	Dieppe	Elbeuf	Le Havre	Total
<b>Nombre d'affiliées</b>	569	89	122	68	848
<b>Communes rattachées ou disposant d'un correspondant</b>	26	4	3	0	33

\*1909 pour le comité du Havre.

Sources : *Bulletins de la SSBM, de l'ADF, de l'UFF, Annuaire de l'UFF..., op. cit., (1903-1904).*

<sup>747</sup>Voir détails en annexe 7.

**Carte n° 2. Localisation et effectifs des comités de la SSBM, de l'ADF et de l'UFF en Seine-Inférieure (1905-1909).**



Le tableau n° 4 et la carte ci-dessus montrent bien que chaque pôle urbain de Seine-inférieure compte avant 1910 deux de ces sociétés de secours, la première étant la branche aînée que constitue la SSBM et la seconde étant soit l'ADF, soit l'UFF, l'une comme l'autre adoptant une ligne



directrice clairement favorable à l'autonomie féminine. Le Havre est la seule ville importante où se développent les trois sociétés, du moins à partir de la création du comité de l'UFF de 1909. Bien plus, la SSBM comme l'UFF pratiquent le rattachement de communes, ce qui leur permet d'abonder leurs ressources, et disposent de membres correspondants.

Pour la SSBM, ces forces ne sont pas négligeables : dès 1902, le comité de Rouen déclare cinquante-neuf communes adhérentes et la présence de correspondants dans quinze localités, sises dans les arrondissements de Rouen, Yvetot et Neufchâtel ; le comité du Havre compte pour sa part six communes adhérentes et sept correspondants<sup>748</sup>. En 1908, vingt-cinq communes sont rattachées au comité de Rouen, quatre à celui de Dieppe, trois à celui d'Elbeuf. Des membres titulaires et auxiliaires sont dénombrés dans quarante-huit communes du département. Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre des communes possédant des membres titulaires, adhérents et auxiliaires, et répertoriées à l'extérieur de la Seine-Inférieure, essentiellement dans le département limitrophe de l'Eure ou en région parisienne et qui s'élève à 14 en 1907.

Nonobstant ce dernier chiffre, et malgré le manque de sources concernant l'ADF sur ce point<sup>749</sup> c'est plus du cinquième des communes de Seine-Inférieure qui ont un contact régulier avec l'une des sociétés de la Croix-Rouge dans la première décennie du siècle. Le maillage du territoire est soutenu, autour d'une audience exceptionnelle : près de 2200 femmes de Seine-Inférieure, au total, sont affiliées à une des trois sociétés de la Croix-Rouge d'une de façon plus ou moins active.

Cependant, l'évolution des sociétés vers des tâches plus techniques bouleverse les missions et transforme les rapports de pouvoir au sein des territoires.

## **b. Dispensaires et enseignement, facteurs de discrimination au sein des territoires.**

La décennie qui s'achève en 1910 marque un changement profond dans les équilibres plus anciens, et ce à l'initiative de l'autorité militaire prescriptrice des tâches des comités.

### *Le développement des pôles urbains.*

Les grands pôles urbains sont les premiers à assurer la préparation matérielle des hôpitaux auxiliaires destinés à compléter les installations sanitaires de l'armée en cas de conflit : entre 1896

---

<sup>748</sup> *Bulletin SSBM*, 1902, p. 145.

<sup>749</sup> Pour l'ADF, nous ne pouvons tenir compte que des adresses données par les membres des comités, ce qui porte à sept le nombre de membres résidant dans des communes extérieures au comité. Cette valeur numérique assez logique compte-tenu de la ruralité et même de l'isolement du pays de Bray où l'ADF est présente.

et 1901, le comité de Rouen de la SSBM achève la préparation de deux hôpitaux de cent lits de 1<sup>ère</sup> série et d'un second de 2<sup>e</sup> série de 50 lits. À la fin de 1902, ses hôpitaux de 1<sup>ère</sup> série comptent 150 lits. Le comité a fait pour cela un effort financier considérable, puisque à cette date, son avoir en matériel dépasse largement son avoir en espèces. La même année, le comité de Dieppe met à la disposition du service de santé de l'armée un hôpital de 20 lits pouvant être rapidement porté à 50 en cas de nécessité. Notons qu'au même moment, le petit comité de Gournay est encore à la recherche d'un local<sup>750</sup>. La situation est comparable pour les deux autres branches de la Croix-Rouge : L'ADF compte au Havre en janvier 1904 deux hôpitaux de 25 et 20 lits, et le premier d'entre eux est placé en 1<sup>ère</sup> série dès le mois d'avril. Pour l'UFF, l'effort est encore plus important, car ce sont deux hôpitaux auxiliaires, qui comptent 250 lits sont organisés à Rouen dès 1888, soit moins de cinq ans après sa fondation : l'hôpital nord, route de Neufchâtel, et celui, sud, sis rue Saint-Julien<sup>751</sup>, qui sont les locaux des deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, mis à disposition de l'UFF par le préfet Ernest Hendlé<sup>752</sup>. À Elbeuf, c'est un hôpital auxiliaire de 54 lits qui s'organise en 1896 un dans les locaux de l'école communale de la rue Tournante et à Dieppe en 1899, dans l'école communale de la rue Descaliers<sup>753</sup>. Chacun d'eux dispose d'un personnel complet (direction, exclusivement féminine, personnel médical et de surveillance) capable de se mobiliser en cinq jours en cas de conflit et les listes en sont régulièrement tenues à jour<sup>754</sup>.

Cet effort va de pair avec l'ouverture de dispensaires-écoles et la formation d'un personnel féminin. L'UFF est pionnière en ce domaine, puisque la formation de personnel de soin féminin était l'objectif clairement annoncé de l'association dès sa naissance. Des cours existent dès la fondation du comité de Rouen et les femmes qui les suivent sont d'emblée qualifiées d'élèves. À partir de 1890, le nombre de conférences destinées aux élèves passe de seize à vingt-quatre par an ; elles sont dispensées par cinq médecins et un pharmacien. L'assiduité des élèves y est contrôlée par une commission dédiée. Des stages sont effectués à l'hôpital militaire et à la maison de convalescence des soldats. Cependant si les cours sont suivis avec assiduité par un public nombreux, même si nous ne disposons pas de chiffres, les organisatrices se plaignent à partir de 1891 du faible nombre d'élèves qui se présentent à l'examen terminal<sup>755</sup>.

---

<sup>750</sup>*Bulletin SSBM*, 1902 p. 98.

<sup>751</sup>*Annuaire UFF*, exercice 1889-1890, p. 131.

<sup>752</sup>Le préfet Hendlé, en poste entre 1882 et 1900 est par ailleurs membre d'honneur de la SSBM ; son épouse, née Betty Cohn (1847-1910), est membre titulaire de l'UFF à partir de 1890.

<sup>753</sup>Supplément à *Annuaire* 1899-1900, p. 249.

<sup>754</sup>Comité de l'UFF de Rouen, *Assemblée générale, Quatrième exercice 1887-1888*, Rouen, Imprimerie Desays et C<sup>ie</sup>, 1888, p. 64-65.

<sup>755</sup>Comité de l'UFF de Rouen, *Assemblée générale, Quatrième exercice 1891*, Rouen, Imprimerie Desays et C<sup>ie</sup>, 1891, p. 23.

Les postulantes, de plus, s'arrêtent généralement au premier degré de formation : au total, de sa fondation en 1884 à l'année 1899, l'UFF de Rouen a délivré 39 certificats de formation pour seulement 3 diplômes supérieurs.

La SSBM affiche longtemps un retard à cet endroit, y compris en région parisienne. Si elle ouvre ses premiers cours aux femmes en 1882, le premier dispensaire-école n'est ouvert dans le quartier de Plaisance dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris qu'en 1899. En 1902, seize dispensaires-écoles ont déjà été créées sous l'égide de la SSBM en province, dont deux dans les départements normands, à Cherbourg et à Évreux. Ce n'est qu'à ce moment que la réflexion est conduite à Rouen, à la suite du rapport présenté au comité par le docteur Cauchois, qui souligne les bénéfices que la population serait en droit d'attendre d'un tel établissement :

« Diminution du nombre de maladies courantes dans la population qui prendrait le chemin du dispensaire, par la diminution du nombre de foyers contagieux que peuvent créer, que créent en réalité toutes les plaies, petits ou grandes, quand elles ne sont pas soignées et qu'elles deviennent ainsi des causes d'épidémies de diphtérie, de scrofules, de tuberculose etc., etc., dont chacun peut-être atteint à son tour, – vérité scientifique et vérité sociale<sup>756</sup> ! »

Les autorités nationales, considérant que la capitale normande est la ville de province qui compte le plus d'affiliées après Marseille et qu'il est urgent que la décision soit prise, se font plus pressantes, et envoient à la fin de l'année 1903 à Rouen la générale Voisin, vice-présidente du Comité central des dames de Paris laquelle vante les vertus du dispensaire pour le comité, qui peut y trouver une nouvelle motivation et donc contrer la concurrence de la dynamique UFF, « au moment où les guerres se font plus lointaines [...] et qu'il est difficile d'obtenir l'assiduité des membres d'une société qui ne paraît pas avoir un objet immédiat<sup>757</sup> ». Le dispensaire crée également

« une douce émulation [qui] règne parmi toutes ces jeunes femmes dévouées, pour le plus grand bien des malades, et permet au besoin insatiable de dévouement qui anime toutes les femmes de cœur de se donner libre cours en temps de paix. Vienne la guerre, ces infirmières deviendront les auxiliaires indispensables des chirurgiens et mettront à la disposition des soldats blessés toutes les ressources de leurs connaissances médicales<sup>758</sup>. »

Au Havre, c'est M<sup>me</sup> Fortoul, également membre du Comité central des dames qui est dépêchée de Paris pour initier la création du dispensaire. Pas de concurrence avec l'UFF ici. C'est l'utilité du service à la population havraise en période de paix, qui « fournira un contingent sérieux de misères à soigner », qui est mis en avant. Les deux dispensaires, rue Saint-Julien à Rouen et

---

<sup>756</sup> *Bulletin SSBM*, 1902 p. 185.

<sup>757</sup> *Bulletin SSBM*, 1904 p. 301.

<sup>758</sup> *Ibid.*

rue Jeanne d'Arc au Havre, ne sont donc que les 20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> créations françaises, lorsqu'elles ouvrent leurs portes en 1904. Les résultats de cette formation sont rapidement concluants, en particulier au Havre, puisque trente-huit dames obtiennent le diplôme en 1905 au cours des sessions de mars et de juillet<sup>759</sup> et 12 en 1906. Rouen forme dix-huit infirmières en deux sessions<sup>760</sup>. En 1911, c'est un bilan de 103 infirmières dont 90 en diplôme simple et 13 en diplôme supérieur qu'affiche le comité du Havre.

Malgré un retard certain par rapport aux autres branches, l'enseignement dispensé par l'ADF au Havre comme à Eu a lieu sous forme de conférences publiques qui semblent être régulièrement fréquentées dès 1901 ; l'acquisition d'une voiture-ambulance par le comité du Havre assure de plus une visibilité certaine aux activités de l'ADF<sup>761</sup>. À partir de 1906, des cours réguliers et plus structurés se mettent en place sous l'égide du docteur Leroy, médecin des sapeurs-pompiers et sur la proposition de James de Coninck, qui présente le fonctionnement du système anglais en conférence. Ces cours, au nombre de 16 répartis sur deux ans s'adressent à tous et sont sanctionnés par un diplôme de capacité d'ambulancier<sup>762</sup>.

Il est bien sûr possible de gloser sur le niveau de cette formation dont les responsables minorent d'ailleurs la difficulté ou bien la qualité dans leurs discours. À Rouen par exemple, la directrice de la commission de l'enseignement de l'UFF cherche à rassurer les postulantes en 1891 :

« Je voulais d'abord l'attribuer à l'appréhension toute naturelle qu'inspire aux postulantes l'épreuve d'un examen public sur les importantes et sérieuses matières indiquées dans nos programmes ; mais cette objection disparaît, si l'on considère que l'inépuisable complaisance de nos éminents collaborateurs a bien voulu mettre à notre disposition un questionnaire destiné à rassurer les postulantes les plus timides<sup>763</sup>. »

Au Havre, devant le comité féminin de la SSBM, M<sup>me</sup> Fortoul minore l'ambition de la tâche, puisque ce qui est demandé aux infirmières, affirme-t-elle, « ce n'est pas la fausse science qui consiste à se peupler la mémoire de mots savants et inutiles<sup>764</sup> », mais une formation pratique leur permettant d'être les auxiliaires indispensables des médecins.

Quel que soit leur niveau réel, ces formations, qui se déroulent uniquement en milieu urbain instaurent une hiérarchie entre les comités.

---

<sup>759</sup> *Bulletin SSBM*, 1905, p. 514.

<sup>760</sup> *Bulletin SSBM*, 1906, p.196.

<sup>761</sup> Le rapport d'Émilie Siegfried pour l'ADF précise en 1903 que le nombre de sorties de cette voiture, dont les modalités d'utilisation sont affichées dans les commissariats de police et chez les industriels, est passé de 26 à 70 lors de la première année d'utilisation, *Bulletin ADF*, 1903.

<sup>762</sup> *Bulletin ADF*, 1907, p. 31.

<sup>763</sup> Comité de Rouen de l'UFF, *Assemblée générale de l'exercice 1891*, rapport de M<sup>me</sup> J. Lenoir, directrice de la commission de l'enseignement.

<sup>764</sup> *Bulletin SSBM*, 1904, p. 363.

### *La marginalisation des petits comités.*

L'instauration des dispensaires adossés à des cours formant le personnel accélère le creusement des différences entre les comités urbains et ruraux. Les faibles densités de population des territoires où sont notamment implantés les comités du Pays de Bray au nord-est du département bride leur développement et la période voit le phénomène s'aggraver d'autant plus que les instances dirigeantes des trois sociétés consacrent l'essentiel de leurs bulletins au suivi des dispensaires-écoles sis dans les comités les plus importants à partir de 1904. La situation qui est celle des comités ADF est tout à fait caractéristique des obstacles qui sont faits à leur essor, et même à leur maintien. Le comité de Blangy, qui avait pourtant applaudi à la création du nouveau comité des trois-villes sœurs littorales Eu-Le-Tréport-Mers-les-Bains en 1901, pâtit d'un réseau de transport au service du tourisme balnéaire qui accentue une littoralisation démographique déjà à l'œuvre. Il indique en 1903 que le nouveau comité lui a « pris tous les sociétaires du côté de la mer<sup>765</sup> ». Chacun des rapports annuels du comité pointe la difficulté d'augmenter le nombre de ses membres et surtout de faire vivre une structure dans un habitat dispersé. Par ailleurs, il semble que le comité d'Eu, qui est le seul à disposer de ressources humaines importantes, connaisse une certaine dérive : situé dans une zone littorale où les villégiatures sont nombreuses, il vit davantage au rythme des festivités organisées par le comité dans le théâtre du casino du Tréport par exemple qu'à celui des cours indispensables à la formation d'un personnel hospitalier efficace. Il faut attendre le 28 décembre 1911 pour que soient délivrés dans ce comité les premiers diplômes d'ambulancière<sup>766</sup>.

La présidente du comité de Blangy, Marie Denolly<sup>767</sup>, résidant à Guerville, petite commune située à une dizaine de kilomètres de Blangy et qui ne compte que 619 habitants au recensement de 1906, se plaint ouvertement cette année-là des dysfonctionnements entraînés par la dispersion de ses membres dans un canton fortement marqué par la ruralité. Surtout, les comités de Neufchâtel et de Blangy se cantonnent dans une activité financière, et pratique consiste presque exclusivement en la fabrication de pansements dont les modèles viennent de Paris. Les ateliers des comités, même à Eu, ne sont fréquentés régulièrement que par dix ou vingt affiliés<sup>768</sup>. La formation de personnel

---

<sup>765</sup> *Bulletin ADF*, 1903, p. 100.

<sup>766</sup> *Bulletin ADF*, 1912, p. 36.

<sup>767</sup> *Bulletin ADF*, 1905 p. 46. Marie Denolly, née Dumontier (1840-1911), présente à la fondation du comité et présidente de 1901 à 1910 puis présidente d'honneur jusqu'en 1911, habite à Guerville avec son fils Georges Denolly, héritier de la verrerie de la Grande Vallée.

<sup>768</sup> *Bulletin ADF*, avril 1904.

n'existe pas à Neufchâtel, pourtant chef-lieu d'arrondissement, ce qui vaut au comité un rappel à l'ordre du fondateur de l'œuvre, le docteur Duchaussoy, qui se déplace jusqu'à la bourgade en 1901<sup>769</sup>. À Blangy, la formation se limite à une conférence par an au moment de l'assemblée générale<sup>770</sup>. Les instances parisiennes de l'ADF incitent le comité à se prendre en main :

« Blangy n'est pas très loin de Paris. Ne serait-il pas possible que ce bon comité fit quelques sacrifices pour former dans notre école et dans l'hôpital des Dames françaises deux ou trois infirmières, qui deviendraient elles-mêmes des monitrices pour les comités de Blangy, d'Aumale, d'Eu, etc.<sup>771</sup> ? »

Au total, les comités de Blangy, Aumale et dans une moindre mesure Neufchâtel disposent de ressources financières importantes<sup>772</sup> qui leur valent régulièrement les compliments du comité central de Paris, puisque celui-ci perçoit un dixième des avoirs financiers jusqu'au début du siècle, mais sont caractérisés par des dispositifs de formations et des équipements insuffisants. Ils sont de ce point de vue marginalisés au fur et à mesure que les autorités militaires développent leurs exigences dans ces deux domaines et il est certain qu'entre 1905 et 1913, l'argent ne suffit plus pour être un « bon comité ».

Les comités ruraux ne sont pas les seuls à connaître des difficultés. Passés les premiers temps enthousiasmants de l'implantation, les comités des communes de banlieues autour des grandes agglomérations urbaines marquent le pas : Déville et Maromme, proches de Rouen, peinent à recruter, dans des groupes marqués dès leur origine par une forte instabilité des affiliées, comme le montre l'annexe 7<sup>773</sup>. Après des affiliations sans lendemain, c'est le vivier lui-même qui se tarit : Déville passe de 64 affiliées en 1896 (30 titulaires et 34 auxiliaires) à 46 en 1908 (20 titulaires et 26 auxiliaires). Cette baisse et la stagnation des chiffres en milieu urbain ne s'expliquent sans doute pas que par les difficultés liées à la formation du personnel, plus exigeante, mais correspond sans doute à la concurrence portée par une offre associative plus importante.

Le bilan que dresse la carte n° 2 montre donc bien que la répartition des comités n'a pas toujours résisté aux évolutions du mouvement. Si quelques-unes des créations historiques de 1870

---

<sup>769</sup>*Bulletin ADF*, 1901, p. 233.

<sup>770</sup>Il s'agit des conférences du docteur Dézon, qui aborde des thèmes utiles à la population civile comme les notions d'asepsie, la tuberculose, les risques de diffusion de la fièvre typhoïde, mais aussi sur le rôle de la Croix-Rouge pendant la guerre russo-japonaise, etc...

<sup>771</sup>*Bulletin ADF*, février 1906, p. 54.

<sup>772</sup>Les ressources financières du comité de Blangy passent d'un peu plus de 30 000 francs en 1901 à plus de 46 000 francs en 1906 grâce à plusieurs legs, ce qui est bien supérieur à celui du Havre, qui ne possède que 6 345 francs d'actifs en 1904 mais qui vient à cette date de terminer l'équipement de ses deux hôpitaux. *Bulletin ADF*, 1901, 1904, 1906.

<sup>773</sup>Cette instabilité est marquée dans les petits comités de la banlieue rouennaise : à Déville par exemple parmi les trente-huit adhérentes recrutées en 1896, dix-sept ont disparu en 1900, vingt-neuf en 1903 et six d'entre elles seulement sont encore présentes en 1908.

sont tombées dans l'oubli pendant la décennie suivante, les grandes fondations des années 1890 sont fragilisées par l'isolement et le manque de formation technique.

Bientôt, de plus, le prestige des comités urbains dont certains membres se tournent vers d'autres tâches entre en compte dans leur attractivité.

### c. Vers d'autres rives.

Ayant acquis une visibilité certaine auprès du public du fait des formations proposées, les comités urbains proposent rapidement d'autres services et connaissent un véritable engouement. En 1910 par exemple, une ambulance de la SSBM havraise est montée lors du meeting d'aviation qui a lieu du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre. Dix-huit infirmières<sup>774</sup> y assurent le service, qui, dirigé par M<sup>me</sup> Frédéric Perquer doit prévoir plusieurs équipes à tour de rôle afin de satisfaire toutes les volontaires.

Mais ce sont les opérations au Maroc, qui retiennent l'attention et montrent définitivement l'intégration des grands comités urbains au jeu national. Le cadre événementiel est celui de la « troisième guerre du Maroc » de 1907, qui réprime l'opposition marocaine à la présence française et en particulier à la mise en place du chemin de fer à voie étroite supportant la locomotive « Decauville ». Ce que le consul imagine être une opération de maintien de l'ordre dégénère le 5 août et entraîne le bombardement de Casablanca afin de venir à bout de cette entreprise fort mal préparée<sup>775</sup>. Le corps expéditionnaire parvenu quelques jours plus tard conduira un difficile retour à l'ordre dans le but de permettre aux Européens et aux Français en particulier de poursuivre leurs activités économiques dans la région.

C'est dans ce cadre qu'un groupe d'infirmières laïques est appelé à se rendre à l'extérieur de la métropole pour la première fois, sans qu'il s'agisse toutefois d'une demande du Comité international de la Croix-Rouge, comme dans toutes les opérations de nature coloniale<sup>776</sup>. L'une d'elles est une rouennaise, Marie Le Baron (1853-1928), épouse Paul Roque, fille d'un négociant parisien et veuve d'un avoué rouennais dont elle ne semble pas avoir d'enfant. Déjà adhérente du comité rouennais de la SSBM en 1897, ayant obtenu le diplôme simple d'infirmière en mars 1905 puis le diplôme supérieur en juillet 1907, elle effectue un séjour de deux mois à Casablanca, de

---

<sup>774</sup>Ce rapport figure dans le *Bulletin* de la SSBM, 1911, p. 403 et suivantes. Il est un des rares établissant des listes de noms, parmi les milieux de la grande bourgeoisie havraise : Berchut, André Brindeau, Caillatte, Chaumonot, Kablé, Du Pasquier, Haag, Perquer..., qui font donc partie des diplômées.

<sup>775</sup>ADAM André, « Sur l'action du Galilée à Casablanca en août 1907, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1967, n° 6 pp. 9-21.

<sup>776</sup>BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge...*, op. cit., p. 56.

septembre à novembre de cette année-là, ce qui lui vaut d'obtenir la médaille commémorative du Maroc. Elle effectuera un second séjour en 1912, cette fois-ci à Fès et Meknès en tant qu'infirmière-major<sup>777</sup>. Il est probable que le choix de proposer cette mission à Marie Roque en 1908 est motivé par le souci de mettre en avant les femmes qui font l'effort, même en province, d'obtenir ce diplôme. Ce premier séjour est particulièrement connu, car elle en fait dès 1908 une « relation » (sic), dont elle donne lecture en conférence publique devant le comité rouennais et qui est publiée dans le bulletin local la même année<sup>778</sup>. Long de 35 pages, ce récit cherche à justifier le rôle des dispensaires-écoles (celui de Rouen est encore récent, puisque fondé en 1904, à l'instigation des instances nationales de la SSBM) et les options du comité central français : en 1907, il est donc acté que certaines femmes des grands comités provinciaux sont suffisamment formées (avec les grades d'infirmière-major notamment) pour être intégrées à des missions nationales et, en retour, relayer la politique nationale de la SSBM en province.

Les compétences acquises à la Croix-Rouge ou dans les grandes associations fédérées, comme dans le cas de la lutte contre l'alcoolisme renforcent les liens avec les instances nationales, et achèvent la césure avec les comités les plus ruraux qui souffrent d'un déficit de formation et se cantonnent à des tâches matérielles.

## **Conclusion.**

La constitution de forces féminines autonomes, qu'elle soit progressive et volontaire dans son soutien à la République à Rouen ou davantage contrainte dans le cas du Havre est bien la preuve que l'action sociale féminine est un enjeu politique. « Espace social intermédiaire », qui met en évidence « l'indétermination de la frontière entre les institutions publiques et l'initiative privée », pour reprendre l'expression de Christian Topalov et Stéphanie Ginalski<sup>779</sup>, volontiers adaptable et polyvalent, cet espace nouveau de création associative coexiste pendant plusieurs années avec l'exercice d'une charité traditionnelle.

Il permet aux femmes souvent issues des comités pré-existants de s'investir dans les chantiers hygiénistes du tournant du siècle. Certaines associations féminines comme la section des Dames de l'UFA du Havre sont indéniablement la création d'une élite dirigeante pour laquelle le

---

<sup>777</sup> *Bulletin SSBM*, n° 53, juillet 1928, p. 7 ; base Léonore, dossier Roque née Le Baron.

<sup>778</sup> Voir également chapitre six.

<sup>779</sup> GINALSKI Stéphanie, TOPALOV Christian, « Le monde charitable représenté : réseaux d'acteurs et « concordat charitable » à Paris en 1900 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 64-3, no. 3, 2017, pp. 90-124.



genre est second et ne constituent pas des cas de maternalisme, ni dans leurs objectifs, ni dans leur fonctionnement. D'autres, comme la Goutte de lait de Rouen transforment l'association traditionnelle de charité envers des affligées, ancien devoir et propriété d'une élite, en une action sociale nouvelle et de masse qui repose dans son financement et dans son organisation sur une large responsabilité collective et qui organise des rapports sociaux nouveaux en tentant de relier dans un continuum bénéficiaires et actrices. Les rôles que les femmes y prennent – ou se voient parfois attribués – sont de fait de plus en plus spécialisés. Correspondant à un travail effectif plus important que dans la charité traditionnelle, et très genré, il leur permet de développer une expertise qu'elles souhaitent voir reconnue comme une « citoyenneté sociale » : il s'agit bien là de maternalisme. Cependant, malgré l'omniprésence et le rayonnement des sociétés de la Croix-Rouge, ces transformations pénètrent peu les localités secondaires et encore moins le milieu rural, qui se trouvent rapidement marginalisés et réduits à une exclusive contribution financière, ou bien à des affiliations individuelles aux comités urbains.

Ces viviers féminins de l'action sociale qui sont déjà largement constitués en 1900 au niveau local vont être traversés -et transformés- par les ruptures introduites par les deux grands débats nationaux qui deviennent majeurs et structurants au cours de la première décennie du siècle et jusqu'en 1914 : la place de la religion au sein de la République au moment de la Séparation des Églises et de l'État, et la montée en puissance du courant féministe.

## Chapitre trois.

### Femmes et associations en province à l'heure des débats (inter)nationaux (1896-1914).

#### Introduction:

Entre 1896 et 1914, des débats idéologiques majeurs d'échelle nationale ou internationale transforment le champ associatif du département déjà très élaboré, dans ses idées, ses pratiques, ses alliances. Ces débats sont au nombre de trois : il s'agit d'abord de la place du christianisme social comme troisième voie entre un libéralisme débridé et un socialisme qui nie l'existence d'une spiritualité transcendant le peuple, troisième voie qui puisse permettre une transformation des rapports sociaux de classe ; il s'agit également de la place et du rôle de la religion dans une France qui s'apprête à séparer les Églises et l'État ; il s'agit enfin des revendications féministes qui trouvent une formulation plus précise à l'aube du siècle, priorisant parfois l'égalité politique en en faisant un préalable à l'amélioration du sort socio-économique des femmes.

L'importance de chacun de ces trois débats nourrit une historiographie abondante et c'est à dessein qu'est utilisé ici le terme de christianisme social mêlant protestants et catholiques. Les protestants se sont appropriés le courant du christianisme social dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, mettant à profit un apaisement des conflits doctrinaux de leurs Églises<sup>780</sup> ; pour les catholiques, la question est plus complexe. Elle est un enjeu moral et politique car elle se place dans un contexte de déchristianisation qui touche la confession majoritaire en France et qu'elle interfère nécessairement les positions politiques des catholiques face à la République, auxquelles les Ligues tentent également de répondre<sup>781</sup>. Nous nous référons ici à la mise au point historiographique de Matthieu Brejon de Lavergnée qui s'intéresse au « concept opératoire » que constitue le terme de catholicisme social pour les historiens<sup>782</sup>. Ni « étude sociale de la religion » ni étude des idées, le

---

<sup>780</sup>Si le protestantisme s'approprie le courant du christianisme social dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle par la réflexion sur le passage à une société industrialisée (BAUBEROT Jean, *Histoire du protestantisme*, Paris, PUF, 2020, 10<sup>e</sup> édition, pp. 94-119), le passage au XX<sup>e</sup> siècle est l'occasion de renouveler ces interrogations comme l'a montré André Encrevé (ENCREVÉ André, « Témoignages : des protestants à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, vol. 635, n° 3, 2005, pp. 593-607) et de développer le messianisme d'un Wilfred Monod.

<sup>781</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, thèse citée, 2007 ; DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Cerf, 2006.

<sup>782</sup>BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, (« Des œuvres aux associations. Culture et engagement catholiques », in DUMONS Bruno, SORREL Christian, *Le Catholicisme en chantiers France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR,

prisme choisi ici cherche à cerner l'articulation entre les groupes locaux préexistants ou qui se forment à cette occasion et les mouvements qui se structurent à l'échelle nationale. Enfin, pour les féministes, l'étude locale des mouvements nationaux est rendue complexe du fait de la multiplicité des mouvements et de la dispersion des sources<sup>783</sup>.

Selon que nous nous plaçons du point de vue de l'État, des directions nationales de ces associations naissantes ou bien des comités locaux, les implications de l'émergence des associations nationales ne sont pas les mêmes. Pour l'État, le risque de voir se (re)constituer des groupes de pression issus des oppositions à la République à travers le catholicisme intransigeant au moment du débat sur la Séparation des Églises et de l'État est majeur<sup>784</sup>. Pour les mouvements eux-mêmes, l'intérêt d'une structuration nationale et d'un développement provincial est double : il permet de se faire entendre auprès des pouvoirs publics et de peser au sein des mouvements internationaux naissants. Pour les comités locaux des associations enfin, l'enjeu n'est pas négligeable : il est celui d'une émulation entre les comités locaux des différentes régions, mais aussi du devenir des fidélités locales antérieures.

Placer le débat au niveau des groupes féminins de l'action sociale du département invite donc à poser la question du jeu d'échelle de l'intégration nationale – et éventuellement internationale – de l'action sociale et de l'appropriation spécifique à l'échelle du département des courants de pensée qui émergent dans les mouvements féminins. Il s'agit de comprendre en quoi les débats nationaux ont transformé le tissu associatif local dont nous avons montré la vigueur et

---

2013, pp. 79-97) retrace la lecture qui en a été faite depuis les travaux de Jean-Baptiste Duroselle. Il souligne son ancrage dans l'histoire des idées par Jean-Marie Mayeur qui en a décrit les limites et les alliances, et les origines en partie commune avec le catholicisme intransigeant (MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne, principes romains, expériences françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 1986). Il rappelle la définition qu'en fait Denis Pelletier d'un investissement dans des institutions militantes caractéristiques de la société industrielle (œuvres, mouvements, syndicats) au service de la doctrine sociale de l'Église (PELLETIER Denis, « Le catholicisme social en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Une modernité paradoxale », in PELLISTRANDI Benoît, (dir.), *L'Histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, pp. 371-387). Il conclut sur l'importance du décloisonnement permettant de saisir la complexité des transferts au delà de l'accumulation des monographies.

<sup>783</sup>C'est essentiellement par le biais des mouvements et des groupes au niveau national que les études ont été menées : La thèse de Laurence Klejman et de Florence Rochefort aborde la question de la constitution des groupes locaux (KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche, le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Éditions des femmes, 1989 ; s'y ajoutent des monographies ponctuelles, comme celle de Frédéric Dabouis qui revient sur les premières années du groupe tourangeau de l'UFSF (DABOUIIS Frédéric, « Le groupe angevin de l'Union française pour le suffrage des femmes à travers les archives de Cécile Brunschvicg », *Les Cahiers du CESA*, n° 8, novembre 2014, pp 2-23.), mais les synthèses nationales à propos du développement en province manquent.

<sup>784</sup>BEC Colette, « Fin des concurrences philanthropiques »..., *art. cit.*, p. 223-224. Jean-Pierre Merlet souligne à ce propos que la tentation est réelle pour les Républicains de favoriser les associations d'audience nationale qui ne leur sont pas hostiles par le biais de l'octroi de la déclaration d'utilité publique ; MERLET Jean-Pierre, *Une grande loi de la Troisième République... , op. cit.*, p. 404 à 411.

de décrire les réponses apportées par les groupes et les individus à la question de la verticalité des liens nationaux ou internationaux et de leur substitution ou non aux solidarités horizontales. Il faut remarquer par ailleurs que si l'échelle internationale doit être prise en compte, elle a été traitée différemment par l'historiographie : le féminisme international a fait l'objet d'études nombreuses et anciennes<sup>785</sup>, les études sur les circulations internationales qui concernent les groupes catholiques ont été plus tardives<sup>786</sup>.

Nous déclinons ces transformations à travers les exemples du christianisme social, des premières ligues féminines nées du catholicisme intransigeant et des sociétés féministes qui construisent leurs groupes locaux depuis le tournant du siècle.

### **1. Le christianisme social, du Ralliement à l'irruption des Ligues (1896-1905).**

Au moment où les associations hygiénistes dont nous avons vu la création locale prennent leur essor, les œuvres sociales des laïcs deviennent incontournables dans l'expression du catholicisme : André Encrevé souligne que la perte d'influence des grands notables au profit des « couches nouvelles » que Gambetta salue dans son discours de 1878<sup>787</sup>, lesquelles sont sensibles à l'influence de la libre-pensée et de la franc-maçonnerie, provoque paradoxalement un renouveau catholique qui passe par des associations de laïcs<sup>788</sup> et une pastorale renouvelée. Ce renouvellement consacre le passage de « l'homme d'œuvres au militant » selon l'expression de Gérard Cholvy<sup>789</sup>. Cette foi doit être agissante, et doit l'être dans une démarche collective qui correspond à l'imaginaire catholique<sup>790</sup>. Le fait associatif devient donc une dimension indispensable à l'affirmation de la foi. Si les débuts de la centralisation des œuvres est ralenti par les divisions politiques et les contrastes géographiques des pratiques religieuses<sup>791</sup>, la création de

---

<sup>785</sup>Nous ne signalerons ici que l'ouvrage de Karen Offen : OFFEN Karen, *Les Féminismes en Europe 1700-1950. Une histoire politique*, Rennes, PUR, 2012, trad. Yvonne Knibiehler.

<sup>786</sup>Marie-Emmanuelle Chessel a cependant particulièrement développé la question des origines internationales de la Ligue sociale d'acheteurs (CHESEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque, la Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 33-58) ; Magali Della Sudda a proposé un panorama des réseaux catholiques internationaux féminins, « Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale », *Genre & Histoire* [En ligne], 12-13 | Printemps-Automne 2013.

<sup>787</sup>Discours de Romans prononcé le 18 septembre 1878.

<sup>788</sup>ENCREVÉ André et GADILLE Jacques, Chapitre « La France », in MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles et Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, vol. 11, *Libéralisme, industrialisation, expansion européenne, (1830-1914)*, Bruxelles, Desclée, 1995, p. 510.

<sup>789</sup>CHOLVY Gérard, « De l'homme d'œuvres au militant : une évolution dans la conception du laïcat catholique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Miscellanea historiae ecclesiasticae*, t. 7, Congrès de Bucarest, Bibliothèque de la *Revue d'Histoire Écclésiastique*, Bruxelles-Louvain, 71, 1985, pp. 215-242.

<sup>790</sup>MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>791</sup>ENCREVÉ André et GADILLE Jacques, « La France », *chap. cit.*, p. 510 à 517.

l'Action Catholique de la Jeunesse Française (ACJF), héritière des cercles catholiques d'Albert de Mun, en 1886, du Sillon de 1894, des Semaines sociales en 1904, sont significatifs de la volonté de rassembler les œuvres<sup>792</sup>. Quelle place prend donc ce catholicisme conquérant et structuré dans le paysage local préexistant ?

**a. Le christianisme social havrais au temps du Ralliement, une discrète multi-confessionnalité.**

Au Havre, la question n'est pas indifférente, puisqu'à côté d'œuvres catholiques ou protestantes se sont développées des œuvres pluri-confessionnelles comme la section des Dames de l'UFA, où nous avons vu la catholique Émilie Normand côtoyer la protestante Georgina Latham<sup>793</sup>. Le développement d'initiatives nationales invite donc à observer de plus près la position des militantes catholiques et protestantes.

*Le positionnement des catholiques et des protestantes havrais.*

En Seine-inférieure, la position des catholiques après l'invitation formulée par Léon XIII (1810-1903) à peser sur les transformations du monde moderne (encyclique *Rerum Novarum* du 15 mai 1891) et à rallier un régime républicain manifestement accepté en France (encyclique *Au milieu des sollicitudes* du 3 mai 1892), est simplifiée par le soutien sans ambiguïté des autorités diocésaines. Or, dans la dernière décennie du siècle, les protestants ne sont pas défavorables à des entreprises communes. Si au niveau national, les protestants ont été plus précocement et plus massivement acquis à la République, la Troisième République n'est pas une « république protestante », en tout cas passée la première décennie du régime<sup>794</sup>. Au niveau local d'ailleurs, les procès-verbaux des séances du consistoire havrais se font l'écho des protestations de plus en plus insistantes auprès du conseil municipal du Havre qui, depuis 1889, a diminué l'indemnité des pasteurs de la ville<sup>795</sup> ; les critiques à l'égard de Jules Siegfried à la fin de son mandat de maire portent en partie sur son rigorisme protestant. Les transformations imposées au bureau de bienfaisance ont bien montré qu'il s'agit-là d'une influence grandissante des élus favorables à une laïcité de combat. L'heure, de plus à l'unité : les différends idéologiques entre libéraux et

---

<sup>792</sup>Voir le tableau synoptique de FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme -XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, De la charité à l'action sociale*, Paris, les Éditions ouvrières, 1990, p. 68.

<sup>793</sup>Voir chapitre deux.

<sup>794</sup>ENCREVÉ André, GADILLE Jacques, Chapitre « La France », in MAYEUR Jean-Marie *et al.*, *Histoire du christianisme...*, *op. cit.*, p. 542-543 ; CABANEL, Patrick, *Les Protestants et la République...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>795</sup>ADSM 56 J 3 et 4.

évangéliques, particulièrement vifs au milieu du siècle dans cette ville et qui avaient entraîné l'existence de deux associations culturelles se sont quelque peu estompés à cette date comme ils le sont au niveau national<sup>796</sup> ; ils n'avaient d'ailleurs jamais affecté l'action sociale du Diaconat, resté constamment unifié et dans lequel les femmes étaient particulièrement impliquées<sup>797</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que les femmes de l'élite catholique et protestante de la ville fondent des associations communes. Cependant, elles ne représentent qu'une partie des deux communautés et sont issues d'une quinzaine de familles tout au plus. Du côté des catholiques, les noms les plus fréquemment rencontrés sont les Vésine-Larue, Brindeau, Briand ou encore les Normand, qui forment un groupe dont les membres appartiennent à des familles impliquées de longue date dans la vie politique havraise et ralliées, même si ce ralliement fut tardif, à la République. Ce petit groupe s'articule essentiellement autour de Léonie Vésine-Larue, née Brindeau<sup>798</sup>. Fille de Léon Brindeau, président de la Chambre de commerce et adjoint au maire du Havre sous l'Empire, qui fut un des rares membres de la famille Brindeau à ne pas soutenir clairement la cause républicaine avant le 4 septembre 1870<sup>799</sup>, elle est également la belle-fille d'Édouard Vésine-Larue, maire du Havre nommé par Napoléon III à trois reprises entre 1855 et 1865. Appartiennent à ce cercle sa fille Marie-Mathilde Vésine-Larue mariée Hess en 1893, sa tante, épouse de Gustave Brindeau née Mazeline ainsi que sa cousine, Marguerite Sigaudy<sup>800</sup> qui est la sœur de Louis Brindeau (1856-1936), lequel commence une carrière politique comme conseiller municipal en 1886, devient maire en 1890 et député cinq ans plus tard dans les rangs des Républicains progressistes<sup>801</sup>. À ce petit groupe se rattache Marie Taconet, née Pochet de Tinan, dont le père, le négociant Georges Pochet, est protestant quand elle a été élevée dans la foi de sa mère, catholique<sup>802</sup>. Les Pochet de Tinan sont un des rares cas de couples mixtes de cette génération. En marge de ce premier noyau figurent les sœurs Francine et Émilie Normand, filles du grand constructeur de navire Augustin Normand, et dont nous avons souligné l'implication dans les associations anti-alcooliques<sup>803</sup>. Ces familles appartiennent aux milieux économiques qui font

---

<sup>796</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 310.

<sup>797</sup>Chaque équipe du diaconat du Havre intervient dans un quartier délimité ; elle est formée pendant cette période d'un homme et de deux femmes. Celles-ci prennent en charge près de trois quarts des visites aux familles nécessiteuses. « Liste des personnes ayant demandé et obtenu des secours », s.d., Archives du temple protestant du Havre.

<sup>798</sup>Affiliée n° 1834.

<sup>799</sup>Ce n'est pas le cas de son père Gustave Brindeau, ARDAILLOU, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>800</sup>Affiliées n° 1579 et 3012.

<sup>801</sup>CHALINE Jean-Pierre et SOHN Anne-Marie, *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie...*, *op. cit.*  
Louis Brindeau est sénateur à partir de 1912.

<sup>802</sup>Voir chapitre premier.

<sup>803</sup>Voir chapitre deux.

le succès de la ville, des chantiers navals pour les Normands à la métallurgie pour l'entreprise Mazeline. Les hommes de ces familles sont peu présents dans l'action sociale.

Que le Ralliement à la République soit formulé du bout des lèvres dans le cas de Léon Brindeau, ou bien affiché dans le cas de Gustave et de son fils Louis, il est cependant réel et une césure nette existe avec les familles catholiques comme les Ancel, les Perquer ou encore les Masquelier, dont le rôle avait été important pendant le Second Empire, et qui, clairement opposées au nouveau régime, se retrouvent marginalisées politiquement<sup>804</sup> dès le début de la Troisième République. Après la dissolution du Comité des dames du bureau de bienfaisance de 1891, les femmes de ces familles se tiennent à l'écart de toute action sociale nouvelle, tout en restant actives dans les œuvres confessionnelles paroissiales<sup>805</sup>, tout comme leurs maris : Perquer, Lamotte, Edou et Marande<sup>806</sup> sont présents au conseil de fabrique de leur paroisse et Ancel, Edou, Begouën, Lamotte figurent dans les listes de la Société Saint-Vincent de Paul<sup>807</sup>, dont les catholiques « sociaux » sont absents.

Dans un entre-deux se situent les femmes des familles Bricard, de Geuser et Grosos, petit groupe à la participation réelle à des œuvres sociales lorsqu'elles sont exclusivement catholiques : elles ont contribué à la construction du groupe catholique des Dames de Charité<sup>808</sup> et aux œuvres nées de la première polarisation qui a suivi la laïcisation des bureaux de distribution havrais, comme la Crèche Sainte-Marie. L'anti-cléricalisme de plus en plus manifeste de la République les rattachera au début de la décennie suivante à des mouvements marqués par leur intransigeance. De plus, si la plupart des catholiques qui entrent dans les mouvements d'action sociale sont absentes des œuvres confessionnelles, il ne faut pas oublier qu'elles participent parfois activement à la vie quotidienne de leur paroisse, comme le font les sœurs Normand dans la paroisse Saint-Joseph. La césure porte donc bien pour ces femmes sur la position adoptée à ce moment précis, entre 1895 et 1901, dans une vie associative nouvelle peu marquée par le confessionnalisme : les catholiques ralliées (Vésine-Larue ou Sigaudy) l'acceptent, les catholiques que nous nommerons intransigeantes (Perquer ou Edou) la refusent.

Précisons les contours du petit groupe de protestantes qui vont rencontrer ces catholiques ralliées.

---

<sup>804</sup> ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 262.

<sup>805</sup> Nous verrons que les articles nécrologiques permettent de l'établir.

<sup>806</sup> BARJOT Dominique (dir), *Les Patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine*, Le Mans, Cénomane, 1991.

<sup>807</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1890 à 1895.

<sup>808</sup> Voir chapitre deux.

Le pôle le plus important est formé par des familles protestantes parmi les plus anciennes du Havre, arrivées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou tôt dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les piliers en sont Marie Roederer, née Delaroche et Georgina Latham, née Iselin, dont nous avons déjà décrit le parcours<sup>809</sup>. L'une et l'autre appartiennent au clan Delaroche par filiation ou par alliance, une des familles protestantes qui a marqué le XIX<sup>e</sup> siècle havrais par sa réussite économique et politique<sup>810</sup>.

Marie Delaroche est la petite-fille de Michel Delaroche, genevois qui fonde une des plus grandes familles de négoce de la ville au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Fille d'Henri Delaroche (1816-1903), seul fils de Michel ayant fait souche, et de Cécile Oberkampf (1823-1886), petite-fille du fondateur des toiles de Jouy-en-Josas, Marie Delaroche épouse en 1871 Jules Roederer, négociant cotonnier à la brillante carrière, président de la chambre de commerce de 1893 à 1896 puis de 1901 à 1904 et conseiller général de la Seine-inférieure ; le ménage habite la rue de la Côte, où les rejoignent bientôt les familles protestantes les plus connues de la ville. Georgina Latham, petite-fille de Jeremiah Winslow et qui a épousé le négociant Edmond Latham est proche du clan Delaroche par alliance, puisque sa sœur Julie Iselin<sup>811</sup> a épousé en 1880 le fils de Michel Delaroche, Raoul, qui meurt tôt près d'Alger en 1891. Plusieurs femmes forment un groupe soudé autour de ces deux membres très actives : Caroline Tscharner, fondatrice de la Crèche havraise en 1877 et Marguerite Alloignet-dit-Sauquet, qui sont pour la première la fille, pour la seconde, la petite-fille de Jeremiah Winslow. Gabrielle Delaroche, épouse de Karl de Heyder, figure de façon intermittente dans ce groupe.

Le deuxième pôle du groupe est formé par des femmes dont l'arrivée au Havre est plus récente, même si elle date d'avant le conflit franco-prussien, et qu'il serait tentant mais impropre d'appeler « mulhousiennes ». Il s'agit des femmes de la famille Siegfried, au premier rang desquelles Julie née Puaux, à l'aube de la brillante carrière de féministe au rang national que nous lui connaissons<sup>812</sup> qui a épousé Jules Siegfried (1837-1922), entré au conseil municipal du Havre

---

<sup>809</sup>Pour la biographie de Georgina Latham, voir chapitre deux.

<sup>810</sup>RUFENACHT Charles, *Michel de la Roche (1875-1852). Ses aïeux et ses descendants*, Le Havre, 1963.

<sup>811</sup>Affiliée n° 814.

<sup>812</sup>Les biographies de Julie Puaux-Siegfried sont innombrables. Les dictionnaires récents des femmes et du féminisme ou les ouvrages comportant un répertoire biographique lui consacrent systématiquement une notice retraçant sa carrière, en particulier parisienne, tout en restant assez imprécis sur la période havraise : POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises, 1810-1960*, Paris, Les Éditions de Paris, 2003, pp. 257-258 ; ARDAILLOU Pierre, « Siegfried, Julie » in COVA Anne, DUMONS Bruno (dir.), *Destins de femmes. Religion, culture et société (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010, pp. 396-398 ; CADIER-REY Gabrielle « Julie Siegfried » dans BARD Christine (dir.) et CHAPERON Sylvie (coll.), *Dictionnaire des féministes, France, XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2017, pp. 1348-1351 ; il serait impossible de citer l'ensemble des ouvrages qui développent certains aspects de son implication dans les mouvements féminins et féministes, comme BARD



en 1870 avant d'accéder au poste de maire en 1878 et Émilie née Schlumberger, femme d'Ernest (1843-1927). Malgré ce nom d'épouses partagé, il est bien difficile de leur reconnaître des trajectoires communes. Émilie Siegfried, dernière enfant du filateur Jules Albert Schlumberger, née à Mulhouse en 1848 où elle épouse Ernest Siegfried au printemps 1870, déjà présente au Comité des dames du Bureau de bienfaisance du Havre en 1883, devient présidente de l'ADF, deuxième branche de la Croix-Rouge au tournant des années 1890<sup>813</sup>. Elle s'investit dans l'éducation populaire par le biais de la présidence de l'amicale de l'école pratique et d'industrie<sup>814</sup>.

Les débuts de la carrière philanthropique de sa belle-sœur Julie Siegfried sont tout à fait différents. Née à Luneray en Normandie, la fille du pasteur François Puaux a passé sa jeunesse à Alès, où elle épouse Jules en 1869. Le *Journal* de Jules Siegfried dit quelques mots des efforts faits par le jeune couple pour nouer des liens avec la famille Siegfried, qui aurait peut-être souhaité pour Jules un parti plus avantageux<sup>815</sup>. L'entente exceptionnelle au sein du couple, dont Jules Siegfried se fait l'écho tout a long de son *Journal* et qui est la relation conjugale à laquelle il aspirait explique qu'il faille reconnaître à la fois l'influence de Julie dans sa réflexion à propos de l'action sociale et l'impossibilité qui est la nôtre d'en cerner les contours. Julie Siegfried est bien une des dames patronnesses du bureau de Bienfaisance en 1883<sup>816</sup> ; elle restera toute sa vie affiliée à la SSBM mais n'adhérera ni à l'ADF, présidée par sa belle-sœur, ni à l'UFF, dont un comité est créé en 1909 au Havre. Pour le reste, André Siegfried a bien montré que sa pratique de l'action sociale dans ses années havraises s'apparente à la charité individuelle, à travers l'ouverture d'une « chambre des pauvres » à son domicile<sup>817</sup>. L'accès à la députation de Jules Siegfried en octobre 1885, la fin de son mandat municipal en 1886 et l'obtention de son poste de ministre du commerce, de l'industrie et des colonies en 1892 qui ancre toujours plus le couple à Paris sonne l'heure des

---

Christine (dir.), *Les Féministes de la première vague*, Rennes, PUR de Rennes, 2015. Signalons cependant les articles de BATTAGLIOLA Françoise, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, no. 2, 2009, pp. 135-154, qui envisage sa place au sein du réseau réformateur.

<sup>813</sup>Elle en prend la présidence aux dépens de Berthe Pochet de Tinan. Voir chapitre premier.

<sup>814</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit. 1896 à 1914.

<sup>815</sup>AMH, FC Q1 C5 L1.

<sup>816</sup>Malgré un déménagement dans la belle demeure du Bosphore, sur les hauteurs du Havre, elle reste affectée au quartier du centre-ville, signe, peut-être d'une intégration difficile au sein de la communauté protestante havraise, à laquelle André Siegfried fit allusion dans les termes suivants : « La côte d'Ingouville où se trouvaient principalement les résidences de cette aristocratie protestante des affaires contenait ainsi une société [...] qui ne se mêlait pas aux anciennes familles catholiques et, par rapport à la basse ville, faisait un peu bande à part. Mon père y fut assez longtemps considéré comme un nouveau venu ». SIEGFRIED André, *Jules Siegfried, 1837-1922*, Paris, Société des bibliophiles havrais, 1942, p. 56-57.

<sup>817</sup>« Dans une [...] partie de la maison, au sous-sol, ma mère tenait un ouvroir, avec un groupe de femmes du peuple auxquelles elle faisait la lecture, tandis que celles-ci cousaient de grossières étoffes [...]. Il y avait une chambre spéciale qu'on appelait [...] la chambre des pauvres. » SIEGFRIED André, *Jules Siegfried...*, op. cit., p. 74.

véritables débuts de sa carrière de philanthrope au sein de structures collectives d'action sociale puis de féministe.

Ce pôle Siegfried se tient légèrement à l'écart du premier et participe peu aux œuvres communes avec les catholiques<sup>818</sup>. C'est à la génération suivante que les liens entre les deux pôles protestants se renforcent puisque le fils d'Henry Génestal, fidèle adjoint dans la municipalité Siegfried épouse Madeleine Roederer. Le couple formé par Ernest et Émilie Siegfried est par ailleurs allié aux Senn, négociants en coton d'origine suisse, par le mariage de leur fille Hélène avec Olivier Senn en 1892<sup>819</sup>.

L'insertion masculine dans les nombreuses facettes de la vie publique, qu'elle soit économique ou politique permet de bien saisir les zones de contacts et les lignes de fracture de ces groupes protestants, catholiques non-ralliés ou catholiques sociaux. Une certitude : la sphère économique est commune, dans laquelle les hommes de toutes ces familles se côtoient presque quotidiennement aux postes clés. En 1894, le catholique Frédéric Perquer est trésorier de la chambre de commerce, comme Émile Masquelier et Edgar Lamotte ou Félix Faure en sont membres ; ils y côtoient les protestants Edmond Latham (président) ou Henry Génestal. A la chambre patronale des cotons figurent cette année-là, les protestants Jung, de Heyder, Kerdyk ou Westphalen, comme les catholiques Lamotte ou Masquelier<sup>820</sup>. Cet œcuménisme en affaires est confirmé par les recherches de Claude Malon sur le négoce colonial<sup>821</sup>.

Pour les hommes, la ligne de fracture entre catholiques ralliés et intransigeants à ce moment se situe donc dans la relation à la vie politique et aux instances confessionnelles : les catholiques qui refusent le Ralliement se tiennent à l'écart de la vie politique locale et sont présents au sein des œuvres confessionnelles, dont se tiennent éloignés les hommes des familles Larue, Brindeau, catholiques ralliés qui sont davantage investis dans la vie politique, ou encore, comme les Normand ou les Sigaudy, se tiennent à l'écart de tout investissement politique et social. À la différence des hommes catholiques, les hommes protestants sont présents à la fois dans les instances de leurs Églises et dans les œuvres sociales : Henri Delaroche siège au conseil presbytéral ; Georges Hess au consistoire ; Frédéric Mallet et Hermann du Pasquier appartiennent à l'Alliance évangélique de l'Église réformée. Ils sont également présents dans certaines œuvres

---

<sup>818</sup>Émilie Siegfried est cependant membre de l'UFA à partir de 1899. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.* 1899 et ADSM 4 M 582.

<sup>819</sup>Aucun enfant du couple formé par Jules et Julie Siegfried ne fait souche au Havre.

<sup>820</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1894.

<sup>821</sup>MALON Claude, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse en histoire contemporaine dirigée par Dominique Barjot et soutenue en 2001, Paris, Université Paris 4, volume 4 annexe 312, p. 951.

sociales, en particulier dans l'assistance par le travail dans le cas d'Edmond Latham, Jules Roederer (qui préside un temps la Crèche havraise en difficulté financière) et Ernest Siegfried.

Le tableau qui s'esquisse est donc celui de trois groupes distincts ; les protestants pour lesquels les deux membres du couple sont investis dans les œuvres confessionnelles et sociales : le modèle est celui des Latham ; un groupe de catholiques, que nous nommerons aisément intransigeants, qui signifie son refus du ralliement dans des œuvres confessionnelles pour les hommes auxquelles il faut ajouter parfois une version sociale exclusivement catholique des Dames de charité pour les femmes : le modèle est celui des Perquer ; enfin, un groupe de catholiques ralliés, dans lequel les hommes sont plutôt investis dans la politique et les femmes plutôt versées dans des œuvres sociales, où elles côtoient dans certaines d'entre elles des protestantes, dans d'autres des catholiques parfois proches de l'intransigeance : le modèle est celui des Brindeau-Sigaudy.

En conclusion, catholiques sociales et protestantes cumulent à la fois des œuvres qui manifestent leur fidélité à leur confession et des œuvres multiconfessionnelles, considérant ici que leur mission sociale est avant tout une mission de classe, comme nous l'avons vu au chapitre deux. Cet exemple montre clairement que la participation aux œuvres sociales est bien une des manifestations de l'expression politique féminine. Ce sont les modalités de rencontres entre ces deux groupes de catholiques et de protestantes qu'il convient d'observer.

#### *Les conditions d'un travail partagé.*

Ce travail en commun des catholiques et des protestantes peut surprendre si nous lisons André Siegfried, qui souligne l'importance de la division géographique et religieuse de la ville en deux parties, entre un centre-ville où réside une bourgeoisie catholique et conservatrice et des hauteurs réservées aux familles protestantes les plus aisées. Il rend compte sans doute surtout là de la volonté – et la difficulté – qu'avaient eu ses parents, logés en ville basse à leur arrivée en 1869 à pénétrer un microcosme protestant havrais plus ancien. La construction qu'ils avaient faite de la villa « le Bosphore » sur les hauteurs de « la Côte », selon l'expression qui désigne la ligne de crête qui court au nord de la ville, avait consacré probablement trop tardivement à leurs yeux cette intégration.

Un milieu moins fermé et proche des idées du christianisme social a bien existé et il est probable que l'investissement masculin dans un monde professionnel partagé crée des occasions de rencontre permettant de nouer des affinités. Il ne faut pas sous-estimer dans ces contacts le rôle joué par les habitudes d'ouverture créées de longue date par la situation maritime et portuaire du

Havre, que souligne d'ailleurs l'écrivaine Jules-Philippe Heuzey, biographe<sup>822</sup> de Lucie Félix-Faure :

« La pensée de la mer [...] donne de la hardiesse, parfois de l'audace. [...], le port de mer a forcément moins les allures d'une ville de province que les cités de l'intérieur, le mouvement y règne et la mer parle de liberté. [...] Ajoutez enfin comme particularité du milieu havrais, l'importance de l'élément protestant dans ce qu'on appelle encore en province la « Société » ; de là, un contact plus fréquent entre gens de religions différentes [...] les convictions les plus ardentes n'excluent pas la tolérance<sup>823</sup>. »

Les alliances créées par les mariages mixtes entre membres de chacune des communautés assez tardives dans le XIX<sup>e</sup> siècle ont également joué leur rôle : elles se retrouvent chez les Hess-Larue (1893) Caillatte-Jung (1898), qui suivent en cela le couple Pochet-Barbier de Tinan, alliance du négoce protestant et de l'aristocratie catholique qui avait inauguré le modèle en 1860.

Quels lieux de rencontre entre femmes pouvons-nous imaginer pour cette période entre l'année 1891, qui marque la fin d'un travail commun au bureau de bienfaisance et la fin de l'année 1895, qui marque la première œuvre commune au sein de l'UFA ? Des liens ont probablement perduré, alors même que se polarisaient les œuvres féminines. En dehors des liens familiaux que nous avons évoqués, il faut citer quelques traces laissées dans la vie culturelle : la Société de géographie commerciale ou encore la société musicale Sainte-Cécile<sup>824</sup>. Le comité des dames de celle-ci ne figure comme entité autonome dans les annuaires de commerce qu'à partir de 1910 et il compte alors Marguerite Sigaudy, M<sup>mes</sup> Roederer, Delaroche, Larue, Couvert, Westpahlen et Rousselon, mais il est déjà constitué quelques années auparavant et ce sont ces femmes qui entonnent *la Marseillaise* lors de la visite du président Félix Faure au Havre en avril 1895<sup>825</sup>. L'essentiel est probablement que ces élites havraises donnent priorité à l'accomplissement de leur mission sociale. Les écarts ici d'ailleurs sont moins grands que ceux qui séparent les membres du Musée social, par exemple, à sa fondation, au sein duquel le comte d'Haussonville pouvait croiser un Louis Ricard ou un Léon Bourgeois<sup>826</sup>. Ici comme là, la volonté d'agir est autant le produit d'une rencontre que l'initiatrice d'un réseau<sup>827</sup>.

---

<sup>822</sup>Jules-Philippe Heuzey est le nom de plume de Juliette Goyau née Heuzey (1865-1952), qui épouse en 1916 Georges Goyau, alors veuf de Lucie Félix-Faure. Source : Notice Bnf, <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb10569061n>.

<sup>823</sup>HEUZEY J.-Ph. *Un apostolat littéraire : Lucie Félix-Faure Goyau, sa vie et ses œuvres*, Paris, Perrin, 1918, p.20.

<sup>824</sup>La première liste nominative pour le comité des dames est cependant plus tardive (1910) ; elle comporte les noms de Marguerite Sigaudy, Roederer, Delaroche, Larue, Couvert, Westpahlen, Rousselon.

<sup>825</sup>VALOYS H., *Les Voyages présidentiels de M. Félix Faure*, Paris, Charles Mendel, 1895, p. 118.

<sup>826</sup>HORNE Janet « L'antichambre de la chambre : Le Musée social et ses réseaux de réformateurs (1894-1914) », in TOPALOV (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice... op. cit.*, pp. 121-140, p. 122. L'autrice souligne toutefois, p. 123, la rare présence des socialistes.

<sup>827</sup>*Ibid.*, p. 121

Cette alliance est pleinement assumée au sein d'une association hygiéniste comme l'Union française antialcoolique ; elle est réaffirmée dans l'Œuvre maternelle du Havre, fondée en 1898<sup>828</sup> et par la participation des deux communautés au sauvetage de la Crèche havraise au même moment. La question se pose donc du devenir de cette alliance dans cette période caractérisée par la place croissante prise par les mouvements nationaux. Comment s'articule cette diversité avec les mouvements nationaux du christianisme social et comment cette double appartenance est-elle assumée par ses participantes ?

*La déclinaison locale d'une initiative nationale : la Ligue fraternelle des enfants de France au Havre.*

L'initiative de la création de la Ligue fraternelle des enfants de France (LFEF) revient à Lucie Félix-Faure<sup>829</sup>, fille du président de la République. La réflexion de Lucie Faure sur l'action sociale semble dater de l'année 1891 pendant laquelle elle a l'occasion d'entendre les sermons du père Raymond Feuillette (1842-1915), connu pour son éloquence lors de ses prêches de Carême ancrés dans un catholicisme social convaincu<sup>830</sup>. C'est cette année-là qu'elle rencontre d'Apolline de Gourlet (1866-1952), fille d'un inspecteur des palais nationaux<sup>831</sup>, que sa biographe décrit ainsi :

« vraie chrétienne que les fonctions de son père avaient appelée dès l'enfance à vivre au milieu des gens au pouvoir [caractérisée par] une culture très riche, un équilibre remarquable, une ardeur religieuse qui n'interdisait cependant aucune investigation de l'esprit<sup>832</sup> ».

Les deux femmes se lient davantage après l'élection à la présidence de la République de Félix Faure en janvier 1895 et tiennent, à sa demande le courrier et le budget social de la présidence, puis créent au cours de l'année 1895 un fichier de suivi connu sous le nom de « fichier de

---

<sup>828</sup>Elle est autorisée le 21 août 1898 et se déclare le 10 juin 1903.

<sup>829</sup>Lucie Faure en accolant à son patronyme le prénom de son père devient Lucie Félix-Faure. Son mariage avec Georges Goyau le 10 novembre 1903 lui fait prendre le nom de Lucie Félix-Faure Goyau. La presse d'information la nomme le plus souvent M<sup>me</sup> Goyau.

<sup>830</sup>Le texte de 1891 ne semble pas avoir été conservé. En décembre 1893, il prononce à la paroisse Sainte-Clotilde un sermon dont voici les extraits : « Il faut que tous les honnêtes gens protestent contre la cruauté sociale ; [...] je ne m'associe pas aux farouches révoltes de l'anarchie, [...] et pourtant [cette] affreuse révolte referme une vérité [...] : la société doit assurer à tous ses membres l'existence matérielle », *La Revue Illustrée*, 15 décembre 1893.

<sup>831</sup>Sur la biographie d'Apolline de Gourlet, Dictionnaire Maitron [en ligne], notice 8714, POUJOL Geneviève, *Dictionnaire des militants...*, *op. cit.*, pp. 168-169.

<sup>832</sup>HEUZEY J.-Ph., *Un apostolat littéraire : Lucie Félix-Faure Goyau ...*, *op. cit.*, p. 56-57. Elle ne nomme pas Apolline de Gourlet dans ce passage, même si le texte ne laisse aucun doute sur la personne décrite

l'Élysée<sup>833</sup> ». C'est autour de cette première expérience qu'elles fondent la même année la Ligue fraternelle des enfants de France (LFEF) avec Henri Rollet<sup>834</sup>.

C'est au Havre que Lucie Félix-Faure crée pendant l'hiver 1895-1896 le premier comité local de LFEF. Pourtant, les contacts de Lucie Félix-Faure avec les milieux havrais de l'action sociale paraissent bien minces. Sa mère, Berthe Belluot (1842-1920), dont la personnalité effacée s'accommode fort peu d'une vie publique ostensible ne participe à aucune œuvre connue. Quant à Lucie Faure elle-même, la carrière politique locale, puis surtout nationale de son père<sup>835</sup>, ou même sa culture personnelle semblent, d'après sa biographe, lui fermer quelques portes provinciales :

« Quant aux femmes très zélées qu'il lui avait été donné de rencontrer, surtout en province, elles étaient d'un abord peu encourageant, d'une méfiance latente, tout à la fois contre la fille du sous-secrétaire d'État et contre la jeune fille qui écrivait et qui apprenait le latin [...]. En ce temps-là, en province surtout, les catholiques très fervents n'avaient le plus souvent aucun rayonnement extérieur. Ils vivaient entre eux en troupeau réservé, se gardant du contact de ceux qui ne pensaient pas comme eux, répondant aux préjugés que l'on avait à leur égard, par une ignorance des idées et de la vie de leurs adversaires dont ils semblaient se faire gloire »<sup>836</sup>.

Ces « femmes très zélées » et ces « catholiques très fervents » se situent manifestement du côté de l'intransigeance. Il est probable que c'est la visite de Lucie Félix-Faure au Havre qui accompagne son père lors du voyage présidentiel dans la ville de sa jeunesse au printemps 1895 lui permet de nouer ou de renouer des contacts avec les œuvres havraises qu'elle n'avait peut-être pas eu l'occasion de connaître avant son départ pour Paris. Elle visite à cette occasion la crèche Sainte-Marie (catholique) et est reçue par Mathilde Perquer, au nom du Comité des dames de charité<sup>837</sup> mais rencontre également différents comités de dames patronnesses, y compris celui de la Crèche havraise protestante. Le comité havrais de la Ligue française des enfants de France (LFEF) naît l'hiver suivant et constitué le 9 février 1896, comptant rapidement 700 adhérents<sup>838</sup>.

---

<sup>833</sup>Dictionnaire Maïtron [en ligne], *art. cit.*

<sup>834</sup>La Ligue fraternelle des enfants de France est fondée le 8 décembre 1895 et reconnue d'utilité publique par le décret du 23 mars 1898 ; Henri Rollet (1860-1934) en est le premier président. Avocat à la cour d'Appel de Paris en 1882, puis premier juge pour enfants au tribunal pour enfants de la Seine Henri Rollet fonde en 1887 avec Pauline Kergomard l'Union pour le sauvetage de l'enfance puis en 1890 le Patronage de l'enfance et de l'adolescence (pour mineurs de sept à dix-huit ans) pour « secourir, assister, recueillir tous les enfants dont l'Union française pour le sauvetage de l'enfance avait décidé de ne plus s'occuper » (POUJOL Geneviève, *Dictionnaire des militants...*, *op. cit.*, pp. 332-333)

<sup>835</sup>Félix Faure, riche négociant en cuirs et peaux, en achetant la villa Winslow, n'est-il pas un intrus à la Côte ? adjoint au maire du Havre à l'automne 1870 est député de la Seine-Inférieure de 1881 à 1895, ministre de la Marine en mai 1894 après avoir été sous-secrétaire d'État aux Colonies et à la Marine. Il est élu président de la République le 17 janvier 1895 ; voir BILLARD Thierry, *Félix Faure*, Paris, Juillard, 1995.

<sup>836</sup>HEUZEY J.-Ph., *Un apostolat littéraire : Lucie Félix-Faure Goyau... op. cit.*, p. 57.

<sup>837</sup>VALOYS H., *Les Voyages présidentiels de M. Félix Faure*, Paris, Charles Mendel, 1895 p. 123 et 138.

<sup>838</sup>*Journal de la LFEF*, 1896. Madeleine Couvert est la fille de Johannès Couvert, négociant en cafés. Elle quitte la présidence après son mariage.

Caractérisons cette œuvre naissante. Elle est pour ses bénéficiaires une œuvre de secours, puisque ses ressources permettent de payer des cantines ou des gardes post-scolaires. Elle est pour ses membres une œuvre d'initiation, puisque les jeunes filles et jeunes gens qui la composent animent ponctuellement des goûters à destination des enfants déshérités, mais sont également chargés d'enquêtes pour vérifier la nécessité de l'aide financière accordée<sup>839</sup>. Ces enquêtes la situent d'emblée dans les pratiques du christianisme social<sup>840</sup>. En 1896, le *Journal* en publie un modèle à la demande de certains comités<sup>841</sup>. Ce type d'enquête interroge toutefois sur le statut de l'enquêtrice, légitimée par des compétences inhérentes à sa nature féminine<sup>842</sup>, qui la place cependant en marge d'un savoir scientifique qui serait considéré comme transgressif<sup>843</sup>. Ces enquêtes ici n'ont, au moins en première intention, qu'un rôle informatif justifiant un secours. L'œuvre est enfin pour ses créateurs une concrétisation de leurs projets, notamment celui d'Henri Rollet en faveur de l'enfance en danger, qu'il a commencé de prendre en charge avec le Patronage de l'enfance et de l'adolescence fondé en 1890 à Paris et qui s'inscrit dans son plaidoyer en faveur de la majorité pénale à 18 ans et contre les parents « indignes »<sup>844</sup> ; elle prend donc en charge les pensions d'enfants pour lesquels l'œuvre estime nécessaire de les séparer de leurs parents. Cette dimension, déterminante pour la Ligue dès sa création<sup>845</sup> est mise en œuvre dès 1896 au Havre avec un premier placement de quatre garçons et trois filles dans les orphelinats de la région<sup>846</sup> justifie sans doute le fait que la vice-présidence havraise soit assurée par l'avocat catholique Paul Guillard. Pour les créateurs de la LFEF, il s'agit de bâtir une œuvre de réseau dont l'action consiste à financer le placement d'enfants dans des œuvres préexistantes, plutôt que de créer des structures nouvelles ; il s'agit également utiliser le réseau des jeunes affilié(e)s pour vérifier la pertinence du placement.

---

<sup>839</sup>*Ibid.*

<sup>840</sup>CHESSEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés...*, *op. cit.*, p. 149 à 177.

<sup>841</sup>Voir annexe 8.

<sup>842</sup>*Ibid.*, p. 154.

<sup>843</sup>*Ibid.*, p. 153

<sup>844</sup>ROLLET Henri, « De l'application, à Paris et dans les départements, de la loi du 12 avril 1906, fixant à 18 ans l'âge de la majorité pénale », *Bulletin de l'Union des sociétés de patronage de France*, n° 1, 1907, pp. 16-41, QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « Droit, régulation et jeunesse. Réforme de la majorité pénale et naissance des 16-18 ans à la Belle Époque », in BANTIGNY Ludivine (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, PUF, 2009, pp. 95-108. DOI : 10.3917/puf.jablo.2009.01.0095. [17] ;

<sup>845</sup>Parmi les quatre commissions de la Ligue, deux sont consacrées au placement (filles et garçons), une autre au secours, et la quatrième à la propagande, c'est à dire au développement de l'œuvre. *Journal* de la LFEF, 1895, p. 23. Le *Journal* de la Ligue finance en 1895 une partie des projets du Patronage de l'enfance et signale dès 1896 qu'elle a procédé à 33 placements définitifs pour des filles, et 56 pour de garçons, et souligne « la résistance de parents indignes à ses placements ». Ligue fraternelle des enfants de France, *Journal*, 1896.

<sup>846</sup>*Journal* de la LFEF, 1896.

Le développement des premiers comités est rapide : en 1896, quatre comités sont formés (Le Havre, Bordeaux, Pau, Dreux) et cinq sont en formation. Un an plus tard, l'association dénombre 10 000 membres au niveau national dans 12 comités, dont l'un au Tonkin<sup>847</sup>.

L'ambition de développer les comités de province et d'organiser leurs relations avec le comité national apparaît dès l'origine de celle qui affirme être une « œuvre française et non une œuvre parisienne ». Une « réglementation des correspondants et des comités locaux » est élaborée le 29 mars 1896 par le conseil d'administration de la Ligue : un seuil plancher d'adhérents nécessaire pour gagner le nom de comité en fonction de la taille de la commune est fixé, une classification des membres est instituée : les membres « zélés » sont particulièrement chargés du recrutement, et les membres « correspondants » de l'identification des cas à secourir<sup>848</sup>. La publication du *Journal* et l'élaboration d'un vocabulaire spécifique contribuent à la cohésion nationale du mouvement.

Une certaine latitude d'organisation semble d'ailleurs laissée aux comités locaux. Le comité du Havre (d'ailleurs né avant la publication du règlement) adopte une structure en quatre commissions qui diffère de l'organisation nationale : l'activité est répartie entre des commissions de ressources, de secours, du vestiaire et enfin une commission d'enquête. Les enquêtes havraises ne suivent pas le modèle proposé puisqu'elles recueillent des renseignements non sur les bénéficiaires, mais sur les établissements d'accueil de la région, sans que cela semble poser de problème à la direction nationale<sup>849</sup>. La présidente Madeleine Couvert souhaite dans un de ses premiers comptes-rendus « comme l'exprime M<sup>lle</sup> Lucie Félix-Faure qu'il se noue des relations entre les divers comités de France<sup>850</sup> ».

Au Havre, la LFEF compte dans ses rangs cinq mères de famille parmi les 35 membres dits « zélés » en 1896. Elle rassemble des jeunes filles et des jeunes gens catholiques appartenant à des familles parfois très investies dans le cas d'Anna Larue ou Henriette Bricard, d'autres moins comme Lucie Monsallier<sup>851</sup>. Les catholiques intransigeantes n'y figurent pas mais plusieurs noms protestants sont repérés comme ceux d'Isabelle Latham et de Camille Génestal qui font partie des membres zélés, chacune avec leur mère. Les listes des premières années permettent de relever parmi les jeunes gens Latham, Maurice Génestal, Charles Lafaurie, Jean Rispal, fils d'Auguste

---

<sup>847</sup>L'œuvre compte vingt comités installés et cinq en formation en 1900, lors du congrès d'assistance publique et de bienfaisance privée, tenu du 30 juillet au 5 août 1900 à Paris.

<sup>848</sup>Il est fixé à 150 adhérents pour les communes de moins de 50 000 habitants, à 300 adhérents au delà. *Journal de la LFEF* n° 2, avril 1896.

<sup>849</sup>*Journal de la LFEF* n° 5, décembre 1896.

<sup>850</sup>*Journal de la LFEF* n° 3, juillet 1896.

<sup>851</sup>Affiliées n° 3336, 408, 2464.



Rispaal, longtemps élu à la municipalité et proche de la gauche républicaine, les avocats Frank Basset et Maurice Boyer<sup>852</sup> signifiant bien un équilibre marqué entre les familles catholiques ralliées (Larue), les protestants libéraux (Roederer) et évangéliques (Lafaurie), qui persiste jusqu'en 1914. Tous ont en commun un attachement aux principes républicains. Le groupe est probablement un lieu de sociabilité pour des jeunes filles qui sont nées entre 1871 et 1881. Ces jeunes filles ont donc entre 15 et 25 ans en 1896. On y vient en famille : 16 zélateurs parmi les 35 de la liste de 1896 sont liés à une autre personne zélatrice par son patronyme. C'est peut-être un moyen de se connaître, car Anna Larue épousera Paul Guillard en 1901<sup>853</sup>. La question de la multi-confessionnalité n'est évidemment pas ignorée au niveau des instances nationales : les noms cités parmi les protestants havrais sont suffisamment connus pour ne laisser aucun doute sur leur appartenance.

En 1900, la LFEF est présentée par Blanche Tarride, sa déléguée au congrès des œuvres féminines qui se tient à Paris dans le cadre de l'Exposition universelle comme « essentiellement une œuvre de jeunesse<sup>854</sup> » et son rapport souligne l'indifférence de l'œuvre quant à l'origine de ses membres ; le vocabulaire est cependant celui du registre chrétien puisqu'il fait référence à un apostolat<sup>855</sup>, qui se mettrait par nature au service de la nation, puisque ses créateurs « étaient si heureux que étant français et partant, apôtres, ils voulurent sur l'heure la faire partager<sup>856</sup> » ; Blanche Tarride y célèbre les « âmes vibrantes [qui] sont la consolation de la patrie<sup>857</sup> ». Quelques jours plus tard, *La Fronde* la présente comme une « œuvre de cordialité entre des jeunes de conditions différentes », encourageant ses lectrices et ses lecteurs à la soutenir<sup>858</sup>.

Les débuts de l'implantation de la LFEF semblent facilités à la fois par les liens créés ou recréés par sa fondatrice Lucie Félix-Faure avec un tissu local déjà très riche et par l'acceptation de ses singularités et de ses initiatives par la direction nationale : ici la volonté de se développer l'emporte sur la discipline de mouvement.

Dans d'autres cas, comme celui de la maison sociale de Bolbec, ces conditions ne sont pas réunies.

---

<sup>852</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1899, 1900.

<sup>853</sup>Elle décède en 1902.

<sup>854</sup>*Recueil des travaux du congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, tenu du 30 juillet au 5 août 1900...*, op. cit. Tome III. Première section (enfance), pp. 179 à 184.

<sup>855</sup>*Ibid.* p. 180

<sup>856</sup>*Ibid.*

<sup>857</sup>*Ibid.* p. 184.

<sup>858</sup>*La Fronde*, 17 août 1900.

*L'échec d'une implantation locale : la maison sociale de Bolbec .*

La volonté de prise en charge de la question sociale par les chrétiens sociaux par le biais de « maisons sociales » se pose différemment. Les « maisons sociales », inspirées des *settlements* anglais qu'avait découvert Marie Gahéry (1855-1932), lors d'un séjour en Grande-Bretagne en 1895, reposent sur l'immersion de personnes issues de la bourgeoisie, parfois universitaires, au sein d'un quartier ouvrier pour y développer l'action populaire. La volonté individuelle, voire sacrificielle ou messianique de la fondatrice, dans la droite ligne de la figure féminine catholique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est parfois mise en avant comme facteur de développement, voire d'organisation du mouvement dans l'historiographie catholique. Celle-ci souligne cependant que les concurrences de personnes et des difficultés de financement n'ont pas permis de mener à leur terme ces expériences<sup>859</sup>. Il s'agit plutôt d'une organisation qui a varié au fil de différentes séquences jalonnée de ruptures<sup>860</sup> et l'épisode bolbecais en Seine-Inférieure se situe dans le cadre de la deuxième période des maisons sociales développées entre 1899 et 1909 autour de Mercédès Le Fer de la Motte, une religieuse sécularisée.

À Bolbec, ville ouvrière de 11 000 habitants tournée vers la mono-industrie du coton, une première expérience provinciale de « maison sociale » voit le jour pendant l'hiver 1904-1905. Le choix de la ville est fait par Inès Piérard, née Desgenetais, héritière d'une des plus grosses fortunes de l'arrondissement<sup>861</sup> et épouse du Baron André Piérard (1854-1906), lequel, élu député de la circonscription dans les rangs des conservateurs entre 1889 et 1893 se consacre, fortune faite, à des œuvres philanthropiques. L'activité essentielle semble avoir été celle des cours d'enseignement ménager dispensés aux jeunes filles qui travaillent dans les usines de la région, « nécessité primordiale, les ouvrières de fabrique étant, parmi toute la population féminine, celles qui sont le plus étrangères aux soins et aux travaux de l'intérieur<sup>862</sup> », puisque la maison sociale souhaite « adapter le secours aux nécessités [...] de la vie ouvrière<sup>863</sup> », plutôt que de suivre un modèle étranger au milieu local. Cependant, le scandale né du « procès Marie-Jeanne Bassot » en 1909, résidente qui se heurte à sa famille opposée à son activité sociale, braque les projecteurs de

---

<sup>859</sup>ROLLET Henri, *L'action sociale des catholiques en France... op. cit.*, t. 2, pp. 116-127.

<sup>860</sup>Jacques Eloy en distingue trois, identifiées par des noms d'œuvres distinctes, incarnées par leur promotrice : « l'Œuvre sociale de Popincourt » (1894-1898) avec Marie Gahéry ; les « Maisons sociales » (1899-1909) avec Mercédès Fer de la Motte ; les « Résidences sociales » (1910-1945) avec Marie-Jeanne Bassot. ELOY Jacques, « Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles », *Vie sociale*, 2012/2 (N° 2), pp. 53-66. DOI : 10.3917/vsoc.122.0053. [4].

<sup>861</sup>ARDAILLOU Pierre, in CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires... op. cit.*, p. 275.

<sup>862</sup>*Le Musée social*, 1905, p. 325.

<sup>863</sup>Assemblée générale de la Maison sociale, 19 février 1909, cité par Jacques ELOY, « Les Maisons sociales ... », *art. cit.* [7].

l'opinion sur la maison des Fougères<sup>864</sup>. *Le Progrès de Bolbec*, d'un républicanisme anti-clérical affiché renvoie dos-à-dos les deux parties dans ses commentaires ironiques, argumentant que si « les familles ont élevé leurs filles dans les pratiques de la plus rigoureuse piété en les cloîtrant pour ainsi dire à l'avance », elles auraient mauvaise grâce d'en faire le reproche à l'œuvre<sup>865</sup>. Le procès, qui s'achève sur la condamnation symbolique de la Générale Bassot met un terme à l'expérience bolbécaise et entraîne la fermeture des maisons sociales en octobre 1909. Si le court épisode bolbecais permet à une autre résidente Mathilde Girault, fille du receveur des postes de Bolbec, de se lancer à son tour dans une carrière sociale, puisqu'elle elle fondera avec Marie-Jeanne Bassot la résidence sociale de Levallois-Perret<sup>866</sup>, il montre qu'une expérience provinciale de ce type ne peut se déployer qu'à partir d'un réseau local déjà fourni et structuré. L'implantation « hors-sol » en particulier dans ce cas de la maison sociale des Fougères est fragilisée par l'exclusivité du lien avec Inès Piérard qui en est l'initiatrice, et ne peut survivre à la crise. Les premières maisons sociales relèvent davantage de la concrétisation expérimentale d'un courant d'idées du christianisme social que de la mise en place d'un mouvement uniforme, puisqu'elles affirment elles-mêmes que « La vie s'affirme, se constate, mais ne se définit pas<sup>867</sup>. »

#### **b. L'implantation des liges catholiques féminines en Seine-Inférieure (1902-1905).**

Cependant, les tensions croissantes entre la République et les catholiques à partir des années 1901-1902 raidissent la position des catholiques. L'origine des deux mouvements de la Ligue des femmes françaises (LFF) et de la Ligue patriotique des Françaises (LPDF) est avant tout politique. Il est à situer dans le refus catholique d'une politique anti-cléricale à son apogée avec le gouvernement radical d'Émile Combes après la victoire radicale aux élections législatives du

---

<sup>864</sup>Les parents de Marie-Jeanne Bassot s'opposent à son souhait de poursuivre son activité sociale ; après une tentative de séquestration dont elle s'échappe, la jeune femme assigne sa mère en correctionnelle. Le procès qui s'ouvre début mars 1909 tourne rapidement à la mise en accusation de la personnalité de Mercedès Fer de la Motte à qui on reproche une influence trop importante sur les résidentes. Inès Piérard est d'autant plus concernée par l'affaire que c'est à Bolbec que Marie-Jeanne Bassot a trouvé refuge après la tentative de séquestration et qu'elle est liée à l'ancienne religieuse sécularisée dont elle est une amie d'enfance. Voir la biographie de Marie-Jeanne Bassot (1878-1935) dans le dictionnaire de service social du CEDIAS- Musée social [en ligne].

<sup>865</sup>*Le Progrès de Bolbec*, 28 mars 1909.

<sup>866</sup>Mathilde Girault ( 1883-1974) devient résidente bénévole à la maison de Ménilmontant, puis dans celle de Montmartre et de Montrouge poursuivra son activité sociale aux côtés de Marie-Jeanne Bassot à la résidence de Levallois-Perret à partir de 1910. Voir la biographie de Mathilde Girault dans le dictionnaire de service social du CEDIAS- Musée social [en ligne].

<sup>867</sup>Mercedès Fer de la Motte, assemblée générale de la Maison sociale de 1907, cité par ELOY Jacques, *art. cit.* [9].

printemps 1902. Née d'une scission au sein de la LFF au printemps 1902, la LPDF, avec 500 000 adhérentes en 1914, peut être considérée comme le premier mouvement féminin de masse<sup>868</sup>.

Or, si les deux ligues ont fait l'objet d'études approfondies et récentes au plan organisationnel et idéologique à l'échelle nationale<sup>869</sup>, comme au sein des réseaux catholiques internationaux<sup>870</sup>, les monographies locales sont peu nombreuses<sup>871</sup>. Retranscrire factuellement l'histoire des comités locaux de l'une ou l'autre des deux ligues reste une gageure, comme le soulignent Bruno Dumons pour la LFF et Magali Della Sudda pour la LPDF. Si les archives de l'Action catholique féminine (ACF) conservent bien la liste nominative des femmes qui composent les bureaux des comités locaux de la LPDF pour l'année 1907<sup>872</sup>, les fiches des adhérentes, n'ont semble-t-il pas été préservées. L'annuaire commun de l'Action libérale populaire et de la Ligue patriotique des Françaises de 1904-1905<sup>873</sup> précise dans la présentation du mouvement déjà très étoffé à cette date que les « noms des membres de l'association ne sont pas publiés<sup>874</sup> ». Le dossier de la LPDF conservé aux Archives diocésaines de Rouen ne comporte pour l'essentiel que des documents ayant trait à la période de l'entre-deux guerres. La proximité de la LPDF avec la congrégation des Filles du Cœur de Marie, qui font vœu du secret de leur appartenance<sup>875</sup> est probablement à prendre en compte pour expliquer le peu de traces individuelles conservées. Les traces sont donc ténues d'un mouvement national dont la déclaration au niveau local n'est pas, rappelons-le, une obligation légale ; si les autorités de l'État ont considéré la LPDF comme un mouvement politique, le cabinet du préfet en Seine-Inférieure n'a pas gardé de traces d'une surveillance particulière, signe d'un mouvement qui reste assez modéré au niveau du département. Restent les publications des deux mouvements eux-mêmes, qui soutiennent les comités locaux, pièces maîtresses dans leur jeu de rivalité : *L'Appel des femmes françaises* (LFF) comme *L'Écho des Françaises* (LPDF) montrent d'ailleurs à quel point la province est un enjeu. Enfin, la presse

---

<sup>868</sup>La LPDF elle-même affirme compter 500 000 adhérentes en 1910 ; Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de 1910*, Paris, 1911, tome 3, p. 76.

<sup>869</sup>Après l'étude d'Odile Sarti, il s'agit surtout des travaux de Bruno Dumons et de Magali della Sudda, que je tiens à remercier tous deux pour leurs conseils.

<sup>870</sup>DELLA SUDDA Magali, « Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale », *Genre et histoire*, Réseaux de femmes, femmes en réseaux, 2013.

<sup>871</sup>CLOÛTRE, Marie-Thérèse. *Femmes et militance catholique dans le Finistère avant 1914*, in WACHÉ Brigitte, *Militants catholiques de l'Ouest : De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* [en ligne]. Rennes, PUR, 2004, pp. 31-46.

<sup>872</sup>ACF H 171.

<sup>873</sup>SAILLARD Emmanuel, *Annuaire de l'Action libérale populaire et de la Ligue patriotique des Françaises, 1914-1905, Recueil de renseignements pratiques à l'usage des adhérents, correspondants, délégués et membres des comités de l'action libérale populaire et de la Ligue patriotique des Françaises*, Paris, édition de l'ALP, 1904.

<sup>874</sup>*Ibid.*, p. 21

<sup>875</sup>Rouen et Elbeuf font partie des villes qui ont une maison des filles du Cœur de Marie. DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie...*, thèse citée, p. 96.

locale nous est d'un grand secours : *La Vigie de Dieppe*, bi-hebdomadaire et le *Journal de Fécamp*, quotidien, qui adoptent l'un et l'autre un positionnement clérical développent à l'envi le compte-rendu des activités et des conférences, précisant au moins le nom des responsables des comités. Ces deux publications rapportent également le plus souvent les activités havraises davantage encore que *Le Havre-éclair*, quotidien de tendance catholique libérale. Par ailleurs, si aucun des bulletins paroissiaux que nous avons consultés<sup>876</sup> ne rapporte les activités ni de la LFF, ni de la LPDF, *La Semaine religieuse de Rouen* et le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*<sup>877</sup> après un temps de prudente observation, donnent de nombreuses informations sur la LPDF. C'est bien la rapidité du développement de la Ligue patriotique des Françaises en Seine-Inférieure dans les premières années du siècle qui retient l'attention.

*Ligue des femmes françaises et Ligue patriotique des Françaises : les comités locaux à l'épreuve de la scission.*

L'étude des deux mouvements en Seine-Inférieure est intéressante, car leur implantation s'effectue bien que le Ralliement ait été massif dans l'ensemble du département et que l'application de la politique anti-congréganiste en 1902 et 1904, comme la Séparation des Églises et de l'État en décembre 1905 s'y déroulent sans trouble majeur<sup>878</sup>. Malgré cette tempérance, la LFF s'implante à Rouen dès la fin de l'année 1901, au Havre en janvier 1902 et l'existence de cinq comités de la LPDF dans le département est attestée en 1907<sup>879</sup>. Encore faut-il leur ajouter celui d'Elbeuf, qui semble selon toute probabilité se former dans les derniers jours de juin 1914, même si les premières heures du conflit ont probablement rendu ses débuts chaotiques. Il est donc pertinent d'entendre comment le discours du catholicisme intransigeant peut être décliné auprès d'une population qui ne lui est pas entièrement acquise.

Ce cas local n'est pas que la déclinaison géographique d'une problématique nationale, mais recouvre une diachronie éclairante quant à la situation nationale des deux mouvements. Dans le cas de la LFF et de la LPDF en effet, naissance et scission se déroulent dans un laps de temps très

---

<sup>876</sup> ADSM PR 53 (Benesville), PR 55 (Saint-Martin-Osmonville), PR 56 (Saint-Eustache-la-Forêt), PR 68 (Montivilliers), PR 77 (Saint-Eustache de la Feuillie), PR 82 (Saint-Ouen-Longpaon), PR 85 (Saint-Jean du Cardonnay), PR 105 (Saint-Ouen), qui sont les seuls bulletins conservés pour la période. Les deux premiers correspondent à des paroisses proches d'Yvetot, où la pratique religieuse est encore vigoureuse.

<sup>877</sup> *La Semaine religieuse de Rouen* dont l'abbé Julien Loth, monarchiste convaincu est la cheville ouvrière paraît jusqu'en juillet 1907 ; le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, sous la houlette de l'évêque républicain Mgr Fuzet paraît à partir d'octobre 1901. CHALINE Nadine-Jostte, *Des catholiques normands...*, op. cit., p. 94, 117 et 146.

<sup>878</sup> *Ibid*, p. 95-102.

<sup>879</sup> ACF H 171.

court, entre novembre 1901 et le printemps 1902, et c'est donc presque simultanément que les deux informations parviennent -ou non- aux actrices et acteurs locaux au moment où ils ébauchent leur comité : ils vont devoir faire des choix. Cette scission est essentiellement motivée par le refus de la politisation du mouvement pour le comité historique de Lyon quand le comité parisien souhaite s'orienter davantage dans cette voie après les élections de 1902<sup>880</sup>. Elle est actée en mai 1902 par le comité parisien qui dépose de nouveaux statuts en préfecture : c'est la naissance de la LPDF<sup>881</sup>. Les comités locaux alors en plein développement ne partagent pas totalement l'histoire de comités plus anciens ou celle des instances nationales.

Si nous nous plaçons au début de la création de la LFF, c'est à dire avant que les tensions entre le comité de Lyon, fondateur historique de la LFF, et le comité de Paris n'entraînent la scission entre les deux formations au printemps 1902, la Seine-Inférieure semble offrir peu de prise aux efforts de la fondatrice Jeanne Lestra. Le département se situe en marge des « châteaux du midi et des manoirs du Nord<sup>882</sup> », qui répondent positivement et parfois massivement à ses sollicitations. Sur les plus de 700 lettres reçues par la fondatrice du comité de Lyon entre septembre 1901 et mai 1902, moins de cinq émanent de Seine-Inférieure, selon Bruno Dumons<sup>883</sup>. L'influence de la LFF en Normandie est limitée à l'Orne, à quelques foyers isolés du Calvados, de Caen et de Bayeux, mais le mouvement naissant ne recrute pas dans les milieux parisiens qui ont une villégiature à Cabourg, Deauville ou Trouville<sup>884</sup>. Selon cette correspondance, seule M<sup>me</sup> Duval de Lescaude a réussi à distribuer quelques feuilles de propagande « avec l'aide de quelques demoiselles du Havre » depuis son château d'Ouille-l'Abbaye, situé à proximité d'Yvetot<sup>885</sup>. Bien que l'identité des « demoiselles du Havre » reste inconnue, nous avons la certitude qu'un comité havrais de la LFF naît en janvier 1902, dont un bref historique est publié en 1905<sup>886</sup>. Dès avant ce moment était relayé *l'Appel des femmes de Lyon* par la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* dans son numéro du 2 novembre 1901. Sans citer de personnalité rouennaise, la *Semaine*

---

<sup>880</sup>DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises ...*, op. cit., p. 158 et suivantes. Les divergences portent également sur l'utilisation de fonds pour la campagne électorale et sur la participation rapprochée d'hommes politiques à la Ligue.

<sup>881</sup>*Ibid.*, p. 176-178.

<sup>882</sup>*Ibid.*, p. 158.

<sup>883</sup>*Ibid.*, p. 158 à 185.

<sup>884</sup>*Ibid.*, p. 245.

<sup>885</sup>*Ibid.*, p. 252. Lettre de M<sup>me</sup> de Lescaude, 19 décembre 1901, M<sup>me</sup> de Lescaude est née Marie-Eugénie Estève en 1842. Elle est la petite-fille d'un comte d'Empire. Son mari, Gaston Duval de Lescaude est propriétaire sur les listes électorales de 1903. Elle est connue que pour son attachement aux idées catholiques, puisqu'elle appartient à l'association Notre-Dame des bons livres selon la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* du 3 mai 1884.

<sup>886</sup>*L'Appel à la France Chrétienne*, 8 décembre 1905, p. 42-43.

*religieuse* note que la direction nationale du mouvement est assurée par l'amirale de Cuverville<sup>887</sup> et précise qu'une liste de recrutement est ouverte dans les bureaux du journal.

Lorsque Marie Frossard prend en charge le secrétariat du comité parisien de la LFF en octobre 1901, inaugurant le rôle fondamental que jouera la congrégation des Filles du Coeur de Marie dans le mouvement, elle entreprend de développer un réseau de comités alliés. Il est évident que la division du mouvement initial en deux parties induit une concurrence territoriale et pose la question de la fidélité à l'une ou l'autre des Ligues. A l'inverse d'autres cas en province, la situation du comité de Rouen est simplifiée par le fait que la présidente du comité rouennais est la propre sœur de Marie Frossard ; dès sa création, le comité de Rouen se place sous l'égide du comité parisien. Jeanne Frossard, d'un an plus jeune que la secrétaire du mouvement à épousé Gustave d'Été, fils d'un notaire rouennais ; son veuvage récent (février 1899) alors que ses cinq enfants sont âgés de deux à dix ans a probablement contribué à resserrer les liens familiaux et Marie Frossard sera témoin au mariage de chacune de ses nièces<sup>888</sup>. La formation du comité rouennais précède donc celle d'autres comités comme ceux du Finistère, pourtant situés en terre bien plus pratiquante<sup>889</sup>.

La *Semaine religieuse* la considère comme la fondatrice du comité dans son numéro du 1er mars 1902 :

« Nous avons jadis publié l'appel des femmes de Lyon à toutes les Françaises pour leur demander de se liguer afin d'obtenir du Ciel, par la prière et par une modeste offrande, des élections qui nous procurent un gouvernement respectueux de la liberté des catholiques. Une association semblable s'est fondée à Rouen et a, sous la présidence de M<sup>me</sup> Gustave d'Été, rassemblé un grand nombre de catholiques d'adhérentes<sup>890</sup>».

L'article est prudent, manifestement bien informé de l'évolution de la Ligue et des tensions qui existent entre le comité de Lyon et la branche parisienne : il fait à la fois référence à l'appel de novembre 1901, que la *Semaine religieuse* a publié et qui correspond à l'effort fait par le comité général de la LFF à la fin de l'automne dans son « projet de directoire pour la formation des comités locaux<sup>891</sup> » et suggère, par l'expression « association semblable », une autonomie qui n'est pourtant pas encore réalisée. En mars 1902 en effet, les différences de vue entre le comité lyonnais et son rival parisien sont patentées mais la division entre Ligue des femmes françaises dirigée par le comité de Lyon et le comité parisien n'est pas tout à fait actée. Le ralliement du comité rouennais

---

<sup>887</sup>Elle est la femme de l'amiral Jules de Cavelier de Cuverville (1834-1912) sénateur du Finistère de 1901 à 1912.

<sup>888</sup>Jeanne Frossard se remarie avec Gabriel Marchand, agent de change rouennais, à la fin de l'année 1904. Source : Généalogie Payenneville.

<sup>889</sup>CLOÛTRE, Marie-Thérèse. « Femmes et militance catholique dans le Finistère avant 1914 », *art. cit.*, [8].

<sup>890</sup>*La Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, janvier-mars 1902, p. 212.

<sup>891</sup>DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises ...*, *op. cit.*, p. 162.

à la LPDF dont la scission est effective le 21 mai 1902, comme celui des comités du bassin parisien<sup>892</sup>, est prêt dès avant la séparation entre les deux groupes.

Le cas du Havre est différent. Un historique publié par le *Havre-Éclair* au début de l'année 1905 rappelle que le comité de la LFF qui s'était formé en janvier 1902 « autour d'une présidente [...] acceptait sans conditions le programme établi par les bureaux de Paris et de Lyon le 20 septembre 1901, programme auquel [ses membres] sont toujours restés fidèles<sup>893</sup> ». Ce rappel commet deux imprécisions, puisque le programme de Lyon date du 29 et non du 20 septembre et que le comité parisien n'existait pas encore à ce moment. Il témoigne cependant de l'essentiel : les dames du comité havrais considèrent seule la LFF est légitime tout en faisant encore semblant de croire à une réunification possible. Le moment de la publication est bien choisi et rend la tension entre les deux groupes palpable, puisqu'il suit la conférence donnée par la vicomtesse de Vélard en janvier 1905 qui donne une vraie visibilité au comité havrais de la LPDF né six mois plus tôt.<sup>894</sup>

Les deux comités affichent des profils différents. Parmi les dix-huit membres havrais de la LFF dont les noms sont publiés par le *Havre-Éclair* figurent des personnalités très actives dans le milieu caritatif : les sœurs Normand, filles du constructeur naval, Marguerite Sigaudy, sœur du maire Louis Brindeau ou Laure Gallois et Léonie Larue<sup>895</sup>. Un deuxième groupe est formé par les femmes dont nous avons souligné le retrait des œuvres sociales au moment du Ralliement : Émilie Masquelier, M<sup>mes</sup> Max Begouën et Coupery et Élisabeth Chegaray<sup>896</sup>. Elles reprennent ainsi une carrière associative interrompue au moment de la laïcisation du bureau de bienfaisance de 1891. Enfin, un troisième tiers est formé de nouvelles venues. Le profil du groupe montre avec évidence que la LFF est un moyen pour les femmes des familles intransigeantes de revenir dans un engagement plus marqué et plus actif que celui des simples œuvres culturelles auxquelles les avait contraintes le Ralliement de 1891. L'identité de ces membres conforte donc l'analyse souvent faite des racines communes entre intransigeance et catholicisme social<sup>897</sup>.

Pour la LPDF, seule la présidente est connue à cette date. Jenny Clouet, célibataire de 53 ans, est la fille de Jules Clouet, négociant et adjoint au maire du Havre sous le Second Empire<sup>898</sup> et de

---

<sup>892</sup>*Ibid*, p. 205-207

<sup>893</sup>Cet historique est rapporté par *Le Petit Havre* du 2 février 1905.

<sup>894</sup>*L'Écho des Françaises*, janvier 1905. Le *Journal du Havre* du 16 janvier rapporte la conférence de M<sup>me</sup> de Vélard.

<sup>895</sup>Affiliées n° 2544 et 2545, 3012, 1288, 1834; voir chapitre deux.

<sup>896</sup>L'intégration familiale de ce comité est forte puisqu'il compte quatre couples mère-fille (Les Coupery, Gallois, Edou-Max Bégouën, mais aussi Edou-Lamotte) et deux sœurs.

<sup>897</sup>MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne, principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986.

<sup>898</sup>Jules Clouet est d'ailleurs croqué dans l'ouvrage pamphlétaire *La Lanterne magique havraise*, Le Havre, imp. Félix Santallier, 1875.



Marie-Caroline Delacrétaz, dame patronnesse du bureau de bienfaisance dans la liste de 1883. À l'inverse d'une partie des femmes de la LFF, Jenny Clouet n'appartient pas au cercle du catholicisme social et ne dispose d'aucune affiliation connue, ce qui explique probablement que le comité n'émerge que lentement.

Les Havraises de la LFF sont présentes lors de la conférence publique de la LPDF de janvier 1905 qui rassemble 800 personnes selon la *Semaine religieuse de du diocèse de Rouen*<sup>899</sup>. Il est probable qu'elles cherchent à ce moment à maintenir une unité locale qui ne s'est jamais démentie dans l'action sociale, au moins pour une partie d'entre elles engagées au sein de l'Union française antialcoolique ou encore de l'Œuvre maternelle du Havre par exemple. Cette priorité donnée à une l'action sociale comprise comme une nécessité de gestion par des élites unies est contrariée pour la première fois par une LPDF qui est alors capable d'inquiéter la LFF sur son propre terrain et affirme ainsi donner priorité au mouvement national<sup>900</sup>. Son expansion en Seine-Inférieure est rapide.

#### *La Ligue patriotique des Françaises, une expansion fulgurante.*

La rapidité de création des comités de la LPDF en Seine-Inférieure est frappante : après le groupe du Havre en juillet 1904, le comité de Bolbec est fondé en novembre 1905<sup>901</sup>, celui de Fécamp le 5 décembre 1905<sup>902</sup>, et celui de Dieppe le 5 avril 1906<sup>903</sup>. Ces fondations se déroulent selon un protocole constant et éprouvé.

Le cas de Fécamp est le mieux connu. Le principal quotidien local, le *Journal de Fécamp*, marqué par ses préférences cléricales et par son opposition à la municipalité de Robert Duglé<sup>904</sup> avait déjà relayé les positions de la Ligue au début de l'été en 1902. Engagé avec virulence contre la loi qui limite l'enseignement congréganiste, il en était venu à encourager, faute de mobilisation suffisante de ses lecteurs et lectrices, un refus sans éclat :

---

<sup>899</sup>La *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 21 janvier 1905 ; le *Journal du Havre* du 15 janvier 1905, quant à lui, affirme que le comité havrais de la LPDF a 1100 membres.

<sup>900</sup>À ce moment, la LFF peine à conserver ses positions en dehors du bastion lyonnais, de la vallée du Rhône et de quelques comités isolés en Basse-Bretagne, en Vendée et dans le Calvados. DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises ...*, op. cit., p. 345.

<sup>901</sup>*L'Écho des Françaises*, juillet 1904, novembre 1905.

<sup>902</sup>*Journal de Fécamp*, 5 décembre 1905.

<sup>903</sup>*La Vigie de Dieppe*, 5 avril 1906.

<sup>904</sup>Robert Duglé, républicain, est conseiller général depuis 1898 et maire de Fécamp depuis décembre 1900.

« Si dans 2500 écoles visées par le décret, les commissaires de police et les sous-préfets trouvent des hommes, calmes mais résolus, qui les obligent à enfoncer les portes et qui fassent dresser par huissier procès-verbal de violation de domicile et de violation de la loi, nos sectaires commenceront peut-être à être inquiets<sup>905</sup>. »

Le 29 juillet 1902, le quotidien annonce une pétition relayant l'*Appel aux mères* de M<sup>mes</sup> Piou, de Mun et Reille, à Paris<sup>906</sup> : elle ne verra pas le jour et seule une délégation de femmes se rend à la mairie pour y protester contre la fermeture des classes enfantines tenues par les religieuses le 22 juillet. Cette position en retrait s'explique par un faisceau de conjonctures : à la baisse relative de la pratique dans le département et à la volonté des autorités du diocèse de respecter la loi s'ajoute le fait que les femmes qui se mobilisent le plus à Fécamp sont celles du comité de bienfaisance et de la Goutte de lait du docteur Dufour ; catholiques modérées, elles font partie de l'entourage du maire Robert Duglé, conseiller général depuis 1898 sous l'étiquette des Républicains, qui se contente de faire appliquer la loi sans outrance.

C'est donc une campagne destinée avant tout à des femmes moins engagées qu'orchestre deux ans plus tard le *Journal de Fécamp* qui joue un rôle déterminant dans la formation du comité de la LPDF en publiant entre le 21 février et le 28 mai 1905 quatre lettres signées « une fécampoise ». Leur caractère factice ne trompe personne et leur publication est annoncée à l'avance. Ces courriers, rédigés dans un vocabulaire accessible en insérant même des dialogues imaginés, affirment qu'un groupe de Fécampoises souhaite voir se former une section de la LPDF ; ils sont conçus comme une réfutation des objections que pourraient formuler des lectrices. Le courrier du 21 février présente la LPDF en la positionnant sur l'échiquier politique comme une « section de l'Action libérale populaire » et en souligne le caractère social, en publiant les articles 2 et 3 des statuts, en ce qu'ils entendent défendre « la liberté d'enseignement » et « les œuvres et les institutions sociales, comme les mutualités, [...] les bureaux de placement gratuit, la caisse de l'enfance, les écoles ménagères, les garderies d'enfants, les ouvriers populaires ». L'article affirme la règle de l'anonymat des adhésions, soulignant la possibilité d'une discrétion souhaitée dans une ville de province ; il donne dans un dialogue imaginaire la parole au mari, lequel ne pourrait qu'encourager la démarche de son épouse et s'offusquer d'un refus :

« C'est votre tort mesdames, de ne pas lire les journaux parce que dites-vous, la politique ce n'est pas votre affaire [...]. Et pourtant tu le constates aujourd'hui, il y a des choses dans la politique qui intéressent les femmes, les mères surtout, peut-être plus que nous encore. [...] Fais partie de cette Ligue, occupe-toi de lui apporter des adhérentes dans notre ville, d'où bientôt aussi, comme tu ne le sais que trop, les écoles chrétiennes disparaîtront. Ce n'est pas moi qui te découragerai, va ! »

---

<sup>905</sup> *Journal de Fécamp*, 17 juillet 1902.

<sup>906</sup> Il s'agit d'un appel à manifester le jour-même place de la Concorde ; *Journal de Fécamp*, 29 juillet 1902.

Les courriers des 7 et 30 mars présentent le *Journal* comme un intermédiaire pour les premières adhésions, positionnent la Ligue par rapport aux autorités municipales en évitant la confrontation directe et par rapport aux structures déjà existantes en la présentant comme une association proche des Œuvres de la mer, importantes à Fécamp en raison de l'intense activité de pêche. Ils en appellent à une sororité entre femmes de classes sociales différentes, « de la plus modeste ouvrière à la grande dame », sur la base de la défense de la religion.

Le dernier courrier, celui du 28 mai pose le problème de la présidence et lève la contradiction entre une réserve féminine compréhensible pour « toute femme qui n'est pas ce qu'on nomme une virago ou comme on dit encore un garçon manqué » et la nécessité qui est faite aux chrétiennes de réagir devant cet adversaire, « qui, en ordonnant la séparation de l'Église et de l'État, la veut telle, qu'elle équivaille à la déchristianisation de la France et à l'étranglement complet de la religion » . La présidence doit selon l'auteur être assurée par celle, qui sera

« capable, par sa situation, par ses relations étendues, par ses qualités d'initiatives et de décision, par son énergie que rien ne pourra rebuter, [...] par son indépendance inattaquable, de grouper autour d'elle toutes les autres. »

Le jour de fondation est celui de la conférence organisée par le mouvement, que le congrès de 1909 officialisera sous le terme de « conférence de fondation<sup>907</sup> » : dans le cas de Fécamp, cette conférence est annoncée, une fois de plus et à plusieurs reprises par le journal local, en même temps qu'est inséré un court article sur « la nécessité qu'ont les femmes de faire de la politique »<sup>908</sup>. À l'issue de cette conférence assurée le 5 décembre par Irène de la Valette<sup>909</sup>, personnalité de premier plan de la LPDF, est annoncée la formation d'un comité provisoire formé de personnalités locales. Irène de Valette assurera également la conférence de fondation de Dieppe quelques mois plus tard, le 6 avril 1906.

#### *Un personnel provincial discret et néophyte.*

Le personnel des comités à leurs débuts tranche avec le profil des affiliées havraises de la LFF. Ces femmes de la LPDF ne sont ni par leur carrière caritative préalable, ni par la carrière professionnelle ou politique de leur époux des femmes de premier plan. Le cas de Jeanne Frossard épouse d'Été présidente du comité rouennais ne fait pas exception : elle n'est connue à Rouen que pour être adhérente depuis 1900 à la Société de secours aux blessés militaires (SSBM), branche

---

<sup>907</sup>Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises*, t. 2, 1909, Paris, 1910, p. 83.

<sup>908</sup>*Journal de Fécamp*, 3 décembre 1905.

<sup>909</sup>*Journal de Fécamp*, 5 décembre 1905.

ainée de la Croix-Rouge française, où elle n'exerce aucune charge particulière et qu'elle quittera en 1902. Contrairement à sa belle-mère, déjà présente à la Société de charité maternelle de Rouen en 1890, elle ne l'investira qu'en 1912. La seule activité relevée à son endroit dans la *Semaine religieuse* de Rouen est la participation à l'Œuvre militaire paroissiale<sup>910</sup>. Jeanne Frossard s'efface d'ailleurs assez vite, puisqu'en 1908, la présidence du comité rouennais de la LPDF est assurée par M<sup>me</sup> Ferrère puis en 1913 par M<sup>me</sup> Lucien Duclos, l'une et l'autre femmes de négociants sans carrière caritative connue. Dans les autres villes du département, les présidentes sont les épouses de petits notables locaux : la présidente du comité de Dieppe fondé en avril 1906, Désirée Predseil (1874-?) est la fille d'un constructeur-mécanicien ; son frère, Félix Predseil, a été conseiller municipal, mais ne s'est pas représenté aux élections de 1904. À Fécamp, Marie-Eugénie Dubosc née Chalange, présidente du comité en décembre 1905, est la femme d'un fabricant d'huile, lié, il est vrai par sa sœur, à la famille Le Grand, propriétaire de la célèbre fabrique de la liqueur Bénédictine ; elle n'apparaît ni dans la liste des dames de Charité du bureau de bienfaisance, ni dans la liste des dames patronnesses de la Goutte de lait du docteur Dufour. Nous la retrouvons seulement dans le carnet des 134 donatrices de l'œuvre<sup>911</sup>. À Bolbec, M<sup>me</sup> Diguët est l'épouse d'un notaire. Nous sommes loin de l'aristocratie des « dames » décrites dans l'ouest breton par Marie-Thérèse Cloître<sup>912</sup>.

Une certitude : la présence et le rôle de femmes célibataires au Havre et à Dieppe dont il est avéré par les bases généalogiques qu'elles ne se marieront pas, attire l'attention. Jenny Clouet en particulier, occupe rapidement une place particulière dans le développement de la LPDF puisqu'elle est la seule femme « locale » à assurer des conférences, à Bolbec pour la conférence de fondation en novembre 1905<sup>913</sup> et à Fécamp le 18 février 1906, où son discours est publié à la « une » de la presse locale<sup>914</sup>. Ces responsabilités rapidement endossées s'expliquent-elles par le fait qu'elle soit membre des Filles Cœur de Marie ? Il est difficile de le prouver en l'état des sources. Il n'en demeure pas moins qu'elle a manifestement la confiance des instances nationales et qu'aucune des autres présidentes de comité ne joue un tel rôle.

À n'en pas douter, les principales chevilles ouvrières de ces comités naissants sont des femmes qui n'ont pas un passé d'actrices chevronnées du milieu caritatif ou qui peut-être, refus

---

<sup>910</sup>La *Semaine religieuse du Diocèse de Rouen*. Il s'agit d'une œuvre catholique née en 1880 au moment de la mise en place de la législation républicaine mettant fin aux aumôneries de casernes et incitant les soldats catholiques à observer leur culte dans les paroisses correspondantes.

<sup>911</sup>AMF 5Q 9, sans date. Le carnet comporte parmi les souscriptrices M<sup>me</sup> Georges Dubosc, 15, rue de l'Inondation.

<sup>912</sup>CLOÎTRE Marie-Thérèse, chapitre cité, note 24.

<sup>913</sup>*L'Univers*, 21 novembre 1905.

<sup>914</sup>*Journal de Fécamp*, 11 février 1906.

du Ralliement oblige, se sont tenues éloignées des expériences du christianisme social que nous avons décrites dans le chapitre précédent. Elles font partie d'une petite élite sociale de province, bien plus modeste que celle des terres de l'ouest breton et peu insérée au sein des organes de pouvoir<sup>915</sup>. Elles sont parfois mobilisées au sein d'un réseau privé comme dans le cas de Jeanne Frossard. Il est frappant de remarquer que les épouses des élites politiques se tiennent éloignées de la LPDF au moment de son implantation ou, si elles s'y affilient, n'en font pas publicité. Alors qu'André Suchetet (1849-1910) député à trois reprises de 1898 à 1910 et le comte Robert de Pomereu (1860-1937), élu sans discontinuer de 1898 à 1919 figurent dans les rangs de l'Alliance libérale et que, catholiques fervents, ils s'opposent à la politique anti-congréganiste tout comme le sénateur Louis de Montfort (1840-1911), leurs épouses ne figurent pas au rang des responsables de la LPDF à ses débuts. Il en est de même pour les épouses des quatorze conseillers généraux de Seine-Inférieure qui formulent le vœu que la fermeture des écoles congréganistes qui existent en conformité avec la loi de 1886 soit rapportée<sup>916</sup>. Il faut attendre 1914 pour que le nom de la marquise de Pomereu figure comme présidente départementale de la LPDF<sup>917</sup>.

Il est probable que ce manque d'expérience des dirigeantes locales, qui s'explique par la prudence des élites normandes facilite la verticalité du mouvement et une ferme direction des instances nationales. Celle-ci sera particulièrement visible dans les années qui suivent, dans un contexte permettant une recomposition des mouvements catholiques.

## **2. La recomposition du paysage catholique de l'action sociale après la Séparation des Églises et de l'État (1906-1914).**

C'est d'abord le contexte économique de la première décennie du siècle qui change le cadre de l'action sociale : la croissance du « premier XX<sup>e</sup> siècle », amorcée dès 1896, fait sentir ses effets plus vivement à partir de 1906<sup>918</sup> ; au niveau local, l'éclaircie économique marque le retour d'un syndicalisme conquérant, signifié par des grèves dures et longues depuis 1900, d'autant plus vives à partir de 1904 au Havre que la liste de droite de Théodore Maillart gagne les élections municipales contre le Bloc républicain qui associait auparavant les socialistes de Jennequin), les radicaux de Léon Meyer et des négociants fermement ancrés dans l'action sociale comme

---

<sup>915</sup>Aucune d'entre elles n'a un père ou encore un mari figurant dans le dictionnaire départemental d'Henri Jouve de 1892.

<sup>916</sup>Séance du conseil général de la Seine-Inférieure, rapporté par la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* du 22 août 1903.

<sup>917</sup>*L'Écho des Françaises*, juillet 1914.

<sup>918</sup>BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ André, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle 1814-1914*, Paris, PUF, 1995, p. 379.

Hermann Du Pasquier<sup>919</sup>. La grève des charbonniers à la mi-août 1910 qui marque le début de l'affaire Jules Durand en est un bon exemple<sup>920</sup>. Ces mouvements ne peuvent laisser indifférents les catholiques laïcs qui se regroupent et s'organisent au niveau national dans un essor militant qui correspond à « la mutation la plus considérable du catholicisme français de la fin du siècle à la guerre »<sup>921</sup>. En Seine-Inférieure, les mouvements auxquels les femmes sont affiliées entendent pour une partie d'entre eux se mêler d'une question sociale toujours plus vive. D'autres affirment davantage leur identité catholique dans un contexte national marqué par une Église séparée de la République.

### **a. La nébuleuse du christianisme social féminin : l'exemple du Sillon et de la Solidarité protestante.**

À Rouen, le travail en commun des femmes du Sillon et de la Solidarité protestante est un exemple de participation commune à une thématique nationale portée par le christianisme social : celle de la précarité du travail féminin à domicile. Cette initiative se détache des vicissitudes du Sillon masculin.

#### *Le développement du Sillon rouennais.*

La naissance du Sillon normand et particulièrement du Sillon rouennais suit d'assez près celle du Sillon parisien (au moins dans la forme qu'il prend à partir de 1899), puisqu'après une première visite de son fondateur Marc Sangnier à Rouen à la fin de l'année 1901, les sillonistes parisiens y avaient tenu au printemps 1902 une réunion qui n'était d'ailleurs pas ouverte aux femmes et qui avait lancé le mouvement dans la capitale normande<sup>922</sup> ; ce Sillon rouennais puise ses forces pendant quelques années dans le patronage des Philippins d'Edward Montier, avocat d'origine bolbécaise, qui prend la direction du mouvement. S'ils se diffusent dans la banlieue rouennaise, à Darnétal et à Bihorel et à Elbeuf en 1903 puis au Havre en 1905 et à Dieppe en 1906,

---

<sup>919</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, op. cit., tome 2, p. 355-356.

<sup>920</sup>Jules Durand (1880-1926), secrétaire du syndicat des ouvriers charbonniers du Havre est accusé d'être à l'origine de la mort d'un ouvrier au cours d'une rixe sur le port. Condamné à mort par les assises de Rouen le 24 novembre 1910, il voit sa peine finalement commuée en sept ans de réclusion criminelle mais sa raison n'a pas résisté à la condamnation ; Reconnu innocent en 1918, il meurt en 1926 à l'asile de Sotteville-lès-Rouen. BARZMAN John, CASTELAIN Jean-Pierre (dir.), *Jules Durand, Un crime social et judiciaire*, Paris, L'Harmattan, 2015.

<sup>921</sup>ENCREVÉ André et GADILLE Jacques, *chap. cit.*, p. 532.

<sup>922</sup>CARON Jeanne, *Le Sillon et la démocratie chrétienne, 1894-1910*, Paris, Plon, 1966, p. 200. La création est relatée par ses acteurs de façon presque contemporaine par Paul Bénard, silloniste rouennais de la première heure, dans *L'Histoire du Sillon en Normandie*, s.n., Rouen, 1910, qui paraît à l'occasion du congrès national qui se déroule dans la capitale normande.

les groupes sillonistes de Seine-Inférieure sont pénalisés par la proximité du Sillon central parisien qui absorbe des énergies qui se déplacent plus volontiers vers la capitale<sup>923</sup>. De plus, le décalage chronologique entre la naissance parisienne du mouvement et son implantation provinciale induit des turbulences liées à l'évolution que le contexte politique connaît dans l'entrefait : au Havre, une première implantation est tentée en 1903 par Paul Normand (1884- ?) petit-fils du fondateur des chantiers navals et neveu de Francine et Émilie Normand qui le reçoivent autour de quelques jeunes gens ; ce contact, qui ébauche la formation d'un groupe silloniste, ne survivra pas à l'hostilité d'une partie de l'opinion catholique<sup>924</sup>. Le temps a passé, plusieurs mois de politique combiste hostile aux catholiques a mis fin au retrait sur l'Aventin des intransigeants des années 1890, et les milieux catholiques havrais n'entendent pas laisser se développer un mouvement qui affirme des sympathies démocratiques même s'il ne pourra pas être soupçonné de sympathies combistes au moment de la Séparation<sup>925</sup>. L'épisode est tout à fait intéressant car le petit groupe de jeunes havrais avait été encouragé dans sa tentative par Francine et Émilie Normand : l'échec de l'implantation est significatif du fait que leur position est à ce moment fragilisée au sein du catholicisme havrais, comme l'essor du comité de la LPDF le laisse entendre.<sup>926</sup>

Le Sillon féminin rouennais adopte quant à lui les pratiques d'autres groupes de Paris et de province, conservant des cercles d'études féminins et des conférences à elles réservées, même si elles sont également présentes dans des conférences mixtes. Or, à Rouen, cette autonomie évite aux femmes les écueils qui sont ceux du Sillon masculin, dont le parcours est jalonné de contacts tumultueux et peu productifs avec d'autres mouvements. En 1903, une première rencontre a lieu avec le socialiste Wilm, dans les locaux de la Solidarité justement, puis à Sotteville ; en 1905, la rencontre avec les jeunes socialistes révolutionnaires à Sotteville est houleuse. L'intervention publique de Marc Sangnier, qui se déplace à Rouen pour y tenir une conférence sur le thème *Catholicisme et démocratie* au théâtre du Cirque, mal préparée, s'achève par une contre-manifestation qui nécessite l'intervention des forces de police qui relèvent quatorze blessés. Au Havre également en 1910, le positionnement de la coopérative *La Gerbe*, fondée par les membres du Sillon qui ont finalement pris pied dans la ville, aux côtés de *La Prolétarienne* (ouvrière) et de *L'Indépendante* (socialiste) pose question, en dehors même d'un financement fragile, puisqu'elle

---

<sup>923</sup> C'est également le cas d'Orléans, qui est la seule ville avec Rouen qui héberge des assises nationales. CARON Jeanne, *Le Sillon ...*, op. cit., p. 227.

<sup>924</sup> *Histoire du Sillon en Normandie...*, op. cit., p. 74.

<sup>925</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>926</sup> MAYEUR Jean Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Paris, Cerf, 1986 p. 20 à 32.

accepte les soutiens de non-sillonistes et rend son message inaudible : l'expérience est stoppée quelque temps après. La remise en ordre du mouvement par le pape Pie X en 1910, qui invite fermement à un positionnement non-politique du Sillon en France et à sa soumission aux autorités diocésaines oblige le Sillon rouennais à quitter un champ politique qu'il avait investi avec peu de succès.

### *L'approche sociale féminine.*

Le groupe des femmes rouennaises du Sillon développe, lui, au même moment, une approche sociale. Au début de l'année 1905, la revue nationale du mouvement signale qu'« un certain nombre de dames et de jeunes filles, soit à Paris soit en province, ont commencé [...] depuis quelques mois à se réunir entre elles <sup>927</sup>», précisant d'ailleurs qu'elles appartiennent à des familles sillonistes<sup>928</sup>. Dès le 1<sup>er</sup> mai de l'année 1905, les Rouennaises rejoignent les femmes du Sillon d'Amiens et de Reims au couvent des bénédictines de Paris et échangent à propos « des services que les groupes de dames sont appelées à rendre à l'office social du Sillon, en le documentant sur les conditions de travail des femmes [et sur] l'action à exercer au point de vue du Sillon dans les patronages de jeunes filles<sup>929</sup>». Le projet rouennais « de documentation » par des enquêtes porte sur les conditions de travail des femmes dans le domaine de la confection à domicile : Colette Avrane a décrit à la fois les terribles conditions de travail de ce secteur d'emploi et le caractère fondateur pour le droit du travail que prendra la loi du 10 juillet 1915 sur le minimum salarial dans l'industrie du vêtement<sup>930</sup>.

Si l'enquête sociale est bien un marqueur de l'investissement féminin comme l'a montré Marie-Emmanuelle Chessel<sup>931</sup>, sa particularité est ici que l'initiative est menée conjointement avec les femmes de la Solidarité, structure protestante fondée en mars 1900 par le pasteur Wilfred Monod dans les quartiers est de Rouen, alors en pleine expansion<sup>932</sup>. Le sujet est connu des membres de la Solidarité, puisque Wilfred Monod fait paraître en 1905 un texte militant sur le travail des confectionneuses à domicile, *La Confection dans la ville de Rouen ... et ailleurs*<sup>933</sup>,

---

<sup>927</sup>« Une initiative féminine », *Le Sillon*, mai 1905, p. 346 : à partir de 1909, tous les congrès prévoient des réunions spécifiques pour les femmes.

<sup>928</sup>Le Rouennais Edward Montier épouse lui-même en la sœur de l'abbé Auvray, qui milite comme lui au Sillon.

<sup>929</sup>*Ibid*, *Le Sillon*, mai 1905.

<sup>930</sup>AVRANE Colette, *Ouvrières à domicile. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2013.

<sup>931</sup>CHESEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po., 2012, p. 149 et suivantes.

<sup>932</sup>La Solidarité et l'implication de Wilfred Monod sont traitées dans la troisième partie de ce chapitre.

<sup>933</sup>MONOD Wilfred, *La Confection dans la ville de Rouen ... et ailleurs*, Paris, Librairie protestante, 1905.



qu'il a rédigé à l'occasion d'une de ses conférences données à l'Université populaire-Coopération des idées de Rouen, dans laquelle les femmes de la Solidarité nous le verrons, sont impliquées. Il y souligne la nécessité de disposer de données bien documentées sur des conditions de travail et de salaire effroyables, interdisant à ces salariées tout vie autonome et digne. Les premières enquêtes sont lancées à Rouen par un « comité pour le relèvement des salaires dans la confection<sup>934</sup> » à partir de juillet 1907. Les résultats sont exposés au patronage rouennais des Philippiens le 7 octobre 1907 et publiés dans l'*Éveil démocratique* des 24 novembre et 8 décembre 1907 et comparés à la situation parisienne<sup>935</sup>. Ces données sont utilisées dans l'exposition intitulée *Le musée du travail à domicile* et surnommée par le public *Le musée des horreurs économiques* qui se tient à Paris en 1908<sup>936</sup> ; Rouen reçoit une exposition sur ce thème en janvier 1909, dont le matériel est en partie prêté par Henriette Brunhes, fondatrice de la Ligue Sociale d'acheteurs à la demande de Laure Gruez, une Rouennaise appartenant au patronage des philippiens – et donc probablement silloniste, qui dirige à cette date une maison de couture<sup>937</sup>.

Cette expérience est significative de la proximité idéologique de ces groupes se réclamant du christianisme social, comme l'exprime Jules Prudhommeaux<sup>938</sup>, proche de Charles Gide, dans une lettre au journaliste chrétien Victor Carlhian, 30 août 1907 dans les termes suivants :

« Les protestants de mentalité large et d'esprit démocratique souhaitent et favorisent tout ce qui peut amener, entre eux et les catholiques, comme les libres-penseurs de bonne volonté, un rapprochement par l'action sociale. De Wilfred Monod à Marc Sangnier, la distance n'est pas si grande qu'on pourrait croire<sup>939</sup>. »

Plus précisément, elle est un exemple de dimorphisme de genre qui devient une opportunité pour les femmes du christianisme social. À travers une pratique genrée, celle de l'enquête le plus

<sup>934</sup>*La Dépêche de Rouen*, 21 janvier 1909.

<sup>935</sup>Cependant, à aucun moment l'*Éveil démocratique* ne laisse apparaître que le travail d'enquête des femmes du Sillon a été fait avec les protestantes de la Solidarité. Seul Henri Rollet *L'Action des catholiques en France 1901-1914...*, *op. cit.* utilise le terme de « comité interconfessionnel pour le relèvement des salaires dans la confection » dans son ouvrage.

<sup>936</sup>*Histoire du Sillon normand...*, *op. cit.*, p. 24. *Le Sillon*, mars 1909, p.163. Ces expositions sont reprises en province jusqu'en 1914.

<sup>937</sup>AN 615 AP/ 81, Lettre de Laure Gruez du 9 janvier 1909 à Henriette Brunhes ; Laure Gruez indique à cette date que sa maison de couture est son « gagne-pain ». L'article nécrologique du *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* du 15 février 1919 précise qu'elle dirige *le Nid*, une pension de famille pour jeunes filles ; l'historique du *Nid* que fait le *Bulletin* le 10 décembre 1927 situe sa fondation en 1913.

<sup>938</sup>Militant pacifiste et coopérateur, Jules Prudhommeaux (1869-1848) a fréquenté l'école de Nîmes animée par Charles Gide. Il est à ce moment secrétaire de l'Association de la paix par le droit. Source : Dictionnaire Maïtron, notice établie par Jean Gaumont.

<sup>939</sup>Lettre de J. Prudhommeaux à Victor Carlhian du 30 août 1907 citée par CARON Jeanne, *Le Sillon et la démocratie chrétienne...*, *op. cit.*, note 102, p. 519.

souvent menée par des femmes, les groupes qui travaillent dans un souci réformiste se rejoignent donc localement sur des actions thématiques ponctuelles.

Cependant à cette date, le paysage associatif est marqué par l'action des ligues féminines catholiques cette fois bien développées et fermement dirigées par leurs instances nationales, qui tiennent cependant un discours revendiquant leur indépendance-si ce n'est leur isolement- sur la scène de l'action sociale. Il s'agit donc de comprendre pourquoi et comment ces ligues et la LPDF en particulier s'impliquent dans l'action sociale au-delà de leur propre mouvement et se mêlent au réseau existant.

### **b. L'influence de la Ligue patriotique des Françaises sur le paysage associatif d'action sociale en Seine-Inférieure.**

Le substrat du développement des ligues est d'abord celui d'un catholicisme conquérant qui cherche à s'affirmer après les années de politique combiste et la Séparation de 1905.

#### *Un catholicisme victorieux.*

Le mouvement amorcé par les ligues dans le cadre conflictuel qui oppose les catholiques aux anticléricaux et qui se dénoue en quelque sorte dans l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 actant la Séparation des Églises et de l'État suscite des engagements nombreux dans le département. Alors que la décennie précédente avait vu l'émergence des amicales laïques, les patronages et associations féminines catholiques se multiplient jusqu'à la guerre. C'est, au Havre, le patronage Notre-Dame du bon secours en janvier 1905 et celui de Nazareth en juillet 1907<sup>940</sup> ; à Rouen, l'association Jeanne d'Arc en juillet 1905 et le patronage Sainte-Clothilde en octobre de la même année. À Lillebonne, un patronage Jeanne d'Arc en 1906 ; à Sotteville, le patronage Notre-Dame de Lourdes. Le milieu rural participe à cet élan : à Fréville, bourg d'un peu plus de 500 habitants près d'Yvetot naît l'Association des mères chrétiennes et des catéchistes volontaires autour de quelques femmes de propriétaires et de cultivateurs. Déclarée le 8 février 1907, elle se donne pour mission dans son article 2, de « préserver les enfants [...] des lectures contraires à la loi ou aux bonnes mœurs, [...] de favoriser l'instruction religieuse des enfants [et de] leur apprendre la lettre et le sens des leçons de catéchisme ». Elle y ajoute une mission sociale : « favoriser le placement chrétien, de préférence à la campagne, des enfants pauvres ». L'appel fréquent aux figures tutélaires d'une religion catholique féminisée fait partie intégrante du message religieux que

---

<sup>940</sup>Pour tous les exemples qui suivent, ADSM 4 M 572.

veulent délivrer les associations qui visent à former des chrétiennes en dépit de la fin de l'instruction religieuse dans les écoles.

D'autres signes ne trompent pas : si au moment de l'Affaire Dreyfus, la Seine-Inférieure ne se signale pas particulièrement par son antisémitisme (mais c'est rarement le cas à l'échelle départementale<sup>941</sup> certains faits sont troublants. Au Havre, les difficultés du docteur Abramovitch, président-fondateur de la Consultation des nourrissons au sein en 1906, pour recruter des dames patronnesses alors qu'elles sont présentes dans toutes les associations maternelles de la ville laisse peu de doute sur le corpus idéologique d'une partie des catholiques havrais<sup>942</sup>. Le docteur Abramovitch s'en ouvre à plusieurs reprises lors des premières assemblées et se plaint également que la municipalité Maillart ne lui permet guère des conditions correctes d'exercice<sup>943</sup>. Un comité de dames patronnesses naît toutefois après 1908. Cependant, malgré les protestations officielles du président-fondateur, ni en 1911, ni en 1912, l'œuvre n'est conviée à la Fête de la Marguerite, journée de charité commune à toutes les autres associations et qui permet d'abonder leurs ressources<sup>944</sup>. Il est fort probable qu'il s'agisse d'un cas d'antisémitisme en ces temps de raidissement des postures catholiques.

#### *De l'action de la Ligue par son seul fonctionnement au réseau d'associations amies.*

La question de l'action sociale de la LPDF se pose de façon ambiguë. Si la Ligue fait le choix d'élargir ses objectifs au-delà du combat électoral et s'investit dans l'action sociale après l'échec des candidats qu'elle soutenait aux élections de 1906, cette action se conçoit d'abord auprès des femmes qui lui sont affiliées, à des fins de perfectionnement et d'approfondissement de la foi et de sa pratique. C'est le sens du rapport prononcé par M<sup>lle</sup> Devuns lors du Congrès de 1907

---

<sup>941</sup>La Seine-Inférieure figure par exemple dans la moyenne des départements français pour la souscription au monument Henry, ouverte par *La Libre Parole* en décembre 1898 et reflet d'un anti-sémitisme catholique évident. QUILLARD Pierre, *Le monument Henry : liste des souscripteurs classés méthodiquement et selon l'ordre alphabétique*, Paris, édition P.V. Stock, 1899. Voir également l'analyse de WILSON Stephen, « Le monument Henry : la structure de l'antisémitisme en France, 1898-1899 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 32<sup>e</sup> année, N° 2, 1977, pp. 265-291, p. 265. Beaucoup de ces dons sont cependant anonymes.

<sup>942</sup>Les souscriptions des femmes catholiques y sont inexistantes. Il s'y trouve quelques protestantes (Marie Roederer, Marguerite Sauquet) ou bien des épouses d'élus républicains (M<sup>me</sup> Bricka).

<sup>943</sup>La municipalité de Théodore Maillart issue de la droite havraise (Alliance républicaine progressiste et Union républicaine) s'installe à la mairie entre mai 1904 et mai 1908. Elle semble lui être particulièrement défavorable puisqu'elle lui impose régulièrement des changements de locaux et lui octroie parfois une salle non chauffée. *Consultation des nourrissons au sein, Statuts et compte-rendu de l'assemblée générale*, Le Havre, imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1908 et 1909.

<sup>944</sup>*Consultation des nourrissons au sein, Statuts et compte-rendu de l'assemblée générale*, Le Havre, imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1911 et 1912.

qui établit la doctrine de « l'action sociale de la Ligue par son seul fonctionnement<sup>945</sup> ». La ligueuse doit se dévouer pour la Ligue et pour elle seulement, principe qui doit mener à son équilibre personnel, à celui de son foyer et, au-delà, de la société en général. Il n'est donc pas question de se mêler aux œuvres qui lui sont extérieures.

À Rouen et dans une moindre mesure au Havre, l'accent est donc mis par la LPDF sur la visibilité du seul mouvement par des manifestations semi-ouvertes au public<sup>946</sup>, salle de la Lyre havraise, salle Frascati au Havre ; salle Bellefonds, Boieldieu ou Hôtel de France à Rouen, manifestations annoncées par l'Écho des Françaises et par la *Semaine religieuse* faute de publication régionale du mouvement. Elles sont assurées exceptionnellement par les instances nationales. Les sources, parcellaires, permettent de relever treize conférences dans le département en six ans: quatre en 1905, quatre en 1906, trois en 1908, deux en 1911 ; ces prises de paroles sont assurées conjointement par des personnalités de la LPDF et de l'ALP jusqu'aux élections de 1906<sup>947</sup>. À partir de 1907, les assemblées générales du mouvement sont suivies d'une partie « musicale et littéraire récréative<sup>948</sup>». À Rouen, à partir de 1912, un pèlerinage jusqu'à la basilique Notre-Dame au sommet de la colline de Bonsecours est organisé en mai, mois dédié au culte marial, réactivant ainsi un lieu de pèlerinage médiéval qui était fréquenté de façon individuelle et irrégulière au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>949</sup>.

Cependant, l'action sociale devient une façon de poursuivre l'action politique après 1907 et la Ligue soutient ou fonde des associations locales<sup>950</sup>. La difficulté qui se présente à nous pour les identifier est que si les sources permettent de repérer un faisceau d'associations ancrées dans la démarche idéologique qui est celle de la LPDF, elles n'établissent pas toujours clairement un lien avec elle : s'agit-il d'associations encadrées par ses membres (dont l'identité n'est pas toujours connue) ou bien d'associations poursuivant simplement des buts convergents, mais autonomes ? S'agit-il d'associations plus anciennes dont les membres des ligues s'arrogent les postes de pouvoir ? Certains indices, comme la présence d'affiliées qui étaient inactives en dehors des associations culturelles depuis la laïcisation du bureau de bienfaisance de 1891 et qui se mobilisent à nouveau permettent d'élucider ces questions.

---

<sup>945</sup>Ligue patriotique des Françaises, « L'action sociale de la Ligue par son seul fonctionnement », Rapports présentés par M<sup>lle</sup> Devuns, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises, 1907*, Paris, 1908, p. 154 et suivantes.

<sup>946</sup>L'entrée est gratuite mais se fait sur présentation d'un billet à acquérir au local de la LPDF, ce qui est un moyen de filtrer l'auditoire.

<sup>947</sup>En mai 1905, il s'agit de la baronne de Reille et d'Abel Lemarchand, de l'Alliance libérale populaire ; le 25 février 1906, de son président, de Grandmaison.

<sup>948</sup>*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 25 février 1906, 28 avril 1907, 22 février 1908, 31 janvier 1909.

<sup>949</sup>La basilique Notre-dame de Bonsecours, édifice néogothique construit entre 1840 et 1844 est dédié au culte marial.

<sup>950</sup>DELLA SUDDA Magali, Thèse citée, p. 118.

À l'échelle locale, deux associations de Seine-Inférieure sont directement créées par des comités locaux de la LPDF et reconnues comme telles. Il s'agit du patronage des filles de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, fondé le 1<sup>er</sup> septembre 1906<sup>951</sup> et considéré par le comité rouennais de la LPDF dans son assemblée générale de 1909 comme une de ses œuvres<sup>952</sup> et de l'assistance par le travail de Fécamp, citée en exemple au congrès de la LPDF de 1910 :

« Honneur [...] à Fécamp, qui en tête des statuts de son Assistance par le travail a inscrit : article premier : une assistance par le travail est formée à Fécamp pour les femmes faisant partie de la LPDF<sup>953</sup> ».

La première est une œuvre déclarée, alors que l'association d'assistance par le travail de Fécamp ne l'est pas malgré la rédaction de statuts, et se contente d'être une association de fait.

Cependant, les créations les plus nombreuses sont celles qui sont fondées en soutien aux écoles catholiques après l'interdiction faite aux congrégations d'enseigner. Nous en dénombrons sept au Havre, une à Montivilliers et une à Caudebec-en-Caux. Directement issues du combat des ligues, elles adoptent des statuts probablement rédigés à partir de modèles-types qui affirment par exemple autoriser les femmes à être membres du bureau, ce qui est devenu une évidence telle à cette date que la plupart des associations ne le précisent plus<sup>954</sup>.

La composition du personnel est immuable : elle réunit quelques femmes du quartier d'une école concernée et dont la carrière associative est inexistante autour d'une des femmes déjà chevronnée dans l'action catholique associative : Léonie Vésinne-Larue, Henriette Bricard et Laure Gallois (école Beaupele, septembre 1903), Berthe Lockhart (l'association du Sacré-Cœur est fondée en octobre 1904, Berthe Lockhart y entre en février 1905, juste après la fondation du comité havrais de la LPDF), Laure Grosos (Sainte-Anne, 1904), Marie Edou (Pensionnat Jeanne d'Arc, novembre 1906), M<sup>me</sup> Blot-Lefebvre (école de Mexico, novembre 1908). L'investissement est donc soit celui de membres appartenant avec certitude à la LFF avant janvier 1904, date de fondation du comité havrais de la LPDF (Gallois et Edou au moins<sup>955</sup>), soit celui de membres de la LPDF elle-même (Grosos, dont la fille est la déléguée du Havre en 1913 pour la Ligue et probablement Berthe Lockhart). Les associations visant la défense des écoles congréganistes de garçons (il est vrai très peu nombreuses) sont par ailleurs dirigées par les membres havrais de

---

<sup>951</sup>ADSM 4 M 558.

<sup>952</sup>La *Semaine religieuse de Rouen*, 6 février 1909.

<sup>953</sup>Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de la LPDF, 1910*, Paris, 1911, p. 153. Ce n'est pas un cas isolé en France ; le congrès de 1907 rapportait déjà l'existence de quatre associations de ce type. (LPDF, *Congrès de la LPDF, 1907...*, *op. cit.*, p. 252).

<sup>954</sup>ADSM 4M 558, Statuts de l'association Beaupele, déclarée en sous-préfecture le 29 septembre 1903, article 2.

<sup>955</sup>Voir *Appel à la France chrétienne* du 8 décembre 1905.

l'ALP<sup>956</sup>, qui entretient des liens étroits avec la LPDF entre 1903 et 1906. Ces indices sont suffisamment concordants pour comprendre que le comité local de la LPDF a répondu positivement à l'injonction des instances nationales sur la question scolaire en décembre 1905, comme le recommandait *L'Écho des Françaises*, qui dénonce alors la « terreur grise » de la politique scolaire du gouvernement :

« Terreur grise, qui empêche le citoyen de faire élever son enfant comme il lui convient ! Terreur grise, qui entrave tous les élans et couche à terre les Français, serviteurs du pays ! Terreur grise, qui clôt les lèvres, enchaîne la pensée et dit à tous « sois renégat ou meurs de faim ! Ta foi, ou ta place ! [...] Mères chrétiennes ! Femmes françaises ! Garde à vous ! Garde à vos bien-aimés ! Garde à la France ! Voilà l'ennemi ! »<sup>957</sup>

La doctrine de « l'action de la Ligue par son seul fonctionnement » ne résiste donc pas, sur le terrain, à la volonté de la Ligue d'influer sur le tissu associatif, afin de ne pas laisser œuvrer les seules forces qui risquent de « décatholiciser [et par là même de ] défranciser <sup>958</sup>» le pays. Bien plus, les catholiques déjà impliqués dans les Ligues dynamisent les associations déjà existantes, comme le montre au Havre leur participation à la Ligue sociale d'acheteurs.

*La LPDF comme recours : la prise en charge locale de la Ligue sociale d'acheteurs.*

Étudiée par Marie-Emmanuelle Chessel dans ses origines et dans les liens idéologiques ou factuels qu'elle entretient avec les mouvements qui lui sont contemporains<sup>959</sup>, la Ligue Sociale d'acheteurs (LSA) voit le jour en décembre 1902 de la volonté de consommateurs soucieux d'agir dans l'espace public pour améliorer les conditions de travail et de salaires dans les métiers dont ils utilisent les services. Elle ne se déclare pas comme association catholique, mais naît au sein de groupes d'intellectuels catholiques ralliés à la République qui se reconnaissent comme « catholiques sociaux »<sup>960</sup>. Inspirée par les ligues nées à Londres et à New York à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>961</sup>, la LSA, qui compte trente sections et quatre mille cinq cents adhérents en 1909 cherche à acquérir une dimension nationale<sup>962</sup>.

---

<sup>956</sup>Il s'agit en particulier de l'avocat Henri de Grandmaison (1858-1933).

<sup>957</sup>*L'Écho des Françaises*, décembre 1905.

<sup>958</sup>Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de 1907...*, *op. cit.*, p. 155.

<sup>959</sup>CHEssel Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle-Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012

<sup>960</sup>C'est également ainsi que la classe Henri Rollet en 1948 ; ROLLET Henri, *L'Action sociale des catholiques en France (1910-1914) ...*, *op. cit.*, p.342-346 ; CHEssel Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle-Époque...*, *op. cit.*, p. 50-52.

<sup>961</sup>*Ibid.*, p. 32 à 58.

<sup>962</sup>*Ibid.*, p. 15.

Le fonds d'archives Jean Brunhes et en particulier la correspondance de Jean et Henriette Brunhes<sup>963</sup>, fondateurs de la Ligue, comme les *Bulletins des Ligues sociales d'acheteurs* publiés entre 1905 et 1914<sup>964</sup> permettent de retracer les tentatives de création de sections en Seine-Inférieure. À Rouen, nous l'avons vu, Laure Gruez, une catholique vraisemblablement silloniste entretient une correspondance avec Henriette Brunhes autour du prêt de documents destinés à l'exposition qui se tient dans la préfecture normande en janvier 1909 ; il ne semble pas que cet échange mène à la création d'une section, même si la ville est parfois citée dans les contacts que le mouvement entretient.

Au Havre, la situation est différente. La section se crée autour d'André Begouën-Demeaux (1854-1920), descendant de Jacques François Begouën-Demeaux, personnalité havraise de premier plan au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>965</sup>. Avocat, ce qui est une caractéristique souvent rencontrée à la LSA<sup>966</sup>, André Begouën est un catholique proche des milieux intransigeants<sup>967</sup>, il est peu actif sur la scène caritative havraise, sauf au Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice<sup>968</sup> sans toutefois être présent au conseil d'administration pendant cette période. Son initiative est donc à comprendre comme une avancée des catholiques qui étaient en retrait de l'action sociale au début du ralliement des années 1890. Il semble avoir été invité par Henriette Brunhes, quelques mois après avoir manifesté son intérêt pour la LSA, à participer à la conférence internationale de Genève en septembre 1908. Il regrette en janvier 1909 d'avoir décliné cette invitation qui lui aurait permis de rencontrer des personnes « dévoues aux idées sociales qui [lui] sont chères<sup>969</sup> » et fait une demande de tracts auprès des instances dirigeantes. Le ton se fait plus pressant dans les semaines qui suivent pour demander du matériel qu'il peine à obtenir. André Begouën-Demeaux réitère sa demande de conférence en février 1909 pour « dissiper les préventions [...] des chefs d'ateliers et les fournisseurs et [...] réfuter les objections que certains font à la ligue, soi-disant atteinte à la liberté des commerçants, programmes allant au-delà de la loi etc... » et encourager les dames, enclines « à se réformer elles-mêmes » mais « intimidées pour mener des enquêtes<sup>970</sup> ». La suggestion de faire appel à Lucie Félix-Faure ne l'enchantait guère car

---

<sup>963</sup> AN 615 AP, Fonds Jean Brunhes.

<sup>964</sup> *Bulletin des Ligues sociales d'acheteurs*, Paris, 1905 à 1914.

<sup>965</sup> Célèbre armateur et négociant havrais, Jacques-François Begouën-Demeaux (1743-1831) est le fondateur du tribunal de commerce du Havre et député du Tiers État pour le bailliage de Caux .

<sup>966</sup> CHESSEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle-Époque...*, op. cit., p. 111.

<sup>967</sup> Il appartient au petit groupe qui reprend l'Association de l'orphelinat agricole Marguerite de Croismare avec Elisabeth Chegaray en mars 1910 ; voir chapitre quatre.

<sup>968</sup> Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice, *Annuaire 1902...*, op. cit., p. 7.

<sup>969</sup> AN 615 AP / 81, Lettre du 2 janvier 1909 à Henriette Brunhes.

<sup>970</sup> AN 615 AP / 81, Lettre du 19 février 1909 à Jean Brunhes.

« elle n'a pas laissé au Havre autant de relations que vous pourriez le croire et le monde protestant lui est [...] plutôt défavorable sinon hostile<sup>971</sup> », ce qui montre bien que des protestant(e)s sont pressenti(e)s pour faire partie de la section et qui confirme que les intransigeants havrais ne l'apprécient guère. Le catholique social Raoul Jay ou le protestant Charles Gide, ne peuvent être sollicités pour prendre la parole dans « milieu si particulier qui est celui du Havre<sup>972</sup> ».

L'activité de la section peine à démarrer. Si André Begouën et l'avocat Paul Guillard apparaissent dans les listes des instances nationales en tant que secrétaire et président du mouvement<sup>973</sup>, les publications locales font mention de l'épouse d'Urbain Falaize, directeur du journal le *Havre-éclair* qui en serait la trésorière provisoire. Le bulletin de la LSA annonce la formation de la section havraise au deuxième trimestre 1909<sup>974</sup> puis un grand meeting le 15 février 1910<sup>975</sup>, mais aucun des bulletins suivants ne fait état de ses activités. La section pourtant représentée aux assemblées générales du mouvement<sup>976</sup> fait partie en 1913 de celles qui sont citées comme ayant « ralenti leur marche<sup>977</sup> ». Cependant, en 1914, c'est l'arrivée des protestantes Georgina Latham et Marie Roederer et celle de M<sup>me</sup> Dero de la LPDF qui redynamise le groupe havrais<sup>978</sup>. Si la culture politique de la LSA n'est effectivement pas celle de la LPDF, et ne le sera pas dans l'entre-deux-guerres<sup>979</sup>, ces entrées dans la section havraise montrent à la fois la poursuite de la co-gestion entre protestantes et catholiques et le fait que les femmes de la LPDF, devenues des militantes aguerries apparaissent comme un recours pour les catholiques.

#### *La contribution au réseau international des œuvres catholiques.*

Ce personnel catholique nouvellement mobilisé participe localement à la structuration progressive d'un réseau catholique international féminin. Magali Della Sudda a montré le caractère tardif de cette constitution et la centralité européenne qui est la sienne avant la Première Guerre mondiale<sup>980</sup>. L'implantation de l'Œuvre internationale des amies de la jeune fille est un

---

<sup>971</sup>*Ibid.*

<sup>972</sup>AN 615 AP / 81, Lettre du 2 janvier 1909 à Henriette Brunhes.

<sup>973</sup>AN 615 AP / 81.

<sup>974</sup>*Bulletin des Ligues sociales d'acheteurs*, 2<sup>e</sup> trimestre 1909, p. 89 ; réunion du 23 février 1909.

<sup>975</sup>C'est Raoul Jay qui prend la parole à ce meeting. *Bulletin des Ligues sociales d'acheteurs*, 1<sup>er</sup> trimestre 1910, p. 42.

<sup>976</sup>A. Begouën représente la section à l'assemblée générale de 1910, Urbain Falaize en 1913.

<sup>977</sup>*Bulletin des Ligues sociales d'acheteurs*, 3<sup>e</sup> trimestre 1913, p. 113 à 151. Cette année-là est annoncée l'affiliation prochaine d'un groupe formé par la LPDF de Bordeaux.

<sup>978</sup>AMH, *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1914. Il faut souligner que l'épouse d'A. Begouën est née Lockhart, dont la famille est investie dans la LPDF.

<sup>979</sup>CHEssel Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle-Époque...*, op. cit., p. 78.

<sup>980</sup>DELLA SUDDA Magali, « Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale. », *Genre & Histoire* [En ligne], 12-13 | Printemps-Automne 2013, mis en ligne le 28 décembre 2013.



exemple de développement d'un réseau international à partir du personnel catholique local déjà investi.

Initiée par M<sup>me</sup> de Reynold qui fonde en septembre 1896 le premier comité à Fribourg en Suisse, puis fondée officiellement en 1897, l'œuvre a pour but d'offrir un hébergement temporaire, voire de proposer un placement aux jeunes filles de province ou de l'étranger à leur arrivée dans une grande ville, où elles parviennent le plus souvent dans le but d'y trouver un emploi. Elle est bien le pendant de l'Union internationale des amies de la Jeune fille protestante, fondée à Genève en 1877 à la suite du premier congrès abolitionniste<sup>981</sup>. Comme son homologue protestante, elle n'a pas directement en charge les structures d'hébergement, dirige les jeunes filles vers les structures existantes, auxquelles elle apporte son agrément. Là réside donc le second but de l'œuvre, qui est de favoriser les liens des œuvres catholiques entre elles. Elle se divise depuis 1903 en grandes régions dans le but explicite « d'éviter le développement de l'association à Paris, au détriment de la province <sup>982</sup> ». En 1904, l'œuvre possède des comités dans une dizaine de villes de province. Elle est représentée par des correspondants dans une dizaine d'autres<sup>983</sup>.

Elle peine cependant à s'implanter en Seine-Inférieure. Au Havre, ville portuaire majeure et alors que l'Union internationale des amies de la jeune fille, protestante, y existe en 1890<sup>984</sup>, l'œuvre catholique n'a pas encore de comité en 1904, même si des soutiens existent et la direction française affirme :

« M<sup>me</sup> Paul Guillard<sup>985</sup>, M<sup>mes</sup> Perquer, Gallois, Lamotte et Georges Goyau dont au moins le bienveillant patronage nous est assuré, nous ont laissé concevoir l'espérance d'une constitution prochaine bien nécessaire<sup>986</sup> ».

Plusieurs de ces femmes qui sont sollicitées sont affiliées à la LFF, au moins dans le cas de Mathilde Perquer et de Laure Gallois. À partir d'octobre 1904 une correspondante, M<sup>lle</sup> Girard, assure les liens avec la direction du mouvement ; des contacts sont également signalés à Dieppe ainsi qu'un secrétariat à Rouen. Cependant, ce n'est que le 13 mai 1907 qu'un comité est fondé au Havre sous la présidence d'honneur de la Marquise de Pomereu, pour laquelle, rappelons-le, nous

---

<sup>981</sup>FALLOT Tommy, *Une noble entreprise : l'Union internationale des amies de la jeune fille*, Valence, A. Ducros, 1902, p. 2.

<sup>982</sup>Rapport national français présenté au congrès de Lyon ; supplément français au *Bulletin mensuel de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille*, Paris, juin 1904, p. 1.

<sup>983</sup>Il existe des comités à Nancy, Lyon, Grenoble et Voiron, Marseille et Nice, Bordeaux, Angers, Rennes et Orléans. *Ibid.*, p. 4.

<sup>984</sup>Voir chapitre premier.

<sup>985</sup>Nous n'avons pu établir s'il s'agit d'un remariage, Anna Larue épouse Guillard étant décédée en septembre 1902, il est possible qu'il s'agisse d'une information tardive en juin 1904.

<sup>986</sup>Rapport national français présenté au congrès de Lyon ; supplément français au *Bulletin mensuel de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille...*, *op. cit.*, p. 5.

avons la certitude qu'elle est présidente de la branche départementale de la LPDF en 1914 et avec la présidence effective de M<sup>me</sup> Blot-Lefebvre, probablement affiliée à la LPDF puisqu'elle préside une des associations de défense de l'école privée soutenue par la Ligue. Il faut d'ailleurs rappeler que le secrétariat de la Fédération internationale des œuvres catholiques au sein de laquelle entre l'Association catholique internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille en 1910 est assuré à Paris par la LPDF <sup>987</sup>.

Les femmes formées par les Ligues ont donc progressivement pris pied dans les œuvres d'action sociale et y affirment une présence catholique visible. Elles sont également présentes dans les associations qui entrent dans la Fédération internationale des œuvres catholiques qui, bien que diverse dans sa composition idéologique<sup>988</sup> montre la volonté de témoigner de valeurs communes face à un réseau international protestant déjà ancien et à une laïcité conquérante.

Au Havre par ailleurs, la co-gestion se poursuit jusqu'à la guerre, alors que catholiques et protestantes se retrouvent de fait dans le même temps dans des fédérations internationales.

Cependant, la polarisation croissante de l'action sociale associative en Seine-Inférieure s'explique après 1900 par la vigueur de l'implantation féministe.

### **3. L'implantation féministe en Seine-Inférieure**

Comprendre la structuration du mouvement féministe, nécessite de faire la distinction avec Michelle Zancarini-Fournel, entre le féminisme (théorie politique), les féministes (individus, femmes ou hommes) et le mouvement féministe (organisation collective)<sup>989</sup> ; des sensibilités féministes existent dans plusieurs structures et à l'inverse, les débats qui traversent les organisations féministes sont multiples. C'est donc plus comme un aboutissement que comme une origine que doit être considérée en Seine-Inférieure la création officielle de « branches » ou « groupes<sup>990</sup> » des deux grandes sociétés féministes que sont le Conseil national des femmes françaises (CNFF) et l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), nés au niveau national en 1901 pour la première et en 1909 pour la deuxième. Ces créations résultent en réalité de la cristallisation des idées féministes au sein d'un tissu dynamique.

---

<sup>987</sup>*Ibid.*, p. 13 . DELLA SUDDA Magali, « Réseaux catholiques féminins... » , *art. cit.* , [10 ,11].

<sup>988</sup>La Ligue fraternelle des enfants de France y est présente dès 1909.

<sup>989</sup>ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Histoire des femmes en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, PUR, 2005, p.44.

<sup>990</sup>Les structures locales sont appelées « branches » par le CNFF, « groupes » par l'UFSF.

### **a. Les viviers locaux du féminisme.**

L'engagement des provinciales dans les structures nationales du féminisme prend sa source dans les viviers féminins déjà engagés dans la défense de ces idées. Une certaine forme d'action sociale solidaire et ambitieuse que nous avons décrite dans l'exemple de la Goutte de Lait de Rouen<sup>991</sup> y participe aux côtés de deux forces déterminantes : l'apport massif du monde enseignant et celui, qui le recoupe en partie, des loges du Droit Humain, première obédience mixte de la Franc-Maçonnerie. Les deux grandes villes normandes, une fois encore, en sont des viviers majeurs.

#### *Au Havre, le développement de l'amicalisme féminin et la naissance de la Société féministe.*

L'apport du monde enseignant féminin, fondamental, à ce mouvement est une constante du féminisme de la première vague<sup>992</sup>. Il procède d'abord de la constitution massive d'un corps de métier lié à l'application des lois de laïcité des années 1880, facilitée par la création des écoles normales d'institutrices conformément à la loi Paul Bert du 9 août 1879 qui impose à chaque département de disposer d'une école normale d'institutrices. La constitution progressive de ce corps est tout à fait visible au Havre, comme nous avons pu le voir au chapitre premier.

Ce personnel féminin nombreux présente des caractéristiques communes favorables à l'émergence et au partage d'idées. Son niveau d'instruction est plutôt plus élevé que celui de leurs collègues masculins<sup>993</sup> et il pratique d'autant plus volontiers une sociabilité extra-familiale que le personnel enseignant est souvent muté hors de sa région d'origine. L'ouverture des lycées féminins de Rouen (1882) et du Havre (1885) qui permet l'arrivée en province d'enseignantes formées à l'Université à Paris est également un apport majeur. Juliette Decroix féministe et franc-maçonne née le 5 juin 1872, qui est une des trois professeures reçues à l'agrégation de langue anglaise en 1895 est nommée au lycée de jeunes filles de Rouen en 1898 et y poursuivra toute sa carrière<sup>994</sup>. Le passage rapide dans le corps des enseignantes d'élèves formées dans ces mêmes lycées est également un apport majeur, comme c'est le cas pour Amélia Souvay, élève du lycée de Rouen en

---

<sup>991</sup>Voir chapitre deux.

<sup>992</sup>CLARCK Linda L. « Les femmes dans les professions qualifiées et le féminisme, des années 1880 aux années 1930 », in BARD Christine (dir.), *Les Féministes de la première vague*, PUR, 2015, p. 119-129.

<sup>993</sup>OZOUF Jacques et Mona, *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard, 1992, p. 63.

<sup>994</sup>Affiliée n° 756. Pour la biographie complète de Juliette Decroix, voir au chapitre cinq.

1885<sup>995</sup>, puis professeure de sciences dans le même établissement et initiée au Droit humain également.

N'est-il pas présomptueux de tenter de décrire la circulation des idées féministes dans ce corps enseignant à l'aube du siècle ? Le récent travail sur les intellectuelles et l'école de Mélanie Fabre<sup>996</sup> le suggère pourtant. C'est par le biais du mouvement amicaliste havrais féminin qu'il est possible d'aborder la question et d'éclairer certain état d'esprit du corps enseignant féminin à la fin des années 1890. Promues par Léon Bourgeois, président de la Ligue de l'enseignement, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et surtout promoteur du *Solidarisme*<sup>997</sup>, les associations d'anciens et d'anciennes élèves se multiplient en France au milieu de la décennie 1890. Très encadrées par la hiérarchie, puisque l'inspecteur primaire de la circonscription en est membre de droit<sup>998</sup>, elles sont pour leur initiateur un moyen de concurrencer le patronage religieux. Il s'agit d'achever l'œuvre d'instruction de l'école laïque en l'élargissant, car «ce n'est pas seulement durant l'enfance qu'on apprend ; ce n'est pas seulement à l'âge scolaire qu'on forme son esprit, qu'on développe sa conscience ; on s'instruit et on s'élève toute sa vie<sup>999</sup>».

La Seine-Inférieure avec plus de soixante amicales réunissant près de 8000 adhérents et adhérentes au début du vingtième siècle se situe au neuvième rang national. Au Havre, les amicales havraises sont créées pour la plupart entre octobre 1895 et novembre 1897 et elles sont d'autant plus importantes que peu de sociétés d'éducation populaire, nous l'avons vu, sont tournées vers la jeunesse ou les jeunes filles. Les premières assemblées générales au cours desquelles sont votés les statuts et répartis les postes de direction permettent de dresser un état des lieux de ces sociétés féminines, qui comptent à la fois d'anciennes élèves de l'école (membres actifs), des élèves parmi les plus âgées (membres aspirants, fréquentant le cours supérieur), et de membres d'honneur ou donateurs (personnalités extérieures).

Ces associations suscitent un engouement significatif : leurs effectifs correspondent en moyenne à 15 % des filles scolarisées, quand les amicales des écoles de garçons n'en représentent que 9,75%<sup>1000</sup>. Cet écart trouve sans doute une explication dans une offre sportive plus étoffée

---

<sup>995</sup>Affiliée n° 3044. Elle y obtient des prix nombreux à la fin de l'année scolaire 1885, qui est celle de son diplôme de fin d'études secondaires avec d'autres jeunes filles bientôt connues, comme la future doctoresse Marguerite Robineau. *L'Enseignement secondaire des jeunes filles*, 1885, p. 96.

<sup>996</sup>FABRE Mélanie, *La craie, la plume et la tribune, trajectoires d'intellectuelles engagées pour l'école laïque (France, années 1880-1914)*, soutenue le 25 novembre 2021, EHESS, CESPRA.

<sup>997</sup>BOURGEOIS Léon, *Solidarité... op. cit.*

<sup>998</sup>Les amicales sont d'ailleurs dépourvues de capacité juridique, sauf à en faire la demande expresse.

<sup>999</sup>PETIT Édouard, «Associations d'anciens élèves», in BUISSON Ferdinand (dir.) *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1911, [Édition électronique].

<sup>1000</sup>La plus ancienne est celle de l'école laïque Sainte Marie, fondée en 1879 ; cependant la plupart d'entre elles voient le jour à partir de 1895 (Phalsbourg), 1896 (Clovis) et 1897 pour cinq d'entre elles, donc à des dates similaires.

pour les garçons dont la présence augmente légèrement dans les amicales à partir de l'introduction d'exercices de tir. Ces amicales féminines de l'enseignement primaire établissent un programme pédagogique et récréatif<sup>1001</sup> qui les distingue de celles de l'école pratique de commerce et d'industrie ou de l'école primaire supérieure de filles dont le rôle est plutôt celui d'un placement professionnel<sup>1002</sup>.

Le type d'encadrement organisé par les institutrices retient l'attention. Les trois listes de membres dont nous disposons et qui ont été établies au moment de la fondation sont celles des écoles situées dans les quartiers est et sud, les plus populaires de la ville : celles de Normandie, de la rue Brindeau et de la rue Dauphine<sup>1003</sup>. Les adresses des adhérentes croisées au recensement de population de l'année 1901 permettent d'établir que c'est entre sœurs et entre voisines que l'on fréquente l'amicale<sup>1004</sup> et que les jeunes filles membres actives, qui viennent de terminer leur scolarité obligatoire, gardent un contact avec leur ancienne école alors qu'elles sont déjà au travail dans des emplois peu qualifiés<sup>1005</sup>. Surtout, la comparaison entre les listes d'enseignantes et les bureaux des associations montre qu'une affiliée présente au bureau sur deux n'appartient pas au personnel de l'école<sup>1006</sup>. La composition du premier bureau de l'école Demidoff procède d'un feuilletage rigoureux entre les enseignantes, qui occupent les postes de titulaires à la direction de l'association, et les anciennes élèves, chargées des mêmes postes, qui ont été élues comme « adjointes ». Nous pouvons relever la composition suivante pour l'école Dauphine :

Présidente : L. Ducret, directrice  
Vice-présidentes : *M<sup>lles</sup> Letourneur, professeur à l'école pratique de commerce ; J. Alexandre, employée à la manufacture de Tabacs.*  
Secrétaire : *M<sup>lle</sup> Castaigne, institutrice de l'école ; Secrétaire-adjointe: M<sup>lle</sup> Devaux, institutrice à l'école de Bléville.*  
Trésorière : *M<sup>lle</sup> Vasset, institutrice de l'école ; Trésorière-adjointe: Ch. Lecorbeiller, couturière.*  
Bibliothécaire : *M<sup>lle</sup> Picard, institutrice de l'école ; Bibliothécaire-adjointe: M<sup>lle</sup> Moyne, couturière.*

<sup>1001</sup>Par exemple, les statuts de l'association des Gobelins prévoient de « resserrer entre les anciennes élèves les liens d'amitié qui les ont unies, et entretenir entre elles [...] des sentiments de solidarité », « faire de la propagande pour l'école laïque », « faire aimer l'École à l'aide des moyens suivants : lectures scientifiques et littéraires, étude du chant, organisation de fêtes et concerts, [...] ». ADSM 4 M 468.

<sup>1002</sup>L'Association des anciennes élèves de l'école pratique est essentiellement un moyen de recommandation des élèves pour leurs débuts dans la vie professionnelle. Elles sont dirigées par les grands noms de l'élite protestante havraise : Marie-Caroline de Coninck (veuve de Frédéric de Coninck et fille de pasteur), Émilie Siegfried belle-sœur de Jules et Julie Siegfried, ou encore, l'épouse du pasteur Amphoux et M<sup>me</sup> veuve Dollfus. ADSM 4 M 468.

<sup>1003</sup>ADSM 4 M 468.

<sup>1004</sup>Les adresses identiques sont nombreuses ; 20 % des adhérentes de l'amicale Brindeau, plus de 27 % de celles de l'amicale Dauphine sont des sœurs.

<sup>1005</sup>Elles sont culottières, repasseuses, couturières, employées à la manufacture des tabacs.

<sup>1006</sup>La comparaison se fait facilement grâce aux annuaires. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...op. cit.*, 1897 à 1914.

Autres membres du bureau : *Valentine Vasse, Marie Mougodin, Jeanne Ehret et Augustine, Leprévost toutes couturières, Jeanne Debrosse employée à la filature et Mme Ruault Marguerite, née Harget, institutrice.*

C'est donc bien par là que « la culture scolaire dispensée par l'école républicaine sait renforcer le sentiment collectif d'appartenance<sup>1007</sup> ». Si la continuité de la structure est assurée par les enseignantes, certaines des anciennes élèves sont présentes pendant plusieurs années<sup>1008</sup> ce qui est remarquable dans un quartier populaire dans lequel on travaille durement. L'amicale est pour ces jeunes filles une initiation au suffrage que représentent ces mandats, alors que dans le même temps aucune amicale de garçons ne connaît de telles pratiques.

Bien entendu, il faut souligner le parti que souhaite tirer la République de ces amicales. Cet enjeu est explicitement souligné par les autorités tant municipales que scolaires qui y voient un moyen de consolider leur politique en faveur de l'enseignement public des filles et le rappellent à l'occasion des fêtes scolaires :

« Nous voulons tous, n'est-il pas vrai, que l'Éducation nationale soit une école de science, de vérité, d'affranchissement moral et d'émancipation dogmatique. Eh bien, quand les œuvres post-scolaires se seront généralisées, [...], l'idée républicaine effacera toute trace d'esprit congréganiste »<sup>1009</sup>.

Cette modalité d'organisation des amicales d'élèves ne signifie pas pour les enseignantes une acceptation sans arrière-pensée de ces tâches supplémentaires fondées sur un volontariat tout relatif et même si les palmes académiques viennent souvent reconnaître le travail accompli. Marianne Thivend a d'ailleurs montré la distance progressive prise par le monde enseignant par rapport à des récompenses et des médailles qui ne remplacent pas les réponses aux revendications salariales des enseignantes et des enseignants<sup>1010</sup>. Au Havre cependant, nous retrouvons une certaine adéquation entre l'investissement amicaliste et le militantisme féministe. La question de l'articulation entre les revendications de genre et les revendications professionnelles dans la première décennie du siècle est centrale. Elle est prise en charge par la Société féministe du Havre et explique en partie son succès.

---

<sup>1007</sup> DELOYE Yves, « L'École républicaine est méritocratique », in FONTAINE Marion *et al.* (dir.), *Une contre-histoire de la Troisième République*, La Découverte, 2013, p. 133.

<sup>1008</sup> Léontine Martin, vice-présidente à l'école Dauphine, est présente de 1896 à 1913.

<sup>1009</sup> *Le Petit Havre*, 7 mars 1904. Discours du docteur Henry, délégué cantonal, à la fête de l'école de Normandie.

<sup>1010</sup> THIVEND Marianne, « L'École républicaine et ses héros. Les institutrices et instituteurs décoré(e)s des « Palmes académiques » au début de la Troisième République », in DUMONS Bruno, POLET Gilles (dir.), *La Fabrique de l'honneur : Les médailles et les décorations en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, [en ligne]. Rennes, PUR, 2009. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.137256>. [35].

L'activité exceptionnelle que développe en peu de temps la Société féministe est liée à la personnalité de ses fondateurs : Pauline Rebour, née Pauline Boyenval à Mortain le 8 décembre 1878<sup>1011</sup> est la fille aînée de Théophile Boyenval, professeur de collège, lui-même fils d'instituteur et d'Alice Harel, fille de chapelier<sup>1012</sup>. Elle est institutrice dans l'enseignement public au Havre, en 1902<sup>1013</sup>. En septembre 1903, elle est nommée professeur à l'école primaire supérieure de Rouen. Elle épouse cette année-là Raoul Rebour, fils aîné d'instituteur et petit-fils de cordonnier, titulaire d'une licence ès lettres et professeur à l'école normale de Rouen<sup>1014</sup>. Il se connaissent probablement depuis quelque temps puisque c'est sous le nom de Pauline Rebour qu'elle avait donné une conférence sur la condition féminine à l'Université populaire de Rouen en mars 1903, moyen discret de ne pas être inquiétée par sa hiérarchie<sup>1015</sup>. Leur mariage civil est remarqué<sup>1016</sup>. Après quelques années chaotiques au hasard des nominations, ils poursuivent en 1908 leur carrière comme professeurs des écoles primaires supérieures du Havre<sup>1017</sup>. Ils ont alors trois enfants et travaillent à la construction de la Société féministe du Havre.<sup>1018</sup>

Originale, la Société féministe l'est dans son organisation puisque le bureau, sans président, est composé à parité d'hommes et de femmes. Les institutrices y sont largement représentées avec en particulier Louise Guillaume, qui épouse en 1910 Gaston Jouault, secrétaire de l'Université populaire du Havre et typographe ; Juliette Saraben-Deneulin, professeure de musique ou encore Georgina Lion, maçonne initiée dans la loge havraise du Droit humain. La Société féministe compte dans ses rangs Georges Barthélémy, président du comité havrais de la Ligue des droits de l'Homme depuis mars 1907 ou encore Camille Salacrou, oncle du futur écrivain et élu municipal en 1912. René Coty, alors jeune avocat y est également adhérent en 1912. L'objectif affirmé de la petite Société est d'« obtenir l'égalité entre l'homme et la femme du point de vue électoral, civil et économique [et d'] étudier les moyens pour y parvenir<sup>1019</sup> ». En avril 1908, la Société féministe

---

<sup>1011</sup>Voir également la notice du Maïtron : <https://maitron.fr/spip.php?article231453>, notice REBOUR Pauline [née BOYENVAL Pauline, Étienne, Marie] par Claire Saunier-Le Foll, version mise en ligne le 25 août 2020, dernière modification le 6 novembre 2021.

<sup>1012</sup>Archives départementales de la Manche, registres d'état-civil de la ville de Mortain, 1878.

<sup>1013</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1902 ; ADSM 1T 243.

<sup>1014</sup>En septembre 1902, Raoul Rebour était à l'origine d'une pétition des élèves de l'école normale de Saint-Cloud en soutien à la fondation de l'amicale des professeurs d'écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. *La Fronde*, 1<sup>er</sup> septembre 1902.

<sup>1015</sup>Ce détail confirme le fait que leur rencontre est bien antérieure ; l'usage d'un nom différent de son patronyme permet à Pauline Boyenval de faire cette conférence sans être inquiétée par sa hiérarchie.

<sup>1016</sup>*L'Aurore*, 2 novembre 1903.

<sup>1017</sup>L'accueil de Pauline Rebour a probablement été facilité par la présence de sa tante Ernestine Boyenval mariée Streiff, directrice d'école et très investie dans l'amicalisme. *Annales de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1890 et suivantes

<sup>1018</sup>ADSM 4 M 482 et recueil de récépissés de la sous-préfecture du Havre.

<sup>1019</sup>*Ibid.*

du Havre est affiliée à la Fédération féministe universitaire formée par Marie Guérin, à Laxou-lès-Nancy, et certains de ses membres sont inscrits au Groupe féministe universitaire de la Seine-Inférieure, où ils croisent Marguerite Varette, institutrice nommée à quelques kilomètres du Havre, ou Amélie Carel-Delaunay, l'une et l'autre membres de la loge havraise n° 5 du Droit Humain. Le lien entre les amicales d'anciennes élèves et la Société féministe est important et les écrits de Pauline Rebour justifient cet investissement en considérant que la première mission émancipatrice des institutrices doit s'exercer auprès de ses élèves, et qu'elle ne doit pas par son action renforcer les différences de genre qui existent dans l'éducation <sup>1020</sup>.

La Société féministe du Havre joue donc un rôle non négligeable d'interface entre le milieu enseignant et d'autres milieux militants. À Rouen au contraire, la cause féministe est plutôt portée par un carrefour d'associations qui partagent parfois les mêmes militants.

*Le microcosme rouennais de la cause féministe, entre franc-maçonnerie, Solidarité et Université populaire.*

Instances de réflexion ou lieux de pratiques, trois structures dessinent les contours d'une volonté de transformation sociale qui s'exerce au plus près de ceux qui en doivent en être les bénéficiaires, dans un objectif d'éducation populaire. La Solidarité protestante, l'Université populaire, la loge n° 3 de la franc-maçonnerie mixte du Droit Humain. La spécificité de ce milieu rouennais réside dans son unité de lieu, de temps, de personnes. Unité de lieu, d'abord : des locaux souvent communs dans le quartier saint-Hilaire, dans la partie est de la ville-la plus pauvre- loin des classes aisées de l'ouest comme des grandes industries de la rive gauche et peuplé de familles de journaliers travaillant par intermittence et de travailleurs sans qualification.

Unité de temps et de personnes ensuite : entre la fin de l'année 1899 et le milieu de l'année 1902, se met en place ce tissu associatif qui comporte des membres partie prenante des mêmes organisations, qui prennent chacune en compte la question féminine.

Au printemps 1900, la Solidarité protestante, est au 124 de la rue Saint-Hilaire par le pasteur Wilfred Monod au printemps 1900, grande personnalité du christianisme social<sup>1021</sup>, qui rassemble autour de lui Frédéric Hérubel et Fernand Gast, deux industriels philanthropes, ainsi que le pasteur

---

<sup>1020</sup>*La Française*, 7 novembre et 26 décembre 1909.

<sup>1021</sup>Wilfred Monod, de son vrai nom William-Frédéric Monod est alors pasteur à Rouen après l'avoir été à Condé-sur-Noireau et prépare un doctorat de théologie qu'il soutiendra en 1901. Wilfred Monod, qui a pris conscience dès le début de son ministère rouennais des problèmes sociaux engendrés par l'industrialisation, est frappé par l'influence du socialisme, dont il redoute le caractère irrégulier, sur le monde ouvrier. Voir GAGNEBIN Laurent, *Wilfred Monod. Pour un évangélisme intégral, 1867-1943*, Genève, Labor et Fides. La Solidarité ne se déclare que le 8 janvier 1902 au JO ; la trace de l'autorisation préfectorale antérieure ne semble pas avoir été conservée.



Faure. Sophie Chouillou, déjà en charge de la branche de l'UFF de la Croix-Rouge assure la vice-présidence. La Solidarité se donne pour but de répondre à « la question sociale », en formulant une alternative à un socialisme déshumanisant. Elle se veut, non une société d'évangélisation, mais un lieu de mise en œuvre du christianisme, lequel faute de quoi, faillirait à sa tâche. Elle affirme donc dans ses statuts chercher

« à travailler d'une manière indépendante et libérale, laïque et française, et dans l'esprit du Christ évangélique, à purger l'atmosphère sociale et morale de [la] ville [...] elle n'est pas une société d'étude, mais d'action ; elle n'est pas une coopération d'idées, mais de volonté, elle s'adresse non pas à des sociétaires payant une cotisation, mais à la foule, au miséreux comme à l'artisan, [...] à la mère de famille comme à l'adolescent <sup>1022</sup>».

Une activité importante se développe autour de ce projet : accueil d'enfants et d'adolescents, bibliothèque et restaurant de tempérance de l'Étoile bleue (abstinence complète) et de la Croix Bleue (abstinence en boissons fermentées), instruction religieuse, sans obligation cependant. Les femmes de la Société des dames protestantes y sont présentes, ainsi que le confirme le bilan de la première année d'exercice de l'association, qui offre « l'hommage de [sa] profonde reconnaissance à tous ces collaborateurs-ou, plus exactement- à toutes ces collaboratrices de la première heure, qui ont joyeusement consacré, semaine après semaine, une part de leur force et de leur temps aux déshérités du quartier Saint-Hilaire<sup>1023</sup> ». La liste des souscriptrices et des donatrices fait cependant aussi apparaître le nom de femmes qui ne sont pas protestantes : Cécile Brunshvicg, dont le mari est professeur au lycée de garçons tout proche, ou Marie Ménat, directrice de l'école normale d'institutrices de Rouen.

La deuxième société partie prenante de ce microcosme est l'Université populaire encore appelée « Coopération des idées » née dans le sillage du sursaut créé par le déchaînement des passions anti-dreyfusardes et dans la lignée de la première Université populaire créée à Belleville par Georges Deherme<sup>1024</sup>. Connue par la liste complète des adhérents à la fondation, un fascicule de statuts<sup>1025</sup> et les trois cahiers tenus par son secrétaire, René Millot<sup>1026</sup>, elle commence son activité le 5 avril 1900<sup>1027</sup>. Son premier conseil d'administration rassemble des francs-maçons (Adeline, Bazire), des militants socialistes (Fauconnet, Lopez) et surtout des enseignants qui

---

<sup>1022</sup>MONOD Wilfred, *La Solidarité de Rouen, Premier rapport annuel de mars 1900 à mars 1901*, Rouen, imprimerie Rousselet, 1901, p. 2.

<sup>1023</sup>*Ibid.*, p. 4.

<sup>1024</sup>Son rapport de fondation y fait explicitement référence, ADSM 4 M 573.

<sup>1025</sup>ADSM 4 M 573.

<sup>1026</sup>BMR Mm 283. Coopération des idées-Université populaire. Comptes-rendus des séances tenues par les membres fondateurs et le conseil d'administration, ainsi que les programmes mensuels des séances. (15 septembre 1899-12 avril 1910), 3 cahiers.

<sup>1027</sup>ADSM 4 M 573, *Rapport des travaux de la société au préfet* ; les statuts sont déposés le 11 février 1901.

annoncent, comme le souligne Loïc Vadelorge, « la République des professeurs<sup>1028</sup> » des années 1920. Parmi eux, Henri Texcier vice-président et Léon Brunschvicg, professeur de philosophie au lycée de garçons qui est remplacé en octobre 1900 par Émile Chartier, plus connu sous le pseudonyme d'Alain.

Enfin, est partie prenante de ce vivier la loge n° 3 du Droit Humain. La loge commence ses travaux en juin 1895, à l'occasion d'un voyage en Normandie effectué par Georges et Marie-Georges Martin, et elle est installée officiellement le 17 mai 1896, sous la direction de la vénérable Béquet de Vienne<sup>1029</sup> ; cependant, ses activités s'espacent rapidement. C'est justement le 17 juin 1900, après la mise en place de l'Université populaire, dont une partie du personnel lui est commun<sup>1030</sup>, qu'elles reprennent avec davantage de vigueur ; aux quatre sœurs initiées en 1896, s'ajoutent rapidement cinq autres dont celle de Cécile Brunschvicg, initiée le 17 juin 1900 en même temps que son époux avant leur départ pour Paris ; Cécile et Léon Brunschvicg garderont des contacts-au moins épistolaires- réguliers pendant les deux années que nous avons pu consulter<sup>1031</sup>. Cette loge n° 3 comptera environ vingt-cinq initiés, dont la présence est assez régulière<sup>1032</sup> et parmi eux à peu près un tiers de femmes, employées, commerçantes ou enseignantes. La création de la loge n° 5<sup>1033</sup> vise à répondre à la tenue solennelle au 1er degré symbolique présidée par Marie Georges Martin au Havre en juillet 1896, qui avait interrogé l'assemblée sur la nécessité « d'arracher la femme aux doctrines de l'Église, pour la rattacher à la philosophie plus haute et plus large de la Franc-Maçonnerie<sup>1034</sup> ». En juin 1902, la loge n° 3 initie Georgina Lion permettant ainsi l'ouverture des feux de la loge havraise qui compte à cette date trente frères et dix sœurs toutes enseignantes et pour la plupart d'entre elles très impliquées dans le mouvement amicaliste<sup>1035</sup>.

---

<sup>1028</sup>VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République...*, *op. cit.*, qui reprend l'expression d'Albert Thibaudet en 1927.

<sup>1029</sup>Veuve d'un conseiller d'État, initiée dès 1893 à la loge-mère du DH, Marie Bequet de Vienne prononce l'éloge funèbre sur la tombe de Maria Deraismes. Elle avait indiqué dans son testament maçonnique en mars 1893 sa volonté de « resserrer les liens qui l'unissent aux femmes et arriver au moyen d'une entente parfaite à conquérir (nos) droits civils et politiques ». Testament philosophique de Marie Bequet de Vienne, *APFDH* n° 5, janvier 2002, p.10.

<sup>1030</sup>Les locaux du DH sont mis à disposition de l'Université Populaire par Bazire, vénérable, à partir de juillet 1900.

<sup>1031</sup>Les débuts de la loge n° 3 sont connus grâce au premier registre de ses procès-verbaux, constitué de 226 feuillets, rédigés entre mai 1896 et début juin 1902, transmis par le vénérable Edmond Bazire au nouveau vénérable, le frère Lanoux, en mai 1921. Archives du Droit Humain, loge n°3.

<sup>1032</sup>Il n'y a pas de différence notable d'assiduité entre hommes et femmes.

<sup>1033</sup>Les loges n° 2 et 4 sont respectivement lyonnaise et parisienne.

<sup>1034</sup>*APFDH* n° 5, janvier 2002 p. 26-27.

<sup>1035</sup>Archives de la loge n° 5 du Havre, feuillet numéroté 61. La loge connaît entre 1911 et 1913 une période tourmentée, liée au conflit qui l'oppose au Suprême Conseil qui dirige l'obédience. Ce conflit se termine par une scission et la nouvelle loge, qui prend le nom d'*Humanité* ne compte plus que 13 membres en 1913. C'est en 1958 qu'elle réintègre le Droit Humain.

Il faut compléter ce triptyque par la Ligue de la paix, association pacifiste qui émane directement de la Coopération des idées et qui est autorisée le 17 février 1901<sup>1036</sup>. Elle se réfère à Charles Richet, vice-président de la Société française d'arbitrage entre les nations, qui s'est déplacé à Rouen au moment de sa fondation et à Frédéric Passy :

« Quelques membres de la Coopération des idées, société populaire de Rouen, ont jugé bon de s'élever contre la guerre et contre les calamités qu'elle entraîne [...] née d'un besoin constant qui porte les hommes à plus de fraternité et de solidarité, faisant table rase des préjugés qui animaient nos ancêtres, la ligue de la paix a été fondée dans le milieu même qui la réclamait [dans le but] de créer un mouvement d'opinion favorable à l'arbitrage de façon à éviter le choc brutal des armes et des intérêts, répudier les façons de colonisation actuelles qui ne sont que le mépris de la vie et de la propriété des indigènes<sup>1037</sup>. »

La place des femmes dans la Ligue pour la paix de Rouen est importante, puisqu'elles représentent un tiers du Conseil d'administration (cinq femmes pour dix hommes) et 28 % des affiliés (vingt et une femmes parmi soixante-quinze membres<sup>1038</sup>).

L'affaire Dreyfus joue un rôle indéniable dans la structuration de ces sociétés qui élaborent un travail commun. Si les Rouennais et les Havrais apparaissent souvent comme des provinciaux modérés (on sait que le docteur Gibert tût convaincu de l'innocence de Dreyfus incite Jules Siegfried, alors sénateur, à ne pas voter de dessaisissement de la chambre criminelle au début de l'année 1899<sup>1039</sup> ; les listes de *L'Aurore* des 19 et 24 janvier 1898 comportent par ailleurs les noms de du négociant Hermann du Pasquier et de Léon Brunschvicg). Cependant, pour reprendre la classification de Vincent Duclert c'est l'adoption de positions dreyfusistes, entendant l'Affaire « comme un événement de référence pour construire une autre politique, comme un principe de formation de la cité rêvée »<sup>1040</sup> qui marque le milieu rouennais et génère la réflexion de nombreuses actrices et acteurs. L'amélioration de la condition des femmes est partie prenante de cette réflexion.

---

<sup>1036</sup>ADSM 4 M 546.

<sup>1037</sup>ADSM 4 M 546. Préambule de la Ligue pour la Paix de Rouen. Le texte poursuit en faisant référence à la guerre au Transvaal.

<sup>1038</sup>Cette place des femmes est remarquée au sein des sociétés pacifistes nées au XIX<sup>e</sup> siècle. GUIEU Jean-Michel, « De la « paix armée » à la paix « tout court », la contribution des pacifistes français à une réforme du système international, 1871-1914 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2010/2 (N<sup>o</sup> 32), pp. 81-109. DOI : 10.3917/bipr.032.0081, [11].

<sup>1039</sup>JOLY Bertrand, *Histoire politique de l'affaire Dreyfus*, Paris, Fayard, 2014, p. 448 .

<sup>1040</sup>Vincent Duclert distingue les dreyfusards rassemblent le groupe des défenseurs de Dreyfus qui s'attache entre 1896 et 1899 à reconstituer publiquement les circonstances du procès de 1894 ; les dreyfusistes, donc, qui en tirent une analyse politique au delà de l'Affaire et les dreyfusiens qui « n'apparaissent qu'au moment où, en décembre 1898, l'affrontement entre dreyfusards et anti-dreyfusards, dreyfusistes et nationalistes devient si intense qu'il menace le régime parlementaire et la promotion des élites républicaines. » DUCLERT Vincent, *L'Affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte 2018, p.78-79. Le pasteur Quiévrivieux et Henri Texcier qui signent l'Appel à l'Union de *L'Aurore* en janvier 1899 sont en ce sens des dreyfusistes.

La loge n° 3 du DH reconnaît la nécessité d'un progrès de la condition féminine et d'une égalité civile et civique dès son ouverture le 23 février 1896 lors d'une communication portant sur « les droits de la femme » qui rend compte d'un texte de Condorcet et développe les arguments du philosophe sur « l'équivalence des sexes et par conséquent la parité de leurs droits », appelant à ne pas retarder « l'avènement de l'égalité familiale et sociale ». L'orateur avait salué les « bataillons du 4<sup>e</sup> État en marche vers la conquête de la République intégrale<sup>1041</sup> ». Le 17 mai 1896, le frère Georges Martin tient une conférence sur les droits de la femme. À la reprise des travaux en 1900, liés à l'activité de l'Université populaire-Coopération des idées, le vénérable Edmond Bazire affirme :

« La franc-maçonnerie masculine n'a pas pu s'élever plus haut que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ce qui fut une grande étape dans l'histoire de l'humanité, mais la franc-maçonnerie mixte s'élevant plus haut encore revendique les droits égaux pour les deux êtres humains, l'homme et la femme, affirme les droits égaux de la citoyenne comme du citoyen et proclame le « droit humain » nouvelle étape à accomplir par l'humanité marchant vers la justice sociale, qui ne peut être réalisée sans l'égalité des droits entre les deux sexes<sup>1042</sup>. »

Le féminisme s'insère ici dans une lutte anti-cléricale alliée à un ferme anti-militarisme<sup>1043</sup> qui décide l'interdiction d'appartenance à la loge pour les membres du clergé en novembre 1901<sup>1044</sup>. Il s'agit, en sauvant la femme de l'Église, de sauver la nouvelle société, car, comme l'exprime Edmond Bazire, « le féminisme tuera le cléricisme<sup>1045</sup> ». Le thème est récurrent dès l'ouverture des travaux de la loge : le 6 août 1900, la sœur Bazire, « traite longuement du rôle de la femme dans la société actuelle, déplore son état d'infériorité et montre le rôle des femmes dans l'affranchissement de l'humanité ». Une conférence portant sur le féminisme et le symbolisme est prévue pour le 3 septembre<sup>1046</sup> ; en novembre 1900, une sœur propose une conférence sur le socialisme et le féminisme, une autre sur le rôle de la femme dans *Le Travail* d'Émile Zola. La lecture du *Journal des Femmes* est par ailleurs régulière<sup>1047</sup>.

Le règlement de loge adopté le 21 février 1901 précise que « chaque atelier mixte devrait être dans sa constitution, dans son organisation, dans ses travaux une vivante image de la société rêvée » et que le préambule à l'admission est de connaître chez le postulant « ses opinions sur le

---

<sup>1041</sup>Archives de la loge n° 3 de Rouen, feuillet 8.

<sup>1042</sup>Archives de la loge n° 3 de Rouen, feuillets 62-63.

<sup>1043</sup>Lorsque le frère Dubourg part au régiment, il lui est proposé de respecter une extrême prudence et de revenir avec « des documents précieux qui permettront de faire une propagande anti-militariste active et documentée ». *Ibid.*, feuillet 92.

<sup>1044</sup>*Ibid.*, feuillets 75 et 178.

<sup>1045</sup>*Ibid.*, feuillet 64.

<sup>1046</sup>*Ibid.*, feuillet 82.

<sup>1047</sup>*Ibid.*, feuillets 170 et 200.

féminisme » et qu' il n'est possible d'« admettre dans [la] loge que des frères d'accord sur le but à atteindre ». C'est au quotidien que ces principes doivent être respectés puisque selon l'article 10,

« dans leurs rapports avec les sœurs, les frères auront toujours soin de s'inspirer des sentiments de déférence et de respectueuse fraternité auxquels les sœurs ont d'autant plus droit qu'elles représentent dans le parti féministe l'élément le plus avancé, qu'elles sont les éducatrices de nos enfants et par suite l'un de plus importants facteurs de l'évolution sociale ».

En cas de récidive dans l'incorrection, la peine peut aller jusqu'à la suspension de ses droits maçonniques<sup>1048</sup> ».

La tenue solennelle du 26 janvier 1901 respecte ces principes au *pro rata* de ses membres et les hommes sont élus à onze postes à responsabilités et les femmes à quatre. La sœur Bazire, au poste de premier surveillant, a une fonction importante<sup>1049</sup>. En 1909, la déléguée au congrès national du Droit Humain est la sœur Decroix, professeur d'anglais au lycée de jeunes filles<sup>1050</sup>.

À la Solidarité protestante, c'est une vue politique de la condition socio-économique des femmes qui est énoncée en particulier. Avant même l'enquête engagée avec les femmes du Sillon rouennais, Wilfred Monod mène une étude sur la main-d'œuvre féminine dans la confection à domicile auprès des femmes du quartier saint-Hilaire. Il en tire la conférence qu'il donne à la Coopération des idées en février 1904 et qui est publiée l'année suivante sous le titre *La Confection à domicile dans la ville de Rouen ... et ailleurs*<sup>1051</sup>. Il dresse un tableau exhaustif des mécanismes qui président à la misère du secteur : système du crédit pour l'achat d'une machine, amendes, concurrence des couvents et des prisons, multiplication des intermédiaires et salaires dérisoires et cherche à rendre compte des pensées des couturières<sup>1052</sup>. Il lie leur sort à la question du droit de suffrage :

« Alors que le parlement légifère sur la durée du travail dans les usines et dans les mines, alors que les ouvriers, armés du bulletin de vote, réclament la journée de dix heures, de huit heures, de pauvres femmes, par dizaine de milliers à travers l'Europe besognent jour et nuit sans arrêt, sans espoir, pour des salaires de famine<sup>1053</sup>. »

Enfin, à l'Université populaire, les femmes représentent 12,6 % des membres en novembre 1900 soit 57 parmi 453. Ce sont les sociétaires qui demandent que les femmes soient représentées

---

<sup>1048</sup>*Ibid.*, feuillets 117, 121 et 125.

<sup>1049</sup>*Ibid.*, feuillet 109.

<sup>1050</sup>Le Droit Humain, *Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger*, 1909, p. 117 et 317. Amélia Souvay, professeure de sciences au lycée de jeunes filles est initiée également.

<sup>1051</sup>MONOD Wilfred, *La Confection à domicile dans la ville de Rouen ... et ailleurs...*, *op. cit.*

<sup>1052</sup>« Il serait intéressant de lire les pensées des ouvrières quand elles rapportent leur travail et qu'on les fait attendre plusieurs heures de suite. » *Ibid.*, p. 12.

<sup>1053</sup>*Ibid.*, p. 17.

au bureau en mars 1903 ce qui devient effectif avec l'entrée de Marie-Berthe Degruelle, directrice de l'école pratique de filles<sup>1054</sup>. La thématique de la condition féminine est un sujet fréquemment abordé lors des conférences comme celle de Pauline Rebour en mars 1903 ou lors des « discussions contradictoires » organisées par le professeur de philosophie Émile Chartier entre octobre 1900 et février 1901. Ces discussions apportent un public plus nombreux que les conférences parfois boudées par l'auditoire et le principe en est reconduit à plusieurs reprises.

Alors que des lignes de fractures parcourent ces trois instances (l'anticléricalisme ou l'intérêt pour le socialisme y sont des clivages notables), la réflexion sur la question féminine et bientôt féministe y est donc très présente.

En tout état de cause, le personnel commun de ces structures a favorisé les regroupements ; ils faciliteront l'implantation des associations féministes nationales.

#### **b. Vers l'implantation des associations féministes nationales.**

L'implantation des sociétés féministes nationales est l'événement majeur de la première décennie du siècle. Il ne faut pas cependant sous-estimer la dimension internationale de mouvements qui les précèdent et leur tiennent lieu, en quelque sorte de cadre. Les sœurs Spalikowska de Rouen, par exemple, sont investies dans l'Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation, fondée en 1903 et issue de la Ligue internationale des femmes pour le désarmement créée en 1896 à Paris par la princesse Wiszniewska<sup>1055</sup>. La volonté des féministes de se regrouper au-delà de l'échelon local, au contraire des catholiques, n'implique pas le passage obligé par l'échelon national et l'adhésion aux mouvements nationaux est le fruit d'une lente maturation plus que d'une évidence.

Le Conseil national des femmes françaises (CNFF), première fédération d'associations féminines qui voit le jour le 18 avril 1901 et l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) créée en 1909 affiliées pour la première à Conseil International des femmes branche française (CIF) et pour la seconde à l'Association internationale pour le suffrage des femmes (AISF) sont les deux grandes associations féministes qui vont prendre pied en Seine-Inférieure. Si la constitution de ces grandes associations nationales et l'importance croissante des associations

---

<sup>1054</sup>Affiliée n° 773.

<sup>1055</sup>Marie Spalikowska est la sœur d'Edmond Spalikowski, président de la Ligue rouennaise pour la paix et de Jeanne Gantois, féministe très investie dans l'amicalisme au Havre est chef de groupe de l'Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation pour la Seine-Inférieure en 1903 ; voir *La Revue Diplomatique*, 10 mai 1903 et BERNARD-LUBELSKI Nicole, « Les débuts du pacifisme féminin », *Les Cahiers du GRIF*, n°14-15, 1976, pp. 30-33.

internationales, fer de lance des campagnes suffragistes est bien connue<sup>1056</sup>, le développement territorial, encore une fois, l'est moins, en raison de sources nationales tardivement rassemblées et de sources locales souvent dispersées.

*Un enjeu tardivement perçu par les directions nationales.*

L'implantation des groupes féministes en province une petite dizaine d'années après les créations nationales peut sembler tardive, tant il est vrai que sont lointaines les conférences données à Rouen et à Elbeuf en 1880 par Olympe Audouard et Maria Deraismes<sup>1057</sup>.

Pour le Conseil national des femmes françaises, créé avril 1901, les premières années sont celles de la structuration d'un mouvement fédéral et composite dans lequel se côtoient les philanthropes protestantes, qui dominent indéniablement le mouvement et les radicales qui craignent de voir leurs revendications marginalisées. Le premier objectif du CNFF est d'assurer une visibilité nationale du mouvement plutôt que de fonder des branches provinciales. Ghénia Avril Sainte-Croix le reconnaît devant les instances du CNFF en janvier 1905 et explique le doublement des effectifs du Conseil depuis 1903 par l'activisme des militantes lors des congrès d'action sociale ou politique, même quand ceux-ci se déroulent en province :

« Le Conseil national n' a ignoré aucune des manifestations d'ordre [...] général qui se sont produites [...] ; au congrès de la Paix de 1903, le Conseil fut représenté à Rouen par notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Pognon, et au Havre par M<sup>me</sup> J. Siegfried. Au congrès anti-alcoolique<sup>1058</sup> il délégua également sa secrétaire général [sic] avec mission d'apporter aux délégués des diverses sociétés représentées l'assurance de l'intérêt que portait le Conseil à leurs travaux. »<sup>1059</sup>

Il est vrai que dès la première séance du 22 septembre 1903 au congrès de la paix de Rouen, l'intervention de Maria Pognon est remarquée :

« M<sup>me</sup> Pognon se lève et demande la parole pour une motion à présenter. Avec une éloquence de langage qui a été remarquée et une ironie qui n'échappe à personne, M<sup>me</sup> Pognon fait remarquer que pas une seule femme n'a été nommée dans le bureau (du congrès). Pourquoi cet oubli ? "Il y a cependant, ajoute-t-elle, des femmes de Rouen ou du Havre prenant part à vos délibérations et qui ne seraient nullement déplacées à vos côtés, messieurs". C'est là un coup droit et qui a porté. Les membres du bureau se regardent

---

<sup>1056</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, Nationalisation des féminismes et féminisation des nationalismes, 1890-1914, OFFEN Karen (dir.) *Les Féminismes en Europe, 1700-1850...*, op. cit., p. 295-327.

<sup>1057</sup>ADSM 4 M 366. Olympe Félicité de Jouval (1832-1890), écrivaine voyageuse et féministe française écrit sous le pseudonyme de Féo de Jouval ou d'Olympe Audouard. Davantage femme de lettres qu'oratrice politique, elle intervient à Rouen en avril 1880. Celle, plus remarquée de Maria Deraismes le 10 juin de la même année à Elbeuf devant 900 personnes porte sur *La vie politique du suffrage universel*.

<sup>1058</sup>Il s'agit du 1<sup>er</sup> congrès national contre l'alcoolisme qui se réunit en 1903 à Paris.

<sup>1059</sup>*Journal des femmes*, n° 51, février 1905 ; le projet est exprimé par le CNFF ; voir CAF 2 AF 42.

tout décontenancés et décident que "par délibération spéciale", M<sup>me</sup> le Bail<sup>1060</sup>, du Havre, est invitée à prendre place au bureau. Décidément le sexe fort ne brille pas<sup>1061</sup> ! ».

Les interventions de Séverine et de Maria Pognon sont à nouveau soulignées par le *Journal de Rouen* les jours suivants et rapportées par Séverine dans *Gil Blas* le 28 septembre. Mais il s'agit au moins autant de montrer l'existence d'un mouvement fédéré depuis peu de temps que d'impulser la création de groupes provinciaux et que le Conseil national assimile peu ou prou société parisienne et société nationale.

L'initiative provinciale est donc majeure dans la création de branches ou groupes locaux.

*Au Havre, la recherche d'un équilibre entre modérées et radicales pour le CNFF.*

Les premières velléités de formation de branches en province semblent dater de 1906<sup>1062</sup>, lorsque Julie Siegfried, vice-présidente du CNFF à cette date émet l'idée d'implanter le mouvement au Havre où elle a vécu de l'année de son mariage en 1869 à l'accession à la députation de Jules Siegfried en 1886 et où elle a conservé de nombreux liens<sup>1063</sup> mais ce projet ne se concrétise guère. En novembre 1908, la demande d'adhésion de la Société féministe du Havre réactualise la question, mais le bureau Conseil national la lui refuse au motif qu'elle a moins d'un an d'existence<sup>1064</sup>.

Il est probable que les instances nationales souhaitent conditionner un développement provincial à la préservation de l'équilibre entre œuvres philanthropiques et associations plus radicales comme la Société féministe. Rapidement après cette demande se forme la branche havraise du CNFF. Elle fédère quatre œuvres déjà présentes à l'échelle de la ville dont trois sont issues de la philanthropie protestante : il s'agit du comité havrais de l'Union internationale des amies de la jeune fille<sup>1065</sup>, de l'Œuvre pour le relèvement moral, émanation du protestantisme évangélique havrais<sup>1066</sup> et d'une œuvre protestante dont le comité havrais est multiconfessionnel :

---

<sup>1060</sup>Affiliée n° 1866. Protestante évangélique, elle est alors affiliée à la Croix-Bleue et trésorière des Amis de la Paix. Elle anime régulièrement des conférences pacifistes du pasteur Huchet et Allégret, elle participe à la rédaction du mensuel évangélique *L'Universel* depuis 1901.

<sup>1061</sup>*Journal de Rouen*, 23 septembre 1903.

<sup>1062</sup>À cette date, le CNFF affirme sa volonté de former des groupes de province, mais semble surtout considérer les sociétés locales qui pourraient s'affilier, *Bulletin* du CNFF, juin 1906, p. 14

<sup>1063</sup>*Ibid.*, p. 15. La deuxième ville citée à cette date est Marseille.

<sup>1064</sup>Son adhésion serait alors contraire aux statuts. *La Française*, 15 novembre 1908.

<sup>1065</sup>Le comité havrais de l'Union internationale, qui est protestante, saisit cette opportunité au moment où l'Association catholique de la protection de la jeune fille cherche à s'implanter au Havre; il est représenté par sa présidente, Henriette Chevalier de Coninck (-1916), déjà investie dans d'autres œuvres protestantes, et en particulier dans le Diaconat devenu depuis peu la Société protestante de bienfaisance. Affiliée n° 577.

<sup>1066</sup>M<sup>me</sup> Le Bail, affiliée n° 1866.



la Ligue pour le relèvement de la morale publique et pour la répression de la traite des blanches<sup>1067</sup>. Si elle est présidée au Havre par le catholique Paul Guillard (présent également à la Ligue sociale d'acheteurs), c'est la protestante Marie Roederer qui la représente auprès du CNFF. La quatrième association est donc la Société féministe du Havre, dont l'ancienneté autorise désormais l'affiliation. La branche normande du CNFF est donc fondée officiellement le jeudi 10 mars 1909, à l'occasion d'une conférence de Maria Vérone.

Il faut remarquer que l'adaptation formelle du mouvement est postérieure à ces créations : le journal *La Française* crée une rubrique intitulée « *Le féminisme en province* » le 28 mars 1909 et fait preuve d'une certaine condescendance à l'égard des provinciales :

« Pour avoir été les plus longues à reconnaître le bien-fondé des revendications féministes, les femmes des départements ne sont ni moins sincères, ni moins convaincues que les Parisiennes [...] et c'est peut-être de la province que nous viendra le succès<sup>1068</sup>. »

Ce n'est qu'en 1910 que le rapport d'activité soumis au Conseil par Ghénia Avril de Sainte-Croix consacre une place importante à ce développement territorial, qu'elle présente effectivement comme une sollicitation de la province, cependant utile à la fédération :

« L'action s'est étendue de plus en plus en province, où nous avons rencontré des concours précieux . [Il s'agit de] répondre à des demandes réitérées de femmes désirant prendre part aux travaux du conseil, comme pour aider à son développement<sup>1069</sup>. »

Les statuts du CNFF sont modifiés, actant une baisse des cotisations ouvrant l'adhésion à des membres ou des associations au recrutement socialement plus modeste<sup>1070</sup>. Cette baisse des cotisations démocratise le mouvement, alors qu'est officialisée une stratégie de développement favorisant le travail en commun des sociétés affiliées, sans que « cette adhésion n'implique aucune renonciation aux idées particulières de chacune<sup>1071</sup> ». L'organisation des branches départementales renvoie la responsabilité au terrain, puisque « les déléguées des sociétés qui composent chaque branche élisent elles-mêmes le bureau chargé d'organiser leurs réunions et leurs travaux communs<sup>1072</sup> ». Il est cependant prévu que les branches départementales ne puissent engager

---

<sup>1067</sup> AD5M 4 M 582. Elle fait partie de ces nombreuses œuvres havraises où se côtoient catholiques et protestants. Une des deux sœurs Normand en est membre.

<sup>1068</sup> *La Française*, 11 juillet 1909.

<sup>1069</sup> BMD, dossier CNFF, *Bulletin* du CNFF, 1910.

<sup>1070</sup> *L'Action féminine*, 1910, p. 112-113. La cotisation est de 5 fr par an, alors qu'elle est de 10 fr par membre fondateur ; elle est de 20 fr par société et 10 fr par syndicat ouvrier et par groupe universitaire.

<sup>1071</sup> *Ibid.*

<sup>1072</sup> Article 12 des statuts du CNFF.

impunément le nom du CNFF : « tout effort de propagande régionale doit rester conforme aux [...] décisions des assemblées<sup>1073</sup> ».

La Société féministe envisage comme une nécessité stratégique ce lien national et répond à la condescendance qu'avait exprimé *La Française* à l'égard de la province avec une conscience claire de ce que peut être la répartition des rôles entre Paris et la province :

« Combien de fois n'avons-nous pas entendu les féministes de Paris s'écrier : 'Ah ! Si la province marchait !' La province ne demande pas mieux que de marcher [...]. Entendons-nous bien ! Il ne s'agit pas d'ôter à Paris-Féministe le poste de directeur du mouvement. De par la géographie, de par la tradition, il nous faut laisser au féminisme parisien le premier rôle. Mais jusqu'à cette heure, peut-être avons-nous trop compté sur la toute-puissance de l'initiative parisienne. [...] Une sorte de division du travail s'organise. Aux vaillantes des départements de réveiller et de grouper partout les énergies et les intelligences [...] Aux féministes de Paris de centraliser tous ces efforts, de les coordonner, de les exprimer auprès des pouvoirs publics centraux. [...] Paris! Paris ! Aidez-nous ! D'une part nous travaillons bien ; d'autre part, nous vous faisons confiance. Oui ! Parlez en notre nom<sup>1074</sup>. »

Au Havre donc, les sections s'organisent sur le modèle des sections parisiennes (éducation, suffrage, travail et législation) et Pauline Rebour, qualifiée de « secrétaire zélée de la Société féministe<sup>1075</sup> » dirige la section suffrage ; mais il est patent que les objectifs des unes et des autres associations de la branche havraise du CNFF ne convergent pas ; de plus, il est bien tard : la petite Société féministe a déjà adhéré à l'UFSF née en 1909 et qui correspond davantage à ses projets. Le travail en commun ne semble pas être une réalité et aucun document havrais ne portera la signature du CNFF avant la guerre.

#### *À Rouen, le souhait de l'unité pour l'UFSF.*

Le cas de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) est différent, puisque le développement en province est envisagé dès la naissance de l'association nationale. Il ne s'agit pas ici de fédérer des associations déjà existantes, mais plutôt de solliciter leurs membres pour être les premiers adhérents d'une structure indépendante des associations d'origine. L'encadrement des groupes locaux sera pendant plusieurs années sous la responsabilité de Cécile Brunschvicg et ce long travail de suivi a fait l'objet d'une abondante correspondance étudiée par Violaine Poubane<sup>1076</sup>. Les années rouennaises de celle qui devient secrétaire générale du mouvement en

---

<sup>1073</sup>Article 11 du règlement du Conseil ; cependant, *La Française* suggère le 17 septembre 1911 la mise en place d'une caisse dédiée à la propagande en province.

<sup>1074</sup>*Le Féminisme havrais*, Juillet 1909

<sup>1075</sup>BMD, dossier CNFF.

<sup>1076</sup>POUBANNE Violaine, « Les groupes locaux de l'Union française du suffrage féminin, 1909-1940 », *Archives du féminisme*, 2003, pp. 15-19.

1911 lui ont d'ailleurs permis d'établir des amitiés solides et elle choisit l'exemple de Rouen pour exposer la technique recommandée pour la formation d'un groupe :

« Il vous intéressera sûrement de savoir comment nous formons nos groupes [...] : nous avons dans une ville une propagandiste dévouée ; nous lui demandons d'être notre déléguée, [...] nous lui envoyons des brochures, des carnets des prospectus [...]. Elle tâche de former des adhérents ; nous-mêmes, à distance, nous l'aidons parfois. Puis ces quelques adhérents organisent des réunions et ils se concertent pour agir. L'action est différente selon les régions. Un moyen qui nous semble excellent est celui que nous avons employé à Rouen, et que je vous citerai comme moyen-type. Il y avait à peine vingt membres rouennais quand on a constitué un comité provisoire. La secrétaire<sup>1077</sup> s'est de suite occupée d'organiser une conférence [...] avec le concours d'une société populaire, elle a obtenu la salle de l'hôtel de ville. Elle s'est ensuite mise en rapport avec nous pour avoir des orateurs [...] ; à Rouen nous avons maintenant plus de 120 membres et notre propagande y est admirablement engagée<sup>1078</sup>. »

Elle incite toutefois à la prudence :

« Il s'agit de ne pas trop se presser pour la constitution définitive d'un groupe car il est essentiel de former un comité qui représente les divers milieux d'une ville-et en province, plus encore qu'à Paris-, il n'est pas sans difficulté de réunir dans une même société des personnes de situation ou d'opinion différentes<sup>1079</sup>. »

À Rouen, la mise en place de la section de l'UFSF a lieu le 27 novembre 1910. Elle précède de quelques mois la création de la branche locale du CNFF, qu'elle considère comme une association d'initiation lui permettant de recruter des militantes :

« La création prochaine d'une branche du Conseil national à Rouen, où l'on paraît décidé à ne pas établir de section du Suffrage, pourra encore servir à rallier les timides et les hésitants. Les femmes, qui s'y occuperont des questions sociales concernant notamment les femmes et les enfants arriveront, par la force des choses, à mieux comprendre la nécessité de nous donner, par le bulletin de vote, l'arme nécessaire à la réalisation des réformes les plus urgentes<sup>1080</sup>. »

La mise en place de la branche rouennaise du CNFF s'effectue par l'entremise de Marie Jardin, présidente de la branche havraise<sup>1081</sup>. Elle est organisée par des femmes déjà connues du « microcosme rouennais » : Marie Maillard, venue de l'Œuvre des enfants à la mer depuis 1905 est présidente de la branche et Berthe Degruelle (section travail) est à ce moment vice-présidente de l'Université populaire. L'architecture de cette branche montre qu'il y a bien conjonction entre les associations du milieu caritatif hygiéniste tenues par les femmes (et en particulier de militantes qui avaient fait le choix de l'indépendance et impulsé une action de masse quelques années plus tôt<sup>1082</sup>), le milieu de l'éducation et le petit microcosme que nous avons décrit. Les sociétés

---

<sup>1077</sup>Il s'agit probablement d'Aline Texcier.

<sup>1078</sup>*Bulletin* UFSF, 1911, p. 5. Par comparaison, le groupe Auvergne compte 200 membres quelques mois après sa création et le groupe du Gard, 68.

<sup>1079</sup>*Ibid.*, p. 9.

<sup>1080</sup>*Ibid.*

<sup>1081</sup>*L'Action féminine*, 1911, p. 255.

<sup>1082</sup>C'est le cas pour Marie Maillard avec la Goutte de lait de Rouen et l'Œuvre des enfants à la campagne que nous avons décrites au chapitre précédent.

« souches » qui entrent dans cette branche sont, outre l'Union internationale des amies de la jeune fille déjà affiliée en 1910 et dont nous connaissons les liens avec la Solidarité de Rouen, l'Œuvre des enfants à la campagne et le Patronage des jeunes filles de la rue Saint-Lô en 1911<sup>1083</sup>. Elles sont rapidement rejointes en 1912 par l'Association des anciennes élèves de l'école normale de Rouen, celle des anciennes élèves de l'école pratique d'apprentissage, la Solidarité et la branche de l'UFSF de la Seine Inférieure. En 1914, à la veille du conflit, la branche normande du CNFF est bien visible dans l'espace public. L'assemblée générale annuelle du mouvement se déroule le 11 juin à Rouen à l'hôtel de ville, à l'invitation de ses membres<sup>1084</sup>.

La croissance comparée des deux grandes associations sur le territoire national<sup>1085</sup> est rapide dans le cas de l'UFSF qui quadruple ses groupes provinciaux en deux ans quand le CNFF les double à peine. Ce dernier est sans doute gêné par l'hétérogénéité des associations qui la composent. Elle montre également que, passé 1910, la revendication du droit de suffrage passe au premier plan du mouvement féministe et que l'UFSF s'est organisée pour accueillir la revendication provinciale. Le développement de l'UFSF lui permet de déclarer en 1912, alors qu'elle compte seulement trois années d'existence : « Nous pouvons affirmer que nous sommes une société réellement nationale<sup>1086</sup> ».

Les instances nationales apparaissent bien comme un lieu de pouvoir et de débat qui attire les plus militantes : Pauline Rebour, quitte Le Havre pour Courbevoie en décembre 1912 et devient secrétaire générale adjointe de l'UFSF, en continuant toutefois à représenter le Société féministe du Havre auprès des instances nationales de l'UFSF. Son installation dans la proche banlieue parisienne lui permet d'obtenir quelques années plus tard une licence de droit et de devenir avocate.

Ce sont ces groupes qui diffusent la parole féministe jusqu'au premier conflit mondial. Comment est-elle entendue et entre-t-elle en conflit ou en résonance avec d'autres groupes militants ?

---

<sup>1083</sup>Il s'agit d'une œuvre post-scolaire fondée par Marie Maillard.

<sup>1084</sup>Seule Marie Jardin est citée parmi les représentantes havraises. *L'Action féminine*, 1914, p. 661.

<sup>1085</sup>Voir annexe 9

<sup>1086</sup>*Bulletin trimestriel* de UFSF, 1912, p. 2.

### c. Conquêtes, convergences, conflits.

Le programme de l'UFSF<sup>1087</sup> paraît être en son entier inscrit dans le premier numéro du *Féminisme havrais* qui paraît à partir de juillet 1909<sup>1088</sup> et dont les mots d'ordre sont le combat pour le droit de vote et la conquête des institutions par les femmes. Conformément à la ligne de l'UFSF réaffirmée en 1913, ce suffragisme est légaliste<sup>1089</sup>.

*Relayer les campagnes nationales, conquérir les institutions.*

Les premiers résultats obtenus par les féministes de la Seine-Inférieure concernent la campagne menée en direction des collectivités territoriales afin qu'elles se prononcent en faveur du suffrage féminin aux élections municipales. En 1913, c'est le cas du conseil municipal et du conseil d'arrondissement du Havre<sup>1090</sup> ainsi que du conseil général de la Seine-Inférieure<sup>1091</sup>. Certains élus parmi les plus convaincus mettent eux-mêmes en place cette conquête des institutions : à Pavilly, à quelques kilomètres de Rouen, le maire Jean Maillard (qui est le fils de la présidente de la branche rouennaise du CNFF) propose en octobre 1913 la formation d'un « comité consultatif de dames » dans le but de « venir en aide à la municipalité<sup>1092</sup> ». Ce petit groupe forme alors une association déclarée<sup>1093</sup> dont rend compte la presse féministe.

Le résultat le plus visible obtenu par les groupes de Seine-Inférieure concerne les délégations cantonales scolaires à partir de 1909. Exerçant un rôle de conseil et de surveillance auprès des écoles publiques, les délégués cantonaux dont les pouvoirs et le recrutement sont fixés par les articles 9 et 52 de la loi du 30 octobre 1886 sont choisis par le Conseil départemental. L'objectif de voir figurer des femmes parmi eux est mobilisateur, puisqu'il vise à apporter une aide pour l'école publique et rend visible l'action des féministes auprès de ses actrices potentielles et nombreuses que sont les institutrices. Il peut d'autant plus être couronné de succès qu'il a été affirmé à plusieurs reprises lors des décennies précédentes qu'aucune disposition légale ne pouvait

---

<sup>1087</sup>Il est souvent difficile de distinguer à Rouen entre le CNFF et l'UFSF qui en forme la section du suffrage, en dont une partie des militantes est commune. Au Havre, la Société féministe de Pauline Rebour qui joue théoriquement le rôle de section du suffrage du CNFF apparaît le plus souvent sous son seul nom.

<sup>1088</sup>*Le Féminisme havrais*, n° 1, juillet 1909. Il remplace un bulletin mensuel moins étoffé qui n'a pas été conservé.

<sup>1089</sup>« Nos efforts seront sans doute moins bruyants et moins provoquants que ceux des suffragettes anglaises mais nous avons la conviction que, dans notre pays, ce serait un désastre de les imiter ». *Bulletin trimestriel* de l'UFSF, avril 1913, p. 2.

<sup>1090</sup>Le maire du Havre est alors Henry Géneval, favorable au mouvement féministe. Son épouse Léonie est présidente du comité de l'UFF du Havre fondé en 1909.

<sup>1091</sup>Le Finistère, le Gers, le Rhône, la Somme et la Seine votent le même vœu cette année-là. *Bulletin trimestriel* de l'UFSF, avril 1913, p. 1 et 2.

<sup>1092</sup>*L'Action féministe*, octobre 1913. Lettre du 19 septembre 1913.

<sup>1093</sup>ADSM 4 M 530.

empêcher les femmes d'en assumer la tâche<sup>1094</sup> et que la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> mars 1909 le confirme. Les sources départementales, bien que lacunaires avant 1935<sup>1095</sup> et les annuaires départementaux permettent d'établir avec certitude que quelques femmes, au demeurant peu nombreuses étaient présentes dans les délégations cantonales avant 1910<sup>1096</sup>. La Société féministe, par la plume d'Agathe Fabre-Romain, envoie plusieurs courriers au maire du Havre (président de la 6<sup>ème</sup> délégation) ainsi qu'au préfet, afin de soutenir les candidatures féminines de la campagne nouvelle<sup>1097</sup>. C'est à la suite de cette campagne que le 11 mai 1910, le Conseil général de Seine-Inférieure émet un vœu afin que les femmes soient présentes dans chacun des cantons du département « où il y aura des candidates ayant les aptitudes nécessaires ».

Leurs aptitudes sont observées de près : dans l'arrondissement de Neufchâtel, huit candidates sur dix ont dépassé l'instruction primaire, alors que c'est le cas d'un candidat sur deux seulement<sup>1098</sup>. Au Havre, « les candidatures féminines ont été choisies avec beaucoup de soin et ont toutes sans exception à leur actif une excellente instruction scolaire<sup>1099</sup> ». Les huit femmes candidates du Havre sont définies dans deux cas par leur expérience philanthropique ; elles le sont toujours par le métier de leur époux ou de leur frère, y compris lorsque la candidate est Marie Robineau, médecin en exercice au Havre, par ailleurs fille d'un ancien professeur au lycée de Rouen. En 1914, les femmes sont présentes dans dix-huit cantons parmi les quarante-six renseignés soit 39,1 %, avec des valeurs importantes pour les arrondissements de Rouen et du Havre (neuf sur seize et six sur douze, soit 53,6%) :

---

<sup>1094</sup>Manuel général de l'enseignement primaire, année 1898, p 16-17.

<sup>1095</sup>ADSM 1 T 91.

<sup>1096</sup>ADSM 1 T 91. Lettre de l'inspecteur d'académie Doliveux au préfet de Seine-Inférieure, 14 juin 1910.

<sup>1097</sup>AMH FC R1 C18 L1.

<sup>1098</sup>ADSM 1 T 91.

<sup>1099</sup>Note du Sous-préfet, ADSM 1 T 91.

**Tableau n°5. Présence des femmes au sein des délégations cantonales de l'instruction publique en 1914.**

Arrondissement	Nombre de cantons renseignés	Nombre de femmes	Nombre de cantons renseignés ayant désigné une femme
Le Havre	12	6	6 sur 12
Rouen	16	15	9 sur 16
Dieppe	8	2	2 sur 8
Yvetot	10	1	1 sur 10
Neufchâtel (1910)	7	7 candidates pour 5 cantons	5 cantons ont au moins une candidate

*Sources : ADSM 1 M 616, 1 T 90-91, Almanach de Rouen..., op. cit., 1914.*

Au Havre cependant, le travail en commun du pôle philanthropique et du pôle enseignant se révèle être une impasse. La Société féministe est davantage intéressée par le potentiel national que peut offrir une fédération comme le CNFF ou par des contacts avec des associations plus radicales, comme la jeune FFU que par une alliance locale avec les philanthropes. Si M<sup>me</sup> Pichon-Landry affirme devant les instances nationales « que les idées féministes pénètrent dans la France entière, qu'elles y réalisent l'union entre des femmes de convictions et de classes différentes<sup>1100</sup> », Pauline Rebour semble être la seule militante à avoir des contacts avec ses homologues des autres associations havraises. Marie Jardin, déléguée pour l'ensemble de la branche havraise résumera en quelques mots cette situation lors d'une réunion parisienne des branches provinciales, prenant connaissance du bilan rouennais : « Nous n'avons pas eu ces jours heureux<sup>1101</sup> ».

*Féministes, mouvement ouvrier et mouvement populaire.*

Les groupes féministes de la Seine-Inférieure cultivent des liens avec d'autres mouvements ou certains de leurs membres. Eugène Tilloy, instituteur et trésorier de la fédération socialiste de Seine-Inférieure en 1906 est premier adjoint au maire de Sotteville en 1908 et élu maire en mai 1912. Il a épousé en 1904 Anna Jacky, institutrice dans la commune ouvrière de Darnétal, vice-présidente de l'Amicale laïque des instituteurs et investie à la Coopération des idées de Rouen dès sa création. Au Havre, le journal *Vérités, organe social, économique, scientifique des syndicats ouvriers, coopératives et universités populaires*<sup>1102</sup>, publié par l'Union locale des syndicats, voit

---

<sup>1100</sup>BMD Dossier CNFF.

<sup>1101</sup>*Ibid.*

<sup>1102</sup>Le mensuel *Vérités* mentionne sa deuxième année de parution en 1907.

bien dans la force que représentent les femmes est un appoint conséquent qu'il n'est pas possible de négliger. S'il affirme ne s'adresser qu'aux femmes prolétaires, « les seules qui méritent [sa] sympathie <sup>1103</sup> », il fait paraître régulièrement des articles dans la rubrique « Notre action féministe » à partir de 1908 et invite ses lecteurs à faire connaître la Société féministe, en invitant Pauline Rebour à plusieurs reprises dans ses colonnes. Mais il attribue à l'homme un rôle central dans l'émancipation féminine en déclarant :

« C'est à vous, maris, frères et camarades que je m'adresse : sortez vos femmes, vos sœurs, vos amies ; intéressez-les à la vie qui vous intéresse [...] ; faites-leur lire autre chose que des feuilletons, vous verrez qu'elles vous comprendront [...] ; une fois lancées, laissez-les agir d'elles-mêmes<sup>1104</sup>. »

Mais certains membres de la Société féministe ont d'autres sensibilités. Agathe Fabre-Romain, bibliothécaire du mouvement à partir de 1909 a des liens anciens avec le milieu fouriériste de la région de Nîmes et Charles Gide<sup>1105</sup> : elle écrit entre 1889 et 1898 une dizaine d'articles dans le journal *L'Émancipation, organe des associations ouvrières et du Centre régional coopératif du Midi*<sup>1106</sup> et en particulier un compte-rendu du congrès du Droit des femmes de 1889<sup>1107</sup>. En 1909, elle semble avoir gardé des responsabilités au sein de l'Union internationale des amies de la jeune fille<sup>1108</sup>.

À Rouen, c'est bien une autre voie que celle du socialisme que veut promouvoir Wilfred Monod. Le quartier où s'active la Solidarité n'est d'ailleurs pas celui de la grande industrie, mais celui du petit atelier et de journaliers qui trouvent des travaux occasionnels :

« Au quartier Saint-Hilaire, nous sommes dans le domaine de l'alcool et de la misère ; l'élément ouvrier est presque absent ; on le trouverait à Darnétal, Sotteville, Quevilly, Déville<sup>1109</sup>. »

---

<sup>1103</sup>*Vérités*, 15 décembre 1908.

<sup>1104</sup>*Vérités*, 1<sup>er</sup> février 1908.

<sup>1105</sup>Agathe Fabre, née Romain en 1850 à Saint-Étienne, fille d'un mécanicien, se marie à Nîmes le 21 octobre 1872 avec Louis Fabre, un marchand de tartre fils d'agriculteur (Source: archives départementales du Gard, registres de l'État-civil de Nîmes).

<sup>1106</sup>*L'Émancipation* est produit par un petit groupe fouriériste de Nîmes animé par Auguste Fabre et Charles Gide. Sur Charles Gide et *L'Émancipation*, voir l'article du Maïtron <https://maitron.fr/spip.php?article3500>, notice GIDE Charles. Bien plus tard, en janvier 1921, alors qu'elle habite au Havre et transmet à *L'Émancipation* des informations sur la politique du maire Meyer le journal désigne Agathe Fabre-Romain comme « une bonne et fidèle lectrice [...], que les vieux coopérateurs nîmois ont bien connue ». *L'Émancipation*, janvier 1921.

<sup>1107</sup>*L'Émancipation*, 15 octobre 1889.

<sup>1108</sup>Le siège de l'association internationale est à son adresse, 3 rue Joseph Clerc au Havre. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1909-1910.

<sup>1109</sup>MONOD Wilfred, *La Solidarité de Rouen...*, op. cit., p. 12.



Les rênes de l'Université populaire sont rapidement prises par les radicaux (Lefort) et les conférenciers y sont modérés<sup>1110</sup>.

Au total, la Société féministe entend faire sienne la doctrine de l'UFSF énoncée au congrès de Lyon des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1914 en affirmant que « l'Union ne reconnaît pas le droit de se substituer à l'action syndicale, mais elle se dressera à côtés de l'ouvrière chaque fois que celle-ci est victime d'une injustice provenant de préjugés de sexe »<sup>1111</sup> ; cette position est d'ailleurs rapportée par Raoul Rebour au cours d'une réunion de la Société féministe du Havre<sup>1112</sup>. C'est donc plutôt de convergence avec le mouvement populaire qu'avec le mouvement ouvrier qu'il s'agit ici.

### *Féministes et ligueuses, concurrentes au sein d'un territoire ?*

L'écart idéologique est patent entre les catholiques de la LPDF, dont l'engagement féminin a pour objectif de restaurer un ordre ancien reposant sur un principe de différenciation des genres, et celui des féministes qui appellent à une plus grande égalité des droits, même si leur périmètre peut être mis en débat. D'ailleurs dès 1898, les réunions contre la franc-maçonnerie organisées en particulier au Havre attirent de nombreuses femmes catholiques.<sup>1113</sup> Toutefois, nous savons que Marie Roederer représentante du CNFF ne renonce pas à codiriger la Ligue sociale d'acheteurs avec M<sup>me</sup> Déro, déléguée de la LPDF. Sans que les oppositions entre les unes et les autres soient minorées, il semble bien que l'accord local repose ici sur la volonté de voir les sensibilités différentes de l'engagement social représentées dans une sorte de co-gestion. À cette date, la LPDF a acquis également une audience nationale qui la légitime et l'apaisement de la crise scolaire la voit adopter un comportement moins outrancier ce qui facilite sans doute cet état de fait.

À Rouen, la question se pose différemment car les catholiques de la LPDF sont en retrait de la vie associative la plus novatrice : ce sont les féministes autour de Marie Maillard et d'Aline Texcier qui sont les plus présentes et les plus remarquées. Cependant, çà et là, des concurrences apparaissent : les souscriptions au Comité des enfants traduits en justice montrent après 1910 un afflux de dons de la part de femmes qui appartiennent à chacune des communautés.

---

<sup>1110</sup>*Ibid.* p. 358-359.

<sup>1111</sup>Cette position de l'UFSF est prise après l'Affaire Couriau qui éclate en 1913 après que la section lyonnaise de la fédération du syndicat du livre a interdit l'adhésion d'Emma Couriau et radié son mari.

<sup>1112</sup>*Le Petit Havre*, 24 juin 1914.

<sup>1113</sup>C'est le cas en février 1898 lors d'une conférence anti-maçonnique à laquelle « de nombreuses femmes » sont présentes. ADSM 4 M 366.

En dehors de cette concurrence potentielle en milieu urbain, ces mouvements ont un développement territorial marqué : le mouvement féministe intéresse certes la province<sup>1114</sup> mais peu les petites villes ou bien les zones rurales. Une conférence de Jane Misme organisée par le journal progressiste *L'Éclaireur de Dieppe* en avril 1911 à Dieppe, pourtant chef-lieu d'arrondissement, connaît « un accueil réservé<sup>1115</sup> ». En tout état de cause, les cas havrais et rouennais montrent bien que le substrat local est fondamental, à la fois dans l'accueil et dans le type de développement des mouvements nationaux.

### **Conclusion.**

Si les débats autour du Ralliement, de la Séparation des Églises et de l'État ou encore du féminisme sont bien nationaux, leur déclinaison particulière hérite des situations variées des territoires et d'un tissu associatif ancien, qui reste force de proposition. Leur variété au sein des associations locales de l'action sociale est manifeste jusqu'en 1914.

Les liens personnels peuvent être déterminants pour l'implantation des mouvements et la Seine-Inférieure bénéficie ici de la conjonction d'un vivier de personnalités et de sa proximité avec Paris. L'influence des leaders nationales que sont Julie Siegfried et Lucie Félix-Faure au Havre, de Cécile Brunschvicg à Rouen leur permet de développer des expériences nouvelles dans ce qui apparaît- pour détourner le lexique du suffrage- comme leurs *fiefs* respectifs. Ces propositions nationales ne peuvent cependant aboutir que si les affiliées locales s'en saisissent et elles ne peuvent perdurer comme le montre le cas d'Inès Piérard à Bolbec quand l'investissement local est trop fragile.

L'importance des problématiques nationales conforte globalement les solidarités verticales. La recherche d'une légitimité et d'une capacité d'agir au travers d'un développement provincial par les grandes associations nationales également. Dans le cas de petites villes comme Fécamp, la verticalisation est univoque et s'opère au profit de la LPDF. Dans le cas du féminisme rouennais, les mouvements nationaux opèrent une synthèse dynamique à partir des groupes locaux. Dans celui du Havre, les alliances préexistantes entre les élites sociales perdurent et elles poursuivent, parallèlement à leur investissement national, une gestion commune de l'activité sociale.

D'une façon plus générale, la « nationalisation » des associations locales ou encore le développement local des associations nationales enrichit le discours sur l'action sociale et affirme sa dimension politique en légitimant parfaitement, dans le cas du féminisme en particulier, une action politique autonome.

---

<sup>1114</sup>*La Française*, 21 janvier 1912.

<sup>1115</sup>*Ibid*, 9 avril 1911.

## **Conclusion de la première partie.**

En 1914, l'action sociale féminine au sein du département est sortie de l'ombre où la maintenait une appartenance à des zones grises non officielles, ou encore une participation à des dispositifs communaux limités. Même si ces institutions toléraient, ou bien plus, en appelaient à la participation de ces groupes féminins, l'absence de reconnaissance juridique en limitait l'autonomie.

Transformée juridiquement par l'entrée dans le régime d'autorisation puis par la mise en œuvre de la loi associative de 1901, l'action sociale féminine dans le département est souvent innovante dans sa volonté de répondre aux difficultés qui sont celles de la société industrialisée. Elle a progressivement le souci de ne pas se limiter aux problèmes de la maternité ou de la petite enfance. Elle est également une action novatrice par l'inventivité des solutions techniques qu'elle met en place dans la plupart des champs de l'action sociale qui émergent et par l'efficacité et la taille de ses créations. Devenue une action de masse par le nombre d'affiliées qu'elle recrute bien au-delà des seules militantes investies, elle met fin au face à face leplaysien entre le bienfaiteur et son obligé et contribue à la prise de conscience d'une nécessaire prise en charge collective des difficultés sociales.

Il n'est donc pas très étonnant que les débats nationaux sur la place de la religion dans une société largement sécularisée et sur la place des femmes qui exigent des droits fasse de la pratique associative la forme féminine par excellence de l'expression politique ; il s'agit d'une forme juridique possible pour ces femmes qui sont interdites de suffrage et souhaitée par la plupart d'entre elles puisqu'elles considèrent leur action féminine comme un devoir et comme une compétence liée à leur genre.

Tout au long de ces vingt-cinq années, l'évolution de ces pratiques d'action sociale pose la question de la permanence et de la transformation des groupes, de la construction des carrières des affiliées et de la visibilité de ces pratiques dans l'espace public. Pouvons-nous imaginer par une démarche prosopographique d'en distinguer des constantes et des évolutions ? La deuxième partie de notre travail tente d'y répondre.

**DEUXIÈME PARTIE.**  
**GROUPE, AFFILIATIONS, TRANSMISSIONS :**  
**UN QUART DE SIÈCLE D'ACTION FÉMININE EN PROVINCE.**

« Prière à M. le Préfet [...] de me faire savoir [...] si une femme mariée peut être présidente ou membre du bureau d'une société déclarée<sup>1116</sup> ».

---

<sup>1116</sup> Note au brouillon émanant du bureau des associations, archives de la sous-préfecture du Havre, 1904.

## Introduction de la deuxième partie

Tenter une approche prosopographique arrimée au fil de l’histoire politique de notre première partie n’aurait pas permis d’en saisir les enjeux et l’aurait rendue opaque. Conçue comme une approche transversale des groupes et des individus, elle a pour objectif de créer des références utilisables dans l’étude du premier conflit mondial qui sera l’objet de notre troisième partie.

L’enjeu n’est pas négligeable. En dépassant la simple biographie dont les années 1980 avaient acté le retour<sup>1117</sup>, une étude prosopographique doit permettre d’éclairer des organismes et leur fonctionnement, comme le soulignaient Claire Lemercier et Emmanuel Picard en 2012<sup>1118</sup> et nous voyons bien que cette analyse est précieuse pour l’histoire des femmes. Leur absence des institutions classiques souvent utilisées en prosopographie (institutions politiques nées du droit de suffrage, économiques des chambres ou tribunaux de commerce, institutions scolaires avant la création des lycées féminins), qui est une constante de la période, rend nos associations précieuses. Notre objectif est donc de décrire, au-delà des instances dirigeantes ou décisionnelles que le récit politique a pu situer, des actrices (et parfois des acteurs) dans des missions ou des positions hiérarchiques variées, pour lesquelles justement, seule une démarche prosopographique peut préciser des profils, en cherchant leur éventuelle variation selon les cercles d’implication et les territoires.

Si certains groupes de la réforme ont été approchés dans leur dimension collective<sup>1119</sup> ou encore dans des approches comparatives<sup>1120</sup>, ou encore du point de vue de leurs liens<sup>1121</sup>, nos sources permettent un angle d’étude différent pour deux raisons : d’une part, elles ont trait à des groupes nombreux évoluant dans le même espace et dont les liens ou les relations ont pu être soulignés dans notre première partie. D’autre part, elles saisissent l’évolution de ces groupes pendant un quart de siècle. La période qui s’étend de 1890 à 1914, par les événements structurants qui la traversent, oppose comme rarement le concept de génération – renouvellement

---

<sup>1117</sup>DOSSE François, « Biographie, prosopographie », in DELACROIX Christian *et al.* (dir), *Historiographies...*, *op. cit.*, tome 1, pp. 79 -85.

<sup>1118</sup>LEMERCIER Claire, PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? » in ROLLET Laurent, NABONNAUD Philippe, *Les Uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Presses Universitaires de Nancy; Éditions Universitaires de Lorraine, 2012, p. 605.

<sup>1119</sup>HORNE Janet, *Le Musée social...*, *op. cit.*

<sup>1120</sup>Nous avons particulièrement mis à profit les contributions de Stéphane Baciocchi, Isabelle Backouche, Stéphanie Ginalska, Alix Heiniger et Chris Leonards dans la synthèse dirigée par Christian Topalov : TOPALOV Christian (dir.), *Philanthropes en 1900 - Londres - New York - Paris- Genève*, Paris, Créaphis, 2020.

<sup>1121</sup>BATTAGLIOLA Françoise, « Les réseaux de parenté et la constitution de l’univers féminin de la réforme sociale, fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 112, n° 2, 2006, pp. 77-104, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, 2009/2 (n°22), pp. 135-154.

démographique d'une population – tel que l'entendait Hérodote<sup>1122</sup> à celui qu'élabore Karl Mannheim, en le définissant par « l'esprit du temps (appréhendé par les individus) qui partagent un destin commun<sup>1123</sup>».

Elles permettent donc de faire une étude plus historique que sociologique, selon les conditions de la démarche explicitée par Christophe Charle en amont de son travail à propos des élites, qui opère ainsi une distinction entre sociologie et histoire<sup>1124</sup>. Recours à des archives variées au-delà des listes d'annuaires officiels, considération des individus dans les différents aspects de leur vie sociale (démographiques, sociaux, économiques, culturels, idéologiques et politiques) mais aussi recours à l'« artisanat », autorisant l'exploitation partielle des données, codage adapté à la source<sup>1125</sup>, possibilité de non-réponse<sup>1126</sup>.

La question des possibles d'une telle étude engage à soupeser la validité de notre corpus. Parmi nos 2559 affiliées ayant réalisé 3108 affiliations pour l'ensemble de la Seine-Inférieure jusqu'en août 1914, nous avons identifié 1014 lieux et 1109 dates de naissance. En ce qui concerne les femmes mariées avant le début ou au cours de notre période, quelque 900 époux sont identifiés selon les mêmes critères. Les identités civiles (nom de naissance des femmes mariées, prénoms de l'affiliée et du mari le cas échéant) nous sont donc connues avec précision pour un tiers des affiliées. La précision augmente, il faut le reconnaître, avec le degré d'implication, par le croisement des sources et une plus grande exposition médiatique : 80 % des femmes qui réalisent au moins deux affiliations nous sont connues avec précision quant à leur entourage familial et éventuellement conjugal (identité et profession du père, du mari ; engagement et positionnement politique).

Ce corpus permettait d'envisager, au niveau collectif, une analyse du réseau constitué, qui davantage que les institutions elles-mêmes est une source du pouvoir, pour reprendre l'analyse de Michel Foucault<sup>1127</sup>. L'outil statistique et graphique, loin de constituer une illustration, a bien pour

---

<sup>1122</sup>HERODOTE, *Histoire*, Livre II, 142, Paris, Les Belles lettres, 1936, p. 166, cité par SIRINELLI Jean-Baptiste, « Génération et histoire politique », *Vingtième siècle*, 1989, n° 22, pp. 67-80, p.79.

<sup>1123</sup>COAVOUX Samuel, « Karl Mannheim, *Le problème des générations* », *Lectures*, 2011.

<sup>1124</sup>CHARLE Christophe, *Les Élités de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987 ; « Problèmes de traitement informatique d'une enquête sur trois élites en 1901 », *Informatique et prosopographie*, Actes de la table ronde du CNRS- Paris octobre 1984, Éditions du CNRS, Paris, 1985, pp. 233-245.

<sup>1125</sup>Christophe Charle rappelle la difficulté de coder la profession des enfants de ses « élites » dans la mesure où le contexte socio-économique du XX<sup>e</sup> siècle en a transformé les référentiels. Cette remarque nous a été utile pour, *a contrario*, faire le choix d'intégrer des associations dont les régimes juridiques étaient variés. *Ibid.*, p. 239.

<sup>1126</sup>Il souligne en particulier l'impossibilité de renseigner avec précision les catégories religieuses qui représentent l'« entrée dans la zone où les non-réponses sont nombreuses », *Ibid.*, p. 240.

<sup>1127</sup>FOUCAULT Michel, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir. II, Le pouvoir, comment s'exerce-t-il ? », *art. cit.* par BOCHER Héloïse, TAMIATTO Jérémie, TIGNOLET Claire *et al.*, « Réseaux et pouvoir. Logiques de l'informel », *Hypothèses*, 2011/1 (14), pp. 235-246. DOI : 10.3917/hyp.101.0235. [1]

ambition d'être « générateur de connaissances nouvelles<sup>1128</sup> », en faisant émerger des forces, des liens invisibles « à l'œil nu » et d'en comprendre l'évolution chronologique. Il s'agit également de chercher à expliquer les empêchements, de comprendre parfois l'absence d'un lien, qui peut être présenté « comme une ressource et comme une contrainte<sup>1129</sup> ». Nous solliciterons donc l'analyse de réseau tour à tour à l'échelle des groupes des grandes villes, des individus au sein des groupes et des congrès qui leur donnent une visibilité majeure pour la période. Au niveau des affiliées elles-mêmes, ce sont les trajectoires de carrière dont nous pouvons envisager l'étude, comme l'a fait Claire Lemerrier dans son travail fondateur sur la Chambre de commerce de Paris<sup>1130</sup>, même s'il faudra tenir compte de la question de la continuité des sources.

Cette deuxième partie a donc pour objet l'exploration des modes d'organisation, de gouvernance et les structures de ces groupes d'action sociale (chapitre quatre), de la place des trajectoires individuelles au sein de l'action collective (chapitre cinq) et enfin de la visibilité des femmes et de leur reconnaissance par les institutions et par le monde associatif lui-même au long de ce quart de siècle (chapitre six).

---

<sup>1128</sup>MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> édition 2016, p. 23-24.

<sup>1129</sup>LEMERRIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2005/2 (n°52-2), pp. 88-112. DOI : 10.3917/rhmc.522.0088. [48].

<sup>1130</sup>LEMERRIER Claire, *La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*. Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Gilles Postel-Vinay, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2001 ; « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire & mesure* [En ligne], XX - 1/2 | 2005, mis en ligne le 20 août 2008.

## Chapitre quatre.

### Groupes et réseaux : les formes du pouvoir.

#### Introduction.

Dépassons le récit. Au-delà des prises de position des unes et des autres, l'intensité des implications, des débats, des concurrences, témoigne de la participation des femmes à la vie de la cité entre 1890 et 1914. Plus précisément, cette mise en association peut être décrite comme une acculturation politique, à la fois effet et vecteur d'une politisation significative avant l'obtention d'un droit de suffrage et d'éligibilité hérité du modèle de citoyenneté politique né pendant la Révolution Française. Cette analyse n'est pas nouvelle : les mouvements féminins et féministes ont permis l'acquisition d'un savoir-faire politique décrit de longue date<sup>1131</sup> et des études plus récentes comme celle de Magali Della Sudda dans le cas de la LPDF ont montré que c'est également le cas des groupes servant une cause conservatrice hostile au suffragisme<sup>1132</sup>.

Ici, le fait de « déplace(r) la focale d'analyse vers les marges de l'activité politique légitime, telle qu'elle est codifiée par le droit<sup>1133</sup> » sur un même territoire dans des associations multiples pose la question de la variété des formes : L'immense essor associatif du tournant du siècle a-t-il prorogé, ou modifié les formes organisationnelles des groupes et les rapports de pouvoir des femmes et des hommes qui travaillent en leur sein ? Pouvons-nous dans ce cas identifier des conflits et leur mode de résolution ? Par ailleurs, l'activité associative féminine produit-elle des carrières et pouvons-nous dans ce cas les qualifier, même si les sources ne permettent souvent de traiter ces questions qu'au niveau des postes à responsabilité ? Enfin, est-il possible de qualifier des réseaux – au moins au niveau des grandes villes – et de confronter leur organisation à l'évolution politique du milieu associatif féminin ?

---

<sup>1131</sup>DOSSE François, « biographie, prosopographie », in DELACROIX Christian *et al.* (dir), *Historiographies...*, *op. cit.*, t. 1, p. 79 à 85.

<sup>1132</sup>DELLA SUDDA Magali, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, 2010/1 (Vol. 60), pp. 37-60. Plus largement, elle n'est pas réductible à ce modèle et participe à des formes de citoyenneté plurielles dont Pascale Barthélémy et Violaine Sébillotte Cuchet ont montré qu'elles avaient émergé dans des contextes historiques et linguistiques variés ; BARTHÉLÉMY Pascale, SEBILLOTTE CUCHET Violaine, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 43 | 2016, pp. 7-22.

<sup>1133</sup>DELLA SUDDA Magali, « Politisation et socio-histoire », in ACHIN Catherine, BERENI Laure (dir.), *Dictionnaire genre et science politique*, Presses de Sciences Po., 2013, pp. 407-418, p. 413.



## **1. Les années 1900 : une acculturation politique au service d'une massification de l'action sociale.**

Le large recours à l'autorisation préfectorale dont vont user les Républicains<sup>1134</sup> dès avant la sacralisation de la liberté associative par la loi de juillet 1901 modifie durablement le fonctionnement des associations et pose la question du pouvoir effectif des femmes en son sein.

### **a. Appropriation, utilisation et contestation de la législation associative.**

La visibilité des changements, qu'ils aient lieu sous le régime de l'autorisation préfectorale ou de la loi de juillet 1901 pose la question des sources, d'autant que les dossiers administratifs des associations qui sont justement précieux à cet endroit ne conservent fréquemment que le modèle le plus récent des statuts déposés, rendant les comparaisons hasardeuses ; encore faut-il que des modèles plus anciens aient effectivement existé. Certaines associations situées dans la « zone grise » simplement tolérée et identifiée dans le premier chapitre de notre travail, qui demandent tardivement une autorisation (en 1897, après trente ans d'exercice pour la Société de charité maternelle de Blangy par exemple<sup>1135</sup>) fournissent des statuts fraîchement rédigés, sans faire référence à des textes plus anciens. Rares sont les sociétés comme l'Œuvre maternelle du Havre dont sont conservés les statuts de 1898, année de son autorisation puis de 1902, date de sa déclaration et enfin de 1906<sup>1136</sup>. Toutefois, les annuaires, qui détaillent les postes des dirigeants ou des dirigeantes fournissent souvent un aperçu des statuts ; quelques rares historiques publiés<sup>1137</sup> permettent également de mesurer l'évolution des structures caritatives dans leur fonctionnement.

#### *Républicanisation et pratiques démocratiques : de nouveaux usages au temps du Ralliement.*

La question est de savoir si, dans le département, l'action menée par les municipalités républicaines pour mieux contrôler la bienfaisance, obligeant une partie des comités féminins à sortir de la « zone grise », puis la mise en œuvre de loi de liberté associative de juillet 1901 ont des effets directs ou indirects sur les modes de fonctionnement des comités et des structures qui en sont issues.

La plupart des associations nées antérieurement au début de notre étude (sociétés de charité maternelle autorisées ou non, comités féminins adossés aux bureaux de bienfaisance du Havre, de

---

<sup>1134</sup>LE BÉGUEC Gilles, « Le moment 1901 », in ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles, TARTAKOVSKY Danielle (dir .) *Associations et champ politique...*, chap. cit. p. 68.

<sup>1135</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>1136</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>1137</sup>DES ALLEURS Charles, *Histoire de la Société de charité maternelle de Rouen*, Rouen, Imprimerie Péron, 1854.

Dieppe, de Fécamp) étaient caractérisées par une gestion territorialisée de l'espace, quadrillé en quartiers pour les villes les plus importantes. L'affectation d'un secteur géographique précis à chacun de ses membres (Comité des Dames du bureau de bienfaisance du Havre), œuvrant parfois en binômes (Société de charité maternelle de Rouen, comité des Dames de Fécamp) mettait au premier plan la relation du donateur avec « ses » pauvres. Elle est soulignée par les soutiens comme par les détracteurs du système au moment de la laïcisation du bureau de bienfaisance du Havre : les premiers y voient la possibilité d'une bonne connaissance du terrain, les seconds une porte ouverte au favoritisme<sup>1138</sup>. Cette organisation repose sur un groupe coopté de bienfaitrices dont le nombre est fixe, avec 125 dames patronnesses au Havre ou 20 à Fécamp en 1890, qui disposent donc d'une sorte de « propriété collective » de la structure. Le groupe est peu hiérarchisé et ses prises de positions unanimes : lorsque la laïcisation du bureau de bienfaisance du Havre devient inéluctable, c'est bien la quasi-totalité des dames patronnesses du Havre qui s'y opposent dans leur pétition à la municipalité<sup>1139</sup>, sans délégation ou instance représentative, et sans laisser de traces des débats qui ont pu être les leurs<sup>1140</sup>.

Ces groupes fermés usent peu des règles d'usage de la démocratie, dont Gambetta louait déjà en 1877, à travers un droit de suffrage masculin, la capacité pour les citoyens « de se pénétrer des questions, de s'en enquérir, de les discuter, de devenir une partie prenante, une partie solidaire dans la société moderne<sup>1141</sup> » et marquée par le mandat temporaire, la publicité des débats, la règle de la majorité<sup>1142</sup>. Les membres de ces structures ne sont pas renouvelés selon une périodicité fixe, mais cooptés lorsqu'une place est rendue vacante à la suite d'une démission souvent liée à l'âge, voire un décès<sup>1143</sup>. Certes, les comptes de la Société de charité maternelle de Rouen sont bien visés chaque année par un comptable pour être présentés au bureau de bienfaisance de la ville<sup>1144</sup> et à Fécamp, les réunions du Comité des dames font l'objet de comptes-rendus écrits qui ont été conservés<sup>1145</sup>. Mais cette forme de charité adopte une discrétion qu'aucune publication régulière,

---

<sup>1138</sup>Pour la républicanisation du Bureau de bienfaisance du Havre de 1891, voir chapitre deux et annexe 5.

<sup>1139</sup>La liste des 105 pétitionnaires paraît dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* du 5 décembre 1891.

<sup>1140</sup>Les seuls indices dont nous disposons sont fournis par la prise de position des époux lorsqu'ils sont membres du conseil municipal.

<sup>1141</sup>Discours de Gambetta du 9 octobre 1877, cité par DUCLERT Vincent, *La République imaginée, 1870-1914...*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>1142</sup>Von ROTTECK Carl, « Principe démocratique, élément et intérêt démocratiques, conviction démocratique », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 24, n° 2, 2006, pp. 397-408.

<sup>1143</sup>Ainsi, les trois dames patronnesses qui quittent la Société de charité maternelle de Rouen en 1905 le font en raison de leur âge avancé. Elles sont nées entre 1826 et 1834 et meurent entre 1907 et 1910 ; affiliées n° 1698, 1750 et 2869.

<sup>1144</sup>ADSM 20 J 7, Société de charité maternelle de Rouen.

<sup>1145</sup>AMF 1Q1, Dames de charité.

ou destinée à un large public, ne vient troubler. Activité territorialisée d'un groupe fermé sans échéance de renouvellement, peu ou pas de distribution des rôles, confidentialité des divergences internes : ce sont ces paramètres qui se trouvent transformés par l'évolution politique et législative du tournant du siècle.

Entre 1890 et 1901, les structures se modifient significativement, à la fois du fait de la mise en ordre par les municipalités républicaines des sociétés féminines jusqu'alors tolérées et sans doute aussi par l'effet du ralliement des catholiques : pendant ces années, la question du régime n'est plus centrale, et « si la reprise des luttes anti-cléricales au tournant du siècle a pu donner le sentiment d'un échec du ralliement, [il ne faut] pas sous-estimer les mutations durables nées de son fait dans le monde catholique français <sup>1146</sup>». Au Havre, le devenir du Comité des dames du bureau de bienfaisance démissionnaire en 1891 en est un bon exemple.

Le groupe le plus important (vingt-huit femmes) forme désormais les Dames de charité, d'obédience catholique et proches de l'intransigeance. L'adoption du vocabulaire de la démocratie par le groupe est presque caricaturale puisque sont attribués les titres de présidente, vice-présidente, déléguée à l'envi pour chacun des quatre quartiers de la ville, puis réitérés pour le « comité central »<sup>1147</sup>). L'appropriation des principes, au-delà de la terminologie, est moins sûre: il n'est pas prévu de renouvellement de mandat. Au contraire, la section des dames de l'UFA et l'Œuvre maternelle du Havre formées en 1897 et 1898 par des catholiques et des protestantes également issues de l'ancien comité du bureau de bienfaisance<sup>1148</sup> et qui poursuivent un travail en commun adoptent une division plus achevée des pouvoirs par l'attribution des postes de trésorière, secrétaire, présidente et vice-présidente, et optent pour des mandats renouvelables.

#### *Sortir de l'ombre après 1901 : le prix d'une présence dans l'espace public.*

L'adoption de la loi de liberté associative de juillet 1901 modifie plus profondément le fonctionnement associatif.

Particulièrement libérale, elle ne comporte aucune obligation précise, une fois posé l'objectif non-lucratif de l'association. Seulement soumise à l'obligation de prévoir le droit de retrait du sociétaire et l'éventualité de la dissolution du groupe dans le but de prévenir les engagements congrégatifs, l'association détermine son organisation interne, la répartition des postes et la durée

---

<sup>1146</sup>ENCREVÉ André, GADILLE Jacques, MAYEUR Jean-Marie, « Le christianisme en Europe des années 1860 à la Première Guerre mondiale, chapitre 1<sup>er</sup> : la France », in MAYEUR J.-M., *et al. op. cit.*, p. 524.

<sup>1147</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1893.

<sup>1148</sup>Chapitre deux.

des mandats dans le cadre du seul respect de l'ordre public<sup>1149</sup>. Cependant ces dispositions législatives sont complétées par des recommandations du Conseil d'État à destination des associations qui souhaitent obtenir la reconnaissance d'utilité publique qui permettra d'abonder leur financement<sup>1150</sup>. Ces modèles insistent quant à eux sur les conditions de l'adhésion qui doit être annuelle<sup>1151</sup> et la nécessité d'une procédure de radiation contradictoire. Ils recommandent également l'électivité des postes et la réversibilité des mandats. Là sont les conditions d'une normalisation statutaire.

Certaines sociétés qui existaient déjà font donc évoluer leurs statuts au moment de leur déclaration. La Société de charité maternelle d'Elbeuf, créée en 1836, prévoit prudemment des membres en « nombre indéterminé et subordonné à la bonne administration de l'œuvre » dans sa déclaration du 30 décembre 1904 ; celle d'Yvetot, en 1906 rend également possible l'augmentation du nombre de ses membres<sup>1152</sup>. La plupart des associations qui voient le jour après 1901 et qui se déclarent répondent aux critères proposés. La fin de la logique territoriale des associations, en ne fixant pas un nombre déterminé de membres permet l'entrée des femmes en nombre dans des associations nouvelles comme dans le cas de la Goutte de lait de Rouen<sup>1153</sup>.

Cependant, ces transformations ne sont ni linéaires, ni neutres et l'évolution statutaire de certaines œuvres catholiques est symptomatique de la volonté de ne pas utiliser ou bien d'instrumentaliser la loi.

La volonté républicaine de ne pas permettre la reconnaissance des congrégations par simple déclaration, ou pis encore, sans déclaration les écartait du régime commun prévu par l'article premier de la loi de juillet 1901 : l'article 13, en les soumettant à une autorisation par décret sur avis du Conseil d'Etat les renvoie au régime prévu dans le décret-loi de 1852 et désormais abrogé. La congrégation sans autorisation devient délictueuse et sans capacité<sup>1154</sup>. L'attitude partagée des catholiques pris entre le refus de l'article encadrant l'existence des congrégations et le souhait d'assurer une présence reconnue dans l'espace public, fût-elle de combat, est perceptible au niveau collectif et au niveau individuel.

---

<sup>1149</sup>MERLET Jean-François, *Une grande loi de la Troisième République...*, op. cit., p. 34 à 37.

<sup>1150</sup>La reconnaissance d'UP, dont la création antérieure à la loi de juillet 1901 et qui est stipulée par l'article 910 du Code Civil permet de recevoir des dons et legs.

<sup>1151</sup>Cette disposition permet de couper court à l'engagement congréganiste. Les cotisations de l'année en cours restent acquises à l'association lors de la démission d'un membre.

<sup>1152</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>1153</sup>*Œuvre de la goutte de lait de Rouen, liste des membres, 1900-1901 et 1904*, Rouen, Lecerf, [s.d.].

<sup>1154</sup>MERLET Jean-Pierre, *Une grande loi de la Troisième République...*, op. cit., p. 52.

Au niveau collectif, l'attribution des associations catholiques qui existaient avant juillet 1901 à utiliser ce nouveau cadre législatif est patente, au contraire de nombreuses associations qui s'inscrivent rapidement dans ce cadre législatif nouveau : au Havre par exemple, la Crèche havraise, création protestante de 1877 dirigée à l'origine uniquement par des femmes et passée à une direction mixte dans les années 1890<sup>1155</sup> se déclare dès la fin de l'année 1902 ; la Consultation des nourrissons au sein du docteur Abramovitch fondée quelques années après, le 21 août 1906, est déclarée le 11 septembre de la même année, soit moins d'un mois après sa création<sup>1156</sup>. Dans le cas des associations catholiques, même les associations créées sous le régime de l'autorisation pendant la décennie du Ralliement tardent à utiliser le nouveau cadre législatif, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n°6. Délai entre la fondation et la déclaration de cinq œuvres catholiques féminines du Havre.**

Nom de l'association	Date de fondation ou d'autorisation	Date de déclaration (loi de juillet 1901)
Dames de charité	1893 (?)	1 <sup>er</sup> février 1907 sous le nom de Société de la rue Jeanne d'Arc
Crèche Sainte-Marie	1 <sup>er</sup> mai 1893	29 décembre 1904
Garde-malades des sœurs dominicaines	1899	Pas de déclaration avant 1910
Œuvres de la Providence et du Bon pasteur	Mars 1899	30 janvier 1911
Œuvre apostolique des tabernacles (aide aux missionnaires)	1859	Pas de déclaration avant 1910

Sources : ADSM 4 M 582, ADSM 4M 532.

Sans aller jusqu'à l'expression d'« un certain esprit de martyr <sup>1157</sup> » dans une région qui a fait montre de modération<sup>1158</sup>, il est manifeste qu'au Havre, les associations catholiques caritatives qui campent sur les positions les plus intransigeantes sont celles qui tardent le plus à se déclarer d'autant que cette démarche n'a rien d'obligatoire<sup>1159</sup>. Une déclaration tardive, voire l'absence de

<sup>1155</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1156</sup>Registre des récépissés de déclarations, Archives de la sous-préfecture du Havre.

<sup>1157</sup>GUILBAUD Mathilde, « La loi de séparation de 1905 ou l'impossible rupture », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 | 2004, pp. 163-173.

<sup>1158</sup>CHALINE, Nadine-Josette, *Des catholiques normands sous la Troisième République...*, op. cit., p. 100.

<sup>1159</sup>Interdire une association non déclarée aurait été contradictoire avec l'objectif de libéralisation et aurait été inapplicable ou incompréhensible dans le cas des associations dûment autorisées avant juillet 1901.

déclaration était le commentaire des autorités de l'arrondissement, qui qualifient les Dames de charité d'« œuvre cléricale », et la Crèche Sainte-Marie de société « dans laquelle le comité de patronage n'est composé que de personnes appartenant au parti réactionnaire et cléricol<sup>1160</sup> ». Ce phénomène se rencontre également dans le cas des patronages catholiques, même si aucune franche différence entre patronages féminins et masculins n'apparaît ici. Parmi les seize patronages catholiques masculins recensés, onze sont déclarés selon le régime de la loi de juillet 1901 ; cinq sont non déclarés, proportion identique pour les patronages féminins (deux patronages déclarés sur trois) mais les valeurs numériques sont ici si faibles qu'il semble que tous les groupes en fonctionnement ne soient pas identifiés. D'autres œuvres catholiques uniquement féminines fleurissent en marge de la loi de juillet 1901 comme l'Œuvre de l'enfant Jésus et l'Œuvre de la Miséricorde, à Sanvic, au nord de l'agglomération havraise, sociétés de quartier non déclarées mais repérées par les services de la sous-préfecture<sup>1161</sup>.

Dans le cas de associations de défense des écoles privées cependant, la législation nouvelle est utilisée : La Ligue patriotique des Françaises, après l'échec des élections de 1906, recommande aux catholiques d'utiliser l'arme associative créée par cette République qui les contraint. L'appel à la mobilisation pour l'enseignement catholique, paru dans l'*Écho des Françaises*, le suggère en mai 1908, un mois à peine après la tenue d'une conférence au Havre :

« Vous avez le droit de surveiller l'enseignement officiel ; [...] Unissez-vous pour la protection des enfants. Fondez des associations. L'association est le meilleur moyen de faire respecter vos droits <sup>1162</sup> ! »

Mais dès avant cette date, les associations havraises proches de la LPDF se déclarent au moment même de leur fondation : celle de l'école Beupel en septembre 1903, du Sacré-cœur et de l'externat Sainte-Anne en 1904, du Pensionnat Jeanne d'Arc en novembre 1906 et enfin de l'école de Mexico, en novembre 1908<sup>1163</sup> ; c'est le cas également en terre catholique à Caudebec-en-Caux dans l'arrondissement d'Yvetot<sup>1164</sup>. Le passage des catholiques de la prudence ou de l'attentisme à l'utilisation de la législation républicaine concerne aussi certains orphelinats du département qui étaient à l'origine des fondations privées ou des œuvres congréganistes<sup>1165</sup> : en

---

<sup>1160</sup>ADSM 4 M 582.

<sup>1161</sup>ADSM 4 M 582.

<sup>1162</sup>*Le Petit Écho des Françaises*, mai 1908.

<sup>1163</sup>Voir chapitre 3. Il s'agit des cinq associations de défense de l'école Beupel, 29 septembre 1903, du pensionnat du Sacré-Cœur 11 octobre 1904, de l'Association Saint-Michel le 15 octobre 1907 et de l'Association de l'école libre de Mexico, 24 novembre 1908, et plus tardivement de celle de l'école libre de la rue de Fontenoy, 8 juillet 1913.

<sup>1164</sup>Association de l'école libre de filles de Caudebec-en-Caux, ADSM 4 M 558.

<sup>1165</sup>Au Havre, c'est également une association féminine qui encadre les sœurs dominicaines gardes-malades à partir de 1901 : *Annuaire de la ville du Havre...*, *op.cit.*, 1901, ADSM 4 M 582.

1909, l'orphelinat fondé en 1871 à Saint-Martin du-Bec par Marguerite de Croismare<sup>1166</sup>, qui prend en charge une cinquantaine de garçons âgés de 3 à 13 ans est reçu en héritage par voie testamentaire par Élisabeth Chegaray (1871-1948)<sup>1167</sup>, amie d'enfance de la fondatrice. Faute de temps, de moyens financiers et parce qu'elle est issue d'une famille catholique intransigeante, l'héritière fait appel à des personnalités catholiques déjà investies dans les œuvres et c'est sous le régime de la loi de juillet 1901 qu'elles fondent l'Association de l'orphelinat agricole Marguerite de Croismare en mars 1910<sup>1168</sup>: Élisabeth Chegaray en est la secrétaire, Henriette de Geuser et Jeanne Perquer (épouse Ambroise Goupy) en sont les vice-présidentes<sup>1169</sup>. Il s'agit des principales dirigeantes de la Société de la rue Jeanne d'Arc du Havre (ex Dames de charité), ou dans le cas de Jeanne Perquer, la fille de l'une d'elles. Les hommes qui s'associent à l'entreprise sont le commandant Laurent O'Reilly, militaire de carrière retiré dans un village proche où il est conseiller municipal depuis 1909, qui devient président, l'avocat Paul Guillard, le notaire Narcy et l'avocat Begouën-Demeaux, tous trois catholiques militants<sup>1170</sup>.

Le cas est comparable, à Smermesnil, dans le pays de Bray. L'orphelinat agricole pour jeunes filles fondé en 1893 par Marie-Noémi Bobée sur le domaine des comtes de Lignemare est menacé par la suppression des congrégations, puisqu'il est tenu par les sœurs de la foi d'Haroué. La supérieure, Céline Husson (en religion mère Euphrasie) qui dirige le pensionnat, est obligée « pour se soumettre à la loi, dura lex, de déposer l'habit congréganiste », comme le souligne le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*<sup>1171</sup>. Elle utilise les facultés de la loi de juillet 1901 pour changer la raison sociale de l'établissement et en poursuivre l'activité. Le 31 août 1912, elle devient ainsi la trésorière de la nouvelle association de la Société de patronage des enfants pauvres et abandonnés de Smermesnil, qui gère le pensionnat dont elle est la directrice<sup>1172</sup>.

---

<sup>1166</sup>Elle est la petite-fille du vicomte de Croismare, garde du corps de Louis XVI. Elle se voit décerner en 1907 le prix Dumanoir, récompensant chaque année « une belle action ». *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences et des Belles-Lettres*, janvier 1907, p. 72.

<sup>1167</sup>Affiliée n° 564. Elle est la fille d'un négociant havrais, Antoine Chegaray et de Marie-Hélène Lamotte. Restée célibataire, il est possible qu'elle soit affiliée aux Filles du cœur de Marie.

<sup>1168</sup>ADSM 4 M 530, lettre de demande de reconnaissance d'utilité publique du 20 mars 1923.

<sup>1169</sup>ADSM 4 M 531. Affiliées n° 764 et 1410.

<sup>1170</sup>Le premier, Paul Guillard, est investi dès le Ralliement dans le christianisme social en particulier à la Ligue fraternelle des enfants de France de Lucie Félix-Faure. Il se rapproche à ce moment des intransigeants comme Élisabeth Chégaray et André Bégouën, qui tente de développer un comité de la LSA au Havre.

<sup>1171</sup>*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 12 septembre 1918, p. 720.

<sup>1172</sup>LAYER Ernest, *L'Orphelinat agricole de jeunes filles de Smermesnil*, Rouen, Imprimerie Lecerf, 1918.

Au niveau individuel, les catholiques adoptent une attitude tout autant stratégique. C'est probablement la limitation de la capacité civile des femmes mariées<sup>1173</sup> instituée par le Code civil de 1804 qui les incite à prévoir en priorité des veuves à la direction des associations.

L'association de défense de l'externat Sainte-Anne créée en 1904 est dirigée par cinq veuves au bureau et au conseil d'administration<sup>1174</sup>. Celle des pensionnats Jeanne d'Arc et du Sacré-cœur sont également présidées par des veuves. Parmi les femmes vingt et une femmes en responsabilité dans ces associations, il est possible de relever douze célibataires majeures ou veuves. Le phénomène dure, puisque le renouvellement des bureaux amène à faire le même constat<sup>1175</sup>.

Une autre attitude visant à prévenir d'éventuelles tracasseries administratives consiste dans le cas des femmes mariées à confirmer explicitement l'autorisation maritale, dont nous avons vu qu'elle était considérée comme tacite par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>1176</sup>. Avant le premier conflit mondial, cette autorisation ne concerne que trois associations en Seine-Inférieure. Pour l'une d'entre elles, il s'agit de résoudre une éventuelle difficulté matérielle : l'Œuvre de la bouchée de pain de Dieppe<sup>1177</sup> dont les statuts sont rédigés le 21 février 1909 est fondée par Georgette Mounet-Sully, épouse du sociétaire de la Comédie-Française Jean Mounet-Sully (1841-1916)<sup>1178</sup> qui sépare comme d'autres l'année entre sa résidence parisienne de la rue Gay-Lussac et une villégiature dieppoise. L'association adopte d'ailleurs à sa création une structure singulière, puisque présidée par sa fondatrice, elle défère statutairement les autres charges aux membres du bureau de bienfaisance de la ville de Dieppe<sup>1179</sup>. Elle se rapproche plutôt d'une fondation privée abondant le bureau de bienfaisance, même si elle fait le choix d'une structure associative et Jean Mounet-Sully y appose donc la mention « bon pour autorisation ». Les autres cas entrent tout à fait dans le cadre de la stratégie catholique que nous avons décrite : l'association des Œuvres de la rue Jeanne d'Arc, issue de la société des Dames de charité née en 1893 après la laïcisation du bureau de bienfaisance de la ville et qui rassemble plusieurs œuvres caritatives (ouvroir, orphelinat, dispensaire), se

---

<sup>1173</sup>Elle est levée par la loi du 18 février 1938.

<sup>1174</sup>Affiliées n° 1426, 3057, 2836, 1248, 289.

<sup>1175</sup>En 1904, la veuve de Lignerolles remplace la présidente Eugénie Reinaud, décédée, à la présidence de l'externat Sainte-Anne ; ADSM 4 M 558 ; affiliée n° 839.

<sup>1176</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1177</sup>ADSM 1 Z 137, association n° 223.

<sup>1178</sup>Affiliée n° 2499. Voir notice de Jean Mounet-Sully [en ligne] <https://www.comedie-francaise.fr/fr/artiste/mounet-sully#>.

<sup>1179</sup>Les statuts qui organisent l'œuvre l'inscrivent dans la tradition de la charité alimentaire la plus traditionnelle puisqu'elle « a pour but de venir en aide aux malheureux, privés de ressources en leur distribuant des soupes, du pain, de la viande, des légumes à consommer sur place ou à emporter pour consommer à domicile ». ADSM 1 Z 137.



déclare en 1907, exemple de régularisation assez tardive dans le cadre de la loi de juillet 1901. Les statuts du 23 février portent les précisions manuscrites suivantes :

« Le procès-verbal a été signé des dames de l'association et de monsieur Perquer, monsieur A. de Geuser et de monsieur J. Durand-Viel, ces trois derniers intervenus seulement pour autoriser respectivement madame F. Perquer, madame A. de Geuser et madame J. Durand-Viel à fonder l'association, à en faire partie, à y exercer toutes fonctions et à y accepter tous mandats<sup>1180</sup>. »

Les déclarants appartiennent au milieu catholique conservateur du Havre. Mathilde Perquer (1850- ?) née Curnier<sup>1181</sup>, présidente de l'association, est l'épouse de Frédéric Perquer, armateur et grand investisseur dans les chantiers navals, dont le père avait fondé l'Œuvre des petites sœurs des pauvres dans la ville. Henriette de Geuser (1849-1924), née Bigot de la Robillardière<sup>1182</sup>, est vice-présidente du comité Notre-Dame, structure paroissiale de l'association et membre du bureau du comité central. La famille de Geuser est connue au Havre pour sa place dans les milieux catholiques : Antoine de Geuser, courtier, est l'oncle de Marie-Antoinette de Geuser (1889-1918) entrée au Carmel sous le nom de Marie de la Trinité, dont les trois frères sont également entrés en religion. M<sup>me</sup> J. Durand-Viel<sup>1183</sup> est, quant à elle, simple membre du bureau de l'association. Le document est signé également par Francine Normand<sup>1184</sup>, secrétaire, et par M<sup>me</sup> Alphonse Dérode<sup>1185</sup>, simple membre du bureau. La première est célibataire, la seconde est veuve: elles sont libres de leur paraphe. Nous pouvons supposer que les initiateurs de ces structures tenant du catholicisme traditionnel souhaitent ne pas voir, sous un prétexte juridique, l'échec de la déclaration associative, dans un contexte politique encore tendu.

L'Association des mères chrétiennes et des catéchistes volontaires de Fréville près d'Yvetot, déclarée le 8 février 1907 présente un cas similaire ; le remplacement de la secrétaire décédée en juillet 1914 par une femme mariée reçoit la signature du mari donnant son accord. Les courriers adressés par cette association auprès des autorités du département sont nombreux et précis à l'extrême, chaque changement de poste faisant l'objet d'un rapport détaillé rappelant son historique<sup>1186</sup>.

---

<sup>1180</sup> ADSM 4 M 537. Association n° 153.

<sup>1181</sup> Affiliée n° 2499.

<sup>1182</sup> Affiliée n° 764.

<sup>1183</sup> Son identité est confirmée par la déclaration en sous-préfecture du 23 janvier 1907 : il s'agit de l'épouse de Jacques Durand-Viel, née Jeanne Régnier (1851-1911), fille d'Edmond Régnier, directeur du Crédit Havrais. Affiliée n° 1101.

<sup>1184</sup> Affiliée n° 2545.

<sup>1185</sup> Affiliée n° 876.

<sup>1186</sup> ADSM 4 M 572.

Cette mise en place qui vise à se prémunir de difficultés administratives réaffirme à cette occasion l'organisation genrée du couple catholique, la prise de position des femmes étant une réponse à la contrainte imposée par un gouvernement qu'elle combattent davantage qu'une volonté affirmée d'un rôle politique dans l'espace public.

#### *Utiliser la loi ou bien la détourner ?*

Par ailleurs, le fait que l'utilisation de la loi ne vaut pas accord plein et entier avec la République qui l'a proclamée et dont elle incarne les valeurs transparaît souvent. La Société de la rue Jeanne d'Arc qui se déclare en 1907<sup>1187</sup> utilise bien dans ces statuts le champ sémantique de la démocratie mais n'en respecte toujours pas l'esprit : la présidente, dont le poste est attribué à vie, dispose d'une voix prépondérante dans les débats ; le poste de trésorière, cheville ouvrière du groupe, est attribué à une seule personne pour tous les quartiers, en l'espèce, à la Supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul<sup>1188</sup> ; le bureau, qui se prononce souverainement sur les exclusions, n'a pas à faire connaître les motifs de la décision<sup>1189</sup>. Cette caractéristique, marqueur catholique d'une tradition hiérarchique forte<sup>1190</sup>, perdure. Au même moment, la Société protestante de bienfaisance issue du Diaconat et déclarée en 1906 prévoit un débat contradictoire en cas de procédure de radiation<sup>1191</sup>.

Au total, en 1910, la « zone grise » que nous avons identifiée en début de travail s'est largement réduite : dans l'arrondissement du Havre, elle ne concerne plus que le Comité des dames adossé au bureau de bienfaisance de Fécamp, peu menacé par une municipalité qui a besoin de lui. Parfois plus par manœuvre que par conviction, la plupart des œuvres nouvelles sont déclarées, à l'exception de quelques œuvres de bienfaisance d'une importance très locale.

---

<sup>1187</sup>Les autorités de l'arrondissement considèrent en 1910 les Dames de charité et la Société de la rue Jeanne d'Arc comme des structures séparées (ADSM 4 M 582) ; les annuaires du Havre considèrent que la deuxième association a remplacé la première, probablement parce que c'est la seule déclarée. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1910.

<sup>1188</sup>*Ibid.*, 1893 à 1907.

<sup>1189</sup>ADSM 4 M 437 (titre I, organisation, titre II, pouvoirs).

<sup>1190</sup>PORTIER Philippe, « L'Église catholique face au modèle français de laïcité », *Archives de sciences sociales des religions*, 129 | 2005, pp. 117-134, DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.1115>, [7].

<sup>1191</sup>Archives protestantes du Temple du Havre, Procès-verbaux des assemblées générales de la Société protestante havraise de bienfaisance, assemblée générale constitutive du 29 mai 1906, titre premier, article 3.

## **b. Les mutations formelles des associations : vers la fin du comité.**

Si la liberté d'organisation interne de chaque structure est octroyée par la loi de juillet 1901<sup>1192</sup>, que nous disent les choix qui sont faits sur le terrain par les associations elles-mêmes ? La priorité est ici au local : même à l'heure de l'intégration des grandes fédérations nationales ou internationales, celles-ci laissent libres de leurs structures les groupes locaux qui adhèrent. Le Conseil national des femmes françaises, par exemple, première association féministe nationale par la date de sa naissance comme par le poids numérique qu'elle représente ne pose aucune condition quant à la structure des associations qu'elle regroupe, autorisant même l'adhésion de structures mixtes<sup>1193</sup> confirmant qu'entre 1901 et 1910, l'heure est avant tout au recrutement.

*Des formes d'organisation qui sont porteuses de sens.*

Le débat sur le pouvoir à l'intérieur des structures rejoint la question plus large du pouvoir féminin face au pouvoir médical, grand vainqueur de la révolution pastorienne<sup>1194</sup>, comme à l'intérieur des Églises au terme d'un siècle de féminisation de la religion, ou encore au sein d'une République qui refuse le droit de suffrage féminin.

Trois formes coexistent entre 1890 et 1914<sup>1195</sup>, qui permettent de porter un jugement plus complexe que celui du constat souvent dressé selon lequel de nombreuses structures auraient une direction masculine quand l'action caritative technique seule (l'œuvre au sens du terme) serait assurée par les femmes<sup>1196</sup>. La première est la forme mono-genrée exclusivement féminine ; la deuxième est dite de comités, séparant hommes et femmes dans les statuts organisant l'œuvre<sup>1197</sup> ; la troisième est mixte. Dans le détail, les nuances existent bien, surtout dans le cas de structures comportant des médecins : La Goutte de lait de Fécamp doit être considérée comme une structure de comité, puisque elle est dirigée par le médecin-fondateur de l'œuvre – ici, le docteur Dufour – qui prend les décisions et attribue les rôles. La Goutte de lait de l'Eure au Havre procède au contraire d'une initiative féminine. Les femmes du bureau qui ont rédigé les statuts dirigent le personnel congréganiste et prennent toutes les décisions, et les médecins qui changent régulièrement d'ailleurs sont dits « attachés à l'œuvre ». S'il est impossible de dresser un tableau

---

<sup>1192</sup>MERLET Jean Pierre, *Une grande loi de la Troisième République, ... op.cit.*, p. 33-38.

<sup>1193</sup>Titre I, article 4 des statuts. Le refus de l'adhésion de la Société féministe du Havre en 1909 est justifié non par le fait qu'elle est mixte, mais parce qu'elle est fondée à cette date depuis moins d'un an.

<sup>1194</sup>KNIBIEHLIER Yvonne, « Corps et coeurs », in FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en occident*, tome IV, *le XIX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., pp. 391-438, p. 400-402.

<sup>1195</sup>Voir base de données, table associations, colonne « code structure ».

<sup>1196</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900...*, op. cit., p. 214-229.

<sup>1197</sup>Parfois, le terme de comité n'est utilisé explicitement que pour le groupe désignant les femmes.

exhaustif de ces formes sur l'ensemble du département, la situation du Havre, pour laquelle les sources sont fiables et exhaustives est tout à fait claire : en 1890, il existe trois structures mono-genrées féminines (le comité des dames du bureau de bienfaisance, l'ADF, la Crèche havraise), trois structures de comités H/F (le Diaconat protestant fondé en 1841, la SSBM née en 1864, le Société protectrice de l'enfance du docteur Lecadre, fondée en 1869 ) et aucune structure mixte<sup>1198</sup>.

Les structures nouvelles qui naissent au cours du « foisonnement associatif » du tournant du siècle font apparaître plusieurs facteurs de variation. D'une façon générale, les groupes d'obédience catholique proches de l'intransigeance sont mono-genrés, pour l'action sociale comme dans l'action culturelle : c'est le cas de la Société Jeanne d'Arc (ex-Dames de charité du Havre) ou de la Crèche Sainte-Marie, qui en est l'émanation. Cependant, les catholiques n'hésitent pas à déroger à cette règle lorsque les événements l'imposent : les associations de défense de l'enseignement libre qu'ils créent à partir de 1904 sont parfois mixtes<sup>1199</sup>. Le cas des œuvres protestantes est plus nuancé. Si les associations culturelles protestantes ne comportent pas de femmes, sauf exception, en leur sein<sup>1200</sup>, le Diaconat, qui rassemble les obédiences évangélique et libérale sous le nom de Société protestante havraise de bienfaisance déclarée le 11 juin 1906 dispose d'une organisation en comités, consacrant une répartition entre des œuvres spirituelles dirigées par des hommes, et des œuvres de bienfaisance dans lesquelles les femmes ont toute leur place<sup>1201</sup>. La structure mono-genrée ou de comités des œuvres d'initiation ou d'éducation de la jeunesse correspond à une volonté d'affirmer un contrôle de la mixité : ce contrôle est total dans les amicales laïques et les patronages confessionnels ; il est partiel pour la Ligue fraternelle des enfants de France de Lucie Félix-Faure dont un des premiers groupes est né au Havre ou pour l'Union fraternelle des jeunes gens, d'obédience protestante, qui fonctionnent l'un et l'autre selon des comités genrés.

---

<sup>1198</sup>Nous ne pouvons pas considérer ici comme structure active l'Union des amies de la jeune fille, non parce que la date de fondation de son comité au Havre est incertain, mais parce qu'il s'agit plutôt d'un réseau de particuliers acceptant d'héberger des jeunes filles à la recherche d'un travail, plutôt que d'une structure dont le fonctionnement serait régulier.

<sup>1199</sup>C'est le cas de l'Association du pensionnat du Sacré-Coeur déclarée le 11 octobre 1904, ADSM 4 M 558 et registres de récépissés de déclarations de la sous-préfecture du Havre.

<sup>1200</sup>Pour l'ensemble de l'arrondissement du Havre, sept associations culturelles se déclarent entre le 16 avril et le 6 juin 1906 : elles représentent les communautés religieuses de Montivilliers/Criquetot, Saint-Antoine-la-Forêt, Goderville/Fécamp et enfin Lillebonne ; les protestants havrais se divisent en deux associations entre libéraux (autour de la famille Roederer) et évangéliques (autour du pasteur Lafon) auxquels il faut ajouter les méthodistes du pasteur Paul Ellenberger. Seule cette dernière Église admet une femme au sein de son conseil d'administration.

<sup>1201</sup>POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle...*, op cit., p. 35. À Rouen cependant, la Société des dames protestantes est séparée de la société de bienfaisance masculine dont la création a été postérieure.

Il est donc inexact d'affirmer que les structures utilisent le comité genré pour répartir des tâches, même si ce peut être parfois le cas de façon explicite ou implicite. Le Comité de défense des enfants traduits en justice de Rouen comporte un comité de défense (masculin) formé uniquement de professionnels du droit chargés de la défense et des mesures de placement des mineurs quand le comité de protection (féminin) est chargée de leur suivi. Au Havre, la règle est la même et c'est donc bien dans le comité masculin que siège en 1913 l'avocate Isabelle Abramovitch<sup>1202</sup>.

La troisième forme qui est la société mixte souvent fermement ancrée dans une démarche laïque. Une mixité très limitée mais déjà effective existait dans certains groupes de la Ligue de l'enseignement dans le département au moment de leur implantation au tout début de la Troisième République : si les femmes y étaient peu nombreuses, leur nom apparaissait mêlé à celui des hommes. La structuration du mouvement féministe invite à poser la question des formes et des structures. Pauline Rebour, qui est la première femme à adhérer à la section havraise de la Ligue des droits de l'Homme en 1909 en fait une victoire féministe en précisant dans *La Française* que « la section havraise de la Ligue des droits de l'Homme a tenu à élire une femme membre de la Société féministe<sup>1203</sup> ». La mixité de la Société féministe du Havre, qui est dirigée par deux vice-présidents (homme et femme) est affirmée dans ses statuts en 1908 comme étant un élément de pratique féministe<sup>1204</sup>.

Ces formes dont les limites sont parfois floues peuvent être un artifice de présentation : La Société protestante de bienfaisance du Havre, par exemple, présente un comité des dames dans les annuaires de commerce; en réalité, la tenue des assemblées générales fait apparaître des délibérations résolument en commun dans lesquelles les interventions féminines sont nombreuses ; le travail social (enquête sur les familles et octroi des aides est partagé au sein de l'équipe de quartier qui comprend un homme et deux femmes, comme le montre la tenue du registre de bienfaisance<sup>1205</sup>. Par contre la forme de comité pose une contrainte d'éligibilité. Le travail en équipes formées chacune d'un homme et deux femmes oblige bien à former deux collèges distincts de candidat(e) d'élu(e)s (mais non deux collèges d'électeurs). Plus que la situation de l'une ou de l'autre, liée au contexte local c'est l'évolution de leur importance relative qui montre un changement au cours de la période.

---

<sup>1202</sup>Article 5 et 6 des statuts du *Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice du Havre*, Le Havre, imp. du journal *Le Havre*, 1903. ADSM 4 M 531.

<sup>1203</sup>*La Française*, 21 février 1909.

<sup>1204</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1908.

<sup>1205</sup>Registre des archives protestantes du Temple du Havre, s.d.

*Une nette évolution du poids relatif des structures.*

Le poids relatif de chacune des trois structures : mono-générée, par comités et mixte, évolue au fil du temps, comme le montre le bilan effectué ici pour les associations havraises<sup>1206</sup> :

**Tableau n°7. Les associations affiliant des femmes au Havre entre 1890 et 1914 : décompte par type de structure.**

	1890		1895		1900		1905		1910	
	associations	femmes	associations	femmes	Associations	femmes	associations	femmes	associations	femmes
Structure 1 mono-générée	3 (a)	3	3	13	10 50 %	45 77,6 %	21 50 %	100 79,4 %	38 49,3 %	161 76,6 %
Structure 2 comités	3	5	3	5	6 30 %	9 15,5 %	8 19,0 %	14 11,1 %	12 15,6 %	19 9,0 %
Structure 3 mixte	0	0	1	0	4 20 %	4 6,9 %	13 30,9 %	12 9,5 %	27 35,1 %	30 14,3 %
<b>Total</b>	6	8	7	18	20	58	42	126	77	210

*Source : base de données, table des associations.*

(a) Les valeurs les plus faibles n'ont pas été traduites en pourcentage.

Ces chiffres montrent clairement que la structure 2 de comités genrés s'étiolé irrémédiablement au fil du temps, puisqu'elle ne représente plus que 9 % des affiliations féminines des bureaux dès 1910. Cette disparition s'effectue au profit des structures mixtes, qui rassemblent plus de 14 % des femmes des bureaux à la même date, mais surtout des associations mono-générées exclusivement féminines, qui ont été multipliées par deux entre 1900 et 1905 et représentent à partir de cette date plus de trois quarts des femmes des bureaux des associations dans lesquelles les femmes sont présentes. Globalement, le mouvement semble inéluctable. Si certaines dispositions statutaires opèrent des mouvements inverses, elles sont isolées<sup>1207</sup>.

En valeur absolue comme en poids relatif, les comités genrés sont devenus obsolètes dans la décennie qui ouvre le siècle et, indubitablement, les chiffres montrent qu'il s'agit plus d'une autonomisation de la pratique féminine dans des structures indépendantes que d'une entrée dans

<sup>1206</sup>Le manque d'uniformité des listes d'affiliées implique de travailler sur les bureaux.

<sup>1207</sup>La Crèche havraise, uniquement administrée par des femmes à sa création en 1877, est administrée par un comité d'hommes au moins à partir de 1896, lorsque les difficultés financières l'assaillent et que la concurrence avec la crèche catholique Sainte-Marie en fait un enjeu pour le camp protestant et républicain ; voir chapitre deux et AMH FC Q2 C20 L1.

les cercles initialement masculins. Reste à savoir comment se distribue le pouvoir dans et entre ces structures libérées du carcan du comité.

## **2. La place des femmes au jeu du pouvoir collectif.**

C'est donc à une transformation des structures que nous assistons entre 1890 et 1914, au-delà des enjeux de santé publique ou des enjeux politiques que tentent de prendre en charge les associations. Pendant cette période, l'émergence, dans un double mouvement, des associations mixtes et des associations mono-genrées s'effectue aux dépens des structures de comité. Si l'organisation en comité peut laisser penser que les rivalités entre femmes et hommes, du fait de la séparation des attributions n'y ont pas leur place, la question du pouvoir dans les associations au sein de cette mutation doit être posée. Les signes de concordance ou de rivalités (sans être d'ailleurs toujours genrés) sont d'autant plus aisés à repérer que la souplesse du cadre juridique offert par la loi de juillet 1901 facilite les scissions rapides en cas de désaccord.

### **a. Partager le pouvoir : le cas des associations mixtes.**

Si le travail spécifique accompli par les femmes correspond à une séparation claire des rôles dans les associations dites de comité, quels sont les enjeux de répartition du pouvoir dans les associations mixtes ? Nous avons pu établir que la présence des femmes au conseil d'administration génère des affiliations nombreuses, à ce point qu'elles y sont réclamées<sup>1208</sup>, c'est alors la question éventuelle des concurrences et des conflits qui se pose. Pouvons-nous en saisir une négociation ?

#### *Partages internes.*

*A minima*, ce sont des contradictions dans l'exercice du pouvoir qu'il nous faut relever. À la Coopération des idées-Université populaire de Rouen, les causeries sur le féminisme animées à partir de novembre 1900 par le professeur Émile Chartier (qui deviendra le philosophe Alain) font salle comble<sup>1209</sup>, mais n'accélèrent guère l'accession des femmes aux postes à responsabilité aux

---

<sup>1208</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1209</sup>BMR, Mms 483, 1<sup>er</sup> cahier.

femmes, puisqu'il faut attendre mars 1903 pour que Berthe Degruelle, directrice de l'école pratique des filles entre au conseil d'administration et 1904 pour qu'elle devienne trésorière<sup>1210</sup>.

À l'échelle du département, au sein de la totalité des associations dont les conseils d'administrations sont mixtes, neuf présidences et vingt-deux vice-présidences sont occupées par des femmes. La rareté des huit présidences d'honneur féminines est probablement un biais de genre. Il trouve une explication dans le conseil donné à Jules Siegfried par Félix Faure, selon lequel l'acceptation de multiples présidences d'honneur au sein des associations jouerait un rôle non négligeable dans l'élaboration d'une stature d'élue<sup>1211</sup>. Les femmes, exclues de la course au suffrage, en héritent donc assez peu ; cet honneur leur échoit plutôt lorsqu'elles sont âgées et qu'elles se retirent de la présidence effective<sup>1212</sup>. Si nous détaillons le cas havrais qui est le mieux connu, parmi les vingt-sept associations dont le conseil d'administration est mixte pendant la période, seules vingt acceptent des femmes au bureau. Le nombre de postes de direction qui y est attribué aux femmes est faible : trois présidences parmi dix-neuf (la Société féministe n'ayant pas de présidence), dix vice-présidences parmi vingt-et-une connues soit près de la moitié, quatre secrétaires sur dix-neuf et cinq trésorières sur dix-huit, soit un total de vingt-deux postes parmi soixante-dix-sept, c'est-à-dire 28,5 %. Si ce ratio n'est pas négligeable, il s'effondre au cinquième des postes (21,4%) si nous ne considérons pas les vice-présidences, dont le rôle est difficile à cerner.

Plus généralement, au sein du département, les présidences féminines des associations mixtes sont celles des fondatrices, comme Marie Maillard, qui crée l'Œuvre rouennaise des enfants à la mer en 1905<sup>1213</sup>, et préside également la branche rouennaise du CNFF. Dans d'autres cas, il s'agit de personnalités catholiques connues comme Marie Edou ou moins connues comme Marie-Ernestine Feraille<sup>1214</sup> qui ont déjà une pratique caritative et qui président des associations de défense des écoles privées de filles qui comptent quelques hommes<sup>1215</sup>

Les postes attribués aux femmes se font encore plus rares lorsqu'il s'agit de l'échelon fédéral caractéristique de l'élaboration d'une organisation nationale des associations pendant la période. Ces associations qui en fédérant d'autres, qui constituent un deuxième degré de charge élective :

---

<sup>1210</sup>BMR, Mms 483, 2<sup>e</sup> cahier.

<sup>1211</sup>Cité par Pierre ARDAILLOU, *Les Républicains du Havre au XIX<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p. 359.

<sup>1212</sup>C'est le cas de M<sup>me</sup> Dollfus, grande donatrice au Havre : elle est présidente d'honneur de la Ligue de protection des enfants abandonnés et orphelins du Havre en 1900, de l'UFA section des dames en 1903, de l'UFF en 1909. Affiliée n° 954.

<sup>1213</sup>*Almanach de commerce de Rouen...*, op. cit., 1906 et suivants.

<sup>1214</sup>Affiliées n° 1135 et 1190.

<sup>1215</sup>Il s'agit probablement de parents d'élèves ; domiciliés dans le quartier, ils n'ont aucune carrière associative antérieure.



dans le groupe régional de la fédération des Petites A, le seul poste féminin est une des vice-présidences (la seconde étant attribuée à un homme). Le fait est paradoxal, d'une part parce que l'investissement des institutrices est très important au sein des amicales, dans lesquelles les filles sont d'ailleurs plus nombreuses que les garçons<sup>1216</sup>. D'autre part, pour l'ensemble des associations du département, toutes structures confondues, les institutrices sont particulièrement nombreuses parmi les femmes qui prennent des responsabilités : elles représentent onze des dix-huit secrétaires et six des dix-huit trésorières qui sont présentes dans les associations mixtes entre 1890 et 1914. Il est donc difficile de leur opposer un manque d'expérience. Le milieu de l'enseignement et plus largement les associations qui soutiennent l'instruction publique même dans les années qui précèdent la guerre, paraissent encore rétives à leur reconnaissance puisqu'en 1910 encore, le Groupe havrais de la Ligue de l'enseignement n'accorde qu'une vice-présidence à une institutrice<sup>1217</sup>, en dépit du soutien traditionnel de l'amicalisme qui est celui de la Ligue de l'enseignement pendant la première décennie du siècle<sup>1218</sup> et de l'existence du Comité des dames de la Ligue présidé par Eugénie Risler<sup>1219</sup>. Aucune femme catholique n'est présente non plus aux responsabilités dans le Comité havrais pour la liberté de l'enseignement, qui fédère au niveau de la ville les associations locales de défense de l'école privée sous la houlette des personnalités catholiques les plus connues à partir de juin 1906<sup>1220</sup> : la responsabilité féminine ne passe manifestement pas la barrière fédérale.

Au total donc, la question du pouvoir ne se pose qu'à partir du moment où les structures sortent de la logique d'organisation du comité pour s'organiser comme des structures mixtes. Est-il d'ailleurs légitime de la poser, ou déportons-nous la question de la rivalité dans des lieux et des temps qui l'ignorent ? La réponse vient des associations elles-mêmes, au sein desquelles le débat a parfois lieu.

---

<sup>1216</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1217</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1910.

<sup>1218</sup>MARTIN Jean-Paul, « Ligue de l'Enseignement, Amicales et Syndicats d'instituteurs »..., *art. cit.*, p. 361-362.

<sup>1219</sup>Voir POUJOL Geneviève, notice Eugénie Ferry, *Dictionnaire biographique des militants...*, *op. cit.*, qui lui donne le titre de « dame patronnesse laïque » et *Un féminisme sous tutelle...*, *op. cit.*, p. 215. Nous avons vu au chapitre trois que Nicolas Palluau fait cependant un lien entre la féminisation de l'enseignement post-scolaire et ce comité. Voir PALLUAU Nicolas, "Les professeurs du peuple". Instituteurs et encadrement de l'éducation populaire (1896-1914) », in CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 2011, pp. 237-252.

<sup>1220</sup>Le Comité havrais pour la défense de l'enseignement, qui se donne pour objectif de « défendre et assurer l'enseignement libre dans la ville du Havre et au besoin dans ses environs » est déclaré le 16 juin 1906 ; ses président et secrétaire sont les avocats Henri de Grandmaison et Paul Guillard. Parmi les membres du bureau se trouvent les négociants Edgar Lamotte ou Auguste Masquelier ainsi que l'avocat André Begouën-Demeaux. Archives de la sous-préfecture du Havre, Registre des récépissés de déclarations.

### *Résoudre les conflits par l'indépendance.*

Il est vrai que nous disposons d'assez peu de sources qui transcrivent les débats internes des structures, et nous ne percevons les conflits que lorsqu'ils sont suffisamment importants pour aboutir à une transformation des organisations. Il est manifeste de ce point de vue que la période entre 1890 et 1914 montre un net changement dans le mode de résolution des conflits. Ce que nous avons appelé « l'affaire de la Crèche havraise<sup>1221</sup> », qui survient au Havre peu de temps après la laïcisation du bureau de bienfaisance au début de la décennie 1890 a montré comment l'administration portait un jugement de genre sur ce qui était une incapacité de personnes. En l'espèce, le verdict posé de l'inaptitude à gérer les affaires de la crèche par une *direction féminine* et le conseil donné de la confier à une *direction d'hommes* émanait de l'inspecteur départemental Rémézy. L'urgence de ne pas laisser toutes les structures de la première enfance sous unique influence catholique, au moment où les Dames de charité préparaient l'ouverture prochaine de la Crèche Sainte-Marie et de sauvegarder une réalisation historique du protestantisme havrais avait poussé un certain nombre de personnalités protestantes et républicaines à prendre la direction de la Crèche havraise, reléguant les femmes dans une mission de surveillance des gardiennes d'enfants. Quelques années plus tard, cette crise aurait peut-être trouvé une autre issue.

Dans la décennie qui précède la Grande Guerre, la question des conflits éventuels se règle en effet plus souvent par une prise d'indépendance des femmes. Deux exemples en témoignent : au Havre, le différend qui surgit au sein de l'amicale commune et mixte des écoles Courbet (garçons) et Beaumarchais (filles)<sup>1222</sup> et qui tire son origine de l'éviction des enseignantes du conseil d'administration en 1896, est tranché vigoureusement quelques années plus tard à l'initiative de la directrice Clémence Caille qui fonde une amicale séparée. Le dynamisme des autres amicales de filles havraises, qui rappelons-le, ont bien plus d'adhérentes que celles des garçons, l'a probablement incitée à prendre la seule décision possible pour poursuivre son développement. L'amicale masculine est manifestement surprise et met quelques temps à réagir puisqu'elle ne se réorganise qu'en janvier 1903<sup>1223</sup>.

À Rouen, la création d'une association féminine autonome contourne la question du pouvoir au sein d'une association mixte. À la différence du cas havrais<sup>1224</sup>, l'Association rouennaise pour

---

<sup>1221</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1222</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1223</sup>AMH FC R2 C37 L4.

<sup>1224</sup>Au Havre, ce sont les femmes de la Ligue havraise de lutte contre la tuberculose qui sont chargées du repérage des enfants qui bénéficieront d'un placement à la campagne.

la prévention de la tuberculose, instaure une commission médicale (et masculine) qui choisit les enfants fragiles bénéficiant d'un séjour dans sa colonie de santé de Mesnil-Esnard, dans la banlieue de Rouen<sup>1225</sup>. Or, si les femmes qui souhaitent être actives en ce domaine ne sont pas ou peu adhérentes de l'association rouennaise, c'est qu'elles sont déjà affiliées à une association autonome dont le but est identique. Connue pour son activité à la Goutte de lait de Rouen et au Comité de défense des enfants traduits en justice, Marie Maillard<sup>1226</sup> crée l'Œuvre rouennaise des enfants à la mer en 1904<sup>1227</sup>, œuvre uniquement féminine qui procède elle-même au recrutement des enfants ; Emma Devismes<sup>1228</sup>, membre du conseil d'administration de la Solidarité de Rouen et également de la Goutte de lait, est l'année suivante la présidente de l'Œuvre rouennaise des enfants à la campagne, qui poursuit le même objectif<sup>1229</sup>. S'il est probable dans le cas de l'amicale de l'école Beaumarchais au Havre, certain dans le cas de l'Œuvre des enfants à la mer, que ces femmes ont développé des sympathies féministes, ces prises d'indépendance se situent bien avant la structuration des branches du CNFF dans le département, qui datent de 1909 et 1910.

Chez les enseignantes cependant, une partie au moins des militantes décide de ne pas se soustraire au conflit : le débat est vif sur la légitimité des Groupes féministes universitaires (GFU) où elles échangent sur les revendications qui leur sont propres, en particulier sur l'égalité salariale alors qu'elles mènent une réflexion d'ordre syndical avec les instituteurs au sein de l'Amicale mixte<sup>1230</sup> fondée en 1902 en Seine-Inférieure. Pauline Rebour insiste sur la nécessité pour les femmes de mener de front ces deux débats et s'exclame dans *La Française* :

« Nous voulons simplement collaborer à vos travaux dans l'Amicale - car nous sommes vos camarades et nous le resterons - mais non plus en élèves dociles ou en « nullités » inactives ou distraites. Dans nos GFU nous apprendrons à discuter et nos Amicales y gagneront d'avoir, au lieu d'adhérentes toujours absentes et silencieuses, des intelligentes averties avec lesquelles, Messieurs, vous devrez compter<sup>1231</sup> ».

Quelque temps plus tard, elle revient sur la question :

« Au lieu de nous parler d'indiscipline, de scission, de mouvement séparatiste, encouragez nos initiatives, notre activité [...] Nous voulons partout créer des GFU et nous voulons rester dans nos amicales. [...] Sinon mettez-nous dehors <sup>1232</sup> !

---

<sup>1225</sup> *Bulletin de l'association rouennaise de préservation de la tuberculose*, Rouen, imprimerie Lecerf, décembre 1911, p. 15 à 22.

<sup>1226</sup> C'est la future présidente de la branche rouennaise du Conseil national des femmes françaises. Affiliée n° 2252.

<sup>1227</sup> Les séjours sont organisés dans la petite station balnéaire de Varengeville, près de Dieppe.

<sup>1228</sup> Affiliées n° 931.

<sup>1229</sup> *Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1905.

<sup>1230</sup> Elles constituent une forme de pré-syndicalisation des enseignants à cette date.

<sup>1231</sup> *La Française*, 2 mai 1909.

<sup>1232</sup> *La Française*, 9 mai 1909.

Comme le montrent ces exemples, c'est bien dans un jeu d'autonomie que se règlent les conflits et que s'élabore une vie associative féminine à la fois reconnue (c'est-à-dire hors de la clandestinité de la zone grise que nous avons identifiée au début de notre travail) et indépendante, davantage que par une entrée dans des associations masculines préexistantes, en particulier lorsque les conditions ne sont pas réunies pour développer une activité satisfaisante.

Ce sont ces constructions collectives que sont les associations féminines qu'il s'agit d'étudier.

### **b. Des carrières élaborées au sein des associations féminines.**

L'essor des années 1890 caractérisé par l'entrée en lice des associations de masse sanitaires et sociales à l'échelle du département fait émerger de nombreuses créations exclusivement féminines telles que nous avons pu les décrire au chapitre deux. À la différence des membres des structures anciennes comme les sociétés de charité maternelles et à l'exception notable de certaines associations catholiques, les femmes qui les dirigent tirent leur autorité de leur mandat. L'exercice du pouvoir qui en découle tient à la fois à la capacité à réaliser le but de l'œuvre, y compris en cas de crise, et à impliquer les affiliées dont nous avons vu qu'il était nécessaire qu'elles soient nombreuses. L'exemple de la Goutte de lait de Rouen née en avril 1900 permet de décrire la stratégie de mise en place collective d'une telle association.

#### *La Goutte de lait de Rouen : un exemple de co-construction militante.*

Ouvrant ses portes le 1<sup>er</sup> juillet 1900 à l'initiative d'un groupe de femmes à la suite d'une conférence du docteur Dufour dans la ville<sup>1233</sup>, la Goutte de lait de Rouen est exemplaire des associations de masse aspirant à établir un continuum entre dames patronnesses et bénéficiaires. Elle inaugure dans la métropole rouennaise un rapport à mi-chemin entre maternalisme et solidarité fondé sur la volonté d'une amélioration collective et individuelle de la maternité, et, partant, de la société<sup>1234</sup>. Installée rue Adrien-Pasquier, près de la place Saint-Marc au sein d'un quartier populaire, l'association croît très rapidement, jusqu'à compter 563 membres (409 femmes et 154 hommes) à la fin de la première année alors même qu'elle rencontre quelque méfiance parmi les bénéficiaires<sup>1235</sup> : c'est indéniablement parmi les membres de l'association que l'engouement est le plus fort.

---

<sup>1233</sup>Conférence du 30 avril 1900 ; voir BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport semestriel 1900*, Rouen, imp. Girieud, 1901.

<sup>1234</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1235</sup>Lors de la première année d'exercice, une rumeur circule dans Rouen, affirmant que la Goutte de lait cherche à empoisonner les nourrissons par la distribution de « sang de lait » [sic] alors que le lait chauffé prend une

L'architecture de l'œuvre, étayée par les permanences de deux médecins, Raoul Brunon et Marie Roussel, repose sur deux piliers. D'une part, des fonctions électives : comité d'initiative, assimilable à un bureau et comité des dames patronnesses, rassemblant les personnes qui assurent quotidiennement la surveillance de la distribution du lait et qui forment le conseil d'administration ; d'autre part, le pilier des titres. Ceux-ci sont accordés en regard de la participation financière, comme le montre le tableau ci-dessous pour l'année 1900 :

**Tableau n°8. Fonctions et implication financière des membres de la Goutte de lait de Rouen (année 1901).**

	Type d'engagement	Montant de l'investissement financier
Comité d'initiative	Mandat renouvelable	Variable
Dames patronnesses	Mandat renouvelable	Variable
Membres fondateurs	À vie	De 100 à 1000 francs
Membres actifs	Cotisation annuelle	5 à 50 francs
Membres associés	Cotisation annuelle	1 à 2 francs
Donateurs	Versement ponctuel	De 50 à 1 francs

*Source : BRUNON Raoul (docteur), Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901..., op. cit.*

Ce complexe agencement de six catégories obéit à une logique claire : à l'inverse de ce qui est observé dans les sociétés de charité maternelle traditionnelles, que le recrutement en soit élitiste ou non, la Goutte de lait de Rouen opère une distinction entre niveau de participation financière et investissement personnel. L'engagement personnel par une cotisation annuelle prime sur le don puisque celle-ci, aussi modeste soit-elle, confère le titre de « membre » qualifié d'actif ou d'associé selon le niveau de la cotisation ; elle permet de participer à l'assemblée générale. Un don ponctuel, fût-il conséquent, n'ouvre pas ces droits. Le système est souple, puisque nous relevons en 1901 plusieurs membres qui ont versé à la fois une cotisation et un don. Le seul sacrifice fait à une organisation traditionnelle est l'octroi du titre de « membres fondateurs » à des affiliées ayant versé une somme importante (de 100 à 1000 francs), qui correspond finalement à un « rachat de cotisation », ce qui est particulièrement utile pour la Goutte de lait qui dans sa première année d'exercice doit faire face à des investissements coûteux.

---

coloration légèrement rosée qui peut être imputée au sucre qui se transforme en caramel. BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901*, Rouen, imp. Girieud, 1902, p. 7.

Une telle architecture brise à la fois l'uniformité entre les membres et le pouvoir qu'octroyaient les fortes souscriptions des structures traditionnelles de charité, et lui substitue la force de l'engagement. Au sein du comité d'initiative (comprenons le bureau) de la Goutte de lait, les membres qui ont versé 10 ou 20 francs de cotisation (il s'agit des deux secrétaires, M<sup>mes</sup> Visinet et Beaupuis) côtoient celles qui ont cotisé pour 100 francs (dont la présidente, M<sup>me</sup> Ségonne). Parmi les dames patronnesses, la situation est encore plus variée puisque le niveau de cotisation s'échelonne de 5 à 100 francs. Parmi les soixante-dix-huit d'entre elles dont la cotisation est identifiée, nous relevons dix-neuf membres fondatrices à 100 francs, trente entre 10 et 25 francs et vingt-cinq à 5 francs. La fin de l'uniformité, comme la variété des postes et la réversibilité des mandats permet à chacune de s'investir en fonction de ses engagements antérieurs et de sa disponibilité, tout en participant à l'œuvre commune. Elle ouvre de ce fait la possibilité de carrières différenciées et personnelles. Bien plus, c'est l'expérience et l'insertion de ces femmes dans la société rouennaise qui explique le succès rapide de la nouvelle structure.

Parmi les cent-huit membres du bureau et les dames patronnesses qui vont assurer un travail concret au sein de l'association par la tenue des permanences, quarante-trois, soit près de 40 %, ont déjà une expérience associative au sein d'une, parfois de deux structures : ainsi, huit viennent des rangs de la SSBM, branche aînée de la Croix-Rouge, ou de la traditionnelle Société de charité maternelle, une de la Crèche Saint-Jean, fondation maçonnique, une de la Société des dames protestantes. Deux associations surtout fournissent certaines de leurs adhérentes les plus chevronnées : l'Œuvre du refuge de nuit et du lait d'où sont issues Anne Zierer et Jeanne Hébert<sup>1236</sup>, secrétaire et trésorière, cette dernière devenant également trésorière de la nouvelle Goutte de lait. C'est surtout l'UFF (Union des femmes de France, dernière-née de la Croix-Rouge) qui fournit une grande partie des femmes les plus expérimentées, avec trente-deux affiliées qui rejoignent la Goutte de lait dès cette première année. Figurent parmi elles la présidente de l'UFF depuis 1896, (Marguerite Turpin), une des vice-présidentes (Berthe Jeanne) et deux membres du conseil d'administration (Jeanne Rack et Berthe Cartier<sup>1237</sup>). Déjà très investies dans une UFF promouvant le rôle des femmes, celles-ci apportent également le nom de leur époux, puisque celui de Jeanne Rack est le premier président de la cour d'appel de Rouen et que Berthe Cartier est la femme du maire de Rouen réélu en 1900. Elles sont donc des femmes de premier plan dans la ville.

Engagement, expérience, réputation : ce sont bien à des compétences organisationnelles et relationnelles qu'il est fait appel, qui permettent de minimiser la prise de risque dans une

---

<sup>1236</sup>Affiliées n° 3331 et 1537.

<sup>1237</sup>Dans l'ordre, affiliées n° 3177, 1668, 2766, 502.

association dont l'enjeu, autour de l'alimentation des nourrissons et de la mortalité infantile n'est plus à démontrer. Nous pouvons lui ajouter le terme de co-construction, dans la mesure où cette œuvre associe des militantes déjà chevronnées qui acceptent de contribuer au même moment à une œuvre nouvelle. Il est intéressant de rechercher si et de quelle façon ces compétences acquises sont réinvesties au long de leur carrière.

#### *Postes et construction des carrières.*

Cette co-construction, comme le foisonnement des associations au tournant des années 1895-1910 ont des effets non négligeables sur les carrières associatives féminines. Il est un fait qu'assez peu de changements de postes apparaissent au fil des années et que les bureaux adoptent une remarquable stabilité. Au total, sur l'ensemble du département nous n'avons pu relever que soixante-six changements de postes dans l'ensemble des affiliations avant 1914<sup>1238</sup>. Il est peu probable que cette faible valeur numérique soit le fait de sources lacunaires, puisque les annuaires de commerce, par exemple, fournissent des séries tout à fait satisfaisantes. Une observation précise des données laisse à penser qu'il ne s'agit pas non plus d'un héritage des sociétés traditionnelles habituées à l'immobilisme au sein de postes indifférenciés comme dans les différents comités féminins adossés aux bureaux de bienfaisance.

Dans un tiers des cas, les changements de poste correspondent à une rétrogradation dans le champ des responsabilités de la part de femmes parmi les plus âgées qui abandonnent une des charges du bureau ; elles optent alors pour la présidence d'honneur, comme nous l'avons vu, ou pour devenir de simples membres du conseil d'administration.

Dans les autres cas, soit deux tiers des changements de postes, il s'agit de ce qui peut être considéré comme une progression c'est-à-dire de l'accession à la présidence active ou à la vice-présidence de l'association. Le phénomène est plus nettement visible dans les associations des gros bourgs du département, comme Blangy, que dans les métropoles<sup>1239</sup>. En tout état de cause, l'expérience partagée au moment de la création d'associations nouvelles, telle que nous avons pu la décrire dans le cas de la Goutte de lait de Rouen nous amène à formuler l'hypothèse que la co-

---

<sup>1238</sup>Ces données sont relevées dans les comptes-rendus d'assemblées générales qui en font état, soit dans les annuaires de commerce. Base de données, table affiliations, colonne « changement de poste ».

<sup>1239</sup>Dans les bourgs, les décès lorsqu'ils surviennent montrent que le personnel bénévole est peu nombreux. Dans le cas de Blangy, cinq décès à des postes-clés déciment l'ADF entre 1903 et 1911, dans un comité qui souffre déjà de la désertion de ses membres au profit du nouveau comité littoral d'Eu-Mers-Le Tréport. De ce fait, plusieurs membres accèdent rapidement à des responsabilités ; d'autres au contraire se désengagent : la vice-présidente Lucie Marcile, promue vice-présidente, redevient simple membre du Conseil d'administration en 1907 ; affiliée n°67.

construction des associations dans les métropoles de Rouen et du Havre joue un rôle important dans l'élaboration des carrières. Plus qu'une progression linéaire qui serait une « carrière des honneurs » au sein d'une association, c'est la pluri-activité qui détermine la carrière.

Ces femmes dirigeantes combinent travail concret en association, responsabilités, prospective et autonomie. Elles sont bien plus que des affiliées et à la fois des entrepreneuses et des militantes, pendant la phase de création et dans la poursuite de l'entreprise qui nécessite de rechercher constamment des affiliations nouvelles. Parce qu'elles envisagent leur action sociale comme un tout et prônent une prise en charge la plus complète possible des maux de la société par les femmes, elles font de la pluri-activité un marqueur de leur engagement.

### **c. Une force pour les affiliées : la pluri-activité.**

Le fait que nos sources ne présentent pas la même homogénéité quant aux affiliations, avec notamment une carence pour les simples affiliées sans responsabilité particulière ne fait pas obstacle à cette certitude : les pluri-affiliations sont très nombreuses. C'est d'ailleurs à travers ce constat que doivent être mises en perspective les biographies comme celle de Jeanne Koehler-Lumière (1870-1926) à Lyon<sup>1240</sup> ou Marie-Louise Bérot-Berger (1868-1941) à Saint-Quentin dans l'Aisne pour la même période<sup>1241</sup> : la pluri-affiliation n'est pas une exception, elle est la norme pour les femmes engagées, et significative du déroulement des carrières.

#### *Un phénomène urbain qui s'amplifie.*

Pour la période allant de 1890 à 1914, nous pouvons déterminer le groupe des militantes les plus actives en fonction du nombre des affiliations qui sont les leurs, et les situer en fonction de leur commune d'appartenance, et de leur objet associatif.

Ce relevé qui est minimal puisque nous n'avons pas pris de risque en cas de doute sur l'identité des personnes, permet d'identifier un groupe de 297 femmes en Seine-Inférieure qui ont été affiliées à plusieurs associations d'action sociale avant août 1914. Elles se répartissent comme suit :

---

<sup>1240</sup>ANGLERAUD Bernadette, « Du caritatif au politique, l'itinéraire de Jeanne Koehler-Lumière », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 24 | 2006, pp. 195-210.

<sup>1241</sup>BATTAGLIOLA, Françoise. « Philanthrope et féministe. Itinéraire d'une bourgeoise picarde et vision de la famille ouvrière », *Sociétés contemporaines*, vol. n° 52, no. 4, 2003, pp. 123-140.



**Tableau n°11. Distribution de la pluri-affiliation  
entre 1890 et août 1914 en Seine-Inférieure.**

Nbre d'affiliations	13	9	8	7	6	5	4	3	2	1
Nbre d'affiliées	1	4	3	4	7	15	21	60	182	2262

*Source : base de données*

Les pluri-affiliations les plus marquées sont sans surprise celles des femmes de notables : Léonie Génestal, épouse d'Henry, maire du Havre de 1908 à 1914 et Georgina Latham<sup>1242</sup> épouse de négociant et descendante de Jeremiah Winslow sont celles qui disposent des scores les plus élevés. Cependant, contrairement aux résultats attendus, le phénomène de la pluri-affiliation est constaté dans les localités petites ou moyennes, alors même que les associations d'action sociale y sont peu nombreuses. Quelques exemples sont aisément relevés dans nos sources : à Blangy, M<sup>me</sup> Henry Varral, présidente de la Société de charité maternelle déclarée en 1897<sup>1243</sup> est également membre du conseil d'administration de l'Association des dames françaises<sup>1244</sup>, deuxième branche de la Croix-Rouge bien implantée dans l'est de la Seine-Inférieure<sup>1245</sup>. À Bolbec, Pauline Lemaître, épouse du grand patron de l'industrie cotonnière Georges Lemaître, est la présidente de la Goutte de lait depuis 1901<sup>1246</sup>. Elle entre comme administratrice à la SSBM dès la réactivation de la section en 1912<sup>1247</sup>. À Caudebec-en-Caux, Joséphine Bailleul<sup>1248</sup> dont l'époux est percepteur – il a été maire de la ville de 1878 à 1892 – est présidente de l'Association des écoles libres des filles dès 1896<sup>1249</sup> et membre titulaire à l'UFF dont le comité est rattaché à Rouen. À Darnétal dans la banlieue de Rouen, Cécile Chabaille<sup>1250</sup>, épouse d'un négociant en liquides, est à partir de 1900 à la fois trésorière de la Société de charité maternelle fondée lors de l'arrivée des Républicains à la municipalité<sup>1251</sup> et membre de l'UFF. A Mont-Saint-Aignan, toujours dans la banlieue rouennaise, la veuve Leclin<sup>1252</sup> est à la fois présidente de la Société d'enseignement de la coupe et de la couture, qui vient en soutien de l'école laïque à partir de 1896 et pour laquelle elle

<sup>1242</sup>Voir la biographie de Georgina Latham au chapitre cinq.

<sup>1243</sup>ADSM 4 M 531 ; affiliée n° 3212.

<sup>1244</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1901.

<sup>1245</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1246</sup>ADSM 4 M 530 ; affiliée n° 2023.

<sup>1247</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1912.

<sup>1248</sup>Affiliée n° 119.

<sup>1249</sup>ADSM 4 M 558.

<sup>1250</sup>Affiliée n° 526.

<sup>1251</sup>Voir chapitre 2.

<sup>1252</sup>Affiliée n° 1927.

obtient le titre d'officier d'académie<sup>1253</sup> et membre de l'UFF à partir de 1903<sup>1254</sup>. À Eu, cette fois tout au nord du département, Gabrielle Morin<sup>1255</sup> épouse d'un ancien sous-préfet, est présidente de l'Œuvre du trousseau et membre titulaire de l'UFF. C'est à l'envi que nous pourrions multiplier les exemples. Dès qu'elle est rendue possible par l'existence de plusieurs structures<sup>1256</sup>, la pluri-affiliation une évidence. Soulignons d'ailleurs que structures uniques des localités les plus modestes pallient le problème en offrant une large palette de services en interne, qui correspondent donc à une pluri-activité<sup>1257</sup>.

C'est bien en milieu urbain que la démonstration est la plus probante. Dans le cas précis du Havre, si nous rapportons la présence des femmes dans les bureaux et les conseils d'administration au nombre des affiliées tous les cinq ans entre 1900 et 1910, nous obtenons les valeurs suivantes:

**Tableau n° 10. Évolution de la pluri-affiliation au Havre entre 1900 et 1910.**

Année	Nombre d'affiliées	Nombre d'affiliations	Pluri-activité (nombre d'affiliations par affiliée)	Nombre de structures concernées/structures existantes
1900	137	167	1,22	20/25 soit 80 %
1905	241	335	1,39	34/44 soit 77,3 %
1910	399	563	1,41	53/72 soit 73,6 %

Bien évidemment, l'importance de l'offre associative en milieu urbain explique que la pluri-affiliation y soit plus fréquente : 263 des 297 pluri-affiliées soit 87,5 % d'entre elles résident à Rouen ou au Havre. Elles se répartissent en 139 affiliées d'associations havraises (soit 46,8 % des pluri-affiliées) et 101 à Rouen (34 % des pluri-affiliées). Le tableau ci-dessus illustre d'une part le développement du fait associatif féminin entre 1900 et 1910, puisque le nombre d'affiliées est multiplié par près de trois passant de 137 à 399, alors que dans le même temps la population de la

<sup>1253</sup>Journal Officiel, 15 août 1904.

<sup>1254</sup>Archives de la Croix-Rouge, *Annuaire de l'UFF 1903-1904*.

<sup>1255</sup>Affiliée n° 2484.

<sup>1256</sup>N'oublions pas que lorsqu'une structure est unique, en milieu rural par exemple, elle est polyvalente dans les services qu'elle rend.

<sup>1257</sup>C'est le cas de l'Association des mères chrétiennes et catéchistes volontaires de Fréville indique élargir ses services de l'enseignement religieux au don de vêtement puis au placement en milieu agricole des enfants qui ont terminé la scolarité obligatoire. ADSM 4 M 572.

ville croît seulement de 4,6 %<sup>1258</sup>. Il met d'autre part en lumière l'augmentation de la pluri-activité qui passe en dix années de 1,22 à 1,41 affiliations par femme, alors qu'ici seuls les bureaux et conseils d'administration sont pris en compte : il est probable qu'un nombre important parmi elles, par exemple, est affilié après 1910 à la section de la Croix-Rouge de l'UFF créée l'année précédente, comme nous l'avons vu dans le cas rouennais, ou encore la Société féministe du Havre. Nous ignorons pour l'une comme pour l'autre l'identité des affiliées.

Ces affiliations multiples appellent deux remarques : elles soulignent la volonté des femmes de concevoir leur engagement au service du *care* comme un tout, sans exclusive ou tout du moins sous plusieurs aspects. Elles donnent surtout une clé de lecture expliquant la fluidité de circulation des idées, des pratiques et des compétences nouvelles, entre les structures locales elles-mêmes ou bien entre les structures nationales et locales ; les pratiques acquises dans les associations les plus techniques comme celles de la Goutte de lait de Rouen peuvent être considérées comme des gestes professionnels. Le récit du premier été de fonctionnement montre, qu'après la démonstration de la stérilisation par le médecin de l'œuvre, ce sont bien les femmes responsables du bureau qui ont assuré des « tours de garde » pour surveiller la préparation des 1400 puis 2000 flacons chaque matin<sup>1259</sup>. Il est aisé de deviner qu'elles ont travaillé de concert avec le personnel recruté (trois personnes à la préparation ainsi qu'un porteur) ce qui fait dire au docteur Raoul Brunon :

« Jamais je ne pourrai assez remercier les femmes vaillantes qui ont osé prendre la surveillance des différents services de la Goutte de lait. il est impossible d'imaginer les difficultés d'une telle organisation dans une grande ville comme la nôtre. »<sup>1260</sup>

C'est la pluri-activité qui assure la transmission ou la duplication des acquis adoptés ici ou là, qu'ils soient d'ordre technique ou organisationnel.

Il s'agit cependant de savoir, pour les pluri-affiliées les plus actives, si elles recherchent un investissement dans des champs variés ou bien si elles se limitent au contraire à des champs d'activités proches.

---

<sup>1258</sup>Recensement de 1901 : 130 196 habitants ; recensement de 1911 : 136 159 habitants.

<sup>1259</sup>BRUNON Raoul (docteur), *L'Œuvre de la goutte de lait de Rouen. Rapport semestriel*, Rouen, imp. Girieud, 1900, p. 3 et 4.

<sup>1260</sup>BRUNON Raoul (docteur), *L'Œuvre de la goutte de lait de Rouen. Rapport annuel*, Rouen, imp. Girieud, 1901, p. 21.

### *Une polarisation des expériences et des compétences.*

Resserrons notre champ d'étude. Les femmes qui réalisent quatre affiliations ou plus avant 1914, le plus souvent simultanément forment un vivier de 54 affiliées<sup>1261</sup>, pour lesquelles nous avons suffisamment de données pour dresser un profil de leur activité militante. Caractérisons-le : il ne nous surprend guère idéologiquement. Nous retrouvons bien évidemment les femmes qui entreront dans les groupes féministes au moment de leur création, et qui ont bien souvent une expérience associative antérieure : à Rouen, les protestantes venues de la Solidarité (Emma Devismes) ou bien tenantes de la laïcité, qu'elles soient enseignantes (Marie-Alcidie Ménat) ou non (Marie Maillard)<sup>1262</sup> ; au Havre, protestantes libérales (Marie Roederer ou Marie Jardin) ou encore enseignantes (Pauline Rebour<sup>1263</sup>). Les catholiques sont bien présentes dans les deux villes, avec une forte présence des catholiques libérales au Havre (Léonie Larue, Marguerite Sigaudy) et des femmes plus proches du catholicisme intransigeant marquées par leur expérience commune des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle (Laure Grosos, Henriette de Geuser<sup>1264</sup>). Comme nous avons pu le présenter au chapitre trois, les dirigeantes rouennaises de la LPDF, sont en retrait de ce groupe, même s'il serait hasardeux de penser qu'il n'en compte pas. Ces groupes étant cernés, il importe de rechercher si la pluri-affiliation procède à des choix dans les champs (ou les objets) associatifs, et de postes dans les œuvres.

Portées par des idées militantes, ces femmes se limitent-elles à un champ d'action ? Dans le cas inverse, quels sont les appariements repérables parmi les différents objets associatifs, dans un monde charitable dont nous savons qu'il est avant tout « organisé [...] par des causes<sup>1265</sup> » ?

Les objets des associations se répartissent en neuf domaines (voir annexe 2) :

- associations confessionnelles. (1)
- associations d'éducation et de patronage, (2)
- soutien économique aux pauvres (3)
- maternité et première enfance (4)
- féminisme (5)
- associations sanitaires de la Croix-Rouge (6)
- autres associations de santé (7)
- associations de dimension politique (8)
- autres associations (diverses) (9)

---

<sup>1261</sup>Voir le groupe des pluri-affiliées ; base de données ; table des affiliées ; colonne « elite\_4 ».

<sup>1262</sup>Affiliées n° 931, 2252, 2391.

<sup>1263</sup>Affiliées n° 2854, 1659, 2783.

<sup>1264</sup>Affiliées n° 1834, 3012, 1427, 764.

<sup>1265</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900 ...*, op. cit., p.115.

Bien entendu, certains champs sont plus que d'autres polarisés par les choix confessionnels. C'est le cas des œuvres d'aide aux jeunes filles et de lutte contre la prostitution, dans lesquelles l'enjeu idéologique est particulièrement important. Nous y trouvons ainsi l'Union internationale des amies de la jeune fille (d'obédience protestante) et l'Association de la protection de la jeune fille (d'obédience catholique). C'est le cas également des associations de promotions de l'école laïque ou de l'école confessionnelle, des amicales et des patronages.

Le relevé pour chacune de ces 54 affiliées établit les résultats suivants :

**Tableau n° 11. Répartition des champs d'action sociale parmi 54 femmes pluri-affiliées (1890-1914).**

N° du champ	1	2	3	4	5	6	7	8	9
affiliées	22	34	16	36	12	33	29	21	19
affiliations	28	46	16	53	16	36	37	25	23

*Source : base de données, tables affiliées et affiliations.*

Trois pôles (les catégories 2, 4, 6) totalisent chacun plus de trente affiliées, soit plus de 60 % de l'effectif. Maternité et première enfance, Croix-Rouge, éducation : voici les grands thèmes du maternalisme tel qu'il est compris en ce début de XX<sup>e</sup> siècle puisque 98 % de l'effectif des pluri-affiliées (soit 51 sur 54 femmes) s'inscrit dans au moins un de ces trois champs. Parmi ces 54 femmes, 25 croisent deux de ces trois champs dans leurs affiliations, et 13 ont des affiliations dans ces trois champs à la fois. Nous ne trouvons que deux femmes seulement parmi nos 54 pluri-affiliées qui n'appartiennent à aucune association traitant de la maternité, de la Croix-Rouge ou encore de l'éducation. Il s'agit de Marguerite Le Plé à Rouen et de Pauline Rebour au Havre<sup>1266</sup>. Pour la première, il est possible que son statut de célibataire l'éloigne de la maternité, puisque nous avons constaté à quel point les femmes sont souvent et tardivement assignées à leur condition. Marguerite Le Plé est cependant déléguée cantonale de la circonscription de Rouen à partir de 1913. En ce qui concerne Pauline Rebour, fondatrice et secrétaire de la Société féministe du Havre, il s'agit sans doute d'un choix militant, puisqu'elle refuse par exemple d'assigner les filles à un enseignement ménager dans le cadre scolaire<sup>1267</sup>, même si elle fait du champ éducatif le thème

<sup>1266</sup> Pour cette dernière, voir sa biographie dans le chapitre trois ainsi que la notice du Maitron en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article231453>, notice REBOUR Pauline [née BOYENVAL Pauline, Étienne, Marie] par Claire Saunier-Le Foll, version mise en ligne le 25 août 2020, dernière modification le 6 novembre 2021.

<sup>1267</sup> Elle donne cependant des causeries dans les écoles havraises au printemps 1908. Il s'agit alors probablement de faire connaître la Société féministe qui vient de se constituer.

récurrent des articles qu'elle rédige pour *La Fronde*, ou bien pour *La Française*. Elle considère qu'il s'agit d'une compétence professionnelle, qu'elle ne veut pas voir transférée dans le domaine associatif. Si certaines femmes sont affiliées à des associations à caractère politique comme la Société féministe, le Groupement féministe universitaire ou une loge maçonnique du Droit Humain, ces affiliations sont toujours complétées par l'adhésion à une société d'action sanitaire, sociale ou éducative<sup>1268</sup>. L'exceptionnalité de Pauline Rebour est bien là et doit être soulignée : elle est la seule qui conçoive une action politique totalement affranchie de l'action sociale.

Cependant, si nous observons l'éventail associatif par femme, nous constatons qu'il est restreint. La plupart des pluri-affiliées choisissent un ou deux objets associatifs alors que les villes de Rouen et du Havre présentent une offre bien plus étendue. Par exemple, Léonie Génestal<sup>1269</sup>, qui déploie une activité associative importante avant 1914, œuvre dans trois associations maternelles et deux associations de santé. Ancienne adhérente de la SSBM, elle adhère dès 1909 en plus à l'UFF quand elle s'implante au Havre. Elle ignore totalement cependant les associations confessionnelles, d'éducation ou même les associations féministes havraises, au moins au niveau de responsabilité que nos sources nous donnent à connaître. À l'inverse, des personnalités catholiques connues comme Francine Normand ou Henriette de Geuser<sup>1270</sup> sont affiliées exclusivement à des œuvres confessionnelles et d'éducation, complétées pour la première par une adhésion à la SSBM et pour la seconde, à une association économique et une association de protection maternelle. Exceptionnellement, nous trouvons un profil comme celui de Léonie Larue chez les catholiques ou Georgina Latham<sup>1271</sup> chez les protestantes, qui investissent sept champs associatifs sur neuf.

Une nette différence apparaît cependant entre les femmes qui adhèrent à une association confessionnelle catholique (Dames de charité devenue Société Jeanne d'Arc au Havre) et le reste du groupe : ces catholiques ne s'affilient jamais à une société dite « politique ». Si nous avons donc bien affaire à deux interprétations de la place des femmes dans l'espace social, chacune d'entre elles se veut complexe : l'une voit dans l'action sociale une mission féminine nécessaire matériellement à l'affligée et moralement à la bienfaitrice ; l'autre, parmi les tenantes de la laïcité entend une action permettant non seulement aux femmes d'améliorer leur situation matérielle et morale, mais aussi d'accéder à un rôle citoyen. La ligne de fracture sépare les catholiques

---

<sup>1268</sup>La plupart d'entre elles sont cependant responsables d'amicales d'anciennes élèves, pour lesquelles la pression exercée par la hiérarchie est importante.

<sup>1269</sup>Affiliée n° 1338.

<sup>1270</sup>Affiliées n° 2545 et 764.

<sup>1271</sup>Affiliées n° 1834 et 1842.

intransigeantes et les protestantes évangéliques du reste du groupe où se retrouvent laïques, catholiques et protestantes libérales.

Il faut bien convenir du fait que nous sommes devant une spécialisation relative de l'activité militante et que chacune de ces militantes construit peu à peu son domaine de prédilection, préférant accumuler des œuvres dans un nombre limité de champs, qui deviennent finalement son périmètre propre.

Un même constat de spécialisation peut-il être fait au niveau des pratiques ? La question n'est pas sans objet, puisque nous pouvons relever que nos cinquante-quatre pluri-affiliées s'inscrivent dans une modernité récente des structures. En effet, si nous comparons leur représentation au sein des structures 1 (non-genrées), structures 2 (dite de comités) et structures 3 (mixte) en 1910, nous constatons que 30 % d'entre elles sont affiliées au moins à une association mixte de type 3, alors que nous avons vu que ce type de structure ne concerne qu'un peu plus de 14 % des bureaux à cette date. Il ne s'en trouve aucune par contre pour faire partie uniquement d'associations de comité de type 2, dont nous avons souligné l'obsolescence. Les pluri-affiliées font donc le choix de se situer plus souvent dans les associations dont l'organisation est la plus novatrice et la pluri-activité se fait au sein des structures les plus dynamiques.

Caractérisons les postes de pouvoir avant 1914 pour ces cinquante-quatre pluri-affiliées. En tenant compte des associations dans lesquelles elles sont simplement adhérentes<sup>1272</sup>, nous disposons d'un stock de 297 postes, donc 297 fonctions exercées par ces affiliées. Pour plus de la moitié de ces fonctions (54,5%), il s'agit de postes au conseil d'administration, pour cent-vingt (40,5%) de postes au bureau, pour quinze (5%) de postes de simples affiliées (ce qui confirme que les sources sont ténues pour les simples affiliations).

Deux caractéristiques émergent de l'analyse des postes. D'une part, la situation dans le poste est stable, et le cas des pluri-affiliées confirme ce que nous avons établi pour l'ensemble du groupe. Indéniablement, une carrière se bâtit davantage à travers un cumul de fonctions associatives que par une ascension au sein d'une seule structure. La notion de compétence transférée d'une association à l'autre est une réalité : quatre femmes seulement parmi les cinquante-quatre pluri-affiliées sont alternativement secrétaire (poste 3) et trésorière (poste 4) ; les autres se spécialisent définitivement dans l'une des deux fonctions, qui nécessitent effectivement chacune une expérience particulière.

---

<sup>1272</sup>Pour des raisons de clarté, le poste enregistré est celui détenu à l'entrée dans l'association. Nous avons vu qu'il n'évolue guère au cours de la carrière de l'affiliée ; il y a peu de changement de postes.

D'autre part, ces pluri-affiliées tentent de limiter un cumul de responsabilités qui serait trop lourd à prendre en charge. Dans vingt-huit cas parmi les cinquante-quatre, c'est à dire plus de la moitié des situations rencontrées, le schéma est le suivant : les pluri-affiliées cumulent 1 ou 2 postes de présidence ou de vice-présidence avec les postes de secrétaire ou de trésorière de l'association souvent acquis en premier, puis prennent quelques responsabilités en conseil d'administration dans des associations amies. Il est rare que les charges de présidence et de vice-présidence se multiplient, sauf dans le cas de grandes bourgeoises comme Georgina Latham<sup>1273</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un jeu de promotion interne à l'association, mais de l'obtention successive de postes identiques dans des associations différentes.

Au total, ces profils dégagent des constantes qui tendent à prouver que les pratiques associatives correspondent à une précieuse acquisition de compétences, qui ne sont pas réinvesties au hasard, ni en terme de champ associatif, ni en terme de responsabilités. Cela n'est pas contradictoire avec la notion de choix, peut-être : il est probable que dans de nombreux cas, le libre arbitre (choisir son poste ou changer d'association) ait croisé un certain sens du devoir (réinvestir les compétences acquises et poursuivre un engagement).

Cette pluri-affiliation présente des avantages qui ne relèvent pas seulement d'une ambition de contrôle d'associations nouvelles : dans le cas du Conseil national des femmes françaises de Rouen, les affiliations multiples des militantes ne se limitent pas à une tentative pour pénétrer des associations nouvelles dans le but d'y faire éventuellement valoir leurs idées ou conquérir des postes. En balayant les différents champs associatifs, ces femmes sont à même de nourrir et de documenter la réflexion qu'elles mènent au sein du CNFF. Elles légitiment ainsi le contenu des nombreux rapports qu'elles font parvenir aux instances nationales qui les sollicitent, Marie Maillard comme présidente de la branche rouennaise, Berthe Degruelle comme responsable de la section travail, ou encore Emma Devismes comme responsable de la branche hygiène<sup>1274</sup>.

Il n'est pas étonnant que les grandes sociétés nationales aient finalement valorisé ce développement provincial qu'il s'agisse des branches de la Croix-Rouge ou des mouvements nationaux catholiques ou féministes ; il ne s'agit pas seulement diffuser une doctrine, une volonté politique dans une logique descendante, mais tout autant de réinvestir les compétences déjà

---

<sup>1273</sup>Affiliée n° 1842.

<sup>1274</sup>Si Marie Maillard, présidente de la branche rouennaise rend compte de ces réflexions auprès des instances nationales par un compte-rendu annuel des activités de la branche rouennaise, les responsables des sections (hygiène, éducation, législation, travail) rédigent également des bilans.



acquises localement au service de leur cause. Elle semble bien justifiée cette expression relevée par Pauline Rebour en 1909 : « Ah ! Si la province marchait <sup>1275</sup> » !

C'est donc cette pluri-affiliation qu'il s'agit de qualifier par une étude de réseau.

### **3. Architecture des réseaux associatifs entre 1890-1914 : morphologie et construction.**

La pluri-affiliation qui caractérise cette nouvelle philanthropie féminine est rarement relevée par les contemporains. Faut-il penser qu'ils ne disposent pas toujours d'une « vue surplombante » de l'ensemble du tissu associatif local soulignée par Stéphanie Ginalski et Christian Topalov ? <sup>1276</sup> C'est en tous cas une vue qui nous est indispensable. Le départ de Léonie Larue du Comité de défense de enfants traduits en justice du Havre en 1909, alors qu'elle y siège depuis le premier comité féminin de 1898 est expliqué par l'intensité de sa charge au sein de l'association. Il faut pourtant la mettre en regard de la pluralité de ses engagements, puisqu'elle est en responsabilité dans sept associations au moins et qu'elle y exerce une présidence et deux vice-présidences. Surtout, elle s'apprête à prendre des responsabilités au sein de l'Association catholique de protection de la jeune fille qui peine à s'implanter au Havre <sup>1277</sup>. Il est probable que les observateurs du temps, dans ce cas précis, ne l'ignorent pas ; mais ces trajectoires seraient incompréhensibles à nos yeux si nous l'ignorions nous-mêmes. C'est donc également à nous que cette vue surplombante est indispensable.

Dans le cas des philanthropes féminines, il est un fait que cette pluri-affiliation peut être lue de façon diachronique ou synchronique. La lecture diachronique propose une vision des trajectoires et des carrières personnelles, qui sera l'objet du chapitre huit. Dans sa dimension synchronique, elle établit un réseau dont nous percevons çà et là la réalité matérielle par exemple lorsque la Ligue havraise de prévention de la tuberculose affirme avoir recours à d'autres œuvres par l'intermédiaire de son comité des dames <sup>1278</sup> ou l'intérêt politique quand la qualité de présidente de la branche rouennaise du Conseil national des femmes françaises de Marie Maillard est rappelée

---

<sup>1275</sup>Voir chapitre 3.

<sup>1276</sup> « Nous prenons une vue d'ensemble surplombante, qui n'était sans doute pas accessible aux compilateurs eux-mêmes » ; GINALSKI Stéphanie, TOPALOV Christian, in TOPALOV Christian (dir.) , *Philanthropes en 1900... op. cit.*, p. 159.

<sup>1277</sup>Voir chapitre quatre. Affiliée n°1834. Sa carrière s'oriente dès 1907 vers des œuvres exclusivement catholiques, même si elle reste fidèle à ses engagements multi-confessionnels. Elle entre en 1910 à l'Association catholique de protection de la jeune fille et en 1911 aux Dames de la providence et du Bon Pasteur. C'est une des rares Havraises à quitter les œuvres multiconfessionnelles en 1910.

<sup>1278</sup>Ligue havraise contre la tuberculose, *Compte-rendu du sixième exercice, (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 1911)*, Le Havre, imprimerie du journal *Le Havre*, 1912.

dans la présentation des membres du Comité de protection des enfants traduits en justice de Rouen en 1913<sup>1279</sup>, mais ces mises en relation sont rares.

Au-delà d'une logique de complémentarité des services rendus, l'existence de ce réseau pose la question plus générale d'un espace de circulation des idées et des influences, ainsi que l'ont exploré Françoise Battagliola à propos des réseaux de parenté dans l'univers féminin de la réforme sociale<sup>1280</sup> ou Blandine Lefierdebras et Lydie Porée à propos de l'espace de la cause des femmes à Rennes pour une période plus contemporaine<sup>1281</sup>. Il est à prendre en compte dans l'articulation entre les groupes locaux et les associations de dimension nationale dont nous avons vu l'implantation progressive<sup>1282</sup>, qu'il s'agisse du féminisme, ou encore de questions politiques au moment de la Séparation des Églises et de l'État.

Si donc les contemporains semblent rarement faire allusion au réseau, qu'il s'agisse de s'en féliciter ou de déplorer son existence, la description qu'il est possible d'en faire porte un éclairage particulier sur l'imbrication des groupes et sur celle des champs entre eux. Il s'agit donc de repérer à la fois la place de chacun des groupes (au centre ou à la périphérie du réseau) par les liens des groupes entre eux et la force de ces liens. Le réseau n'est pas inerte et il s'agit bien comme l'indique Claire Lemerrier de « se demander si ces 'réseaux' sont ou non hiérarchisés, multipolaires, mouvants ou tenaces, à quels moments ils fonctionnent plutôt comme des ressources ou au contraire comme des contraintes pour les individus ou les groupes<sup>1283</sup> ».

C'est donc ce réseau et en premier lieu les attentes qui en sont possibles, que nous allons décrire.

---

<sup>1279</sup>Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen, année 1913, Rouen, Imprimerie Girieud, 1914.

<sup>1280</sup>BATTAGLIOLA Françoise, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 112, no. 2, 2006, pp. 77-104. ; « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, no. 2, 2009, pp. 135-154.

<sup>1281</sup>LEFIERDEBRAS Blandine, PORÉE Lydie, « Étudier les trajectoires des actrices et des acteurs rennais.es de l'espace de la cause des femmes au cours de la deuxième vague féministe : questionnement et enjeux », in BOUGEARD Christian PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait de groupe, les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2016, pp. 207-220.

<sup>1282</sup>Chapitre trois.

<sup>1283</sup>LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *art. cit.* [1].

## a. Limites de l'étude et premiers résultats

Une étude de réseau nécessite des sources les plus complètes et les plus homogènes possibles<sup>1284</sup>. Leur aspect parfois lacunaire (voir annexe 1) en particulier dans les arrondissements d'Yvetot et de Neufchâtel que la réforme administrative de 1926 avait fait disparaître rendait le projet d'un réseau décrit à l'échelle départemental caduque. Le périmètre local et même communal de chacune des associations de la base de données, y compris dans le cas des groupes émanant d'une structure nationale correspond bien au périmètre de l'action sociale de la période étudiée<sup>1285</sup>. Du fait de la caractéristique surtout urbaine de la dynamique associative<sup>1286</sup> confirmée par les chiffres de la pluri-activité, il devenait évident d'envisager l'étude de réseau au niveau d'une agglomération. Notre choix s'est porté sur Le Havre, où la forte pluri-activité (1,41 affiliations par femme en moyenne en 1910 parmi les conseils d'administration et les bureaux) laissait à penser que l'exercice était possible et intéressant. Ce choix était renforcé par le fait que les sources habituelles pour l'étude des associations urbaines (annuaires de commerce et dossiers administratifs des associations<sup>1287</sup>) étaient consolidées ici par la présence des registres de la sous-préfecture à partir de juillet 1901<sup>1288</sup> et par l'exceptionnelle compilation faite au niveau de l'arrondissement en 1910<sup>1289</sup>. L'étude se place à l'échelle de l'agglomération et les communes de la banlieue havraise (Graville, Sanvic, Bléville Sainte-Adresse) ont été également prises en compte<sup>1290</sup>.

*Des limites acceptables, un atout unique.*

Tenter une analyse de réseau nécessitait d'abord de bien circonscrire les contours des données. Les postes des affiliées pris en compte dans cette analyse de réseau sont ceux des bureaux (postes 0 à 4) et des conseils d'administration (poste 5), ainsi que les postes à forte responsabilité matérielle (postes 7), qui sont des postes-clés, nous le savons, pour la vie des associations<sup>1291</sup>. Les postes 6 et 8 des simples affiliées et pour lesquels nous disposons de trop peu de listes complètes

---

<sup>1284</sup>Nous renvoyant pour les apports et les contraintes des études quantitatives en histoire à LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, la Découverte 2008, et plus particulièrement au chapitre II. « Face aux sources : corpus et échantillons » pp. 19-33.

<sup>1285</sup>Voir introduction du chapitre premier. Ce caractère communal invitait d'ailleurs spontanément à saisir les affiliations par structure et par commune dès le début de la recherche.

<sup>1286</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1287</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op.cité, *Almanach de Rouen ...*, op.cit. et ADSM 4M.

<sup>1288</sup>Registres non cotés des archives de la sous-préfecture du Havre.

<sup>1289</sup>ADSM 4 M 582.

<sup>1290</sup>Il était apparu d'ailleurs que les affiliées, surtout de Sanvic au nord et Graville à l'est, qui sont les plus peuplées et dont la vie associative est très riche, étaient à la fois impliquées dans leurs communes respectives et dans les associations havraises.

<sup>1291</sup>Voir chapitre deux.

ne l'ont pas été<sup>1292</sup>. Des précautions doivent être prises pour l'année 1914, car les annuaires, recours fréquents pour les postes 5 des conseils d'administration sont moins détaillés et se limitent souvent à un relevé des bureaux probablement en raison du volume des données à imprimer. En tout état de cause, les grandes créations des associations nationales sont achevées et le réseau philanthropique, au Havre, est largement stabilisé à cette date<sup>1293</sup>. Si le choix de ne pas inclure les simples affiliées dans l'analyse limite notre interprétation, il lui donne néanmoins un cadre homogène, celui du réseau formé par les femmes qui sont effectivement les unes et les autres aux responsabilités, à l'exclusion d'affiliations moins engagées. Cela n'est pas dénué de sens et ces choix sont irréductibles à une étude de réseau, qui offre à voir une image de la réalité plus que la réalité elle-même et dont il faut accepter le périmètre de validité sauf à rendre l'étude impossible, comme le souligne André Zysberg<sup>1294</sup>. En ce sens, l'usage exclusif de compilations officielles qui sert de base aux analyses de réseaux des sociétés philanthropiques dans l'ouvrage collectif des *Philanthropes en 1900...* reflète davantage selon ses auteurs une publicité des postes, un prestige des fonctions et des « intentions proclamées<sup>1295</sup> » que la réalité de l'action philanthropique.

Cependant, le périmètre départemental de l'ensemble de nos sources est un périmètre entrant et nous n'avons pas de vue complète d'éventuelles adhésions des affiliées dans des structures locales de département limitrophes par exemple. Nous savons pourtant que dans le cas de l'UFF, de la Goutte de lait de Rouen ou de la Ligue rouennaise de prévention de la tuberculose un certain nombre de femmes domiciliées à l'extérieur de la Seine-Inférieure y ont une affiliation qui soutient financièrement l'association et qui est le stigmate d'un lien familial ou de sociabilité qu'il nous faudra explorer<sup>1296</sup>. Il est donc probable que certaines de nos affiliées aient elles aussi des affiliations à l'extérieur du département, probablement sans réel poste à responsabilité ; il est bien difficile d'en rendre compte, sauf dans le cas de d'une personnalité de premier plan comme Julie Siegfried.

De plus, bien évidemment, l'objectif est ici de restituer le réseau institutionnel entre les femmes exerçant un poste à responsabilité ; il omet par nature des relations plus informelles qui

---

<sup>1292</sup>Les listes sont complètes pour les simples affiliées de l'UFF pour toutes les communes et toute la période (sauf pour Le Havre à partir de 1909), pour la SSBM de Rouen pour quelques années et de la Goutte de lait de Rouen pour 1900 et 1904, ainsi de que quelques autres associations comme la Ligue rouennaise de prévention de la tuberculose. Elles peuvent être utilisées dans l'analyse qualitative.

<sup>1293</sup>La dernière branche créée est celle du Conseil national des femmes françaises au cours de l'année 1910-1911.

<sup>1294</sup>ZYSBERG André, « Impact de l'informatique sur la recherche historique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 10, 1987, pp. 35-37.

<sup>1295</sup>BACIOCCHI Stéphane, DAVID Thomas, KATZ Lucia, LHUISSIER Anne, MATTER Sonja, TOPALOV Christian, in TOPALOV Christian (dir), *Philanthropes en 1900...*, op. cit., p. 45.

<sup>1296</sup>C'est l'un des objectifs du chapitre huit.

ont pu se développer à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau<sup>1297</sup>. Il n'est pas possible d'intégrer ici par exemple les liens qui sont noués lors d'actions communes, comme celles menées par les institutrices des amicales d'anciennes élèves et les femmes de l'UFA au Havre dès 1897<sup>1298</sup>. Plus encore, les liens noués en dehors de la philanthropie, par exemple à la Société de musique Sainte-Cécile ou encore à la Société de géographie commerciale ne peuvent apparaître, même s'ils ont pu faciliter des liens ou créer des opportunités. Il s'agit donc bien d'énoncer un résultat et l'ensemble des ramifications constatées plutôt qu'un faisceau de causes.

Les apports à la fois théoriques et techniques de Claire Lemerrier et de Laurent Beauguitte<sup>1299</sup> autorisaient à opter pour le logiciel Gephi, dans la mesure où l'interrogation de la base de données en SQL présentait déjà les possibilités de calcul offertes par d'autres solutions plus élaborées comme R-studio. Le logiciel Gephi, dont la prise en main est assez aisée, offre une élaboration statistique satisfaisante tout en proposant une représentation graphique correcte ; il est d'une utilisation fréquente pour des réseaux de ce type et de taille somme toute modeste. Il s'agit avant tout d'éclairer ces résultats par la connaissance du terrain, puisque comme le rappelle Claire Lemerrier, « la morphologie seule, elle, ne dit rien<sup>1300</sup> ».

Comme tout logiciel de réseau, Gephi nécessite d'entrer sous forme des données sous forme de tableaux. Il faut distinguer dans ce réseau<sup>1301</sup> d'une part des nœuds (appelés également sommets), qui correspondent aux associations ou aux membres et d'autre part des affiliations, (appelés liens ou vecteurs), qui existent entre les unes et les autres. Ces deux types de données permettent à la fois d'obtenir des statistiques qui caractérisent le réseau (densité, connectivité, ou nombre de liens de chacun des sommets par exemple) et de produire des graphes qui en facilitent la lecture : Elles décrivent une morphologie bien plus que ne le ferait une lecture analytique de nos sources.

Deux exploitations essentielles peuvent être menées. Les graphes bimodaux (ou encore bipartis) représentent dans un même espace à la fois les associations et les individus qui y sont affiliés et nous fournissent une lecture statistique et graphique du réseau tel que nous l'avons déjà exploré (voir fig.a.). Les graphes unimodaux, en reliant les nœuds ou sommets de même nature

---

<sup>1297</sup>Cette question est soulevée par Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire »..., *art. cit.* [43]

<sup>1298</sup>Voir chapitre deux.

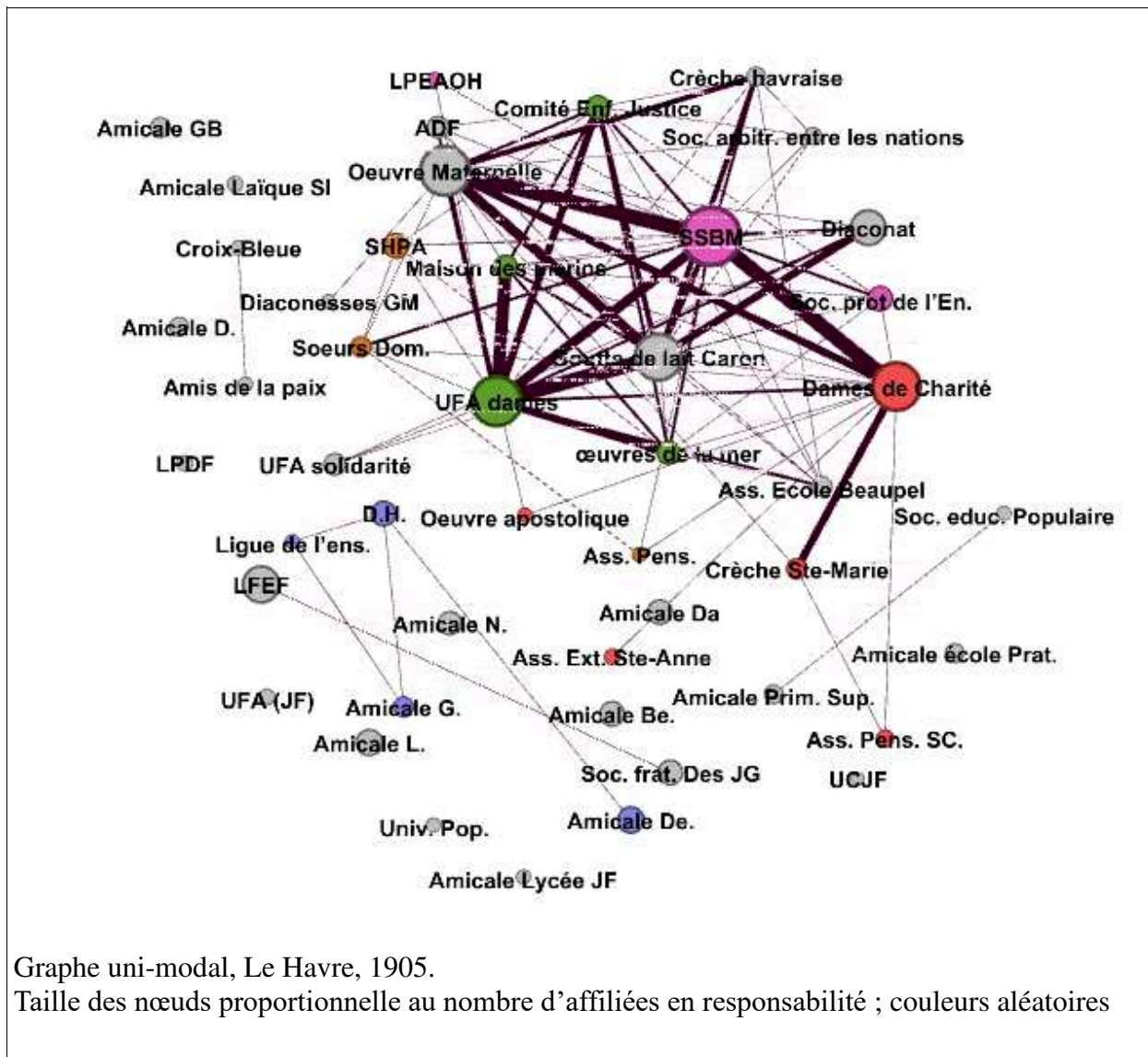
<sup>1299</sup>BEAUGUITTE Laurent, *L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Presses Universitaires de Louvain, pp. 9-24, 2016, 978-2-87558-500-4. halshs-01476090.

<sup>1300</sup>LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire »..., *art. cit.* [37].

<sup>1301</sup>Sur le vocabulaire des réseaux, voir MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.



## Graphe n° 2. Représentation uni-modale du réseau havrais (1905).



L'apport de cette analyse de réseau réside dans la comparaison des valeurs-clés du réseau et des graphes qui en découlent sur une durée de près de vingt-cinq ans entre 1890 et 1914. Il induit un questionnement : quel est le rôle de l'évolution des œuvres que nous avons décrites dans nos premiers chapitres sur la forme du réseau ? La pluri-activité féminine joue-t-elle un rôle dans son élaboration, et quelles sont les lignes de force qui se construisent et peuvent être observées entre les différents groupes au fil du temps ?

*Premiers résultats : un réseau dense et fortement connexe.*

Nous pouvons présenter les résultats du réseau bi-modal en quelques chiffres-clés. Les faibles volumes de 1890, date à laquelle le tissu associatif est à peine ébauché et les données partielles de 1914, année pour laquelle les annuaires sont peu détaillés incitent à la prudence et à ne pas toujours prendre en compte les valeurs numériques des dates extrêmes.

**Tableau n° 12. Principales données statistiques du réseau havrais (1890-1914).**

	<b>1890</b>	<b>1895</b>	<b>1900</b>	<b>1905</b>	<b>1910</b>	<b>1914</b>
<b>Nbre d'œuvres</b>	3	6	25	44	72	74
<b>Nombre d'individus</b>	34	46	147	242	364	317
<b>Nombre de sommets (a)</b>	37	52	172	288	436	243
<b>Nombre de liens (b)</b>	37	65	187	334	509	212
<b>Densité (c)</b>	0.026	0.004	0.006	0.004	0.003	0.007
<b>Plus court chemin (d)</b>	2.198	2.91	3.62	3.85	5.06	6.362
<b>Diamètre (e)</b>	7	7	8	8	12	14
<b>Degré moyen(f)</b>	1	1.06	1.1	1.16	1.19	0.87
<b>Nbre de composantes connexes (g)</b>	2	2	9	19	27	50
<b>Nbre moyen d'œuvres par composante</b>	1.5	3	2.78	2.31	2.66	Sans objet
<b>Réseau central : % des œuvres</b>	Sans objet	4	13 œuvres 52 %	24 54.5 %	45 œuvres 62.5 %	21 œuvres
<b>Réseaux périphériques % des œuvres</b>	Sans objet	2	3 œuvres	10	2	4 œuvres
<b>Œuvres isolées % du réseau central</b>	Sans objet	0	9 œuvres	11 œuvres	25	47

(a) en graphe bi-modal, somme des œuvres et individus.

(b) en graphe bi-modal, nombre de relations entre les œuvres et les individus.

(c) rapport entre le nombre de liens existants et le nombre de liens possibles entre sommets.

(d) nombre moyen de pas nécessaires pour relier chaque paire de sommets.

(e) le plus long de tous les chemins les plus courts entre les paires de sommets.

(f) nombre moyen de liens que possède chaque sommet

(g) ensemble de sommets tels qu'il existe un chemin entre eux. Les composantes se divisent en un réseau central (celui qui possède le plus grand nombre de sommet) , des réseaux périphériques et des œuvres isolées.



Le premier enseignement que donnent ces chiffres porte sur le développement du réseau entre 1890 et 1914 : sans surprise, le réseau se dilate, et son diamètre double, passant de 7 à 14, puisque le nombre des œuvres s'accroît. Deux phénomènes sont moins anodins toutefois : d'une part, le degré moyen (qui est le nombre moyen de liens que possède chacun des sommets qui sont soit des associations soit des individus) augmente avec le temps, ce qui correspond également à une augmentation de la densité du réseau . Nous constatons en effet que l'augmentation du nombre de liens est supérieure à celle du nombre des individus, ce qui correspond au fait que les femmes développent la pluri-activité en créant de nouvelles œuvres et en entrant dans des œuvres auparavant masculines. Si nous comparons ce graphe à celui des villes de Londres, New York, Paris, Genève, nous constatons que Le Havre tient son rang. Bien sûr, le diamètre de son réseau n'est que de 8 en 1900 quand celui de chacune de ces quatre villes s'échelonne de 21 pour Paris à 30 pour New York<sup>1302</sup>, mais nous ne disposons ici que du réseau féminin d'une ville d'un peu plus de 130 000 habitants. Pour le reste, Le Havre, qui n'est à proprement parler ni une métropole, ni une capitale, dispose d'un réseau féminin dont la densité est supérieure pendant toute la période à celui des quatre villes (pour lesquelles elle va de 0,000 pour Londres à 0,0001 pour Paris, New York, Genève) et dont le degré moyen est de 1,1 en 1900, assez peu éloigné de celui de Londres (1,58) à la même date. Il est donc manifeste que le caractère majoritairement local des œuvres philanthropiques, au moins au début de la période, gomme l'effet-capitale des quatre grandes villes : notre ville d'un peu plus de 100 000 habitants en soutient aisément la comparaison.

D'autre part, aucun des graphes havrais quelle qu'en soit la date n'est connexe<sup>1303</sup>, c'est-à-dire que certains de leurs éléments sont isolés, ou bien reliés à une ou plusieurs œuvres sans être reliés au réseau central<sup>1304</sup>. Ce phénomène est aisément explicable pour certaines d'entre elles : il est logique que les œuvres de jeunesse que sont la Ligue fraternelle des enfants de France (structure de charité) ou la Société fraternelle des jeunes gens (structure de sociabilité d'obédience protestante) ne soient pas connectées aux autres œuvres eu égard à leur recrutement. Elles sont cependant liées entre elles par la présence de membres communs au moins 1910, et forment donc à ce moment un sous-graphe, qui correspond en quelque sorte à une pluri-affiliation de la jeunesse. Sachant une fois de plus que nous n'avons pas fait apparaître les œuvres exclusivement masculines, la comparaison avec les autres villes métropoles étudiées s'en trouve renforcée. En 1900, New

---

<sup>1302</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900...*, op. cit., p. 163.

<sup>1303</sup> Un réseau est connexe quand une suite de liens relie tous les sommets entre eux. BEAUGUITTE Laurent « *L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire...* », art. cit., p. 5 ; MERCKLE Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux...*, op. cit., p. 26-27.

<sup>1304</sup>Le réseau central est celui qui possède le plus grand nombre d'œuvres reliées entre elles.

York, Paris et Genève affichent une moyenne d'œuvres par composante de réseau ou sous-graphe inférieure à 1,6 <sup>1305</sup> alors que le réseau havrais dépasse cette valeur dès 1895 pour atteindre 2,78 en 1900. Indéniablement, le réseau féminin havrais est plus compact, moins dispersé que les réseaux auxquels nous pouvons le comparer.

Dans le cas du Havre, c'est la composition si particulière du réseau central, qui représente entre 52 et plus de 62 % des œuvres, très loin devant Paris par exemple qui n'en rassemble que 23,3 % <sup>1306</sup> et son évolution dans le temps qui attirent notre attention.

### **b. Morphologie et évolution du réseau uni-modal formé par les œuvres havraises.**

Dans cette période marquée à la fois par les transformations juridiques et par l'influence grandissante des associations nationales ou transnationales, comment le réseau évolue-t-il ?

*Une morphologie compacte, des œuvres communes.*

Représentons les liens qui existent entre les associations du fait des affiliations entre individus. Le graphe uni-modal, qui correspond aux graphes 1 à 4 de la figure ci-dessous en faisant disparaître les liens œuvres /individus rend visibles et compréhensibles les liens entre les œuvres créés par les affiliations.

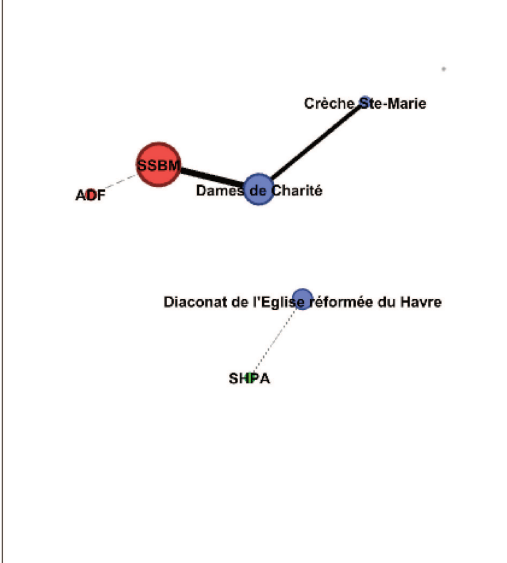
---

<sup>1305</sup>Ce calcul se fait en divisant le nombre d'œuvres par le nombre de composantes du réseau. Les valeurs sont de 1,55 pour New York, qui a 740 œuvres pour 477 composantes ; Paris : 1,57 avec 493 œuvres pour 314 composantes ; Genève 1,52 avec 436 œuvres pour 287 composantes. TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900 ...*, op. cit., p. 163 et 165.

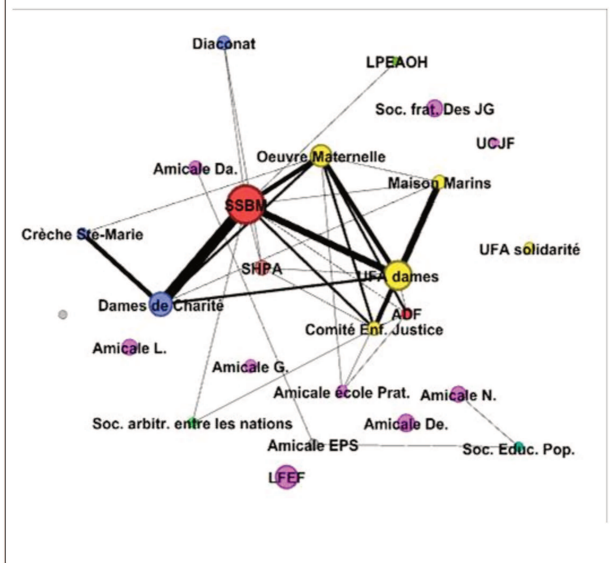
<sup>1306</sup>*Ibid.*

**Graphes n° 3 à n° 6. Évolution du réseau havrais (1895-1910).  
Représentations uni-modales.**

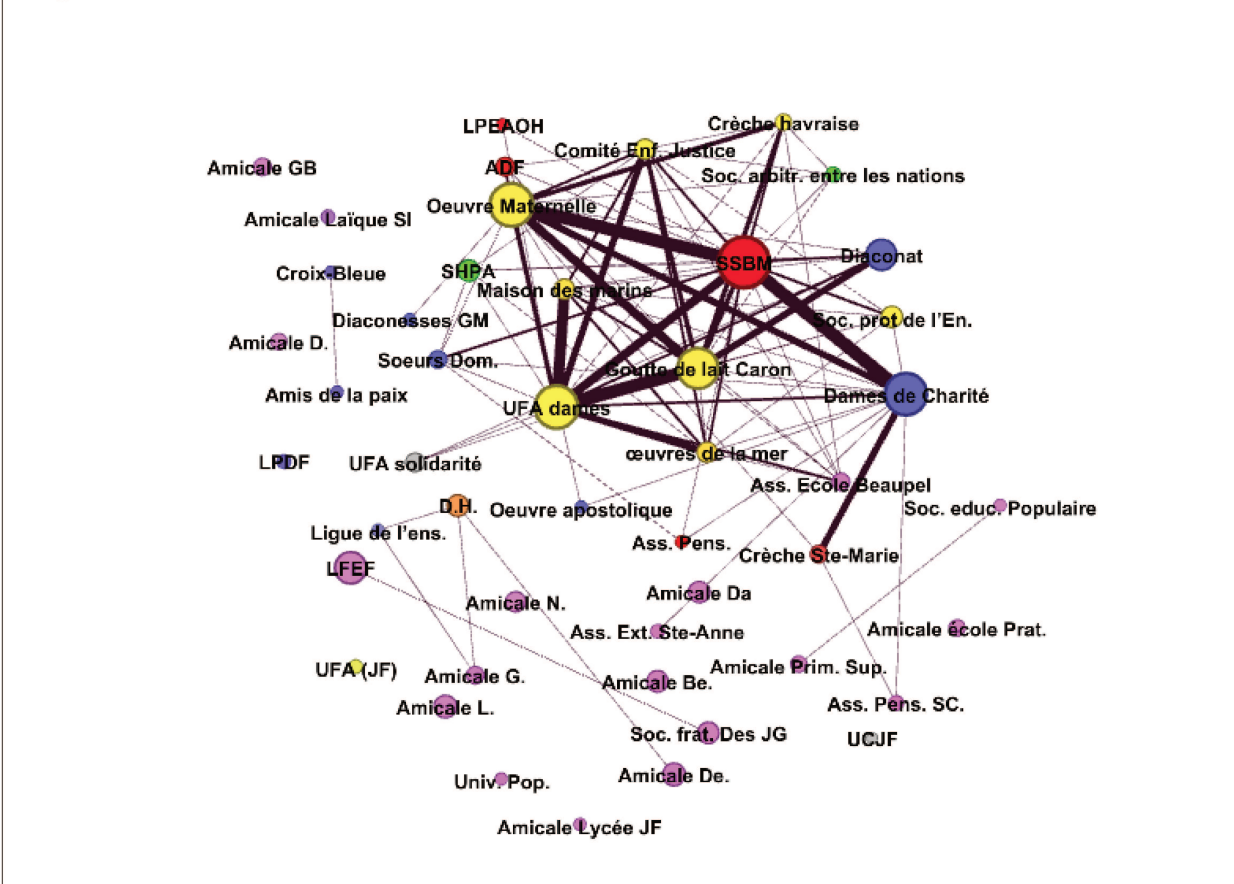
Graphe n° 3 : 1895, uni-modal.



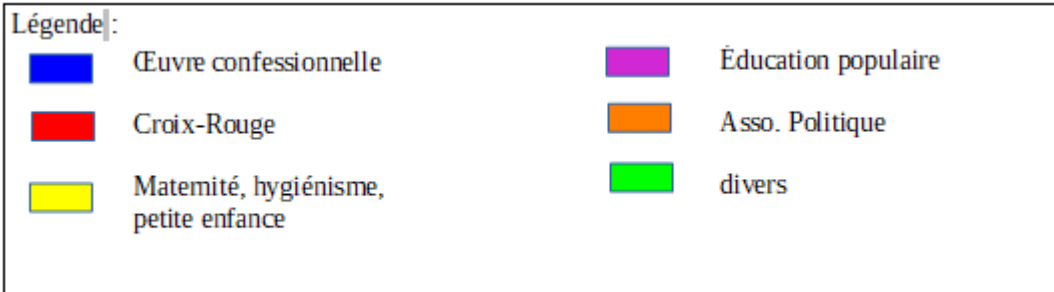
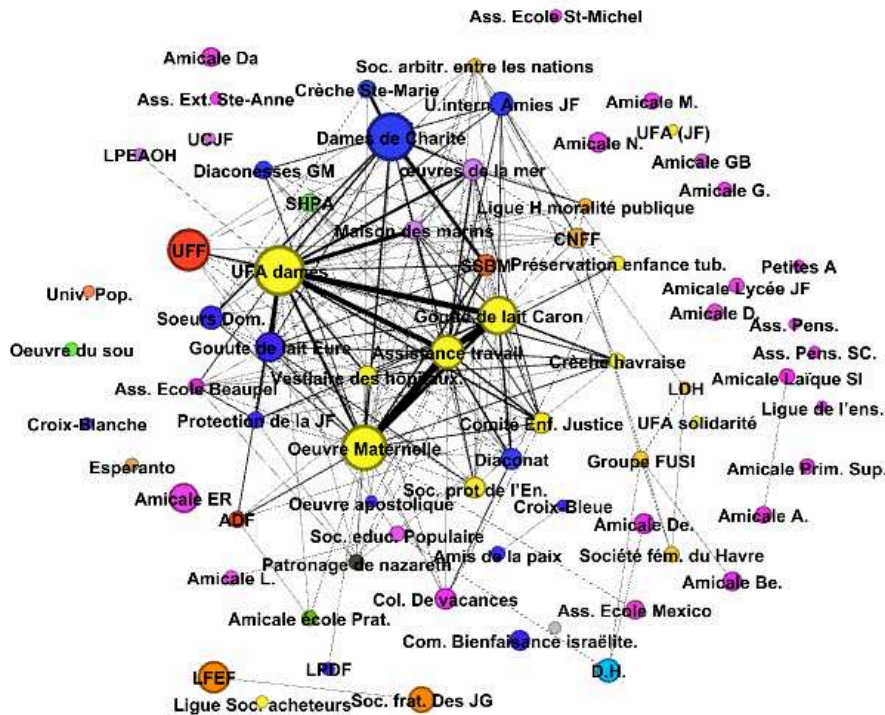
Graphe n°4 : 1900, uni-modal.



Graphe n° 5 : 1905, uni-modal.



Graphe n° 6 : 1910, uni-modal.



Le réseau central havrais est intéressant à la fois par sa composition et par son évolution. Nous l'avons vu, la fin des activités du Comité des dames du bureau de bienfaisance a entraîné deux phénomènes : la création d'un pôle d'œuvres féminines catholiques jusqu'alors inexistantes et la poursuite d'un travail commun entre catholiques et protestantes. C'est cette particularité de la situation havraise qui explique l'aspect compact du réseau central. De 1900 à 1910, nous assistons à un développement d'œuvres communes (Œuvre maternelle, section des dames de l'UFA en particulier) là où, à Paris comme à Genève, c'est la polarisation qui domine, puisque « la référence

confessionnelle constitu[e] un principe important de partition du monde charitable »<sup>1307</sup> et où la césure entre confessions prime. Le réseau auquel les femmes appartiennent est ici structuré essentiellement pendant ces dix années par des œuvres presque exclusivement féminines qui s'organisent en trois pôles. Il existe certes un pôle confessionnel: œuvres catholiques (Dames de charité puis Société de la rue Jeanne d'Arc et ses extensions que sont la Crèche Sainte-Marie ou l'association qui dirige les sœurs dominicaines) et les œuvres protestantes (Diaconat, puis Société protestante de bienfaisance, seule société mixte, qui est d'autant plus reconnue qu'elle réunit les deux communautés protestantes havraises, et Diaconesses garde-malades) ; le deuxième pôle est celui des œuvres communes (Œuvre maternelle et section des dames de l'UFF) ; le troisième est celui des grandes organisations sanitaires nées pendant ou après le conflit franco-prussien (SSBM, ADF puis UFF à partir de 1909).

Par ailleurs, la contribution des différentes confessions à des œuvres communes ne se limite pas aux confessions chrétiennes, puisque deux femmes du Comité de bienfaisance israélite, Marie Lang et M<sup>me</sup> F. Bauer<sup>1308</sup>, sont adhérentes de l'UFF à partir de 1909. Cela n'est d'ailleurs pas exceptionnel, puisque le même constat peut être fait à Rouen, avec l'adhésion à l'UFF dès 1892 de M<sup>me</sup> Benjamin Cahen, présidente de la Société des dames israélites cette année-là et d'Alice Wimphen, membre du CA en 1903<sup>1309</sup>. Cet investissement à l'extérieur des œuvres de la communauté juive, également noté par Marie Aboulker dans le cas des membres du Comité de bienfaisance israélite de Paris après 1900 est significatif d'une importante dynamique d'intégration dans le réseau philanthropique<sup>1310</sup>. Il est certain que le choix de l'UFF ne tient pas au hasard et permet d'éviter la traditionnelle SSBM catholique ou l'ADF née en terre protestante dont la branche havraise est dirigée par les femmes de la famille Siegfried<sup>1311</sup>.

Enfin il apparaît que les liens entre ces trois pôles sont extrêmement importants et homogènes : en faisant varier les filtres et cherchant à visualiser les liens les plus forts, nous constatons qu'en 1900, les liens entre les trois pôles (œuvres confessionnelles, œuvres communes, et pôle sanitaire) sont toujours de trois individus au minimum. En 1905, ce sont onze de ces œuvres qui sont liées par au moins trois liens (Œuvre maternelle, SSBM, Goutte de lait du Dr Caron,

---

<sup>1307</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900...*, op. cit., p. 280. Les philanthropes catholiques de Genève sont qualifiés « d'outsiders » p. 310.

<sup>1308</sup>Marie Lang (affiliée n° 1805) est au même moment membre du conseil d'administration du comité et épouse d'Edouard Lang, adjoint au maire. Mme F. Bauer (affiliée n°168) est la secrétaire du comité de bienfaisance israélite au moins en 1910 et l'épouse du directeur de la maison de commerce Crémieux.

<sup>1309</sup>Affiliées n° 452 et 3310.

<sup>1310</sup>ABOULKER Marie, « Le comité de bienfaisance israélite de Paris. Ses membres dans l'espace philanthropique parisien (1887-1905) », *Histoire urbaine*, vol. 52, n° 2, 2018, pp. 33-48, p.45.

<sup>1311</sup>Voir chapitre deux.

Crèche havraise, Maison des marins, UFA, Comité de défense des enfants en justice, Diaconat, Crèche Sainte-Marie, Œuvres de la mer, Dames de charité) ; à cette date, quelques œuvres appartenant à chacun de ces pôles connaissent une cohésion maximale : il y a sept membres communs entre SSBM, Œuvre maternelle et Dames de charité qui représentent les pôles sanitaire, œuvres communes, confessionnel. Le cas havrais est donc à cette date celui d'un réseau féminin particulièrement intégré, entre les œuvres d'un même pôle, entre les trois pôles eux-mêmes.

Assurément, jusqu'en 1910, les Havraises ont choisi un mode de développement original de la philanthropie, fondé sur une participation commune et mutuelle des affiliées des différentes confessions.

### *L'influence des problématiques nationales sur le réseau.*

L'influence grandissante des problématiques nationales sur la morphologie du réseau local est visible après 1900. Le réseau passe de quarante-quatre œuvres en 1905 à soixante-douze en 1910. C'est le résultat de l'irruption des œuvres locales de défense des écoles privées entre 1903 et 1907 à l'initiative de la Ligue patriotique des Françaises qui répond ainsi à la politique gouvernementale hostile aux catholiques et de la création d'antennes des œuvres nationales ou internationales majeures pour les catholiques (Œuvre catholique de protection de la jeune fille). Il est clair que cette inflation n'augmente pas la fragmentation du réseau, puisque ce sont le plus souvent des leaders locales ou en tous cas des femmes déjà affiliées qui les fondent<sup>1312</sup>. En 1910, un équilibre nouveau a été trouvé : aux associations d'éducation (jeunesse, patronages, défense de l'enseignement libre), la polarisation confessionnelle, aux associations maternelles et de santé (Œuvre maternelle, gouttes de lait et anti-alcoolisme), la poursuite d'œuvres communes. En d'autres termes, il s'agit de l'adaptation locale d'injonctions nationales : sur le terrain, les Havraises entendent préserver leurs habitudes de travail en commun, entre protestantes, catholiques libérales et intransigeantes, tout en réservant aux associations d'éducation des choix qu'elles estiment plus idéologiques et conformes aux directives nationales.

Mais c'est l'équilibre relatif du graphe qu'il est intéressant de regarder pour l'année 1910 (graphe n° 6). Le centre du réseau est toujours constitué par les associations créées à l'aube du siècle. Il a peu évolué. Cependant, les connexions entre les associations se sont encore renforcées par le fait d'affiliations de membres communs : l'Œuvre maternelle du Havre, par exemple, affiche vingt-six connexions et la Goutte de lait du docteur Caron dix-neuf. La nouveauté est celle des réseaux

---

<sup>1312</sup>Exception faite – et notable – des premières dirigeantes locales de la LPDF, voir chapitre trois.

féministes et laïcs qui émergent. En effet, jusqu'en 1905 les amicales d'anciennes élèves dirigées par les institutrices appartenaient au plus à un graphe non isolé, mais non-connexe du réseau et sans lien avec le réseau central, formé par des liens avec la Ligue de l'enseignement ou la loge du Droit Humain. Il est vrai que ces enseignantes répondaient plus à une incitation de leur hiérarchie, celle de la politique de développement des amicales initiée par Ferdinand Buisson à partir de 1894 qu'à une initiative militante personnelle. La direction d'une amicale, à ce moment, ne relève pas toujours d'un choix. En 1910, leurs liens avec la Société populaire les rapprochent de l'Amicale de l'école Primaire supérieure dont nous connaissons les sensibilités féministes, puisque Pauline Rebour y enseigne jusqu'en 1912. Surtout, quatre amicales scolaires sont en lien, par le Droit Humain, le Groupe féministe universitaire de la Seine-Inférieure et la Ligue des droits de l'Homme, avec le Conseil national des femmes françaises dont la branche havraise est nouvellement constituée ; celui-ci, par sa structure fédérale affiche des connexions avec onze associations, qui ne sont pas des associations d'enseignantes, mais d'action caritative : c'est la nébuleuse féministe qui pénètre bien cette fois au cœur du réseau. Encore ne visualisons-nous que les responsabilités des bureaux et des conseils d'administration. Ouvrir aux simples affiliées intégrerait à coup sûr dans ce réseau la plupart des amicales, ainsi que la section locale de la fédération des Petites A dans laquelle nous savons les institutrices havraises extrêmement actives, en particulier lors de la préparation du congrès de 1909 au Havre<sup>1313</sup>.

Ce constat est donc fondamental : une grande association nationale du féminisme modéré, par sa structure fédérative, est capable de créer en soi, dans les grandes villes, des liens entre des associations qui auparavant travaillaient séparément, et de s'imposer au-delà des alliances locales: il s'agit bien d'un réseau, confirmant les objectifs affichés du CNFF dans ses statuts : rassembler « toutes les sociétés féministes et les œuvres féminines, créées par des femmes et pour des femmes <sup>1314</sup>» Il ne s'agit d'en nier ni le flou, ni les contradictions, qui pendant longtemps, marquent le féminisme français<sup>1315</sup> et dont l'historiographie montre combien son enjeu politique marquera profondément les décennies suivantes<sup>1316</sup>. Notons, par contre, qu'il s'agit du seul mouvement national, au Havre, qui ne s'ajoute pas aux œuvres nouvelles : il les fédère et pour la première fois,

---

<sup>1313</sup> *Le Féminisme havrais*, juillet 1909. Jeanne Gantois (affiliée n° 1297), par exemple, présidente de l'Amicale des anciennes élèves de Sanvic, est vice-présidente des Petites A. Elle est administratrice du Groupement féministe universitaire en 1911.

<sup>1314</sup> BMD, dossier CNFF, Statuts du CNFF.

<sup>1315</sup> KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche*, *op. cit.*, p. 150-155,

<sup>1316</sup> GERHARD Ute, « Concepts et controverses » in GUBIN Eliane *et al.*, *Le Siècle des féminismes...*, *op. cit.*, p.48.

nécessite un arbitrage entre dimension nationale et réalité locale. La guerre sera l'occasion de confronter cette donnée originale à des impératifs nouveaux.

Il est certain que l'étude de réseau ici, ne peut être effectuée qu'à l'échelle des grands pôles urbains. Cela n'est pas dissuasif, au contraire, puisque c'est à cette échelle, pour l'essentiel, que s'organisent les associations. Elle n'est ni une redite des enjeux politiques que des textes permettent de mettre en lumière, ni la découverte de mouvements occultes invisibles dans la consultation des sources. Elle permet cependant de matérialiser et de lire ou de confirmer les forces qui sont à l'œuvre au sein des structures et entre les personnels des associations.

### **Conclusion.**

En un quart de siècle, entre 1890 et 1914, l'amplification de la participation féminine aux structures collectives de l'action sociale a été favorisée par l'utilisation de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 appliquée le plus souvent tacitement en dépit d'une condition civile minorée des femmes mariées. La prise en main de cette législation libérale a été mise à profit ponctuellement pour créer rapidement des structures nouvelles et sortir des conflits locaux par une prise d'indépendance ou, dans le cas des ligues catholiques, pour contester les fondements politiques d'un régime pourtant à l'origine de cette législation. Au fil de ces années, la forme des associations évolue. Elles abandonnent le modèle ancien des comités genrés qui devient marginal pour adopter résolument des structures mixtes, dans lesquelles il est vrai, le pouvoir est peu partagé ou encore des structures uniquement féminines.

L'essor associatif fait émerger, en milieu urbain essentiellement il est vrai, une pluri-activité importante, qui devient une norme pour plusieurs certaines de femmes du département, plus qu'une pratique originale pour quelques personnalités isolées. Cette pluri-activité induit des carrières marquées par une remarquable constance dans le choix des postes au sein des bureaux des diverses associations, confirmant les compétences techniques que ces femmes ont acquises. Elles sont autant de recours et de points d'appui utiles pour fonder des associations nouvelles selon un mode d'essaimage collectif – que nous avons nommé co-construction – dans lesquelles les responsabilités sont à la fois des aventures personnelles et partagées. Lorsque l'offre associative est assez fournie, correspond également à cette spécialisation technique, et particulièrement chez les féministes, le choix de quelques domaines de prédilection (éducation, maternité, santé) qui se conjuguent pour permettre de créer cette expertise sur laquelle les grandes associations comme le CNFF et l'UFSF entendent fonder leur revendication à davantage de droits civils et politiques.



Dans le cas précis du Havre, le réseau résultant de cette pluri-affiliation est dense et fortement connecté du fait des œuvres communes gérées par les protestantes et les catholiques, héritage caractéristique de la ville portuaire, qui reste une constante locale indifférente aux évolutions nationales. Cependant, l'émergence des grandes associations nationales féministes, en créant des liens nouveaux avec les associations de l'enseignement déjà présentes, fédère les groupes et pénètre au centre du réseau.

Nous voyons bien que les différents moments identifiés dans notre première partie correspondent à des équilibres différents des groupes et de leurs forces réciproques. Ces moments ont-ils produit les mêmes carrières ? Ne sommes-nous pas ici en présence d'« horizons partagés », de ce que Karl Mannheim nomme « l'esprit du temps<sup>1317</sup> », et qui définit le périmètre d'une génération ? Ce sont donc bien les itinéraires individuels, les parcours et les transmissions qu'il s'agit dans le chapitre suivant d'explorer.

---

<sup>1317</sup>MANNHEIM Karl, *Le Problème des générations*, Paris Armand Colin, 2011, p. 101, cité par COAVOUX Samuel, « Karl Mannheim, *Le problème des générations* », *Lectures*, 2011.

## Chapitre cinq.

### Hériter, bâtir, transmettre

Il peut paraître audacieux dans le cadre de ce travail de quitter le groupe pour considérer l'individu. Si le fait associatif est collectif, c'est bien pourtant d'une démarche individuelle que procède l'affiliation car, comme l'exprime Léon Bourgeois, c'est chaque individu qui « au lendemain de sa naissance [...] contracte, [...] l'obligation de concourir, par son propre effort, non seulement au maintien de la civilisation dont il va prendre sa part, mais encore au développement ultérieur de cette civilisation<sup>1318</sup> ».

Que pouvons-nous donc attendre de la confrontation, de la comparaison ou encore d'une description à fin de classement, des itinéraires parcourus par ces femmes au long ou pendant une partie de ces vingt-cinq années ? La double définition, donnée par Karl Mannheim en 1928, de l'« appartenance à des classes d'âge voisine qui ont en commun de circonscrire, du fait de leur position dans le champ socio-historique, les individus dans un champ de possibles déterminé<sup>1319</sup> », insiste sur la contrainte de l'âge qui fait peser sur l'individu des expériences historiques données et le rapproche du lot commun des individus du même âge, ce que Karl Mannheim traduit par « l'esprit du temps<sup>1320</sup> ». Ici, c'est bien le champ des possibles qu'il nous importe d'explorer.

Les réserves cependant à propos de la notion de génération ne sont pas minces<sup>1321</sup>. L'approche culturelle et politique de la notion de génération, fondée sur l'acquisition d'une identité collective dans des moments historiques marqués, a produit des travaux nombreux comme ceux de Jean-François Sirinelli autour des khâgneux formés dans l'entre-deux guerres, puis des *babyboomers* ou d'Anne-Marie Sohn sur la garçonne dans les années 20<sup>1322</sup>. Elle se démarque d'une approche plus démographique, qui questionne justement les mobilités géographique ou sociale de cohortes comparées ou encore se penche sur l'influence des systèmes d'organisation

---

<sup>1318</sup>BOURGEOIS Léon, *Solidarité...*, *op. cit.*, p. 128-129.

<sup>1319</sup>MANNHEIM Karl, *Le Problème des générations* [1ère édition 1928], Paris, Gallimard, 1995, p. 42

<sup>1320</sup>*Ibid.*, p.45.

<sup>1321</sup> Nous reprenons ici la synthèse historiographique de Catherine OMNÈS, « Naître à dix ans d'écart... », *Temporalités* [En ligne], 2 | 2004, mis en ligne le 24 juin 2009, DOI : <https://doi.org/10.4000/temporalites.687>.

<sup>1322</sup>SIRINELLI Jean-François, *Khâgneux et normaliens des années vingt : histoire politique d'une génération d'intellectuels, 1919-1945*, Lille 3, ANRT, 1987, SOHN Anne-Marie, « "La Garçonne" face à l'opinion publique: type littéraire ou type social des années 20? » *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1972, n° 80, pp.3-28.

des entreprises et des institutions sur leur devenir<sup>1323</sup>. Cependant, ces approches ne s'excluent pas totalement et ne doivent pas être caricaturées<sup>1324</sup>.

Ici, c'est la question de trajectoires de carrières et de leur évolution en fonction du contexte de départ qui est posée<sup>1325</sup>. Une double lecture s'impose. Il est impossible en effet de ne pas poser la question des années de formation et de jeunesse dans les dynamiques d'appartenance. Pour la période qui est la nôtre, les réformes de la Troisième République modifient en profondeur les conditions d'éducation des filles. Au contraire des garçons déjà rompus à une scolarité primaire souhaitée par les parents et favorisée par les sociétés républicaines dès les années 1860<sup>1326</sup>, les filles sont en Seine-Inférieure davantage concernées par les lois fondatrices d'une école gratuite, laïque et obligatoire voulue par Jules Ferry<sup>1327</sup>. Pour une partie d'entre elles, la mise en œuvre de la loi Camille Sée organisant un enseignement secondaire pour les filles le 21 décembre 1880, qui entraîne la création des lycées de jeunes filles de Rouen (1882) et du Havre (1885) comme la transformation des écoles normales professionnelles en écoles primaires supérieures (en 1880 au Havre et en 1887 à Rouen) transforment et légitiment les conditions de l'accès au savoir des filles. Elles drainent un personnel enseignant féminin toujours plus nombreux et qualifié. Comme l'a montré Catherine Omnès, qui a observé les trajectoires professionnelles de deux cohortes

---

<sup>1323</sup>DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Étienne, 1850-1950*, Lyon, PUL, 1993.

<sup>1324</sup>Pierre Nora souligne que l'analyse en terme d'année de naissance recèle un double piège, puisque le terme de génération, « phénomène individuel qui n'a cependant de sens que collectif [et] par origine continuiste, n'a cependant un sens que de discontinuité et de rupture ». Selon lui, l'individu n'ayant pas forcément le sentiment d'appartenir à la génération à laquelle sa naissance devrait l'assigner, la vraie définition de la génération ne peut résider que dans cette « dynamique d'appartenance ». NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire...* op. cit., tome 2, p. 2983-2984.

Jean-François Sirinelli remarque que tenter un découpage générationnel ne dédouane pas de penser au pluriel les groupes qui en sont issus, refusant de « conférer à la clé générationnelle un statut de passe-partout » [8] dans sa lecture « des générations 68 », pour lesquelles il est impossible par exemple de ne pas réintroduire une dimension de classe. Plus qu'une culture commune, il voit dans cette génération la diversité idéologique d'une « génération-palimpseste » qui a en commun l'effacement de l'« empreinte originelle de [ses] aînés » [15] ; c'est également le cas selon lui de la relecture postérieure qui en est faite [16 à 30]. SIRINELLI Jean-François, « Génération, générations », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008/2 (n° 98), pp. 113-124.

<sup>1325</sup>Cette question recoupe l'analyse intergénérationnelle de Catherine Omnès à propos des « générations, [qui], confrontées à un même contexte à des âges différents, prennent une identité propre et connaissent des destins différents » ; « Naître à dix ans d'écart... », art. cit., [7].

<sup>1326</sup>C'est le cas au Havre de la Société d'éducation populaire dans les années 1860 ou du programme proposé par Jules Siegfried au sein de la Ligue de l'Enseignement en 1868, qui prévoit des commissions chargées de surveiller l'assiduité des écoliers et des visites aux familles par des commissaires ouvriers – qui sont uniquement des hommes – pour raisonner les plus récalcitrants. ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains...*, op. cit., p. 146 et p. 345.

<sup>1327</sup>Sur la situation de l'enseignement féminin avant les lois Ferry en Seine-Inférieure, MARQUIS Jean-Claude, *L'Enseignement primaire en Seine-Inférieure...*, op. cit., p. 99 et suivantes.

d'ouvrières nées en 1901 et en 1911, il n'est pas indifférent de ce fait, pour les jeunes filles, de « naître à dix ans d'écart<sup>1328</sup> ».

Mais cette lecture autour des conditions de formation ne peut être unique, à la fois parce que les possibilités offertes par ce nouvel enseignement secondaire ne concernent, bien entendu, pas toutes les femmes<sup>1329</sup> mais également parce qu'une approche exclusivement fondée sur l'année de naissance laisse de côté une partie des paramètres utiles à l'étude. En effet, l'entrée dans la carrière associative ne présente pas cette régularité d'âge qui est peu ou prou celle d'une formation scolaire ou de l'entrée initiale dans des carrières professionnelles telles que les ont observées Catherine Omnès ou encore Mathilde Dubesset et Michelle Zancarini-Fournel<sup>1330</sup> : c'est à tout âge qu'il est au moins théoriquement possible de s'affilier. De plus, la trajectoire suivie est justement liée au contexte politique fluctuant, qui est à l'affiliation ce que la fluctuation économique est à la carrière professionnelle.

Notre objet est bien de voir si des classes d'âges variées confrontées à un même contexte mais armées d'une expérience différente expriment les mêmes options ou font les mêmes choix<sup>1331</sup>. C'est donc la date d'entrée en association qui est le fondement de notre questionnement. De ces périodes déterminantes pour les expériences historiques des affiliées, nous en retiendrons deux : celle de l'entrée en association au plus tard en 1895, lorsque l'organisation associative traditionnelle est la plus fréquente ; ensuite, celle qui correspond à des débuts de carrière qui se situent entre 1896 et 1914, pour laquelle les carrières sont marquées par une offre associative étendue, de l'hygiénisme à l'éducation populaire, mais aussi par des crises politiques et religieuses majeures. Ces deux moments déterminent donc des cohortes qui ne représentent donc pas *a priori* une unité d'âge et qui ne situent pas nécessairement au même moment de la vie des individus<sup>1332</sup>.

---

<sup>1328</sup>OMNÈS Catherine, « Naître à dix ans d'écart... », *art. cit.*

<sup>1329</sup>Il ne concerne pas l'immense majorité des classes ouvrière et paysanne, qui ne figure qu'à la marge dans notre base de données, mais pas non plus toutes les élites, qui refusent en partie l'accès à l'enseignement secondaire à leurs filles.

<sup>1330</sup>DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Parcours de femmes, réalités et représentations, Saint-Étienne, 1880-1950*, Lyon, PUL, 1993.

<sup>1331</sup>En ce sens, la double dimension de l'âge et du moment nous rapproche de travaux menés plus récemment en sociologie par Emmanuelle Santelli et Laure Moguérou à propos des générations issues de migrants. SANTELLI Emmanuelle, MOGUÉROU Laure, « Enquêter sur le vécu de la jeunesse et le devenir adulte des descendants de migrants », *Migrations Société*, vol. 147-148, n° 3-4, 2013, pp. 71-82.

<sup>1332</sup>Le cas de la troisième cohorte, qui commence sa carrière avec la Grande Guerre dont la brutalité procède à une remise à plat des enjeux de l'action sociale sera traitée dans le chapitre neuf.

Il importe donc, pour chacune de ces cohortes, en gardant à l'esprit les limites et les atouts de la démarche prosopographique explicitée par Christophe Charle<sup>1333</sup>, d'essayer de qualifier des trajectoires comme l'a fait Claire Lemerrier dans son étude fondatrice sur les membres de la Chambre de commerce de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1334</sup>, même si l'aspect trop lacunaire de nos sources sur la durée exclut ici de recourir à un traitement informatique des carrières. Notre base de données permet de mesurer le poids relatif de chacune de ces deux cohortes et la place qu'elle occupe face à l'autre, d'établir des trajectoires communes permettant ainsi de déterminer dans quelle mesure les portraits individuels ou les monographies portant sur d'autres territoires<sup>1335</sup> sont conformes ou discordants.

### 1. Hériter du XIX<sup>e</sup> siècle.

Notre première cohorte est celle qui s'affilie au plus tard en 1895. Elle est constituée de 254 femmes, héritières de « l'âge d'or de l'ordre masculin<sup>1336</sup> » né avec le Code civil de 1804, qui a connu peu de modifications pendant la jeunesse de ces affiliées. Cette homogénéité est également celle d'une génération élevée avant la mise en place de la Troisième République. Elle est cependant celle de l'instant, puisqu'elles ont commencé leur carrière avec des femmes entre-temps décédées. Toutes nées avant la proclamation des lois de 1875 qui annoncent la fin de l'Ordre moral et la véritable conquête du régime par les Républicains aux élections de 1876, elles ont majoritairement dépassé l'adolescence lors de la chute du Second Empire (102 parmi les 162 dont la date de naissance est connue, soit 62,9 % des individus). Pour presque la moitié d'entre elles, (46,9 %), elles sont nées avant la proclamation de la Deuxième République et 1848 est justement la médiane des années de naissances connues. La moitié d'entre elles également (45 sur 91) sont déjà mariées au moment de l'Année Terrible. Plus encore : le décalage de l'âge au mariage entre les époux, traditionnel en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle explique que les trois quarts d'entre elles (76,3 %) vivent au foyer d'un mari qui a connu la Deuxième République ou même la Monarchie de Juillet (60,1%).

---

<sup>1333</sup>Voir l'introduction de la deuxième partie et CHARLE Christophe, « Problèmes de traitement informatique d'une enquête sur trois élites en 1901 », in *Informatique et prosopographie*, Actes de la table ronde du CNRS- Paris octobre 1984, Éditions du CNRS, Paris, 1985, pp. 233-245.

<sup>1334</sup>LEMERRIER Claire, *La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*. thèse citée... ; « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIX<sup>e</sup> siècle »..., *art. cit.*

<sup>1335</sup>Parmi les plus récentes, ANGLERAUD Bernadette, « Du caritatif au politique, l'itinéraire de Jeanne Koehler-Lumière », *art. cit.* ; BATTAGLIOLA Françoise. « Philanthrope et féministe. Itinéraire d'une bourgeoise picarde et vision de la famille ouvrière », *Sociétés contemporaines*, vol. n<sup>o</sup> 52, n<sup>o</sup>4, 2003, *art. cit.*

<sup>1336</sup>VIENNOT Éliane, *L'Âge d'or de l'ordre masculin, la France, les femmes et le pouvoir, 1804-1860*, Paris, CNRS éditions, 2020.

Ces femmes ont donc vécu au moins une partie de ces changements de régime qui mènent à une République qui, certes, fait « œuvre symbolique, constitutionnelle, législative durable<sup>1337</sup>» mais dans laquelle les femmes, évincées du droit de suffrage n'ont que la place d'une figure allégorique<sup>1338</sup>. Elles ont vu également les élites auxquelles elles appartiennent interpellées par une question sociale qui se pose surtout en milieu urbain où elles vivent le plus souvent<sup>1339</sup>. Parce qu'elles sont commencées dans le respect des codes hérités dans des groupes souvent cooptés dont le recrutement est élitiste, il importe de savoir comment ces longues carrières sont ou non transformées par les bouleversements de l'organisation caritative.

#### **a. Les contours d'une élite.**

Affiliées au plus tard en 1895, ces 254 femmes commencent leur carrière caritative dans des associations traditionnelles, quand elles ne sont pas situées dans cette zone grise de non-déclaration que nous avons décrite<sup>1340</sup> : sociétés de charité maternelle, associations confessionnelles catholiques ou protestantes, et déjà Croix-Rouge, dont nous avons vu l'implantation précoce des trois branches (SSBM, ADF ou UFF), plus patriotiques que véritablement sanitaires à la suite du conflit franco-prussien. Si le principe de cooptation et celui du nombre limité des affiliées invitent à y reconnaître une élite, il s'agit de comprendre le sens que recouvre ce mot.

« La notion d'élite, complexe, et en partie subjective, dans laquelle entre le jeu des réputations et des alliances doit être maniée avec précaution et les outils qui la désignent scrutés avec intérêt »<sup>1341</sup>. Ce commentaire d'Éric Anceau sur les élites françaises s'applique ici: en figurant sur les listes établies par les sociétés – et bien conscientes qu'elles seront publiées – les affiliées se désignent elles-mêmes comme appartenant à une élite. Les ajouts rectificatifs fréquents laissent supposer que les erreurs et les omissions ne laissent aucun sociétaire indifférent et les précisions (fort utiles au demeurant) ayant trait à l'identité de la personne ou de son époux permettent d'attribuer à chacun sans confusion le mérite de sa prodigalité philanthropique.

Les qualités soulignées avant 1901 dans les enquêtes préalables à l'autorisation et transmises à l'autorité administrative, préfecture le plus souvent, qui accorde le précieux sésame, explicitent le sens que prend ce mot pour les contemporains. Le cas de Valérie Ehrmann<sup>1342</sup> qui la sollicite

---

<sup>1337</sup>AGULHON Maurice, *La République...*, op. cit., tome 1, p. 23-24.

<sup>1338</sup>AGULHON Maurice, *Marianne au combat, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 90.

<sup>1339</sup>Voir chapitre quatre.

<sup>1340</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1341</sup>ANCEAU Éric, *Les Élites françaises, des Lumières au grand confinement*, Paris, Passés composés, 2020, p. 17.

<sup>1342</sup>Affiliée n°1140.

afin de former un comité de l'ADF à Blangy à la fin de l'année 1880 est exemplaire<sup>1343</sup> : l'enquête menée par la sous-préfecture de Neufchâtel souligne à la fois sa position sociale dans ce qu'elle a d'ostensible (la propriété du château de Rieux, acheté par la famille à son arrivée dans le département) et de tangible (une fortune évaluée à deux millions). La position d'élu de son défunt mari à Strasbourg où il était conseiller d'arrondissement en 1870 est soulignée. Pour Valérie Ehrmann elle-même, inéligibilité oblige, le commentaire ne peut se placer que sur un plan moral, soulignant qu'« elle fait beaucoup de bien dans le pays et jouit de l'estime et de la considération générales ; susceptible de trouver de nombreux adhérents<sup>1344</sup>. »

Ce regard de l'autorité du département qui éclaire une réputation laisse en partie dans l'ombre la réalité sociale de l'élite. Une certitude : dans un espace où les territoires sont contrastés, les contours de cette élite sociale varient.

#### *Civilité et profession : la domination des milieux économiques fortunés.*

Six femmes seulement dans ce groupe formé des femmes affiliées avant 1896, soit moins de 2,5 %, ont une profession, repérée à travers les recensements ou au hasard de nos sources. Parmi elles, une femme mariée, une demoiselle, quatre veuves. La première est libraire à Dieppe, une des veuves est négociante<sup>1345</sup> au Havre, les autres sont propriétaires de maison de confection à Rouen et au Havre<sup>1346</sup> également. Il faut leur ajouter Aldona Sochaczewska, inspectrice du travail stagiaire à Rouen en 1893<sup>1347</sup> et membre de l'UFF dont elle devient la secrétaire en 1896<sup>1348</sup>. Aldona Sochaczewska quitte Rouen en 1903 pour se marier avec Paul Juillerat, directeur du service des eaux à la préfecture de la Seine<sup>1349</sup>; enfin Marguerite Marc-Guernet est déjà inspectrice des écoles maternelles du département en 1892<sup>1350</sup>. L'activité effective de nombreuses femmes est rarement relevée dans les recensements<sup>1351</sup> alors que les épouses des commerçants contribuent au

---

<sup>1343</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>1344</sup>ADSM 4 M 529 ; lettre du 8 janvier 1881 du sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâtel au préfet de Seine-Inférieure.

<sup>1345</sup>Affiliée n° 876 ; Clémence Chevalier, veuve d'Alphonse Dérode, se déclare négociante après le décès de son mari en 1888. Cependant, il semble qu'un de ses fils, Julien Dérode (1861-1900) ait succédé à son père à partir de 1884, soutenu par un des employés les plus chevronnés, Alfred Brunet. « Alfred Brunet (1846-1925) », *Recueil des publications de la SHED*, janvier 1926, p. 192.

<sup>1346</sup>Affiliées n° 666, 3155 et 1636.

<sup>1347</sup>*Journal Officiel* 30 juillet 1893 ; affiliée n° 3401.

<sup>1348</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1349</sup>Elle s'investit quelques années plus tard avec lui dans la Ligue sociale d'acheteurs et fait paraître plusieurs articles dans le *Bulletin* de l'association entre 1910 et 1913.

<sup>1350</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1351</sup>MARUANI Margaret, MÉRON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012, p. 27.

moins en partie à la bonne marche de l'entreprise. Les demoiselles Normand dont nous avons décrit la carrière professionnelle au Havre<sup>1352</sup> sont très investies dans le chantier naval familial ; elles sont cependant déclarées rentières dans le recensement de 1901.

Situer les femmes revient donc bien souvent dans cette première cohorte à situer « leurs hommes » c'est-à-dire des pères ou des maris. Le tableau ci-dessous récapitule l'occurrence des professions rencontrées :

**Tableau n°13. Profession ou état des conjoints et des pères des affiliées (cohorte 1 ; affiliation avant 1896).**

Profession du mari (femmes mariées et veuves)	code	Profession conjoint	Profession père
Négociants , armateurs	1.1	45 (23.3 %)	16
Manufacturiers, industriels	1.2	36 (18.6 %)	19
Banque, assurance	1.3	9 (4.7 %)	1
Boutiquiers, artisans	1.4	19 (9.8 %)	2
Employés	1.5	2 (1 %)	0
<b>Professions économiques</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>111 (57.5 %)</b>	<b>38</b>
Haute et moyenne fonction publique	2.1	1 (0.5 %)	2
magistrature	2.2	5 (2.6 %)	2
Fonctions administratives locales	2.3	3 (1.6 %)	1
Enseignants	2.4	2 (1 %)	2
Employés des administrations	2.5	0	0
<b>Fonction publique et assimilés</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>11 (5.7 %)</b>	<b>7</b>
Médecins	3.1	18 (9.3 %)	1
Autres professions médicales	3.2	5 (2.6 %)	0
avocats	3.3	4 (2 %)	1
Autres métiers du droit	3.4	8 (4.1 %)	6
Ingénieurs et cadres du privé	3.5	3 (1.6 %)	2
Professions intellectuelles et artistes	3.6	3 (1.6 %)	2
<b>Professions libérales et du privé</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>41 (21.2 %)</b>	<b>12</b>
marins	5.1	0	0
militaires	5.2	9 (4.7 %)	1
<b>Marins et militaires</b>	<b>TOTAL 5</b>	<b>9 (4.7%)</b>	<b>1</b>
agriculteurs	6	1 (0.5 %)	0
<b>Agriculture, horticulture, élevage</b>	<b>TOTAL 6</b>	<b>1 (0.5%)</b>	<b>0</b>
<b>Rentiers et propriétaires</b>	<b>TOTAL 7</b>	<b>17 (8.8 %)</b>	<b>3</b>
<b>Clergé</b>	<b>TOTAL 8</b>	<b>3 (1.6%)</b>	<b>2</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>193 (100%)</b>	<b>63</b>

<sup>1352</sup>Voir chapitre deux.



Si nous nous intéressons aux professions exercées et nonobstant les dix titres nobiliaires hérités de façon concomitante par héritage aristocratique, de ces chiffres émergent quelques points forts : sont présents 81 négociants et industriels, 18 médecins et 17 rentiers, titre dont nous savons qu'il couronne bien souvent, à Rouen au moins, la carrière d'un entrepreneur qui peut être satisfait de son parcours<sup>1353</sup>. À ce groupe s'ajoutent 19 commerçants, catégorie sociale plus modeste dont la présence pourrait davantage surprendre. Au total, si nous écartons le milieu médical dont la présence est liée à l'importance des trois associations de la Croix-Rouge au sein de la cohorte (les trois branches affilient la totalité des femmes de médecins qui sont présentes, au moins au début de leur carrière caritative), la domination des milieux économiques est éclatante : ils représentent 111 professions sur 193, soit 57,5 % des professions des maris. Ce qui est vrai pour les époux l'est encore davantage pour les pères, puisque 61,3 % d'entre eux appartenaient au moment du mariage de leur fille à ces milieux économiques dominants. Nous retrouvons bien les noms des grandes réussites des *Patrons du Second Empire* de Dominique Barjot<sup>1354</sup>. À Rouen, la famille Keittinger est exemplaire de cette élite dont la fortune est solidement établie. Les deux filles de l'industriel Jules-Bernard Keittinger (1822-1899) qui laisse une fortune de 3,4 millions de francs de fortune à son décès sont présentes dans notre cohorte. Elles ont épousé pour la première Marie-Marthe, le filateur Henri Pinel, et pour la seconde Lucile Henry Rondeaux (1,2 millions de francs de capital à son décès). Au Havre, la Compagnie générale péninsulaire d'Eugène Grosos dont l'épouse est affiliée à la SSBM possède un capital de 5 millions de francs en 1892. À son décès en 1858, la succession de Jeremiah Winslow dont la fille et les deux petites-filles sont présentes dans cette cohorte était déjà estimée à 2,1 millions de francs<sup>1355</sup>. Dans le cas précis du Havre d'ailleurs, parmi les douze femmes originaires de la ville, huit sont issues des familles des cinquante notables qui étaient les plus imposés en 1865<sup>1356</sup>.

Nous sommes bien en présence d'une élite sociale. Est-elle cependant vraiment celle du temps ? S'agit-il d'une position montante, ou bien d'une position acquise de longue date qui, bien que reconnue par les contemporains, est un héritage déjà menacé ? La déclinaison des situations locales apporte une réponse.

---

<sup>1353</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>1354</sup>BARJOT Dominique (dir.), *Patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine...*, *op. cit.*

<sup>1355</sup> *Ibid.*, notices 4, 5, 18, 25.

<sup>1356</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, *op. cit.*, tome 2, p. 468.

*Les affiliées rouennaises ou le triomphe d'une bourgeoisie surannée.*

Le chef-lieu de la Normandie, capitale du commerce et « des commerçants pour qui l'ordre est le premier garant de conservation de leur fortune et la liberté l'unique gage de son accroissement »<sup>1357</sup> et qui prête si souvent le flan à la satire récurrente de Flaubert nous fournit ici en effet le gros des troupes, avec 130 femmes, soit plus de la moitié de notre cohorte affiliée avant 1896. Il s'agit de femmes qui occupent des postes à responsabilité<sup>1358</sup>, puisque ni la SSBM, ni l'UFF à cette date ne publient de listes de simples affiliées.

Détaillons-les : parmi les dix détentrices de titres nobiliaires, huit sont affiliées à Rouen. Mais les ascendances sont plus industrielles que terriennes et ces titres viennent en général parfaire le tableau d'une réussite économique éclatante, pour qui achève sa vie à Rouen après l'avoir consacrée à une entreprise dans une bourgade éloignée. Le cas de la marquise de Boury qui préside le comité des dames de la SSBM de Rouen en 1891 est exemplaire. Elle est la fille de Jean Ezechiel Vauquelin (1801-1875), fabricant de draps à Elbeuf et président du Conseil des prud'hommes en 1835, établi à Rouen à la fin de la Monarchie de Juillet<sup>1359</sup> et de madame, née Eugénie Sevaistre, elle-même fille d'un important industriel du textile de Pont-de-l'Arche dans l'Eure. Elle mène à son terme l'ascension familiale par son mariage avec Guillaume Aubourg de Boury, grand propriétaire à Amfreville-la-Campagne. Sa fille, la baronne Levavasseur, qui figure également dans la liste des conseillères rouennaises de la SSBM est l'épouse d'Arthur Levavasseur, fils de Charles, un industriel entreprenant de l'Eure<sup>1360</sup> et maire de Radepont. Les ascendances sont donc plus industrieuses que terriennes.

La noblesse plus ancienne est, elle, insérée dans l'administration et la finance. La comtesse de Germiny, née Marie de Quiévremont, conseillère de la SSBM en 1891, a épousé Adrien Lebègue de Germiny (1826-1922), receveur général du département<sup>1361</sup>. La baronne Élie-Lefebvre est l'épouse du directeur de la compagnie d'assurances « la Normandie » quand la baronne de Rothiacob est celle d'un directeur du comptoir d'escompte<sup>1362</sup>. Ces familles ont également en commun leur appartenance à un camp catholique et libéral volontiers investi en politique dans un passé récent. Arthur Levavasseur est fils de député, Henri Élie-Lefebvre est fils d'un ancien maire

---

<sup>1357</sup>L'*Ermite en Normandie*, p. 170, cité par CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, note 31, p.402.

<sup>1358</sup>Codes 1 à 5 et 7, colonne « poste » de la base de données ; les conseillères sont assimilées à des membres du conseil d'administration, poste 5.

<sup>1359</sup> Il figure au 665<sup>e</sup> rang d'imposition sur 8862 en 1847-1848.

<sup>1360</sup>BARJOT Dominique, *Patrons de Normandie...*, *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>1361</sup>Charles le Bègue de Germiny son beau-père (1799-1871), fut ministre des finances en 1851 et gouverneur de la banque de France ; Adrien le Bègue de Germiny est trésorier-payeur du département.

<sup>1362</sup>Respectivement affiliées n° 1732, 1729.

de Rouen, Adrien Le Bègue de Germiny est fils de sénateur. Leur ascension sociale ancienne ou plus récente s'est concrétisée par l'acquisition de châteaux, à Amfreville-la-Campagne pour les Boury, Gouville pour les Germiny, Radepont pour les Levavasseur ou encore Canteleu pour les Élie-Lefebvre, propriétés qu'ils cumulent avec un hôtel particulier à Rouen. La géographie du textile, à l'image du triangle industriel qui s'est formé entre Rouen et sa banlieue, Louviers et Elbeuf, explique que plusieurs affiliées, à l'instar de la marquise de Boury, partagent leur investissement caritatif entre l'Eure et la Seine-Inférieure : en 1893, elle est souscriptrice de l'Œuvre militaire d'Evreux<sup>1363</sup>.

Issues de la bourgeoisie et de l'artisanat pré-industriel dont elles constituent la deuxième ou la troisième génération, épouses d'hommes dont les familles ont compté dans le monde politique local du XIX<sup>e</sup> siècle, elles font partie de la génération qui couronne ces avancées par les acquisitions immobilières et le capital terrien.

Si les épouses de commerçants sont peu nombreuses, elles représentent la forme par excellence de la réussite rouennaise. Femmes de marchands de grains, bouchers, ou encore orfèvres<sup>1364</sup>, toutes sont adhérentes précoces et parfois fondatrices de l'UFF au recrutement social moins élitiste que la SSBM. Jeanne Hébert<sup>1365</sup>, fille d'Auguste Visinet, qui fut directeur de l'éclairage au gaz puis journaliste, a épousé Charles Hébert, marchand de porcelaines dans la principale artère commerçante de la ville en 1864. Elle est entrée à l'UFF en 1886, très peu de temps après sa fondation. Souvent servis par des domestiques logés, bien que les recensements les distinguent rarement des employés de magasin, ces ménages figurent en bonne place parmi les 11 % des ménages les plus aisés de la société rouennaise, que leur niveau d'imposition et de logement permet à Jean-Pierre Chaline de classer dans la bourgeoisie<sup>1366</sup>.

Ainsi composé, ce groupe d'affiliées est-il donc à l'image de la bourgeoisie reconnue du chef-lieu du département ? C'est oublier qu'à Rouen les industriels ont déjà amorcé à cette date un déclin au moins en valeur relative dans la bourgeoisie, à la fois du fait d'une concentration accélérée des entreprises lors de la crise cotonnière du dernier quart du siècle et du fait de leur passage au statut de rentiers<sup>1367</sup>. Cela explique d'ailleurs leur présence plus importante au sein des

---

<sup>1363</sup>COLOMBIN Jules, *Rapport sur l'Œuvre militaire d'Évreux et sur l'Association diocésaine de Notre-Dame des armées*, Tournai, Desclée, 1893, p. 31.

<sup>1364</sup>Affiliées ° 3691, 3805, 2398.

<sup>1365</sup>Affiliées n° 1537.

<sup>1366</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op.cit.*, p. 41.

<sup>1367</sup>*Ibid.*, p. 93

professions paternelles que conjugales dans le tableau n°. 15, même si ce constat est atténué par la différence d'âge au mariage entre ces affiliées et leurs époux.

L'absence remarquée est celle de la haute fonction publique, et de la fonction publique en général, qui ne représente 10 individus soit 5,7 % des conjoints dont la profession est identifiée. Il s'agit pourtant d'une catégorie qui occupe une place de choix dans l'élite rouennaise pendant cette période, puisque l'armature administrative et judiciaire du département se renforce et que c'est la seule catégorie sociale de la ville dont le niveau de fortune connaît une augmentation continue et régulière depuis le début du siècle<sup>1368</sup>. Elle n'apparaît guère dans les affiliations réalisées avant 1895, contribuant à faire de l'élite un portrait daté.

#### *Les affiliées havraises, le négoce en souvenir.*

Au Havre, le groupe de 61 affiliées, plus restreint celui des Rouennaises, émane pour les deux tiers (trente cas parmi les quarante-cinq des professions identifiées des époux) du monde du négoce. Son trait le plus remarquable est sa forte composition exogène et même cosmopolite. Si nous considérons les trente-cinq lieux de naissance connus pour les affiliées, nous en comptons treize soit plus de 37 % situés en dehors des cinq départements normands c'est-à-dire à Paris, à l'étranger ou dans les « provinces perdues » quand les Rouennaises ne sont à la même date qu'un peu plus de 17 % à être dans ce cas ; bien plus, parmi les vingt-deux Havraises nées en Normandie, neuf ont épousé un mari venu de l'extérieur de l'agglomération. Nous sommes là devant une pratique courante des élites havraises, caractéristique du fait maritime comme l'a montré Alain Cabantous<sup>1369</sup>, renforçant par des stratégies matrimoniales les activités du négoce et construisant des réseaux multiples. La comparaison avec Rouen n'étonne donc guère : 34,8% seulement des couples parmi les affiliées havraises (12 parmi 35) sont formés par des individus nés en Normandie, contre 64,3 % parmi les affiliées rouennaises (45 sur 70). Cette remarque est d'ailleurs en cohérence avec la faible représentation des fonctionnaires à Rouen, plus prompts ainsi que leur épouse à venir de l'extérieur du département, au contraire des industriels<sup>1370</sup>. Parmi ces femmes nées ailleurs qui ont épousé un Havrais, lui-même parfois d'adoption, compte-t-on ainsi Laure Saint-Vel, née à Saint-Pierre de la Martinique, qui au décès de sa propre sœur mariée à Eugène

---

<sup>1368</sup>*Ibid.*, tableaux et figures n° 19.

<sup>1369</sup>CABANTOUS Alain, « L'Histoire maritime, objet de recherche ou leurre historiographique ? », in VILLAIN-GANDOSSI Christiane et RIETH Éric (dir.), *Pour une histoire du fait maritime, sources et champs de recherche*, 2001, éditions du CTHS, p. 38.

<sup>1370</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, op . cit., p. 54.

Grosos l'épouse à son tour en 1871<sup>1371</sup> ; les descendantes de la famille Delaroche, élite négociante et politique de la ville à partir de 1824, s'allient aux de Heyder, Jung, Roederer. Le négoce, la situation géographique de la ville comme l'arrivée du chemin de fer en 1847 et l'embarquement à partir du Havre à destination de l'Amérique sont autant d'occasion d'expliquer la présence d'Anglais, de Suisses et d'Allemands, et cette origine exogène se décèle dans les identités religieuses : notre cohorte havraise est formée de 42 % de protestantes (17 sur les 40 cas identifiés), proportion un peu plus élevée que dans l'ensemble de la population négociante, comme le montre le tableau ci-dessus<sup>1372</sup>.

Une fois encore cependant, il ne s'agit pas là des milieux qui assurent l'avenir du Havre : si notre liste conserve encore trace du milieu ancien du négoce du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la présence de l'épouse d'un Bégouën<sup>1373</sup>, si la nouvelle génération d'entrepreneurs née entre le Directoire et la fin de l'Empire<sup>1374</sup> est bien présente avec les familles Ancel et Delaroche, le temps a passé. Là, encore, la prédominance des négociants croque un portrait déjà ancien de la ville. Le creusement de nouveaux bassins a permis une nouvelle organisation du négoce autour de quais et des entrepôts plus nombreux et mieux organisés, avec la création de la compagnie des docks en 1856<sup>1375</sup>. À partir de 1880, c'est l'industrie de transformation du café et des tabacs, la métallurgie grâce au traitement des minerais importés comme le plomb et le nickel, la fabrication des engins de levage et de coques de bateaux qui représentent les valeurs sûres de l'économie havraise<sup>1376</sup>. Le mouvement est inéluctable : les négociants représentent 56 % en 1865 contre 60 % des plus imposés en 1830. Ils figurent pour 17,5 % des inscrits à l'annuaire de commerce en 1851, 5,9 % en 1876 et 4,3 % en 1901<sup>1377</sup>.

Le tableau de l'investissement politique de ces familles montre bien cependant l'existence, à Rouen, de deux mondes : les comités les plus traditionnels de la SSBM et de la Société de Charité maternelle sont des points de résistance de l'élite politique déjà ancienne, à l'image d'un Pouyer-Quertier qui ne se contente pas de défendre une République conservatrice mais privilégie les alliances nobiliaires pour ses filles et, en glissant vers le légitimisme, perd même la confiance de

---

<sup>1371</sup>Eugène Grosos, né à Saint-Vaast-la-Hougue en 1833 est un armateur, directeur de plusieurs lignes de steamers et fondateur de la Compagnie havraise péninsulaire.

<sup>1372</sup>Philippe Manneville l'évalue à 4,6 % de l'ensemble de la population et à 29,37 % de la population négociante. MANNEVILLE Philippe, « Les négociants protestants havrais en 1855 », *Annales de Normandie*, 1988, pp.131-132.

<sup>1373</sup>DELOBETTE Édouard, *Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830*, Université de Caen, 2005, p. 1770.

<sup>1374</sup>*Ibid.*, p.1785 à 1788.

<sup>1375</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, *op. cit.*, p. 228.

<sup>1376</sup>*Ibid.*, p. 240-245. MALON Claude, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Rouen, PURH, 2006, p. 20-21.

<sup>1377</sup>LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, *op. cit.*, p. 105.

l'électorat cauchois, pourtant très conservateur<sup>1378</sup>. Mais il ne faut pas oublier dans cette cohorte la présence minoritaire mais déjà très active des forces républicaines progressistes entrées dans la vie associative au moment du mouvement de républicanisation et de la création de l'UFF en 1884 : la fille de Charles Besselièvre, haute figure de la Ligue de l'enseignement qui a épousé le filateur Fauquet est déjà présente, comme Aline Texcier, femme du professeur de rhétorique du Lycée Corneille de Rouen<sup>1379</sup>.

Comment se joue donc au sein des comités la perception de ce qui est nouveau et ancien ? Les indices sont parfois ténus de conflits de pouvoir éventuels, à travers des postes dont nous savons qu'ils sont d'une stabilité à toute épreuve, et dans les grandes villes, d'ailleurs, le débat est clos par la formation d'une association nouvelle. Cependant deux exemples de villes plus petites, Dieppe et Elbeuf, dans lesquelles l'offre est plus limitée permettent de voir les enjeux de ces oppositions.

#### **b. Les œuvres, outil de résistance des élites ou fer de lance des forces nouvelles ?**

Le constat dressé d'un décalage sociologique entre l'élite rouennaise ou havraise effective et sa représentation dans les œuvres est-elle une caractéristique propre aux œuvres féminines, ou bien est-elle le lot de toute institution collective peu apte aux changements ? L'exemple de la présence anglaise dans la station de villégiature de Dieppe et empreint de davantage de gravité, de l'insertion de la communauté juive alsacienne à Elbeuf avant 1896 illustrent la faible capacité d'adaptation des comités.

*Des Anglaises inconnues chez les Dieppoises*<sup>1380</sup>.

Depuis les années 1820, qui ont vu la duchesse de Berry lancer la mode des bains de mer, c'est surtout pour son statut de station balnéaire et de villégiature que la ville de Dieppe est réputée. De nombreuses parisiennes y rejoignent la clientèle anglaise, présente en été comme en hiver<sup>1381</sup> à la faveur de la liaison quotidienne entre Dieppe et Brighton par le port de New Haven. L'arrivée du chemin de fer reliant Londres à Brighton en 1841 puis Dieppe à Paris en 1848 explique la croissance de la petite station, qui est à son apogée en 1900. Pensionnats de jeunes filles, lieux de

---

<sup>1378</sup>CHALINE, *Les Bourgeois de Rouen, ..., op. cit.*, p. 114-119. Augustin Pouyer-Quertier est battu à la députation en 1885 et au Sénat en 1891.

<sup>1379</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1380</sup>PAKENHAM Simona, *Quand Dieppe était anglais, 1814-1914*, Dieppe, éd. Les Informations dieppoises, 1971, trad. d'Alain Gillette, titre original *Sixty miles from England, the English at Dieppe, 1814-1814*,

<sup>1381</sup>La présence anglaise est estimée à 3000 personnes à l'année à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

culte : Dieppe est à l'heure anglaise, et la société dieppoise s'est d'autant plus adaptée à cette activité qu'elle génère de l'emploi dans le bâtiment pour les hommes, dans la domesticité pour les femmes.

De ce microcosme atypique, marqué par l'isolement qui crée sa spécificité, l'organisation caritative ne semble pas avoir pris la mesure, pas plus qu'elle ne voit une opportunité dans la rencontre de ces deux mondes. La liste de la SSBM de 1891, plus de cinquante ans après les débuts de la présence venue d'outre-Manche, ne compte que deux noms à consonance anglaise : celui de Mrs Chapman, épouse du vice-consul installé depuis si longtemps en ville que la rumeur dit qu'il est « d'origine anglaise »<sup>1382</sup> et de Mrs Glazbrock, épouse d'un sportif anglais habitué de la station<sup>1383</sup>. Le chroniqueur de *Gil Blas* souligne cette césure entre la société dieppoise et le monde de la villégiature, y compris dans la fréquentation du casino :

« Partout [c'est-à-dire dans d'autres villes] les femmes sont admises au jeu [...] à Dieppe, ce n'est pas cela. L'entrée du salon de jeu est interdite aux femmes, sous prétexte que cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur les Dieppois. Vraiment, on croit rêver, en voyant la salle de jeu [...], où il n'y a pas dix Dieppois »<sup>1384</sup>.

En ce qui concerne la vie caritative, cette absence d'intégration des sujets britanniques pourrait se justifier par la question de la nationalité ; or, le règlement de la SSBM de 1883 ne formule pas formellement d'exigence pour les membres des comités à ce propos<sup>1385</sup> et ce point ne gêne d'ailleurs pas la participation des Anglaises Chapman et Glazbrock. Le plus paradoxal est ailleurs. La SSBM de Dieppe non seulement ne fonctionne donc pas comme un creuset d'intégration pour des femmes en villégiature, mais elle ne semble pas non plus mesurer le modèle international que représentent les nurses anglaises depuis l'expérience de Florence Nightingale, ce dont rend compte le troisième congrès de l'*International Council of Nurses* qui se réunit à Paris en 1907, largement dominé par les Anglo-américaines et auquel assistent deux cents nurses anglaises<sup>1386</sup>. L'occasion serait pourtant rêvée d'accueillir de nouvelles compétences avec de tels hôtes.

---

<sup>1382</sup>PAKENHAM Simona, *Quand Dieppe était anglais...*, op. cit., p. 68.

<sup>1383</sup>*Gil Blas*, 27 août 1891.

<sup>1384</sup>*Ibid.* Ce trait recoupe le constat d'Olivier Chovaux quant à la difficile adoption des sports anglais en France, exception faite du football. CHOVAUX Olivier, « Origines et enracinement du football-association dans le Pas-de-Calais (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1914) : des jeux aux sports ? », *Revue du Nord*, 2004/2 (n° 355), pp. 341-365. Par ailleurs, un seul membre du comité masculin de la SSBM, le Prince de Sturdza, vient des milieux parisiens.

<sup>1385</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1883, p. 129 et suivantes.

<sup>1386</sup>DIELBOT Évelyne. « Anna Hamilton (1864-1935), l'excellence des soins infirmiers », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 131, n° 4, 2017, pp. 85-100.

À mi-chemin entre volonté de la communauté anglaise de cultiver sa différence et méfiance affirmée de la société locale à l'encontre des « horsains »<sup>1387</sup>, ce trait d'inhospitalité est-il généralisé? Résiste-t-il par exemple au brevet de patriotisme que constitue le choix de la nationalité française fait par la communauté mulhousienne après le traité de Francfort ? Le cas elbeuvien permet d'en douter.

### *L'ombre des provinces perdues.*

Il est un fait que le nom même d'Alsacien ou l'allusion au conflit franco-prussien assure la promotion de l'action caritative. C'est bien de son origine alsacienne que se réclame Valérie Ehrmann lorsqu'elle demande l'autorisation de fonder le comité de l'ADF de Blangy<sup>1388</sup>. Jusqu'en 1901, chaque compte-rendu du comité de la SSBM de Rouen rappelle que Blanche Pouyer-Quertier fut « présidente du comité des dames pendant la guerre de 1870 ». La Mulhousienne Émilie Siegfried accède à la présidence de l'ADF au Havre entre 1889 et le début de l'année 1892 en remplacement de Berthe Pochet de Tinan, même si son arrivée au Havre, d'ailleurs, est ancienne. Dans notre première cohorte, 9 femmes parmi les 103, c'est-à-dire 8,7%, dont le lieu de naissance nous est connu, sont originaires d'Alsace ; pour les époux, cette valeur est de 17 parmi 170, soit un peu plus de 8.8 %.

Le cas elbeuvien permet d'envisager la question sous un autre angle et ce d'autant que la question de l'intégration de la communauté alsacienne a de longue date été posée par l'historiographie<sup>1389</sup>. Les termes du débat sont connus : le départ des industriels alsaciens de Bischwiller, dont l'essentiel des ventes se faisait sur le marché français, n'était pas un choix en 1871 et leur arrivée à Elbeuf, épice de la fabrication du drap en France, doit être considérée comme une option logique. Qu'en est-il de l'intégration au sein du patronat elbeuvien de ces soixante-seize chefs d'entreprise accompagnés de quelque 2000 ouvriers ? Les travaux de Jean-Claude Daumas ont montré que la césure professionnelle n'était pas négligeable, puisque les industriels alsaciens étaient bien plus convertis que les Elbeuviens aux vertus de la mécanisation

---

<sup>1387</sup>Le terme de *horsain* désigne en parler normand un étranger à la Normandie. Ce terme a acquis une notoriété renouvelée avec la parution du roman autobiographique de Bernard Alexandre ; ALEXANDRE Bernard, *Le Horsain. Vivre et survivre en Pays de Caux*. Paris, Plon, 1988.

<sup>1388</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>1389</sup>DELAHACHE Georges, *De Bischwiller à Elbeuf*, Coulommiers, impr. Brodard, 1911 ; BRISSON Charles, « D'Alsace en Normandie, de Bischwiller à Elbeuf, 1871-1872 », in *Le Textile en Normandie, études diverses*, Société libre d'émulation de Normandie, Rouen, 1975, pp. 75-84 ; DAUMAS Jean-Claude, « Fabricants et négociants alsaciens à Elbeuf, 1871-1900 : limites d'une intégration », *Études normandes*, 1991, pp. 75-90 ; CONCATO Francis, LARGESSE Pierre, *La Chambre et la Fabrique, Histoire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914*, 1 vol., 193 pp., Elbeuf, C.C.I. d'Elbeuf éditeur, 2001.



et du grand atelier<sup>1390</sup>. La césure est également culturelle, le patronat elbeuvien, catholique, observant avec circonspection l'arrivée des Alsaciens, tous juifs, et bien décidés à poursuivre la pratique de mariages endogamiques. La césure est également politique, le patronat d'Elbeuf était volontiers conservateur, en particulier en 1871, quand les Alsaciens affichent un soutien sans faille à la République du décret Crémieux<sup>1391</sup>, qui entend mettre fin à l'alliance du trône et de l'autel.

Il n'est donc pas anodin de se poser la question de la place des femmes de la communauté alsacienne dans les vingt premières années de leur arrivée en Normandie, dans une ville où les associations caritatives sont en plein essor et aux mains du petit monde fermé des entrepreneurs.

En 1895, la très catholique et conservatrice SSBM (nous en avons pour preuve le service religieux remarqué qu'elle a organisé à l'occasion de la mort de Mac Mahon à la fin de l'année 1893<sup>1392</sup>) ne compte aucune alsacienne parmi les membres clairement identifiées. Tentons notre chance auprès de l'UFF, dont l'implantation en 1888 a été perçue comme une concurrence par la branche aînée<sup>1393</sup>. Nous notons la présence en 1892 de l'épouse d'Alphonse Beer, fabricant de draps, mais si la famille est bien originaire de Sarrebruck, elle est implantée à Elbeuf au moins depuis la naissance de son fils Émile en 1843. Ce n'est qu'en 1893 que la première affiliée installée après le conflit franco-prussien, Ernestine Dreyfus, née Paraf<sup>1394</sup> adhère à l'UFF, affiliation bien tardive quand on sait que les époux Dreyfus/Paraf, mariés à Strasbourg le 23 octobre 1871, se sont très rapidement installés à Elbeuf après leur union<sup>1395</sup>. Les deux sœurs d'Ernestine Paraf, Pauline (également mariée Dreyfus, avec le frère d'Ernest) et Léonie (mariée Mauss)<sup>1396</sup> ne sont repérées sur les listes de l'UFF qu'à partir de 1896, soit 24 années après leur arrivée en Normandie.

L'intégration masculine dans les structures de sociabilité politique et économique de la ville a été pourtant bien plus rapide : Ernest Dreyfus figure dès 1883 parmi les membres du comité de patronage de l'école primaire supérieure d'Elbeuf et devient ensuite délégué cantonal en compagnie d'Auguste Thézard, négociant en draperie qui a pignon sur rue dans la ville<sup>1397</sup>. Cet

---

<sup>1390</sup>DAUMAS Jean-Claude, *art. cit.*, p. 79 et suivantes.

<sup>1391</sup>Signé le 24 octobre 1870 par Albert Crémieux, alors ministre de la justice, le décret accorde la citoyenneté française aux juifs d'Algérie.

<sup>1392</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1894, p. 56.

<sup>1393</sup>Voir chapitre deux. Le fait est corroboré par Pierre Largesse et Alain Becchia dans leur article portant sur «La sociabilité associative au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire d'Elbeuf*, La Sociabilité d'une ville industrielle XVIII<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle, n° 19 bis, septembre 1993, pp. 23-44. Les auteurs citent un article de l'*Elbeuvien* du 18 décembre 1887 qui fait mention de la circulation de brochures dénonçant la main-mise de la franc-maçonnerie sur la toute nouvelle UFF, créée à Elbeuf quelques jours plus tôt.

<sup>1394</sup>Affiliée n° 969.

<sup>1395</sup>Leur fils aîné y naît en septembre 1872.

<sup>1396</sup>Affiliées n° 968 et 2378.

<sup>1397</sup>SAINT-DENIS Henri, *Histoire d'Elbeuf*, Elbeuf, imprimerie H. Saint-Denis, 1894-1905, 12 tomes, Tome II. p.101.

exemple n'est pas le seul. Maurice Blin, installé dans l'agglomération après le traité de Francfort entre à la chambre de commerce d'Elbeuf dès mai 1872, alors qu'il faut attendre 1896 pour repérer ce patronyme parmi les femmes de l'UFF. Si les travaux de Francis Concato et de Pierre Largesse invitent effectivement à « reconsidérer l'opinion communément admise d'une forte hostilité des fabricants elbeuviens vis-à-vis des Alsaciens<sup>1398</sup> », le dimorphisme de genre est patent. S'agit-il d'un trait antisémite chez les femmes elbeuviennes, plus volontiers pratiquantes catholiques que les hommes ? Peut-être. Notons, en tout état de cause, que ce dimorphisme est repérable dans d'autres instances. Jenny Lanseigne<sup>1399</sup>, épouse de Constant Flavigny, garde la présidence de la Société de charité maternelle jusqu'en 1904, bien après que son époux a quitté la présidence de la Chambre de commerce de la ville en 1886, date à laquelle le déclin de la famille Flavigny au sein des milieux économiques elbeuviens ne fait pas de doute<sup>1400</sup>.

Fermées aux familles dont les activités économiques sont les plus récemment développées (Rouen, Le Havre), comme à celles dont l'origine est extra-régionale ou l'appartenance religieuse et culturelle diffère (Dieppe, Elbeuf), les structures féminines ou accueillant des femmes font preuve en Seine-Inférieure d'un conservatisme marqué, reflet du rôle de gardienne du foyer auquel celles-ci sont assignées dans l'espace privé, comme le soulignait déjà Bonnie Smith pour le cas de Lille, où les bourgeoises du nord « brandissent les armes de la famille et de la foi [lorsqu'elles] partent à l'assaut du monde urbain<sup>1401</sup>».

### **c. Pratiques codifiées ou trajectoires originales ?**

Cette codification de l'affiliation s'étend-elle à la carrière et le « devoir des classes patronales<sup>1402</sup> » si souvent décrit par les monographies urbaines<sup>1403</sup> adopte-t-il des trajectoires monolithiques et elles-mêmes codifiées, ou bien les devenirs des carrières individuelles sont-ils variés pour notre première cohorte ?

Dans une première approche, rappelons le principe de l'étude : c'est celui de l'analyse de séquence, qui fournit une classification des carrières et les regroupe par types, dont Claire

---

<sup>1398</sup>CONCATO Francis, LARGESSE Pierre, *La Chambre et la Fabrique, Histoire de la Chambre de Commerce...*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>1399</sup>Affiliée n° 1213.

<sup>1400</sup>CONCATO Francis, LARGESSE Pierre, « Les membres de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914 »..., *art. cit.*, p. 50.

<sup>1401</sup>SMITH Bonnie, *Les Bourgeoises du Nord, 1850-1914*, Paris, Perrin, 1989, p. 101.

<sup>1402</sup>ANGLERAUD Bernadette, PELLISSIER Catherine, *Les Dynasties lyonnaises, des Morin-Pons aux Mérieux, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, p. 402.

<sup>1403</sup>*Ibid.*, p. 347 à 324, CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 293.

Lemerancier a montré l'intérêt lorsque les individus sont nombreux<sup>1404</sup>. Il faut admettre ici que nous nous heurtons à deux difficultés. Certaines de nos sources sont lacunaires ; en début de période, même les titulaires des postes à responsabilité (postes 0 à 5 et 7 de la base de données) ne sont pas toujours connus. Surtout, il faut tenir compte du fait que les structures auxquelles nous avons affaire sont beaucoup moins stables que celles choisies par Claire Lemerancier<sup>1405</sup>, puisque nombre d'entr'elles, justement, émergent seulement. Notre corpus présente à l'inverse l'intérêt d'être composé de toutes les associations du département qui ont laissé des traces. Plusieurs indicateurs qualifiant le déroulé de la carrière des individus peuvent donc être travaillés simultanément.

### *Des carrières associatives longues, riches et transmises.*

La cohorte qui commence sa carrière avant 1896 présente des indicateurs intéressants. En ce qui concerne l'âge de la première affiliation, si les lacunes des sources rendent un décompte systématique impossible, la présence de femmes jeunes est repérable : Thérèse Bonnet, née Nion, a 20 ans lorsqu'elle entre aux Dames de charité du Havre en 1893<sup>1406</sup> tout comme Juliette Brindeau qui en a 23<sup>1407</sup>. Cette affiliation de femmes jeunes était déjà visible dans les structures des « zones grises<sup>1408</sup> » comme le Bureau de bienfaisance du Havre dans sa liste de 1883. Gabrielle de Heyder, née Delaroché, y est présente à cette date : elle n'a pas encore 26 ans et s'est mariée l'année précédente<sup>1409</sup>. Elle y retrouve sa belle-sœur, Georgina Latham, née Iselin, de trois ans son aînée. L'une et l'autre sont fille ou belle-fille d'affiliées, ou d'anciennes affiliées<sup>1410</sup>.

L'âge de début de carrière est au moins en partie corrélée à la profession du conjoint. Les listes très complètes de l'UFF pour Rouen, Déville et Elbeuf entre 1883 et 1894 permettent d'établir que la moyenne d'âge à l'entrée est de 34,7 ans pour les femmes de négociants et d'industriels (treize cas) et de 35,5 ans pour les femmes de commerçants (huit cas). Indéniablement pour l'élite du négoce, la valeur n'attend pas le nombre des années et les femmes des milieux économiquement plus prestigieux commencent plus tôt leur carrière. D'autres paramètres sont à prendre en compte. La démocratisation que représente l'UFF au tournant des années 1890 est

---

<sup>1404</sup> LEMERCIER Claire, « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire & mesure* [En ligne], XX - 1/2 | 2005, mis en ligne le 20 août 2008. URL : <http://journals.openedition.org/histoiresmesure/786> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiresmesure.786>

<sup>1405</sup> Il s'agit du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce de Paris entre 1803 et 1872 ; les changements institutionnels obligent d'ailleurs Claire Lemerancier à restreindre son corpus.

<sup>1406</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1893. Affiliée n° 327.

<sup>1407</sup> Affiliées n° 327 et 416.

<sup>1408</sup> Voir chapitre premier.

<sup>1409</sup> AMH FC AMH FC Q1 C5 L7, affiliée n° 775.

<sup>1410</sup> Dans le cas de Georgina Latham, c'est la seconde femme de son père qui est présente dans la liste de 1883.

également perceptible et attire des femmes plus jeunes : groupe militant, nous l'avons montré, à sa création en 1884<sup>1411</sup>, première association à instaurer des tâches techniques plus que financières, elle ne recourt pas à un nombre fixe de « conseillères » comme le fait la SSBM par un système élitiste de cooptation<sup>1412</sup>. À recrutement social égal, l'âge moyen en 1891 des femmes de négociants et d'industriels présentes y est nettement inférieur (41,1 ans pour dix cas) à celui constaté la SSBM (48,5 ans pour huit cas).

En ce qui concerne la civilité, le constat est presque unanime: la dame patronnesse est une femme mariée, ou bien qui l'a été. Seules dix femmes, soit moins de 4 % des femmes affiliées avant 1896 sont célibataires ; encore sont-elles toutes sans exception affiliées à un des groupes de la Croix-Rouge, à l'exclusion des sociétés de charité. Le veuvage, quant à lui, n'interrompt pas la carrière. Si dix-sept femmes parmi les 120 dont nous connaissons la date de décès du mari, soit un peu plus de 14 % étaient veuves avant leur entrée dans l'action caritative, aucun des veuvages qui intervient en cours de carrière pourtant non négligeable (quarante-huit femmes parmi les 227 femmes mariées au moment de leur entrée, soit 21,1 % des cas) ne semble interrompre les affiliations. Un cas exemplaire est celui de Juliette Brindeau née Le Bris ; mariée à l'âge de 20 ans en 1890 avec André Brindeau, ingénieur en chef des Forges et Chantiers de la Méditerranée, elle est déjà affiliée aux Dames de charité du Havre en 1893<sup>1413</sup>. Le décès accidentel de son époux le 26 octobre 1896 lors d'un essai de tir au canon sur les chantiers du Hode ne l'empêche pas, malgré la charge de trois enfants alors en bas âge, d'assurer une longue carrière, qu'elle achèvera après 1928 à l'Office départemental des pupilles de la Nation<sup>1414</sup>. Son cas, s'il est remarquable par sa jeunesse au moment du veuvage n'est pas exceptionnel pour la longueur de sa carrière.

En admettant les sources continues, il est possible d'établir le profil d'une carrière associative. Ce profil est défini par trois indicateurs qui sont réunis dans le tableau ci-dessous : sa densité, c'est-à-dire le nombre d'affiliations, qu'elles soient simultanées ou successives (ligne 1 du tableau) ; sa longueur, c'est-à-dire la durée qui sépare la première de la dernière année d'enregistrement, toutes affiliations confondues, en prenant en compte ses interruptions le cas échéant (ligne 3 du tableau) ; de ces deux indicateurs résulte l'« efficacité » des carrières, c'est-à-dire le rapport entre le nombre total d'années d'exercice, donc sa longueur et le nombre

---

<sup>1411</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1412</sup>Voir fonctionnement des associations, chapitre quatre.

<sup>1413</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1893.

<sup>1414</sup>Affiliée n° 416. André Brindeau est le neveu de Gustave Brindeau, courtier en coton et adjoint au maire du Havre et le cousin de Louis Brindeau, maire du Havre de 1890 à 1896 puis député (1895-1912) et enfin sénateur.

d'affiliations réalisées. Une carrière « efficace » réalisera des affiliations nombreuses en peu de temps.

Aux relevés de longueur de carrière rapportés au nombre d'affiliations de cette première cohorte il a été associé le nombre de liens familiaux identifiés à l'intérieur de ces structures associatives. L'ensemble donne les résultats suivants :

**Tableau n°14. Profil des carrières en fonction du nombre des affiliations.**

Nombre d'affiliations	1	2	3	4 et 5	6 et +
Nombre d'individus	176	49	10	9	12
Durée moyenne de la carrière	inexploitable*	21,6	18,2	28	30,3
Nombre moyen de liens familiaux par individu	0,41	0,6	0,67	1,33	1,25

*Source : base de données.*

\* Les individus ne disposant que d'une affiliation sont majoritairement simples membres, et les sources sont lacunaires à leur endroit.

La longueur des carrières est manifeste. Quarante-neuf d'entre elles durent plus de 20 ans. Il est logique que cette durée ne soit pas toujours corrélée au nombre d'affiliations, puisqu'elle peut être dense à ses débuts et interrompue par une mort précoce<sup>1415</sup>. La carrière longue est plus probable pour les femmes de négociants et de manufacturiers, classes sociales aisées, puisque elles entrent plutôt plus jeunes que les autres dans la carrière, mais des exceptions sont notables toutefois : nous rencontrons des carrières longues chez des femmes de pasteur, de commerçant, d'ingénieur et de professeur<sup>1416</sup>.

La densité des carrières c'est à dire la pluri-affiliation simultanée ou totale apparaît également fortement corrélée au recrutement social. Parmi les trente carrières les plus denses, qui ont connu trois affiliations ou plus, 71,4 %, c'est-à-dire plus des deux tiers, sont celles de femmes dont les maris sont négociants (dix-sept cas) ou manufacturiers (trois cas), parmi vingt-huit professions d'époux connues, contre 40,1% pour la totalité du groupe.

<sup>1415</sup>Le cas d'Anne Guillard, née Larue est exemplaire de ces carrières courtes : affiliée n° 3336, elle fait partie des premiers adhérents de la LFEF et meurt en 1902 après un an de mariage avec l'avocat Paul Guillard ; celui-ci se lance alors dans une carrière caritative prolifique.

<sup>1416</sup>Respectivement F. Huchet, Juliette Brindeau, Aline Texcier ; affiliées n° 1611, 416, 3098.

Le rapport entre la densité de la carrière et sa transmission apparaît également clairement dans ce tableau : à l'augmentation du nombre d'affiliations correspond celle du nombre de liens familiaux, quelle que soit leur nature (Mère/fille, ou sœurs pour les liens de pas 1 et belle-mère/belle-fille, grand-mère/petite-fille ou belles-sœurs pour les liens de pas 2<sup>1417</sup>). Ce nombre de liens passe en moyenne de 0,4 par individu pour les femmes qui ne réalisent qu'une affiliation à 1,25 par individu lorsqu'elles en totalisent plus de six. Le constat est valable également pour les liens de transmission d'une génération à l'autre. Pour les femmes ayant connu une première affiliation avant 1896, nous constatons trente-et-une transmissions de mère à fille et quinze transmissions de belle-mère à belle-fille. Nous pouvons remarquer à cet égard qu'il ne s'agit pas seulement de transmettre le nom d'une famille, auquel cas les liens de belle-mère à belle-fille seraient plus élevés. Là encore, les chiffres sont majorés pour les négociantes et manufacturières : vingt-six transmissions (seize de mère à fille, dix de belle-mère à belle-fille) pour quarante-cinq individus, soit 0,58 transmission par femme ; il est de vingt transmissions pour 142 individus, soit de 0,14 transmissions par femme pour toutes les autres catégories<sup>1418</sup>. Les femmes de l'élite économique des négociants et manufacturiers sont donc davantage en famille lors de carrières qu'elles transmettent plus que les femmes des autres catégories.

Bien entendu nous pourrions arguer ici à nouveau de la jeunesse de l'entrée en association pour les femmes de l'élite économique. Mais il est possible de gommer les effets produits par la durée de la carrière en rapportant la pluri-affiliation à la longueur de la carrière, cette fois en la déclinant selon l'appartenance sociale, comme le montre le tableau ci-dessous :

---

<sup>1417</sup> Base de données, table « affiliées », colonnes « liens de pas 1 » et « liens de pas 2 ».

<sup>1418</sup> Ce chiffre est d'ailleurs très faible pour les manufacturières avec trois transmissions seulement pour trente-six individus.

**Tableau n°15. Efficacité de la carrière selon la profession de l'époux**

	Mari négociant ou manufacturier			Autre profession du mari.		
	Nombre d'affiliées	années	affiliations	Nombre d'affiliées	années	Affiliations
2	23	498	46	22	460	44
3	5	99	15	3	54	9
4/5	7	183	32	2	64	9
6 et +	8	227	79	4	126	28
Total	43	1007	172	31	704	86
Moyenne par individu		23,4	4		22,7	2,8
Rapport affiliation/année	0,17			0,12		

*Source : base de données.*

Il est ici manifeste que l'impact de la classe sociale persiste lorsque nous le rapportons aux années d'affiliation : les carrières des femmes de négociants et de manufacturiers totalisent 1007 années d'exercice, au cours desquelles elles réalisent 172 affiliations au total. Chaque année leur « rapporte » donc 0,17 affiliation ; les femmes dont l'époux exerce une autre profession affichent non seulement moins d'affiliations en moyenne (2,8 contre 4) et des carrières légèrement plus courtes (22,7 années en moyenne), mais, de plus, chaque année de carrière ne leur permet de réaliser que 0,12 affiliations. Nous pouvons donc affirmer que les carrières des femmes de négociants et de manufacturiers, quelle que soit leur longueur, sont plus efficaces.

Pour notre période, il est clair, ainsi, qu'une femme de négociant ou de manufacturier transmet plus souvent un capital associatif qu'elle a bâti au cours d'une carrière dense, longue et efficace que les femmes dont les époux exercent une autre profession. Il n'est donc pas très étonnant que subsiste dans l'imaginaire le portrait d'une dame patronnesse âgée, aisée et consacrant son existence à des œuvres multiples, modèle du « mauvais féminisme bourgeois<sup>1419</sup> » et assimilant action sociale et charité. Si ce portrait est un motif récurrent de l'anti-féminisme dont la charge idéologique n'échappe à personne, il fonctionne d'autant plus qu'il correspond au profil des femmes dont la carrière est la plus dense et qui traversent l'ensemble de notre période.

<sup>1419</sup>BARD Christine (dir.), *Un siècle d'antiféminisme ....*, op. cit., p. 59.

*Les choix de carrière : l'incontournable, le contingent, l'accessoire.*

L'architecture des carrières, c'est-à-dire le choix des affiliations et l'ordre dans lequel il est réalisé, est celui, pour cette cohorte, d'une trilogie presque immuable. L'affiliation à une des trois branches de la Croix-Rouge est incontournable ; viennent ensuite la compléter une ou des affiliations témoignant de la fidélité à une communauté religieuse ; enfin, pour les carrières les plus riches, des choix subsidiaires sont opérés.

Parmi les 254 femmes qui composent ce groupe, 222, soit 87,8 %, ont fait le choix d'une adhésion à la Croix-Rouge au cours de leur carrière caritative ; le pourcentage s'élève à 90,3 % pour les individus ne réalisant qu'une affiliation. Il est fréquent de rencontrer au cours d'une carrière des affiliations simultanées ou bien successives à plusieurs des trois branches (SSBM, ADF ou UFF) du mouvement. C'est le cas à Dieppe notamment et cela s'explique probablement par une offre de formation différente d'un groupe à l'autre, l'UFF étant pionnière en ce domaine<sup>1420</sup>. Nous repérons de plus pour les femmes de cette cohorte des affiliations de fidélité ou de témoignage : Julie Siegfried est encore affiliée à la SSBM en 1905, ce qui ne correspond pas à son profil de féministe et de protestante, alors que l'ADF, plus conforme à ses choix, est présente au Havre (et d'ailleurs dirigée par sa belle-sœur). Il s'agit probablement d'un stigmate de son action pendant la guerre de 1870-1871, et elle ne quittera le comité de la SSBM qu'avec la création de l'UFF en 1909. La plupart du temps pour les pluri-affiliées, l'affiliation est complétée par une présence au diaconat protestant, une structure catholique comme les Dames de charité du Havre, ou éventuellement à une société de charité maternelle ou une crèche traditionnelle.

*Devenir.*

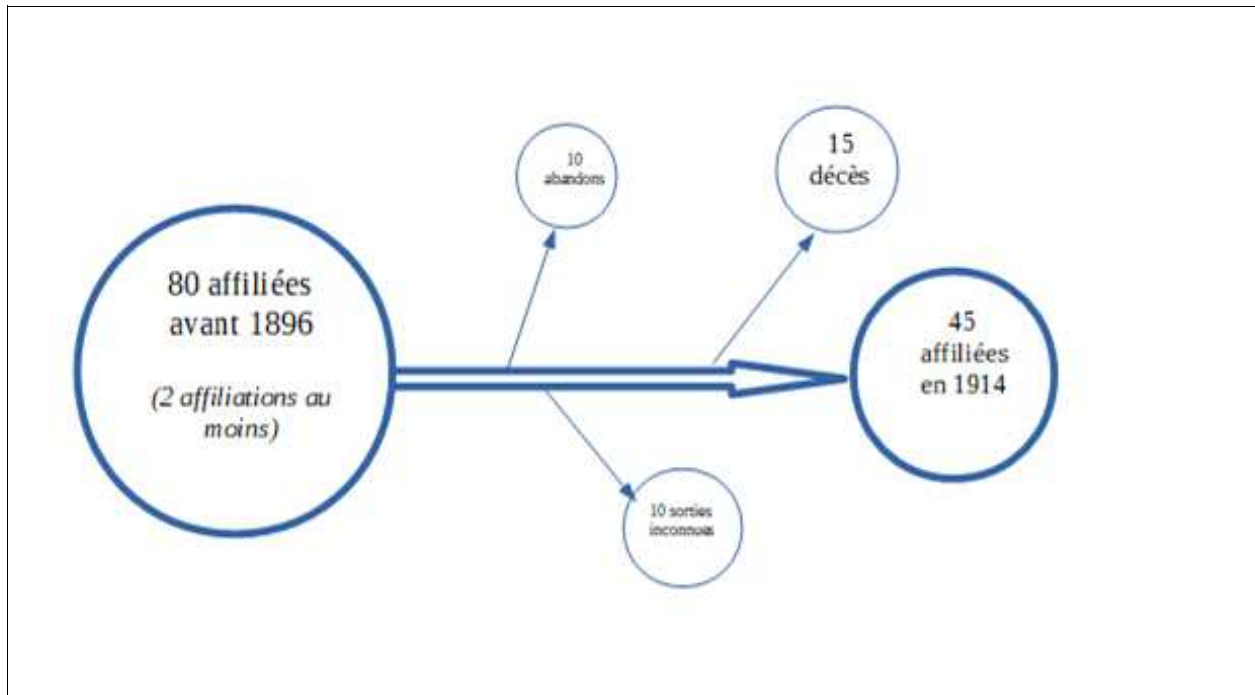
Quel est le devenir de cette cohorte, c'est à dire l'évolution de ces carrières entre 1896 et 1914, quand les structures se transforment, volontairement ou non, et que l'offre associative se développe par la multiplication des associations hygiénistes et par le développement des problématiques nationales ? Cette question se pose en termes de volume et de choix politiques. En ce qui concerne les volumes, comme le montre la figure ci-dessous qui prend en charge les femmes ayant réalisé deux affiliations, les déperditions sont assez faibles :

---

<sup>1420</sup>Voir chapitre deux.



**Figure n° 1 : Devenir des affiliées de la cohorte 1  
(entrées avant 1896 ; 2 affiliations au moins).**



Cette schématisation du suivi des carrières montre que parmi 80 affiliées présentes avant 1896 et ayant réalisé au moins deux affiliations, quarante-cinq, soit plus de la moitié, sont encore présentes en 1914 ; lors de la période 1896-1914, sont décomptés quinze décès et seuls dix abandons sont clairement identifiés<sup>1421</sup> ; la déperdition (par décès ou abandon) est de l'ordre de 0,8 femme par an.

Cette déperdition n'est pas très importante malgré le mouvement de républicanisation qui bouleverse par exemple les structures du Comité des dames du bureau de bienfaisance du Havre, puisque des « associations-refuges » comme la SSBM qui varient peu leurs objectifs et leurs pratiques sont toujours fréquentées par les intransigeantes comme les femmes de la famille Ancel. Leur opposition à la transformation du champ associatif et caritatif se manifeste par le refus d'entrer dans les structures nouvelles, sans retrait des anciennes. D'ailleurs, la forte politisation de la période 1903-1907 est l'occasion de faire un retour dans le champ associatif après une interruption de carrière pour au moins deux femmes au Havre qui s'étaient mises en retrait de

<sup>1421</sup>Dix sorties sont impossibles à analyser, les dates de décès des affiliées nous étant inconnues.

postes à responsabilité après 1891. Elles entrent dans les associations de défense des écoles catholiques<sup>1422</sup>.

Quant à l'adaptation des carrières, elle pose clairement la question de savoir si certaines des femmes qui avaient commencé une carrière dans les structures traditionnelles dont nous avons souligné l'obsolescence élargissent leur périmètre d'intervention aux associations sanitaires, d'éducation populaire, ou encore nées du christianisme libéral voire intransigeant, qui voient le jour après 1895. La réponse est clairement positive : parmi ces 80 femmes, 47, soit 59 % adhèrent à une association de la nouvelle génération ; cette adhésion aux associations nouvelles se décline selon l'investissement initial : elle concerne la presque totalité des femmes qui ont plus de deux affiliations (31 cas sur 32, soit 96,9 %), quand celles qui n'ont que deux affiliations ne sont que 26,6 % à entrer dans ces œuvres nouvelles.

De la même façon, 100 % des femmes qui ont six affiliations ou plus n'en restent pas à des structures purement locales caractérisant plutôt la période avant 1895 mais s'affilient à des associations qui ont une dimension nationale ou internationale<sup>1423</sup>. Ces associations concernent au cours de l'ensemble de notre période toutes les femmes qui possèdent six affiliations ou plus, mais seulement 4 % des femmes qui en possèdent deux<sup>1424</sup>.

L'ensemble de ces indicateurs montre clairement une différence entre les femmes les plus investies, qui élaborent des carrières longues qui évoluent en même temps que le tissu associatif se complexifie, et qui les transmettent à des membres féminins de leur famille, et un groupe d'affiliées en retrait dans l'ensemble de ces champs. Les femmes les plus investies le restent en dépit des transformations de la décennie 1890, soit parce qu'elles y sont favorables, soit parce que la nécessité d'un investissement dans l'action sociale reste une priorité à leurs yeux. Au-delà de l'histoire personnelle des individus, ce constat appelle plusieurs remarques : ces femmes qui ont commencé dans leur carrière dans des structures très traditionnelles pour se tourner vers les associations novatrices qui s'intéressent aux causes des problèmes plus qu'à en limiter les effets ont peut-être évolué dans leur conception de l'action sociale ; peut-être aussi avaient-elles fait ces choix traditionnels faute d'une autre offre associative. Ce constat de la permanence des personnels est un indicateur précieux pour l'histoire des mouvements concernés, qui ont finalement peu ou

---

<sup>1422</sup>C'est le cas de Marie Ernestine Féraille, présidente de l'Association du pensionnat du Sacré-Cœur en 1904 ; affiliée n° 1190.

<sup>1423</sup>Ce résultat est obtenu même en excluant les trois comités de la Croix-Rouge. Base de données, table « associations », colonne « type\_asso ».

<sup>1424</sup>Les résultats sont les suivants : pour 6 affiliations et plus : 100 % ; 4 ou 5 affiliations : 55,5 % ; 3 affiliations : 20 % ; 2 affiliations : 4,1 %.

prou souvent partagé un personnel en partie commun. Cela explique également la modération relative des conflits que nous avons constatée au moment de la séparation des Églises et de l'État : certaines femmes qui prennent parti pour ou contre l'enseignement privé par exemple sont issues à l'origine des mêmes structures qui perdurent et dans lesquelles elles continuent de se croiser, même si leurs carrières ont suivi des voies différentes. Ce passé commun, ce travail parfois encore partagé permet à chacun de camper sur ses positions sans outrance.

Nous le voyons, les trajectoires sont diverses et se croisent ou bien divergent à partir des structures du début de notre période. La présentation de quelques cas d'une famille havraise, les Delaroche, dans laquelle l'implication caritative féminine est importante, montre à la fois la puissance des indicateurs collectifs d'origine géographique, de communauté religieuse ou d'appartenance sociale sur la carrière des affiliées, mais aussi leur déclinaison individuelle.

#### **d. Itinéraires individuels ou stratégie collective ? Le cas de la famille Delaroche.**

Il est effectivement intéressant d'interroger la marque que pose sur une carrière l'appartenance à une famille, telle qu'elle a été étudiée pour les Pelletan par Paul Baquiast<sup>1425</sup> par exemple. Celui de la famille Delaroche permet d'envisager cette appartenance sous la forme directe que constitue la filiation ou bien sous la forme acquise par alliance, les noms d'usage des femmes mariées exprimant en eux-mêmes l'importance du lien conjugal.

Le choix s'arrête sur la famille Delaroche, abondamment citée en exemple dans les travaux portant sur l'histoire politique, sociale ou religieuse du Havre<sup>1426</sup>, sans doute en partie parce que plusieurs descendants directs ou apparentés, parmi lesquels Charles Rufenacht ou Bernard Roederer<sup>1427</sup>, ont tôt mis à disposition des historiens des matériaux utiles à la construction de la saga familiale<sup>1428</sup>. C'est surtout parce qu'elle incarne l'exemple des lignées protestantes qui ont apporté des « forces neuves<sup>1429</sup> » au Havre comme à l'ensemble de la façade atlantique à partir du

---

<sup>1425</sup>BAQUIAST Paul, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine, les Pelletan*, thèse de doctorat d'histoire dirigée par Jean-Marie Mayeur, Paris IV, soutenue en 1996.

<sup>1426</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, LEGOY Jean, *Le Peuple du Havre et son histoire...*, *op. cit.*. DELOBETTE Édouard, *Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 1755-1890.

<sup>1427</sup>RUFENACHT Charles, *Michel de La Roche (1775 - 1852) : ses aïeux & ses descendants*, Le Havre, Imprimerie centrale, 1963 ; ROEDERER Bertrand, *La Famille Roederer au Havre*, s.l., 1982

<sup>1428</sup>La famille Delaroche était au cœur de conférence d'Antoine Rufenacht (1939-2020) introduisant la journée du protestantisme du 10 juin 2017 sur le thème « Les Protestants et Le Havre ».

<sup>1429</sup>AUGERON Mickaël, POTON Didier VAN RUYMBECKE Bertrand (dir.), *Les Huguenots de l'Atlantique, fidélités, racines et mémoires*, Paris, Les Indes savantes, 2012 ; LE BOUÉDEC Gérard, « Économie atlantique et profil des villes-ports en Europe, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », in SAUPIN Guy (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, PUR, 2006, pp. 45-56.

début du XIX<sup>e</sup> siècle, précurseurs qui seront rejoints quelques décennies plus tard des familles anglaises des Latham, allemande des Jung ou alsacienne des Siegfried ou des Kullmann.

*Un microcosme urbain : le clan Delaroche*

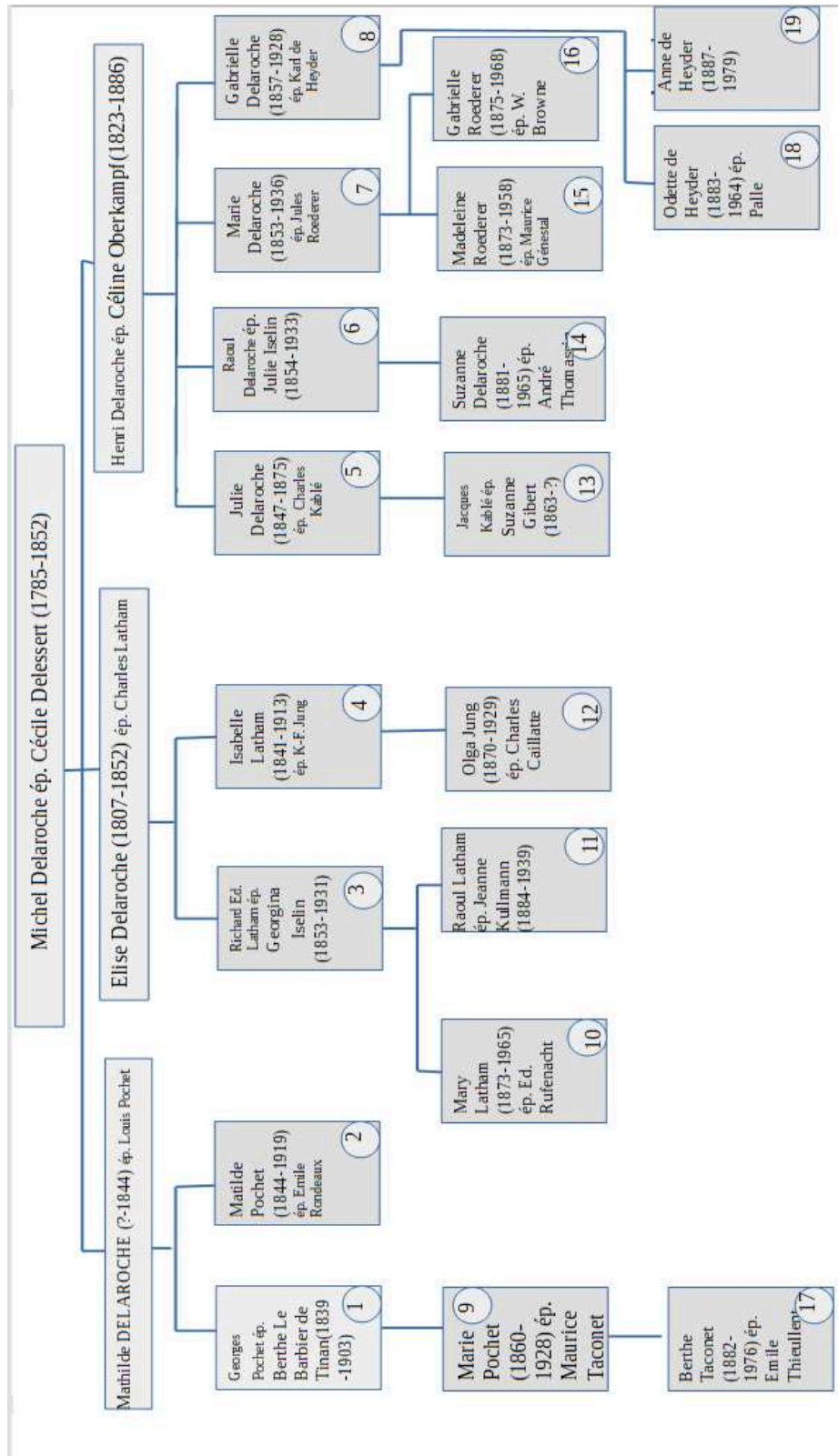
L'origine cosmopolite la plus diverse de ces familles du négoce explique probablement la coexistence assez pacifique au Havre des protestants orthodoxes et libéraux qui se partagent régulièrement le temple du Havre<sup>1430</sup> et assez ouverts face aux divergences théologiques du protestantisme français. Si peu d'entre eux, hormis un Delaroche ou un Siegfried donnent une dimension politique à leur carrière, ils sont tous des membres éminents des institutions économiques de la ville et du port. La particularité de ce microcosme est qu'il ajoute aux liens de famille ceux de la proximité géographique. La commune d'Ingouville, située sur les hauteurs du Havre, avait été choisie en 1816 par Michel Delaroche pour y installer une résidence, qui de secondaire avait fini par devenir principale.

Comme le montre le tableau généalogique de la famille Delaroche ci-dessous, Michel Delaroche né à Genève en 1775, qui s'installe au Havre en 1802 pour y fonder une maison de commerce, épouse deux ans plus tard Cécile Delessert, également d'origine suisse et nièce du banquier Étienne Delessert. Ils n'ont qu'un seul fils, Henri, qui fait souche. L'union avec les autres familles protestantes du négoce est donc le point fort de la stratégie matrimoniale de la famille. Dans le cas des unions réalisées par les enfants Delaroche avec les Pochet, Latham et Oberkampf puis à la génération suivante avec les Iselin, Le Barbier de Tinan, Kablé, Jung, Roederer et de Heyder il faut remarquer que ce sont souvent les filles des grandes familles havraises qui épousent le négociant né à l'étranger.

---

<sup>1430</sup>MANNEVILLE Philippe, « Migrants et protestantisme au XIX<sup>e</sup> siècle », in BARZMAN John, SAUNIER Éric (dir.), *Migrants dans une ville portuaire : Le Havre, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2005, pp. 59-68, p. 68.

Tableau n°16. Généalogie de la famille Delaroche.



La proximité des descendants de Michel Delaroche est d'abord celle d'un lieu de résidence. Ces familles vivent sur « la Côte », nom donné à la ligne de crête qui domine l'estuaire et qui devient un quartier intégré à la ville du Havre en 1851. Il tire son nom de cette rue « de la Côte » ou du « Haut-de-la-Côte » qui la désigne jusqu'en 1899 et qui prend alors le nom de Félix Faure, en souvenir du président de la République originaire du Havre, qui y eut son domicile. Il fait l'objet d'un engouement durable des grandes fortunes protestantes havraises et y élire domicile est un signe évident de succès aux affaires. C'est l'organisation de ce monde, jusqu'à la domesticité, qui confine au clan<sup>1431</sup> : chez les Jules Roederer, la gouvernante est suisse ; chez les Latham, les domestiques sont anglais et chez les Jung, tout le personnel est allemand. L'emploi si fréquent de gens de maison venus d'ailleurs montre autant l'attachement à la communauté d'origine que la volonté de préparer l'insertion des enfants, futurs héritiers, dans un monde d'affaires cosmopolite.

Si ces choix résidentiels représentent pour ces notables une mise en évidence géographique de leur réussite sociale, la conséquence la plus flagrante est donc un relatif éloignement des domiciles par rapport à la ville. La Côte n'est pas un lieu de passage : on s'y rend, plus qu'on y circule par hasard. Les adresses déclarées le montrent : domicile et lieu de travail des négociants et courtiers qualifiés de « commerçants notables » sont de plus en plus séparés. En 1890 les cent premiers de la liste déclarent soixante-quatre adresses doubles contre trente-six adresses uniques<sup>1432</sup>. Cette fréquence de la double adresse, signe de la séparation toujours plus forte des sphères professionnelle et privée que Bonnie Smith a datée dans *Les Bourgeoises du Nord* du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est significative du peu de participation des femmes aux affaires de l'entreprise<sup>1433</sup>. Au Havre, cette participation est rendue difficile<sup>1434</sup> par la nature de l'activité. Le négoce qui fait la fortune du port au XVIII<sup>e</sup> siècle ne sollicite pas la présence permanente du chef d'entreprise – et à plus forte raison de son épouse – dans des locaux dédiés à la fabrication, comme la manufacture l'exige. C'est affaire de commerce, plus que de production et cette habitude de ne pas travailler conjointement dans l'entreprise perdure pendant notre période. Le cas remarquable des sœurs Normand qui résident et travaillent en ville basse<sup>1435</sup> correspond d'ailleurs à une activité de chantier naval et non de négoce. Le clan Delaroche renforce donc d'autant plus ses liens

---

<sup>1431</sup>L'expression est de Jean LEGOY, *Le Peuple du Havre...*, *op. cit.*, p. 310.

<sup>1432</sup> *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1890.

<sup>1433</sup>SMITH Bonnie, *Les Bourgeoises du Nord...*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>1434</sup>La base de données ne comprend que trois femmes, toutes veuves, qui déclarent la profession de négociante sans qu'un fils figure à l'annuaire de commerce (affiliées n°855, 857, 1154).

<sup>1435</sup>Voir chapitre deux.

familiaux qu'il est isolé sur « la Côte ». Dans le quartier d'Ingouville, on ne se côtoie pas seulement ; on se fréquente.

Fidèles aux codes de notre première cohorte, les femmes de la parenté Delaroche font montre d'une pratique caritative assidue et continue. Il est possible d'établir un rapide panorama des affiliations simultanées ou successives des huit femmes de la famille Delaroche qui appartiennent à notre première cohorte.

Première génération : (les numéros renvoient au tableau généalogique)

1. **Berthe Le Barbier de Tinan, épouse Pochet- n° 2685.** Fonde l'ADF en 1884, qu'elle préside jusqu'en 1890 ou 1891. Membre du Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice en 1902 ; est affiliée aux Œuvres de la mer.
2. **Matilde Pochet, épouse Rondeaux.** Ne figure pas dans la base de données (départ précoce). Présente parmi les premières affiliées de l'UFF de Rouen en 1885 et 1886, elle ne figure plus dans la liste de 1892.
3. **Georgina Iselin, épouse Latham- n° 1842.** Figure sur la liste du bureau de bienfaisance du 29 avril 1883. Fondatrice de l'UFA 'section des dames' en 1899. Membre du Diaconat en 1899. Affiliée au Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice en 1902. Présidente de la section UFA 'la Solidarité' de 1903 à 1907. Administratrice de la Goutte de lait du docteur Caron de 1905 à 1910. Affiliée à l'UFF (poste 6) en 1909. Affiliée à l'Assistance par le travail en 1910. Affiliée à l'Union internationale des amies de la jeune fille en 1910 et 1911. Présidente de la Ligue sociale d'acheteurs de 1913 à 1920. Administratrice à la SSBM à partir de janvier 1914. Sera présidente de la Société havraise de secours aux prisonniers de guerre de décembre 1914 à l'armistice. Présidente du comité de la Croix-Rouge du Havre 1914-1918. Vice-présidente de l'Aide du Havre aux régions dévastées en novembre 1918.
4. **Isabelle Latham, épouse Jung- n° 1692.** Figure sur la liste du Bureau de Bienfaisance du 29 avril 1883. Présidente de l'Association des diaconesses garde-malades (1908-1910).
5. **Julie Delaroche, épouse Kablé (1845-1873).** Elle décède en 1873 dans sa 29<sup>e</sup> année.
6. **Julie Iselin, épouse Delaroche- n°814.** Conservatrice du matériel à l'ADF (1898-1908). Administratrice du Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice (1902-1911). Fondatrice et administratrice de l'Œuvre maternelle du Havre (1898-1910). Administratrice de la Goutte de lait du docteur Caron (1905-1910). Administratrice de l'Œuvre du vestiaire des hôpitaux (1908-1920).
7. **Marie Delaroche, épouse Roederer- n°2854.** Figure sur la liste du bureau de bienfaisance du 29 avril 1883. Membre du Diaconat (1889-1909). Présidente de l'UFA 'section des dames' (1899 à 1914). Administratrice de la Maison des marins (1904-1909). Administratrice de la Goutte de lait du docteur Caron (1905-1910). Administratrice de la Ligue havraise de la moralité publique (1908-1917). Affiliée au Conseil national des femmes françaises à partir de 1910. Administratrice de la Ligue havraise contre la tuberculose et du Comité de défense et de protection des enfants traduits en justice en 1911. Vice-présidente de la Ligue sociale d'acheteurs de 1913 à 1920. Vice-présidente de l'Orphelinat des armées en 1915.
8. **Gabrielle Delaroche, épouse de Heyder- n°775.** Figure sur la liste de 1883 du bureau de bienfaisance du Havre. Administratrice du Diaconat (1887-1908). Administratrice de la SSBM (1896-1905).

L'analyse de l'investissement de la première génération des femmes de la parenté Delaroche souligne un certain nombre de points communs avec notre première cohorte des « héritières du XIX<sup>e</sup> siècle », affiliées avant 1896 ; soulignons d'emblée que toutes les femmes présentées ici participent à l'action caritative, à l'exception de Julie Delaroche, épouse Kablé qui meurt à 28 ans. L'affiliation à une des trois sociétés de la Croix-Rouge est un principe pour ces femmes qui ont connu le conflit franco-prussien à la fin de leur adolescence ou au début de leur âge adulte ; l'investissement prioritaire dans la bienfaisance protestante par le biais du Diaconat et de l'association des Diaconesses garde-malades (quatre parmi les cinq femmes protestantes havraises) assure la présence de la famille dans une des deux structures à partir de 1887 au moins jusqu'en 1910. Enfin, cette pratique caritative s'intègre à une vie familiale marquée par la respectabilité : Matilde Pochet, épouse d'Émile Rondeaux et seule rouennaise du groupe, dont la révélation de l'infidélité conjugale marque tant l'esprit du jeune André Gide et l'attache à sa cousine Madeleine, fille aînée de Matilde Rondeaux, qu'il épouse en 1895<sup>1436</sup> est mise au ban de la famille. Membre de la toute jeune UFF de Rouen en 1885-1886, elle disparaît des listes au moment de la séparation de corps, en 1888.

Cependant, au delà de cette conformité qui vérifie par un cas familial assez riche la validité de nos constats, l'étude de trois carrières, celles de Berthe Pochet de Tinan, Georgina Latham et Marie Røederer, tend à en établir des déclinaisons qui sont les fruits de choix individuels.

### *Trois itinéraires havrais*

#### Berthe Pochet de Tinan, figure stendhalienne égarée en province.

Berthe Pochet<sup>1437</sup> est la plus âgée des trois femmes de cette génération. C'est également la seule pour laquelle est conservée une abondante correspondance privée, qu'elle entretint avec

---

<sup>1436</sup>La mère de Madeleine entretient une liaison et la séparation de corps entre Matilde Pochet (dont le prénom s'orthographe bien ainsi) et Émile Rondeaux est prononcée en 1888 et Matilde se remarie en 1891, après le décès d'Émile Rondeaux avec Charles Talabart devenu avocat. Voir l'étude très détaillée de STEEL David, « Antécédents gidiens. Matilde Rondeaux : Lucile Bucolin ; mythe d'une naissance, naissance d'un mythe. » [en ligne] [http://www.gidiana.net/articles/steel\\_bucolin.pdf](http://www.gidiana.net/articles/steel_bucolin.pdf).; NOBÉCOURT René-Gustave, « Les enfances rouennaises d'André Gide », *Études Normandes*, 1981, 30-1, pp. 73-80. Voir également l'étude de Cécile DAUPHIN Cécile et POUBLAN Damièle : « Pochet, Louis François (1799-1867) et sa famille », *Une correspondance familiale*, URI: [https://lettresfamiliales.ehess.fr/w/index.php?title=Pochet,\\_Louis\\_Fran%C3%A7ois\\_\(1799-1867\)\\_et\\_sa\\_famille&oldid=42212](https://lettresfamiliales.ehess.fr/w/index.php?title=Pochet,_Louis_Fran%C3%A7ois_(1799-1867)_et_sa_famille&oldid=42212)

<sup>1437</sup>Affiliée n° 2685. Voir sa biographie au chapitre premier. Le décret du 26 janvier 1895 l'autorise à accoler son nom de jeune fille à celui de son époux et à le transmettre à ses cinq enfants les plus jeunes. Marie Pochet, épouse Taconet, ne le porte donc pas.



Camille Saint-Saëns qui fut son professeur de piano à Paris avant son mariage. Quatre-vingt-sept lettres et deux télégrammes écrits entre 1874 et 1903<sup>1438</sup> laissent entrevoir son attachement au musicien et son état d'esprit dans un milieu havrais qui lui reste en partie étranger.

Cependant, malgré la notoriété que lui procure sa participation au service des ambulances lors du siège du Havre en 1870-1871, qui lui vaut d'être décorée en 1872 de la médaille de la SSBM et de la médaille des sauveteurs havrais<sup>1439</sup>, sa carrière est confuse : catholique, elle quitte pourtant la SSBM et est co-fondatrice au Havre de l'ADF, largement protestante, en 1882. Elle en assure la présidence jusqu'en 1890 avant d'être remplacée après un bref intermède par Émilie Siegfried, issue de la communauté mulhousienne<sup>1440</sup>. À cette date, elle est membre de la Commission locale pour la protection des enfants et du comité de surveillance des enfants assistés mis en place par la municipalité en application de la loi Théophile Roussel du 23 décembre 1874<sup>1441</sup>. N'appartenant pas à la liste du bureau de bienfaisance d'avril 1883 qui comporte pourtant plus de 120 noms<sup>1442</sup>, son origine parisienne et son mariage ne l'ancrent pas véritablement dans le milieu catholique local, sans qu'elle apparaisse aux milieux protestants. Sa pratique caritative procède davantage d'une démarche individuelle, vécue comme une pratique de sociabilité mondaine permettant un financement des œuvres ; elle ne s'attachera jamais totalement à une démarche collective suivie. Surtout, elle ne se résout décidément pas à être une provinciale dans un port normand dont elle exècre le climat<sup>1443</sup> et auprès d'un mari à qui elle reproche des revers de fortune<sup>1444</sup>. La tentation parisienne reste forte : elle séjourne fréquemment à Paris où elle est en charge de l'organisation des fêtes caritatives de l'ADF à partir de 1890<sup>1445</sup>.

Ses dernières années sont assombries par le départ en 1895 de la famille de Félix Faure pour l'Élysée, qui est une des rares familles catholiques de « la Côte » qu'elle semblait côtoyer et ce départ s'effectue au moment où son âge diminue sa mobilité. Elle formule ainsi ses regrets auprès de Camille Saint-Saëns en 1898 :

---

<sup>1438</sup>AMD, fonds Camille Saint-Saëns.

<sup>1439</sup>Elle est la seule femme figurant au *Livre d'Or des sauveteurs de la Ville et de l'Arrondissement du Havre (1870-1922)*, AMH 533 W2.

<sup>1440</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1441</sup>*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1890 et suivantes ; il est intéressant de noter que les féministes havraises en 1909 réclameront l'application de cette loi et la nomination d'une des leurs à ce poste, ignorant l'existence de ce précédent ; *Le Féminisme havrais*, n° 1, juillet 1909.

<sup>1442</sup>AMH FC Q1 C5 L7.

<sup>1443</sup>« Je souffre et je grelotte dans ce maudit pays » lettre du (18?) septembre 1899 à Camille Saint-Saëns, AMD, fonds Camille Saint-Saëns.

<sup>1444</sup>Camille Clerc auquel s'est associé Georges Pochet doit faire face à des difficultés financières : BARJOT Dominique, *Patrons du second Empire...*, *op. cit.*, notice Camille Clerc.

<sup>1445</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1890.

« Je suis si triste d'être loin de ce qui est grand et beau et vibrant en art et en tout ! ... Dieu, que je suis peu faite pour la vie de pot-au feu surtout quand les soucis m'accablent et me brisent ! Ah, si je vous voyais quelques heures, quel bien vous me feriez ! [...] ne m'oubliez pas tout à fait ! »

plus tard , en septembre 1899 :

« si j'avais la fortune Greffulhe, moi<sup>1446</sup> ! »

Le 17 janvier 1900 :

« Dieu, quand je joue la sonate en ut mineur aux accents poignants de désespoir, c'est ma vieillesse qui hurle... contre ma jeunesse qui a si mal su choisir son chemin ! »

Elle prend cependant toujours part à des ventes locales et assez mondaines, comme celle des dames de Saint-Vincent de Paul du 18 novembre 1899<sup>1447</sup>, avant sa mort à Paris en 1903. L'itinéraire de Berthe Pochet de Tinan est marqué du sceau des traditions du XIX<sup>e</sup> siècle : activité individuelle plus que collective, objectifs caritatifs financiers plus qu'action sociale. Il est de ce point de vue révélateur que ses nombreuses missives à Camille Saint-Saëns n'évoquent son action caritative qu'à propos de ses manifestations festives, sans qu'elle formule une réflexion sur ses enjeux ou bien ses résultats.

Elle est aussi la plus représentative de l'exode forcé que constitue parfois une alliance maritale exogène pour les Parisiennes, dont Stendhal décrivait en 1854 l'adaptation difficile à une vie provinciale :

« Les Dames du Havre sortent rarement mais par fierté : elles trouvent peuplé de venir au spectacle. Elles regardent Le Havre comme une colonie, comme un lieu d'exil où l'on fait sa fortune, et qu'il faut ensuite quitter bien vite pour revenir prendre un appartement dans la rue du Faubourg-Poissonnière. »<sup>1448</sup>

### Georgina Latham, petite-fille de quaker américain.

Georgina Latham, née Iselin (1853-1931)<sup>1449</sup>, est la deuxième femme dont la carrière est exemplaire de sa génération. Nous avons dressé son portrait dans le chapitre deux et décrit son engagement dans la lutte anti-alcoolique à travers sa participation à la fondation de la section des Dames de l'UFA du Havre , dont l'activité sociale relève avant tout d'une gestion entrepreneuriale. D'autres aspects de sa vie interrogent. La question essentielle porte sur ses liens avec la famille de son grand-père Jeremiah Winslow restée aux États-Unis et sur leur influence possible sur la suite

---

<sup>1446</sup>Allusion au mariage de son fils Charles en 1894 avec Geneviève de Caraman-Chimay, sœur de la comtesse de Greffulhe.

<sup>1447</sup>AMH FC Q2 C6 L4.

<sup>1448</sup>STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, Paris, Michel Lévy frères, édition de 1854, p. 77.

<sup>1449</sup>Affiliée n° 1842.

de sa carrière. Deux des frères de Jeremiah Winslow, Isaac et Nathan furent parmi les premiers abolitionnistes de Portland<sup>1450</sup> et leurs filles respectives sont connues pour leur engagement abolitionniste et suffragiste. Harriet Winslow épouse Sewall (1819-1889), fille de Nathan, femme de lettres et suffragiste, publia les lettres de Lydia Maria Child, une des premières autrices anti-esclavagistes américaines<sup>1451</sup>. Sa cousine Emily Annette Winslow, épouse Taylor (1822-1904), née au Havre fut déléguée à la convention anti-esclavagiste de Londres avec son père Isaac en 1840<sup>1452</sup>. Les liens entre les descendants de Jeremiah et ceux de ses frères sont avérés<sup>1453</sup>, et l'oncle de Georgina, Edward Winslow, s'initiera au négoce aux États-Unis. Georgina Iselin avait sans aucun doute connaissance des engagements de sa famille américaine et particulièrement de ceux de ces deux femmes. Sa carrière porte indéniablement la marque d'une grande indépendance, mais il est difficile d'être plus affirmatif sur sa position par rapport au féminisme. Aucun lien fort ne peut être établi avant 1914 avec le CNFF<sup>1454</sup>.

En 1883, elle figure sur la liste des dames du bureau de bienfaisance du Havre. À la dissolution du Bureau, ses affiliations vont procéder de trois principes : investissement dans la communauté protestante, surtout dans sa dimension internationale par une affiliation à l'Union internationale des amies de la jeune fille, qui fonde son analyse sur un parallèle entre prostitution et esclavage<sup>1455</sup>; soutien par la souscription et par l'appui que représente son nom à des structures qu'elle juge digne d'intérêt comme la Goutte de lait du docteur Caron, et ce d'autant plus que Le Havre fait figure de retardataire par rapport aux autres villes de Seine-Inférieure qui ont suivi le modèle fécampois (Rouen et Bolbec en particulier). Il est fort possible que cet investissement soit aussi le moyen de partager une activité associative avec sa sœur Julie, d'une année sa cadette. Enfin, la troisième ligne de force et la plus importante dans les faits est la construction des œuvres

---

<sup>1450</sup>HOLTON David-Parson, HOLTON Frances Mrs, *Winslow Memorial, Family records of the Winslows and their descendants in America, as far as known*, New York, D.P. Holton, 1877-1888. [en ligne]. À propos de Nathan Winslow (1785-1861) : « *He was one of the earliest abolitionist in Portland, and for many years, the most prominent abolition lecturers were entertained by him whenever they came to the city. His house was once surrounded by a mob on this account.* » Nathan Winslow a travaillé en lien avec son frère Jeremiah au moins jusqu'en 1834.

<sup>1451</sup>Pour la biographie d'Harriet Winslow épouse Sewall (1819-1889), ardente philanthrope et suffragiste voir DERBY, George, *The national Cyclopaedia of American Biography*, vol 10, 1927, s.e. [en ligne] ; la relation entre anti-esclavagisme et féminisme chez Lydia Maria Child est analysée par SMITH Bonnie G., « Les femmes dans l'histoire mondiale », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 32, 2010, pp. 165-188, p. 169.

<sup>1452</sup>*The national Cyclopaedia of American Biography*, vol. 14 [en ligne] ; elle est la mère de l'ingénieur Frederick W. Taylor. Elle était secrétaire de la « Danvers Female Anti-slavery Society » fondée le 7 avril 1837 et présidée par sa mère; Danver Historical Society, *Old Anti-slavery days (vol. 2)*, Danvers, Danvers Mirror Print, 1893, p.XI.

<sup>1453</sup>DU PASQUIER Thierry, *Les Baleiniers français de Louis XVI à Napoléon*, Metz, éditions SPM, 2010, p. 149.

<sup>1454</sup>Elle est cependant présente aux côtés de Julie Siegfried pendant la guerre lorsque celle-ci rencontre les femmes des ministres du gouvernement belge au nom du CNFF. Voir chapitre huit.

<sup>1455</sup>FALLOT Tommy, *Une noble entreprise, l'Union internationale des amies de la jeune fille*, Valence, impr. A. Ducros, 1902, p. 20 à 27.

nouvelles anti-alcooliques et au premier chef de l'UFA-section des dames, dans laquelle elle travaille avec des femmes catholiques. Nous n'avons donc pas de preuve directe de l'héritage américain de Georgina Latham, qui n'est d'ailleurs pas visible dans le mouvement féministe qui se développe au Havre à partir de 1907 ; il est clair cependant que son action est marquée par le double sceau de l'exigence morale de l'ascendance Winslow et par la volonté de créer des œuvres sociales féminines autonomes sans comité genré ni mixité. Peut-être l'échec de la Crèche havraise fondée par sa tante Caroline Tscherner auquel elle a assisté à la fin des années 1880<sup>1456</sup> l'a-t-elle confortée dans ses choix et convaincue que le partage genré du pouvoir ne peut se faire en philanthropie qu'au détriment des femmes.

#### Marie Røederer, un chemin vers le féminisme.

Marie Delaroche épouse Røederer<sup>1457</sup> (1853-1936) est la seule femme héritière directe du couple Delaroche-Oberkampf qui a fait souche et la plus jeune des trois femmes dont nous dressons le portrait ici. Son mariage le 30 septembre 1871 avec Jules Roederer rapproche la famille Delaroche des Alsaciens du coton. Jules Roederer est alors connu tant pour ses affaires avec le protestant Jean-Jacques Siegfried qu'avec le catholique Auguste Marande. Il est également célèbre pour la riche culture artistique qu'il a hérité de son père<sup>1458</sup>.

Marie Roederer suit un itinéraire classique au sein du protestantisme : Diaconat de l'Eglise réformée (1889), anti-alcoolisme (UFA section des dames, qu'elle préside en 1899, puis Maison des marins), œuvres maternalistes et sanitaires les plus connues localement (Goutte de lait du docteur Caron 1905, ou Ligue de prévention de la tuberculose en 1911).

Il est probable que le mariage de sa fille Madeleine avec Maurice Génestal à la fin de l'année 1899 la rapproche des cercles féministes protestants et plus particulièrement de Julie Siegfried alors que celle-ci participe à la fondation du CNFF en avril 1901, puisque nous savons que les familles Génestal et Siegfried entretiennent des relations privilégiées<sup>1459</sup>. C'est ensuite comme représentante de la Ligue de la moralité publique (1908) qu'elle est déléguée au CNFF (au plus tard en 1910, première année de publication des noms de déléguées de province par *L'Action féminine*) et elle entre alors dans une pratique sociale plus engagée et plus construite au sein du Comité des enfants traduits en justice (1911) puis de la Ligue sociale d'acheteurs (1914). Nous

---

<sup>1456</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1457</sup>Affiliée n°2854.

<sup>1458</sup>BARJOT Dominique, *Les Patrons du Second Empire...., op. cit.*, p.75.

<sup>1459</sup>Henry Génestal, père de Maurice, est un fidèle de longue date de Jules Siegfried, dont il a été le premier adjoint à la municipalité du Havre. Voir ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...., op. cit.*, p. 270.

n'avons cependant pas de trace de liens précis avec la frange la plus avancée du féminisme havrais que représente par exemple la Société féministe de Pauline Rebour. Convaincue de son devoir de grande héritière au sein de la direction des mouvements caritatifs havrais, Marie Roederer fait donc d'un féminisme prudent une des facettes de son action.

Ces trois portraits sont exemplaires des attendus qui concernent ces femmes quant à leur participation aux œuvres et tout autant significatifs d'histoires et de choix personnels qui déterminent leur itinéraire. Ils montrent comment des appartenances choisies déterminent leur place dans le réseau havrais.

### *L'apport de l'analyse de réseau.*

L'étude de réseau permet d'évaluer en quoi ces choix influent sur leur position au sein des œuvres havraises. Elle peut donc permettre non de valider le fait que telle ou telle affiliée soit représentative d'un groupe<sup>1460</sup> mais d'en circonscrire la place et d'en décrire le rôle.

Transformons le réseau bi-modal havrais (qui fait état des liens entre les individus et les associations) obtenu dans l'analyse des groupes<sup>1461</sup>. Il est tout à fait possible de projeter nos données en mode uni-modal, pour comprendre cette fois les liens qui existent entre les individus entre eux du fait des affiliations, en évinçant en quelque sorte les associations elles-mêmes<sup>1462</sup> et donc d'en tirer à la fois une vue graphique et une analyse chiffrée. Il s'agit dans ce cas de calculer à la fois la centralité de degré (le nombre de contacts qu'a chaque personne du fait de ses affiliations), la centralité de proximité (comment ses affiliations le positionnent par rapport aux autres membres du réseau) et surtout la centralité d'intermédiarité, c'est-à-dire dans quelle mesure la position qu'elle occupe en fait un point de passage obligé à l'intérieur du réseau ; en effet, un individu peut très bien avoir un petit nombre de contacts, mais être dans une position telle qu'il est un point de passage obligé pour de nombreux membres<sup>1463</sup>. En voici les résultats pour Marie Roederer et Georgina Latham en 1905 et 1910<sup>1464</sup>, moments-clés qui se situent avant et après la structuration des mouvements nationaux en province.

---

<sup>1460</sup>DOSSE François, « Biographie, prosopographie », in DELACROIX Christian *et al.*, *Historiographies...*, *op. cit.*, pp. 79-85, p. 84.

<sup>1461</sup>Voir chapitre quatre.

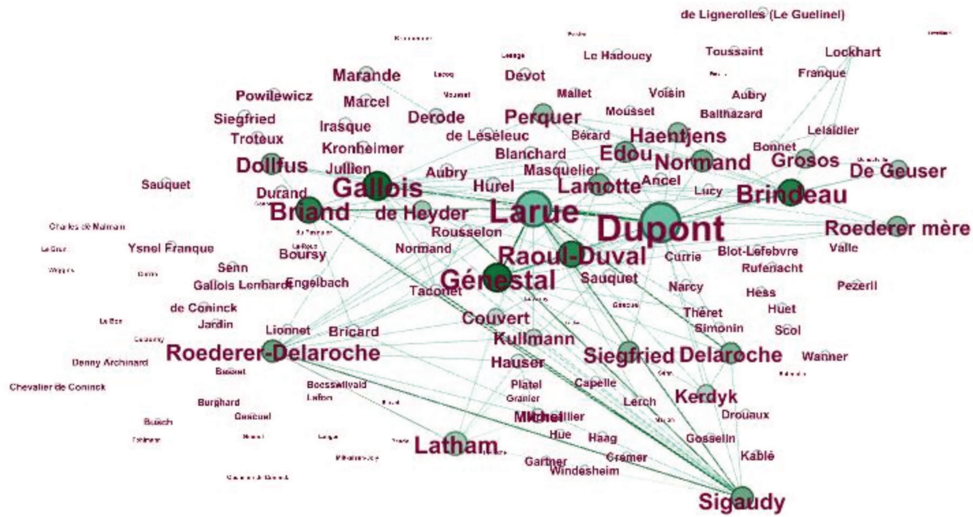
<sup>1462</sup>Sous Gephi, utilisation de la fonctionnalité « MultiMode Networks ».

<sup>1463</sup>MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux...*, *op. cit.*, p. 50. La littérature anglophone utilise les termes de *closeness centrality* (centralité de proximité) et de *betweenness centrality* (centralité d'intermédiarité).

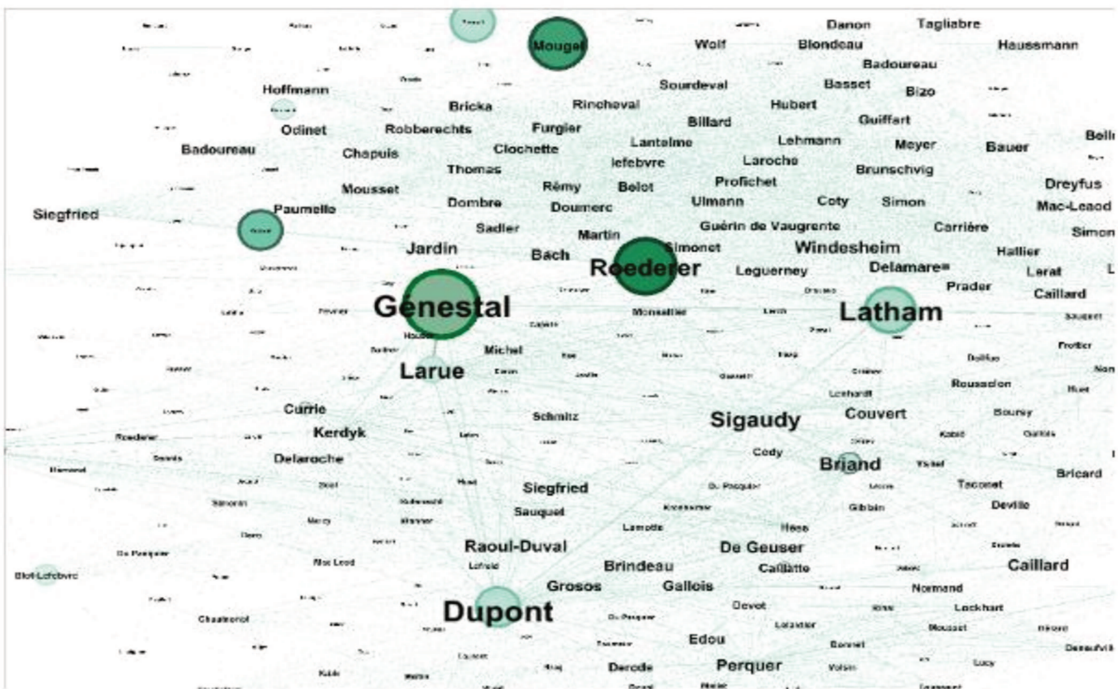
<sup>1464</sup>Berthe Pochet de Tinan, qui décède en 1904, ne peut donc y figurer.

**Graphes n° 7 et 8.**  
**Postions respectives de Georgina Latham et de Marie Roederer**  
**au sein de réseau havrais en 1905 et 1910.**

Le Havre, uni-modal, 1905.



Le Havre, uni-modal, 1910.



**Tableaux n° 17 et 18.**  
**Statistiques simplifiées : Georgina Latham, Marie Roederer.**

<b>Georgina Latham</b>	<b>1905</b>	<b>1910</b>
degré	66	158
Centralité de proximité	0.621	0.579
Centralité d'intermédiation	877	4306

<b>Marie Roederer</b>	<b>1905</b>	<b>1910</b>
degré	67	133
Centralité de proximité	0.610	0.575
Centralité d'intermédiation	231	5352

La résolution graphique souligne le fait que les militantes qui ont des contacts multiples entretiennent des liens nombreux avec certaines des affiliées, ce dont témoignent des traits particulièrement épais, comme ceux qui sont visibles entre Charlotte Dupont et Léonie Larue ou encore Léonie Génestal en 1905 comme en 1910, puisqu'elles partagent de nombreuses activités associatives.

Un autre point est à souligner : il s'agit des conséquences des choix d'affiliation sur la position de l'affiliée dans le réseau. Malgré des contacts moins nombreux (degrés) et une moindre proximité (centralité de proximité) que Georgina Latham, Marie Roederer, qui appartient au CNFF en 1910 devient incontournable dans le réseau, avec une centralité d'intermédiation élevée (5352) et surtout devenue supérieure à celle de Georgina Latham (4306) comme le montre d'ailleurs la résolution graphique : son cercle est plus petit, mais plus foncé que celui de Georgina Latham en 1910.

Cette étude confirme avec l'exemple de la paire Latham/Roederer l'importance de la structuration nationale des mouvements non seulement pour le réseau à l'échelle de la ville, comme nous l'avons vu au chapitre quatre mais également pour le devenir individuel des membres du réseau : l'appartenance nationale renforce la position de l'affiliée.

## **2. Hériter de la République (1896-1914).**

Le deuxième chapitre de ce travail a permis d'établir que les femmes étaient entrées nombreuses dans les premières associations sanitaires. Les listes d'affiliation, gages de dynamisme de la structure qui se signale ainsi aux pouvoirs publics et témoignages de l'égard dû à des affiliées qui abondent les finances, permettent d'identifier au plus près le recrutement des structures et de reconstituer des trajectoires plus précises et plus complètes que pendant la période précédente.

Les défis qu'affronte cette deuxième cohorte ne sont pas de moindres : parfois héritières de la cohorte précédente insérée dans une vie associative assez uniforme, ces affiliées qui commencent leur carrière au temps du Ralliement catholique et de l'enthousiasme hygiéniste la poursuivent dans des bouleversements créés par les mouvements nationaux qui s'implantent, des ligues aux mouvements féministes.

### **a. Force du renouvellement plutôt que poids de l'héritage.**

Les femmes de notre deuxième cohorte adhèrent à une association après 1895<sup>1465</sup>. Le volume qui leur correspond pourrait faire craindre de crouler sous le poids du nombre des plus de 2321 affiliées. Cependant, plusieurs degrés de tri simplifient la tâche. Selon la charge effective d'abord : 1129, soit moins de la moitié d'entre elles ont pris des responsabilités à un moment de leur carrière dans une de ces associations<sup>1466</sup>; selon le nombre d'affiliations ensuite, puisqu'elles ne sont que 280 à être pluri-affiliées ; resserrons le sas, elles sont 124 femmes à réaliser 3 affiliations ou plus. Ces tris nous permettent de déterminer des cercles d'intensité de pratiques, distinguant militantes, dont l'effectif approche celui de la génération précédente, et simples affiliées, significatives d'une ouverture au (plus) grand nombre.

#### *Âge, civilité, travail : quel renouvellement des codes ?*

Première génération à recevoir un héritage d'associations structurées venu des femmes de leur famille, elles en tirent un bénéfice certain : 16 % des femmes de la cohorte 2 qui comptabilisent trois affiliations et plus ont eu une mère ou une belle-mère déjà affiliées. Elles sont

---

<sup>1465</sup>Base de données, table « affiliées », colonne « HRep », valeur '1'.

<sup>1466</sup>Postes 0,1, 2,3,4,5,7.



10,8 % parmi celles qui ne comptabilisent que deux affiliations. La cohorte précédente est bien entendu encore souvent en activité, puisque la déperdition annuelle des affiliées est très faible<sup>1467</sup>.

Cependant, le recrutement en masse des associations hygiénistes et l'entrée du personnel enseignant dans les amicales, la multiplicité des tâches concrètes qui est déferée aux femmes, l'ouverture des conseils d'administration qui ne fonctionnent plus sur un modèle limité en nombre, toutes ces transformations du tissu associatif contribuent à augmenter vigoureusement le nombre d'affiliées<sup>1468</sup> : en changent-t-elles également le profil ?

Ce nouveau recrutement modifie profondément l'âge de la première affiliation pour les 177 femmes qui ont un poste à responsabilité<sup>1469</sup> et dont nous connaissons l'année de naissance, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 19. Répartition des âges en fonction de la date de première affiliation.**

	Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	Plus de 59 ans	TOTAL
<i>Rappel : affiliation avant 1896</i>	13	12	15	15	7	62
	20.9 %	19.4 %	24.2 %	24.2 %	11.3 %	
	40.3 %		59.7 %			
<b>Affiliation entre 1896 et 1901</b>	15	22	23	11	2	73
	50.7 %		49.3 %			
<b>1902-1910</b>	12	33 42,8 %	15	14	3	77
	58.4 %		41.6 %			
<b>1911-1914</b>	3	9	13	2	1	27
	44.4 %		55.6 %			

Source : base de données.

<sup>1467</sup>C'est le cas de Marie Taconet née Pochet de Tinan (n° 3069) ou bien de Louise et Marcelle Dero nées Grosos (n° 873 et 872) par exemple.

<sup>1468</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1469</sup>Postes 0 à 5 (Présidente d'honneur et présidente active, vice-présidente, secrétaire, trésorière, membre du conseil d'administration), poste 7 : tâches particulières (bibliothécaire, responsable de formation, de lingerie, etc.).

Jusqu'en 1910, le mouvement de rajeunissement à l'entrée est remarquable : le groupe des moins de 40 ans entrées entre 1902 et 1910 gagne plus de 18 points par rapport à celui des femmes entrées aux mêmes âges avant 1896. Ce rajeunissement marque le pas ensuite jusqu'à l'entrée en guerre, mais les nouvelles affiliées restent jusqu'à cette année-là plus jeunes que celles de notre première cohorte. C'est aux trentenaires que profite le plus cette évolution, qui s'effectue aux dépens de la tranche des 40/49 ans qui représentaient le modèle de la dame patronnesse accomplie au début de notre période.

Les plus jeunes (moins de trente ans) sont également très présentes, surtout avant 1902. Ces entrées précoces correspondent à partir de la fin de l'année 1896 à la création des amicales d'anciennes élèves tenues par des enseignantes qui commencent tôt leur carrière et qui incitent des jeunes filles à y prendre des responsabilités<sup>1470</sup>. Elles renvoient également à l'émergence des associations dédiées aux jeunes filles célibataires, comme la Ligue fraternelle des enfants de France fondée par Lucie Félix-Faure en 1895. L'enjeu est bien celui de l'encadrement de la jeunesse dans des mouvements qui l'impliquent. En d'autres temps, ces jeunes filles auraient été initiées à la vie caritative par la participation aux ventes de charité aux côtés d'une autre femme de la famille, suivant ainsi une transmission familiale mais sans y paraître avec une affiliation personnelle.

La question de la continuité d'une carrière plus formalisée au sein des associations se pose donc désormais au-delà du mariage, mais son estimation est délicate. Il est clair que la traçabilité est rendue difficile par le changement du nom d'usage et parfois de la commune de résidence. Cependant, il ne faut pas négliger la réelle rupture introduite par le mariage lui-même dans ce nouveau type d'association que leurs adhérents quittent nécessairement au moment de fonder un foyer, puisqu'elles sont réservées aux célibataires<sup>1471</sup>. Ce n'est pas le cas parmi les institutrices : institutionnellement au moins, rien ne les oblige à quitter une association du fait du changement de civilité. Il est révélateur que dans cette cohorte, sur les six carrières féminines que nous parvenons à suivre avant et après le mariage<sup>1472</sup>, quatre cas soient ceux d'institutrices pour lesquelles l'union n'introduit de rupture ni dans l'activité professionnelle, ni dans l'activité associative. Dans les milieux de la bourgeoisie où les femmes n'ont pas d'activité salariée, le statut marital détermine plus largement la forme de participation à la vie associative.

---

<sup>1470</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1471</sup>C'est la raison pour laquelle le Sillon notamment prévoit progressivement de conserver les couples dans ses rangs.

<sup>1472</sup> Muller/Troussel du Manoir, Guillaume/Jouault ; Taconet/Thieullent ; Delaunay/Carel ; Jacky/Tilloy ; Piérard/Gernez.

L'affiliation n'est donc plus l'apanage des femmes mariées. Nous dénombrons 420 célibataires parmi les 2321 femmes de la cohorte, tous niveaux d'affiliation confondus, soit 18,1 % de nos effectifs, mais ce pourcentage s'abaisse à 13,6 % parmi les pluri-affiliées. Parmi elles, donc, des institutrices, auxquelles des études très encadrées à l'école normale et le hasard des mutations n'ont pas permis d'élaborer des relations de jeunesse, et dont la situation de célibataire a été explorée par Mona Ozouf<sup>1473</sup> ; il s'agit également de femmes au célibat choisi et qui s'engagent de façon très discrète, en particulier au moment où l'entrée dans les congrégations est menacée dans le cas des Filles du Cœur de Marie, ou qui choisissent une carrière sociale encouragée par l'Église et dont Yvonne Knibiehler a montré l'émergence dès avant 1914<sup>1474</sup>. Lucie Monsallier<sup>1475</sup>, par exemple, a 25 ans lorsqu'elle participe à la fondation de la Ligue fraternelle des enfants de France au Havre.

Mais il ne s'agit pas seulement dans notre cohorte de jeunes filles entrant dans la carrière, bâtie à l'aune de l'instruction publique ou de l'apostolat. Ce sont les femmes « chefs de ménage » selon l'expression du recenseur, de tous âges, seules, demoiselles, veuves ou plus rarement séparées chargées ou non d'enfants qui sont souvent repérées. Encore la valeur moyenne de 16,5 % de femmes seules parmi les 436 femmes identifiées dans les recensements de 1901 et 1906 se décline-t-elle différemment selon la commune de résidence : de 25,3 % à Rouen, elle tombe à 11,4 % dans les ports de Dieppe et du Tréport, et 8,5 % à Aumale et Blangy, gros bourgs de l'est du département qui se situent chacun autour de 2000 habitants avant 1914<sup>1476</sup>. Indéniablement cependant, l'image d'une femme dont la compétence caritative est légitimée par le mariage s'éloigne, plus rapidement encore dans les centres urbains que dans les zones rurales.

### *Une nouvelle sociologie des affiliées plus que des dirigeantes.*

Plus jeunes au moment de leur affiliation, plus fréquemment célibataires ou chefs de ménage, ces femmes, plus souvent, travaillent : 137 d'entre elles déclarent une profession dans notre cohorte. Mais ce relevé est composite, et s'est constitué au hasard des descriptions d'affiliations. Au delà de l'intérêt qu'il comporte pour l'enquête individuelle, estimons-le par rapport à une

---

<sup>1473</sup>Mona Ozouf explore en particulier le cas de Marie Sandre. OZOUF Mona, *Bertrand, Baptiste, Joseph, Marie Sandre, la classe ininterrompue. Cahiers de la famille Sandre, enseignante (1780-1960)*, Paris, Hachette, 1979.

<sup>1474</sup>KNIBIEHLER Yvonne, « Vocation sans voile », in FARGE Arlette, KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir.), *Madame, ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arthaud-Montalba, 1984, pp. 163-176, p. 169.

<sup>1475</sup>Affiliée n°2464 ; fille de Lucien Monsallier, assureur et de Marie Jeanne Cauvin, membre de la Goutte de lait du Docteur Caron, de l'Assistance par le travail, de la Ligue havraise contre la tuberculose.

<sup>1476</sup>Soit Rouen : 34/134 cas, Dieppe et Le Tréport 15/131 cas, Aumale et Blangy 1/24 cas.

fraction homogène de recensement : parmi 436 de nos affiliées identifiées dans les recensements de 1901 et 1906, 57 soit 13,1 % déclarent une profession.

Le tableau ci-dessous permet de repérer les nouvelles recrues.

**Tableau n°20. Professions féminines déclarées (cohorte 2).**

	<b>Code</b>	<b>Profession femmes</b>
Négociants , armateurs	1.1	8
Manufacturiers, industriels	1.2	3
Commerçants, artisans	1.4	36
employés	1.5	8
Enseignants	2.4	66
Autres professions médicales	3.2	2
Professions intellectuelles et artistes	3.6	3
agriculteurs	6	1
Clergé	8	6
Autre	9	4
Total		137

*Source : base de données, table « affiliées », colonne « code profession ».*

Parmi ces femmes au travail, près de 30 % sont des commerçantes. Leur présence se remarquait déjà timidement au sein de notre première cohorte ; elle s'affirme davantage et n'est plus cantonnée aux Rouennaises, mais s'élargit à des villes moyennes comme Dieppe et Elbeuf au sein des comités de l'UFF.

Mais ce sont surtout les enseignantes qui entrent en masse, pesant pour près de la moitié (48,2%) de notre lot. L'essor du mouvement amicaliste incite à les imaginer dévouées à cette cause exclusive, qui expliquerait toute entière leur importance absolue et relative. La valeur est élevée, certes ; penser que cette présence enseignante correspond à une clique ou un cluster<sup>1477</sup> sans interaction extérieure, régissant entièrement et uniquement un monde amicaliste hermétique est doublement inexact. Les enseignantes sont présentes bien au-delà des amicales qu'elles dirigent, puisque près de la moitié d'entre elles (42,0%) ont une deuxième affiliation, voire davantage. À l'inverse, de nombreuses amicales ont au moins une partie de leurs dirigeantes qui ne sont pas enseignantes et ce fait est relevé en milieu urbain au Havre<sup>1478</sup> comme en milieu rural à Saint-

<sup>1477</sup>Une clique est *stricto sensu* un groupe dans lequel toutes les liaisons possibles sont réalisées, ce qui restreint évidemment les groupes sociaux qui pourraient y prétendre. La quasi-clique ou plus encore le cluster correspondent à un groupe au sein duquel les relations sont remarquables par leur densité. Voir MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux...*, op. cit., pp. 57-58.

<sup>1478</sup>Il s'agit des amicales des écoles Paul Bert, de Bléville, Dauphine, entre 1897 et 1905.

Gilles-de-la-Neuille dans le canton de Saint-Romain-de-Colbosc, et à tous les niveaux de l'enseignement, des écoles élémentaires à l'École pratique de commerce et d'industrie du Havre, où l'amicale des anciennes élèves est dirigée par des femmes de négociants réunies autour d'Émilie Siegfried. Ce sont également les professions des conjoints, qui marquent une différence avec la période précédente, et qui sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 21. Profession ou état des conjoints : comparaison des cohortes 1 et 2.**

	<b>code</b>	<i>Rappel : profession du conjoint cohorte 1</i>	<b>Profession conjoint cohorte 2</b>	<b>Profession conjoint (2 affiliations ou +)</b>	<b>Profession conjoint (postes à responsabilité)</b>
Négociants , armateurs	1.1	45 23.3 %	186 17.7 %	65 32 %	103 23,7 %
Manufacturiers, industriels	1.2	36 18.6 %	106 10.1 %	29 14.2 %	51 11,7 %
Banque, assurance	1.3	9 4.7 %	32	5	14 3 %
Commerçants, artisans	1.4	19 9.8 %	189 18 %	7	28 6,5 %
employés	1.5	2 1 %	24	5	13 3 %
<b>Professions économiques</b>	<b>TOTAL 1</b>	<b>57.5 %</b>	<b>537 51.2 %</b>	<b>111</b>	<b>209 48.2</b>
Haute et moyenne fonction publique	2.1	1 0.5 %	25 2.4 %	8	9 2 %
magistrature	2.2	5 2.6 %	31 3 %	2	7 1.6 %
Fonctions administratives locales	2.3	3 1.6 %	55 5.2 %	5	13 3 %
Enseignants	2.4	2 1 %	30 2.8 %	9	18 4.1 %
Employés des administrations	2.5	0	6	0	2 0.5 %
<b>Fonction publique et assimilés</b>	<b>TOTAL 2</b>	<b>11 5.7 %</b>	<b>147 14.0 %</b>	<b>24 11 %</b>	<b>11.3 %</b>
Médecins	3.1	18 9.3 %	50 4.8 %	11	23 5,3 %
Autres professions médicales	3.2	5 2.6 %	19 1.8 %	1	7 1.6 %
avocats	3.3	4 2 %	36 3.4 %	12	19 4.4 %
Autres métiers du droit	3.4	8 4.1 %	50 4.8	9	28 6.5 %
Ingénieurs et cadres du privé	3.5	3 1.6 %	45 4.3 %	13	22 5.1 %
Professions intellectuelles et artistes	3.6	3 1.6 %	26 2.5 %	3	7 1.6 %
<b>Professions libérales et du privé</b>	<b>TOTAL 3</b>	<b>41 21.2 %</b>	<b>226 21.5 %</b>	<b>49 24.1 %</b>	<b>106 24.4 %</b>
marins	5.1	0	4	2	4
militaires	5.2	9 4.7 %	15	2	7
agriculteurs	6	1 0.5 %	12	2	8
<b>TOTAL 5 ET 6</b>		<b>10</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL 7</b>		<b>17 8.8 %</b>	<b>87 8.3 %</b>	<b>8 3.9 %</b>	<b>35 8.1 %</b>
Clergé	8	3 1.6 %	8	4	9
Autre	9	0	13	1	7
	<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>1049</b>	<b>203</b>	<b>434</b>
Femmes déclarant une profession (hors enseignantes)			71	10	18
enseignantes			66	27	52

Source : base de données, table « affiliées », colonnes « c prof mari » et « code profession ».

Le contraste avec la période précédente est manifeste : pour la première fois, les femmes de commerçants sont plus nombreuses que les femmes de négociants parmi les premières affiliées. La fonction publique émerge, avec 14 % des nouvelles entrées. Cette entrée est visible dans toutes les associations, et ne se cantonne pas aux comités d'enfants traduits en justice de Rouen et du Havre dans lesquels les femmes qui siègent n'ont pas de conjoint exerçant une profession juridique.

L'année 1896 serait-elle vraiment celle de « l'Ève nouvelle<sup>1479</sup> » ? Et le changement est-il si radical qu'il remette en cause la gouvernance établie par les élites du XIX<sup>e</sup> siècle ? La réalité est plus complexe et correspond aux deux cercles de pouvoir auxquels nous avons affaire, celui des militantes, et celui des affiliées. Si nous recherchons les professions de conjoints dans le cas d'une pluri-affiliation (colonne 4), ou dans celui l'accès aux responsabilités pendant la carrière (colonne 5), les changements sont bien moins radicaux.

Il est clair que les femmes de négociants, proportionnellement moins nombreuses, conservent les postes de pouvoir, où elles représentent plus de 23 % des femmes dont nous avons repéré la profession du conjoint. Elles sont même davantage représentées dans la pluri-affiliation que leurs aînées de la cohorte 1 avec plus de 32 % des pluri-affiliées. Une partie de ces changements est assez conforme avec l'évolution de la classe bourgeoise rouennaise telle que la décrit Jean-Pierre Chaline pour la fin du siècle<sup>1480</sup>, qui note la contraction et la concentration des industriels du coton ; cependant, le glissement de la bourgeoisie vers une classe de rentiers et de propriétaires n'est pas visible ici. Au contraire, cette catégorie s'érode y compris dans sa participation au pouvoir. Les commerçantes pourtant plus nombreuses, sont en retrait dans la prise de responsabilité. Leurs entrées sont donc peu efficaces de ce point de vue.

Les grandes gagnantes parmi les nouvelles arrivées sont les épouses dont le conjoint exerce une profession libérale (médecin, avocat) ou les ingénieurs du privé, pour lesquels la prise de responsabilité ou la pluri-affiliation excède la présence. Les femmes dont le conjoint est fonctionnaire sont bien plus nombreuses, passant de 5,7 à 14 % et cette entrée résiste bien au filtre du pouvoir, puisqu'elles occupent 11 % des postes à responsabilité.

Le cas des femmes qui déclarent une profession nous confirment et au-delà, ces résultats. Parmi elles, les enseignantes représentent un peu plus de 48 % des affiliées, mais 73 % des pluri-

---

<sup>1479</sup>BOIS Jules, *L'Ève nouvelle*, Paris, Léon Chailley, 1896. Jules Bois (1868-1943) ami de Huysmans, fréquente à Paris les milieux théosophiques et féministes. Son ouvrage *L'Ève Nouvelle*, qui paraît en 1896, s'appuie sur une description de la place des femmes dans la société pour étayer les thèses féministes modérées.

<sup>1480</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 93.

affiliées et 74,3 % des postes à responsabilité. 78,8 % des enseignantes ont un poste de pouvoir, contre 25,3 % des autres femmes qui déclarent une profession.

Ce sont donc bien à deux cercles auxquels nous avons affaire : les femmes les plus impliquées, les militantes sont issues des mêmes catégories que celles qui dominaient la cohorte 1 mais elle sont rejointes par des femmes dont les conjoints sont avocats ou ingénieurs, catégories montantes depuis les débuts de la Troisième République et par des institutrices toujours plus nombreuses.

La pluralité de l'offre induit des carrières variées dans lesquelles le monolithisme de la Croix-Rouge disparaît.

#### **b. Les carrières des bâtisseuses.**

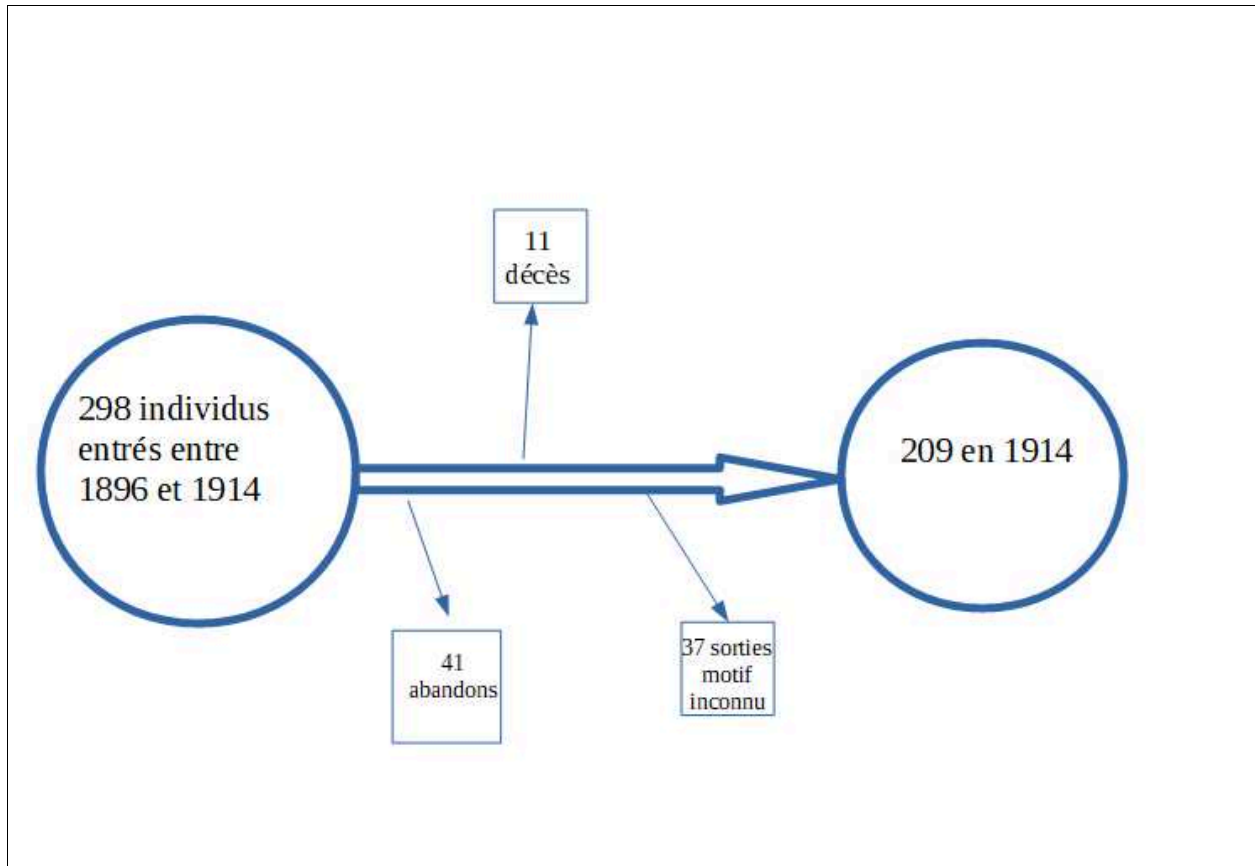
La multiplication des opportunités associatives pour les générations les plus jeunes fait varier les parcours, qui sont très sensibles aux prises de positions idéologiques de la première décennie du siècle.

Les femmes de cette deuxième cohorte, qui s'investissent entre 1896 et 1914 vivent un paradoxe : elles héritent parfois par leurs liens familiaux d'un savoir quant aux œuvres. Nous serions tentés de penser que les modèles maternels des Taconet, des Louvet, des Piérard, ont ouvert la voie à leurs filles. Cependant, commençant leur carrière au moment où l'offre associative d'action sociale, en ville notamment, se diversifie et embrasse de multiples causes, elles affrontent des réalités plus complexes.

*Des carrières stables, qui abandonnent la référence à la Croix-Rouge.*

Si la trame du tissu associatif se modifie en profondeur pendant la période 1896-1914, l'ouverture des possibles n'entraîne pas un bouleversement des carrières, qui restent extrêmement continues, comme le montre la représentation graphique ci-dessous :

**Figure n° 2. Devenir des affiliées de la cohorte 2  
(entrée entre 1896 et 1914 ; 2 affiliations au moins).**



Pour la première fois de la période, la Croix-Rouge cesse d'être le marqueur générique de toute carrière associative. Ce retrait s'explique à la fois par l'orientation plus sanitaire que patriotique des trois branches qui la constituent (SSBM, ADF, UFF), qui exige plus d'investissement des affiliées<sup>1481</sup>. Si la génération précédente conserve toujours à cette date une affiliation de témoignage, les femmes qui entrent après 1895 dans la carrière caritative n'en font plus un passage obligé. Ainsi, parmi les femmes qui sont investies dans un poste à responsabilité mais qui n'ont qu'une seule affiliation, 20,1 % seulement (185 cas parmi 918) font le choix de la Croix-Rouge ; encore ce dénombrement tient-il compte du tout-venant des communes de taille moyenne, qui ne disposent souvent que d'une offre associative restreinte. Au Havre et à Rouen, cette valeur tombe à 5,6% seulement (32 cas parmi 571). A l'autre bout de l'investissement associatif, parmi les 32 femmes qui réalisent au moins 5 affiliations au cours de leur carrière dans cette deuxième cohorte, seules 14 adhèrent encore à la Croix-Rouge ; encore s'agit-il d'ailleurs

<sup>1481</sup>Voir chapitre deux.



uniquement de carrières commencées avant 1903, sauf à tenir compte des comités tardifs (UFF du Havre, créé en 1909, SSBM de Bolbec, réactivé en 1912-1913).

La variété des trajectoires, la multiplication des opportunités institutionnelles, révèlent donc un nouveau type de militantes, qui réalisent des parcours riches et investis.

### *Carrières catholiques.*

Les carrières des catholiques connaissent de grandes variations en fonction de leur positionnement : les catholiques sociales les plus jeunes s'affilient directement à des mouvements d'échelle nationale : Madeleine Couvert<sup>1482</sup> et Lucie Monsallier<sup>1483</sup> ont l'une et l'autre 25 ans lorsqu'elles participent à la fondation de la Ligue fraternelle des enfants de France au Havre en 1896 ; la première quitte la présidence et la ville lorsqu'elle se marie en 1903 avec Georges Audigier, député de l'Oise, et ne semble pas poursuivre plus avant sa carrière caritative. La seconde, trésorière, devient également trésorière de la Protection de la Jeune fille en 1914, conformément à la conservation des tâches et des postes qu'a montré le chapitre quatre. Les catholiques sociales le plus âgées poursuivent leur participation aux œuvres locales communes avec les protestantes, en particulier au Havre, mais n'accèdent pas à des associations nationales avant la guerre.

Les catholiques intransigeantes connaissent des itinéraires beaucoup moins linéaires : leur grande mobilisation (à des postes de responsabilité tout du moins) est celle de la guerre scolaire des années 1903-1907. Il s'agit parfois de mobilisations tardives de femmes qui n'avaient pas démarré leur carrière pendant les années de Ralliement, comme Berthe Lockhart au Havre, dont la mère faisait cependant partie du bureau de bienfaisance en 1883 et qui prend en charge une association de défense de l'école privée en 1904<sup>1484</sup>. Il s'agit parfois de reprise de carrière de veuves qui avaient quitté le monde associatif et qui sont sollicitées puisque libérées d'une autorisation maritale, comme l'a montré le cas de la veuve Féraille. Dans le cas des sœurs Marcelle et Louise Dero, elles étaient affiliées à des créations locales (avec leur mère, Laure Grosos) et la création de la LPDF les engage dans un investissement national<sup>1485</sup>.

---

<sup>1482</sup>Affiliée n° 675. Elle est la fille de Joannès Couvert (1846-1921), négociant en cafés et président de la Chambre de commerce du Havre de 1897 à 1919 et d'Henriette Binou.

<sup>1483</sup>Voir plus haut.

<sup>1484</sup>Affiliée n°2206 . Il est hautement probable qu'elle appartient à la LFF en 1902 ou à LPDF en 1905.

<sup>1485</sup>Affiliées n° 872, 873.

### *Républicaines et féministes.*

Dans le cas de militantes féministes, les carrières sont plus souvent rectilignes et mènent souvent des associations préoccupées par le sort sanitaire des femmes à la question de leurs droits lorsque les grandes associations nationales se constituent. Cependant, des mobilisations tardives de femmes plus âgées qui semblaient jusque-là restées en quelque sorte « en réserve » de la République sont repérées dans les associations laïques qui soutiennent l'école républicaine. La veuve Leclin, à Mont-Saint-Aignan préside en 1896, à plus de 70 ans la Société d'enseignement de la coupe et de la couture au service des jeunes filles de l'enseignement public sur le modèle des amicales<sup>1486</sup>. Elle poursuit son engagement à l'UFF à partir de 1903<sup>1487</sup>.

Les femmes qui sont engagées dans le féminisme sont souvent issues de familles fermement et de longue date engagées dans le soutien à la République. Des figures paternelles s'imposent parfois comme chez Maria Deraismes<sup>1488</sup> ou bien Jeanne Lumière<sup>1489</sup> mais il est rarement possible de repérer des transmissions maternelles concrétisées dans des affiliations de la génération précédente, puisque de nombreuses sociétés républicaines sous le Second Empire ou aux débuts de la Troisième République restent relativement fermées aux femmes<sup>1490</sup>. Dans le cas de Marie Jardin par exemple, qui est déléguée au CNFF, nous n'avons connaissance pour l'itinéraire de sa mère, née Marie Lamy, que d'une présence au diaconat protestant, où elle est d'ailleurs remplacée par sa fille en 1909<sup>1491</sup> ; par contre, la carrière de son père est mieux connue. Henri Jardin, simple employé de commerce devenu fondé de pouvoir puis directeur de la maison F. Mallet et C<sup>ie</sup> au Havre, proche de Jules Siegfried et conseiller municipal de 1874 à 1878, est secrétaire du groupe havrais de la Ligue de l'enseignement puis trésorier de la Ligue pour les enfants abandonnés ; il préside la Société de l'enseignement scientifique par l'aspect, fondée à l'initiative d'un instituteur, Gustave Serrurier, en 1880 et figure de proue de l'œuvre de la municipalité havraise en faveur de

---

<sup>1486</sup>Il s'agit donc d'un personnel non-enseignant encadrant les activités post-scolaires, ce qui devient plus rare après 1905. Voir PALLUAU Nicolas, « Instituteurs et encadrement ... », *chap. cit.*, in CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire... op. cit.*, pp. 237-252, p. 240. Une autre association de ce type, L'Avenir, est repérée à Bihorel dans la banlieue nord de Rouen.

<sup>1487</sup>Affiliée n° 1927.

<sup>1488</sup>ROCHFORD Florence, notice Maria Deraismes, in BARD Christine et CHAPERON Sylvie (dir.), *Dictionnaire des féministes...*, *op. cit.*, pp. 411-413.

<sup>1489</sup>ANGLERAUD Bernadette, « Du caritatif au politique, l'itinéraire de Jeanne Koehler-Lumière », *art. cit.*

<sup>1490</sup>Voir chapitre premier.

<sup>1491</sup>Archives protestantes du Temple du Havre, registre des délibérations.

l'école publique<sup>1492</sup>. D'autres cas de ce type<sup>1493</sup> témoignent effectivement d'un héritage politique fort pour cette période. Dans le cas de Jeanne Gantois, née Spalikowska dans une famille originaire de Pologne russe dont les membres ont été naturalisés en 1890<sup>1494</sup>, le militantisme est plus prononcé que celui de son frère Edmond, certes président de la Ligue rouennaise pour la paix mais surtout connu à Rouen pour sa carrière d'écrivain<sup>1495</sup>. Sa sœur Marie Spalikowska est chef de groupe de la Seine-inférieure de l'Alliance universelle des femmes pour la paix par l'éducation née en 1903<sup>1496</sup>.

Les cas qui suivent sont exemplaires de cette transmission politique de l'action sociale au féminisme, du moins pour les deux premiers. Le troisième montre au contraire l'émergence de militantes qui ne lient pas nécessairement ou pas directement le féminisme à l'action sociale, mais en font un combat plus directement politique.

*Marie Maillard, Marguerite Le Plé et Juliette Decroix, du féminisme social au féminisme politique.*

Nées sous le Second Empire, héritières l'une et l'autre d'un républicanisme proche de la franc-maçonnerie qui triomphe à Rouen au début des années 1870<sup>1497</sup>, Marie Maillard et Marguerite Le Plé sont les premières, à Rouen, à réussir la synthèse entre le travail dans les associations sanitaires les plus récentes, l'éducation populaire et les mouvements féministes. Leurs origines, si dissemblables pourtant, se rejoignent dans l'idée d'une République qui a le devoir de promouvoir les droits des femmes.

Marie Maillard, petite-fille de métis libre.

Marie Augustine Maillard, née Brière de l'Isle (1852-1933)<sup>1498</sup>, est la petite-fille d'Edmé de l'Isle (1779-1849), négociant et fils de négociant installé à Saint-Pierre de la Martinique et de Louise Françoise Suzanne dite Cythère (vers 1790-1886), métisse libre et instruite<sup>1499</sup>. Il est

---

<sup>1492</sup>Sur Henri Jardin et la Société de l'enseignement par l'aspect, qui propose d'étayer l'enseignement des enfants comme celui des adultes par des « projections lumineuses », voir AMH, FC R2 C3 L39, SERRURIER Gustave, *Monographie de la Société de l'enseignement scientifique par l'aspect, op. cit.*, et ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.* p. 298 et 350-351.

<sup>1493</sup>C'est le cas pour Jeanne Hébert, fille de Auguste Théodore Visinet, journaliste au *Journal de Rouen* et franc-maçon. Affiliée n° 1537.

<sup>1494</sup>*Bulletin des lois* année 1890.

<sup>1495</sup>Jeanne Gantois, n° 1297 ; sur Edmond Spalikowski, voir VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République...*, *op. cité.*

<sup>1496</sup>*La Revue Diplomatique*, 10 mai 1903.

<sup>1497</sup>MAREC Yannick, « Entre complémentarité et concurrence des réseaux : la philanthropie républicaine et la franc-maçonnerie à Rouen à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », in GAUDIN Christine et SAUNIER Éric, *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspective.*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2003, pp. 151-159.

<sup>1498</sup>Affiliée n° 2252; Michèle Maupas et Patrick Delaporte-Arnal ont eu l'extrême gentillesse de me confier des documents familiaux qui ont complété nos sources, et je les en remercie ici chaleureusement.

<sup>1499</sup>Documents familiaux, famille Brière/ Maupas.

probable que cette relation hors mariage, dont naissent trois enfants, est contrariée par le décret du 30 floréal an X qui confirme l'esclavage dans une Martinique fraîchement recouverte par la France. C'est donc sous cette contrainte qu'Edmé de l'Isle organise le départ de Cythère en métropole avec ses enfants vers 1810<sup>1500</sup>, alors que lui-même se résout sous la pression familiale à contracter une union, cette fois légitime, dont naîtront cinq enfants. Le benjamin de Cythère et d'Edmé, Louis-Thomas Brière de l'Isle (1809-1869), est le père de Marie Augustine. Il semble qu'il ait dépendu financièrement de son frère aîné Thomas Desisles, ou Désisles, imprimeur résidant à Rouen comme d'autres créoles martiniquais, au moins jusqu'à son mariage. En 1843, Louis-Thomas Brière de L'Isle épouse Mathilde Bouneau (1826-1912), fille du pédiatre Jean-Baptiste Bouneau et également descendante d'une métis libre par sa mère<sup>1501</sup>. Née le 5 mai 1852, Marie Augustine est la plus jeune des trois enfants du couple. Si aucun détail de l'enfance de Marie Brière de l'Isle ne nous est connu, nous savons qu'elle est âgée de 17 ans au moment du décès de son père et qu'elle épouse le 5 novembre 1872 Marcel Maillard, avocat à la cour d'appel de Paris et fils du maire d'Ancenis<sup>1502</sup> ; au décès de celui-ci en 1893, elle n'a que 42 ans, et malgré une certaine aisance, il lui faut préparer l'avenir de ses deux enfants. Les archives familiales de la famille Brière/Maupas indiquent qu'elle travaille à ce moment à l'édition des *Origines de la France contemporaine* d'Hippolyte Taine, qui paraît en 1894.

C'est au début de l'année 1900 qu'intervient l'événement qui détermine la suite de son existence. Son cousin germain Léon Brière de Lisle (1837-1900) décède le 2 janvier sans héritier direct, lui laissant une grande fortune. Léon Brière, fils de Thomas Desisles l'oncle qui avait soutenu la famille quelques années plus tôt, est le propriétaire et directeur du *Journal de Rouen*, président du syndicat de la presse départementale. Il est connu pour son action philanthropique et plus particulièrement pour la fondation de la Crèche Élisabeth et Marguerite Brière<sup>1503</sup>. Cet héritage décide Marie Maillard à s'installer à Rouen avec son fils Jean Maillard, et le recensement de 1901 les trouve dans l'ancien domicile de Léon Brière, rue Jeanne d'Arc. Est-il possible de dire qu'elle affirme déjà des idées féministes à ce moment ? Y voit-elle un lien avec les idées abolitionnistes ? Les liens entre Léon Brière de l'Isle et Marie Maillard<sup>1504</sup> ont sans doute permis

---

<sup>1500</sup>L'aîné est légitimé sous le nom de Désisles et les deux cadets, dix ans plus tard, sous le nom de L'isle. Documents familiaux, famille Brière/Maupas.

<sup>1501</sup>Elle se remarie en 1876 avec Ernest Desmarest, avocat, opposant au Second Empire et maire du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris pendant la Commune.

<sup>1502</sup>État-civil de Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement, V4E 3491, p. 24. Elle habite à ce moment au 21 du boulevard Haussmann.

<sup>1503</sup>Ce nom rappelle sa mère, Élisabeth Brière de L'Isle née Perrinon (1806-1880) et sa femme Marguerite, née Lebey (1847-1889).

<sup>1504</sup>Il est témoin à son mariage le 5 novembre 1872.

à celle-ci de s'insérer très rapidement dans la société rouennaise, puisque c'est sans doute grâce à lui qu'elle a connu Jeanne Visinet, épouse Hébert, fille du journaliste Auguste Théodore Visinet, et épouse d'un marchand de porcelaine. En avril 1900, elles apparaissent déjà conjointement parmi les fondatrices de la Goutte de lait de Rouen<sup>1505</sup>. Alors que nous n'avons pas trace d'une activité parisienne durant sa vie à Paris, l'ascension de Marie Maillard dans le milieu caritatif rouennais est immédiate. Elle est surtout marquée du sceau de l'autonomie face aux associations masculines ou en leur sein, puisqu'elle est la fondatrice de l'Œuvre des enfants au bois qui contribue à la prévention de la tuberculose, sans toutefois dépendre de la Ligue rouennaise, très masculine<sup>1506</sup>. Elle met en place un comité féminin au sein du Comité des enfants traduits en justice.

Elle est rapidement repérée comme déléguée au sein du CNFF et en préside la branche rouennaise dès sa création en 1911. Elle renforce son audience locale grâce à l'élection en 1908 de son fils Jean à la mairie de Pavilly, commune à l'ouest de Rouen. Convaincu lui-même par les idées féministes, il installe dans sa commune un comité féminin d'action sociale dont la presse féministe nationale se fait l'écho en octobre 1913<sup>1507</sup>. Elle renforce également les liens entre la branche rouennaise et la direction nationale du CNFF à qui elle apporte régulièrement son soutien lors des assemblées générales<sup>1508</sup>. Il n'est donc pas très étonnant qu'elle fasse partie de la délégation du CNFF au congrès de Stockholm qui se déroule du 12 au 17 juin en 1911. Elle y emmène sa petite-fille de 9 ans, d'autant plus que sa fortune personnelle le lui permet<sup>1509</sup>.

### Marguerite Le Plé et l'héritage paternel.

L'ancrage dans le milieu républicain rouennais s'effectue également grâce à une forte transmission masculine dans le cas de Marguerite Le Plé<sup>1510</sup> (1863-1954), mais il s'agit cette fois d'un lien de filiation direct, puisqu'elle est la fille unique du médecin Amédée Le Plé (1830-1906) philanthrope et franc-maçon remarqué. S'étant mis à la disposition du ministère des armées dès septembre 1870 et médecin-major des gardes mobiles, attaché à l'armée de Paris jusqu'en mars 1871, il retrouve ensuite son activité professionnelle à Rouen. Il s'investit alors dans la vie

---

<sup>1505</sup>Le père de Léon Brière, Thomas Désiles-Brière est initié à la *Persévérance couronnée*. En 1864, il est témoin au mariage de Jeanne Visinet épouse Charles Hébert, également fondatrice de la Goutte de lait et fille d'Auguste Visinet, journaliste, maçon dans la même loge.

<sup>1506</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1507</sup>*L'Action féministe*, octobre 1913.

<sup>1508</sup>BMD, dossier CNFF.

<sup>1509</sup>Lors des congrès, les frais de voyage sont à la charge des congressistes, ce qui n'est pas sans procéder à un certain tri social parmi les congressistes, ce que souligne Catherine Jacques. JACQUES Catherine, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des femmes (CIF), in GUBIN Éliane (dir.), *Le Siècle des féminismes...*, op. cit., p. 132.

<sup>1510</sup>Affiliée n° 2076.

politique de la cité en devenant conseiller municipal et conseiller d'arrondissement entre 1874 à 1891 au sein d'une assemblée devenue républicaine ; il est alors vénérable de la loge *Les Arts Réunis*<sup>1511</sup> connue pour ses positions fermement républicaines.

Née aux Grandes Ventes le 3 décembre 1863, Marguerite, orpheline de mère à quatre jours<sup>1512</sup> est donc élevée par un père seul. Cette éducation est déjà imprégnée de l'esprit promu par les cercles républicains : elle a onze ans en 1874 lorsqu'elle reçoit la médaille de bronze des cours de dessin pour jeunes filles organisés par la Société d'émulation du commerce et de l'industrie<sup>1513</sup>. Elle prend en charge avant ses trente ans le secrétariat de la Compagnie des sauveteurs rouennais que préside son père, poste pour lequel elle reçoit la médaille d'or des sociétés de secours mutuels en 1895<sup>1514</sup>. Elle poursuit ensuite une carrière associative autonome, essentiellement tournée vers l'éducation, puisqu'elle est déléguée cantonale<sup>1515</sup> et secrétaire de l'Union républicaine des délégués cantonaux en 1909<sup>1516</sup>. Elle s'investit également dans l'Œuvre des enfants à la campagne (1912), puis dans la Société de patronage des prisonniers libérés. Elle est déléguée de ces associations au sein du CNFF et secrétaire du groupe rouennais de l'Union française pour le suffrage des femmes à partir de 1910. Sans être enseignante, Marguerite Le Plé est probablement la militante la plus proche des questions éducatives parmi les féministes rouennaises.

L'une comme l'autre, Marie Maillard et Marguerite Le Plé représentent un féminisme qui trouve sa justification et s'exprime davantage dans l'action sociale que dans le débat d'idées. Les militantes qui naissent dix ans plus tard, comme Juliette Decroix, priorisent au contraire le débat, même si elles restent attentives à sa traduction concrète dans l'espace social.

#### Juliette Decroix, l'action au service des idées.

C'est dans cette deuxième cohorte que les enseignantes nées après 1870 sont les plus nombreuses. Le cas de Juliette Decroix est exemplaire de la génération des premières professeuses qui, formées à Paris, s'investissent en province au gré de leurs nominations. Née le 5 juin 1872, Juliette Decroix est en 1895 une des trois candidates reçues à l'agrégation de langue anglaise en ayant subi les épreuves « concurremment avec les hommes<sup>1517</sup> ». Elle est alors nommée à Paris

---

<sup>1511</sup>MAREC Yannick (dir.), « Notice biographique d'Amédée Le Plé », *Les Hôpitaux de Rouen du Moyen Âge à nos jours, dix siècles de protection sociale*, Rouen, Le P'tit Normand éditions, 2005, p. 163.

<sup>1512</sup>Sa mère, Claire Capron, fille d'un fabricant de rouenneries meurt le 7 décembre 1863.

<sup>1513</sup>*Bulletin de la Société Libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1874, p. 34.

<sup>1514</sup>*JO*, 26 juillet 1895, BMR, Nm-123 .

<sup>1515</sup>ADSM 1 T 91.

<sup>1516</sup>*Almanach de Rouen ...op. cit.*, 1909.

<sup>1517</sup>*L'Enseignement secondaire*, janvier 1895, p. 277. L'agrégation d'anglais est mixte depuis 1884.

puis à Beauvais et enfin au lycée de jeunes filles de Rouen en 1898. Elle y fera toute sa carrière, officier d'académie en 1906 puis officier de l'instruction publique en 1912<sup>1518</sup> avant de bénéficier de ses droits à pension en 1932.

Le parcours de Juliette Decroix est marqué par un ancrage intellectuel et philosophique important, qui se décline en premier lieu par sa présence dans la loge rouennaise n°3, où elle entre après 1902<sup>1519</sup>. En 1909, elle est déjà vénérable et représente la loge rouennaise au congrès du Droit Humain. Elle se prononce à cette occasion pour une séparation claire entre la réflexion maçonnique et l'action dans le monde profane<sup>1520</sup>. Elle appartient par ailleurs à l'Ordre de l'Orient, qui fonctionne comme une loge auxiliaire au moins en 1913<sup>1521</sup>. Bénéficiant d'un fort ancrage professionnel, Juliette Decroix joue un rôle non négligeable au sein de la communauté des professeures du Lycée de jeunes filles, dont certaines ont été parmi les premières élèves du lycée à sa fondation ; c'est le cas de son amie, plus encore que collègue Amélia Souvay, professeure de Sciences et également maçonnes au Droit Humain<sup>1522</sup>. Juliette Decroix participe au congrès national des professeurs de l'enseignement public en 1905 et y assure le secrétariat ; l'année suivante, elle se présente et est élue au Conseil académique de l'enseignement secondaire malgré l'irrecevabilité des candidatures féminines<sup>1523</sup>. Elle conserve un ancrage parisien fort, puisqu'elle est élue à l'association des anciens élèves de lettres et de sciences humaines des facultés de Paris en 1910<sup>1524</sup> qui la rapproche des plus parisiennes des Rouennaises, comme Marie Maillard<sup>1525</sup> et facilite probablement ses contacts avec des mouvements nationaux qui n'ont pas encore de groupes en province. Ses contributions financières récurrentes à la Goutte de lait de Rouen, au Comité des enfants traduits en justice sont davantage à considérer comme un soutien aux mouvements féminins et féministes que comme un intérêt pour les questions sanitaires. Si elle est très présente

---

<sup>1518</sup>*Journal Officiel* des 22 juillet 1906 et 14 juillet 1912.

<sup>1519</sup>Il est difficile de préciser la date de son initiation, peut-être du reste effectuée à Paris. 1902 est la dernière année pour laquelle les archives de la loge rouennaise sont accessibles.

<sup>1520</sup>*Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger*, janvier 1909, p. 347.

<sup>1521</sup>Fondé en 1868, l'Ordre de l'Orient s'est développé aux États-Unis et en Écosse. Ouvert à toute femme parente d'un franc-maçon, les loges de l'Ordre de l'Orient fonctionnent sous l'autorité d'une loge masculine et tous les postes en sont occupés par des femmes. RÉVAUGER Cécile, *La longue marche des franc-maçonnnes, France, Grande-Bretagne, États-Unis*, Paris, Ed. Dervy, 2017, p. 69 et suivantes.

<sup>1522</sup>Amélia Souvay, qui obtient son diplôme de fin d'études secondaires 1885 au lycée de jeunes filles, en même temps que la fille du pasteur Roberty (*L'Enseignement secondaire des jeunes filles*, 1885, p. 96). Elle y est ensuite professeure de sciences et représentante de l'Amicale des anciennes élèves du lycée Jeanne d'Arc auprès du CNFF. Elle est maçonnes au Droit Humain en même temps que Juliette Decroix et elles sont domiciliées à la même adresse à Mont-Saint-Aignan, dans la banlieue de Rouen au recensement de 1936.

<sup>1523</sup>*Le Populaire du Centre*, 22 mai 1906.

<sup>1524</sup>*Bulletin de l'Association des élèves et anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris*, 1910, p. 101.

<sup>1525</sup>Elle prononce son éloge funèbre en novembre 1933.

au sein des deux mouvements féministes du CNFF et l'UFSF, sa carrière n'en est qu'à ses débuts quand survient la guerre.

Nous voyons donc émerger à travers les portraits de cette deuxième cohorte des trajectoires qui plongent leurs racines dans des contextes familiaux favorables et qui prennent rapidement leur autonomie, s'appuient sur des institutions républicaines, comme l'école et la délégation cantonale, ou bien des groupes qui les soutiennent comme la franc-maçonnerie pour approfondir leur savoir-faire et enrichir leur carrière, tout comme elles jouent des rapports entre Paris et la province pour approfondir la réflexion au sein des groupes ; il est clair que l'heure n'est plus seulement aux liens exclusivement déterminés par la famille ou par une position sociale.

### **c. Femmes du pouvoir, femmes de réseaux.**

Il est donc tentant, après avoir décrit ces parcours, de chercher à mesurer le lien entre activité associative des épouses et pouvoir des époux, comme l'exemple des femmes de médecins y invite <sup>1526</sup>.

#### *Femmes d'élus : un devoir choisi.*

La question des femmes d'élus est plus complexe. Qu'elles soient présentes n'est pas une découverte. Dans les petites communes, il est aisé d'imaginer la facilité que représente la présence de la femme d'un élu dans une société de charité maternelle ou bien un comité féminin d'un bureau de bienfaisance et le rôle des femmes d'élus républicains au moment de la mise en place du « système rouennais » d'assistance a été souligné <sup>1527</sup>. Au Havre d'ailleurs, la présence des épouses des élus au bureau de bienfaisance est corrélée au vote de ces derniers contre la laïcisation, conformément au souhait formulé par les femmes <sup>1528</sup>.

---

<sup>1526</sup>Les femmes de médecins (soixante-huit cas dans la base de données) entrent dans la carrière associative dans les deux années qui suivent leur mariage pour les trois quarts des cas connus. Elles se cantonnent dans la grande majorité des cas aux associations sanitaires, sans développer de carrière en aval : dans la première cohorte, dix-huit femmes de médecins entrent dans une carrière associative, mais une seule, Marie Olympe Thierry, déclare une affiliation à la Société de charité maternelle de Rouen quand toutes les autres, sans exception, ont une unique affiliation à la SSBM (onze cas) ou bien à l'UFF (six cas). Après 1895, la deuxième cohorte compte cinquante femmes de médecins ; quarante-et-une d'entre elles ont une affiliation unique à la Croix-Rouge (SSBM, UFF ou encore ADF) ; seules neuf ont une autre affiliation, qui touche souvent le domaine sanitaire. Cet état de fait semble être une inversion des relations médecins/infirmières qu'Yvonne Knibiehler décrit comme étant « conçues sur le modèle de la relation conjugale ». Ici, c'est bien la relation conjugale qui devient presque professionnelle, ou associative. KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française, 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984, p.291.

<sup>1527</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1528</sup>Voir chapitre deux. Dans le cas du maire Louis Brindeau, il s'agit de sa sœur Marguerite Sigaudy.



La question n'est donc pas tant celle de leur présence que celle de leur autonomie et du profil de leur carrière, et ce d'autant plus que le mandat des élus est soumis à un renouvellement par nature aléatoire. La deuxième cohorte de la base de données, pour laquelle l'offre associative est plus développée et les affiliées plus nombreuses permet d'établir, en faisant preuve de prudence quant aux homonymies, redoutables dans les communes les plus petites, la présence de 64 épouses d'élus qui exercent au total 75 mandats. Elles sont 26 parmi les pluri-affiliées, dont les époux cumulent au moins 29 mandats (cinq mandats de députés et sénateurs, dix-neuf mandats locaux, cinq mandats départementaux). Mais ces chiffres ne sont guère révélateurs. Il est possible de leur opposer ceux du *Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*<sup>1529</sup> : alors qu'il souligne particulièrement les fonctions d'élus, il ne contient de notice que de six des maris parmi les soixante-et-une affiliées comptabilisant plus de quatre affiliations. Les personnalités les plus en vue du département, manifestement, n'ont pas souvent des épouses connues du milieu caritatif. Cet état de fait chiffré relativise donc l'idée d'une répartition des rôles au sein du couple.

En réalité, la dimension idéologique de ces corrélations est marquée. Il est clair que du côté des catholiques, les carrières masculines ne correspondent pas à un investissement des épouses. Georges Ancel commence sa carrière de maire (1904) puis de conseiller général (1905) et enfin de député (1912) bien avant que son épouse Marie née de Houdetot figure parmi les responsables de la LPDF<sup>1530</sup>. André Suchetet, élu conseiller municipal en 1882 (poste d'ailleurs occupé auparavant par un oncle de sa femme) qui parcourt sa carrière jusqu'à la députation en 1898 et qui adhère à l'Alliance libérale populaire fonde de très nombreuses œuvres dans lesquelles sa femme (née Laguette) n'apparaît aucunement.

Du côté des Républicaines dont nous avons souligné l'investissement, les carrières sont souvent plus longues que celles des époux : Berthe Cartier, femme du maire de Rouen marqué par ses positions anti-cléricales, élu en 1898 et démissionnaire en 1902 à la suite de l'échec électoral des radicaux à Rouen<sup>1531</sup>, est présente dès 1901 et au moins jusqu'en 1908 dans les rangs de l'UFF<sup>1532</sup>. Elle entre en 1905 à l'Œuvre du refuge de nuit et soutient les œuvres du trousseau créées par l'enseignement public après le début de la guerre. De la même façon, la carrière de Bettina

---

<sup>1529</sup>*Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*, Paris, Librairie E. Flammarion, Éditions Néauber et Cie, 1135 pages., ill. hors texte.

<sup>1530</sup>C'est le cas en 1914. Affiliée n° 32.

<sup>1531</sup>Marcel Cartier (1821-1926), propriétaire de *La Dépêche de Rouen et de Normandie*, est élu sous l'étiquette des Républicains radicaux en 1898. Il démissionne en mai 1902 après la défaite des radicaux à Rouen. CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie, *Dictionnaire des parlementaires...*, op. cit., notice Auguste Leblond p. 176.

<sup>1532</sup>Affiliée n° 502.

Hendlé<sup>1533</sup> se poursuit bien plus tard que le décès à son poste de son mari, le préfet Ernest Hendlé dont on sait l'implication dans les combats laïcs<sup>1534</sup> ; elle s'affranchit simplement de missions qui n'étaient sans doute acceptées que par devoir auprès de la SSBM et reste affiliée à la Crèche Saint-Jean, qui est une fondation maçonnique, bien après le premier conflit mondial, alors qu'elle réside à Paris<sup>1535</sup>.

Il faut bien convenir du fait que pour les femmes d'élus les affiliations restent des choix personnels et que leur présence persiste donc au delà de la carrière de l'époux, assurant parfois une pérennisation politique quand le combat électoral est perdu.

Le réseau féminin porte la marque de ces carrières longues et régulières.

*Un réseau peu hiérarchisé pour des tâches partagées.*

Si nous représentons le réseau féminin rouennais entre 1910 et 1914 en choisissant de faire figurer les liens des femmes entre elles en supprimant les associations, nous obtenons un réseau uni-modal, auquel correspond la résolution graphique suivante :

---

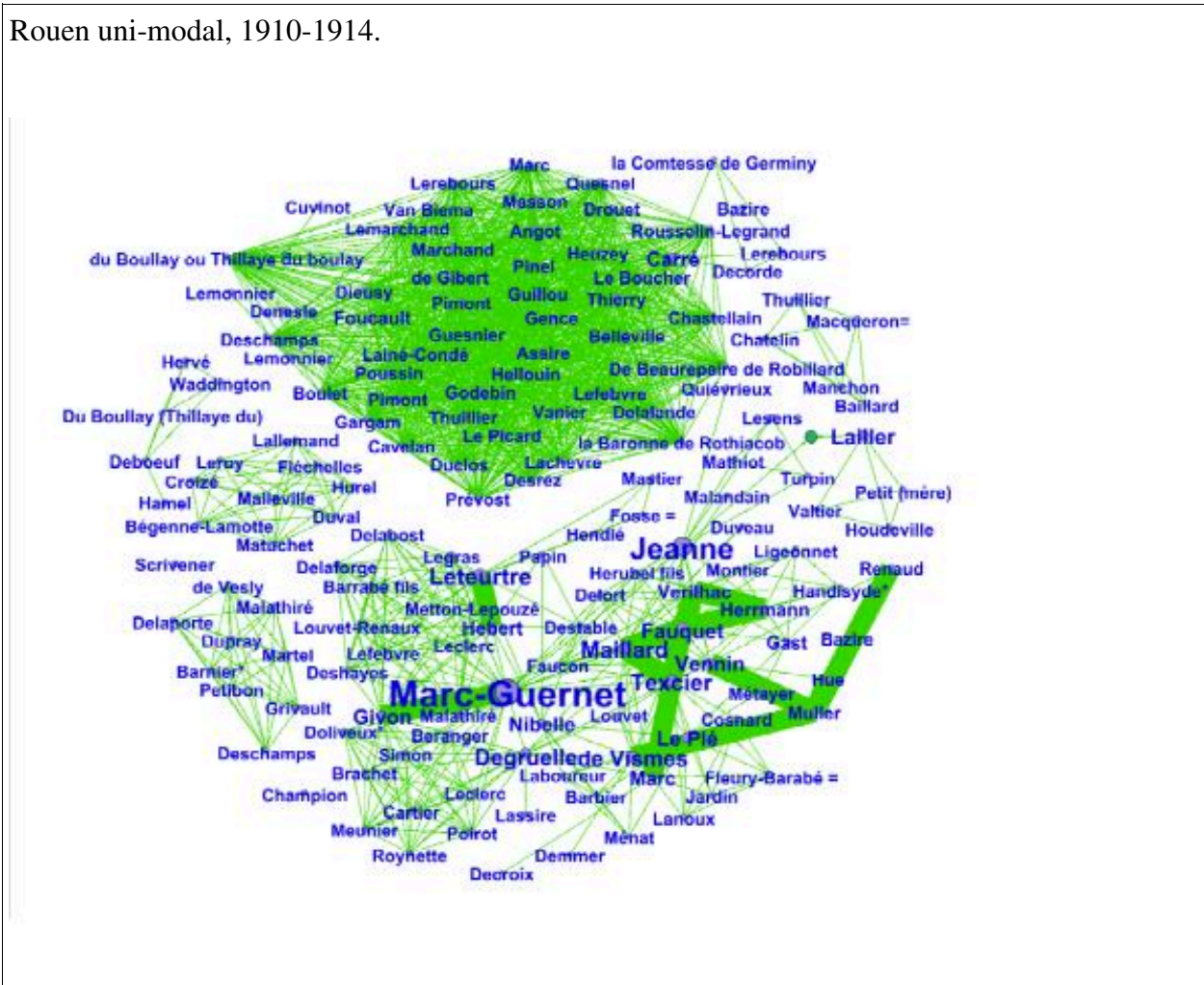
<sup>1533</sup>Affiliée n° 1547.

<sup>1534</sup>HENDLÉ Ernest, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, A. Chevallier, 1869.

<sup>1535</sup>Elle poursuit alors son soutien aux œuvres féministes en représentant le Toit Familial auprès du CNFF. *L'Action féminine*, 29 janvier 1905.

### Graphe n° 9. Positions respectives des principales affiliées rouennaises (1910-1914)

Rouen uni-modal, 1910-1914.



L'organisation générale du réseau montre clairement la séparation entre les affiliées des œuvres traditionnelles et les affiliées de la sphère féministe. En haut du graphe, les membres de la Société de charité maternelle se présentent sous forme d'une clique ou d'une pseudo-clique. Les affiliées de la sphère féministe, comme Marie Maillard, Marguerite Le Plé ou bien Aline Texcier sont reliées par des liens épais qui correspondent au nombre d'œuvres qu'elles partagent. Cette représentation montre également la limite des sources : une affiliée comme Émilie Duveau est suffisamment importante au sein du CNFF pour être à la tribune lors que l'assemblée générale nationale du mouvement à Rouen le 11 juin 1914<sup>1536</sup> ; mais elle n'est pas très visible ici, car nous ne la connaissons que comme membre du Patronage des jeunes filles en 1912.

<sup>1536</sup>Voir chapitre trois. Affiliée n° 1126.

Il apparaît clairement également sur ce graphe que ces femmes de la cohorte 2 partagent le pouvoir avec quelques femmes de la cohorte 1 qui, entrées avant 1896 lorsque l'offre associative était réduite, ont ensuite élargi leurs affiliations. C'est le cas de Marguerite Marc-Guernet, inspectrice des écoles maternelles entrée au conseil d'administration de la Crèche Marcel-Buquet, puis à l'Œuvre du trousseau, et enfin à l'Œuvre des enfants à la mer, ce qui fait d'elle un membre du CNFF et la place en position remarquable sur le graphe. Elle est d'ailleurs rejointe par sa fille Claire Marc qui est secrétaire de la branche rouennaise du CNFF à partir de 1911<sup>1537</sup>). Les féministes de la cohorte 2 sont nombreuses à construire de belles carrières associatives visibles ici. Berthe Jeanne, par exemple, entrée à l'UFF en 1900, puis trésorière à la Goutte de lait de Rouen en 1905, est ensuite membre du conseil d'administration de l'Œuvre des enfants à la mer et de l'Union internationale des amies de la jeune fille en 1911<sup>1538</sup>.

Cependant, la force nouvelle que représentent ces féministes est liée à leur nombre et à l'équilibre de la répartition des tâches en elles, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n°22. Statistiques simplifiées des positions de Marie Maillard, Marguerite Le Plé, Berthe Degruelle.**

	<b>Maillard</b>	<b>Le Plé</b>	<b>Degruelle</b>
Degré	20	14	12
Centralité de proximité	0.521	0.421	0.480
Centralité d'intermédialité	267	154	236

Les femmes représentées ici sont parmi les plus actives au CNFF. Si le nombre de liens de Marie Maillard, qui en est la présidente, est un peu plus élevé que celui de Marguerite Le Pé ou de Berthe Degruelle, il apparaît clairement que la structure fédérale du CNFF<sup>1539</sup> nous met en présence davantage d'un groupe au sein duquel les tâches sont réparties que d'une somme d'individus dont les attributs seraient hiérarchisés, assurant à chacune une centralité d'intermédialité assez élevée.

Pour cette cohorte, ce constat de carrières construites individuellement et partagées dans des responsabilités réparties collectivement du fait de la structure fédérale du CNFF est renforcé par

<sup>1537</sup>Affiliées n° 2298 et 2293; pour Marguerite Marc-Guernet, voir chapitre premier.

<sup>1538</sup>Affiliée n° 1668.

<sup>1539</sup>Voir chapitre trois.

l'existence d'un second cercle d'affiliées, nombreuses, qui assurent une vaste audience au mouvement.

**d. Le deuxième cercle : une sociabilité d'affiliation, signe d'enthousiasme et gage d'efficacité.**

La période 1896-1914 est la première pour laquelle nous disposons de listes d'affiliées nombreuses. Indispensables financièrement aux associations nouvelles<sup>1540</sup>, ces listes montrent l'émergence d'un réseau de sociabilités nouvelles, à l'intérieur et hors du département et dont la force réside cette fois non plus dans l'intensité de l'engagement, mais dans son ampleur. Il importe de comprendre comment il se constitue.

Les listes nous mènent ici en territoire inconnu, celui des femmes qui n'ont qu'une affiliation. Il semble d'abord que les liens familiaux s'atténuent lorsque nous nous éloignons du cercle des bâtisseuses. Ils ne sont plus que de 0,11 par personne chez les simples affiliées de notre cohorte (223 liens pour 2097 affiliées) contre 0,33 chez les femmes en responsabilité. Nous sommes privés ici des outils usuels qui permettent dans le cas de cohortes masculines de prendre en compte d'autres liens institutionnels : militaires, corps constitués, assemblées électives, chambres consulaires et même liens professionnels ou corporatistes (qui ici n'existent presque que dans le cas des enseignantes, étudiées comme groupe professionnel par Florence Rochefort<sup>1541</sup>) : tout cela nous fait défaut. Cependant, l'enquête prosopographique donne des pistes.

*Partager une vie associative.*

Les comités de l'UFF, dont les listes sont bien renseignées, donnent quelques pistes et montrent que de nouveaux profils émergent dans cette deuxième cohorte. Un groupe de 121 femmes qui ont été recrutées à l'UFF entre 1896 et 1904<sup>1542</sup> est identifié avec précision dans les recensements de 1901 à 1906 ; vingt-six d'entre elles, soit 21,5 % du groupe sont « chefs de ménage » : veuves, le plus souvent (dix-sept cas), non mariées parfois (trois cas), elles sont majoritairement rentières, mais parfois aussi commerçantes ou négociantes, ou encore enseignantes ; servies par des domestiques logés dans plus de deux tiers des cas, encore souvent avec des enfants (onze cas sur vingt-six), elles prennent peu de responsabilités et privilégient

---

<sup>1540</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1541</sup>ROCHFORD Florence. « L'égalité dans la différence : les paradoxes de la République, 1880-1940 », BARUCH Marc Olivier, *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 181-196.

<sup>1542</sup>Recensements de 1901 et 1906.

l'affiliation unique (une seule est pluri-affiliée). Elles ont par contre un fort investissement familial au sein de la même association : un quart d'entre elles a un ou plusieurs liens de famille avec d'autres affiliées (5 sur 26) contre moins d'un dixième pour les autres. Dans douze cas au moins, il est possible de repérer des binômes formés d'une mère et de sa fille parfois très jeune, non mariée et logée au domicile de ses parents. Mère et fille fréquentent ensemble et dans le même temps l'association, instaurant dans ce partage un moment de convivialité pour les deux générations.

Le cas du comité de l'UFF de Déville, près de Rouen, montre d'autres formes de sociabilité. Dans cette commune de la vallée du Cailly très rapidement industrialisée autour la manufacture cotonnière au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle, qui vaut à la région le titre de « Manchester français », s'est implanté un comité de l'UFF rattaché à Rouen. Son développement est dû à l'activisme de Marguerite Tharel, une modeste rentière célibataire<sup>1543</sup>. Il s'agit-là, avec quelques œuvres paroissiales, de l'essentiel de la vie associative féminine. En 1903-1904, le comité compte cinquante-quatre femmes et neuf donatrices et commence à décliner, phénomène bien connu des comités qui n'offrent ni enseignement ni dispensaire<sup>1544</sup>. La hiérarchie entrepreneuriale classique de la cité industrielle qui y était représentée jusqu'en 1900 a commencé de désertier : Juliette Schlumberger épouse du filateur Monfray, ingénieur des arts et manufactures qui possède une entreprise modernisée au Petit Aulnay<sup>1545</sup>, la femme du filateur Drouet ne figurent plus dans les listes. Restent toutefois l'épouse de l'entrepreneur Migraine ou celle de l'industriel Lereculeur, de Bachy. Ces femmes de l'élite sociale ne prennent cependant pas de responsabilité particulière au sein du comité.

Par contre, un facteur d'affiliation semble important ; c'est celui du voisinage. Il est en effet possible de repérer quatorze femmes pour six adresses, alors qu'il n'y a qu'un seul lien de famille ; il s'agit bien d'une sociabilité de voisinage, dans laquelle sont entrées la même année des voisines : la femme d'un ancien pasteur et celle d'un entrepreneur en peinture<sup>1546</sup>, ou bien la femme d'un instituteur, celle d'un négociant en liquides<sup>1547</sup>. Ces ménages, qui sont servis au plus par un domestique logé, appartiennent à un milieu de petite bourgeoisie dans lequel les femmes ne déclarent pas d'activité professionnelle.

---

<sup>1543</sup>Voir chapitre premier. Marguerite Tharel, affiliée n°3101 est une demoiselle sans profession de condition sans doute assez modeste, puisqu'elle n'a pas de domestique logé au recensement de 1906. Elle n'a pas d'autre affiliation que celle du comité de l'UFF de Rouen et de Déville.

<sup>1544</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1545</sup>Sur l'entreprise Monfray : *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, janvier 1930, p.339 ; Juliette Monfray devient un membre actif de la Goutte de lait de Rouen à partir de 1900.

<sup>1546</sup>Affiliées n° 1260 et 2138.

<sup>1547</sup>Affiliées n° 3481 et 717.

Ce deuxième cercle, d'autant plus nombreux qu'il est moins militant, fait de son affiliation, souvent unique, un outil de sociabilité qui participe de l'identité féminine de cette « Belle Époque ». Plus encore, le deuxième cercle s'étend au-delà du département.

*Au-delà du local, l'existence d'une trame nationale.*

Plus encore que ces liens à l'échelle locale, c'est l'existence d'un cercle géographique plus large qui apparaît dans les affiliations. Dans le cas de Rouen, un petit groupe composite se dessine à partir des relevés des souscriptrices de la Goutte de lait en 1900 et 1904 et des affiliées « hors les murs » du comité de l'UFF en 1903-1904. Si nous ne considérons pas les femmes qui habitent les communes les plus proches de l'agglomération, ces relevés concernent 102 femmes réparties géographiquement comme suit<sup>1548</sup> :

**Tableau n° 23. Affiliées de la Goutte de lait et de l'UFF de Rouen domiciliées à l'extérieur de l'agglomération rouennaise (1900-1904).**

	<b>Seine- inférieure</b>	<b>Autres départements</b>	<b>Paris et département de la Seine</b>	<b>étranger</b>	<b>Total</b>
<b>UFF Rouen</b>	54	15	9	1	79
<b>Goutte de lait Rouen</b>	6	12	5	0	23

*Sources : Annuaire 1903-1904 de l'UFF et Œuvre de la goutte de lait de Rouen 1901-1904.*

Ces souscriptions, qui correspondent au fait que l'activité caritative de ces deux groupes repose sur la sollicitation de nombreuses affiliées<sup>1549</sup> montrent l'existence d'un cercle géographiquement étendu de femmes impliquées dans l'action sociale. Ces souscriptrices, ou affiliées « hors la ville », selon l'expression employée dans les annuaires de l'UFF, peuvent être réparties en trois groupes : il s'agit d'abord, à l'intérieur du département, de la mobilisation d'une petite élite rurale (19 cas identifiés) : à Saint-Saëns, c'est l'épouse du maire qui est souscriptrice de la Goutte de lait de Rouen à Blainville-Crevon, c'est l'épouse du notaire, receveur de l'enregistrement et maire du village depuis 1895<sup>1550</sup>. À Londinières, c'est la femme d'un

<sup>1548</sup>Voir carte en annexe 10

<sup>1549</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1550</sup>Il s'agit de Lucie Nicolle (1856-1925) mère de Marcel Duchamp.

agriculteur cossu dont l'exploitation de 107 ha a été primée par la Société des agriculteurs de France en 1903<sup>1551</sup>. À Gaillefontaine, c'est une marchande de nouveautés dont l'époux est capitaine des pompiers<sup>1552</sup>.

Le deuxième cercle est composé de femmes ayant des liens de famille avec les adhérentes (15 cas identifiés). C'est le cas dans le département, ou dans l'Eure toute proche, de femmes qui résident dans les bourgs industriels du coton, à Fleury-sur-Andelle ; bien plus loin, à Bordeaux, M<sup>me</sup> Costadau est liée à la famille de Marie Maillard qui figure parmi les fondatrices<sup>1553</sup> ; à Marseille, c'est la mère du docteur Brunon, en charge de la Goutte de lait, qui est souscriptrice. Ailleurs, les noms sont ceux de notre base de données, comme Garreta à Toulouse<sup>1554</sup>. Il est clair ici que les affiliées en responsabilité sollicitent leur réseau familial et amical pour soutenir leur entreprise. Le troisième groupe, plus difficile à cerner, mais intéressant car il ne se situe pas dans une sphère familiale, est celui de femmes de certains fonctionnaires qui ont été en poste dans le département et qui ont gardé des liens au-delà des changements d'affectation ou des déménagements : en Bretagne, la femme d'un inspecteur de la manufacture des tabacs de Dieppe qui a pris sa retraite à Daoulas continue à souscrire après le départ du couple en 1903<sup>1555</sup>. C'est le cas également de la femme d'un architecte parisien, qui fut en poste à Rouen comme architecte officiel du département.

Petite élite rurale, femmes de la parenté souvent proche, ou encore femmes de fonctionnaires qui ont suivi la mutation de leur conjoint, c'est une trame nationale qui est en construction, non négligeable pour la circulation des idées au moment de la constitution des mouvements nationaux.

## **Conclusion :**

Le contraste est fort entre une période de vingt-cinq ans riche en bouleversements juridiques et politiques qui transforment en profondeur la vie associative et la stabilité des carrières féminines qui se poursuivent à travers ces aléas. Indéniablement, les femmes qui désirent poursuivre ce travail associatif s'adaptent, transfèrent les savoirs acquis d'une structure à l'autre, prenant des affiliations dans les structures nouvelles en reniant rarement les appartenances passées.

Les deux cohortes qui entrent en association de part et d'autre de l'année 1896 se différencient toutefois : héritière du XIX<sup>e</sup> siècle, la première, dans laquelle domine l'élite sociale

---

<sup>1551</sup>*Annuaire normand* 1903, p. 254.

<sup>1552</sup>Maria Floquet, affiliée n° 1226.

<sup>1553</sup>Sa sœur Louise, inspectrice du travail est mariée Costadau avant son divorce.

<sup>1554</sup>Il s'agit du patronyme d'Emma Devismes ;

<sup>1555</sup>*Journal Officiel* du 30 juin 1903.



de chaque localité, est parfois déjà en décalage avec son temps à Rouen et au Havre où sont surreprésentées les catégories de la manufacture et du négoce qui triomphaient au milieu du siècle, alors que la modernité est déjà à la fonction publique à Rouen et à l'industrie au Havre. Les femmes de cette cohorte n'ont souvent d'autre choix que celui de l'affiliation à une Croix-Rouge plus patriotique que sanitaire et à des structures confessionnelles, dans des groupes particulièrement homogènes qui dans le cas de Dieppe et d'Elbeuf montrent qu'ils sont peu ouverts à l'altérité. La plupart de ces carrières sont donc ancrées dans le temps.

La transformation des associations au tournant du siècle est corrélée à un changement des nouvelles affiliées, plus jeunes et exerçant plus souvent une profession ; elle s'explique par l'émergence des associations tournées vers la jeunesse et celle du corps des enseignantes, d'autant plus visibles qu'elles prennent des responsabilités associatives nombreuses. Elles sont rejointes par des femmes de fonctionnaires, de médecins qui s'investissent presque systématiquement dans les nouvelles associations hygiénistes. Les écarts idéologiques cependant, différencient fortement les carrières pendant cette période : au niveau des femmes en responsabilité, les féministes ont des carrières plus riches, plus variées et plus construites que les catholiques, sauf pour celles qui entrent à la LPDF. Celle-ci ne recrute que timidement à son origine, cependant, dans les milieux les plus engagés du département. Les carrières sont plus variées également, s'affranchissant peu à peu de l'affiliation incontournable à la Croix-Rouge.

Une nouvelle sociabilité se fait jour ; si les liens de famille ne disparaissent pas, s'y ajoutent des liens individuels et collectifs qui forment une communauté d'affiliées, particulièrement visible et ouverte sur le département et même au-delà pour les grandes associations comme l'UFF ou la Goutte de lait de Rouen. Ce phénomène qui outrepassé les échelles est sans doute à prendre en compte dans le développement des grandes associations féministes ou catholiques. Qu'elles commencent leur carrière pendant l'une ou l'autre des deux périodes, les affiliées qui font le choix de rejoindre une association de dimension nationale s'adaptent et deviennent incontournables dans le réseau.

L'objet du chapitre six sera donc est de comprendre en quoi cette présence féminine dans l'espace public est visible et comment elle est perçue et affectée par ces transformations.

## Chapitre six.

### Être visible dans l'espace public. De la présence à l'oubli.

#### Introduction.

Quelle a été la visibilité de l'activité féminine et de celles qui l'ont portée pour les contemporains ? Quelles traces la mémoire en a-t-elle conservée ensuite ? Comme le soulignent Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapiéd dans leurs *Recherches sur la visibilité sociale*, cette notion de visibilité/invisibilité est une échelle d'observation des rapports de sexe qui doit être distinguée de l'action et du pouvoir, et l'invisibilité peut favoriser l'action<sup>1556</sup>, en autorisant des stratégies qu'une visibilité trop marquée interdirait, ou même être une dimension explicite ou implicite de l'affiliation dans le cas de la congrégation catholique des Filles du cœur de Marie ou de l'initiation à la franc-maçonnerie. Il n'empêche : la visibilité est un des moyens de construction et de préservation de la mémoire. Elle ne peut guère paraître au sein des institutions politiques électives, puisque les femmes qui ne peuvent ni participer aux délibérations des instances décisionnelles élues, ni contribuer à leur élection. Cette exclusion du *lieu du discours* dont Nicolas Roussellier a montré à quel point il était fondateur de l'action républicaine jusqu'au delà de la Grande Guerre<sup>1557</sup> nous oblige à chercher ailleurs la visibilité dont elles disposent ou qu'elles acquièrent. Rien ne prouve cependant que cette visibilité soit possible au sein des institutions que sont les associations auxquelles elles appartiennent, qui n'échappent pas aux rapports de genre dont elles sont, comme acteurs sociaux, des productrices, ainsi que l'ont montré Olivier Filleule et Patricia Roux<sup>1558</sup>. De ce point de vue, le militantisme n'est évidemment pas neutre. Ce hors-champ institutionnel est constitué par les lieux ou les moyens d'expression que Janet Horne qualifie d'anti-chambre de la Chambre<sup>1559</sup> ; ce sont ceux qui forgent l'opinion

---

<sup>1556</sup>DERMENJIAN Geneviève, GUILHAUMOU Jacques, LAPIED Martine, *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publisud, 2000, p. 15.

<sup>1557</sup>ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po., 1997, p. 74.

<sup>1558</sup>ROUX Patricia, FILLIEULE Olivier, « Avant-propos », in FILLIEULE Olivier (dir.), *Le Sexe du militantisme*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009, pp. 11-22, p. 13.

<sup>1559</sup>HORNE Janet, *Le Musée social...*, op. cit., p. 14.

publique, définie par Jürgen Habermas comme « le résultat ‘éclairé’ de la réflexion publique effectuée en commun à propos des fondements de l’ordre social<sup>1560</sup> ». Selon lui, ils permettent dans un mouvement de réciprocité de transformer ceux qui y font usage de leur raison en citoyens<sup>1561</sup>. La présence des femmes introduit donc une rupture de symétrie dans cette réciprocité, puisque leur présence n’est justement pas adossée à l’exercice de la citoyenneté politique.

Nous identifions deux de ces lieux hors-champ institutionnel, qui pour les groupes associatifs sont les voies les plus usitées pendant cette période pour se faire entendre ou connaître d’un large public : la presse et les congrès. Ce moment de la « presse absolue » pour reprendre l’expression forgée par Vincent Duclert<sup>1562</sup> voit naître une presse féminine abondante. Elle ne se limite pas à la presse féministe, dont *La Fronde* de Marguerite Durand reste emblématique et qui fut qualifiée par Évelyne Sullerot dans son étude pionnière de presse des droits plutôt que des devoirs<sup>1563</sup>. Il s’agit plus largement d’une presse de mouvement, comme celle de la Croix-Rouge, qui est la première à irriguer l’ensemble du territoire, ou encore celle des mouvements catholiques féminins qui entendent bien mener les combats idéologiques au plus près de leurs affiliées. L’analyse de la presse, revendiquée depuis les années 1990 par le champ de l’histoire des médias comme une forme d’histoire politique<sup>1564</sup> elle s’est élargie à l’étude de l’engagement des femmes journalistes dans les réseaux militants<sup>1565</sup>.

La seconde forme de visibilité est celle des congrès. Lieux de « persuasion » là où la revue écrite est un outil de « conviction », comme l’a montré Christophe Prochasson<sup>1566</sup>. « Lieux de légitimation, lieux de pouvoir, où la prise de parole et le jeu de l’absence/présence ont tout un sens »<sup>1567</sup>, leur logique de représentation est singulièrement identique quel que soit le thème du congrès, qui concrétise les notions d’influence et de rayonnement intellectuel. À la différence de

---

<sup>1560</sup>HABERMAS Jürgen, *L’Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1<sup>ère</sup> édition 1962, Paris, Payot, rééd. 1993, p. 105.

<sup>1561</sup>*Ibid.*, p. 116.

<sup>1562</sup>Expression forgée par Vincent Duclert sur le modèle de « République absolue » d’Odile Rudelle, DUCLERT Vincent, *La République imaginée ..., op. cit.*, p. 718.

<sup>1563</sup>SULLEROT Evelyne, *La Presse féminine*, Paris, Armand Colin, seconde édition, 1966, p. 7-8.

<sup>1564</sup>Voir en particulier le bilan historiographique qu’en a fait fait Claire Blandin en 2010 : BLANDIN Claire, « L’apport de l’histoire des médias à l’étude des langages du politique », *Mots. Les langages du politique*, 2010, pp. 149-163. Outre l’ouvrage dirigé par DELPORTE Christian, BLANDIN Claire et ROBINET François, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris Armand Colin, 2016, il faut signaler les deux numéros spéciaux consacrés à la place des femmes dans la presse par la revue *Le Temps de médias : La Cause des femmes*, n° 12, janvier 2009 et *Féminismes*, n°29, février 2017, Nouveau Monde éditions.

<sup>1565</sup>BOUSSAHBA-BRAVARD Myriam, PASTEUR Paul, « Femmes, militantisme et presse en Europe (1860-1930) », *Genre & Histoire* [En ligne], 14 | Printemps 2014, mis en ligne le 16 octobre 2014.

<sup>1566</sup>PROCHASSON Christophe, « Les congrès, lieux de l’échange intellectuel (1850-1914). Introduction », *Mil neuf cent*, n°7, 1989, pp. 5-8, p. 5 et 6.

<sup>1567</sup>*Ibid.*, p. 7.

Christian Topalov dans son étude sur les congrès internationaux entre 1876 et 1913<sup>1568</sup>, nous prendrons en compte les congrès locaux et régionaux, sous peine de nous priver de nombreuses données, sans négliger aucun champ de la bienfaisance, de l'hygiénisme ou de l'éducation populaire.

Ces traces publiques de l'activité féminine sont à la fois une condition de la construction de sa mémoire et une de ses premières expressions. Or, la Troisième République, en écrivant une Histoire qui participe du « double mouvement de socialisation de la politique et de politisation de la société <sup>1569</sup>», intimement liée par ses auteurs et ses objectifs à la mise en place d'une pédagogie de la citoyenneté, produit en retour ses propres outils mémoriels, dictionnaires biographiques et notices nécrologiques parues dans la presse. L'édition intensive de dictionnaires locaux accentue indéniablement la visibilité au sein de l'espace public des actrices et des acteurs qui y figurent comme l'a montré Siân Reynolds pour l'exemple anglo-saxon<sup>1570</sup>. Les notices nécrologiques, qui sont autant de portraits datés de nos affiliées contemporains de notre période ou à elle postérieurs participent déjà de la construction d'une mémoire.

C'est donc l'articulation entre action, visibilité et mémoire qu'il s'agit de comprendre au long de ces trente-trois années incisées par la Grande Guerre.

## **1. Prendre la parole en province (1890-1908).**

Si nous cessons de décrire l'action pour ne conserver que le discours formulé par les actrices, force est de constater que le début de notre période, pendant lequel les groupes d'action sociale connaissent un développement essentiellement local, est marqué par une absence de discours, un silence féminin qui contraste avec l'importance et la pluralité de l'action que nous avons décrite. Cette discrétion dont nous pouvons décrire les facteurs organisationnels ne signifie cependant pas absence de pouvoir.

### **a. Écrire sans paraître, paraître sans parler.**

Les ressorts en sont bien connus, qui reposent dans le temps long, comme l'a montré Michelle Perrot, sur « une double interdiction, citoyenne et religieuse<sup>1571</sup> » culminant dans ce XIX<sup>e</sup> siècle particulièrement « dur et vigilant<sup>1572</sup> » à cet égard, qui assimile en retour prise de parole et

---

<sup>1568</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900 ...*, op. cit., p. 435 à 467.

<sup>1569</sup>DUCLERT Vincent, *La République imaginée...*, op. cit., p. 710.

<sup>1570</sup>REYNOLDS Siân, « Les dictionnaires biographiques et les femmes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 28 | 2008, 261-274.

<sup>1571</sup>PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire...*, op. cit., p. 259.

<sup>1572</sup>*Ibid.*, p. 260.

bavardage tapageur, dans un motif constitutif de la rhétorique anti-féministe<sup>1573</sup>. L'injonction de genre au silence recoupe ici d'une injonction de classe, -car le bruit fait peuple-. Est-elle exacerbée par le caractère régional souvent relevé d'une discrétion normande propice aux affaires<sup>1574</sup> ? Peut-être. Mais ce silence féminin est également relevé dans le cas des femmes du Nord par Bonnie Smith<sup>1575</sup>. À Lyon, si la coopération féminine à l'engagement professionnel, social et politique de leurs époux est bien une réalité, la même réserve est de mise<sup>1576</sup>. L'injonction politique ou religieuse enfin colore et redimensionne ces choix : les réticences des catholiques intransigeantes à la prise de position publique est un principe<sup>1577</sup>. Tout concorde au début de notre période pour donner raison au *Bulletin* de l'Association des dames françaises qui affirme dans son premier numéro de septembre 1886 : « Le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien<sup>1578</sup> ».

Comment et où s'articule donc ce silence féminin avec la volonté d'une action-et même d'un pouvoir- efficace, et devant la nécessité croissante d'ouvrir au plus grand nombre une action sociale renouvelée ?

*Au-delà de l'incapacité civique, une mise en scène sans tribune.*

Nous pouvons regretter la trop rare conservation de certaines sources associatives ; leur silence est pourtant bien moins pesant que celui qui est dû à la condition civique des femmes et à sa transcription dans les usages.

Déclarés ou non, les comités de femmes au sein des structures genrées comme les associations uniquement féminines qui sont largement majoritaires pendant cette période n'ont évidemment pas de représentation au sein des conseils municipaux. Dans le meilleur des cas, ils transmettent au conseil municipal de brefs compte-rendus de leurs activités qui comportent essentiellement des tableaux de répartition des tâches et un bilan financier annuel signé par la présidente, comme le fait le Comité des Dames de charité de Fécamp<sup>1579</sup>. Cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle en province ne se distingue donc guère de son début.

Ce silence des protagonistes vaut parfois aussi pour les relations entre les comités et les autorités : La Crèche havraise, première association féminine non confessionnelle autorisée au Havre est la seule pour laquelle nous disposons d'échanges épistolaires tripartites entre les

---

<sup>1573</sup>BARD Christine, *Un siècle d'antiféminisme...*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>1574</sup>CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.*, p. 258.

<sup>1575</sup>SMITH Bonnie, *Les Bourgeoises du Nord...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>1576</sup>ANGLERAUD Bernadette, PELLISSIER Catherine, *Les Dynasties lyonnaises...*, *op. cit.*, p. 379 et p. 389.

<sup>1577</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage...*, thèse citée, p. 109.

<sup>1578</sup>*Bulletin* de l'Association des dames françaises, n° 1, septembre 1886, p. 1.

<sup>1579</sup>AMF, 1Q1, Dames de charité.

responsables de l'association (présidente et trésorière), l'administration municipale et les services départementaux alors qu'elle connaît des difficultés financières et est aux prises avec le respect des règles sanitaires<sup>1580</sup>. Il n'y a aucun échange épistolaire direct entre les services départementaux et les femmes responsables de la Crèche et c'est la municipalité -d'ailleurs acquise aux dirigeantes de l'association- qui non seulement joue un rôle de médiateur, mais transmet les informations aux unes et aux autres<sup>1581</sup>. Quelques années plus tard, en 1899, le premier groupe de femmes à intégrer le Comité des enfants traduits en justice du Havre n'est pas plus bavard : c'est l'avocat Frank Basset, secrétaire général du comité, qui présente la liste déjà constituée aux services du sous-préfet et demande pour ce groupe de femmes une autorisation que la loi ne requiert d'ailleurs pas<sup>1582</sup>. L'écrit féminin, en écho à l'interdiction institutionnelle, paraît disqualifié dans le fonctionnement associatif courant, illustrant l'expression de Michelle Perrot, selon laquelle « au théâtre de la mémoire, les femmes sont ombre légère »<sup>1583</sup>.

Cette incapacité institutionnelle élargie, qui ne semble guère contrarier les habitudes bourgeoises d'une parole féminine réservée s'étend souvent aux pratiques publiques des associations, y compris dans les moments qui sont ceux d'une publicité nécessaire et attendue. Les grandes manifestations qui ont traditionnellement pour but d'abonder les fonds des sociétés caritatives (ventes de charité des sociétés confessionnelles, bals de charité, concerts) qui mettent d'ailleurs en valeur les capacités d'organisatrices des femmes, mises en scène et soulignées comme un travail productif<sup>1584</sup> sont muettes. Inlassablement relatés par la presse qui note scrupuleusement les présences des personnalités -femmes et hommes- présentes, ces moments de vie associative qui sont donnés à voir se déroulent sans prise de parole, comme l'avait été avant cette période la première manifestation publique de l'Œuvre du refuge de nuit de Rouen, fondée en novembre 1883 par des femmes républicaines dont beaucoup étaient des épouses d'élus municipaux. La kermesse de charité qui s'était déroulée les 15 et 16 décembre de la même année avait donné lieu à un affrontement dans les journaux rouennais, relaté par Yannic Marec<sup>1585</sup>. L'activité féminine s'accommode ici d'un silence qui ne trouble guère la portée de son message.

---

<sup>1580</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1581</sup>AMH FC Q2 C20 L1, Crèche havraise.

<sup>1582</sup>ADSM 4 M 531.

<sup>1583</sup>PERROT Michelle, *Les Femmes et les silences de l'Histoire ... op. cit.*, p. 11.

<sup>1584</sup>PERROT Michelle, « Sortir », in DUBY Georges, PERROT Michelle (dir), *Histoire des femmes en Occident*, FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle (dir.), *le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002, pp. 468-479.

<sup>1585</sup>*Le Journal de Rouen* et *Le Petit Rouennais* applaudissent à la réussite de la fête quand *Le Patriote de Normandie* et *Le Nouvelliste de Rouen* la dénigrent. MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale, ... op. cit.*, tome 2, p. 695-699.

L'absence de relation directe avec les instances décisionnelles, un mode d'intervention qui s'opère au mieux par le truchement de l'écrit ou encore l'absence de discours ne signifient pas pour autant absence de pouvoir.

*L'agency du silence et ses applications à l'action sociale.*

Il est fondamental dans cette quête de l'articulation entre la visibilité/invisibilité de saisir quelle relation au pouvoir cette mise à distance relationnelle produit. Nous pouvons ici employer le terme d'*agency* tel qu'il a été introduit par les travaux d'E.P. Thompson<sup>1586</sup> pour lequel « les déterminations structurelles de la domination n'annihilent jamais la conscience réflexive des acteurs, leur capacité critique, et donc leur capacité à s'y opposer » selon l'analyse qu'en fait Federico Tarragoni<sup>1587</sup> ; l'*agency*, déclinée ensuite du point de vue du genre par Judith Butler est donc à la fois « la résistance que produit nécessairement le pouvoir » et « la puissance d'agir » qu'il est possible de tirer d'une situation de dépendance<sup>1588</sup>. La notion d'*agency* qui désigne cette capacité d'agir des individus à l'intérieur du rapport -éventuellement de sujétion-qui leur est imposé présente l'intérêt pour nous de « dépasser sans l'exclure l'opposition sujet/collectif, individu/société (et) redonner une place visible au sujet agissant<sup>1589</sup> ». Si nous en retenons l'acception faible décrite par Noémie Marignier, l'*agency* peut être constituée même sans qu'il y ait intentionnalité préalable à sa mise en œuvre. Il s'agit donc d'observer comment

« les sujets sont contraints par leur position dans le monde social, par la structure de celui-ci, et notamment dans les possibilités de ce qu'ils peuvent dire ; [et comment] ils disposent, dans des modalités particulières qu'il faut précisément définir au prisme du discours, d'une marge de manœuvre pour déplacer les lignes ou les frontières des contraintes qui s'exercent sur eux<sup>1590</sup> ».

C'est donc la conséquence du silence des femmes sur leur capacité d'intervention que nous allons observer.

---

<sup>1586</sup>THOMPSON Edward Palmer, *The Making of the English Working Class*, Toronto, Penguin book, 1963, traduit de l'anglais par G. Dauvé, M. Golaszewski et M.-N. Thibault, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 2012.

<sup>1587</sup>TARRAGONI Federico, « La méthode d'Edward P. Thompson », *Politix*, 2017/2 (n° 118), pp. 183-205. DOI : 10.3917/pox.118.0183. [12].

<sup>1588</sup>NORDMANN Charlotte, « Lexique », in BUTLER Judith, *Pouvoir des mots, politique du performatif*, Paris, Éditions Amsterdam, 2004 [1<sup>ère</sup> éd. am. 1997], p. 275 et BUTLER Judith, *Trouble dans le genre = Gender Trouble : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006. Voir également, sur la notion d'*agency* appliquée au genre, le numéro de *Rives méditerranéennes*, 41 | 2012 et en particulier l'article de HAICAUT Monique, « Autour d'*agency*. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, 41 | 2012, pp. 11-24 ; MARIGNIER Noémie, « Pour l'intégration du concept d'*agency* en analyse du discours », *Langage et société*, vol. 170, n° 2, 2020, pp. 15-37.

<sup>1589</sup>HAICAUT Monique, « Autour d'*agency*. ... art. cit., [44].

<sup>1590</sup>MARIGNIER Noémie, « Pour l'intégration du concept d'*agency*... », art. cit., [19].

L'absence des protagonistes entre parfois dans le jeu de la négociation, comme le montre la laïcisation du bureau de Bienfaisance du Havre en 1891<sup>1591</sup>. À cette date, le projet de laïcisation entraîne une opposition quasi-unanime des femmes tant protestantes que catholiques qui composent le comité procédant à la distribution de l'aide municipale aux côtés des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul. La position féminine nous est connue par le compte-rendu de leur pétition fait lors de la séance publique du conseil municipal du 3 mars 1891 par le maire Louis Brindeau, qui refuse de divulguer le nom des femmes signataires :

« Cette pétition contient 109 signatures, que je ne crois pas nécessaire de faire connaître au conseil ; je vous dirai seulement que si parmi les signataires on trouve un très grand nombre de dames catholiques, il y figure un certain nombre de dames protestantes<sup>1592</sup>. »

La liste des pétitionnaires qui est publiée par *La Semaine religieuse du diocèse de Rouen* quelques semaines plus tard<sup>1593</sup> entretient le mystère : elle reprend à plusieurs reprises les mêmes patronymes et ne correspond que très approximativement à la liste officielle du Comité des dames de 1883, qui est la seule dont nous disposions<sup>1594</sup>, entretenant le flou sur l'identité des signataires.

L'effet produit par l'absence des femmes alors que se déroule le débat entre partisans et opposants à la laïcisation du bureau lors de la séance de ce conseil municipal est double. D'une part, du fait de l'impossibilité d'un échange ou d'une négociation verbale, la position féminine semble radicale et inflexible. Il paraît évident à chacun des participants du débat que sa teneur sera transmise aux intéressées, dont plusieurs sont des conjointes d'élus<sup>1595</sup> et les absentes paraissent de ce fait étonnamment proches ce qui constitue de toute évidence un point d'appui pour les élus qui sont favorables à leur point de vue. Le maire Louis Brindeau, dont la sœur Marguerite Sigaudy est très impliquée dans le soutien aux sœurs Saint-Vincent de Paul<sup>1596</sup>, tente à plusieurs reprises de trouver une issue la plus diplomatique au conflit. Cette absence des protagonistes fournit d'autre part à chacun des élus un prétexte pour expliciter la pétition et en tirer une conclusion qui conforte la position de son propre camp : « Elles n'ont pas dit cela », « Cela résulte bien implicitement de leur pétition », « il n'est pas douteux que »<sup>1597</sup> : Le relevé de ces éléments montre l'omniprésence de l'argumentaire féminin, et le point de non-retour que constituerait leur démission.

---

<sup>1591</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1592</sup>AMH FC Q1 C5 L3, Laïcisation du bureau de bienfaisance.

<sup>1593</sup>*La Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, 5 décembre 1905, n° 49, p. 1173.

<sup>1594</sup>AMH FC Q1 C5 L3.

<sup>1595</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1596</sup>Elle appartient des 1893 aux Dames de Charité. *Annuaire de commerce de la ville du Havre, ...op. cit.*, 1893.

<sup>1597</sup>Conseil municipal de la ville du Havre, séance du 3 mars 1891.



C'est donc bien une forme d'*agency* qui surgit du débat dans la mesure où la privation dont elles font l'objet – celle de la participation au débat municipal – oblige les élus à supposer ou deviner l'évolution possible de leur position au cours du conflit et donne à celle-ci davantage de poids. La question du choix qu'elles feront (démissionner ou non) domine une bonne partie de cette séance du conseil municipal. Il est hautement probable que les femmes pétitionnaires de ce groupe en sont tout à fait conscientes et y voient une force dans ce conflit. Nous ne saurions donc assimiler silence féminin et absence de positionnement dans le débat non plus qu'une incapacité de peser sur celui-ci. Par ailleurs, nous allons voir que les formes de la parole, lorsqu'elle survient, sont particulièrement genrées.

### **b. La parole féminine publique : parole experte, parole technique ou témoignage ?**

La multiplication des associations et de leurs missions au tournant du siècle, le nécessaire recours au don et à la souscription, nous l'avons vu au chapitre deux, rend nécessaire la mise en œuvre d'actions visibles du public dans un paysage philanthropique désormais pluriel. La communication féminine, enchâssée dans un cadre extra-institutionnel, s'adapte en utilisant plusieurs niveaux de discours. Pour analyser les prises de parole qui sont les leurs, nous reprendrons la distinction opérée par Sandrine Lévêque entre la parole *technique*, qui assure la communication ordinaire, ou quotidienne d'une structure et la parole *experte* qui en fixe le corpus idéologique ou en précise l'orientation<sup>1598</sup>.

*Niveaux de discours : le conférencier et la présidente.*

Au sein des associations mixtes ou à comités genrés comme le Diaconat havrais, qui devient en juin 1906 la Société protestante de bienfaisance, l'existence du comité genré est une fiction : les prises de paroles féminines comme masculines s'y succèdent tout à fait librement, comme en rendent compte les réunions mensuelles<sup>1599</sup>. Mais ce qui vaut pour le fonctionnement interne d'une association n'est plus vrai dans son expression publique, et si l'arrivée des femmes aux postes de responsabilité se traduit par l'augmentation des cotisations féminines<sup>1600</sup>, elle n'implique pas des prises de parole publiques, qui restent exceptionnelles avant 1914. Les associations féminines

---

<sup>1598</sup> LÉVÊQUE Sandrine, « Médias/Communication politique », in ACHIN Catherine, BERENI Laure (dir.), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, pp. 310-322.

<sup>1599</sup> Archives protestantes du temple du Havre, registre des délibérations.

<sup>1600</sup> Voir chapitre deux.

pallient donc cette rare parole publique par une organisation spécifique. Lorsque la fondation féminine s'effectue sans invité masculin, elle a lieu sans prise de parole : dans le cas de l'Œuvre maternelle du Havre, la réunion de fondation, discrète, se déroule le 21 août 1898 au domicile de sa présidente<sup>1601</sup>.

Le cas de l'UFF de Rouen est remarquable L'importance de ce comité est à souligner, qui dès 1894 est le premier de province par le nombre de ses membres. L'affluence aux assemblées générales dont les comptes rendus sont publiés leur donne une dimension publique. Elles sont animées par la présidente, la trésorière, les femmes responsables du matériel et de l'enseignement<sup>1602</sup> et sont parfois précédées ou suivies d'une conférence assurée par une personnalité connue, par exemple en 1891 et en 1892 par l'abbé Julien Loth<sup>1603</sup>. La séance publique du 20 novembre 1893 est présidée par le docteur Guillemain, directeur de service de santé du 3<sup>e</sup> corps d'armée, qui prononce une longue allocution sur l'histoire du mouvement et ses perspectives<sup>1604</sup>. Plus que d'une répartition des tâches au sein de l'activité militante, presque exclusivement assurée par les femmes, il s'agit là d'une répartition genrée de la communication qui donne une visibilité particulière à chacun des intervenants : la parole masculine apporte une expertise, un propos général réflexif quand la parole féminine assure la communication technique « ordinaire ». Les sujets choisis ne sont pas anodins, puisque la conférence de l'abbé Loth porte en 1891 sur la controverse sur la laïcisation des pratiques hospitalières<sup>1605</sup>. Celle du docteur Guillemain, en 1893, cherche à atténuer les antagonismes entre UFF et SSBM.

#### *L'exceptionnelle tribune de la fête scolaire.*

Les amicales d'anciennes élèves du Havre offrent un autre exemple de cette répartition de la parole. Les directrices des écoles qui en sont les présidentes rédigent et prononcent les discours au nom du personnel de l'école lors des fêtes scolaires. *Le Petit Havre*, soutien de la politique de la municipalité en faveur de l'école communale puis laïque depuis la mandature de Jules Siegfried<sup>1606</sup>,

---

<sup>1601</sup> ADSM 4M 530.

<sup>1602</sup>Union des femmes de France, Comité de Rouen, *Assemblée générale annuelle, exercice 1887 à 1893*, Rouen imprimerie Deshayes et C<sup>ie</sup>.

<sup>1603</sup>Julien Loth (1837-1913), curé de Saint-Maclou, chanoine honoraire et fondateur de la *Semaine religieuse de Rouen* est à cette période président de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ; grand érudit, il est connu pour ses idées restées longtemps monarchistes. Notice, académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République...*, *op cit.*, p. 271.

<sup>1604</sup>Union des femmes de France, Comité de Rouen, *Assemblée générale annuelle, exercice 1893...*, *op. cit.*, p. 21 à 24.

<sup>1605</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1606</sup>ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, *op. cit.*, p. 353-358.

comme de la politique scolaire du ministère Buisson, leur donne une grande visibilité. Il retranscrit de longs extraits des discours d'Amélie Delaunay, présidente-directrice de l'amicale des Gobelins, et d'Eugénie Domer pour l'école Lemaître, ou de Clémence Caille pour l'école Beaumarchais entre 1903 et 1905<sup>1607</sup>. Dans ce dernier cas, c'est bien l'indépendance récente de l'association fraîchement séparée de l'amicale des garçons à l'initiative de sa présidente<sup>1608</sup> qui permet à celle-ci de prendre publiquement la parole. La parole « experte » est alors celle de l'inspecteur d'académie ou du délégué cantonal. Par ailleurs, il faut souligner que ces amicales connaissent une inversion du phénomène classique de genre et une mise en valeur de la parole des directrices par rapport à celle de leurs collègues masculins, dans la mesure où dans les amicales de garçons, les présidences sont assurées par les élus municipaux, ou même des députés : les directeurs d'école ne sont pas même chargés de la parole ordinaire lors des fêtes scolaires.

Malgré ces exceptions, la rareté de la parole féminine et son cantonnement dans un rôle technique, amène à constater au moins pendant cette période que la visibilité de l'activité féminine ne correspond ni à l'importance, ni à la qualité du travail effectué.

*Le témoignage, outil de communication genré et politique : Berthe Pochet de Tinan (1890) et Marie Roque (1908).*

Certaines conférences féminines sont lues en public sous forme de conférences puis éditées. Ces contributions, qui sont présentées comme des *témoignages*, sont semble-t-il une prérogative féminine. Ils se placent eux-mêmes, nous allons le voir, en marge de la parole technique ou experte : il s'agit de livrer le récit d'une expérience.

Deux exemples permettent de comprendre le rôle de cette forme genrée de communication. Le premier est une conférence prononcée par Berthe Pochet de Tinan le 9 mai 1890 au siège parisien de l'ADF et intitulée *Le Havre pendant la guerre de 1870*<sup>1609</sup> ; le second est la conférence donnée par Marie Roque devant le comité rouennais de la SSBM le 28 mars 1908 et intitulée *Les Dames infirmières à Casablanca*<sup>1610</sup> qui fait le récit de la première intervention féminine de la Croix-Rouge pendant la guerre du Maroc après le départ des religieuses<sup>1611</sup>. La similitude de la nature de ces textes et la proximité des sujets abordés invite à les comparer, même si plus de vingt années les séparent.

---

<sup>1607</sup>*Le Petit Havre*, mars 1903, 29 février 1904, 27 mars 1905. Affiliées n° 486, 961, 458.

<sup>1608</sup>AMH FC R2 C37 L4 et chapitre quatre.

<sup>1609</sup>*Bulletin* de l'ADF, année 1890, p. 182-197. La conférence est publiée en 1895 sous le même titre à Amiens, imprimerie Piteux frères.

<sup>1610</sup>*Les Dames infirmières à Casablanca, relation par Madame Roque*, Rouen, Imprimerie du Journal de Rouen, 1908.

<sup>1611</sup>RIVET Daniel, *Le Maroc à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette littératures, 2009.

Le ton, le contenu, comme le contexte dans lequel sont prononcées ces deux conférences présentées comme des témoignages sont pourtant très différents. Berthe Pochet de Tinan intervient devant une assemblée uniquement féminine, celle des déléguées des comités de l'ADF, réunie annuellement. Excellente communicante, elle n'hésite pas à faire rire et applaudir l'assemblée par un certain nombre de souvenirs cocasses qui contrastent avec le tragique de la situation qu'elle décrit. Son analyse très documentée de l'épisode havrais la place plutôt du côté de la parole experte, position à la fois légitimée et amoindrie par le fait qu'elle s'appuie sur des notes du docteur Gibert<sup>1612</sup> et les souvenirs de l'amiral Mouchez<sup>1613</sup>. Permettant de mesurer les progrès accomplis dans les sociétés hygiénistes par la pasteurisation, sa conférence a probablement pour objectif de légitimer son poste de présidente du comité du Havre qu'elle a contribué à fonder, menacé à ce moment par un membre de la famille Siegfried. La possibilité qui lui est donnée de la prononcer est donc un soutien de la direction nationale.

Dans le cas de la conférence donnée par M<sup>me</sup> Paul Roque en 1908, nous avons également affaire à un témoignage, celui de la seule Rouennaise présente parmi les douze femmes de la mission de la SSBM au Maroc en 1907. Son récit de voyage offre donc un contre-point intéressant aux récits des voyageuses explorés par Claude Ghiati entre les années 1905 et 1936<sup>1614</sup> dans la mesure où il s'agit d'une mission contrainte par les conditions du conflit. Très investie à la SSBM, à laquelle elle est affiliée depuis 1889, secrétaire générale du comité des dames depuis 1892<sup>1615</sup>, Marie Roque née Le Baron (1853-1928), est issue d'une famille de rentiers parisiens<sup>1616</sup> et veuve d'un avoué auprès du tribunal civil.

Le ton est résolument modeste et la conférencière souligne dans son introduction son « *incapacité notoire* » à mener un récit qu'elle nomme « *relation* » ou « *causerie*<sup>1617</sup> », et qu'elle n'aurait pas consenti à mener « *si de plus autorisés avaient pris la parole [et avaient montré] la note exacte de ce qu'a[vait] été le rôle de la Croix-Rouge à Casablanca* ». La fin de cette longue introduction dément immédiatement ses propos puisqu'elle analyse très justement les causes du

---

<sup>1612</sup>Voir chapitre premier. Le docteur Gibert est à ce moment un médecin très connu au Havre. C'est surtout un proche de la famille Siegfried.

<sup>1613</sup>L'Amiral Mouchez (1821-1892), républicain convaincu, organisa la défense du Havre dans des conditions difficiles et permit ainsi à la ville de ne pas être envahie. Voir ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre...*, op. cit., p. 171.

<sup>1614</sup>GHIATI Claude, « Le Maroc des voyageuses françaises au temps du Protectorat. Une vision (de) colonisatrices ? », *Genre & Histoire* [En ligne], 8 | Printemps 2011, mis en ligne le 28 octobre 2011.

<sup>1615</sup>« Notice nécrologique de M<sup>me</sup> Roque », *Bulletin SSBM*, 1928, p. 6.

<sup>1616</sup>ADSM 3E 999, acte de mariage du 6 mai 1874.

<sup>1617</sup>*Les Dames infirmières à Casablanca ...*, op. cit., p. 1.

conflit et décrit avec précision les incidents qui précèdent et suivent le bombardement de Casablanca par l'armée française au début du mois d'août 1907<sup>1618</sup>.

Elle abandonne ensuite presque constamment le point de vue général pour adopter le ton du récit personnel le plus descriptif et l'emploi du présent de narration. La construction de la conférence est rigoureuse et extrêmement habile, et s'ordonne sous forme d'un triptyque, dont le premier volet est consacré aux préparatifs au voyage et à l'installation sur le lieu de la mission, le second au travail quotidien à l'hôpital, le troisième au déroulement de la mission pendant les combats. Le lecteur – comme peut-être l'auditeur ou l'auditrice – est tout d'abord surpris par le déséquilibre notoire entre la première partie, qui se déroule avant la mission à proprement parler (17 pages consacrées à une période de 15 jours, qui court du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1907) et les deux parties décrivant le cœur de la mission elle-même, c'est-à-dire le travail à l'hôpital militaire de Casablanca avant et pendant les combats de l'automne (16 pages, décrivant une période de 55 jours du 1<sup>er</sup> octobre au 25 novembre 1907, lesquels se divisent entre paix et guerre). Cette construction est en réalité tout à fait habile. Le premier volet, à grand renfort de détails – par exemple sur le respect de l'étiquette à table<sup>1619</sup> – tend à montrer à quel point les conditions de vie dans un cadre distant géographiquement et culturellement abolissent le référentiel d'une vie domestique habituelle pour ces femmes : peu de mobilier, pas de domestique, nourriture frugale et non choisie, improvisation permanente. Ce dépouillement leur permet d'endosser au mieux le rôle d'infirmières militaires et rend possible – voire légitime – l'accomplissement d'actions que l'étiquette bourgeoise ne pourrait d'ordinaire tolérer, en particulier la garde de nuit effectuée par une femme seule au milieu d'un groupe d'hommes, même malades ou blessés. Plus encore, les qualités développées par ces femmes mises en avant pendant la période d'installation (solidarité féminine, sens de l'adaptation en particulier) sont exactement celles qui semblent être sollicitées dans la troisième partie quand l'hôpital fait face à un afflux de blessés. Si cette particularité du service de la Croix-Rouge qui permet d'approcher un monde jusque-là interdit aux femmes de la bourgeoisie a été bien décrite<sup>1620</sup>, ici, l'émotion individuelle donnée à voir collectivement par la narratrice qui cherche à faire partager son expérience à l'auditoire nous donne un exemple de sa publicité.

Intervenant devant le public mixte de la SSBM, la conférencière est gagnante par ce témoignage auprès des femmes car son contenu est proche de leurs préoccupations, auprès des

---

<sup>1618</sup>*Ibid.*, p. 19-20.

<sup>1619</sup>*Ibid.*, p. 30-31.

<sup>1620</sup>KNIBIELHER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches, ... op. cit.*

hommes puisqu'elle n'adopte pas une posture d'experte qui pourrait être perçue comme concurrentielle. Elle se place dans le « régime émotionnel » au sens employé par William Reddy<sup>1621</sup>, attribué à la femme et à l'espace privé, caractérisé par une émotion qui le délégitime, quand l'homme conserve un discours de rationalité, qui est celui qui doit être tenu dans l'espace public<sup>1622</sup>. Ici, la délégitimation est assumée puisque l'émotion est enchâssée sous la forme d'un témoignage, qui est un ouvrage de commande et qui met lui-même en avant son imperfection. La maîtrise du discours est cependant totale, comme le montre l'envolée lyrique sur l'Armée, Dieu et la France qui conclut un texte qui, décidément, livre tout autre chose qu'un ensemble disparate de souvenirs spontanés. L'auditoire féminin comme masculin peut donc être rassuré : les infirmières de la SSBM ont su par leur formation et par leurs qualités féminines faire face aux difficultés de leur tâche ; elles n'ont pas pour autant abdiqué leur état féminin. La mission est non seulement techniquement possible ; elle est moralement acceptable.

Nous rejoignons donc Geneviève Dermenjian, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied, quand ils affirment que « l'échelle de la visibilité/invisibilité des faits sociaux traversés par la différence hommes/femmes, relève d'une dynamique historique propice à l'émergence de phénomènes complexes »<sup>1623</sup>. Il est ici patent que la visibilité locale de l'action féminine est altérée par l'absence de parole directe, ou bien par une parole cantonnée à un rôle technique plus qu'expert, ou à une valeur de témoignage, fondée sur le partage de l'émotion. Particulièrement marquée par ce trait de genre dans les assemblées mixtes, elle peut cependant être utilisée dans une stratégie différentialiste comme une force en vertu de cette caractéristique et ne saurait être ramenée de façon systématique à un simple rapport de sujétion.

## **2. Participer au débat national (1890-1914).**

La décennie qui ouvre le siècle est celle de la structuration des grandes associations nationales souvent parisiennes<sup>1624</sup> et de leur développement à travers des groupes provinciaux. L'enjeu de la visibilité est d'importance : il s'agit de montrer la volonté des premières et d'exprimer l'engagement des seconds.

---

<sup>1621</sup> Cité par AMBROISE-RENDU Anne-Claude, DEMARTINI Anne-Emmanuelle *et al.*, (dir.), *Émotions contemporaines, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 16.

<sup>1622</sup>*Ibid.*, p. 14-17.

<sup>1623</sup>*Ibid.*, p. 18.

<sup>1624</sup>Cependant, la LPDF naît de la scission d'un mouvement lyonnais, que le GFU naît du travail de Marie Guérin à Laxou-lès-Nancy ; voir chapitre trois.

Les relations entre ces mouvements nationaux et leurs branches provinciales peuvent être mesurés à l'aune de la presse de mouvement qui se développe au fur et à mesure de l'extension des groupes et également des événements éphémères que représentent congrès et expositions qui leurs servent parfois de cadre, lieux où s'affichent publiquement l'appartenance à la « petite patrie » qu'est la ville organisatrice et la revendication de son appartenance à la grande<sup>1625</sup>. Congrès et expositions sont également des lieux de concurrence des groupes entre eux<sup>1626</sup> : y paraître ou non n'est pas anodin, pour soi-même et pour l'ensemble des actrices et des acteurs de ce monde réformateur ou conservateur.

### **a. La presse nationale des mouvements, un outil pour les femmes de province ? (1890-1914)**

Si le XIX<sup>e</sup> siècle est celui d'une fréquentation assidue de l'écriture par les femmes, celle-ci s'exerce souvent à titre privé. La correspondance ou le journal intime ont été largement étudiés dans leur prescription, leur agencement et leur contenu depuis les travaux fondateurs de Cécile Dauphin, et leur recension est facilitée depuis une dizaine d'années par des outils numériques<sup>1627</sup>. Éliane Viennot a cependant bien montré comment ce champ assigné était le résultat d'un mouvement de repli, lors du premier tiers du siècle qui avait ôté à l'écriture féminine des pans entiers de champs de plume, comme la poésie, la fiction, mais également le méta-discours des œuvres de jugement, de philosophie ou de critique littéraire, invisibilisant leur pensée dans l'espace public<sup>1628</sup>. Il s'agit donc pour nous d'observer comment la construction de mouvements nationaux dans laquelle la presse a occupé une place majeure a pu s'articuler avec une écriture féminine traditionnellement en retrait. Ici, c'est d'abord la place tout à fait particulière qu'occupe la presse féminine de mouvement pour une lectrice provinciale qu'il faut souligner.

---

<sup>1625</sup>LOZÈRE Christelle, « Expositions provinciales et identités coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle », *Diacronie* [En ligne], n°18, 2 | 2014, p. 7.

<sup>1626</sup>BOUSSAHBA-BRAVARD Myriam, « L'autopromotion des femmes à la Foire internationale de Chicago (1893) : identités, représentations et structuration politique », *Relations internationales*, vol. 164, n° 4, 2015, pp. 41-58.

<sup>1627</sup>DAUPHIN Cécile, LEBRUN-PEZERAT Pierrette, POUBLAN Danièle, *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1995. Le site *Les écrits du for privé en France*, création du GDR 2649 du CNRS coordonné en 2011 par Elisabeth Arnoul propose un cadre de classement géographique jusqu'à l'échelle départementale.

<sup>1628</sup>VIENNOT Éliane, *L'Âge d'or de l'ordre masculin...*, *op. cit.*, p. 84-93. Un des auteurs les plus anti-féministes du début du siècle, Louis Bonald affirmait d'ailleurs en 1810 le rôle joué par l'écriture dans la pérennisation de l'existence de l'écrivain :

« L'écrivain exerce [...] la plus publique des fonctions, puisque, de son vivant, il peut être lu par un nombre bien plus grand de personnes qu'aucun orateur n'en pourrait rassembler dans un même lieu ; que même lorsqu'il n'est plus, il continue de parler aux hommes par ses écrits ». Cité par VIENNOT Éliane, *op. cit.*, p. 84.

*Le périmètre incertain d'une presse pragmatique.*

La presse de mouvement éditée sous la responsabilité des groupes d'action sociale est marquée par un paysage morcelé, fragmenté, à l'image des mouvements dont elle émane. Pour ce qui concerne la presse féministe, elle est décrite par Laurence Klejman et Florence Rochefort comme « des petits journaux militants qui [ont] fleuri depuis le début de la Troisième République<sup>1629</sup> ». Ces titres, dans leur multiplicité, ont eu tendance à être éclipsés par l'aura de *La Fronde*, née en 1897 sous la direction de Marguerite Durand et seul journal réalisé entièrement par des femmes et rivalisant avec les autres titres de la presse nationale généraliste. Renouvelées, ancrées dans l'histoire politique et culturelle comme l'a montré Claire Blandin<sup>1630</sup>, les études de la presse de mouvement ont été complétées par une attention portée sur les journalistes elles-mêmes, qui sont souvent des militantes associatives<sup>1631</sup>. Il importe de la resituer dans le paysage plus vaste de la presse en général et de la presse féminine en particulier<sup>1632</sup> pour approcher l'offre dont disposaient nos affiliées.

De quels journaux s'agit-il exactement ? De ceux que les mouvements produisent eux-mêmes : chacune des trois branches de la Croix-Rouge, tôt fondées, attendent à peine quelques années pour faire paraître leurs titres. La difficulté est cependant de circonscrire la notion. Certains titres sont effectivement liés à l'émergence d'une structure quand d'autres sont lancés par des personnalités investies qui sont des militantes, sans que leurs titres soient exclusivement attachés à un ou des groupes. Souvent, cette presse est diffusée au-delà de son groupe d'origine : l'achat du *Bulletin trimestriel* de la Ligue des électeurs pour le suffrage féminin<sup>1633</sup> est recommandé à tous ses groupes par l'UFSF, qui en fait parvenir gracieusement trois numéros par an à ses comités dès 1911<sup>1634</sup>. Il nous semble donc, suivant Claire Blandin qui souligne que la recherche actuelle « privilégie une approche large articulant l'analyse des contenus et les études sur la transmission,

---

<sup>1629</sup>KLEJMANN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>1630</sup>DELPORTE Christian, BLANDIN Claire, ROBINET François, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2016 ; BLANDIN Claire, « L'apport de l'histoire des médias à l'étude des langages du politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, p. 149.

<sup>1631</sup>LÉVÊQUE Sandrine, « Femmes, féministes et journalistes : les rédactrices de La Fronde à l'épreuve de la professionnalisation journalistique », *Le Temps des médias*, vol. 12, n° 1, 2009, pp. 41-53.

<sup>1632</sup>ECK Hélène et BLANDIN Claire (dir.), *La Presse féminine aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, IFP éditions Panthéon-Assas, 2010.

<sup>1633</sup>Elle est créée en 1911 ; voir JACQUEMART Alban, *Les Hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010), sociologie d'un engagement improbable*, Paris, EHESS, 2011, pp. 80-85. Léon Brunschvicg, le pasteur Wilfred Monod, qui ont l'un et l'autre résidé à Rouen, et le Havrais Raoul Rebour en sont membres.

<sup>1634</sup>*Bulletin* de l'UFSF, 1911.



la circulation et la réception<sup>1635</sup> », que le point de vue à adopter pour une étude de la province est avant tout celui de la réception par les affiliées. La pluri-affiliation que nous avons pu décrire, en multipliant les appartenances, duplique les lectures possibles.

Pragmatiques, les mouvements féminins publient une presse dont les prix sont nettement inférieurs à ceux de la presse féminine de l'époque. Quand *Le Moniteur de la Mode* propose un abonnement annuel qui s'élève jusqu'à 52 francs selon la qualité de l'édition ou que des journaux plus modestes affichent des prix de 35 à 40 francs annuels<sup>1636</sup>, chacune des branches de la Croix-Rouge sert sa revue trimestrielle ou mensuelle pour un dixième de ce prix. Le bulletin de la SSBM est accessible au grand public pour un abonnement à 4 francs par an en 1886, ou un achat au numéro à 30 centimes, et ce prix sera stable dans le temps. Le principe est le même et les prix comparables à l'UFF, puisque l'abonnement est fixé à 3 francs 50 ; le numéro s'achète à 30 centimes également en 1890 pour un bulletin, il est vrai, mensuel.

Quelques années plus tard, *l'Écho des Françaises*, organe de la Ligue patriotique des Françaises affiche des prix de 2 francs pour l'abonnement annuel, tout comme *l'Action féministe*, organe de la Fédération universitaire de France. Ces prix modestes au regard de la presse féminine classique sont obtenus par une qualité graphique résolument plus austère. Seule la Ligue fraternelle des enfants de France, il est vrai tournée vers un public assez jeune, illustre sa première page d'un décor floral et insère quelques dessins représentant des scènes familiales de l'enfance.

Ce parti pris d'un faible coût rend cette presse accessible aux lectrices les plus modestes, institutrices pour *l'Action féministe*, ou célibataires de plus en plus nombreuses pour le *Bulletin* de l'UFF<sup>1637</sup> ; les affiliées les plus aisées de la Croix-Rouge quant à elles peuvent y voir l'occasion de contribuer à l'équilibre du budget familial, pierre angulaire du devoir de la femme bourgeoise, dont Bonnie Smith a d'ailleurs montré le caractère qui devient purement symbolique lorsque la famille s'enrichit<sup>1638</sup>. Il permet donc la construction d'une image collective et symboliquement égalitaire des mouvements et permet de les distinguer d'une frivolité volontiers associée à l'univers féminin. Cependant, si cette presse maintient une présentation uniformément austère, l'UFF par exemple n'ignore pas la presse féminine plus traditionnelle et en fait un partenaire de choix, montrant ici une bonne connaissance de son lectorat : *Le Petit Français* illustré, « le mieux

---

<sup>1635</sup>BLANDIN Claire, « L'apport de l'histoire des médias à l'étude des langages du politique », *Mots, les langages du politique*, n° 94, 2010, pp. 149-163, p. 156.

<sup>1636</sup>FEYEL Gilles, « La presse féminine au XIX<sup>e</sup> siècle », in ECK Hélène et BLANDIN Claire (dir.), « La vie des femmes », *La Presse féminine aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, IFP éditions Panthéon-Assas, 2010, p. 38-39.

<sup>1637</sup>Voir chapitre cinq.

<sup>1638</sup>SMITH Bonnie, *Les Bourgeoises du Nord...*, op. cit., p. 39 à 50.

illustré et le plus répandu des journaux d'enfants<sup>1639</sup> » en 1890, *La Mode pratique* en 1892, ou *La Revue pour les jeunes filles* en 1894 y insèrent régulièrement des encarts publicitaires. *La Mode nationale* annonce même en 1898 qu'elle enverra gratuitement un numéro à toute affiliée de l'UFF qui en fera la demande<sup>1640</sup>.

Surtout, cette presse fidélise, dans une volonté certaine d'ancrer ses affiliées au sein des mouvements. Dès avant la mise en place en 1869 d'un bulletin trimestriel par le comité international de la Croix-Rouge<sup>1641</sup>, les échanges de publication étaient déjà un facteur essentiel de l'implantation de la première société nationale, celle du Bade-Wurtemberg<sup>1642</sup>. Le Comité français de la SSBM né en 1864 faisait lui aussi paraître dès l'année suivante un *Bulletin*, certes réservé aux simples souscripteurs d'une somme de 6 francs, qu'ils soient membres ou non de la société. Dans les années suivantes, le lien entre affiliation et abonnement se renforce : le *Bulletin* est servi à tous les affiliés à partir de 1886. Le principe est le même à l'UFF, puis que l'abonnement est inclus dans la cotisation des titulaires. Il est par contre possible de le payer à part, ou de procéder à un achat au numéro ce qui n'est pas un détail ici, d'abord parce que la vente au numéro est le modèle économique de la presse féminine<sup>1643</sup> et ensuite parce qu'une grande part du personnel féminin de l'UFF est composé d'auxiliaires qui ne paient pas de cotisation, mais s'engagent à accepter des tâches dans les hôpitaux : le bulletin leur est donc accessible.

Si la plupart des mouvements adopteront dans les années suivantes le modèle de simplicité de la presse de la Croix-Rouge, celle-ci se distingue par l'utilisation qu'elle fait des contributions de ses affiliées.

### *La presse de la Croix-Rouge, soutien et contrôle de l'activité féminine.*

À peine structurée par ses comités locaux à la veille de la guerre franco-prussienne, transformée après la période du conflit par les scissions successives qui autonomisent SSBM, ADF et enfin UFF, la Croix-Rouge est marquée par une uniformisation progressive de la réglementation, qui entérine le recours à un personnel féminin et formé au soin par les décrets de 1886, et qui uniformise les missions auprès des populations civiles<sup>1644</sup>. La volonté de développement du

---

<sup>1639</sup>*Bulletin* de l'UFF, 25 mai 1890.

<sup>1640</sup>*Bulletin* de l'UFF, 1<sup>er</sup> janvier 1898.

<sup>1641</sup>*Annuaire de l'institut de droit international*, janvier 1880, p. 306.

<sup>1642</sup>HAUMER Stefanie, « 1863 : création de la première Société nationale, à l'aube de l'histoire du mouvement », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, avril 2012, volume 94, n° 4, p. 151.

<sup>1643</sup>FEYEL Gilles, « La presse féminine au XIX<sup>e</sup> siècle », in ECK Hélène et BLANDIN Claire (dir.), *La Vie des femmes, La Presse féminine...*, op. cit., p. 41.

<sup>1644</sup>Voir chapitre deux.

premier mouvement qui propose un cadre à l' action féminine sur l'ensemble du territoire avant 1890 et qui est, nous l'avons vu au chapitre précédent, un passage obligé de l'affiliation féminine, est portée par cette presse abondante et de plus en plus étoffée, outil et témoin de la concurrence inévitable à laquelle se livrent ses trois branches. Bientôt chacune de ces structures édite son *Bulletin*. La question de la contribution féminine à cette presse n'est donc pas anodine.

Si le *Bulletin* de la SSBM est en 1865 celui d'un mouvement encore unifié, les premiers bulletins des deux autres branches françaises de la Croix-Rouge, l'ADF et l'UFF naissent dans le contexte à la fois concurrentiel et polémique de la laïcisation du personnel des hôpitaux des années 1880. Le premier numéro du *Bulletin* de l'Association des dames françaises qui paraît en septembre 1886 contient dès ses premières pages une réfutation des allégations de *La Semaine catholique de Toulouse* faisant de l'ADF une émanation de la franc-maçonnerie, qui s'opposerait à l'administration des secours de la religion aux malades<sup>1645</sup>. Dans le cas de l'UFF, c'est également en réponse à une campagne de dénigrement du journal *La Croix* et de quotidiens locaux d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire qu'est édité en mai 1890 le premier *Bulletin*, qui remplace alors l'annuaire des membres publié depuis 1882 et devenu trop volumineux<sup>1646</sup>. Apparaissant comme des mises au point publiques de leurs positions idéologiques respectives, les bulletins n'hésitent pas à impliquer leurs lectrices, puisque celui de l'ADF leur demande « de faire connaître les articles dans lesquels [le mouvement] ne paraîtrait pas sous son véritable jour<sup>1647</sup> ». L'enjeu idéologique de cette presse est donc majeur pour un mouvement en plein développement et plusieurs rôles peuvent en être identifiés : celui, à l'interne, d'une affirmation de ses valeurs pour mieux informer les (nouvelles) affiliées et forger une culture commune, celui, vers l'extérieur, d'une démonstration du réseau en construction pour mieux en exposer la force.

Le premier rôle que se donne la presse nationale de la Croix-Rouge est de susciter des affiliations et de développer de bonnes pratiques, puisque le mouvement doit en répondre auprès des autorités militaires : il s'agit de forger l'identité du mouvement. Le *Bulletin* national de la SSBM connaît une double mutation dans les années 1880. L'essentiel de ses colonnes étaient consacrées, à sa création, à la dimension internationale du mouvement et ses modifications statutaires, et développaient des articles de nature politique ou philosophique sur la guerre<sup>1648</sup>. Le

---

<sup>1645</sup> « Singulières attaques dirigées contre l'Association par des journaux religieux-réfutation », *Bulletin* de l'Association des dames françaises, n° 1, septembre 1886, p. 8-12. La question de l'administration des secours religieux au sein de l'hôpital d'une façon plus générale est bien le grand débat qui anime la laïcisation du personnel des hôpitaux.

<sup>1646</sup> *Bulletin* de l'UFF, n° 1, 25 mai 1890, p. 12.

<sup>1647</sup> *Bulletin* de l'ADF, n° 1, septembre 1886, p. 18.

<sup>1648</sup> *Bulletin* de la SSBM, 1868.

repli hexagonal qui suit le conflit franco-prussien ampute bien évidemment le bulletin des comparaisons avec les comités allemands, et peu à peu, c'est l'activité locale des comités qui est mise en avant ; une priorité leur est accordée après 1886<sup>1649</sup> et elle occupe plus de la moitié des colonnes du bulletin en 1892. C'est à partir de cette date également que le nouveau rôle dévolu aux femmes, appelées à la fois à rassembler des dons et à former une grande partie du personnel soignant, est mis en avant. La documentation technique consacrée au transport des blessés par voie de chemin de fer par exemple est moins fréquente<sup>1650</sup> et est volontiers remplacée par la nomenclature des pièces de lingerie<sup>1651</sup>.

Les bulletins des trois sociétés se donnent d'abord pour mission de conserver et transmettre la mémoire de leurs mouvements respectifs, affirmant ne pas se situer dans une logique de concurrence. Le premier *Bulletin* de l'ADF se défend ainsi d'être une « réclame », mais affirme sa volonté de ranimer « les nobles ardeurs des premiers jours<sup>1652</sup> ». Il s'agit de prolonger l'assemblée générale annuelle des délégués pour faire partager son enthousiasme à l'ensemble des affiliées et promouvoir les liens entre ses membres<sup>1653</sup>. Le comité de Rouen de l'UFF, qui publie son propre compte rendu dès 1885 souligne d'ailleurs sa satisfaction à l'annonce de la parution du *Bulletin national de la société*<sup>1654</sup>. L'édification du mouvement repose sur la mémoire collective et ne refuse pas de mettre en valeur les individus. Pour l'ADF, « c'est un devoir [...] de perpétuer le souvenir de ces femmes aussi vaillantes que modestes, que rien ne lasse, que rien n'effraye et que l'on voit toujours au premier rang quand il y a un danger à courir, des souffrances à soulager<sup>1655</sup> ». Les trois sociétés entretiendront donc très rapidement des notices nécrologiques, alimentées par les comités locaux ou bien rédigées par la rédaction nationale.

Le propos de cette presse est également de développer les pratiques qui permettent de remplir les obligations auxquelles le mouvement est tenu. En ce sens, le bulletin de l'ADF souligne l'importance des connaissances acquises et voit dans la dimension nationale de sa publication un avantage sur les œuvres qui n'ont qu'un périmètre local<sup>1656</sup>.

C'est donc le plus souvent une pédagogie de l'exemple qui est mise en place par ces publications alimentées par les comptes rendus des comités locaux. Une large visibilité est

---

<sup>1649</sup>Ils apparaissent par liste de comités donateurs plutôt que par publics bénéficiaires.

<sup>1650</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1881.

<sup>1651</sup>*Bulletin* de la SSBM, 1886.

<sup>1652</sup>*Bulletin* de l'UFF, septembre 1886, p. 1.

<sup>1653</sup>*Ibid.*, p. 2-3.

<sup>1654</sup>Union des femmes de France, *Compte-rendu de l'assemblée générale de Rouen, rapport de l'exercice 1889-1890*, Rouen, imprimerie Deshayes, 1891, p. 8.

<sup>1655</sup>*Bulletin* de l'ADF, n° 1, septembre 1886, p. 3.

<sup>1656</sup>*Ibid.*, p. 4.

accordée aux plus anciens et aux plus actifs ainsi qu'aux créations nouvelles, même si la lecture de l'ensemble laisse à penser que l'initiative de la communication est laissée aux comités.

L'analyse de ces publications montre cependant que les commentaires ou les coupures auxquelles il est procédé transforment ces comptes rendus en outil de gouvernance de la direction du mouvement. Ainsi, le trop faible nombre de postulantes à l'examen décernant le brevet de soignante est rappelé à chaque fois qu'un comité signale une session d'examen. L'accent est mis sur la discipline interne du mouvement, comparée à celles exigées des infirmières qui « sont disciplinées, [...] obéissent et savent se taire<sup>1657</sup> ».

Dans certains cas plus précis, les écrits publiés ont valeur de sanction. Après le conflit qui oppose Berthe Pochet de Tinan à Émilie Siegfried pour la présidence du comité havrais, les instances nationales qui ont soutenu la première utilisent le bulletin pour dénigrer la seconde : en 1893 par exemple, il est fait état d'un don de 500 francs de cette dernière à l'occasion de la naissance de son petit-fils<sup>1658</sup>; le procédé est courant, qui met en avant les principaux donateurs des comités et suscite une émulation certaine entre les membres, mais, dans ce cas, la publication *in extenso* du commentaire de la donatrice (« je m'empresse de vous en informer, en vous priant de l'insérer dans votre bulletin ») en amoindrit évidemment le généreux effet. Au début de l'année 1894, le *Bulletin* va plus loin, en publiant la lettre de rappel à l'ordre adressé à la nouvelle présidente qui ne s'est pas rendue à l'assemblée des délégués de la fin de l'année précédente, et en affirmant qu'elle peut s'inspirer de l'expérience de Berthe Pochet de Tinan, rivale évincée peu de temps auparavant pour se persuader de la nécessité d'organiser le comité du Havre avec plus d'énergie<sup>1659</sup>.

La réprimande est parfois collective : la réponse donnée aux femmes de Blangy qui se plaignent du manque de formation est publiée dans le bulletin, où il leur est reproché publiquement de ne pas prendre l'initiative de se rendre à Paris<sup>1660</sup>.

Cependant, cette presse de niveau national n'est pas seule sur les rangs. Dans le cas de l'UFF, le comité de Rouen publie régulièrement dès 1885, soit un an avant le comité national, ses comptes rendus annuels, et ils sont complétés (au moins à partir de l'année 1891) par un bulletin mensuel. Ce n'est pas le seul comité local dans ce cas. Le tableau ci-dessous montre que la presse des comités locaux est vigoureuse pour chacun des trois mouvements.

---

<sup>1657</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1907-1908, p. 77.

<sup>1658</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1893-1894, p. 36.

<sup>1659</sup>Lettre du 10 janvier 1894, *Bulletin* de l'ADF, 1894, p. 39 à 40.

<sup>1660</sup>Voir chapitre deux.

**Tableau n° 24 :**  
**Publications nationales et régionales de la SSBM, de l'ADF et de l'UFF (1865-1914).**

Nom de la Société, date de fondation	Publications nationales	Publications locales jusqu'en 1901, <i>dont en Seine-Inférieure.</i>
SSBM, 1864	Bulletin (1865) ; mensuel à partir de 1894.	7 publications locales régulières. <i>Seine-Inférieure : publications ponctuelles.</i>
ADF, 1879	Bulletin (septembre 1886) ; mensuel à partir d'août 1887.	7 publications locales. <i>Bulletin annuel pour le comité d'Eu-Mers-Le Tréport à partir de 1901.</i>
UFF, 1881	Bulletin mensuel à partir de mai 1890.	20 publications locales. <i>Comité de Rouen : compte-rendu annuel de 1885 à 1894.</i> <i>Bulletin mensuel à partir de 1892.</i>

*Source : Catalogue général BNF ; CR annuel de Rouen, imprimeur Deshays*

Il serait donc présomptueux de ne considérer ici que la presse nationale, d'autant plus que dans le cas de l'UFF, les bulletins locaux s'en distinguent sur un point essentiel : ils sont rédigés uniquement par des femmes<sup>1661</sup>. En effet, alors que les rédacteurs du *Bulletin* national sont successivement Henri Feulard puis Maurice Letulle auquel s'associe E. Ozenne jusqu'en 1914<sup>1662</sup> (et c'est donc uniquement par son lectorat que cette presse peut-être qualifiée de féminine), les publications rouennaises sont rédigées par les douze femmes de la commission de propagande. Au premier rang d'entre elles figure M<sup>me</sup> Poan de Sapincourt<sup>1663</sup>, vice-présidente et directrice de l'hôpital auxiliaire sud de Rouen, par ailleurs épouse du délégué régional, ingénieur civil de son état. Le comité ne néglige pas ses efforts pour rendre visibles ses activités : en 1891-1892, les frais d'impression du bulletin local représentent 16,1 % des dépenses du comité, davantage que les 10 % versés au comité parisien<sup>1664</sup>.

Or, le contenu comme le ton de ces bulletins sont radicalement différents de ceux des bulletins nationaux. D'une part, les parutions locales accordent une large part aux liens entretenus avec d'autres acteurs : dans le cas de l'UFF, il s'agit de l'école normale d'institutrices de Rouen,

<sup>1661</sup>Les *Bulletins* de la SSBM et de l'ADF ne publient pas le nom de leurs rédacteurs, mais la tardive prise en compte de l'activité féminine par la SSBM rend hautement improbable la présence de femmes rédactrices.

<sup>1662</sup>Pendant quelques années, il s'agit d'un comité de rédaction élargi uniquement masculin ; Henri Feulard (1858-1897) et Maurice Letulle (1853-1929) sont deux médecins spécialistes. Le premier, dermatologue, est le fondateur de la bibliothèque de l'Hôpital Saint-Louis. Le second, anatomopathologiste, est un des membres les plus actifs du Comité de Direction scientifique de *La Presse Médicale*. Source: Société française d'histoire de la Dermatologie. QUÉNOU Édouard, fiche biographique de Maurice Letulle, *Annuaire prosopographique de la France savante*, CTHS, en ligne :<https://cths.fr/an/savant.php?id=4110#>

<sup>1663</sup>Affiliée n° 2684.

<sup>1664</sup>Union des femmes de France, *Compte-rendu de l'assemblée générale de Rouen, rapport de l'exercice 1890-1891*, Rouen, imprimerie Deshays, 1892, p. 29.

ou bien de l'école ménagère ou encore de la Société d'assistance par le travail née sous l'égide protestante en 1893<sup>1665</sup>. À l'inverse de la concurrence qui est mise en avant au niveau national, ils corroborent donc l'idée d'un réseau commun au niveau local, du moins entre certaines œuvres et font également état de liens transversaux avec les comités d'autres localités, comme Elbeuf, ou d'autres régions<sup>1666</sup>. Beaucoup moins sentencieux que les publications nationales, ces bulletins et comptes rendus adoptent résolument un ton pratique, faisant le point sur la recherche de locaux, l'abondement des ressources, la recherche de nouvelles affiliations. L'accent est mis sur l'organisation plus que sur le dévouement auquel appelle le général Guillemin dans la séance publique de 1892<sup>1667</sup>, et une certaine sociabilité transparaît à la lecture de ces feuilles. Le comité de propagande qui rédige le compte rendu rouennais n'oublie pas de distraire ses lectrices, avec la publication d'un poète local, Georges Trebla.

Lorsque les productions locales et nationales des mouvements peuvent être confrontées, force est de constater que les deux discours ne se recouvrent pas tout à fait. Il faut bien constater qu'une grande partie de l'activité féminine peine à échapper au prisme de la plume masculine, comme le souligne Françoise Thébaut<sup>1668</sup> et c'est bien le double constat de l'instrumentalisation de l'action locale et de l'écriture féminine par les instances nationales qu'il faut faire ici.

### *Presse féministe et presse catholique à la conquête de la province (1901-1914).*

La presse de mouvement qui est lue par les groupes qui se développent en Seine-Inférieure après 1900 est née avec des objectifs et dans un cadre différent. D'une part, il ne s'agit plus ou plus seulement d'accompagner et d'uniformiser des comités déjà à l'œuvre mais de développer en province des mouvements nationaux, souvent parisiens militants et parfois concurrents, même s'ils placent les uns et les autres l'action sociale féminine au cœur de leurs ambitions. D'autre part, les conditions d'exercice de la presse ont changé depuis le dernier quart de siècle. Le journalisme a gagné en considération et en professionnalisme ce qu'il a perdu en indépendance, au sein d'entreprises pour lesquelles le financement devient une question centrale. Certains journaux n'y résistent pas, puisque *La Fronde*, née en 1897, disparaît en 1903. Le poids de la presse parisienne se renforce et elle rassemble désormais 56 % des journalistes. Si la profession est moins fermée

---

<sup>1665</sup>*Ibid.*, p. 27.

<sup>1666</sup>Il s'agit en particulier du groupe de Perpignan qui sollicite le comité rouennais à propos d'une exposition. Union des femmes de France, *Compte-rendu de l'assemblée générale de Rouen, rapport de l'exercice 1890-1891*, Rouen, imprimerie Deshays, 1892, p. 8.

<sup>1667</sup>Union des femmes de France, *Compte-rendu de l'assemblée générale de Rouen, rapport de l'exercice 1891-1892*, Rouen, imprimerie Deshays, 1893, p.23.

<sup>1668</sup>THÉBAUT Françoise, *Écrire l'histoire des femmes...*, op. cit., p. 72.

aux femmes que les carrières du droit et de la médecine, elles ne représentent que 2 % des journalistes<sup>1669</sup>.

La question de la place des femmes de province, dans cette presse dont la conception évolue, engage l'organisation des mouvements eux-mêmes, puisque c'est à ce moment que se joue un rapport de pouvoir entre instances nationales et provinciales, dans un cadre concurrentiel.

Il est possible de dresser, non un tableau exhaustif de la presse militante, mais la liste des titres reçus par les différents groupes d'affiliées de Seine-Inférieure. Toutes ces productions ont, encore une fois, en commun d'adopter une présentation dont l'austérité signe une presse de mouvement ; cependant, les modes de diffusion et d'usage de la presse par les affiliées diffèrent et font apparaître deux modèles de presse distincts.

**Tableau n°25 :**  
**Titres de presse diffusés dans les mouvements féminins en Seine-Inférieure jusqu'en 1914.**

Titre et première année de parution.	Auteurs, autrices	Groupes / individus récepteurs	Modalité d'abonnement et prix	Orientation, périodicité
<i>La Femme</i> 1879	Organe des institutions féminines, chrétiennes, sociales et de l'UIAJF	UIAJF le Havre UIAJF Rouen	Abonnement recommandé, par foyer. 4fr/an.	Presse protestante
<i>Le Journal des Femmes</i> , 1891	Maria Martin	Droit Humain (loge n°3, Rouen)	? 4 francs/ an en 1891.	Presse maçonnique et féministe
<i>Journal</i> (1895) puis <i>Bulletin</i> de la Ligue fraternelle des enfants de France (1907)	LF EF	LF EF	Systématique pour chaque affilié(e)	Presse d'influence catholique, trimestriel
<i>Écho de la Ligue patriotique des Françaises</i> 1903 <i>Petit écho</i> 1905	LPDF	LPDF	Grand écho 2 frcs/an, Petit écho 1 franc/an systématique pour chaque affiliée	Presse catholique mensuel
<i>Bulletin de la Ligue pour le droit des femmes</i> 1906, puis <i>Le Droit des femmes</i> 1912.	Ligue pour le droit des femmes	?	Propose un envoi en 1913 à tous les groupes qui en font la demande.	Presse féministe, trimestriel
<i>Jus suffragii</i> (éd. française) 1906.	AISF	-UFSF Rouen -Société féministe du Havre	Abonnement recommandé par groupe*. 4,25fr/an	Presse féministe mensuel.
<i>La Française, journal de progrès féminin</i> , 1906	CNFF ; publie les communiqués de l'UFSF entre les parutions du bulletin trimestriel	-UFSF Rouen -Société féministe du Havre	Recommandé à ses groupes par l'UFSF en 1906; aide financière si nécessaire ; 6 fr/an. Deviens systématique en 1912 pour tous les membres.	Presse féministe, hebdomadaire
<i>L'Action féministe</i> , 1908.	Fédération féministe Universitaire de France et des colonies	F. F. U. (Le Havre)	? 2 fr/an en	Presse féministe, mensuel
<i>L'Action féminine</i> , 1909	CNFF	CNFF Rouen CNFF Le Havre	? 2 fr/an	Presse féministe, trimestriel
<i>Bulletin</i> trimestriel de la Ligue d'électeurs pour le suffrage de femmes, 1911.	Ligue d'électeurs pour le suffrage de femmes	UFSF Rouen -Société féministe du Havre	Abonnement recommandé à ses groupes par l'UFSF (spécimen envoyés gracieusement). 3 fr/an	Presse féministe, trimestriel
<i>Bulletin</i> trimestriel UFSF 1913	UFSF	UFSF Rouen -Société féministe du Havre	Abonnement systématique inclus par groupe (5 à 20 exemplaires), à partir de 1913.	Presse féministe, trimestriel.

*Source : catalogue BnF et périodiques concernés, archives loge n°3 du Droit Humain.*

\*L'abonnement est recommandé à ses groupes par l'UFSF selon vœu réitéré par le groupe de Paris en 1913, *Bulletin de l'UFSF*, 1913.

<sup>1669</sup>DELPORTE Christian, BLANDIN Claire, ROBINET François, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p. 57.



Deux lignes de fractures divisent ces feuilles militantes reçues en province. La première est celle du mode de diffusion : la presse féministe est le plus souvent distribuée par groupe (c'est le cas par exemple des journaux recommandés par l'UFSF à ses militantes comme *Jus suffragii*, le *Bulletin de la Ligue des électeurs pour le suffrage des femmes*, *La Française*), ce qui implique qu'elle est reçue au local de l'association et éventuellement consultée collectivement ; la presse catholique ou d'obédience chrétienne libérale comme *l'Écho* de la Ligue patriotique des françaises ou le *Bulletin* de la Ligue des enfants de France est reçu au foyer de l'affiliée. C'est d'ailleurs autour de la présentation de ce journal que les « dizainières » (nom donné aux personnes qui ont pour rôle de recruter de nouvelles affiliées et commun aux deux mouvements) cherchent à nouer des contacts.

La deuxième ligne de fracture est celui du type d'information donné, et la presse chrétienne libérale rejoint ici la presse féministe, pour réaliser une véritable nébuleuse pour la province. En effet, l'information reçue par les catholiques intransigeantes est verticale : si la direction du journal est informée par les lectrices, leur parole n'est pas rapportée et ce qui est mis en avant est avant tout l'unité du mouvement.

La situation est différente pour la presse des mouvements féminins d'inspiration protestante et laïque, ou féministe. Si les historiens ont souvent conclu que les titres féministes qui paraissent – parfois pour quelques numéros seulement – sont à l'image des rivalités qui traversent les courants féministes<sup>1670</sup>, il faut souligner la contribution que représente cette presse à la construction d'un réseau entre associations ou entre affiliées qui est la pierre angulaire de la « nébuleuse » réformatrice. Ces journaux n'ignorent rien de la pluri-affiliation et entendent bien y contribuer, en particulier dans les années qui précèdent la formation du CNFF en avril 1901. L'exemple est donné par le journal *La Femme*<sup>1671</sup>. Bi-mensuel publié à partir de 1879, il est l'organe de l'Union Internationale des amies de la jeune fille, qui possède au moins deux comités en Seine-Inférieure avant 1900, même si leurs membres ne sont pas identifiés<sup>1672</sup>. Le journal publie dans sa rubrique intitulée « le mouvement féminin » des informations d'ordre international, comme en 1892 à propos du meeting féministe de Chester ; son numéro d'août 1895 détaille la tenue du congrès des sociétés d'instruction et d'éducation populaires du Havre<sup>1673</sup>. En août 1896, il relaie le vœu du VI<sup>e</sup>

---

<sup>1670</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche...*, op. cit., p.182.

<sup>1671</sup>Variante du titre : *La Femme : organe des institutions féminines, chrétiennes, sociales et de l'Union nationale des amies de la jeune fille*.

<sup>1672</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1673</sup>*La Femme*, août 1895.

Congrès de la Ligue de l'enseignement qui se tient à Rouen à propos de l'entrée des femmes dans les délégations cantonales. Il signale dans le même numéro le travail fait à l'Exposition universelle de Rouen par les femmes de la Solidarité et par Mathilde Aubert, présidente de l'Union des femmes de Genève, qui y est présente<sup>1674</sup>. En mai et août 1899, à deux reprises, il publie des articles sur la création du Comité des Dames de l'Union française antialcoolique au Havre<sup>1675</sup>. En janvier 1905, il rapporte un article d'Apolline de Gourlet paru dans le *Bulletin* du Musée social à propos de la Maison sociale de Bolbec<sup>1676</sup>. Les féministes ne s'y trompent pas et les deux secrétaires de la Société féministe du Havre contactent régulièrement *La Femme*, pour diffuser des informations sur leurs activités<sup>1677</sup>.

L'horizontalité de cette presse réformatrice met donc en contact les groupes entre eux et les tient informés d'actions promouvant leurs valeurs, ce qui est capital pour les mouvements de province. Leur permet-elle pour autant de saisir la plume ?

### *Saisir la plume ?*

Si la presse nationale est un outil de visibilité de l'action féminine pour les féministes et les chrétiennes sociales, s'agit-il pour elles d'écrire dans une publication dont elles partagent la sensibilité, ou même de créer leur journal ?

Écrire en province ne signifie pas nécessairement écrire dans un journal provincial, même si la presse nationale et presse parisienne se confondent de plus en plus, centralisation oblige. Un mensuel vient en contre-exemple de cette tendance : *L'Universel*, organe national de l'Union évangélique française est publié sous la direction du pasteur Henri Huchet au Havre de mai 1899 à 1915 ; deux femmes y écrivent régulièrement ; Il s'agit de M<sup>me</sup> Huchet<sup>1678</sup>, épouse du rédacteur en chef, qui répond à partir de février 1902 en l'absence de celui-ci aux questions posées par les lecteurs, reprenant ainsi la longue tradition de la contribution des épouses de pasteurs au travail de leur mari<sup>1679</sup>, et de M<sup>me</sup> Yves Lebaïl<sup>1680</sup>, qui fait partie des administratrices de l'Église et anime en

---

<sup>1674</sup>*La Femme*, août 1896.

<sup>1675</sup>*La Femme*, mai et août 1899.

<sup>1676</sup>*La Femme*, janvier 1905.

<sup>1677</sup>En particulier à propos du vœu du conseil d'arrondissement en faveur du vote des femmes en 1912.

<sup>1678</sup>Affiliée n°1611.

<sup>1679</sup>BAUBÉROT Jean, « De la femme protestante », in FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle, *Histoire des Femmes en Occident, le XIX<sup>e</sup> siècle, ..., op. cit.*, p. 203 et POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle..., op. cit.*, p.98.

<sup>1680</sup>Affiliée n°1866. En raison de la mauvaise conservation du recensement havrais de cette période, il n'a pas été possible de retrouver une identité plus complète pour M<sup>mes</sup> Huchet et Le Bail.

janvier 1905 une conférence sur « la paix familiale <sup>1681</sup> ». À partir de janvier 1904, M<sup>me</sup> Huchet est déclarée officiellement rédactrice.

Un autre mensuel, cette fois entièrement rédigé par des femmes voit le jour en janvier 1902. Il s'agit du *Foyer normand*<sup>1682</sup>, lancé par la section des dames de l'Union française antialcoolique au Havre en 1902. Les articles n'en sont pas signés et le comité en assume collectivement la responsabilité. Dressant un rapide portrait de chacune des publications anti-alcooliques disponibles à cette date pour en montrer les insuffisances<sup>1683</sup>, *Le Foyer Normand* rappelle la position œcuménique du groupe havrais, composé de protestantes et de catholiques libérales, propose une revue de presse assez pointue puisqu'elle commente un article du *Bene sociale*, organe de la ligue italienne anti-alcoolique et entend ouvrir ses colonnes aux contributions des lectrices et des lecteurs. Mais elle ne parvient pas à trouver son public : trop bourgeoise sans doute pour les enseignantes sensibles à la lutte contre l'alcoolisme, qui disposent à partir de mai 1902 du *Bulletin mensuel de la Société française antialcoolique des institutrices et des institutrices de France*, elle-même affiliée à l'UFA depuis mars 1902<sup>1684</sup>. Trop locale, pour les lecteurs de l'*Alcool*, publication implantée depuis 1896. Trop œcuménique également, pour un mouvement qui est marqué par la concurrence entre les Églises<sup>1685</sup>. Si nous n'avons pas connaissance des suites données à ce mensuel, l'expérience, qui témoigne de l'excellente information de ses rédactrices, mérite d'être relevée.

L'échec du *Foyer Normand* signifie-t-il que les provinciales ne sont attendues que dans la production de rapports d'activités insérés dans les bulletins des mouvements nationaux ou pour fournir des exemples illustrant les revendications nationales ? Pauline Rebour qui passe en moins de cinq années de la fondation de Société féministe du Havre<sup>1686</sup> à la direction de l'UFSF<sup>1687</sup> est une des rares femmes de Seine-Inférieure à avoir étayé sa carrière nationale sur une action militante locale relayée par une contribution efficace au mouvement féministe par voie de presse.

Si nous connaissons les débuts de sa carrière militante par une conférence donnée en 1903 à la Coopération des idées de Rouen, ville dans laquelle elle enseigne cette année-là, ses talents de rédactrice sont rapidement repérés par la presse écrite. Ses premiers articles sont contemporains

---

<sup>1681</sup>L'*Universel*, décembre 1904, p. 1.

<sup>1682</sup>*Le Foyer normand*, mensuel de l'UFA, section des dames du Havre, Le Havre, imprimerie du journal *Le Havre*.

<sup>1683</sup>L'*Alcool*, *La Prospérité* et *Le Relèvement social*.

<sup>1684</sup>NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et anti-alcoolisme....*, op. cit., tome 2, p. 689.

<sup>1685</sup>*Ibid.*, tome 1, p. 351. La Croix-Blanche sonne le réveil de l'antialcoolisme catholique et publie de 1909 à 1914 *La Tempérance havraise* dont le rayonnement s'étend à la Normandie à la veille de la Grande Guerre.

<sup>1686</sup>Voir biographie au chapitre trois.

<sup>1687</sup>Elle y est secrétaire générale adjointe à la fin de 1912.

de la fondation de la Société féministe du Havre. Dès 1908, elle produit deux articles pour *La Française* et y tient une chronique régulière à partir du mois de novembre de la même année, puis est nommée chef de la rubrique « *Choses de l'enseignement* <sup>1688</sup> ». Sa participation à *La Française* s'intensifie en 1909 (8 articles), puis décroît lorsqu'elle commence à écrire pour l'*Action féministe*, organe de la Fédération féministe universitaire publié à Laxou-lès-Nancy, ce qui correspond au moment où elle fonde la branche des écoles primaires supérieures du Groupement Féministe Universitaire, en 1909. Elle élargit son périmètre d'action aux quotidiens régionaux pour soutenir la proposition de loi Duchaussoy en faveur du vote des femmes en mai 1909<sup>1689</sup>.

À partir de juillet 1909, elle est également en charge avec Raoul Rebour de la rédaction du *Féminisme havrais*, organe mensuel de la SFH, qui remplace le Bulletin mensuel publié auparavant. *La Française* souligne bien entendu dans ses colonnes la naissance de ce nouveau mensuel. Pauline Rebour n'en néglige pas pour autant la presse professionnelle avec plusieurs articles réclamant l'égalité de traitement pour les instituteurs et les institutrices dans le *Journal des instituteurs*<sup>1690</sup>, ainsi qu'un compte-rendu détaillé du congrès des Petites A<sup>1691</sup> qui se déroule au Havre pendant l'été 1909, dans le *Manuel général de l'instruction primaire*, dans lequel elle signale la participation de l'avocat René Coty et d'Avril Sainte-Croix.<sup>1692</sup> La collaboration qu'elle poursuit avec *La Française* (5 articles en 1910 puis 5 en 1911-1912) lui assure d'ailleurs une certaine visibilité, puisque le *Journal des instituteurs* la présente en la qualité de « *Pauline Rebour, de La Française* » lorsqu'il relaie ses propos<sup>1693</sup>. Elle continue de proposer des articles à l'*Action féministe*, (3 articles pour l'année 1910) mais leur régularité diminue lorsqu'elle est élue dans les instances dirigeantes de l'Union française pour le suffrage des femmes. Elle rend moins compte à partir de ce moment de l'action locale pour produire des textes plus théoriques ; du début de l'année 1913 au mois de juillet 1914, elle signe six articles dans les sept numéros qui paraissent et élargit sa collaboration au *Mouvement féministe*<sup>1694</sup> ; c'est comme secrétaire générale adjointe de l'UFSF qu'elle réclame un droit de réponse au *Rappel*, le 8 juin 1914, qui reproche aux féministes

---

<sup>1688</sup>Ce titre est parfois complété ou remplacé par « Propos d'un professeur ». Cela lui assure une bonne connaissance du terrain, car le journal prévoit que les propositions d'articles soit soumises aux chefs de rubriques, ou à défaut, à la rédaction du Journal.

<sup>1689</sup>*La Gazette de Biarritz-Bayonne et de Saint-Jean de Luz*, publie un appel de la Société féministe du Havre dans son numéro du 1<sup>er</sup> mai 1909.

<sup>1690</sup>*Journal des instituteurs*, 25 avril et 23 mai 1909.

<sup>1691</sup>Le terme de Petites A désigne les petites amicales, qui concernent les élèves, par opposition aux amicales du corps enseignant.

<sup>1692</sup>*Manuel général de l'instruction primaire*, 7 août 1909.

<sup>1693</sup>*Journal des instituteurs*, 23 avril 1911.

<sup>1694</sup>Lettre de Paris, avril 1914.

d'ignorer les pionnières du mouvement, par ces termes : « Les suffragistes de l'Union, qui savent se répartir les besognes et se relayer avec discipline ont la plus haute gratitude pour les devancières et les devanciers ». Elle commence également à publier dans la presse internationale et notamment, en mars 1914, une « lettre de Paris » dans le *Mouvement féministe* en écho à d'autres écrits<sup>1695</sup>.

L'analyse du premier numéro du *Féminisme havrais*, le seul qui ait été conservé et dont le couple Rebour assume la rédaction montre bien l'usage qu'elle entend faire de la presse fût-elle locale : le journal (à 15 centimes du numéro) fait le compte-rendu de conférences locales animées par un petit groupe de militantes et de militants et présente des articles de dimension nationale ; il sacrifie au rituel du feuilleton de la presse du temps avec un conte inédit intitulé « Gulliver au pays des Bruns<sup>1696</sup> » ; il recense les sociétés féministes locales (non encore affiliées aux instances nationales du CNFF ou de l'UFSF) et cite cinq d'entre elles<sup>1697</sup>, dont la Société féministe de Vienne dans l'Isère animée par Venise Pellat-Finet<sup>1698</sup>, qui semble avoir une filiation avérée avec la société havraise. Pour chacun de ces comités est recensée la presse locale qui lui est favorable. Ce tour de France des sociétés féministes ne délégitime pas Paris dans son rôle de porte-parole de la province, mais réserve à cette dernière une force d'impulsion pour le mouvement national. Ni écrivaine inspirée malgré ses qualités d'écriture, ni journaliste professionnelle, Pauline Rebour n'appartient pas à ce journalisme « littéraire et inspiré » décrit par Sandrine Lévêque à l'endroit des féministes<sup>1699</sup>. Elle n'en reste pas moins un modèle d'écriture militante efficace.

Le rôle de cette presse ne doit pas être négligé dans les rapports de pouvoir entre Paris et la province, ou encore les différents comités qui composent les mouvements. Ainsi, en août 1913, le congrès féministe universitaire réuni à Bordeaux remet en cause le primat des militants de Meurthe-et-Moselle et des départements limitrophes, berceau historique du GFFU<sup>1700</sup> au bureau du mouvement, quand la rédaction du bulletin fédéral et l'essentiel des démarches sont pris en

---

<sup>1695</sup>Il s'agit d'une « lettre d'Angleterre » par J.O. FORD et d'une « lettre de Hollande » par P de H. Voir *La Gazette de Lausanne*, avril 1914, p. 2.

<sup>1696</sup>Le conte, œuvre d'un rédacteur ou d'une rédactrice, s'inspire des voyages de Gulliver et en particulier de sa visite au pays des Houyhnhnms. Le héros du *Féminisme havrais* quitte la terre ferme à bord d'un yacht improbable nommé « vote for women ».

<sup>1697</sup>Il s'agit de la Société d'action et d'éducation féministes de Lyon, des Ariégoises modernes (Foix), de l'Association rationaliste des femmes de Saône-et-Loire, la Société féministe de Vienne et la Société féministe d'Angers, qu'elle annonce comme étant en formation.

<sup>1698</sup>Féministe et syndicaliste, Venise Pellat-Finet fut fondatrice du GFU et membre de la commission permanente de la Fédération des amicales. <https://maitron.fr/spip.php?article125369>, notice PELLAT-FINET Venise par Pierre Broué.

<sup>1699</sup>LÉVÊQUE Sandrine. « Femmes, féministes et journalistes : les rédactrices de *La Fronde* à l'épreuve de la professionnalisation journalistique », *Le Temps des médias*, art. cit., [16].

<sup>1700</sup>Le Groupement féministe universitaire est fondé par Marie Guérin, institutrice à Laxou-lès-Nancy.

charge par les militants de la Seine ; il est donc décidé que la commission permanente comptera trois membres venus du département de la Seine<sup>1701</sup>.

Il serait donc illusoire de ne pas considérer la presse de mouvement comme participant de l'équilibre territorial et genré des groupes à la veille de la guerre.

### **b. Le règne du congrès (1890-1914).**

La visibilité qu'apporte le congrès diffère de celle générée par la presse, puisqu'il permet un échange direct entre les participants. Il est aussi un moyen de comprendre qui entend compter et être vu. Initiée par les travaux sur les congrès scientifiques<sup>1702</sup>, l'exploration des congrès de la bienfaisance au sens large a été menée par Chris Leonards et Nico Randeraad pour le milieu et par Christian Topalov pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les uns et les autres à l'échelle internationale<sup>1703</sup>. Kenneth Bertrams et Sandrine Kott ont également montré l'importance des espaces transnationaux intermédiaires qui construisent les idées et les savoir-faire<sup>1704</sup> pour Pouvons-nous réinvestir à l'échelle départementale cette notion de « *social communities* », forgée par Chris Leonards et Nico Randeraad dans le cas des experts transnationaux pour la période précédente<sup>1705</sup>, qui voit perdurer en quelque sorte à travers le temps au-delà de l'événement que représente le congrès la communauté qui s'y est forgée par l'échange d'idées ? Permet-elle aussi de faire apparaître une visibilité des individus ou des groupes, précieuse dans une géographie caritative composée d'isolats urbains, et donner l'occasion de contacts certes plus fugitifs et discontinus mais aussi potentiellement plus nombreux que ceux permis par la pluri-affiliation au sein d'une même ville ? Y -a-t-il distorsion, enfin, entre la réalité des groupes que nous avons pu décrire et celle de leur présence au congrès ?

#### *Des sources exploitables.*

Les congrès que nous avons sélectionnés sont ceux qui s'approchent au mieux des domaines d'intervention des affiliées de notre corpus. Si la présence féminine dans les congrès locaux n'est

---

<sup>1701</sup> *Manuel général de l'instruction primaire*, n° 52, 6 septembre 1913, p. 2.

<sup>1702</sup> « Les Congrès scientifiques internationaux : avant-propos », SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, *Relations internationales*, n° 62, été 1990, pp. 111-114.

<sup>1703</sup> LEONARDS Chris, RANDERAAD Nico. « Transnational Experts in Social Reform, 1840–1880 », *International Review of Social History*, 55(2), 2010, pp. 215-239.

<sup>1704</sup> BERTRAMS Kenneth, KOTT Sandrine, « Actions sociales transnationales », *Genèses*, 2008/2 (n° 71), p. 2-3. DOI : 10.3917/gen.071.0002. [2]

<sup>1705</sup> *Ibid.*, note 24. Chris Leonards et Nico Randeraad distinguent ainsi l'expression *congress session* qui désigne l'événement du congrès qui se tient dans un temps déterminé de *congress series* qui désigne l'ensemble des rassemblements dans le temps qui contribuent à l'élaboration d'une communauté.

spécifique ni de l'objet caritatif, ni de la période, mais relève de la participation à un événement qui marque la vie provinciale et relève également de relations de sociabilité<sup>1706</sup>, il aurait été superflu de travailler sur les congrès ayant trait au logement à bon marché. La Seine-Inférieure était certes en pointe dans ce domaine d'action sociale largement inspiré par Jules Siegfried, mais ni la Société havraise, ni celle de Bolbec, ne comptaient de femmes parmi leurs membres<sup>1707</sup>. Les congrès retenus sont donc ceux de la « bienfaisance » au sens large, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'alcoolisme, de la défense des enfants en justice, sans oublier bien entendu les congrès ayant trait à la condition et aux œuvres féminines. À la différence de Christian Topalov, nous n'aurions pu nous limiter aux seuls congrès internationaux et avons utilisé l'échelle nationale ou régionale. Les matériaux manquent parfois : ainsi, le congrès international de la condition et des droits des femmes, de coloration nettement féministe qui se tient du 5 au 9 septembre 1900 au palais de l'économie sociale et des congrès dans le cadre de l'Exposition universelle de Paris ne publie pas de liste de participantes, à la différence du congrès – concurrent – des œuvres féminines présidé par Sarah Monod, qui se tient en juillet de la même année.

Un corpus de quinze congrès (voir annexe 11) a été retenu ; ils ont été choisis à la fois parce qu'ils représentent la grande variété des participations féminines aux mouvements d'action sociale et que les listes exhaustives de membres publiées en même temps que les travaux permettent de dresser un panorama aussi exact que possible de la participation des affiliées de Seine-Inférieure entre 1890 et 1914 ; ce corpus peut être complété par des comptes-rendus d'autres congrès, qui faute de publication de listes ne peuvent faire partie du travail statistique, mais apportent des éclairages utiles sur d'autres manifestations.

---

<sup>1706</sup>Le congrès organisé par la Société pour l'avancement des sciences en 1877 au Havre avait compté dans ses rangs 64 femmes, c'est à dire 2,8 % de ses 2300 adhérents, pourcentage s'élevant à 4 % pour les participants de la Seine-Inférieure. Association française pour l'avancement des sciences, *Compte-rendu de la 6<sup>ème</sup> session*, Paris, 1878.

<sup>1707</sup>ADSM 4 M 529.

## Congrès retenus (1889-1913)<sup>1708</sup>.

1. 1<sup>er</sup> congrès international d'assistance, Paris, 1889.
2. 2<sup>e</sup> congrès national d'assistance Rouen, Le Havre, juin 1897.
3. 7<sup>e</sup> congrès international contre l'abus des boissons alcooliques, Paris, 1899.
4. 2<sup>e</sup> congrès international des œuvres et des institutions féminines, Paris, 18-23 juin 1900.
5. 2<sup>e</sup> congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, Paris, juillet/août 1900.
6. 3<sup>e</sup> congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée, Bordeaux, Juin 1903.
7. 1<sup>er</sup> congrès national contre l'alcoolisme, Paris, octobre 1903.
8. 6<sup>e</sup> congrès national du patronage des libérés et des enfants traduits en justice, Rouen-Le Havre, juin 1905 .
9. 3<sup>e</sup> congrès international pour la répression de la traite des blanches- Paris, octobre 1906.
10. 2<sup>e</sup> congrès national de droit pénal, Toulouse, 1907.
11. 4<sup>e</sup> congrès national d'assistance publique et privée, Reims, avril 1908.
12. 2<sup>e</sup> congrès national contre l'alcoolisme, Lyon, mai 1908.
13. 5<sup>e</sup> congrès international d'assistance publique et privée, Copenhague, août 1910.
14. 1<sup>er</sup> congrès international des tribunaux pour enfants, Paris, 1911.
15. 4<sup>e</sup> congrès français de droit pénal, Grenoble, 1912.

Il s'agit au total de huit congrès nationaux et de sept congrès internationaux, même si la notion d'échelle internationale doit parfois être prise avec précaution<sup>1709</sup>. D'un point de vue strictement réglementaire, la présence féminine prend la force de l'évidence, puisque seul le congrès de 1897 pense encore utile de préciser que « les dames peuvent être membres du congrès<sup>1710</sup> ». Il ne se trouve guère dans les années suivantes que le congrès de Toulouse de 1907 pour indiquer que « l'adhésion des dames, dont le rôle en matière de patronage est si important sera accueillie par le comité d'organisation avec une particulière gratitude »<sup>1711</sup>, précision probablement liée au fait que le Comité des dames patronnesses de la Société d'assistance par le travail de Toulouse fait partie du comité d'organisation.

Dans le cadre qui nous occupe, considérer une *social community* du congrès comme une permanence sans cadre géographique – en quelque sorte atopique – nous prive d'en considérer les événements qui l'entourent c'est-à-dire, très souvent, l'exposition. La présence féminine aux expositions que les congrès accompagnent conforte en tous points l'analyse du hiatus entre l'action féminine et son absence d'expression au début des années 1890. La première exposition qui se

---

<sup>1708</sup>Voir sources en annexe 11.

<sup>1709</sup>Certains congrès affichent une dimension internationale alors que la participation étrangère se limite à quelques diplomates.

<sup>1710</sup>Article 10 titre III, « De l'organisation du congrès », tome 1 p. VII, *Congrès national d'assistance, Rouen - Le Havre*, Imp. Cagniard, 1898.

<sup>1711</sup>Groupe français de l'Union internationale de droit pénal, « circulaire », *2<sup>e</sup> congrès national de droit pénal-Toulouse- 1907*, p. 8.



déroule sous le régime républicain au Havre en 1887 atteste déjà de la présence des comités féminins de la SSBM et de l'ADF<sup>1712</sup>, dans un certain mutisme cependant, puisque, au stand de l'ADF, seul le docteur Duchaussoy fait un discours lors de la démonstration du nouveau matériel acquis<sup>1713</sup>. Quant au stand féminin concurrent de la SSBM, il est cité sans faire l'objet de commentaires dans le *Bulletin* national de la société.

En 1896 encore, l'Exposition nationale et coloniale qui se déroule à Rouen priorise une mise en scène silencieuse de l'action féminine. Si aucune femme ne fait partie du comité général de l'exposition, l'organisation complexe qui divise les exposants en douze groupes thématiques de 48 classes affecte à la commission d'organisation de la classe « instruction » quelques personnalités féminines rouennaises déjà connues dans les structures associatives, et permet probablement des rencontres avec des militantes féministes présentes comme Eliksa Vincent<sup>1714</sup>. Mais le congrès de la Ligue de l'Enseignement qui se déroule des 6 au 9 août 1896 dans le cadre de l'Exposition, marqué par les interventions de nombreux instituteurs<sup>1715</sup> ne donne la parole qu'à une seule femme, Louise Koppe<sup>1716</sup>, avec une communication qui porte sur les associations d'élèves et d'anciens élèves<sup>1717</sup>.

Il s'agit à présent pour nous d'observer les contours de la participation féminine au sein des quinze congrès pour lesquels nous disposons des listes des congressistes, et sa relation avec l'affiliation.

#### *La participation individuelle au congrès, reflet de l'investissement féminin.*

D'une façon générale, la mobilisation féminine au sein des congrès dont nous disposons pour la période est en augmentation, ce qui correspond au constat dressé par Christian Topalov en ce qui concerne les congrès internationaux<sup>1718</sup>. La question de la participation individuelle se pose

---

<sup>1712</sup>Exposition maritime internationale du Havre, *Catalogue général officiel*, Le Havre, imprim. du journal *Le Havre*, 1887. L'exposition précédente, qui s'était déroulée en 1868 à la fin de l'Empire n'avait pas compté de participation féminine.

<sup>1713</sup>*Bulletin* de l'Association des dames françaises, 1887, p. 219.

<sup>1714</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1715</sup>*Manuel général de l'instruction primaire : journal hebdomadaire des instituteurs*, 63e année, tome 32, 1896. pp. 285-286

<sup>1716</sup>Louise Koppe (1846-1900), une des premières féministes initiées au Droit humain en 1894 et la fondatrice de la « Maison maternelle » ouverte grâce au soutien de Léon Bourgeois ; elle participe aux congrès féministes de 1892 et de 1896. Source : <https://www.droithumain-france.org/louise-koppe/>

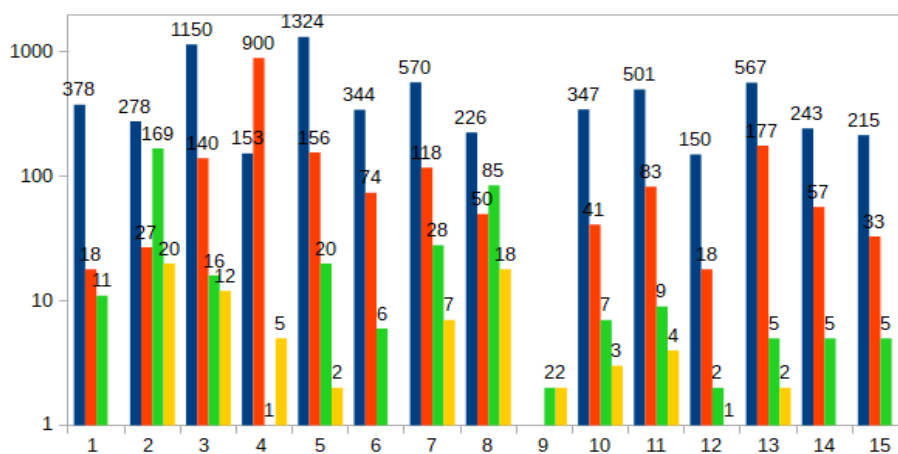
<sup>1717</sup>Ligue française de l'enseignement, *XVI<sup>e</sup> Congrès national tenu à Rouen du 6 au 9 août 1896*, Paris, Ligue française de l'enseignement, 1896, p. 136.

<sup>1718</sup>*Ibid.*, p. 447.

sous deux angles différents, qui correspondent pour l'un au genre de la participation, pour l'autre à la relation que nous pouvons établir entre la participation et l'affiliation associative effective.

Le graphique ci-dessous représente l'importance de la représentation féminine en congrès, et différencie les congressistes originaires du département des autres participantes.

**Graphique n° 3 : Le genre de la présence en congrès (1890-1914).**



**Légende :**

Axe horizontal : voir congrès de 1 à 15.

Axe vertical : nombre de participants.

- Colonne 1 : total hommes
- Colonne 2 : total femmes
- Colonne 3 : hommes de Seine-Inférieure
- Colonne 4 : femmes de Seine-Inférieure

La réalisation graphique, comme les chiffres, permettent de constater que la présence féminine varie en fonction du thème du congrès, la forte participation des femmes au congrès des œuvres et institutions féminines de 1900 étant dans ce domaine un truisme. Plus finement, si nous faisons exception des congrès 14 et 15 en 1911 et 1912, sur lesquels nous reviendrons, les femmes représentent en moyenne 21 % des participants de la Seine-Inférieure avec quarante présences parmi un total de 192 participants dans les congrès concernant les mineurs traduits en justice ou la

lutte anti-alcoolique (congrès 3, 7, 8, 10, 12)<sup>1719</sup>. Lorsqu'il s'agit de congrès généralistes (congrès 2, 5, 6, 11, 13), ce ratio n'est que de vingt-huit femmes au sein d'une délégation de 237 membres, soit 11,8 %. Cette forte variation s'explique au moins en partie par le type de participants admis par la réglementation des congrès qui distinguent généralement « les délégués officiels des gouvernements et des administrations publiques [...] les délégués des associations et comités [...] les représentants des associations philanthropiques et toutes personnes s'intéressant à l'étude des questions sociales <sup>1720</sup> ». La plupart des communes et de départements délèguent dans les congrès généralistes des administrateurs masculins des bureaux de bienfaisance ou des services départementaux, qui représentent la prise en charge publique de la bienfaisance ; la lutte contre l'alcoolisme et des enfants traduits devant la justice relevant d'une prise en charge associative privée<sup>1721</sup>, les femmes y figurent davantage. Le cas est différent dans les délégations étrangères, en particulier aux congrès de Paris en 1906 et 1911, de Copenhague en 1910, dans lesquels les gouvernements anglo-saxons et des États du Nord de l'Europe nomment de nombreuses femmes pour les représenter au congrès, confortant en Norvège par exemple, les associations qui associent dès 1898 la défense des intérêts de femmes avec la revendication du suffrage<sup>1722</sup>, et contribuant à susciter un jugement sévère de l'AISSF sur le cas français. Mais ce ratio provincial ne peut soutenir la comparaison face aux troupes parisiennes : les affiliées de Paris et du département de la Seine représentent au moins la moitié des femmes présentes aux congrès 1, 5, 7, 14.

Le caractère local du congrès, s'il joue un rôle pour le nombre global de participants (10 personnes seulement représentent la Seine-Inférieure au congrès de Toulouse en 1907 contre 103 au Havre deux années plus tôt) ne dessert pas les femmes, bien au contraire. L'éloignement tend même à augmenter leur proportion: elles représentent 25,6 % des maigres délégations de Seine-Inférieure qui se déplacent à Bordeaux, Toulouse, Reims, Lyon Copenhague (congrès 6, 10, 11, 12, 13), 23 % des délégations qui se rendent à Paris (congrès 3-5-7-9) et 13 % seulement des délégations de Seine-Inférieure pour les congrès 2 et 5 du Havre et de Rouen : il peut s'agir d'une conséquence des activités professionnelles masculines ou bien de leur goût pour une visibilité locale.

---

<sup>1719</sup>Le ratio le plus faible pour le congrès des mineurs en justice de 1905 qui se déroule au Havre est de 17,5 %, ce qui, nous le verrons, est caractéristique de la proximité.

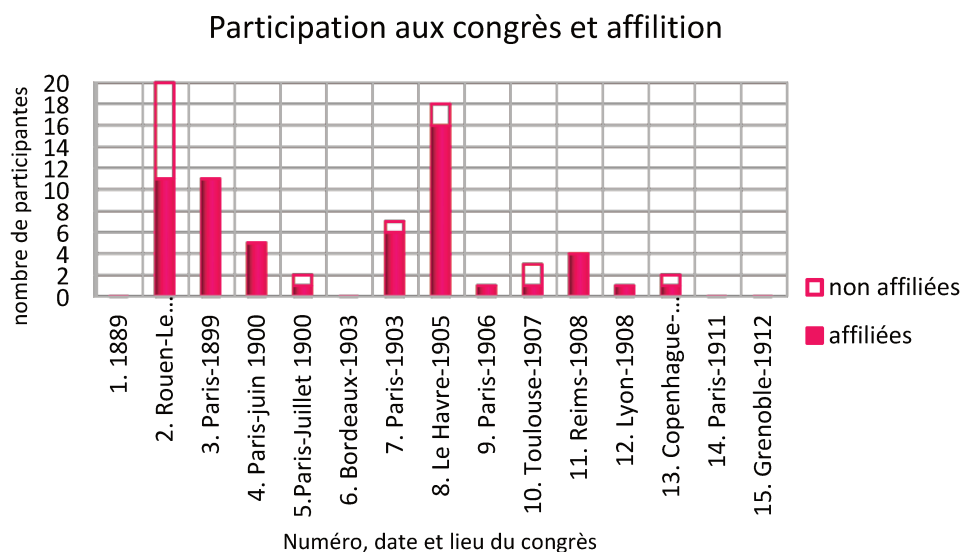
<sup>1720</sup>Article 2 du règlement du congrès ; *La Répression de la traite des blanches, compte-rendu du 3<sup>e</sup> congrès international tenu à Paris les 22-25 octobre 1906*, Paris, Société anonyme de publications périodiques, 1907, p.79.

<sup>1721</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1722</sup>BLOM Ida, « Les Féminismes et l'État : une perspective nordique », in GUBIN Éliane *et al.*, *Le Siècle des féminismes...*, *op. cit.*, p. 255.

Par ailleurs, nous pouvons établir que les 76 participations féminines relevées pour la Seine-Inférieure concernent un total de 51 femmes ; une majorité d'entre elles, soit 37 figurent dans la base de données et 14 en sont absentes<sup>1723</sup>. La proportion des affiliées parmi les présentes augmente avec le temps, puisque les associations se multiplient pendant cette période. Les affiliées représentent un peu plus de la moitié des femmes présentes en 1897 (55%), et 89 % d'entre elles en 1905. Les chiffres se maintiennent ensuite à plus des deux tiers pour les trois derniers congrès de notre série. Nous voyons donc s'éloigner l'hypothèse d'une présence mondaine. Globalement lorsque le thème du congrès est plus restreint et ciblé que celui très général de la « bienfaisance », l'adéquation est très forte entre les présences et l'affiliation à une association dont le champ correspond à l'objet du congrès, ce que montre le graphique ci-dessous

**Graphique n°4. Participation aux congrès et affiliation.**



Le rapport entre présence et affiliation se fait plus précis dans le domaine de l'anti-alcoolisme. En 1899, parmi les onze Havraises présentes au congrès de Paris (n° 3), toutes sont affiliées, mais sept d'entre elles seulement le sont à une association de lutte contre l'alcool (ici, l'UFA). Quatre ans plus tard, en 1903 (congrès n° 5), cinq des sept participantes havraises sont en responsabilité dans la section locale féminine de l'UFA, dont la présidente et la trésorière<sup>1724</sup>; la

<sup>1723</sup>L'une d'elles est par ailleurs Louise Belugou, directrice du lycée de jeunes filles du Havre, qui est présente au Congrès des sociétés de la paix de 1904.

<sup>1724</sup>Il s'agit de Marie Røederer et Marguerite Sigaudy, affiliées n° 1842 et 3012.

sixième est affiliée à la Société de relèvement moral, dont les positions anti-alcooliques sont connues. Une seule n'est membre ni de l'une, ni de l'autre. Les résultats pour le congrès de défense des mineurs en justice de 1905 sont plus flous. Leur analyse montre certes une correspondance entre affiliation associative et participation : parmi les dix-huit femmes présentes, quinze sont des affiliées, (soit plus de 80 %), mais cinq seulement sont adhérentes des Comités de défense des mineurs en justice du Havre ou de Rouen<sup>1725</sup>, et quatre le sont à des associations dont l'objet affirme un souci pour l'enfance et l'éducation<sup>1726</sup>. D'autres participations sont plus évasives, et proviennent de femmes affiliées à la Croix-Rouge (branche de l'UFF). Deux d'entre elles, enfin, sont des épouses de magistrats.

Nous rejoignons donc en partie l'analyse de Christian Topalov sur l'adéquation entre participation au congrès et investissement associatif, dont il souligne l'importance dans le cas de la France<sup>1727</sup> : les femmes congressistes ne sont pas là par hasard. Mais l'ensemble des cas dont nous avons connaissance permettent de préciser qu'il s'agit d'un investissement global, confortant l'idée qu'il s'agit d'un « milieu de la réforme », que les pratiques de pluri-affiliation ont rendu polyvalent et dont il ne faut pas minorer la dimension de sociabilité.

Pouvons-nous cependant inverser le prisme de l'étude, et poser la question de la qualité de la représentation collective en congrès ? Apparaît-il que la présence est une décision personnelle de l'affiliée, ou est-elle mandatée (officiellement ou tacitement) par son groupe ?

#### *Les limites de la représentation collective.*

Toutes les réserves sont permises à propos de l'existence d'un mandat, soit-il tacite. Il est un fait qu'aucune de nos sources ne mentionne la préparation quelconque d'un congrès de l'action sociale. Peut-être touchons-nous ici une des limites des sources associatives, trop souvent tronquées quant aux comptes rendus des activités.

Cependant, une donnée intrigue : les participantes aux congrès y sont rarement enregistrées sous la raison sociale de leur association, alors qu'une majorité de Parisiennes, par exemple, le sont. Bien plus, seule Marie Maillard, à notre connaissance, fait une communication lors d'un congrès pendant l'ensemble de la période<sup>1728</sup>, La question de la représentativité des congressistes

---

<sup>1725</sup>Affiliées n° 814, 1312, 1834, 2252, 2854.

<sup>1726</sup>Elles sont affiliées à la Ligue fraternelle des enfants de France ou bien participent à des associations de soutien à l'école libre, des crèches ou des œuvres maternelles ; affiliées n° 307, 1295, 331, 3316, 3002.

<sup>1727</sup>TOPALOV Christian, *Philanthropes en 1900...*, op. cit., p. 443 et 460.

<sup>1728</sup>VI<sup>e</sup> Congrès national du patronage des libérés et des enfants traduits en justice tenu à Rouen et au Havre en juin 1905, Rouen, mpr. Lecerf, pp. 107-110. Elle y rapporte la question sur le patronage des filles prostituées mineures de 18 ans.

par rapport à leur groupe est donc posée. Elle peut être éclairée par la position prise par les mouvements nationaux, en particulier catholiques, face à l'objet congrès.

Si les catholiques libéraux sont investis dans l'action sociale et favorables à la tenue de congrès au moment du ralliement de 1893, un certain nombre d'entre eux partagent le raidissement des autorités pontificales au moment de la Séparation de 1905<sup>1729</sup>. L'encyclique *Il fermo proposito* du 11 juin 1905 précise bien les modalités de l'action catholique, qui doit s'effectuer « sous la haute direction des autorités ecclésiastiques ». Cette orientation qui se conjugue avec la volonté des évêques de conserver leur autorité réaffirme le rôle de l'échelle diocésaine comme cadre de l'action catholique<sup>1730</sup>.

Les réserves des catholiques intransigeantes de la LPDF sont d'une nature différente, et portent sur la nature de l'objet politique qu'est le congrès. Leur propos étant de « résoudre la question sociale l'Évangile à la main »<sup>1731</sup>, elles repoussent l'activité politique à la fois comme peu conforme aux normes de genre qu'elles soutiennent et inappropriée aux femmes, appelées à être des « citoyennes de la citoyenneté divine »<sup>1732</sup>. Il s'agit de promouvoir une citoyenneté féminine différente de la citoyenneté politique masculine, souscrivant à un « modèle conjugaliste de citoyenneté »<sup>1733</sup>. Si les catholiques intransigeantes acceptent toutefois le modèle de structure associative prévu par le législateur dans le cadre de la loi de juillet 1901 tout en adaptant le fonctionnement<sup>1734</sup>, le congrès d'action sociale, caractéristique du régime démocratique libéral moderne et supposant au moins officiellement de ne pas aborder la question sociale à travers le prisme religieux ne fait pas partie de ce qui est attendu des militantes.

Le mot de congrès prend alors un sens différent. Si la Ligue tient son premier congrès national à Lourdes en octobre 1906, la position officielle est explicitée l'année suivante par M<sup>lle</sup> Devuns<sup>1735</sup>, dans le rapport intitulé très clairement « L'action sociale de la Ligue par son seul

---

<sup>1729</sup>SORREL Christian, « Les congrès diocésains et la mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/3 (n° 87), pp. 85-100.

<sup>1730</sup>Après l'exemple parisien de 1907, ce n'est pourtant qu'en mars 1910 que se tient le congrès diocésain de Rouen. Cette réaffirmation de l'autorité diocésaine survient donc juste avant la condamnation du Sillon en août 1910. CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands...*, op. cit., p.141.

<sup>1731</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité féminine conservatrice...*, thèse citée, p. 222.

<sup>1732</sup>DELLA SUDDA Magali, « La LPDF, les élections, la République », in COVA Anne et DUMONS Bruno (dir.), *Femmes, genre et catholicisme. Nouveaux objets, nouvelles recherches (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, RESEA, Larhra, 2012, p. 48.

<sup>1733</sup>Ibid.

<sup>1734</sup>Voir chapitre quatre.

<sup>1735</sup>Ligue patriotique des Françaises, « L'action sociale de la Ligue par son seul fonctionnement », Rapports présentés par M<sup>lle</sup> Devuns, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises de 1907*, Paris, 1908, p. 155 ; fille de magistrat, Marthe Devuns est une des principales conférencières de la Ligue ; elle porte le nom de Noaillat après son mariage

fonctionnement » et auquel il sera à nouveau fait référence en 1909. De même que l'action sociale s'entend d'abord comme une pratique interne à la Ligue, la doctrine établie au congrès de 1907 montre que le congrès ne saurait être un lieu de débat, mais doit poursuivre l'objectif collectif de la Ligue, allant à l'encontre de l'individualisme. Les congrès régionaux sont donc une « juste récompense pour les comités actifs et résolus <sup>1736</sup> . »

Alors que la visite mensuelle de la dizainière à l'adhérente et la réunion populaire (entendons conférence) permettent d'élargir le cercle des Ligueuses, les congrès ont pour but la formation des élites, et surtout l'expression de l'adhésion collective à la Ligue et à ses objectifs. Le rapport général de M<sup>lle</sup> Frossard lu au congrès de 1907 insiste donc sur la dimension émotionnelle du congrès (général, c'est-à-dire national, régional ou départemental), où, comme au congrès de Quimper cette année-là, les congressistes sont « électrisées et enflammées par les orateurs <sup>1737</sup> ». La réunion des présidentes lors de laquelle sont soulevées diverses questions, techniques le plus souvent, se tient à huis clos pendant le congrès, qui n'est pas vu comme un lieu d'élaboration, de confrontation ou d'arbitrage, mais un lieu d'encouragement à l'apostolat de la Ligue. À la différence des conférences ouvertes au grand public, le congrès s'adresse aux militantes ; à la différence des cercles de dizainières, il n'est pas qu'un moment de formation ; à la différence des retraites, il rassemble toutes les Ligueuses qui le souhaitent. C'est donc un moment de spiritualité collective, d'énoncé et de renforcement des convictions <sup>1738</sup>, plutôt qu'un moyen d'assurer une visibilité au monde extérieur. Les listes individuelles de congressistes n'ont d'ailleurs pas à faire l'objet de publications, et tout concourt dans l'organisation du congrès à en promouvoir l'aspect unitaire par l'usage de l'insigne commun de la marguerite. Par ailleurs, si la Ligue accepte de participer à un congrès diocésain, ou départemental, voire d'arrondissement ou de canton, pour les régions dans lesquelles elle est la plus développée (elle compte ainsi 18 participations à des congrès diocésains en 1909 <sup>1739</sup>), les réserves pour ne pas dire l'hostilité à son égard de la hiérarchie ecclésiastique du diocèse de Rouen pendant la mandature de Mgr Fuzet (1899-1915) <sup>1740</sup>, justifient que la Ligue, à Rouen priorise conférences et pèlerinage sur la colline de Bonsecours.

---

en 1911. Magali Della Sudda Magali, *Une activité féminine conservatrice...*, thèse citée, p. 579. *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 23 mai 1931.

<sup>1736</sup>Ligue patriotique des Françaises, « L'action sociale de la Ligue par son seul fonctionnement », Rapports présentés par M<sup>lle</sup> Devuns, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises de 1907...*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>1737</sup>Ligue patriotique des Françaises, Rapport de M<sup>lle</sup> Frossard, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises de 1907 ...*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>1738</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité féminine conservatrice...*, thèse citée p. 580-582.

<sup>1739</sup>Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises de 1909*, Paris, 1910, p. 228.

<sup>1740</sup>Voir chapitre trois.

La position des féministes est toute autre, puisque les congrès sont à la fois des lieux de visibilité et d'action, comme Maria Pognon et la journaliste Séverine ont pu en faire la démonstration lors du congrès de la Paix de Rouen en 1903<sup>1741</sup>, intervention qui prépare, nous le savons, la formation de la branche rouennaise du CNFF quelques années plus tard.

Cependant, après 1910, la création des branches locales du CNFF (Le Havre et Rouen), ainsi que des sections de l'UFSF dans les mêmes villes (celle du Havre étant représentée par la Société féministe) mobilise beaucoup les militantes les plus engagées. Même si les congrès de Paris en 1911 ou de Grenoble en 1912 concernent les champs d'action qui sont les leurs, il est probable qu'elles n'ont plus la disponibilité suffisante pour s'y rendre. Le combat est ailleurs et l'heure est à la conquête nationale du suffrage plus qu'à la mise en visibilité des groupes locaux d'action sociale.

Cette double analyse de l'éloignement catholique et de l'indisponibilité féministe est corroborée par le niveau de participation dans les quinze congrès que nous avons observés. La présence des femmes de Seine-Inférieure s'étiole à partir de 1905 en valeur absolue pour le total des participations, comme pour celui des affiliées, et transforme le réseau des congressistes.

#### *Les transformations du réseau.*

Le point de bascule serait donc à situer après 1905, c'est-à-dire au moment où le contexte national tend à durcir les positions catholiques et à proposer des investissements de niveau national aux féministes.

Si nous essayons de décrire ces deux périodes avant et après 1905 à l'aide du logiciel de réseau Gephi, nous obtenons les statistiques et des images suivantes :

---

<sup>1741</sup>Voir chapitre trois.

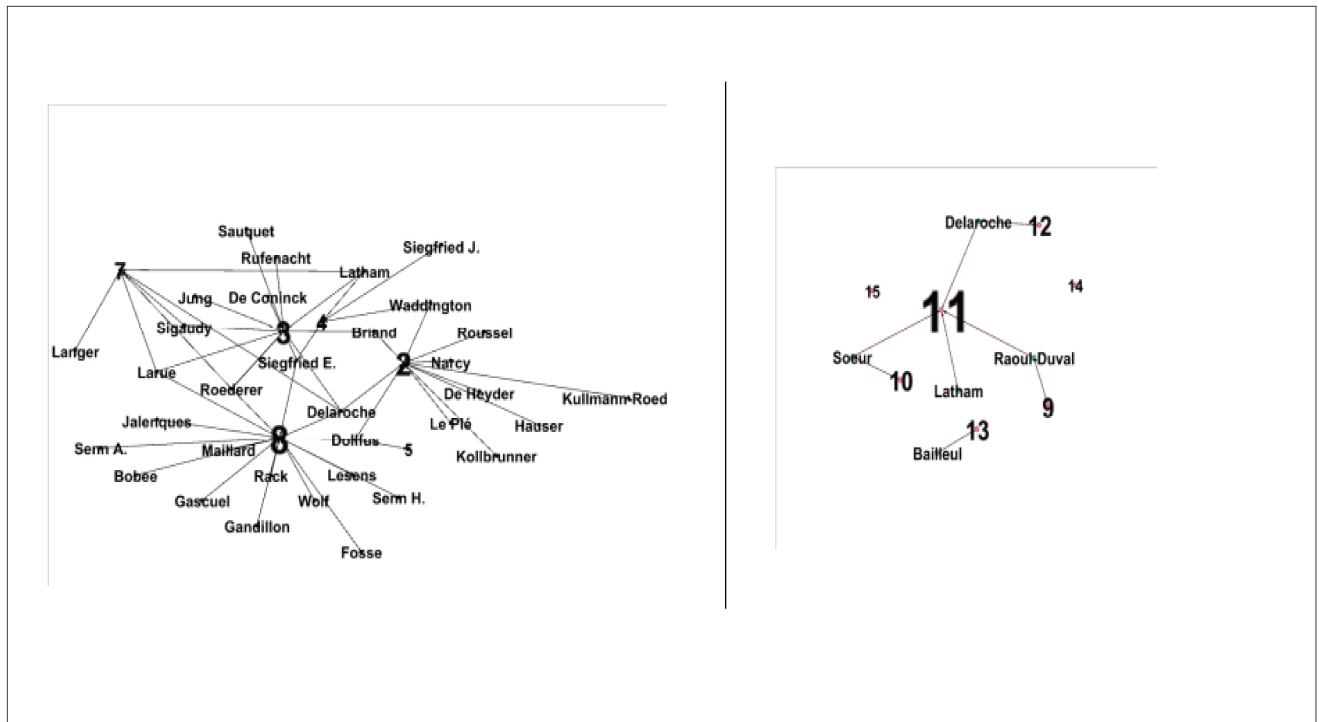


**Tableau n° 26.**  
**Les réseaux des affiliées de Seine-Inférieure en congrès avant et après 1905 :**  
**statistiques.**

	<b>Entre 1889 et 1905</b>	<b>Entre 1906 et 1912</b>
Nœuds	41	12
Liens	50	8
Degré moyen (lien par nœud)	1.195	0.667
Diamètre	5	4
Densité	0.06	0.121
Plus court chemin	2.964	2.241

*Source : base de données, table « affiliées », colonne « présence congrès ».*

**Graphes n° 10 et 11.**  
**Les réseaux des affiliées de Seine-Inférieure en congrès avant et après 1905 :**  
**représentation bi-modale.**



Il apparaît au travers des statistiques comme des graphes que l'implication des affiliées dans les congrès a changé entre les deux périodes. La diminution que nous observons après 1905, signe de ce désinvestissement, touche à la fois les Havraises (et en particulier les catholiques comme

Marguerite Sigaudy, ou Laure Larue) et les Rouennaises (et surtout ici les féministes investies au niveau national comme Marie Maillard ou Marguerite Le Plé). Seul le congrès de Reims en avril 1908 (n° 11) sort du lot, mais il est vrai qu'il est le seul à se dérouler en France sur un thème généraliste. Il faut toutefois souligner que ni pour les unes, ni pour les autres, l'activité philanthropique ne décroît pendant la période. Tout se passe donc comme si l'engagement dans l'action sociale conservait la même visibilité à l'échelle locale, celle de la ville où elle s'exerce, mais ne s'insérait plus au niveau national qu'à travers les mouvements féministes nationaux auxquels les femmes adhèrent éventuellement. L'aspect composite des groupes (qui mêlent catholiques et protestantes au Havre par exemple) semble difficile à assumer au delà de l'échelle locale et est sans doute une des explications au fait que l'enregistrement de la congressiste se fait plutôt en son nom propre que comme représentante de son groupe.

Comment qualifier alors la stratégie de représentation de ces femmes ? Dans le cas des femmes catholiques et des féministes très investies dans les mouvements nationaux, il semble qu'elles priorisent leur représentation au sein de leurs mouvements respectifs (il est vrai en pleine construction pendant cette période) au sein desquels se jouent également des rapports de concurrence assez immédiats. Elles négligent la nébuleuse réformatrice, peut-être en pensant qu'elles y seront de toute façon peu entendues.

Le congrès apparaît donc comme un lieu de rencontre et décrit un état de la nébuleuse à un moment précis. Mais il ne donne qu'une image tronquée de la réalité locale et ne peut être utilisé dans ce cas précis pour juger de la vitalité des groupes, donnant seulement à voir la façon dont les groupes locaux composent avec les orientations nationales de leurs mouvements respectifs et acceptent ou non une visibilité nationale, ou du moins plus large qu'au niveau local. Ils sont ici également un bon exemple de la diversité des situations locales et des tensions qui se font jour au moment de l'émergence des mouvements nationaux.

### **3. Mémoire publique, oubli privé.**

Comment et par qui se construit la mémoire des groupes locaux progressivement intégrés à des mouvements d'audience nationale et comment peuvent s'articuler mémoire de l'individu et mémoire du groupe ?

Marie Charpenel a souligné la place particulière du rapport à l'histoire des militantes de la première vague dans son étude de la sociologie des mémoires féministes<sup>1742</sup>. Écartelées entre la nécessité de s'approprier l'histoire des femmes et du féminisme et leur impossibilité à trouver une place dans une histoire institutionnelle caractérisée par des « espaces professionnels d'historiens exclusivement masculins »<sup>1743</sup>, elles le sont tout autant entre leur volonté tôt affirmée de garder des traces du travail accompli et leurs difficultés à préserver les archives des mouvements. Au niveau national, dans les années trente, les difficultés de transmission de la mémoire des mouvements participent de cette « étrange défaite du féminisme » décrite par Christine Bard<sup>1744</sup>. Le cas des féministes n'est pas isolé : les mouvements de l'action sociale en général, dans lesquels la présence des femmes est importante ont été peu étudiés du point de vue de leurs affiliations locales pour cette période<sup>1745</sup>.

Ce qui nous intéresse ici est la question de l'élaboration contemporaine des matériaux construisant cette mémoire, dans l'espace dans lequel s'est développée cette action sociale ou au-delà du premier cercle des militantes. Nous disposons donc à la fois des dictionnaires biographiques et des articles nécrologiques du temps pour comprendre comment cette mémoire très immédiate se construit et quelles affiliées et quelles affiliations elle reconnaît.

**a. « Conserver, comme sur un grand tableau d'honneur des noms de tous les hommes de travail qui ont tracé leur sillon dans la vie »<sup>1746</sup> (1890-1914).**

La structuration des mouvements féminins que nous avons décrite est contemporaine de la publication de sommes qui regroupent les biographies des contemporains, héros d'une Troisième République qui fuient se distinguent des foules ouvrières bruyantes et indifférenciées tout autant que des figures aristocratiques passées. Les exemples-types en sont les *Dictionnaires biographiques* d'Henry Carnoy (1861-1930), organisés par professions ou par régions et publiés entre 1895 et 1906<sup>1747</sup>, ou un modèle plus rigoureux mais ne couvrant pas l'ensemble de notre période, le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau (1819-1906) réédité à

---

<sup>1742</sup>CHARPENEL Marion, “ Le privé est politique! ”, *Sociologie des mémoires féministes en France*. Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 2014, pp. 142-147.

<sup>1743</sup>*Ibid.*, p. 133.

<sup>1744</sup>BARD Christine, *Les Filles de Marianne...*, *op. cit.*, p. 433.

<sup>1745</sup>Nous renvoyons ici au bilan historiographique effectué en introduction.

<sup>1746</sup>Préface du *Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*, Paris, Librairie E. Flammarion, Éditions Néauber et Cie, s.d., 1135 pages., ill. hors texte.

<sup>1747</sup>Le premier dictionnaire d'Henry Carnoy est le *Dictionnaire biographique international des médecins et des chirurgiens*, Paris, Armorial français, 1895; le dernier est le *Dictionnaire biographique des hommes du Nord, de L'Est, de L'Ouest et du Midi notabilités françaises contemporaines*, Paris, H. Carnoy, 1906.

quatre reprises entre 1858 et 1870 puis complété jusqu'en 1893<sup>1748</sup>. C'est donc dans la déclinaison départementale de ces dictionnaires contemporains qu'il convient d'abord de rechercher la place de nos affiliées<sup>1749</sup>.

### *Espoirs fondés.*

Le goût pour ces sommes se retrouve en Seine-Inférieure dans deux ouvrages publiés entre 1892 et 1910. Le premier est le *Dictionnaire biographique de la Seine-Inférieure*<sup>1750</sup> qui paraît en 1892 chez l'éditeur Henri Jouve et sous une forme augmentée aux éditions Neauber et Cie vers 1910<sup>1751</sup>. L'objectif de cette publication, comme le rappellent les pages de titre, est d'établir

« la liste et les biographies des notabilités dans les lettres, les sciences et les arts, dans la politique, la magistrature, l'enseignement, l'armée, la noblesse, le haut clergé, dans la grande industrie, le grand commerce, l'agriculture, la finance, ... »

et d'élever, ainsi que le préface Henri Jouve en 1892, un

« véritable monument [...] à la gloire des hommes, de tous les partis et de toutes les classes, qui par leur travail, leur intelligence et leur dévouement se sont distingués ou ont illustré leur pays à différents titres<sup>1752</sup>».

Il ne semble donc pas déplacé d'y rechercher quelques-unes de nos affiliées.

### *Espoirs déçus.*

Il semble bien cependant que le terme de notabilités soit à y entendre au masculin. Dans la première édition, trois femmes parmi les deux-cent-un Havrais qui y figurent représentent de ce fait moins de 1,5 % des notices. Il s'agit de deux artistes plasticiennes, Flore Begouën et Justine Lefebvre. La photographie de la seconde est d'ailleurs une des rares illustrations publiées par le *Dictionnaire*. La troisième femme est Sophie Collet de Canteloup, directrice d'école communale et primée pour plusieurs de ses romans publiés. L'édition suivante du *Dictionnaire*, qui paraît vers 1910, explicite dans sa préface l'ambition de dresser « comme un grand tableau d'honneur des noms de tous les hommes de travail et de cœur qui ont tracé leur sillon dans la vie ». Les Havraises

---

<sup>1748</sup> VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*. [Paris : Librairie Hachette et Cie, en deux volumes, le tome I de A à H, le tome II de I à Z, 1858]. Première édition en 1858 ; sixième édition en 1893, avec un supplément en 1895.

<sup>1749</sup> En 2008, Siân Reynolds pointait l'absence des femmes de la plupart de ces dictionnaires : « en n'exagérant que peu, on pourrait dire que les femmes étaient non seulement minoritaires, mais quasiment introuvables dans la plupart des anciens dictionnaires nationaux. » REYNOLDS Siân, « Les dictionnaires biographiques et les femmes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 28 | 2008, pp. 261-274, p. 261.

<sup>1750</sup> *Dictionnaire biographique de la Seine-Inférieure*, Paris, Collection « Les dictionnaires départementaux », Paris, Henri Jouve, 1892, [s.p.].

<sup>1751</sup> *Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*, Paris, Librairie E. Flammarion, ..., *op. cit.*

<sup>1752</sup> *Dictionnaire biographique de la Seine-Inférieure*, Paris, Collection « Les dictionnaires départementaux », Henri Jouve, 1892, [s.p.], préface de l'éditeur.

ne sont plus que deux (soit 0,5 % des notices) parmi les 1135 pages. Il s'agit cette fois de Marguerite Robineau, docteur en médecine exerçant au Havre, médaillée d'or pour avoir été reçue première au concours de l'internat à Rouen. La seconde femme dont nous retrouvons la trace ne possède pas de notice en propre, mais apparaît au détour de celle de son mari, et ceci malgré ses mérites professionnels personnels<sup>1753</sup>. Nous sommes loin ici des chiffres – pourtant modestes – qu'ont pu établir les travaux portant sur les publications étrangères et en particulier sur les dictionnaires anglo-saxons, puisque le *Dictionary of National Biography*<sup>1754</sup> qui paraît entre 1885 et 1900 compte 5 % de notices féminines.

Notre deuxième source est *Le Havre mondain*, sous-titré *Annuaire biographique des personnalités et notabilités de l'Arrondissement du Havre*<sup>1755</sup>, publié en 1909. Si le périmètre géographique choisi est moins ambitieux, les attendus de l'ouvrage sont similaires : il s'agit de recenser les personnalités des « Arts, lettres, sciences, politique, barreau, magistrature, armée, marine, cultes, enseignement, administrations, bourse, négoce, industrie, grandes sociétés, commerce, corps insulaire...etc. ». Deux précisions renseignent davantage le lecteur sur le propos de l'ouvrage. D'une part, une rapide introduction situe plus directement son utilité :

« Comment, pour un nouveau négociant, pour un nouveau fonctionnaire arrivé dans notre ville, faire rapidement connaissance du Tout-Havre mondain ? Comment savoir les ascendances, la position, les titres, la vie en un mot de tous ceux qu'ils seront appelés à coudoyer chaque jour ? <sup>1756</sup>»

Trente-deux femmes parmi le total des 813 notices apparaissent sous leur seul nom et représentent 4,4% des individus. Parmi elles, dix-huit déclarent une activité professionnelle. Quatorze sont des enseignantes et deux d'entre elles sont des libraires. Les artistes ont cette fois disparu, et la seule femme diplômée de l'école municipale des Beaux-Arts figure dans l'ouvrage en sa qualité de professeur de peinture. L'ouvrage ne précise l'investissement associatif que de trois d'entre elles : M<sup>me</sup> Briand<sup>1757</sup>, dont il est dit qu'elle est vice-présidente de la Société havraise

---

<sup>1753</sup>M<sup>me</sup> Cifolelli, professeur de chant, présidente de la Société philharmonique Sainte-Cécile, dont on affirme qu'elle mène avec son mari le combat musical au Havre », est officier d'Académie et donc titulaire d'un grade supérieur à celui de son époux qui n'est qu'officier de l'Instruction Publique. Le *Dictionnaire* précise que les époux Cifolelli ont créé avec M. Woolett une société d'enseignement musical « à l'usage des classes peu aisées ».

<sup>1754</sup>STEPHEN Leslie, LEE Sydney, *The Dictionary of National Biography*, 1885, London, Smith, Elder and Co, 63 vol. Il comporte 38 607 notices de personnalités anglaises dont celles de 1 758 femmes qui représentent donc environ 5% des entrées. Voir à ce propos REYNOLDS Siân, *art. cit.* L'avance des anglo-saxons est marquée en ce domaine, puisque dès 1902 paraît le *Dictionnaire des musiciennes* de F-H Chandler aux États-Unis, qui est traduit en français en 1910.

<sup>1755</sup>*Annuaire biographique des personnalités et notabilités de l'Arrondissement du Havre*, Le Havre, Éditions Havre-Mondain, 1909.

<sup>1756</sup>*Ibid.*, introduction.

<sup>1757</sup>Affiliée n° 400.

protectrice des animaux<sup>1758</sup>. Elle a en réalité une longue carrière associative derrière elle, avec sept affiliations à des postes à responsabilité depuis 1885. M<sup>me</sup> veuve Kerdyk<sup>1759</sup> est citée également, qui « accorde son concours et son dévouement à un grand nombre d'œuvres de bienfaisance », alors que sa participation aux œuvres est en réalité plutôt financière, enfin Françoise Mougel, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles, pour laquelle il est précisé qu'elle est médaillée de la Légion d'Honneur, sans toutefois développer ni sa carrière d'enseignante, ni son parcours associatif.

Pour chacune de ces publications, (édition la plus récente du *Dictionnaire biographique de la Seine-Inférieure*, comme le *Havre mondain*) il est proposé au lecteur de compléter l'ouvrage en signalant une personnalité omise ou même de renseigner sa propre biographie. Peu de femmes, manifestement, ont utilisé cette possibilité ; Noémi-Noire Oursel, une autre biographe normande en propose une explication dans sa préface et se blâme d'avoir osé cette entreprise: « Que de fois me suis-je dit qu'une femme ne devrait jamais ainsi se mettre en évidence ! »<sup>1760</sup>.

Si les dictionnaires n'offrent donc guère de ressources, les nécrologies, qui célèbrent la mémoire de façon plus temporaire, peuvent-elles offrir davantage de perspective ?

## **b. Les nécrologies ou la construction d'une mémoire de mouvement (1890-1914).**

Preuve de l'emploi récent du mot pendant cette période, c'est le *Grand dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse paru entre 1868 et 1879 qui donne une des premières définitions du mot nécrologie, « écrit consacré à la mémoire d'une ou de plusieurs personnes mortes depuis peu de temps<sup>1761</sup> ». La nécrologie a ceci de commun avec le dictionnaire biographique qu'elle fait un récit de vie, contrairement au faire-part, et ceci alors qu'elle est paradoxalement chargée d'annoncer la mort<sup>1762</sup> ; elle joue donc, comme l'exprime Arina Marakova, un rôle dans la continuation, ou la réparation d'un lien social amputé par le décès<sup>1763</sup>.

Nous disposons, pour l'ensemble de notre travail, d'un corpus de 56 notices nécrologiques qui correspondent à 43 individus de notre base de données. Pour une petite dizaine d'entre elles, nous en possédons plusieurs : il s'agit de personnages de premier plan comme Lucie Félix-Faure

---

<sup>1758</sup>Cette société a été fondée au Havre par Louise Siegfried-Blech, mère de Jules Siegfried, en 1880. *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1880.

<sup>1759</sup>Affiliée n° 1700.

<sup>1760</sup>OURSSEL Noémi-Noire, *Nouvelle Biographie normande*, Paris, A. Picard, 1886-2888, 2 vol., t. 1, p. III.

<sup>1761</sup>Cité par MAKAROVA Arina, « Dits et non-dits des nécrologies de la presse », *Le Temps des médias*, vol. 1, n°1, 2003, pp. 108-118.

<sup>1762</sup>FLOREA Marie-Laure, « Dire la mort, écrire la vie », *Questions de communication*, 19 | 2011, 29-52, (25).

<sup>1763</sup>MAKAROVA Arina, art. cit., [3].

et Julie Siegfried, qui font l'objet d'un travail éditorial plus conséquent<sup>1764</sup> ou quelques femmes d'élu, comme Marie Étignard de la Faulotte ou M<sup>me</sup> Raoul Ancel, née Marie-Anne Coppinger<sup>1765</sup>.

Pour l'ensemble des individus, il apparaît que c'est bien en raison de leur action passée que sont publiées ces notices. Parmi, ces 43 femmes, 29 étaient pluri-affiliées et toutes ou presque ont exercé des responsabilités au bureau de leur association (32 cas). Les rares cas de mono-affiliation dont les notices nous sont parvenues correspondent à des femmes dont la carrière s'est déroulée dans des bourgs qui ne possédaient qu'un comité, comme Marie Denolly, présidente de l'ADF à Blangy<sup>1766</sup>, ou bien encore dont la tâche matérielle particulièrement importante ne permettait guère la pluri-affiliation, comme Jeanne Chancerel, responsable du matériel depuis la fondation du comité de l'UFF à Rouen<sup>1767</sup>. Il y a donc, globalement, une relation effective entre la carrière associative et la mémoire produite<sup>1768</sup>.

#### *Du silence du privé aux approximations de la presse locale.*

Les notices nécrologiques comblent une carence des autres formes de mémoire que sont les faire-part produits par l'entourage de la défunte, ou encore des articles de presse défailants. C'est dans la production de la mémoire familiale que l'assignation à la sphère privée est la plus évidente. Aucun des faire-part privés, produits sur l'ensemble de la période par les familles ne font part de l'activité associative de ces femmes<sup>1769</sup>. Ici commence donc le silence familial à l'endroit de l'activité féminine que nous avons déjà constaté au début de nos recherches dans les monographies familiales<sup>1770</sup>. Tout au plus pouvons-nous considérer que le faire-part de décès de Mary-Ann Waddington, en 1903, y fait allusion par le biais d'un extrait de l'*Épître aux Corinthiens* :

---

<sup>1764</sup>Les nécrologies dépassent le simple article de presse. HEUZÉY Jules-Philippe, *Lucie Félix-Faure Goyau...*, *op. cit.* ; SABATIER Éliisa, *Madame Jules Siegfried (1848-1922), biographie lue au congrès de l'Union des amies de la jeune fille, tenu à Bordeaux les 14, 15 et 16 mai 1924*, Privas, impr. De Loubarie et fils, 1924.

<sup>1765</sup>Henri Étignard de la Faulotte est maire de la commune de Brémontier-Merval sans discontinuer de 1881 à 1928. Raoul Ancel (1846-1911) maire de Gonfreville-l'Orcher en 1896, conseiller général de 1901 à 1911, puis sénateur de 1909 à 1911.

<sup>1766</sup>Affiliée n° 868.

<sup>1767</sup>Affiliée n° 537.

<sup>1768</sup>À l'inverse, de nombreuses femmes de notre base de données font l'objet à leur décès d'un entrefilet dans la presse mondaine.

<sup>1769</sup>C'est le cas du faire-part de décès de Marie de la Faulotte née Pajol (collection Chatelet, geneanet [en ligne] et de celui de Jeanne Methlin née Cauet. Bibliothèque généalogique et d'histoire sociale de France, n° 492645. Affiliées n° 786 et 2413.

<sup>1770</sup>L'ouvrage de Charles Rufenacht, (RUFENACHT Charles, *Michel de la Roche...*, *op. cit.*), qui donne de nombreux détails concernant les femmes de la famille Delaroche, y compris à propos de leur caractère, n'évoque à aucun moment leurs activités philanthropiques.

« La charité est patiente, elle est pleine de bonté la charité n'est point envieuse, la charité n'est point insolente ; elle ne s'enfle point d'orgueil. Elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout<sup>1771</sup>. »

La production de la presse nationale au moment de son décès est tout aussi exemplaire des priorités accordées à la sphère privée : qu'il s'agisse de l'annonce de son décès, du récit de ses obsèques parisiennes ou de l'hommage rouennais<sup>1772</sup>, seul est mentionné son lien conjugal avec le sénateur Richard Waddington et son lien familial avec William Waddington, président du conseil. Le *Journal de Rouen* est à peine plus précis, qui en reste à des propos généralistes sur les pauvres qui

« perdent en elle une amie dévouée et éclairée [puisqu'] pendant toute l'année, elle consacrait quelques heures de sa journée pour les déshérités [auxquels] elle donnait beaucoup, et surtout elle donnait avec discernement<sup>1773</sup> »,

Mais il ne met pas à son actif la création de la Société maternelle de Darnétal, emblème en son temps des nouvelles sociétés de charité maternelles acquises au républicanisme<sup>1774</sup>, et confond définitivement son action avec celle d'un patron social. La presse perçoit cependant la connaissance que ses lecteurs ont de certaines personnalités. Le 9 janvier 1914, *Le Petit Havre* fait la liste des quarante-et-une personnes connues décédées au cours de l'année précédente. Parmi elles, Émilie Normand<sup>1775</sup>. Aucune de ses activités cependant, au contraire des hommes dont les noms figurent dans l'article n'y sont détaillées.

C'est donc uniquement la presse de mouvement qui produit des notices sur l'action sociale menée par ces femmes. Parmi les articles nécrologiques dont nous disposons pour la période 1890-1914, cinq sont le fait de la presse religieuse diocésaine et sept émanent de la presse de mouvement de la Croix-Rouge<sup>1776</sup>. La SSBM, seule branche mixte du mouvement, paraît peu généreuse, alors même que ses affiliées appartiennent à des sphères plutôt élevées de la société locale. Aucune nécrologie par exemple, ne paraît en 1901 quand décède Blanche Pouyer-Quertier, épouse du célèbre industriel et homme politique et fondatrice du comité féminin de la Croix-Rouge de Rouen pendant le conflit franco-prussien. Progressivement cependant, la presse de mouvement construit cette mémoire.

---

<sup>1771</sup> *Corinthiens*, chap. XIII, versets 4 et 7. Source : bibliothèque généalogique et d'histoire sociale de France, geneanet, [en ligne].

<sup>1772</sup> *XIX<sup>e</sup> siècle* du 21 février 1903 ; *Gil Blas* et *La Liberté*, 24 février 1903.

<sup>1773</sup> *Le Journal de Rouen*, 20 février 1903.

<sup>1774</sup> ACCAMPO Elinor, FUCHS Rachel, STEWART Mary-Lynn, *et al*, *Gender and Politics ...*, *op. cit.*, p. 113.

<sup>1775</sup> Affiliée n° 2546.

<sup>1776</sup> UFF : deux notices ; SSBM : deux notices ; ADF : trois notices.



« *Perpétuer le souvenir de ces femmes aussi vaillantes que modestes* »<sup>1777</sup>

Les producteurs de ces notices sont avant tout les comités locaux et les instances nationales se contentent en général de retranscrire tout ou partie des informations données et de les réunir dans une rubrique dédiée. En l'absence de renseignements fournis par le comité de la défunte, les publications en sont réduites à présenter des condoléances aux comités et aux familles, sans véritablement produire d'articles détaillés.

Les notices s'articulent en trois parties. La première évoque les circonstances du décès, comme dans toute notice nécrologique, la deuxième retrace la carrière associative de la défunte, et enfin l'ancienneté de l'affiliation est soulignée. Elles permettent ainsi de prendre la mesure des liens d'amitié et de travail entre les affiliées les plus engagées. Au décès de Jeanne Méthelin, la présidente du comité d'Eu-LeTréport-Mers écrit : « je perds en elle une collaboratrice précieuse<sup>1778</sup> ». *A contrario*, les liens familiaux entre affiliées sont tus, ce qui accentue la professionnalisation du propos. La secrétaire de l'UFF souligne la longue carrière de Claire Duchemin comme responsable de l'enseignement depuis la fondation du comité de l'UFF. Elle tait le fait qu'elle est la sœur de Sophie Chouillou, présidente-fondatrice<sup>1779</sup>.

Parfois, une autre partie de la nécrologie décrit la participation du groupe à l'inhumation, aux côtés de la famille. Au décès de Jeanne Methelin, vice-présidente du comité de l'ADF du Tréport à l'automne 1904, une délégation de l'ADF est présente et

« le bureau tout entier entour(e) le corbillard ; une couronne (a) été offerte par le comité d'Eu-Tréport-mers, qui (tient) à donner à sa dévouée vice-présidente une marque d'estime et de profonde sympathie<sup>1780</sup> ».

Le jour de l'inhumation de Marie Denolly en juin 1911, affiliée depuis 1888 et présidente de 1899 à 1910 du comité de l'ADF de Blangy, le discours du secrétaire du comité succède dans l'église à celui du curé et le compte-rendu de l'inhumation est fait en assemblée générale le 15 janvier 1912.<sup>1781</sup>

Miroir des comités, contributions à la mémoire locale des mouvements, ces notices rappellent également les appartenances idéologiques du groupe. Si les articles sont souvent dithyrambiques, chacun des mouvements de la Croix-Rouge peut être reconnu au travers des qualités soulignées : la très catholique SSBM insiste sur les traits individuels de charité au décès d'Émilie Masquelier quand l'ADF insiste sur le travail effectué au décès de Berthe Pochet de Tinan.

---

<sup>1777</sup>*Bulletin* de l'ADF, n° 1, p. 4

<sup>1778</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1905, p. 204

<sup>1779</sup>*Bulletin* du Comité de Rouen, exercice 1890-1891, p. 35.

<sup>1780</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1905, p. 204.

<sup>1781</sup>*Bulletin* de l'ADF, 1911, p. 117

Mais jusqu'à la guerre, c'est bien dans les moments de grande tension entre les catholiques et l'État, particulièrement entre 1903 et 1906 que les nécrologies sont les plus nombreuses dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, fondée en mars 1867 par le très conservateur chanoine Loth<sup>1782</sup>.

*Vertus catholiques, combats politiques.*

Si la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen* ou le *Bulletin de l'archidiocèse de Rouen* célèbrent les vertus catholiques des défuntes, c'est avec l'efficacité que lui permet sa proximité avec le terrain local, puisqu'il s'agit le plus souvent de la publication de larges extraits de l'hommage rendu par le clergé paroissial, qui rend compte par des détails nombreux des derniers temps de sa vie, permettant par cette proximité d'unir au moins fictivement dans ce deuil la communauté locale autour de la famille. La presse religieuse fait ainsi de chacune de ces nécrologies un moment d'édification. Les orateurs ne négligent jamais d'évoquer les œuvres de charité de la défunte, dans lesquelles ils voient l'expression concrète de sa foi.

En octobre 1903, l'hommage rendu à Mélanie Begouën et Anne-Georgine Perquer, disparues à quelques jours de distance<sup>1783</sup> et marquées par leur appartenance commune au catholicisme intransigeant<sup>1784</sup>, met en avant les œuvres culturelles, ce qui confirme bien la décision de la communauté intransigente de rester en marge de la plupart des œuvres sociales<sup>1785</sup> : les seules responsabilités citées sont celles exercées au sein de l'Archiconfrérie des mères chrétiennes, œuvre d'apostolat, à l'exception de contributions financières à la Société protectrice de l'Enfance, société plus née antérieurement à la vague du christianisme social<sup>1786</sup>. L'hommage s'adresse donc également à « tout ce groupe de dames catholiques auxquelles elles communiquaient leur esprit chrétien<sup>1787</sup> ».

Souvent, la nécrologie féminine est un moyen de rendre un hommage appuyé à un époux catholique, dont l'engagement sied particulièrement à l'Église. Dans le cas d'Émilie Masquelier, c'est par un hommage à son père, Kolb-Bernard que le discours se fait plus nettement politique en 1906 :

---

<sup>1782</sup>La *Semaine religieuse de Rouen* est complétée par le *Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen* à partir de 1901.

<sup>1783</sup>Les 21 et 27 septembre 1903. Affiliées n° 199 et 2614.

<sup>1784</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1785</sup>Elles figurent l'une et l'autre dans la base de données comme affiliées à la SSBM.

<sup>1786</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1787</sup>*Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen*, n°40, 3 octobre 1903. Le groupe désigné est probablement celui de la Ligue patriotique des Françaises.

« Fille de l'illustre Kolb-Bernard, dont le nom appartient à l'histoire et qui a laissé dans les annales de la charité du Nord la réputation d'un chrétien accompli et d'un ami passionné des pauvres, dans les assemblées parlementaires du Second Empire et de la Troisième République le souvenir d'un champion aussi intrépide qu'éloquent de toutes les grandes et saintes causes<sup>1788</sup> ».

La description de la défunte porte dans ce cas la marque de l'héritage paternel :

« Intelligence claire et lumineuse, caractère droit et ferme, volonté énergique, sollicitude toute particulière pour les petits et les humbles, dévouement familial et enfin, foi virile et agissante, telles furent les qualités par lesquelles elle se manifesta comme la noble héritière de son vénéré père<sup>1789</sup>».

Dans le cas de Marie de la Faulotte, née Pajol, fondatrice du comité local de la Société de secours aux blessés militaires de Gournay, il est rappelé que son père était aide de camp de Napoléon III et sa mère petite-fille du maréchal Mortier, duc de Trévise, ce qui explique qu'

« un sang militaire coulait dans ses veines, son âme chevaleresque trouvait, dans la préparation des secours aux blessés pour les guerres futures, les occasions de patriotisme que ses ascendants avaient rencontrées sur les champs de bataille. Elle avait hérité d'eux un caractère ardent, loyal ; chez elle, la fougue se tournait en élans de générosité. Dans son milieu, elle organisait la bonté comme on organise la victoire<sup>1790</sup>. »

Initiées par les comités, développées par la presse religieuse, ces nécrologies sont suffisamment présentes dans la presse de mouvement pour qu'en 1913, au moment du décès de Lucie Félix-Faure Goyau, la SSBM au sein de laquelle elle était pourtant assez peu investie, s'associe aux innombrables hommages parus dans la presse généraliste ou chrétienne libérale, nationale ou régionale afin de promouvoir ses œuvres<sup>1791</sup>. La guerre va donner une ampleur jusqu'alors inégalée à ces articles.

## **Conclusion.**

Il est particulièrement manifeste que la représentation et la visibilité des groupes comme celle des individus subit en début de période l'écran d'un cadre juridique dont l'imprécision (puisque nombre de groupes féminins n'ont pas d'existence tout à fait officielle) s'ajoute au prisme genré d'une présence dans l'espace public largement héritée du XIX<sup>e</sup> siècle. L'appropriation de la loi de liberté associative de juillet 1901, y compris lorsqu'elle est opérée par des groupes qui contestent la politique qui a permis sa mise en œuvre, dans le cas de certaines catholiques par exemple, améliore la visibilité institutionnelle des femmes.

---

<sup>1788</sup> *Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen*, 22 septembre 1906, p. 1009.

<sup>1789</sup> *Ibid.*

<sup>1790</sup> *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, octobre 1903, p. 1074.

<sup>1791</sup> *Bulletin* de la SSBM, juin et décembre 1913, *Le Petit Parisien* et *l'Ouest-éclair* du 23 juin 1913.

Dans le même temps, les revues des mouvements, toujours plus nombreuses, qui s'appuient en partie sur les habitudes de la presse féminine préexistante sont des marqueurs et des indicateurs très précis du fonctionnement des groupes, fondés sur une distribution individuelle pour les catholiques, une lecture et une appropriation parfois collective pour les féministes. Le phénomène de pluri-affiliation que nous avons décrit souligne la diffusion possible ou probable de ces titres qui sont indissociables de la pratique des mouvements. Cependant, il ne faut pas minorer le filtre de genre qu'imposent des rédacteurs souvent masculins, par exemple dans le cas des revues de la Croix-Rouge : la revue est alors tout à la fois un moyen de promotion, de visibilité et de contrôle des mouvements.

Le sens de la présence en congrès des femmes des groupes locaux est altéré par la montée en puissance des mouvements nationaux qui mobilisent les énergies et les concurrences, et rendent palpable l'aspect composite de groupes comme ceux du Havre, qui mêlent catholiques et protestantes. Dans ce cas, les contradictions qui apparaissent entre la situation locale et les mouvements nationaux ne sont pas véritablement explicitées et entraînent une discrétion, une sous-représentation des groupes locaux.

Enfin, les notices nécrologiques de la période montrent de façon significative qu'entre les inexactitudes de la presse généraliste, les négligences des dictionnaires biographiques et les silences des faire-part privés, la mémoire de l'action féminine provinciale trouve un écho dans la seule presse de mouvement naissante.

### **Conclusion de la deuxième partie.**

L'ampleur de la participation féminine aux structures associatives et sa transformation entre 1890 et 1914 ne manquaient pas d'interroger sur sa structuration, son ordonnancement, sur des traits communs de fonctionnement qu'il pouvait être possible d'y repérer. C'est chose faite : à la fois genrée du fait de la position civile et civique particulière des femmes, marquée par les questions idéologiques qui la traversent, l'affiliation féminine se décline bien selon des logiques collectives et individuelles précises.

Les carrières individuelles longues, transmises, permettent une acquisition de compétences qui déterminent la stabilité des types de postes et engendrent une co-construction efficace d'associations nouvelles. Elles n'empêchent pas les choix personnels dans le « bouquet maternaliste » qui est celui des associations. Les logiques de groupe s'affirment également, soutenues par des choix idéologiques et transformées formellement par un déclin du comité genré au profit d'une indépendance plus grande au sein d'associations féminines, ou bien d'une mixité encore timide, mais croissante. Cependant, les réseaux construits au niveau des grands centres urbains de Rouen et du Havre, s'ils sont favorisés par une forte pluri-affiliation obéissent à des logiques politiques localement héritées et dissemblables : dans le cas havrais, le réseau féministe s'accommode difficilement du travail commun des élites érigé au rang d'habitudes.

C'est donc la question du « grand basculement<sup>1792</sup> » opéré par le premier conflit mondial sur les structures et sur les personnes qui fait l'objet de cette troisième partie.

---

<sup>1792</sup>BEAUPRÉ Nicolas, *1914-1945, les Grandes Guerres*, Paris, Belin, 2012, p. 31.

**TROISIÈME PARTIE.**  
**GUERRE ET APRÈS-GUERRE (1914-1923).**

« Nous sommes [...] largement payés de nos peines  
et nous pouvons considérer notre tâche achevée ».

*Valentine Le Clerc, présidente de l'Œuvre rouennaise des prisonniers de guerre,  
séance de clôture<sup>1793</sup>.*

---

<sup>1793</sup>BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise des prisonniers de guerre, compte-rendu général, 1914-1919*, Rouen, Lainé, s.d., p. 101.

## Introduction de la troisième partie.

Les deux premières parties de notre travail ont permis d'établir qu'à l'échelle du département, le tournant du siècle avait vu l'émergence d'une pratique associative féminine ample et structurée. Dans une expression politique devenue nationale, tant du côté des militantes du catholicisme que des femmes affiliées aux mouvements féministes, cette expression conserve alors des réseaux localement spécifiques dont l'agencement s'explique par l'organisation du tissu associatif et social antérieur. La construction des carrières, qui affichent une grande continuité, permet d'obtenir des compétences techniques qui sont réinvesties dans d'autres associations. Les choix qui sont faits parmi les thématiques du maternalisme dans les objets associatifs sont des points souvent communs à de nombreuses affiliées.

C'est la confrontation de ces groupes et de ces pratiques aux bouleversements engendrés par le conflit mondial qui fait l'objet de notre troisième partie. Il est souvent fait de ce conflit une double lecture de rupture : à la rupture chronologique (qui sépare le temps de la paix et le temps de la guerre) correspondrait une rupture spatiale et sociétale, opposant les hommes combattants aux civils de l'arrière, rupture recoupant la division entre œuvres du temps de la paix et œuvres de guerre. Le catholique social Louis Deschamps par exemple, fait préfacier son ouvrage *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915*<sup>1794</sup> par son fils au combat : ce faisant, il conforte cette rupture et cette distance, en demandant à ce dernier de porter le « jugement des braves » sur l'activité des civils pendant que les combattants défendent le territoire national.

Cette lecture d'une stricte répartition des rôles est remise en cause par une historiographie à la fois ancienne et renouvelée de l'étude des sociétés en guerre<sup>1795</sup>. Ancienne, puisque les recherches, en se détournant d'une perspective exclusivement diplomatique et militaire, ont commencé avec *1914-1918, l'autre front*<sup>1796</sup> de Patrick Fridenson en 1977, à mesurer l'impact du conflit sur l'organisation des sociétés et des économies. En montrant que ces bouleversements affectent non « pas seulement [...] ceux qui *font* la guerre, mais [...] ceux qui *sont* en guerre<sup>1797</sup> », les travaux de Françoise Thébaud ont tôt établi que la situation des femmes est rarement celle

---

<sup>1794</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915*, Rouen, imprimerie du *Journal de Rouen*, 1916.

<sup>1795</sup>Nous renvoyons ici en particulier au bilan historiographique d'Emmanuel CROSNIER et de Stéphane LE BRAS, in DORNEL Laurent, LE BRAS Stéphane (dir.), *Les Fronts intérieurs européens. L'arrière en guerre (1914-1920)*, pp. 9-22.

<sup>1796</sup>FRIDENSON Patrick, « 1914-1918, l'autre front », *Cahiers du Mouvement social*, n°2, Paris, les Éditions Ouvrières, 1977, pp. 488-494.

<sup>1797</sup>DORNEL Laurent et LE BRAS Stéphane (dir.), *Les Fronts intérieurs...*, *op. cit.*, p. 12.

d'une attente<sup>1798</sup>, même si celle-ci est significative au niveau des individus. Les deux fronts ne correspondent d'ailleurs pas complètement, nous le savons, à une opposition de genre<sup>1799</sup>. L'expression de « fronts intérieurs » prend alors tout son sens, la pluralité des situations, comme les liens vigoureux et nécessaires entre la zone de combat et l'Arrière exigeant l'emploi du terme au pluriel.

Les travaux autour du centenaire du premier conflit mondial ont par ailleurs largement renouvelé cette historiographie, en interrogeant la relation de ces fronts intérieurs à l'État, pensant le conflit comme une accélération de son rôle croissant depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et en mettant l'accent sur une « mise en guerre » des sociétés<sup>1800</sup>. Ces travaux ont posé la question des bornes du conflit et de la limite, en aval, entre temps de la guerre et temps de la paix lors de cette lente sortie de guerre, en essayant de cerner particulièrement l'idée de « reconstruction<sup>1801</sup> ».

Notre troisième partie cherchera donc les éléments de ruptures et de continuité dans un département qui présente une triple caractéristique : il est proche du front, la Seine-Inférieure située au sud de la Somme étant le premier département à ne pas connaître l'invasion des troupes allemandes ; doté de ports de premier plan, Le Havre et Rouen, il est un point d'entrée majeur pour les troupes alliées britanniques dès le mois d'août 1914, puis américaines au printemps 1918. Proche de Paris, et accessible par la côte, il est le lieu de refuge choisi par un gouvernement belge en exil.

Nous montrerons donc dans le chapitre sept comment le tissu local d'action sociale que nous avons décrit est transformé ou non par le conflit, dans son organisation, ses réseaux, ses pratiques. Le chapitre huit sera consacré au contrôle grandissant exercé par l'État sur les œuvres nées de la guerre et au jeu d'échelle induit par la présence des acteurs internationaux sur les actrices et les acteurs nationaux et locaux, dont les intérêts divergent parfois. Enfin, nous poserons la question dans le chapitre neuf du devenir de notre cohorte lors des transformations de l'immédiat après-conflit.

---

<sup>1798</sup>THEBAUD Françoise, *Les Femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, première parution sous le titre *La Femme au temps de la guerre de 14*, Éditions Stock, 1986, édition revue Payot, 2013.

<sup>1799</sup>GRAYZEL Susan, *Women's identities at wars : Gender, Motherhood, and Politics in Britain and France during the First World War*, Chapel Hill and London, The University of North Carolina Press, 1999.

<sup>1800</sup>BERTSCHY Sylvain, SALSON Philippe, (dir.), *Les Mises en guerre de l'État : 1914-1918 en perspective*, Lyon, ENS éditions, 2018.

<sup>1801</sup>CABANES Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004 ; BARAKAT Sultan, *After the Conflict: Reconstruction and Development in the Aftermath of War*, London, I.B.Tauris, 2005.



## Chapitre sept.

### Mobilisations féminines (1914-1915).

#### Introduction.

« Au moment de la déclaration de guerre de l'Allemagne, dans toutes les régions de France, [...] les femmes se mobilisèrent spontanément. [Elles] se réunirent en groupements nouveaux adaptés à la situation nouvelle, groupements qui se modifièrent, s'amplifièrent de manière à parer aux besoins sans cesse plus grands des années tragiques<sup>1802</sup>. »

C'est par ces quelques lignes que M<sup>me</sup> Émile Borel<sup>1803</sup>, rédactrice de *La Mobilisation féminine en France* introduit le septième chapitre de l'ouvrage : il porte sur les œuvres de guerre. L'auteurice, parce qu'elle cherche à mettre en avant le travail salarié féminin pendant la période, relègue cette action en fond de tableau et en fin d'ouvrage. De plus, elle suggère un mouvement dont l'uniformité et la permanence renvoient à celle de la mobilisation des hommes sous les drapeaux. Cependant, l'action sociale n'est pas dirigée par des militaires et l'auteurice ne donne pas à penser l'organisation des groupes<sup>1804</sup>.

Les enjeux politiques de la participation féminine aux formes de l'action sociale ne peuvent pas être ignorés. Si nous reconnaissons avec Luc Capdevila que la guerre et le suffrage universel sont les « deux lieux majeurs d'exercice des droits et des devoirs des citoyens formant le corps de la nation [dans un temps où] la mobilisation générale était à la patrie ce que le suffrage universel était à la démocratie »<sup>1805</sup>, les femmes sont bien exclues de ce corps national qui se bat, et le conflit est un moment de l'exacerbation du genre. Cependant l'action sociale au sens large et les œuvres de guerre en particulier sont pour les groupes sociaux une occasion particulière de manifester leur implication dans l'État ou de redéfinir leur place par rapport au corps social<sup>1806</sup>, il est légitime de s'interroger sur les rapports entre citoyenneté et œuvres.

---

<sup>1802</sup>BOREL M<sup>me</sup> Émile, *La Mobilisation féminine en France, 1914-1919, documentation rassemblée par la Société l'Effort féminin français*, Paris, Imp. de l'Union, 1919. L'Effort féminin français rassemble des personnalités féministes comme Julie Siegfried, Ghénia Avril de Sainte-Croix ou la comtesse de Noailles.

<sup>1803</sup>M<sup>me</sup> Émile Borel (1883-1949), née Camille Appell, écrit sous le pseudonyme de Camille Marbo ; romancière et femme de salon féministe, elle est lauréate du prix Femina en 1913. FELL Alison S., *French and francophone women facing war*, Berne, Peter Lang, 2009, p. 69-84.

<sup>1804</sup>C'est encore le cas de certains ouvrages sur les civils, par exemple celui d'Éric Alaric : ALARIC Eric, *La Grande Guerre des civils, 1914-1919*, coll. Tempus, Perrin, 2013.

<sup>1805</sup>CAPDEVILA Luc *et al.*, *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Payot, 2010, p. 43.

<sup>1806</sup>PURSEIGLE Pierre. « Belligérance libérale. La Grande-Bretagne face à la Grande Guerre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 120, n° 4, 2013, pp. 27-42.

Dans le cadre départemental qui est le nôtre, la dimension territoriale de la question est première, et la question qui se pose est celle de l'imbrication de l'échelon local, ouvert aux solidarités de terrain précieuses dans l'urgence de la guerre, avec les grandes associations nationales en plein essor dans les années qui précèdent le conflit et dont les choix s'infléchissent durant les quatre années de guerre. S'y ajoute un échelon international, par la présence des armées alliées belge et anglaise, puis du corps expéditionnaire américain, mais aussi du gouvernement belge en exil et de l'*America Red Cross*, présence qui ne peut laisser indifférents des mouvements féministes qui se sont forgé une dimension internationale entre 1870 et 1890<sup>1807</sup>.

Il s'agit donc pour nous de comprendre s'il y a correspondance, pour les individus, les groupes et les idées, entre « l'armée de la charité » pour reprendre l'expression de Françoise Thébaud<sup>1808</sup> et celles qui ont « fait leurs classes » dans l'action sociale quelques années auparavant, et comment elles s'insèrent dans cette « mise en guerre » de la société civile. Si les discontinuités avec l'avant-guerre sont, du fait d'une césure chronologique souvent choisie, les plus fréquemment appréhendées, l'intérêt du jeu des ruptures et des permanences, de l'articulation des groupes et des individus, est entier.

## **1. 1914 : l'Union sacrée au service de la « petite patrie ».**

Le terme de « petite patrie » n'est pas seulement l'expression de la réappropriation d'un territoire régional du début du XX<sup>e</sup> siècle, dont Olivier Grenouilleau a montré la genèse<sup>1809</sup>, qui a pu forger une identité pour les combattants<sup>1810</sup>, mais le sentiment qui étreint un département qui, ayant connu l'invasion pendant l'hiver 1870-1871, voit l'ennemi à ses portes à la fin de l'été 1914. C'est d'abord à cette urgence de défense du territoire proche qu'a répondu la mobilisation féminine en Seine-Inférieure.

### **a. L'entrée en guerre des femmes en Seine-Inférieure.**

Trois paramètres expliquent les formes de cette mobilisation féminine : le premier paramètre est idéologique : il est celui des choix et des appartenances antérieures ; le second est celui des formes prévues de longue date par la Croix-Rouge ; le troisième enfin, est celui de l'urgence

---

<sup>1807</sup>OFFEN Karen, *Les Féminismes en Europe...*, op. cit., p. 203 à 243.

<sup>1808</sup>THÉBAUD Françoise, *Les Femmes au temps de la guerre de 14...*, op. cit., p. 145 à 171.

<sup>1809</sup>GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries, identités régionales et État central en France...*, op. cit.

<sup>1810</sup>BOURLET Mickaël, LAGADEC Yann, LE GALL Erwan, *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, PUR, 2013.

absolue de la situation du département à la fin de l'été 1914, qui détermine la rapidité avec laquelle ces œuvres se mettent en place.

*Les conditions idéologiques de l'engagement féminin.*

Au moment du déclenchement du conflit, l'Union Sacrée telle que l'envisage pour la première fois le Président de la République Raymond Poincaré dans son message du 4 août 1914 aux Assemblées<sup>1811</sup> recouvre des significations et des réalités différentes pour les groupes féministes et catholiques de Seine-Inférieure. Les formes d'une adhésion presque unanime des féministes françaises à l'Union Sacrée en août 1914 ont été longuement développées par Christine Bard<sup>1812</sup>. Ce constat peut être étendu à la Seine-Inférieure : les branches havraise et rouennaise du Conseil national des femmes françaises comme les groupes de Rouen et du Havre de l'Union française pour le suffrage des femmes figurent parmi les premières branches départementales de ces deux mouvements, premiers exemples de la conquête progressive de la province depuis 1909. Les militantes affichent dans les dernières années qui précèdent la guerre une réelle proximité avec les comités parisiens de ces mouvements, devenus comités nationaux, assidues par leur présence et les rapports d'activité qu'elles fournissent<sup>1813</sup>, dans un climat d'émulation entre les comités locaux de chaque département, puisque chaque assemblée générale ou congrès est l'occasion de montrer les progrès effectués en direction de la province. Les liens de certaines leaders des mouvements avec la Seine-Inférieure sont restés importants. Julie Siegfried, présidente du Conseil national des femmes françaises, s'installe d'ailleurs au Havre dès octobre 1914 pour la durée de la guerre<sup>1814</sup> ; Cécile Brunschvicg, responsable du développement des groupes provinciaux à l'Union française pour le suffrage des femmes a conservé des liens forts avec les militantes de Rouen<sup>1815</sup>. La lettre adressée aux affiliées du CNFF par Adrienne Avril de Sainte-Croix et Julie Siegfried le 25 août 1914 qui leur commande « d'aller au travail comme [les] soldats au feu [...] dans l'amour de la patrie dans sa foi à l'idéal et au triomphe de la justice »<sup>1816</sup> est donc bien reçue par les groupes de Seine-Inférieure.

---

<sup>1811</sup>Jean-Jacques Becker a montré que le principal facteur résidait dans l'unanimité qui se fait contre l'Allemagne au début de la guerre. BECKER Jean-Jacques, *La Grande Guerre*, Paris, PUF, 2004, p. 370.

<sup>1812</sup>BARD Christine, *Les Filles de Marianne...*, *op. cit.*, p.47 à 55.

<sup>1813</sup>Les déléguées de Rouen et du Havre sont présentes à chaque réunion des comités nationaux de l'UFSF et du CNFF de 1909 à 1914.

<sup>1814</sup>*L'Action féminine*, décembre 1914.

<sup>1815</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1816</sup>BMD, dossier CNFF, lettre du 25 août 1914.

Mais la participation aux œuvres de guerre, pour ces féministes, correspond également à la forme d'un engagement social qui est la contrepartie de la participation à la vie politique du pays qu'elles appellent de leurs vœux. C'est ainsi que l'envisageait déjà avant le conflit Juliette Decroix<sup>1817</sup>, professeur d'anglais au lycée de jeunes filles de Rouen et très active au sein du CNFF comme de l'UFSF, qui dépose en janvier 1912 au congrès du CNFF une motion publiée par *L'Action féminine* et prévoyant :

« un service social imposé aux jeunes filles oisives et aux femmes mariées sans enfant et sans profession, obligations qui seraient pour les femmes ce que les obligations militaires sont pour les hommes<sup>1818</sup>. »

Cette mobilisation s'inscrit également dans une stratégie légaliste plus générale puisque ces féministes modérées ont clairement fait le choix de ne pas soutenir par exemple, les modes d'action des suffragettes anglaises, mais de faire une campagne auprès des élus afin qu'ils se prononcent pour le droit de suffrage. Ce combat, mené par les féministes de la Seine-Inférieure depuis 1909 est également celui de nombreux groupes locaux de l'UFSF nés en 1912 et 1913<sup>1819</sup>. Il a pris la forme de la campagne pour l'accès aux délégations cantonales en 1910 ou encore par la participation à un comité communal à Pavilly à proximité de Rouen en octobre 1913<sup>1820</sup>.

L'appel à la mobilisation est d'ailleurs le sens du message délivré par Julie Siegfried, présidente du CNFF à la veille de la bataille de la Marne, lorsqu'elle est invitée par la branche havraise de la Ligue française pour l'éducation morale, association nationale qu'elle préside depuis 1912<sup>1821</sup>. Reprenant une conférence qui devait être prononcée sur le thème « *Femmes et devoir social* », elle l'adapte à l'urgence immédiate en l'intitulant « *Les Femmes et la guerre* ». Elle en appelle à l'action sociale féminine, dont elle mesure les progrès par rapport au conflit de 1870. Pendant ces quarante-quatre années, les femmes ont acquis « une expérience plus grande et [...] une plus sûre méthode » qui a transformé « l'esprit de charité qui les animait [...] en un esprit de large et féconde solidarité ». C'est donc fortes de cette expérience sociale qu'elles doivent, selon elle, travailler dans trois directions : « les secours aux blessés », « les moyens d'obvier au chômage par la création d'ouvrirs et le placement des femmes dont les maris sont mobilisés » et « [les

---

<sup>1817</sup>Affiliée n°756 ; elle est également membre de la loge rouennaise n° 3 du Droit Humain.

<sup>1818</sup>*L'Action féminine*, janvier 1912.

<sup>1819</sup>C'est le cas dans la Drôme, les Hautes-Alpes et les Deux-Sèvres par exemple. *Bulletin trimestriel de l'UFSF*, avril 1913, p. 2.

<sup>1820</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1821</sup>Cette association est formée de personnalités politiques et d'intellectuels influents : Ernest Lavisse en est le président d'honneur et Ferdinand Buisson le vice-président. Elle publie le mensuel *L'Union morale*.

secours aux] errants, chassés de leur foyer par le fléau de la guerre »<sup>1822</sup>. Ce discours, dont les grands axes sont à nouveau repris le 14 octobre, consacre l'ouverture de l'action sociale féminine à tous les maux de la guerre et entérine la place qu'y prendront les féministes.

Ce n'est pas la nature féminine qui explique ces compétences et elle n'opère pas explicitement de jonction entre les compétences requises pour le foyer et le service social. C'est par leur préparation, c'est-à-dire leur instruction, leur formation à l'action sociale et éventuellement hospitalière acquise pendant les années féministes, que les femmes ont pu acquérir les qualités nécessaires leur action et cette disjonction rend aisée la transposition de ce lien au-delà de leurs proches.

La situation des catholiques est différente. L'adhésion sincère de l'Église catholique à la défense nationale en août 1914 n'est plus à démontrer, même si la question de l'Union sacrée peut rencontrer des « rancœurs encore fraîches<sup>1823</sup> » suscitées par une politique anti-cléricale récente. La position des autorités diocésaines, en Seine-Inférieure, ne laisse aucun doute sur cette adhésion, puisque Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, après avoir appelé à prier pour la paix dans le *Bulletin religieux de l'archidiocèse* du 1<sup>er</sup> août, demande dès le 8 dans une longue lettre aux fidèles, « des prières publiques pour le succès de nos armées » et surtout affirme sa confiance dans

« la science professionnelle des chefs, l'entrain et la discipline des mobilisés [...] permettant de se livrer à l'espoir le plus fondé en l'issue heureuse d'une guerre [...] contre un ennemi déloyal et brutal<sup>1824</sup>. »

La façon cependant dont les mouvements catholiques le reçoivent est diverse. Les catholiques sociaux, forts de leurs engagements s'y associent sans peine ; Louis Deschamps, dans son panorama des œuvres rouennaises au début de la guerre formule d'ailleurs un jugement plus large sur l'action sociale de la Troisième République : « si l'œuvre politique du régime actuel est contestable, il est juste de reconnaître que ses défaillances sont compensées par une législation sociale admirable, imprégnée qu'on le veuille ou non, d'esprit chrétien<sup>1825</sup> ». Ces idées seront encore confortées par l'édition posthume de différents articles de Lucie Félix-Faure publiés en

---

<sup>1822</sup>*Le Petit Havre*, 7 septembre 1914.

<sup>1823</sup>BECKER Jean-Jacques, *1914 : Comment les Français sont entrés en guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977, p. 452 ; voir également du même auteur « Union sacrée et sentiment des responsabilités » in AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, pp. 205-220, p. 209.

<sup>1824</sup>*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 8 août 1914.

<sup>1825</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915...*, op. cit., p. 4. Louis Deschamps (1851-1933), grand industriel du coton et actif philanthrope, maire de la commune de Petit-Quevilly de 1884 à 1888 fait partie de ces catholiques qui reconnaissent à cette date les bienfaits du système communal de bienfaisance rouennais. Voir *Journal de Rouen*, 14 novembre 1933 et MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, op. cit., t.2, p. 990.

1917 sous le titre *L'Évolution féminine ; la femme au foyer et dans la cité*. Selon elle, si la mission des femmes est légitime et indispensable en premier lieu dans le foyer familial, elle ajoute que ses compétences et ses devoirs ne se limitent pas à l'espace privé :

« La cité n'est que l'élargissement du foyer. En travaillant pour celle-là, on consolide celui-ci. [...] Le rôle de la femme au foyer, la place qui lui est faite ou marchandée dans la vie civique : ce sont là des questions complexes où l'avenir de la famille, de la patrie, de la race est intéressé<sup>1826</sup>. »

Sa biographe ajoute dans l'introduction :

« Ne croyez pas que Lucie confine la femme dans nos travaux domestiques : [...] on lui demande [...] – et nous savons aujourd'hui la grandeur sublime et tragique de ce don – ses enfants pour défendre la cité. Le corps politique lui fait appel : la vie du corps politique, dès lors, ne peut lui demeurer complètement étrangère<sup>1827</sup>. »

Pour les catholiques de la Ligue patriotique des Françaises, la position de l'archevêque de Rouen est sans doute observée avec prudence, puisqu'il est connu depuis le début de son sacerdoce pour ses positions politiques favorables aux Républicains<sup>1828</sup> et qu'il a témoigné un soutien sans faille aux sillonnistes rouennais en 1910 après avoir accordé un soutien modéré et assez tardif à la Ligue<sup>1829</sup>.

La LPDF est cependant un mouvement national et les affiliées de Seine-Inférieure suivront le mot d'ordre donné par les instances centrales du mouvement : « L'homme combat, la femme prie<sup>1830</sup> ». Ce sera donc en partie par l'engagement individuel que sera résolue la tension entre foi catholique et patriotisme.

#### *Une mobilisation féminine exemplaire : la Croix-Rouge.*

Même si l'adhésion à l'Union sacrée laisse peu de doutes, la mobilisation des énergies féminines n'est ni immédiate, ni généralisée. En Seine-Inférieure, l'espoir d'un conflit court va de pair avec l'illusion d'une action sociale limitée à la prise en charge de groupes circonscrits de victimes inévitables et attendues de la guerre, c'est-à-dire les combattants blessés. La mobilisation est donc dans un premier temps uniquement celle des trois branches de la Croix-Rouge, la SSBM, l'UFF et l'ADF, dans une stricte séparation entre un front combattant et un arrière préservé.

---

<sup>1826</sup>FÉLIX-FAURE GOYAU Lucie, *L'Évolution féminine ; la femme au foyer et dans la cité*, Paris, Perrin, 1917, p.337. Il s'agit de textes parus dans *Femina* et le *Gaulois littéraire*, publiés avant 1913. Lucie Félix-Faure Goyau se prononce à cette date pour un droit de suffrage féminin, qui seul permettrait aux femmes d'agir pour le bien de la famille (*Ibid.*, p. 340).

<sup>1827</sup>*Ibid.*, p. XII-XIII

<sup>1828</sup>BOUDON Jacques-Olivier, *L'Épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905, origine, formation, nomination*, Paris, Cerf, 1996.

<sup>1829</sup>Le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* diffuse peu d'informations sur la LPDF jusqu'en 1905.

<sup>1830</sup>Frédéric Masson, dans le bulletin de la LPDF de septembre 1914 : Cité par BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014, p. 144

Lorsque cette réalité s'éloigne, la situation d'extrême urgence qui est celle de la fin du mois d'août déclenche la véritable « entrée en guerre » des femmes.

La mobilisation des services sanitaires de la Croix-Rouge est rapide, puisqu'elle s'effectue en vertu de protocoles régulièrement mis à jour depuis les décrets réglant les sociétés d'assistance<sup>1831</sup> et par les instructions ministérielles portant sur l'utilisation des ressources du territoire national en temps de guerre pour l'hospitalisation des blessés et des malades de l'armée<sup>1832</sup>.

En Seine-Inférieure, intégrée à la III<sup>e</sup> région militaire, comme sur l'ensemble du territoire, les hôpitaux mis en place selon le décret du 2 mai 1913 par chacune des trois branches de la Croix-Rouge (SSBM, ADF et UFF) sont appelés par l'administration militaire « hôpitaux auxiliaires » ; ils forment avec les « hôpitaux bénévoles », dus aux initiatives privées<sup>1833</sup>, et les « hôpitaux complémentaires », directement mis en place par le service de santé militaire, des hôpitaux qui sont qualifiés de « temporaires ». Mis en place pour la durée du conflit, ils doivent venir en appui des hôpitaux dits « permanents » (militaires, civils ou encore mixtes) sollicités les premiers. Ces hôpitaux auxiliaires qui sont donc les seuls qui relèvent du secteur associatif (même si celui-ci est contraint par son agrément auprès de l'autorité militaire), sont identifiés par un numéro de série correspondant pour la III<sup>e</sup> région militaire aux numéros allant de 1 à 99 pour la SSBM, de 100 à 199 pour l'UFF et de 200 à 299 pour l'ADF.

Dans le département, ces hôpitaux auxiliaires sont nombreux et leur ouverture rapide<sup>1834</sup>, comme le montre le tableau ci-dessous :

---

<sup>1831</sup>Décret du 15 novembre 1892, modifié par celui du 2 mai 1913.

<sup>1832</sup>Instruction ministérielle du 5 mai 1899, modifiée par celle du 21 mai 1913.

<sup>1833</sup>Le terme d'hôpital bénévole est repéré à partir du 3 octobre 1914 dans les textes officiels selon OLIER François, QUENEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918*, tome 1 : France du Nord-ouest, Louviers, Ysec éditions, 2008, p. 41.

<sup>1834</sup>Les hôpitaux de 1<sup>ère</sup> série doivent être prêts au 9<sup>e</sup> jour de la mobilisation et ceux de 2<sup>e</sup> série au 16<sup>e</sup> jour.

**Tableau n° 27. Hôpitaux ouverts dans le Nord-Ouest de la France  
au premier mois de guerre et pendant la durée du conflit<sup>(a)</sup>.**

	<b>Seine-Inférieure</b>	<b>Reste de la III<sup>e</sup> région</b>	<b>Total III<sup>e</sup> région</b>	<b>IV<sup>e</sup> région</b>	<b>IX<sup>e</sup> région</b>	<b>X<sup>e</sup> région</b>	<b>XI<sup>e</sup> région</b>
<b>SSBM</b>	19 (11)	17 (11)	36 (22)	35 (25)	32	20	17 (13)
<b>ADF</b>	10 (4)	5 (1)	15 (5)	13 (7)	1	5	2 (1)
<b>UFF</b>	8 (6)	9 (4)	17 (10)	8 (3)	14	21	5 (4)
<b>TOTAL Croix-Rouge</b>	37 (21)	31 (16)	68 (37)	56 (35)	47	46	24 (18)
<b>HB</b>	28	21	49	24	136	12	175
<b>HC</b>	21	42	63	56	60	128	71
<b>TOTAL général</b>	86	94	180	136	196	148	270

Chiffres établis à partir de OLIER François, QUÉNECH'HOUE Jean-Luc, *Les Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918, tome 1, France du Nord-Ouest, 2008.*

(a) En rouge, entre parenthèses, le nombre d'hôpitaux ouverts pendant le premier mois du conflit, entre le 2 août et le 2 septembre 1914.

Au total, ce sont donc vingt-et-un hôpitaux auxiliaires qui se déploient dans onze communes de la Seine-Inférieure<sup>1835</sup> et le département représente ainsi le pôle essentiel de la III<sup>e</sup> région militaire. La raison de cette importance numérique est simple : des ports nombreux et bien équipés, un tissu urbain et un réseau ferré dense ont rendu le département précieux aux yeux de l'autorité militaire, qui a encouragé les comités à s'organiser dans un moment où les sociétés de la Croix-Rouge rencontraient le soutien d'une population qui gardait en mémoire le souvenir de l'invasion prussienne de 1870. Sans distorsion majeure par rapport à la hiérarchie nationale entre les trois sociétés<sup>1836</sup>, les hôpitaux les plus nombreux sont ceux ouverts par la SSBM (11 hôpitaux et 1325 lits soit 64 % du total), suivis par l'UFF (6 hôpitaux et 675 lits pour 32 % du total) et enfin l'ADF (4 hôpitaux et 81 lits pour seulement 4 %). Cette mobilisation est uniforme : tous les comités sans exception prennent en charge un hôpital, y compris celui de Bolbec, où le comité de la SSBM en sommeil après le conflit franco-prussien n'a été réactivé qu'en 1911, et ceci même si le comité

<sup>1835</sup>Pour la SSBM : Auffay, Bolbec, Dieppe, Elbeuf, Gournay-en-Bray, Le Havre : deux hôpitaux, Rouen : trois hôpitaux. Pour l'ADF : Blangy, Eu, Le Havre : deux hôpitaux. Pour l'UFF : Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Le Havre, Rouen : deux hôpitaux.

<sup>1836</sup>SSBM : 220, UFF, 168, ADF, 97, soit 485 hôpitaux auxiliaires au total, selon OLIER François, QUÉNECH'HOUE Jean-Luc, *Les Hôpitaux...*, op. cit., p. 19.



de l'ADF de Neufchâtel-en-Bray se limite à apporter son aide à un hôpital bénévole (HB 22<sup>bis</sup> qui ouvre le 15 août 1914) et si les comités ruraux disposent davantage de ressources financières que de personnel formé<sup>1837</sup>.

La visibilité donnée dans les journaux à la mobilisation féminine dans les services de la Croix-Rouge est remarquable, d'autant plus que, passée l'agitation des premiers jours, le calme revient et que, faute d'informations précises sur les combats, elle occupe une grande place dans la presse qui s'est assez peu épanchée d'ailleurs sur les réactions féminines au départ des troupes. Surtout, il s'agit d'informer les affiliées des trois sociétés de la Croix-Rouge puisque, dans chacune des trois sociétés, la mobilisation féminine s'effectue au premier jour de celle des hommes et selon les mêmes modalités, c'est à dire sans recourir à la convocation personnelle. Du 2 au 5 août, sont publiés les avis de convocations dans les journaux de Fécamp, du Havre, de Rouen et de Dieppe<sup>1838</sup>. L'état de préparation des hôpitaux et des comités est donc systématiquement publié à la suite des informations concernant la mobilisation masculine<sup>1839</sup>. Le discours que le docteur Ravenez, directeur du service de santé du III<sup>e</sup> corps d'armée qui s'adresse aux femmes des comités de la Croix-Rouge réunies à l'hôtel de ville, le 9 août, opère encore une symétrie remarquable entre les deux mobilisations :

« Mesdames, un vent de tempête, sinistre précurseur de maux sans nombre, nous est venu de l'est [...] Le sol sacré de la patrie a été ébranlé jusque dans sa base [...] Mesdames, vous avez pris part à l'élan universel ; vous voulez vous aussi payer votre dette à notre chère patrie [...]. Cette dette, mesdames, nous la payerons ensemble [...] Me servant de ce mot technique, il me semble que vous êtes déjà militarisées, embrigadées, en tenue de guerre avec votre cornette blanche et votre insigne de la Croix-Rouge. Votre champ de bataille et de victoire sera la salle de l'hôpital [...]. Vous n'êtes pas la première venue. Est-ce que vous n'avez pas contracté toutes les charges d'une manière d'apostolat ? Est-ce que vous n'êtes pas une catégorie spéciale qui s'est élevée au-dessus des autres catégories féminines<sup>1840</sup> ? »

Ce vocabulaire militaire comme le récit de la mobilisation sont au service de la description d'une nation prête au combat et s'éloigne de la scène de remise de drapeau qu'avaient effectuées à l'automne 1870 des épouses de négociants, des femmes de représentants de l'État ou des institutions locales du Havre au 129<sup>e</sup> RI, signifiant ainsi qu'elles confiaient leur défense à la bravoure masculine<sup>1841</sup>. La préparation, ici, inclut symboliquement les femmes de la Croix-Rouge

---

<sup>1837</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1838</sup>Dès le 3 août, les journaux du Havre et de Rouen publient les avis de convocation des sections locales de la SSBM et de l'UFF.

<sup>1839</sup>C'est le cas du *Journal de Rouen* du 3 août notamment. Le 4 août, il fournit une longue description de l'histoire des trois sociétés de la Croix-Rouge.

<sup>1840</sup>*Journal de Rouen*, 10 août 1914.

<sup>1841</sup>Voir chapitre premier. La plupart d'entre elles allaient d'ailleurs participer à la formation du premier comité havrais de la SSBM.

dans le camp des combattants, déplaçant ainsi la frontière située entre la guerre et l'Arrière vers une nouvelle zone, située cette fois entre les mobilisées de la Croix-Rouge et le reste de la société civile. Cette organisation a une conséquence essentielle : incluant l'élément féminin, ou encore une partie des femmes dans la préparation du combat, elle signifie que c'est l'ensemble de la nation, ou symboliquement les deux genres qui forment la nation, qui entrent en guerre. Remarquablement au Havre, ce sont les femmes de la manufacture des tabacs qui remettent un bouquet au 129<sup>e</sup> RI en partance au début du mois août<sup>1842</sup> : maintien du geste mais glissement social, signifiant à la fois que les femmes de la bourgeoisie qui forment l'essentiel des troupes de la Croix-Rouge, sont déjà intégrées à la nation en ordre de bataille, et peut-être que les ouvrières ne le sont pas mais pourraient aspirer à l'être.

Les trois sociétés donnent une publicité à leur action par l'ouverture des premières souscriptions<sup>1843</sup>, et la SSBM à Rouen, Elbeuf et à Dieppe, convie la population civile à des messes de soutien aux combattants. Dans cette dernière ville, les ouvrières de la manufacture des tabacs demandent à s'y associer<sup>1844</sup>. À Fécamp, c'est la messe de la LPDF qui est suivie par 1500 personnes, et même l'UFF, pourtant historiquement dirigée par des protestantes à Rouen, en prévoit une pour le 17 août.

Cependant, aucune autre association caritative ne semble se préparer au conflit ; dans un mouvement de stupeur et de gravité, la plupart des associations annulent les manifestations publiques prévues dans les jours suivants<sup>1845</sup> ; d'autres sont maintenues mais il est décidé de consacrer leurs bénéfices aux services sanitaires. À Dieppe seulement, où le mois d'août est celui de la pleine saison balnéaire, une grande réunion de charité est prévue pour le 15 août<sup>1846</sup>. La contribution féminine à l'effort de guerre, déléguée à la Croix-Rouge, dispense en quelque sorte les autres dispositifs de l'action sociale d'une préparation, dont on ne saurait imaginer à ce moment l'utilité.

### *De l'illusion à l'urgence.*

Ce temps de la mobilisation féminine dans les services sanitaires est suivi par une attente d'autant plus pesante que peu de nouvelles précises du conflit parviennent à la population jusqu'aux derniers jours d'août. Le départ des mobilisés depuis les casernes à Rouen et au Havre

---

<sup>1842</sup>*Le Petit Havre*, 7 août 1914.

<sup>1843</sup>Au Havre, l'ADF ouvre sa première souscription le 6 août, l'UFF les 6 et 7 août 1914.

<sup>1844</sup>*Journal de Rouen*, 4 et 7 août 1914.

<sup>1845</sup>C'est le cas de la Ligue des enfants de France, qui annule une fête caritative prévue au Havre.

<sup>1846</sup>*La Vigie de Dieppe*, 11 août 1914.

ou de la gare la plus proche où ils sont accompagnés par la foule dans les bourgades plus petites, ressemble en tous points en Seine-Inférieure aux situations décrites sur le territoire<sup>1847</sup> : liesse ou larmes parfois, gravité le plus souvent, et affirmation par tous de l'espoir d'une guerre courte. Tout au plus doit-on ici souligner la désorganisation visible des stations balnéaires de Fécamp, d'Étretat ou de Dieppe qui se vident brutalement de leurs vacanciers<sup>1848</sup> lesquels cherchent à regagner la capitale ou, pour les ressortissants anglais, à rejoindre Newhaven<sup>1849</sup>.

La véritable mobilisation des énergies féminines survient quand la brusque dégradation de la situation du département à la fin du mois d'août rend la guerre tout à fait présente. La position du département est particulière puisque si les combats semblent lointains, il devient une base pour les armées alliées ; au départ des mobilisés a succédé le débarquement des premières troupes britanniques le 9 août à Rouen et le 12 août au Havre<sup>1850</sup>, visant par l'installation de deux cantonnements à rapprocher le corps expéditionnaire britannique de sa zone de combat et à le ravitailler en matériel et en vivres. Le matériel de transport est britannique jusqu'au débarquement effectif, et français au-delà, et Rouen et Le Havre jouent donc un rôle d'interface majeure dans cette organisation. La base n°1, rouennaise, dont les unités sont réparties entre les camps de Mont-Saint-Aignan et des Bruyères (banlieues nord et sud de Rouen) et la base n° 2, havraise, qui comprend les camps de Bléville, Frileuse, Gravelle et Sanvic sur les hauteurs de la ville<sup>1851</sup> reçoivent quotidiennement hommes, chevaux et matériel. Pas moins de 800 véhicules sont débarqués entre le 9 et le 24 août à Rouen. L'installation des troupes anglaises dont les Rouennais, en particulier, soulignent l'équipement et l'organisation remarquables<sup>1852</sup> renforce indéniablement le sentiment de confiance de la population.

La nouvelle brutale de l'avancée de la ligne de front, dans la dernière semaine d'août, n'en est que plus durement reçue et ce sentiment est largement amplifié en Seine-Inférieure par la proximité des combats, qui est révélée le 29 août par les dépêches de *L'Impartial* de Dieppe, qui titre « La situation de notre front de la Somme aux Vosges... ». Georges Lebas, rédacteur au journal, décrit dans sa chronique l'incrédulité de la population face à la nouvelle, puisqu'un badaud, pensant à une erreur de la dépêche affichée, barre au crayon le mot « Somme » pour le remplacer

---

<sup>1847</sup>LE NAOUR Jean-Yves, 1914, *La Grande Illusion*, Paris, Perrin, 2012.

<sup>1848</sup>LE BAS Georges, *Dieppe pendant la guerre. Dans la zone des armées*, Dieppe, Imprimerie centrale, 1922, p. 8 et suivantes.

<sup>1849</sup>*Journal de Rouen*, 4 août 1914.

<sup>1850</sup>Il s'agit-là de l'exécution du plan Wilson-Foch Scheme acté en 1910. À ce sujet, BUFFETAUT Yves, *Les Ports de Rouen et du Havre, deux ports normands en première ligne, 1914-1918*, Louviers, Ysec éditions, 2008, p. 8 à 14.

<sup>1851</sup>Boulogne est la base n° 3.

<sup>1852</sup>YVER Colette, in DUBOSC Georges, YVER Colette, *Rouen 1914-1918*, Rouen, éd. des falaises, 2014, p. 107

par « Sambre »<sup>1853</sup>. L'ordre d'évacuation des troupes britanniques sur Nantes et Saint-Nazaire le même jour, et l'entrée du département de Seine-Inférieure le 2 septembre dans la zone des armées, qui avait déjà été élargie le 17 août au Nord et au Pas-de-Calais et qui s'étend désormais jusqu'à la Côte-d'Or et au Loiret, ne fait que confirmer l'urgence de la situation militaire. Si le 31 août, les habitants d'Eu croient savoir que l'ennemi est à Abbeville, c'est en réalité Amiens qui est envahie, ce qui met l'ennemi à moins de 40 km de la frontière nord du département. Quelques jours plus tard, des gendarmes partis d'Eu font un prisonnier allemand, interrogé dans sa langue par le député-maire Paul Bignon. Cette fois, c'est bien la Seine-Inférieure qui est directement menacée.

À cette brusque avancée de la ligne de front correspond une détérioration rapide de la situation sanitaire dès après la bataille de Charleroi dans laquelle, du 2 au 23 août, est engagé le 129<sup>e</sup> RI havrais. C'est avec l'arrivée des premiers blessés, le 22 août au Havre puis à Dieppe et à Fécamp, et le 1<sup>er</sup> septembre à Eu, que la population prend conscience de l'intensité des combats et de la gravité de la situation qui est rendue encore plus difficile par la perte des lits d'hospitalisation du quart nord-est du pays<sup>1854</sup>. Cette prise de conscience est renforcée par l'afflux des réfugiés : l'arrivée des premières familles de civils belges dès le 9 août au Havre est suivie des débris de l'armée belge dans la dernière semaine d'août<sup>1855</sup> ; la petite ville d'Yvetot reçoit le 20 août une colonie d'Alsaciens et de Lorrains réfugiés<sup>1856</sup>. À Rouen également, l'arrivée de réfugiés français le 27 août, après les réfugiés belges, transforme une inquiétude jusque-là maîtrisée en mouvement de panique et selon les observateurs, la ville se vide du tiers des habitants<sup>1857</sup>. Le départ du gouvernement pour Bordeaux le 3 septembre accélère le mouvement de fuite de la capitale. Les Normands en sont spectateurs, en particulier dans les gares bondées de voyageurs<sup>1858</sup>. Le maire de Rouen lance un appel à la population dans la presse locale alors que le préfet se rend aux limites nord et à l'est du département, dans l'arrondissement de Neufchâtel, pour une tournée d'inspection visant à rassurer la population<sup>1859</sup>.

La mobilisation des civils et parmi eux, des femmes, est une réponse à cette situation d'urgence. À Rouen, dès le 2 août au soir, des civils étaient spontanément venus proposer leur aide

---

<sup>1853</sup>LEBAS Georges, *Dieppe pendant la guerre...*, *op. cit.* p. 47 .

<sup>1854</sup>TROUSSAINT, cité par OLIER François et QUENEC'H DU Jean-Luc, p.19. Le nombre de lits disponibles passe alors de 235 000 à 171 000.

<sup>1855</sup>BUFFETAUT Yves, *Les Ports de Rouen et du Havre, deux ports normands en première ligne...*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>1856</sup>*Journal de Rouen*, le 20 août 1914.

<sup>1857</sup>YVER Colette, *Rouen 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 110.

<sup>1858</sup>*Le Petit Havre*, 4 et 5 septembre 1914.

<sup>1859</sup>*Le Petit Havre*, 6 septembre 1914.

à la municipalité dont le maire, le républicain modéré Lucien Valin (1867-1923), était mobilisé en tant que capitaine de réserve et remplacé par son adjoint Morel dès le 3 août<sup>1860</sup>. Ce recours à la population locale pour soutenir les élus, qui a été relevé en particulier dans la zone d'invasion<sup>1861</sup>, se constate aussi à Elbeuf, ville manufacturière où les représentants de l'industrie drapière suppléent la municipalité dont le maire est mobilisé et remplacé par son adjoint<sup>1862</sup> ; à Dieppe, la situation est pire : ce sont sept membres du conseil municipal, tous officiers, qui sont appelés ; c'est un binôme formé par deux adjoints, Benito Ropert et Albert Thoumyre qui remplace le maire sous les drapeaux<sup>1863</sup>. Seule la commission de civils qui se forme à Rouen comporte des femmes, fait significatif du terrain préparé par les féministes dans la période précédente. Formée définitivement le 17 août, elle comporte sept femmes siégeant aux côtés de vingt-huit hommes. Il s'agit, selon le *Journal de Rouen*, de

« personnes appartenant à tous les partis, ayant pour but de soulager le plus d'infortune possible, de procurer dans la mesure la plus large du travail au chômeurs, de s'intéresser à la question des femmes et des enfants restés seuls au foyer <sup>1864</sup>»

Présidée par un comité d'honneur des autorités de la ville – ecclésiastiques, puisqu'elle comprend pasteur, rabbin, et évêque, économiques et judiciaires, puisqu'y figurent les présidents de la chambre de commerce et de la cour d'appel de Rouen –, la Commission générale de secours et d'assistance a négocié sa composition entre le 2 et le 17 août<sup>1865</sup>. Parmi les hommes qui y siègent, hormis quatorze élus municipaux, dix au moins sont des représentants d'œuvres caritatives<sup>1866</sup>. Les femmes concernées sont toutes à la tête d'œuvres caritatives connues et en représentent la diversité : le groupe le plus nombreux est formé par des adhérentes du Conseil national des femmes françaises déléguées auprès des instances nationales du mouvement depuis plusieurs années : Léontine Fauquet, présidente de la Société des dames protestantes, Emma De Vismes<sup>1867</sup>, présidente de l'Œuvre des enfants à la campagne, adhérente de la Solidarité et de la Ligue rouennaise pour la paix ; cependant, seule l'appartenance de Marie Maillard à la branche

---

<sup>1860</sup>DUBOSC Georges, in DUBOSC Georges, YVER Colette, *Rouen 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 16

<sup>1861</sup>À Cambrai et Charleville, des notables siègent en remplacement d'une municipalité disparue ou incomplète ; NIVET Philippe, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 20, n° 2, 2013, pp. 67-88.

<sup>1862</sup>*Journal de Rouen*, 3 août 1914.

<sup>1863</sup>LEBAS Georges, *Dieppe pendant la guerre ...*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>1864</sup>*Journal de Rouen*, 17 août 1914.

<sup>1865</sup>*Ibid.*

<sup>1866</sup>L'avocat Edward Montier, dirigeant des sillonnistes rouennais et du patronage des Philippins y participe.

<sup>1867</sup>Elle est remplacée quelques jours plus tard pour raisons de santé par Valentine Charrondièrre, inspectrice du travail et affiliée au CNFF.

rouennaise du CNFF puisqu'elle en est la présidente est affirmée. Elle est d'ailleurs présente depuis le 2 août dans les discussions qui doivent répartir les postes. Désirée Leteutre, présidente de l'Œuvre du refuge de nuit et du lait, société formée en appui à la municipalité républicaine au début des années 1880<sup>1868</sup> et administratrice de la crèche municipale Marcel-Buquet, peut être rattachée à ce groupe, sans que nous sachions formellement si elle est affiliée au CNFF. Un deuxième groupe plus modeste est formé par les catholiques affiliées à la Société de charité maternelle et aux œuvres de crèches qui s'y rattachent (Marie Eugénie Guillou également affiliée à la SSBM, Marie Lerebours qui est la trésorière de la Crèche indigente fondée par les catholiques<sup>1869</sup>). Ces femmes ont en commun l'appartenance aux milieux économiques qui comptent pour l'agglomération rouennaise : Marie Lerebours est la fille d'Auguste Badin (1830-1917), figure célèbre de l'industrie cotonnière de l'agglomération installée dans la petite ville de Barentin, Désirée Leteutre est veuve de négociant<sup>1870</sup> ; elles représentent surtout les forces au service d'une union sacrée politique locale décidée à se tenir à la disposition de la municipalité et à faire valoir la conception de l'action sociale de chacune d'elles. Les féministes y sont les plus nombreuses, même si les catholiques sont également présentes.

C'est donc l'urgence absolue de ces jours d'août et de septembre 1914, qui, en rendant indispensable l'initiative citoyenne, rompt définitivement l'illusoire césure entre le front et l'arrière, et valide les formes d'aide à l'échelle locale dans lesquelles les femmes vont prendre leur place en élargissant leur champ d'action.

### **b. Adapter ou créer des œuvres ?**

Le tissu de l'action sociale de l'immédiat avant-guerre, pourtant solide dans le département, était-il prêt à supporter la charge provoquée par la guerre ? Surtout, fallait-il envisager de créer des œuvres nouvelles ou bien étendre les prérogatives des œuvres déjà existantes ? À quelle échelle les situer et quel recours attendre des autorités nationales ? Le tableau formé par les œuvres qui sont nées de la guerre montre les choix qui se sont imposés.

---

<sup>1868</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1869</sup>Affiliées n° 1475 et 2090.

<sup>1870</sup>Elle est veuve de Valérius Leteutre (1837-1905), maire républicain de Rouen de 1890 à 1893 puis député de Seine-Inférieure entre 1893 et 1898. Affiliée n° 2147.

*La complexité des œuvres nées de la guerre.*

Les données concernant les œuvres nées de la guerre en Seine-Inférieure (reconnues ou non, nous le verrons, par la loi du 16 mai 1916) sont conservées dans la sous-série 4 M des archives départementales<sup>1871</sup>, qui peut être complétée par les sous-séries 1Z et 2Z émanant des sous-préfectures de Dieppe et du Havre, dossiers ou listes d'associations qui sont particulièrement cohérents, et par la sous-série 1 XP des structures hospitalières (cote 1 XP 1113). Ces œuvres ont également donné lieu pour les plus importantes d'entre elles ou pour celles qui sont rattachées à une association de niveau national à des publications diverses au cours du conflit ou bien quelque temps après<sup>1872</sup>. Il est possible d'en identifier 166, hors comités de la Croix-Rouge. Ce dénombrement fournit une base de renseignement exacte et précise ; il n'en laisse pas moins dans l'ombre des activités annexes rattachées à des structures centrales, comme certains cercles de soldats ou des ouvriers par exemple.

La raison pour laquelle l'étude des œuvres de guerre résiste dans un premier temps à l'analyse des œuvres « classiques » nées en temps de paix et est à ce titre parfois considérée comme « un travail titanesque<sup>1873</sup> » est liée à leur complexité. Les trois outils habituels d'analyse du tissu associatif que sont la chronologie, le champ d'action et l'échelle d'intervention sont difficiles à mettre en œuvre ici.

Ces œuvres posent en premier lieu un problème juridique et chronologique : très souvent et surtout pendant la première année du conflit, le décalage est fréquent entre la date du début de l'activité de l'œuvre et celle de sa déclaration qui n'intervient qu'ultérieurement. Comme beaucoup d'autres, le Comité de secours du prisonnier de guerre du canton d'Elbeuf déclare que son premier envoi de colis a été fait en janvier 1915 alors que le comité a été régulièrement constitué en octobre 1915<sup>1874</sup>. La reconnaissance juridique de l'association de fait, prévue dans l'article de la loi du 2 juillet 1901, ajoutée aux désordres du conflit a souvent favorisé l'action non déclarée, priorisant l'urgence en sacrifiant les avantages d'une déclaration d'utilité publique, au demeurant longue à obtenir. Le temps de la guerre s'accorde mal avec le rythme de l'administration en temps de paix.

---

<sup>1871</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>1872</sup>Il s'agit en particulier de BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre, compte-rendu général 1914-1919*, Rouen, Laîné, s.d. ; DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915*, Rouen, imprimerie du Journal de Rouen, 1916 ; *Le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918*, Rouen, impr. Lecerf, 1923. *L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure 1915-1919*, Rouen, impr. Wolf, 1919.

<sup>1873</sup>BRODIEZ-DOLINO Axelle, GILSON Frank et CHARENTON Benoît, « Les œuvres de guerre », in NIVET Philippe et al., *Archives de la Grande Guerre...*, op. cit., pp. 349-355.

<sup>1874</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure...*, op. cit., p. 25.

La deuxième difficulté d'identification est celle de l'objet associatif, parfois rendu confus par l'aspect protéiforme des œuvres, de leur champ et de leur mode d'action, qui peuvent l'un comme l'autre évoluer dans le temps : à Rouen par exemple, l'Œuvre du Trousseau du soldat née en octobre 1914 se donne pour objectif de couvrir les combattants nécessiteux mais aussi de résoudre le problème de chômage des ouvrières<sup>1875</sup>. Le Vêtement du prisonnier né en décembre 1914 envoie des effets – mais également de la nourriture – aux prisonniers de guerre soit sur la proposition des souscripteurs, soit à la demande des prisonniers eux-mêmes : il procède aussi à la vente dans quatre commerces de Rouen de biscuits réputés impérissables que les familles peuvent acquérir à fin d'envoi, ceux-ci étant indifféremment individuels ou collectifs<sup>1876</sup>.

Enfin, ces créations procèdent d'un jeu d'échelle fin et évolutif : elles surimposent aux initiatives locales, de groupes préexistants ou non, des initiatives nationales d'ordre privé, comme celles de l'association Aiguille française-Vestiaire national, née en 1910 au moment des grandes crues de la Seine et qui essaime à l'occasion du conflit<sup>1877</sup>, ou encore des incitations de la puissance publique.

Le tableau ci-dessous récapitule dans le cas de la Seine-inférieure les différents niveaux d'associations féminines intervenant dans le domaine du vêtement.

**Tableau n° 28. Les œuvres de guerre du vêtement, un exemple de créations multiscalaires.**

Niveau géographique	Exemple
Groupe local nouveau	Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre
Groupe local préexistant : « association-miroir ».	Amicale des anciennes élèves du lycée Jeanne d'Arc (Rouen) mars 1915, féminin.
Groupe local préexistant représentatif d'une association nationale.	Ouvroirs du Conseil national des femmes françaises (Rouen) , 1914, féminin.
Initiative d'une association nationale	Aiguille française, vestiaire national (Dieppe, 1916), féminin.
Initiative privée répondant à une sollicitation gouvernementale.	Le Tricot du soldat, Pour nos soldats (Rouen et Le Havre, octobre 1914), mixte.

Sources : ADSM 4 M 529, *Le Petit Havre*, BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, *op. cit.* ; DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915...*, *op. cit.* ; AMD, carton coté U.

<sup>1875</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915...*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>1876</sup>*Ibid.*

<sup>1877</sup>AMD, Carton coté U : guerre de 1914-1918. Comprend des dossiers sur : Aiguille française-vestiaire national ; Comité des Alliés anglo-franco-belges ; Comité de l'arrondissement de Dieppe d'assistance aux soldats tuberculeux.



Ce tableau permet de comprendre ce qui fait la spécificité de l'action féminine : parce qu'elles sont insérées dans un tissu caritatif dense mis en place avant 1914 et que leurs champs d'action sont variés, les femmes disposent de structures autonomes et adéquates dès avant l'entrée en guerre. La question se pose donc de savoir comment cette particularité s'articule avec la création d'œuvres nouvelles.

Une lecture fine des œuvres permet de distinguer *a posteriori* les deux modes de structuration qui ont organisé ce tissu, au moins pendant les années 1914-1915 : elle repose sur le cadre local et sur l'initiative citoyenne, souvent déjà chevronnée, elle fait le choix de préserver les œuvres locales et d'en créer de nouvelles.

### *Le triomphe de l'espace proche*

L'action sociale en direction des valides ne relevant pas de l'État mais des œuvres, au moins dans son organisation<sup>1878</sup>, il était possible que les initiatives soient prises au niveau local. Certes, l'État n'a pas disparu et sa fonction protectrice s'accroît au cours de la Grande Guerre<sup>1879</sup> : dès le 5 août 1914, l'allocation prévue par la loi du 7 août 1913 pour les familles de militaires de l'armée active est étendue à toutes les familles de mobilisés. Par la loi du 9 août, les familles de victimes civiles tuées à la guerre ou prisonnières en bénéficient également<sup>1880</sup>. Cependant, la distribution de ces aides revient à l'administration locale et dans le cas de l'aide aux réfugiés, les consignes gouvernementales resteront toujours floues<sup>1881</sup>.

L'espace proche est donc le premier lieu de l'initiative caritative. Le dernier rassemblement des mobilisés qui quittent leur foyer s'effectue au niveau de la commune et cet espace, lieu d'information et de distribution de l'aide, est d'ailleurs contraint et clos par la suspension de l'exploitation commerciale du réseau ferré passé aux mains de l'administration militaire en vertu de l'état de siège. Un sentiment, si ce n'est de l'abandon, du moins de l'éloignement de l'autorité centrale se fait jour du fait du départ du gouvernement pour Bordeaux le 2 septembre 1914 ; il est d'autant plus vivement ressenti en Seine-Inférieure qu'il accélère le départ d'une partie de la population, quand se rapproche la ligne des combats. Le territoire proche devient le premier

---

<sup>1878</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1879</sup>NIVET Philippe et HALAIS Jérémie, « Politiques et dispositifs publics d'assistance », in NIVET Philippe *et al.*, *Archives de la Grande Guerre...*, *op. cit.*, pp. 237-247.

<sup>1880</sup>*Ibid.*, p. 237.

<sup>1881</sup>RONAN Richard, « Les autorités face à l'imprévu » in DORNEL Laurent, LE BRAS Stéphane, *Les Fronts intérieurs européens. L'arrière en guerre (1914-1920)*, Rennes, PUR, 2018, pp. 131-146, p. 133.

échelon visible de l'action sociale autour des municipalités, qui entendent bien en montrer l'exemplarité ; ainsi le 2 août 1914, , quelques heures après l'annonce de la mobilisation et juste avant que n'éclatent d'ailleurs sur les marchés des émeutes de vie chère, Pierre Morgand, maire du Havre, fait afficher la proclamation suivante <sup>1882</sup> :

« Citoyens,  
L'ordre de mobilisation vient d'être affiché sur les murs de notre ville.  
L'unanimité de la population l'a accueilli avec le calme dont elle ne s'est pas départie pendant ces jours critiques.  
Si des événements encore plus graves venaient à se produire, ils vous trouveraient toujours aussi fermes et prêts à tous les sacrifices que vous demanderait la Patrie.<sup>1883</sup>. »

De même l'adjoint Morelle, faisant fonction de maire à Rouen, le 4 août :

« Chers concitoyens, nous avons constaté avec fierté le calme et la dignité avec lesquels vous avez accueilli les graves événements qui ont surgi dans notre pays. Nous n'en attendions pas moins de la sagesse dont vous avez toujours donné tant de preuves<sup>1884</sup>. »

Le patriotisme local est parfois mis en exergue par une comparaison avec les communes proches. Ainsi, alors que les émeutes havraises contre la vie chère font la une des journaux de l'arrondissement, le rédacteur du *Journal de Fécamp* vante le calme de ses concitoyens :

« Ce n'est pas chez nous qu'on verra des émeutes semblables à celles du Havre. Les commerçants et la population sont trop patriotes pour ne pas remplir leurs mutuelles obligations d'humanité et de calme<sup>1885</sup>. »

Plus encore, à la réception des premiers blessés et avant de prendre la mesure de l'effroyable carnage parmi les combattants, on jalouse facilement les premières communes loties, comme le raconte Georges Lebas à Dieppe :

« 22 août : Le Havre a reçu des blessés, et nous, rien. On constate comme une déception chez les dames de la Croix-Rouge. Dieppe serait-il oublié dans la répartition de nos chers combattants frappés par l'ennemi ? On est si prêt à les accueillir et à bien les soigner. Aux ambulances Blainville et Sévigné ; aux hôpitaux temporaires, Collège et Hôtel de Paris, le drapeau tricolore arboré voisine avec la croix de Genève. Des lits, dont beaucoup ont été prêtés ou donnés par de généreux concitoyens, s'offrent, tout blancs, bien douillets, pour reposer nos héros <sup>1886</sup>. »

Cette mise en avant du patriotisme local dure au-delà des débuts du conflit et Louis Deschamps affirme en 1915 dans ses *Œuvres sociales* :

---

<sup>1882</sup>À propos des émeutes havraises d'août 1914, BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, op. cit. , p. 109.

<sup>1883</sup>*Le Petit Havre*, 2 août 1914.

<sup>1884</sup>*Journal de Rouen*, 4 août 1914.

<sup>1885</sup>*Journal de Fécamp*, 4 août 1914.

<sup>1886</sup>LEBAS Georges , *Dieppe pendant la guerre...*, op. cit., p. 37.

« Il y a des civils, il faut bien l'avouer qui ont une singulière façon de tenir, dans certaines régions où il y a plus de verbiage que de courage et dans certains milieux où, la main sur le cœur, l'on déclare ne vouloir se préoccuper que de la Défense nationale et où, cependant, les circonstances les plus tragiques auront été exploitées en vue des intérêts particuliers les plus contestables. Et alors, il semble d'autant plus nécessaire de montrer d'autres régions et d'autres milieux où la population civile a tenu comme elle devait tenir, en consacrant tous ses efforts à prêter secours et assistance aux victimes de la guerre, et, autant qu'elle a pu, à d'autres victimes. [...] D'autres villes ont fait aussi bien, nous n'en doutons pas ; aucune n'aura fait davantage [que Rouen]<sup>1887</sup> »

Ici, l'exemplarité locale est associée à un anti-parisienisme certain, puisqu'il entend montrer

« l'âme française en action, non pas dans le rayonnement de Paris, capitale cosmopolite ouverte à tout venant des quatre coins du monde ; mais dans une ville de province, d'importance médiocre, fermée aux influences du dehors, attachée à ses traditions locales, un peu étroites, peut-être, mais plusieurs fois séculaires<sup>1888</sup>. »

Attachement à la tradition historique, identité nationale forgée sur des racines régionales et préservée d'un cosmopolitisme qui serait au service d'une élite sociale, le discours de Louis Deschamps reprend une thématique connue avant la guerre<sup>1889</sup>.

Dans les premiers jours ou premières semaines du conflit se met en place surtout un rôle de représentation. La présence des femmes engagées dans le service sanitaire est repérée aux côtés des représentants de la commune à l'arrivée des premiers blessés. Le *Journal de Fécamp* relève le 27 août 1914 la présence des femmes de la ville « en gracieux uniformes » aux côtés des élus municipaux à l'accueil solennel du premier convoi sanitaire à la gare.

Ensuite se mettent en place plus ou moins spontanément des actions qui réaffirment collectivement les liens entre les combattants et la commune d'origine. À Saint-Pierre-en-Port, village côtier au nord de Fécamp, les couturières « nombreuses dans ce village de marins offrirent gracieusement leur concours pour couper et faufiler des chemises en ajoutant à leur don une corbeille de poires du pays<sup>1890</sup> ». Au Havre, à la fin du mois de septembre 1914, un groupe de femmes bretonnes du quartier Saint-François et le syndicat des marchandises des quatre saisons demandent l'un et l'autre de grandes quantités de laine au Comité « Pour nos soldats » qui vient à peine de se constituer sous l'égide de l'épouse du maire Thérèse Morgand et de Mathilde Benoist, femme du sous-préfet<sup>1891</sup>. L'usage du possessif « nos » soldats est ici significatif de l'appropriation collective des mobilisés.

---

<sup>1887</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales ...*, op. cit., p. 113.

<sup>1888</sup>*Ibid.*, p. 25.

<sup>1889</sup>WINOCK Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 1997, 4<sup>e</sup> éd. Revue et augmentée, 2014, p. 60-61.

<sup>1890</sup>*Journal de Fécamp*, 28 août 1914.

<sup>1891</sup>*Le Petit Havre*, 30 septembre. Le comité s'est constitué entre le 26 et le 28 septembre 1914.

C'est donc dans un cadre local que naissent les premières initiatives collectives pour limiter les conséquences du conflit auprès des populations. Le cadre juridique, inchangé au début de la guerre, est donc celui de la loi de juillet 1901. Un statut particulier des « œuvres de guerre » est créé par la loi promulguée le 30 mai 1916, afin de permettre un contrôle des œuvres, les rumeurs d'escroqueries risquant d'entraver les dons. Après déclaration, les œuvres sont soumises à l'approbation d'une commission préfectorale et du ministère de l'Intérieur et ensuite contrôlées chaque semestre<sup>1892</sup>. Il convient donc de considérer l'articulation entre trois types d'œuvres : celles qui existaient avant le conflit, celles qui sont nées entre août 1914 et mai 1916, et les œuvres de guerre nées après mai 1916 dans le nouveau cadre législatif. Nous nommons donc par convention « œuvres nées de la guerre », les œuvres qui ont existé à partir du déclenchement du conflit, sans préjuger de leur reconnaissance ultérieure, et « œuvres de guerre » celles qui sont validées après la loi du 30 mai 1916.

*Préserver les œuvres locales, circonscrire la guerre : les premières tentatives d'action collective.*

Distinguer œuvres locales préexistantes et œuvres nées de la guerre et réserver l'étude aux unes ou aux autres reviendrait à tracer une frontière entre les victimes du conflit et le reste de la société civile. Cette distinction, aisée à opérer pour des prisonniers de guerre ou des réfugiés, l'est moins pour les perdants du conflit de la société civile, comme les épouses des mobilisés, par exemple. Les analyses précises faites par Yannick Marec de la situation de l'agglomération rouennaise prouvent pourtant que malgré l'indemnisation accordée par la loi du 5 août 1914, une paupérisation des propriétaires et des rentiers, nombreux dans la capitale normande, est à l'œuvre : elle est perceptible tant par la baisse des dépôts d'épargne que par celle du nombre des ménages « servis » par un domestique, ou encore par l'augmentation des dépôts au Mont de piété de pièces d'argenterie, marqueurs de la bourgeoisie d'avant-guerre ; elle est en grande partie liée à l'inflation dont une partie de la classe ouvrière souffre moins, portée par les hauts salaires des entreprises d'armement<sup>1893</sup>.

Cependant, si elle ne résiste pas à l'analyse en terme d'utilité pour la population, la distinction opérée entre œuvres nées de la guerre et les autres œuvres est effectuée par les contemporains eux-mêmes. Louis Deschamps par exemple, traite dans la première de son ouvrage des œuvres sociales qui existaient avant le conflit et dans la seconde des œuvres nées de la guerre,

---

<sup>1892</sup> BRODIEZ-DOLINO Axelle, GILSON Frank, CHARENTON Benoît, « Les œuvres de guerre », in NIVET Philippe, COUTANT-DAYDE Coraline, STOLL Mathieu, (dir.) *Archives de la Grande Guerre...*, op. cit., p. 351.

<sup>1893</sup> MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale...*, op. cit., t. 2., p. 1110 à 1113.

réservant ce terme à celles qui s'occupent de la population exogène des réfugiés ou encore des prisonniers de guerre, momentanément absents. Il n'y fait pas figurer les œuvres qui prennent en charge la population rouennaise résidente y compris lorsqu'elle est touchée par le conflit et que l'œuvre a été créée après son déclenchement manifestement pour en limiter les effets, comme dans le cas des cantines populaires ; il les nomme dans ce cas « œuvres diverses d'assistance ». Cette césure séparant la générosité pour des publics proches de celle des publics plus lointains permet d'identifier la guerre comme un épisode exceptionnel, limité dans le temps et de considérer les publics nouveaux (réfugiés, prisonniers, soldats permissionnaires) comme des publics temporaires<sup>1894</sup>. Elle témoigne de l'espoir qui est le sien d'un « retour à la normale » permettant de retrouver une société identique à la situation d'avant-guerre dans son organisation, même si Maxime Deschamps, fils de Louis, alors au combat, affirme dans la préface de l'ouvrage de son père :

« Elles dérivent toutes d'une même pensée, d'un même souci, à savoir l'accomplissement d'un devoir moral ; toutes ont un point commun qui est [...] ou la poursuite de la justice sociale , ou la grandeur de la Patrie [permettant que] par cette efflorescence de sociétés bienfaitrices, [...] une France nouvelle [...] se prépare<sup>1895</sup> .»

Au delà de cette césure dont la fonction est évidente, c'est la question de la prise en charge des problèmes créés par le conflit qu'il s'agit d'évaluer.

En milieu rural, la question ne se pose guère, faute de moyens humains ou financiers. Le peu de sources dont nous disposons prouvent que ce sont les municipalités, les bureaux de bienfaisance lorsqu'ils existent ou encore les sociétés locales qui organisent distribution de l'aide de l'État et secours municipaux. L'Association des mères chrétiennes catéchistes volontaires de Fréville (canton de Pavilly, arrondissement de Rouen), déclarée le 8 février 1907 dans la vague de la création des associations catholiques qui suit la Séparation des Églises et de l'État<sup>1896</sup> et essentiellement tenue par les femmes d'une famille de cultivateurs aisés, évolue avec le conflit : alors qu'elle se donnait pour but à sa création « de favoriser l'éducation religieuse, morale et matérielle des enfants de la paroisse de Fréville », en janvier 1916, elle adapte ses statuts à la guerre en y ajoutant une activité de bains douches, de prêt et de dons de linge aux hommes, femmes et enfants<sup>1897</sup> .

---

<sup>1894</sup>Voir à ce propos, au niveau national, NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre, les « Boches du Nord »*, Paris, CFHM, ISC, 2004, p. 269 à 291.

<sup>1895</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen...*, *op. cit.*, préface, p. 4.

<sup>1896</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1897</sup>ADSM 4 M 572, article 2 des statuts de 1907.

En ville, la situation est plus complexe. Dans le cas de Rouen, l'ampleur des besoins auxquels le secteur caritatif va devoir faire face n'est pas encore perçue en août 1914. Dans un premier temps, il s'agit d'assurer une répartition juste des aides par les œuvres existantes, d'éviter les fraudes et de régler la question des femmes de mobilisés sans emploi. Dès le 11 août, le sénateur Auguste Leblond, propose que la future Commission générale de secours et d'assistance qui est en cours de constitution effectue un contrôle des bénéficiaires des œuvres par la création d'un « office central de renseignement pour empêcher les doubles allocations officielles » et qu'elle régule les relations entre les œuvres elles-mêmes dans un souci d'efficacité, par exemple par l'« organisation d'ateliers qui seraient pour les femmes ce que sont les chantiers d'assistance par le travail ». Lors de sa première séance, il est acté qu'elle sera chargée de répartir les subventions municipales et les produits d'éventuelles souscriptions. Elle est à la fois la première initiative pour faire du secteur associatif un acteur social efficace pendant le conflit, la réalisation concrète de l'Union sacrée à l'échelle de la ville et par ailleurs la manifestation du volontarisme et de l'influence du mouvement féministe : Marie Maillard accède à la vice-présidence, seule femme parmi les dix membres du bureau, alors que les autres affiliées du CNFF se répartissent dans les sous-commissions : assistance au travail, assistance à domicile et assistance aux enfants.

Les œuvres sociales traditionnelles, qui sont encore les seules à Rouen à cette date, s'adaptent donc à la situation créée par le conflit : la Société de charité maternelle de Rouen, pourtant caractérisée par un certain immobilisme, élargit son public en accordant un secours aux femmes mariées qui attendent leur deuxième enfant et non le troisième, lorsque leur époux est sous les drapeaux. L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, association nationale qui a créé un comité à Rouen au début de l'année 1914<sup>1898</sup>, tourne ses secours vers les compagnes de mobilisés, y compris lorsqu'elles ne sont pas mariées<sup>1899</sup> ; entre août et le 31 décembre 1914, elle vient en aide à 392 femmes de mobilisés<sup>1900</sup>. Sans changer leur mode d'accueil, plusieurs œuvres rouennaises voient également leurs activités infléchies par le conflit : l'Œuvre hospitalière de nuit connaît une croissance différenciée significative de la mobilisation masculine, puisque le nombre d'hommes hébergés diminue en 1914 alors que celui des femmes augmente<sup>1901</sup>. L'Œuvre des cantines scolaires de son côté, qui offrait 18 200 repas par mois en 1913, en distribue

---

<sup>1898</sup> Association déclarée d'utilité publique par le décret du 3 août 1913, créée par les médecins Jacques Bertillon et Émile Javal en 1896. Source : *Journal Officiel*.

<sup>1899</sup> DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen...*, *op. cit.*, p. 29-30.

<sup>1900</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>1901</sup> Elle héberge 5926 hommes en 1914 contre 6210 en 1913, ce qui représente une baisse de 9,4 % et 1243 femmes contre 1221 aux mêmes dates, ce qui représente une augmentation de 1,8 %.

mensuellement 25 300 en 1914<sup>1902</sup>. La moitié de ces repas sont remboursés par la Commission générale de secours et d'assistance, qui éprouve d'autant plus de difficulté à boucler son budget abondé par une subvention du Conseil municipal et par une souscription publique que cette dernière ne produit pas tous les effets escomptés, obligeant la commission à lancer des appels aux dons dans les journaux<sup>1903</sup>.

Très rapidement, cette action est à la fois insuffisante et inadaptée pour faire face à l'évolution de la situation sociale.

### **c. Les œuvres nouvelles portées par les femmes.**

Une grande partie des œuvres nées de la guerre qui voient le jour dès l'automne 1914 sont des créations féminines ou bien des créations mixtes dans lesquelles la présence féminine est importante. C'est cette avance qu'il faut décrire.

#### *L'avance féminine*

À l'échelle du département, l'initiative féminine est première. Au total, parmi les cinquante-et-un comités d'aide aux prisonniers de guerre mis en place pendant le conflit, vingt-quatre sont des comités masculins mais si nous observons la date de début d'activité de chacun d'eux, il apparaît que cinq des comités féminins sur sept, contre neuf comités exclusivement masculins sur vingt-quatre sont en place avant la création de la Fédération de la Seine-Inférieure le 13 octobre 1915. C'est même précisément la naissance de cette fédération qui entraîne, dans les semaines qui suivent, la création de comités masculins dans onze cas. Il s'agit de comités composés exclusivement d'élus à l'échelle communale ou cantonale ; leur création s'échelonne entre le 14 octobre pour Déville et la fin du mois de décembre pour Neuville-lès-Dieppe.

L'explication majeure de cette précocité réside dans l'existence antérieure des associations féminines. Certaines d'entre elles vont créer des « associations-miroirs » qui, avec un bureau presque identique et les mêmes membres, se dupliquent en créant une nouvelle activité et se déclarent comme une association nouvelle.

Les comités féminins déjà formés innovent : à Gravelle près du Havre, le comité de l'UFF prend la suite d'une association masculine qui échoue dans son projet : présidée par Charles Colchen, courtier en café et lorrain d'origine, elle avait pour objectif de mettre en place une ambulance pour les blessés, mais est déboutée de sa demande auprès des services militaires de

---

<sup>1902</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen...*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>1903</sup>*Journal de Rouen*, 24 et 29 novembre 1914 .

santé, qui ne disposent pas du personnel nécessaire à sa mise en place. Locaux et financements sont immédiatement récupérés le 18 octobre 1914 au profit d'une « Œuvre gravillaise du sous-vêtement du soldat », prise en charge par l'Union des femmes de France de Graville<sup>1904</sup> et dans laquelle, seule concession, l'épouse de Charles Colchen, Marie Gassion<sup>1905</sup>, assure la vice-présidence ; un mois plus tard, l'association ajoute à son activité l'acheminement de colis aux prisonniers de guerre<sup>1906</sup>. À Elbeuf, le comité de secours aux prisonniers de guerre pour l'ensemble du canton est formé à part égales de membres féminins de l'UFF et de la SSBM engagés de longue date ; à Neufchâtel, le comité de l'ADF, trop pauvre en personnel qualifié, ne peut ouvrir que vingt lits dans l'hôpital auxiliaire : il complète ses activités par l'aide aux prisonniers de guerre à partir d'avril 1915.

Un autre cas d'« association-miroir » est celui des amicales d'anciennes élèves. À Rouen, l'Association d'aide aux prisonniers de guerre du Lycée Jeanne d'Arc, est une émanation directe de l'Amicale des anciennes élèves du même nom, affiliée au CNFF depuis 1909. Nous connaissons les détails de son activité en direction des prisonniers de guerre, puisqu'elle est directement liée à la demande d'un prisonnier rouennais, le sergent René Leblond. Cet ancien élève de l'école de commerce de Rouen, interprète au consulat de France à Liverpool au moment de la mobilisation, est fait prisonnier le 5 octobre 1914, et interné au camp de Merseburg à partir de mars 1915<sup>1907</sup>. Le lien entre l'association qui est fondée le 13 mars 1915 et ce premier bénéficiaire est établi par la vice-présidente de l'association qui se trouve être la sœur du prisonnier, Jeanne Leblond-Dubos<sup>1908</sup>. Mais le comité précise dans le compte-rendu de son activité à la fin de la guerre qu'elle a secouru 540 prisonniers appartenant en grande partie aux 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> régiments d'infanterie territoriale<sup>1909</sup>, dont une partie est détenue à Hameln<sup>1910</sup>.

À Fécamp, les femmes qui participaient déjà à la Goutte de lait du docteur Dufour<sup>1911</sup> s'associent avec la femme du maire Robert Duglé pour gérer le Comité d'Assistance aux prisonniers de guerre fécampois en avril 1915, alors que les élus de l'agglomération ne mettent en place une structure cantonale qu'en novembre de la même année. À Bolbec, le comité de secours aux réfugiés belges est formé dès par les « épouses des industriels du pays<sup>1912</sup> » : il s'agit des

---

<sup>1904</sup>Sur les détails de l'affaire, *Le Petit Havre*, 18 octobre 1914.

<sup>1905</sup>Affiliée n° 609.

<sup>1906</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure ...*, op. cit., p. 30.

<sup>1907</sup>ADSM 1 R 2989.

<sup>1908</sup>Il s'agit bien du nom d'usage qu'elle conserve pendant la durée d'activité du comité. ADSM 4 M 529.

<sup>1909</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure ...*, op. cit., p. 172.

<sup>1910</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales...* op. cit., p. 122.

<sup>1911</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1912</sup>ADSM 4 M 529



femmes qui avaient en charge la Goutte de lait depuis 1904<sup>1913</sup>. Au total, tous les comités féminins qui se mettent en place avant la création de la Fédération en octobre 1915 émanent d'associations antérieures.

Lorsqu'il ne s'agit pas de groupes déjà formés, il s'agit d'individus à la carrière chevronnée : l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre<sup>1914</sup>, fonctionne dès décembre 1914 grâce à l'initiative individuelle de Marie de Robillard de Beurepaire<sup>1915</sup>, femme d'un attaché d'assurances et dont aucune participation antérieure à des œuvres caritative ne nous est connue. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Jeanne Élie-Lefebvre et de Marie Lafond, épouse du rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, l'une et l'autre affiliées à plusieurs associations<sup>1916</sup> que la structure connaît un véritable essor : elle viendra en aide à 5248 prisonniers en quatre ans, envoyant des caisses collectives par le biais de l'ambassade d'Espagne à Berlin jusqu'en janvier 1915, puis des colis individuels ou collectifs par l'intermédiaire du « Vêtement du prisonnier de guerre » à Paris jusqu'en octobre 1915, date de création des fédérations départementales.

Il faut signaler également l'existence du Comité d'aide aux prisonniers de guerre créé par les étudiantes de l'école des Beaux-Arts et d'architecture, qui correspond aux effets de l'allongement de la durée de l'enseignement chez les jeunes filles depuis la fin des années 1880. Il est dirigé par Juliette Billard, première femme française à entrer à l'école nationale des Beaux-Arts<sup>1917</sup>. Moins développé et plus tardif, il naît en mai 1916<sup>1918</sup>.

### *L'avance féministe*

Dans les grandes villes du département, Rouen et Le Havre, ce sont les œuvres initiées par les féministes du Conseil national des femmes françaises et de l'Union française pour le suffrage des femmes qui se déploient le plus rapidement, et leurs consignes sont relayées dès le début des hostilités.

Le 17 août 1914, à Rouen, jour de la constitution définitive de la Commission de secours et d'assistance à laquelle elle participe, la branche locale du Conseil national des femmes françaises, « considérant la part très importante qui incombe aux femmes dans l'accomplissement du devoir

---

<sup>1913</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1914</sup>Elle est une section de l'œuvre parisienne « le Vêtement du prisonnier de guerre ». DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales... op. cit.*, p.120.

<sup>1915</sup>Affiliée n° 736.

<sup>1916</sup>La baronne Élie-Lefebvre est affiliée à la SSBM au moins depuis 1900 ; Marie Lafond est affiliée à la SSBM, à la Société de charité maternelle ; elle est affiliée à l'UFF depuis 1900.

<sup>1917</sup>Affiliée n°277, notice de Billard, Juliette (1890 -1975), par Marie-Laure Crosnier Leconte, Institut national d'histoire de l'Art (INHA), <https://agorha.inha.fr/ark:/54721/e8c40a37-5627-49fa-9e1d-23c6e4765f0e>.

<sup>1918</sup>ADSM 4 M 529.

patriotique », lance par voix de presse un appel à toutes les femmes, au delà de ses propres rangs, à se réunir chaque lundi en assemblée générale et ouvre une permanence quotidienne dans ses locaux de la rue des Arsins<sup>1919</sup>. L'essentiel de son activité est désormais consacrée à l'action sociale liée au conflit et elle interrompt le travail théorique en sections qui était le sien<sup>1920</sup>. À partir de cette date, il devient le plus souvent impossible de distinguer entre les deux groupes que forment le CNFF et l'UFSF, qui comptent chacun dans leurs rangs des militantes aguerries.

Les associations créées par les féministes lors du premier hiver de la guerre<sup>1921</sup> sont multiples, et destinées aux acteurs du conflit ou bien aux populations directement touchées par le début des hostilités. Elles témoignent d'abord de l'importance du personnel dont dispose le mouvement. Les deux premiers Cercles du soldat de la ville sont créés par le CNFF. Le premier, inauguré le 25 avril 1915 sur la rive droite de la Seine dans la salle Boieldieu est aussi le premier créé par une branche provinciale du mouvement<sup>1922</sup>. Le second, sur la rive gauche, dispose de deux salles et d'un jardin ; ils totalisent 260 entrées quotidiennes, et mettent à disposition boissons sans alcool, matériel de correspondance, jeux, piano. Le service des consommations est assuré par des « Dames de bonne volonté choisies parmi les membres du Conseil national ou présentées par ces dernières <sup>1923</sup> ». L'Œuvre des soldats convalescents, qui assure des visites à l'Hôtel-Dieu et à la caserne Hatry devenue hôpital militaire, est également patronnée par le CNFF et fonctionne pendant l'hiver sur les disponibilités et les ressources propres des affiliées, avant de recourir à la souscription en mai 1915<sup>1924</sup>.

Bien plus, la branche rouennaise du CNFF travaille en réseau : son ouvroir, installé à la Solidarité de la rue Saint-Hilaire, qui totalise 7131 journées de travail données à 178 femmes au 30 juin 1915 c'est-à-dire en moins de 10 mois, distribue ses articles au vestiaire de CNFF mais aussi au Bureau de bienfaisance, à des colonies d'enfants dirigées par les militantes ainsi qu'à l'Alliance nouvelle, qui comme nous l'avons vu, est nouvellement implantée à Rouen. Il est le plus important des six ouvroirs subventionnés par la Commission générale de secours et d'assistance.

Si les femmes catholiques participent également à des œuvres, il s'agit de celles organisées à l'initiative de l'archiprêtre de la cathédrale, l'Abbé Lesergeant, qui comportent plusieurs ouvroirs,

---

<sup>1919</sup>*Journal de Rouen*, 17 août 1914.

<sup>1920</sup>Voir chapitre trois.

<sup>1921</sup>BMD BRO 11F 1321, p. 46-48, BMD BRO 11 F 1322, p.62-63 et DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales...*, *op. cit.*, p.119.

<sup>1922</sup>*L'Action féminine*, 1915, p. 49.

<sup>1923</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales... op. cit.*, p. 119.

<sup>1924</sup>*Ibid.*, p.131.

réfectoires, bureaux pour l'aide au logement et au placement des réfugiés. Elles ne semblent pas mettre en place de structure associative indépendante, même si la présidente de la LPDF, M<sup>me</sup> Ferrère, ouvre par exemple un de ces réfectoires dans son hôtel particulier<sup>1925</sup>

Au contraire, au Havre, la Société féministe, branche de l'UFSSF, appelle en son nom propre à l'action sociale et ouvre dès le 23 août 1914 un « bureau féminin », afin de renseigner les femmes dont les maris sont mobilisés et de leur fournir le travail dont elles ont besoin<sup>1926</sup>. Ce bureau reste ouvert pendant toute la durée du conflit, même si les institutrices, qui formaient à l'origine le vivier de la Société féministe, n'ont plus le temps de s'y investir. La Société féministe participe au moins jusqu'en 1915 en son nom propre aux « journées patriotiques », havraises, expressions locales de l'Union sacrée.

Passé l'état de sidération qui saisit le pays jusqu'à la bataille de la Marne, la préexistence de groupes nombreux, organisés et en prise avec le terrain fait donc souvent des œuvres féminines et toujours des œuvres féministes des interlocutrices privilégiées et réactives de l'action sociale. Leur mise en place rapide s'explique à la fois parce qu'elles suivent les consignes des grandes associations nationales mais aussi parce que leur organisation en associations-miroirs facilite leur fonctionnement. Ce constat pose la question de la stabilité ou au contraire des inflexions de ces groupes et de leurs affiliées pendant les années de guerre et rend nécessaire de mesurer en quoi les choix faits par les personnels ont pu influencer ou modifier les réseaux que nous avons décrits<sup>1927</sup> pour la période d'avant-guerre.

## **2. Organiser les œuvres : choisir la stabilité et faire face au changement.**

Les études sur le personnel associatif lors du conflit manquent et ce d'autant plus que les problèmes aigus de l'agriculture et l'industrie engendrés par le départ des travailleurs mobilisés ont longtemps relégué au second plan les difficultés rencontrées par les corps intermédiaires, sauf dans le cas des travaux portant sur les départements envahis<sup>1928</sup>. Ce n'est qu'assez récemment que des monographies locales les ont décrites. Nicolas Vabre, dans le cas de Cherbourg par exemple a pris la mesure de la désorganisation des mutuelles, des syndicats et des coopératives ouvrières<sup>1929</sup>, qui s'avère durable et déséquilibre les rapports sociaux du milieu cherbourgeois.

---

<sup>1925</sup>*Ibid.*, p.143.

<sup>1926</sup>*Le Petit Havre*, 23 août 1914.

<sup>1927</sup>Voir chapitres quatre et cinq.

<sup>1928</sup> NIVET, Philippe. « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) »..., *art. cit.*, p. 67-88.

<sup>1929</sup>VABRE Nicolas, « Le monde ouvrier face à la mobilisation, Cherbourg 1914-1919 », in DORNEL Laurent, LE BRAS Stéphane (dir.), *Les Fronts intérieurs européens...*, *op. cit.*, pp. 25-37, p. 27.

### **a. La stabilité des personnels et le recours à l'expérience.**

Le conflit transforme à la fois les objectifs et les conditions de mise en œuvre de l'action sociale. La question des conséquences de la mobilisation masculine sur le personnel des associations doit être posée, qu'elles soient directes, dans le cas des hommes mobilisés, ou indirectes dans le cas du personnel féminin concerné dans son entourage proche.

#### *Un monde caritatif féminin disponible.*

Pour ce qui concerne la Seine-Inférieure, certaines associations, du fait de leur recrutement presque exclusivement masculin, subissent dans leurs rangs des coupes impressionnantes qui souvent ne leur permettent pas de poursuivre leurs activités, comme en rendra compte une enquête menée dans l'arrondissement du Havre en octobre 1922 : à cette date, « du fait de la mobilisation de nombreux membres (président, moniteurs, etc.) qui ont été tués ou blessés<sup>1930</sup> », seules fonctionnent au Havre six sociétés de gymnastique parmi les vingt-et-une que comptait la ville en août 1914.

Au contraire, les associations caritatives apparaissent comme des bastions de stabilité. Pour ce qui concerne les hommes aux responsabilités chargés des présidences, souvent venus à l'action caritative après avoir, sinon assis, du moins engagé leur carrière professionnelle, ils sont souvent plus âgés que les mobilisés. C'est le cas de l'avocat Frank Basset (1865-1931), actif dans une dizaine d'associations havraises, qui a près de cinquante ans au début du conflit et n'est de ce fait plus mobilisable. D'autres y échappent en partie seulement, comme Paul Guillard (1875-après 1924), également avocat ; le personnage est connu pour son implication dans les milieux du christianisme social et au delà. Réformé, il est rappelé en juillet 1915 et intégré aux services auxiliaires<sup>1931</sup>, mais il semble qu'il ait pu poursuivre ses activités caritatives, puisqu'il signe encore de sa main plusieurs documents après son rappel.

En ce qui concerne le personnel féminin, la question de la mobilisation ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes, ce qui ne signifie pas qu'elle ne crée pas des situations familiales ou conjugales nouvelles. Il est possible d'évaluer leur impact sur la direction des associations. Le tableau ci-dessous présente la situation conjugale des 245 femmes dont nous avons la certitude qu'elles sont aux responsabilités, toutes associations d'action sociale confondues, au moment où commence le conflit. Il évalue également dans la première colonne la proportion de

---

<sup>1930</sup>ADSM 4 M 584, dossiers collectifs. Note au sous-préfet de l'arrondissement du Havre, 1922.

<sup>1931</sup>ADSM, 1 R 2985.

femmes mariées qui sont à la direction des œuvres et dont le mari est mobilisable. Il s'agit de ceux qui appartiennent pour les plus âgés à la classe 1887, donc nés après 1866<sup>1932</sup>.

**Tableau n° 29.**  
**Situation maritale et époux mobilisables parmi les femmes**  
**aux responsabilités dans les associations en août 1914.**

	Femmes mariées	Veuves	Célibataires	Total
<b>Présidentes</b>	40 (30) <sup>a</sup> [3] <sup>b</sup>	8	16	<b>64</b>
<b>Vice-présidente</b>	50 (28) [1]	7	13	<b>70</b>
<b>Trésorière</b>	18 (8) [4]	5	25	<b>48</b>
<b>Secrétaires</b>	26 (11) [2]	5	32	<b>63</b>
<b>Total</b>	<b>134 (77) [10]</b>	<b>25</b>	<b>86</b>	<b>245</b>

*Source : base de données, table « affiliées ».*

a. Entre parenthèses, valeur numérique en noir : nombre de femmes mariées pour lesquelles la date de naissance du conjoint est connue.

b. Entre crochets, valeur numérique en rouge: nombre de conjoints nés après 1866, donc mobilisables.

Le nombre de veuves et de célibataires n'est pas négligeable, puisqu'elles totalisent une petite moitié des effectifs féminins des bureaux, ce qui est conforme à l'évolution de la civilité des personnels des associations décrite au chapitre cinq.

Si les femmes mariées représentent une part importante des présidentes, ce qui est également conforme à nos observations, les conséquences de la mobilisation sur leur couple semblent ténues. En appliquant la règle des hommes mobilisables aux soixante-dix-sept époux dont nous connaissons la date de naissance, nous obtenons un peu moins d'1/7<sup>e</sup> de conjoints potentiellement sous les drapeaux. Ce constat n'a rien d'étonnant : du fait de la stabilité des postes, les responsabilités des grandes associations sont souvent assumées par des pionnières, venues à l'action caritative dans les années 1890. Marguerite Sigaudy, impliquée dans une dizaine d'associations caritatives au Havre a 56 ans en 1914, et Émilie Siegfried, présidente de l'Association des dames françaises à laquelle elle est affiliée depuis 1883 en a 68 en 1933. Les époux de ces pionnières ont largement passé l'âge de la mobilisation. Le phénomène est amplifié et se rencontre aussi chez des présidentes plus jeunes, puisque la différence d'âge entre les époux au moment du mariage est traditionnelle pour la période. Ces faits, compte tenu du nombre des veuves

<sup>1932</sup>CAPDEVILA Luc *et al.*, *Sexes, genre et guerres...*, *op. cit.*, p. 45-46, d'après les calculs d'Antoine Prost.

<sup>1933</sup>Affiliées n° 3012 et 3002.

et des célibataires de notre tableau, ramène la proportion de femmes responsables d'associations concernées par une éventuelle mobilisation d'un conjoint à un peu plus de 7 %.

Ce constat ne rend pas certaines situations moins tragiques : la baronne de Rothiacob<sup>1934</sup>, perd son mari, tué à l'ennemi le 9 octobre 1914 dans la Somme<sup>1935</sup>. Cependant pour elle, comme pour beaucoup de femmes dont nous avons décrit l'origine sociale au chapitre cinq, une situation de fortune confortable les met à l'abri du besoin et la mobilisation ne les oblige pas à chercher un travail.

Pour une catégorie de personnel des associations cependant, la guerre bouleverse les conditions d'existence. C'est le cas particulièrement des enseignantes, qui sont très investies dans les associations et qui doivent alors mener de front leur engagement associatif et une activité professionnelle étendue, puisqu'elles sont appelées dès la première semaine d'août par les corps d'inspection pour assurer la surveillance des élèves dans les écoles qui restent ouvertes afin de faire face à la désorganisation familiale générée par la mobilisation<sup>1936</sup>. Le ministère de l'Instruction publique émet clairement le souhait qu'elles n'honorent pas un éventuel engagement à la Croix-Rouge<sup>1937</sup>, alors qu'elles sont nombreuses à l'UFF, à Rouen en particulier<sup>1938</sup>. De plus, les plus jeunes d'entre elles ont fréquemment un époux mobilisé. Dans le cas de la Société féministe du Havre fondée en 1908, la trésorière Louise Guillaume, qui est une des femmes les plus impliquées dans le mouvement<sup>1939</sup> est l'épouse de Gaston Jouault, typographe et secrétaire de l'Université populaire. Né en 1875, il est rappelé sous les drapeaux par le décret du 1<sup>er</sup> août 1914, et son registre-matricule nous permet de reconstituer la suite de son itinéraire : incorporé dès le 2 août, nommé caporal le 2 janvier 1915, il est frappé d'hémiplégie à la suite d'une blessure le 26 mars de la même année. Il décède à son domicile des suites de ses blessures le 21 novembre 1915, la laissant veuve avec un enfant<sup>1940</sup>.

Au total cependant, la stabilité du personnel des œuvres qui était présent à la veille du conflit dans l'ensemble du département est remarquable, comme le montre le schéma suivant :

---

<sup>1934</sup>Affiliée n° 1728. Elle est la fondatrice de la branche rouennaise de l'Œuvre des veuves de guerre. (ADSM 4 M 579)

<sup>1935</sup>ADSM 1 R 3028. Les registres-matricules sont classés en 1 R 2643 à 1 R 3629 par bureaux (Le Havre, Rouen Nord, Rouen Sud, sans affectation). Ils comportent systématiquement la date de naissance et les nom, prénom de chacun des deux parents de l'individu au moment de son incorporation. Ils indiquent également les campagnes effectuées, les lieux et dates de détentions éventuels, les citations.

<sup>1936</sup>*Journal de Rouen*, 3 août 1914.

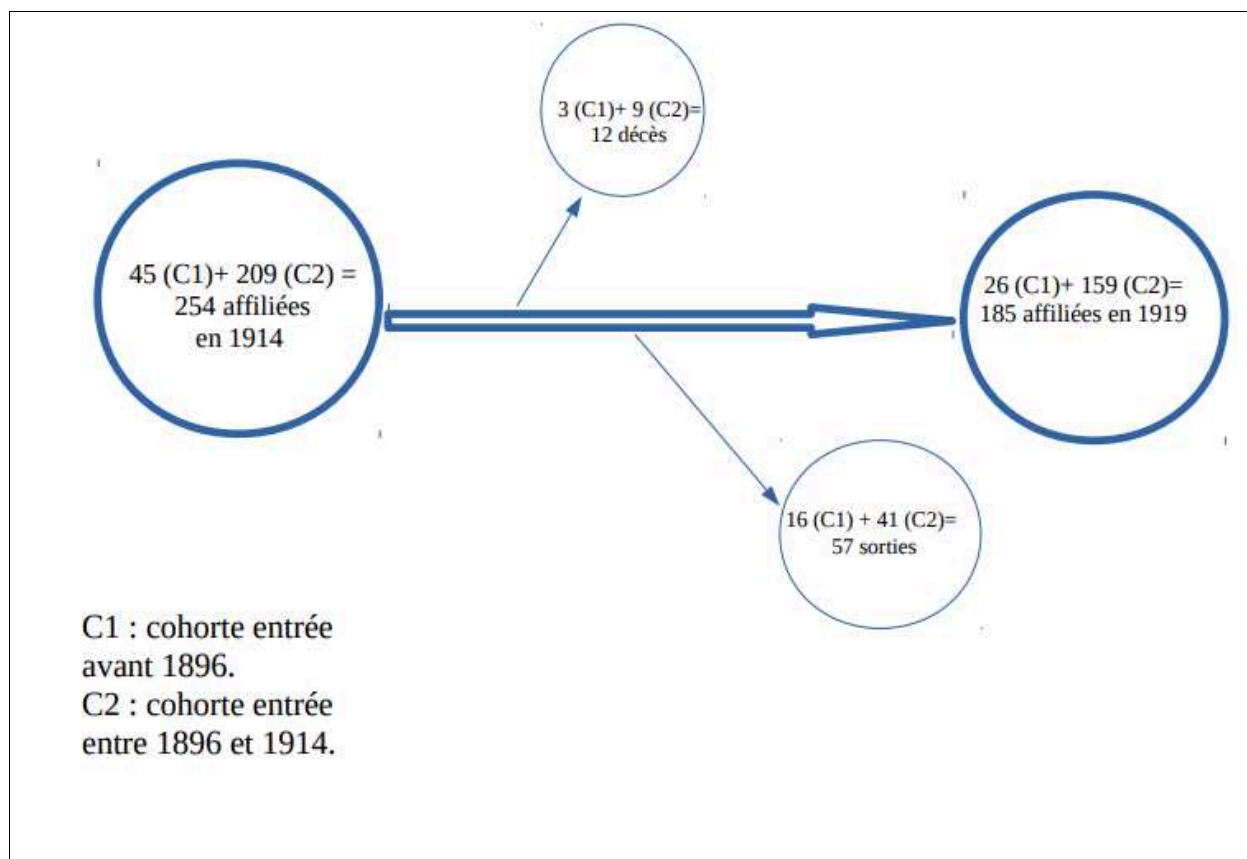
<sup>1937</sup>LAPIE Paul, « L'instituteur et la guerre », *La Revue pédagogique*, 1915, tome 66, p. 12.

<sup>1938</sup>L'UFF est la branche de la Croix-Rouge qui a la plus forte proportion d'affiliées salariées, voir chapitre cinq.

<sup>1939</sup>C'est elle en particulier qui anime un des débats publics organisés au printemps 1909 par la Société féministe et l'Université populaire ; *Le Féminisme havrais*, juillet 1909.

<sup>1940</sup>ADSM 1 R 2985 et AMH, état-civil, registre des décès, novembre 1915.

**Figure n°3. Devenir du personnel des œuvres présent au début du conflit ;  
(cohortes 1 et 2).**



Malgré les bouleversements occasionnés par le conflit, nous constatons que les pertes de la cohorte n° 1 (entrée avant 1896) et de la cohorte n° 2 (entrée entre 1896 et 1914) sont assez limitées. La perte pendant le conflit, par rapport au vivier de 254 affiliées en 1914 n'est que de 13,8 affiliées par an soit 5,4 % des effectifs, et si nous tenons compte des inévitables décès, la perte annuelle n'est plus que de 11,4 soit 4,5 % des effectifs de départ. Si la valeur numérique est plus élevée que celle de la période précédente sise entre 1896 et 1914<sup>1941</sup>, nous pouvons cependant conclure que les œuvres ne sont pas déstabilisées par les départs. De plus, elles connaissent un apport de nombreuses entrées nouvelles, à hauteur de 269 affiliées dans les œuvres nées de la guerre et, valeur mineure, de 61 dans celles qui existaient précédemment.

<sup>1941</sup>Voir chapitre cinq.

La guerre ne constitue donc une rupture ni pour les structures, qui dupliquent les œuvres, ni pour les personnels qui continuent de s’y investir. Cependant, si cette cohorte est marquée par une grande stabilité pendant le conflit, la charge de travail qui s’offre à elle est conséquente.

*Un cumul de fonctions inédit.*

Dans l’ensemble des données recueillies, nous n’avons pu repérer qu’une démission d’une œuvre traditionnelle, quittée pour rejoindre une œuvre née de la guerre. Hélène Mac Leod<sup>1942</sup>, trésorière de l’Œuvre maternelle du Havre démissionne en 1916<sup>1943</sup> pour devenir secrétaire du comité de l’Orphelinat aux armées mis en place à l’automne 1914 par Édouard Myrtil Lang, adjoint de la municipalité. Elle reste toutefois administratrice de la Ligue contre la tuberculose et affiliée à l’UFF, sans qu’il soit possible d’affirmer qu’elle serve à ce titre dans un hôpital havrais.

Notre base de données dénombre 462 affiliations aux œuvres nées de la guerre sur l’ensemble de la période. La première indication que nous pouvons en tirer est l’importance de cette activité puisque ces 462 affiliations correspondent à 447 affiliées, rapportant donc l’affiliation à une œuvre de guerre à un peu plus de 1,03 affiliation par individu. Ce chiffre peut sembler assez faible, mais il s’explique par le fait que dans de nombreuses communes sises en dehors des grandes agglomérations une œuvre seule née de la guerre remplit plusieurs missions en même temps.

Cependant, si nous ne prenons en compte que Rouen et Le Havre, nous pouvons à la fois rechercher s’il y a pluri-affiliation aux œuvres de guerre (donc de femmes actives en même temps dans plusieurs œuvres nées de la guerre) et si cette occurrence varie avec la pratique antérieure à la guerre. En d’autres termes, l’importance de la pluri-affiliation en temps de guerre correspond-elle ou non à une pluri-activité antérieure ? Nous obtenons le tableau suivant<sup>1944</sup> :

---

<sup>1942</sup>Affiliée n° 2238.

<sup>1943</sup>ADSM 4 M 530.

<sup>1944</sup> Par prudence, les identités incertaines des femmes de notre base de données n’ont pas été prises en compte.



**Tableau n° 30. Affiliations aux œuvres de guerre et aux œuvres antérieures (Rouen, Le Havre).**

		Nombre d'affiliations à des œuvres de guerre/individu					
nbre d'œuvres avant-guerre		1	2	3	4	Total d'individus	Total d'affiliations
0	33					33	33x1=33
1	26	3				29	26x2+3X3=61
2	9	2			1	12	41
3	4					4	16
4	5	1				6	31
5		1	1			2	15
6	1	1				2	15
7	1	1			1	3	28
8					1	1	12
9	1					1	10
11					1	1	15
Total d'individus	80	9	1	4	94		
							277

Source : base de données, table « affiliations ».

Ce tableau permet de constater en premier lieu que dans les deux agglomérations de Rouen et du Havre le rapport des affiliations et des affiliées aux œuvres nées de la guerre est plus élevé que sur l'ensemble du département, : nous obtenons en effet 94 affiliées qui cumulent (80 + 9X2 + 1X3 + 4X4) c'est-à-dire 117 affiliations, puisque ces agglomérations possèdent des œuvres de guerre nombreuses<sup>1945</sup>. Nous obtenons donc au moins 117/94, c'est-à-dire 1,25 œuvre de guerre par femme. De plus, la dernière colonne du tableau montre que parmi ces affiliées, seules trente-trois femmes n'appartenaient à aucune association avant le conflit. Soixante-et-une d'entre elles, soit la majorité avaient déjà une pratique associative. Ces soixante-et-une femmes déjà présentes dans le paysage caritatif cumulent au total 244 affiliations lorsque l'on additionne les associations auxquelles elles appartenaient et celles dans lesquelles elles entrent du fait du conflit.

<sup>1945</sup>Encore n'avons-nous compté qu'une affiliation de guerre pour les femmes du CNFF, alors que les structures qu'elles mettent en place sont nombreuses.

Elles totalisent donc quatre d'affiliations par affiliées, valeur qui représente une surcharge d'activité très importante puisqu'il est entre deux et trois fois plus élevé que la pluri-affiliation avant-guerre<sup>1946</sup>.

Par ailleurs, ce même tableau confirme aussi la stabilité de la cohorte et la continuité des personnels. Parmi les 94 Havraises et Rouennaises affiliées pendant le conflit, les deux tiers étaient déjà présentes dans une association d'action sociale avant la guerre. Parmi l'ensemble des femmes du département présentes dans les œuvres de guerre, 102 affiliées sur 447, soit presque une sur quatre avait déjà une expérience associative, ce qui est assez important eu égard au nombre assez faible des associations dans les cantons ruraux.

Ce sont bien les grandes leaders déjà investies dans l'action caritative avant-guerre qui assument ces directions d'œuvres multiples : il s'agit avant tout des dirigeantes du CNFF comme Marie Røederer et Marie Jardin<sup>1947</sup> au Havre ou Marie Maillard<sup>1948</sup> à Rouen. Georgina Latham<sup>1949</sup>, déjà au bureau de la Ligue sociale d'acheteurs avant 1914, secrétaire de la section féminine de l'Union française antialcoolique, de la section de prévention contre la tuberculose, mais aussi administratrice du Diaconat protestant, de la Goutte de lait du docteur Caron et de la Société d'assistance par le travail, ajoute à ces charges la présidence du comité de la Croix-Rouge de la ville dès le début des hostilités, celle de la Société de secours aux prisonniers de guerre havrais en décembre 1914 et la vice-présidence du comité d'aide du Havre aux régions dévastées en 1918. Son refus n'étonne guère, lorsque sa participation est sollicitée dans le cadre des journées patriotiques havraises : « car [elle s'] occupe déjà de trop de choses et regrette de ne pouvoir rien entreprendre de plus<sup>1950</sup>. » Léonie Génestal, de son côté, refuse de participer à la vente du petit drapeau belge en novembre 1914 « en raison de [ses] occupations déjà bien nombreuses »<sup>1951</sup>. Encore devons-nous souligner que parmi ces soixante-et-une femmes, vingt-huit, c'est-à-dire presque la moitié, étaient adhérentes à une des trois branches de la Croix-Rouge, qu'il s'agisse de la SSBM, de l'UFF ou bien de l'ADF. Certaines adhésions ne sont certes pas suivies d'une pratique réelle, et nous manquent cruellement ici les listes du personnel des hôpitaux auxiliaires. Si pour Julie Siegfried l'affiliation à la SSBM reste de pure forme, témoignage de ses engagements personnels pendant la guerre franco-prussienne qu'elle avait passée au Havre<sup>1952</sup>, pour certaines

---

<sup>1946</sup>Voir chapitre cinq.

<sup>1947</sup>Affiliées n° 2854 et 1659.

<sup>1948</sup>Affiliée n° 2252.

<sup>1949</sup>Affiliée n° 1842.

<sup>1950</sup>AMH FC Q2 C7 L11, lettre du 3 décembre 1914.

<sup>1951</sup>AMH FC Q2 C7 L11, lettre du 29 novembre 1914.

<sup>1952</sup>Présidente du CNFF, elle a bien entendu à cette date d'autres responsabilités.

femmes la charge est très lourde : Marie Ménat cumule ses fonctions de directrice de l'hôpital 101 avec celles de directrice de l'école normale d'institutrices de filles<sup>1953</sup>, entre l'arrivée des blessés de la bataille de Charleroi qui se déroule du 21 au 23 août 1914 et le mois d'août 1917. C'est, entre autres actions bénévoles, le cumul de ces activités qui lui vaudront la Légion d'Honneur en 1921<sup>1954</sup>.

Bien entendu, la stabilité des personnels ne préjuge pas de la permanence des réseaux : c'est bien cela qu'il s'agit d'étudier.

### **b. Le maintien des réseaux, un gage d'efficacité.**

La mise en œuvre des actions philanthropiques en direction des soldats ou des réfugiés se fait dans l'urgence, souvent lors de l'automne 1914 pour les premières, de l'hiver 1914-1915 pour les secondes. Elle procède donc assez logiquement d'équipes réduites et resserrées. C'est la fin en particulier des conseils d'administration pléthoriques d'avant-guerre, dont les annuaires de commerce havrais ne publiaient d'ailleurs plus les listes depuis 1912. L'administration de guerre des œuvres, ici, innove.

#### *Des équipes resserrées autour de fonctions vitales.*

Les femmes qui sont présentes dans ces associations ne se contentent pas de cumuler les affiliations : elles exercent également pour une majorité d'entre elles des charges lourdes et précises. Parmi les 144 postes au bureau dans les œuvres de guerre clairement identifiées, quatre-vingt-onze, c'est-à-dire 63,2 %, sont centrées autour des fonctions vitales de l'œuvre : présidente, secrétaire, trésorière. *A contrario*, il ne se trouve plus que cinq présidentes d'honneur et quarante-huit vice-présidentes au sein des œuvres. Encore pour ces vice-présidences s'agit-il pour la moitié des cas bien identifiés soit d'un équilibre entre hommes et femmes dans une œuvre mixte, soit d'une caution donnée à l'équilibre des différentes communautés philanthropiques d'avant-guerre que nous allons évoquer, au Havre en particulier.

La structure genrée de comités se fait également plus rare, au profit d'une mixité qui n'a plus de temps à perdre dans des artifices de présentation. Pour l'ensemble des œuvres à destination des prisonniers de guerre, nous n'avons recensé qu'une œuvre adoptant une organisation en deux

---

<sup>1953</sup>Si les institutrices ne peuvent servir comme infirmières, la sollicitation des administrateurs du service public est recommandée dans le protocole de mise en place des hôpitaux en temps de guerre. LESPINE Louis, *Les Hôpitaux de la Croix-rouge française en temps de guerre (hôpitaux auxiliaires du territoire) ; comment les organiser et les faire classer ?* Paris, Berger-Levrault, 1914, p. 77-78.

<sup>1954</sup>Base Léonore, dossier Marie Ménat.

comités genrés : il s'agit du Comité amfrevillais de secours aux prisonniers de guerre, fondé le 9 avril 1915, qui se prévaut d'un comité auxiliaire de dames en plus du comité fondateur masculin<sup>1955</sup>. Pour autant, cette simplification n'empêche pas une répartition genrée des tâches.

Les groupes d'avant-guerre et les personnalités qui les forment, loin de se fondre dans une action nouvelle jouent donc une partition politique certaines à travers les œuvres et au delà de leur mission première. L'importance de la tâche qui incombe alors aux femmes et la simplification des structures leur donnent-elles les moyens de concrétiser politiquement leur présence ? L'analyse des réseaux des deux villes apporte une réponse.

*Les réseaux havrais et rouennais, deux modèles distincts.*

Il est possible de représenter le réseau formé par les œuvres de guerre au Havre et à Rouen, villes dans lesquelles elles sont les plus nombreuses. Nous n'y joignons pas les œuvres nées avant le conflit car elles fonctionnent à l'identique<sup>1956</sup> et le surcroît de travail engendré par cette double activité explique en lui-même que les œuvres traditionnelles se soient appuyées sur des compétences antérieures en limitant les changements dans les personnels et les postes. Circonscrire l'étude de réseau à celui des œuvres de guerre nous permet de peser permanence et changements dans les lignes de force et les équilibres des différentes communautés de la philanthropie féminine d'avant-guerre. Les deux villes présentent des situations très différentes.

Les résultats chiffrés sont volontairement limités ici aux valeurs les plus pertinentes. Par les chiffres comme par une première inspection visuelle des graphes, il est manifeste que les réseaux des deux grandes villes du département s'opposent.

---

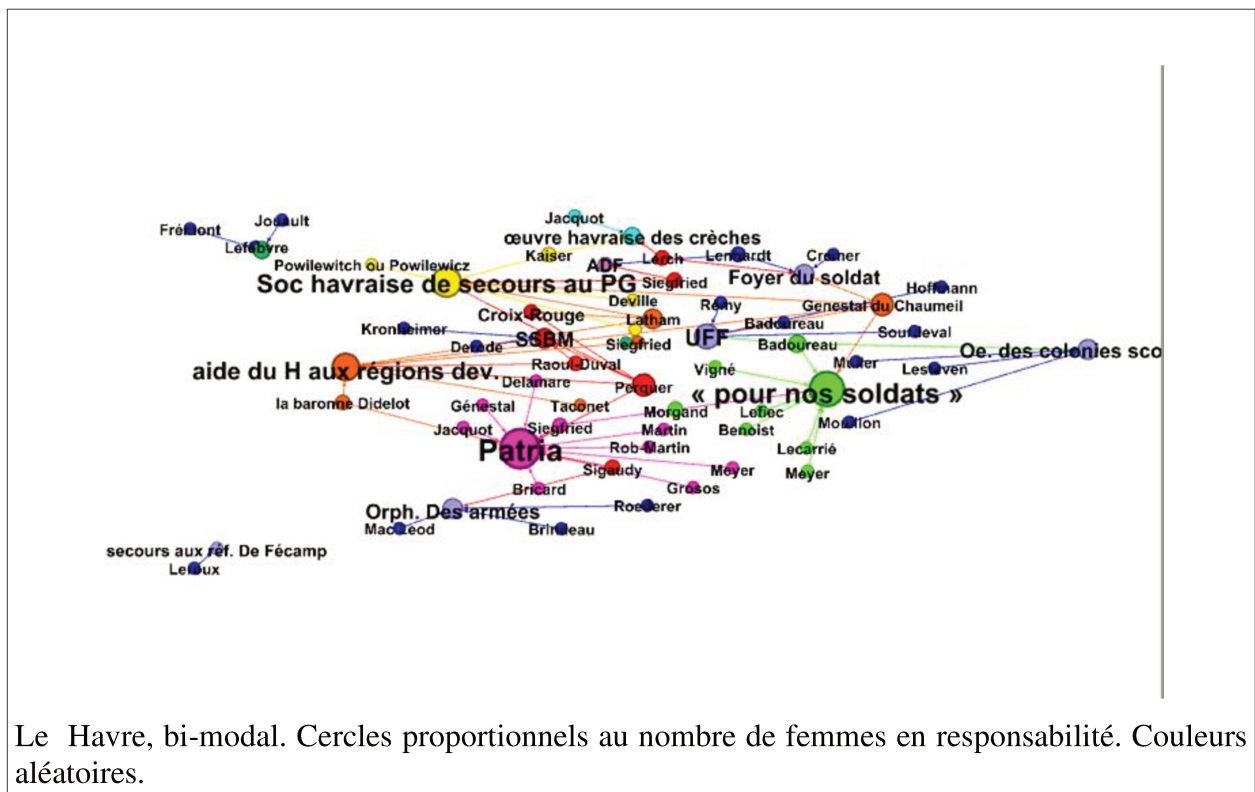
<sup>1955</sup>L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le département de la Seine-Inférieure..., op. cit., p. 19.

<sup>1956</sup>Le réseau d'avant-guerre est décrit au chapitre quatre.

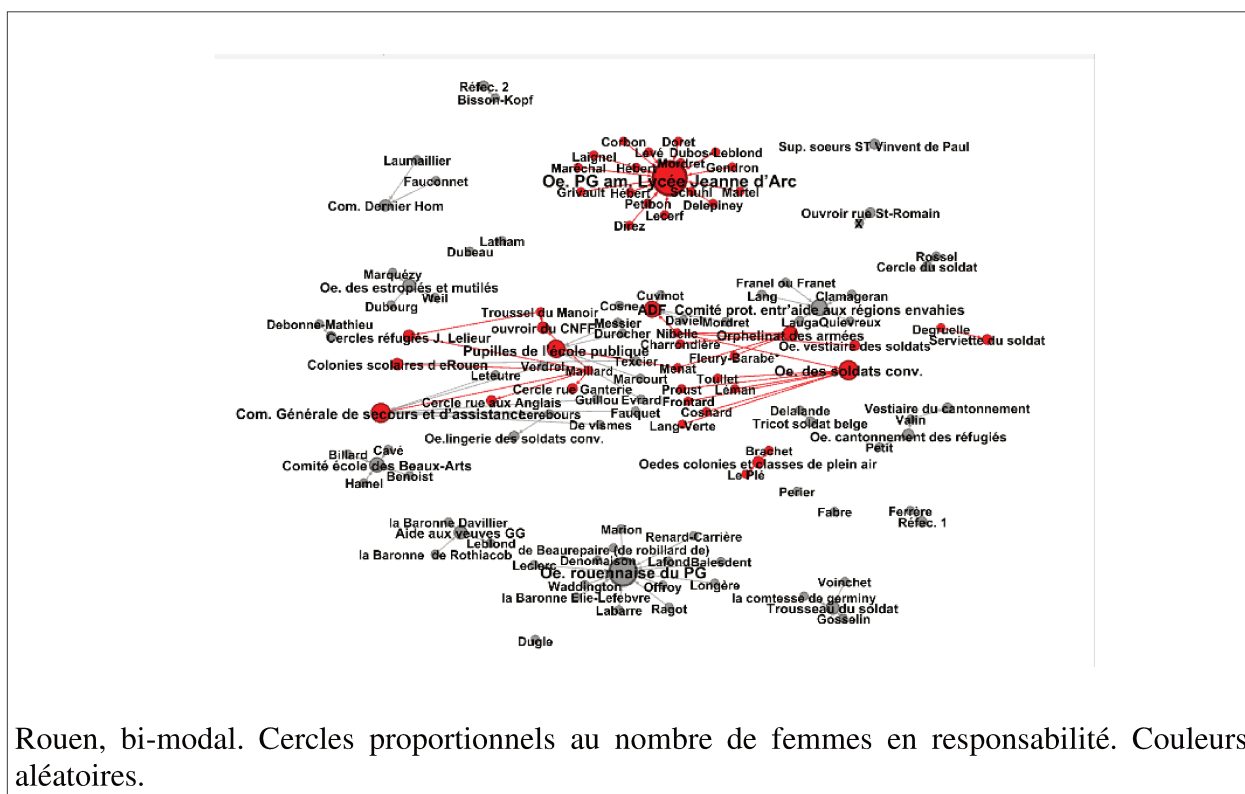
**Tableau n° 31.**  
**Les réseaux formés par les œuvres de guerre (1914-1919)**  
**au Havre et à Rouen : statistiques.**

	<b>Le Havre</b>	<b>Rouen</b>
Nombre d'œuvres	15	29
Nombre d'individus	63	96
Nombre de sommets	78	125
Nombre de liens	81	102
Densité	0,027	0,007
Plus court chemin	4,031	4,338
Diamètre	8	11
Degré moyen	1,038	0,816
Nombre de composantes connexes	4	16
Œuvres isolées du réseau	3 (20 %)	13 (44,8%)
% des œuvres dans le réseau central	12 (80 %)	14 (48,3 %)
Réseaux périphériques	0 ( 0 %)	2 (6,9%)

**Graphes n° 12 et 13. Les réseaux formés par les œuvres de guerre (1914-1919)**  
**au Havre et à Rouen : représentation bi-modale.**



Le Havre, bi-modal. Cercles proportionnels au nombre de femmes en responsabilité. Couleurs aléatoires.



Au Havre, nous constatons qu'il s'agit d'un réseau ramassé qui ne compte que quinze œuvres. Il peut être qualifié de connexe<sup>1957</sup>, puisque qu'il ne comporte que sept composantes pour 63 affiliées ; sa densité de 0,027 est élevée. À Rouen, un réseau multipolaire au personnel plus nombreux, affilié à des composantes non-connexes également nombreuses avec vingt-quatre composantes pour 96 affiliées, donc la connexité et la densité (0,007) sont bien plus faibles. Une valeur numérique exprime au plus près la configuration de ces deux réseaux : le réseau havrais rassemble 80 % des œuvres de la ville, contre moins de la moitié (seulement 48,3 %) pour le réseau rouennais. Chacun de ces deux cas, c'est une forme d'équilibre politique entre les groupes qui étaient présents avant-guerre qui se dessine.

#### *Au Havre, le maintien du réseau multiconfessionnel.*

Le réseau formé au Havre par les membres investis dans les œuvres de guerre confirme d'abord visuellement le rapport entre l'objet de l'œuvre et l'expérience associative de ses membres. Les objets les plus lointains ou ceux pour lesquels la charge compassionnelle est moins immédiate,

<sup>1957</sup>Un réseau est connexe quand aucun sommet n'est isolé des autres ; quand un graphe n'est pas connexe, les sous-parties qui le sont sont appelées « composantes connexes » ; voir chapitre quatre et MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux...*, op. cit., p. 26-27.

comme l'Aide aux régions dévastées, sont pris en charge par les philanthropes les plus chevronnées, au contraire de l'aide matérielle fournie aux soldats qui concerne aisément de plus néophytes. Un axe virtuel joignant les noms de Georgina Latham, Mathilde Perquer ou encore Émilie Siegfried, forme ici une ligne de crête parcourant les œuvres.

Par ailleurs, il est frappant de constater que la construction des œuvres se fait dans le cadre des principes architecturaux qui présidaient avant-guerre. Plusieurs œuvres sont communes aux protestantes et aux catholiques, préservant l'équilibre bien connu au Havre. C'est le cas au début du conflit avec, justement, la Société havraise de secours aux prisonniers de guerre qui rassemble des représentants du pôle sanitaire autour l'épouse du docteur Powilewich<sup>1958</sup>, qui était membre de la SSBM depuis 1900, et des représentantes du pôle confessionnel catholique libéral (Delamare) ou intransigeant (Perquer) ou encore protestantes (Latham et Lerch). La même construction s'observe à la fin du conflit, nous le verrons, avec la participation des catholiques et des protestantes au groupe Patria destiné à soutenir la production française. La participation de Laure Grosos, catholique intransigeante dont la fille occupe une place de choix dans la section locale de la LPDF, y est remarquée. Le graphe est donc compact.

C'est la place des féministes qui interroge : le manque d'unité du mouvement au Havre, écartelé entre une base de militantes proches des milieux enseignants et des personnalités appartenant à la bourgeoisie ou investies de mandats nationaux comme l'est Julie Siegfried, déjà visible avant la guerre, éclate au grand jour : aucune œuvre portée par le CNFF n'est visible ici.

La seule identité féministe clairement affichée dans les œuvres est celle de la Société féministe mais elle est peu visible. Son action ne s'incarne pas dans une œuvre distincte (fût-elle dupliquée en association-miroir) et ses membres qui sont en grande partie des enseignantes sont prises dans l'urgence des tâches immédiates<sup>1959</sup>. Cette évolution ne fait d'ailleurs que confirmer la situation d'avant la guerre. L'architecture des œuvres havraises, globalement, ne change pas pendant le conflit, et reste fidèle à une composition plurielle des œuvres dans lesquelles la représentation des communautés confessionnelle, essentielle à la cohésion, est effective.

#### *À Rouen, l'omniprésence féministe.*

Dans la capitale du département, l'architecture est tout autre : chaque communauté crée ses œuvres et c'est à l'échelle de la Commission générale de secours et d'assistance, commission de civils volontaires qui vient en soutien de la municipalité que s'opère la représentation des

---

<sup>1958</sup>Affiliée n° 2710.

<sup>1959</sup>Il s'agit en particulier de leur bureau de placement pour les femmes en recherche d'emploi, ouvert en août 1914.

différentes communautés féminines. Nous savons que Marie Lerebours pour les catholiques, Marie Maillard pour les féministes, Emma de Vismes pour les protestantes, (cette dernière étant également adhérente de l'UFSF) y sont présentes dès la fin du mois d'août 1914<sup>1960</sup>

Le réseau est donc constitué de graphes non-connexes et nous pouvons même affirmer qu'il n'existe pas à proprement parler de réseau central, même si nous devons souligner l'importance des œuvres féministes. L'enjeu de la Commission générale de secours et d'assistance est bien d'assurer la cohésion des forces vives de la ville.

Ces deux exemples montrent bien l'enjeu politique que représente la participation féminine aux œuvres de guerre au delà de leur aspect matériel et le rôle de la participation des militantes les plus en vues à la cohésion de ce « deuxième front » local.

### **c. Champs d'action, genre : quels choix pour les nouvelles venues ?**

La stabilité est donc souvent constatée : elle correspond à un choix spontané devant l'urgence des situations, à un choix réfléchi en fonction des projets politiques de chacun. Cependant, si les équipes perdurent, les publics changent. Soldats permissionnaires, blessés, convalescents, en réadaptation ; familles entières de réfugiés ; tous ces publics n'entraient pas dans le quotidien des femmes des « œuvres », y compris dans les quelques dispensaires de l'UFF et de la SSBM, et Françoise Thébaud rappelle que la guerre est une expérience de transgression de genre et de classe pour les infirmières bénévoles issues des classes privilégiées<sup>1961</sup>. Il s'agit donc de comprendre comment se trouve transformée pendant le conflit l'assignation au maternalisme d'avant-guerre, qui attribuait majoritairement à l'action sociale féminine des publics en se fondant sur des compétences, si ce n'est une identité, de genre<sup>1962</sup>.

#### *La fin des champs genrés.*

Les 166 œuvres nées de la guerre sur l'ensemble de la période du conflit<sup>1963</sup> classées par champ sur la base des déclarations de bureau<sup>1964</sup>, permettent d'obtenir le tableau suivant:

---

<sup>1960</sup>Affiliées n° 2090, 2252 et 931.

<sup>1961</sup>THÉBAUD Françoise, *Les Femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, 1<sup>ère</sup> édition Stock, 1986, 3<sup>e</sup> édition revue et actualisée Payot et Rivages, 2013, p. 138.

<sup>1962</sup>Des exceptions ont été notées au chapitre deux, dans le cas de la section des dames de l'Union française antialcoolique, par exemple.

<sup>1963</sup>Sont exclues ici les structures départementales dans le cas des fédérations : il s'agit bien des comités locaux, soit d'associations indépendantes, soit d'associations fédérées.

<sup>1964</sup>Lorsqu'une association est polyvalente mais présente une dominante forte dans un des champs, elle est classée dans cette dominante.



**Tableau n°32. Les œuvres nées de la guerre :  
le genre des bureaux.**

	<b>Comités masculins</b>	<b>Comités féminins</b>	<b>Comité mixtes</b>	<b>Comités non identifiés</b>	<b>Total</b>
<b>PG</b>	24	7	11	10	51
<b>Soldats au front</b>	3	5	4	3	15
<b>Soldats blessés et en rééducation</b>	1	14	6	5	26
<b>Soldats permissionnaires</b>	0	1	3	1	5
<b>Réfugiés</b>	8	2	5	24	39
<b>Veuves et orphelins</b>	2	0	8	3	13
<b>divers</b>	4	1	4	7	16
<b>Total</b>	42	30	41	54	TOTAL : 166

*(Sources : ADSM 4 M 529 ; 1X P 1113 ; 1 Z 143 ; 2 Z 22)*

Il s'agit là des bureaux des sociétés, et élargir l'étude au niveau de la totalité des affilié(e)s augmenterait sans doute la part des comités mixtes<sup>1965</sup>, mais il s'agit d'une évidence et un travail à ce niveau est rendu impossible par l'hétérogénéité et la qualité des sources. La présence féminine dans l'ensemble des œuvres est à nouveau confirmée ici : 71 des 113 comités bien identifiés parmi les 166 créations nouvelles (soit près de 63 %) comportent des femmes.

Cette fois, ce sont bien les derniers verrous qui subsistaient avant la guerre que le conflit fait sauter. Cette présence des femmes est repérée dans tous les champs identifiés et ne se justifie plus seulement si elle a en charge un public féminin<sup>1966</sup>. Ici, les femmes s'occupent des hommes et de tous les hommes, qu'ils soient éloignés (au front ou en détention en Allemagne), permissionnaires ou pris en charge pour le temps du soin ou de la rééducation, et elles sont même les plus nombreuses à le faire, en particulier lorsqu'il s'agit de la prise en charge des soldats, permissionnaires, blessés ou malades qui reviennent ou sont amenés à séjourner dans le département. Un seul comité de rééducation ne comporte que des hommes au bureau : il s'agit de

<sup>1965</sup>Les bureaux non identifiés n'ont livré en général que le nom d'un président.

<sup>1966</sup>Voir chapitres un et deux.

l'Œuvre d'assistance aux soldats mutilés d'Yvetot<sup>1967</sup>. À Elbeuf au contraire, c'est bien un comité mixte qui crée l'école de rééducation des invalides de guerre.

La prise en charge de ces publics masculins par des femmes est donc un changement de taille avec la situation d'avant-guerre. Bien sûr, il s'agit d'une condition altérée de l'homme viril, en marge, même de façon temporaire, de la virilité militaire<sup>1968</sup> mais c'est le cas par principe de tous les publics pris en charge par l'action sociale. La présence féminine est un moyen de retisser un lien entre les combattants et l'Arrière ; le Cercle du soldat fondé par la branche rouennaise du CNFF, qui accueille les soldats en partance ou en permission a pour but de donner « à ces déracinés du moment [...] la maison de famille [...], ouvrir à tous un asile, un foyer, où ils se sentent chez eux<sup>1969</sup> » ; les visites rendues aux soldats hospitalisés contribuent à dissiper des soupçons de légèreté, d'insouciance ou d'indifférence que les combattants pourraient porter sur l'Arrière et permettent de préserver des liens distendus par la guerre. Ces soldats, revenus pour quelque temps à l'Arrière se situent « entre identité civile et combattante » pour reprendre l'expression d'Emmanuelle Crosnier<sup>1970</sup> et pris de ce fait plus facilement en charge par les femmes. Une certitude : les comités d'hommes s'occupent des soldats lorsqu'ils sont combattants ou encore lorsqu'ils sont au loin ; ils pratiquent peu le face à face.

Le fait que certains comités d'aide aux prisonniers de guerre soient uniquement masculins s'explique également par la création de comités d'élus, nés à l'instigation de la Fédération des œuvres de prisonniers de guerre, encadrée par le ministère des armées et par la Croix-Rouge sur une base départementale<sup>1971</sup> ; en Seine-Inférieure, la Fédération départementale naît le 13 octobre 1915 sous l'égide du préfet Morain<sup>1972</sup>. Les petites communes sont incitées à développer des comités pour permettre un maillage fin du territoire : il s'agit donc surtout de comités masculins.

Par ailleurs, les comités masculins sont également fréquents dans l'aide aux réfugiés, qui sont nombreux dans le département<sup>1973</sup>. Parmi les vingt-trois comités secourant les réfugiés belges, quinze sont clairement identifiés. Il s'agit pour plus de la moitié (9/15) d'associations formées par

---

<sup>1967</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>1968</sup>BERTAUD Jean-Paul, « L'armée et le brevet de virilité », in CORBIN *et al.*, *Histoire de la virilité...*, *op. cit.*, t.2, pp. 63-79.

<sup>1969</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen...*, *op. cit.*, p. 118-119.

<sup>1970</sup>CROSNIER Emmanuelle, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Paris, Belin, 2013, p. 229.

<sup>1971</sup>FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre : Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, PUR, 2014, p. 30.

<sup>1972</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure...*, *op. cit.*, p.10 à 12.

<sup>1973</sup>Ils sont présents dans sept communes dont certaines, comme Bacqueville-en-Caux dans l'arrondissement de Dieppe sont modestes (moins de 2000 habitants en 1911), signe évident que les réfugiés ne sont pas installés uniquement dans les grandes agglomérations. La Seine-Inférieure compte seize comités venant en aide aux populations réfugiées des départements français occupés.

les réfugiés eux-mêmes et liés aux comités nationaux créés à Paris depuis l'automne 1914<sup>1974</sup>. Leurs membres appartiennent à une élite sociale qui a sans doute suffisamment d'entregent et d'énergie pour venir en aide à ses compatriotes. À Dieppe, parmi les neuf membres du comité créé le 22 mai 1915, figurent trois négociants, deux brasseurs, un notaire et un industriel, d'Ypres, Liège et Ostende<sup>1975</sup>. Ce sont manifestement les hommes qui prennent la direction de l'action sociale. Seul celui de Montivilliers est constitué de quatre femmes réfugiées qui se réunissent autour du curé et de l'organiste de la paroisse Saint-Sauveur et qui semblent poursuivre l'activité d'un comité précédent dont le fondateur est décédé<sup>1976</sup>. Dans le cas de la petite ville de Bolbec cependant, le comité mixte est formé de bolbécaises depuis longtemps rompues à la vie associative, qui travaillent en commun avec les hommes des familles réfugiés. Dans tous les autres cas, les comités sont mixtes ou féminins.

Peut-on cependant distinguer entre les choix des militantes chevronnées et ceux des néophytes ? Les compétences acquises dans le domaine social autorisent-elles des champs différents et les nouvelles venues limitent-elles leur champ d'action ?

*S'occuper des siens ou s'occuper des autres ?*

Il s'agit de s'interroger sur la spécificité des affiliations des nouvelles venues à l'action sociale. Dans les bourgs de taille moyenne, pour lesquels il n'existait pas d'association caritative, au moins déclarée, avant la guerre, la filiation entre personnel des œuvres d'avant-guerre et œuvres nées de la guerre est extrêmement faible : dans le cas de l'aide aux prisonniers 9,2 % seulement des femmes présentes au bureau des comités avaient participé à des œuvres d'avant-guerre.

Dans les communes qui comptaient déjà plusieurs associations de ce type avant la guerre, la question du choix fait par les néophytes se pose. Elles sont trente-trois nouvelles venues dans notre base de données résidant dans les agglomérations de Rouen et du Havre<sup>1977</sup>. Dans le cas des dirigeantes des associations de veuves de guerre, leur civilité est statutaire : il s'agit dans tous les cas de femmes dont l'époux a été tué au combat, à l'exclusion de toute autre femme, mariée ou célibataire. Elles sont toujours accompagnées dans leur tâche par un trésorier masculin. Une seule d'entre elles, la baronne de Rothiacob, dans nos sources, avait une affiliation préalable à la Société de Charité maternelle de Rouen<sup>1978</sup>. Pour les autres, il s'agit d'une entrée nouvelle dans la pratique

---

<sup>1974</sup>NIVET, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre ...*, op. cit., p. 153 à 166.

<sup>1975</sup>ADSM 1 XP 1113.

<sup>1976</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>1977</sup>Ici, la commune limitrophe de Gravelle a été intégrée au Havre.

<sup>1978</sup>Affiliée n °1728.

associative, comme pour Jeanne Latham<sup>1979</sup>, belle-fille de Georgina Latham Suzanne Thomassin, née Delaroche<sup>1980</sup>, au Havre, ou à Rouen de la baronne Davillier, née Marie-Anne De Noue<sup>1981</sup>. Bien qu'issues les unes et les autres de familles dans lesquelles la participation féminine aux œuvres est souvent remarquée, c'est leur veuvage qui provoque leur entrée en association.

Restent pour Le Havre et Rouen les cas des dix-huit nouvelles venues à l'action sociale référencées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 33. Liens entre affiliées néophytes et bénéficiaires des œuvres nées de la guerre. (Le Havre, Gravelle, Rouen)**

Affiliée	Œuvre	Motif connu de l'implication.
Colchen Marie Céline, née Gassion, n°609	Prisonniers de guerre de Gravelle	Ni mari, ni enfant mobilisé lorsqu'elle s'affilie ; femme du président du premier comité.
Kaiser Jane, née Dennis, n°1696	Société havraise de secours aux PG	Ni mari, ni enfant mobilisé lorsqu'elle s'affilie
Lecarrié, n° 1901	Œuvre havraise du sous-vêtement pour nos soldats	?
Lefiec, n°1968	Œuvre havraise du sous-vêtement pour nos soldats	?
Morgand Thérèse, n° 2479	Œuvre havraise du sous-vêtement pour nos soldats	Épouse du maire du Havre
Tourres n° 3154	Prisonniers de guerre de Gravelle	2 fils : Jacques né en 1897, mobilisé le 2 août 1914, mais détaché en février 1916 aux Forges de Paris comme contremaître verrier. Fernand, né en 1889, se bat en Champagne, Verdun, dans l'Aisne.
Billard Juliette n° 277	Comité de secours de l'école des Beaux arts et d'architecture de Rouen	Lien amical étudiantin
Cavé individu n° 518	Comité de secours de l'école des Beaux arts et d'architecture de Rouen	Lien amical étudiantin
De Beaurepaire (de Robillard de) Marie, née Allard, n° 736	Œuvre rouennaise du PG	Ni mari, ni enfant mobilisé lorsqu'elle s'affilie
Debonne-Mathieu, n° 740	Œuvre des estropiés et mutilés militaires de Rouen	?
Denomaison Hélène, née Jullien, n° 869	Œuvre rouennaise du PG	Fils Robert né en 1892, fait prisonnier le 22 août 1914 à Roselies ; interné à Gardelegen, rapatrié non valide le 25 novembre 1918
Dubourg n° 1009	Œuvre des estropiés et mutilés militaires de Rouen	?
Lang-Verte, née Esther Verte, n° 1816	Œuvre du soldat convalescent de Rouen	Fils Germain, né en 1891, demeuré exempté jusqu'en mai 1917, puis détaché à la maison Lang-Verte à Rouen contremaître en tissage
Longère Marie-Augustine, née Blochon, n° 2212	Œuvre rouennaise du PG	Fils Pierre, né le 13 mai 1889 incorporé le 3 août 1914, décédé antérieurement au 20 janvier 1915 (avis officiel du 31

<sup>1979</sup>Affiliée n° 1839.

<sup>1980</sup>Affiliée n°813, mari tué à l'ennemi.

<sup>1981</sup>Affiliée n° 1726, mariée en 1911 ; son mari André Davillier, capitaine au 232<sup>e</sup> RI est tué à l'ennemi le 14 décembre 1914 à Flirey en Lorraine.

		janvier) à Chatelet en Belgique ; postérieurement fixé au 22 août 1914 (jugement du T. civil de Rouen du 28 janvier 1920).
Offroy Marie-Céline, née Anquetil n°2559	Œuvre rouennaise du PG	Mari René Offroy, mobilisé le 3 août, fait prisonnier le 14 septembre, interné à Zossen , puis Döberitz. Rapatrié déc. 1918
Proust	Œuvre du soldat convalescent de Rouen	?

(Sources : ADSM 4 M 529 et ADSM 1 R 2643 à 3629 : registres-matricules)

Dans l’immense majorité des cas, les néophytes prennent en charge l’aide aux soldats ou aux prisonniers quand les militantes les plus chevronnées prennent en charge l’aide aux réfugiés français ou belges.

Il est bien entendu que dans ce tableau le cas Thérèse Morgand est particulier : son investissement correspond plutôt à une obligation morale dans le cadre du mandat de son époux, maire du Havre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1914. Elle répond ainsi à l’incitation du ministère de la Guerre, qui recommande aux préfets de « collaborer avec l’Administration et l’Intendance pour fournir (aux) troupes des effets d’hiver <sup>1982</sup>» en créant le comité « Pour nos soldats » le 23 septembre 1914.

Mais s’agit-il pour les autres femmes de s’intéresser uniquement aux leurs ? Entre-t-on dans un comité d’aide aux prisonniers lorsque son fils, son mari est en détention ? La question est éclairée par l’étude des registres-matricules qui reconstituent le parcours militaire des individus<sup>1983</sup>. Certaines entrantes sont bien des femmes dont la vie personnelle est directement concernée par la guerre, qu’elles soient mères ou épouses de prisonniers (dans le tableau, cas d’Hélène Denomaison ou de Marie-Céline Offroy). Cependant, un nombre non négligeable d’entre elles (5 sur 9) ne sont pas dans cette situation ; le cas le plus probant est celui de Marie-Augustine Longère, sans nouvelles de son fils Pierre depuis la dernière semaine d’août 1914, espérant probablement qu’il est fait prisonnier. L’avis officiel concernant son décès, qui le fixe de manière erronée à la mi-janvier 1915 ne lui parvient que fin janvier. C’est cependant ensuite, en septembre 1915, qu’elle entre au bureau de l’Œuvre du prisonnier de guerre de Rouen<sup>1984</sup>.

D’autres femmes prennent en charge cette activité lorsqu’elles sont justement peu concernées, et cessent quand la menace se rapproche de leur foyer : M<sup>me</sup> Colchen qui œuvre à

<sup>1982</sup>*Le Petit Havre*, 26 septembre 1914.

<sup>1983</sup>ADSM 1 R 2643 à 1 R 3629, classés par bureaux : Le Havre, Rouen Nord, Rouen Sud, sans affectation, Ces registres comportent la date de naissance et les nom, prénom de chacun des deux parents de l’individu. Ils indiquent les campagnes effectuées, les lieux et dates de détentions éventuels, les citations.

<sup>1984</sup>BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre, compte-rendu général 1914-1919*, Rouen, Laîné, s.d., p.36.

Graville aux colis des prisonniers de guerre démissionne en mai 1915, peu après l'incorporation de son fils Jean le 11 avril<sup>1985</sup>. De nombreux engagements se dérobent aux explications simplistes : Armande Renaud-Carrière<sup>1986</sup>, qui tient une boutique de lingerie avec son frère rue de la République à Rouen, déjà veuve, voit ses deux fils mobilisés le 3 août 1914<sup>1987</sup>. Elle entre probablement à l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre parce que le second, Paul est fait prisonnier le 7 septembre 1914 devant Maubeuge ; mais son engagement dans l'action caritative est bien plus ancien, puisqu'elle était déjà affiliée à l'UFF en 1904.

Par contre la participation de ces femmes a sans doute été encouragée par le rôle de leur époux ou de leur fils dans un camp de prisonniers : ainsi, R. Balesdent, adjudant au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied interné au camp de Cottbus, dont la mère est affiliée à l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre<sup>1988</sup> depuis sa fondation, est vice-président du comité de secours du camp, et correspond à ce titre régulièrement avec l'association rouennaise. Il organise les distributions de vêtements chauds, donne des indications sur les besoins des 500 Français internés et prend l'initiative de signaler en mai 1917 la situation des prisonniers rouennais les plus précaires<sup>1989</sup>. Lorsque l'adjudant Offroy quitte le camp de Döberitz dont il était le président du comité de secours, le prisonnier qui le remplace à la tête de ce comité craint que ce départ ne distende les liens des prisonniers avec le comité rouennais, où l'épouse d'Offroy est très active :

« Nous voulons bien espérer que malgré le départ de l'adjudant Offroy, qui était uni à votre comité par des liens personnels, vous voudrez continuer à faire profiter notre comité de votre générosité et à lui faire parvenir vos envois si appréciés<sup>1990</sup>. »

Dans tous les cas, si nous retrouvons au bureau de ces comités des femmes néophytes qui agissent par devoir comme Thérèse Morgand ou appartenant à une élite locale comme Marie Mius, dont le mari est boucher à Saint-Martin-aux-Buneaux<sup>1991</sup>, beaucoup de ces femmes y voient un travail assez simple et utile pour lesquelles les compétences demandées sont bien moins importantes que pour l'aide aux réfugiés par exemple. Elles prennent en charge, d'une façon

---

<sup>1985</sup>ADSM 1 R 3403.

<sup>1986</sup>Affiliée n° 2800.

<sup>1987</sup>ADSM 1 R 3243 et 1 R 3264

<sup>1988</sup>Affiliée n° 125.

<sup>1989</sup> BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, p. 85.

<sup>1990</sup>*Ibid.*, p.82.

<sup>1991</sup>ADSM recensement 1911 ; elle n'a ni époux, ni fils prisonnier; son fils aîné Sylvain, né en 1895, est exempté pour faiblesse ; le second, Joseph, né en 1897, est incorporé début septembre 1916 et blessé par gaz le 21 mai 1918. ADSM 1 R 3421.

collective, les individus de cette « petite patrie », dont sont sans doute les leurs, par le premier cercle des ressources disponibles : le quartier, le village.

Cette irruption des nouvelles venues et surtout ces nouvelles tâches en temps de guerre transforment donc la nature de l'association d'action sociale. Il s'agit bien sûr d'aider les autres, mais le lien entre actrices et bénéficiaires est raccourci. Si l'aide ne parvient pas toujours à son proche, dont on ignore parfois le sort, elle parvient à celui qui lui ressemble.

### **3. Pratiques en temps de guerre.**

Les discours antiféministes ont montré à quel point l'entrée des femmes dans le monde du travail faisait craindre une masculinisation de leur rôle<sup>1992</sup>. Les œuvres de guerre assument au moins dans l'imagination du public et aux dires des féministes elles-mêmes, une « tâche toute féminine<sup>1993</sup> » et c'est avec constance que les femmes sont sollicitées à leur endroit dans l'espace public.

#### **a. Les pratiques genrées traditionnelles, vitrine du patriotisme local.**

S'appuyant sur des pratiques antérieures à la guerre et connues du grand public, elles présentent l'avantage d'être aisément mobilisables.

*En ville, le réinvestissement des pratiques traditionnelles féminines dans l'espace public.*

C'est partir de l'automne 1914 et parallèlement à la mise en place des premiers comités d'aide aux prisonniers de guerre qu'est réinvestie la pratique caritative féminine de la « fête des fleurs » connue bien au delà du département<sup>1994</sup>. Dans les agglomérations les plus importantes de la Seine-Inférieure, ce sont les techniques mises en place entre 1910 et 1914 par les « Fêtes de la marguerite »<sup>1995</sup> au Havre ou le « Comité du pommier fleuri » à Rouen qui sont reconduites avec quelques aménagements<sup>1996</sup>.

---

<sup>1992</sup>BARD Christine, THEBAUD, Françoise, « Les effets antiféministes de la Grande Guerre », in BARD Christine, *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, p. 150-151 .

<sup>1993</sup>BOREL, M<sup>me</sup> Émile, *La Mobilisation féminine en France...*, op. cit., p. 74.

<sup>1994</sup>Avant la guerre, ces journées caritatives sont repérées dans de nombreuses villes de province : Le Vésinet, en 1911, 1912, 1913 ; Denain, vente de charité de la petite fleur bleue, juillet 1912 ; petite fleur de la SSBM pour le Maroc, juillet 1912 ; Mâcon, août 1912. Ces ventes s'effectuent au profit des principales œuvres de l'enfance.

<sup>1995</sup>Voir chapitre deux.

<sup>1996</sup>Au Havre, il s'agissait des principales œuvres des crèches, des gouttes de lait, à l'exclusion de la Consultation des nourrissons au sein, omission dont nous avons vu au chapitre trois qu'elle avait fait polémique ; à Rouen, le Comité du pommier fleuri apparaît en 1912 et rassemble les dirigeantes des œuvres les plus investies dans la réforme sociale, dont plusieurs d'entre elles sont des affiliées du CNFF (Maillard, Le Plé, Fallourd, De Vismes) .

À Rouen, un des membres fondateurs du Tricot du soldat tout juste créé, suggère en octobre 1914 d'organiser une vente au profit des soldats combattants ou blessés en s'inspirant de l'expérience acquise dans les comités du « pommier fleuri » et il est décidé que les deux comités locaux de la Croix-Rouge (UFF et SSBM) y seront associés, les affiliées de l'UFF ayant en particulier l'expérience de l'organisation d'avant-guerre<sup>1997</sup>. Le groupe s'associe dans les faits à la journée du drapeau belge, première journée de solidarité nationale organisée par le comité franco-belge le 20 décembre 1914.

Au Havre, c'est un particulier qui suggère ce modèle. Georges Duval, employé administratif célibataire âgé de 45 ans<sup>1998</sup>, écrit à la municipalité le 5 novembre 1914 pour suggérer la reconduction de ce type de manifestation au profit des réfugiés belges :

Monsieur le Maire,

Par les jours tristes et pénibles que nous traversons, chacun rivalise de zèle et d'ardeur pour apporter quelque soulagement à la vaillante Nation Belge qui a fait pour nous de si beaux sacrifices [...]. J'ai l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

Les années précédentes, l'administration municipale avait autorisé à certains jours la vente de la « PETITE FLEUR » au profit de quelques œuvres locales très intéressantes [...] Je propose que cette « PETITE FLEUR » soit remise en vente au plus prochain jour. Il est hors de doute que le succès qu'elle a toujours rencontré ne se manifeste encore plus grandement et que les pauvres dépossédés que nous avons l'honneur d'abriter ne soient vivement touchés de cette gracieuse manifestation qui tout en leur apportant un bien léger réconfort n'en revêtira pas moins ces deux belles qualités bien françaises : « charité et patriotisme<sup>1999</sup>. »

Les autorités municipales réinvestissent l'idée sous l'égide d'un comité présidé par un élu municipal et sous des déclinaisons variées. La « journée nationale » du 20 décembre est programmée à l'initiative du Comité national franco-belge sous la forme d'une vente de petits drapeaux. Onze journées patriotiques sont organisées sur ce modèle le plus souvent à l'initiative du Secours national relayée par l'administration préfectorale entre décembre 1914 et juillet 1919<sup>2000</sup>.

Ces journées peuvent être considérées sous l'angle de la « mise en guerre » des territoires par l'État<sup>2001</sup>. Les préfets incitent de façon extrêmement ferme les municipalités à y prendre part et leur organisation n'est pas sans provoquer des tensions à propos de l'attribution des recettes à

---

Il s'agissait pendant ces « journées » de recueillir de dons en échange – tout symbolique – d'une fleur ou d'un insigne, le produit étant séparé entre les différentes œuvres organisatrices.

<sup>1997</sup>Une œuvre de guerre, le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918, Rouen, Impr. Lecerf fils, 1928, p. 11-12. Les affiliées de l'UFF en ont déjà l'expérience.

<sup>1998</sup>AHM recensement 1911.

<sup>1999</sup>AMH FC Q2 C20 C7 L11.

<sup>2000</sup>Voir annexe 12.

<sup>2001</sup>BERTSCHY Sylvain, SALSON Philippe (dir.), *Les Mises en guerre de l'État : 1914-1918 en perspective*, Lyon, ENS éditions, 2018.



partir de l'automne 1915 et surtout de l'année 1917 ; dès 13 septembre 1915, les autorités du département refusent d'accéder à la demande de la municipalité de se voir attribuer une partie des bénéfices de la « journée des éprouvés de la guerre », et proposent en échange d'autoriser ultérieurement l'organisation d'un autre événement au profit des œuvres d'assistance locales<sup>2002</sup>. En 1917 également, la « journée » au profit des anciens militaires tuberculeux est organisée à la condition que 50 % des sommes recueillies soient réservées aux œuvres départementales.

L'analyse de l'organisation et du déroulement de ces « journées<sup>2003</sup> » montre qu'elles procèdent d'une mise en scène locale de l'Union sacrée dans laquelle la place des femmes est centrale. Il s'agit tout d'abord de faire œuvre inclusive. Elles sont appuyées par une presse consensuelle, dont l'argumentaire est souvent intégralement fourni par la municipalité elle-même<sup>2004</sup>. Le but est de rassembler les forces vives de la ville en soulignant un résultat qui « fait honneur à la générosité de [ses] concitoyens et à leur patriotisme<sup>2005</sup> ». Elles associent pouvoirs publics et entreprises privées<sup>2006</sup>. Il est clair que le rôle des femmes est autant de rendre la manifestation visible que de lui donner une réelle efficacité financière puisque de nombreuses entreprises commerciales ou industrielles choisissent symboliquement ce moment pour verser une contribution à l'œuvre désignée et proposent à leurs salariés de verser un pourcentage de leur salaire<sup>2007</sup>.

Ces œuvres sont un mode d'intégration des jeunes filles vendeuses, parmi lesquelles sont souvent repérées les filles des organisatrices. Elles vivent là leur entrée dans le monde caritatif tout en jouant un rôle patriotique, miroir de l'engagement des jeunes hommes de leur génération pour certaines, comme le souligne dans le cas de sa propre fille Albert Herrenschmidt, rédacteur en chef du *Petit Havre* :

« Les dix-huit ans de Denise, ma fille seraient hautement honorés si elle pouvait, pendant que son frère est aux armées, rendre un peu plus service aux choses du pays. Voulez-vous accepter son concours comme vendeuse du petit drapeau belge ?<sup>2008</sup> »

---

<sup>2002</sup>AMH FC Q2 C7 L3, lettre du sous-préfet au maire du Havre, septembre 1915.

<sup>2003</sup>Leur organisation est calquée sur les « journées » d'avant-guerre : division de la ville en 12 à 15 secteurs est attribuée à autant de femmes, responsables de la commande auprès de la municipalité des petits objets (drapeaux, broches, médailles) à vendre, du recrutement des vendeuses et de la collecte des produits financiers.

<sup>2004</sup>AMH FC Q2 C20 Note du 6 février 1915 adressée aux « trois journaux, à savoir, *Le Petit Havre*, le *Havre-éclair*, et le *Journal du Havre* » la veille de la vente au profit du « 75<sup>e</sup> ».

<sup>2005</sup>*Ibid.*

<sup>2006</sup>AMH FC Q2 C7 L 11. La compagnie de tramway du Havre permet une gratuité des transports aux vendeuses.

<sup>2007</sup>*Ibid.*

<sup>2008</sup>AMH FC Q2 C7 L11.

Le « service », convenons-en, est difficilement comparable. Par ailleurs, les jeunes filles les plus modestes ne sont sans doute pas insensibles aux primes reçues sous forme de lots en fonction du nombre d'insignes vendus au public.

La situation particulière du Havre qui accueille le gouvernement belge en exil fait de ces Journées un moment de participation des jeunes filles belges. En décembre 1914, Claire Le Liser, réfugiée belge, se porte candidate avec une amie proche, Dorothy M. Hoon. Il semble que l'une et l'autre soient infirmières<sup>2009</sup>. Fernande Gueymard et Yvonne Scheepers, réfugiées de Molines, demandent à participer à la vente lors de la Journée du 30 mai 1915 par l'intermédiaire de l'administrateur de l'organe belge *Le Franc-tireur*<sup>2010</sup>. Le maire lui-même, Pierre Morgand, sollicite les épouses des personnalités officielles déléguées auprès du gouvernement belge à Sainte-Adresse. Ainsi, pour la vente du 20 décembre 1914, Pauline Klobukowski, née Bert, arrivée peu de temps auparavant en ville accepte de soutenir l'opération avec la femme de l'ancien préfet de police Hennion<sup>2011</sup>. Ces démonstrations patriotiques sont l'occasion de jouer les hymnes des alliés anglais, belge, italien, russe et serbe le 30 mai 1915<sup>2012</sup>.

Pendant, ces œuvres inclusives permettent également à chacun d'affirmer sa présence et son identité, ce qui se matérialise concrètement par l'attribution d'un périmètre précis qui correspondent à une zone d'influence : aux protestantes, le quartier de la « Côte », parcouru par la longue artère qui serpente à l'assaut du coteau nord de la ville ; aux catholiques, les grandes artères de la ville basse. C'est bien comme représentantes de leur communauté plus que comme individus que ces dames paraissent et qu'elles entendent être comptées, et chacun des groupes convient tacitement à ce titre d'une suppléance en cas de l'absence d'une des leaders. Lorsque M<sup>mes</sup> Eugène et Raoul Grosos ou leur belle-soeur et fille Louis Déro, personnalités catholiques reconnues, déclinent l'invitation qui leur est faite pour les journées du 30 mai ou du 26 septembre 1915<sup>2013</sup>, c'est dans leur cercle proche que d'autres femmes prennent l'initiative de les remplacer<sup>2014</sup>.

D'autres « corps constitués » s'affirment : le lycée de jeunes filles fournit régulièrement un groupe d'une vingtaine de vendeuses<sup>2015</sup> et la Société féministe du Havre gère à partir de la journée du 7 février 1915 un secteur en autonomie avec ses propres vendeuses également ; c'est elle qui

---

<sup>2009</sup>AMH FC Q2 C20 L7. Lettre du 5 décembre 1914.

<sup>2010</sup>AMH FC Q2 C 20 L7. La nationalité de Dorothy M. Hoon n'a pas pu être établie.

<sup>2011</sup>AMH FC Q2 C7 L11.

<sup>2012</sup>AMH FC Q2 C20 L7.

<sup>2013</sup>AMH FC Q2 C20 L 7 Lettres des 7 et 17 mai 1915 ; M<sup>me</sup> Raoul Grosos met en avant la première communion de ses deux enfants, Laure Grosos des problèmes de santé.

<sup>2014</sup>Dans ce cas, la personne défaillante fournit renseignements et souvent cohorte de vendeuses à sa remplaçante.

<sup>2015</sup>AMH FC Q2 C7 L11. Lettre du 3 décembre 1914; l'initiative est celle de l'administration municipale.

recrute la femme du directeur de l'hôpital<sup>2016</sup>. Au total, les trois groupes qui sont sollicités par la municipalité respectent l'équilibre des œuvres.

Le premier groupe est celui des femmes, catholiques et protestantes, qui dirigent les associations issues du christianisme social, comme Marie Roederer, Marguerite Sigaudy ou Léonie Larue. La mobilisation est moins régulière chez les catholiques investies dans les Œuvres de la rue Jeanne d'Arc, bastion de la LPDF, M<sup>mes</sup> Grosos, Deneufville, Georges Ancel<sup>2017</sup>. Le troisième groupe est formé par les épouses des élus et membres des institutions : Thérèse Morgand, femme du maire, Laure Benoît, épouse du sous-préfet, M<sup>me</sup> Maîtreperrière, femme du directeur de l'hôpital, auquel nous pouvons ajouter les enseignantes, de plus en plus sollicitées au fil des mois ; il s'agit tout d'abord la directrice du Lycée de jeunes filles, et de directrices d'écoles communales responsables d'associations<sup>2018</sup> puis d'autres institutrices moins investies avant-guerre : il s'agit bien là d'un appel de l'État en guerre à l'instruction publique.

Si les dons du public ne sont pas négligeables, c'est avant tout par le symbole de l'unité nationale et de la concorde avec les Alliés qu'elles représentent que valent ces journées.

*En campagne, de la quête à la souscription.*

En milieu rural, l'organisation est plus sommaire, mais les quêtes organisées dans les bourgs le sont également souvent à l'initiative des femmes, en tous cas lors du premier mois de guerre, comme le montre les manifestations relevées dans le *Journal de Fécamp* ci-dessous :

---

<sup>2016</sup>AMH FC Q2 C7 L3.

<sup>2017</sup>Lettre du 7 décembre

<sup>2018</sup>Respectivement, M<sup>lle</sup> Masson, M<sup>lles</sup> Muller et Duriez, M<sup>lle</sup> Goret.

**Tableau n° 34. Souscriptions et quêtes en zone rurale,  
23 août-13 septembre 1914.**

Date (année 1914)	Type de sollicitation	Commune	Initiateur ou initiatrice	Bénéficiaire
23 août	Quête	Epreville	Femme de l'instituteur	Croix-rouge de Fécamp
28 août	Quête	Vattetot-sur-mer	Jeunes filles du pain béni	Croix-rouge de Fécamp
28 août	Appel aux dons pour ouvrir	St Pierre-en-Port	Jeunes filles en villégiature	Croix-Rouge d'Yvetot et de Fécamp
30 août	Souscription	Valmont	4 institutrices	Mairie d'Yvetot
2 septembre	Souscription	Vinemerville	M <sup>me</sup> de la Faulotte	Croix-Rouge
2 septembre	Souscription	Thieuville aux Maillots	Adjoint au maire	Croix-Rouge
2 septembre	Souscription	Thiétreville	Le maire	Mairie du chef lieu de canton
2 septembre	Souscription	Fauville	Le maire	Croix-Rouge
4 septembre	Quête	Ourville	Femme du maire et d'un adjoint	Croix-Rouge d'Yvetot
6 septembre	Quête	Senneville	Instituteur et institutrice	SSBM
6 septembre	Souscription	Criquebeuf	Curé de la paroisse	Croix-Rouge Fécamp
6 septembre	Quête	Életot	Initiative de 2 femmes	Préfecture d'Yvetot
6 septembre	Souscription	Ypreville-Biville	?	Croix-Rouge
13 septembre	Souscription	Riville	Initiative du maire	Yvetot

*Source : Journal de Fécamp, 23 août-13 septembre 1914*

Parmi les quatorze cas relevés, les seules initiatives masculines relèvent d'élus des communes, d'un curé de paroisse et de l'instituteur de Senneville, qui partage l'initiative avec l'institutrice. Ces quêtes et souscriptions (il est intéressant de noter le passage du premier terme vers le second) ont pour but de fédérer la population autour d'un projet commun, qui est de lutter contre les désastres que l'on imagine imminents. Elles sont effectuées le plus souvent au profit de la Croix-Rouge, ce qui est significatif de son rayonnement auprès des petites communes, d'autant plus qu'elle établit à ce moment un nouveau comité et un hôpital auxiliaire à Yvetot, qu'il s'agit

d'équiper<sup>2019</sup>. La Croix-Rouge apparaît encore à cette date comme la forme unique d'action sociale en temps de guerre.

*Lassitude des usages et persistance des symboles.*

Au fil des mois de guerre, ce type de manifestation s'essouffle et la journée patriotique havraise connaît une usure certaine. Les difficultés économiques créées par un conflit qui s'éternise, la multiplication des sollicitations du public le détournent de ce type d'œuvre ; si les journées produisent toujours les mêmes sommes dans les quartiers les plus aisés, pour une partie de la population, en juin ou juillet 1916, en pleine bataille de Verdun, la question serbe apparaît bien lointaine. Laure Duriez, la directrice de l'école Beaumarchais, dans un quartier populaire du Havre répond au comité organisateur, qui la sollicite : « je ne vois pas la nécessité de vous commander des insignes de valeur pour la journée serbe, les vendeuses ayant beaucoup de mal à les placer dans le quartier »<sup>2020</sup>.

Cependant, si l'efficacité de ces démonstrations publiques diminue globalement, cette part de l'action féminine dédiée au symbole dure tout au long de la guerre. Le lien que représentent les femmes des œuvres avec le foyer d'origine est toujours précieux et réclamé par les soldats, au front ou prisonniers. Au printemps 1918, les officiers et sous-officiers du 4<sup>e</sup> bataillon demandent au Maire du Havre un fanion de bataillon venant de la ville afin de l'accrocher au poste de commandement. La demande est transmise au lycée de jeunes filles tout comme la lettre de remerciements envoyée par le capitaine Meunier le 4 juin 1918 :

« C'est avec émotion que nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un si joli fanion de bataillon que vous avez eu l'amabilité de nous offrir. Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 4<sup>e</sup> bataillon, très heureux, remercient de tout leur coeur les généreuses donatrices. En ce moment, il est accroché au poste de commandement du bataillon, et c'est à tout instant qu'il est l'objet d'une grande admiration.

Les hommes n'osent le toucher :

« Là, mon vieux disent-ils, on sent qu'il est passé dans les mains légères et fines des jeunes filles françaises ! c'est pas la sœur à Fritz qui serait capable d'en faire autant. Mais regarde -moi ces belles broderies ».

En effet, vous pouvez être persuadé monsieur le Maire, qu'en admirant ainsi cette étoffe si soyeuse, ces franges d'or si brillantes, ces broderies si fines, que tout soldat entrevoit son foyer. De sa mère, de sa fiancée, de sa femme, de sa sœur, de sa fille, il voit les travaux manuels. C'est alors qu'un pleur vient décupler son courage et c'est en saluant cet emblème que tous nous lui disons :

« Tu représentes vraiment la grâce des jeunes filles françaises, dans tes plis nous apercevons leurs sourires. À partir d'aujourd'hui tu nous accompagneras sur les champs de bataille et je t'assure qu'aucun boche ne viendra te souiller [...] ».

Le capitaine Meunier<sup>2021</sup>

---

<sup>2019</sup>l'Hôpital auxiliaire n° 26 géré par la SSBM entre en fonction le 16 septembre 1914.

<sup>2020</sup>AMH FC Q2 C7 L 13. Lettre du 17 juin 1916.

<sup>2021</sup>AMH FC H4 C2 L1.

L'assimilation du drapeau à la grâce, voire à la virginité féminine qui doit échapper à la souillure allemande, et de la France à une femme, qui sollicite la virilité des combattants pour la défendre est un thème classique de l'historiographie<sup>2022</sup>.

Si donc nous avons pu noter qu'aux tous débuts de la guerre, la charge symbolique portée par les femmes est moins forte qu'à l'automne 1870<sup>2023</sup>, fruit des années d'action qui ont précédé les hostilités, l'âpreté du conflit réintroduit au fil des mois ce rôle qui se surimpose au travail d'action sociale.

Cette remarque laisse entière la question de l'efficacité économique et sociale réelle des œuvres de guerre féminines. Elle n'est pas anodine, et la volonté des féministes de l'Effort féminin français de rassembler une documentation importante et chiffrée sur l'action effective des femmes en montre bien l'enjeu : la preuve de la contribution à la victoire est aussi celle de la citoyenneté méritée.

La dispersion des sources ne rend pas la tâche aisée ; mais il est possible de considérer un bilan comptable de cette action, au moins dans le cas de l'aide fournie aux soldats en captivité.

## **b. Des pratiques efficaces ? Le cas de l'aide aux prisonniers de guerre.**

L'étude de l'aide fournie aux prisonniers de guerre est intéressante car elle peut être effectuée à l'aide d'une source homogène, qui est le bilan dressé par *L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure, 1915-1919*<sup>2024</sup>.

L'aide aux captifs trouve son origine dans l'article 7 de la Convention de la Haye de 1899 qui prévoit que l'alimentation des prisonniers de guerre, qui doit être similaire à celle de la troupe du pays détenteur, reste à la charge de ce dernier. Les articles 15 et 16 prévoient cependant l'envoi de colis par des particuliers ou des sociétés de secours, et la neuvième conférence internationale de la Croix-Rouge qui se tient à Washington en 1912 entérine la place du CICR comme institution centrale pour leur distribution<sup>2025</sup>. Pour le cas de la France, les œuvres d'assistance aux prisonniers de guerre organisent ces secours, lesquels sont supervisés par le biais des fédérations départementales créées à l'automne 1915 sur incitation des préfets. L'État affecte en retour des subventions aux œuvres : le Parlement vote à cette fin une première subvention de deux millions

---

<sup>2022</sup>KOCH Ursula E. , « Les allégories féminines de la nation », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* [en ligne], <https://ehne.fr/fr/node/12185>

<sup>2023</sup>Voir chapitre premier.

<sup>2024</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre...*, op. cit.

<sup>2025</sup>FARRÉ, Sébastien, *Colis de guerre : Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Rennes, PUR, 2014, p. 23.

de francs en juin 1915<sup>2026</sup>. Les œuvres viennent en aide à des soldats à partir de listes nominatives établies par le comité. Pour les comités les plus riches, tout enfant du pays et parfois au delà est aidé sur demande ; pour les plus modestes, l'aide est réservée aux soldats nécessiteux clairement identifiés comme autochtones. Cependant, les envois privés sont rendus de plus en plus complexes par les difficultés d'identification des camps et de complément des étiquettes en langue allemande, les lenteurs d'acheminement et les risques de vols, les difficultés également de répondre à des normes d'envois pour limiter la détérioration des paquets. En 1916, l'Allemagne interdit dans un premier temps l'envoi de pain par les familles, puis autorise les envois collectifs, ce qui incite encore davantage à la formation de comités de secours et de distribution par les prisonniers dans les camps<sup>2027</sup>. Le recours aux œuvres se généralise.

#### *Ampleur de la prise en charge.*

Le bilan dressé à la fin du conflit par la Fédération départementale sous le titre *L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure 1915-1919* permet d'établir, sur la base déclarative des comités l'ampleur de la prise en charge. Si nous prenons en compte les 41 comités dont le genre est identifié (voir annexe 13), cette aide repose sur vingt-quatre comités masculins, sept comités féminins et onze comités mixtes. Le nombre de soldats pris en charge pendant la durée du conflit se répartit ainsi :

Comités mixtes : 8 883 soldats pris en charge, pour une moyenne de 1 110 par comité.  
Comités féminins : 636 soldats pris en charge, pour une moyenne de 159 par comité.  
Comités masculins : 1 397 soldats pris en charge, pour une moyenne de 127 par comité.

Les faits sont là : sur un total de 10 916 soldats pris en charge par l'envoi de colis et de vêtements dans le département, 9519 soit plus de 87 % l'ont été par des comités locaux qui comptent des femmes aux responsabilités. Ce fait s'explique par la préexistence de certaines sociétés féminines, la précocité de leur formation et de l'investissement d'un personnel chevronné au sein de sociétés mixtes. Les comités masculins, surtout formés d'élus, n'évoluent guère avec le temps. Un seul comité masculin devient mixte, celui du Comité d'aide aux prisonniers de guerre de Londinières, dans lequel entre au cours du conflit l'épouse d'un propriétaire, M<sup>me</sup> Henri

---

<sup>2026</sup>*Ibid.*, p. 30

<sup>2027</sup>*L'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, op. cit., p.42.

Godebin<sup>2028</sup>. Dans les comités mixtes, lorsque les sources le permettent, nous observons une tendance certaine à l'augmentation du nombre et de la proportion de femmes présentes dans l'œuvre au cours du conflit, probablement en lien avec la croissance des activités et leur aspect chronophage, comme le reconnaît *Le Tricot du Soldat de Rouen* ; il n'y a que quatre femmes parmi les 30 personnes fondatrices, le 5 octobre 1914 et le bureau élu est uniquement masculin. « Un peu plus tard, par suite de la grande extension prise par l'œuvre », l'équipe qui fait fonctionner l'œuvre s'étoffe avec l'arrivée d'une vice-présidente, qui est la femme du trésorier. La répartition des tâches, toutes bénévoles, devient la suivante :

-tenue des répertoires, des accusés de réception, des dons en nature, du courrier : deux femmes.

-ravitaillement : un homme

-correspondance : une femme et trois hommes

-confection et expédition des colis (deux jours par semaine) : trois femmes.

-équipe de renfort : huit femmes<sup>2029</sup>.

Au total, après plusieurs semaines de fonctionnement, le ratio est passé de moins d'une femme pour sept parmi les fondateurs à plus de deux femmes sur trois et la répartition des tâches est assez mixte, sauf pour la confection et l'expédition des colis. Le bilan financier, que l'enjeu de l'aide aux prisonniers a rendu incontournable pour la fédération montre le rôle déterminant des comités mixtes et privés.

### *Bilan financier.*

Le bilan dressé par *L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure 1915-1919* montre le poids économique de cette prise en charge.

Les trois tableaux en annexe 13<sup>2030</sup> qui rassemblent un bilan des dépenses, des recettes (dont des subventions) et le nombre de prisonniers secourus selon le genre des comités, permettent de matérialiser trois aspects du travail accompli par les femmes en faveur des prisonniers de guerre : d'une part, alors que 22,5 % des colis sont acheminés par des comités d'hommes, les comités mixtes acheminent 77,5 % des colis, compte non tenu du comité mixte du Havre pour lequel nous n'avons pas de valeur numérique, mais qui, du fait de ses dépenses et de ses 3079 prisonniers secourus, approche probablement ou dépasse même 100 000 colis envoyés.

---

<sup>2028</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2029</sup>*Le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918, ..., op. cit.*, p. 5-6.

<sup>2030</sup>Annexe 16.



De plus, le nombre de colis envoyés par prisonnier dans le cas des comités féminins est impressionnant, puisqu'il se monte à plus de 40 colis en moyenne alors que les comités masculins ne parviennent pas à 26. La mise en place rapide des comités féminins explique cette différence : près de 54 colis par prisonnier sont envoyés par l'UFF de Gravelle, qui commence ses activités en novembre 1914, ou encore plus de 41 par l'amicale des anciennes élèves du Lycée de jeunes filles à partir de février 1915 ; les comités masculins qui commencent en général leurs activités plus tardivement et parfois même un an plus tard<sup>2031</sup>, font évidemment preuve d'une activité moindre. Enfin, quand les comités masculins dépendent pour 45,7 % des subventions de l'État, des départements et des communes pour leurs recettes, les comités féminins et mixtes, nés de l'initiative privée qui abonde plus facilement leurs recettes n'en dépendent que pour 34 % (35,9 % pour les comités féminins et 31 % pour les comités mixtes).

Au total, la subvention reçue par chacun des comités en moyenne par colis ou par prisonnier secouru s'établit ainsi, en excluant bien entendu les comités pour lesquels nous manquent soit les subventions, soit le nombre d'hommes secourus<sup>2032</sup> :

**Tableau n° 35. Subventions aux colis de guerre selon le genre des comités.**

	<b>Comités mixtes</b>	<b>Comités féminins</b>	<b>Comités masculins</b>
<b>Subvention par colis en francs</b>	3,75	4,2	4,9
<b>Subvention par prisonnier en francs</b>	91,9	54,0	147,8

*Source : L'Assistance aux prisonniers de guerre...op. cit.*

Il est certain que prendre en compte les chiffres des comités de Gravelle, du Havre et d'Elbeuf, qui sont féminins ou mixtes creuserait encore les écarts eu égard à leur activité importante. Ces chiffres établissent donc qu'au sein d'un comité masculin, l'envoi d'un colis, ou le soutien d'un homme revient en quelque sorte plus cher à la collectivité qu'au sein d'un comité féminin, ou mixte.

L'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre ne s'apparente pas à celui des modestes comités d'élus ruraux. Cette structure mixte gère de très gros volumes d'envoi, de l'ordre de vingt tonnes

<sup>2031</sup>À l'exception de celui du village de Varengeville, village au sud de Dieppe.

<sup>2032</sup>Annexe 16.

par quinzaine au moment de l'armistice<sup>2033</sup>. C'est un comité riche dont les 607 286 francs à la clôture des comptes en juin 1919<sup>2034</sup> ont été abondés par les dons en argent des Rouennais, la participation aux manifestations diverses comme des kermesses, des quêtes sur la voie publique et des concerts qui réinvestissent les techniques usuelles de la charité et sont productifs en milieu urbain. La présidente du comité, Valentine Le Clerc<sup>2035</sup>, suggère de les augmenter par le lancement d'une « Semaine d'économies » initiée par ce comité du 14 au 18 janvier 1918 : il s'agit d'inciter la population à reverser par le biais des écoles, des mairies et du Clergé le produit d'une semaine de privations quotidiennes, qui procède du « sacrifice librement consenti de ceux qui ne manquent de rien pour donner à ceux qui manquent de tout<sup>2036</sup>. » La logique de l'introspection personnelle et familiale à des fins sociales est bien évidemment très proche ici des positions prises par les femmes du catholicisme social. L'arrondissement de Rouen produit à lui seul, avec 168 500 francs, près de la moitié de la somme récoltée dans le département (374 363 francs) et le comité en touche une part élevée (68 427 francs), restituant d'ailleurs 31 251 francs de subventions non employées au moment de l'armistice.

L'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre achemine elle-même les colis de nombreuses communes de l'agglomération, ou bien est amenée à les produire pour les comités ruraux qui n'en ont pas la possibilité : au total quarante-quatre communes du département dépendent d'elle et elle s'occupe à partir de l'hiver 1916-1917 de 250 prisonniers divers que leur commune d'origine ne peut prendre en charge. Ces communes abondent donc ses ressources en reversant tout ou partie de la subvention accordée par l'État ; ce n'est donc pas cette prestation facturée qui explique le fort rendement du comité. Ce recours des élus des petites communes au comité rouennais (qui repose sur l'initiative privée) n'est évidemment pas sans rappeler le glissement de l'activité des comités ruraux de la Croix-Rouge vers les comités urbains dans la première décennie du siècle<sup>2037</sup> et le conflit accélère une centralisation qui n'est pas directement celle de l'État.

Réinvestissant les techniques habituelles de l'action caritative féminine et disposant de contacts permettant de s'adapter rapidement aux changements imposés par l'administration, qu'elle soit allemande ou française, les comités féminins et mixtes des grandes villes sont plus performants que les comités montés tardivement par les élus des petites communes rurales et leur

---

<sup>2033</sup> *Œuvre du prisonnier de guerre de Rouen...*, op. cit., p. 76. Les colis sont d'abord classés par camp destinataire, puis envoyés en wagon par quinzaine. Passés par Genève sans transbordement, ils sont ensuite acheminés par la Croix-Rouge internationale. *Ibid.*, p. 76-77.

<sup>2034</sup> *Ibid.*, p. 55. À cette date, le comité dispose d'un mois de réserves en marchandises dans ses locaux.

<sup>2035</sup> Affiliée n° 1925.

<sup>2036</sup> *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, op. cit., p. 58.

<sup>2037</sup> Voir chapitre deux.

rôle est encore majoré par le fait qu'ils prennent en charge une partie des besoins des communes rurales, en particulier pour l'acheminement des colis aux prisonniers de guerre. À la fin des hostilités, ces comités mixtes ou féminins situés dans les grandes agglomérations sont devenus indispensables à de nombreux foyers et de nombreuses communes pour l'envoi des colis.

### **Conclusion.**

Au début des hostilités et pendant une grande partie de la guerre, l'espace proche joue un rôle majeur dans la prise en charge des difficultés créées par le conflit, ce qui explique la place de premier plan prise par les œuvres locales, en particulier féminines.

Ralliées sans état d'âme ou avec conviction à l'Union sacrée et fortes de leur expérience, la plupart des femmes dans notre cohorte, déjà aux responsabilités dans l'action sociale cumulent leurs activités antérieures avec une prise en charge des œuvres de guerre, étendant leur champ d'action pour la première fois à la prise en charge pleine en entière de publics masculins. En toute autonomie, en particulier dans le cas des féministes ou bien au sein des œuvres organisées par le clergé pour certaines catholiques, elles y encadrent de nouvelles venues dont l'investissement ne peut être ramené au simple secours de leurs proches.

Si elles assurent une part importante de la visibilité patriotique locale, ce rôle qui tend à s'amplifier au cours du conflit ne doit pas masquer le fait que les œuvres qu'elles portent sont majeures : « associations-miroirs » rapidement mises en place, s'adaptant à la situation qu'elles rencontrent, elles sont réellement efficaces matériellement, prenant le relais des structures communales défailtantes. Dans le cas de l'aide aux prisonniers, les œuvres privées féminines ou mixtes assurent un rôle alimentaire indéniable, libérant l'État d'une charge lourde, voire insurmontable. Elles sont un relais pour les comités ruraux, contribuant d'ailleurs à renforcer le rôle des agglomérations au détriment des zones rurales.

La position géographique particulière de la Seine-Inférieure, zone littorale accessible aux Alliés et proche de Paris et du siège des associations nationales détermine cependant dès 1915 des problématiques nouvelles.

## **Chapitre huit.**

### **Expériences nationales et internationales (1915-1918).**

#### **Introduction.**

Si l'espace proche est perçu par la population comme une ressource et un terrain d'action essentiels dans les premiers temps de la guerre, il est tout aussi certain que le lien national n'a pas disparu : n'est-ce pas pour le préserver que les combattants luttent au quotidien ?

Par ailleurs, l'état de guerre renforce le lien vertical entre gouvernants et gouvernés par la suspension de la vie politique traditionnelle sous sa forme parlementaire, pourtant majeure sous la Troisième République, et par la censure de la presse et de l'information<sup>2038</sup>. En France, l'Union sacrée qui résiste jusqu'à l'automne 1917<sup>2039</sup> rend le travail de l'exécutif encore plus efficace.

Certes, l'extraordinaire effort du tissu associatif qui préexistait à la guerre a bien montré que les femmes de Seine-Inférieure sont patriotes. Sont-elles pour autant citoyennes et comment se joue leur place politique au travers de l'activité majeure qui a été décrite ?

C'est bien la position et la place prise dans ce lien vertical renforcé qui fait l'objet de ce chapitre. Le front de l'arrière, qui s'invente peu à peu une « normalité de guerre<sup>2040</sup> » est sollicité par l'État, par le biais des incitations à créer des œuvres ou à les fédérer, et par le contrôle qu'il exerce. Il le fait sur un terrain qui n'est pas inerte et dans lequel les œuvres ont bien une position idéologique arrêtée. Par ailleurs, ce département de Seine-Inférieure qui n'appartient ni au front de l'avant qu'est la zone des combats, ni à la zone occupée par l'ennemi, mais se situe dans une relative proximité de l'un et de l'autre, a la particularité d'être la base arrière des alliés et le lieu d'exil du gouvernement belge. Se joue alors pour les femmes, dans ce face à face, un chapitre supplémentaire des relations nouées avec les uns et les autres avant-guerre. C'est donc la place prise ou non dans ces enjeux nationaux et internationaux qu'il s'agit ici de cerner.

---

<sup>2038</sup>Cet état de fait a été tôt souligné. RENOUVIN Pierre, *Les Formes du gouvernement de guerre*, Paris, P.U.F, 1925.

<sup>2039</sup> Le gouvernement Painlevé qui ne comporte pas de ministre socialiste est le premier à chuter sur un vote de défiance en novembre 1917.

<sup>2040</sup>BEAUPRÉ Nicolas, *1914-19145, Les Grandes Guerres...*, *op. cit.*, p.124.

## 1. La (re)construction d'un espace national et le triomphe du devoir (1915-1918)

Le temps de la guerre correspond bien à une accentuation du rôle de l'État, qui entend bien s'appuyer sur la population féminine, et la prégnance du lien national est une réalité. : l'*Appel aux femmes françaises* de René Viviani, président du Conseil, montre déjà le 2 août 1914 que le gouvernement de la France leur désigne une place collective dans l'organisation de la Nation en ordre de bataille et pas seulement au sein d'un foyer déserté par les hommes.

### a. Structuration et contrôle des œuvres: un enjeu pour l'État, un enjeu pour les femmes.

Ce n'est pas un sens humanitaire ou de soutien moral aux soldats que donne le président du Conseil à son *Appel aux femmes*, mais un sens politique. René Viviani, dont les choix féministes militants sont connus<sup>2041</sup>, rappelle au début de sa proclamation la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre, puis invite les Françaises à soutenir « ceux qui défendent à la frontière avec l'Indépendance du pays, la civilisation et le Droit ». Il ne s'agit pas de seulement de suppléer les soldats mobilisés pour maintenir une activité économique. Il s'agit de sauver la France, et la périphrase (presque la litote) par lequel il désigne les soldats (« ceux qui défendent à la frontière ») les unit aux femmes de l'arrière dans une citoyenneté commune. *La Mobilisation féminine en France* ne s'y trompe pas après le conflit, qui consacrera son premier chapitre au thème de la « mobilisation et [du] recrutement<sup>2042</sup> »; les femmes sont mobilisées et elles le sont par l'État.

L'intervention de l'État est également majeure dans son principe financier puisqu'elle prend la forme, dès le 5 août 1914, d'une indemnité aux familles privées de revenus du fait de la mobilisation du « soutien indispensable de famille<sup>2043</sup> », puis d'une allocation octroyée aux

---

<sup>2041</sup>René Viviani (1863-1925), vice-président de Ligue française pour le droit des femmes (1888-1893) est secrétaire adjoint du congrès français et international du droit des femmes en 1889 puis vice-président du congrès international de la condition et des droits des femmes en 1900 ; il accorde son soutien aux féministes en figurant dans le comité d'honneur de l'Union fraternelle des femmes. Membre du gouvernement, il préside en 1910 une réunion du Groupe français d'études féministes et devient membre du comité de la Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes à partir de 1911. Il permet le vote d'une loi autorisant les femmes à plaider, comme ses opposants le rappellent pour mieux le discréditer : « Sa première intervention à la Chambre fut pour obtenir la loi autorisant les femmes à exercer la profession d'avocat. Viviani a toujours aimé les femmes, ce dont nous ne saurions le blâmer ». D'après JACQUEMART Alban, *Les Hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*. Thèse de sociologie dirigée par Rose-Marie Lagrave, (EHESS), soutenue en 2011, p. 84.

<sup>2042</sup>BOREL M<sup>me</sup> Émile, *La Mobilisation féminine en France...*, op. cit., p. 16 à 23.

<sup>2043</sup>La loi du 5 août 1914 prévoit une allocation de 1,25 francs par jour, plus une majoration de 50 cts par enfant ; elle sera majorée à 75 cts par enfant le 31 mars 1917 puis majorée à deux reprises, en août 1917 et début novembre 1918. Un an plus tard, l'allocation est étendue aux familles de victimes civiles tuées à la guerre ou prisonnières et concerne donc désormais les femmes réfugiées du département dont le mari est en captivité. Elle est accordée avec de plus en plus de libéralité au fur et à mesure de la prolongation de la guerre. Voir NIVET Philippe, HALAIS

réfugiés<sup>2044</sup> même si la distribution est assurée au niveau local par les perceptions (mobilisés) ou les mairies (réfugiés). Cependant, les difficultés auxquelles une grande partie de la population doit faire face du fait de la mobilisation des hommes, l'importance numérique sur le territoire des réfugiés belges et français et bien sûr la tâche gigantesque qu'exige le soutien matériel aux soldats combattants ou prisonniers, rend impensable de laisser les associations seules face à l'immensité de la tâche. L'intervention de l'État dans l'action sociale ou au moins dans sa structuration est inévitable. Puisque les femmes qui sont aux responsabilités avant le conflit dans l'action sociale sont disponibles<sup>2045</sup> et qu'elles sont parmi les premières à fonder les œuvres nées de la guerre, comment sont-elles concernées par cette volonté du pouvoir ?

*Les « mises en guerre »<sup>2046</sup> de l'État, une opportunité saisie par les féministes et les catholiques sociales.*

Certes, l'initiative privée prime, comme l'a montré Peggy Bette dans le cas des veuves de guerre<sup>2047</sup>, mais l'État fait entendre aux civils les incitations ou les injonctions dont ils sont les destinataires.

Initiatives privées et action publique sont imbriquées tout au long du conflit. Le Secours national fondé le 4 août 1914<sup>2048</sup> qui procède à l'organisation de la plupart des « journées patriotiques », est formé des responsables des sociétés philanthropiques et présidé par des noms connus du grand public<sup>2049</sup> ; mais il est placé sous le patronage du Président de la République. Le Comité de coordination des secours mis en place par le ministère de la guerre en est partie prenante. La création du Secours national est bien le pendant au niveau du tissu social et associatif de l'Union Sacrée politique des débuts du conflit<sup>2050</sup>, et la mise en place des « journées nationales » repose sur le relais orchestré par les préfets auprès des maires : le refus opposé par le préfet de Seine-Inférieure en 1915 à la demande de la municipalité havraise de conserver une partie du bénéfice

---

Jérémie, « Politiques et dispositifs publics d'assistance », in NIVET Philippe, COUTANT-DAYDE Coraline, STOLL Mathieu (dir.), *Archives de la Grande Guerre...*, op. cit., p. 237.

<sup>2044</sup>Jusqu'en décembre 1914, le taux de cette allocation varie cependant d'un département et d'une commune à l'autre. *Ibid.*, p. 241.

<sup>2045</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2046</sup>BERTSCHY Sylvain, SALSON Philippe (dir.), *Les Mises en guerre de l'État...*, op. cit.

<sup>2047</sup>BETTE Peggy, « Des œuvres de guerre aux offices nationaux : l'évolution de la prise en charge des veuves de guerre (France, 1914-1924) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 9, no. 1, 2016, pp. 68-87.

<sup>2048</sup>Le Secours national est reconnu d'utilité publique en septembre 1915.

<sup>2049</sup>Denys Cochin, Gabriel Hanotaux et Ernest Lavisse en sont les vice-présidents.

<sup>2050</sup>FARON Olivier, *Les Enfants du deuil, orphelins et pupilles de la nation de la Première Guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, La Découverte, 2001.

des « journées » pour les associations locales est un exemple des limites posées à l'autonomie locale<sup>2051</sup>.

C'est plus directement par l'incitation à former des œuvres nouvelles que le gouvernement intervient dans l'espace caritatif. À l'automne 1914, parce que les troupes doivent affronter un hiver pendant lequel il n'était pas prévu que les combats durent encore, une circulaire du ministère de la Guerre invite les préfets à organiser rapidement la fourniture de vêtements chauds. Il s'agit de « collaborer avec l'Administration et l'Intendance pour fournir (aux) troupes des effets d'hiver<sup>2052</sup> » ; il sera fait appel à l'initiative privée, « les fournisseurs ne pouvant livrer, en nombre suffisant, les ceintures et couvertures commandées par l'État<sup>2053</sup>. »

Quelques grandes associations qui naissent à ce moment en Seine-Inférieure répondent à cette incitation gouvernementale. Au Havre, c'est le comité Pour nos soldats, constitué le 23 septembre 1914 dans le but de rassembler ces effets, qui, nous l'avons déjà évoqué, suscite et fédère les bonnes volontés féminines locales<sup>2054</sup>. Il est créé sous l'égide de la femme du sous-préfet, Laure Benoist et de Thérèse Morgand, l'épouse du maire récemment élu. Ni l'une, ni l'autre ne sont des habituées de l'action associative ou caritative, bien que Mathilde Benoist soit déjà affiliée à l'UFF. Elles n'en géreront pas moins l'œuvre ensemble jusqu'au décès de Thérèse Morgand en mai 1918 en s'entourant de quelques personnalités connues, comme Julie Siegfried ou Léonie Génestal, épouse de l'ancien maire du Havre. À Rouen, Paul Toutain, notaire honoraire, qui répond à l'appel du gouvernement, affirme le faire au titre de son état de service militaire « combattant de 1870 dans un régiment de mobiles<sup>2055</sup> ». Il crée l'Œuvre du tricot du soldat, comité mixte dès la fondation, qui compte rapidement plus de deux tiers de femmes, s'étoffe suffisamment pour participer à la répartition des bénéficiaires avec le Secours national lors des premières « journées » patriotiques de l'automne 1914<sup>2056</sup>.

Mais c'est surtout dans un souci de structuration nationale des œuvres qu'intervient l'État, ce qui donne l'occasion aux femmes de ne plus être cantonnées à l'échelle locale de l'action sociale.

L'Orphelinat des armées, créé en 1914 pour prendre sous sa protection des orphelins de guerre des familles démunies, est bien la réponse laïque à une prise en charge essentiellement assurée par les Églises et les associations confessionnelles au début du conflit, dans la droite ligne

---

<sup>2051</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2052</sup>*Le Petit Havre*, 26 septembre 1914.

<sup>2053</sup>*Le Tricot du soldat de Rouen...*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>2054</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2055</sup>*Le Tricot du soldat de Rouen...*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>2056</sup>*Ibid.*, p. 12-13.

des usages du siècle précédent<sup>2057</sup>. Il s'agit de la seule association de secours aux orphelins à recevoir l'accréditation du ministère de l'Intérieur nécessaire pour bénéficier de l'organisation des journées nationales, ce qui ne va pas sans créer des tensions importantes, notamment avec le monde catholique<sup>2058</sup>. Ces tensions sont cependant peu perceptibles en Seine- Inférieure, où l'opposition du Clergé est modérée et où les créations locales de prise en charge se limitaient depuis le début des hostilités à des structures corporatives comme celle de l'association des représentants de commerce de Rouen<sup>2059</sup>. La population est d'ailleurs tout à fait sensibilisée au problème des orphelins de guerre par l'installation à Étretat de la colonie fondée par l'Université Populaire du Faubourg Saint-Antoine, à l'initiative de son délégué général Émile Vitta<sup>2060</sup>, et à laquelle la presse nationale et locale et l'édition de cartes postales ont donné une grande visibilité auprès du public. Conformément à la ligne de conciliation, voire de soutien à la politique républicaine de l'archevêque de Rouen, et malgré son décès en décembre 1915, la création de l'Orphelinat des armées ne suscite donc pas d'opposition des catholiques modérées dans le département. Dès la création des comités locaux, au Havre, en 1914<sup>2061</sup>, à Rouen, puis Yvetot en 1916<sup>2062</sup>, à Fécamp, Goderville et Bolbec en avril 1917<sup>2063</sup>, ce sont les catholiques sociales et les féministes qui y entrent – cinq parmi les huit havraises et rouennaises sont affiliées au CNFF ou bien à une association qui y est fédérée. Seul le comité de Neufchâtel, à l'est du département, ne compte pas de femmes à son bureau. Les élus de l'arrondissement de Dieppe (conseillers généraux, maires et adjoints) quant à eux, persistent à former une association indépendante, le 24 juillet 1915, dans laquelle figure la présidente du syndicat de la manufacture des tabacs, entreprise majeure pour la ville<sup>2064</sup>.

---

<sup>2057</sup>Les questions de coût et de personnel expliquent la part importante prise par les congrégations religieuses dans la prise en charge des orphelins au XIX<sup>e</sup> siècle ; voir chapitre premier.

<sup>2058</sup>FARON Olivier, *Les Enfants du deuil...*, op. cit., p. 60-61.

<sup>2059</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2060</sup>ADSM 3E/483/143. Destinée à prendre en charge les orphelins de mère dont les pères étaient mobilisés, elle est fondée le 2 août 1914 et accueille dès les premiers jours de son ouverture 500 enfants, encadrés par des institutrices et institutrices payés par l'État.

<sup>2061</sup>ADSM 10 RP 109. Au Havre, le comité est créé par Myrtil Edouard Lang, adjoint au maire. Y entrent les catholiques Marguerite Sigaudy et Juliette Brindeau (affiliées n°3012 et 416), Marie Roederer, affiliée au CNFF (affiliée n°2854), et Hélène Mac-Leod (affiliée n°2238).

<sup>2062</sup>ADSM 10 RP 109. À Rouen, la plupart des femmes qui entrent au comité sont affiliées au CNFF : c'est le cas de Marie Ménat, Valentine Charrondière et Marguerite Fleury-Barabé (affiliées n°2391, 550 et 1225), ainsi que de Marthe Nibelle (n° 2530) ; à Yvetot, il s'agit de la très républicaine Suzanne Behr Chevalier (affiliée n° 203), déjà responsable de la Société de charité maternelle dont les codes traditionnels avaient été infléchis au début du siècle (voir chapitre premier).

<sup>2063</sup>ADSM 4 M 529. À Bolbec, il s'agit des catholiques Henriette Piérard, fille de la baronne Piérard (voir chapitre trois) et de la femme du notaire Henri Mimerel (affiliées n°2656 et 2642).

<sup>2064</sup>ADSM 3E/11/99.



Enfin l'État, par le biais des préfets, incite à la fédération, au niveau départemental, des d'associations locales d'aide aux prisonniers de guerre, par ses instructions du 7 août 1915. Il s'agit à la fois de disposer d'interlocuteurs sur le territoire, de transmettre facilement des informations claires pour acheminer les colis et d'assurer un maillage le plus régulier possible de secours aux prisonniers, au moins au niveau des cantons, dans le cadre d'une forme associative conforme à la Convention de La Haye qui interdit aux pays d'origine d'intervenir dans le soutien des prisonniers, à la seule charge de l'État ennemi<sup>2065</sup>.

Le comité directeur de la Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre de la Seine-Inférieure, présidé par le maire socialiste de Sotteville, Eugène Tilloy<sup>2066</sup>, est dès sa mise en place le 13 octobre 1915 majoritairement féminin puisqu'il ne compte que trois hommes pour six femmes<sup>2067</sup>. Là aussi, le pôle féministe est présent avec Marie Grivault, affiliée à l'Association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles de Rouen (association membre du CNFF)<sup>2068</sup>. Il est également représenté par Jean Maillard, maire de la commune de Pavilly dans la banlieue de Rouen et fils de la présidente de la branche rouennaise du CNFF, dont on se souvient qu'il avait appelé les femmes à former un comté d'aide à la municipalité dans sa commune en octobre 1913<sup>2069</sup>. En mars 1917, en son absence, c'est d'ailleurs son épouse Simone Maillard, née Blanchard<sup>2070</sup>, qui siège au comité directeur de la Fédération. Pour le reste, les femmes du comité directeur sont les représentantes des principales localités du département, comme Eugénie Duglé, et Andrée Périer épouses des maires républicains modérés de Fécamp et l'Elbeuf<sup>2071</sup>, et il n'est pas possible de douter de leur engagement social et républicain : trois d'entre elles appartiennent à l'UFF, fidèle soutien de la politique du régime<sup>2072</sup>. La nomination des six élues au sein du comité directeur est régulièrement renouvelée, en octobre 1916 et en octobre 1917<sup>2073</sup>.

---

<sup>2065</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2066</sup>Eugène Tilloy (1878-1961), instituteur et militant socialiste depuis 1905 est élu maire de Sotteville, dans la banlieue ouvrière de Rouen, en 1912, après avoir été le premier élu socialiste du conseil d'arrondissement. Il est le fondateur de l'Amicale des instituteurs de la Seine-Inférieure. Il reste favorable pendant tout le conflit aux choix de la politique de défense nationale qu'il soutient au congrès de la SFIO de 1916. <https://maitron.fr/spip.php?article132688>, notice TILLOY Eugène par Justinien Raymond, Gilles Pichavant. Eugène Tilloy épouse Anna Jacky, institutrice militante de l'Université populaire-Coopération des idées de Rouen en 1904. Affiliée n°1648.

<sup>2067</sup>AMB 4 H 318, Comptes rendus de la Fédération départementale des œuvres aux prisonniers de guerre.

<sup>2068</sup>Affiliée n° 1423.

<sup>2069</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2070</sup>Affiliée n° 2253 ; elle est déjà très investie dans l'action sociale à cette date.

<sup>2071</sup>Affiliées n° 1039, 2607. Robert Duglé, maire de Fécamp et ancien engagé volontaire en 1870 avait reçu en février 1914 une légion d'honneur remarquée par la presse républicaine locale. *Le Petit Havre*, 23 février 1914.

<sup>2072</sup>Les autres représentantes auprès de la Fédération sont Valentine Le Clerc, fille et épouse de manufacturier, pour l'Œuvre du prisonnier de guerre de Rouen, Georgina Latham, du Havre, et M<sup>me</sup> Fabre, de Graville, affiliée à l'UFF. Affiliées n° 1925, 1842, 1161.

<sup>2073</sup>AMB 4 H 317.

L'intensité de l'engagement féminin, soutenu par l'expérience qui est celle de ces militantes, n'est pas sans créer des tensions. En août 1916, un différend éclate au sein de la Fédération, car les représentantes des œuvres féminines souhaitent organiser une journée patriotique, alors que les petites communes en majorité dirigées par des élus masculins protestent, arguant du fait qu'elles n'y sont pas encore prêtes. Il est finalement décidé de surseoir au projet<sup>2074</sup>. Les initiatives demeurent cependant celles des femmes. Toujours en août 1916, c'est Valentine Le Clerc qui représente la fédération départementale lors de la réunion de la fédération nationale. En juillet 1917, elle rend compte d'un voyage qu'elle a effectué en Suisse et des renseignements qu'elle y a obtenu à propos des camps de prisonniers<sup>2075</sup>.

La présence féminine à des postes décisionnels départementaux et l'accession à l'échelon national sont légitimées par la précocité et le dynamisme des œuvres féminines nombreuses, voire encouragées, dans le cas des féministes, par la direction nationale du CNFF, qui y voit à la fois un élan en faveur de l'Union sacrée<sup>2076</sup> et un moyen de développer l'audience féministe, tout en cherchant à développer son influence sur les assemblées concernées.

À l'inverse, et dès le début du conflit, la suprématie absolue de l'enjeu national sur l'agencement de l'action locale fait de la vie caritative un piège pour les femmes aux prises avec une condition civile.

### *Les contradictions de la nationalité imposée aux femmes.*

Au Havre, ville marquée par le cosmopolitisme des milieux négociants, la dimension nationale et politique de l'action caritative prend toute son importance au travers de la législation qui s'applique aux étrangers dès le début de la guerre, et les difficultés attachées à la question de la nationalité des femmes, parfois modifiée par leur mariage, sont exacerbées par le conflit<sup>2077</sup>. Cette situation est complexifiée par le fait que les Allemands et Austro-Hongrois, nombreux au Havre, sont bien évidemment considérés comme des ennemis<sup>2078</sup> ; à ce titre, quand ils n'ont pas

---

<sup>2074</sup>AMB 4 H 318. Comptes rendus de la Fédération départementale des œuvres aux prisonniers de guerre ; assemblée générale du 11 août 1916.

<sup>2075</sup>AMB 4 H 318. *Ibid*, assemblée générale de juillet 1917.

<sup>2076</sup>Il n'a pas été possible d'établir avec certitude l'affiliation de Valentine Le Clerc au CNFF. Par ailleurs, la faible assiduité de Georgina Latham aux séances du comité directeur s'explique peut-être par sa présidence socialiste.

<sup>2077</sup>La nationalité d'une femme mariée, en France est dépendante de celle de son époux et cette particularité se généralise à de nombreux États européens au XIX<sup>e</sup> siècle, rançon de la large diffusion de Code civil napoléonien. GUERRY Linda, « La nationalité des femmes mariées sur la scène internationale (1918-1935) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 43, 2016, pp.73-93 ; WEIL Patrick, « Chapitre 4 : Le statut de la femme en droit de la nationalité. Une égalité tardive », in KASTORYANO Riva (dir), *Les codes de la différence. Race, origine, religion. France, Allemagne, États-Unis*. Paris, Presses de Sciences Po, 2005, pp. 123-143.

<sup>2078</sup>Ceci à l'exception des minorités polonaises d'ascendance russe.

quitté le territoire, ils sont retenus et surveillés spécialement dans les locaux de l'école Jean-Macé : le dénombrement du 11 août 1914 fait état de 205 Autrichiens retenus, dont 19 femmes<sup>2079</sup>. Le 2 septembre, l'avocat Frank Basset intercède auprès de l'amiral-gouverneur du Havre pour que certaines familles qui résident au Havre ne soient pas inquiétées et il fournit une liste de « personnes très honorables séjournant depuis longtemps en France et dont les sentiments à [l'égard du pays] ne sont pas douteux », soutenu dans sa démarche par le maire Pierre Morgand<sup>2080</sup>.

Il n'empêche. La montée des sentiments germanophobes, y compris envers les femmes, est rappelée dans le cas d'Hélène Kerdyk<sup>2081</sup>. Née Hélène Hergenhahn à Wiesbaden en 1845 et épouse d'un négociant néerlandais, ardent philanthrope jusqu'à son décès en 1904<sup>2082</sup>, elle exerce des responsabilités nombreuses au sein de l'Assistance par le travail, de l'Œuvre maternelle du Havre et d'une Goutte de lait avant le conflit<sup>2083</sup>. Elle est dénoncée anonymement auprès de la municipalité havraise dès le début du conflit comme alliée de l'ennemi dans les termes suivants : « Méfiez-vous [...] de madame Kerdyck [*sic*] et de sa gouvernante qui est anti-française<sup>2084</sup>. »

Sa gouvernante est effectivement allemande, ce qui est tout à fait conforme aux habitudes des négociants havrais d'origine étrangère<sup>2085</sup>. Si elle ne semble pas avoir quitté la France, elle disparaît de toute manifestation caritative dès le début de la guerre alors que ses deux gendres, Georges Hauser et Georges Busch, font l'objet d'une enquête administrative en octobre 1914<sup>2086</sup>. Cependant, sa fille aînée Anna Kerdyk, affiliée à la Goutte de lait du docteur Caron du Havre et à la Société protestante de bienfaisance, poursuit sa carrière caritative<sup>2087</sup>.

Le cas des femmes de la famille Jung montre bien l'arbitraire de ces situations : Isabelle Latham, née au Havre et mariée à Friedrich Auguste Jung, négociant havrais de nationalité allemande<sup>2088</sup>, est présidente des Diaconesses garde-malades ; elle meurt en 1913 et n'est pas concernée par le conflit. Sa belle-fille, Caroline Jung née Vulliamy disparaît de la scène caritative.

---

<sup>2079</sup>AMH FC H4 C1 L2.

<sup>2080</sup>AMH FC H4 C1 L2. Jules Siegfried, alors député, intervient lui-même en 1915 pour qu'une demoiselle Adèle Fritz ne soit pas inquiétée. *Ibid.*

<sup>2081</sup>Affiliée n° 1700.

<sup>2082</sup>DIZ Anabel, *Ces messieurs de la Côte..., mémoire cité*, p. 102.

<sup>2083</sup>Elle est la principale organisatrice de la Fête de la Marguerite, manifestation annuelle caritative au profit de plusieurs œuvres de l'enfance entre 1911 à 1914. Voir AMH FC Q2 C6 L10.

<sup>2084</sup>AMH FC H4 C1 L2. Lettre anonyme adressée au maire du Havre, s.d.

<sup>2085</sup>Le fait est avéré par le recensement de 1906 qui mentionne une gouvernante allemande parmi ses quatre domestiques. AMH, Recensement 1906.

<sup>2086</sup>AMH FC H4 C1 L2. Lettre de Langlois, sous-brigadier à la sûreté générale au maire du Havre du 27 octobre 1914. Son petit-fils Raoul Édouard Busch, engagé volontaire en octobre 1915, meurt pour la France au Chemin des Dames dans le secteur d'Ailles le 1<sup>er</sup> juillet 1917 : ADSM 1 R 3341.

<sup>2087</sup>Affiliée n° 1528.

<sup>2088</sup>Karl Friedrich Jung est d'ailleurs président du Cercle Concordia, société de bienfaisance allemande.

Deux des filles du couple Latham-Jung ont, elles, épousé les Français Charles Caillatte et Charles Lafaurie<sup>2089</sup> : elles restent sur le sol français et y poursuivent leur carrière. Le cas est identique dans la famille Haag, dont les biens et le logement sont mis sous séquestre ; leur pavillon est attribué le 16 octobre 1914 à l'inspecteur général de l'administration de l'armée belge<sup>2090</sup>. Jenny Haag, qui était administratrice de la Goutte de lait du Dr. Caron depuis 1905, cesse toute activité. Quelques temps plus tard, en avril 1916, Jeanne Engelbach, fille du pasteur Amphoux et administratrice de la Ligue havraise contre la tuberculose, fait également l'objet d'une enquête administrative alors qu'elle est veuve depuis 1910<sup>2091</sup>.

Ces dispositions qui fixent le sort des femmes sont critiquées par les féministes de l'Union française pour le suffrage des femmes non seulement parce qu'elles regrettent que certaines Françaises de naissance soient du fait de leur mariage devenues des étrangères, mais surtout que

« des étrangères, mariées à des Français, juridiquement françaises sans doute, mais moralement ennemies ont continué à vivre (en France), à jouir des droits que leur confèrent (les) lois de protection, à sauvegarder ainsi des intérêts dont on fait si bon compte de l'autre côté du Rhin<sup>2092</sup>. »

Elles demandent donc une réforme juridique, afin de permettre à la femme de conserver sa nationalité dans le mariage ou bien de ne lui permettre d'adopter celle de son mari que si elle en manifeste expressément le désir<sup>2093</sup>.

#### *La loi du 30 mai 1916 et le contrôle des déviances.*

Cependant, la tâche essentielle de l'État est de s'atteler à la question des tentatives d'escroquerie au nom de fausses œuvres. Le problème d'autant plus sérieux qu'il risque de détourner la générosité du public, cheville ouvrière de l'assistance. La loi qui vise à réguler les excès n'est cependant votée que le 30 mai 1916<sup>2094</sup>. Elle établit, pour les sociétés qui veulent faire appel aux dons, l'obligation d'une déclaration auprès de l'administration préfectorale (y compris pour les œuvres préexistantes) ainsi que la présentation semestrielle des comptes devant une commission départementale ou au besoin nationale de contrôle. Il semble que l'application de la

---

<sup>2089</sup>Charles Lafaurie est lieutenant de réserve au 331<sup>e</sup> RI en octobre 1914 (*Journal Officiel* du 9 octobre 1914).

<sup>2090</sup>AMH FC H4 C1 L2. Jenny Haas qui avait épousé Otto Haag en 1887 était administratrice de la Goutte de lait du Dr. Caron depuis 1905 : ADSM 4 M 582 et *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*

<sup>2091</sup>AMH FC H4 C1 L2. Fille du président du consistoire, elle est née au Havre de parents français et veuve de Gustave Engelbach, né à Strasbourg (1852- 1910). L'enquête administrative précise qu'il était français également, sa mère « ayant opté pour la France en 1870 ». Note du commissariat central du 1<sup>er</sup> avril 1916.

<sup>2092</sup>*Bulletin* de l'UFSF 1915, rapport moral, p. 30.

<sup>2093</sup>*Ibid*, p.33.

<sup>2094</sup>La réglementation naît dès juillet 1915 en Allemagne.

loi a été très libérale, près de 90 % des œuvres obtenant l'autorisation, mais également que les œuvres rejetées ont poursuivi parfois leurs activités<sup>2095</sup>.

En Seine-Inférieure, une seule œuvre interdite sera finalement interdite pour malversation. Cette mansuétude semble donc conforme à la situation nationale, même s'il est fait publicité de certaines dispositions administratives dès le début du conflit pour limiter les initiatives frauduleuses. Les 18 et 21 août par exemple, *La Vigie de Dieppe* fait état à deux reprises de l'arrêté préfectoral interdisant les quêtes sur la voie publique non expressément autorisées. Le public est sensible aux risques d'abus : au Havre, la municipalité reçoit la plainte d'un particulier dénonçant les agissements de deux sœurs qui vendent des insignes au nom de l'école des filles de Gravelle, en dehors des périodes autorisées<sup>2096</sup>.

Le cas le plus important dans le périmètre départemental est l'affaire Humphery qui éclate à Dieppe peu de temps après la mise en place de la nouvelle législation. Maud Humphery<sup>2097</sup>, de nationalité anglaise, avait fondé à Dieppe le 8 avril 1915 une œuvre destinée à « fournir aux blessés et aux soldats français et belges un lieu de réunion et de distraction », en mettant à leur disposition notamment journaux, nécessaire d'écriture et collations<sup>2098</sup>. Sans doute parce qu'elle se présente comme une affiliée de la SSBM<sup>2099</sup> et qu'elle se réclame de quelques notabilités locales dont la femme d'un pasteur, le sous-préfet et la marquise de Sainte-Marie d'Agneaux, elle reçoit le soutien du maire de Dieppe. Déclarant son œuvre le 20 octobre 1916, selon les nouvelles dispositions régissant les œuvres de guerre, elle reçoit un premier avis favorable de l'administration. Mais les contrôles des œuvres de guerre des 6 janvier et 8 mars 1917 changent la donne : absence de comptabilité, opacité des ressources, argent donné de la main à la main à des fournisseurs non identifiés attirent rapidement l'attention des services administratifs, d'autant plus que les sommes recueillies par l'œuvre s'élèvent à plus de 4 600 francs entre octobre 1916 et mars 1917<sup>2100</sup>. Dans un premier temps, Maud Humphery oppose le fait que ses ressources venant d'amis anglais, elle ne tombe pas sous le coup de la loi du 16 mai 1916 et n'a pas à en justifier la provenance. Mais, malgré un semblant de comptabilité monté en urgence entre ces deux dates, la direction nationale du contrôle et de la comptabilité des œuvres de guerre l'oblige à se soumettre à une vérification le

---

<sup>2095</sup>BRODIEZ-DOLINO Axelle, GISON Frank, CHARENTON Benoît, « Les œuvres de guerre », in NIVET *et al.*, *Archives de la Grande Guerre...., chap. cit.*, p. 351.

<sup>2096</sup>AMH FC Q2 C7 L7, lettre de Paul Duval au maire du Havre du 25 mai 1915.

<sup>2097</sup>Affiliée n°1630.

<sup>2098</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2099</sup>ADSM 4 M 529, lettre du 18 octobre 1916.

<sup>2100</sup>ADSM 1 XP 1113, contrôle des œuvres de guerre, dossier 904/95.

3 septembre 1917. Une enquête est diligentée et menée par les services de la sous-préfecture. Il apparaît alors que Maud Humphery

« tirait jusqu'à ce jour les ressources nécessaires à l'existence de son œuvre et à sa propre subsistance de la générosité des Anglais, auxquels elle faisait appel par des réclames insérées dans les journaux. Soit qu'elle ait lassé les donateurs, soit qu'elle ait perdu aussi leur confiance, sa situation devint de plus en plus difficile [...]. M<sup>me</sup> Humphery est devenue suspecte aux yeux de l'Intelligence Agency, qui a commencé la surveillance de sa correspondance. Au cours du concert qu'elle a organisé ces jours derniers [...] s'est faite entendre M<sup>me</sup> Raymond Ancoc, épouse séparée [du] directeur de l'hebdomadaire *Les on dit* [...] et maîtresse d'un officier général anglais<sup>2101</sup>».

Dès lors, une réputation douteuse s'ajoutant, pour faire bonne mesure, aux soupçons de malversation, la situation de Maud Humphery dans ce microcosme provincial devient intenable. Elle quitte Dieppe vraisemblablement au tout début de l'année 1918 pour s'établir à Paris<sup>2102</sup> et l'œuvre est reprise par M<sup>me</sup> Onslow Parson, née Gertrude Gibson-Craig<sup>2103</sup>, une écossaise fille et veuve de pasteur.

Il n'est pas très étonnant que la seule œuvre suspectée soit une œuvre féminine, en premier lieu parce celles-ci, nous l'avons vu, sont promptes à organiser un recueil des subsides nécessaires par des quêtes sur la voie publique, mais aussi parce qu'une véritable suspicion est repérable à l'égard de certaines femmes réfugiées ou isolées.

Alors que les tout débuts du conflit ont vu se multiplier les dénonciations de commerçants, dont on soupçonnait qu'ils soient allemands quand la consonance de leur patronyme témoignait simplement d'une origine alsacienne<sup>2104</sup>, on s'inquiète de l'installation de réfugiés dans le temps long, souvent des femmes isolées dont l'époux – français ou belge – a été mobilisé au déclenchement des hostilités. Il est vrai que leur situation est atypique par rapport aux attendus d'un mode de vie féminin plus classiquement sédentaire. En janvier 1916, le commissaire spécial à la sûreté du Havre mène une enquête à la demande du sous-préfet sur la dame Grundhauser, boulangère à Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle) et réfugiée avec ses deux filles depuis le 28 novembre 1915 à Sanvic, près du Havre, à la suite de l'incendie du village par les forces ennemies. Veuve, sans nouvelles d'un fils prisonnier de guerre, elle touche l'allocation aux familles de mobilisés, quand ses filles perçoivent celle des réfugiés. Dénoncée une première fois par un ancien capitaine de gendarmerie dans des villes où elle a fait étape, qui l'imagine être à la

---

<sup>2101</sup>*Ibid.*

<sup>2102</sup>*Ibid.*, lettre de juin 1918.

<sup>2103</sup>Affiliée n° 2586.

<sup>2104</sup>Le *Journal de Rouen* publie de nombreux encarts de personnes qui justifient de leur nationalité en août et septembre 1914.

solde de l'Allemagne<sup>2105</sup>, elle est inquiétée pour propos pessimistes, ayant affirmé « M. Poincaré vend[ait] la France, ainsi que le général Joffre<sup>2106</sup> ». Le commissaire qui mène l'enquête conclut : « Je ne crois pas qu'il y a lieu de suspecter la femme Grundhauser. En tous cas, je l'ai signalée à la gendarmerie qui ne la perdra pas de vue<sup>2107</sup> ».

D'une façon générale, les femmes suspectées sont souvent des femmes en déshérence, comme la demoiselle Renaudière, réfugiée à Sainte-Adresse, qui fait une tentative de suicide et à qui le sous-préfet hésite à octroyer une allocation de secours eu égard à son « inconduite ». Née en 1893 à Schaerbeek en Belgique, elle a pourtant « accompli plusieurs actions d'éclat et [...] est titulaire d'une distinction très prisée<sup>2108</sup> », puisqu'elle est médaillée au rang de chevalier de l'Ordre de Léopold pour acte de bravoure, selon le commissaire à la sûreté. Lui faisant remarquer qu'elle risque de se voir retirer sa distinction, le sous-préfet établit finalement l'allocation, car « les fautes commises par la demoiselle paraissent avoir pour origine sa nature hystérique bien plus que sa passion pour le mal »<sup>2109</sup>. En ces temps de mobilisation masculine, la dimension genrée du prisme d'observation est renforcée.

Les enjeux de la reconstruction de l'espace politique national dépassent bien ceux de la « petite patrie ». Mais si le lien vertical brutalement interrompu au début du conflit se reconstruit ou se renforce, si le repli sur l'espace local n'est pas la seule dimension qui structure l'action sociale, le phénomène est également dû à l'existence des grandes associations nationales, féministes en particulier, qui, passé l'état de sidération de l'été 1914, tentent de réimposer une direction nationale à leurs mouvements.

## **b . Les féministes, ou l'inflexion d'un combat.**

Passés les premiers mois de guerre et dans la mesure de leurs possibilités, les groupes féministes du CNFF et de l'UFSF de Seine-Inférieure reprennent ou conservent un contact régulier avec les instances nationales. La question des relations entre les instances dirigeantes et les groupes provinciaux se pose d'autant plus que ces groupes sont de création récente : l'UFSF, née en 1909, commençait tout juste à se déployer en province aux débuts du conflit et le CNFF ne s'est installé

---

<sup>2105</sup>ADSM 2 Z 22, lettre du 16 janvier 1916 émanant de la commune des Olliers (Ardèche).

<sup>2106</sup>*Ibid.*

<sup>2107</sup>ADSM 2 Z 22, note du 26 janvier 1916.

<sup>2108</sup>Lettre du commissaire spécial du 7 juillet 1915.

<sup>2109</sup>ADSM 2 Z 22, lettre du sous-préfet du 20 juillet 1915.

qu'en 1910 et 1911 au Havre puis à Rouen<sup>2110</sup>. La guerre rend tout développement impossible et c'est même le maintien des liens avec les autres groupes locaux qui est remis en question.

*La guerre et le changement d'orientation des mouvements.*

En raison de la proximité avec Paris, le lien entre les groupes de la Seine-Inférieure et les instances nationales est peu affecté par les difficultés de communication engendrées par la guerre. Mais ce n'est pas le cas des autres groupes de province, et les femmes de Rouen et du Havre ne disposent plus guère que des instances parisiennes comme interlocutrices.

Les liens personnels entre les provinciales et certaines féministes devenues parisiennes perdurent en dépit des circonstances. Pauline Rebour, installée à Courbevoie à l'automne 1912 et secrétaire de l'UFSF, représentait encore la Société féministe du Havre au congrès de 1914<sup>2111</sup> ; elle s'engage au début du conflit à verser 5 francs par mois à la petite société dont elle est la fondatrice pour la soutenir dans son action sociale<sup>2112</sup> ; Julie Siegfried s'installe au Havre dans la villa du Bosphore en octobre 1914 pour la durée de la guerre ; Cécile Brunschvicg entretient des rapports épistolaires d'autant plus réguliers avec les féministes de Rouen, qu'elle est chargée des relations des instances nationales de l'UFSF avec les groupes en province depuis 1909. Elle poursuit des relations privilégiées avec Aline Texcier qui préside le groupe rouennais, ce dont témoigne leur correspondance<sup>2113</sup>.

Il en va autrement de nombreux groupes locaux qui ralentissent ou modifient leur activité du fait de la guerre et dont les liens avec la capitale se distendent au fil des mois dans un contexte économique difficile. Le 18 février 1917, la secrétaire de l'UFSF de Montpellier déclare :

« En réalité, il m'a été impossible de relever les cotisations. En province, les féministes les plus ardentes trouvent que le moment est mal choisi pour parler de féminisme, alors il n'y a pas de réunion ; je ne sais pas ce que sera notre groupe après la guerre ; en tous cas, je sais que toutes nos sociétaires font leur devoir<sup>2114</sup>. »

---

<sup>2110</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2111</sup>BMD BRO MF 1321-1322 : Conseil national des femmes françaises et Union française pour le suffrage des femmes.

<sup>2112</sup>*Le Petit Havre*, 25 août 1914.

<sup>2113</sup>CAF 1 AF 17. Le 15 mars 1917, notamment, Aline Texcier, qui signale des problèmes de santé ajoute : « J'ai de bonnes nouvelles de mon fils qui doit venir ces temps-ci en permission », puis : « Embrassez pour moi votre petit Jean-Claude et votre grande Adrienne. »

<sup>2114</sup>CAF 1 AF 17, lettre du 18 février 1917.



Le groupe des Côtes du Nord n'est pas dans une situation plus florissante, selon sa secrétaire, M<sup>me</sup> Salonne-Legac, alors qu'il développait pourtant avant la guerre une activité remarquable à Plancoët, Saint-Brieuc, Loudéac et Dinan<sup>2115</sup> :

« À mon grand regret, je ne pourrais vous faire un long récit des faits et gestes de notre groupe, qui à peine né, était déjà bien florissant (près de 200 membres) quand la guerre éclata. L'orage nous a dispersées. Éloignées les unes des autres, pressées par des occupations diverses, je reste malgré mes tentatives répétées totalement isolée, et nul ne semble plus s'intéresser à la question. [...] inutile de parler de cotisations, je n'en ai pas reçu une seule<sup>2116</sup>. »

Le groupe angevin, pourtant le plus ancien, abonde, le 3 avril 1917 :

« je me permets de vous rappeler que notre groupe angevin ne fonctionne plus depuis la guerre et qu'en conséquence, nous n'avions (*sic*) pu nommer de déléguées au congrès<sup>2117</sup>. »

Les déléguées rouennaises poursuivent leurs déplacements aux congrès de 1916 et 1917, mais les voix provinciales y sont moins audibles et les congrès nationaux ressemblent de plus en plus à des congrès parisiens, faute de pouvoir rassembler les déléguées. En 1918, c'est Marie Maillard qui fait seule le compte-rendu de l'ensemble des branches départementales du CNFF : faute d'informations, elle ne peut citer, en dehors de celles des villes normandes, que les activités de Tours, Marseille, Bordeaux et Montauban<sup>2118</sup>. La période de la guerre correspond à un affaiblissement de la voix provinciale et plus généralement, du débat dans les cercles féministes.

Cet affaiblissement institutionnel s'accompagne d'un changement d'orientation des mouvements. Les consignes claires des instances nationales sont bien de continuer à soutenir sans faille l'effort des combattants au front et il faut insister sur le fait que cette stratégie s'impose, comme le formule le rapport moral des années 1914-1915 :

« En ce début de conflit, il s'est agi pour les féministes de faire à l'arrière notre devoir, comme nos admirables soldats le faisaient au front. Pour atteindre ce but, chacune de nous a dirigé son action de façon à donner au pays un maximum de force et d'utilité. Les unes sont allées dans les hôpitaux, les autres ont rempli les tâches les plus diverses en fondant des œuvres ou en y participant ; en prenant la direction d'entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, presque toutes se transformant du jour au lendemain en chefs de famille responsables et agissants<sup>2119</sup>. »

---

<sup>2115</sup>Voir à ce propos le *Bulletin trimestriel de l'UFSSF*, 3<sup>e</sup> trimestre 1913, p. 10.

<sup>2116</sup>CAF 1 AF 17, mars 1917.

<sup>2117</sup>CAF 1 AF 17.

<sup>2118</sup>« Branches départementales ; rapporteur, M<sup>me</sup> Maillard », *Conseil national des femmes françaises, assemblée générale*, Paris, s. n., 1918, p. 59 à 64.

<sup>2119</sup>Rapport moral, *Bulletin trimestriel de l'UFSSF*, 1915, p. 4.

Cependant, s'ajoute rapidement la volonté de prendre en charge la question des conditions nouvelles faites aux nombreuses femmes qui travaillent du fait de la guerre, en particulier dans les usines d'armement. Au moment où la situation militaire stabilisée laisse supposer que le conflit est appelé à durer, une circulaire de la direction nationale de l'UFSF suggère une reprise des travaux des groupes :

« Huit mois se sont écoulés depuis la guerre, et le moment est venu de reprendre notre travail commun. « Certes, depuis le mois de septembre, aucune de nous n'est restée inactive, mais, dans son désir de servir avant tout le pays, notre association [...] a mis momentanément au second plan son objectif habituel. Aujourd'hui, [...] il nous est permis de reprendre peu à peu nos activités en les adaptant aux besoins de l'heure. De tous les problèmes, le plus important est celui du travail féminin. Il s'agit moins en ce moment de revendiquer des droits que de protéger la femme contre les conséquences du travail souvent trop pénible pour elle<sup>2120</sup>. »

Ce changement de paradigme remplace la question du suffrage par celle des conditions de travail. L'objectif d'obtenir un droit, dans le cadre duquel le service des œuvres nées de la guerre pouvait prendre un sens politique à l'été 1914, s'efface au profit de celui de venir en aide aux femmes, qui devient un but en soi.

#### *Au service du social, de la morale ou de la politique ?*

L'action des groupes sur le terrain s'amplifie donc au delà de l'aide aux catégories directement touchées par le conflit (réfugiés, soldats et familles des mobilisés) pour s'adresser à l'ensemble de la population et suit désormais des mots d'ordre nationaux. Dès 1915, les féministes de Seine-Inférieure avaient relayé les campagnes nationales du CNFF comme celle de « la Serviette du soldat » permettant d'améliorer l'hygiène des hommes au front<sup>2121</sup>. Elles s'investissent désormais dans l'encadrement du travail féminin. À la fin de l'année 1916, la création de l'Office central du travail féminin par le CNFF répond à la circulaire ministérielle du 2 décembre qui enjoint de favoriser le travail des femmes devenu indispensable à l'industrie d'armement. Le dispositif se déploie dès janvier 1917 en province sous l'impulsion de Ghénia Avril de Sainte-Croix. Sur les trente offices créés en France, deux le sont en Seine-Inférieure, à Rouen et au Havre, et fonctionnent jusqu'en novembre 1918<sup>2122</sup>.

L'expérience menée par le groupe de Rouen va plus loin en cherchant à améliorer les conditions de travail des femmes embauchées dans les usines de la région rouennaise. Elle

---

<sup>2120</sup>CAF AF 35, Lettre de la présidente de l'UFSF aux groupes, s.d., vers avril 1915.

<sup>2121</sup>DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen, op. cit.*, p. 117.

<sup>2122</sup>BMD, BRO MF 1321, Conseil national des femmes françaises, p. 22.

correspond aux premières initiatives qui précèdent la création des surintendantes d'usines pendant l'hiver 1917<sup>2123</sup>. La première surintendante de Seine-inférieure est d'ailleurs nommée au cours de l'année 1917, à l'usine des Tréfileries du Havre<sup>2124</sup>.

La rapide dérive du rôle des surintendantes, dont le modèle anglais est importé à cette période, a été décrite en détail par Laura Lee Downs<sup>2125</sup>. Imaginée et mise en place en particulier par Cécile Brunschvicg, alors secrétaire générale de l'UFSF, leur mission passe rapidement de l'amélioration des conditions de travail des ouvrières à celle de l'amélioration de leur productivité. Si la volonté de protéger les femmes des difficultés du travail en usine et de leur permettre de le concilier au mieux avec leur vie de famille pendant cette période de guerre n'est pas à mettre en doute, la confusion des rôles était déjà inscrite dans leur acte de naissance, puisque la surintendante est décrite par le rapport de la section travail du CNFF de 1917 (d'ailleurs dirigée à cette date par Cécile Brunschvicg) tantôt comme un « ingénieur auxiliaire », tantôt comme « une amie sûre pour les ouvrières <sup>2126</sup>. » Le recrutement des surintendantes dans la classe bourgeoise qui tendait à lui faire partager l'idée que « les intérêts de la main-d'œuvre étaient les mêmes que ceux du capital<sup>2127</sup> », l'organisation de leur mission laissée au secteur privé et non à l'État n'offraient aucune garantie d'indépendance, et ne pouvaient permettre d'endosser aucun autre rôle.

Cependant, l'expérience rouennaise s'en différencie et semble plutôt correspondre au projet du groupe de Paris de l'UFSF en mars 1917, rapporté par Pauline Rebour qui en est la secrétaire à cette date (et dont on sait pourtant à quel point elle est proche de Cécile Brunschvicg, puisqu'elle est secrétaire adjointe de l'UFSF au sein de la direction nationale). Le groupe de Paris évoque plutôt des missions ponctuelles de militantes auprès des industriels et obtient l'autorisation du ministère de l'armement pour cela<sup>2128</sup>.

Deux des membres du groupe rouennais se déplacent chaque semaine à la fonderie de Saint-Étienne-du-Rouvray et à la poudrerie d'Oissel, au sud de l'agglomération. Elles rendent visite aux ouvrières qui sont logées sur place – dans des baraquements provisoires du fait de la guerre – pour

---

<sup>2123</sup>L'Association des surintendantes d'usines est déclarée officiellement le 10 juillet 1917. Elle se donne pour but de « prépare(r) des surveillantes aptes à assurer à l'usine le bien-être et la protection morale des ouvrières. » *Journal Officiel*, 27 juillet 1917.

<sup>2124</sup>Parmi les vingt-et-une premières surintendantes nommées, onze le sont en province, dix le sont à Paris et dans le département de la Seine. BMD, BRO MF 1321, Conseil national des femmes françaises, 1917, Rapport de la section du travail, p. 33-34.

<sup>2125</sup>DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne, La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, titre d'origine *Manufactury Inequality*, 1995, traduction et édition française Paris, Albin Michel « L'Évolution de l'Humanité », 2002, p. 216-270.

<sup>2126</sup>BMD, BRO MF 1121, Conseil national des femmes françaises, 1917, Rapport de la section du travail, p. 35.

<sup>2127</sup>DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne...*, *op. cit.*, p. 256.

<sup>2128</sup>CAF 1 AF 17, Rapport moral du groupe de Paris du 8 mars 1917.

« apporter un appui moral » et « écouter leur desiderata », obtenant de la direction l'aménagement d'une salle de repos et l'amélioration de la nourriture de cantine. Le souci nataliste n'est pas loin, puisqu'il s'agit d'installer une chambre d'allaitement dont la direction serait confiée au CNFF, afin de diminuer les frais de nourrice pour les mères et de ne pas obliger les jeunes mères à sevrer leur enfant à la reprise du travail. Le fait que ces missions d'inspection ne soient pas effectuées par des surintendantes dont le poste est pérenne permettait-il une réelle indépendance ? Le groupe de Rouen semble penser que cela est possible<sup>2129</sup>, d'autant que certaines de ses membres sont bien plus proches de la classe ouvrière par leur origine que la direction nationale de l'UFSF<sup>2130</sup>.

Le contexte d'agitation de l'année 1917, alors que des grèves nombreuses éclatent en Seine-Inférieure<sup>2131</sup> comme dans tout le pays – même si ces mouvements de protestation sont peu productifs en raison des divisions entre ouvriers et ouvrières<sup>2132</sup> – leur en laisse peu de latitude. Il est probable que ni le ministère ni les directions nationales des mouvements féministes modérés qui restent acquis à l'Union sacrée n'auraient laissé ces missions d'inspection de militantes choisir d'autre priorité que celle de la productivité de l'industrie de guerre. Quoi qu'il en soit, la création de l'Association des surintendantes au niveau national met un terme aux initiatives locales et ce n'est pas par hasard si la première surintendante de Seine-Inférieure est nommée aux Tréfileries havraises, là où l'agitation avait grandi à partir de mars 1917, dans des mouvements que John Barzman qualifie de pré-grévistes<sup>2133</sup>.

À cette dimension sociale des activités des groupes s'ajoute au fil des mois une dimension morale qui rejoint le combat antialcoolique. Il ne faut pas s'en étonner : le conflit est un enjeu particulier pour les mouvements antialcooliques, dans une région où la consommation est élevée, et qui a d'importantes responsabilités dans l'acheminement du matériel des armées alliées par les ports de Rouen et du Havre. Le choix des féministes modérées de participer à l'Union sacrée les incite à renforcer leur présence dans un mouvement dans lequel elles étaient déjà très investies<sup>2134</sup> et qui est pour elles un combat patriotique comme l'affirme le bulletin trimestriel de l'UFSF en 1915 :

---

<sup>2129</sup>Il est probable que la présidente Marie Maillard, dont la sœur est une des premières inspectrices du travail (voir chapitre premier) pense que c'est une mission d'avenir.

<sup>2130</sup>Rose Lanoux, qui est déléguée de Rouen auprès du CNFF depuis 1913, est fille d'un ajusteur et d'une couturière. Affiliée n° 1818 ; voir également chapitre neuf.

<sup>2131</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères... op. cit.*, p. 131.

<sup>2132</sup>Ces divergences sont majorées par les différences de salaires et de statuts. Cf. DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne...*, *op. cit.*, p. 180.

<sup>2133</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères... op. cit.*, p. 131.

<sup>2134</sup>Voir chapitre deux.

« L'alcoolisme a été l'allié de l'Allemagne. Si nous subissons la douleur de l'occupation, c'est à lui que nous le devons <sup>2135</sup>. »

Ce mouvement rouennais est donc en accord avec le mouvement national, qui connaît « un large courant de sympathie dans les allées du pouvoir<sup>2136</sup> » et en particulier auprès des féministes comme Julie Siegfried, et G. Avril de Sainte-Croix ou encore de Marguerite de Witt-Schlumberger.

Aucune association antialcoolique nouvelle n'est créée à Rouen ni au Havre, mais les rencontres se multiplient, qui voit se côtoyer Bazire, de la Libre Pensée et de la loge du Droit Humain, l'abbé Naudet, mais aussi Emma De Vismes, venue de la Solidarité et du CNFF, ainsi que des membres de la Ligue rouennaise contre l'alcoolisme et de la Croix Blanche. Ce mouvement informel multiplie les réunions publiques et termine sa campagne par un grand meeting du 6 mai 1915<sup>2137</sup>. Une « intercommission rouennaise contre l'alcoolisme » se réunit en août 1915<sup>2138</sup> pour appuyer le travail législatif en vue de réduire le nombre et les horaires d'ouverture des débits de boisson.

Elles quittent bien le domaine social, ces féministes qui voient dans les ravages de l'alcoolisme non l'expression du renchérissement des difficultés des conditions de vie en temps de guerre, mais les conséquences d'un affaiblissement de la morale. Elles associent en 1916 à ce combat la lutte contre la « mauvaise influence » des émissions cinématographiques dans le vœu qu'elles adressent à leurs instances nationales :

« Considérant que la progression de la criminalité juvénile augmente à Rouen d'une façon alarmante comme le prouvent les chiffres publiés par le Comité des mineurs traduits en justice [...].

« Considérant que de l'aveu même des enfants, une des principales causes des délits qui leur sont reprochés est la mauvaise influence exercée par les cinémas qui mettent trop souvent à leur programme sinon l'apologie du crime au moins celle du cambriolage,

« Les deux sociétés rouennaises<sup>2139</sup> réclament énergiquement des pouvoirs publics que des mesures soient prises pour réglementer les programmes des cinémas en interdisant tous les spectacles qui contribuent à la démoralisation de la jeunesse<sup>2140</sup>. »

Enfin deux groupes féminins rejoignent à Rouen et au Havre les rangs des sociétés anti-allemandes, en cours de formation dans les deux villes. À Rouen, c'est le 20 janvier 1916 qu'est formé à Rouen un comité de la Ligue nationale anti-austro-allemande sous les auspices de la

---

<sup>2135</sup>« Le rôle des femmes dans la lutte contre l'alcool », *Bulletin de l'UFSF*, 1914-1916, p. 15.

<sup>2136</sup>NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et antialcoolisme en France...*, *op. cit.*, t. 2, p. 730.

<sup>2137</sup>Compte-rendu dans le *Journal de Rouen* du 8 mai 1915.

<sup>2138</sup>*La Dépêche de Rouen* du 3 août 1915, cité par NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et antialcoolisme en France...*, *op. cit.*, p. 732.

<sup>2139</sup>Vœu commun des sections locales du CNFF et de l'UFSF.

<sup>2140</sup>CAF 1 AF 118, adresse sur papier à en-tête de l'UFSF, 1916.

Société industrielle. Le *Journal de Rouen* rend compte le 29 février suivant de la formation de son comité régional, publiant son argumentaire, qui précise le rôle que la Ligue attribue aux femmes :

« Ce serait une triste victoire, si, sur le plan commercial, nous devons rester encore largement tributaire de l'Allemand [...] ce que nous voulons, c'est développer l'industrie nationale, favoriser l'agriculture et le commerce de notre pays, les voir à même de prendre leur place sur les marchés du monde [...] le comité sollicite l'adhésion des groupements de toute nature : sociétés, syndicats, groupes d'ateliers, celles des maisons industrielles et commerciales et celle de tout citoyen disposé à apporter son aide personnelle [...] il sollicite aussi l'adhésion des dames, dont l'action, en tant qu'acheteuses, peut avoir une réelle portée dans une lutte de ce genre<sup>2141</sup>. »

C'est dans ce contexte qu'est formée la branche rouennaise du groupe Patria l'année suivante. Fondée à Paris en avril 1915 par Geneviève, membre de la Ligue patriotique des Françaises, et marquée par un catholicisme intransigeant<sup>2142</sup>, l'association s'affirme comme une « union française d'acheteuses ». Issue, mais en partie seulement, comme l'a montré Marie-Emmanuelle Chessel, de la Ligue sociale d'acheteurs<sup>2143</sup>, elle s'inspire de ses pratiques. Elle n'en partage cependant pas les objectifs, puisqu'il s'agit pour Patria de privilégier la production française pour contrer le commerce allemand et non d'améliorer la condition des ouvrières, comme le souhaitait la Ligue sociale, dans la couture en particulier. L'association s'installe assez tardivement à Rouen, probablement du fait des adhésions féminines à la Ligue nationale anti-austro-allemande, antérieure et des choix locaux de la LPDF, plus individuels que collectifs. La conférence de fondation du 24 mars 1917 par M<sup>me</sup> Chottard, éminente conférencière de Patria, évoque avec plus de précision encore la place que doivent prendre les femmes dans la lutte contre l'économie allemande :

« L'État, dans la résistance organisée contre les produits allemands, est bien moins libre que nous. La femme française est l'intermédiaire naturel entre le commerçant et la famille [...] c'est à elle d'acheter l'article français – duise-t-elle le payer plus cher [...]. Le but de Patria est de propager cette méthode d'achat [...] par la force du nombre<sup>2144</sup>. »

Au Havre, l'association Patria se déclare le 4 avril 1918<sup>2145</sup>. Les alliances et préventions d'avant-guerre sont ici totalement caduques : le bureau réunit la féministe modérée Julie Siegfried et M<sup>me</sup> Georges Ancel, catholique intransigeante notoire. C'est donc le seul thème du patriotisme qui les réunit.

---

<sup>2141</sup>*Journal de Rouen*, 29 février 1916.

<sup>2142</sup>DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice...*, *op. cit.*, p. 603.

<sup>2143</sup>CHESSSEL Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque...*, *op. cit.*, p. 273.

<sup>2144</sup>*Journal de Rouen*, conférence de M<sup>me</sup> Chottard du 24 mars 1917.

<sup>2145</sup>Récépissés de déclarations, archives de la sous-préfecture du Havre, 4 avril 1918.

Les presque quatre années de guerre ont donc modifié l'ordre des priorités des directions nationales des féministes, suscitant au niveau local un relatif effacement des enseignantes qui se reconnaissent peu dans ces nouveaux mots d'ordre, porteurs de nouvelles contraintes sociales et morales. Au contraire, au moins dans le cas du Havre, elle ouvre la voie à un terrain d'entente entre catholiques intransigeantes et féministes modérées, celui d'un patriotisme pouvant s'exprimer dans des rôles féminins qui donnent une priorité absolue à la victoire.

C'est dans les rangs des enseignantes que se rencontrent les premières fissures de l'Union Sacrée et l'attention portée au pacifisme.

### *Faibles pacifistes dans l'Union sacrée.*

Faute de disposer de comptes rendus du travail des sections tel qu'il existait avant la guerre<sup>2146</sup>, dont la tenue semble s'être espacée sinon interrompue devant la multiplicité des engagements dans les œuvres, il est difficile de se prononcer sur la position des féministes de Seine-Inférieure par rapport au courant pacifiste, en particulier au moment du congrès international pour la paix qui s'ouvre à La Haye en avril 1915<sup>2147</sup>. La position de Julie Siegfried, présidente du Conseil national des femmes françaises, est connue, qui refuse une paix qui serait à la fois prématurée et qui ne prendrait pas en compte la « faute » de l'agresseur allemand. Les lettres de cette période, explicites, portent d'ailleurs en-tête pour bien le faire comprendre « Le Havre, capitale de la Belgique<sup>2148</sup> », s'associant au petit état envahi pour mieux montrer que toute négociation avec l'ennemi est inenvisageable. De même, de nombreux catholiques refusent de soutenir des positions pacifistes, à la fois parce qu'une partie de la France est envahie et qu'ils souhaitent lutter contre le militarisme allemand<sup>2149</sup>.

Cependant, les femmes rouennaises étaient nombreuses à être engagées à la Ligue de la paix à sa fondation en 1901<sup>2150</sup> ; plusieurs femmes étaient membres du conseil d'administration, dont nous savons qu'elles adhèreraient par la suite au Conseil national des femmes françaises<sup>2151</sup>. L'importance du nombre des affiliés justifie à ce moment d'ailleurs que le congrès national de 1903 se déroule pour partie à Rouen et au Havre, et l'intervention de Séverine et de Maria Pognon

---

<sup>2146</sup>Le CNFF comme l'UFSF ordonnaient leurs travaux au niveau national en section du suffrage, du travail, de la législation... etc. Les branches (CNFF) et groupes (UFSF) s'organisaient selon le même principe.

<sup>2147</sup>Il faut rappeler que les instances nationales des féministes françaises refusent d'y participer malgré les démarches des Anglaises notamment.

<sup>2148</sup>Éditorial de *L'Action féminine*, décembre 1914.

<sup>2149</sup>CHALINE Nadine-Josette, « Pacifismes pendant la guerre », in AUDOUIN-ROUZEAU Frédéric et BECKER Jean-Jacques, *Encyclopédie de la Grande Guerre...*, op. cit., p. 839-852.

<sup>2150</sup>ADSM 4 M 546, voir chapitre trois.

<sup>2151</sup>C'est le cas par exemple d'Emma De Vismes et de M<sup>lle</sup> Demmer, professeur au lycée de jeunes filles.

en faveur de la présence de femmes à la tribune y avait été remarquée<sup>2152</sup>. C'est également à l'occasion de ce congrès que M<sup>mes</sup> Lamy et Gascuel, professeurs au lycée de jeunes filles, avaient obtenu les palmes académiques<sup>2153</sup>. Au début du conflit, la Ligue de la paix de Rouen poursuit ses travaux et semble donc toujours bien ancrée dans les milieux enseignants féminins<sup>2154</sup>. Cependant, le pacifisme prôné avant 1914 est un idéal éloigné des questions concrètes soulevées après plusieurs mois de conflit<sup>2155</sup>. Le débat entre des positions critiques voire divergentes a traversé de nombreux mouvements, comme l'a montré Gilles Manceron dans le cas de la Ligue des droits de l'Homme<sup>2156</sup>.

À deux moments au moins pendant la guerre, la question du pacifisme ou au moins une réflexion sur la nature de l'engagement s'est posée pour certaines Rouennaises. En février 1915, tout d'abord, une conférence de M<sup>me</sup> Despard-French donnée à Rouen à l'invitation d'un groupe de femmes protestantes de la Solidarité de Rouen ne passe pas inaperçue. L'oratrice est connue : Charlotte Despard (1844-1939), féministe suffragette et philanthrope, affiliée au Sinn Féin<sup>2157</sup>, soutient la cause irlandaise compliquée par le déclenchement du premier conflit mondial<sup>2158</sup>. Sa venue à Rouen ne manque pas de relief, puisqu'elle est la sœur du commandant en chef du corps expéditionnaire britannique sur le front, Lord French<sup>2159</sup>, et qu'elle se démarque clairement de la ligne familiale – leur sœur est infirmière au service des hôpitaux de la RAMC – en adhérant au Women's Peace Comitee. Accueillie à Rouen par le pasteur Gast, elle affirme pendant sa conférence :

« Si l'influence de la femme s'était mieux faite sentir dans la vie publique, si son action sociale s'était affirmée dans tous les milieux, si les femmes avaient mieux compris toute l'importance de leur rôle dans tous les domaines, elles auraient pu être la barrière contre laquelle se seraient brisées les ambitions de ceux qui ont voulu la guerre »,

ajoutant :

---

<sup>2152</sup>C'est M<sup>me</sup> Le Bail, une Havraise appartenant à l'Église évangélique qui était alors montée à la tribune. *Journal de Rouen* du 23 septembre 1903 ; voir chapitre trois.

<sup>2153</sup>*Journal de Rouen*, 28 septembre 1903.

<sup>2154</sup>*Ibid.*, 11 février 1915. M<sup>lle</sup> Demmer est vice-présidente de la Ligue à cette date.

<sup>2155</sup>Voir GUIEU Jean-Michel, « Éditorial : L'Europe et la paix. Jalons pour une relecture de l'histoire européenne des XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2012/4 (N° 108), pp. 1-6. DOI : 10.3917/mate.108.0001. [10].

<sup>2156</sup>MANCERON Gilles, « La Ligue des droits de l'Homme dans la Grande Guerre : entre pacifisme et défense nationale », *Cahiers d'Histoire critique*, n° 127, p. 23-32.

<sup>2157</sup>MAC COOLE Sinead, *No ordinary women, Irish female activists in the revolutionary years 1900-1923*, Dublin, O'Brien, 2015, p. 80.

<sup>2158</sup>Voir la mise au point de PENNELL Catriona, PONCHARAL Bruno, « La Grande-Bretagne et l'Irlande dans la Première Guerre Mondiale, une entente cordiale ? », *Vingtième siècle*, vol. 120, avril 2013, n° 4, pp. 43-55.

<sup>2159</sup>Celui-ci s'exclamera à son endroit : « *she had always mingled with subversives, but now, she was emphatically one of them* », MULVIHILL Margaret, *Charlotte DESPARD : A biography*, London, Pandora, 1989, p. 5, cité par MAC COOLE, *No ordinary women...*, *op. cit.*, p. 80.



« le courage de nos combattants n'est pas plus sublime que celui des mères, des épouses en deuil, dont la vie a été sacrifiée en la personne de leurs chers disparus<sup>2160</sup>. »

L'oratrice est cependant chaleureusement applaudie par l'assemblée – très féminine – présente.

Quelques mois plus tard, le 23 janvier 1916, une manifestation à la mémoire d'Edith Cavell, infirmière britannique condamnée à mort pour faits de résistance et exécutée en Belgique le 12 octobre 1915, est organisée par l'Université populaire de Rouen et la section rouennaise de la Ligue des droits de l'Homme<sup>2161</sup> en présence des principales dirigeantes des institutions et associations féminines rouennaises<sup>2162</sup>. La cérémonie, en présence du préfet Morain, est marquée par le discours de Juliette Decroix, professeur d'anglais au Lycée de jeunes filles et affiliée à la loge n° 3 du Droit humain. Ses propos sont résumés avec aigreur par le *Journal de Rouen*, connu pour sa défense de l'Union sacrée :

« Faisant allusion aux revendications politiques du féminisme, M<sup>lle</sup> Decroix espère que par leur dévouement, les femmes françaises remporteront une victoire intérieure qui ne sera pas loin d'égaliser en importance celle de nos héroïques combattants. Elle fait enfin un parallèle entre le patriotisme allemand, impérialiste, étroit et cruel, et le patriotisme français, fait de droiture, de générosité et d'idéal. Elle rappelle, en terminant, les doux rêves dont se berçait Déroulède quand, poète optimiste, il prophétisait les temps qui devraient suivre la Revanche : “et nous ne voudrions pas qu'on parle de bataille ; et nous désapprendrions la haine à nos enfants”.

« Ce fut la conclusion de la conférencière... Il n'y avait dans la salle aucun orphelin de Reims ou d'Arras, ou même d'Ypres. L'on applaudit<sup>2163</sup>. »

Ce discours survient dans un contexte de suspicion qui entoure le lycée de jeunes filles. Au début du mois de janvier 1916, l'inspecteur d'académie Doliveux découvre qu'une brochure intitulée *Un devoir urgent pour les femmes* circule parmi le personnel féminin de l'académie. Il s'agit d'un envoi postal effectué le 28 novembre 1915 par M<sup>me</sup> Morre, ancienne professeure de sciences à l'école primaire supérieure de Rouen et cette année-là directrice-adjointe à l'école annexe de Saint-Germain en Laye. L'inspecteur d'académie en réfère par écrit au ministre le jour même, commentant dans son long rapport qu'il s'agit d'une « tentative criminelle [...] pour agiter l'opinion publique en vue d'une paix prématurée et quelconque<sup>2164</sup> ».

---

<sup>2160</sup>*Journal de Rouen*, 11 février 1915.

<sup>2161</sup>Berthe Degruelle, directrice de l'école pratique de jeunes filles de Rouen en est membre dès 1916. *Annuaire officiel de la Ligue des droits de l'Homme*, 1916.

<sup>2162</sup>Le *Journal de Rouen* note la présence de présence de Marguerite Turpin (UFF), Marie Ménat directrice de l'école normale de filles, de la directrice du Lycée de jeunes filles, d'Aline Texcier et de Marguerite Fleury-Barrabé, présidente et vice-présidente de l'UFSF, de Berthe Degruelle, directrice de l'école pratique des jeunes filles, et de « nurses anglaises venues en grand nombre », *Journal de Rouen*, 24 janvier 1916.

<sup>2163</sup>*Ibid.*

<sup>2164</sup>ADSM 1 M 221, Mobilisation : population ; personnes recherchées.

L'origine de la brochure, éditée à 2000 exemplaires, est connue. Elle est produite par le Comité des femmes de la rue Fondary, section française du Comité international des femmes pour une paix permanente fondée par Gabrielle Duchêne, dans le sillage du congrès international de la Haye. La brochure ne réclame pas de paix immédiate, mais souhaite que les propositions de paix qui viendraient à être formulées soient étudiées par les gouvernements<sup>2165</sup>. Cette publication avait entraîné en décembre 1915 des perquisitions rue Fondary à Paris et fait de grands titres dans la presse nationale, dont une partie la qualifie de « brochure dangereuse<sup>2166</sup> », « brochure immonde<sup>2167</sup> », qui « fleur(e) bon le Boche<sup>2168</sup> ». Elle provoque l'exclusion de Gabrielle Duchêne du CNFF et de la section travail de l'UFSF. Rares sont les journaux de la presse féministe qui prennent alors sa défense, sauf peut-être *L'Action féministe* qui cherche à en minimiser la portée<sup>2169</sup>.

L'enquête diligentée par l'inspecteur d'académie Doliveux montre que l'identité de l'expéditrice de la brochure en Seine-Inférieure est fort bien connue de certaines enseignantes, puisqu'elle est leur ancienne collègue : Marie-Monique Morre-Lambelin (1871-1941), collaboratrice et compagne du philosophe Alain qu'elle a connu à Rouen lorsqu'il y enseignait et qu'elle a suivi dans ses nominations ultérieures, est déjà en 1915 secrétaire de la Section française du comité international pour la paix<sup>2170</sup>, au moment où le philosophe, engagé en août 1914, dénonce l'absurdité de la guerre dans la correspondance régulière qu'il entretient avec elle.

L'inspecteur Doliveux conclut dans son rapport au ministre qu'« il est indispensable de surveiller de près ces manœuvres criminelles : [il] ne manquera [...] pas de le faire. » L'affaire est troublante. Si Henriette Fallourd, professeure de l'école primaire supérieure qui s'en ouvre dans un entretien oral auprès de son supérieur, se dit « scandalisée » par la brochure (il est vrai que son mari est alsacien, comme ses beaux-parents qu'elle loge à ce moment-là)<sup>2171</sup>, à tout prendre, son

---

<sup>2165</sup>*La Guerre mondiale*, 30 décembre 1915.

<sup>2166</sup>*Le Figaro*, 3 décembre 1915.

<sup>2167</sup>*Le Journal*, 2 décembre 1915.

<sup>2168</sup>*La Renaissance*, 30 décembre 1915.

<sup>2169</sup>*L'Action féministe*, décembre 1915. Il est vrai que le comité de la rue Fondary compte dans ses rangs Marthe Bigot, institutrice et membre de la Fédération féministe universitaire, rédactrice de la revue.

<sup>2170</sup>Marie-Monique Morre-Lambelin est nommée professeure de sciences à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Rouen; c'est là qu'elle fait la rencontre d'Alain en 1900. Elle le suivra en étant mutée en octobre 1913 à l'école normale de Saint-Germain-en-Laye (biographie par Robert BOURGNE en ligne : <http://alinalia.free.fr/Dedicaces%20Introduction.pdf> Le dictionnaire biographique Maïtron s'interroge sur son appartenance au comité de la rue Fondary. <https://maitron.fr/spip.php?article123246>, notice MORRE-LAMBELIN (Madame), version mise en ligne le 30 novembre 2010, dernière modification le 19 août 2020. Elle ne semble faire aucun doute, puisque Marie Morre-Lambelin est à ce titre destinataire d'une lettre de Romain Rolland en 1915 ; inventaire de cette correspondance, p. 135 : [https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/70/70027\\_Inventaire.Corr.RR---Copie-en-conflit-de-Utilisateur-PC-2018-04-01-.pdf](https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/70/70027_Inventaire.Corr.RR---Copie-en-conflit-de-Utilisateur-PC-2018-04-01-.pdf).

<sup>2171</sup>Affiliée n°1178 et recensement 1911. Henriette Fallourd est depuis 1912 investie dans l'Œuvre des enfants à la campagne.

jugement est bien tardif : le document a été envoyé à tous les personnels féminins des écoles normales, lycées et écoles primaires supérieures ainsi qu'aux écoles pratiques de Seine-Inférieure, et a circulé pendant six semaines sans que l'affaire soit éventée. « Interrogés, tous les chefs d'établissement ont fait la même réponse<sup>2172</sup> », livre l'inspecteur Doliveux. Il est cependant remarquable qu'aucun d'entre eux n'en ait précédemment rien dit.

Il est donc certain que certaines enseignantes ont été sensibles au discours – d'ailleurs très mesuré – de la brochure *Un devoir urgent pour les femmes* ; il est fort possible que des dissensions se soient fait jour dans les groupes locaux du CNFF et de l'UFSF à Rouen comme au Havre.

Il semble en tout état de cause que nous repérons à partir de 1916 une activité moindre des enseignantes à Rouen comme au Havre dans les rangs de l'action féministe, même si le fait puisse en partie au moins imputé à leur activité salariée dans le cadre de laquelle elles sont très sollicitées par leur hiérarchie depuis le début du conflit<sup>2173</sup> ; la question du pacifisme traverse les groupes locaux sans toutefois entraîner des défections ou de divisions définitives.

À partir de 1916, la revendication du droit de suffrage des instances nationales de l'UFSF et du CNFF devient inaudible, ou plutôt, suspendue à l'issue de la guerre, dont la menée est une priorité absolue, comme le proclame *L'Action féminine*, organe du CNFF en 1916 : « N'attendons pas de posséder le droit de suffrage pour sauver notre patrie<sup>2174</sup> ». Pauline Rebour affirme elle-même dans le rapport du groupe de l'UFSF de Paris en mars 1917 : « Nous devons mériter quatre fois le droit de suffrage pour pouvoir l'obtenir<sup>2175</sup> ».

Au total, ce sont donc deux inflexions qui sont perceptibles dans le fonctionnement des groupes féministes de la Seine-Inférieure : d'une part, ces groupes ont une vie interne appauvrie et œuvrent désormais le plus souvent en fonction des directives nationales. D'autre part, la revendication du droit de suffrage si chère aux enseignantes s'étiole, laissant le champ libre à une action purement sociale et bientôt morale, contribuant probablement à l'effacement relatif des enseignantes.

Cette évolution des mouvements d'action sociale féministes en Seine-Inférieure dans la seconde moitié du conflit est également à replacer dans leur interaction avec les forces alliées britannique, belge et américaine présentes : c'est bien là l'originalité du département. La présence des autorités militaires et civiles des nations alliées, des épouses des personnalités en poste au sein

---

<sup>2172</sup>En substance, qu'ils partageaient le jugement d'Henriette Fallourd et que la brochure les scandalisait.

<sup>2173</sup>Voir chapitre quatre.

<sup>2174</sup>*L'Action féminine*, 1916, p. 29.

<sup>2175</sup>CAF 1 AF 17. Rapport moral du groupe de Paris, 8 mars 1917.

du gouvernement belge, des nurses anglaises des hôpitaux, ou encore des membres de l'*American Red Cross* à partir de juillet 1917, est un enjeu évident pour certains mouvements féminins de la Seine-Inférieure.

## 2. La présence étrangère, un enjeu pour les femmes.

Ces contacts ne s'opèrent pas sur un terrain vierge. Le premier congrès international des mouvements féministes qui s'était tenu à Paris à l'initiative de Maria Deraismes et de Léon Richer en 1878 avait été suivi par la constitution, dix années plus tard, du Congrès international des femmes (CIF), modéré et réformiste, puis en 1904 de l' AISF, centrée sur la revendication du droit de suffrage. Ils avaient pu compter leur force et nouer des alliances lors de la trentaine de congrès internationaux qui avaient eu lieu entre 1880 et 1914<sup>2176</sup>. La position de la France, pays du suffrage et des droits politiques, semblait paradoxale, car la constitution du CNFF avait été assez tardive<sup>2177</sup> et les campagnes pour le droit de suffrage n'avaient pas produit les effets escomptés<sup>2178</sup>. Si les situations nationales avaient construit l'identité propre de chacun de ces mouvements en développant ce qu'Amy Hackett a nommé un « féminisme national »<sup>2179</sup>, sa dimension internationale était dans tous les esprits : la Rouennaise Marie Maillard, par exemple, s'était rendue au Congrès de Stockholm en 1911, et le congrès féministe international de Bruxelles avait accueilli une importante délégation du Conseil national des femmes françaises en 1912.

Les concurrences étaient visibles à d'autres niveaux, dont les nombreux congrès hygiénistes avaient rendu compte<sup>2180</sup>. Dans le domaine du soin par exemple, la formation des infirmières françaises était balbutiante face à celle des nurses anglo-américaines, qui dominaient tous les congrès internationaux de *nursing* depuis le début du siècle, comme au sein de l'*International Council of nurses*, et elles étaient impliquées dans les luttes suffragistes<sup>2181</sup>.

---

<sup>2176</sup>Des dossiers documentaires qui concernent une grande partie de ces congrès sont rassemblés à la Bibliothèque Marguerite Durand.

<sup>2177</sup>C'est à l'initiative de la Présidente du CIF Mary W. Sewall qu'est né le Conseil national des femmes françaises ; voir COHEN Yolande, « Le Conseil national des femmes françaises (1901-1939). Ses fondatrices et animatrices juives », *Archives Juives*, 2011/1 (Vol. 44), p. 83-105. DOI : 10.3917/aj.441.0083. [5]. Le CNFF adhère au CIF, l'UFSF à l' AISF.

<sup>2178</sup>En septembre 1900, au Congrès international de la condition et des droits des femmes qui se tenait à Paris en marge de l'Exposition universelle, Camille Belilon, au nom de la Société pour l'amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits regrettait : « Nos voisins marchent et il serait désastreux de rester en arrière [...]. Peut-être vaudrait-il mieux déplorer davantage nous être laissé devancer par d'autres pays [...] où la femme exerce ses droits à la satisfaction de tous », *Congrès international de la condition et des droits des femmes tenu les 5, 6, 7 et 8 septembre 1900*, Paris, Imprimerie des Arts et manufactures, 1901, p. 413.

<sup>2179</sup>OFFEN Karen, *Les Féminismes en Europe...*, *op. cit.*, p.281.

<sup>2180</sup>Voir chapitre six.

<sup>2181</sup>DIELBOT Evelyne, FOUCHÉ Nicole, *Devenir infirmière en France. Une histoire atlantique ? (1854-1938)*, Paris, Publibook, 2011.

La rencontre suscitée par le conflit n'est donc pas sans enjeu pour les unes et les autres.

### a. Sociabilités anglaises d'avant-guerre.

La position de la Seine-Inférieure à proximité du front en fait une base stratégique pour l'armée britannique et ses services de logistique et d'intendance. Dès le début des hostilités, l'importante communauté britannique résidant dans la station balnéaire de Dieppe avait été chaleureusement célébrée<sup>2182</sup> et l'installation des bases anglaises à Rouen et au Havre avait fait naître des contacts entre les services anglais de logistique ou d'administration et les civils des deux grandes villes. Les femmes n'en étaient pas exclues : le 20 août 1914 le lycée de jeunes filles du Havre lance un appel dans la presse à ses « anciennes élèves qui parlent bien anglais ou allemand », les engageant à se présenter le lendemain à l'hôtel de ville, car précise-t-il « il y a urgence<sup>2183</sup> » ; à la fin du mois d'août un service religieux anglican est assuré en ville<sup>2184</sup>. À Dieppe, c'est l'aide de deux cents boy-scouts que propose le consul anglais à Dieppe pour aider à la moisson, permettant à *La Vigie de Dieppe* de se féliciter de cette « Entente cordiale<sup>2185</sup> ».

Certes, les 30 000 hommes qui sont en moyenne en stationnement à la base de Rouen, sur la rive gauche de la Seine, restent cantonnés à 6 kilomètres de la ville, à l'exception de 5 % de permissionnaires qui obtiennent un laissez-passer ; au Havre également, les restrictions à la circulation des soldats sont imposées par la hiérarchie militaire qui cherche à anticiper des troubles. Cependant cela ne concerne pas les services administratifs et techniques de l'armée britannique, omniprésents en ville et renforcés par les femmes du WAAC<sup>2186</sup> à partir de janvier 1917. De plus, la mise en place de nombreux hôpitaux de l'armée britannique sous le sigle *Royal Army Medical Corps* ou *RAMC*, notamment à Arques-la bataille, à Dieppe, Etretat, au Havre, mais aussi à Montivilliers, à Rouen et au Tréport<sup>2187</sup>) explique la présence de nombreuses *nurses* anglaises, qui participent par exemple à la manifestation à la mémoire d'Edith Cavell organisée par l'Université populaire et la Ligue des droits de l'Homme à Rouen le 23 janvier 1916<sup>2188</sup>.

---

<sup>2182</sup>*La Vigie de Dieppe*, août 1914.

<sup>2183</sup>*Le Petit Havre*, le 20 août 1914. Le témoignage d'André Maurois, se remémorant son expérience de traducteur au service du génie anglais – alors sous le nom de Émile Herzog – permet de mesurer l'écart entre la formation à la langue classique dispensée dans les lycées et les nécessités de la guerre : MAUROIS André, *Rouen*, Paris, Gallimard, 1929.

<sup>2184</sup>*Journal de Rouen*, 29 août 1914.

<sup>2185</sup>*Ibid.*, le 27 août 1914.

<sup>2186</sup>Les femmes du WAAC (Women's Auxiliary Army Corps) sont recrutées sur la base de volontariat pour occuper les postes de l'armée non exposés au combat, comme standardistes ou secrétaires par exemple.

<sup>2187</sup>OLIER François, QUENEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918*, op. cit., p. 95 à 113

<sup>2188</sup>*Journal de Rouen*, 24 janvier 1916.

Très vite, des liens s'opèrent au sein des hôpitaux par le lancement de souscriptions communes, en particulier celle du Comité international des amis de la France<sup>2189</sup> destiné à équiper l'hôpital international n°38 bis ouvert aux Anglais, Belges et Français<sup>2190</sup>. La femme du consul britannique à Rouen, Mrs Clipperton, est dès ce moment la représentante de la Croix-Rouge anglaise en Seine-Inférieure et lui assure une certaine visibilité.

Les hôpitaux français de Dieppe voient la naissance d'associations entre infirmières françaises et anglaises<sup>2191</sup>. Le 25 mars 1916 est créé le Comité des alliés anglais, nommé ensuite Comité des alliés anglo-franco-belge, à l'hôpital auxiliaire 37 tenu par la SSBM. Il rassemble une petite élite sociale : Ludvine Ropert, épouse de l'adjoint faisant fonction de maire, la femme du principal du collège et sa fille, celle du secrétaire général de la mairie, Ehrer. Il est présidé par la femme de l'amiral Fauques de Jonquières, connue pour ses œuvres dieppoises<sup>2192</sup>. S'associent à ce petit groupe huit infirmières (sept anglaises et une belge)<sup>2193</sup>. En novembre 1916 est créé un deuxième Comité franco-anglais autour de l'épouse du consul d'Angleterre résidant à Dieppe, Mrs Wallis, la femme du révérend Merck et deux infirmières anglaises. Les statuts, genrés pour les deux associations, prévoient des fêtes et concerts, dont les bénéfices (non négligeables car selon le contrôle des œuvres de guerre l'année suivante, ils s'élèvent à 4 000 francs) doivent servir à l'amélioration de la vie quotidienne des blessés et leur apporter des distractions, dont des « promenades en voiture ». Seules ou presque, ces œuvres de guerre maintiennent l'attribution de postes sinon honorifiques, du moins peu essentiels. Aux vice-présidences ne s'ajoutent pas moins de quatorze postes au conseil d'administration parmi les vingt que compte l'association. Ici, la tradition du conseil d'administration honorifique et pléthorique caractéristique de l'avant-guerre perdue dans les moindres cercles de sociabilité, fussent-ils en milieu hospitalier.

Ce type d'association en hôpital se rencontre ailleurs : dans le bourg de Saint-Romain, à une quinzaine de kilomètres du Havre, une association de femmes, fondée à l'hôpital, s'attache à améliorer également nourriture et vêtements aux soldats blessés, pendant genré en quelque sorte de l'association des maris pour l'envoi de colis aux mobilisés<sup>2194</sup>. Dans le cas dieppois, il semble que le souci de la distinction l'emporte, dans une station balnéaire dans laquelle elle est présente

---

<sup>2189</sup>Il est précisé que les Allemands et les Austro-hongrois en sont exclus, *Journal de Rouen*, 23 et 30 août 1914.

<sup>2190</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2191</sup>ADSM 1 XP 1113.

<sup>2192</sup>AMD, Fonds ancien, carton U, Guerre 1914-1918, Aiguille nationale.

<sup>2193</sup>Leurs adresses indiquent qu'elles sont logées dans les hôtels reconvertis en hôpitaux.

<sup>2194</sup>ADSM 4 M 529.

de longue date, permettant à certaines infirmières françaises de mettre à profit des amitiés étrangères pour échapper à un quotidien probablement difficile ou monotone.

## **b. Les contacts avec les femmes belges : opportunités et impasses**

À cette présence s'ajoute celle des civils belges, dès la mi-août à Eu, dont l'arrivée fait de la Seine-Inférieure le premier département d'accueil de cette nation pendant toute la durée de la guerre. L'installation du gouvernement belge à Sainte-Adresse en octobre 1914 ne fait qu'en renforcer l'attractivité. Alors qu'une grande partie de son territoire est occupée et que le roi Albert I<sup>er</sup> fait le choix de résider à La Panne, restée libre, le gouvernement belge accepte la proposition des autorités françaises d'une résidence dans la petite commune de Sainte-Adresse, aux portes du Havre, qui possède le triple avantage de se situer à proximité immédiate d'un grand port, de permettre aux autorités en exil de résider à une distance acceptable de leur pays d'origine et du front, et de posséder les édifices d'une station balnéaire susceptibles d'accueillir un personnel nombreux. Les réfugiés belges, déjà nombreux à la fin du mois d'août, affluent encore davantage dans le port normand afin de se rapprocher des autorités de leur pays.

La présence de ce gouvernement étranger et des civils qui les accompagnent ne peut pas laisser les féministes françaises indifférentes<sup>2195</sup>. Pour celles qui sont les plus solidement acquises à l'Union Sacrée, dont Julie Siegfried, il s'agit de consolider le camp des femmes qui mettent en avant la faute de l'agresseur allemand et qui s'opposeront dès l'hiver 1914-1915 à l'idée d'une paix qui tenterait de l'effacer.

### *Autour du gouvernement belge*

Le gouvernement belge s'installe le 13 octobre 1914 dans diverses résidences, dont le célèbre hôtel Dufayel<sup>2196</sup>. Il est chargé tout à la fois de poursuivre la gestion des affaires courantes d'une Belgique envahie, et de veiller au sort des prisonniers de guerre et des réfugiés situés hors des frontières d'avant-guerre. Dirigé depuis 1912 par Charles de Broqueville (1860-1940) qui ne résidera pas de façon continue à Sainte-Adresse<sup>2197</sup>, il est composé exclusivement de ministres du parti catholique. Il évolue au fil des mois vers davantage d'ouverture, se conformant, pour gérer

---

<sup>2195</sup>Pauline Rebour se réjouit en mars 1917 de « la présence à Paris de nombreux réfugiés [qui] nous a permis d'atteindre un public nouveau ». CAF 1 AF 17, Rapport du groupe de Paris, 8 mars 1917.

<sup>2196</sup> Il s'agit d'un hôtel de style néoclassique dont la construction par l'architecte du même nom avait été terminée en 1911.

<sup>2197</sup> Sur les conditions matérielles et les dates voir le travail effectué par Géry de Broqueville, [en ligne]: <http://broqueville.be/la-mission-politique-du-gouvernement-de-sainte-adresse/>.

la situation de crise profonde à laquelle fait face le pays, à la devise de l'État belge « *l'Union fait la force* » : il s'ouvre aux libéraux (Eugène Goblet à partir du 18 janvier 1916 et Paul Hymans, le 12 octobre 1917), puis à deux membres du Parti Ouvrier Belge ou POB, avec l'arrivée d'Émile Vandervelde le 18 janvier 1916 puis d'Émile Brunet, le 1<sup>er</sup> janvier 1918. Émile Vandervelde est particulièrement connu des féministes françaises et belges, puisqu'il était l'invité du congrès de Bruxelles de 1912, et avait alors cherché à pacifier les relations entre le mouvement féministe et le POB, qui avait renoncé en 1902 à soutenir la revendication féministe du droit de vote.<sup>2198</sup>

La plupart des ministres arrivant à Sainte-Adresse sont accompagnés de leur famille proche et forment rapidement un microcosme dont la vie d'exil, si ce n'est le huis clos, s'étire pendant quarante-huit mois. Les sources qui en font état sont essentiellement les mémoires publiées par Émile Vandervelde<sup>2199</sup>, les récits des observateurs des nations alliées qui ont partagé une partie de leurs activités<sup>2200</sup> et une presse nationale et locale attentive aux prises de position des uns et des autres. Les femmes dont nous avons la certitude de la présence à Sainte-Adresse lors de cet exil sont M<sup>mes</sup> Jules Renkin, Helleputte, Beyens et Segers, femmes de ministres catholiques. Elles sont rejointes par Juliette Carton de Wiart à la mi-septembre 1915<sup>2201</sup>, par Thérèse Hymans, et M<sup>me</sup> Goblet d'Alviella à partir d'octobre 1917.

Seules Thérèse Hymans et Juliette Carton de Wiart sont connues pour leurs engagements antérieurs. La première, née Goldschmidt (1873-1963) dans une famille ayant fui l'antisémitisme allemand, se convertit au protestantisme au moment de son mariage avec Paul Hymans en 1898 et consacre une partie de son temps à l'action sociale, puisqu'elle fait partie du Comité des dames de l'école belge d'infirmières diplômées fondée par le docteur Depage<sup>2202</sup>. Juliette Carton de Wiart, née Verhaegen (1872-1955) est la fille d'un avocat à la cour d'appel et a reçu une éducation d'un bon niveau. Elle épouse Henry Carton de Wiart avec qui elle aura sept enfants et décide de se consacrer à la protection de l'enfance, dont elle découvre la problématique au cours d'un voyage aux États-Unis en 1904. Présentant différents rapports aux congrès belges des patronages de 1905 et de 1911, elle prend une part prépondérante à l'élaboration de la loi de 1912 sur la protection de l'enfance et, à la suite de son adoption, devient déléguée à l'Office de protection de l'enfance

---

<sup>2198</sup>OFFEN Karen, *Les Féminismes en Europe...*, op. cit., p 290.

<sup>2199</sup>VANDERVELDE Emile, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Paris, Denoël, 1939.

<sup>2200</sup>DJUVARA Trandafir G., *Mes missions diplomatiques, Belgrade, Sofia, ... Le Havre, Luxembourg, Athènes, 1887-1925*, Paris, Félix Alcan, 1930 ; KLOBUKOWSKI Antony, *Souvenirs de Belgique, 1911-1918*, Bruxelles, L'Éventail, 1928.

<sup>2201</sup>*Le Petit Havre*, 16 septembre 1915.

<sup>2202</sup>GUBIN Éliane et al., *Dictionnaire des femmes belges- XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Racine, 2006, p. 280-281.



belge<sup>2203</sup>. Au déclenchement de la guerre, elle reste à Bruxelles et y est arrêtée le 28 avril 1915<sup>2204</sup>. Condamnée à 105 jours de détention<sup>2205</sup> qu'elle accomplit à Berlin, elle arrive au Havre le 16 septembre 1915<sup>2206</sup>.

Il faut ajouter à ce petit groupe les représentants des autorités françaises dépêchés auprès du gouvernement belge. Il s'agit en particulier d'Antony Klobukowski (1855-1934), proche de Clemenceau et connu pour ses idées fermement républicaines et laïques<sup>2207</sup>. Après avoir été diplomate en Asie puis gouverneur d'Indochine entre 1908 et 1911, il est ambassadeur de France auprès du gouvernement belge qu'il suit donc en exil<sup>2208</sup>. Il est l'époux de Pauline Bert (1869-1961), fille de Paul Bert, qui l'a toujours accompagné dans ses déplacements. Ayant quitté Bruxelles en août 1914 pour se replier sur Anvers devant l'avancée allemande<sup>2209</sup>, elle réussit difficilement à rentrer en France<sup>2210</sup> et le couple Klobukowski s'installe au Havre dans une villa à proximité de la commune de Sainte-Adresse<sup>2211</sup>. Pauline Klobukowski était saluée en ces termes par la presse de 1893 lorsque Alexandre Klobukowski quitta son poste au Japon :

« Le consul qui nous quitte était connu pour sa ferme courtoisie, ses hauteurs de vue et de méthode ; [...] dans le monde officiel japonais, il était *persona grata* [...] Qu'il nous soit permis d'ajouter que l'affabilité de M<sup>me</sup> Klobukowski laissera dans bien des maisons des regrets plus profonds que les regrets de pure convention<sup>2212</sup>. »

Fermement ancrée dans les milieux républicains, Pauline Klobukowski est présente en 1913 au bureau du comité bruxellois de l'ADF, deuxième branche historique de la Croix-Rouge<sup>2213</sup>. Nous savons par ailleurs qu'elle s'investit dans les « journées patriotiques » havraises à son arrivée<sup>2214</sup>.

---

<sup>2203</sup>*Ibid.*, p. 570-571.

<sup>2204</sup>Elle doit répondre de trois chefs d'accusation : transmission de la lettre pastorale du cardinal Mercier à ses fidèles et celle de lettres aux soldats détenus, action favorisant le passage à la frontière de jeunes volontaires.

<sup>2205</sup>BAUDOUIN Ferdinand, *Historique de la guerre*, Niort, 1915.

<sup>2206</sup>*Le Petit Havre*, 16 septembre 1915.

<sup>2207</sup>Pour la biographie d'Antony Klobukowski, voir la notice en ligne de l'annuaire prosopographique du CTHS, par DELMAS Bruno, FRANCOIS Martine et CAPOT Michel, <https://cths.fr/an/savant.php?id=104109>,

<sup>2208</sup>Il assure ces fonctions jusqu'en mai 1918.

<sup>2209</sup>*Le Figaro*, 20 août 1914.

<sup>2210</sup>*Le Journal*, 9 septembre 1914

<sup>2211</sup>Pauline Klobukowski fréquente au Havre Cornélie Lévêque (1860-1955), épouse de Célestin Hennion, ancien préfet de police devenu commissaire du gouvernement français auprès du gouvernement belge. La proximité de Célestin Hennion et de Clemenceau rend hautement probable le fait que les deux femmes se soient déjà croisées avant le début des hostilités. DUROSELLE Jean-Baptiste, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p. 506-509, cité dans « Notice biographique Célestin Hennion », Société française d'histoire de la police.

<sup>2212</sup>*Le Matin*, 31 mai 1893

<sup>2213</sup>*Bulletin* de l'ADF, décembre 1913, p.266.

<sup>2214</sup>Voir chapitre sept.

### *Le Havre est-elle la capitale de la Belgique ?*

La volonté du CNFF de tisser des liens avec les personnalités belges présentes au Havre est très rapidement repérable. Cette tentative peut difficilement s'appuyer sur un mouvement féministe belge qui présente de nombreux points communs avec le Conseil national des femmes françaises, mais avec une structuration récente et une audience limitée aux milieux francophones de la bourgeoisie urbaine<sup>2215</sup>.

L'enjeu pour les Françaises est important, puisqu'elles ont été sollicitées par les féministes américaines afin de développer un mouvement pacifiste dès l'automne 1914, auxquelles elles opposent une fin de non-recevoir dans les colonnes du journal *Jus Suffragii*<sup>2216</sup> : les Françaises refusent d'appeler à une paix qui dédouanerait l'agresseur allemand. Elles mobilisent au contraire la presse pour défendre leur cause aux yeux du mouvement international. En décembre 1914 justement, *L'Action féminine*, organe mensuel du CNFF, fait la part belle à la fraction du mouvement international qui soutient les positions françaises opposées à une paix sans condition, en publiant des textes sous forme de « lettres » et notamment la description par Ghénia Avril de Sainte-Croix de l'aide fournie par les femmes de Suisse francophone aux civils belges et alsaciens réfugiés en Haute-Savoie. La revue comporte également la réponse de Marie Bonneval à l'américaine Anna H. Shaw, présidente de la NAWSA, qui s'était élevée dans un élan pacifiste contre « les horreurs des conflits qui retarderont d'au moins un siècle les progrès de la civilisation et pour lesquels les femmes qui sacrifient les vies de leurs fils n'ont pas été consultées ». Marie Bonneval justifie la participation à l'effort de guerre en soulignant : « Aujourd'hui, qui donc songerait à revendiquer des droits quand le devoir parle si haut ? ». Ce numéro de *L'Action féminine* contient surtout la lettre datée du 30 octobre de Léonie Lafontaine, présidente du Conseil national des femmes belges en exil à Lausanne, bouleversée par le sort fait à la Belgique, et qui vient en contrepoint de l'éditorial de Julie Siegfried, dont l'en-tête porte : *Le Havre, capitale de la Belgique, 22 octobre*. Il va de soi que rendre compte de relations entre les femmes belges en exil et les affiliées françaises du CNFF qui leur apporteraient leur soutien affermirait encore la position du mouvement opposé au pacifisme.

---

<sup>2215</sup>À ce propos, JACQUES Catherine, « Le féminisme en Belgique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1970 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2009/7-8, pp. 5 -54, p.7. Cela ne saurait nous surprendre, le code civil belge étant forgé sur le modèle français du code napoléon ; le congrès féministe international de Bruxelles de 1912, qui célébrait justement les vingt ans de la création de la Ligue belge du droit des femmes, avait accueilli une délégation française et l'on avait pu entendre Marie Bonneval et Cécile Brunschvicg notamment. Le Conseil national des femmes belges est formé à l'origine d'associations laïques comme la Ligue du droit des femmes (1892) ou l'Union belge contre l'alcoolisme.

<sup>2216</sup>BARD Christine, *Les Filles de Marianne...*, op. cit., p. 85.

C'est donc dans cet espoir que le 10 décembre 1914 « la branche havraise du CNFF » prend l'initiative d'organiser un Noël des réfugiés belges, comme le rapportent *Le Petit Havre* et *Le XX<sup>e</sup> Siècle*, journal belge catholique publié à Sainte-Adresse. Or, si le Noël des réfugiés a bien lieu le 27 décembre<sup>2217</sup>, aucun des nombreux discours des autorités qui l'accompagnent – pas davantage que celui prononcé par Julie Siegfried – ne témoignent d'une relation ou d'une communication entre les Havraises et les femmes belges qui puisse être mise en avant pour témoigner d'une solidarité des femmes dans l'adversité.

Au delà de cet échec, la composition de la délégation du CNFF qui cherche à intervenir auprès des femmes des ministres belges est révélatrice des options prises par la direction nationale du CNFF : certes, Julie Siegfried y figure aux côtés de Suzanne Chevalier de Coninck et d'Alice Boyer, qui exercent toutes deux des responsabilités dans la branche havraise ; est également présente Pauline Klobukowski dont rien n'interdit de penser qu'elle est proche du mouvement, tout comme Léonie Génestal, femme de l'ancien maire du Havre et présidente de l'UFF dans la ville, qui est la branche de la Croix-Rouge la plus proche du CNFF. Mais la composition de la délégation témoigne d'une rupture. Si la présence de la femme du maire, Thérèse Morgand et de Laure Benoist, femme du sous-préfet, lui donne une dimension diplomatique aux yeux du public français et belge, celle de Georgina Latham laisse songeur. Celle de Marie Ancel, notoirement proche des milieux catholiques les plus traditionnels et de la LPDF<sup>2218</sup>, et dont l'époux est député de la Seine-Inférieure depuis 1912, est habile ; c'est toutefois un déni pour l'ensemble du mouvement féministe. Il s'agit de persuader plus que de convaincre et le CNFF priorise ici l'action au service de la guerre à l'action féministe prenant le risque d'être délégitimé aux yeux de sa base.

Malgré la présence de catholiques dans la délégation, le CNFF est bien perçu par le petit groupe des femmes belges comme un mouvement essentiellement protestant et laïc, qui s'est fort bien accommodé de la laïcisation à marche forcée de la société française. Il ne faut pas négliger le refus des catholiques belges de subir cette influence laïque, comme le rappelle Émile Vandervelde, qui affirme dans son témoignage que « certains ministres catholiques, pour qui la France était toujours la France du combisme, ne laissaient pas d'en témoigner leur mauvaise humeur »<sup>2219</sup>. Les seuls contacts seront désormais des rendez-vous entre quelques havraises catholiques et des

---

<sup>2217</sup>Le compte rendu est publié dans le *XX<sup>e</sup> siècle* et *Le Petit Havre* en décembre 1914.

<sup>2218</sup>Nous n'avons la preuve formelle de son adhésion à la LPDF qu'après la guerre (*Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1921) ; elle est par ailleurs affiliée à Patria à la fin de la guerre, comme dit plus haut.

<sup>2219</sup>Émile Vandervelde, *Souvenirs d'un militant socialiste...*, *op. cit.*, p. 212.

personnalités belges patronnant ponctuellement des fêtes caritatives, comme celle de charité le 20 avril 1915<sup>2220</sup>.

Cet épisode est significatif de l'évolution de la direction du CNFF. Julie Siegfried, qui en est la présidente, met en scène au Havre l'Union sacrée qu'elle soutient au niveau national, choix assumé qu'elle estime porteur politiquement, puisqu'elle pense que les femmes obtiendront des droits civiques par la reconnaissance de leur soutien indéfectible à la Nation au combat. Mais cette intervention publique, si elle rassemble des femmes de renom qui donnent à son action une exposition maximale auprès des alliés et des civils belges, ne peut recueillir l'assentiment de l'ensemble du mouvement. La trahison est probablement trop forte pour les féministes havraises attachées à la laïcité pour ne pas laisser de traces dans la période de l'après-conflit. La guerre souligne et exacerbe donc l'aspect composite du mouvement féministe, qui allie des femmes éduquées de la classe moyenne à une grande bourgeoisie qui intègre le féminisme à ses activités philanthropiques, les premières constituant le fer de lance revendicatif du mouvement quand les secondes mettent à sa disposition leur réseau d'influence, comme l'a décrit Catherine Jacques dans le cas du Conseil international des femmes<sup>2221</sup>.

#### *L'action caritative belge ou le cloisonnement du malheur.*

Si la plupart des femmes des personnalités belges organisent des œuvres caritatives, elles le font donc sans les Françaises ; c'est le cas pour Emma Renkin, née Van Hamme (1859-1933), épouse du ministre des colonies, qui ouvre à Sanvic, avec « les femmes des ministres belges<sup>2222</sup> » à proximité du camp belge de la banlieue nord du Havre un Home du Soldat dit « maison du permissionnaire », déclaré le 7 août 1917 et dirigé par M. Bléro, secrétaire du ministre de la guerre<sup>2223</sup>.

Dans l'ensemble du département, l'action caritative belge, surtout en direction des enfants orphelins ou séparés de leurs parents, a fonctionné sous forme d'isolats, en particulier sur le plateau de Caux et l'arrondissement d'Yvetot<sup>2224</sup>. Ces lieux organisent un accueil sans recourir à un personnel français et l'instruction, évidemment en partie néerlandophone, y est dispensée par des

---

<sup>2220</sup>*Le Petit Havre*, 21 avril 1915.

<sup>2221</sup>JACQUES Catherine, « Construire un réseau international : l'exemple du Conseil international des femmes (CIF), in GUBIN Eliane *et al.*, *Le Siècle des féminismes...*, *op. cit.*, p. 131.

<sup>2222</sup>ADSM 4 M 529, note du 10 août 1917.

<sup>2223</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2224</sup>NIVET Philippe, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », *Histoire, économie et société*, 2004, 23<sup>e</sup> année, n°2, *La société, la guerre, la paix, 1911-1946*, pp. 247-259 ; VAN SCHAICK John, *The little corner never conquered, The story of the American Red Cross war work for Belgium*, Macmillian, New York, 1922, p. 10.

enseignants belges. Si la dimension religieuse n'est pas absente de la démarche, il faut également y voir une volonté de maintenir une culture nationale forte auprès de la jeunesse, dans un exil que l'on souhaite le plus court possible.

D'autres paramètres expliquent le fait que les relations entre les femmes belges et françaises soient complexes à l'échelle du département. C'est ici la question de la centralité des œuvres belges qui est posée. Le paradoxe est le suivant : le gouvernement belge siégeant au Havre, la direction des œuvres y est rattachée ; cependant, dans bien des cas, le sous-comité parisien qui dépend donc du comité central havrais est un pôle important de l'activité, et la présence des personnalités belges y est considérée comme un atout. Thérèse Hymans, par exemple, est repérée dans la liste des personnalités du sous-comité parisien de l'aide au prisonnier de guerre en 1917<sup>2225</sup>. Cette situation évolue : les sous-comités connaissent de plus en plus de difficultés techniques pour confectionner les colis, car l'approvisionnement en provenance des pays neutres se raréfie et le coût de l'acheminement des denrées est prohibitif<sup>2226</sup>. La situation portuaire du Havre devient alors un atout notoire, et l'Office central du Havre organise un magasin qui incite le sous-comité parisien à cesser ses envois directs, estimant

« à juste titre que son existence occasionnait des frais d'organisation et d'administration qui pouvaient être considérablement réduits par le transfert au Havre des services qui auparavant étaient assurés par Paris<sup>2227</sup>. »

L'organisation d'un grand service d'expédition va dans le sens du mouvement général de centralisation observé par Sébastien Farré tout au long de la guerre<sup>2228</sup>. Cependant, la présence ou l'implication à Paris de personnalités comme Thérèse Hymans reste fondamentale pour le financement de l'œuvre.

Enfin, les femmes belges cherchent avant tout l'efficacité et priorisent d'autres contacts dans leur combat pour venir en aide aux populations civiles. Juliette Carton de Wiart donne des conférences aux États-Unis pour alerter les associations philanthropiques américaines dès décembre 1914<sup>2229</sup> ; c'est auprès de la délégation américaine qu'elle sera très présente dans le département en 1917 pour rendre efficace l'aide auprès de ses compatriotes.

---

<sup>2225</sup>Œuvre d'assistance des prisonniers de guerre en Allemagne ; Comité central, *Le Havre ; rapport présenté à l'assemblée générale du 9 décembre 1916*, Paris, impr. Berger-Levrault, 1917, p. 55.

<sup>2226</sup>*Ibid.*, p. 86.

<sup>2227</sup>*Ibid.*, p. 128.

<sup>2228</sup>FARRÉ Sébastien, *Colis de guerre...*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>2229</sup>*L'Excelsior*, 31 décembre 1914.

La tentative des féministes françaises pour forger localement une alliance qui symboliserait le rassemblement des femmes des nations alliées se solde donc par un échec. Les femmes belges sont davantage dans l'urgence que dans la construction d'un mouvement féministe international, et c'est à la présence américaine qu'elles vont être attentives.

### **c. Une pratique importée : l'expérience américaine au Havre (1917-1918).**

Les relations entre les Américains et les œuvres de Seine-Inférieure résultent à la fois de l'aide fournie par les associations philanthropiques américaines qui œuvrent à distance et de la présence physique dans le département de l'*American Red Cross (ARC)*, dont la mission commence en juillet 1917. Là encore, les liens avec les associations françaises sont intéressants à observer.

Si la recherche scientifique s'est assez tardivement emparée de la philanthropie comme objet d'étude au contraire des acteurs et actrices eux-mêmes<sup>2230</sup>, Cédric Cotter et Irène Herrmann ont souligné l'infléchissement de la position de l'*ARC* au moment de l'entrée en guerre des États-Unis et son rôle auprès d'un gouvernement américain qui en fait un outil majeur de diplomatie à travers la nomination d'un *War council*<sup>2231</sup>. La Première Guerre mondiale constitue bien un moment fort du développement de cette « philanthropie diplomatique » et un point de bascule dans les relations entre les États-Unis et l'Europe, élargissant le champ d'action géographique des premiers et faisant passer le second du rang de maître à celui d'élève selon Ludovic Tournès, même si Olivier Zunz y voit un développement de la démocratie<sup>2232</sup>. Sur le terrain, ce sont les relations qui peuvent s'établir entre ceux qui aident et ceux qui sont aidés qu'il importe de décrire, en distinguant la période pendant laquelle les États-Unis sont encore de simples observateurs du temps de leur implication directe dans le conflit.

---

<sup>2230</sup>A cet égard, le bilan historiographique dressé par Thomas David et Ludovic Tournès montre que le développement des études à l'échelle transnationale dans le courant des années 1990 a été essentiel pour l'analyse des mouvements philanthropiques et tout particulièrement pour ceux de la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle. DAVID Thomas, TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014/2 (N° 6), pp. 7-22. DOI : 10.3917/mond.142.0006. [8].

<sup>2231</sup>COTTER Cédric, HERRMANN Irène, « Les dynamiques de la rhétorique humanitaire : Suisse, États-Unis et autres neutres », *Relations internationales*, 2014/3 (n° 159), pp. 49-67, [23-24] .

<sup>2232</sup>TOURNÈS Ludovic, « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, 2007/2 (n° 35), pp. 173-197. URL : <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2007-2-page-173.htm>. [12]. Voir à ce propos la mise au point critique de Nicole Fouché, à propos des travaux de Ludovic Tournès et d'Olivier Zunz, FOUCHÉ Nicole, « De la philanthropie en Amérique », *RHMC* 2013/3 pp. 151-162.

### *Les associations philanthropiques américaines.*

Les associations philanthropiques sont connues par l'ouvrage *American women and the World War*, paru en 1918 sous la plume d'Ida Clyde Clarke, Carrie Chapman Catt et Catt Former<sup>2233</sup>, écrivaines féministes et suffragistes<sup>2234</sup>. La parution de l'ouvrage correspond donc à la volonté des féministes de mettre en avant l'action féminine des États-Uniennes durant le conflit. L'ouvrage américain ne se limite pas à une description de l'action philanthropique mais, articulé en trois grandes sections, recense d'abord l'ensemble des actions féminines sur le sol américain durant la guerre, dans des champs aussi variés que le travail, le domaine de l'éducation, ou encore la présence féminine au sein de l'*American Red Cross*. C'est l'occasion de souligner l'avance des nurses américaines en terme de formation et d'organisation qui avait déjà été constatée au congrès de Paris de 1907<sup>2235</sup>. Il détaille dans une deuxième partie les associations existant au sein de chacun des états américains, puis décrit les organisations philanthropiques ayant agi sur le sol européen. Deux chapitres concernent particulièrement les sociétés ayant mené une action en France et les sociétés françaises ayant bénéficié de fonds américains, parmi lesquelles le Secours national, ou des institutions bien plus anciennes comme la Société de charité maternelle de Paris.

Les associations féminines américaines sont regroupées dans le *Woman's comitee* le 21 avril 1917, soit quinze jours après que le congrès a reconnu l'état de guerre avec les Empires centraux,

*“realizing the inestimable value of woman's contribution to national effort under modern war conditions, the Council of national defense has appointed a committee of women of national prominence to consider and advice how the assistance of the women of America may be made available in the prosecution of the war”<sup>2236</sup>.*

Il s'agit donc d'une intégration de la philanthropie privée à l'objectif fédéral<sup>2237</sup>. Parmi ces associations américaines, quatre sont implantées en Seine-Inférieure :

---

<sup>2233</sup> CLYDE CLARKE Ida, CHAPMAN CATT, Carrie, FORMER Catt, *American Women and the World War Paperback*, New York, London, Appleton, 1918. [En ligne].

<sup>2234</sup> Carrie Chapman est entre 1915 et 1920 la présidente de la NAWSA, ou *National American Woman Suffrage Association*, principale association suffragiste américaine.

<sup>2235</sup> Malgré les progrès dans la formation faite par l'Assistance Publique de Paris et son école de la Salpêtrière ouverte cette année-là, et la présence de la Maison de santé protestante de la doctoresse Ana Hamilton, il n'y a pas sur le territoire de système homogène d'infirmières-visiteuses.

<sup>2236</sup> CLYDE CLARKE Ida, CHAPMAN CATT Carrie, FORMER Catt, *American Women and the World War...*, op. cit., chapitre II, « Women's Comitee created ».

<sup>2237</sup> ZUNZ Olivier, *La Philanthropie en Amérique . Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.

**Tableau n° 36. Associations philanthropiques américaines intervenant en Seine-Inférieure (1915-1918).**

Association	Date de création et siège	Objet	Sources
<i>American Girls</i>	Été 1917 New York, 293 Fifth Avenue	Distribution de vêtements, puis prise en charge de 250 orphelins, création d'un hôpital de 100 lits	AMH FC H4 C6 L1-L3
<i>Fatherless Children of France</i> - Fraternité franco-américaine	Octobre 1915 New York, 563 Park Avenue Rue de Volney à Paris, puis rue de Grenelle	Prise en charge financière d'orphelins	ADSM 3E 11/99 AMH FC H4 C6 L1-L3
<i>Navy League of the United States</i>	1902 New York rue de Grammont, Paris	Prise en charge financière des orphelins	AMH FC H4 C6 L1-L3
Œuvre franco-américaine du soldat blessé ou malade	Décembre 1915 (précédé de <i>French Wounded Emergency Fund</i> , Londres, 1914) travaille en lien avec l'ARC à Paris ; bureaux à Washington	Aide aux hôpitaux	ADSM 3E/483/143

*Sources : AMH FC H4 C6 L1-L3 ; ADSM 3E/483/143 ; ADSM 3E 11/99 .*

Toutes ces associations n'ont pas la même visibilité ; le nom des *American Girls* est à ce point méconnu qu'il est traduit littéralement dans un document havrais<sup>2238</sup>. L'œuvre la mieux implantée est *The Fatherless children of France*, connue par ses rapports annuels<sup>2239</sup>. Organisée au printemps 1916, elle affine l'année suivante cinquante-quatre œuvres françaises, dont l'Orphelinat aux armées, précision importante pour la Seine-Inférieure qui possède alors sept comités de cette association de rang national.

L'œuvre américaine rencontre l'accord de principe de l'œuvre de l'Orphelinat aux armées, puisqu'il s'agit dans les deux cas de venir en aide aux orphelins de père sans les couper de leur milieu d'origine, ce qui est conforme aux orientations prises par les autorités françaises<sup>2240</sup>. *The Fatherless* fonctionne en faisant établir une liste d'orphelins éligibles à l'aide par les œuvres françaises qu'elle affine, puis collecte ensuite de l'argent auprès de ses comités et la somme déposée à la banque Morgan est transférée au Comité de Paris, qui procède au versement d'une somme d'argent régulière à la mère demeurée seule ou au tuteur de l'enfant. Le principe est donc sécurisé et entraîne le minimum de frais. Avec 128 comités en mars 1917, puis 180 comités au 30

<sup>2238</sup>AMH FC H4 C6 L1-L3.

<sup>2239</sup>*Fatherless Children of France, Rapport annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 1917*, Paris, Émile Créol, 1918.

<sup>2240</sup>FARRE Sébastien, *Colis de guerre...*, op. cit., p. 91.



mai 1918<sup>2241</sup>, l'œuvre est donc importante. Elle correspond à une philanthropie de masse de dons modestes mais réalisés à une vaste échelle et décrite par Olivier Zunz<sup>2242</sup>.

Les œuvres de Seine-Inférieure se reconnaissent dans ce principe, puisque la plupart des œuvres maternalistes comme les gouttes de lait nées entre 1895 et 1908 fonctionnent à ce moment sur des bases similaires, remplaçant les fortes sommes des donatrices trop peu nombreuses des Sociétés de charité maternelle typiques du XIX<sup>e</sup> siècle par une affiliation de masse de souscripteurs plus modestes<sup>2243</sup>. Cependant l'organisation proposée pose d'autres problèmes. D'une part, parce qu'elle opère à distance, elle favorise les associations françaises les plus connues et les plus centralisées. En 1918, parmi les cinquante-neuf affiliées, seules trois sociétés françaises ont leur siège en province ; toutes les autres sont des associations parisiennes, parfois d'audience nationale. En Seine-Inférieure, l'Orphelinat aux armées qui possède sept comités travaille avec *The Fatherless Children of France*, mais l'arrondissement de Dieppe qui a fait le choix d'une association strictement locale autour d'un groupe d'élus n'en bénéficie pas<sup>2244</sup>. D'autre part, *The Fatherless* demande que la moralité des bénéficiaires soit vérifiée, exerçant un contrôle sur les familles que ne pratiquent plus la philanthropie française depuis le tournant du siècle<sup>2245</sup>. Ces premiers contacts laissent donc peu de latitude aux associations locales dans l'exercice d'une philanthropie dont elles doivent se contenter d'être les exécutrices. Elles en ont probablement conscience au moment de l'intervention de l'*American Red Cross* dans le département en 1917.

#### *L'action de l'American Red Cross.*

L'intervention de l'*American Red Cross* est l'expérience la plus originale et une des plus durables de la guerre. Cette expérience est à resituer dans l'immense déploiement des forces sanitaires américaines en Europe et en France, puisque l'*History of American Red Cross nursing* de Laviana Dock<sup>2246</sup> recense pour la période de la guerre treize pays et territoires concernés<sup>2247</sup>. En France même, l'ouvrage dénombre 65 hôpitaux, infirmeries, *homes* destinés soit aux soldats

---

<sup>2241</sup>*Fatherless Children of France, Rapport annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 1918*, Paris, Émile Créol, 1919.

<sup>2242</sup>FOUCHÉ Nicole, « De la philanthropie en Amérique »..., *art. cité*, [8].

<sup>2243</sup>Voir chapitre deux.

<sup>2244</sup>Voir début du chapitre.

<sup>2245</sup>Ce contrôle existe encore dans le cas des sociétés strictement confessionnelles comme le Diaconat havrais, mais la plupart des sociétés de charité maternelle dans les villes ouvrières de Seine-Inférieure comme Elbeuf ne réservent plus les aides à des femmes mariées ou à des enfants issus de mariage et baptisés depuis 1900. Voir chapitre premier.

<sup>2246</sup>DOCK Laviana L. *et al.*, *History of American Red Cross nursing*, New York, MacMillan, 1922.

<sup>2247</sup>Il s'agit des États ou régions suivantes: Grande Bretagne, Belgique, Italie, Russie, Palestine, Roumanie, Monténégro, Albanie, Grèce, Serbie (nord et sud), Sibérie.

du corps expéditionnaire soit aux *nurses* elles-mêmes, ainsi que quelque 75 dispensaires à destination des populations civiles, en particulier des enfants, des réfugiés, ou patients suspectés ou atteints par la tuberculose<sup>2248</sup>. La Seine-Inférieure est largement concernée par ce déploiement puisque les Américains souhaitent disposer d'installations sanitaires à distance raisonnable du théâtre d'intervention de son corps expéditionnaire. Le personnel soignant américain prend totalement en charge l'*US base hospital* d'Étretat, qui vient en renforcement du RAMC britannique de juin 1917 à janvier 1919<sup>2249</sup> et l'*US Camp Hospital* du Havre, de fin octobre 1916 à fin avril 1919. En dehors des hôpitaux militaires américains, les *nurses* de la Croix-Rouge américaine travaillent en nombre dans les hôpitaux anglais de Rouen et du Tréport<sup>2250</sup> et suppléent également les infirmières françaises, en particulier à Saint-Valéry-en-Caux, à hôpital auxiliaire n°43 bis installé par la SSBM dans l'hôtel de la Paix sous le nom de 'formation franco-américaine' et à Yvetot, à l'hôpital n° 26 de l'« Alliance », fondation anglo-américaine<sup>2251</sup>.

Auprès des civils, les *nurses* américaines sont présentes à Rouen, dans un dispensaire de soin et un service social, puis au printemps 1918, qui voit à nouveau un grand afflux de réfugiés au moment de l'offensive allemande, dans une consultation pédiatrique qui assure 30 à 40 consultations par jour<sup>2252</sup>. Elles sont également présentes à Dieppe au sein d'une consultation médicale pour enfants réfugiés<sup>2253</sup> et au Havre, nous allons le voir, dans le dispensaire de l'ARC et l'unité hospitalière pour enfants. Cette mission auprès des civils est largement financée par la fondation Rockefeller<sup>2254</sup>.

Le déroulement de la mission de l'ARC en Seine-inférieure est relaté par John van Schaick, lieutenant-colonel de l'armée américaine, dans son ouvrage *The Littler Corner never conquered*, publié en 1922<sup>2255</sup>. John van Schaick, qui a pour rôle d'assurer la sécurité de la mission, avait déjà participé à la mission Rockefeller de 1915.

Pour l'équipe qui débarque dans le port du Havre le 2 juillet 1917, il s'agit d'apporter aux populations alliées l'aide efficace d'une Amérique désormais en guerre et de concrétiser une présence qui, du point de vue militaire, ne pourra être opérationnelle et efficace avant l'année

---

<sup>2248</sup>*Ibid.*, p. 1460 et suivantes.

<sup>2249</sup>OLIER François, QUENEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>2250</sup>DOCK Laviana L. *et al.*, *History of American Red Cross nursing...*, *op. cit.*, p. 316.

<sup>2251</sup>*Ibid.*., p. 539.

<sup>2252</sup>*Ibid.*., p. 816.

<sup>2253</sup>*Ibid.*., p. 1460.

<sup>2254</sup>TOURNÈS Ludovic, « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, 2007/2 (n° 35), pp. 173-197. DOI : 10.3917/cii.035.0173 [13].

<sup>2255</sup>VAN SCHAICK John, *The little corner never conquered, The story of the American Red Cross war work for Belgium*. Macmillan, New York, 1922.

suivante. Le récit fait *a posteriori* par John van Schaick évoque clairement la question des relations entre la mission d'une part, les autorités locales et les œuvres de guerre d'autre part. Selon son témoignage, le colonel Murphy, chef militaire de la délégation aurait insisté sur la nécessité d'une entente commune :

*"We are relief forces and not combat forces, but the first duty of the American Red Cross is to help win the war. We have to remember that these people over there are very tired and very sensitive. I want you to pocket your pride and not get into arguments. "Remember that these people who have been doing relief work in Europe since the beginning of the war know a lot more about it than we do. Play the game with them"<sup>2256</sup>.*"

Cependant, publié en 1922, ce texte qui anticipe des difficultés possibles de relations entre l'ARC et les sociétés locales fait plutôt œuvre de rachat. Il est vraisemblable que le demi-échec de la prise de contact avec les colonies d'enfants belges du département puisque, malgré le travail d'interprétariat de Juliette Carton de Wiart, aucune présence étrangère n'y est acceptée<sup>2257</sup> accélère la décision du bureau parisien de l'ARC de concentrer l'essentiel de l'activité de son équipe au Havre et à Rouen, où la situation sanitaire des familles belges réfugiées dans les deux villes s'est particulièrement dégradée.

La mission de l'ARC, dirigée par le major Bicknel et John van Schaik apporte donc à la fois une aide financière et technique à des populations à bout de souffle – le dispensaire de prévention de la tuberculose Brouardel au Havre n'a plus de médecin attiré pour ses consultations à ce moment, et le Havre ne dispose plus à cette date que de 18 praticiens parmi les 90 qui exerçaient dans la ville avant le conflit<sup>2258</sup>. Elle négocie l'installation de ses projets avec le ministre de l'intérieur Berryer. Selon le récit de van Schaik c'est à la demande de celui-ci que l'œuvre américaine étend son offre aux civils Havrais, juste retour pour leur accueil durant ces années de guerre. Mais selon l'ouvrage *History of American Red Cross nursing*, c'est à la demande des autorités municipales havraises que cette offre est élargie<sup>2259</sup>.

En dehors d'une aide ponctuelle à l'hôpital belge du Havre, la proposition consiste en la mise en place d'un système sanitaire complet sous la direction du docteur Park, professeur adjoint à la faculté de médecine de l'université John Hopkins de Baltimore. L'équipe américaine s'installe dans la Salle Franklin, grand bâtiment situé dans un quartier populaire de la ville, ancien cercle

---

<sup>2256</sup>VAN SCHAICK John, *The little corner never conquered...*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>2257</sup>*Ibid.*, p. 10. La traduction des récits des enfants belges documentant leur exode et insérée dans l'ouvrage est également faite par Juliette Carton de Wiart.

<sup>2258</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918...*, *op. cit.*, p. 564.

<sup>2259</sup>DOCK Laviana L. *et al.*, *History of American Red Cross nursing ...*, *op. cit.*

dédié par Jules Siegfried en son temps aux loisirs des familles ouvrières et transformé depuis le début des hostilités en un hôpital tenu par l'ADF sous la direction d'Émilie Siegfried<sup>2260</sup>. C'est donc dans ces locaux que prend forme ce que John van Schaick nomme dans son récit *The Dr Park's great Experience*<sup>2261</sup>, qui cherchera à renforcer l'efficacité des structures mises en place, c'est-à-dire, à partir du 12 avril 1918, sous direction belge : une maternité, une consultation maternelle et une pouponnière à destination des mères au travail souffrantes ne pouvant s'occuper de leurs enfants ; et sous direction américaine : un dispensaire pour jeunes enfants, complétée à partir de septembre 1918, par un hôpital pédiatrique de 20 lits, ainsi que des consultations pour enfants dans quatre dispensaires de la ville, enfin un bureau de formation d'aide-infirmières<sup>2262</sup>.

The Dr Park's great Experience.

Très vite des tensions apparaissent entre médecins havrais et l'équipe américaine, en particulier à la suite de la demande de la direction parisienne de l'ARC de lancer une campagne contre la mortalité infantile, qui se déroule entre août 1918 et février 1919<sup>2263</sup>. L'ensemble de l'expérience est retranscrit dans un rapport des trois médecins américains et de la *nurse* à la tête du projet, les Drs Edwards Park, Dorothy Child et Alma Rothholz, et Miss Katherine Cox, et un abrégé en français, intitulé *Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François* est publié dès 1919<sup>2264</sup>.

Le choix du terrain d'expérimentation, en accord avec la municipalité, se porte sur un des deux quartiers les plus anciens de la ville, le quartier Saint-François, qui répond à la fois à des critères de faisabilité et de nécessité : faisabilité puisque le quartier Saint-François est une enclave au milieu des bassins et que son nombre d'habitants, 12 000, est un format adapté au personnel soignant ; nécessité car « les habitants en général ignor[ai]ent les lois les plus élémentaires de l'hygiène et de la protection de l'enfance<sup>2265</sup> ». Quartier populaire, Saint-François regroupe dockers et marins, dont beaucoup d'origine bretonne, et population récemment arrivée à la recherche d'un emploi<sup>2266</sup>. La Manufacture des tabacs y est le premier employeur de main d'œuvre

---

<sup>2260</sup>John van Schaick dira de cette rencontre : “[We met] a group of devoted patriotic french women”. p. VAN SCHAICK John, *The little corner never conquered...*, op. cit., p. 179.

<sup>2261</sup>*Ibid.*, p. 178.

<sup>2262</sup>*Ibid.*, p. 179.

<sup>2263</sup>Les membres du personnel du *Children's bureau* qui sont intervenus au Havre sont les docteurs Murphy et Knox, et la nurse Miss Perrin, qui signe en particulier les prises en charge d'orphelins havrais par l'ARC dans la dernière année de la guerre. AMH FC H4 C1 L2-L3.

<sup>2264</sup>*Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François [au Havre], Croix-Rouge américaine, commission pour la Belgique*, Le Havre, imprimerie du *Journal du Havre*, 1919.

<sup>2265</sup>*Ibid.*, p. 7.

<sup>2266</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, op. cit., p. 4.

féminine, et de nombreuses jeunes filles y sont embauchées dès la sortie de l'école communale du quartier<sup>2267</sup>.

Le rapport, après avoir rappelé les principes d'hygiène qui doivent présider à la petite enfance, présente les nécessités d'une articulation entre services de la ville chargés des problèmes sociaux, et installations sanitaires responsables des soins dispensés aux individus. Il décrit donc le rôle-clé de « l'infirmière sociale » qui doit « entrer en relation directe avec la famille, [...] lui venir en aide et faire en sorte qu'elle [...] devienne un membre actif de la communauté ». L'infirmière sociale, ou encore infirmière visiteuse, traduction ici de la *visiting-nurse* anglo-saxonne, permet donc d'atteindre les familles dont les difficultés socio-économiques sont telles qu'elles les empêchent d'accéder aux dispensaires. Elle doit en conséquence « connaître toutes les ressources de la ville où elle exerce (œuvres de bienfaisance, logements, écoles d'apprentissage, docteurs, hôpitaux, sanatoriums, emplois vacants)<sup>2268</sup> ».

Le *Rapport* expose les principes de l'enquête sociale que doit mener l'infirmière sociale au domicile « sans curiosité indiscrete, avec le désir sincère d'arriver au plus près de la vérité que possible et de comprendre les causes du mal social ». La suite du document est consacrée au compte rendu des visites à domicile commencées le 10 août et qui se sont déroulées grâce aux listes des naissances du quartier fournies deux fois par semaine par la municipalité<sup>2269</sup>, et à l'exposé statistique des 164 cas suivis pendant six mois, cherchant en particulier à expliquer les causes des décès de onze enfants faisant partie du groupe d'étude.

Le *Rapport* revient longuement sur les contacts pris par l'infirmière sociale avec les autorités municipales comme avec les œuvres privées caritatives, et propose un schéma d'organisation qui en mutualise les forces (voir annexe 14). Il s'agit d'organiser un travail des œuvres en réseau, celui-ci étant animé par l'infirmière-visiteuse.

Mais le ton est celui de la leçon, souvent condescendant, et informatif à l'excès. Les membres de l'équipe américaine exposent leur « programme », mais le formulent de telle manière qu'ils semblent avancer sur une terre vierge de toute expérience. Si les auteurs ont sans doute en tête l'écart tout à fait réel qui sépare les pratiques américaines et françaises, le refus de prendre en compte le contexte particulier né du conflit ne peut que générer des tensions avec le milieu médical havrais.

---

<sup>2267</sup>C'est en particulier dans ce quartier que les amicales d'anciennes élèves sont les plus dynamiques.

<sup>2268</sup>*Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François...*, op. cit., p. 10.

<sup>2269</sup>*Ibid.*, p.12.

Le lieu est en effet mal choisi pour – sinon faire le procès du système sanitaire français, au moins dénigrer une situation locale – et le texte est très mal accueilli par le docteur Marc Gibert qui en assure la traduction<sup>2270</sup>. Or Marc Gibert (1867-) est le fils du docteur Joseph Gibert (1826-1899) dont les idées novatrices sont connues<sup>2271</sup>, fondateur du premier bureau d'hygiène municipale de France du temps de la municipalité Jules Siegfried, qui avait permis un meilleur suivi des déclarations de maladies contagieuses, l'assainissement et la surveillance de l'eau potable, la surveillance de quarante écoles communales. Depuis 1906, la ville dispose du dispensaire Bouardel dédié à la prévention – ou au moins à la détection – de la tuberculose. Marc Gibert lui-même est le fondateur et le directeur depuis 1900 d'un dispensaire pour enfants malades dont le nombre de consultations est estimé à 10 000 par an<sup>2272</sup>. Il n'a pas ménagé sa peine depuis le début de la guerre, puisqu'il est médaillé de l'ordre de Léopold le 15 mai 1918 pour les soins dispensés aux réfugiés belges pendant le conflit<sup>2273</sup>.

Dès avant la guerre, la volonté de prendre compte des difficultés sociales de la famille et de l'insalubrité des logements, ainsi que l'adhésion des mères au programme de soin des jeunes enfants étaient également au cœur de la démarche de la Consultation des nourrissons au sein, mise en place par le docteur Abramovitch<sup>2274</sup>, même si ce médecin n'avait jamais disposé des moyens financiers et humains qui lui semblaient nécessaires pour mener à bien ses projets.

Le fait de considérer la situation sanitaire de la ville – et plus encore celle du quartier Saint-François – comme le résultat d'une méconnaissance par le personnel médical des principes scientifiques de l'hygiène est en 1918 difficilement acceptable pour les médecins havrais. Plus que de la carence locale du système de santé, elle est la conséquence d'un défaut de prise en charge générale des problèmes de l'hygiène par les autorités de l'État dans le temps long<sup>2275</sup>, également des particularités d'un quartier qui héberge une partie de la population la plus pauvre de la ville et dont l'arrivée est souvent récente, enfin et surtout des quatre années de guerre qui ont amplifié les difficultés et épuisé les ressources humaines. Assez peu au fait de cette histoire, les auteurs du rapport prennent pour une méconnaissance scientifique – ou en tous cas font semblant de le croire, ce qui est plutôt de l'ordre de l'empêchement matériel, leur objectif étant de mettre en place un système qui serait pérenne après leur départ.

---

<sup>2270</sup>Il en est remercié dans la préface.

<sup>2271</sup>Voir chapitre premier.

<sup>2272</sup>Base Léonore, dossier Gibert Marc.

<sup>2273</sup>*Le Petit Havre*, 16 août 1918.

<sup>2274</sup>Voir chapitre deux.

<sup>2275</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, Chapitre IX : « La France pasteurisée ? », *L'Hygiène dans la République...*, op. cit., pp. 331-366.

Or, les dernières pages de l'ouvrage sont constituées par les résultats d'une longue enquête intitulée *Conditions de logement dans un groupe de maisons du quartier Saint-François*. Elle est dirigée par un groupe de cinq Havraises qui se nomme lui-même « Comité d'amélioration des logements ouvriers » et qui comprend Suzanne Kablé, Isabelle Lorne Currie, Madeleine Roederer, M<sup>mes</sup> Lévy-Duplat et de Montluc. Les trois premières sont faciles à identifier : Suzanne Kablé (1863-1941)<sup>2276</sup>, épouse d'un courtier en cotons est la fille de Joseph Gibert et donc la sœur du docteur Marc Gibert. Elle est déjà affiliée à cette époque à la première branche historique de la Croix-Rouge, la SSBM, et fait partie de la section féminine locale de l'Union française antialcoolique. Isabelle Lorne Currie (1873-1956)<sup>2277</sup> est la sœur de l'avocat Frank Basset, cheville ouvrière de nombreuses œuvres havraises<sup>2278</sup>. Elle-même a une longue carrière associative<sup>2279</sup>. Mariée en 1898 au négociant anglais Lorne Campbell Currie<sup>2280</sup>, elle est parfaitement anglophone. Marie Roederer est l'une des principales responsables havraises du CNFF<sup>2281</sup>. Les deux autres femmes sont moins connues, semble-t-il, des milieux caritatifs havrais.

Leur rapport s'intéresse, après quelques considérations générales, à une des rues du quartier parmi les plus miséreuses, qui joint les deux bassins historiques de la ville. Le groupe des cinq Havraises mène dans cette rue une enquête à la fois sociologique, puisqu'elles détaillent l'origine, l'âge, la composition du foyer des 299 habitants qui y vivent, et également d'urbanisme, puisqu'elles font un état du nombre de pièces par appartement et par famille, pour chacune des maisons de la rue. Elles terminent leur exposé par la présentation de deux bâtisses pour en détailler l'affectation et la description des familles qui y logent.

La collaboration des Françaises n'a sans doute pas été sollicitée par les Américains qui ont du personnel en nombre. Il ne semble pas non plus que la visiteuse sociale les ait sollicitées pour effectuer des démarches auprès des institutions ou œuvres auxquelles elles sont elles-mêmes affiliées. Le document précise toutefois que c'est l'annonce de l'expérience menée par l'ARC qui a incité « un comité de dames havraises » à se réunir. Ce sont elles, manifestement, qui prennent l'initiative de commander le nettoyage des maisons les plus insalubres au bureau d'hygiène municipal, puis, réalisant l'inutilité de la tâche incommensurable au vu de la vétusté des logements,

---

<sup>2276</sup>Affiliée n° 1694.

<sup>2277</sup>Affiliée n° 691.

<sup>2278</sup>Il avait en particulier rédigé en 1899 la demande adressée au sous-préfet permettant l'entrée des femmes au Comité des enfants traduits en justice du Havre.

<sup>2279</sup>Elle est affiliée à l'Œuvre maternelle du Havre (1903), au Comité de défense des enfants traduits en justice (1906), à l'Œuvre des colonies de vacances (1907) et au Comité d'assistance par le travail (1910).

<sup>2280</sup>Grand amateur de régates, il participe comme skipper aux Jeux Olympiques de Paris en 1904.

<sup>2281</sup>Voir chapitre trois.

qui décident de lancer cette enquête d'urbanisme dans le but « d'y intéresser l'opinion publique<sup>2282</sup> ».

Il faut voir dans la démarche des Havraises le reflet des sentiments positifs à l'égard des Américains qui sont ceux d'une grande partie de la population<sup>2283</sup>. Elles souhaitent également promouvoir l'action féminine et féministe française et trouver une place dans le système qui est en train de voir le jour, bien au delà des œuvres nées de la guerre : l'enquête, pratique répandue depuis le tournant du siècle dans les milieux philanthropiques féminins<sup>2284</sup> et qui leur est familière, leur permet de faire la démonstration de leurs compétences.

Dès 1915 nous le voyons, l'action sociale en guerre ne se limite plus aux pratiques les plus traditionnelles de l'action caritative locale, même si celles-ci perdurent jusqu'à la fin de la guerre et sont efficaces dans la mission qu'elles se sont imposées. Le développement d'œuvres nationales, l'infléchissement des objectifs féministes et des expériences comme celle menée par l'ARC au Havre, sont révélateurs de l'enjeu politique qui est celui de l'action féminine. Elle montre une autonomie importante, y compris lorsqu'elle est manifestement contradictoire avec le souhait des médecins havrais.

Encore faut-il prendre la mesure de la profondeur de ces changements à l'échelle des espaces diversifiés du département.

### **3. Actrices et territoires : essai de typologie.**

Le tournant du siècle avait favorisé les milieux urbains marqués par une pluri-affiliation porteuse de sens et initiatrice d'un réseau duquel les espaces ruraux avaient parfois tenté de se rapprocher, par l'usage de la souscription par exemple. La primauté progressive de la formation technique sur l'accumulation financière avait renforcé les prérogatives des grands comités urbains<sup>2285</sup>. La guerre rebat-elle les cartes ?

#### **a. Trois types d'espaces**

Les lectures croisées de l'existence ou non de groupes ayant une pratique associative, de l'idéologie qui les anime, et des incitations ou des propositions qui sont celles des autorités locales ou nationales, invite à identifier trois types de territoires : les grandes agglomérations de Rouen et

---

<sup>2282</sup>Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François..., *op. cit.*, p. 28.

<sup>2283</sup>Ces sentiments américanophiles sont exprimés lors d'une cérémonie au temple protestant par le pasteur Granier en juillet 1918 : *Manifestation franco-américaine. La Fayette, nous voici ! Discours prononcé dans le temple du Havre par le pasteur F. Granier, le 7 juillet 1918*, Le Havre, s.n., 1918.

<sup>2284</sup>Voir chapitre trois et CHESSEL Marie-Emmanuelle, Chapitre 5 : Femmes enquêtrices, *Consommateurs engagés ...*, *op. cit.*, pp. 149-177.

<sup>2285</sup>Voir chapitre deux.



du Havre, tôt pénétrées par les influences féministes, mais qui ont aussi connu un fort activisme catholique au moment du développement de la LFF et de la LPDF, les villes moyennes dont la mono-industrie ou l'isolement, comme Dieppe accrochée au rivage « anglais » de la Manche, où la moindre importance de la population a formé des groupes souvent dominants dans l'action sociale, se distinguent des espaces plus en marge des cantons ruraux ou semi-ruraux.

*Les grandes agglomérations, bastions féministes divisés.*

Les deux premières agglomérations du département, Rouen et Le Havre, sont exemplaires de l'action sociale dirigée par les groupes féministes. Ces groupes sont nombreux, préparés et habitués aux réunions publiques. En réseau avec les nombreuses associations dont elles sont issues, comme les loges maçonniques, la Solidarité protestante ou encore la Ligue de la paix<sup>2286</sup>, ils sont stimulés par des directions nationales actives. Dans le cas de Rouen, leurs affiliées entrent donc sans peine à la Commission générale de secours et d'assistance organisée par la municipalité en direction des civils, et développent parallèlement en leur nom propre de multiples œuvres en direction des populations victimes du conflit.

Cependant, ces comités, qui présentent la particularité de conserver des liens avec les instances parisiennes des mouvements pendant la durée de la guerre, soit par la présence de leurs dirigeantes sur place comme dans le cas de Julie Siegfried, soit du fait de leur proximité avec Paris, infléchissent leurs objectifs à partir de 1916 et relaient de plus en plus les mots d'ordre nationaux, reléguant au second plan l'ambition suffragiste. Cette évolution fragilise des comités souvent hétérogènes comme ceux du CNFF au Havre, formé comme souvent<sup>2287</sup> de femmes issues de la grande bourgeoisie pour qui le féminisme est une extension de la philanthropie, et de femmes instruites, souvent enseignantes, pour qui la revendication suffragiste est première. Les drames de la guerre<sup>2288</sup>, le durcissement des conditions socio-économiques, mais aussi le passage au second plan de la revendication suffragiste semblent limiter leur investissement.

Par ailleurs, la quasi-invisibilité dans la première moitié de la guerre de la LPDF en tant que mouvement catholique est frappante. À Rouen par exemple, un seul de ses ouvroirs est clairement identifié. Ouvert le 13 août 1914<sup>2289</sup> il est uniquement destiné à fournir du travail aux adhérentes

---

<sup>2286</sup>Voir chapitre 3

<sup>2287</sup>JACQUES Catherine, « Construire un réseau international, l'exemple du CIT », in GUBIN Éliane *et al.*, (dir), *Le Siècle des féminismes*, Paris, les Éditions ouvrières, 2004, p.131.

<sup>2288</sup>Voir le cas de Louise Jouault, affiliée n°1465, chapitre sept.

<sup>2289</sup>*Journal de Rouen*, 13 août 1914.

et travaille à la confection de sacs destinés à contenir de la terre pour consolider les tranchées<sup>2290</sup>. Deux explications justifient ce constat. En premier lieu, la LPDF est une association de masse ; elle compte parmi ses affiliées une proportion évidente de femmes à qui les secours sont destinés. De plus, l'organisation des secours par les catholiques, très importante en direction des réfugiés, est essentiellement prise en main par les autorités de l'archevêché, et en particulier par l'Abbé Lesergeant dont l'action est coordonnée avec celle de la municipalité (Cantonement de réfugiés) par un comité idoine (comité central des réfugiés)<sup>2291</sup>. Enfin, la LPDF s'investit, plutôt que dans l'action sociale en son nom propre, dans une pratique religieuse intense, par la célébration de messes pour la France et le maintien du pèlerinage de Bonsecours.

Au Havre, le constat est identique : les noms de Blot-Lefbvre, de Geuser, ne sont pas rencontrés dans les œuvres nouvelles au cours du conflit. Ceux de Grosos et de Déro ne le sont que lors de quêtes publiques des journées patriotiques. Notons d'ailleurs que cet état de fait collectif n'empêche pas les participations individuelles : à Rouen, M<sup>me</sup> Ferrère, présidente de la LPDF quelques années plus tôt, ouvre un hôpital bénévole dans son hôtel particulier de la rue de la Seille. Au Havre, Berthe Lockhart, également investie dans la LPDF, est infirmière pendant le conflit et fait partie des soignantes médaillées<sup>2292</sup>.

### *Les villes moyennes : héritages d'une pratique récente et Union sacrée.*

La période du conflit n'est guère propice à l'émergence de forces néophytes. Ce sont les groupes connus pour leur expérience qui prennent des initiatives, ou bien qui sont sollicités par les autorités municipales dans les villes comme Fécamp, ou encore Elbeuf et Bolbec. Ces groupes exclusivement féminins et polyvalents s'adaptent à la tâche utile et ne négligent aucun secteur, y compris celui des réfugiés, nombreux à Bolbec par exemple.

Deux mouvements se font jour pendant le conflit : d'une part, la guerre met un terme au moins provisoire aux concurrences dans certaines de ces villes moyennes. À Elbeuf, les femmes de l'UFF<sup>2293</sup> s'impliquent aux côtés des affiliées de la SSBM<sup>2294</sup> dans le secours aux prisonniers de guerre, mettant un terme à la concurrence qui opposait les comités depuis la fondation de l'UFF en 1888<sup>2295</sup>. À Fécamp, les femmes de la LPDF s'associent à la femme du maire Robert Duglé

---

<sup>2290</sup>Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen, 7 août 1915.

<sup>2291</sup>DESCHAMPS Louis *Les Œuvres sociales de Rouen...*, op. cit., p. 135 à 140.

<sup>2292</sup>Liste des infirmières bénévoles décorées, archives de la Croix-Rouge.

<sup>2293</sup>AME H 18. C'est le cas en particulier de Marie Belzeaud et Juliette Bessand.

<sup>2294</sup>C'est le cas de M<sup>me</sup> Delandemarre, affiliée n° 796, par exemple.

<sup>2295</sup>Voir chapitre deux.

pour gérer les œuvres aux réfugiés et aux prisonniers de guerre, alors que les heurts avec cette municipalité avaient été vifs au moment de l'interdiction des congrégations entre 1902 et 1904. À Bolbec, le comité de secours aux réfugiés belges est formé d'« épouses des industriels du pays<sup>2296</sup> » déjà investies dans la Goutte de lait créée en 1904.

D'autre part, c'est dans ces territoires que la guerre met au grand jour ce que l'instauration des formations sanitaires – déjà trop limitées – des grandes villes laissait deviner : les femmes de comités de la Croix-Rouge, sans qualification, n'ont d'autres compétences que celles de lancer des souscriptions et de gérer les finances, rendant inefficace l'idée des autorités militaires d'implanter des hôpitaux dans chaque petite ville<sup>2297</sup>.

*Dans les zones excentrées, le recours à l'élite individuelle.*

La situation de la ville de Dieppe, pourtant sous-préfecture du département, est absolument atypique et mérite de figurer comme un isolat dans le département : ses liens anciens avec la côte sud de l'Angleterre et avec Paris par des réseaux réguliers de transport l'ancrent peu dans l'espace départemental. En ville, toutes les énergies féminines sont absorbées par l'engagement à l'UFF et à la SSBM, d'autant plus que l'importance du parc hôtelier de la station balnéaire a incité les autorités sanitaires à y installer de nombreux hôpitaux<sup>2298</sup>, comme c'est le cas aussi à Forges-les-Eaux, où le casino est réquisitionné dès août 1914<sup>2299</sup>. Cette particularité est donc à rattacher à son statut de lieu de villégiature. Des initiatives sont souvent prises par les membres de la haute société qui résident de façon temporaire en Seine-Inférieure : la comtesse Greffulhe dont la résidence d'été se trouve à Dieppe, accompagne le convoi de la colonie d'Alsaciens et de Lorrains réfugiés à Yvetot<sup>2300</sup>. Plusieurs hôpitaux bénévoles sont créés chez des particuliers, surtout à l'automne 1914, quand la diminution de la capacité d'accueil des départements envahis se conjugue à l'afflux des blessés, mais il ne s'agit ni de structures collectives, ni de structures associatives. Pour le reste, des comités que nous pouvons qualifier de « hors-sol » sont fondés par des notabilités locales comme M<sup>me</sup> Fauque de Jonquières, que l'association « Aiguille française-Vestiaire national »

---

<sup>2296</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2297</sup>Le roman de Geneviève Duhamel, *Ces Dames de l'hôpital* 336, Paris, A. Michel, 1917, s'inspire de la situation de l'hôpital 112 de Fécamp, où la romancière a servi pendant plusieurs mois.

<sup>2298</sup>Neuf hôpitaux complémentaires sont installés dans des hôtels. OLIER François, QUENEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918...*, op. cit, p. 97.

<sup>2299</sup>*Ibid.*, p. 101

<sup>2300</sup>*Journal de Rouen*, 21 août 1914.

sollicite personnellement<sup>2301</sup>. La base américaine de Dieppe qui est essentiellement un support technique destiné à l'intendance ne suscite pas de liens avec le milieu local.

Les cantons les plus ruraux, mais aussi les localités dans lesquelles le tissu associatif avait avant la guerre difficilement pu s'élaborer ont des comités polyvalents qui s'adaptent au cours du conflit, ainsi à Fréville. D'autres ne recourent qu'aux autorités déjà en place : il s'agit en général de la municipalité élue, comme nous avons pu le décrire pour les structures d'aide aux prisonniers de guerre, et ces comités sont parfois réduits au maire et à un ou deux adjoints.

### **b. Des espaces en connexion**

La guerre a stoppé les projets d'expansion de mouvements féminins : la section de la LPDF qui tentait de s'installer à Elbeuf en juin 1914 n'a pas eu le temps de voir le jour. Le conflit rend également plus difficiles les déplacements entre ces différents espaces. Mais la nébuleuse départementale née de l'essaimage des grandes associations avant la guerre<sup>2302</sup> sert tout de même d'appui au milieu rural pendant le conflit. À Gaillefontaine par exemple, dans l'arrondissement de Neufchâtel, un comité de six femmes est créé le 1<sup>er</sup> juillet 1917 pour venir en aide aux prisonniers de guerre. Aucune d'entre elles, dans ce bourg de 1400 habitants, n'est connue pour être insérée dans une activité déclarée à l'exception de Marie Floquet<sup>2303</sup>, affiliée depuis 1903 à l'UFF de Rouen comme « membre hors la ville »<sup>2304</sup> ; c'est bien cette affiliation qui est mise à profit. À Londinières, Marie-Antoinette Godebin<sup>2305</sup> qui entre dans un comité semblable au cours du conflit, est la belle-sœur de Marie Lerebours, active nous l'avons vue dans la Commission générale de secours et d'assistance. Ces liens sont parfois ceux des réseaux de l'instruction publique : l'Amicale des anciennes élèves de Buchy fait parvenir sa production à l'Amicale du prisonnier de guerre du lycée de jeunes filles de Rouen<sup>2306</sup>. Marie Briclot, ancienne directrice d'école devenue déléguée cantonale des écoles lors de la campagne féministe d'avant-guerre à Belencombre<sup>2307</sup> met en place l'œuvre du Vestiaire du soldat avec l'aide du maire<sup>2308</sup>. Enfin, Rouen devient le siège des comités départementaux des nouvelles fédérations : orphelinat des armées, association des veuves de guerre, œuvre des pupilles de l'école publique, fédération des comités d'aide aux prisonniers de guerre, dans lesquelles des femmes sont présentes.

---

<sup>2301</sup>AMD Fonds ancien, carton U, guerre 1914-1918.

<sup>2302</sup>Voir chapitre deux.

<sup>2303</sup>Affiliée 1226.

<sup>2304</sup>Union des femmes de France, *Annuaire UFF 1903-1904*, p. 238.

<sup>2305</sup>Affiliée n° 1386.

<sup>2306</sup>*Journal de Rouen*, 16 janvier 1916.

<sup>2307</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2308</sup>ADSM 1 Z 143 ; affiliée n° 412.

## **Conclusion.**

Si ce sont avant tout les œuvres locales qui ont fait face à l'urgence lors de la première année de guerre, la verticalité des liens nationaux se consolident pendant la suite du conflit. L'État, qui renforce son pouvoir dans ce domaine comme dans d'autres, exerce un contrôle sur les œuvres de guerre par la loi de mai 1916, entaillant dans son principe la loi de liberté associative de juillet 1901. La structuration des œuvres à laquelle il procède au sein de la Fédération des prisonniers de guerre en Seine-Inférieure ou de l'Orphelinat des armées est une opportunité de pouvoir pour les femmes fortes de l'expérience associative. Cette opportunité est saisie en particulier par les féministes et les chrétiennes sociales qui sont justement reconnues pour leur investissement précoce et efficace dans les œuvres qu'elles ont mises en place localement. Au sein des grandes associations féministes, l'équilibre qui s'était construit entre les directions nationales et la province est fragilisé car les expériences locales ne nourrissent plus le débat national. Les comités locaux lorsqu'ils reprennent une activité ne contribuent plus à la réflexion des mouvements mais sont les destinataires des injonctions formulées par les instances nationales dans le cadre de grandes campagnes au service de l'effort de guerre. Les directions nationales qui font le choix de poursuivre leur engagement au sein d'une Union sacrée pourtant fracturée se mettent ainsi au service d'une morale sociale qu'elles pensent utile pour les femmes et pour l'issue du conflit, au prix d'un renoncement à la revendication suffragiste, qu'elles conditionnent à la victoire. L'importance des enjeux internationaux est tout à fait visible en Seine-Inférieure et fait l'une des fortes particularités du département : le CNFF, qui veut être entendu face aux pacifistes qu'il condamne, tente de nouer des alliances avec les femmes belges en instrumentalisant la branche locale du mouvement, et même en ayant recours à des alliances avec certaines catholiques intransigeantes. Dans le même temps, les femmes des comités locaux font face à un modèle concurrent porté par la Croix-Rouge américaine et y voient un modèle possible d'action. Les comités locaux réagissent différemment à ces bouleversements : au Havre, le mouvement féministe écartelé entre les représentantes de la grande bourgeoisie et les enseignantes achève de se fracturer en alors qu'à Rouen, en dépit des dissensions internes face à la question pacifiste, le groupe local ne semble connaître ni défection, ni exclusion. Mais, à l'issue des quatre années de guerre, c'est bien un mouvement de centralisation du pouvoir qui s'est opéré, accélérant encore la différenciation des territoires dans l'espace départemental. La période de sortie de guerre permet de mesurer la durabilité de ces transformations et leurs conséquences sur l'ensemble des mouvements, pour lesquels il semble déjà acté que la fin du conflit ne peut signifier un retour à un état antérieur.

## Chapitre neuf.

### Sortir de la guerre (1918-1923).

#### Introduction

« Un départ, voulu ou non, c'est toujours quelque chose de déchirant, c'est une étape de la vie qui prend fin <sup>2309</sup> ». Ces mots d'une infirmière décrivant son état d'esprit alors qu'elle attend une ultime nomination parent-ils être repris à leur compte par les femmes de l'action sociale à l'issue du conflit ? Peu d'analyses permettent de l'établir : paradoxalement, alors que la démobilisation féminine des métiers de l'industrie de guerre, massive et rapide, est soulignée au niveau national et local par l'historiographie<sup>2310</sup>, la démobilisation des groupes féminins des œuvres de guerre est silencieuse malgré une historiographie de la « sortie de guerre » qui s'est enrichie depuis une vingtaine d'années<sup>2311</sup>.

Certes, il est établi que la « porosité entre guerre et paix<sup>2312</sup> » rend impossible de considérer la période qui commence après l'armistice comme un mouvement rectiligne vers la paix et encore moins comme un retour à une situation antérieure au conflit, ce qui fait de la « démobilisation culturelle » un angle d'observation indispensable des sociétés dont il est entendu qu'elles ont été totalement impliquées dans la guerre. Il est donc plus judicieux d'évoquer avec Bruno Cabanes et Guillaume Piketty une « lente déprise »<sup>2313</sup> plutôt qu'un retour à un état préexistant pas plus qu'à une norme. Cette remarque oblige donc à envisager avec précaution la notion de « reconstruction<sup>2314</sup> » pour l'ensemble des belligérants<sup>2315</sup>.

La question que nous envisageons ici tient à la fois et du genre, et du groupe. À quels moments et sous quelles formes cette démobilisation s'est-elle opérée pour les groupes féminins dans leur dimension collective et publique ? Ces collectifs féminins dont nous avons pu montrer

---

<sup>2309</sup>CRÉMIEUX Julie, *Souvenirs d'une infirmière*, Paris, F. Rouff éditeur, 1918, p. 32.

<sup>2310</sup>DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne...*, op. cit. ; BARZMAN J., *Dockers, métallos, ménagères ... op. cit.*

<sup>2311</sup>JOUHANNEAU Cécile, «Sorties de guerre : reconfiguration des normes et carrières combattantes », in *Cultures et conflits*, n° 77, 2010, pp. 93-100.

<sup>2312</sup>AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, PROCHASSON Christophe, *Sortir de la Grande Guerre, le monde et l'après-19018*, Tallandier, 2008, p. 28.

<sup>2313</sup>CABANES Bruno, PIKETTY Guillaume, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@Politique*, 2007/3 (n° 3), p. 1-1. DOI : 10.3917/hp.003.0001, [7].

<sup>2314</sup>BARAKAT Sultan, *After the Conflict: Reconstruction and Development in the Aftermath of War*. London: I.B.Tauris, 2005.

<sup>2315</sup>FATHI Romain, HUTCHISON Margaret, VARNAVA Andrekos, WALSH Michkael, *Exiting war, The British Empire and the 1918-20 moment*, Manchester, Manchester University Press, 1922.

la vigueur et le travail pendant le conflit peuvent-ils alors expliquer publiquement et au sein de leur pratique *leur* guerre, alors que le cataclysme humain a fait du deuil une pratique publique et privée omniprésente et que comme le souligne John Horne, « deux groupes entiers parlaient pour les morts, les femmes en deuil et les anciens combattants, représentant respectivement l'arrière et le front<sup>2316</sup> » ? Dans quelle mesure et par quelles concessions est-il acceptable de maintenir une parole collective féminine alors que l'heure est au retour au foyer et qu'est célébrée la collectivité des armes masculines, dont Bruno Cabanes a bien montré à la fois la fonction de réintégration et de reconnaissance<sup>2317</sup> ?

Au delà de la reconnaissance de ces collectifs et de leur travail, comment le bilan de la guerre modifie-t-il le positionnement idéologique des groupes et des individus, et leurs relations internes avec l'architecture nationale des mouvements préexistants ou bien nés pendant le conflit ? Dans ce premier mouvement de sortie de guerre, entre l'armistice du 11 novembre 1918 et la fin de l'année 1923, il s'agit d'appréhender sur le terrain local, les points de bascule et les équilibres nouveaux qui se construisent.

### **1. Vigueur puis marginalisation des œuvres de guerre (1918-1920).**

La démobilisation, décrite comme un lent processus pour les soldats français, pour lesquels le retour à la vie civile est instauré selon des critères complexes d'âge et de situation individuelle<sup>2318</sup>, opère au contraire par le basculement rapide des œuvres de guerre. A ceux-là, un délai d'attente pour le retour la vie civile d'autant plus long que leur présence loin de leurs foyers n'est plus justifiée par des opérations militaires dont l'achèvement fait du temps passé en caserne un temps inutile ; pour celles-ci, une obsolescence parfois immédiate du travail quotidien, qui fut pourtant jusqu'au bout nécessaire et maintenu.

De fait, la séparation des familles et l'épuisement dû à plus de quatre longues années de guerre rendent la lenteur de la démobilisation insupportable aux soldats comme à de nombreux civils comme en témoignent les pancartes brandies par les ouvrières havraises à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1919, portant « rendez-nous nos hommes démobilisés<sup>2319</sup> ». Pour les femmes investies dans les œuvres de guerre cependant, le rythme imposé par la fin du conflit contraste

---

<sup>2316</sup>HORNE John, « Les vivants », in WINTER Jay M, *La Première Guerre mondiale... op. cit.*, tome 3, p. 664.

<sup>2317</sup>CABANES Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, UH Seuil, 2004.

<sup>2318</sup>*Ibid*, p. 72-74.

<sup>2319</sup>*Le Petit Havre*, 2 mai 1919.

nécessairement avec la prise d'initiative qui leur avait été nécessaire au moment de la mise en place des œuvres<sup>2320</sup>.

Si le Tricot du Soldat de Rouen, dans son récit postérieur publié en 1923<sup>2321</sup> choisit la date de l'armistice comme date de dissolution, cette date est toute théorique. La plupart des comités poursuivent activités et souscriptions bien au delà<sup>2322</sup>. Ce sont d'abord celles qui s'occupent des combattants et des réfugiés. Le retour de 10 000 prisonniers de guerre, acheminés par bateaux des ports d'Europe du Nord vers Le Havre, mobilise particulièrement les forces de la Croix-Rouge au mois de décembre 1918. Le gouvernement belge commence à quitter son hébergement provisoire de Sainte-Adresse pour regagner le Royaume le 19 novembre 1918, et les hôpitaux militaires belges, anglais et américains cessent leurs activités entre décembre 1918 et janvier 1919<sup>2323</sup>. Mais le dernier train de réfugiés belges ne part du Havre que le 17 juin 1919<sup>2324</sup>, et ce n'est qu'à cette date que cesse l'activité des comités qui les soutenaient. A ce moment, de nombreux hôpitaux auxiliaires de la SSBM, de l'UFF et de l'ADF ont déjà fermé leurs portes, à la fois du fait de l'accroissement de la capacité des hôpitaux militaires dans la dernière année de guerre et parce que la grande offensive allemande du printemps 1918 en rapprochant la zone des combats de la Seine-Inférieure aurait rendu dangereux leur maintien. La plupart des infirmières bénévoles sont donc rendues à la vie civile, ou bien disponibles pour d'autres missions. Il faut attendre les 20 et 30 août 1919 pour que la deuxième vague de démobilisation des troupes<sup>2325</sup> permette l'organisation des cérémonies de retour des régiments au Havre et à Rouen. De leur côté, d'autres missions nées pendant le conflit perdurent quelque temps : l'*American Red Cross* poursuit son travail après l'armistice et si une part importante de son personnel quitte la Seine-Inférieure en avril 1919, plusieurs infirmières américaines restent en charge du secteur de visiteuses sociales jusqu'au 1<sup>er</sup>

---

<sup>2320</sup>Cependant, le régime instauré par la loi de mai 1916 perdure jusqu'en 1939.

<sup>2321</sup>*Le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918...*, *op. cit.*, p. 63. Pourtant, la guerre, en Seine-Inférieure comme ailleurs n'est pas perçue par les contemporains dans les bornes chronologiques passées à la postérité. Nombre d'associations, nées au cours du conflit rassemblent les combattants de la « guerre 1914-1915 ». alors que d'autres, très nombreuses, qui voient le jour à la fin du conflit se proposent de réunir les « combattants de 1914-1919 ».

<sup>2322</sup>*Journal de Fécamp*, souscription aux prisonniers de guerre, 22 novembre 1918 ; *Journal du Havre*, même motif, 25 novembre 1918. Le 26 novembre 1918, Julie Siegfried et les deux vice-présidentes de l'œuvre Pour nos soldats lancent un nouvel appel au don dans les colonnes du *Petit Havre* annonçant une grande vente de charité. Il s'agit de poursuivre la mobilisation financière sans inquiéter les proches des soldats encore sous les drapeaux :

« Il ne faut pas croire que [la tâche] est terminée du fait que les hostilités ont pris fin. Bien au contraire, les dépenses de l'œuvre [...] vont s'accroître encore parce qu'il va falloir faire face aux besoins occasionnés par les rigueur de la saison dans laquelle nous entrons. [...] nos soldats vont occuper les pays du Rhin. [...] Certes le danger n'existe plus pour les combattants, mais ils n'en demeurent pas moins loin de leurs foyers. »

<sup>2323</sup>L'hôpital américain basé à Étretat ferme en janvier 1919, voir OLIER..., *op. cit.*, p. 99.

<sup>2324</sup>*Le Petit Havre*, 14 juin 1919.

<sup>2325</sup>*Ibid.*, 21 novembre 1918, ADSM 10 RP 109.



août 1919 à Rouen comme au Havre. Bien évidemment, de nombreuses œuvres, en charge de l'assistance aux veuves, aux orphelins et aux mutilés sont appelées à perdurer pendant des années.

#### **a. Terminer la guerre.**

La césure que pourrait constituer l'armistice est d'autant plus inopérante que la vie associative anticipe dès avant l'armistice les nécessités de reconstruction de l'après-guerre : elle crée donc des associations nouvelles, en particulier dans les villes dans lesquelles les réfugiés ont été nombreux.

##### *Ultimes créations.*

Le double statut du département, épargné par les combats et proche de la zone des conflits explique qu'il réponde aux sollicitations de la reconstruction autant qu'il avait accueilli les réfugiés. C'est collectivement et individuellement que les femmes continuent de s'y impliquer, dans la continuité évidente du travail accompli pendant les quatre années précédentes, tant pour les personnes qui les prennent en charge que pour les techniques caritatives mises en œuvre.

Les initiatives locales sont plus précoces et plus rapides que les dispositions à l'échelle nationale renouant avec la primauté du terrain et des initiatives individuelles qui avait marqué les premiers mois du conflit. L'association féminine de l'Aisne dévastée, fondée à Paris le 25 juin 1916, ne sollicite la municipalité d'Elbeuf qu'en mai 1919<sup>2326</sup>. Le préfet de Seine-Inférieure, Charles Lallemand, ne relaie qu'en décembre 1920 la proposition gouvernementale de marrainage de 102 localités de l'Oise par les communes de Seine-Inférieure<sup>2327</sup>. La loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre<sup>2328</sup> n'est votée que le 17 mai 1919. À nouveau, les initiatives locales et les liens personnels sont déterminants, dans un contexte qui change rapidement après les dernières offensives allemandes et la fin des combats. Le 19 février 1919 par exemple, est créée la Ligue de défense et d'initiative des réfugiés de la Marne d'Elbeuf et des environs afin d'obtenir des dommages de guerre<sup>2329</sup>. Comme dans le cas des associations de réfugiés nées pendant le conflit<sup>2330</sup>, les femmes concernées n'y participent guère.

C'est bien, en revanche, une voix féminine, celle de Marie Bouette issue de la « diaspora elbeuvienne » implantée dans la Somme, qui en appelle à sa ville d'origine. Épouse de Camille

---

<sup>2326</sup>AME 4 H 18.

<sup>2327</sup>AME 4 H 18, circulaire aux maires de la Seine-Inférieure du 12 décembre 1920.

<sup>2328</sup>Elle met en place les dispositions appelées « Charte des sinistrés ».

<sup>2329</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2330</sup>Voir chapitre sept.

Binet, directeur du journal *Le Franc-parleur de Montdidier*<sup>2331</sup>, elle s'adresse au maire d'Elbeuf le 2 septembre 1919 en ces termes :

« C'est au titre d'enfant d'Elbeuf où je suis née le 6 août 1867 (...) que je me permets de vous adresser cette suggestion qui doit revêtir les allures d'une supplique.

« Dans le cataclysme effroyable qui vient d'ébranler le pays, la Normandie, grâce à Dieu, a la bonne fortune d'être épargnée. Elle put même rendre de grands services à ceux des pays du Nord et de l'Est que les événements douloureux que nous eûmes à subir arrachèrent de leurs foyers pour les disperser aux quatre coins de la France. Et de l'hospitalité cordiale et fraternelle qui leur fut offerte, chacun de nos concitoyens garde le plus réconfortant souvenir.

« J'habitais Montdidier, dans la Somme, lors de la ruée de 1918. La ville, qui avait déjà subi l'invasion de 1914 fut cette fois entièrement détruite, et avec mon mari et plusieurs centaines des nôtres, je fus emmenée en pays occupé à Bohain (Aisne), où nous dûmes subir une captivité qui dura sept longs mois. La victoire nous délivra.

« Et il me serait bon [...] d'apprendre que la ville d'Elbeuf obéissant à un haut sentiment patriotique et sur la demande d'un de ses plus humbles enfants, consentirait à devenir la marraine de la vaillante cité que fut Montdidier en s'imposant quelques sacrifices pour aider à sa reconstitution<sup>2332</sup>. »

Si la demande de Marie Binet ne semble pas faire l'objet d'une création associative nouvelle, les comités locaux qui naissent sont bien les héritiers directs des œuvres de guerre et rassemblent à nouveau les grands noms de l'action caritative locale, y compris féminins.

Le Comité d'aide aux régions dévastées qui se constitue au Havre le 16 novembre 1918 et fournit une assistance à trois villages de la Somme<sup>2333</sup> représente bien en ce lendemain d'armistice l'union entre les pouvoirs publics et l'initiative privée, très féminine, qui a prévalu pendant le conflit. Il est formé autour de la présidence d'honneur de personnalités de la municipalité, du conseil d'arrondissement et du tribunal de commerce, et son comité actif comporte un groupe de dames présidé par la baronne Didelot, femme du gouverneur du Havre ; les vice-présidences sont assurées par les principales responsables de la Croix-Rouge havraise<sup>2334</sup>, ainsi que Georgina Latham, présidente du Comité d'aide aux prisonniers de guerre. Il s'élargit même, puisque pour la première fois, la catholique Marie Ancel<sup>2335</sup> occupe à un poste à responsabilité.

Les comités féminins de la Croix-Rouge des villes plus petites mettent également en place des jumelages qui perdureront avec des communes dévastées du quart Nord-est de la France : le comité de Neufchâtel de l'ADF envoie galoches et layettes à Landrecies (Nord), celui de Blangy-sur-Bresle vêtements et équipement ménager de première nécessité à Spincourt (Meuse)<sup>2336</sup>. Cette

---

<sup>2331</sup>Camille Binet publie ensuite *Le Sac de Montdidier, (offensive allemande de mars 1918)*, Paris, Grou-Radenz, 1922.

<sup>2332</sup>AME 4 H 18.

<sup>2333</sup>ADSM 4 M 529. Les trois villages sont Warfusée-Abancourt, Lamotte-en-Santerre et Bayonvillers. Celui-ci fait partie des localités de la Somme citées à l'ordre de l'armée et décorées de la croix de guerre le 3 novembre 1920.

<sup>2334</sup> Il s'agit de Mathilde Perquer, Léonie Génestal et Émilie Siegfried.

<sup>2335</sup>Femme du député Georges Ancel, elle apparaît en juillet 1917 dans les rangs de la LPDF (*Bulletin religieux de l'Archidiocèse de Rouen*, 7 juillet 1917); affiliée n° 32. Il rassemble également les femmes responsables des hôpitaux de la Croix-Rouge, Marie Taconet et Valentine Raoul-Duval ; affiliées n°3069 et 2770.

<sup>2336</sup>*Bulletin* de l'ADF, janvier 1924, p. 19-21.

aide matérielle correspond à un savoir-faire certain des petits comités féminins, dont les finances sont bonnes, mais qui accusent un déficit de formation sanitaire<sup>2337</sup>.

À Fécamp, le comité de jeunes filles de la Croix-Rose, association fondée en mars 1915 par M<sup>me</sup> Albert de Mun<sup>2338</sup>, confectionne des trousseaux pour les jeunes filles de Bapaume (Pas-de-Calais) dès le mois de mai 1918<sup>2339</sup>. Il est probable que le contact a été pris par une résidence d'Yport, qui héberge, à quelques kilomètres de Fécamp, des jeunes filles prises en charge par l'œuvre depuis le printemps. L'initiative locale est donc majeure, dans la continuité de ce qui a été mis en place au début du conflit et n'est pas tarie par la verticalité progressive des œuvres.

### *Une rupture chronologique propice aux initiatives féminines.*

Les actions individuelles accomplies en Seine-Inférieure par deux infirmières de la Croix-Rouge libérées de leurs obligations par la fermeture des hôpitaux auxiliaires sont significatives à la fois de leur volonté de poursuivre leur action au delà de la cessation des hostilités et de l'espace laissé aux initiatives personnelles lorsque se produit une rupture chronologique qui bouleverse les structures en place.

Au Havre, Hélène de Montès-Loir (1872-1945), infirmière SSBM et épouse d'Adrien Loir, médecin en chef du bureau d'hygiène municipal<sup>2340</sup>, participe à l'acheminement de prisonniers français en provenance de Rotterdam et publie à la fin de l'année 1918 un long récit de son voyage, intitulé *À bord d'un transport anglais rapatriant des prisonniers français de Rotterdam au Havre*<sup>2341</sup>. Unique femme embarquée sur le steamer *Nirvana* le 3 décembre 1918<sup>2342</sup> dans une équipe formée de deux médecins et deux infirmiers, au sein de laquelle est la seule à parler anglais

---

<sup>2337</sup>Voir chapitres deux et quatre.

<sup>2338</sup>L'association publiée à partir de 1916 *La Croix-Rose, bulletin officiel de l'Association des jeunes filles de France*. En 1917, le comité de la Croix-Rose du département de la Seine est déclarée œuvre de guerre et se donne pour but « d'aider par tous les moyens possibles les jeunes filles des provinces envahies de France et de Belgique en 1917-1918 » (*Journal Officiel* du 30 novembre 1917).

<sup>2339</sup>*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 18 mai 1918. *Journal de Fécamp*, 24-25 novembre 1918.

<sup>2340</sup>Fille d'un banquier de Tunis, Hélène de Montès-Loir (1872-1945) rencontre Adrien Loir lors du séjour de ce dernier en Tunisie. Ce neveu de Louis Pasteur, un des plus jeunes membres de l'équipe formée par le biologiste dans le laboratoire de l'École Normale Supérieure en 1882, fonde et dirige l'Institut Pasteur de Tunis en 1893 et y introduit la vaccination grâce au comité local de l'Union des femmes de France. Hélène de Montès l'épouse en 1908 après le divorce du médecin et peu avant la naissance de leur quatrième enfant et leur installation définitive au Havre. Adrien Loir devient le directeur du Bureau d'Hygiène en avril 1909 et travaille à ce titre à la résolution des problèmes d'hygiène pendant le conflit. Davantage marquée par sa culture de biologiste que par sa carrière caritative, elle soutiendra en 1930 un doctorat à l'Université de Caen et est souvent associée aux travaux de son mari.

<sup>2341</sup>LOIR M<sup>me</sup> Adrien, *À bord d'un transport anglais rapatriant des prisonniers français de Rotterdam au Havre*, Imprimerie du Journal du Havre, 1918.

<sup>2342</sup>C'est au moment du départ qu'elle découvre qu'il n'y aura pas d'autres femmes dans ce voyage.

et donc à pouvoir s'entretenir avec l'équipage<sup>2343</sup>, elle se rend à Rotterdam pour aider au rapatriement d'une partie des 10 000 prisonniers français qui transiteront par le port du Havre en décembre 1918<sup>2344</sup>. Son témoignage, qui dépeint une improvisation complète de la prise en charge des 1 200 prisonniers à destination du Havre comme dans la récupération de médicaments et de pansements à bord d'autres navires, fait montre d'une grande liberté et d'une initiative qu'elle exerce avec un plaisir évident. Parvenue à Rotterdam au terme d'un voyage de plus de trois jours<sup>2345</sup>, rendu lent et dangereux par la présence de nombreuses mines en Manche et en mer du Nord, elle profite de quelques heures de liberté dans le port néerlandais qu'elle découvre pour se mettre à la recherche d'une carte postale à l'effigie d'Érasme et partager une consommation avec ses compagnons dans une brasserie. Le soin donné aux matelots hindous du bord (il s'agit d'un transporteur britannique), dans l'espace étroit qui leur est réservé lui fait s'exclamer : « L'atmosphère de ce réduit est désagréable, mais on s'y habitue. C'est moins pénible que les visites aux nourrices pour la surveillance des enfants du premier âge<sup>2346</sup> ». Elle livre une analyse précise de la « mortelle rancune<sup>2347</sup> » à l'égard de l'Allemagne des prisonniers français, dont elle partage les sentiments, tout en rendant compte de la situation créée outre-Rhin par la fin de l'Empire et des démarches de certains députés du Reichstag dans des camps de prisonniers<sup>2348</sup>. Ce précieux témoignage est exemplaire des interstices d'initiative que procurent les bouleversements de la fin de la guerre, puisque Hélène de Montès-Loir dépasse ici les prérogatives attendues à la fois d'une infirmière et d'une femme mariée.

À Elbeuf, Marie Malsang<sup>2349</sup> (1868-1926), veuve d'un imprimeur, avait été à l'initiative d'une cantine de gare au début du conflit<sup>2350</sup>. Elle devient ensuite infirmière auxiliaire à la SSBM et obtient de la médaille des épidémies en juin 1917<sup>2351</sup>. Avant même la fin des hostilités, au nom du Comité établi à Elbeuf pour le soulagement des habitants du village de Thillois, elle se rend dans ce village situé à six kilomètres de Reims. Rendant compte de son action auprès de la municipalité elbeuvienne, elle suggère de relancer une action caritative pour leur venir en aide :

---

<sup>2343</sup>Elle parle également couramment l'espagnol, héritage probable de ses années tunisiennes.

<sup>2344</sup>*Le Petit Havre*, 18 décembre 1918.

<sup>2345</sup>De l'aveu du capitaine du *Nirvana*, le trajet durait 26 heures avant la guerre.

<sup>2346</sup>LOIR M<sup>me</sup> Adrien, *À bord d'un transport anglais...*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>2347</sup>*Ibid.*, p. 26.

<sup>2348</sup>Il s'agit de celle du 12 novembre 1918 du député au Reichstag Hermann Wendel dans le camp de Darmstadt.

<sup>2349</sup>Affiliée n°2274, Marie Malsang, née Descrout. Elle est la mère de l'abbé Malsang, professeur, puis bientôt dirigeant de l'institution Fénelon, établissement prisé de la bourgeoisie catholique d'Elbeuf.

<sup>2350</sup>Il s'agit de la cantine de gare de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng.

<sup>2351</sup>*Journal Officiel* du 23 juin 1917.

« À l'instant, je rentre de notre pauvre village de Thillois, où pour la troisième fois comme vous le savez, je viens de leur porter secours en nourriture, leur tailler et ajuster avec l'aide de deux jeunes filles, des vêtements avec des morceaux d'étoffes et de draps recueillis dans l'industrie elbeuvienne ; leur misère est bien grande, ils n'ont pas de linge de corps, ni de lit.<sup>2352</sup> »

Il semble que le choix du village pour cette aide soit déterminé par le nombre important de victimes originaires des régiments de la Seine-Inférieure au moment du combat de Thillois, du 10 au 12 septembre 1914 : parmi les 120 morts lors de cette bataille, 68,3 % étaient Normands et 66 d'entre eux, soit 55 % étaient natifs de Seine-Inférieure, le plus souvent des agglomérations de Rouen et d'Elbeuf. Le commandement de la 10<sup>e</sup> compagnie du 39<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, particulièrement engagée ce jour-là, était assuré par Louis Dumontier, un sous-lieutenant de vingt ans frais émoulu de Saint-Cyr, et Rouennais d'adoption<sup>2353</sup>. Le drame de Thillois avait d'autant plus marqué les esprits en Seine-Inférieure que les corps des victimes n'avaient pu être rapatriés en Normandie, et il avait fait l'objet d'un article du *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* le 20 février 1915. Marie Malsang entreprend au moins trois voyages dans la Marne entre août 1918 et la fin de l'année 1920.

Les semaines qui précèdent et suivent immédiatement l'armistice sont donc une des périodes-clés dans lesquelles on repère des initiatives personnelles, avant que de nouvelles structures se cristallisent.

## **b. Démobiliser le monde associatif féminin**

Il faut donc attendre le printemps 1919 pour voir se dessiner les contours de ce qui va être un basculement du monde associatif que le bilan des créations et des dissolutions rend perceptible.

### *La vigueur associative au retour de la paix.*

Il est important de situer ce mouvement associatif féminin dans un mouvement plus général. Une simple lecture des registres des déclarations d'associations de l'arrondissement du Havre<sup>2354</sup> montre que l'immédiat après-guerre est un intense moment de créations, comparable au développement qu'avait connu la vie associative dans les années 1895-1900<sup>2355</sup> et bien supérieures en nombre à la période de l'immédiat avant-guerre. L'arrondissement compte 119 associations nouvelles nées entre avril 1919 et avril 1922, c'est-à-dire pendant la période de trois ans qui suit

---

<sup>2352</sup>AME H 18. Dans le comité actif figurent deux industriels, un filateur, le maire de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng et six femmes.

<sup>2353</sup>*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 10 octobre 1914.

<sup>2354</sup>Registres de récépissés de déclarations, archives de la sous-préfecture du Havre, sans cote.

<sup>2355</sup>Voir chapitre premier.

immédiatement le conflit. Si nous les comparons aux 91 créations de la période de même durée comprise entre le printemps 1911 et le printemps 1914, la crue de l'immédiat après-guerre est supérieure à 30 %. Nécessité de retrouver, pour les survivants du conflit, un mode de sociabilité dont le développement avait caractérisé la société d'avant-guerre ? Volonté pour les actrices et les acteurs du « front intérieur » de faire perdurer l'expression d'une solidarité collective – y compris dans de nouveaux champs d'action – à laquelle elles et ils ont pris goût ? Il est possible que ces créations soient l'occasion, du moins dans le monde plutôt urbain de l'entreprise, de mettre à profit la diminution de la journée de travail qui est actée le 23 avril 1919 par le Sénat<sup>2356</sup>.

L'arrondissement du Havre compte, parmi ces 119 nouvelles associations, trente-trois sociétés sportives masculines, soit près de 28 % des créations, qui témoignent de l'intense volonté de sociabilité des hommes jeunes. Dans les localités qui ont été approchées par l'armée britannique, elles sont marquées par de nombreux anglicismes : *Wonderland havrais*, né en décembre 1920 et autres *Boxing club* au Havre, Harfleur ou Fécamp, qui se réservent l'apprentissage de la boxe anglaise. Le deuxième groupe par ordre d'importance est celui des vingt-sept associations d'anciens combattants, soit presque 23 % des créations nouvelles. Le registre tenu postérieurement par les services de la sous-préfecture de Dieppe confirme ces chiffres en permettant d'établir que 132 communes, soit près de 63 % des 210 que compte l'arrondissement, ont une telle association<sup>2357</sup>. Sur la circonscription de la sous-préfecture du Havre, la première à voir le jour en avril 1919 est la Ligue des poilus de l'arrondissement, suivie de près par celle de la ville moyenne de Montivilliers, et ce moment correspond au retour des premières classes de démobilisés<sup>2358</sup>. La fédération départementale de Seine-Inférieure est déclarée au Havre en juillet 1919.

Mais ce phénomène de vigueur associative peut être qualifié d'engouement en ce qui concerne les femmes : en Seine-Inférieure, la part des nouvelles associations qui déclarent au moins une femme au conseil d'administration passe de 8,8 % pour la période de l'immédiat avant-guerre (huit associations sur quatre-vingt-onze entre avril 1911 et avril 1914) à 13,4 % dans les mois qui suivent la fin du conflit (seize sur cent-dix-neuf entre avril 1919 et avril 1922) ; elle est même de 19,7 % (quinze sur soixante-seize) dans les mois qui suivent immédiatement ou presque l'armistice, entre janvier 1919 et juin 1921. L'appétence pour une sociabilité en association est donc majeure chez les femmes dans l'immédiat après-guerre. C'est d'ailleurs à ce moment que

---

<sup>2356</sup>La crainte d'une grève générale incite le gouvernement Clemenceau à proposer la journée de huit heures.

<sup>2357</sup>ADSM 1 Z 135. Le registre référence toutes les associations nées jusqu'en 1937. La dernière association d'anciens combattants voit le jour en 1927.

<sup>2358</sup>Registre de récépissés de déclaration, archives de la sous-préfecture du Havre, sans cote.

naît la première association sportive exclusivement féminine de l'arrondissement, : celle de l'école primaire supérieure du Havre en mai 1921<sup>2359</sup>. Bien entendu, il faut ajouter à ce phénomène le fait que les associations féminines antérieures au conflit se relèvent plus facilement et plus rapidement que les groupes masculins. C'est justement le cas de l'Amicale des anciennes élèves de l'école primaire supérieure du Havre, qui avait annoncé la reprise de ses activités par voie de presse dès le 4 mai 1919<sup>2360</sup>. Au total, la vie associative féminine est florissante à cette période.

Il serait d'ailleurs impropre de considérer que seules des associations masculines portent la mémoire des combattants. Une des associations d'anciens combattants – celle de Tancarville, village de l'estuaire de la Seine – qui voit le jour le 17 juin 1921<sup>2361</sup> admet une femme au bureau : il s'agit d'Adrienne Levigoureux, née Delaunay, épicière qui élève seule deux enfants nés en 1914 et 1915. Elle est déclarée veuve d'un pontier, probablement lui-même ancien collègue du secrétaire de l'association<sup>2362</sup>, et elle porte donc la mémoire du disparu. Cette place dans le devoir mémoriel est à rapprocher de la question du vote des veuves<sup>2363</sup>.

D'autres créations sont des réponses à d'évidentes solitudes féminines, en milieu rural ou urbain. Comment ne pas être frappé par la formation, le 23 janvier 1921, de l'amicale des anciennes élèves du village de Lanquetot à quelques kilomètres du Havre ? Sept d'entre elles parmi les douze déclarées sont tisserandes ou couturières. L'âge de celles que nous avons identifiées – elles sont nées entre 1894 et 1896 – est proche de plusieurs des vingt-huit noms gravés sur le monument aux morts, qui sont autant de « partis » définitivement perdus pour les jeunes filles du lieu. Il s'agit bien ici de renforcer une sociabilité mise à mal dans un village touché dans ses forces vives : entre exode rural et saignée de la Grande Guerre, il a perdu plus de 14 % de sa population entre 1911 et 1921<sup>2364</sup>.

En milieu urbain également apparaissent de petites associations, parfois temporaires, qui annoncent des projets de bienfaisance alors qu'il s'agit plutôt de sociabilité : c'est le cas de

---

<sup>2359</sup>L'association Les Enfants du Havre d'Émile Podesta avait ouvert une section de gymnastique pour les filles en 1901. Voir chapitre premier.

<sup>2360</sup>*Le Petit Havre*, 4 mai 1919.

<sup>2361</sup>Récépissé de déclarations de la sous-préfecture du Havre, registres sans cote ; *Journal Officiel* du 25 juin 1921.

<sup>2362</sup>ADSM 6 M, Recensement 1921, commune de Tancarville.

<sup>2363</sup>En Belgique, les femmes veuves de soldats ou de civils tués par l'ennemi, mais aussi les femmes condamnées ou emprisonnées pour des faits de patriotisme, obtiennent le droit de vote le 10 avril 1919. Puis ce sont toutes les femmes belges pour les élections municipales d'avril 1920. Les féministes de l'UFSF refusent l'idée d'un droit de vote adossé au veuvage : « un non-sens du point de vue [des] principes » selon Suzanne Grinberg, dans le « Rapport international » de l'UFSF en 1919. Il est un fait que le droit de vote qui concerne en 1920 138 millions de femmes dans vingt-quatre États – dont l'Allemagne et l'Autriche – est vécu comme une humiliation pour les Françaises ; voir BARD Christine, *Les Filles de Marianne...*, *op. cit.*, p. 144-149.

<sup>2364</sup>La commune compte 1004 habitants en 1911, 858 en 1921 ; ADSM 6M.

l'Arizona's club au Havre fondé le 30 décembre 1918 par deux sœurs et une amie « de Bruxelles<sup>2365</sup> ». Cette « association de bienfaisance de jeunes filles » – où « les messieurs ne peuvent sous aucun prétexte être acceptés comme membres actifs et sont exclus de toutes réunions » – édite de petits livrets de statuts, prévoit pour emblème de ses membres une étoile d'or et d'argent et se fixe comme objectif de « soulager les infortunes »<sup>2366</sup>. Ses initiatrices sont employées de commerce, dactylographes ou sténo-caissières, et mêlent à l'envi sociabilité et pratiques caritatives traditionnelles déclinées au gré de leur milieu social en sollicitant les souscriptions auprès de leurs proches et de leurs connaissances. La presse locale nous permet de suivre leurs activités, d'excursions en pique-niques<sup>2367</sup>. Association éphémère, qui malgré le vœu d'éviter médisances et querelles, est dissoute en septembre 1922<sup>2368</sup> après le mariage de quelques-unes de ses membres.

Il est bien certain que les célibats imposés par le déséquilibre démographique et la mise au travail au service de l'économie de guerre ou d'une autonomie financière nouvelle et indispensable ont créé une sociabilité entre jeunes femmes dont hérite la vie associative à la sortie de la guerre.

#### *Transformation et dissolution des œuvres de guerre : un premier reflux.*

Mais c'est un mouvement silencieux qui transforme le paysage associatif de l'action sociale : celui de la dissolution et de la transformation des œuvres de guerre.

Certes, certaines œuvres nées de la guerre sont amenées à perdurer. Les femmes présentes dans les différentes sections de l'Orphelinat des armées y sont toujours assidues, dont celle du Havre affirme dans ses statuts avoir été créée « pour 21 ans<sup>2369</sup> », amenant ainsi les orphelins de guerre les plus jeunes jusqu'à leur majorité. Les associations de veuves de guerre partagent longtemps le travail de fidélité à la mémoire des disparus avec les associations d'anciens combattants, comme l'a montré Peggy Bette dans le cas de Lyon<sup>2370</sup>, et leurs responsables affirment souvent haut et fort ce rôle, comme Clothilde de Rothiacob, veuve en octobre 1914. Vice-présidente de l'Association d'aide aux veuves de la Grande Guerre de Rouen, elle ajoute

---

<sup>2365</sup>ADSM 4 M 532 ; Archives de la sous-préfecture du Havre, janvier 1919 ; *Journal Officiel* du 11 janvier 1919.

<sup>2366</sup>*Ibid.*

<sup>2367</sup>*Le Petit Havre*, 14 et 23 juin 1919.

<sup>2368</sup>ADSM 4 M 532.

<sup>2369</sup>ADSM 4 M 529. Les activités de l'orphelinat des armées se poursuivront bien au delà ; FARON Olivier, *Les Enfants du deuil...*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>2370</sup>BETTE Peggy, « Veuves et veuvages de la première guerre mondiale, Lyon (1914-1924) », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, février 2008, n° 98, p. 191-202.



encore à côté de sa signature en 1938 les mots : « qui est restée fidèle et ne s'est jamais remariée<sup>2371</sup> ».

Un effet de genre apparaît parfois dans certaines œuvres et provoque la disparition des membres féminins quand les objectifs de l'association varient. L'Œuvre des estropiés et mutilés, créée à Rouen par M<sup>me</sup> Debonne-Mathieu en 1914<sup>2372</sup> avec l'aide de plusieurs relations féminines de Forges-les-Eaux, voit entrer au bureau des membres masculins lorsqu'elle se déclare le 21 mai 1915<sup>2373</sup>. Cette société, qui se donne pour but d'apporter une aide médicale pendant la convalescence des blessés qu'elle équipe de prothèses, cherche également à leur assurer un placement professionnel ; la prise en charge évolue après le conflit, et s'éloigne du soin médical pour se spécialiser dans l'aide à l'emploi, domaine masculin entre tous ; cela explique probablement que M<sup>me</sup> Debonne-Matthieu, devenue vice-présidente en 1923, demeure alors la seule femme au bureau<sup>2374</sup>.

Les œuvres qui prenaient en charge les individus dont le statut d'assisté était temporaire, soldats au front ou permissionnaires, prisonniers de guerre et dans une moindre mesure réfugiés, ne disparaissent cependant pas immédiatement.

À la fin de l'année 1922, au niveau national 72 % des œuvres de guerre ont disparu, même si le régime d'exception créé par la loi du 16 mai 1916 perdure jusqu'en 1939<sup>2375</sup>. Certes, le fait que de nombreuses œuvres féminines émanaient d'associations préexistantes, comme dans le cas des comités de la Croix-Rouge ou bien dans celui d'autres associations produisant des œuvres de guerre « miroir »<sup>2376</sup>, rend leur dissolution aussi simple que leur mise en place, et les structures antérieures reprennent leurs activités sans rupture véritable en étant plutôt renforcées dans leur audience.

Dans les autres cas, ce sont les effets financiers de la dissolution qui sont remarquables. Nous connaissons avec précision les décisions prises par onze comités d'aide aux prisonniers de guerre au moment de leur cessation d'activité<sup>2377</sup>. Parmi ceux-ci, les six comités exclusivement masculins, dont nous avons vu qu'ils étaient le plus souvent formés par les élus des municipalités de bourgades

---

<sup>2371</sup>ADSM 1 Z 143, procès-verbal de l'Assemblée générale de 1938.

<sup>2372</sup>ADSM 4 M 529. L'association n'est pas déclarée à sa fondation.

<sup>2373</sup>Elle adhère en août 1915 à la Fédération des sociétés d'assistance aux blessés militaires de Maurice Barrès, voir *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen*, 14 août 1915, p. 709.

<sup>2374</sup>*Almanach de Rouen ...*, op. cit., 1923. L'objectif de l'œuvre est de « remplacer par des appareils perfectionnés les membres amputés des mutilés de la guerre appartenant à la Seine-inférieure ; de procurer des emplois à ces mutilés ».

<sup>2375</sup>NIVET Philippe et al., *Archives de la grande Guerre...*, op. cit., p. 352.

<sup>2376</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2377</sup>*L'Assistance aux prisonniers de guerre...*, op. cit.

moyennes ou petites<sup>2378</sup>, reversent l'actif restant en caisse au printemps 1919 directement en espèces aux prisonniers de guerre rapatriés (Gournay, Œuvre amicale rouennaise, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Saëns, Tôtes) ou à la Société de secours aux démobilisés qui vient d'être fondée à Darnétal. Le seul comité mixte qui reconvertit les sommes excédentaires en nourriture et vêtements pour les soldats libérés est celui du village de Longueville. Les autres comités mixtes ou féminins dont nous connaissons les décisions versent ces sommes à divers bureaux de bienfaisance, à une crèche locale, aux hôpitaux et aux pupilles de l'enseignement (Lillebonne), à l'orphelinat aux armées (Goderville), au dispensaire antituberculeux mis en place par la SSBM à Elbeuf, à des réfugiés regagnant les régions dévastées en conformité avec leurs statuts ; elles montrent donc leur ancrage dans un paysage caritatif bien plus large que celui du conflit.

Le constat est identique au delà des seules œuvres d'aide aux prisonniers de guerre. Quand les œuvres en partie masculines laissent tout ou partie de leur actif aux associations d'Anciens combattants à leur dissolution (le Tricot du soldat de Rouen alimente ainsi l'Union rouennaise des combattants, l'Union fraternelle des blessés de la Grande Guerre, l'association Valentin Haüy au bénéfice des soldats aveugles et l'Union rouennaise des mutilés estropiés militaires<sup>2379</sup>), les œuvres féminines versent les leurs au moins en partie à d'autres œuvres féminines dont elles sont proches. Le 21 janvier 1921, le Foyer du soldat du Havre, « après avoir constaté que l'œuvre née pendant la guerre ne répondait plus aux besoins pour lesquels elle avait été créée, en (a) décidé la dissolution » ; il partage alors son actif de 24 792,40 francs entre la Ligue nationale contre l'alcoolisme, dont la féminisation est importante au Havre<sup>2380</sup> : 2 000 francs, l'Association des mutilés et des combattants de la Grande Guerre : 7 597 francs, et surtout l'ADF, deuxième branche de la Croix-Rouge, implantée anciennement au Havre et dont la trésorière est membre au moins depuis 1914<sup>2381</sup> : 15 195 francs<sup>2382</sup>. De même, les dirigeantes de l'UFF de Gaillefontaine versent le reliquat du fonctionnement de l'hôpital annexe à l'Œuvre des pupilles de la nation et au comité chargé d'ériger le monument aux morts<sup>2383</sup>.

Indéniablement, ces décisions féminines témoignent d'une volonté d'inscrire l'œuvre dans la durée et dans une action sociale plus large connue des femmes. Elles confirment également les

---

<sup>2378</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2379</sup>*Le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918...*, op. cit., p. 63.

<sup>2380</sup> Il s'agit de l'ancienne UFA et de sa « section des dames ».

<sup>2381</sup> Il s'agit de M<sup>me</sup> Lenhardt, affiliée n° 2065.

<sup>2382</sup>ADSM 4 M 529.

<sup>2383</sup>*Journal de Rouen*, 9 mai 1920.

liens des œuvres entre elles et affirment une maîtrise du paysage de l'action sociale à l'échelle de la ville.

Cependant, c'est la place prise par les femmes dans les manifestations publiques de sorties de guerre qui montre qu'un rapide basculement se produit à partir du printemps 1919.

### **c. Célébrer la victoire.**

Comment dans l'immédiate après-guerre, les collectifs féminins qui ont participé aux œuvres de guerre célèbrent-ils la victoire ? Préparées par les gens de « l'arrière » eux-mêmes – les soldats vivront dans la majorité des cas ce qui a été préparé pour eux –, ces célébrations sont un point de bascule entre un épilogue nécessaire pour croire que la guerre est révolue et permettre l'introduction d'une période nouvelle. Elles sont aussi fondatrices d'une mémoire, qui selon l'expression de Pierre Nora « ne s'accommode que de détails qui la confortent [...], s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet, [...] sourd d'un groupe qu'elle soude [et] installe le souvenir dans le sacré<sup>2384</sup> ». Elles contribuent à faire émerger publiquement une première lecture du travail accompli et de la contribution de chacun. Deux temps doivent être distingués, qui sont autant d'occasions de prendre en compte ou non les œuvres féminines au nombre des collectifs qui ont été partie prenante de la Nation en guerre : d'abord le temps de l'ultime rassemblement au sein de l'œuvre, quand le temps est venu de la dissolution, après des années de travail en commun ; ensuite le temps de la célébration dans l'espace public, manifestation civique, cette fois au vu et au su de tous. Ces deux temps ne sont pas nécessairement des moments successifs : leurs chronologies se recourent et s'entremêlent.

*Après la guerre, se quitter : « Nous sommes largement payées de notre peine<sup>2385</sup> »*

Comment un travail quotidien de plusieurs mois, voire de plusieurs années au sein des équipes somme toute stables des œuvres de guerre se clôt-il ? La fin du conflit apparaît clairement comme la fin d'un labeur harassant dans certains cas, tel celui du Tricot du Soldat de Rouen qui, nous l'avons vu, affirme avoir cessé ses activités le jour même de l'armistice. Si la dissolution est en général l'occasion d'un bilan chiffré et d'un bilan moral, les relations entre les membres, comme la séparation au sein du cercle privé de l'association, ne font que rarement l'objet de comptes rendus ; il se laissent parfois entrevoir.

---

<sup>2384</sup>NORA Pierre, (dir.), *Les lieux de mémoire...*, op. cit., tome 1, p. 25.

<sup>2385</sup>Discours de Valentine Leclerc, présidente de l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre, in BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, op. cit., p. 101.

Le souci de faire perdurer la mémoire de l'œuvre engage les associations les plus importantes à faire paraître des opuscules qui rendent compte *a posteriori* des réflexions collectives, des doutes, des essais infructueux menés pendant leur période d'activité. Le Tricot du soldat revient sur l'ensemble de ses activités et de ses initiatives et explique à grand renfort de photographies les tentatives de fabrication des « toiles-abris imperméables » pour en montrer les usages pendant l'hiver 1914-1915<sup>2386</sup>.

Dans le cas des œuvres les plus importantes, c'est avant la dissolution, au moment où l'activité décline, qu'est préparée la postérité : l'Œuvre du prisonnier de guerre de Rouen ouvre un livre d'or à partir de l'armistice, et affirme que 1200 soldats sont passés à sa permanence pour y témoigner leur reconnaissance avant la fin du mois d'avril 1919. C'est pendant ce laps de temps que le compte rendu a été préparé, qui publiera en épilogue plusieurs dizaines d'extraits de ces témoignages. Ces opuscules, véritables panégyriques des activités et des organisateurs des œuvres, laissent transparaître une évidente nostalgie au souvenir de « tant d'angoisses et de joies partagées en commun dans une longue, cordiale et féconde collaboration<sup>2387</sup> ». La présidente de l'Œuvre des prisonniers de guerre de Rouen conclut sa dernière allocution sur la tâche entreprise « si vaste, qui est devenue particulièrement consolante au contact de souffrances que nous avons coudoyées<sup>2388</sup> » en espérant que l'œuvre « conservera une toute petite place dans l'histoire locale de cette grande guerre ». Plus que la victoire, c'est la certitude d'avoir soulagé « la misère (des) malheureux prisonniers » qui représente pour elle la récompense pour la tâche accomplie et qui lui permet d'affirmer : « Nous sommes largement payées de notre peine ».

La séparation des groupes est l'occasion de cérémonies internes lors de la séance prononçant la dissolution. Le 16 novembre 1918, M<sup>me</sup> Helleputte, présidente du Vestiaire des réfugiés belges et dont l'époux est ministre d'État dans le gouvernement Broqueville en exil à Sainte-Adresse, reçoit « une gerbe de fleurs enrubannées aux couleurs nationales » de la Belgique alors qu'une de ses compatriotes prononce « une allocution pleine d'une respectueuse cordialité, [rendant] hommage à l'abnégation dont, pendant ces quatre années, la vaillante fondatrice du vestiaire n'a cessé de donner l'exemple<sup>2389</sup> ». Les membres de l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre offrent à leur présidente le 29 avril 1919 une « Vierge d'Albert », statuette symbolisant le martyr de la ville du Pas-de-Calais, et au delà, toutes les victimes de la guerre. Si les règles d'une modeste

---

<sup>2386</sup> *Le Tricot du soldat...*, *op. cit.*, p. 28 à 50.

<sup>2387</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>2388</sup> BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...* *op. cit.* p. 98.

<sup>2389</sup> *Le Petit Havre*, 19 novembre 1918.

polie et bienséante font de la discrétion une vertu (qui n'est d'ailleurs pas réservée aux femmes), les qualités féminines dont elles sont supposées disposer semblent rendre toute récompense superflue, puisque l'effort fourni correspond à leurs dispositions naturelles, comme le conclut le trésorier de l'Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre :

« Elle ne souffrirait pas qu'on l'en louât, tant l'effort chez elle fut naturel, répondant à sa haute conception du devoir social et à la générosité de son cœur<sup>2390</sup>. »

Ces séparations dont nous ignorons trop souvent les détails témoignent à la fois de l'investissement de chacune et des liens tissés au sein des œuvres.

### *Les cérémonies officielles, marques de l'enjeu politique de l'après-conflit.*

Les cérémonies locales de sortie de guerre, dont l'étude est désormais classique<sup>2391</sup>, sont intéressantes parce qu'elles sont un moment de refondation du lien entre les combattants, (parmi lesquels les morts ne sont pas oubliés) et les civils présents qui met en avant le devoir de reconnaissance des seconds face aux premiers. En représentant « un moment inaugural dans la construction d'une mémoire locale de la Grande Guerre <sup>2392</sup>», elles sont déjà symptomatiques des enjeux de la période suivante.

La source essentielle est ici la presse qui détaille très fréquemment les individus et les groupes présents, même si les nombreux discours prononcés à cette occasion sont loin d'être tous retranscrits<sup>2393</sup>. Les cérémonies sont de deux ordres : il s'agit d'une part des cérémonies de retour des différents bataillons des grandes villes, qui sont tardives puisqu'elles ont lieu le 20 août 1919 à Rouen et le 30 août 1919 au Havre et ont pu largement être anticipées, à l'inverse de cités où cet accueil est précoce et parfois impromptu<sup>2394</sup>. Il s'agit d'autre part des grandes journées patriotiques qui concélébrent la victoire : les 14 juillet 1919 et 1920, la « fête de la reconnaissance » du 3 août 1919, et les fêtes du 2 novembre 1919. Ce calendrier est intéressant parce qu'il se situe à la césure des dissolutions de certaines œuvres, alors que d'autres perdurent, dans lesquelles les femmes ont une place. Elles se déroulent, surtout pour celles de 1919, dans un contexte de crise économique

---

<sup>2390</sup>BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre...*, *op. cit.*, p. 103.

<sup>2391</sup>HORNE John « chapitre XXIII, Les vivants », in WINTER Jay (dir.), *La Première Guerre mondiale*, volume 3, *Sociétés*, Paris, Fayard, 2014. CABANES, *La Victoire endeillée...*, *op. cit.*, CABANES Bruno, PIKETTY Guillaume, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@Politique*, 2007/3 (n° 3), pp. 1-8. DOI : 10.3917/hp.003.0001.

<sup>2392</sup>SHERMAN Daniel J. *The construction of Memory in Interwar France*, The University Chicago Press, 1999, chapitre VI, cité par CABANES Bruno, *La Victoire endeillée ... op. cit.*, p. 427.

<sup>2393</sup>Les sources essentielles sont ici le *Journal de Rouen*, *Le Petit Havre*, *La Vigie de Dieppe* et le *Journal de Fécamp*.

<sup>2394</sup>CABANES Bruno, *La Victoire endeillée ... op. cit.*, p. 433.

liée à la reconversion brutale des industries de guerre, particulièrement aiguë au Havre et à Rouen, et au point culminant des revendications ouvrières que représente la mobilisation du 1<sup>er</sup> mai 1919 et les mois qui la suivent<sup>2395</sup>.

Présentes, les femmes le sont parfois dans la réalité, souvent dans les discours. Si nombreuses femmes avaient participé aux manifestations de rues spontanées du 11 novembre 1918 (au Havre, les *nurses* américaines et des femmes « coiffées d'un bonnet de police », dans une sorte de transgression vestimentaire, se mêlent aux défilés de rue dès la nouvelle de l'armistice)<sup>2396</sup>, il en est tout autrement lors des cérémonies organisées dans les mois suivants.

Il faut mettre ici à part l'accueil des prisonniers de guerre en transit au Havre qui fait pourtant l'objet d'un réel cérémonial à partir du 4 décembre 1918. L'accueil, renouvelé à de nombreuses reprises puisque pas moins de 10 000 prisonniers transiteront par le Havre, obéit à une mise en scène invariable. Les élus et les membres de la garnison havraise, dont le nombre s'étirole au fil des semaines, procèdent à l'accueil officiel par le biais de discours, alors que les « dames des trois associations » (comprendons la SSBM, l'ADF et l'UFF, puisque Le Havre dispose, fait assez rare, des trois comités de la Croix-Rouge) et « des dames de l'Association des prisonniers de guerre »<sup>2397</sup> procurent douches, uniformes propres et collation aux prisonniers libérés, jouant en quelque sorte la scène des soins dont les captifs n'avaient pu bénéficier.

Il en va autrement des cérémonies organisées quelques mois plus tard pour le retour des soldats lors de l'été 1919. Pour ce qui concerne les villes de moyenne importance du département, comme Fécamp ou Dieppe, les cérémonies de retour des soldats organisées par les élus ne font pas apparaître de groupes féminins, pourtant actifs dans les œuvres de guerre. Tout au plus participent les comités de la Croix-Rouge, formation sanitaire incontournable. La ville d'Elbeuf saisit par exemple cette occasion pour officialiser des remerciements à Marie Malsang pour son action pour le village de Thillois le 21 août 1919<sup>2398</sup>.

Dans les deux grandes villes du département, Rouen et Le Havre, dans lesquelles les œuvres féminines ont été importantes, les cérémonies s'organisent de façon différente. À Rouen, une discrétion typiquement bourgeoise organise une cérémonie autour d'une messe à la cathédrale et d'une retraite aux flambeaux : c'est la *promenade*, dans la pure tradition du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2399</sup> qui reste la façon d'occuper l'espace public les 14 juillet et 2 novembre 1919. Les habitants et les

---

<sup>2395</sup>BARZMAN, *Dockers, métallos, ménagères...*, *op cit.*, p. 187-205.

<sup>2396</sup>*Le Petit Havre*, 12 novembre 1918.

<sup>2397</sup>*Ibid*, 5 décembre 1918.

<sup>2398</sup>*Journal de Rouen*, 22 août 1919.

<sup>2399</sup>Voir CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, *op. cit.* p. 210.

commerçants décorent leurs rues de banderoles portant les inscriptions « Pax », « Honneur aux poilus » et « Honneur aux défenseurs »<sup>2400</sup>, dans un mélange de retenue et d'individualisme, dont Jean-Pierre Chaline a montré la dimension à la fois locale et bourgeoise<sup>2401</sup>. Seul l'accueil des 39<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> d'infanterie le 20 août 1919 prévoit la présence de groupes dont les membres sont invités par voie de presse dans les jours qui précèdent. Or, parmi les sociétés invitées pour assister au défilé des troupes, nulle trace des œuvres de guerre. En dehors des sociétés d'anciens combattants et des médaillés militaires, seuls les Philippins, mouvement de jeunes catholiques proches du Sillon, la Ligue patriotique rouennaise et quelques associations sportives sont appelées à paraître<sup>2402</sup>.

Au Havre, la situation est tout autre. Plusieurs cérémonies renouent avec les usages d'avant la guerre, marquée par une forte cogestion du rituel républicain par les élites de la grande et de la moyenne bourgeoisie et dans lesquelles le collectif est omniprésent. La fête du 14 juillet 1919 par exemple prévoit la participation des enfants des écoles encadrés par le comité des écoles laïques du Havre. La délégation municipale est reçue par le comité de chacun des quartiers, dans lequel une petite fête est organisée pour son arrivée : 1 200 choristes des quartiers populaires (quartier des raffineries et de l'Eure, au sud), entre autres, entonnent des chants patriotiques. La présence des femmes ayant participé aux œuvres de guerre est notable, sauf lors de la cérémonie du 18 novembre 1918 donnée en l'honneur du gouvernement belge avant son départ<sup>2403</sup>. Ici l'analyse du discours féminin montre bien que les enjeux de l'après-conflit sont déjà là.

La cérémonie de retour des soldats des 129<sup>e</sup> et 329<sup>e</sup> régiments d'infanterie et 24<sup>e</sup> régiment territorial du 30 août 1919 est marquée par la forte présence de délégations féminines auxquelles *Le Petit Havre* accorde une large place le lendemain<sup>2404</sup>. La première cérémonie a lieu à Gravelle, commune limitrophe à l'est de la ville<sup>2405</sup> où une délégation de la Croix-Rouge préside à l'accueil des soldats. Les délégations des corps constitués mènent les bataillons de retour jusqu'à la limite de la commune du Havre et ce sont là les autorités municipales et les représentants de la Croix-Rouge et du comité Pour nos soldats, exclusivement féminin et dont Julie Siegfried est la

---

<sup>2400</sup> *Journal de Rouen*, 2 et 3 novembre 1919.

<sup>2401</sup> CHALINE, Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen...*, op. cit., p. 253 à 259.

<sup>2402</sup> *Journal de Rouen*, 20 août 1919.

<sup>2403</sup> *Le Petit Havre*, 19 novembre 1918 ; cela confirme bien l'échec de l'initiative tentée par les Havraises auprès des femmes belges, voir chapitre huit.

<sup>2404</sup> *Le Petit Havre*, 31 août 1919. Elle est précédée par la fête de la reconnaissance du 3 août 1919 co-organisée par le Comité d'aide aux régions dévastées dont les principaux responsables sont des femmes ; *Le Petit Havre* en fait un rapide compte-rendu le 4 août 1919.

<sup>2405</sup> La commune de Gravelle est intégrée au Havre en 1919 ; l'action du comité de l'UFF en direction des prisonniers de guerre y avait été importante dès le mois de décembre 1914 ; voir chapitre sept.

présidente d'honneur, qui accueillent à leur tour les bataillons. Il est probable que c'est sa présence qui incite l'adjoint au maire à souligner de façon exhaustive le rôle des femmes pendant la guerre dans son discours d'accueil :

« Vous voyez pour vous recevoir [...] tout ce qui compte dans la cité [...] ; les femmes de France, qui pendant quatre ans, n'ont connu ni les fatigues ni le découragement ; celles qui ont dépensé au chevet des blessés et des malades tout ce que leur cœur contenait de dévouement, de tendresse et de bonté ; celles aussi qui, au foyer ou à l'œuvre des soldats et des prisonniers de guerre ont adouci les privations des poilus qui luttèrent sur le front ou souffraient dans les camps allemands, et réconforté ceux qui, loin de leur famille, attendaient dans notre cité, le jour où ils prendraient leur place face à l'ennemi<sup>2406</sup>. »

Julie Siegfried s'associe aux remerciements des élus en offrant aux bataillons havrais une palme d'or sur marbre blanc. Son discours est intégralement repris dans les colonnes du *Petit Havre* :

« Colonel, au nom de l'œuvre Pour nos soldats, nous avons l'honneur de vous remettre cette palme en souvenir de ce beau jour entre tous, où nos régiments vainqueurs reviennent parmi nous. Nous vous demandons de bien vouloir le placer dans la caserne, afin qu'elle y reste comme un gage de l'affection, de l'admiration et de la reconnaissance des femmes du Havre pour leurs héroïques défenseurs.

« Pendant que nos sœurs de la Croix-Rouge avec un inlassable dévouement se penchaient avec tendresse sur les lits de souffrance de nos blessés et de nos mourants, pendant que nos prisonniers, par une organisation due à des femmes de tête et de cœur, avaient la pensée constante qu'à eux on pensait sans cesse, l'œuvre *Pour nos soldats* voulait que sous forme maternelle nos petits souvenirs arrivant à chacun dans les tranchées et dans les camps disent toujours : « nous vous aimons, nous vous bénissons ! »

« En ce jour du revoir victorieux, que cette palme du souvenir, offerte aux vivants et aux morts, affirme à nouveau l'éternelle reconnaissance de nos cœurs à nos vaillants défenseurs<sup>2407</sup>. »

Sans omettre le rappel convenu à la dimension maternelle de l'œuvre, et en ne faisant du comité local Pour nos soldats qu'un exemple<sup>2408</sup>, Julie Siegfried souligne le travail d'organisation réel fourni par des « femmes de tête » dans de nombreuses œuvres de guerre. Le banquet qui suit à la caserne Kléber porte encore la présence du comité féminin qu'elle préside : Pour nos soldats offre sur son budget le champagne aux 1 850 convives, à raison d'une bouteille pour quatre hommes. Cette forte implication de l'œuvre dirigée par Julie Siegfried a deux objectifs : elle rappelle le rôle des femmes tel que l'a toujours présenté le Conseil national des femmes françaises

---

<sup>2406</sup>*Le Petit Havre*, 31 août 1919.

<sup>2407</sup>*Ibid.*

<sup>2408</sup>Cette œuvre répond d'ailleurs à une sollicitation gouvernementale plus qu'à une initiative féminine à l'automne 1914, et il semble qu'elle n'en a pris la présidence d'honneur que bien tard, probablement au moment du décès de la présidente Thérèse Morgand, femme du maire du Havre, en mai 1918. Voir chapitre sept.



dont elle est une présidente active et reconnue au Havre<sup>2409</sup>, puisqu'elle a été nommée chevalier de la Légion d'Honneur le 26 mai 1919 et qu'elle recevra le ruban peu de temps après<sup>2410</sup>. Elle poursuit également un rôle politique au sein de la cité portuaire qui est secouée par d'importantes manifestations ouvrières depuis le début de l'année 1919. L'été 1919 constitue à cet égard le sommet de la radicalisation du mouvement ouvrier dans les branches maritimes et portuaires, en lien avec les mouvements de grève du textile, des métaux et de la chimie déclenchés en mai à Rouen. Le conflit des tramways se prolonge et les travailleurs de la Verrerie Tourres viennent de former un syndicat<sup>2411</sup>, alors que la journée internationale de grève du 21 juillet est préparée avec ardeur<sup>2412</sup>.

Julie Siegfried fait donc ici un discours à la fois de féministe et de future électrice, qui fait déjà ses choix politiques, en l'occurrence contre la révolution qui pourrait surgir. Il s'agit de mobiliser le maximum de forces lors de ces cérémonies pour que les soldats de retour ne rejoignent pas le camp des protestataires. La délégation féminine de la Croix-Rouge de Gravelle n'exprime pas autre chose, quand elle se fait accompagner des « jeunes filles du patronat », M<sup>lles</sup> Tourres et Bataille, et que le maire affirme vouloir être « l'interprète de la population ouvrière de la ville » dans son discours d'accueil aux démobilisés<sup>2413</sup>. A Rouen d'ailleurs, le 2 novembre 1919, le discours du préfet Charles Lallemand, fait également son miel de l'effort de l'Arrière dans lequel il voit un exemple d'union nationale :

« Il y avait deux France, la France des tranchées qui souffrait et la France de l'arrière qui partageait moralement les souffrances de l'avant. Aujourd'hui, la famille est réunie, et nous avons la joie de revoir les jeunes visages des soldats, revenus vainqueurs et bien portants, rentrés aux foyers paternels. »

Il n'oublie donc pas ceux qui ont soutenu les soldats et « remercie les sociétés qui pendant cinq ans ont prouvé aux combattants que ceux de l'arrière pensaient à eux » tout en déplorant « les rares Français rebelles à cette idée », renchérissant sur le discours dans lequel Lucien Valin,

---

<sup>2409</sup>*Le Petit Havre* publie par exemple en première page de son édition du 22 novembre 1918 la « réponse énergique des Femmes françaises aux Femmes allemandes » de Julie Siegfried, qui avait reçu une demande des Allemandes pour qu'elle intercède auprès du gouvernement français afin d'adoucir les conditions des traités de paix. La présidente du CNFF leur oppose une fin de non-recevoir, au motif que « les femmes allemandes se sont tuées devant les crimes de leur gouvernement ».

<sup>2410</sup>Base Léonore, dossier Siegfried Julie, décret du 26 mai 1919 ; c'est Marguerite Korn, qui avait été médaillée par Jules Siegfried, qui lui remet la décoration.

<sup>2411</sup>BARZMAN John *Dockers, métallos, ménagères...*, *op. cit.*, p. 187-205.

<sup>2412</sup>Le vote ouvrier portera d'ailleurs le radical Léon Meyer à la tête de la municipalité sur une liste radicale et socialiste lors des élections des 31 novembre et 7 décembre 1919, même si en Seine-Inférieure la percée socialiste aux législatives de novembre 1919, desservie par une forte abstention, n'empêche pas l'élection de onze députés du Bloc national, qui rejoignent la chambre bleu horizon.

<sup>2413</sup>*Le Petit Havre*, 31 août 1919.

redevenu maire le 4 janvier 1919, affirme : « pour que la France soit grande et forte, il faut qu'elle soit unie. Il faut que ces mots impies de "lutte des classes" disparaissent à jamais »<sup>2414</sup>.

Au Havre c'est donc pour une raison majeure que la reconnaissance officielle et collective des œuvres de guerre féminines n'est qu'implicite : la nécessité de reconnaître le sacrifice des soldats et le surgissement du mouvement social du printemps 1919 commandent que la page de la guerre soit rapidement tournée, et ces femmes de la bourgeoisie aisée entendent bien, à ce moment, y contribuer.

Ce constat invite à observer la transformation de l'action sociale dans l'après-conflit en fonction de ses nouveaux enjeux, et la place que les femmes peuvent y prendre.

## **2. Les actrices de l'action sociale à l'heure des choix.**

La situation des unes et des autres, au sortir de la guerre est très différente. Pour les mouvements féministes havrais et rouennais, la période de la guerre a été celle d'un engagement de tous les instants, au nom, justement des valeurs féministes. Alors que de nombreuses œuvres catholiques étaient mises en place par le clergé lui-même, à Rouen en particulier<sup>2415</sup>, c'est davantage à titre personnel que les femmes catholiques ont pris part à l'action sociale<sup>2416</sup>. Le cas de petites villes comme Fécamp, où les groupes de femmes catholiques les plus dynamiques comme celui de la LPDF, en plein essor dans l'immédiate avant-guerre sur ces terres pratiquantes, ont entièrement pris en charge des œuvres aux prisonniers de guerre, est une exception.

Pour les unes comme pour les autres, c'est le thème de la dénatalité qui s'impose.

### **a. Le contexte : une France en péril.**

Absorber le déficit démographique de la France après l'immense saignée de la guerre répondre aux besoins les plus urgents des populations civiles : la tâche est immense au moment de l'armistice et ce d'autant plus que si la guerre a représenté un exploit pour les services sanitaires en terme de prise en charge des blessés, de lits ouverts et de personnel de soin mobilisé, c'est en partie au moins au détriment des populations de l'Arrière et d'une véritable « démedicalisation du civil<sup>2417</sup> » : on sait que les services de l' *American Red Cross* avaient cherché vainement un

---

<sup>2414</sup>Journal de Rouen, 2 novembre 1919.

<sup>2415</sup>Voir chapitre sept.

<sup>2416</sup>BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre...*, op. cit. p. 86.

<sup>2417</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République...*, op. cit., p. 576.

médecin au dispensaire Brouardel lorsqu'ils s'étaient installés au Havre en 1917<sup>2418</sup>. La victoire, en Seine-Inférieure comme ailleurs, trouve des populations éprouvées.

Cependant la question démographique en elle-même est surtout une thématique nationale. Le thème de la dépopulation récurrent en France depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle reste un sujet dominant de la vie politique et sociale de l'Entre-deux guerres et ce d'autant plus que l'ennemi allemand d'hier, pourtant défait, ne connaît pas une situation identique. En Seine-Inférieure cependant, la situation démographique ne justifie pas ces inquiétudes puisque le département n'a pas perdu de population. Cette situation est exceptionnelle au regard des autres départements français et même des départements normands, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 37.**  
**Évolution de la population des cinq départements normands (1911-1921)**

	<b>1911</b>	<b>1921</b>	<b>Évolution</b>	<b>Variation (%)</b>
<b>Seine-Inférieure</b>	877 383	880 671	3 288	+0,37
<b>Orne</b>	307 433	274 814	-32 619	-10,61
<b>Calvados</b>	396 318	384 730	-11 588	-2,29
<b>Manche</b>	476 119	425 512	-50 607	-10,63
<b>Eure</b>	323 651	303 159	-20 492	-6,33

*Source : recensements 1911, 1921*

Ce dynamisme démographique – certes très relatif – de la Seine-Inférieure est alimenté en particulier par l'important exode rural de la Manche et de l'Orne qui se poursuit en continu depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, l'activité économique a été soutenue pendant toute la guerre par la proximité du front et la présence des forces alliées, et le port de Rouen est passé au premier rang national ; l'affaiblissement de l'Allemagne semble inéluctable et donnerait à la Seine-Inférieure, avec ses deux grands ports, une place de choix dans l'avenir maritime de la France<sup>2419</sup>. Mais ces espoirs d'avenir sont refroidis par la crise industrielle liée à la reconversion de l'immédiat après-guerre : elle touche particulièrement les femmes désormais privées d'emploi, et nous avons vu qu'elle affecte aussi les cérémonies de retour des combattants. Au Havre, l'entreprise Schneider licencie 2 945 femmes dès décembre 1918, les Tréfileries 1250, les chantiers Augustin-Normand

<sup>2418</sup>Voir chapitre huit.

<sup>2419</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale... op. cit.*, p. 1128.

250 sur 300, avec des compensations financières infimes, quand les prisonniers allemands y sont embauchés jusqu'en avril 1919 et que les soldats ne sont toujours pas démobilisés<sup>2420</sup>.

De plus, la crainte de l'affaiblissement démographique du pays entraîne les mesures coercitives que l'on sait : par la loi de 1920, la propagande sur la contraception est interdite ; celle de 1923 correctionnalise l'avortement. Ces mesures légales concernent bien entendu l'ensemble du territoire.

Ce bilan, s'il n'est nullement remis en cause par les acteurs et les actrices du social, produit dans leurs rangs des analyses différentes.

### **b. Les féministes, ou le rêve de l'action sociale comme outil.**

L'immédiat après-guerre est marqué par une offensive des mouvements féministes qui entendent bien mettre à profit la période pour reprendre la bataille du suffrage interrompue par le conflit, d'autant que ces droits civiques paraissent être la juste récompense de l'engagement sans faille dont l'immense majorité des Françaises a fait preuve : il s'agit en quelque sorte de réaliser les « moissons de la guerre<sup>2421</sup> ». La place occupée par Julie Siegfried, présidente du CNFF, lors de la cérémonie de réception des bataillons havrais le 30 août 1919 montre que les féministes sont écoutées et que la place qui leur est faite est une évidence à ce moment.

Mais les problématiques d'avant-guerre ont changé. Trois questions se posent aux féministes. Il s'agit d'abord du sens de ce droit de suffrage<sup>2422</sup> : alors que de plus en plus nombreux étaient avant la guerre les mouvements féministes qui le revendiquaient comme un droit *naturel* et *universel* fondé sur l'égalité entre les hommes et les femmes, nombreuses sont les voix qui s'élèvent depuis le conflit pour en faire un droit *mérité* au regard de l'investissement féminin, contrepartie du service rendu à la Nation pendant la guerre<sup>2423</sup>, ou même comme un droit *indispensable* au redressement de la France, au regard de l'expérience acquise. Outre le fait que la bataille des mérites risque fort d'être remportée par le combattant rentrant en son foyer, quitter le terrain de l'universalité présente un indéniable danger. La seconde question est celle du sens de l'action sociale. Entendue avant la guerre comme un service améliorant le sort des femmes (et seulement en ce sens, bénéfique à terme au pays), l'action sociale, du fait de l'immense saignée

---

<sup>2420</sup>L'indemnité correspond à moins d'un mois de salaire. BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, *op. cit.*, p. 157.

<sup>2421</sup>BARD, Christine, *Les Filles de Marianne...*, *op. cit.*, p. 129-186.

<sup>2422</sup>Voir HAUSE Steven C., « Suffrage et représentation politique des femmes, (1920-1944) », in GUBIN Éliane *et al.*, (dir.), *Le Siècle des Féminismes...*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>2423</sup>Pauline Rebour, restée en contact avec les Havraises au début du conflit en fait une excellente démonstration dans *L'Action féministe*, n° 59, octobre à décembre 1918.

de la guerre, se met au service du redressement de la Nation, de la patrie – traduisons : de la démographie. Les féministes sont très rapidement aux prises avec le discours nataliste qui, comme le font remarquer Françoise Thébaud et Christine Bard, trouve sa place de part et d'autre de la frontière séparant le féminisme de l'antiféminisme<sup>2424</sup>. Enfin, la troisième question découle des deux premières : la cohésion des groupes féministes en Seine-Inférieure, mise à mal par les débats induits par les deux premières questions est-elle capable de résister à la divergence des points de vue à la fois sur le terrain et dans les relations des groupes avec les instances nationales ?

### *Épuisement provincial et injonctions parisiennes.*

Les principaux groupes féministes très actifs en Seine-Inférieure dans l'immédiat avant-guerre, l'Union française pour le suffrage des femmes et le Conseil national des femmes françaises, se reconstituent lentement, autour d'un noyau solide de militantes que la guerre a cependant transformées.

Au Havre, les deux mouvements sont bien distincts : c'est la Société féministe née en 1908 qui est considérée comme la section havraise de l'UFSF. Très revendicative, elle était proche avant la guerre de l'Université populaire et de la section locale de la Ligue des droits de l'Homme et avait pris des contacts avec le monde syndical en particulier en 1913<sup>2425</sup>. Ses membres se réunissent à nouveau à partir de mai 1919<sup>2426</sup>, mais des personnalités qui avaient compté pour le groupe si dynamique entre 1908 et 1914 manquent à l'appel. Pauline Rebour, qui a quitté Le Havre pour devenir secrétaire générale adjointe de l'UFSF aux côtés de Cécile Brunshvicg à la fin de l'année 1912, est avocate en 1918 et, entre ses plaidoiries et son travail au sein des instances nationales, elle s'éloigne de toute évidence de la Société féministe havraise qu'elle a créée dix ans plus tôt<sup>2427</sup>. Certains membres ont été durement affectés dans leur vie personnelle pendant le conflit, comme l'institutrice Louise Jouault, veuve de guerre en 1915 restée trésorière du groupe<sup>2428</sup>. La présidence de la Société féministe est toujours assurée par Charlotte Frémont, veuve d'un armateur et mère de huit enfants<sup>2429</sup>, et si les enseignantes jouent toujours un rôle essentiel au sein du

---

<sup>2424</sup>« Le propre de l'idéologie dominante est qu'elle n'est même plus identifiée. [...] C'est le cas du natalisme dans l'entre-deux-guerres dont la légitimité est si peu contestée qu'elle transcende les frontières politiques, de l'extrême-droite au parti radical en incluant une partie des socialistes », THÉBAUD Françoise, BARD Christine, « Les effets antiféministes de la Grande Guerre », in BARD Christine (dir.), *Un siècle d'antiféminisme...*, op. cit., p. 155.

<sup>2425</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2426</sup>Une réunion au domicile de la présidente, Charlotte Frémont, est annoncée par *Le Petit Havre* le 31 mai 1919.

<sup>2427</sup>Elle a cependant répondu aux souscriptions de la Société féministe du Havre pendant toute la durée de la guerre.

<sup>2428</sup>Gaston Jouault est mobilisé et meurt de ses blessures en 1915 ; voir chapitre sept.

<sup>2429</sup>*Le Féminisme havrais*, n° 1, juillet 1909 et *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, op. cit., 1919.

mouvement<sup>2430</sup>, des militants nouveaux apparaissent, employés et petits commerçants de la classe moyenne : Vincent, entreposeur de tabacs et Louis Ponche, chef de dépôt à la gare, sont les deux vice-présidents de l'association à partir de 1920<sup>2431</sup>.

La Société féministe du Havre garde ses distances avec la branche locale du CNFF, toujours marquée par une forte présence de la grande bourgeoisie protestante, dans laquelle la classe moyenne et en particulier les institutrices ne peuvent guère se reconnaître et dont la présidence active est à ce moment assurée par Julie Siegfried elle-même, présidente nationale du mouvement depuis 1913. La branche havraise du CNFF se consacre exclusivement à l'étude des questions sociales puisque la secrétaire générale de CNFF, Alice Boyer, reconnaît pendant l'exercice 1920-1921 :

« la Section du Suffrage de la branche havraise n'existe que de nom ; nous voudrions la voir vivante [...] mais il nous faudrait des animateurs, et nous espérons que la Section du Suffrage de Paris voudra bien venir à notre aide, organiser elle-même cette Section départementale, lui insuffler la vie et l'enthousiasme<sup>2432</sup>. »

À Rouen, comme pendant la période d'avant-guerre, les groupes féministes sont plus homogènes qu'au Havre et les personnalités laïques de la bourgeoisie aisée, comme Marie Maillard ou les protestantes de la Solidarité, ont toujours travaillé aux côtés des femmes du milieu enseignant comme Marie Ménat, directrice de l'école normale de jeunes filles.

Aline Texcier, veuve en 1915, laisse en 1919 la présidence de l'UFSF à Juliette Decroix, professeure d'anglais et membre de la loge maçonnique du Droit Humain. Les nouvelles venues sont des protestantes comme M<sup>me</sup>Beaugendre, femme de médecin et affiliée à la Société des dames protestantes de Rouen, ou des institutrices comme Rose Lanoux, en charge du poste de secrétaire. Le temps écoulé depuis le début de la vague féministe en province a établi des filiations : Édith Mittaine, professeure à l'école primaire supérieure de Rouen<sup>2433</sup>, est la fille de la fondatrice de l'Œuvre d'assistance aux femmes et aux jeunes filles par le travail à l'aiguille, créée à Yvetot en 1907<sup>2434</sup>. Sur ces terres catholiques pratiquantes, ce petit groupe formé autour de deux institutrices de l'école publique se proposait à cette date de contribuer à la « sauvegarde de la dignité morale de la femme qui personnellement contribue par son travail à la confection des objets qu'elle reçoit<sup>2435</sup>. »

---

<sup>2430</sup> La secrétaire jusqu'en 1924, Marthe Lefebvre, est une professeure de l'école primaire supérieure, *Annuaire de commerce de la ville du Havre...*, *op. cit.*, 1920 et suivants.

<sup>2431</sup> *Ibid.*

<sup>2432</sup> *Conseil national des femmes françaises, Assemblée générale*, Paris, janvier 1920, p. 49.

<sup>2433</sup> ADSM 3 M 74. Son père est Louis Gabriel Mittaine, juge de paix à Yvetot puis à Sotteville dans la banlieue rouennaise, est né à Fort de France en 1858.

<sup>2434</sup> Il s'agit de Pauline Mittaine née Ancel.

<sup>2435</sup> ADSM 4 M 433, article 2 des statuts.

La guerre avait incité la branche rouennaise du CNFF et le groupe de l'UFSF à faire cause commune afin de mener à bien de nombreuses œuvres d'action sociale. Les deux mouvements, à l'issue du conflit, sont intimement liés. L'UFSF tient lieu de section suffrage du CNFF : présidente, vice-présidente et secrétaire de l'UFSF sont toutes trois membres du CNFF. Au sortir de la guerre cependant, le groupe est déstabilisé, comme le constate Rose Lanoux, secrétaire de la section de Rouen de l'UFSF, dans son rapport moral pour l'année 1919 :

« Pendant la guerre, nous avons, comme la plupart des suffragistes, consacré notre activité à nos œuvres sociales, et au travail utile à la nation. Cette triste période passée, nous avons pensé qu'il était nécessaire de reprendre notre programme suffragiste, sans se désintéresser pour cela des œuvres sociales. Nous avons donc fait appel à tous nos membres, individuellement et par la voie de la presse, afin que toutes les femmes reviennent travailler avec nous.

« Malheureusement, soit indifférence soit trop grande confiance dans l'obtention du droit de suffrage, nous sommes encore trop peu nombreuses à nos réunions et nous le regrettons. [...]. Le nombre de nos membres n'a pas augmenté depuis (*sic*) ces dernières années, les cotisations sont mal rentrées<sup>2436</sup>. »

Le compte-rendu de Marie Maillard, présidente de la branche rouennaise du CNFF, en novembre 1919, montre un désarroi comparable : faute de « bonnes volontés », seules ont été organisées cette année-là deux sections, celle du Travail et celle de l'Éducation. Encore cette dernière n'a-t-elle pas fonctionné. La section d'Hygiène n'a pu être mise en place « des circonstances variées ayant obligé les compétences pressenties à se récuser<sup>2437</sup> ». En attendant, « on décide donc d'étudier tour à tour, au cours des réunions mensuelles, quelques-unes des questions figurant au programme des sections parisiennes<sup>2438</sup> ». Le groupe souffre manifestement de n'avoir pu étayer par la réflexion son intense activité qui s'est effectuée sous la pression des événements pendant la période du conflit.

Épuisés par leur investissement dans les œuvres de guerre, les deux groupes de Rouen comptent sur les mots d'ordre de leurs instances nationales pour reprendre un programme de réflexion et d'action. Or, l'UFSF entend s'appuyer précisément sur ces groupes pour développer un travail militant, alors que la guerre a stoppé le développement du mouvement dans de très nombreux départements<sup>2439</sup>.

Au printemps 1919, la proposition de loi instaurant droit de suffrage féminin arrive à la Chambre : elle adoptera le texte le 20 mai à 78 % des voix, mais le Sénat attendra plus de trois ans avant de l'examiner et finalement de le rejeter. L'UFSF cherche pendant toute l'année à convaincre

---

<sup>2436</sup>CAF, 1AF 20.

<sup>2437</sup>*Conseil national des femmes françaises, Assemblée générale*, janvier 1920, p. 47.

<sup>2438</sup>*Ibid*, p.45.

<sup>2439</sup>Voir chapitre huit.

les parlementaires de l'une, puis de l'autre chambre. Son but est de prendre appui sur les groupes provinciaux dans le but d'opérer une démonstration de force auprès de l'opinion publique et d'intensifier la pression sur les parlementaires, mais aussi de multiplier les réunions publiques qui sont davantage entravées à Paris qu'en province du fait du mouvement social<sup>2440</sup>. Ainsi, en septembre 1919, un courrier signé par la présidente de l'UFSF, Marguerite de Witt-Schlumberger, et les deux secrétaires, Cécile Brunshvicg et Pauline Rebour, montre les attentes nationales :

« Avez-vous des suggestions à envoyer au comité central ? Peut-il de son côté compter sur votre entière activité ? Seriez-vous d'avis de faire des affiches, des questionnaires ? Et avez-vous des textes à nous proposer ? [...] Permettez-nous d'espérer qu'à l'exemple des femmes des autres pays, vous comprendrez la gravité et l'importance de l'action dans un moment pareil et que vous n'hésitez pas au besoin à raccourcir vos vacances. Toutes n'ont pas compris encore que l'obtention de nos droits et la réalisation pratique de notre action demandent un effort continu. Nous ne sentons pas toujours assez à Paris cet effort des départements, et notre travail n'est pas assez soutenu par le vôtre. Le moment est pourtant venu d'agir [...]. Un peu de courage, de volonté, et nous serons au but<sup>2441</sup>. »

Parallèlement, deux grandes campagnes d'enquêtes sont lancées cette année-là : l'une, par l'UFSF, porte sur la position des femmes des milieux ouvriers, des petites villes et du monde agricole par rapport au droit de suffrage féminin. La seconde, lancée par le CNFF, porte sur la situation des femmes depuis la guerre dans différents secteurs salariés. Il s'agit de montrer que le droit de suffrage féminin rencontre un écho favorable dans l'opinion publique et que les mouvements suffragistes possèdent une expertise dans l'action sociale féminine. Les deux groupes normands éprouvent des difficultés dans la réalisation des sondages qui leur sont demandés. À Rouen, la section travail se plaint du peu de temps dont elle a disposé pour collecter des données, et elle n'a pas le temps d'en réaliser la synthèse. De fait, vingt-quatre enquêtes au moins ont été réalisées auprès de salariées dans les métiers les plus variés par seulement quatre affiliées, Édith Mittaine, M<sup>mes</sup> Beaugendre, Lassire, Grandsire<sup>2442</sup>. Au Havre, ces enquêtes sont réalisées par deux enquêteuses seulement, dont Alice Boyer elle-même, secrétaire de la branche. Encore les deux sociétés normandes paraissent-elles assez dynamiques au regard des autres groupes provinciaux, puisque seuls Paris, Tours, Le Havre et Rouen ont répondu à la demande de la direction nationale, selon le long compte rendu fait par Cécile Brunshvicg au CNFF<sup>2443</sup>.

---

<sup>2440</sup>*Bulletin* UFSF, 1919, p. 3.

<sup>2441</sup>CAF, 1 AF 35, septembre 1919.

<sup>2442</sup>CAF AF 234. Les professions sur lesquelles porte l'enquête dans les villes de Rouen et du Havre sont les suivantes : employée de bureau, employée des services municipaux et de la préfecture, employée de magasins, douanes (où les femmes sont admises depuis 1916), banque de France et autres banques, industrie des extraits tinctoriaux et tannants, tramways, employée des bureaux militaires et des contributions indirectes, postes, télégraphe et téléphone, clerc d'avoué, de notaire et d'huissier, employée de bureau de courtier maritime, employée à la police du port (voir annexe 15).

<sup>2443</sup>*Conseil national des femmes françaises, Assemblée générale*, janvier 1920, p. 30 et suivantes.



Par ailleurs, en cette année 1919, c'est également sur les objectifs des mouvements que les divergences se font jour.

*Documenter le travail suffragiste ou construire des alliances?*

Si l'espoir d'obtenir le droit de suffrage est un point de ralliement tenace pour ces groupes, la guerre a transformé les fondements de cette exigence. Là où l'année 1914 voyait se formuler la revendication du suffrage féminin comme une exigence de droit en soi, l'après-guerre en fait un droit *mérité* par les services rendus à la nation pendant le conflit et les instances nationales s'engagent dans la voie d'un droit de vote *indispensable*, adossé à des compétences féminines incontournables pour œuvrer au redressement du pays après le conflit<sup>2444</sup>. L'action sociale est donc à la fois un outil au service de la cause suffragiste et un outil au service de la Nation. Comme l'exprime Cécile Brunshvicg dans son rapport moral écrit au printemps 1919, avant le vote de la Chambre,

« La grande œuvre pour les femmes à côté de leur œuvre philanthropique ou autre, c'est d'unir leurs efforts pour aider la patrie victorieuse par les armes, mais anémiée et souffrante, à se relever et à renaître – c'est de compléter leur éducation sociale et politique pour créer les cadres nécessaires à la France de demain<sup>2445</sup>. »

La preuve de leur expertise en ce domaine est donc un argument pour justifier la revendication suffragiste et l'action philanthropique ou sociale aurait aussi pour objectif l'éducation politique des femmes, afin d'en faire des électrices éclairées. Notons que Cécile Brunshvicg ne distingue pas entre actrices et bénéficiaires ou destinataires de cette éducation dans son propos. S'agit-il de considérer ce travail d'éducation politique et sociale à destination des suffragistes, dont on comprend bien qu'elles deviendraient les cadres de demain, élite féminine orchestrant le progrès social, ou bien de compléter l'éducation politique et sociale des femmes en général pour leur permettre d'exercer de façon éclairée le droit de suffrage ? Que l'une ou l'autre de ces options soit à retenir, certaines militantes du groupe rouennais n'envisagent pas l'action du même point de vue.

Pour les dirigeantes du groupe rouennais de l'UFSF, cette action est vue comme un travail en commun avec les actrices du mouvement social, en raison de l'importance de ce dernier, qui culmine à l'été 1919 et concerne d'autant plus les femmes, qu'elles sont, nous l'avons vu, les

---

<sup>2444</sup>En ce sens, le rapport moral de Cécile Brunshvicg pour l'UFSF en 1919, avant le vote de la Chambre du 20 mai souligne que les femmes « ont le droit de vouloir un état de choses meilleur (que) les résultats du suffrage uniquement masculin », faisant allusion à l'élection de la « chambre bleue horizon » de janvier 1919. *Bulletin UFSF*, 1919, p. 2.

<sup>2445</sup>*Ibid*, p. 3.

premières victimes de la crise de reconversion de l'industrie. Les difficultés économiques sont alors telles que l'adjoint au maire Édouard Lang propose la réouverture d'ateliers pour les femmes au conseil municipal du 12 mars<sup>2446</sup> et que la commission départementale de la Seine-Inférieure accepte de prendre à sa charge 15 % des secours alloués par les caisses de chômage (l'État s'étant engagé à financer les 75 % restants, les derniers 10 % étant à verser par les municipalités). Comme les syndicats des cheminots, de la métallurgie et des dockers, les travailleuses de l'habillement et de la couture font entendre leur voix et le mouvement est mené à Rouen par Germaine Goujon<sup>2447</sup> et Suzanne Lion<sup>2448</sup>. Les deux syndicalistes interviennent à au Havre, où les couturières mènent une grève de 24 jours à partir de la mi-mars 1919<sup>2449</sup>, et à Fécamp où, lors de la réunion du 10 mai, Germaine Goujon incite les femmes à « rejoindre les groupements féministes<sup>2450</sup>. »

Nous avons pu établir l'intérêt réciproque d'une part des féministes pour les mouvements populaires et en particulier pour le mouvement coopératif avant la guerre<sup>2451</sup>. Le climat pré-révolutionnaire de la Seine-Inférieure en 1919, qui culmine de mai à septembre<sup>2452</sup>, ne laisse pas certaines féministes indifférentes ; alors que le petit groupe de Julie Siegfried tente limiter la contagion contestataire lors de l'accueil des régiments havrais, le groupe rouennais de l'UFSF et la Société féministe du Havre n'adoptent pas nécessairement la même posture. Ces groupes comptent toujours une forte proportion d'institutrices, issues pour nombre d'entre elles des classes populaires – même s'il ne s'agit pas de la classe ouvrière<sup>2453</sup> –, qui contraste avec la majeure partie des femmes de la direction nationale des deux mouvements. Pour nombre des militantes locales, notamment pour Rose Lanoux, secrétaire de la section rouennaise de l'UFSF et fille d'un ajusteur et d'une couturière<sup>2454</sup>, le monde ouvrier, s'il n'est pas, ou n'est plus le leur, ne leur est pas étranger ; il est d'ailleurs quotidiennement côtoyé dans l'exercice de leur profession<sup>2455</sup>. Les liens entre les

---

<sup>2446</sup>*Le Petit Havre*, 13 mars 1919.

<sup>2447</sup>Germaine Goujon (1893-1980) a reconstitué en 1917 la section du syndicat du Textile à Oissel. Elle est élue en juin 1919 à la tête du comité de grève. Voir notice Maïtron : <https://maitron.fr/spip.php?article144240>, GOUJON Germaine, Marthy, Louise, née CÉCILE par Marcel Boivin, Jean Maitron, version mise en ligne le 20 janvier 2013, modifiée le 21 février 2021.

<sup>2448</sup>Suzanne Lion (1884-1958) fonde le syndicat CGT de l'Aiguille de Rouen en 1915. Elle est membre de l'Union Départementale depuis décembre 1917. Voir notice Maïtron : <https://maitron.fr/spip.php?article118639>, notice LION Suzanne par Claude Pennetier, Gilles Pichavant, complétée par Jean-Jacques Doré, version mise en ligne le 17 janvier 2022.

<sup>2449</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...*, *op. cit.*, chapitre 2.

<sup>2450</sup>ADSM 4 M 367. Rapport du commissaire daté du 12 mai ; il précise bien que Germaine Goujon vient du « groupe féministe du Havre ».

<sup>2451</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2452</sup>BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères...* *op. cit.*, p.187 à 205.

<sup>2453</sup>Le recrutement social du personnel féminin de l'instruction publique s'effectue à cette époque dans un milieu social plus élevé que celui des instituteurs. Voir chapitre trois.

<sup>2454</sup>*Courrier du Berry*, 21 janvier 1880.

<sup>2455</sup>Elle est institutrice puis professeur à l'école pratique de Sotteville ; son époux Philippe Lanoux en est le directeur.

mouvements syndicaux et féministe ne sont pas négligeables : Eugène Tilloy, maire socialiste de Sotteville et actif militant de l'éducation populaire<sup>2456</sup>, proche de l'Université populaire qui fut un des foyers du féminisme, est en relation avec Suzanne Lion lors des grandes grèves de juin 1917. La grave crise de 1919 qui touche en particulier les femmes licenciées consolide ces liens. Le milieu enseignant, de plus, est lui aussi à cette date traversé par le vaste mouvement qui aboutit à la transformation des amicales d'instituteurs et d'institutrices en syndicats, pourtant interdits<sup>2457</sup>, et pour lequel chaque fédération départementale décide pour elle-même<sup>2458</sup>. À Rouen, dès avril 1919, le Syndicat des membres de l'enseignement laïc qui vient de se reconstituer adhère à la Fédération de l'Enseignement de la CGT. Au Havre, l'Amicale se situe plutôt à gauche de l'ensemble des amicales d'instituteurs et institutrices<sup>2459</sup>. Les autorités du département se montrent particulièrement inquiètes de voir une partie du corps enseignant rejoindre la contestation sociale<sup>2460</sup>.

Il semble bien que pour au moins une partie groupe rouennais de l'UFSF et pour la Société féministe du Havre, il s'agisse de trouver certains points de convergence pour travailler avec les ouvrières les plus organisées. Les premières initiatives de contact viennent d'ailleurs des ouvrières elles-mêmes : le groupe de l'UFSF de Rouen avait déjà été contacté en février 1918 par le Syndicat de l'aiguille de Suzanne Lion à propos de la lutte antialcoolique. Il avait envoyé deux déléguées à la réunion<sup>2461</sup>. Le groupe rouennais a maintenu ces contacts puisque Rose Lanoux, secrétaire du groupe rouennais, affirme dans le rapport moral de l'année 1919 auprès de la direction nationale que :

« Plusieurs des membres qui ont l'occasion de pénétrer dans les syndicats d'ouvrières feront de la propagande auprès de ces dernières afin de les amener à nous<sup>2462</sup>. »

---

<sup>2456</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2457</sup>La majorité des amicales formeront de Syndicat national des instituteurs en 1920 ; une partie des enseignants entreront dans les syndicats de la CGT.

<sup>2458</sup>C'est le 28 mai 1919 que *Le Petit Havre* fait paraître une communication de l'Amicale des instituteurs de Seine-Inférieure – au sein de laquelle figurent des femmes – précisant que son assemblée générale tranchera prochainement et engageant chacun à ne pas se déterminer trop tôt ; il est vrai que le risque de sanctions administratives est réel. Voir à ce propos, LE BARS Loïc, « Amicales et syndicats dans l'enseignement primaire (1901-1919) » in TARTAKOWSKY Danielle, TÉTARD Françoise, (dir.) *Syndicats et associations...*, *op. cit.* p.37-45.

<sup>2459</sup>BARZMAN John, *Dockers, Métallos, ménagères...*, *op. cit.*, p. 224.

<sup>2460</sup>ADSM 1 T 90, lettre du sous-préfet de Dieppe au préfet de Seine-Inférieure : « La nomination d'un délégué cantonal n'a d'ailleurs que peu d'importance. Je serais heureux que l'inspection académique ne donne pas un relief quelconque à des difficultés de ce genre. L'attitude des instituteurs syndicalistes et révolutionnaires me paraît bien davantage attirer son attention. »

<sup>2461</sup>CAF, 1 AF 118.

<sup>2462</sup>CAF, 1 AF 20, Rose Lanoux, rapport moral de l'année 1919.

C'est avec le Syndicat de l'Aiguille de Suzanne Lion que ces contacts sont réguliers et le rapport national de M<sup>me</sup> Robert Crémieux pour l'année 1919 cite le cas rouennais :

« On m'a [...] cité des ouvrières qui, comme M<sup>lle</sup> Suzanne Lion du Syndicat de l'Aiguille à Rouen ajoutent la propagande féministe à la défense de leurs intérêt corporatifs<sup>2463</sup>. »

Le rapport de Rose Lanoux auprès des instances nationales est troublant, car il semble haché et sans suite, recensant tour à tour les initiatives peu fructueuses (baisse des cotisations, échec de la propagande suffragiste auprès des députés et sénateurs de la Seine-Inférieure). Seuls sont présentés de façon positive et comme un travail commun les contacts avec les ouvrières en lutte, dont ces dernières ont d'ailleurs pris l'initiative<sup>2464</sup>.

La lecture de la presse nationale des deux mouvements montre cependant que les tentatives rouennaises – certes limitées – de l'UFSF ne font partie ni du corpus de réflexion de la direction nationale, ni de la pratique de la majorité des groupes locaux qui prennent la parole à ce moment. Le rapport moral de l'UFSF pour 1919 précise qu'en dehors du cas havrais, seul le groupe de Limoges travaille avec la Bourse du Travail. Ailleurs les tentatives de contacts, lorsqu'elles existent, se soldent par un échec. « Le groupe de Belfort n'a pu, malgré tous ses efforts, atteindre la classe ouvrière [...] ; le groupe de Nice-Riviera [...] a organisé huit conférences, mais elles n'ont attiré qu'un public bourgeois », affirment ainsi les rapports des sections<sup>2465</sup>. Pour les directions nationales du CNFF comme de l'UFSF et certains groupes locaux, il s'agit exclusivement de documenter le travail suffragiste et non de créer des alliances objectives qui permettraient la promotion d'actions communes.

En 1922, le groupe de Rouen a rendu les armes. À l'issue de la grande enquête menée tambour battant par la Section travail de Rouen, sa présidente, Maria Lassire, maîtresse d'atelier à l'école pratique de commerce et d'industrie de Rouen<sup>2466</sup>, croit bon de faire publier dans les journaux locaux « une conclusion pratique pour ses concitoyennes » à propos de leur insertion dans le monde du travail :

« Si quelques femmes, de l'avis de leurs chefs ou employeurs, se montrent, sans conteste, à la hauteur de leur tâche, il a été formulé quelques restrictions que la Section croit devoir soumettre aux intéressées. Il serait à désirer :

« - Que les femmes conscientes du devoir qu'entraînent les services dans lesquels elles sont appelées à remplacer les hommes s'y montrent toujours aussi assidues que ces derniers.

« - Qu'elles y apportent toutes une tenue et une réserve simples et de bon goût<sup>2467</sup>. »

---

<sup>2463</sup>Bulletin de l'UFSF, 1919, p. 29.

<sup>2464</sup>CAF 1 AF 20. Rose Lanoux, rapport moral de l'année 1919 de l'UFSF.

<sup>2465</sup>Bulletin de l'UFSF, 1919, p. 21.

<sup>2466</sup>Affiliée n° 1837.

<sup>2467</sup>Compte-rendu de la présidente Marie Maillard, *Conseil national des femmes françaises, assemblée générale*, juin 1922, p. 45.

La défense du travail féminin pouvait escompter davantage...

Le positionnement des directions et leur insistance à orchestrer une campagne de propagande, selon le terme usité à l'époque, ne permet manifestement pas aux instances locales qui le souhaitent de pousser plus avant la construction de liens avec le monde du travail.

*Le choix de l'expertise, de l'information et de l'éducation.*

Le choix qui est fait sera donc de lier intimement l'action sociale à l'obtention d'une citoyenneté politique, et le programme pour 1921-1922 de la branche rouennaise du CNFF le montre bien, puisqu'il associe cours de puériculture dans une crèche de la ville et conférences publiques par un des adjoints au maire de Rouen sur le thème « comment on travaille au Conseil Municipal », dans le but de parfaire « l'éducation civique des futures électrices<sup>2468</sup> ». Dès lors, les groupes locaux de l'UFSF en Seine-Inférieure vont se replier sur une campagne d'information et de pression pour obtenir des conseils municipaux le même soutien au suffrage féminin qu'en 1912<sup>2469</sup> et tenter d'appliquer les statuts modifiés du mouvement du 10 avril 1920 : le but de UFSF est de « préparer les femmes à remplir dignement leurs devoirs en développant leur éducation civique, sociale, morale<sup>2470</sup>. »

Dès novembre 1919 d'ailleurs, la section rouennaise de l'UFSF, forte de son expérience au sein de la Commission d'aide aux civils pendant le conflit, poursuit son travail en direction des autorités municipales et préfectorales. Elle fournit un certain nombre de notes à destination de la mission de l'*American Red Cross* sur la nécessité de la création de postes d'infirmières scolaires dans les écoles maternelles, sur les visiteuses scolaires mises en place à Milan, sur les enfants assistés dans le département, notes qu'Aline Texcier conclut par ces mots : « Si les femmes étaient au conseil municipal, il y a longtemps que ce serait fait ; en attendant, elles sauront insister pour que leurs avis soient écoutés tout de même<sup>2471</sup>. »

La consigne envoyée le 30 mars 1920 aux groupes de province par Marguerite de Witt-Schlumberger<sup>2472</sup> et Cécile Brunschvicg<sup>2473</sup> fait le choix d'un mouvement nataliste et éducatif :

---

<sup>2468</sup> *Conseil national des femmes françaises, assemblée générale*, janvier 1920-janvier 1922., p. 46

<sup>2469</sup> C'est le cas pour Le Havre (mais non Rouen), Belfort, Angers, Vincennes, Montreuil, Vannes et Lorient.

<sup>2470</sup> Article 2, item 4, congrès du 10 avril 1920.

<sup>2471</sup> CAF 1 AF 20, 1919-1920, notes sur l'organisation d'une section d'infirmières scolaires dans les écoles maternelles de Rouen.

<sup>2472</sup> Elle est membre du conseil supérieur de la natalité .

<sup>2473</sup> Elle est membre du comité d'organisation de la journée nationale pour les mères de familles nombreuses.

« Notre société [...] s'est toujours particulièrement préoccupée de toutes les questions qui intéressent la maternité ; aussi avons-nous répondu avec empressement à l'appel qui nous a été fait de collaborer à la journée nationale des mères de familles nombreuses [...] Une grande journée se prépare pour le 9 mai. Il faut à la fois que cette journée glorifie la maternité et que son résultat permette d'aider les mères chargées d'enfants. [...] Nous demandons instamment à nos groupes et déléguée des départements de collaborer à cette manifestation. [...] Il faut prouver une fois de plus, que nos actes sont à la hauteur des nos aspirations sociales et que nous sommes toujours prêts à nous dévouer, quand il s'agit de l'intérêt du pays et de la Famille<sup>2474</sup>. »

En 1923, les initiatives féministes sont nombreuses et semblent enferrées dans le discours nataliste dominant. Ont-elles vraiment perdu leur spécificité et est-il possible de les distinguer du discours catholique de plus en plus présent ?

### c. « Un catholicisme de combat<sup>2475</sup> »

L'action catholique à laquelle prennent part les femmes après le conflit prend place dans ce « catholicisme de combat » qui naît au lendemain de la victoire. Le réveil religieux au moins apparent peut laisser à penser aux catholiques normands que l'épreuve de la guerre, estompant l'anticléricalisme de la période précédente, permet leur réintégration dans la cité, en cessant de faire d'eux des exilés de l'intérieur. Importante pour les catholiques de Rouen, ville de son martyr et pour ceux de la Seine-Inférieure en général, la canonisation de Jeanne d'Arc par le Pape Benoît XV le 16 mai 1920 semble conforter leur espoir. La position catholique s'articule autour d'une nouvelle structure qui portera pendant plusieurs années l'action sociale des catholiques : il s'agit de l'École sociale de Rouen, cercle intellectuel catholique fondé en 1920<sup>2476</sup>.

#### *L'École sociale de Rouen*

Instance de débats et de réflexion fondée par des hommes catholiques, jeunes et tous anciens combattants, l'ESR cherche dans le contexte d'agitation révolutionnaire de 1919-1920 une troisième voie qui rassemble « tous ceux qui ne se laissent pas aveugler par la fascination de l'or ou tromper par les doctrines bolchéviques » et veulent défendre leur « intérêt de citoyen et [leur] devoir de chrétien<sup>2477</sup> ». Se réclamant de l'héritage d'Albert de Mun et du *Sillon*, et dans un cadre validé par l'institution ecclésiastique, ce petit groupe ouvre officiellement son cercle d'études le 3 novembre 1920<sup>2478</sup>. Présidé par Albert Falque, professeur de philosophie à l'institution Jouin-

<sup>2474</sup>CAF 1 AF 20. Lettre du 30 mars 1920.

<sup>2475</sup>CHALINE Nadine-Josette, *Des catholiques normands...*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>2476</sup>Sur l'École sociale de Rouen : SEMENT Pierre, « Le catholicisme social en Normandie », *Études Normandes*, n°268, 4<sup>e</sup> trimestre 1973, p. 1-40., VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République...*, *op. cit.*, chapitre IV « Religion et culture ».

<sup>2477</sup>« Charte de l'école sociale de Rouen », mai 1920, cité par SEMENT Pierre, *art. cit.*, p. 3.

<sup>2478</sup>Les premières femmes ne rentreront au conseil d'administration qu'en 1946.

Lambert et encadré par un comité d'honneur qui comprend les catholiques sociaux qui comptaient avant la guerre à Rouen, comme Louis Deschamps, Henri Vermont, Henry Turpin ou encore Edward Montier, le cercle d'études s'articule à l'origine autour de trois sections : la section d'hygiène sociale par André Cauchois, la section de science économique et la section de législation sociale.

Les orientations prises par ces catholiques sont en partie explicitées dans le rapport fait par Louis Deschamps lors des traditionnelles conférences pour les Assises de Caumont en 1923<sup>2479</sup>. L'orateur, dont l'objet essentiel est de s'élever contre le risque de dépopulation de la Normandie<sup>2480</sup>, quitte le terrain hygiéniste qui était celui de la plupart des commentateurs des années 1890 à 1900<sup>2481</sup> pour le mesurer à l'aune d'un « idéal moral<sup>2482</sup> », qui se distingue mal d'une diatribe contre-révolutionnaire sauf, il est vrai, dans son acceptation du principe démocratique de la loi. Induite par le matérialisme et l'individualisme nés de la Révolution Française, la dépopulation est un signe de décadence morale dont la guerre, au moins, permet de tirer la leçon<sup>2483</sup>. C'est donc d'un sursaut spirituel dont la France a besoin et le catholicisme, dont justement les préceptes moraux ont fondé la France de jadis, est le seul corpus idéologique capable de l'inspirer. Se prononçant globalement en faveur d'une organisation privée de l'action sociale<sup>2484</sup>, il appelle de ses vœux l'abolition du divorce et du travail féminin, sources des maux contemporains de la famille.

Si, pour autant, la question du droit de suffrage par les femmes lui semble acquise<sup>2485</sup>, cette acceptation a pour but d'en minorer les enjeux :

« Elle sait à peine diriger son foyer et elle aspire à diriger la vie communale puis nationale. Elle réclame, et on réclame pour elle le bulletin de vote ; son mari ne sait pas toujours comment s'en servir et les promoteurs du droit de vote de la femme s'imaginent qu'elle saura, elle, l'ignorante, en faire un meilleur usage ! [...] Qu'elle vote, si cela lui fait plaisir, si ignorante qu'elle soit des questions historiques, économiques, politiques ; elle ne le sera pas plus, neuf fois sur dix, que son mari, ou ses frères, ou ses cousins, mais qu'elle rachète ces insuffisances en remplissant aussi complètement que possible sa mission familiale. »

---

<sup>2479</sup>Ces assises dont le titre exact est *Assises scientifiques, littéraires et artistiques* sont des réunions quinquennales, dont la première session avait eu lieu à Caen en 1893. Celles de 1923 en sont la cinquième édition. Louis Deschamps est alors un catholique social et une autorité morale reconnu à Rouen.

<sup>2480</sup>Ce n'est pourtant pas le cas de la Seine-Inférieure.

<sup>2481</sup>Voir chapitre premier.

<sup>2482</sup>DESCHAMPS Louis, *Rapport sur l'état moral et social de la Normandie...*, op. cit., p. 4-5.

<sup>2483</sup>*Ibid.*, p. 4 à 6. Il souligne cependant que ce bilan est global à l'échelle des cinq départements normands, la Seine-Inférieure restant excédentaire, pour le bilan naturel comme pour le bilan migratoire.

<sup>2484</sup>Louis Deschamps voit dans l'action administrative « l'énormité des coûts pour le minimum de rendement [et] la politique dans les œuvres les faisant dévier vers les régions suspectes des intérêts électoraux », *Ibid.*, p. 26.

<sup>2485</sup>Ce qui est significatif du fait que le combat pour le vote féminin était gagné à cette date dans l'opinion publique.

*L'investissement dans l'enseignement catholique féminin.*

Cette vision de la mission féminine rejoint celle prônée par les initiatives ecclésiastiques qui inaugurent un nouvel enseignement libre secondaire féminin – champ réservé des laïcs depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle –, en fondant l'Association des cours Notre-Dame<sup>2486</sup>. Présidée par Adrien Lesourd, un chanoine attaché à la cathédrale de Rouen depuis 1898, elle regroupe quelques catholiques hommes et femmes dont Hélène Trévoux, née Knieder, déjà impliquée dans la défense de l'enseignement libre en 1906 comme membre de l'Association familiale Saint-Pierre de Petit-Quevilly<sup>2487</sup> ; elle sera présidente de l'Œuvre des cours ménagers en 1921<sup>2488</sup>. Surtout, c'est à une femme diplômée qu'il est fait appel : Hélène Nobécourt, fille de cafetiers catholiques pratiquants de l'Eure<sup>2489</sup>, est alors en formation à l'école normale de jeunes filles de Rouen. Elle interrompt ses études pour devenir trésorière de l'association et directrice de l'institution des « cours Notre-Dame ». Le programme de l'institution est exposé lors de la séance inaugurale du 5 février 1920 ; son auteur, le chanoine Cauille, vicaire général, y dresse un portrait précis de ce que doit être l'éducation catholique féminine, qui doit embrasser :

« le vaste domaine des langues et des littératures anciennes et modernes, de l'art et du droit [où] l'étude de la religion placée en tête des programmes dominera les autres études. »

Le but de cette formation est donc d'arracher la jeune fille « au désœuvrement qui fatigue et mine tant d'existences féminines dans les classes aisées » :

« l'amour des grandes lectures auquel vous vous serez habituées [...] vous retiendra chez vous, loin des cinémas et des dancings qui ne passent point pour être des écoles de bon goût, de distinction délicate et de haute moralité [... afin de] permettre de protéger l'âme de [vos] enfants contre toute ambiance funeste [...] car] à tous les coins ce sont des soifs de plaisir, des vagues de paresse, un relâchement funeste<sup>2490</sup>. »

Le journaliste acquiesce et conclut : « Que la femme suive donc la mode qui la pousse à la curiosité intellectuelle !<sup>2491</sup> »

Dans ces années d'après-guerre, l'action catholique fait donc montre d'un corpus idéologique solide. Son dynamisme et son acceptation du droit de vote (fût-elle de guerre lasse) doit-elle faire conclure à une identité de vue à propos de l'action sociale entre féministes et

---

<sup>2486</sup>ADSM 4 M 558. L'association se déclare le 5 novembre 1920.

<sup>2487</sup>ADSM 4 M 558. Association fondée le 30 août 1906.

<sup>2488</sup>Hélène Trévoux (affiliée n°3164) est née Knieder. Elle est la fille du directeur des usines Malétra de Petit-Quevilly, dans la banlieue sud de Rouen. Sa mère était affiliée à la Société de charité maternelle de Rouen. Les deux autres femmes sont Alice Badin et Simonne Sarrazin, veuve d'un lieutenant tué à l'ennemi. (affiliées n°107 et 2948).

<sup>2489</sup>Son frère René-Gustave Nobécourt était entré au petit séminaire après la suite de la Séparation de l'Église et de l'État. Il sera un des secrétaires de l'ESR. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1988, p. 305.

<sup>2490</sup>« La femme et le haut enseignement », *Journal de Rouen*, 7 février 1920.

<sup>2491</sup>*Ibid.*



catholiques ? Une différence de taille existe, puisque les féministes font de l'action sociale un moyen et pas seulement un but.

Les protagonistes ne s'y trompent pas : lorsque le chanoine Desgranges, éminent membre de l'École Sociale de Rouen, donne une conférence sur la théosophie les 2 et 23 décembre 1922<sup>2492</sup>, c'est bien Juliette Decroix, franc-maçonne et secrétaire de l'UFSF, qui lui porte la contradiction quelques semaines plus tard<sup>2493</sup>.

Cependant, le discours nataliste dominant de l'après-guerre brouille les pistes et favorise les transfuges : Valentine Charrondière, inspectrice du travail à Rouen depuis 1907<sup>2494</sup> qui fonde en 1920 l'Association des auxiliaires familiales de Rouen et participe à la fondation de la Cité du Plateau des Sapins – elle abrite 91 familles et 443 enfants –, devient en 1921 secrétaire générale de l'Aide aux familles nombreuses du docteur Cauchois, qui prône un discours à la fois catholique et nataliste.

C'est en fonction de ces évolutions idéologiques et des nouveaux cadres posés par l'administration du département que vont se construire les nouveaux réseaux de l'après-guerre.

### **3. La construction d'un monde nouveau.**

Quelques mois après la fin du conflit, la volonté institutionnelle est là. Devant l'ampleur des difficultés sanitaires, le premier ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, dirigé par Jules-Louis Breton, voit le jour le 20 janvier 1920 dans le premier gouvernement Millerand. C'est la première fois en France qu'un service de santé n'est pas uniquement affecté aux armées. Cependant, si cette création fait au moins symboliquement date, Lion Murad et Patrick Zylberman en ont montré l'indigence et l'éparpillement, fruits d'un personnel anémique limité à 137 personnes et de prérogatives dispersées : l'hygiène scolaire, par exemple, reste du domaine du ministère de l'Instruction Publique. Le nouveau ministère de l'Hygiène, reste « mi-

---

<sup>2492</sup>*Journal de Rouen*, 24 décembre 1922 ; la conférence, qui s'adresse en priorité aux membres de l'École sociale de Rouen, est annoncée dans le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* du 16 décembre 1922.

<sup>2493</sup>Juliette Decroix est adepte de la théosophie, dont un groupe est identifié à Rouen en 1905 ; DELALANDE Marie-José, *Le Mouvement théosophique en France, 1876-1921*, thèse dirigée par Brigitte Waché, Université du Mans, 2007, p. 481.

<sup>2494</sup>Née à Saint-Étienne et institutrice pour l'enseignement public dans la région de Lyon entre 1902 et 1907, puis reçue au concours de l'inspection du travail, elle est nommée à Rouen à sa demande afin d'y travailler auprès des ouvrières à domicile. Elle remplace Emma Devismes comme représentante du CNFF à la Commission d'aide aux civils auprès de la municipalité de Rouen en 1914 et participe à la campagne antialcoolique aux côtés du syndicat de l'aiguille en 1918. Elle collabore à la deuxième session des États Généraux de la Famille de Rouen.

ignoré, mi-méprisé<sup>2495</sup> ». Une fois de plus, les relais locaux associatifs vont être indispensables à l'action.

### **a. La nouvelle architecture de l'action sociale.**

Si cette nouvelle architecture procède d'une direction nationale encore frêle, c'est bien l'autorité de l'État qui en trace les grandes lignes en Seine-Inférieure, par la voix du préfet Charles Lallemand (1868-1940), à la tête du département de juin 1918 à septembre 1924<sup>2496</sup>.

#### *Un promoteur de l'action sociale : le préfet Lallemand.*

Se faisant promoteur de « l'armement social du département » dans un long article paru dans la *Revue Philanthropique* en 1920<sup>2497</sup>, Charles Lallemand justifie ce qui est un plan d'action sociale à la fois par la volonté d'œuvrer au redressement démographique de la France et d'assurer le bien-être des masses laborieuses<sup>2498</sup>.

Il s'agit également pour lui de procéder par une nouvelle politique d'action sociale à un acte de justice conçu comme une récompense légitime de l'effort accompli par les hommes mobilisés pendant les hostilités. Charles Lallemand envisage son initiative comme un moyen de garantir une paix sociale qu'il sent menacée par la contestation, mais loin de préconiser un bouleversement complet de l'organisation, il entend s'appuyer sur les structures existantes et les « citoyens résolus à bien faire<sup>2499</sup>. » L'échelle départementale lui paraît idéale pour mener une action efficace. Son choix est de prioriser une forte collaboration entre pouvoirs publics et œuvres privées<sup>2500</sup> que les philanthropes eux-mêmes, selon lui, appellent de leurs vœux. C'est bien cet objectif que poursuivra l'Office Public d'Hygiène Sociale de Seine-Inférieure.

#### *Un partenariat entre action publique et œuvres privées.*

C'est le 20 décembre 1919 qu'est fondé par le Conseil général l'Office Public d'Hygiène Sociale de Seine-Inférieure (OPHSSI), selon les dispositions prévues par la loi Léon Bourgeois du

---

<sup>2495</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Mi-ignoré-mi-méprisé, le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les Tribunes de la santé*, janvier 2003, p. 19-33.

<sup>2496</sup>Biographie : JESSENNE Jean-Pierre, DUPUY Pascal, LE BOZEC Christine (dir.). *Du Directoire au Consulat 4. L'institution préfectorale et les collectivités territoriales*. Nouvelle édition [en ligne].

<sup>2497</sup>LALLEMAND Charles, « L'Office public d'Hygiène sociale de la Seine-Inférieure », *Revue Philanthropique*, 15 février 1920, p. 41 à 50. Cet article correspond au contenu exposé devant les membres de la commission de surveillance de l'Office un mois plus tôt lors de la séance d'installation du 15 janvier. Il donne une conférence sur ce thème au Musée social le 2 mars 1921.

<sup>2498</sup>*Ibid.*, p. 41.

<sup>2499</sup>*Ibid.*

<sup>2500</sup>*Ibid.*, p. 43.

15 avril 1916 et que s'élabore cette alliance des moyens publics et privés voulue par Charles Lallemand.

Cette création permet d'absorber des fonds de provenance diverses et en particulier les ressources mises à disposition par l'*American Red Cross* et la Fondation Rockefeller<sup>2501</sup>. Il faut donc souligner que si un constat d'échec a parfois été dressé sur la pérennité de l'action de l'ARC au niveau national<sup>2502</sup>, la place qu'elle conserve au niveau local est particulièrement manifeste.

Moins de trois ans après la création de l'OPHSSI, le 12<sup>e</sup> congrès de l'Alliance d'hygiène sociale qui se tient à Rouen des 13 au 16 octobre 1922 offre une large tribune aux réalisations de la Seine-Inférieure<sup>2503</sup> et le président du congrès, Georges Risler, souligne l'efficacité de « l'état-major des bons citoyens et des admirables femmes qui combattent les fléaux qui déciment notre race<sup>2504</sup>. » Le rapport de Raymond Lemarchand<sup>2505</sup>, président du conseil de surveillance de l'OPHSSI dresse en une cinquantaine de pages un bilan du travail accompli dans le département, en localise les organismes et les œuvres, et donne assez souvent une idée de leur volume d'action. Il en détaille les quatre axes : logement populaire, orientation et formation professionnelle (dont la formation ménagère de la femme), protection contre les fléaux sociaux, enfin redressement de la natalité. Cette organisation appelle plusieurs remarques.

Il s'agit d'une collaboration composite. La position centrale que se donne l'OPHSSI est d'abord théorique, puisqu'il constitue « l'organisme qualifié pour exercer [...] sur l'ensemble du département, l'intervention officielle en matière de résistance ou de prophylaxie à l'égard des maladies sociales ». L'OPHSSI n'entend ni organiser l'activité des œuvres, ni les soumettre véritablement à son contrôle, mais les coordonner pour éviter les double-emplois.

Plus que de montrer la mise en œuvre d'une architecture, il s'agit donc dans le rapport Lemarchand d'exposer les partenariats existants entre divers organismes. Certaines structures sont hospitalières, comme la consultation des maladies vénériennes du docteur Payenneville à Rouen. D'autres sont municipales, comme l'inspection médicale des écoliers, pour laquelle l'infirmière-visiteuse est rémunérée par la ville de Rouen. Cette création est d'ailleurs à mettre au crédit des

---

<sup>2501</sup>La plupart des structures créées par l'ARC ont été reprises par le département ; c'est le cas pour le dispensaire départemental pour la protection de la maternité et de l'enfance, à Rouen. *Ibid.*, p. 47.

<sup>2502</sup>MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Les fondations indestructibles, : la santé en France et la Fondation Rockefeller », *Médecine/sciences*, n° 18, mai 2002, pp. 625-632, p. 631.

<sup>2503</sup>LEMARCHAND Raymond, « L'Organisation de l'Hygiène sociale en Seine-Inférieure », *Congrès d'Alliance d'hygiène sociale*, Bordeaux, Librairie de la Mutualité, 1922, p. 27 à 77.

<sup>2504</sup>RISLER Georges, « Discours », *Ibid.* p. 25. Parmi les femmes citées figurent les féministes Maillard, Le Plé, Lassire.

<sup>2505</sup>LEMARCHAND Raymond, *art. cit.*

femmes du Conseil national des femmes françaises<sup>2506</sup>. Sont comptés également au rang des partenaires les dispensaires médicaux qui dépendent du bureau de bienfaisance de Rouen et qui répondent au moins en partie aux objectifs de l'office départemental, comme le remarque Yannick Marec<sup>2507</sup>. D'autres structures enfin sont des créations du conseil général, comme le Foyer-cantine des mères-nourrices de Rouen créé en novembre 1920 rue François-Arago<sup>2508</sup>, où intervient la surintendante attachée à l'Office social de la préfecture<sup>2509</sup>.

Quant au partenariat avec les œuvres privées, il prend des formes multiples. Les moyens financiers au sortir de la guerre permettent aux sociétés de la Croix-Rouge de mettre en place des établissements importants comme le dispensaire de dépistage de la tuberculose d'Elbeuf qui est une création de l'UFF<sup>2510</sup>. Le centre de consultations d'Elbeuf est une création de la SSBM, mais la rémunération de l'infirmière-visiteuse est prise en charge par l'OPHSSI. La plupart des autres grandes œuvres privées du département qui existaient avant la guerre et dans lesquelles les féministes sont particulièrement représentées sont citées dans le rapport Lemarchand ; elles poursuivent leurs activités bénévolement et à leur habitude (Œuvre rouennaise des colonies de vacances, Association des enfants à la campagne ou la Colonie des enfants du bois, à Canteleu<sup>2511</sup>). Un certain nombre de ces associations sont d'anciennes œuvres de guerre, tel le Comité d'assistance aux tuberculeux. Par ailleurs, plusieurs centres aménagés par l'OPHSSI comme ceux de Darnétal ou Dieppe sont soutenus par un Comité de patronage privé de type associatif, qui « organise la propagande dans les communes [...] rattachées, en vue d'amener la fréquentation régulière des consultations et [...] consacre ses ressources à soulager les misères que les enquêtes sociales permettent de découvrir »<sup>2512</sup>. Pour le cas de Darnétal, le soutien de M<sup>me</sup> Waddington, « promotrice du comité<sup>2513</sup> ».

Au niveau matériel, la situation n'est pas plus homogène : à Maromme, dans la banlieue ouest de Rouen, le centre médical est situé sur une parcelle louée par l'OPHSSI à l'Office départemental des Habitations à Bon Marché. Certaines œuvres prêtent des locaux, comme l'Œuvre rouennaise des enfants à la mer qui met gracieusement sa colonie de vacances de « la Volière » à Varengeville-sur-mer à disposition du préventorium de Canteleu. À l'inverse,

---

<sup>2506</sup>Voir plus haut.

<sup>2507</sup>MAREC Yannick, *Bienfaisance communale...*, *op. cit.*, p. 1120.

<sup>2508</sup>LEMARCHAND Raymond, *art. cit.*, p. 50. Le Foyer-cantine était une œuvre de guerre.

<sup>2509</sup>Il s'agit également d'une création des féministes.

<sup>2510</sup>AME H 18.

<sup>2511</sup>Voir chapitre trois.

<sup>2512</sup>LEMARCHAND Raymond, *art. cit.*, p. 35.

<sup>2513</sup>*Ibid.*, p. 36.

l'OPHSSI offre un local à la Ligue des familles nombreuses nouvellement créée : il s'agit du baraquement de l'ancien camp anglais de la rive gauche.

Le plus souvent, cependant, ce partenariat s'achemine vers une rémunération, par les municipalités et le conseil général, des professionnelles que sont les infirmières-visiteuses qui travaillent au sein d'œuvres privées : c'est le cas au dispensaire du docteur Gibert au Havre.

En revanche, cette nouvelle organisation sonne le glas des sociétés les plus anciennes comme les sociétés de charité maternelle. Même le catholique Louis Deschamps, vice-président de l'OPHSSI justifie de façon cinglante cette éviction dans son « Rapport sur les moyens de combattre la dépopulation » :

« Notre reconnaissance [envers les sociétés de charité maternelle] s'adresse plus au passé qu'au présent. [...] L'étroitesse des règlements et l'étroitesse du recrutement des dames de charité entre elles ont vite anémié des organismes qui, s'ils avaient été animés d'un souffle plus large et généreux, auraient répandu leur bienveillante influence dans chacune de nos petites villes et de nos bourgs<sup>2514</sup>. »

La plupart des associations qui sont considérées par l'OPHSSI appartiennent donc à la vague de créations républicaines et laïques des années 1890 ou aux associations hygiénistes du tournant du siècle, et l'effet significatif de cette distinction entre sociétés nouvelles et anciennes est visible dans les subventions que leur accorde le ministère de l'Hygiène en 1922 :

**Tableau n° 38. Subventions accordées en 1922 aux œuvres d'assistance maternelle et de l'enfance par le ministère de l'Hygiène.**

Association	Subvention en francs
Société de protection de l'enfance de Rouen (avec consultation des nourrissons)	5 400
Œuvre du refuge de nuit et du lait	1 800
Société protectrice de l'enfance du Havre (avec consultation des nourrissons)	9 600
Foyer cantines des mères-nourrices de Rouen	3 600
Œuvre maternelle du Havre	4 200
Société de charité maternelle d'Elbeuf	480
Société de charité maternelle de Darnétal	120
Comité des Dames de Pavilly (avec consultation des nourrissons)	1 440

Source : *Revue philanthropique*, 15 octobre 1922, p. 484.

<sup>2514</sup>DESCHAMPS Louis, « Rapport sur les moyens de combattre la dépopulation », *Congrès d'Alliance d'hygiène sociale*, Bordeaux, Librairie de la Mutualité, 1922, p.133. La liste qu'il dresse des sociétés de charité maternelle alors en activité diffère quelque peu de celles que nous avons décrites au chapitre deux, puisqu'il cite Rouen, Le Havre, Elbeuf, Yvetot, Darnétal et Sotteville dont nous connaissions l'existence (dans le cas de Sotteville, par un article du *Journal de Rouen* d'août 1914). Fécamp, Bolbec ne semblent pas clairement différenciées des Gouttes de lait ou encore des comités de femmes du bureau de bienfaisance.

Le fait qu'une association soit ou non intégrée à l'OPHSSIII est déterminant pour leur fonctionnement. Il est clair que, pour les Sociétés de charité maternelle, une page se tourne. Le catholique Louis Deschamps le reconnaît lors des assises de Caumont.

Au contraire, si les rapports de l'Union des œuvres de l'enfance, fondée au Havre en 1919 dans les pas de la mission américaine du docteur Park, emploient encore à l'envi les termes de charité et de bienfaiteurs<sup>2515</sup>, l'autorité de l'État se fait pressante, puisque la subvention de 3 000 francs accordée au moment de la visite de Paul Strauss le 27 juin 1922 est accompagnée de *directives* (sic) préconisant la surveillance de l'allaitement maternel : le dispensaire Gibert inaugure ce service le premier juillet, soit quatre jours après la visite ministérielle<sup>2516</sup>. L'année suivante, l'État abonde la subvention à hauteur de 16 500 francs, à la suite de la démarche de la secrétaire, Suzanne Kablé<sup>2517</sup>, sœur du fondateur du dispensaire de service social. Il est clair qu'au Havre, l'« ingérence positive<sup>2518</sup> » de la mission de l'ARC est reprise par l'État, qui compte bien travailler de concert avec les œuvres locales pour prolonger l'impulsion donnée par la mission américaine.

Le service social du dispensaire du docteur Gibert, qui dépend en partie pour son financement de l'Union des œuvres de l'enfance, multiplie les partenariats institutionnels. Il participe au congrès et à l'exposition de l'Alliance d'Hygiène sociale en octobre 1922 et y reçoit la médaille de bronze. Il travaille de concert avec le Bureau de bienfaisance du Havre qui lui transmet la liste des femmes ayant reçu des secours en couches, rationalisant les démarches et systématisant les secours. L'attribution des secours se rapproche d'un service public : en 1922, les habitants d'un quartier nouvellement peuplé réclame au dispensaire l'ouverture d'un pesage de nourrissons<sup>2519</sup>. Les grèves de l'été 1922 entraînent des distributions alimentaires aux bénéfice des enfants carencés<sup>2520</sup>.

---

<sup>2515</sup>Union des œuvres de l'enfance, *Rapport du service social et statistique du dispensaire Gibert pour l'année 1923*, Le Havre, Imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1924, p. 12.

<sup>2516</sup>Union des œuvres de l'enfance, *Rapport du service social et statistique du dispensaire Gibert pour l'année 1922*, Le Havre, Imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1923, p. 2. Ce service et l'encouragement de l'allaitement maternel entraîneront la fermeture de plusieurs Gouttes de lait du Havre les années suivantes.

<sup>2517</sup>Affiliée n°1694.

<sup>2518</sup>GUILLAUME Pierre, « Une société à soigner : Hygiène et salubrité publique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ». Gérard Jorland, Paris, Bibliothèque des histoires, Gallimard, 2010, 361 p., *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2010/1 (N° 3), pp. 140-142, p. 142.

<sup>2519</sup>Union des œuvres de l'enfance, *Rapport du service social et statistique du dispensaire Gibert pour l'année 1922*, op. cit., p. 3.

<sup>2520</sup>Ibid., p. 11-12.

Le changement majeur qui caractérise la période de 1919 à 1923 est donc davantage lié à l’institutionnalisation de l’action sociale qu’à son objet. La question est alors de savoir si cette institutionnalisation infléchit ou non les liens qui existaient avant la guerre entre les groupes ou les individus qui la composent, mais aussi le devenir du personnel des œuvres.

#### **b. Le non-renouvellement du personnel des œuvres.**

Comment les groupes féminins déjà investis, héritiers des mouvements féministes ou catholiques d’avant-guerre, pour lesquels l’action sociale s’est présentée comme une évidence au début du conflit, ont-ils intégré le personnel nouveau arrivé pendant ces années de guerre ?

##### *La cassure de l’après-guerre*

La question qui se pose après 1919, au moment où commencent à refluer les œuvres nées de la guerre, est celle du devenir des femmes entrées dans l’action sociale à partir d’août 1914, autrement dit : la cohorte 3 de notre étude<sup>2521</sup>. Or, nous avons pu établir que pendant toute la durée de la guerre, le personnel des œuvres préexistantes a fait preuve d’une remarquable stabilité<sup>2522</sup>. En ajoutant à leur charge initiale les nouvelles œuvres nées de la guerre, c’est au prix d’une pluriactivité majorée que les femmes déjà en charge ont encadré les néophytes. De ce fait, entre août 1914 et la fin de l’année 1919, seules soixante-et-une nouvelles affiliées sont entrées au sein des œuvres qui existaient déjà avant le conflit. Seules deux de ces femmes nouvellement recrutées accèdent à une présidence<sup>2523</sup>

Cette stabilité dont nous avons pu voir tout l’intérêt en terme d’efficacité a un coût : l’absence de renouvellement des personnels. Ce qui était un gage de stabilité au début du conflit pour faire face à la crise devient au fil des années une charge faisant reposer les responsabilités sur un même groupe de femmes. Il est clair que c’est bien la cohorte 2, qui était entrée en masse dans les associations à partir de 1896 et qui avait innové dans de nombreux domaines<sup>2524</sup>, qui est encore aux commandes des associations en 1919.

L’expérience que les néophytes ont acquise pendant la guerre est-elle réinvestie dans la période suivante ? La réponse est tranchée : non. Pour la plupart d’entre elles en effet, l’aventure

---

<sup>2521</sup>Base de données, table « affiliées », colonne « HG ».

<sup>2522</sup>Voir chapitre quatre. Si les annuaires de commerce ne sont pas publiés pendant la période du conflit, les procès-verbaux des assemblées générales en font foi.

<sup>2523</sup>Affiliée n° 37 ; association des mères chrétiennes de Fréville, M<sup>me</sup> Georges Andrieu ; elle est la belle-fille de la présidente précédente.

<sup>2524</sup>Voir chapitres quatre et cinq.

s'arrête là. De nombreuses fins de carrière en milieu semi-rural s'expliquent par le fait que **les** seules structures associatives qui existent dans certains bourgs ruraux sont souvent des œuvres de guerre : l'activité du Comité d'aide aux prisonniers de guerre de Saint-Martin-aux-Buneaux s'arrête avec le retour des prisonniers. Ailleurs, y compris en milieu urbain, une grande partie de la cohorte 3, entrée en fonction au moment du conflit, quitte des fonctions dans lesquelles elle avait exercé moins de responsabilités que la cohorte précédente. L'affiliation pendant la guerre ne débouche sur une carrière caritative que dans cinq cas clairement identifiés<sup>2525</sup>. Au total au sein de ces anciennes associations, c'est le renouvellement par filiation qui est remarquable et pas moins de treize liens familiaux sont détectés entre les femmes de la cohorte 3 (entrées en 1922/23) et celles de la cohorte 2 (entrées entre 1896 et 1914). Les filiations au sein des familles catholiques perdurent : à Bolbec par exemple, autour de la famille Aubry, aux responsabilités à l'Aide au foyer. La filiation entre des mères qui ont eu une activité en association et leur fille féministe s'affirme. Nous avons décrit plus haut le cas d'Édith Mittaine ; c'est aussi celui de la famille Maillard : Simone Maupas (1902-1981), petite-fille de Marie Maillard qu'elle accompagne au congrès de Stockholm<sup>2526</sup>, entre comme trésorière à la crèche de Pavilly<sup>2527</sup>.

Mais là encore, pour la majorité des entrées dans ces associations qui perdurent, il ne s'agit pas de poste de pouvoir : parmi les 52 entrées, nous ne relevons que deux cas d'accession à la présidence et deux à la vice-présidence, les unes et les autres à l'œuvre du Refuge de nuit et du lait, et à la Société de charité maternelle de Rouen. C'est donc une double césure, de la présence et du pouvoir, qui s'opère : pour la majorité des femmes de la cohorte 3 entrées au cours du conflit bien plus que pour les précédentes, la guerre a été une parenthèse. La minorité qui poursuit sa carrière ou celles qui arrivent exercent peu de pouvoir au sein des associations anciennes mais c'est surtout dans les nombreuses associations nouvelles que va se développer leur carrière, et c'est une autre voie que vont tracer les nouvelles recrues.

---

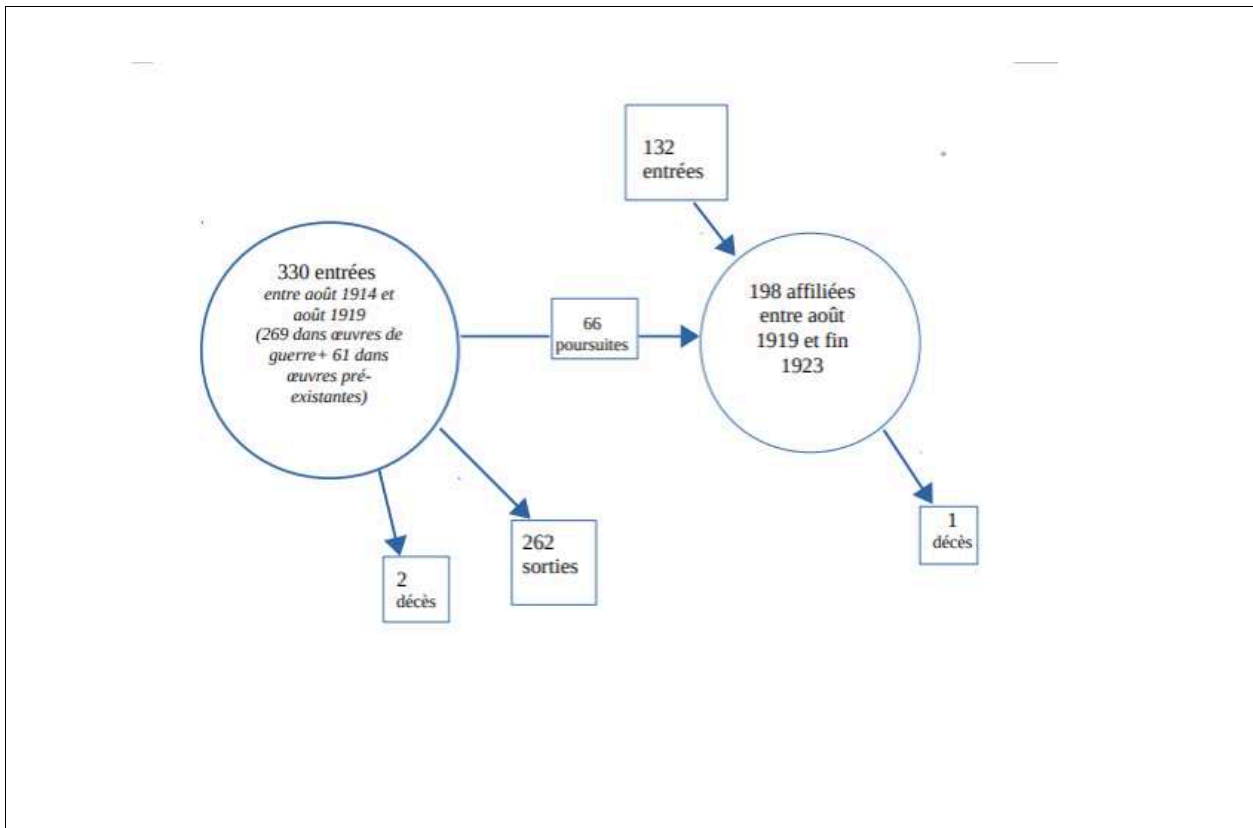
<sup>2525</sup>Il s'agit entre autres de Jane Kaiser, née Dennis, qui entre à l'Œuvre maternelle du Havre en 1914. Valentine Charrondièrre poursuit une carrière très active, mais il est certain que sa qualité d'inspectrice du travail l'y incite. La femme de Lucien Valin, maire mobilisé de Rouen, qui préside l'Œuvre rouennaise du cantonnement des réfugiés poursuit également ces activités après la guerre.

<sup>2526</sup>Documents privés de la famille Maillard/Maupas. La famille Maillard/Maupas est restée investie jusque dans les années 1980 dans les réalisations de Marie Maillard.

<sup>2527</sup>ADSM 4 M 530.



**Figure n° 4. Flux des affiliées de la cohorte 3 (entrées d'août 1914 à fin 1923), y compris affiliées simples.**



### *La professionnalisation des actrices*

L'immédiat après-guerre est le moment de la professionnalisation d'un certain nombre de tâches à l'intérieur des œuvres et de la naissance de nouvelles, assurées par des professionnelles, qui sont toujours des femmes. Dans le cas du département, ce changement résulte des structures mises en place par l'*American Red Cross* à Rouen et au Havre, pérennisées par un financement des municipalités et du département, et appuyées sur des formations nouvelles pour les infirmières.

L'exemple le plus cohérent est celui mis en place au Havre par le dispensaire du docteur Gibert. Comme nous avons pu le décrire, la mission de l'ARC avait trouvé au Havre pendant le conflit une situation sanitaire très dégradée. L'aide américaine fournie aux jeunes enfants belges réfugiés avait été étendue à l'ensemble des enfants havrais dans le cadre d'un objectif diplomatique qui n'avait échappé à personne<sup>2528</sup>. Le personnel bénévole des sociétés locales, c'est-à-dire les « dames patronnesses » havraises avaient montré une vraie volonté de s'associer à l'action

<sup>2528</sup>Voir chapitre huit.

américaine et contribué à la rédaction d'un compte rendu d'enquête sur les conditions de logement dans un des plus vieux quartiers du Havre, le quartier Saint-François.

La mission de l'ARC avait ainsi abouti au printemps 1918 à la création d'un système de consultations dans les locaux de l'Association des dames françaises, puis au dispensaire Gibert, consultations complétées par un réseau d'infirmières-visiteuses capables de mobiliser les œuvres havraises à même de trouver des solutions aux difficultés sociales (Assistance par le travail, Œuvre maternelle, gouttes de lait...). En mars 1919 est fondée à l'initiative des femmes de ces œuvres l'Union des œuvres de l'enfance du Havre<sup>2529</sup>, qui espère contribuer à la pérennisation de ce travail commun initié par l'ARC. Elle se déclare le 30 mars 1920 à la sous-préfecture.

Le départ de la mission américaine au printemps 1919 s'effectue en deux temps, puisque deux infirmières, Miss Washburn, directrice du service social et Miss Sutherland, infirmière major, poursuivent leur travail au dispensaire Gibert entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> août, et continuent d'encadrer les neuf infirmières françaises qui « travaillaient sous les ordres des Américains<sup>2530</sup> ». Au delà de la question de la pérennisation de la structure ou de son financement, le passage de l'organisation américaine au relais local montre à quel point une partie de l'équipe médicale havraise a mal vécu ce qui a été ressenti comme une véritable sujétion. L'organisation américaine a été perçue par les médecins havrais comme faisant peu de cas du système d'action sanitaire et sociale qui existait bien sur place à son arrivée, et attribuant à l'incompétence ce qui n'était qu'un manque de moyens humains et matériels au moment où les besoins de la population étaient décuplés par le conflit<sup>2531</sup>.

Il s'agit donc pour les Havrais de se réapproprier intellectuellement l'œuvre, ce que fait le docteur Marc Gibert, médecin en titre du dispensaire dans la première réunion de l'Union des œuvres de l'enfance. Selon lui, si les Américains ont réussi, c'est que ;

« disposant de fonds quasiment illimités et par conséquent d'un personnel considérable [...], l'aide pécuniaire américaine rendait tout ce service social extrêmement efficace, bien qu'elle se montrât parfois plus généreuse que compétente envers le caractère et les institutions françaises. Il n'en reste pas moins que le dévouement et la bonne volonté du Dr Park et de ses aides furent au-dessus de tout éloge [...]»<sup>2532</sup>.

Le docteur Gibert ramène donc l'efficacité de l'ARC une simple question financière, la déprofessionnalise en insistant sur le « dévouement » de son personnel. La suite de son discours minore toujours l'action de l'ARC et revient sur l'architecture du service social :

---

<sup>2529</sup>L'Union des œuvres de l'enfance ne se déclare qu'en mars 1920 à la sous-préfecture du Havre.

<sup>2530</sup>*Rapport du docteur Gibert sur la création de l'« Union des œuvres de l'enfance », nouvelle organisation de l'assistance infantile au point de vue médical et social*, Le Havre, imprimerie du Journal Le Havre, 1919, p. 1.

<sup>2531</sup>SAUNIER-LE FOLL Claire « War charities, American Red Cross and Reconstruction in First World War : the case of the 'Seine-Inférieure' » in *European Review of History*, à paraître.

<sup>2532</sup>*Rapport du docteur Gibert sur la création de l'« Union des œuvres de l'enfance », nouvelle organisation de l'assistance infantile...*, *op. cit.*, p. 1.

« Il n'y avait rien de nouveau dans cette aide américaine ; n'avons-nous pas au Havre la Société protectrice de l'enfance, le dispensaire Gibert, les Gouttes de lait, l'Œuvre maternelle [...] ? la Croix-Rouge ne nous a rien appris, mais elle nous a montré comment, avec une organisation méthodique, des efforts coordonnés et de l'argent, on pouvait obtenir un résultat plus net et plus étendu<sup>2533</sup>. »

À ce moment, les autorités municipales et départementales insistent pour pérenniser l'ensemble mis en place par la mission américaine, comme le rappelle l'adjoint Frank Basset au conseil municipal du 9 avril 1919 et comme l'avait déjà affirmé le préfet Charles Lallemant par courrier le 7 janvier 1919<sup>2534</sup>. Les femmes exerçant des activités dans les œuvres le souhaitent également, ayant déjà montré leur intérêt pour la mission américaine par l'enquête qu'elles avaient menée dans le quartier Saint-François. La pression exercée sur le médecin est donc bien réelle. Abonder un budget prévisionnel de 50 000 francs ne semble pas présenter de difficultés dans l'immédiat, puisque la ville prendra en charge 12 500 francs, l'ARC continuant à subventionner l'œuvre à hauteur de 25 :000 francs pour cette première année.

Il s'agit également de fournir un personnel adéquat, capable de remplacer le personnel américain. Une partie du discours du Docteur Gibert vise à ne pas froisser les bénévoles des œuvres puisqu'il salue « l'assistance de ses dames visiteuses (de la Société Protectrice de l'Enfance<sup>2535</sup>), dont quelques-unes sont remarquables de dévouement et d'expérience ». Mais leur remplacement n'est pas seulement présenté comme la volonté de les suppléer dans une fonction trop astreignante ; c'est manifestement la question de leurs compétences qui se pose. Selon lui :

« les dames visiteuses ne peuvent consacrer leur vie toute entière à suivre des familles indigentes, auprès desquelles, d'ailleurs, leur assistance ne doit régulièrement être que de quelques mois, [...] leurs études sociales ne sont pas toujours suffisantes pour solutionner les questions difficiles, et [...] les plus admirables [...] font surtout de la charité individuelle sur leur propre bourse et sont forcées de limiter leur œuvre à des cas particuliers, laissant souvent de côté la question des logements insalubres, qui les trouve désarmées<sup>2536</sup>. »

Il rejoint là, d'ailleurs les choix faits aux États-Unis pour la formation des *nurses*. La première équipe de professionnelles qui assurera les visites au domicile des Havrais est formée de cinq infirmières, rejointes le 1<sup>er</sup> août 1919 par deux autres, dont l'une prendra la direction du service social au départ des dernières américaines. Entre-temps, elles auront donc pu terminer leur stage de six mois à Paris<sup>2537</sup>.

---

<sup>2533</sup>*Ibid.*, p. 2

<sup>2534</sup>Délibérations du conseil municipal du Havre, Compte-rendu du 9 avril 1919, *Le Petit Havre*.

<sup>2535</sup>D'autant plus que le docteur Lecadre, fondateur de la structure prévoyait déjà en 1875 des visites à domicile voir chapitre deux.

<sup>2536</sup>*Rapport du docteur Gibert sur la création de l'« Union des œuvres de l'enfance », nouvelle organisation de l'assistance infantile...*, *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>2537</sup>*Ibid.*

Le processus qui mène à la professionnalisation appelle deux remarques : ici, le personnel bénévole n'est pas directement remplacé dans ses tâches, sauf dans le cas des dames qui procèdent aux visites à domicile pour la Société protectrice de l'enfance. Le pesage, par exemple, reste une tâche effectuée par les bénévoles. Ce sont des postes et des tâches supplémentaires qui sont créés. D'autre part, l'origine du personnel embauché est intéressante : il s'agit d'infirmières de la SSBM, qui passent donc d'un statut de bénévoles à celui de salariées. Nous connaissons plus précisément trois des infirmières embauchées entre 1919 et 1922 : la première est Clara Levy-Duplat, qui faisait partie de la petite équipe des bénévoles ayant participé à la rédaction du fameux rapport sur le logement à Saint-François<sup>2538</sup>. Veuve à 21 ans d'un courtier de commerce après deux ans de mariage, belle-sœur d'un médecin connu pour ses services aux œuvres et présent au conseil d'administration de l'Union des œuvres de l'enfance<sup>2539</sup>, elle professionnalise en quelque sorte le bénévolat dans lequel elle est engagée. La seconde infirmière, Mélanie Le Manchec, embauchée en 1919, est la fille d'un capitaine au long cours. Sa sœur Marthe est la présidente du cercle catholique de jeunes filles Sainte-Clothilde, depuis août 1918<sup>2540</sup>. Elle-même se marie en juillet 1923 avec un commerçant et quitte le dispensaire<sup>2541</sup>. La troisième est nommée M<sup>lle</sup> de Heyder : il s'agit vraisemblablement d'Anne de Heyder, la seule des trois filles de Heyder, célèbre négociant havrais, non mariée à cette date<sup>2542</sup> et pour laquelle il est confirmé qu'elle était infirmière pendant la guerre.

La porosité entre bénévolat et salariat reste forte pendant quelques années. En 1923, lorsqu'une des infirmières part en formation à Paris, elle est remplacée par deux bénévoles, car, affirme le docteur Marc Gibert, « l'admission d'infirmières bénévoles peut à l'avenir favoriser l'éclosion de vocations d'infirmières sociales <sup>2543</sup> ». Cependant, des carrières s'amorcent : lorsqu'une des infirmières quitte le dispensaire pour suivre sa famille à Rouen, elle est embauchée au sein de l'équipe de l'OPHSSI<sup>2544</sup>. On épargne aux anciennes bénévoles issues de la grande bourgeoisie havraise les situations les plus difficiles : M<sup>lle</sup> de Heyder fait les visites dans le quartier le plus proche de son domicile ; en 1922, « M<sup>me</sup> Levy-Duplat fait un peu moins de visite que ses camarades » – apprécions le terme – , car elle reste davantage au dispensaire pour suppléer le

---

<sup>2538</sup>Voir chapitre huit.

<sup>2539</sup>Il s'agit du docteur Stempowski.

<sup>2540</sup>Registre de récépissés de déclarations, archives de la sous-préfecture du Havre, sans cote..

<sup>2541</sup>Son acte de mariage du 18 juillet 1923 la considère cependant « sans profession ». AMH 1 EC 312. La date du mariage est corroborée par le rapport de l'Union des œuvres de 1923.

<sup>2542</sup>Voir chapitre cinq, tableau n° 16, généalogie Delaroche, n° 19.

<sup>2543</sup>Union des œuvres de l'enfance, *Rapport du service social et statistique du dispensaire Gibert pour l'année 1923*, Le Havre, Imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1923, p. 4.

<sup>2544</sup>*Ibid.*, 1923, p. 3-4.

médecin<sup>2545</sup>. La description des visites que font certaines infirmières dans les quartiers excentrés du Havre, véritables zones de friche urbaine qui font partie du dispositif étendu à l'ensemble de la ville en 1920, laisse à penser que c'est là un privilège. Elles exercent moins leur activité en continu : en 1923, M<sup>lle</sup> de Heyder prend une disponibilité de trois mois pour venir en aide à un parent malade<sup>2546</sup>.

La professionnalisation est cependant indéniable : horaires fixés dès la première année d'exercice, à raison de sept heures par jour, grille de salaires et départ réguliers en formation à Paris. Surtout, des carrières s'amorcent : l'une des infirmières-visiteuses, M<sup>lle</sup> Blais, quitte le Havre pour suivre sa famille à Rouen, où elle entre dans l'équipe de OPHSSI<sup>2547</sup>. Le service se développe et justifie la visite du ministre de l'Hygiène Paul Strauss en 1922. En 1923, il compte douze infirmières-visiteuses et chacune d'entre elles assure le suivi de 250 enfants.

Le passage de l'action sociale bénévole à l'action sociale professionnelle s'opère donc sous la contrainte de la nécessité, sur le modèle fourni par les *nurses* américaines. Le travail reste effectué par les bénévoles jusqu'à l'arrivée des nouvelles recrues.

### **c. Les réseaux à l'épreuve de l'institutionnalisation.**

Le choix des autorités locales et centrale de soutenir ce type d'association qui devient un partenaire toujours plus efficace modifie-t-il la morphologie du réseau ? Comment le réseau des œuvres dans lequel certaines associations sont davantage institutionnalisées vit-il cette transformation dans l'immédiat après-guerre?

#### *Des réseaux fragmentés.*

Les réseaux bi-modaux du Havre et de Rouen pour l'année 1923<sup>2548</sup>, qui concernent donc à la fois les affiliées et les œuvres, sont caractérisés par les valeurs numériques suivantes :

---

<sup>2545</sup>*Ibid.*, 1922, p. 4.

<sup>2546</sup>*Ibid.*, 1923, p. 4.

<sup>2547</sup>*Ibid.*, 1923, p. 3

<sup>2548</sup>Lorsqu'une série comporte des lacunes, les valeurs utilisées sont celles de 1922.

**Tableau n° 39. Données statistiques simplifiées des réseaux bi-modaux  
du Havre et de Rouen (1923)**

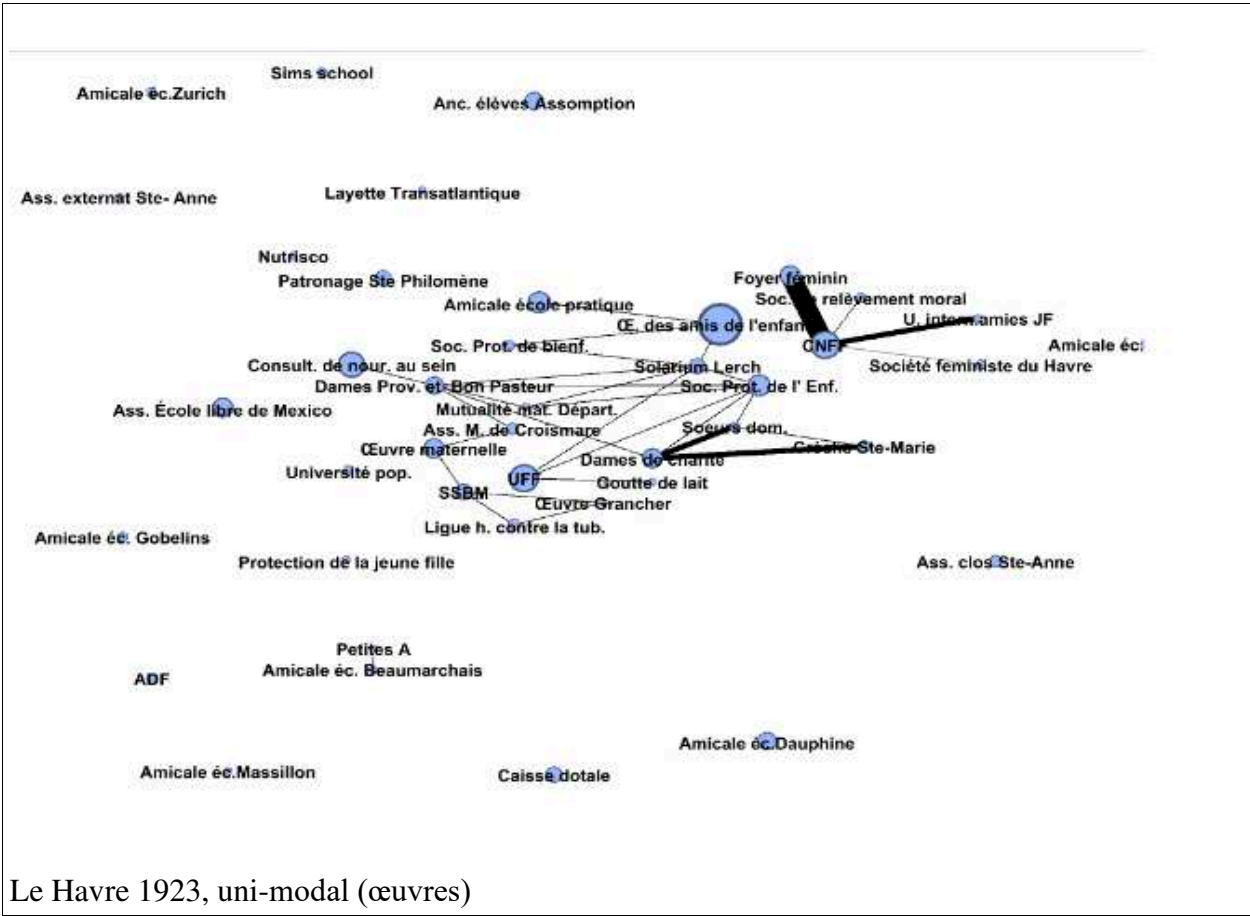
	<b>Le Havre</b>	<b>Rouen</b>
<b>Nombre d'œuvres</b>	51	20
<b>Nombre d'individus</b>	153	94
<b>Nombre de sommets (a)</b>	204	114
<b>Nombre de liens (b)</b>	182	112
<b>Densité (c)</b>	0.009	0.009
<b>Plus court chemin (d)</b>	6.439	2.629
<b>Diamètre (e)</b>	16	8
<b>Degré moyen(f)</b>	0.892	0.974
<b>Nombre de composantes connexes (g)</b>	31	12
<b>Nombre moyen d'œuvres par composante</b>	1.64	1.66
<b>Réseau central : % des œuvres</b>	19 (37.3 %)	8 (40 %)
<b>Réseaux périphériques % des œuvres</b>	8 (15.7 %)	4 (20 %)
<b>Œuvres isolées % du réseau</b>	24 (47 %)	8 (40 %)

Au delà des faibles valeurs numériques qui concernent les sommets du réseau et qui s'expliquent par la raréfaction des données concernant les conseils d'administration, nous constatons bien une dispersion, une fragmentation importante du réseau havrais : près de la moitié des œuvres, 47 %, ne sont pas reliées au réseau central, qui ne compte que pour un peu plus de 37 % d'entre elles, alors qu'il en représentait 62,5 % avant la guerre<sup>2549</sup>. Les valeurs rouennaises sont assez peu différentes, même si le réseau est plus modeste. Dans chacune des deux villes le réseau est donc fragmenté, ou apparaît comme tel. La lecture et l'analyse des graphes uni-modaux nous permettent d'en comprendre les raisons.

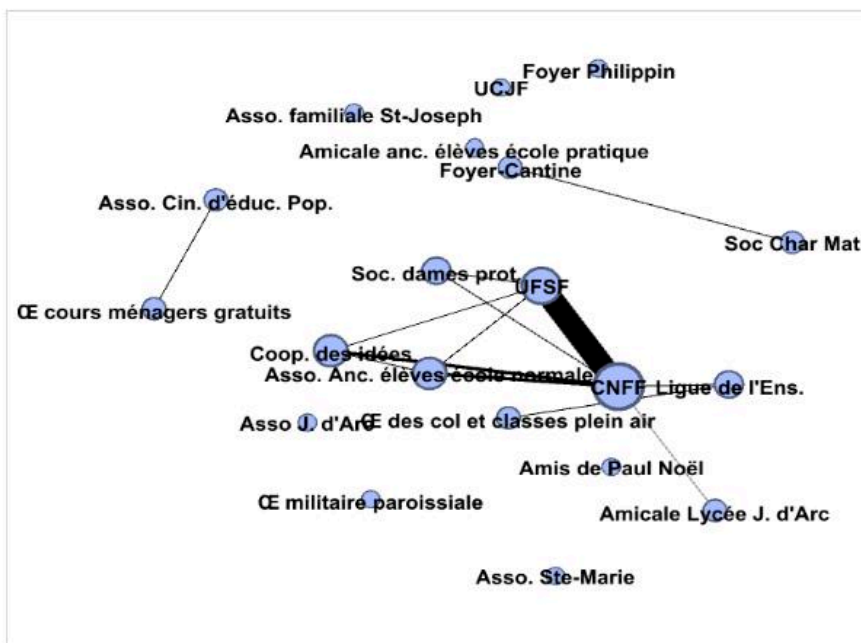
---

<sup>2549</sup>Voir chapitre quatre.

Graphes n° 14 et 15. Représentations uni-modales des réseaux havrais et rouennais (1923).



Le Havre 1923, uni-modal (œuvres)



Rouen 1923, uni-modal (œuvres)

L'étude des graphes montre que les associations isolées sont, surtout au Havre, les petites associations féminines éphémères dont nous avons souligné la floraison dès l'armistice. Évoluant dans un champ d'action un peu flou où la bienfaisance est avant tout prétexte à la sociabilité, comme l'*Arizona's Club*<sup>2550</sup>, elles ne sont jamais encadrées par les leaders d'avant-guerre, qui ne cherchent pas à les utiliser pour étoffer leur propre réseau. Il y a donc bien indéniablement une diffusion de la pratique associative féminine, même si elle peut paraître assez anecdotique dans son objet ; elle est sans lien avec les œuvres précédentes.

Les descendantes des affiliées de la cohorte précédente prennent assez souvent le relais de la génération qui les a précédées : c'est le cas, dans les associations de défense de l'enseignement privé, des catholiques du Havre et des protestantes de la famille Delaroche<sup>2551</sup> ; mais suivre la tradition familiale des Latham et des Pochet ne commandait-il pas justement d'innover ?

Par ailleurs, les réseaux d'avant 1914 sont fragmentés et ont peu de membres communs. Cette fragmentation du réseau, qui dissocie éducation féminine, action sanitaire, action sociale et

<sup>2550</sup>ADSM 4 M 532.

<sup>2551</sup>C'est le cas des Thieullent notamment.



enfin action politique, sonne la fin de la conception universelle de l'action féminine – et féministe – telle que l'entendaient les philanthropes du début du siècle<sup>2552</sup>.

Le pôle sanitaire des comités SSBM, ADF et UFF de la Croix-Rouge est particulièrement isolé et cette particularité est en quelque sorte la rançon d'une fonction qui sort auréolée du conflit et dans laquelle les contemporains ne voient pas qu'une fonction « cantonnée dans un rôle ancillaire<sup>2553</sup> » pour reprendre l'expression de Vincent Viet, qui laisserait l'héroïsme au Service de santé des armées. Pour les affiliées et les responsables des trois comités de la Croix-Rouge, une activité chronophage bat son plein, interdisant d'autres investissements associatifs. L'installation du dispensaire anti-tuberculeux, dit « dispensaire marin » à Elbeuf par exemple, dont les bases sont jetées en avril 1921 par le comité local de l'UFF, témoigne bien, au fil des mois, de la dimension chronophage tant du travail matériel et technique que de la recherche des subventions<sup>2554</sup>. Dévorant le temps et les énergies, l'engagement à la Croix-Rouge met désormais à mal toute tentative de pluriactivité. Dans le cas du Havre, les infirmières-visiteuses bénévoles (et donc adhérentes à la SSBM, à l'ADF ou à l'UFF) puis salariées, qui sont au service du dispensaire du docteur Gibert et qui partent à tour de rôle en formation à Paris, n'ont aucune autre adhésion à leur actif. Seule Anne de Heyder<sup>2555</sup> cumule son rôle d'infirmière-visiteuse et de présidente de la Société fraternelle de jeunes gens jusqu'en 1920. Si le phénomène était déjà observable en début de période, les nouvelles activités sanitaires s'éloignent de plus en plus des autres champs associatifs, et ne donneront plus l'occasion de pratiquer la pluri-adhésion caractéristique de l'avant-guerre, au moins à partir d'un certain niveau de responsabilité. Au Havre, Émilie Siegfried<sup>2556</sup> quitte ainsi la présidence de l'Amicale de l'école pratique des filles comme l'Œuvre maternelle, pour poursuivre sa tâche de présidente de l'ADF. Marie Taconet<sup>2557</sup>, vice-présidente de la SSBM, ne se consacre également qu'à cette tâche.

Cette ligne de fracture n'est pas la seule. Le pôle féministe, qui reposait en partie après 1910 sur la contribution appuyée des institutrices, se réduit aux mouvements historiques du CNFF et de l'UFSF et de ses extensions les plus proches, telle la Société féministe qui a repris ses activités en mai 1919, ou le petit groupe de militantes qui prend en charge le Foyer féminin, dernière œuvre

---

<sup>2552</sup>KLEJMAN Laurence, ROCHEFORT Florence, *Le Féminisme en marche, ....op. cit.*, p. 138 et p. 151.

<sup>2553</sup>VIET Vincent, « Entre l'intérieur et la zone des armées, un mur à abattre », *La Santé en guerre, 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 149.

<sup>2554</sup>AME H18.

<sup>2555</sup>Affiliée n°774.

<sup>2556</sup>Affilié n°3002.

<sup>2557</sup>Affiliée n°3069.

fondée au Havre par Julie Siegfried avant sa mort<sup>2558</sup>. Dans le cas de la Société féministe du Havre, ou du groupe local de l'UFSF de Rouen, des institutrices sont présentes et parmi elles les plus militantes avant la guerre, mais le lien ne se fait pas ou plus avec les responsables féminines des amicales. Au Havre, seule la présidente de l'amicale de l'école Beaumarchais, Louise Duriez, déjà âgée<sup>2559</sup>, est en responsabilité à la section locale des « Petites A » ; parmi les autres responsables d'amicales, qui sont le plus souvent directrices d'école, nous ne retrouvons guère de militantes, du moins connues. Le constat est un peu différent à Rouen, où le CNFF bénéficie de la présence d'une École normale d'institutrices, dont la directrice, Marie Ménat, reprend ses activités après la guerre en bénéficiant de l'aura d'une légion d'honneur reçue en juillet 1921. Le pôle d'éducation populaire y est également soutenu par des femmes comme Marguerite Le Plé, qui, sans être enseignante, est présidente de l'Œuvre des colonies et des classes de plein air fondée en 1918<sup>2560</sup>, déléguée cantonale et membre de la Ligue de l'enseignement à partir de 1921.

Enfin, la ligne de fracture la plus remarquable est celle qui réorganise les rangs catholiques. Les nouveaux groupes catholiques s'ancrent autour de l'École Sociale de Rouen en quête d'une alternative au socialisme athée. Ils développent l'enseignement catholique féminin avec les Cours Notre-Dame dirigés par Hélène Nobécourt<sup>2561</sup> ou l'Œuvre des cours ménagers gratuits, ou encore des œuvres à forte portée morale comme l'Association cinématographique d'éducation populaire dans laquelle s'investit l'écrivaine Colette Yver<sup>2562</sup>. Ces œuvres sont reconnues par l'OPHSSI et les liens avec les anciennes œuvres catholiques ne leur sont pas utiles. La Société de charité maternelle paraît d'autant plus isolée<sup>2563</sup> que la SSBM à laquelle elle était traditionnellement liée fait partie du pôle sanitaire qui sort renforcé de la guerre.

À côté de ces associations naissent des œuvres qui semblent venues d'un autre âge, mais qui optent cependant pour la déclaration : en 1923 par exemple, Anne-Marie Auray de Saint-Pois fonde l'association Sainte-Jeanne d'Arc à Pavilly dans la lointaine banlieue rouennaise et fait figurer au conseil d'administration une de ses domestiques et deux ouvrières de filature<sup>2564</sup>. Ce

---

<sup>2558</sup>Registre des déclarations, archives de la sous-préfecture du Havre, s.c.

<sup>2559</sup>Affiliée n°1107 ; elle bénéficie de sa retraite en septembre 1928, au terme de 40 ans de services.

<sup>2560</sup>ADSM 4 M 532, ADSM ANN 4.

<sup>2561</sup>Affiliée n°2540.

<sup>2562</sup>ADSM 4 M 573. L'Association cinématographique d'éducation populaire est fondée le 11 février 1921 et rassemble autour de l'Abbé Picard (président) des catholiques, dans le but de créer et de développer des œuvres d'éducation populaire ; Colette Yver, qui y est secrétaire, est bien connue de ce monde catholique nouveau. Elle avait été citée en exemple lors du discours inaugural des cours Notre-Dame. L'Association cinématographique d'éducation populaire fonde également une antenne à Elbeuf.

<sup>2563</sup>Nous ne lui connaissons qu'un lien, celui que lui assure M<sup>me</sup> Du Boullay (affiliée n° 1008) avec le Foyer-cantine des mères nourricières, né pendant le conflit.

<sup>2564</sup>ADSM 4 M 366.

type d'œuvre patronalisée n'entretient cependant pas de réseau avec les autres œuvres de la ville<sup>2565</sup>.

*Réseau institutionnel contre réseau informel.*

Il nous faut donc examiner si et comment les structures officielles, comme l'Office Public de l'Hygiène Sociale de la Seine-Inférieure, concurrence, double ou bien remplace des réseaux plus anciens. Peut-on parler d'institutionnalisation du réseau ? Les femmes acceptent-elles de travailler avec des œuvres qu'elles connaissent peu mais sous l'égide d'un regroupement officiel, et de rompre les liens qui les unissaient précédemment ?

Dans le cas de l'OPHSSI, il est difficile de le savoir. Par contre, celui de l'Union des œuvres de l'enfance, qui repose au Havre sur l'« action combinée<sup>2566</sup> » d'associations qu'elle regroupe, montre cet agencement. De douze en 1919, le nombre d'œuvres qui travaillent de concert passe à seize en 1923, dont une large majorité ont des femmes à leur bureau .

**Liste des œuvres associées au sein de  
l'Union des œuvres de l'enfance du Havre (1923)**

Dispensaire Gibert	Œuvre maternelle
Goutte de lait de l'Eure	Maison des Enfants
Layette Transatlantique	Mutualité Maternelle
Société protectrice de l'Enfance	<i>Mutilés et Anciens combattants</i>
Crèche havraise	Cité des Enfants (Tréfileries)
Crèche Sainte-Marie	Goutte de lait de Gravelle
Solarium Lerch	Amis des enfants
Œuvre Grancher	<i>Secours immédiat.</i>

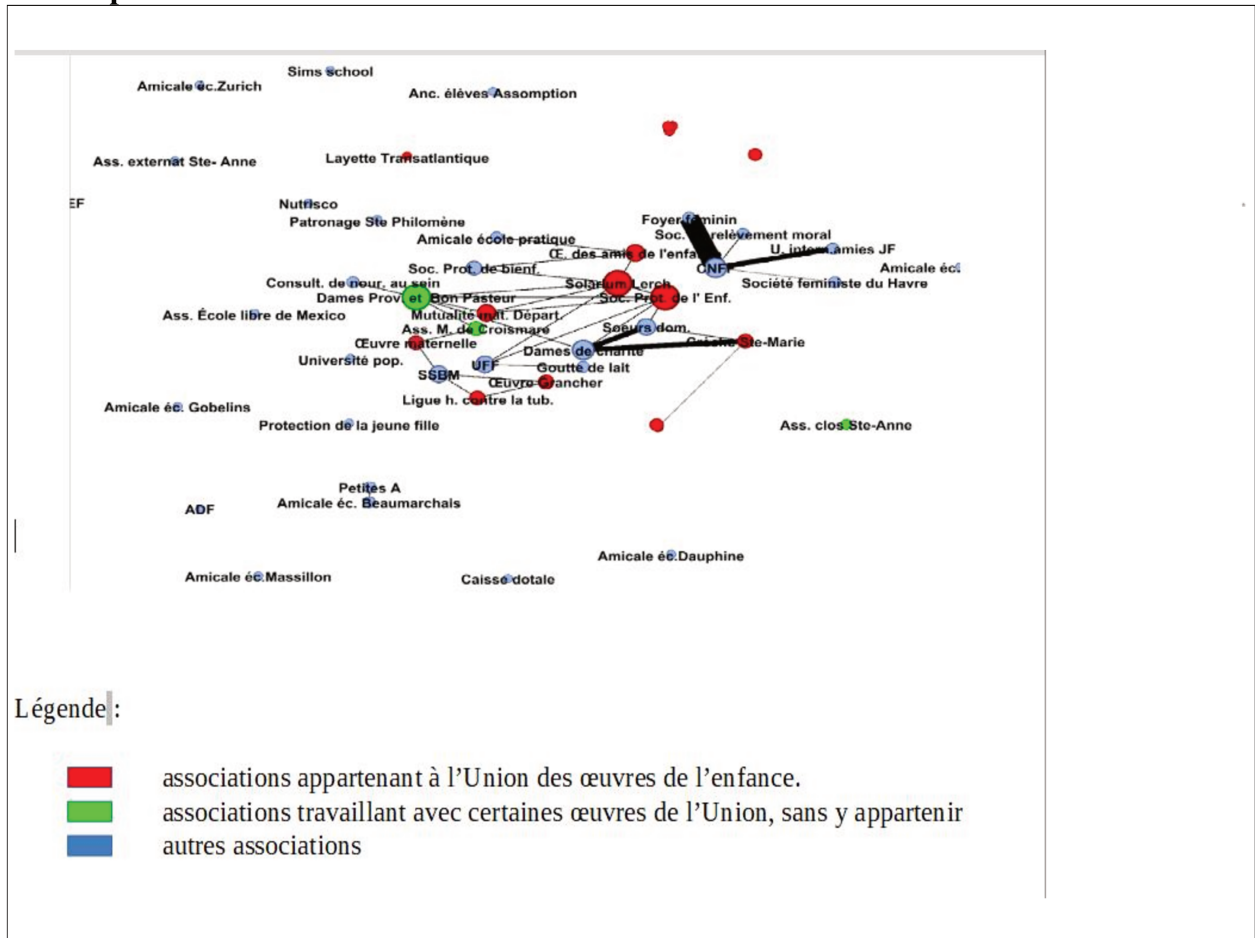
*En italique : œuvres sans participation féminine connue*      *Source, Union des œuvres de l'enfance, Rapport 1923*

Fonctionnant elle-même comme une structure associative fédérée dont les membres sont les délégué(e) des œuvres, il lui arrive cependant de travailler avec des œuvres privées qui ne sont pas représentées en son sein, comme l'association de l'orphelinat Marguerite de Croismare, ou l'Œuvre du Bon Pasteur. Si nous colorons le graphe afin de faire apparaître les relations existant entre les femmes de l'Union des œuvres de l'enfance et les œuvres qui les entourent, nous obtenons le résultat suivant :

<sup>2565</sup>Ses ressources sont probablement abondées par un réseau familial et amical informel.

<sup>2566</sup>Union des œuvres de l'enfance, *Rapport...*, *op.cit.*, 1921, p. 5.

Graphe n° 16. Liens institutionnels et liens informels entre les associations havraises.



Il est clair que des liens forts sont entretenus par des affiliées communes aux associations formant l'Union (notamment le Solarium Lerch, l'Œuvre maternelle ou encore la Mutualité maternelle, qui sont représentées respectivement par Suzanne Kablé, Marie Roederer ou Marguerite Sigaudy, ces deux dernières travaillant ensemble depuis au moins 1898, au premières heures de la fondation de l'Œuvre maternelle du Havre); mais ils ne sont pas exclusifs et certaines affiliées sont liées à des œuvres qui ne sont pas dans l'Union, et qui ne participent pas non plus à un travail commun avec elle. Certaines associations, comme le clos Saint-Anne, ou les dames de la Providence et du Bon Pasteur, l'une et l'autre créées par des catholiques, travaillent avec l'Union sans avoir d'affiliées en commun<sup>2567</sup>. Les rapports produits par l'Union des œuvres année après année ne s'en cachent pas, et se félicitent de ce qu'ils nomment une « action combinée ».

<sup>2567</sup>Le faible coût de ces structures catholiques dont le personnel est congréganiste explique que ce soient celles qui prennent en charge les hébergements. Les associations qui ont employé des religieuses pendant le conflit se font plus visibles. En mars 1923 par exemple, le commissaire général du Havre produit à la demande du sous-préfet

Il semble bien que les réseaux personnels induits par les affiliations communes, qui datent souvent d'avant la guerre, fonctionnent toujours : l'immédiat après-guerre est donc le moment de la mise en place d'un réseau de type institutionnel qui structure peu à peu l'action sociale, mais sans se substituer totalement au réseau préexistant, fondé sur des affiliations communes et choisies.

### **Conclusion :**

Dans l'immédiat après-guerre, une page se tourne, et le terme de « reconstruction » ne peut certainement pas être appliqué aux bouleversements de l'action sociale associative. Transformées par une nouvelle organisation institutionnelle sans connaître de renouvellement de leurs membres, les œuvres d'avant-guerre jouent encore un rôle dans le département, mais ce n'est pas celui qui était le leur au début du conflit.

Pour les catholiques, il apparaît clairement que l'action la plus novatrice est celle d'organismes plus jeunes qui gravitent autour de l'École sociale de Rouen. Pour les féministes, l'impasse civique invalide peu à peu l'hypothèse de l'expertise sociale qui légitime leur revendication suffragiste. Pour toutes enfin, la nécessité d'une action sociale, en particulier dans l'aide à la santé des femmes et de la petite enfance, est acquise et n'est plus un enjeu idéologique. Mais le prestige appartient désormais à l'infirmière, plus qu'à la bénévole.

---

un historique de l'orphelinat Marguerite de Croismare destiné à renseigner la demande d'utilité publique de l'œuvre et note :

« Pendant la guerre, le personnel employé (entièrement laïc) avait vu ses rangs s'éclaircir : des décès et des démissions dues au gain insuffisant du personnel en comparaison des salaires des usines se produisirent, et en juillet 1918, M<sup>me</sup> O'Reilly et M<sup>lle</sup> Chegaray ne pouvant plus recruter d'employées civiles s'adressèrent à l'ordre des Sœurs Franciscaines de la régulière observance, dite "Marie Immaculée", congrégation hospitalière autorisée en 1873 et restée en France après la Séparation des Églises et de l'État. Cette congrégation [...] envoya d'abord à Saint-Martin-du-Bec trois religieuses. Leur nombre ne tarda pas à s'accroître et l'orphelinat compte aujourd'hui treize religieuses dont trois converses[...] Elles portent l'habit de leur ordre, vivent en communauté et suivent régulièrement les offices que dirige M. Legay, prêtre du diocèse d'Arras, détaché à l'orphelinat ; [...] depuis leur arrivée, [elles] n'ont fait aucune déclaration ni demande de vie en communauté, ne croyant pas, prétendent-elles, être astreintes à ces formalités, puisque salariées » (ADSM 4 M 531, lettre du 20 mars 1923 adressé par le commissaire spécial à la sous-préfecture).

### **Conclusion de la troisième partie.**

L'« ardente obligation<sup>2568</sup> » de la mobilisation des esprits, pour reprendre l'expression d'Anne Rasmussen procède donc pour les femmes engagées dans l'action sociale d'une mise en œuvre des savoirs acquis lors des décennies qui précèdent le conflit. Les outils sont là et la mobilisation des affiliées les plus compétentes et les plus chevronnées s'effectue sans peine, au travers d'« associations-miroirs » rapidement bâties, ou bien de structures féminines et mixtes qui font fi des usages associatifs les plus anciens ; l'heure est à la mise en place de structures simplifiées. Perçues, surtout en ville, comme des interlocutrices crédibles, elles contribuent à la réaction rapide et la plus efficace possible des institutions locales au contexte de crise, réaction indispensable pour un département hébergeant des bases alliées et situé à proximité du front. L'exemple de l'aide fournie aux prisonniers de guerre montre bien que le travail effectué par les organisations féminines, qui représentent une très grande part de l'aide privée, est fondamental (chapitre sept).

Cet investissement, pour être sincère, n'est pas naïf. Il prend particulièrement du sens pour les femmes engagées au sein des grandes associations féministes : fait rare à l'échelle du territoire national, les féministes de la Seine-Inférieure poursuivent un échange constant avec les instances dirigeantes, y compris dans les tensions ou les interprétations différentes, perceptibles sur la question de la paix ou sur celle des surintendantes d'usines. Si elles saisissent les opportunités qui se font jour au sein des fédérations nationales comme celle de l'Orphelinat des armées, ou encore de la Fédération départementale des prisonniers de guerre, les tentatives concrètes de rapprochement avec les femmes des nations alliées connaissent un succès inégal : il est difficile de travailler avec les professionnelles du soin américaines dont elles ne partagent pas la formation, et encore plus difficile d'approcher les femmes belges emmurées dans un isolement qu'elles pensent indispensable à la sauvegarde et à la reconstruction future de leur pays perdu.

La sortie de guerre, césure faste pour les initiatives féminines et les nouvelles créations, est marquée par un activisme féminin vigoureux, dans le cadre d'un catholicisme social renouvelé et de forces féministes dont les compétences sont reconnues. Cependant le non-renouvellement de la cohorte militante d'avant-guerre est déjà une interrogation déjà l'avenir de l'engagement féminin et la revendication féministe.

---

<sup>2568</sup>RASMUSSEN Anne, « La mobilisation des esprits », chapitre 16, in WINTER Jay (dir.), La Première Guerre mondiale, t. 3 *op. cit.*, pp 439-450, p.439.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Il faut souligner les trois apports de cette étude. En premier lieu, plus que de montrer un lien entre action sociale et action politique ou encore de souligner dans l'action sociale l'origine historique et le fondement pratique d'une action politique, elle établit le fait que l'action sociale est une des formes, possible et réalisée pendant cette période, de l'expression politique féminine. Cette validation est d'abord celle d'une méthode. L'observation des choix effectués par les actrices de l'action sociale sur un même territoire le prouve : l'unité de lieu libère l'analyse des contingences territoriales qui obligerait à des comparaisons. Le temps devient alors une variable utile et maniable, qui peut mettre en avant l'évolution des choix à l'intérieur d'un espace connu dont il devient possible de mesurer les tensions multiples.

Dans cette pratique politique, les choix individuels ou collectifs sont déterminants. L'action sociale féminine tire bien son origine et son élan d'un constat souvent partagé des maux du temps par les contemporains. Mais c'est en vertu ou au service de l'organisation sociale dont les différents groupes féminins veulent assurer la promotion et qu'ils appellent de leurs vœux que cette action est mise en place, bien entendu au moment des grandes transformations nationales que sont la républicanisation des structures ou l'appropriation de la loi de juillet 1901, mais aussi au travers du développement des sociétés hygiénistes. Au-delà de ces conditions communes et des évolutions générales, les options prises dans un même temps montrent bien les choix qui les sous-tendent. Nous pouvons les classer selon trois critères d'analyse.

Ces choix sont d'abord techniques : ce sont ceux que saisissent les femmes dans la révolution pastorienne, qui annonce la marginalisation inévitable et progressive des sociétés de dons pour les

remplacer par des sociétés de soin ; cette nouvelle action sociale invente des gestes techniques qui cherchent désormais à résoudre les maux de la détresse sociale plus qu'à en combattre les effets. Certains groupes féminins prennent acte de ces transformations et, si elles n'appartiennent que rarement au corps médical, elles ne sont pas exclues de cette organisation nouvelle et en prennent au contraire toute leur part. Au Havre, ce sont les femmes de la Ligue de prévention de la tuberculose qui décident seules des placements d'enfants hors des milieux pathogènes ; à Rouen, l'Œuvre des enfants à la mer de Marie Maillard créée en 1904 contourne la très masculine Association rouennaise pour la lutte contre la tuberculose ; ces femmes, qui ne sont pas médecins, ne soumettent pas leurs choix à l'expertise médicale.

Le deuxième critère qui se joue au sein de chacune des structures est celui du projet d'organisation sociale qu'il promeut, notamment au travers de la nature du lien entre bienfaitrices et affligées. C'est ainsi que les Dames de charité du bureau de bienfaisance du Havre refusent de rompre la relation individuelle qui les lie aux affligés, de même que la section havraise des dames de l'UFA encourage une vision paternaliste du social ; l'alcoolisme y est envisagé comme la conséquence d'un choix individuel qu'il s'agit d'infléchir. Au contraire, à Rouen, la Goutte de lait fondée en 1900 porte un diagnostic de la grande pauvreté maternelle et de la mortalité infantile qui initie une prise en charge si collective qu'elle en devient sociétale. L'enthousiasme pour le projet qu'exprime la participation de nombreuses femmes par le biais de la souscription, y compris en dehors de l'agglomération signe de façon irréfutable le succès de ce qui apparaît bien un choix de société au tournant du siècle.

Enfin, le fonctionnement interne des associations offre un troisième critère de positionnement en terme d'organisation. Ce sont des groupes cooptés, limités en nombre et figés dans leur recrutement pour les plus traditionnels, sur le modèle ancien des sociétés de charité maternelle dans lesquelles l'abondement personnel des ressources tient lieu de critère d'investissement. À l'autre extrémité de l'échiquier des groupes comme celui de la Goutte de lait de Rouen opèrent une déconnexion complète entre le montant des dons individuels et les responsabilités exercées par les bénévoles au sein de l'association. Si elle n'est pas dénuée de signification politique, cette transformation organisationnelle se généralise, signifiant la disparition des comités pour laisser place à des groupes mixtes ou bien mono-genrés, qui n'hésitent pas à prendre leur autonomie en cas de conflit interne.

Nous avons donc bien affaire à une grille de lecture à trois dimensions (investissement technique dans la remédiation sociale, liens entre actrices et bénéficiaires et fonctionnement



interne), qui permet positionner à un même instant chacun de ces groupes locaux dans un type d'action sociale.

Cette lecture selon ces trois axes du projet des groupes ne doit pas masquer, dans un second temps, le fait majeur de la période : c'est bien celui de la pluri-affiliation. Parce qu'elle ne se limite pas à quelques leaders pour lesquelles elle serait le marqueur d'une carrière exceptionnelle, la pluri-affiliation est, au moins en zone urbaine et pour une très grande majorité des responsables des associations féminines, une caractéristique généralisée des pratiques. Cette montée de la pluri-affiliation prend place dans un contexte de segmentation des besoins et des publics concrétisée par l'émergence d'associations nouvelles. Elle signe avant tout la volonté d'exercer une action sociale dans sa globalité, la nécessité de répondre à l'attente sociale et l'impossibilité ou le refus de restreindre ses choix, sans doute à la fois par goût et par devoir. Elle est à associer à l'intérêt que manifestent les petites bourgades et les espaces ruraux pour ces pratiques en développement, par le biais de la souscription au moment où l'offre associative tend à s'y restreindre pour des raisons techniques, et qu'elle devient l'apanage des villes les plus importantes.

Au niveau collectif, cette pluri-affiliation participe précisément de la circulation des idées, dessinant en pointillés un collectif féminin au sein duquel elles acquièrent rapidement une large audience, en particulier dans le cas des revendications féministes ou bien de celles de ligues qui souhaitent conforter un rôle traditionnel des femmes ; cette circulation spécifique s'appuie notamment sur la diffusion de la presse de mouvement, qui devient la mémoire des groupes en formation; si cette pluri-affiliation génère des réseaux originaux qui témoignent des particularités locales., elle n'en est pas moins un marqueur généralisé des pratiques.

Au niveau individuel, force est de constater que le choix des pluri-affiliées quant aux structures n'est pas monolithique, en particulier du fait de leur appartenance fréquente à des groupes confessionnels, ou aux groupes de la première Croix-Rouge dont l'organisation n'évolue guère : ainsi les femmes du Diaconat havrais pratiquent-elles le don sous une forme caritative assez traditionnelle dans son organisation au sein de comités genrés locaux alors qu'elles appartiennent dans le même temps à des groupes féministes qui promeuvent une émancipation féminine fondée sur l'éducation et l'autonomie. Cependant, le choix politiques sont clairs, au sein d'une obsolescence progressive des comités genrés qui se dessine dans le temps long : il s'agit en particulier pour les femmes catholiques intransigeantes d'utiliser davantage la nouvelle législation que d'y souscrire, au sein de mouvements marqués par la verticalité du pouvoir. La pluri-affiliation se manifeste par contre pour chacune par des constantes au niveau des types de postes et des responsabilités exercées. Être trésorière ou secrétaire est un savoir qui s'exerce au sein

d'associations successives et ce constat conforte l'idée que les compétences acquises par ces militantes sont réelles et indispensables à la bonne marche des structures.

Au delà des parcours individuels et collectifs, c'est également le jeu d'échelle entre les structures nationales (ou internationales) que cette étude souhaitait montrer. L'intégration au sein des associations nationales est rapide pour les militantes inscrites dans le mouvement de républicanisation des années 1880 et 1890 et pour les femmes qui avaient participé au Ralliement des catholiques à partir de 1891. Dans le cas de la Ligue patriotique des Françaises, il s'agit plutôt de d'anciennes affiliées qui s'étaient mises en marge du fait associatif au moment de l'affirmation républicaine ou encore de personnalités nouvelles et peu connues. Les idéologies sont d'ailleurs révélées par les fonctionnements, monolithiques et centralisés pour les groupes de la LPDF, fédéralistes chez les féministes du CNFF et les liens entre les groupes locaux et leurs directions nationales en portent la marque.

Cependant, c'est la question du mode de provincialisation des mouvements nationaux qu'il s'agissait d'éclairer. Certes et de façon très spécifique, les affiliations nationales ne bouleversent pas nécessairement les habitudes de travail des élites bourgeoises qui persistent pendant toute la période au sein des associations havraises. Mais les mots d'ordre nationaux des ligues au moment de la crise scolaire, la naissance de la Fédération des œuvres catholiques au niveau international en 1909 sont des occasions de forte mobilisation pour les catholiques. Pour les féministes, la volonté et le dynamisme déjà fermement ancrés dans les groupes locaux de la Seine-Inférieure au tournant des années 1900 connaît manifestement un aboutissement au moment de l'implantation du CNFF et de l'UFSF.

Surtout, il ne faut pas négliger les interactions entre le terrain, fût il provincial et les structures nationales. Ainsi, ce sont les rivalités et la concurrence sur le terrain entre l'UFF et la SSBM qui imposent à cette dernière, en perte de vitesse et malgré ses réticences idéologiques, de proposer une formation sanitaire aussi sommaire soit-elle aux femmes, – et parfois boudée par celles-ci – alors qu'elles étaient jusque là cantonnées à la collecte des ressources financières du mouvement. C'est bien en province également que les ligues catholiques de la LPDF et de la LFF jouent la bataille de la légitimité dans les années cruciales de la période 1902-1905, même s'il n'existe aucun doute sur la verticalité d'un mouvement qui hérite de la tradition ecclésiale. C'est la province également qui incite les associations féministes à transformer leurs statuts et qui les engage à voir dans l'élan local non seulement une occasion de développer leur audience mais également de créer une base territoriale à leurs mouvements. Ce mouvement d'intégration nationale est l'occasion pour des femmes de stature nationale comme Lucie Félix-Faure Goyau,

Julie Siegfried ou encore Cécile Brunshvicg d'établir ou de renouer des relations vigoureuses avec la Seine-Inférieure et ses grandes villes, qui sont autant de territoires qui jouent le rôle de fief, de terrain d'expérimentation pour ces personnalités de premier plan. En retour, au niveau des affiliées locales, la prise de responsabilités dans une association de rang national optimise la position occupée au sein du réseau local, comme l'a montré l'analyse de réseau.

Aucune organisation masculine n'est capable, à la veille de la Grande Guerre, d'afficher dans le même temps une organisation nationale reposant sur des groupes provinciaux, une volonté de s'ancrer dans un réseau international et un nombre de membres aussi élevé que celui des mouvements féminins actifs en Seine-Inférieure, puisque nous avons dénombré plus de 2500 femmes affiliées d'une de façon plus ou moins active à ces associations, alors même que les chiffres font ici défaut. Peu concurrencées par les hommes sur le terrain du fait qu'elles ont en charge les aspects techniques de plus en plus chronophages de l'action sociale, ces organisations féminines promeuvent donc une activité sous-tendue par une réflexion théorique propre riche et libre qui s'appuie sur la pluri-affiliation et, en tous cas pour les féministes contribue au débat national. L'importance de cet engagement contredit les limites que poseraient les « disponibilités biographiques » de genre souvent évoquées<sup>2569</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que l'audience qui est celle des réseaux féminins en 1914 auprès des municipalités légitime leur participation dès le début du conflit dans les villes du département où elles étaient les plus actives, sous forme d'une sollicitation individuelle au Havre ou plus collective à Rouen au sein de la Commission générale de secours et d'assistance qui se met en place dès le premier mois du conflit. L'avance féminine dans les structures de prise en charge des victimes est une évidence au début de la guerre et cette mobilisation rapide repose sur des groupes expérimentés qui intègrent sans peine une main-d'œuvre féminine plus néophyte. La guerre fait sauter les derniers verrous qui restreignaient encore les types de publics pris en charge par l'action sociale féminine. Mais en affaiblissant les relations inter-provinciales et par l'obligation de résultats qu'implique le soutien à l'Union Sacrée, elle transforme les groupes locaux en relais plus qu'en acteurs de la politique nationale des mouvements. Le phénomène est d'autant plus visible dans le cas de la Seine-Inférieure que les enjeux liés à la présence des nations alliées dans ce département littoral situé à proximité de la ligne de front en fait la vitrine des coopérations – et des concurrences – internationales. La province n'est plus force de proposition mais rouage d'exposition des initiatives nationales dans une verticalité renforcée et à des fins d'émulation, qu'il

---

<sup>2569</sup>JACQUEMART Alban, « Engagement militant », in ACHIN Catherine, BERENI Laure, *Dictionnaire. Genre et science politique...op.cit.*, pp. 215-226, p. 217.

s'agisse des catholiques de la LPDF ou bien des féministes du CNFF : elles travaillent ensemble, remarquons-le, au sein de Patria. Pendant le conflit, c'est bien la réalité de l'échelon national qui s'impose, avec d'autant plus d'efficacité lorsque la direction nationale des mouvements renchérit les mots d'ordre gouvernementaux.

La sortie du conflit et la naissance de l'Office public d'Hygiène sociale de la Seine-Inférieure ne transforment pas fondamentalement ce paysage caritatif, mais opèrent une double classification entre les groupes. Elle reconnaît et subventionne avant tout les groupes qui participent à l'action sociale reconnue par le département, ce qui permet la mise en place des projets plus conséquents mais en soumet le périmètre à l'autorité départementale. En salariant une partie des effectifs sur le modèle promu par l'*American Red Cross*, elle entérine une rupture de statuts parmi les actrices. Les bénévoles risquent d'être cantonnées dans la gestion financière de l'activité, alors que le personnel salarié n'a pas la parole au sein des instances décisionnelles. Le Conseil national des femmes françaises ne le sait pas encore, mais documenter le travail suffragiste ne sera pas suffisant pour conserver une crédibilité qui n'est plus fondée sur une action indispensable, dans un moment où le renouvellement de la cohorte d'avant-guerre n'est pas assuré.

Nous pouvons donc faire nôtre en conclusion l'affirmation d'Olivier Fillieule engageant les approches genrées du militantisme à « redéfinir les frontières du militantisme et donc des entreprises de mouvement social par le rejet des découpages usuels entre privé et public, politique et domestique, résistance et action politique<sup>2570</sup> » : l'enjeu est bien de dépasser une définition andro-centrée du fait politique. Cependant, cette définition ne vaut pas que pour des analyses historiques trop longtemps indifférentes à des perspectives de genre. Elle est aussi la dimension irréductible qui fragilise alors l'action féminine elle-même : interdite de suffrage, elle ne peut formuler de jugement efficace tiré de son expérience d'action sociale lors de moments électoraux dédiés ; interdite d'éligibilité, elle ne peut présenter sa réflexion et son travail devant la Nation autrement que sous cette forme pratique. Si certaines leaders comme Pauline Rebour envisagent bien avant la guerre une existence politique en dehors de toute action sociale et la légitime par sa simple réflexion, cette disjonction est difficile à opérer pour des groupes qui ont fondé leur réflexion sur l'action ; elle l'est encore plus pour de nombreux observateurs. La vie associative, qui trouve son fondement dans l'action et mêle analyse et pratique prend le risque d'être délégitimée dans son analyse lorsqu'elle cesse sa pratique. Elle appartient bien au monde politique, mais épuise ses forces à y demeurer.

---

<sup>2570</sup>FILLIEULE Olivier, « Travail militant, action collective et rapports de genre », in *Le Sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2009, pp. 23-72. DOI : 10.3917/scpo.01.0677 [10].

La période sise entre 1890 et 1923 a connu une inventivité de l'action sociale à laquelle les femmes ont pris une part essentielle, dans un contexte de bouillonnement des idées puis d'urgence du conflit et dans un cadre national encore en construction. Cette inventivité a reposé en grande partie sur l'activisme de leaders féminines, parce qu'elles voyaient dans cette construction associative et au-delà de l'action elle-même une réflexion et un combat pour la place des femmes dans la société.

Notre objectif était de mettre en lumière le rôle des actrices de terrain dans cette mobilisation et ce sont bien 3000 femmes de Seine-Inférieure qui ont apporté la preuve de leur implication.

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : État détaillé des sources.

La qualité des sources ayant trait aux associations locales varie selon les arrondissements de la Seine-Inférieure. La refonte administrative de septembre 1926, sous le gouvernement Poincaré, a entraîné la disparition de l'arrondissement d'Yvetot (dix cantons) et de celui de Neufchâtel (8 cantons, dont la délimitation correspondait au pays de Bray et à la haute vallée de la Bresle, à la limite est du département). Les fonds ont été versés dans la sous-série 1Z de la sous-préfecture de Dieppe pour le cas de Neufchâtel et dans la série 4 M pour le cas d'Yvetot. Ils sont souvent lacunaires. Pour la période de l'avant-Première Guerre mondiale, le tableau de synthèse ci-dessous permet d'en apprécier la valeur :

Arrondissement	État des sources disponibles
<b>Le Havre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recueils de récépissés sont complets et exhaustifs.</li> <li>- Les dossiers des associations classés en 4 M, et subsidiairement en 2 Z 132 et 2 Z 134.</li> <li>- Les registres 2, 3 et 4 classés en 4 M 582 recensent de façon exhaustive les associations de l'arrondissement.</li> </ul>
<b>Rouen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recueils de récépissés sont complets, mais peu détaillés et renvoient en général seulement aux dossiers des associations.</li> <li>- Les dossiers des associations sont conservés en 4 M, sauf pour le cas d'Elbeuf et des communes alentours conservés en AME.</li> </ul>
<b>Dieppe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le registre 1 classé en 4 M 582 répertorie toutes les associations de l'arrondissement à la veille de l'entrée en vigueur de la loi de 1901.</li> <li>- Le recueil de récépissés 1 Z 135 ne commence qu'en 1915.</li> <li>- Les dossiers de associations sont classés en 1 Z 135 à 1 Z 145.</li> <li>- Un fascicule en 4 M 582 dresse un tableau de la situation en 1922.</li> </ul>
<b>Yvetot</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recueils de récépissés n'ont pas été conservés.</li> <li>- Les dossiers des associations ont été versés en 4 M après 1926.</li> </ul>
<b>Neufchâtel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recueils de récépissés n'ont pas été conservés.</li> <li>- Le registre 1 Z 189 répertorie les associations déclarées entre le 22 avril 1902 et le 25 février 1927.</li> <li>- Les dossiers des associations, versés en sous-préfecture de Dieppe après 1926, sont classés en 1 Z 190 à 1 Z 200.</li> </ul>

## **ANNEXE 2 : Méthodologie de la base de données « Caractif ».**

La base de données « Caractif » (base en Libre Office) a été construite dès le début du projet, pendant l'hiver 2015-2016, dans le double objectif d'enregistrer les dépouillements (elle est en ce sens un outil de travail) et de permettre leur exploitation (elle est alors un outil d'analyse et présente des résultats) et recense pour cela autant les individus que les structures.

Le stage « Initiation à l'analyse de réseaux en sciences humaines et sociales » organisé à l'Université de Nice du 2 au 8 juillet 2017 par le GDR AR-SHS a été très utile pour son maniement. Laurent Beauguitte et Claire Lemercier, qui y ont confirmé son architecture, m'ont incitée à utiliser une programmation en langage SQL, indispensable à la fois pour gagner du temps dans l'enregistrement (duplication rapide affiliation/affiliée) et surtout pour permettre une interrogation fine et croisée des données.

Cette base de données est organisée en 3 tables :

### **1. La table des affiliations**

Elle est établie au plus proche de la saisie des sources. Le principe est qu'une ligne de la table correspond à une affiliation associative. Le but de la table est d'enregistrer l'ensemble des éléments de carrière à l'intérieur d'une association et leur évolution éventuelle. Elle saisit donc :

- Colonne "IDA" : elle identifie le numéro d'enregistrement de l'affiliation.
- Colonnes "date\_presence" et "source" : les dates d'affiliation, quelle que soit la source (récépissés de déclaration, les procès-verbaux d'assemblées générales, annuaires de commerce, presse etc..) sont des dates de présence, qui ne permettent le plus souvent que par déduction de connaître les dates effectives d'entrée et de sortie, sauf dans certains cas explicités d'élection de nouveaux membres, de départ ou de constat de décès de l'affiliée.
- Colonne "code poste" : il s'agit du poste occupé au moment de l'affiliation.

Les postes sont les suivants :



Numéro du poste	Fonction
0	Présidente d'honneur.
1	Présidente.
2	Vice-présidente.
3	Trésorière.
4	Secrétaire.
5	Membre du conseil d'administration.
6	Membre de l'association (titulaire dans le cas de la Croix-Rouge)
7	Membre chargé(e) de fonctions particulières : lingerie, bibliothèque, formation etc...
8	Membre de l'association (auxiliaire dans le cas de la Croix-Rouge, c'est-à-dire dispensée de cotisation en échange de services dans les hôpitaux).

- Colonnes "remarque" et "changement de poste" : elles énoncent et dénombrent les postes successifs occupés par l'affiliée.

- Colonnes "presence". Elles récapitulent au sein de la table des affiliations par les colonnes de cinq ans en cinq ans entre 1890 et 1914, puis entre 1914 et 1919 : il s'agit-là de données de travail permettant de générer les tableaux utilisés dans l'analyse de réseau. Code : 1= présence.

-Enfin deux colonnes permettent de relier la table des affiliations à celle des affiliées et des associations :

- Colonne "num\_individu" : elle permet de relier la table des affiliations à la table des affiliées.

- Colonne "num\_association" : elle permet de relier la table des affiliations à la table des associations.

## **2. La table des affiliées**

Elle est régie par le principe qu'une ligne de la table correspond à un individu. Les renseignements ont été collectés dans les sources primaires (archives des associations) et dans les sources secondaires (recensements, annuaires, études généalogiques).

Pour chaque individu a été noté le plus souvent possible :

### **a. Des données ayant trait à l'état-civil :**

- Colonnes "nom d'usage", "nom patronymique", "date et lieu de naissance", "année décès", "date\_mariage".

- Colonne "Code commune naissance" :

Code commune naissance	Lieu de naissance
0	Commune ou agglomération de l'affiliation.
1	Département de Seine-Inférieure.
2	Autre département normand (Eure, Calvados, Manche, Orne).
3	Paris et département de la Seine.
4	Autre département français.
5	Territoires perdus par la France en 1871.
6	Outre-mer.
7	Étranger.
8	Lieu relevé mais non identifié.

- Colonnes "c\_civilite", "REM civilite", "changement civilite" : elles notent la civilite au debut de l'affiliation et son eventuel changement au cours de la carriere.

code	Civilite
2	Femme mariée
3	Célibataire
4	Veuve

**b. Des données apportées par les recensements ou bien des sources annexes :**

-Colonnes "profession femme" et "code profession" (voir ci-après), "adresse", "enfants", "domesticite" : données non exhaustives fournies par les recensements et n'échappent pas pour la profession, aux imprécisions qui touchent les carrieres feminines.

- Colonne "religion" et "nationalite": données non exhaustives tirées de sources secondaires ou bien de l'affiliation à des associations de type confessionnel.

**c. Des données concernant le conjoint le cas échéant et les parents de l'affiliée :**

Colonnes "prenom\_mari", "lieu\_date\_naissance\_mari", "profession\_mari", "code\_profession\_mari", "deces\_mari".

"prenom\_pere", "profession\_pere", "code\_profession\_pere", "nom\_mere", "prenom\_mere".

Le codage des professions est le suivant :

<b>Code</b>	<b>Profession</b>
<b>1</b>	<b>Professions économiques.</b>
1.1	Négociants , armateurs
1.2	Manufacturiers, industriels
1.3	Banque, assurance
1.4	Boutiquiers, artisans
1.5	Employés
<b>2</b>	<b>Fonction publique et assimilés.</b>
2.1	Haute et moyenne fonction publique
2.2	Magistrature
2.3	Fonctions administratives locales
2.4	Enseignants
2.5	Employés des administrations
<b>3</b>	<b>Professions libérales.</b>
3.1	Médecins
3.2	Autres professions médicales
3.3	Avocats
3.4	Autres métiers du droit
3.5	Ingénieurs et cadres du privé
3.6	Professions intellectuelles et artistes
<b>5.</b>	<b>Marins et militaires.</b>
5.1	Marins
5.2	Militaires
<b>6</b>	<b>Agriculture, horticulture, élevage.</b>
6	Agriculteurs
<b>7</b>	<b>Rentiers et propriétaires.</b>
7.1	Rentiers
7.2	Propriétaires
7.3	Sans profession
<b>TOTAL 7</b>	<b>Rentiers et propriétaires</b>
<b>8</b>	<b>Clergé</b>
<b>TOTAL 8</b>	<b>Clergé</b>
<b>9</b>	<b>Autres professions</b>
<b>TOTAL 9</b>	<b>Autres</b>

#### **d. Des données issues du croisement des sources :**

- Colonne "famille\_grande\_guerre" : sont relevés les événements connus affectant les affiliées survenus au cours du conflit.
- Colonne "famille" : elle explicite les liens entre les affiliées de la base de données, qui sont ensuite codés :
  - Colonne "lien\_de\_pas\_1" : liens mère/fille, entre sœurs
  - Colonne "lien\_de\_pas\_2" : liens belle-mère/belle-fille ; grand-mère/petite-fille ; entre belles-sœurs.
- Colonnes "HR", "HRep" et "HG" correspondent aux cohortes identifiées dans notre étude.
  - "HR" : cohorte 1 (affiliation avant 1896).
  - "HRep" : cohorte 2 (affiliation entre 1896 et le 2 août 1914).
  - "HG" : cohorte 3 (affiliation entre 1914 et la fin de l'année 1923).

#### **3. La table des associations.**

Elle permet d'identifier pour chacune d'elles, le déroulement de sa vie institutionnelle, son objet, son organisation.

##### **a. Vie institutionnelle.**

- Colonnes nom association et commune : elles permettent d'éviter les confusions ; les changements de noms au cours de la période vie de l'association sont indiqués par une flèche→
- colonne code période :
  - A : fondation avant 1914.
  - B : Fondation entre le 2 août 1914 novembre 1918 , sauf œuvres de guerre.
  - C : Fondation après juillet 1919.
- Colonnes "date fondation", "date autorisation ou déclaration" selon que la date se situe avant ou après la loi de juillet 1901, "date UP" pour la date d'obtention de la reconnaissance d'utilité publique.
- Colonnes "objet" et "code objet". Ces renseignements sont tirés des statuts le cas échéant. Les codes objets sont les suivants :

Objet de l'association	code
Associations confessionnelles.	1
Associations d'éducation et de patronage.	2
Soutien économique aux pauvres.	3
Maternité et première enfance.	4
Féminisme .	5
Croix-Rouge (SSBM, ADF, UFF).	6
Autres associations de santé.	7
Associations de dimension politique.	8
Autres associations (diverses).	9

## b. Structure.

- Colonne « code structure ». Le codage est le suivant :

1. association mono-générée féminine.
2. Structure de comités genrés.
3. association mixte.

- Colonnes "sources" "etat des sources" "remarques" : elles précisent des données factuelles sur ces associations.

## 4. Interrogation de la base de données.

a. Les fonctionnalités d'une base de données en Libre Office permettent d'interroger chacune des tables séparément, en utilisant la fonction tri et les différents filtres comme ci-dessous.

affiliées - caractif juin 102\_form - LibreOffice Base : vue de données de la table

Fichier Édition Affichage Insertion Outils Fenêtre Aide

num_i...	autre_num...	Commune	Nom_usage	c_civilite	prénom	N_de_naiss.	prén. M	adresse	lieu_n_f	annee_r
30		LE HAVRE	Amphoux	2			Etienne	rue Géricault 10 ; Gobelins 61		
32		LE HAVRE	Ancel	2	Marie	de Houdetot (gén	Georges	bld de Strasbourg 103		
33		LE HAVRE	Ancel	2	Marie Anne	Coppinger	Raoul	bld de Strasbourg 103	Paris	1852
34		LE HAVRE	Ancel	2	Louise	Pierrugue de Beau	Jules	bld de Strasbourg 103	Saint-Laurent -de E	1831
39		LE HAVRE	Anfray	2			G.	rue de Trigauville et rue Vente		
57		LE HAVRE	Armbruster	2			E.	passage Durécu 7		

Elles permettent également d'interroger chaque table en SQL, ce qui permet des requêtes plus précises que celles obtenues par le tri.

Par exemple, il est possible de chercher le nombre de femmes qui exercent au moins une fois un poste au bureau pour Rouen avant 1914:

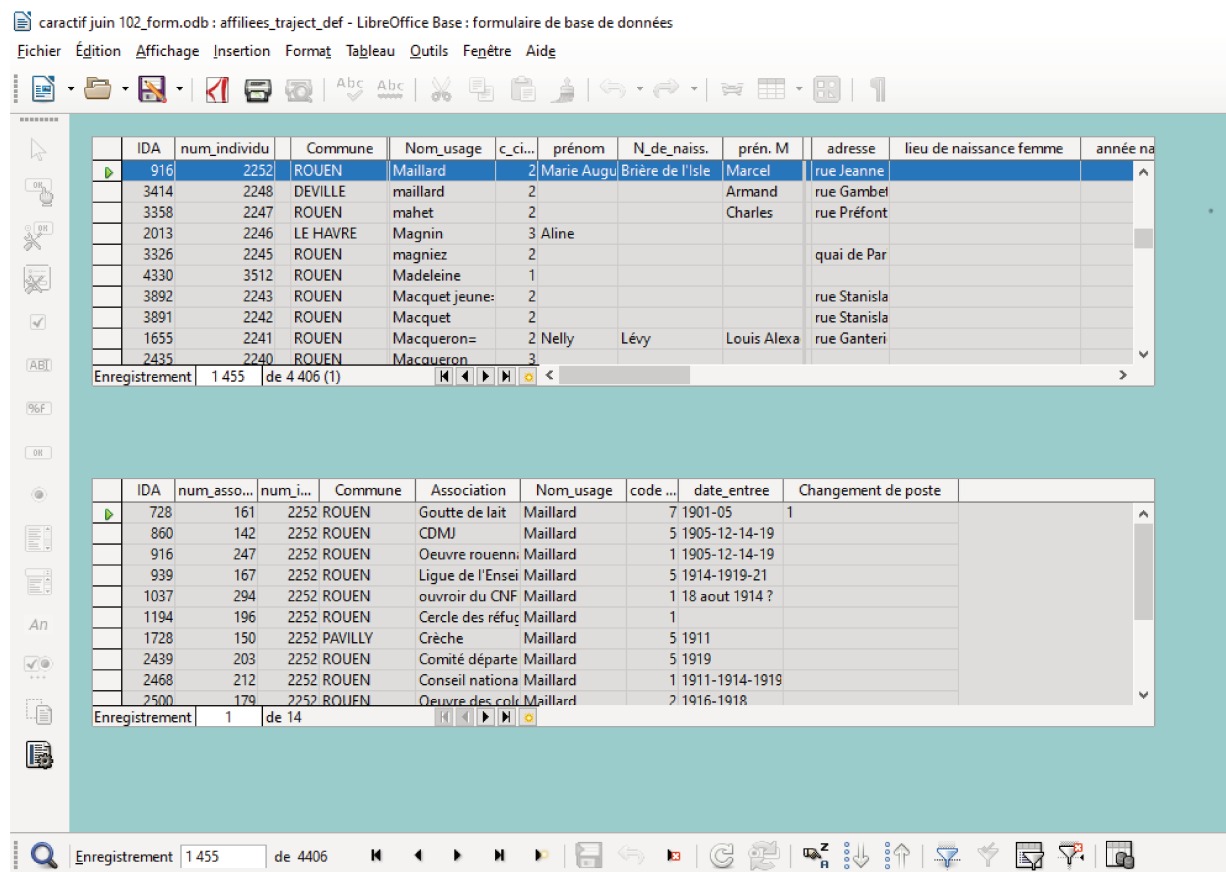
```
SELECT COUNT (DISTINCT "num_individu") FROM "affiliations" WHERE "c_civilite">'1'
AND "Commune"='ROUEN' AND "date_entree_def"<'1914' AND "code poste"<5
```

Il est possible de rechercher ensuite l'ensemble de leurs affiliations :

```
SELECT COUNT (DISTINCT "IDA") FROM "adhesions" =(SELECT « IDA » FROM
« adhesions » WHERE adhesions.num_individu=affiliees.num_individu) AND
affiliees.num_individu HAVING "c_civilite">'1' AND "Commune"='ROUEN' AND
"date_entree_def"<'1914' AND "code poste"<5
```

La fonction UPDATE permet les mises à jour de la base de données ou bien d'une de ses tables.

b. Le formulaire "affiliees\_trajec\_def" accessible à la racine de la table permet de plus de retrouver la carrière de chaque affiliée<sup>2571</sup>.



<sup>2571</sup>Il n'a pas été effectué de formulaire entre les associations et les affiliations, la table des affiliations semblant suffisante pour cette lecture.

### ANNEXE 3 :

#### Les créations associatives en Seine-Inférieure (mai 1862 - juillet 1901).

Type d'associations	1. Entre 1862 et 1880	2. Entre 1881 et 1890	3. Entre 1891 et 1901	4. Sans date	5. Total
Action caritative	2	14	22	10	48
Éducation populaire	11	17	140	6	174
Sociabilité politique	8	12	11	2	33
Sociétés savantes	0	2	8	2	12
Sociétés sportives	10	63	75	31	179
Sociétés artistiques	2	3	7	1	13
Sociabilité territoriale	15	32	87	26	160
Sociétés musicales	65	63	95	59	282
Autres	0	0	15	4	19
<b>Total général</b>	<b>113</b>	<b>206</b>	<b>460</b>	<b>141</b>	<b>920</b>

Source : ADSM 4 M 582

### ANNEXE 4.

#### Associations et population par arrondissement en Seine-Inférieure (1901).

Arrondissement	Dieppe	Neufchâtel	Rouen	Le Havre	Yvetot	Seine-Inférieure
Nombre d'associations	110	56	391	337	56	950
Nombre d'ass. politique ou sociale	26	13	110	125	11	285
Nombre de communes	168	142	159	123	168	760
Nombre de communes avec au moins une ass. non politique ou sociale	30	23	54	47	30	184
Nombre de communes avec au moins une ass. sociale	10	9	21	33	7	80
Pourcentage de communes avec au moins une ass. non politique ou sociale	<b>17.9</b>	<b>16.2</b>	<b>34</b>	<b>38.2</b>	<b>17.9</b>	<b>24.2</b>
Pourcentage de communes avec au moins une ass. politique ou sociale.	<b>5.9</b>	<b>6.3</b>	<b>13.2</b>	<b>26.8</b>	<b>4.2</b>	<b>10.5</b>
Densité (a)	87	46.9	228.8	255.9	82.9	134.6
Population totale (b)	105 853	73 183	311972	266 674	96 201	853883
Variation de la population 1851-1901	-0.07 %	-12.87 %	+27.6 %	+60.4 %	-31.3 %	+12.05 %

Sources : ADSM 4 M 582 et recensements INSEE (1851-1901)

ANNEXE 5. Liste des Dames du bureau de bienfaisance du Havre (1883).

Bureau de Bienfaisance du Havre  
Liste des Dames de Charité  
Le 20 août 1883.  
Canton Sud.

1	M <sup>me</sup> Coulon	rué Goussard Carrière No. 1	
2	M <sup>me</sup> Rousset	Nohain	13
3	M <sup>me</sup> Bellot	place de l'Hotel de ville	14
4	M <sup>me</sup> Mademoiselle Deschamps	boulevard de Strasbourg	34
5	M <sup>me</sup> Belot	rué de la Croix	5
6	M <sup>me</sup> Bodereau	rué Jules Le Breton	45
7	M <sup>me</sup> Vb. Mousset	boulevard François 1 <sup>er</sup>	15
8	M <sup>me</sup> Robert Desroquettes	place de l'Hotel de ville	5
10	M <sup>me</sup> Dumont de Léké	boulevard François 1 <sup>er</sup>	68
11	M <sup>me</sup> Bachelay	rué de Paris	105
12	M <sup>me</sup> Lestellier-Berard	" de l'Etat	14
13	M <sup>me</sup> Lecour	" Bernardin de Saïne	11
14	M <sup>me</sup> G <sup>ve</sup> Ribbal	boulevard de Strasbourg	136
15	M <sup>me</sup> Eug. Lemoine	rué Courville (S <sup>te</sup> Anne)	53
16	M <sup>me</sup> Lequer mère	" Marie	55
17	M <sup>me</sup> Raoul Ancel	" St Michel	15
18	M <sup>me</sup> Branche mère	" de l'Éclair	6
19	M <sup>me</sup> Branche jeune	" du Havre (S <sup>te</sup> Anne)	37
20	M <sup>me</sup> Edou	" St-Hippolyte	9
21	M <sup>me</sup> Delannay	" de Courmouy (S <sup>te</sup> Anne)	8
22	M <sup>me</sup> Ernest Regnier	boulevard de Strasbourg	32
23	M <sup>me</sup> Freschely	place de l'Hotel de ville	6
24	M <sup>me</sup> Lequer, jeune	rué de Montvilliers	29
25	M <sup>me</sup> Paul Berard	" Chauvigny	11
26	M <sup>me</sup> Coupery	place de l'Hotel de ville	19
27	M <sup>me</sup> Allorge	" - - -	30
28	M <sup>me</sup> Dufour	boulevard François 1 <sup>er</sup>	35
29	M <sup>me</sup> Gustave Baron	rué Jourdille	33

30	M <sup>me</sup> Jacques Durand	boulevard François 1 <sup>er</sup>	93
31	M <sup>me</sup> Le Goff	quai de Solenne	39
32	M <sup>me</sup> Jacquin	boulevard François 1 <sup>er</sup>	109
33	M <sup>me</sup> Kronheimer	rué de l'Orangerie	13
34	M <sup>me</sup> H. Marcel	rué de Guespar (S <sup>te</sup> Anne)	8
35	M <sup>me</sup> Coussaint	" Recouvrance	7
36	M <sup>me</sup> Jullion	" Chéris	38
37	M <sup>me</sup> Aubry	quai de Solenne	21
38	M <sup>me</sup> Charles Larue	rué de Courmouy	27
39	M <sup>me</sup> Gandon jeune	boulevard de Strasbourg	156
40	M <sup>me</sup> Lerrobois	rué de Paris	123
41	M <sup>me</sup> Gandon mère	rué St-Quentin	23
42	M <sup>me</sup> Masseron	Hotel de Courmouy	2
43	M <sup>me</sup> Homberg	rué Marie-Cathol. (S <sup>te</sup> Anne)	22
44	M <sup>me</sup> Anguste Rispaal	boulevard de Strasbourg	200
45	M <sup>me</sup> Douk	" - - -	170
46			
47	M <sup>me</sup> Masquelier	rué du Havre (S <sup>te</sup> Anne)	52
48	M <sup>me</sup> Henri Berard	boulevard François 1 <sup>er</sup>	44
49	M <sup>me</sup> Lamotte	" de Strasbourg	3
50	M <sup>me</sup> Emile Scol.	" - - -	108
51	M <sup>me</sup> Jules Siegfried	rué de la Côte	22
52	M <sup>me</sup> Normand	" de l'Éclair	11
53	M <sup>me</sup> Dequenois	boulevard de Strasbourg	102
54	M <sup>me</sup> Lucas	" de François 1 <sup>er</sup>	55
55	M <sup>me</sup> Duverrier	rué Courville	31
56	M <sup>me</sup> Paul Brandeau	" St-Quentin	42
57	M <sup>me</sup> Ernest Siegfried	" de la Côte	52
		Canton Nord.	
58	M <sup>me</sup> G <sup>ve</sup> Begouen	rué de Portants	4
59	M <sup>me</sup> Constant Leroc	" rue Caillou	11
60	M <sup>me</sup> Marie	" St-Hippolyte	11
61	M <sup>me</sup> Hozoy.	" de l'Orangerie	37

62	M <sup>me</sup> S <sup>te</sup> Denonette	rué St-Michel	4
63	M <sup>me</sup> Reimond	" Courville	31
64	M <sup>me</sup> Gaudier	boulevard François 1 <sup>er</sup>	20
65	M <sup>me</sup> Buzel	rué de la Côte	2
66	M <sup>me</sup> Antin	" St-Michel	26
67	M <sup>me</sup> Alpha Brandeau	" Courville	23
68	M <sup>me</sup> Kautjens	" St-Michel	9
69	M <sup>me</sup> Comillard	boulevard de Strasbourg	205
70	M <sup>me</sup> Radere Delarocbe	rué de la Côte	37
71	M <sup>me</sup> Maxion	" Courville	33
72	M <sup>me</sup> Omel	" Courville	11
73	M <sup>me</sup> Olivier	" Jourdille	20
74	M <sup>me</sup> L'Herbert	" de Courville	10
75	M <sup>me</sup> Decamps	place de l'Hotel de ville	20
76	M <sup>me</sup> Ruffin	rué de Courville	31
77	M <sup>me</sup> de Kébequide	" Faure	1
78	M <sup>me</sup> Carvin	S <sup>te</sup> Anne de l'Éclair	4
79	M <sup>me</sup> F <sup>ve</sup> de Cornick	rué de la Côte	33
80	M <sup>me</sup> Ombre Coussaint	" de l'Éclair	16
81	M <sup>me</sup> Tassin	" de l'Éclair	20
82	M <sup>me</sup> Latham	" de la Côte	41
83	M <sup>me</sup> Le Coq	" St-Hippolyte	12
84	M <sup>me</sup> Hélybalon	" de la Ferme	29
85	M <sup>me</sup> F. Maillet	" de l'Orangerie	25
86	M <sup>me</sup> Jung.	" de la Côte	40
87	M <sup>me</sup> A. Iselin	" - - -	45
88	M <sup>me</sup> Langoin	boulevard de Strasbourg	169
		Canton Est-Graville.	
89	M <sup>me</sup> Anandragon	rué de Courville	91
90	M <sup>me</sup> Couet	" de l'Orangerie	10
91	M <sup>me</sup> Lafray	" de St-Hippolyte	3
92	M <sup>me</sup> Scaque	" de l'Éclair	12

Source : AMH FC Q1 C5 L1.



**ANNEXE 6. Femmes et hommes secourus  
par l'Œuvre d'assistance par le travail du Havre  
(1891-1904).**

	Établissement féminin (rue de Metz)			Établissement masculin (rue de Metz puis rue de Saint-Romain )		
	Nombre d'ouvrières	Salaires distribués (francs)	Salaire reçu par ouvrière en 1 an (francs)	Nombre d'ouvriers	Salaires distribués (francs)	Salaire reçu par ouvrier en 1 an (francs)
1891-1892		2100			5604	
1895-1896	96	347	3,61	1751 (dont 708 Havrais)	8624 (8573 journées)	4,92
1896-1897	92	330	3,59	1498 (dont 676 Havrais)	11170 (7251 journées)	7,46
1897-1898	155	476	3,07	1299	11065 (9552 journées)	10,06
1898-1899	213	759	3,56	1422	12600 (10619 journées)	8,86
1899-1900	381	1 719	4,51	1176	14333 (13266 journées)	12,26
1900-1901 (7 premiers mois)	266	1223	4,59			
1901-1902		1465		1009		
1902-1903		1932		1084	19052	
1903-1904	? + 55 à domicile	2105 + 3653		2341 (dont 2016 Havrais)	20 615	

*Source : AMH FC Q2 C3 L11 : comptes-rendus d'activité de l'Assistance par le travail du Havre.*

## ANNEXE 7. Effectifs des comités de l'UFF (1883-1908).

	Rouen					Dieppe		Fécamp	Elbeuf				Total
	Rouen ville	Rouen HLV	Déville	Maromme	Caudebec en Caux	Dieppe	Dieppe HLV		Elbeuf	Elbeuf HLV	Caudebec lès-Elbeuf	St-Aubin J-B	
1883	10												10
1885	74					76		32					182
1886	106					78		52					236
1887	128					?							?
1888	190					?			200				?
1889	350					?			?				?
1892	494 T 76 A					176 T			178 T		11T	18 T	877 T 76 A
1893-1894	464 T 76 A	62 T 19 A	29 T 40 A	8 T 0 A		164 T			128 T 0 A	5 T 0 A	7 T 0 A	9 T 0 A	877 T 135 A
1896-1897	442 T 86 A	69 T 21 A	30 T 34 A	13 T 4 A	10 T 13 A	189 T 0 A			120 T 0 A	4 T 0 A	5 T 0 A	7 T 0 A	889 T 158 A
1899-1900	392 T 72 A	70 T 20 A	29 T 32 A	9 T 7 A	7 T 12 A	73 T	15 T		120 T 0 A	5 T 0 A	5 T 0 A	7 T 0 A	632 T 143 A
1903-1904	354 T 80 A	57 T 20 A	22 T 33 A	10 T 6 A	3 T 7 A	74 T	16 T		57 T 0 A	4 T 0 A	2 T	7 T 0 A	536 T 145 A
1907-1908	356 T 76 A	54 T 21 A	20 T 26 A	8 T 5 A	3 T 0 A	79 T 0 A	10 T 0 A		102 T 6 A	20 T			530 T 155 A

Sources : et *Bulletins* de l'UFF *Annuaire 1903-1906*, archives de la Croix-Rouge.

HLV : Hors-la-ville.

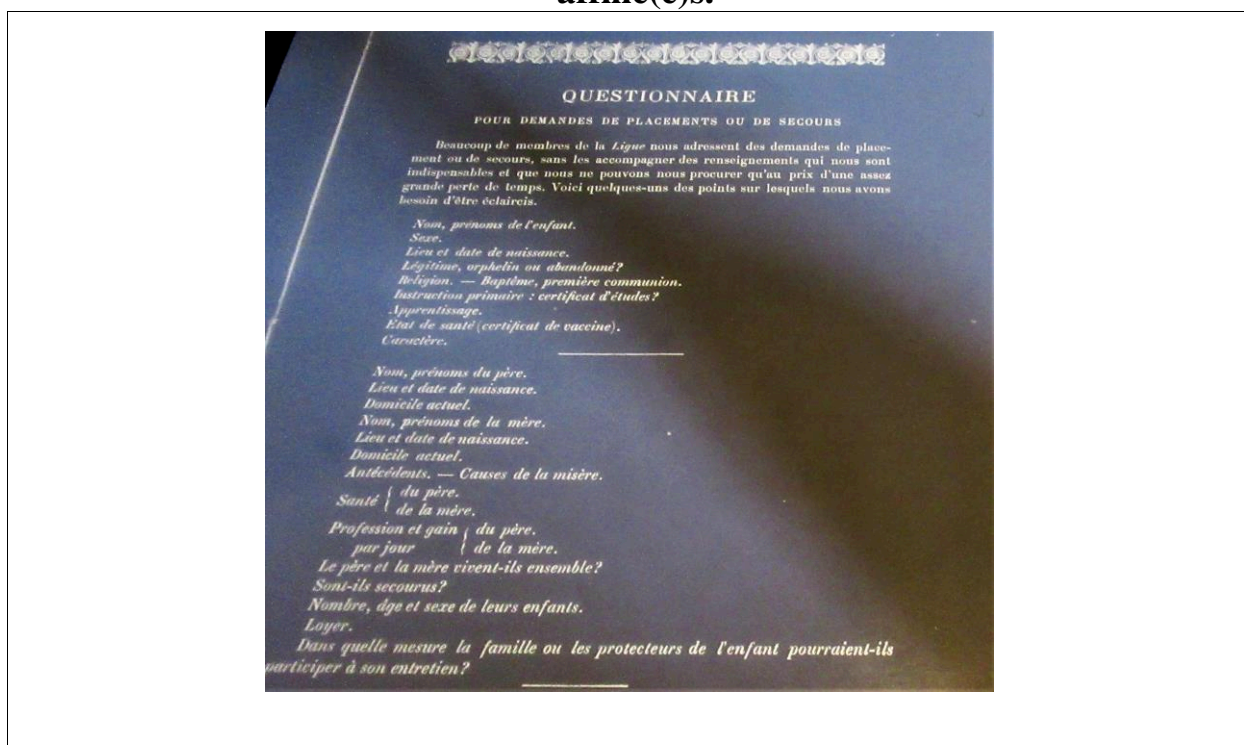
T : affiliées titulaires ; elles paient une cotisation annuelle.

A : affiliées auxiliaires ; elles s'engagent à servir dans les hôpitaux.

? : valeurs numériques inconnues.

## ANNEXE 8

### Questionnaire de la Ligue Fraternelle des Enfants de France à usage de ses affilié(e)s.



Source : *Journal de la Ligue fraternelle des enfants de France* n° 8, octobre 1897.  
Conservation : BNF,

## ANNEXE 9. Croissance comparée du CNFF et de l'USFSF en province (1908-1914).

### a. Nombre de sociétés affiliées au CNFF (1918-1913)

Année	Sociétés de Paris et de la région parisienne	Sociétés de province	Total	Nbre de départements
1908	62	0	62	0
1909	64	16	80	5
1910	64	20	84	6
1911	77	25	102	6
1913	90	45	135	13

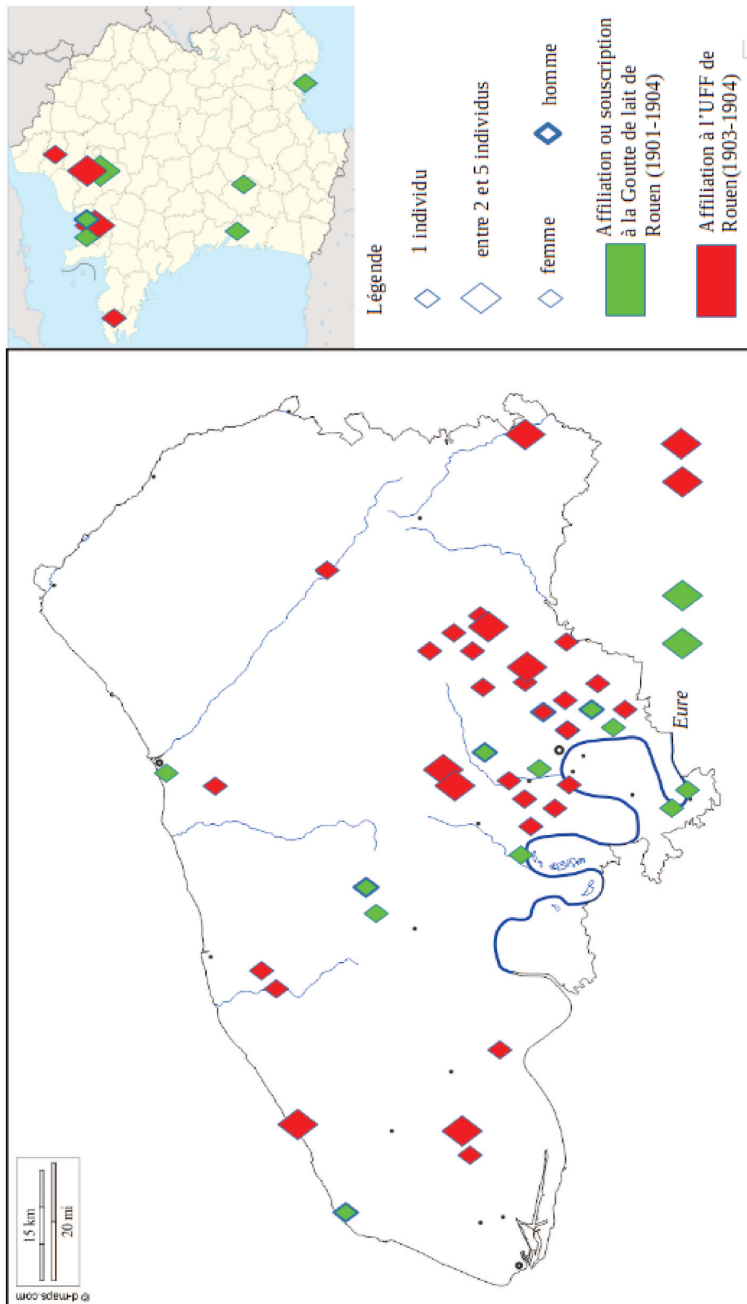
### B. Nombre de groupes de l'USFSF (19011-1913)

	Nombre de groupes	Nombre de départements disposant d'un groupe ou d'un délégué
1911	12	24
1912	16	45
1913	48	59

Sources : *L'Action féminine*, *Bulletin trimestriel* de l'USFSF

## ANNEXE 10

### Carte du réseau d'affiliation de la Goutte de lait et de l'UFF de Rouen en dehors de la ville.



## **ANNEXE 11 : Les congrès pris en compte dans l'étude de réseau. Sources.**

1. 1<sup>er</sup> congrès international d'assistance tenu du 28 juillet au 4 août 1889, Paris, G. Rongier, 1889.
2. 2<sup>e</sup> congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre, Rouen, Imp. Cagniard, 1898.
3. 7<sup>e</sup> congrès international contre l'abus de boissons alcooliques-1899, Paris, Union française antialcoolique, Paris, A. Coueslant, 1900 .
4. 2<sup>e</sup> congrès international des œuvres et institutions féminines- Paris, 18-23 juin 1900. Paris, Impr. Charles Blot , 1902 .
5. Recueil des travaux du 2<sup>e</sup> congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, Paris, tenu du 30 juillet au 5 août 1900, Paris, s.e., 1900.
6. 3<sup>e</sup> congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée : 1903 ; Bordeaux , Bordeaux, G. Gounouilhou, 1903.
7. 1<sup>er</sup> congrès national contre l'alcoolisme, tenu à Paris du 26 au 29 octobre 1903, Paris, Asselin et Houzeau, 1904.
8. SARRAZIN Albert, 6<sup>e</sup> congrès national du patronage des libérés 1905 ; Rouen, impr. Lecerf, 1905.
9. FUCHS, MALVI M<sup>me</sup>. 3<sup>e</sup> congrès international pour la répression de la traite des blanches tenu à Paris du 22 au 26 octobre 1906, Paris impr. G. Karolyi, s.d.
10. Groupe français de l'union internationale de droit pénal, 2<sup>e</sup> congrès national de droit pénal 1907, Toulouse, Berlin, 1907.
11. 4<sup>e</sup> Congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée tenu à Reims, Reims, impr. Matot-Braine, 1909
12. 2<sup>e</sup> congrès national contre l'alcoolisme tenu à Lyon du 28 au 31 mai 1908, Lyon, imprimeries réunies, 1910.
13. Recueil des travaux du V. congrès international d'assistance publique et privée à Copenhague 9-13 août 1910 2 vol., Copenhague, J.H. Schultz, 1911.
14. 1<sup>er</sup> congrès international des tribunaux pour enfants, Paris, 29 juin-1er juillet 1911 : actes du congrès, travaux préparatoires, comptes rendus analytiques et sténographiques publiés au nom du Comité d'organisation par Marcel Kleine, Paris, A. Davy, 1912.
15. Actes du 4<sup>e</sup> congrès national français de droit pénal, tenu à Grenoble en 1912, Berlin, L. Simion, 1913.

## ANNEXE 12

### Les « journées » patriotiques au Havre entre 1914 et 1919

<b>Date</b>	<b>Intitulé</b>	<b>bénéfices</b>	<b>organisateur(s)</b>
20 décembre 1914	Journée du drapeau belge	17850 francs	Comité national franco-belge
7 février 1915	Insigne du « 75è »	22 245 francs	Touring-club de France photo 51 au profit de l'oeuvre du soldat au front
30 mai 1915	Journée française	22 338 francs	Secours national + groupe parlementaire des départements envahis
26 septembre 1915	éprouvés de guerre	?	Syndicat de la presse parisienne
25/26 décembre 1915	Journée du Poilu	19799 francs	Sénateurs, députés et conseillers municipaux photo 111
25 juin 1916 (reportée au 9 juillet 1916)	Journée serbe	?	Secours national
15 octobre 1916	Journée havraise au profit des œuvres locales de guerre photo 157 et 204	?	Le Havre et Gravelle, Sainte-Adresse
4 Novembre 1916	Loterie au profit des œuvres de guerre	29330 francs	Secours national
9 décembre 1916	Orphelinat des armées du Havre et de son arrondissement	13 000 francs	Secours national + Orphelinat des armées
Après janvier 1917	Journée nationale des tuberculeux	?	Secours national + comité d'assistance aux anciens militaires tuberculeux
10 juin 1917	Armée d'Afrique et des troupes coloniales	18853 francs	
14 juillet 1919	Journées des régions libérées	?	Secours national

*(Source AMH : FC Q2 C20 L1, L7, L11 et L12)*

ANNEXE 13

Les œuvres de prisonniers de guerre en Seine-Inférieure.

Source *L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure, 1915-1919*, Rouen, impr. Wolf, 1919.

**1/ Comités mixtes :**

Commune ou groupe	Prisonniers secourus	Colis envoyés	Colis/prisonnier	Dépenses en francs	Recettes en francs	Subventions en francs (1)	Part des subvnt./recettes (%)	Date du début des activités
Goderville	109	1920	17,6	29 492	30 992	12 609	40,7	21 décembre 1915
Le Havre (C)	3079	?	?	1 438 805	?	?	?	Décembre 1914
Lillebonne (Ca)	106	1778	16,8	21 174	24 686	11 553	46,8	21 février 1917
Longueville	65	2119	32,6	22 917	29 680	10 344	34,9	Novembre 1915
Pavilly	159	3960	24,9	43 683	44 257	21 561	48,7	12 octobre 1916
Rouen (ORPG)	5248	129 605	24,7	1 407 399	1 526 709	466 751	30,57	Décembre 1914
TOTAL	8766	139 382	24,5 hors Le Havre		1 656 324	522 818	31,6	

**2/ Comités féminins**

Commune ou groupe	Prisonniers secourus	Colis envoyés	Colis/prisonnier	Dépenses en francs	Recettes en francs	Subventions en francs (1)	Part des subvnt./recettes (%)	Date du début des activités
Elbeuf (CR)	?	21 070	?	224 997	251 427	86 520	34,4	Janvier 1915
Fécamp ; (LPDF)	237	10 565	44,6	106 798	107 785	?	?	Avril 1915
Gaillefontaine	16	213	13,3	4032	5056	2747	54,3	Juillet 1917
Graville (CR)	212	11 590	54,7	208 512	208 876	?	?	18 novembre 1914
Neufchâtel CR	171	3474	20,3	44 984	44 984	18 069	40,1	Avril 1915
Rouen Lycée JF	120	5019	41,8	48 030	48 030	18 282	38	8 février 1915
St. Martin aux Bûches	15	453	30,2	5668	7371	2573	34,9	
TOTAL	771	52 384	40,6 hors d'Elbeuf		356 868	128 191	35,9	

### 3/ Comités masculins

Commune ou groupe	Prisonniers secourus	Colis envoyés	Colis/prisonnier	Dépenses en francs	Recettes en francs	Subventions en francs (1)	Part des subv./recettes (%)	Date du début des activités
<u>Amfreville (C)</u>	18	358	19,9	13 651	13 986	3642	26	9 juillet 1915
<u>Bihorel (C)</u>	37	1319	35,6	13 982	14 734	11 382	77,2	18 Février 1915
<u>Damétal</u>	110	3841	34,9	30 369	31 157	?	?	Décembre 1914
<u>Derchigny-Graincourt</u>	7	248	35,4	1847	2196	946	43,1	Novembre 1915
<u>Déville (C)</u>	112	3492	31,2	36 011	36 737	24 237	66	Octobre 1915
<u>Dreppes</u>	308	10454	33,9	122 559	135 168	?	?	Février/29 octobre 1915
<u>Dudair</u>	144	3196	22,2	28 578	29 633	16 954	57,2	15 octobre 1915
<u>Eu</u>	221	3867	17,5	56 175	56 175	?	?	
<u>Fécamp (Ca)</u>	90	?	?	25 041	26 979	?	?	Novembre 1915
<u>Londinières</u>	97	2475	25,5	34 426	41 946	16 051	38,3	23 décembre 1915
<u>Montvilliers</u>	281	7089	25,2	68 263	70 797	35 021	49,5	Avril 1915
<u>Neuville les dieppe</u>	35	600	17,4	4 785	5 506	4161	75,6	
<u>Olssel (C)</u>	64	1376	21,5	14 673	14 673	9650	65,8	4 Décembre 1914
<u>Rouen ORPG</u>	390	9738	24,7	166 689	193 945	47 071	24,7	20 février 1916
<u>Saint-Saens</u>	31	824	26,6	9650	10 913	6574	60,2	31 octobre 1915
<u>Sotheville (C)</u>	207	4464	21,6	65 714	73 954	49 709	67,2	15 mai 1915
<u>Tôges (Ca)</u>	70	1493	21,3	9802	15 400	11 059	71,8	8 novembre 1915
<u>Varengeville</u>	12	847	70,6	8791	10 552	2277	21,6	Novembre 1914
<b>TOTAL</b>	<b>2234</b>	<b>55681</b>	<b>25,9</b> hors Fécamp		<b>522 372</b>	<b>238 774</b>	<b>45,7</b>	

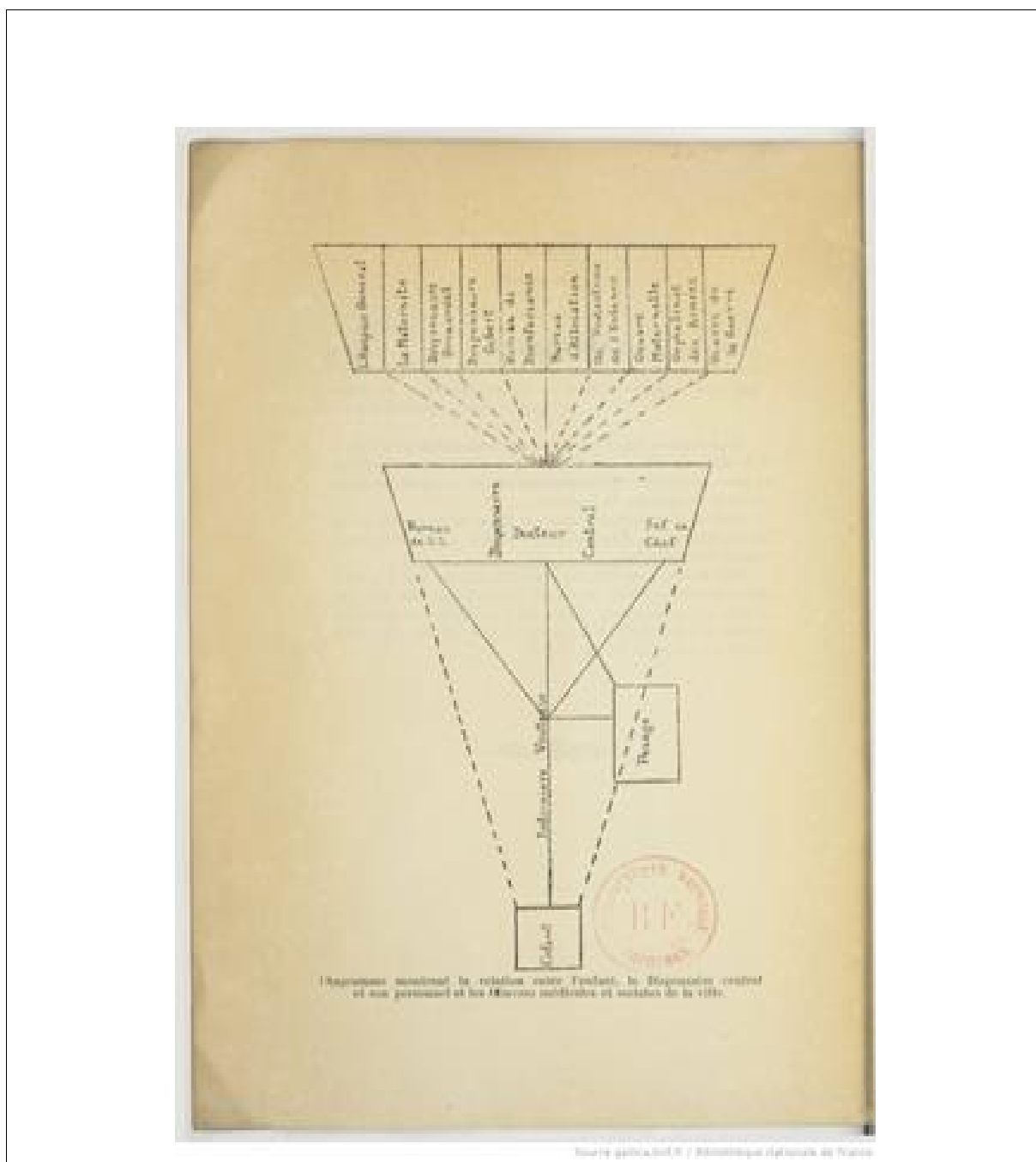
(1) Les subventions sont celles de l'Etat, du département et de la commune.  
 Cj : comité communal ; Ca : comité cantonal ; CR : Croix-Rouge ; LPDF : Ligue patriotique des Françaises ; ORPG : œuvre rouennaise du prisonnier de guerre.



## ANNEXE 14.

### Vers la constitution d'un réseau d'œuvres au service de l'enfance au Havre, 1918-1919.

Source : Gallica. *Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François [au Havre], Croix-Rouge américaine, commission pour la Belgique, Le Havre, imprimerie du Journal du Havre, 1919.*



**ANNEXE 15. Feuillelet présentant l'enquête sur le travail féminin réalisée par Édith Mittaine, membre de l'UFSF de Rouen, en 1919.**

Source : CAF, AF 243.

Mademoiselle MITTAINE  
ENQUETEUSE : 3 Rue Charles Lenepveu  
ROUEN

-:-:-:-:-

1°.- GRANDS MAGASINS " AU SANS PAREIL "  
" AU PONT DE PIERRE"

2°.- Pas de limite d'âge.

3°.- Non

4°.- Oui

5°.- "SANS PAREIL".- Le rendement est le même au point de vue aptitudes et travail.- Mais le personnel féminin prend plus souvent des congés que le personnel masculin ( santé de l'employée elle même maladie d'enfants).

"PONT DE PIERRE".- Pas plus d'absences pour maladies.- Aptitudes commerciales, mais moins d'ordre de minutie - bavardage. té

6°.- Il y a des femmes chef de rayon. ..

7°.- Egalité de salaires.- mais les hommes réalisent des pourcentages plus élevés : le taux est le même pour tous mais ( explication donnée au "sans pareil" les rayons ou se font les "GROSSES VENTES" sont dirigés par les hommes.- par exemple "Rayon des toiles"- pièces trop lourdes à manier par des femmes.

8°.- Enquête orale faite près du Directeur du magasin.

-:-:-:-:-

## **SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

## SOURCES

### **Première partie : Sources archivistiques publiques et privées.**

1. Archives nationales.
2. Archives de l'Action catholique générale féminine.
3. Bibliothèque Marguerite Durand.
4. Bibliothèque historique de la ville de Paris.
5. Centre des archives du féminisme (Angers).
6. Archives départementales de la Seine-Maritime.
7. Archives courantes de la sous-préfecture du Havre.
8. Archives municipales.
9. Autres sources d'archives.

### **Deuxième partie : Publications.**

1. Périodiques des associations.
2. Autres publications ayant trait aux associations.
3. Publications des congrès et expositions.
4. Périodiques autres que ceux ayant trait aux associations.
5. Autres sources imprimées.

### **Première Partie : Sources archivistiques publiques et privées.**

#### **1. Archives nationales.**

615 AP. Fonds Jean Brunhes.  
615AP/67 et 615AP/86. Ligue sociale d'acheteurs. 1894-1991.

#### **2. Archives de l'Action catholique des femmes.**

Ligue patriotique des Françaises.  
H 4. Historique de la Ligue 1902-1980.  
H 171-172. Congrès de la Ligue.  
H 234. Historique de la Ligue. Organisation dans les départements. 1902-1957.

#### **3. Bibliothèque Marguerite Durand.**

Dossiers documentaires.

- DOS 30. Congrès international des femmes. Berlin-1904.
- DOS 33. Congrès féministe international. Paris-1896.
- DOS 40. Congrès international des droits civils et du suffrage des femmes. Paris-1908.
- DOS 41. Congrès international pour le suffrage des femmes. Stockholm-1911.
- DOS 43. Congrès féministe international. Bruxelles-1912.
- DOS 44. Congrès international des femmes. Paris-1913.
- DOS 45. Congrès international pour le suffrage des femmes. Budapest-1913.
- DOS 46. Congrès international des femmes. Rome-1914.
- DOS 47. Congrès national de l'UFSF pour le suffrage des femmes. Lyon-1914.
- DOS 49. Congrès international des femmes. La Haye-1922.
- DOS 72. 7<sup>e</sup> congrès national pour la paix. Clermont-Ferrand-1911.
- DOS 351. Ligue française pour le relèvement de la morale publique.
- DOS 396. Ligue patriotique des Françaises.

- DOS 396 CON. Conseil national des femmes françaises.
- BRO MF 1321-1322. Conseil national des femmes françaises ; Union française pour le suffrage des femmes.
- Dossier Julie Puaux-Siegfried.
- Dossier Cécile Brunschvicg.

#### **4. Bibliothèque historique de la ville de Paris.**

##### **Bibliothèque Marie-Louise Bouglé.**

###### ***Fonds Ferdinand Buisson.***

4-MS-FS-15-1612. Lettres diverses de Pauline Rebour.

###### ***Dossier de coupures de presse.***

MS-FS-21-065. Julie Siegfried.

#### **5. Centre des archives du féminisme d'Angers.**

##### **2 AF. Fonds du CNFF.**

2 AF 8. Membres du CNFF. s.d., 1910-1988.

2 AF 10. Adhésion d'associations ou de membres individuels au CNFF. 1903-2000 .

2 AF 42. Manifestations auxquelles le CNFF a participé. 1902-1975.

2 AF 57. Relations avec des associations ou des organisations. 1882-1984.

2 AF 58. Relations avec les membres. s.d., 1899-1993.

2 AF 226. Commission Suffrage, relations entre les membres : correspondance. s.d., 1910.

##### **1 AF. Fonds Cécile Brunschvicg.**

###### ***Archives relatives à l'UFSF.***

1 AF 9. Membres. 1909, s.d.

1AF 17-21. Congrès nationaux de l'UFSF tenu à Paris entre 1917 et 1921 : relations avec les groupes locaux liées à la préparation du congrès préparation, correspondance. 1917-1921.

1AF 34-36. Relations avec les groupes locaux : s.d., 1915 à 1937.

1AF 118. Relations avec le groupe de la Seine-Inférieure (Rouen) . 1916-1938.

1AF 210. Réalisation d'une enquête sur les déportations des jeunes filles de Lille, Roubaix et Tourcoing, 1919.

###### ***Archives relatives au CNFF.***

1AF 233-234. Section " Travail ", relations avec les branches départementales ; Seine-Inférieure : groupes du Havre et de Rouen. s.d., 1922.

1AF 275. Travail des enfants-relations avec le Comité de défense des enfants : correspondance, rapport. s.d., 1912-1913.

1AF 279. Travail à domicile. s.d., 1910-1920.

###### ***École et association des surintendantes d'usines.***

1AF 357. École des surintendantes d'usines ; demandes de postes : correspondance. s.d., 1917, [1929]-1930, 1932-1934.

###### ***Archives de M<sup>me</sup> Marguerite de Witt-Schlumberger.***

1AF 685. L'après-guerre dans le département de la Seine-Inférieure : extraits d'un rapport imprimé. 1920.

## **6. Archives départementales de la Seine-Maritime.**

### **Série E.**

#### ***Sous-série 3 E. Archives communales.***

3 E 11/99. Œuvres de guerre-orphelinats.

3 E/483/143. Œuvres de guerre-divers.

#### ***Sous-série 4 E. État-civil.***

### **Série M. Administration générale et économie du département.**

#### ***Sous-série 1 M. Administration générale du département.***

1 M 221. Mobilisation : population ; personnes recherchées.

#### ***Sous-série 4 M. Police.***

4 M 366. Mouvements de pensée, débats politiques.

4 M 367. Œuvres d'assistance.

4 M 449-451. Récépissés des déclarations. Mai 1906 - mai 1925.

4 M 455-458. Fichier des associations.

4 M 459-465. Dossiers d'associations : associations de musique, théâtre, chant.

4 M 475-509. Associations sportives, y compris tir et préparation militaire.

(Pour les cartons 4 M 459 à 4 M 509, les dépouillements ont été effectués uniquement pour la commune du Havre.)

4 M 466-474. Amicales d'anciens et d'anciennes élèves.

4 M 526. Associations de lutte contre le chômage et la mendicité.

4 M 527-528. Sociétés d'hygiène et assistance.

4 M 429. Sociétés de santé et d'assistance militaire. Orphelinats des armées.

4 M 530-533. Sociétés d'assistance aux enfants, adolescents, familles.

4 M 534-535. Société d'assistance et d'entraide.

4 M 536-540. Sociétés d'anciens combattants, y compris belges et britanniques.

4 M 556. Associations culturelles (catholiques, protestantes, israélites)

4 M 557-558. Associations pour la défense de l'école laïque et de l'enseignement privé.

4 M 566-568. Patronages privés et patronages laïcs, cercles récréatifs et d'études.

4 M 572-573. Sociétés d'éducation populaire.

4 M 582. Répertoires divers.

4 M 584. Dossiers collectifs d'associations.

#### ***Sous-série 6 M : Recensements de population* (1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1921).**

### **Série R : Affaires militaires.**

#### ***Sous-série 1 R : Préparation militaire et recrutement de l'armée.***

Fonds du ministère de la défense.

1 R 2643 à 3629. Registres-matricules.

### **Série T. Enseignement, Affaires culturelles, sports.**

#### ***Sous-série 1 T. Enseignement*<sup>2572</sup>.**

Généralités.

Fonds de la préfecture.

---

<sup>2572</sup>Les archives de l'école normale d'institutrices n'ont été conservées qu'à partir de 1924, sauf en ce qui concerne l'intendance.

1 T 4. Affaires diverses. Concours des enseignants à l'action de la Ligue nationale contre l'alcoolisme ; Œuvre départementale des pupilles de la nation. 1914-1917.  
1 T 5. Correspondance diverse relative à la guerre 1914-1918 et à ses conséquences. 1914-1923.  
1 T 14-15. Office départemental des pupilles de la Nation. 1917-1935.  
1 T 25. Mouvement du personnel. 1917-1923.  
Enseignement primaire.  
1 T 85-1 T 92. Délégation cantonale : désignation et renouvellement. 1850-1927.  
Enseignement secondaire.  
1 T 222-227. Personnel. mutations, détachements.  
1 T 243. Enseignement primaire supérieur. Nominations, traitements. 1888- 1919.  
1 T 525. Affaires diverses. Hommage à M<sup>me</sup> Ménat, directrice de l'école normale d'institutrices. 1925.  
1 T 565-567. Œuvres périscolaires et post-scolaires. 1904-1939.  
Fonds de l'Académie.  
Enseignement secondaire.  
1 T 668. Lycée de jeunes filles du Havre ; fondation.  
Enseignement primaire.  
1 T 1093. Procès-verbaux des délibérations des comités cantonaux de l'Œuvre des pupilles de l'école publique. 1916-1917.

#### **Série X. Assistance et prévoyance.**

##### ***Sous-série 1X. Hôpitaux et hospices.***

1 XP 1113. Œuvres de guerre.

##### ***Sous-série 2 X. Organismes de bienfaisance.***

2 X 4-5. Bureaux de bienfaisance, fonctionnement. 1906-1913.

##### ***Sous-série 3 X. Assistance.***

3 X 212-213. Société de charité maternelle de Darnétal.

#### **Série Z. Sous-préfectures.**

##### ***Sous-série 1 Z. Fonds des bureaux de la sous-préfecture de Dieppe***

1 Z 135-1 Z 139. Registres et dossiers d'associations déclarées. 1903-1922 (avec lacunes).

1 Z 143. Liste des associations déclarées par communes vers 1935.

1Z 143-1 Z 144. Contrôle et recensement des œuvres de guerre. 1916-1926.

1 Z 145. Subventions aux associations 1907-1938.

##### ***Sous-série 1 Z. Fonds des bureaux de la sous-préfecture de Neufchâtel.***

1 Z 189. Répertoire des associations déclarées 1902-1927.

1 Z 190. Dossiers des associations déclarées. s.d.

1 Z 198-199. Associations ; affaires diverses. 1880-1928.

1 Z 200. Fichier méthodique des associations des arrondissements de Dieppe et de Neufchâtel. s.d.

1 Z 861. Œuvres scolaires. 1908-1939.

##### ***Sous-série 2 Z. Fonds des bureaux de la sous-préfecture du Havre***

2 Z 22-24. Réfugiés français et belges. 1914-1920.

2 Z 26-27. Œuvres sociales de guerre. 1914-1918.

2 Z 28-29. Journées de bienfaisance. 1914-1919.

2 Z 110. Union des œuvres de l'enfance. Dispensaire du docteur Gibert. 1906-1946.

### **Série J. Archives privées.**

14 J 39-42. Société des dames protestantes.  
20 J. Société de charité maternelle de Rouen.  
56 J 4. Recensement protestant de 1855.

### **Série JPL. Journaux et périodiques locaux.**

#### ***Sous-série presse locale.***

Presse religieuse. Bulletins religieux des paroisses. 1903-1923.  
PR 53. Benesville.  
PR 55. Saint-Martin-Osmonville.  
PR 56. Saint-Eustache-la-Forêt.  
PR 68. Montivilliers.  
PR 77. Saint-Eustache de la Feuillie.  
PR 82. Saint-Ouen-Longpaon.  
PR 85. Saint-Jean du Cardonnay.  
PR 105. Saint-Ouen.

### **Compléments non classés, guerre 1914-1918.**

10 RP 134. Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre. 1915-1918.  
10 RP 109. Œuvres de guerre. 1916-1932.  
10 RP 114. Journée des éprouvés de la guerre. 1915-1916.

### **7. Archives courantes de la sous-préfecture du Havre.**

Registres de récépissés de déclarations. Arrondissement du Havre : cinq registres sans cote. 1901-1936.

### **8. Archives municipales.**

Les séries consultées sont les séries  
D : administration générale de la commune.  
H : affaires militaires.  
Q : assistance et prévoyance.  
R : instruction publique, lettres , arts.

#### ***a. Archives municipales de Bolbec.***

4 H 305. Société de secours aux blessés militaires 1866-1873-s.d.  
4 H 324. Œuvres de guerre.  
4 H 317-318. Réfugiés-Prisonniers de guerre. Fédération des œuvres de secours aux prisonniers de guerre de Seine-Inférieure. 1915-1919.

#### ***b. Archives municipales de Dieppe.***

Fonds ancien.  
Carton coté Bc 9-9. Dames de charité.  
Carton coté U. Guerre de 1914-1918. Aiguille française-vestiaire national. Comité des Alliés anglo-franco-belges-Comité de l'arrondissement de Dieppe d'assistance aux soldats tuberculeux.

Fonds Camille Saint-Saëns.

Correspondance de Berthe Pochet de Tinan : 87 lettres et cartes.



**c. Archives municipales d'Elbeuf.**

4 H 17-18-19. Œuvres de guerre- Journées patriotiques et Croix-Rouge.  
5 Q 120 à 126. Protection du 1<sup>er</sup> âge et de l'enfance.  
1 R 5. Délégation cantonale de l'instruction primaire.  
1 R12. Patronage scolaire laïc.  
1 R 42. Associations scolaires.

**d. Archives municipales de Fécamp.**

1Q 1. Bureau de bienfaisance- Secours et activités diverses-Dames de charité . 1813-1932.

**e. Archives municipales du Havre.**

FC H4 C1 L1-L3. Étrangers : surveillance, mesures de sécurité-Biens ennemis : mise sous séquestre, réquisition. 1914-1918.  
FC H4 C2 L1-L2, H4 C6 L1. Œuvres de guerre diverses- Relations avec les écoles- *American Red Cross-The Fatherless Children of France*. 1914-1918.  
FC H4 C10 L1-L12. Emprunt de guerre- œuvres de guerre-réfugiés. 1914-1919.  
FC Q1 C5 L3-L7. Bureau de Bienfaisance.  
FC Q2 C3 L11. Société d'assistance par le travail. 1891-1904.  
FC Q2 C6 L1-L15. Fêtes de bienfaisance. 1851-1918.  
FC Q2 C7 L1-L14. Journées patriotiques. 1914-1919.  
FC Q2 C19 L5-L11. Ligue protectrice des enfants abandonnés et orphelins. 1883-1918.  
FC Q2 C20 L1-L3 et L7-L16. Crèche havraise, crèche Sainte-Marie, enquête sur la création et le fonctionnement des crèches. 1877-1928.  
FC Q2 C20 L4-L6. Union des œuvres de l'enfance, Société protectrice de l'enfance, Œuvre maternelle, Goutte de lait, Dispensaire Gibert, Maison des enfants, Crèche havraise, dispensaire Bouardel, Solarium Lerch. 1919-1925.  
FC R1 C4 L1-L7. Lycée de Jeunes filles 1886-1916.  
FC R1 C18 L2. Délégation cantonale. 1890-1909.  
533 W 2. Livre d'or des sauveteurs de la Ville et de l'Arrondissement du Havre. 1870-1922.  
1 EC. État-civil de la ville du Havre et des communes alentours.  
1 RP. Recensements de population.

**f. Archives municipales de Rouen.**

1Q1. Bureau de bienfaisance. Secours, délibérations. 1880-1973.  
2Q1. Œuvres charitables. 1892-1966.  
2Q2. Œuvres charitables. 1858-1958.  
Recueils annuels des délibérations de la ville de Rouen. 1875-1927.

**9. Autres sources d'archives.**

**a. Autres archives de l'état-civil.**

Archives de Paris, état-civil, 9<sup>e</sup> arrondissement. 1872.  
Archives départementales du Gard, registres d'état-civil de la ville de Nîmes. 1872.  
Archives départementales de la Manche, registres d'état-civil de la ville de Mortain . 1878.

**b. Archives de la Croix-Rouge française. (Paris)**

Tableaux des présidences de la SSBM (1864-1940), ADF (1879-1940), UFF (1885-1940).  
Les *Bulletins* des trois sociétés, dont nous dressons la liste dans les publications, y sont intégralement conservés, ainsi que l'*Annuaire 1903-1904* de l'UFF.

**c. Archives des loges du Droit Humain de Rouen et du Havre.**

Loge n°3 de Rouen : Procès-verbaux de la 3<sup>ème</sup> section de la Gr. L.: Symb.: Ecos.: Mixte à l'Or : de Rouen, registre de 226 feuillets. 23 février 1896-2 juin 1902.

Loge n°5 du Havre. 9 feuillets. 1911-1913.

**d. Archives du Temple protestant du Havre.** Diaconat et Société protestante de bienfaisance.

Liste des personnes secourues ou ayant sollicité du secours, un registre, s.d.

Procès-verbaux des assemblées générales, un registre. 1906-1950.

Procès-verbaux du Conseil d'administration, un registre. 1908-1933.

**e. Archives de l'Archidiocèse de Rouen.**

Dossier LPDF, (1926-1939)

Dossier Dames du Calvaire (1913-1925)

**f. Bibliothèque municipale de Rouen.**

Dossiers cotés N 92 : personnalités.

Mm 283 : Coopération des idées-Université populaire. Comptes-rendus des séances tenues par les membres fondateurs et le conseil d'administration, ainsi que les programmes mensuels des séances. (15 septembre 1899-12 avril 1910), 3 cahiers.

**g. Documents privés de la famille Maillard/Maupas**

Papiers de famille, concernant en particulier Marie Maillard, née Brière de l'Isle, ses ascendants et ses descendants.

## **Deuxième partie : Publications.**

### **1. Périodiques des associations.**

***Périodiques des associations de la Seine-Inférieure:***

*Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen*, années 1901 à 1913, Rouen, Imprimerie Girieud, 1902 à 1914.

*La Consultation de nourrissons au sein. Statuts et Comptes-rendus*, années 1907 à 1914, Le Havre, imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1907 à 1914.

*Le Féminisme havrais*, par la Société féministe du Havre, numéro unique, juillet 1909.

*Le Foyer normand*, par l'Union française antialcoolique, section des Dames du Havre, numéro unique, 1902.

*Union des femmes de France, comité de Rouen*, Rouen, imprimerie Deshays, 1887-1892.

*Union des œuvres de l'enfance, Rapport du service social et statistique du dispensaire Gibert pour l'année 1921 à l'année 1925*, Le Havre, Imprimerie du XX<sup>e</sup> siècle, 1922 à 1926.

***Périodiques des associations nationales ou internationales :***

Le dépouillement a été systématique pour les périodes dont les dates figurent entre parenthèses :

*Bulletin de la Société de secours aux blessés militaires* (1865-1870 ; (1886-1891 ; 1896-1914 ; 1916-1921 ; 1923).

*Bulletin de l'Association des dames françaises* (1890-1913 ; 1919-1922).

*Bulletin de l'Union des femmes de France* (1884-1913 ; 1919-1922).

*Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, 1911.

Union des femmes de France, *Annuaire*, Paris, (1883 à 1893, suppléments 1893 à 1909).  
*Bulletin des Ligues sociales d'acheteurs* (1909-1913).  
*L'Écho des Françaises*. Organe de la LPDF (1903-1908).  
*Journal de la Ligue fraternelle des enfants de France*, (1899-1903).  
*L'Action féministe* (1909-1910, avec lacunes ; 1913-1918 avec lacunes), organe officiel de la Fédération féministe universitaire de France et des colonies.  
*L'Action féminine* (1910-1918) ; organe officiel du CNFF.  
Conseil national des femmes françaises, assemblée générale. (1903 ; 1905-1907 ; 1917; 1918; 1920 ; 1922).  
*La Femme*. Organe officiel de l'Union internationale des amies de la jeune fille (France). (1892-1905 avec lacunes ; 1911-1912 avec lacunes).

Consultation ponctuelle :

*Bulletin de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille*.

*Le Journal de la Femme*.

*Le Sillon*.

*L'Éveil démocratique*.

*L'Appel à la France chrétienne*.

*Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger*.

*La Croix-Rose*, bulletin officiel de l'Association des jeunes filles de France (à partir de 1916).

## **2. Autres publications ayant trait aux associations.**

*L'Assistance aux prisonniers de guerre dans le Département de la Seine-Inférieure 1915-1919*, Rouen, impr. Wolf, 1919.

BIANQUIS Jean, *Appel à nos concitoyens rouennais pour l'assistance pour le travail*, Rouen, Imprimerie Cagniard, 1893.

BORDEAUX Gaston, *Œuvre rouennaise du prisonnier de guerre, compte-rendu général 1914-1919*, Rouen, Lainé, s.d.

BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport semestriel 1900*, Rouen, imp. Girieud, 1901.

BRUNON Raoul (docteur), *Œuvre de la goutte de lait de Rouen, Rapport annuel 1901*, Rouen, imp. Girieud, 1902.

*Bulletin de l'Association rouennaise pour la prévention de la tuberculose*, n° 15, décembre 1911, Rouen, Imprimerie Lecerf.

CAHEN Coralie (M<sup>me</sup>), *Souvenirs de la guerre de 1870-71, conférence faite le 25 mai 1888 au siège de l'Association des dames françaises*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, ADF, 1888.

GUSTAVE Clément-Simon, *La Comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert, souvenirs de sa vie, sa famille, ses correspondants*, Paris, Plon-Nourrit, 1909

COLOMBIN Jules, *Rapport sur l'Œuvre militaire d'Évreux et sur l'Association diocésaine de Notre-Dame des armées*, Tournai, Desclée, 1893

Comité de défense des enfants traduits en justice, *Annuaire de 1902*, Le Havre, imprimerie du journal Le Havre, 1903.

*Les Dames infirmières à Casablanca, relation par Madame Roque*, Rouen, Imprimerie du Journal de Rouen, 1908.

Danver Historical Society, *Old Anti-slavery days (vol. 2)*, Danvers, Danvers Mirror Print, 1893.

DESCHAMPS Louis, *Les Œuvres sociales à Rouen en 1914-1915*, Rouen, imprimerie du Journal de Rouen, 1916.

DESCHAMPS Louis, « Rapport sur les moyens de combattre la dépopulation », *Congrès d'Alliance d'hygiène sociale*, Bordeaux, Librairie de la Mutualité, 1922, p.133.

DES ALLEURS Charles, *Histoire de la Société de charité maternelle de Rouen*, Rouen, imprimerie A. Péron, 1854.

DOCK LAVIANA L. et al., *History of American Red Cross nursing*, New York, MacMillan, 1922.

DUFOUR Léon (docteur), *Comment on crée une « Goutte de lait », faute de mieux ! Œuvre fécampoise de la Goutte de lait, créée en 1894*, Fécamp, imp. M.-L. Durand, 1902.

*Fatherless Children of France, Rapport annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 1917*, Paris, Émile Créol, 1918.

*Fatherless Children of France, Rapport annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 1918*, Paris, Émile Créol, 1919.

GIRAUD Albert (docteur), *La Lutte contre la tuberculose, le sanatorium de la forêt du Rouvray*, s.l., 1909.

HALIPRÉ André (docteur), *Le Rôle de la société dans la lutte antituberculeuse*, Rouen, imprimerie Lecerf, 1912.

LALLEMAND Charles, « L'Office public d'Hygiène sociale de la Seine-Inférieure », *Revue Philanthropique*, 15 février 1920, p. 41 à 50.

LAUSIÈS (docteur), *Histoire de l'Assistance par le travail au Havre*, préface de Gaston Richard, Le Havre, Imprimerie F. Le Roy éditeur, 1897.

LEMARCHAND Raymond, « L'Organisation de l'Hygiène sociale en Seine-Inférieure », *Congrès d'Alliance d'hygiène sociale*, Bordeaux, Librairie de la Mutualité, 1922, p. 27 à 77.

LESPINE Louis, *Les Hôpitaux de la Croix-Rouge française en temps de guerre (hôpitaux auxiliaires du territoire) ; comment les organiser et les faire classer ?* Paris, Berger-Levrault, 1914.

*Le Tricot du soldat de Rouen, 1914-1918*, Rouen, Impr. Lecerf fils, 1923.

Ligue havraise contre la tuberculose, *Compte-rendu du sixième exercice*, Le Havre, imp. journal *Le Havre*, 1912.

MONOD Wilfred, *La Solidarité de Rouen, Premier rapport annuel de mars 1900 à mars 1901*, Rouen, imprimerie Rousselet, 1901.

*Navires-hôpitaux des œuvres de mer, fondation du comité des dames de la ville du Havre. Quelques mots de M<sup>me</sup> Pochet de Tinan*, 4 décembre 1896, éditeur inconnu, 1897.

*Œuvre d'assistance des prisonniers belges en Allemagne, rapport présenté à l'assemblée générale du 9 décembre 1916*, Paris, imprimerie Berger-Levrault, 1917.

*Œuvre de la Goutte de lait de Rouen, liste des membres 1900-1901 et 1904*, Rouen, Imprimerie Lecerf, s.d.

*Œuvre du Refuge de nuit, Rapport de l'administrateur délégué*, [s.d.], 16 fascicules.

*Rapport sur l'exercice 1904 de la colonie de santé de Mesnil-Esnard, lu à la séance du conseil d'administration du 15 octobre 1904*, Rouen, imprimerie Lecerf, s.d.

*Rapport sur une campagne contre la mortalité infantile dans le quartier Saint-François [au Havre], Croix-Rouge américaine, commission pour la Belgique* Le Havre, imprimerie du *Journal du Havre*, 1919.

Union française antialcoolique, *Compte-rendu de la section des dames du Havre*, Le Havre, Imprimerie Lachèvre, 1900.

Union française antialcoolique, *Maison des Marins, compte-rendu depuis l'ouverture*, Le Havre, Imprimerie Lachèvre, 1901.

VAN SCHAICK John, *The little corner never conquered, The story of the American Red Cross war work for Belgium*, New York, Macmillan, 1922.

### 3. Publications des congrès et expositions.

*Actes du IV<sup>e</sup> congrès national de droit français pénal*, Grenoble, L. Simion, 1913.

*Congrès international d'instituteurs au Havre, 6-10 septembre 1885*, Paris, Imprimerie nationale, 1885.

*Congrès international d'assistance*, 1889, Paris, G. Rongier, 1889.

*Congrès international de la condition et des droits des femmes tenu les 5 ,6,7 et 8 septembre 1900*, Paris, Imprimerie des Arts et manufactures, 1901.

*Congrès international pour la répression de la traite des blanches, Paris, 22-26 octobre 1906*, Paris impr. G. Karolyi, s.d.

*Congrès national contre l'alcoolisme tenu à Paris en 1903*, Paris, Asselin et Houzeau, 1904.

*Congrès national d'assistance publique et de bienfaisance privée tenu en 1903 à Bordeaux*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1903.

*Deuxième congrès international des œuvres et institutions féminines tenu au palais des congrès de l'exposition universelle à Paris du 18 au 23 juin 1900, compte-rendu des travaux*, Paris, Impr. Charles Blot, 1902.

*Deuxième congrès national contre l'alcoolisme tenu à Lyon du 28 au 31 mai 1908 sous la présidence d'honneur de M. Émile Cheysson, compte-rendu général*, Lyon, Imprimeries réunies, 1910.

*Deuxième Congrès national d'assistance tenu du 15 au 19 juin 1897 à Rouen et au Havre*, Rouen, imprimerie Deshays, 2 vol., 1898.

Groupe français de l'union internationale de droit pénal, *Deuxième congrès national de droit pénal-Toulouse*, s.n.,1907.

Ligue française de l'enseignement, *XVIe Congrès national tenu à Rouen du 6 au 9 août 1896*, Paris, Ligue française de l'enseignement, 1896.

Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de la Ligue patriotique des Françaises de 1907 à 1913*, t. 1 à 4, Paris, 1908 à 1913.

*Premier congrès international des tribunaux pour enfants, Paris, 29 juin-1er juillet 1911 : actes du congrès, travaux préparatoires, comptes rendus analytiques et sténographiques*, Paris, A. Davy, 1912.

*IV<sup>e</sup> congrès national d'assistance publique et privée tenu à Reims du 22 au 25 avril 1908*, Reims, imprimerie Matot-Braine, 1909.

*Recueil des travaux du congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée, du 30 juillet au 5 août 1900*, tome VI, quatrième section, œuvres d'assistance par le travail, Paris, 1900.

*Sixième congrès national du patronage des libérés et des enfants traduits en justice tenu à Rouen et au Havre en juin 1905*, Rouen, impr. Lecerf, 1905.

*Recueil des travaux du V<sup>e</sup> congrès d'assistance publique et privée à Copenhague 9-13 août 1910*, J.H. Schultz, 1911.

Union française antialcoolique, *Congrès international contre l'alcoolisme tenu en juillet 1899 à Paris*, Paris, A. Coueslant, 1900.

#### **4. Périodiques autres que ceux ayant trait aux associations.**

##### **a. En Seine-Inférieure et en Normandie.**

Dépouillement systématique pour les périodes dont les dates figurent entre parenthèses :

*Annuaire du commerce de la ville et du port du Havre*, Le Havre, imprimerie commerciale Eugène Costay, 1890-1914 ; 1919-1923.

*Almanach de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure*, Rouen, imprimerie du *Journal de Rouen*, 1890-1914 ; 1919-1923.

*Journal de Fécamp* (1902-1906), *Le Petit Havre* (1914-1919).

Consultation ponctuelle :

*Journal du Havre, Le Petit Havre, Le Havre-Éclair,*  
*La Vigie de Dieppe,*

*L'Elbeuvien,*  
*Le Messenger eudois.*  
*Le Progrès de Bolbec,*  
*Journal de Rouen, La Dépêche de Rouen.*  
*Vérités.*  
*Bulletin de la Société industrielle de Rouen.*  
*Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen.*  
*Recueil des publications de la Société Havraise d'Études Diverses.*  
*L'Universel*  
*Rapports et délibérations du Conseil général du département de la Seine-Inférieure, Rouen , A. Gallier, 1888 à 1913.*  
*Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.*  
*La Semaine religieuse du diocèse de Rouen.*  
*(La Semaine religieuse de Rouen dont l'abbé Julien Loth, monarchiste convaincu est la cheville ouvrière paraît jusqu'en juillet 1907 ; le Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen, sous la houlette de l'évêque républicain Mgr Fuzet paraît à partir d'octobre 1901).*

***b. France et étranger :***

Presse spécialisée ou institutionnelle :

*Bulletin de l' Association des élèves et anciens élèves de la Faculté des lettres de Paris.*

*Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger.*

*Journal des instituteurs (jusqu'en 1916), puis le Journal des instituteurs et des institutrices.*

*L'Émancipation.*

*La Française.*

*La Jeune mère ou l'éducation du premier âge.*

*La Réforme sociale.*

*La Revue diplomatique.*

*La Revue pédagogique.*

*La Revue philosophique.*

*Manuel général de l'instruction primaire.*

Presse d'information française et étrangère :

*La France politique, scientifique et littéraire.*

*La Fronde.*

*La Gazette de Biarritz-Bayonne et de Saint-Jean de Luz.*

*La Gazette de Lausanne.*

*Le Rappel*

*Le XX<sup>e</sup> siècle.*

*L'Aurore, Gil Blas,*

**5. Autres sources imprimées.**

*Annuaire biographique des personnalités et notabilités de l'Arrondissement du Havre, Le Havre, Éditions Havre-Mondain, 1909.*

BAUDOIN Ferdinand, *Historique de la guerre*, Niort, 1915.

BINET Camille, *Le Sac de Montdidier, (offensive allemande de mars 1918)* Paris, éditions de Grou-Radenz, 1922.

BOIS Jules, *L'Ève nouvelle*, Paris, Léon Chailley, 1896.

BOREL M<sup>me</sup> Émile, *La Mobilisation féminine en France, 1914-1919, documentation rassemblée par la Société l'Effort féminin français*, Paris, Imp. de l'Union, 1919.

BOURGEOIS Léon, *Solidarité*, Paris, Colin, 1896.

BOURGEOIS Léon, *L'Éducation de la démocratie française. Discours prononcés de 1890 à 1896*, Paris, Éditions Cornély, 1904.

BRINDEAU Louis, *Les Événements de 1870-1871 au Havre*, Journal *Le Havre*, 1909, 2 vol.

BUISSON Ferdinand, *Nouveau dictionnaire de pédagogie, 1911*, Institut Français de l'Éducation, [en ligne].

Annuaire de l'institut de droit international, janvier 1880.

CADOUX Gaston, « Contribution à l'étude des salaires réels et du coût de la vie des ouvriers des grandes villes », *Journal de la statistique de Paris*, Paris, 1907, tome 48, p. 409-416.

CLYDE CLARKE Ida, CHAPMAN CATT, Carrie, FORMER Catt, *American Women and the World War Paperback*, New York, London, Appleton, 1918. [En ligne].

CRÉMIEUX Julie, *Souvenirs d'une infirmière*, Paris, F. Rouff éditeur, 1918.

DELAHACHE Georges, *De Bischwiller à Elbeuf*, Coulommiers, impr. Brodard, 1911.

Discours du ministre de l'Instruction Publique à l'inauguration du Lycée de jeunes filles de Rouen, le 2 octobre 1882, *Bulletin administratif de l'Instruction publique* du 7 octobre 1882.

Danver Historical Society, *Old Anti-slavery days (vol. 2)*, Danvers, Danvers Mirror Print, 1893.

DERBY, George, *The national Cyclopaedia of american Biography*, vol 10, 1927, s.e., [en ligne].

*Dictionnaire biographique de la Seine-Inférieure*, Paris, Collection « Les dictionnaires départementaux », Henri Jouve, [s.p.]

*Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure*, Paris, Librairie E. Flammarion, Éditions Néauber et Cie, 1135 pages., s.d., ill. hors texte.

DJUVARA, Trandafir. G., *Mes missions diplomatiques, Belgrade, Sofia, ... Le Havre, Luxembourg, Athènes, 1887-1925*, Paris, Félix Alcan, 1930.

DREYER-DUFER Bertrand, *De la protection des enfants du premier âge*, thèse de droit, Paris, Université de Paris, 1900.

DUHAMELET Geneviève, *Ces Dames de l'hôpital 336*, Paris, A. Michel, 1917.

FALLOT Tommy, *Une noble entreprise : l'Union internationale des amies de la jeune fille*, Valence, A. Ducros, 1902.

FÉLIX-FAURE GOYAU Lucie, *L'Évolution féminine ; la femme au foyer et dans la cité*, Paris, Perrin, 1917.

FERRY Jules, « De l'égalité d'éducation : conférence populaire faite à la Salle Molière le 10 avril 1870 », in *Discours et Opinions de Jules Ferry*, I, Paris, Armand Colin et C<sup>ie</sup>, 1893.

HENDLÉ Ernest, *La Séparation de l'Église et de l'État*, Paris, A. Le Chevalier, 1869.

HEUZEY J.-Ph. *Un apostolat littéraire : Lucie Félix-Faure Goyau, sa vie et ses œuvres*, Paris, Perrin, 1918.

HIPPEAU M<sup>me</sup> Eugénie, *Mères et nourrices, organisation des sociétés protectrices de l'enfance*, Paris, Librairie du Journal des jeunes mères, 1875.

HOLTON David-Parson, HOLTON Frances Mrs, *Winslow Memorial, Family records of the Winslows and their descendants in America, as far as known*, New York, D.P. Holton, 1877-1888.

KLOBUKOWSKI Anthony, *Souvenirs de Belgique, 1911-1918*, Bruxelles, 1928.

*La Lanterne magique havraise*, Le Havre, imp. Félix Santallier, 1875.

LAYER Ernest, *L'Orphelinat agricole de jeunes filles de Smermesnil*, Rouen, imprimerie Lecerf, 1918.

LE BAS Georges, *Dieppe pendant la guerre, dans la zone des armées*, Dieppe, imprimerie centrale, 1922.

LE PLAY Frédéric, *La Réforme sociale en France*, Tours, A. Mame et fils, 1874.

*Manifestation franco-américaine. La Fayette, nous voici ! Discours prononcé dans le temple du Havre par le pasteur F. Granier, le 7 juillet 1918*, Le Havre, s.n., 1918.

LOIR M<sup>me</sup> Adrien, *À bord d'un transport anglais rapatriant des prisonniers français de Rotterdam au Havre*, Imprimerie du Journal du Havre, 1918.

MARTIN André-Justin, NAPIAS Henri, *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, tome cinquième, Paris, L. Bataille, 1893.

MERLIN Roger, *Jules Siegfried, sa vie, son œuvre*, Paris, Musée social, 1923.

MONOD Wilfred, *La Solidarité de Rouen, premier rapport annuel mars 1900 à mars 1901*, Rouen, imprimerie Rousselet, 1901.

MONOD Wilfred, *La Confection dans la ville de Rouen ... et ailleurs*, Paris, Librairie protestante, 1905.

OURSEL Noémi-Noire, *Nouvelle Biographie normande*, Paris, A. Picard, 1886-1888, 2 vol.

QUILLARD Pierre, *Le monument Henry : liste des souscripteurs classés méthodiquement et selon l'ordre alphabétique*, Paris, édition P.V. Stock, 1899.

RENOUVIN Pierre, *Les Formes du gouvernement de guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1925.

ROLLET Henri, « De l'application, à Paris et dans les départements, de la loi du 12 avril 1906, fixant à 18 ans l'âge de la majorité pénale », *Bulletin de l'Union des Sociétés de patronage de France*, n° 1, 1907.

RUFENACHT Charles, *Michel de la Roche (1775-1852). Ses aïeux et ses descendants*, Le Havre, Imprimerie centrale, 1963.

SABATIER Élisabeth, *Madame Jules Siegfried (1848-1922), biographie lue au congrès de l'Union des amies de la jeune fille, tenu à Bordeaux les 14, 15 et 16 mai 1924*, Privas, impr. De Loubarie et fils, 1924.

SAILLARD Emmanuel, *Annuaire de l'Action libérale populaire et de la Ligue patriotique des Françaises, 1914-1905, Recueil de renseignements pratiques à l'usage des adhérents, correspondants, délégués et membres des comités de l'Action libérale populaire et de la Ligue patriotique des Françaises*, Paris, édition de l'ALP, 1904.

SAINT-DENIS Henri, *Histoire d'Elbeuf*, Elbeuf, imprimerie H. Saint-Denis, 1894-1905, 12 tomes.

STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, Paris, Michel Lévy frères, édition de 1854.

*The national Cyclopaedia of american Biography*, New York, J. T. White company, 1893-19--.

STEPHEN Leslie, LEE Sydney, *The Dictionary of National Biography*, 1885, London, Smith, Elder and Co, 63 vol.

VALOYS H., *Les Voyages présidentiels de M. Félix Faure*, Paris, Charles Mendel, 1895.

VAPEREAU Gustave, *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*. [Paris : Librairie Hachette et Cie, en deux volumes, le tome I de A à H, le tome II de I à Z, 1858]. 1<sup>ère</sup> éd. 1858 ; 6<sup>e</sup> éd. 1893.



# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Outils, concepts, études théoriques.

### **a. Instruments de travail, dictionnaires.**

*Annuaire prosopographique du CTHS : La France savante*, [en ligne], <https://cths.fr/an/prosopographie.php>.

BARD Christine, CHAPERON Sylvie (dir.), *Dictionnaire des féministes, France XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

CHALINE Jean-Pierre, SOHN Anne-Marie (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie sous la Troisième République*, Centre de recherche sur l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2000.

COVA Anne, DUMONS Bruno (dir.), *Destins de femmes. Religion, culture et société (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010.

*Dictionnaire biographique des inspectrices et des inspecteurs du travail, de l'Association pour l'étude de l'histoire de l'inspection du travail*, [en ligne], <https://aehit.fr/dictionnaire>

*Dictionnaire biographique du service social Cedias-Musée social*, [en ligne], [http://www.cedias.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id\\_rubrique=301](http://www.cedias.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=301)

*Dictionnaire biographique Le Maïtron, mouvement ouvrier, mouvement social*, [en ligne], <https://maïtron.fr/>

*Dictionnaire des élèves architectes de l'École des beaux-arts de Paris (1800-1968)*, [en ligne], <https://agorha.inha.fr/database/7>

DIELBOT Évelyne (dir.), *Dictionnaire biographique. Militer au XX<sup>e</sup> siècle. Femmes, féminismes, Églises et société*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2009.

DUCHÂTELET Bernard, *Inventaire des destinataires de lettres connues (publiées ou encore inédites) de Romain Rolland*, quatrième édition revue, corrigée et augmentée, 2018. [en ligne].

[https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/70/70027\\_Inventaire.Corr.RR-.pdf](https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/70/70027_Inventaire.Corr.RR-.pdf).

GUBIN Éliane, *Dictionnaire des femmes belges, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, éditions Racine, 2006.

NIVET Philippe, COUTANT-DAYDE Coraline, STOLL Mathieu (dir.), *Archives de la Grande Guerre, des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes et Archives de France, 2014.

TAILLEMITE Étienne, *Dictionnaire des marins français*, Paris, Tallandier, 2002.

### **b. Approches théoriques de l'Histoire.**

ARENS Nicolas, « La démocratie tocquevillienne. Un parcours dialectique », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2015/1, volume 74, pp. 181-202.

COAVOUX Samuel, « Karl Mannheim, *Le problème des générations* », *Lectures*, 2011. [En ligne]

DELACROIX Christian et al., *Historiographies, Concepts et Débats*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 2011.

DURKHEIM Émile, *Règles de la méthode sociologique*, Paris, F. Alcan, 1895.

GRENOUILLEAU Olivier, *Nos petites patries, identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, Gallimard, 2019.

GUELLEC Laurence, *Tocqueville. L'Apprentissage de la liberté*, Paris, Michalon, 1996.

HABERMAS Jürgen, *L'Espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, 1<sup>ère</sup> édition 1962, Paris, Payot, rééd. 1993.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, première édition 1924, Paris, Presses Universitaires de France, 4<sup>e</sup> édition 1968.

NORA Pierre, (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 volumes, 1<sup>ère</sup> édition 1984, 1997.

OLIVIER Nicolas, « Marcel Mauss, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Lectures*, 2008, [En ligne].

REBÉRIOUX Madeleine, *Pour que vive l'Histoire. Écrits*, Paris, Belin, 2017.

REVEL Jacques, (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996.

SIRINELLI Jean-Baptiste, « Génération et histoire politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1989, n°22, pp. 67-80.

SIRINELLI Jean-François, « Génération, générations », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2008, n°98, pp. 113-124.

TARRAGONI Federico, « La méthode d'Edward P. Thompson », *Politix*, 2017/2, n° 118, pp. 183-205.

### **c. Approches méthodologiques.**

BEAUGUITTE Laurent, *L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire : Vocabulaire, principes et limites. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2016, pp. 9-24.

BERGÈRE Marc, « Du local à l'international : plaidoyer pour les emboîtements d'échelles », in *L'Engagement et l'émancipation : ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp. 231-241.

BOCHER Héloïse, TAMIATTO Jérémie, TIGNOLET Claire *et al.*, « Réseaux et pouvoir. Logiques de l'informel », *Hypothèses*, 2011/1, n° 14, pp. 235-246.

BOUGEARD Christian PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait de groupe, les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne XVIII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

CHARLE Christophe, « Problèmes de traitement informatique d'une enquête sur trois élites en 1901 », in *Informatique et prosopographie*, Actes de la table ronde du CNRS-Paris octobre 1984, Paris, Éditions du CNRS, 1985, pp. 233-245.

CHARLE Christophe, *Les Élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987.

LEMERCIER Claire, *La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un « corps consultatif » entre représentation et information économiques*. Thèse de doctorat en histoire, dirigée par Gilles Postel-Vinay et soutenue en 2001, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2001.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2005/2 (n°52-2), pp. 88-112.

LEMERCIER Claire, « Les carrières des membres des institutions consulaires parisiennes au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire & mesure* [En ligne], XX - 1/2 | 2005, mis en ligne le 20 août 2008.

LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

LEMERCIER Claire, PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », in ROLLET Laurent, NABONNAUD Philippe, *Les Uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy et Éditions Universitaires de Lorraine, 2012, pp. 605-630.

MOGUÉROU Laure, SANTELLI Emmanuelle, « Enquêter sur le vécu de la jeunesse et le devenir adulte des descendants de migrants », *Migrations Société*, vol. 147-148, n° 3-4, 2013, pp. 71-82.

MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 3<sup>e</sup> édition 2016.

OMNÈS Catherine, « Naître à dix ans d'écart... », *Temporalités* [En ligne], 2 | 2004, mis en ligne le 24 juin 2009.

## 2. Ouvrages généraux (démographie, économie et société, politique, Églises).

### a. Ensemble de la période.

AGULHON Maurice, *La République, l'élan fondateur et la grande blessure, 1880-1932*, Paris, Hachette, 1990, rééd. Paris, Fayard, 2010.

BANTIGNY Ludivine (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

BAUBÉROT Jean, *Histoire du protestantisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 10<sup>e</sup> édition, 2020.

BIRNBAUM Pierre, *Histoire politique des Juifs de France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.

BLANDIN Claire, « L'apport de l'histoire des médias à l'étude des langages du politique », *Mots. Les langages du politique*, 2010, pp. 149-163.

BOUDON Jacques-Olivier, *L'Épiscopat français à l'époque concordataire. 1802-1905, origine, formation, nomination*, Paris, Éditions du Cerf, 1996.

CABANTOUS Alain, « L'Histoire maritime, objet de recherche ou leurre historiographique ? », in VILLAINGANDOSI Christiane et RIETH Éric (dir.), *Pour une histoire du fait maritime, sources et champs de recherche*, Paris, éditions du CTHS, 2001, pp. 38-42.

CABANEL Patrick, *Les Protestants et la République de 1870 à nos jours*, Paris, éditions Complexe, 2000.

CHOLVY Gérard, *La Religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1<sup>ère</sup> édition 1991, rééd. 1998.

COTTER Cédrix, HERRMANN Irène, « Les dynamiques de la rhétorique humanitaire : Suisse, États-Unis et autres neutres », *Relations internationales*, n° 159, 2014/3, pp. 49-67.

DAVID Thomas, TOURNÈS Ludovic, « Introduction. Les philanthropies : un objet d'histoire transnationale », *Monde(s)*, 2014/2, n° 6, pp. 7-22.

DELALANDE Marie-José, *Le Mouvement théosophique en France, 1876-1921*, thèse d'histoire dirigée par Brigitte Waché et soutenue en 2007, Université du Mans, 2007.

DELPORTE Christian, BLANDIN Claire et ROBINET François, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup> -XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris Armand Colin, 2016.

DUMONS Bruno, POLET Gilles (dir.), *La Fabrique de l'honneur : Les médailles et les décorations en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

FLOREA Marie-Laure, « Dire la mort, écrire la vie », *Questions de communication*, n° 19, 2011, pp. 29-52.

FOUCHÉ Nicole, « De la philanthropie en Amérique », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 3, 2013, pp. 151-162.

GUIEU Jean-Michel, « Éditorial : L'Europe et la paix. Jalons pour une relecture de l'histoire européenne des XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°108, 2012, pp. 1-6.

LALOUETTE Jacqueline, *La Libre-pensée en France, 1848-1940*, Paris, Albin Michel Histoire, 1997.

MAKAROVA Arina, « Dits et non-dits des nécrologies de la presse », *Le Temps des médias*, vol. 1, n°1, 2003, pp. 108-118.

MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles et Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours, tome 11, (1830-1914). Libéralisme, industrialisation, expansion européenne*, Bruxelles, Desclée, 1995.

OZOUF Jacques et Mona, *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard, 1992.  
 RÉBÉRIOUX Madeleine, *Parcours engagés dans la France contemporaine*, Paris, Belin, 1999.  
 SAUPIN, Guy (dir.), *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Age au XIXe siècle*, Actes du colloque universitaire tenu à Nantes en 2003, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.  
 THOMPSON Edward Palmer, *The Making of the English Working Class*, Toronto, Penguin book, 1963, traduit de l'anglais par G. Dauvé, M. Golaszewski et M.-N. Thibault, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil, 2012.  
 Von ROTTECK Carl, « Principe démocratique, élément et intérêt démocratiques, conviction démocratique », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 24, n° 2, 2006, pp. 397-408.  
 WINOCK Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Paris, Seuil, 2014.  
 ZUNZ Olivier, *La Philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.  
 ZYSBERG André, « Impact de l'informatique sur la recherche historique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 10, 1987, pp. 35-37.

#### **b. XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1914.**

ADAM André, « Sur l'action du Galilée à Casablanca en août 1907 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1967, n° 6, pp. 9-21.  
 ADOUMIÉ, Vincent, *De la République à la monarchie, 1815-1879*, Paris, Hachette, 2013.  
 BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ André, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1814-1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.  
 BARJOT Dominique, *Histoire économique de la France*, Paris, Nathan, 1995.  
 BARJOT Dominique (dir), *Les Patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine*, Le Mans, Cénomane, 1991.  
 BERNARD-LUBELSKI Nicole, « Les débuts du pacifisme féminin », *Les Cahiers du GRIF*, n°14-15, 1976, pp. 30-33.  
 BRETON Yves, BRODER Albert, LUTFALLA Michel, *La longue stagnation de la France. L'autre grande dépression, 1873-1897*, Paris, Économica, 1997.  
 CHOLVY Gérard, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1790-1914*, Paris, Seuil, 2001.  
 DUCLERT Vincent, *L'affaire Dreyfus*, Paris, La Découverte, 2012.  
 DUCLERT Vincent, *La République imaginée (1870-1914)*, Paris, Belin, 2014.  
 DUPÂQUIER Jacques, KESSLER Denis (dir.), *La Société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992.  
 DU PASQUIER Thierry, *Les Baleiniers français au XIX<sup>e</sup> siècle, (1814-1868)*, Grenoble, Éditions terre et mer, 1982.  
 DU PASQUIER Thierry, *Les Baleiniers français de Louis XVI à Napoléon*, Metz, éditions SPM, 2010.  
 FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe (dir.), *Une contre-histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2013.  
 FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La Modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, La Découverte, 2015.  
 GRAETZ Michael, *Les Juifs en France au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1989.  
 GROS Damien, *Naissance de la Troisième République*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.  
 GUIEU Jean-Michel, « De la "paix armée" à la paix "tout court", la contribution des pacifistes français à une réforme du système international, 1871-1914 », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 2010/2, n° 32, pp. 81-109.

GUILBAUD Mathilde, « La loi de séparation de 1905 ou l'impossible rupture », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 28 | 2004, pp. 163-173.

JOLY Bertrand, *Histoire politique de l'affaire Dreyfus*, Paris, Fayard, 2014.

LANGLOIS Claude, *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Cerf, 1984.

LOZÈRE Christelle, « Expositions provinciales et identités coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle », *Diacronie* [En ligne], n°18, février 2014.

NORD Philip, *Le Moment républicain. Combats pour la démocratie dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.

PORTIER Philippe, « L'Église catholique face au modèle français de laïcité », *Archives de sciences sociales des religions*, 129 | 2005, pp. 117-134.

RASMUSSEN Anne, « Tournant, inflexions, ruptures : le moment internationaliste », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, vol. 19, n° 1, 2001, pp. 27-41.

RIVET Daniel, *Le Maroc à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette littératures, 2009 .

VERLEY Patrick, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine. 2. L'industrialisation, 1830-1914*, Paris, La Découverte, 1989.

WILSON Stephen, « Le monument Henry : la structure de l'antisémitisme en France, 1898-1899 », *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 2, 1977, pp. 265-271.

### **c. Première Guerre mondiale et après-guerre.**

ALARIC Eric, *La Grande Guerre des civils, 1914-1919*, Paris, Perrin, 2013.

AUDOUIN-ROUZEAU, BECKER Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004.

AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane, PROCHASSON Christophe, *Sortir de la Grande Guerre, le monde et l'après-1918*, Paris, Tallandier, 2008.

BARAKAT Sultan, *After the Conflict: Reconstruction and Development in the Aftermath of War*. London, I.B.Tauris , 2005.

BEAUPRÉ Nicolas, *Les Grandes guerres 1914-1945*, Paris, Belin, 2014.

BECKER Jean-Jacques, *1914 : Comment les Français sont entrés en guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1977.

BECKER Jean-Jacques, *La Grande Guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.

BERTSCHY Sylvain, SALSON Philippe (dir.), *Les Mises en guerre de l'État : 1914-1918 en perspective*, Lyon, ENS éditions, 2018.

BONIFACE Xavier, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014.

BOURLET Mickaël, LAGADEC Yann, LE GALL Erwan, *Petites patries dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

CABANES Bruno, *La Victoire endeillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004.

CABANES Bruno, PIKETTY Guillaume, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@Politique*, 2007, n° 3, p. 1.

CAPDEVILA Luc et al., *Sexes, genre et guerres (France, 1914-1945)*, Paris, Payot, 2010.

CROSNIER Emmanuelle, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*. Paris, Belin, 2013.

DE BROQUEVILLE Géry, *Étude sur le gouvernement belge à Sainte-Adresse*, [en ligne], <https://broqueville.be/la-capitale-de-la-belgique-sainte-adresse/>

DORNEL Laurent, LE BRAS Stéphane (dir.), *Les Fronts intérieurs européens. L'arrière en guerre (1914-1920)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

FARRÉ, Sébastien, *Colis de guerre : Secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

FATHI Romain, HUTCHISON Margaret, VARNAVA Andrekos, WALSH Michkael, *Exiting war; The British Empire and the 1918-20 Moment*, Manchester, Manchester University Press, 1922.

JOUHANNEAU Cécile, « Sorties de guerre : reconfiguration des normes et carrières combattantes », *Cultures et conflits*, n° 77, 2010, pp. 93-100.

LE NAOUR Jean-Yves, 1914. *La Grande Illusion*, Paris, Perrin, 2012.

MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Mi-ignoré-mi-méprisé, le ministère de la santé publique, 1920-1945 », *Les Tribunes de la santé*, janvier 2003, pp. 19-33.

NIVET Philippe, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre, les « Boches du Nord »*, Paris, Commission Française d'Histoire Militaire, ISC, 2004.

NIVET Philippe, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946). », *Histoire, économie et société*, 2004, n°2, pp. 247-259

NIVET Philippe, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 20, n° 2, 2013, pp. 67-88.

OLIER François, QUENEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918*, tome1 : *France du Nord-ouest*, Louviers, Ysec éditions, 2008.

PENNELL Catriona, PONCHARAL Bruno, « La Grande-Bretagne et l'Irlande dans la Première Guerre Mondiale, une entente cordiale ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 4, avril 2013, pp.43-55.

PURSEIGLE Pierre. « Belligérance libérale. La Grande-Bretagne face à la Grande Guerre », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 4, avril 2013, pp. 27-42.

RENOUVIN Pierre, *Les Formes du gouvernement de guerre*, Paris, Presses Universitaires de France, 1925.

ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po., 1997.

SAUNIER-LE FOLL Claire « War charities, American Red Cross and Reconstruction in First World War : the case of the 'Seine-Inférieure' », *European Review of History*, à paraître.

SEMENT Pierre, « Le catholicisme social en Normandie », *Études Normandes*, n°268, 4<sup>e</sup> trimestre 1973, pp. 1-40.

SHERMAN Daniel J., *The construction of Memory in Interwar France*, Chicago, The University Chicago Press, 1999.

SIRINELLI Jean-François, *Khâgneux et normaliens des années vingt : histoire politique d'une génération d'intellectuels, 1919-1945*, thèse de doctorat d'histoire dirigée par René Rémond et soutenue en 1986 à l'Université de Paris 10.

VIET Vincent, *La Santé en guerre, 1914- 1918. Une politique pionnière en univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

WINTER Jay M. (dir.), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, vol. 1 : *Combats*, 2013, vol. 2 : *États*, 2014, vol. 3 : *Sociétés*, 2014.

### 3. Histoire des associations.

AGULHON Maurice, *Le Cercle dans la France bourgeoise*, Paris, Armand Colin, 1977.

AGULHON Maurice, « Vers une histoire des associations », *Esprit*, n° 6, 1978, pp. 13-18.

ANDRIEU Claire, LE BÉGUEC Gilles, TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

BARDOUT Jean-Claude, *L'Histoire étonnante de la loi 1901. Le droit des associations avant et après Pierre Waldeck-Rousseau*, Paris, Éditions Juris, 2000.

BORGETTO Michel, « La problématique des droits sociaux sous la Révolution, entre archaïsme(s) et modernité », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 328, 2002, pp. 47-60.

- CHALINE Jean-Pierre, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France*, Paris, CTHS, 1995.
- CHANIAL Philippe, « La République, la question sociale et l'association. Associationnisme, solidarisme et socialisme au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°89, 2001, pp. 6-14.
- CHANIAL Philippe, « 4. Société civile, société civique ? Associationnisme, libéralisme et républicanisme », in LAVILLE Jean-Louis (dir.), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 141-161.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, « L'Histoire aux prises avec les œuvres et les associations, XIX-XX<sup>e</sup>s. », en collaboration avec Évelyne Diebolt, *Sources, travaux historiques*, n° 25, 1991, pp. 3-10.
- GABORIAUX Chloé, « Introuvable mais foisonnante, l'histoire des associations en France », *Le Mouvement Social*, n° 275, février 2021, pp. 3-11.
- Groupe de travail du Monde associatif, *Histoire du monde associatif*, [En ligne], <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/wp-content/uploads/2020/10/CR-GT-IFMA-Histoire-du-mondeassociatif.pdf>.
- LACOUSSE Magali *et al.*, « Un "nouveau" champ de collecte : les archives d'associations », *La Gazette des archives*, n°204, 2006-4. pp. 189-210.
- MERLET Jean-Pierre, *Une grande loi de la Troisième République. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*, Paris, L.G.D.J., 2001.
- SAINT-BONNET François, « Le combat pour les libertés publiques à la fin du Second Empire, ou les libertés sociales comme dépassement de l'alternative entre libertés individuelles et libertés politiques », *Jus Politicum*, n° 5, pp. 1-19.
- TARTAKOWSKY Danielle, TÉTARD Françoise (dir.), *Syndicats et associations : Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- VISSOL Thierry, « Pauvreté et lois sociales sous la Révolution Française, 1789-1794 : Analyse d'un échec », in- SERVET Jean-Michel (dir.), *Idées économiques sous la Révolution (1789-1794)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, pp. 257-307.

#### 4. Histoire des femmes et du genre.

- ACHIN Catherine (dir), *Dictionnaire. Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes*. Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- AMBROISE-RENDU Anne-Claude, DEMARTINI Anne-Emmanuelle *et al.*, (dir.), *Émotions contemporaines, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2014.
- AVRANE Colette, *Ouvrières à domicile. Le combat pour un salaire minimum sous la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.
- BARD Christine (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.
- BARD Christine (dir.), *Les Féministes de la première vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- BARTHÉLÉMY Pascale, SEBILLOTTE CUCHET Violaine, « Sous la citoyenneté, le genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 43, 2016, pp. 7-22.
- BOUSSAHBA-BRAVARD Myriam, PASTEUR Paul, « Femmes, militantisme et presse en Europe (1860-1930) », *Genre & Histoire* [En ligne], 14 | Printemps 2014.
- BOUSSAHBA-BRAVARD Myriam, « L'autopromotion des femmes à la Foire internationale de Chicago (1893) : identités, représentations et structuration politique », *Relations internationales*, vol. 164, n° 4, 2015, pp. 41-58.
- BUTLER Judith, *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006, titre original *Gender Trouble*, London, Routledge Kegan and Paul, 1990.

- CORBIN Alain, LALOUETTE Jacqueline, RIOT-SARCEY Michèle, (dir.), *Femmes dans la cité, 1815-1871*, Grane, CREAPHIS 1997.
- CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité, t. 2, Le Triomphe de la virilité : le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2011.
- DERMENJIAN Geneviève, GUILHAUMOU Jacques, LAPIED Martine, *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publisud, 2000.
- DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne, La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939), titre d'origine *Manufactury Inequality*, 1995*, traduction et édition française Paris, Albin Michel, 2002.
- DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Parcours de femmes. Réalités et représentations. Saint-Étienne, 1850-1950*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.
- DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.), *Histoire des Femmes en Occident, 4. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, FRAISSE Geneviève et PERROT Michelle (dir.), Paris, Perrin, 2002.
- ECK Hélène et BLANDIN Claire (dir.), *La Presse féminine aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, IFP éditions Panthéon Assas, 2010.
- ERNOT Isabelle, « *Voyageuses occidentales et impérialisme : l'Orient à la croisée des représentations (XIX<sup>e</sup> siècle)* », *Genre & Histoire [en ligne]*, 8 | Printemps 2011.
- FARGE Arlette, KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir.), *Madame, ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle*, Paris, Arthaud-Montalba, 1984.
- Féminismes*, n°29, février 2017, Nouveau Monde éditions.
- FILLIEULE Olivier (dir.), *Le Sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- FRAISSE Geneviève, *La Raison des femmes*, Paris, Plon, 1992.
- GHIATI Claude, « *Le Maroc des voyageuses françaises au temps du Protectorat. Une vision (de) colonisatrices ?* », *Genre & Histoire [En ligne]*, 8 | Printemps 2011.
- GODINEAU Dominique, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution Française*, Paris, première édition Alinéa, 1988, Perrin, 2004.
- GUBIN Éliane et al. (dir.), *Le Siècle des féminismes*, Paris, les éditions de l'Atelier, 2004.
- GUERRY Linda, « *La nationalité des femmes mariées sur la scène internationale (1918-1935)* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 43, 2016, pp.73-93.
- HAICAUT Monique, « *Autour d'agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre* », *Rives méditerranéennes*, n° 41, 2012, pp. 11-24.
- JACQUEMART Alban, *Les Hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*. Thèse de sociologie dirigée par Rose-Marie Lagrave. École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), soutenue en 2011.
- KASTORYANO Riva (dir), *Les codes de la différence. Race, origine, religion. France, Allemagne, États-Unis*. Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- Le Temps de médias. La Cause des femmes*, n° 12, janvier 2009.
- MARIGNIER Noémie, « *Pour l'intégration du concept d'agency en analyse du discours* », *Langage et société*, vol. 170, n° 2, 2020, pp. 15-37.
- MARUANI Margaret, MÉRON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.
- MAYEUR Françoise, *L'Éducation des filles en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979.
- NORDMANN Charlotte, « *Lexique* », in BUTLER Judith, *Pouvoir des mots, politique du performatif*, Paris, Éditions Amsterdam, 2004 [1<sup>ere</sup> éd. am. 1997], pp. 275-281.
- PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- PERROT Michelle, « *Féminisme pluriel* », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n° 173, 2020, pp. 5-13.



PICCO Dominique, CARRIBON Carole, DUSSERT-GALINAT Delphine, LACHAISE Bernard, BUGNON Fanny, *Réseaux de femmes, femmes en réseaux (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2017.

ROCHEFORT Florence. « L'égalité dans la différence : les paradoxes de la République, 1880-1940 », in BARUCH Marc Olivier, *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 181-196.

ROGERS Rebecca, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation* n° 115-116, 2007, pp. 37-79.

ROGERS Rebecca, THEBAUD Françoise, *L'Éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Paris, éditions textuel, 2010.

SMITH Bonnie G, *Les Bourgeoises du Nord, 1850-1914*, Paris, Perrin, 1989.

SMITH Bonnie G., « Les femmes dans l'histoire mondiale », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 32, 2010, pp. 165-188.

SOHN Anne-Marie, « "La Garçonne" face à l'opinion publique: type littéraire ou type social des années 20? », *Le Mouvement social*, juillet-septembre 1972, n° 80, pp.3-28.

SULLEROT Evelyne, *La Presse féminine*, Paris, Armand Colin, seconde édition, 1966.

SOHN Anne-Marie, *Chrysalides, Femmes dans la vie privée, (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

SOHN Anne-Marie, THÉLAMON Françoise (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?* Paris, Perrin, 1998.

THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Paris, ENS Éditions, 2007.

THEBAUD Françoise, *Les Femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, première parution sous le titre *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Éditions Stock, 1986, édition revue Payot, 2013.

VERJUS Anne, *Le Cens de la famille, les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.

VIENNOT Éliane, *L'Âge d'or de l'ordre masculin. La France, les femmes et le pouvoir; 1804-1860*, Paris, CNRS Éd., 2020.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Histoire des femmes en France, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

ZYLBERBERG-HOCQUART Marie-Hélène, *Féminisme et syndicalisme en France*, Paris, Éditions Anthropos, 1978.

## 5. Histoire de l'action sociale : hygiénisme, question sociale, Églises, éducation populaire.

### a. Généralités.

ABOULKER Marie, « Le comité de bienfaisance israélite de Paris. Ses membres dans l'espace philanthropique parisien (1887-1905) », *Histoire urbaine*, vol. 52, n° 2, 2018, pp. 33-48.

BACIOCCHI Stéphane, David Thomas, Katz Lucia *et al.*, « Les mondes de la charité se décrivent eux-mêmes. Une étude des répertoires charitables au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 61-3, mars 2014, pp. 28-66.

BERLIVET Luc, « Les démographes et l'alcoolisme. Du « fléau social » au « risque de santé » », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 95, mars 2007, pp. 93-113.

BERTRAMS Kenneth, KOTT Sandrine, « Actions sociales transnationales », *Genèses*, n° 71, février 2008, pp. 2-3.

BOURDELAIS Patrice (dir.), *Les Hygiénistes, enjeux, modèles et pratiques (XVIII-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2001.

BOURDELAIS Patrice, FASSIN Eric (dir.), *Les Constructions de l'intolérable*, Paris, La Découverte, 2005.

- BREJON DE LAVERGNEE Mathieu, « Des œuvres aux associations. Culture et engagement catholiques » in DUMONS Bruno, SORREL Christian, *Le Catholicisme en chantiers. France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp. 79-97.
- BUGNION François, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de guerre*, Genève, International Committee of the Red Cross, 2<sup>e</sup> édition, 2000.
- CARON Jeanne, *Le Sillon et la démocratie chrétienne, 1894-1910*, Paris, Plon, 1966.
- CHOLVY Gérard, « De l'homme d'œuvres au militant : une évolution dans la conception du laïcat catholique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Miscellanea historiae ecclesiasticae, t. 7, Congrès de Bucarest*, Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, Bruxelles-Louvain, 1985, pp. 215-242.
- CHRISTEN Carole, BESSE Laurent (dir.), *Histoire de l'éducation populaire, 1815-1945. Perspectives françaises et internationales*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2017.
- DEPECKER Thomas, LHUISSIER Anne et TOPALOV Christian. « Des causes et des œuvres : les lexiques de la bienfaisance à Paris en 1900 », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 8, n° 1, 2015, pp. 18-44.
- DOWNS Laura Lee, *Les Inégalités à la chaîne, La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, titre d'origine *Manufactury Inequality*, 1995, traduction et édition française : Paris, Albin Michel, 2002.
- DOWNS Laura Lee, *Histoire des colonies de vacances de 1860 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009.
- DUPRAT Catherine, *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, volume 1, 1996, volume 2, 1998.
- ELOY Jacques, « Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles », *Vie sociale*, n° 2, février 2012, pp. 53-66.
- ENCREVE André, « Témoignages : des protestants à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, vol. 635, n° 3, 2005, pp. 593-607.
- FARON Olivier, *Les Enfants du deuil, orphelins et pupilles de la nation de la Première Guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, La Découverte, 2001.
- FOUCHÉ Nicole, « De la philanthropie en Amérique », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2013/3 pp. 151-162.
- FRIoux Stéphane, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, PUF, 2013.
- GUESLIN André, GUILLAUME Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1992.
- GUESLIN André, KALIFA Dominique (dir.), *Les Exclus en Europe 1830-1930*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1999.
- GUILLAUME Pierre, *Une société à soigner : Hygiène et salubrité publique en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2010.
- HAUMER Stefanie, « 1863 : création de la première Société nationale, à l'aube de l'histoire du mouvement », *Revue internationale de la Croix-Rouge* volume 94, n° 4, avril 1992, pp. 151-162.
- HORNE Janet, *Le Musée social. Aux origines de l'État Providence*, Paris, Belin, 2004.
- JUNG Benjamin, « Le placement public à Paris : de la bienfaisance à la lutte contre le chômage, (1880-1910) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 7, janvier 2014, pp. 81-101.
- LE TABLIER Marie-Thérèse, « Régimes d'état-providence et conventions de genre en Europe », *Informations sociales*, n° 151, janvier 2009, pp. 102-109.
- MANCERON Gilles, « La Ligue des droits de l'homme dans la Grande Guerre : entre pacifisme et défense nationale », *Cahiers d'Histoire critique*, n° 127, 2015, p. 23-32.

- MAREC Yannick, *Vers une République sociale ? Un itinéraire d'historien - Culture politique, patrimoine et protection sociale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009.
- MARTIN Jean-Paul, *La Ligue de l'Enseignement, une histoire politique, (1866-2016)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
- MAYEUR Jean-Marie, *Catholicisme social et démocratie chrétienne, principes romains, expériences françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 1986.
- MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, *L'Hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1986.
- MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Experts et notables. Les bureaux municipaux d'hygiène en France (1879-1914) », *Genèses*, n° 10, 1993. Municipalismes, sous la direction de Alban Bensa, pp. 53-73.
- MURARD Lion, ZYLBERMAN Patrick, « Les fondations indestructibles, : la santé en France et la Fondation Rockefeller », *Médecine/sciences*, n° 18, mai 2002, pp. 625-632.
- NIGET David, PETITCLERC Martin, *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- NOURRISSON Didier, « L'école face à l'alcool. Un siècle d'antialcoolisme scolaire : 1870-1970 ». Colloque de l'IREB, décembre 2006, à Fécamp. Actes publiés en 2007 dans le *Bulletin* de l'IREB.
- OZOUF Mona, *Bertrand, Baptiste, Joseph, Marie Sandre, la classe ininterrompue. Cahiers de la famille Sandre, enseignante (1780-1960)*, Paris, Hachette, 1979.
- PASCAL Henri, *Histoire du travail social en France, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Presses de l'École des hautes études en santé publique, 2014.
- PELLETIER Denis, « Le catholicisme social en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Une modernité paradoxale », in PELLISTRANDI Benoît, (dir.), *L'Histoire religieuse en France et en Espagne, Madrid, Casa de Velázquez, 2004*, pp. 371-387.
- PETIT Jacques-Guy, MAREC Yannick (dir.), *Le Social dans la ville en France et en Europe, 1750-1914*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 1996.
- PETIT Jacques-Guy et al., *Intégration et exclusion sociale d'hier à aujourd'hui*, Paris, Anthropos, 1999.
- PIERRE Éric, « La loi du 19 avril 1898 et les institutions », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 2, 1999, pp. 113-127.
- PINEAU Frédéric, *La Croix-Rouge française. 150 ans d'histoire*, Paris, Éditions Autrement, 2014.
- PINELL Patrice, *La Bonne Société et la cause de la petite enfance. Sociogenèse de la première loi française de protection de l'enfance (1874)*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2019.
- POUJOL Geneviève, « Éducation populaire : une histoire française », *Hermès, La Revue*, vol. 42, n°2, 2005, pp. 126-130.
- PROCHASSON Christophe, « Les congrès, lieux de l'échange intellectuel (1850-1914). Introduction », *Mil neuf cent*, n°7, 1989. pp. 5-8.
- ROLLET Henri, *L'Action sociale des catholiques en France*, 2 tomes, 1871-1901, Paris, Boivin & C<sup>ie</sup>, 1948, et 1901-1914, Paris, Desclée de Brouwer, 1958.
- SCHMANN Stefan, *Im Zeichen der Menschlichkeit, Geschichte und Gegenwart des Deutschen Rotes Kreuz*, Stuttgart, DVA, 2013.
- SCHROEDER-GUDEHUS Brigitte, « Les Congrès scientifiques internationaux : avant-propos », *Relations internationales*, n° 62, été 1990, pp. 111-114
- SEGALEN Martine, *À qui appartiennent les enfants ?* Paris, Tallandier, 2010.
- SILHOL Bruno, « La théorie du patronage de Le Play : Une illustration », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 25, n° 1, 2007, pp. 109-124.

SORREL Christian, « Les congrès diocésains et la mobilisation des catholiques après la Séparation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/3, n° 87, pp. 85-100.

TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

TOPALOV Christian et al., *Philanthropes en 1900, Londres, New York, Paris, Genève, Grane, Créaphis*, 2019.

TOURNÈS Ludovic, « La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, n° 35, 2007/2, pp. 173-197.

ZOBERMAN Yves, *Une histoire du chômage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2011.

ZUNZ Olivier, *La Philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.

### **b. Engagement féminin.**

ACCAMPO Elinor A., FUCHS Rachel G., STEWART Mary Lynn, *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 1995.

AFANASYEVA Victoria, « Pratiques de mobilisation des femmes pour la cause anti-alcoolique en France : militantes, enseignantes, femmes de plumes (1873-1903) », *Genre et histoire*, [en ligne], 2017.

BARD, Les Filles de Marianne. *Histoire des féminismes (1914-1940)*, Paris, Fayard, 1995.

BATTAGLIOLA Françoise, « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIX<sup>e</sup> -début XX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 112, n° 2, 2006, pp. 77-104

BATTAGLIOLA Françoise, « Philanthropes et féministes dans le monde réformateur (1890-1910) », *Travail, genre et sociétés*, vol. 22, n° 2, 2009, pp. 135-154.

BATTAGLIOLA Françoise, « Philanthrope et féministe. Itinéraire d'une bourgeoise picarde et vision de la famille ouvrière », *Sociétés contemporaines*, vol. 52, n° 4, 2003, pp. 123-140.

BERTHIAUD Emmanuelle, « Les sociétés de charité maternelle : de la charité à l'assistance médicale », in DINET Marie-Claude, BEAUVALET Scarlett (dir.), *Lieux et pratiques de santé*, Amiens, Ed. Encrage, 2013, pp. 185-203.

BETTE Peggy, « Veuves et veuvages de la première guerre mondiale, Lyon (1914-1924) », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n° 98, février 2008, pp. 191-202.

BETTE Peggy, « Des œuvres de guerre aux offices nationaux : l'évolution de la prise en charge des veuves de guerre (France, 1914-1924) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 9, n°1, 2016, pp. 68-87.

Centre havrais de recherche historique-Amis du Vieux Havre, *Bulletin de liaison* n° 6, juin 1983.

CHARPENEL Marion, « *Le privé est politique !* », *Sociologie des mémoires féministes en France*. Thèse de Science politique dirigée par Marie-Claire Lavabre et soutenue en 2014, Paris, Institut d'Études Politiques de Paris, 2014.

CHEssel Marie-Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque, La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

CHEVANDIER Christian, *Infirmières parisiennes : 1900-1950, émergence d'une profession*. Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

CHOVAUX Olivier, « Origines et enracinement du football-association dans le Pas-de-Calais (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1914) : des jeux aux sports ? », *Revue du Nord*, 2004/2, n° 355, pp. 341-365.

CLOÎTRE, Marie-Thérèse, « Femmes et militance catholique dans le Finistère avant 1914 », in WACHÉ Brigitte (dir.), *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, pp. 31 à 46.

- COHEN Yolande, « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n° 1, 2008, pp. 95-111.
- COHEN Yolande, « Le Conseil national des femmes françaises (1901-1939). Ses fondatrices et animatrices juives », *Archives Juives*, 2011/1, vol. 44, pp. 83-105.
- COVA Anne, *Maternité et droits des femmes en France, XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Anthropos Economica, 1997.
- COVA Anne et DUMONS Bruno (dir.), *Femmes, genre et catholicisme. Nouveaux objets, nouvelles recherches (France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, RESEA, Larhra, 2012.
- DABOUIS Frédéric, « Le groupe angevin de l'Union française pour le suffrage des femmes à travers les archives de Cécile Brunschvicg », *Les Cahiers du CESA*, n° 8, novembre 2014, pp.2-23.
- DELLA SUDDA Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, Thèse de doctorat d'histoire dirigée par Laura Lee Downs et Lucetta Scaraffia, soutenue en 2007, Paris, EHESS.
- DELLA SUDDA Magali, « La politique malgré elles. Mobilisations féminines catholiques en France et en Italie (1900-1914) », *Revue française de science politique*, 2010/1, vol. 60, pp. 37-60.
- DELLA SUDDA Magali, « Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale », *Genre & Histoire* [En ligne], 12-13 | Printemps-Automne 2013.
- DIELBOT Evelyne, FOUCHÉ Nicole, *Devenir infirmière en France. Une histoire atlantique ? (1854-1938)*, Paris, Publibook, 2011.
- DUMONS Bruno, *Les Dames de la Ligue des Femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, 2006.
- FABRE Mélanie, *La Craie, la plume et la tribune, trajectoires d'intellectuelles engagées pour l'école laïque (France, années 1880-1914)*, thèse de doctorat d'histoire dirigée par Vincent Duclert et Rebecca Rogers, soutenue le 25 novembre 2021, Paris, EHESS.
- FAYET-SCRIBE Sylvie, *Associations féminines et catholicisme, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1990.
- JACQUES Catherine, « Le féminisme en Belgique de la fin du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1970 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2009/7-8, pp. 5 -54
- KLEJMAN Laurence et ROCHEFORT Florence, *L'Égalité en marche, le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ; Éd. des Femmes Antoinette Fouque, 1989.
- KNIBIEHLER Yvonne, *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française, 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984.
- KNIBIEHLER Yvonne *Histoire des infirmières en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 2008.
- KOVEN Seth, MICHEL Sonya, *Mothers of a New World. Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, New York and London, Routledge, 1993.
- MAC COOLE Sinead, *No ordinary women, Irish female activists in the revolutionary years 1900-1923*, Dublin, O'Brien, 2015.
- MASUY-STROOBANT Godelieve, HUMBLET Perrine, *Mères et nourrissons, De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Éditions Labor, 2004.
- OFFEN Karen, *Les Féminismes en Europe, 1700-1950*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, traduit par Yvonne Knibiehler.
- POUBANNE Violaine, « Les groupes locaux de l'Union française du Suffrage féminin, 1909-1940 », *Archives du féminisme*, 2003, pp. 15-19.

POUJOL Genviève, *Un féminisme sous tutelle. Les protestantes françaises (1810-1960)*, Paris, Les éditions de Paris-Max Chaleil, 2003.

REVAUGER Cécile, *La Longue marche des franc-maçonnnes. France, Grande-Bretagne, États-Unis*. Paris, Dervy-Livres, 2018.

SCHWEITZER Sylvie, « *Quand des femmes représentent l'État* », *Travail, genre et sociétés*, 1999/2, n° 2, pp. 139-152.

SCHWEITZER Sylvie, *Les Inspectrices du travail, 1878-1974. Le genre de la fonction publique*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

## 6. Monographies, biographies.

ANGLERAUD Bernadette, PELLISSIER Catherine, *Les Dynasties lyonnaises, des Morin-Pons aux Meyrieux, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 2003.

ANGLERAUD Bernadette, « Du caritatif au politique, l'itinéraire de Jeanne Koehler-Lumière », *Clio. Histoire, Femmes et sociétés*, 2006/2, pp. 195-210.

BAQUIAST Paul, *Une dynastie de la bourgeoisie républicaine, les Pelletan*, thèse de doctorat d'histoire dirigée par Jean-Marie Mayeur, Paris IV, soutenue en 1996.

BILLARD Thierry, *Félix Faure*, Paris, Juillard, 1995.

BOURGNE Robert, biographie de Marie-Monique Morre-Lambelin : <http://alinalia.free.fr/Dedicaces%20Introduction.pdf>

DAUPHIN Cécile et POUBLAN Damièle : « Pochet, Louis François (1799-1867) et sa famille », Une correspondance familiale, URI: <https://lettresfamiliales.ehess.fr/w/index.php>.

DIELBOT Évelyne, « Anna Hamilton (1864-1935), l'excellence des soins infirmiers », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 131, n° 4, 2017, pp. 85-100.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988.

MULVIHILL Margaret, *Charlotte Despard : a biography*, London, Pandora, 1989.

NOBÉCOURT René-Gustave, « Les enfances rouennaises d'André Gide », *Études Normandes*, 1981, 30-1, pp. 73-80.

SIEGFRIED André, *Jules Siegfried, 1837-1922*, Paris, Société des bibliophiles havrais, 1942.

STEEL David, « Antécédents gidien. Matilde Rondeaux : Lucile Bucolin ; mythe d'une naissance, naissance d'un mythe. » [en ligne] [http://www.gidiana.net/articles/steel\\_bucolin.pdf](http://www.gidiana.net/articles/steel_bucolin.pdf).

## 7. Ouvrages, études sur la Normandie et la Seine-Inférieure.

ALEXANDRE Bernard, *Le Horsain. Vivre et survivre en Pays de Caux*, Paris, Plon, 1988.

ARDAILLOU Pierre, *Les Républicains du Havre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 1999.

BARJOT Dominique, *Les Patrons du Second Empire : Anjou, Normandie, Maine*, Paris, Éditions A&J Picard, 2000.

BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères, mouvements sociaux et cultures militantes au Havre (1912-1923)*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 1997.

BARZMAN John, SAUNIER Eric, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017.

BOBICHON Emmanuelle, *L'Action du docteur Gibert au Havre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Yannick Marec, Université de Rouen, 1995.

BOIVIN Marcel, « Le problème de la défense de Rouen », in MERLIER Georges (dir), *La Guerre de 1870-1871 en Haute-Normandie*, Rouen, CRDP, 1972, pp. 69-86.

BOIVIN Marcel, « Le mouvement syndical en Seine-Inférieure au début de la III<sup>e</sup> République », in *Études Normandes*, 28<sup>e</sup> année, n°1, 1979, pp. 189-217.

BOST Charles, *Familles protestantes du Pays de Caux*, Lillebonne, chez l'auteur, 1984, 2 vol.

- BOUHIER Claude, « Enseignement technique et enseignement des techniques au Havre avant 1939 », *Études Normandes*, 44<sup>e</sup> année, n°2, 1995, pp.73-86.
- BUFFETAUT Yves, *Les Ports de Rouen et du Havre, deux ports normands en première ligne, 1914-1918*, Louviers, Ysec éditions, 2008.
- CAUCHOIS André, « Histoire de l'Habitat en Seine-Inférieure et en Normandie depuis 1850 - Première partie : maisons et population », *Études Normandes*, n°11, 3<sup>e</sup> trimestre 1952, pp. 145-172.
- CHALINE Jean-Pierre, *Les Bourgeois de Rouen, une élite urbaine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1982.
- CHALINE, Nadine-Josette, *Des catholiques normands sous la Troisième République. Crises. Combats. Renouveaux*. Roanne-Le Coteau, Éditions Horvarth, 1985.
- DAUMAS Jean-Claude, « Elbeuf, 1870-1914 : transformations et déclin de la draperie », in *La Draperie en Normandie du XIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2003, pp. 379-405.
- DE LA VARENDE Jean, *Les Augustin-Normand, sept générations de constructeurs de navires*, Mayenne, Imp. Floch, 1960.
- DELECLUSE Jacques, « Richard Waddington (1838-1913), chef d'entreprise précurseur, républicain de conviction, animateur régional et citoyen français d'excellence », in *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 2007, pp.195-219.
- DIZ Anabel, *Les Gens de la Côte : splendeur et déclin (1850-1950)*, mémoire de maîtrise, Université du Havre, 2002.
- DUFRESNE-SEURRE Geneviève, *Les Waddington, une dynastie de cotonniers en Eure-et-Loir : 1792-1961*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, SAEL, 1990.
- EUDES Robert, « Histoire religieuse du diocèse de Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle », *Études normandes* n°71, 1956.
- FERRIÈRE Hervé, *La Ligue de l'Enseignement en Seine-Inférieure, XIX<sup>e</sup> siècle-début du XX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Haute-Normandie, 1983.
- FURON Gérard-A., *La Guerre de 1870-1871 en Normandie*, Athis, éd. Charles Corlet, 2007.
- GROSDIDIER Hubert, *La Franc-maçonnerie à Rouen, 1803-1918*, Rouen, Éditions des Falaises, 2017.
- HENRY Stéphane, *La Lutte contre la tuberculose en Haute-Normandie (1914-1939), modèle sanitaire exemplaire ou vaste artifice médiatique ?* Thèse d'histoire soutenue le 17 juin 2009 sous la direction de John Barzman, Université du Havre, 3 tomes.
- HENRY Stéphane, *Vaincre la tuberculose (1879-1939). La Normandie en proie à la peste blanche*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013.
- KITTS Anthony, « Le bureau de bienfaisance du Havre sous la Troisième République : entre laïcisation et adaptations (1890-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 6, n°1, 2013, pp. 83-102.
- LARGESSE Pierre, « La 'goutte de lait' d'Elbeuf. Étude sur son efficacité », *Annales de démographie historique*, EHESS, 1990, pp. 43-52.
- LECOUTEUX Pierre, *La Société industrielle de Rouen (1872-1939) : une sociabilité spécifique ?*, Thèse d'histoire dirigée par Serge Chassagne et soutenue à l'Université de Lyon 2 en 1996.
- Le Havre, les Francs-Maçons et la mer, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Oissel, éditions Octopus, 2019.
- LEMENOREL Alain (dir.), *Nouvelle histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, 2004.
- LEVERT Florence, « L'élevage' des bébés à Fécamp (1894-1928) », *Ethnologie française*, vol. 39, n° 1, 2009, pp. 141-149.

MANNEVILLE Philippe, « Les ambulances au Havre pendant la guerre de 1870-1871 », *Bulletin de la Société d'histoire des hôpitaux*, 1977, pp. 82-99.

MANNEVILLE Philippe, « Les négociants protestants havrais en 1855 », *Annales de Normandie*, 1988, pp.131-132.

MANNEVILLE Philippe, « Jules Siegfried et la création du lycée de jeunes filles du Havre », *Études Normandes*, 45<sup>e</sup> année, n°3, 1996, pp. 55-63

MAREC Yannick, « De la dame patronnesse à l'institutrice. La petite enfance entre la charité et l'instruction à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle ...», *Annales de Normandie*, mai 1985, pp.121-150.

MAREC Yannick, *Les Hôpitaux de Rouen du Moyen Age à nos jours*, Rouen, 1995.

MAREC Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale, (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, La Documentation française/Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2 tomes, 2002.

MARQUIS Jean-Claude, *L'École primaire en Seine-Inférieure, 1814-1914*, s.l., FOL, 1982.

NOURRISSON Didier, *Alcoolisme et anti-alcoolisme en France sous la Troisième République : l'exemple de la Seine-Inférieure*, Paris, La Documentation Française, 1988, 2 tomes.

PAKENHAM Simona, *Quand Dieppe était anglais, 1814-1914*, Dieppe, éd. Les Informations dieppoises, 1971, trad. d'Alain Gillette, titre original *Sixty miles from England, the English at Dieppe, 1814-1914*.

RANNOU Hélène, « De la vase aux pavés, la grève des terrassiers havrais en 1900 », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 125 | 2014, pp. 21-32.

ROUGIER-PINTIAUX Pascale, « L'École d'apprentissage du Havre : une tentative d'éducation populaire », *Revue française de sociologie*, 1983, 24-4. pp. 653-678.

SAUNIER-LE FOLL Claire, *Les Femmes dans l'espace public au Havre : les associations. (1880-1914)*, Master 2 CESUP, Université du Havre, 2015.

SAUTEREAU Manuelle, « Aux origines de la pédiatrie moderne : le docteur Léon Dufour et l'œuvre de la "Goutte de lait" (1894-1928) », *Annales de Normandie*, 41/3, juil. 1991, pp. 217-233.

VADELORGE Loïc, *Rouen sous la III<sup>e</sup> République, Politiques et pratiques culturelles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.



## Table des illustrations.

### Chapitre premier.

Graphique n° 1. Les créations associatives en Seine-Inférieure (mai 1862- juillet 1901).....	45
Carte n° 1. Tissu associatif et densité de population par arrondissement en Seine-Inférieure (1901).....	47
Tableau n° 1. Répartition juridique des structures d'action sociale en 1890 en Seine-Inférieure.....	57
Graphique n° 2. Enseignantes et enseignants au Havre (1890-1914).....	90

### Chapitre deux.

Tableau n° 2. Associations d'action sociale en Seine-Inférieure et en France vers 1900.....	124
Tableau n° 3. Société de charité maternelle et Goutte de lait à Rouen : origine des recettes (1890-1901).....	143
Tableau n° 4. Effectifs des comités de la Croix-Rouge en Seine-Inférieure (1905-1909).....	148
Carte n° 2. Localisation et effectifs des comités de la SSBM, de l'ADF et de l'UFF (1905-1909).....	149

### Chapitre trois.

Tableau n° 5. Présence des femmes au sein des délégations cantonales de l'instruction publique en 1914.....	220
---	-----

### Chapitre quatre.

Tableau n° 6. Délai entre la fondation et la déclaration de cinq œuvres féminines au Havre.....	236
Tableau n° 7. Les associations affiliant des femmes au Havre entre 1890 et 1914 : décompte par type de structure.....	243
Tableau n° 8. Fonctions et implication financière des membres de la Goutte de lait de Rouen (année 1901).....	250
Tableau n° 9. Distribution de l'affiliation entre 1890 et 1914 en Seine-Inférieure.....	254
Tableau n° 10. Évolution de la pluri-affiliation au Havre entre 1900 et 1910.....	255
Tableau n° 11. Répartition des champs d'action sociale parmi 54 femmes pluri-affiliées (1890-1914).....	258
Graphe n° 1. Représentation bi-modale du réseau havrais (1905).....	267
Graphe n° 2. Représentation uni-modale du réseau havrais (1905).....	268
Tableau n° 12. Principales données statistiques du réseau havrais (1890-1914).....	269
Graphes n° 3 à 6. Évolution du réseau havrais (1895-1910). Représentations uni-modales.....	272

### Chapitre cinq.

Tableau n° 13. Profession ou état des conjoints et des pères des affiliées (cohorte 1).....	285
Tableau 14. Profil des carrières en fonction du nombre des affiliations.....	298
Tableau n° 15. Efficacité de la carrière selon la profession de l'époux.....	300
Figure n° 1. Devenir des affiliées de la cohorte 1 .....	302
Tableau n° 16. Généalogie de la famille Delaroche.....	306
Graphes n° 7 et 8. Positions respectives de Georgina Latham et de Marie Roederer au sein du réseau havrais en 1905 et 1910.....	315
Tableaux n° 17 et 18. Statistiques simplifiées : Georgina Latham et Marie Delaroche.....	316
Tableau n° 19. Répartition des âges en fonction de la date de première affiliation.....	318
Tableau n° 20. Professions féminines déclarées (cohorte 2).....	321
Tableau n° 21. Profession ou état des conjoints : comparaison des cohortes 1 et 2.....	322
Figure n° 2. Devenir des affiliées de la cohorte 2 .....	325
Graphe n° 9. Positions respectives des principales affiliées rouennaises (1910-1914).....	336

Tableau n° 22. Statistiques simplifiées des positions de Marie Maillard, Marguerite Le Plé, Berthe Degruelle.....	337
Tableau n° 23. Affiliées de la Goutte de lait et de l'UFF de Rouen domiciliées à l'extérieur de l'agglomération rouennaise (1900-1904).....	340
<b>Chapitre six.</b>	
Tableau n° 24. Publications nationales et régionales de la SSBM, de l'ADF et de l'UFF (1865-1914).....	363
Tableau n° 25. Titres de presse diffusés dans les mouvements féminins en Seine-Inférieure jusqu'en 1914.....	365
Graphique n° 3. Le genre de la présence en congrès (1890-1914).....	375
Graphique n° 4. Participation aux congrès et affiliation.....	377
Tableau n° 26 . Les réseaux des affiliées de Seine-Inférieure en congrès avant et après 1905 : statistiques.....	382
Graphes n° 10 et 11. Les réseaux des affiliées de Seine-Inférieure en congrès avant et après 1905 : représentation bi-modale.....	382
<b>Chapitre sept.</b>	
Tableau n° 27. Hôpitaux ouverts dans le Nord-Ouest de la France au premier mois de guerre et pendant la durée du conflit.....	405
Tableau n° 28. Les œuvres de guerre du vêtement, un exemple de créations multiscalaires.....	413
Tableau n° 29. Situation maritale et époux mobilisables parmi les femmes aux responsabilités dans les associations en août 1914.....	426
Figure n°3. Devenir du personnel des œuvres présent au début du conflit (cohorte 1 et 2).....	428
Tableau n° 30 : Affiliations aux œuvres de guerre et aux œuvres antérieures (Rouen, Le Havre).....	430
Tableau n° 31. Les réseaux formés par les œuvres de guerre (1914-1919) au Havre et à Rouen : statistiques.....	434
Graphes n° 12 et 13. Les réseaux formés par les œuvres de guerre (1914-1919) au Havre et à Rouen : représentation bi-modale.....	434
Tableau n° 32. Les œuvres nées de la guerre : le genre des bureaux.....	438
Tableau n° 33. Liens entre affiliées néophytes et bénéficiaires des œuvres nées de la guerre (Le Havre, Gravelle, Rouen).....	441
Tableau n° 34. Souscriptions et quêtes en zone rurale, 23 août-13 septembre 1914.....	449
Tableau n° 35. Subventions aux colis de guerre selon le genre des comités.....	454
<b>Chapitre huit.</b>	
Tableau n° 36. Associations philanthropiques américaines intervenant en Seine-Inférieure (1915-1918).....	493
<b>Chapitre neuf.</b>	
Tableau n° 37. Évolution de la population des cinq départements normands (1911-1921).....	528
Tableau n° 38. Subventions accordées en 1922 aux œuvres d'assistance maternelles et de l'enfance par le ministère de l'Hygiène.....	546
Figure n° 4. Flux des affiliées de la cohorte 3 .....	550
Tableau n° 39. Données statistiques simplifiées des réseaux bi-modaux du Havre et de Rouen (1923).....	555
Graphes n° 14 et 15. Représentations uni-modales des réseaux havrais et rouennais (1923).....	556
Graphes n° 16. Liens institutionnels et liens informels entre les associations havraises.....	561

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

### A

*Aboulker Marie* : 274  
Abramovitch (docteur) : 141 ; 146 ; 192 ; 234 ; 499  
Abramovitch Isabelle : 242  
Acher : 115  
Adeline : 206  
*Agulhon Maurice* : 9-10 ; 36 ; 46  
Albert I : 484  
Alloignet-dit-Sauquet Marguerite : 133 ; 165  
*Anceau Eric* : 283  
Ancel (famille) : 117 ; 164 ; 290 ; 302  
Ancel Georges : 334 ; 448  
Ancel Marie : 388 ; 475 ; 488 ; 511  
André Joséphine : 99  
Aubert Mathilde : 367  
Aubourg de Boury Guillaume : 287  
Aubry (famille) : 549  
Auclert Hubertine : 99  
Audigier Georges : 326  
Audouard Olympe : 212  
Auray de Saint-Pois Anne-Marie : 559  
Avril de Sainte-Croix Adrienne dit Ghénia : 214 ; 400 ; 471 ; 474 ; 487

### B

Badin Auguste : 411  
Barbeau J.-B. : 62  
*Bard Christine* : 384 ; 400 ; 530  
*Barjot Dominique* : 286  
Barrabé : 126  
Barthélémy Georges : 204  
*Barthélémy Pascale* : 9  
*Barzman John* : 16 ; 473  
Basset Frank : 41 ; 138 ; 174 ; 347 ; 425 ; 464 ; 500 ; 552  
Bassot (Générale) : 176  
Bassot Marie-Jeanne : 175-176  
*Battagliola Françoise* : 263  
Bauer (madame) : 274  
Bazire (abbé) : 105  
Bazire (madame) : 209-210  
Bazire Edmond : 206 ; 209 ; 474  
Beaugendre (madame) : 531 ; 533  
Beer Alphonse : 138  
Begouën (famille) : 164 ; 290  
Begouën de Meaux André : 196-197 ; 236  
Begouën Flore : 385

Begouën de Meaux Jacques-François : 196  
 Begouën (madame Max) : 181  
 Begouën Mélanie : 391  
 Belleville Louise : 68  
 Belluot Berthe : 171  
 Benner Charles : 109  
 Benner Lucie : 109  
 Benner Sophie : 108  
 Benoist Laure : 416 ; 460 ; 488  
 Benoit XV : 539  
 Béquet de Vienne : 207  
 Bérot-Berger Marie-Louise : 11 ; 253  
 Berryer : 496  
 Bert Paul : 89 ; 200  
 Bert Pauline : 486  
 Besselièvre Charles : 50 ; 108-109 ; 291  
 Besselièvre Jeanne-Zélie : 102  
*Bette Peggy* : 459 ; 519  
 Beyens (madame) : 485  
 Bicknel : 496  
 Billard Juliette : 422  
 Binet Camille : 510  
 Binet Marie : 511  
 Blais (mademoiselle) : 554  
*Blandin Claire* : 357  
 Blin Maurice : 295  
 Blot-Lefebvre (madame) : 194 ; 199 ; 503  
 Bobée Marie-Noémi : 236  
 Bonnet Thérèse : 118 ; 296  
 Bonneviel Maria : 487  
 Borel (madame Emile) : 398  
 Bouneau Jean-Baptiste : 329  
 Bouneau Mathilde : 329  
 Bourgeois Léon : 8 ; 15 ; 35 ; 64 ; 169 ; 201 ; 279 ; 543  
 Boutry Henry : 70  
 Boyenval Théophile : 204  
 Boyer Alice : 174 ; 531 ; 533  
 Breton Jules-Louis : 542  
 Briand (général) ; 74  
 Briand (famille) : 163  
 Briand (madame) : 386  
 Bricard (famille) : 164  
 Bricard Henriette : 173 ; 194  
 Briclot (madame) : 505  
 Brière-Maupas (famille) : 329  
 Brière Elisabeth : 326  
 Brière Marguerite : 329  
 Brière de l'Isle Edmé : 328-329  
 Brière de l'Isle Léon : 329

Brière de l'Isle Thomas : 329  
Brindeau (famille) : 111 ; 163 ; 167  
Brindeau Alphée : 115  
Brindeau André : 297  
Brindeau Gustave : 163  
Brindeau Juliette ; 296-297  
Brindeau Léon : 163-164  
Brindeau Louis : 85 ; 111 ; 114-116 ; 181 ; 349  
Brindeau-Sigaudy (famille) : 168  
*Brodiez-Dolino Axelle* : 24  
Broström Stéphanie : 3é ; 119-120  
Brouardel (docteur) : 135  
Brunet Emile : 485  
Brunhes Henriette : 190 ; 196  
Brunhes Jean : 196  
Brunon Raoul : 82 ; 142 ; 250 ; 256 ; 341  
Brunschvicg Cécile : 18 ; 21 ; 206-207 ; 215 ; 223 ; 400 ; 469 ; 472 ; 530 ; 533-534 ; 538 ; 568  
Brunschvicg Léon : 207-208  
Budin (docteur) : 141  
Bryant-Desplanques (madame) : 110  
Buisson Ferdinand : 276 ; 351  
Busch Georges : 464  
*Butler Judith* : 348

## C

*Cabanes Bruno* : 507-508  
Cahen (madame Benjamin) : 274  
Cahen Coralie : 79  
Caillatte-Jung (famille) : 169  
Caillatte Charles : 465  
Caille Clémence : 247 ; 352  
Capelle (madame) : 139  
Carel-Delaunay Amélie : 205  
Carlhian Victor : 190  
*Carnoy Henry* : 384  
Cartier Berthe : 102 ; 251 ; 334  
Carton de Wiart Henri : 485  
Carton de Wiart Juliette : 485 ; 490 ; 496  
Cauchois André : 152 ; 540 ; 542  
Cavell Edith : 478 ; 482  
Chabaille Cécile : 254  
*Chaline Nadine-Josette* : 55  
*Chaline Jean-Pierre* : 16 ; 67 ; 288 ; 323 ; 524  
Chancerel Jeanne : 388  
*Chaperon Sylvie* : 29  
*Charenton Benoît* : 24  
Chapman Catt Carrie : 492  
Charle Christophe : 227 ; 282

Charrondi re Valentine : 542  
Chartier Emile dit Alain : 207; 244 : 479  
Chegaray Elisabeth : 181 ; 236  
Cherfils Charles : 100  
Chessel Marie-Emmanuelle : 10 ; 189 ; 195 ; 475  
Chevalier de Coninck Suzanne : 488  
*Chevandier Christian* : 11-12  
Child Dorothy : 497  
Child Lydia-Maria : 312  
*Cholvy G rard* : 55 ; 161  
Chottard (madame) : 475  
Chouillou Edouard : 108-109 ; 126  
Chouillou Jean-Victor : 108  
Chouillou Sophie : 107-108 ; 206 ; 390  
Clemenceau : 486  
Clerc Camille : 78  
Clipperton (madame) : 483  
Clo tre Marie-Th r se : 185  
Clouet (famille) : 117  
Clouet Jenny : 181-182 : 185  
Clouet Jules : 181  
Clyde Clark Ida : 492  
Coche Camille : 61  
Cohn Albert : 106  
Colchen (madame) : 442  
Colchen Charles : 420-421  
Collet de Canteloup Sophie : 385  
*Concato Francis* : 295  
Condorcet : 209  
Costadau Louise : 92 ; 341  
Cotter C dric : 491  
Coty Ren  : 138 ; 204 ; 369  
Coupery (famille) : 181  
Couvert Madeleine : 169 ; 173 ; 326  
Cox Katherine : 497  
Crosnier Emmanuelle : 439

## **D**

d'Et  Gustave : 180  
Daliphard Edmond : 109  
*Daumas Jean-Claude* : 293  
*Dauphin C cile* : 356  
Davillier Marie-Anne : 441  
de Bassoncourt (madame) : 75  
de Boury (marquise) : 67 ; 287-288  
de Breda F. : 72  
de Broqueville Charles : 484 ; 521  
de Coninck Fr d ric : 115

de Coninck James : 153  
 de Croismare Marguerite : 236 ; 560  
 de Germiny (comtesse) : 67 ; 287  
 de Geuser (famille) : 164 ; 238 ; 503  
 de Geuser Antoine : 236, 238  
 de Geuser Henriette : 236 ; 238 ; 255 ; 257 ; 259  
 de Geuser Marie-Antoinette : 238  
 de Gourlet Apolline : 170 ; 367  
 de Heyder (famille) : 165 ; 286 ; 303 ; 553  
 de Heyder Anne : 553 ; 558  
 de Heyder Gabrielle : 296 ; 308  
 de Heyder Karl : 165  
 de Melun Armand : 57  
 de Montès-Loir Hélène : 512-513  
 de Montfort Louis : 186  
 de Montluc (madame) : 500  
 de Mun Albert : 162 ; 512 ; 539  
 de Mun (madame) : 183  
 de Pomereu Robert : 186  
 de Pomereu (marquise) : 186 ; 198  
 de Reynold (madame) : 198  
 de Robillard de Beaurepaire Marie : 422  
 de Rothiacob Clothilde : 67 ; 287 ; 427 ; 440 ; 517  
 de Sainte-Marie d'Agneaux (marquise de) : 466  
 de Tscharner Albert : 118 ; 133  
 de Tscharner Caroline : 52 ; 118 ; 165 ; 313  
 de Valette Irène : 184  
 de Vismes Emma : 137 ; 248 ; 257 ; 261 ; 410 ; 437 ; 474  
 de Welling (docteur) : 81 ; 110  
 de Witt-Schlumberger Marguerite : 474 ; 533 ; 538  
 Debonne-Mathieu (madame) : 518  
 Decroix Juliette : 200 ; 324 ; 331-332 ; 401 ; 478 ; 531 ; 542  
 Degruelle Berthe : 216 ; 245 ; 261 ; 337  
 Degruelle Marie-Berthe : 211  
 Deherme Georges : 206  
 Delabost Emilie : 102  
 Delacrétaz Marie-Caroline : 182  
 Delamare (famille) ; 436  
 Delamare Blanche : 75  
 Delaroche (famille) : 78 ; 165 ; 290 ; 304-305 ; 307-309 ; 313 ; 557  
 Delaroche Elise : 133  
 Delaroche Henry : 167  
 Delaroche Julie : 165 ; 304 ; 309 ; 374  
 Delaroche Marie : 165 ; 299 ; 313  
 Delaroche Michel : 165 ; 307  
 Delaroche Raoul : 165  
 Delessert Cécile : 305  
 Delessert Etienne : 305  
*Della Sudda Magali* : 95 ; 177 ; 197 ; 229

Deneufville (madame) : 448  
 Denolly Marie : 154 ; 388 ; 390  
 Denomaison Hélène : 442  
 Deraismes Maria : 99 ; 212 ; 327 ; 481  
*Dermpjes Geneviève* : 343 ; 355  
 Dero (mademoiselle) : 197  
 Dero Louise : 326  
 Dero Marcelle : 326  
 Dérode Alphonse : 238  
 Déronde (mademoiselle) : 136  
 Deschamps Louis : 396 ; 402 ; 415-417 ; 540 ; 546-547  
 Deschamps Maxime : 418  
 Desgranges (chanoine) : 542  
 Deshayes Berthe : 102  
 Despard Charlotte : 477  
 Devuns (Mlle) : 192 ; 380  
*Dielbot Evelyne* : 20  
 Dieutre Charles : 85 ; 92  
 Diguët (madame) : 185  
 Doliveux : 478-480  
 Dollfus (madame) : 87 ; 120  
 Domer Eugénie : 352  
 Dourt : 115  
 Dreyfus (affaire) : 15 ; 39 ; 192 ; 208  
 Dreyfus-Paraf (famille) : 294  
 Dreyfus Ernest : 294  
 Dreyfus Ernestine : 294  
 Drouët : 339  
 Du Pasquier Hélène : 136  
 Du Pasquier Hermann : 136 ; 167 ; 187 ; 208  
*Dubesset Mathilde* : 281  
 Dubosc Marie-Eugénie : 185  
 Duchêne Gabrielle : 479  
*Duclert Vincent* : 27 ; 208 ; 344  
 Duchaussoy Auguste : 54 ; 155 ; 369 ; 374  
 Duchemin Claire : 390  
 Duchemin Emile : 108  
 Duclos Lucien : 185  
 Dufour Léon : 121 ; 123 ; 140-141 ; 183 ; 185 ; 240 ; 249 ; 421  
*Dufresne-Seurre Geneviève* : 104  
 Duglé Eugénie : 462  
 Duglé Robert : 182-183 ; 421 ; 503  
*Dumons Bruno* : 96 ; 177 ; 179  
 Dumontier Louis : 514  
 Dunant Henri : 53 ; 72  
 Dupont Charlotte : 316  
*Duprat Catherine* : 35 ; 58-59  
 Durand-Viel J. : 238  
 Durand Marguerite : 344 ; 357



Duriez Laure : 450  
Duriez Louise : 559  
*Durkheim Emile* : 7  
Duval Georges : 445  
Duval de Lescaude (madame) : 179  
Duvivier Nicolas : 109

## E

Edou (famille) : 164 ; 194  
Edou Marie : 194 ; 245  
Ehrmann Edmond : 77  
Ehrmann Valérie : 77 ; 283-284 ; 293  
Elie-Lefebvre Henri : 287  
Elie-Lefebvre Jeanne : 287-288 ; 422  
*Encrevé André* : 161  
Etignard de la Faulotte Marie : 388 ; 392  
Eugénie : 65  
Exelmans Amélie : 78

## F

*Fabre Mélanie* : 201  
Fabre-Romain Agathe : 219 ; 221  
Falaize Urbain : 197  
Fallourd Henriette : 479  
Falque Albert : 539  
Farré Sébastien : 490  
Fauconnet : 206  
*Fayet-Scribe Sylvie* : 20  
Fauques de Jonquières (amiral) : 483 ; 504  
Fauquet Albert : 108 ; 291  
Fauquet Léontine : 102 ; 410  
Faure (pasteur) : 205  
Faure Félix : 85 ; 112 ; 132 ; 167 ; 169-170 ; 245 ; 307 ; 310  
Felix-Faure Lucie : 18 ; 169-171 ; 173-174 ; 196 ; 198 ; 223 ; 241 ; 319 ; 387 ; 392 ; 402 ; 568  
Feraille Marie-Ernestine : 245  
Ferrère (madame) : 185 ; 503  
Ferrère Théodore : 73  
Ferry Jules : 97 ; 280  
Feuillette Raymond : 170  
*Feulard Henri* : 363  
Flaubert : 287  
*Filleule Olivier* : 343 ; 569  
Flavigny (famille) : 295  
Flavigny Constant : 295  
Floquet Marie : 505  
Forbras (abbé) : 58  
Former Catt : 492

Fortoul (madame) : 152-153  
Foucher de Careil (madame) : 79  
Fougeret (madame) : 65  
Frémont Charlotte : 530  
French Lord : 477  
*Fridenson Patrick* : 396  
Frossard Jeanne : 180 ; 184-186  
Frossard Marie : 180  
Frottier (docteur) : 135

## G

Gahéry Marie : 175  
Gallois Laure : 181 ; 194 ; 198  
Gambetta Léon : 41 ; 161 ; 231  
Gantois Jeanne : 328  
Garreta : 341  
Gascuel (madame) : 477  
Gassion Marie : 421  
Gast (pasteur) : 477  
Gast Fernand : 205  
Génestral (famille) : 313  
Génestral Camille : 173  
Génestral Henry : 115-116 ; 167  
Génestral Léonie : 121 ; 254 ; 259 ; 316 ; 431 ; 460 ; 488  
Génestral Maurice : 173 ; 313  
*Ghiati Claude* : 353  
Gide André : 309  
Gide Charles : 43 ; 190 ; 197 ; 221  
Gibert Joseph : 79 ; 87-88 ; 96 ; 136 ; 141 ; 208 ; 353 ; 499 ; 546-547 ; 550 ; 552 ; 558  
Gibert Marc : 499 ; 551 ; 553  
*Gilson Frank* : 24  
*Ginalski Stéphanie* : 157 ; 262  
Girault Mathilde : 176  
Givon Louise : 102  
Glazbrock (mrs) : 292  
Goblet d'Alviella Eugène (madame) : 485  
Goblet René : 91 ; 485  
Godebin Marie-Antoinette : 453 ; 505  
Goujon Germaine : 535  
Grivault Marie : 462  
Grosos (famille) : 164 ; 503  
Grosos Eugène : 286 ; 289  
Grosos Laure : 118 ; 194 ; 257 ; 326 ; 436  
Grosos Raoul : 447  
Gruez Laure : 190 ; 196  
Grundhauser (madame) : 467-468  
*Gubin Eliane* : 29  
Guérin Marie : 205

Guernet Prosper : 92  
*Gueslin André* : 35 ; 59  
Gueymard Fernande : 447  
*Guilhaumou Jacques* : 343 ; 355  
Guillard Paul : 172 ; 174 ; 197 ; 214 ; 236 ; 425  
Guillaume Louise : 204 ; 427  
*Guillaume Pierre* : 35  
Guillemard Ulysse : 87  
Guillemin (docteur) : 351  
Guillemin (général) : 364  
Guillot Denis : 112-115  
Guillou Marie-Eugénie : 411

## H

*Habermas Jurgen* : 344  
Hackett Amy : 481  
*Halais Jérémie* : 24  
Hauser Georges : 464  
Hébert Charles : 126 ; 288  
Hébert Jeanne : 251 ; 288 ; 330  
Hébert-Visinet : 106  
Helleputte (madame) : 485 ; 521  
Hendlé Betty : 106 ; 331  
Hendlé Ernest : 106 ; 113 ; 126 ; 151 ; 335  
Hennion : 447  
Herrmann Irène : 491  
Herrenschmidt Albert : 446  
Hérubel Frédéric : 137 ; 205  
Hess-Larue (famille) : 169  
Hess Georges : 167  
Hess Marie-Mathilde : 163  
Hippeau Célestin : 29  
Hippeau Eugénie : 29 ; 123 ; 142  
Hoon Dorothy M. : 447  
Hopkins John : 496  
*Horne Janet* : 125 ; 343  
*Horne John* : 508  
Hubert (madame Jacques) : 30  
Huchet Henri : 130 ; 367  
Huchet (madame) : 367-368  
Humphery Maud : 466-467  
Husson Céline : 236  
Hymans Paul : 485  
Hymans Thérèse : 485 ; 490

## I

Iselin (famille) : 113 ; 305  
Iselin William : 132-133

## J

Jacky Anna : 220  
*Jacques Catherine* : 489  
Jardin Henri : 100 ; 327  
Jardin Marie : 216 ; 220 ; 257 ; 327 ; 431  
*Jaume Lucien* : 49  
Jeanne Berthe : 251 ; 337  
Joffre : 468  
Joret des Closières Louis : 73  
Jouault Gaston : 204 ; 427  
Jouault Louise : 530  
*Jouve Henri* : 385  
Juillerat Paul : 284  
Jung (famille) : 113 ; 167 ; 290 ; 305 ; 307-308 ; 464  
Jung Friedrich Auguste : 464  
Jung Caroline : 464

## K

Kablé (famille) : 305  
Kablé Julie : 309  
Kablé Suzanne : 500 ; 547 ; 561  
Kaiser Jane : 441  
*Kalifa Dominique* : 35  
Keitinger (famille) : 286  
Keitinger Antoine : 126  
Keitinger Jules-Bernard : 286  
Kerdyk (famille) : 167  
Kerdyk (madame veuve) : 387  
Kerdyk Anna : 464  
Kerdyk Hélène : 464  
*Klejman Laurence* : 357  
Klobukovski Alexandre : 486  
Klobukovski Antony : 486  
Klobukovski Pauline : 447 ; 486-488  
*Knibiehler Yvonne* : 12 ; 320  
Koechlin-Schwarz Emma : 54  
Koehler-Lumière Jeanne : 253  
Kolb-Bernard : 391  
Koppe Louise : 75  
*Koven Seth* : 122

## L

Labasque (madame) : 101  
Laboureix : 115  
Lacombe Claire : 40  
Lafaurie : 173  
Lafaurie Charles : 173 ; 465  
Lafond Marie : 69 ; 422  
Lallemand Charles : 510 ; 526 ; 543-544 ; 552  
*Lalouette Jacqueline* : 51  
Lamotte (famille) : 164 ; 167  
Lamotte Edgar : 167  
Lamy (madame) : 477  
*Langlois Claude* : 55  
Lang Marie : 274  
Lanoux Rose ; 531-532 ; 535-537  
Lanseigne Jenny : 295  
*Lapied Martine* : 343 ; 355  
*Largesse Pierre* : 295  
Larousse Pierre : 387  
Leroy-Liberge Geneviève : 475  
Larue (famille) : 165 ; 167 ; 171 ; 174  
Larue Anna : 173-174  
Larue Edouard : 73  
Larue Laure : 383  
Larue Léonie : 181 ; 257 ; 259 ; 262 ; 316 ; 448  
Lassire (famille) : 533  
Lassire Maria : 537  
Latham (famille) : 168 ; 171 ; 305 ; 307 ; 316 ; 436 ; 465 ; 557  
Latham Edmond : 133 ; 165 ; 167-168  
Latham Georgina : 132 ; 136 ; 139 ; 162 ; 165 ; 197 ; 254 ; 259 ; 261 ; 296 ; 309 ; 311-316 ; 441 ; 436 ; 438 ; 488 ; 511  
Latham Isabelle : 173 ; 464  
Latham Jeanne : 441  
Le Barbier de Tinan (famille) : 305  
Le Barbier de Tinan Charles Aldebert : 78  
Le Barbier de Tinan Georgina : 78  
Le Bègue de Germiny Adrien : 288  
*Le Bèguec Gilles* : 39-45  
Le Baron Marie : 156 ; 353  
Le Clerc Valentine : 455 ; 463  
Le Fer de la Motte Mercédès : 175  
Le Liser Claire : 447  
Le Manhec Marthe : 553  
Le Manhec Mélanie : 553  
Le Plé Amédée : 52 ; 330  
Le Plé Marguerite : 258 ; 328 ; 330-331 ; 336-337 ; 383 ; 559  
Le Taillandier Auguste : 56  
Lebail (madame Yves) : 367

Lebas Georges : 408 ; 415  
Leblond Auguste : 419  
Leblond René : 421  
Leblond-Dubos Jeanne : 421  
Lebon Marie : 107  
Lebon Maurice : 85 ; 88 ; 109  
Lecaplain Marie : 108  
Lecadre (docteur) : 53 ; 123 ; 142 ; 241  
Lechevallier Ferdinand : 70  
Leclin (veuve) : 254 ; 327  
Lee Downs Laura : 137 ; 472  
Lefebvre Justine : 385  
Lefierdebras Blandine : 263  
Legrain (docteur) : 131  
Lemaître Georges : 254  
Lemaître Pauline : 254  
Lemarchand Raymond : 544  
*Lemercier Claire* : 27 ; 226 ; 228 ; 263 ; 266 ; 282 ; 296  
Léon Pauline : 40  
*Leonard Chris* : 371  
Lerch (famille) : 436  
Lerch (madame) : 121  
Lerebours Marie : 411 ; 437 ; 505  
Lereculeur : 339  
Leroy (docteur) : 153  
Lesergeant abbé : 423 ; 503  
Lesouef Jules : 109  
Lesourd Adrien : 541  
Leteutre Désirée : 411  
*Letulle Maurice* : 363  
*Lévêque Sandrine* : 350 ; 370  
Levigoureux Adrienne : 516  
Lévy-Duplat Clara : 500  
Lion Georgina : 204 ; 207  
Lion Suzanne : 536-537  
Lockhart Berthe : 118 ; 194 ; 326 ; 503  
Longère Marie-Augustine : 441-442  
Lopez : 206  
Lorne Campbell Currie : 500  
Lorne Currie Isabelle : 500  
Loth Julien : 126 ; 351 ; 391  
Lumière Jeanne : 11 ; 253 ; 327

## **M**

Mac Leod Hélène : 429  
Mac Mahon : 294  
*Machelon Jean-Pierre* : 43  
Maillard (famille) : 549

Maillard Jean : 218 ; 329 ; 462  
 Maillard Marcel : 329  
 Maillard Marie : 137 ; 139 ; 216 ; 222 ; 245 ; 248 ; 257 ; 261-262 ; 328-332 ; 336-337 ; 341 ; 378 ;  
 383 ; 410 ; 419 ; 431 ; 437 ; 470 ; 481 ; 532 ; 549 ; 565  
 Maillard Simone : 462  
 Maillart Théodore : 181 ; 186  
 Maïtrepierre (madame) : 448  
 Malathiré Blanche : 70  
 Malathiré Jules : 70  
 Malathiré Léon : 70  
 Mallet (famille) : 113  
 Mallet Frédéric : 167 ; 327  
 Malsang Marie : 513-514 ; 523  
*Manceron Gilles* : 477  
*Manneville Philippe* : 28  
*Mannheim Karl* : 227 ; 278-279  
 Marakova Arina : 387  
 Marande (famille) : 164  
 Marande Auguste : 313  
 Marc Claire : 337  
 Marc Albert : 92  
 Marc-Guernet Marguerite : 92-93 ; 284 ; 337  
*Marc Yannick* : 16 ; 35 ; 62 ; 84 ; 105 ; 347 ; 417 ; 545  
 Marie-Amélie : 65  
 Marie-Antoinette : 65  
 Marie-Louise : 65  
 Marignier Noémie : 348  
 Marion Paul : 85 ; 111 ; 119  
*Marx Karl* : 37  
 Martin Georges : 207 ; 209  
 Martin Marie-Georges : 207  
 Masquelier (famille) : 164 ; 167  
 Masquelier Emile : 165 ; 167  
 Masquelier Emilie : 181 ; 390-391  
 Maupas Simone : 549  
 Mauss Léonie : 294  
*Mauss Marcel* : 145  
 Mazeline : 164  
 Ménat Marie : 136 ; 206 ; 432 ; 531  
 Ménat Marie-Alcidie : 257  
 Merck (révérend) : 483  
 Méthelin Jeanne : 380  
 Meton-Lepouzé (madame) : 102  
 Meunier (capitaine) : 450  
 Meyer (madame Jules) : 101  
 Meyer Léon : 186  
 Michel Louise : 86  
*Michel Sonya* : 122  
 Millot René : 206

Minck Paule : 100  
Miray Paul : 109  
Misme Jane : 223  
Mittaine Edith : 531 ; 533 ; 549  
Mius Marie : 443  
Monfray Juliette : 339  
Morgand Pierre : 415 ; 447 ; 464  
Morgand Thérèse : 416 ; 442 ; 443 ; 448 ; 460 ; 488  
Morre-Lambelin Marie-Monique : 478-479  
Mounet-Sully Georgette : 237  
Mounet-Sully Jean : 237  
Monod Wilfred : 137 ; 189-190 ; 205 ; 210 ; 221  
Monod Sarah : 372  
Monsallier Lucie : 173 ; 320 ; 326  
Montier Edward : 185 ; 540  
Morain : 439 ; 478  
Morel : 410  
Mouchez (amiral) : 74 ; 79 ; 353  
Mougel Françoise : 387  
Moynier Gustave : 72  
*Murard Lion* : 86 ; 96  
Murphy : 496  
Myrtil Lang Edouard : 429

## N

Napoléon III : 73 ; 163  
Naudet (abbé) : 474  
*Nivet Philippe* : 24  
Nobécourt Hélène : 541 ; 559  
*Nord Philip* : 35  
Normand (famille) : 163 ; 167  
Normand (soeurs) : 134 ; 164 ; 181 ; 285 ; 307  
Normand Augustin : 132 ; 163  
Normand Emilie : 132 ; 162-163 ; 188-186 ; 389  
Normand Francine : 132 ; 163 ; 202 ; 259  
Normand Paul : 188  
Norris Sarah : 133

## O

O'Reilly Laurent : 236  
Oberkampf : 305 ; 313  
Oberkampf Cécile : 165  
Offroy (adjutant) : 443  
Offroy Marie-Céline : 442  
*Omnès Catherine* : 280-281  
Onslow-Parson (madame) : 467  
Oursel Noémi-Noire : 387



Ozenne E. : 363  
*Ozouf Mona* : 320

## P

Pabot-Chatelard : 120  
Paraf (famille) : 294  
Park Edwards (docteur) : 496-497 ; 547  
*Payenneville Olivier* : 26  
Pellat-Finet Venise : 370  
Perquer (famille) : 164 ; 168 ; 436  
Perquer (madame) : 156 ; 165  
Perquer Anne-Georgine : 391  
Perquer Frédéric : 167 ; 238  
Perquer Jeanne : 236  
Perquer Mathilde : 171 ; 198 ; 238 ; 436  
*Perrot Michelle* : 345 ; 347  
*Petit Jacques-Guy* : 35  
*Picard Emmanuel* : 27 ; 226  
Pichon-Landry (madame) : 220  
Piérard (famille) : 324  
Piérard André : 175  
Piérard Inès : 175-176 ; 223  
*Piketty Guillaume* : 507  
Pinel Henri : 286  
Pinel Marie-Marthe : 286  
Piou (madame) : 183  
Poan de Sapincourt (madame) : 363  
Pochet (famille) : 163 ; 169 ; 305 ; 557  
Pochet de Tinan Berthe : 26 ; 77-79 ; 101 ; 293 ; 309-311 ; 352-353 ; 362 ; 390  
Pochet Georges : 78 ; 163  
Pochet Matilde : 309  
Podesta Emile : 48  
Podesta Marie-Henriette : 48  
Pognon Maria : 212-213 ; 381 ; 476  
Poincaré : 400 ; 468  
Porée Lydie : 263  
*Poujol Geneviève* : 12 ; 29  
Pouyer-Quertier Augustin : 75-76 ; 290  
Pouyer-Quertier Blanche : 76 ; 293 ; 389  
Predseil Désirée : 185  
Predseil Félix : 185  
*Prochasson Christophe* : 344  
Prudhommeaux Jules : 190  
Puaux François : 166

## R

Rack Jeanne : 251  
*Randeraad Nico* : 371  
Raoul-Duval Valentine : 136  
Ravenez (docteur) : 406  
Rebour Pauline : 204-205 ; 211 ; 215 ; 217 ; 220-221 ; 242 ; 248 ; 257-259 ; 262 ; 276 ; 314 ; 368-370 ; 469 ; 472 ; 480 ; 530 ; 533  
Rebour Raoul : 204 ; 222 ; 369 ; 569  
*Rébérioux Madeleine* : 8  
*Reddy William* : 355  
Rehm Catherine : 103  
Reille (madame) : 183  
Rémézy : 119 ; 247  
*Rémond René* : 51  
Renaud-Carrière Armande : 443  
Renkin Jules : 485  
Renkin Emma : 489  
*Revel Jacques* : 13  
*Reynolds Siân* : 345  
Ricard Annette : 105  
Ricard Louis : 85 ; 88 ; 102 ; 105 ; 109 ; 169  
Richard Gaston : 131  
Richer Léon : 481  
Richet Charles : 208  
Risetto César : 99  
Risler Eugénie : 246  
Risler Georges : 544  
Rispal Auguste : 115 ; 174  
Rispal Jean : 173  
Robineau Marguerite : 386  
Robineau Marie : 219  
*Rochefort Florence* : 338 ; 357  
Roederer (famille) : 113 ; 115 ; 174 ; 290 ; 305  
Roederer Bernard : 304  
Roederer Jules : 80 ; 120 ; 168 ; 307 ; 313  
Roederer Madeleine : 167 ; 500  
Roederer Marie : 162 ; 165 ; 197 ; 214 ; 222 ; 257 ; 313-316 ; 448 ; 500 ; 561  
Rollet Henri : 171-172  
*Romer Madeleine* : 29  
Rondeaux Emile : 309  
Rondeaux Lucile Henry : 286  
Rondeaux Matilde : 308-309  
Ropert Benito : 410  
Ropert Ludivine : 483  
Roque Marie : 165 ; 352-353  
Roque Paul : 156  
Rothholz Alma : 497  
Roussel Marie : 250

Roussel Théophile : 26 ; 78 ; 100-102 ; 310  
*Roussellier Nicolas* : 343  
Rousselon Blanche : 132 ; 169  
*Roux Patricia* : 343  
Rouzade Léonie : 100  
Rufenacht Charles : 304

## S

Sabatier-Herbelot Jenny : 99  
Saint-Bonnet François : 38  
Saint-Saëns Camille : 26 ; 311 ; 312 ; 341 ; 518  
Salacrou Camille : 205  
Salonne-Legeac (madame) : 471  
Sand George : 72  
Sangnier Marc : 188-191  
Saraben-Deneulin Juliette : 205  
Scheepers Yvonne : 448  
Schlumberger Jules Albert : 167  
*Schweitzer Sylvie* : 12 ; 92  
*Sebillotte Cuchet Violaine* : 10  
Senn (famille) : 168  
Senn Hélène : 168  
Senn Olivier : 168  
Serrurier Gustave : 50-51 ; 328  
Séverine : 214 ; 382 ; 477  
Sewall Harriet : 313  
Sewall Nathan : 313  
Shaw Anna H. : 488  
Siegfried (famille) : 166-168 ; 275 ; 306 ; 314 ; 352  
*Siegfried André* : 51 ; 167 ; 169  
Siegfried Emilie : 29 ; 80 ; 114 ; 167-168 ; 294 ; 311 ; 323 ; 363 ; 427 ; 437 ; 461 ; 498 ; 559  
Siegfried Ernest : 29 ; 80 ; 167-169  
Siegfried Jean-Jacques : 310  
Siegfried Jules : 18 ; 28-29 ; 50 ; 52-53 ; 80 ; 85-89 ; 91 ; 112 ; 119 ; 163 ; 166-167 ; ; 209 ; 214 ; 246 ; 328 ; 352 ; 373 ; 432 ; 498 ; 500  
Siegfried Julie : 29 ; 114 ; 167 ; 214 ; 224 ; 266 ; 302 ; 314 ; 389 ; 401-402 ; 437 ; 470 ; 475-477 ; 485 ; 488-490 ; 503 ; 525-527 ; 530 ; 532 ; 536 ; 560 ; 568  
Sigaudy (famille) : 165 ; 168  
Sigaudy Marguerite : 164 ; 170 ; 182 ; 258 ; 350 ; 384 ; 427 ; 449 ; 562  
*Sirinelli Jean-François* : 280  
*Smith Bonnie* : 296 ; 308 ; 347 ; 359  
Sochaczweska Aldona : 92 ; 130 ; 285  
Sochaczweski : 92  
*Sohn Anne-Marie* : 36 ; 280  
Sorel (docteur) : 135  
Souvay Amélia : 201 ; 333  
Spalikowska Marie : 212 ; 329  
Strauss Paul : 548 ; 555

Suchetet André : 187 ; 335  
Sullerot Evelyne : 345  
Sutherland (miss) : 552  
Suzanne Louise Françoise (dite Cythère) : 329

## T

Taconet (famille) : 325  
Taconet Marie : 164 ; 559  
*Tarragoni Frederico* : 349  
Texcier Aline : 223 ; 292 ; 337 ; 470 ; 532 ; 539  
Texcier Henri : 208  
*Thébaud Françoise* : 19 ; 397 ; 400 ; 438 ; 531  
Thézaud Auguste : 295  
Thierry (madame) : 102  
*Thivend Marianne* : 204  
*Thompson E.P* : 349  
Thoumyre Albert : 411  
Tilloy Eugène : 221 ; 463 ; 537  
*Tocqueville Alexis de* : 6-7  
*Topalov Christian* : 96 ; 158 ; 263 ; 346 ; 372-373 ; 375 ; 379  
*Tournès Ludovic* : 492  
Tourres de Bataille (mademoiselle) : 527  
Toutain Paul : 461  
*Trebla Georges* : 365  
Trévoux Hélène : 542  
Turpin Henry : 541  
Turpin Marguerite : 252

## V

*Vabre Nicolas* : 425  
*Vadelorge Loïc* : 16 ; 208  
Valin Lucien : 411 ; 527  
Van Schaik John : 497  
Vandervelde Emile : 486 ; 489  
*Vapereau Gustave* : 385  
Vardon-Normand : 132  
Varette Marguerite : 206  
Varral (madame Henry) : 255  
Vélard (vicomtesse) : 182  
Vermont Henri : 541  
Vésine-Larue (famille) : 164-165  
Vésine-Larue Edouard : 164  
Vésine-Larue Léonie : 164  
*Viennot Eliane* : 357  
*Viet Vincent* : 559  
Vince Augusta : 133  
Vincent Eliksa : 375

Visinet Jeanne : 331  
Visinet Auguste : 289 ; 331  
Visinet Théodore : 106 ; 331  
Viviani René : 459  
Voisin (générale) : 153

## **W**

Waddington (famille) : 15 ; 103-105  
Waddington Mary-Ann : 103 ; 105 ; 389  
Waddington Louise : 105-106  
Waddington Richard : 85-86 ; 103-105 ; 390  
Waddington William : 390  
Waldeck-Rousseau Pierre : 39 ; 41  
Wallis (madame) : 483  
Washburn (miss) : 551  
Westphalen : 167  
Wilm : 188  
Wimphen Alice : 274  
Winslow (famille) : 313  
Winslow Caroline : 133  
Winslow Edward : 312  
Winslow Emily Annette : 312  
Winslow Harriet : 312  
Winslow Jérémiah : 118 ; 132-133 ; 165 ; 254 ; 286 ; 311  
Winslow Maria ; 133 ; 308  
Wiszniewska (princesse) : 211

## **Y**

Yver Colette : 559

## **Z**

*Zancarini-Fournel Michelle* : 199 ; 281  
Zierer Anne : 142 ; 251  
*Zunz Olivier* : 491 ; 607  
*Zylberman Patrick* : 86 ; 96 ; 542  
*Zysberg André* : 265

## INDEX DES NOMS DE LIEUX<sup>2573</sup>

### A

Aisne : 11 ; 254 ; 442 ; 511  
Alger : 107 ; 166  
Allemagne : 82 ; 399 ; 439 ; 453 ; 459 ; 469 ; 475 ; 487 ; 514 ; 529  
Alsace-Moselle : 77 ; 83 ; 294  
Amfreville-la-Campagne : 288-289  
Amiens : 113 ; 190 ; 410  
Angers : 21 ; 113  
Aumale : 148 ; 156 ; 321  
Avranches : 110

### B

Bachy : 340  
Barentin : 412  
Bayeux : 110 ; 180  
Bihorel : 188  
Bischwiller : 77 ; 294  
Blainville-Crevon : 341  
Blangy : 21 ; 52 ; 54 ; 63 ; 65 ; 69-70 ; 76-77 ; 107 ; 110 ; 148 ; 155-156 ; 231 ; 253 ; 255 ; 285 ; 294 ; 321 ; 363 ; 389 ; 391 ; 512  
Bléville : 265 ; 409  
Bolbec : 18 ; 25 ; 81 ; 141 ; 175-177 ; 183 ; 186 ; 224 ; 255 ; 313 ; 327 ; 368 ; 373 ; 406 ; 422 ; 441 ; 462 ; 504-505 ; 550  
Bordeaux : 105 ; 113 ; 174 ; 342 ; 371 ; 374 ; 377 ; 410 ; 415 ; 471  
Bray -pays de - : 18 ; 24 ; 56 ; 74 ; 149 ; 155 ; 237 ; 572  
Brest : 113  
Brighton : 292  
Bruxelles : 482 ; 486-487 ; 518  
Bruyères -Les- : 409

### C

Cabourg : 180  
Caen : 29 ; 110 ; 113 ; 180  
Calvados : 17 ; 49 ; 68 ; 82 ; 110 ; 180 ; 529  
Canteleu : 289 ; 546  
Casablanca : 157 ; 353-355  
Caudebec-en-Caux : 110 ; 195 ; 236 ; 255  
Coutances : 110

---

<sup>2573</sup> Cet index comprend l'ensemble des lieux cités dans le texte, à l'exception des villes de Rouen et du Havre et du département de Seine-Inférieure, lesquels sont au cœur de la thèse.

## D

Darnétal : 51, 80 ; 85 ; 103-105 ; 108-109 ; 188 ; 221 ; 255 ; 390 ; 520 ; 546

Deauville : 180

Déville-lès-Rouen : 156, 297 ; 421

Dieppe : 18 ; 23 ; 26 ; 43 ; 49-56 ; 6163 ; 81 ; 92 ; 110 ; 121 ; 138 ; 148 ; 151-152 ; 183 ; 185-188 ; 199 ; 224, 232 ; 238 ; 285 ; 292-293 ; 296 ; 302 ; 321-322 ; 343 ; 407-416 ; 421 441 ; 462 ; 467-468 ; 483-484 ; 495 503-506 ; 516 ; 524 ; 546

Dinan : 471

Dreux : 174

## E

Elbeuf : 18 ; 25 ; 52 ; 54 ; 56 ; 63 ; 65 ; 69 ; 81 ; 84 ; 92 ; 99-100 ; 107 ; 110 ; 140-141 ; 151-152 ; 179 ; 188 ; 213 ; 234 ; 288-289 ; 292 ; 294-297 ; 322 ; 343 ; 365408 ; 411 ; 413 ; 422 ; 440 ; 455 ; 463 ; 504 ; 506 ; 511-515 ; 520 ; 524 ; 546 ; 559

175 ; 291 ; 292 ; 306 ; 491 ; 512 ; 537 ; 545 ; 558

Etretat : 483

Eu : 21 ; 148

Eure : 17 ; 49 ; 82 ; 116 ; 137 ; 151 ; 288-289 ; 342 ; 525 ; 542

Eure-et-Loir : 15 ; 104 ; 361

## F

Falaise : 53

Fécamp : 18 ; 44 ; 46 ; 52 ; 55 ; 61 ; 63-64 ; 100 ; 108-109 ; 121 ; 123 ; 140 ; 183-186 ; 195 ; 224 ; 232 ; 240-241 ; 347 ; 407-410 ; 417 ; 422 ; 462-463 ; 504 ; 513 ; 524 ; 528 ; 536

Fleury-sur-Andelle : 342

Forges-les-Eaux : 53 ; 81 ; 85 ; 298 ; 505 ; 519

Fréville : 192 ; 239 ; 419 ; 506

Frileuse : 409

## G

Genève : 197 ; 199 ; 271-274 ; 306 ; 368

Goderville : 71 ; 462 ; 520

Gournay-en-Bray : 74 ; 152 ; 393 ; 520

Gouville : 289

Graville : 62 ; 118 ; 265 ; 409 ; 422 ; 444 ; 455 ; 467 ; 525 ; 527

Gruchet-le-Valasse : 81

## L

La Madeleine : 57

La Panne : 485

Lanquetot : 517

Laxou-lès-Nancy : 206

Le Tréport : 22 ; 155 ; 321 ; 391 ; 483 ; 496

Levallois-Perret : 177  
Liège : 441  
Lille : 105 ; 113 ; 296  
Lillebonne : 50-52 ; 141 ; 192 ; 520  
Londinières : 341 ; 453 ; 506  
Londres : 196 ; 271 ; 292 ; 313  
Loudéac : 471  
Lyon : 10-11 ; 21 ; 113 ; 180-182 ; 223 ; 254 347 ; 377 ; 518

## **M**

Manche : 17-18 ; 69 ; 82 ; 90 ; 503 ; 514 ; 529  
Maroc : 157-158 ; 353-354  
Maromme : 108 ; 156 ; 546  
Marseille : 99 ; 153 ; 342 ; 471  
Martainville -quartier-: 102  
Maubeuge : 444  
Meknès : 158  
Mesnières-en-Bray : 57  
Mesnil-Esnard : 138 ; 249  
Mers-les-Bains : 22 ; 155 ; 391  
Meurthe-Moselle : 371 ; 468  
Mont-Saint-Aignan : 255 ; 328 ; 409  
Montivilliers : 195 ; 441 ; 483 ; 516  
Mullhouse : 108 ; 167

## **N**

Nancy : 113 ; 206 ; 370  
Nantes : 20 ; 113 ; 410  
Neufchâtel : 17 ; 24 ; 47-48 ; 51 ; 55 ; 60-61 ; 82 ; 86 ; 151-152 ; 156 ; 220 ; 265 ; 285 ; 407 ; 410 ; 422 ; 462 ; 506 ; 512  
New-York : 196 ; 271  
Nice : 113  
Nîmes : 222  
Nord : 19 ; 141 ; 347 ; 410 ; 512  
Normandie : 18 ; 50 ; 56 ; 76 ; 82 ; 124 ; 137-138 ; 167 ; 180 ; 203 ; 208 ; 288 ; 295 ; 515 ; 541

## **O**

Oissel : 110 ; 473  
Orléans : 113  
Orne : 17-18 ; 69 ; 82 ; 110 ; 180 ; 529  
Ostende : 529  
Ouille-l'abbaye : 180



## P

Paris : 2 ; 17-18 ; 21 ; 40 ; 53 ; 56 ; 59-60 ; 63 ; 66 ; 70 ; 74-79 ; 87 ; 91-92 ; 109-110 ; 141 ; 153 ; 155 ; 167 ; 172-173 ; 175 ; 180 ; 182 ; 184 ; 189-191 ; 199-201 ; 208 ; 212 ; 216-217 ; 224 ; 229 ; 271-274 ; 283 ; 290 ; 292-293 ; 311-312 ; 330-336 ; 363 ; 371 ; 373 ; 377 ; 382 ; 398 ; 423 ; 441 ; 457 ; 468 ; 470 ; 473 ; 476 ; 481-482 ; 491 ; 493-494 ; 503 ; 505 ; 511 ; 534 ; 553-555 ; 559  
Pau : 174  
Pas-de-Calais : 141 ; 410 ; 513 ; 522  
Perpignan : 29  
Plancoët : 471  
Portland : 133

## Q

Quimper : 381

## R

Radepont ; 288-289  
Reims : 113 ; 190 ; 377 ; 384 ; 514  
Rennes : 113 ; 264  
Rotterdam : 513-514  
Roubaix : 113

## S

Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng : 81  
Saint-Brieuc : 471  
Saint-Etienne : 112 ; 540  
Saint-Etienne-du-Rouvray : 473  
Saint-Joseph -paroisse- : 165  
Saint-Lô : 110  
Saint-Maclou : 63-64 ; 127  
Saint-Martin du Bec : 136 ; 237  
Saint-Martin-aux- Buneaux : 444 ; 550  
Saint-Nicaise -paroisse-: 195  
Saint-Ouen : 57  
Saint-Pierre de la Martinique : 329  
Saint-Pierre-en-Port : 417  
Saint-Rémy-sur-Avre : 104  
Saint-Sever -quartier-: 57 ; 64  
Saint-Vivien -quartier-: 58 ; 63  
Sainte-Adresse : 19 ; 265 ; 448 ; 469 ; 485-487 ; 489 ; 510 ; 522  
Saint-Hilaire -quartier-: 102 ; 206-207 ; 211  
Sambre : 410  
Sanvic : 236 ; 265 ; 409 ; 468 ; 490  
Sedan : 74  
Seine : 414 ; 424 ; 483 ; 529  
Sermesnil : 237

Somme : 398 ; 409 ; 428 ; 511-512  
Sotteville-lès-Rouen : 189 ; 463 ; 520 ; 537

## **T**

Tancarville : 84 ; 517  
Thillois : 514-515 ; 524  
Toulouse : 113 ; 342 ; 374 ; 377  
Tours : 75 ; 471 ; 534  
Tourville-la-Rivière : 137  
Trouville : 180  
Turin : 88

## **V**

Verdun : 451  
Versailles : 113  
Villers-la-Montagne : 468  
Vosges : 409

## **Y**

Ypres : 437 ; 476  
Yvetot : 17-18 ; 24 ; 48-51-53 ; 66 ; 69-71 ; 82 ; 151 ; 180 ; 192 ; 234 ; 236 ; 239 ; 265 ; 410 ; 450 ;  
462 ; 490 ; 496 ; 505 ; 532

## Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Liste des signes et des abréviations.....	5
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. FORCES ET TENSIONS DE L’AFFILIATION FÉMININE À LA BELLE ÉPOQUE.....</b>	<b>32</b>
<b>Introduction de la première partie.....</b>	<b>33</b>
<b>Chapitre premier. L’action sociale féminine en Seine-Inférieure en 1890 : Structures anciennes, enjeux nouveaux.....</b>	<b>34</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>34</b>
<b>1. Affiliation féminine et action sociale associative : contours d’une exception.....</b>	<b>35</b>
<b>a. Les conditions juridiques de l’affiliation féminine.....</b>	<b>36</b>
<i>Le droit associatif à l’aube de la Troisième République.....</i>	<i>36</i>
<i>Ce que le droit associatif est aux femmes.....</i>	<i>40</i>
<b>b. Un essor associatif sans précédent.....</b>	<b>43</b>
<i>Paysage associatif et République.....</i>	<i>43</i>
<i>Affiliations féminines.....</i>	<i>48</i>
<b>c. Action politique et action sociale associatives : une présence féminine ténue.....</b>	<b>49</b>
<i>La précocité des groupes politiques et de l’éducation populaire, souvent masculins.....</i>	<i>49</i>
<i>Une action sociale associative locale embryonnaire et peu féminisée.....</i>	<i>52</i>
<i>Les modèles nationaux et internationaux, un exemple pour les femmes ?.....</i>	<i>53</i>
<b>2. La domination des formes traditionnelles de l’assistance féminine.....</b>	<b>54</b>
<b>a. L’action caritative féminine, héritage d’un siècle.....</b>	<b>54</b>
<i>La domination des formes religieuses.....</i>	<i>55</i>
<i>Une présence si discrète, le comité féminin.....</i>	<i>59</i>
<b>b. Les sociétés de charité maternelle : un modèle et ses variations.....</b>	<b>64</b>
<i>La Société de charité maternelle de Rouen, un modèle de conformité.....</i>	<i>66</i>
<i>Un modèle obsolète.....</i>	<i>68</i>
<i>Du centre à la périphérie du département, variations et adaptation.....</i>	<i>69</i>
<b>c. La première Croix-Rouge, héritage du conflit franco-prussien.....</b>	<b>71</b>
<i>Un réseau à peine ébauché au début du conflit.....</i>	<i>72</i>
<i>Un souvenir qui perdure au début de la Troisième République.....</i>	<i>76</i>
<b>3. Nouveaux contextes, nouveaux enjeux.....</b>	<b>81</b>
<b>a. Du souci hygiéniste à la crise sociale, les enjeux de la fin du siècle.....</b>	<b>81</b>
<i>La hantise du dépeuplement.....</i>	<i>82</i>
<i>Le spectre de la crise sociale.....</i>	<i>83</i>
<b>b. L’initiative locale, principe du bien-être collectif et clé du secours individuel.....</b>	<b>85</b>
<i>L’importance réaffirmée de l’échelle locale de la République.....</i>	<i>85</i>
<i>Au Havre, l’alliance de Jules Siegfried et du Docteur Gibert.....</i>	<i>87</i>
<i>À Rouen, la mise en place du « système rouennais » d’assistance.....</i>	<i>88</i>
<b>c. De nouvelles interlocutrices : enseignantes et inspectrices du travail.....</b>	<b>88</b>
<i>Le vivier des enseignantes.....</i>	<i>88</i>
<i>Des inspectrices investies dans la philanthropie.....</i>	<i>91</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b>93</b>
<b>Chapitre deux. Les femmes dans les œuvres au temps de l’hygiénisme républicain (1890-1907).....</b>	<b>95</b>

<b>Introduction</b> .....	95
<b>1. Républicanisation et laïcisation, un chemin vers la pratique associative (1890-1894)</b> .....	97
<b>a. Quelle place pour les femmes en République ?</b> .....	97
<i>Au Havre, une voie politique coupée pour les femmes</i> .....	98
<i>L'application de la loi Roussel, une main tendue des Républicains ?</i> .....	100
<i>À Rouen, la gestion d'une crèche communale</i> .....	102
<b>b. Vers l'indépendance associative : les Républicaines philanthropes de la région rouennaise</b> .....	103
<i>Sortir de l'entreprise. Les femmes de la famille Waddington à Darnétal</i> .....	103
<i>Contribuer à l'action municipale. L'Œuvre du refuge de nuit de Rouen</i> .....	105
<i>L'UFF, premier visage de l'autonomie féminine</i> .....	107
<b>c. Entre laïcisation et Ralliement, la recomposition de la bienfaisance havraise</b> .....	110
<i>La laïcisation du Bureau de bienfaisance du Havre</i> .....	111
<i>Ralliement, autonomisation et polarisation des forces féminines</i> .....	116
<i>Un enjeu politique autour d'une association féminine : l'« affaire » de la Crèche havraise</i> .....	118
<b>2. Les périmètres féminins de l'hygiénisme (1894-1907)</b> .....	122
<b>a. Le périmètre d'action et ses variations</b> .....	123
<i>un département richement doté : typologie</i> .....	124
<i>L'assistance par le travail, exemplaire d'une administration de genre</i> .....	126
<b>b. Dames d'œuvres, actrices du social ou cheffes d'entreprise ?</b> .....	130
<i>Les dames de l'UFA, des cheffes d'entreprise avisées</i> .....	130
<i>Variations et évolution</i> .....	134
<b>c. Un engagement de masse au service d'une cause féminine, la Goutte de lait de Rouen</b> .....	140
<i>Naissance d'une Goutte de lait</i> .....	140
<i>Travail technique et travail social</i> .....	142
<i>La construction d'un mouvement de masse</i> .....	143
<i>Un enjeu : recruter des femmes</i> .....	146
<b>3. Les conséquences des mutations associatives sur la différenciation des territoires : l'exemple des sociétés de la Croix-Rouge</b> .....	147
<b>a. Un maillage territorial soutenu</b> .....	147
<b>b. Dispensaires et enseignement, des facteurs discriminants</b> .....	150
<i>Le développement des pôles urbains</i> .....	150
<i>La marginalisation des petits comités</i> .....	154
<b>c. Vers d'autres rives</b> .....	156
<b>Conclusion</b> .....	157
<b>Chapitre trois. Femmes et associations en province à l'heure des débats (inter)nationaux (1896-1914)</b> .....	159
<b>Introduction</b> .....	159
<b>1. Le christianisme social, du Ralliement à l'irruption des ligues (1896-1905)</b> .....	161
<b>a. Le christianisme social havrais au temps du Ralliement, une discrète multi-confessionnalité</b> .....	162
<i>Le positionnement des catholiques et des protestantes havraises</i> .....	162
<i>Les conditions d'un travail partagé</i> .....	168
<i>La déclinaison locale d'une initiative nationale: la Ligue fraternelle des enfants de France au Havre</i> .....	170

<i>L'échec d'une implantation locale : la maison sociale de Bolbec</i> .....	175
<b>b. L'implantation des ligues catholiques féminines en Seine-Inférieure (1902-1905)</b> ...	176
<i>Ligue des femmes françaises et Ligue patriotique des Françaises : les comités locaux à l'épreuve de la scission</i> .....	178
<i>La Ligue patriotique des Françaises, une expansion fulgurante</i> .....	182
<i>Un personnel provincial discret et néophyte</i> .....	184
<b>2. La recomposition du paysage catholique de l'action sociale après la Séparation des Églises et de l'État (1906-1914)</b> .....	186
<b>a. La nébuleuse du christianisme social féminin: l'exemple du Sillon et de la Solidarité protestante</b> .....	187
<i>Le développement du Sillon rouennais</i> .....	187
<i>L'approche sociale féminine</i> .....	189
<b>b. L'influence de la Ligue patriotique des Françaises sur le paysage associatif d'action sociale en Seine-Inférieure</b> .....	191
<i>Un catholicisme victorieux</i> .....	191
<i>De l'action de la Ligue par son seul fonctionnement au réseau d'associations amies</i> .....	192
<i>La LPDF comme recours : la prise en charge de la Ligue sociale d'acheteurs</i> .....	195
<i>La contribution au réseau international des œuvres catholiques</i> .....	197
<b>3. L'implantation féministe en Seine-Inférieure</b> .....	199
<b>a. Les viviers locaux du féminisme</b> .....	200
<i>Au Havre, le développement de l'amicalisme féminin et la naissance de la Société féministe</i> .....	200
<i>Le microcosme rouennais de la cause féministe, entre franc-maçonnerie, Solidarité et Université populaire</i> .....	205
<b>b. Vers l'implantation des associations féministes nationales</b> .....	211
<i>Un enjeu tardivement perçu par les directions nationales</i> .....	212
<i>Au Havre, la recherche d'un équilibre entre modérées et radicales pour le CNFF</i> .....	213
<i>À Rouen, le souhait de l'unité pour l'UFSF</i> .....	215
<b>c. Conquêtes, convergences et conflits</b> .....	218
<i>Relayer les campagnes nationales, conquérir les institutions</i> .....	218
<i>Féministes, mouvement ouvrier et mouvement populaire</i> .....	220
<i>Féministes et ligueuses, concurrentes au sein d'un territoire ?</i> .....	222
<b>Conclusion</b> .....	223
<b>Conclusion de la première partie</b> .....	224

## DEUXIÈME PARTIE. GROUPES , AFFILIATIONS, TRANSMISSIONS : UN QUART DE SIÈCLE D'ACTION FÉMININE EN PROVINCE..... 225

<b>Introduction de la deuxième partie</b> .....	226
<b>Chapitre quatre. Groupes et réseaux : les formes du pouvoir</b> .....	229
<b>Introduction</b> .....	229
<b>1. Les années 1900 : une acculturation politique au service de la massification de l'action sociale</b> .....	230
<b>a. Appropriation, utilisation et contestation de la législation associative</b> .....	230
<i>Républicanisation et pratiques démocratiques : de nouveaux usages au temps du Ralliement</i> .....	230
<i>Sortir de l'ombre après 1901: le prix d'une présence dans l'espace public</i> .....	232
<i>Utiliser la loi ou bien la détourner ?</i> .....	239
<b>b. Les mutations formelles des associations : vers la fin du comité</b> .....	240
<i>Des formes d'organisation qui sont porteuses de sens</i> .....	240

<i>Une nette évolution du poids relatif des structures</i> .....	243
<b>2. La place des femmes au jeu du pouvoir collectif</b> .....	244
<b>a. Partager le pouvoir : le cas des associations mixtes</b> .....	244
<i>Partages internes</i> .....	244
<i>Résoudre les conflits par l'indépendance</i> .....	247
<b>b. Des carrières élaborées au sein des associations féminines</b> .....	249
<i>La Goutte de lait de Rouen : un exemple de co-construction militante</i> .....	249
<i>Postes et construction des carrières</i> .....	252
<b>c. Une force pour les affiliées : la pluri-activité</b> .....	253
<i>Un phénomène urbain qui s'amplifie</i> .....	253
<i>Une polarisation des expériences et des compétences</i> .....	257
<b>3. Architecture des réseaux associatifs entre 1890 et 1914 : morphologie et évolution</b> .....	262
<b>a. Limites de l'étude et premiers résultats</b> .....	264
<i>Des limites acceptables, un atout unique</i> .....	264
<i>Premiers résultats : un réseau dense et fortement connexe</i> .....	269
<b>b. Morphologie et évolution du réseau unimodal formé par les œuvres havraises</b> .....	270
<i>Une morphologie compacte, des œuvres communes</i> .....	271
<i>L'influence des politiques nationales sur le réseau</i> .....	275
<b>Conclusion</b> .....	277
<b>Chapitre cinq. Hériter, bâtir, transmettre</b> .....	279
<b>Introduction</b> .....	279
<b>1. Hériter du XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	282
<b>a. Les contours d'une élite</b> .....	283
<i>Civilité et profession : la domination des milieux économiques fortunés</i> .....	284
<i>Les affiliées rouennaises ou le triomphe d'une bourgeoisie surannée</i> .....	287
<i>Les affiliées havraises, le négoce en souvenir</i> .....	289
<b>b. Les œuvres, outil de résistance des élites ou fer de lance des forces nouvelles ?</b> .....	291
<i>Des Anglaises inconnues chez les Dieppoises</i> .....	291
<i>L'ombre des provinces perdues</i> .....	293
<b>c. Pratiques codifiées ou trajectoires originales ?</b> .....	295
<i>Des carrières associatives longues, riches et transmises</i> .....	296
<i>Les choix de carrières : l'incontournable, le contingent, l'accessoire</i> .....	301
<i>Devenir</i> .....	301
<b>d. Itinéraires individuels ou stratégie collective ? Le cas de la famille Delaroche</b> .....	304
<i>Un microcosme urbain: le clan Delaroche</i> .....	305
<i>Trois itinéraires havrais</i> .....	309
<i>L'apport de l'analyse de réseaux</i> .....	314
<b>2. Hériter de la République</b> .....	317
<b>a. Force du renouvellement plutôt que poids de l'héritage</b> .....	317
<i>Âge, civilité, travail : quel renouvellement des codes ?</i> .....	317
<i>Une nouvelle sociologie des affiliées plus que des dirigeantes</i> .....	320
<b>b. Les carrières des bâtisseuses</b> .....	324
<i>Des carrières stables, qui abandonnent la référence à la Croix-Rouge</i> .....	324
<i>Carrières catholiques</i> .....	326
<i>Républicaines et féministes</i> .....	327
<i>Marie Maillard, Marguerite Le Plé et Juliette Decroix, du féminisme social au féminisme politique</i> .....	328
<b>c. Femmes du pouvoir, femmes de réseaux</b> .....	333
<i>Femmes d'élus : Un devoir choisi</i> .....	333

<i>Un réseau peu hiérarchisé pour des tâches partagées.</i> .....	335
<b>d. Le deuxième cercle : une sociabilité d'affiliation, signe d'enthousiasme et gage d'efficacité.</b> .....	338
<i>Partager une vie associative.</i> .....	338
<i>Au delà du local, l'existence d'une trame nationale</i> .....	340
Conclusion	341
<b>Chapitre six. Être visible dans l'espace public : de la présence à l'oubli.</b> .....	343
<b>Introduction</b> .....	343
<b>1. Prendre la parole en province (1890-1908).</b> .....	345
<b>a. Écrire sans paraître, paraître sans parler.</b> .....	345
<i>Au delà de l'incapacité civique, une mise en scène sans tribune</i> .....	346
<i>L'agency du silence et ses applications à l'action sociale</i> .....	347
<b>b. La parole féminine publique: parole experte, parole technique ou témoignage ?...</b> 350	
<i>Niveaux de discours : le conférencier et la présidente</i> .....	350
<i>L'exceptionnelle tribune de la fête scolaire</i> .....	351
<i>Le témoignage, outil de communication genré et politique :</i> <i>Berthe Pochet de Tinan (1890) et Marie Roque (1908).</i> .....	352
<b>2. Participer au débat national (1890-1914).</b> .....	355
<b>a. La presse nationale des mouvements, un outil pour les femmes de province ? (1890-1914)</b> .....	356
<i>Le périmètre incertain d'une presse pragmatique.</i> .....	357
<i>La presse de la Croix-Rouge, soutien et contrôle de l'activité féminine. (1890-1900)</i> .....	359
<i>Presse féministe et presse catholique à la conquête de la province (1901-1914)</i> .....	364
<i>Saisir la plume ?</i> .....	367
<b>b. Le règne du congrès (1890-1914).</b> .....	371
<i>Des sources exploitables.</i> .....	371
<i>La participation individuelle au congrès, reflet de l'investissement féminin.</i> .....	374
<i>Les limites de la représentation collective.</i> .....	378
<i>Les transformations du réseau</i> .....	381
<b>3. Mémoire publique, oubli privé.</b> .....	383
<b>a. « Conserver, comme sur un grand tableau d'honneur des noms de tous les hommes de travail qui ont tracé leur sillon dans la vie » (1890-1914)</b> .....	384
<i>Espoirs fondés</i> .....	385
<i>Espoirs déçus</i> .....	385
<b>b. Les nécrologies ou la construction d'une mémoire de mouvement (1890-1914).</b> .....	387
<i>Du silence du privé aux approximations de la presse locale</i> .....	388
<i>« Perpétuer le souvenir de ces femmes aussi vaillantes que modestes ».</i> .....	390
<i>Vertus catholiques, combats politiques.</i> .....	391
<b>Conclusion</b> .....	392
<b>Conclusion de la deuxième partie.</b> .....	394
<b>TROISIÈME PARTIE. GUERRE ET APRÈS-GUERRE (1914-1923).</b> .....	395
<b>Introduction de la troisième partie.</b> .....	396
<b>Chapitre sept. Mobilisations féminines (1914-1915).</b> .....	398
<b>Introduction.</b> .....	398
<b>1. L'Union sacrée au service de la « petite patrie » (1914-1915)</b> .....	399
<b>a. L'entrée en guerre des femmes en Seine-Inférieure</b> .....	399
<i>Les conditions idéologiques de l'engagement féminin.</i> .....	400

<i>Une mobilisation féminine exemplaire : la Croix-Rouge.</i>	403
<i>De l'illusion à l'urgence.</i>	407
<b>b. Adapter ou créer des œuvres ?</b>	411
<i>La complexité des œuvres nées de la guerre</i>	412
<i>Le triomphe de l'espace proche.</i>	414
<i>Préserver les œuvres locales, circonscrire la guerre : les premières tentatives d'action collective.</i>	417
<b>c. Les œuvres nouvelles portées par les femmes.</b>	420
<i>L'avance féminine.</i>	420
<i>L'avance féministe</i>	422
<b>2. Organiser les œuvres : choisir la stabilité et faire face au changement.</b>	424
<b>a. La stabilité des personnels et le recours à l'expérience.</b>	425
<i>Un monde caritatif féminin disponible.</i>	425
<i>Un cumul de fonctions inédit.</i>	429
<b>b. Le maintien des réseaux, un gage d'efficacité.</b>	432
<i>Des équipes resserrées autour de fonctions vitales.</i>	432
<i>Les réseaux havrais et rouennais, deux modèles distincts.</i>	433
<i>Au Havre, le maintien du réseau multiconfessionnel.</i>	435
<i>A Rouen, l'omniprésence féministe.</i>	436
<b>c. Champs d'action, genre : quels choix pour les nouvelles venues ?</b>	437
<i>La fin des champs genrés.</i>	437
<i>S'occuper des siens ou s'occuper des autres ?</i>	440
<b>3. Pratiques en temps de guerre</b>	444
<b>a. Les pratiques genrées traditionnelles, vitrine du patriotisme local.</b>	444
<i>En ville, le réinvestissement des pratiques traditionnelles féminines dans l'espace public.</i>	444
<i>En campagne, de la quête à la souscription.</i>	448
<i>Lassitude des usages et persistance des symboles</i>	450
<b>b. Des pratiques efficaces ? Le cas de l'aide aux prisonniers de guerre.</b>	451
<i>Ampleur de la prise en charge.</i>	452
<i>Bilan financier.</i>	453
<b>Conclusion.</b>	456
<b>Chapitre huit. Expériences nationales et internationales (1915-1918)</b>	457
<b>Introduction.</b>	457
<b>1. La (re)construction d'un espace national et le triomphe du devoir (1915-1918).</b>	458
<b>a. Structuration et contrôle des œuvres: un enjeu pour l'État, un enjeu pour les femmes.</b>	458
<i>Les « mises en guerre » de l'État, une opportunité saisie par les féministes et les catholiques sociales.</i>	459
<i>Les contradictions de la nationalité imposée aux femmes</i>	463
<i>La loi du 30 mai 1916 et le contrôle des déviations</i>	465
<b>b. Les féministes, ou l'inflexion d'un combat.</b>	468
<i>La guerre et le changement d'orientation des mouvements.</i>	469
<i>Au service du social, de la morale ou de la politique ?</i>	471
<i>Failles pacifistes dans l'Union sacrée.</i>	476
<b>2. La présence étrangère, un enjeu pour les femmes</b>	481
<b>a. Sociabilités anglaises d'avant-guerre.</b>	482
<b>b. Les contacts avec les femmes belges : opportunités et impasses.</b>	484
<i>Autour du gouvernement belge</i>	484
<i>Le Havre est-elle la capitale de la Belgique ?</i>	487



<i>L'action caritative belge ou le cloisonnement du malheur</i> .....	489
<b>c. Une pratique importée : l'expérience américaine au Havre (1917-1918)</b> .....	491
<i>Les associations philanthropiques américaines</i> .....	492
<i>L'action de l'American Red Cross</i> .....	494
<i>The Dr Park's great expérience</i> .....	497
<b>3. Actrices et territoires : essai de typologie</b> .....	501
<b>a. Trois types d'espaces</b> .....	501
<i>Les grandes agglomérations, bastions féministes divisés</i> .....	502
<i>Dans les villes moyennes, héritages d'une pratique récente et Union sacrée</i> .....	503
<i>Dans les zones excentrées, le recours à l'élite individuelle</i> .....	504
<b>b. Des espaces en connexion</b> .....	505
<b>Conclusion</b> .....	506
<b>Chapitre neuf. Sortir de la guerre (1918-1923)</b> .....	507
<b>Introduction</b> .....	507
<b>1. Vigueur puis marginalisation des œuvres de guerre (1918-1920)</b> .....	508
<b>a. Terminer la guerre</b> .....	510
<i>Ultimes créations</i> .....	510
<i>Une rupture chronologique propice aux initiatives féminines</i> .....	512
<b>b. Démobiliser le monde féminin</b> .....	514
<i>La vigueur associative au retour de la paix</i> .....	514
<i>Transformation et dissolution des œuvres de guerre : un premier reflux</i> .....	517
<b>c. Célébrer la victoire</b> .....	520
<i>Après la guerre, se quitter : « Nous sommes largement payées de notre peine »</i> .....	520
<i>Les cérémonies officielles, un enjeu dans l'après-conflit</i> .....	522
<b>2. Les actrices de l'action sociale à l'heure des choix</b> .....	527
<b>a. Le contexte : une France en péril</b> .....	527
<b>b. Les féministes, ou le rêve de l'action sociale comme outil</b> .....	529
<i>Épuisement provincial et injonctions parisiennes</i> .....	530
<i>Documenter le travail suffragiste ou construire des alliances?</i> .....	534
<i>Le choix de l'expertise, de l'information et de l'éducation</i> .....	538
<b>c. « Un catholicisme de combat »</b> .....	539
<i>l'École sociale de Rouen</i> .....	538
<i>L'investissement dans l'enseignement catholique féminin</i> .....	541
<b>3. La construction d'un monde nouveau</b> .....	542
<b>a. La nouvelle architecture de l'action sociale</b> .....	543
<i>Un promoteur de l'action sociale : le préfet Lallemand</i> .....	543
<i>Un partenariat entre action publique et œuvres privées</i> .....	543
<b>b. Le non-renouvellement du personnel des œuvres</b> .....	548
<i>La cassure de l'après-guerre</i> .....	548
<i>La professionnalisation des actrices</i> .....	550
<b>c. Les réseaux à l'épreuve de l'institutionnalisation</b> .....	554
<i>Des réseaux fragmentés</i> .....	554
<i>Réseau institutionnel contre réseau informel</i> .....	560
<b>Conclusion</b> .....	562
<b>Conclusion de la troisième partie</b> .....	563
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	564

Annexes.....	571
Sources.....	593
Bibliographie.....	606
Table des illustrations.....	622
Index des noms de personnes.....	624
Index des noms de lieux.....	643
Table des matières.....	648